Digitized by Google

NAZIONALE
B. Prov.
XVII
135
BIBLIOTECA
VITT. EM. III
NAPOLI

BIBLIOTECA PROVINCIALE

Armadio XXII
Palchetto
Num.° d' ordine 13

137
1
34

B Pu
XVII
135

DICTIONNAIRE

DES

SCIENCES ET DES ARTS.

646813
SBN

DICTIONNAIRE

DES

SCIENCES ET DES ARTS,

CONTENANT

L'Etymologie, la définition et les diverses acceptions des termes techniques usités dans l'Anatomie, la Physiologie, la Médecine, la Chirurgie, la Pharmacie, la Chimie; — la Zoologie, l'Ornithologie, l'Ychtiologie, l'Entomologie, etc. — la Botanique, la Minéralogie; — les Mathématiques, la Métrologie ou le système des nouveaux poids et mesures; — l'Analyse, la Mécanique, l'Hydraulique, la Statique, l'Hydrostatique, la Dynamique, l'Hydrodynamique, la Physique, l'Optique, l'Acoustique, la Pneumatique, l'Electricité, le Galvanisme; — l'Astronomie, la Gnomonique, la Géographie, l'Hydrographie, la Navigation; — la Peinture, la Sculpture, la Gravure ou la Glyptique, l'Imprimerie; l'Architecture; la Marine, l'Art de la guerre; le Blason, la Gymnastique, la Chorégraphie; — la Pêche, la Chasse; — les Arts et Métiers ou la Technologie; — l'Economie domestique, l'Agriculture, le Jardinage, le Commerce; — l'Economie politique, les Titres d'honneur et de dignité, la Diplomatie; — la Littérature, la Grammaire, la Rhétorique, la Poésie, l'Art dramatique; — la Logique, la Morale, la Métaphysique, la Théologie; — la Jurisprudence, la Pratique; la Bibliographie, l'Antiquité, la Diplomatique; l'Histoire, la Chronologie, la Numismatique, etc. etc.

On y a joint le Tableau historique de l'origine et des progrès de chaque branche des connoissances humaines, et une Description abrégée des machines, des instrumens et des procédés anciens et modernes employés dans les Arts.

PAR M. LUNIER.

TOME III.

A PARIS,

CHEZ LE NORMANT, IMPRIMEUR-LIBRAIRE,

RUE DES PRÊTRES SAINT-GERMAIN-L'AUXERROIS, N°. 17.

ET CHEZ H. NICOLLE et C°, RUE DES PETITS-AUGUSTINS, N°. 33.

1806.

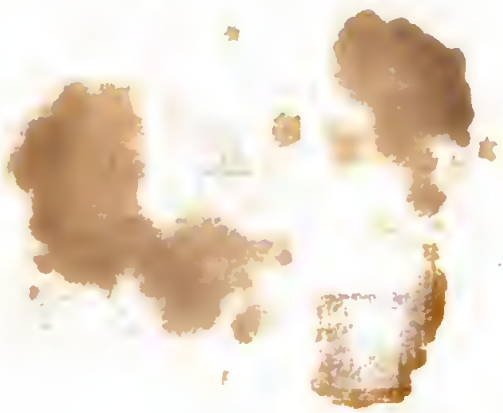

DICTIONNAIRE
DES
SCIENCES ET DES ARTS.

OBCLAVÉ, adj. du lat. *obclavatus*, composé d'*ob*, autour, et de *clava*, massue.

(*Botan.*) Terme de botanique, employé pour désigner les parties des plantes, qui ont la forme d'une massue renversée.

OBCONIQUE, adj. du latin *obconicus*.

(*Botan.*) Qui a la forme d'un cône renversé.

OBCORDÉ, adj. du latin *obcordatus*, de *cor*, *cordis*, cœur.

(*Botan.*) Qui a la forme d'un cœur renversé.

OBÉDIENCE, s. f. du latin *obedientia*, obéissance.

(*Hist. eccles.*) Ce mot, dans sa signification primitive, est la même chose qu'obéissance. On l'a employé ensuite pour exprimer la soumission que les religieux devoient à leur supérieur.

Dans le tems du grand schisme, on disoit se ranger sous l'*obédience* (sous l'obéissance), d'Urbain VI, ou de Clément VII; et on appeloit *états d'obédience*, les états qui reconnoissoient l'un ou l'autre pape, selon le parti qu'on avoit embrassé.

On appelle encore aujourd'hui *pays d'obédience*, les pays où le pape nomme aux bénéfices, ou dans lesquels il exerce une juridiction plus étendue que dans les autres. Dans cette acception on dit que l'Allemagne est un pays d'*obédience*.

OBÉLISQUE, s. m. du grec ὀβελίσκος (*obeliskos*), dérivé d'ὀβελὸς (*obelos*), aiguille : qui a la forme d'une aiguille.

(*Archit.*) Pyramide quadrangulaire, menue, haute et perpendiculairement élevée en pointe pour servir d'ornement à quelque place, et qui est souvent chargée d'inscriptions ou d'hiéroglyphes.

(*Hydraul.*) On appelle *obélisque d'eau*, une sorte de pyramide à plusieurs faces, qui sont formées par des nappes d'eau à divers étages.

OBÉSITÉ, s. f. du lat. *obesitas*, d'*obeso*, engraisser.

(*Méd.*) Embonpoint excessif occasionné par une abondance de graisse qui se fige dans le tissu cellulaire, le gorge, le distend et augmente prodigieusement la masse du corps.

OBJECTIF, adj. et s. dérivé d'*objicere*, mettre au-devant.

(*Dioptrique*) *verre objectif;* c'est celui des verres d'une lunette ou d'un microscope à plusieurs verres, qui est tourné vers l'objet. On l'appelle ainsi pour le distinguer de l'oculaire, qui est tourné vers l'œil. *V.* MICROSCOPE, TÉLESCOPE.

Dans le *téleseope*, *l'objectif* doit être d'un plus grand foyer que l'oculaire. C'est le contraire dans un microscope.

Pour s'assurer de la régularité et de la bonté d'un verre *objectif*, on décrira sur un papier deux cercles concentriques, tels que le diamètre de l'un soit égal à la largeur du verre *objectif*, et le diamètre de l'autre égal à la moitié de cette largeur : on divisera la circonférence intérieure en six parties égales, et on y fera six petits trous avec une aiguille. Ensuite on couvrira avec ce papier une des faces du verre, et l'exposant au soleil on recevra les rayons qui passeront par chaque trou, sur un plan qui soit à une juste distance du verre; en recu-

lant ou approchant le plan, on doit trouver un endroit où les six rayons qui passent par les six trous se réunissent exactement; s'ils se réunissent en effet ainsi, c'est une marque que le verre *objectif* est bien fait, et le point de réunion est le foyer de ce verre.

OBLIGATION, s. f. du latin *obligo*, lier autour.

(*Pratique*) Lien de droit naturel ou civil, qui nous oblige à faire ou à donner quelque chose.

OBLIGÉ, partic. d'obliger, *obligo*.

(*Musique*) *Partie obligée*; celle qui récite, quelquefois la partie qu'on ne sauroit retrancher sans gâter l'harmonie ou le chant.

Récitatif obligé; c'est un récitatif avec accompagnement, et coupé par les instrumens.

OBLIQUANGLE, adj. du latin *obliquo*, poser de côté, de biais, et d'*angulus*, angle.

(*Géom.*) *Triangle obliquangle*; c'est celui dont tous les angles sont *obliques*, c'est-à-dire, ou aigus ou obtus.

Parallélogramme obliquangle; c'est celui dont aucun angle n'est droit.

OBLIQUATION, s. f. du latin *obliquo*: l'action de placer obliquement.

(*Catoptrique*) Terme en usage parmi les anciens auteurs de Catoptrique.

Cathète d'obliquation; c'est une ligne droite perpendiculaire au miroir, dans le point d'incidence ou de réflexion du rayon. *V.* CATHÈTE, MIROIR.

OBLIQUE, adj. du lat. *obliquo*, poser de côté.

(*Géom.*) Il se dit de tout ce qui s'écarte de la situation droite ou perpendiculaire.

Angle oblique; celui qui est ou aigu ou obtus, c'est-à-dire, toutes sortes d'angles, excepté l'angle droit.

Ligne oblique; celle qui, tombant sur une autre, forme avec elle un angle *oblique*.

(*Gnomonique*) *Plans obliques*; ceux qui s'écartent du zénith, et qui s'inclinent vers l'horizon.

(*Mécan.*) *Percussion oblique*; celle dans laquelle la direction du corps choquant n'est point perpendiculaire au corps choqué, ou n'est point dans la ligne du centre de gravité de ce dernier corps.

Projection oblique; celle par laquelle un corps est jeté suivant une ligne qui fait, avec l'horizon, un angle *oblique*.

(*Géogr.*) *Sphère oblique*; c'est cette situation de la sphère, dans laquelle l'horizon coupe l'équateur obliquement, et dans laquelle l'un des poles est élevé au dessus de l'horizon, d'un angle moindre que 90 d.: mais qui n'est pas zéro. *V.* SPHÈRE DROITE.

(*Astron.*) *Ascension oblique*; c'est l'arc de l'équateur, compris entre le premier point d'*aries* et le point de l'équateur, qui se lève avec une étoile, etc., dans la sphère *oblique*.

Descension oblique; c'est l'arc de l'équateur, compris entre le premier point d'*aries* et le point de l'équateur, qui se couche avec une étoile, etc. dans la sphère *oblique*. Cet arc se compte de l'occident vers l'orient.

OBLIQUITÉ, s. f. même origine qu'OBLIQUE. Inclinaison d'une ligne, d'une surface sur une autre.

(*Physique*) *Obliquité des rayons solaires*; c'est la direction des rayons solaires qui s'écartent des perpendiculaires aux points de la terre sur lesquels tombent ces rayons. Cette *obliquité* est, selon la théorie de Mairan, la cause la plus générale du froid en hiver.

Obliquité d'incidence; c'est l'obliquité de direction d'un corps qui tombe sur un autre. Cette *obliquité* est absolument essentielle pour qu'un corps soit réfracté, en passant d'un milieu dans un autre.

(*Astron.*) *Obliquité de l'écliptique*; c'est l'angle de l'écliptique et de l'équateur, ou la plus grande déclinaison de l'écliptique. Elle est de 23 degrés et demi.

C'a été une grande question parmi les astronomes modernes, de savoir si l'*obliquité* de l'écliptique est fixe ou variable.

D'après les observations les plus exactes faites par divers astronomes, en différens tems et en différens lieux, on peut regarder l'*obliquité* moyenne de 23 deg. 28 m. 18 sec. pour l'année 1750, comme démontrée. Quant à la diminution successive de cette quan-

rité, l'on ne trouve qu'un tiers de seconde par an.

La diminution de l'*obliquité* de l'écliptique est une suite naturelle du déplacement de l'écliptique, ou du changement que l'orbite de la terre éprouve par l'attraction des planètes.

OBLITÉRER, v. a. du latin *oblittero*, formé d'*ob*, autour, et de *littero*, effacer : effacer insensiblement.

(*Diplomatique*) On dit d'un manuscrit, que les caractères sont oblitérés, c'est-à-dire, effacés.

(*Anatomie*) *Vaisseau oblitéré;* c'est un vaisseau dont le canal est fermé, et dont les parois sont adhérentes l'une à l'autre, de sorte qu'il ne paroît presque plus.

OBLONG, adj. du lat. *Longus*, long, et de la préposition *ob*, devant: plus long que large.

(*Géom.*) *Parallélogramme oblong;* c'est un parallélogramme rectangle, dont les côtés sont inégaux.

Sphéroïde oblong; c'est un sphéroïde alongé.

(*Botan.*) *Oblong* se dit aussi des parties des plantes qui sont manifestement plus longues que larges, dont les bords sur les côtés sont parallèles et obtus aux deux bouts.

OBOLE, s. f. du grec ὀβολὸς (*obolos*).

(*Métrol.*) Ancienne monnoie d'Athènes, la sixième partie d'une drachme. Aujourd'hui, en médecine, un poids de douze grains.

OBOVAL, adj. du lat. *ovum*, œuf : un oval renversé.

(*Botan.*) Il se dit des parties des plantes qui ont la figure d'un ovale renversé, ou dont l'extrémité la plus étroite est en bas.

OBOVÉ ; même origine qu'OBOVAL.

(*Botan.*) En forme d'œuf, dont le plus gros bout est en haut.

OBREPTION, s. f. du lat. *obrepo*, se glisser adroitement.

(*Pratique*) C'est l'exposition faite sciemment de faits faux.

L'*obreption* est opposée à la *subreption*, qui est la réticence de faits véritables qui auroient pu faire obstacle à l'obtention de la grâce demandée.

OBSCUR, RE, adj. du lat. *obscurus*, sombre, ténébreux.

(*Physique*) *Chambre obscure. Voy.* CHAMBRE OBSCURE.

(*Peinture*) *Clair obscur.* Voyez CLAIR, OBSCUR. On dit aussi, en peinture, ce tableau est trop *obscur*, *de teintes obscures*, *un ton obscur. Un ton obscur convient à une composition triste. Les teintes obscures donnent de la valeur aux tons brillans.*

OBSEQUES, s. f. du lat. *obsequium*, devoir.

(*Culte cath.*) Funérailles accompagnées de pompes et de cérémonies. Elles sont ainsi appelées, parce qu'elles sont les derniers devoirs qu'on rend aux morts illustres.

OBSERVATEUR, s. m. du lat. *observo*, garder, être auprès, conserver : considérer avec application, observer; celui qui accomplit ce qui lui est prescrit par une règle, par une loi; celui qui s'applique à considérer les divers effets, les divers phénomènes de la nature.

OBSERVATION, s. f. même origine qu'OBSERVATEUR.

(*Physique*) *Observations météorologiques. V.* MÉTÉORES.

(*Astron.*) *Observations astronomiques*; ce sont les *observations* des phénomènes des corps célestes faites avec les instrumens d'astronomie, afin de déterminer les situations, les distances, les mouvemens, etc. des corps célestes.

Les *observations astronomiques* se font avec différens instrumens. Les principaux sont les lunettes ou télescopes, le quart de cercle, l'instrument des passages, le secteur, la machine parallactique, les horloges à pendule.

Les plus anciennes *observations* sont dans l'almageste de Ptolémée : on y trouve des observations faites à Babylone et à Alexandrie, depuis l'année 720 avant J. C., qui est la date de la plus ancienne éclipse qu'on sache avoir été observée à Babylone, jusques vers l'année 140 de l'ère chrétienne. En 880, le Sarrasin Albutégni se mit à observer. En 1457, Regiomontanus se livra à la même occupation à Nuremberg. J. Wernérus et Ber. Walthérius, ses élèves, continuèrent depuis 1475 jusqu'en 1504. Copernic leur succéda et à

Copernic, le Landgrave de Hesse, secondé de Rothman et de Brygius. Tycho vint ensuite, et fit des observations immenses, depuis 1582 jusqu'en 1601. Peu de tems après, Hévélius commença une suite prodigieuse d'*observations*, avec des instrumens mieux imaginés et mieux faits que ceux qu'on avoit eus jusqu'alors.

Le plus grand recueil d'*observations* est celui de Flamstead : il faut y ajouter celles de MM. Lemonnier, Maskelyne, Darquier, Tasino, Lalande, etc.

Les *observations* que les astronomes font chaque jour, sont les passages des planètes au méridien, pour déterminer leur longitude en les comparant aux étoiles, spécialement dans leurs conjonctions et oppositions; les éclipses d'étoiles par la lune, pour perfectionner les tables de cette planète, et pour trouver les longitudes des différens pays de la terre où elles ont été observées; les éclipses des satellites de Jupiter, qui donnent aussi des occasions fréquentes pour connoître les longitudes des lieux, et en même tems pour perfectionner la théorie des satellites dont les inégalités ne sont pas encore bien connues, etc.

(*Marine*) *Observations* se dit, parmi les navigateurs, de l'action de prendre, avec les instrumens à cet usage, les hauteurs et les distances des astres, ou leurs positions à l'égard des principaux points de l'horizon, pour en déduire la latitude, l'heure et la longitude du vaisseau, et la déclinaison de l'aiguille aimantée ou la variation de la boussole.

Les *observations* les plus fréquentes sur mer, sont celles de la hauteur méridienne du soleil, pour en déduire la latitude (elle est journalière quand le soleil se montre), et celle de son amplitude ortive ou occase, pour en conclure la déclinaison de l'aiguille.

Pour les *observations* qui servent à déterminer la longitude : *V.* LONGITUDE, MONTRE, HORLOGE, GARDE-TEMS, TABLES LUNAIRES.

OBSERVATOIRE, s. m. même origine qu'OBSERVATION.

(*Astron.*) Lieu destiné pour observer les mouvemens des astres, et placer les machines ou instrumens nécessaires.

Le plus ancien *observatoire* dont il soit fait mention, est celui de la Chine. Il y avoit à Pékin, lorsque le P. Verbiest y fut nommé président du tribunal des mathématiques, un observatoire bâti depuis trois siècles, sur les murs de la ville, qu'il surpassoit de 12 pieds.

Les premiers *observatoires* qu'il y ait eu en Europe ont été ceux de Tycho-Brahé, et du landgrave de Hesse-Cassel.

L'*observatoire* d'Hévélius à Dantzick a été l'un des plus importans.

La tour astronomique de Copenhague est de 115 pieds du Rhin. Mais le plus bel *observatoire* qu'il y ait jamais eu, est celui de Paris. Il fut commencé en 1664, et achevé en 1672. Consultez, pour la description de ce bâtiment, l'*architecture française de Bélidor.*

L'observatoire royal de Greenwich, en Angleterre, fut bâti peu de tems après celui de Paris.

Depuis ce tems-là on a élevé des observatoires dans presque toutes les principales villes de l'Europe.

OBSIDIONAL, LE, adj. du lat. *obsideo*, assiéger : qui concerne les sièges.

(*Art milit.*) *Monnoie obsidionale;* c'est celle qui a été frappée dans une place assiégée, où on lui donne cours durant le siége, pour une valeur beaucoup plus forte que sa valeur intrinsèque.

OBSTACLE, s. f. du lat. *obstaculum*, formé d'*obsto*, se mettre au-devant : empêchement, opposition.

(*Mécan.*) On appelle *obstacle*, en mécanique, tout ce qui résiste à une puissance qui le presse; l'effet d'une puissance qui presse un *obstacle*, l'impulsion par laquelle cet *obstacle* passe d'un lieu dans un autre, en cas qu'il puisse être mu par la puissance qui le presse.

OBSTRUCTION, s. f. du latin *obstruo*, boucher, fermer.

(*Méd.*) L'*obstruction* est une obturation des vaisseaux, qui empêche la circulation du fluide vital, sain ou morbifique, et qui a pour cause la disposition qui se trouve entre le volume du liquide et le diamètre du vaisseau. Elle vient donc

de l'étroite capacité du vaisseau, ou de la grandeur de la masse qui doit y passer, ou du concours des deux. *Voy.* EMPHRAXIE.

OBTEMPÉRER, du lat. *obtempero*, obéir.

(*Pratique*) Terme de palais, qui signifie obéir.

OBTURATEUR, s. m. du lat. *obturare*, fermer, boucher; ce qui bouche, ce qui ferme l'entrée d'un passage.

(*Anat.*) *Muscles obturateurs;* ce sont les muscles qui bouchent le trou ovalaire de l'os innominé.

OBTUS, adj. du lat. *obtusus*, formé d'*obtundo*, émousser.

(*Géom.*) *Angle obtus;* c'est un angle de plus de 90 degrés; c'est-à-dire qui contient plus d'un quart de cercle, ou qui est plus grand qu'un angle droit.

OBTUSANGLE, adj. composé d'obtus et d'angle.

(*Géom.*) *Triangle obtusangle;* c'est celui qui a un angle *obtus.*

OBTUSANGULE, adj. d'*angle* et d'*obtus.*

(*Botan.*) Dont les angles sont obtus et émoussés.

OBUS, s. m. de l'allemand *haubitz.*

(*Artillerie*) Sorte de petite bombe sans anses, qui se jette avec une espèce de mortier qu'on appelle *obusier.*

OCCASE, du lat. *occasus*, couchant, formé d'*occido*, tomber.

(*Astronom. naut.*) Ce terme n'est usité qu'en parlant de l'amplitude.

Amplitude occase; c'est la même chose qu'amplitude occidentale. *V.* AMPLITUDE.

OCCIDENT, s. m. du lat. *occido*, tomber, se coucher.

(*Astron.*) C'est la partie de l'horizon où le soleil se couche.

Occident d'été; c'est le point de l'horizon où le soleil se couche au solstice d'été, lorsqu'il entre dans le signe de l'Ecrevisse, et que les jours sont les plus longs.

Occident d'hiver; c'est le point de l'horizon où le soleil se couche, lorsqu'il entre dans le signe du Capricorne, et que les jours sont les plus courts.

Occident équinoxal; c'est le point de l'horizon où le soleil se couche, lorsqu'il entre dans le Bélier ou dans la Balance.

L'*Occident équinoxial* est proprement ce qu'on appelle couchant, parce que ce point est également éloigné du Midi et du Nord.

OCCIDENTAL, LE, adj. d'*Occident;* qui est placé ou tourné vers l'Occident.

(*Géogr.*) *Pays occidental, Peuples occidentaux, Indes occidentales.*

OCCIPUT, s. m.; ce mot purement latin signifie le dernier os de la tête.

(*Anat.*) Nom donné par les Latins à la région située entre la partie postérieure du sommet et le cou. Dérivé, *occipital*, pour ce qui a rapport à l'*occiput.*

OCCULTATION, s. f. du lat. *occulto*, cacher, tenir secret, couvrir: l'action de cacher, couvrir.

(*Astron.*) *Occultation* est, en termes d'astronomie, le tems pendant lequel une étoile ou une planète est cachée à notre vue, par l'interposition du corps de la lune ou de quelqu'autre planète. *V.* ECLIPSE.

Cercle d'occultation perpétuelle. C'est dans la sphère oblique, un parallèle aussi éloigné du pole abaissé, que le pôle élevé est distant de l'horizon. Toutes les étoiles renfermées entre ce cercle et le pôle abaissé, ne se lèvent jamais sur l'horizon, mais demeurent toujours au dessous; ainsi dans nos climats, toutes les étoiles qui sont à moins de 48 deg. 50 m. de distance du pôle austral ou méridional, ne peuvent jamais etre vues sur notre horizon. C'est ce qui obligea Halley et Lacaille de se transporter dans l'hémisphère méridional, pour donner un catalogue de ces étoiles.

OCCULTE, adj. du lat. *occulto*, cacher, tenir secret.

(*Géom.*) Ce mot se dit, en géométrie, d'une ligne qui s'aperçoit à peine, et qui a été tirée ou avec la pointe du compas ou au crayon.

Les lignes *occultes* sont fort en usage dans différentes opérations, comme quand on lève des plans, qu'on dessine un bâtiment, un morceau de perspective. On efface ces lignes quand l'ouvrage est fini.

(*Chirurgie*) *Cancers occul-*

tes ; on appelle ainsi les cancers qui ne sont point ulcérés.

(*Philos.*) Les anciens attribuèrent à des causes *occultes* tous les effets dont ils ne pouvoient trouver la raison, et *les qualités occultes* étoient pour eux une grande ressource.

Sciences occultes ; on appeloit ainsi la cabale, la magie, et toutes les espèces de divinations.

OCÉAN, s. m. du lat. *Oceanus*, du grec ὠκεανος (*ōkeanos*).

(*Géogr.*) La grande mer qui environne toute la terre.

On distingue l'*Océan Atlantique*, ou celui qui baigne les côtes occidentales de l'Europe ; et l'*Océan Pacifique*, ou mer du Sud; l'*Océan Indien*, ou mer des Indes.

Ports de l'Océan ; cette expression est d'usage en France pour désigner les ports situés sur les côtes de l'*Océan*, par opposition à ceux de la Méditerranée.

OCHLOCRATIE, s. f. du grec ὄχλος (*ochlos*), populace, multitude, et de κράτος (*kratos*), pouvoir : gouvernement de la multitude.

(*Econ. polit.*) Gouvernement où l'autorité est entre les mains de la multitude ; c'est l'abus du gouvernement démocratique.

OCRE ou OCHRE, s. f. du grec ὠχρὸς (*ōchros*), pâle.

(*Minéral.*) On donnoit autrefois ce nom aux oxides métalliques, et sur-tout aux *oxides* de fer jaune et rouge, à cause de leur couleur pâle. C'est encore le nom sous lequel ces substances sont connues dans le commerce.

OCTACORDE ou OCTACHORDE, s. m. du grec ὀκτὼ (*oktō*), huit, et de χορδὴ (*chordē*), corde : à huit cordes.

(*Musique*) Instrument ou système de musique, composé de huit tons ou de sept degrés. Telle est l'*octacorde* ou la lyre de Pythagore.

OCTAEDRE, s. m. du grec ὀκτὼ (*octō*), huit, et d'ἕδρα (*hédra*), siége, base : à huit bases.

(*Géom.*) Nom que l'on donne, en géométrie, à l'un des cinq corps réguliers, qui consiste en huit triangles égaux, équilatéraux.

On peut regarder l'*octaëdre* comme composé de deux pyramides quadrangulaires qui s'unissent par leurs bases. Ainsi, on peut trouver la solidité de l'*octaëdre*, en multipliant la base carrée d'une de ces pyramides par le tiers de sa hauteur, et en doublant ensuite le produit.

Le carré du côté de l'octaëdre est la moitié du carré du diamètre de la sphère circonscrite.

OCTAETERIDE, s. f. du grec ὀκτὼ (*okto*), huit, et d'ἔτος (*étos*), année : huit années.

(*Chronologie*) C'étoit, chez les Grecs, un cycle ou terme de huit ans, au bout desquels on ajoutoit trois mois lunaires. Ce cycle fut en usage jusqu'à l'invention de celui de dix-neuf ans, par Méton.

OCTAGYNIE ou OCTOGYNIE, s. f. du grec ὀκτω (*oktō*), huit, et γυνη (*gunē*), femme : huit femmes.

(*Botan.*) C'est le nom que donne Linnæus à la subdivision des classes des plantes dont la fleur a huit parties femelles, ou huit pistils, ou huit styles, ou huit stigmates sessiles.

OCTANDRIE, s. f. du grec ὀκτὼ (*oktō*), huit, et d'ἀνδρος (*andros*), génit. d'ἀνηρ (*anér*), mari : huit maris.

(*Botan.*) C'est ainsi que Linnæus appelle, dans son système sexuel, la huitième classe des plantes, qui renferme celle dont la fleur a huit parties mâles ou huit étamines.

OCTANT, s. m. du grec ὀκτὼ (*okto*), huit : huitième partie.

(*Astr.*) Octant ou *octète* se dit, en astronomie, d'une espèce d'aspect ou position de deux planètes, dans laquelle elles sont distantes l'une de l'autre de *la huitième partie* d'un cercle, c'est-à-dire de 45 degrés.

On dit que la lune est dans ses *octans*, lorsqu'elle est à 45, 135, 225, 315 degrés du lieu du soleil ; c'est dans ces *octans* que l'inégalité découverte par Tycho est la plus grande qu'il est possible.

(*Marine*) *Octant* se dit aussi d'un instrument d'astronomie, appelé autrement quartier de réflexion, ou octant anglois. Cet instrument sert en mer pour observer les hauteurs et les distances des astres, en regardant un des astres directement, et l'autre par la réflexion de deux miroirs, ensorte qu'on voie les deux astres se toucher.

Cette découverte est une époque

mémorable pour la navigation. Elle fut publiée en 1701, par S. Hadley, vice-président de la société royale de Londres.

Plusieurs autres mathématiciens avoient eu l'idée de cet instrument bien avant Hadley, mais il est le premier qui l'ait fait construire et qui en ait fait voir l'extrême utilité.

On a appelé cet instrument *octant*, dans l'origine, parce qu'il n'avoit que la huitième partie d'un cercle ou 45 degrés. Il n'en falloit pas davantage pour prendre des hauteurs jusqu'à 90 degrés, et même des distances jusqu'à 180 deg., en observant par derrière, au moyen d'un troisième miroir; mais depuis qu'on s'en sert pour prendre la distance de la lune aux étoiles, on en fait de 60 degrés et on les a appelés *sextants;* on en fait même de toute la circonférence du cercle. On trouvera la description de cet instrument dans le *Guide du Navigateur*, de M. *Pierre l'Evêque*, de Nantes.

OCTAPLES, s. f. du grec ὀκτὼ (*oktō*), huit, et d'ἁπλόω (*haploō*), expliquer.

(*Littérat. sacrée*) Les *octaples* étoient une espèce de bible polyglotte à huit colonnes. Origène étoit l'auteur des *octaples*, aussi bien que des *tétraples* et des *hexaples*.

OCTATEUQUE, s. m. du grec ὀκτὼ (*oktō*), huit, et de τεῦχος (*teuchos*), livre, ouvrage: huit livres.

(*Littérat. sacrée*) On appelle ainsi les huit premiers livres de l'ancien Testament, qui sont la Genèse, l'Exode, le Lévitique, les Nombres, le Deutéronome, Josué et les Juges.

OCTAVE, s. f. du lat. *octavus*, huitième.

(*Musique*) La première des consonnances dans l'ordre de leur génération.

L'*octave* est la plus parfaite des consonnances; elle est, après l'unisson, celui de tous les accords dont le rapport est le plus simple. L'unisson est en raison d'égalité, comme 1 est à 1; l'*octave* est en raison double comme 1 est à 2. Les harmoniques des deux sons dans l'un et dans l'autre s'accordent tous sans exception, ce qui n'a lieu dans aucun autre intervalle. Enfin ces deux accords ont tant de conformité, qu'ils se confondent souvent dans la mélodie, et que dans l'harmonie même on les prend presque indifféremment l'un pour l'autre.

Cet intervalle s'appelle *octave*, parce que pour marcher diatoniquement d'un de ces termes à l'autre, il faut passer par sept degrés et faire entendre huit sons différens.

(*Poésie ital.*) Octave se dit des stances de huit vers dans la poésie italienne. *Les poëmes de l'Arioste et du Tasse sont distribués par octaves.*

(*Relig. cathol.*) En termes de bréviaire, *octave* signifie huitaine ou intervalle de huit jours, pendant lesquels l'église fait la fête, le service ou la commémoration d'un saint, ou de quelque fête solennelle.

On dit aussi d'un prédicateur qu'il a prêché l'*octave*, qu'il a fait imprimer son *octave*, pour dire qu'il a prêché pendant l'*octave* du St. Sacrement, et qu'il a fait imprimer ses sermons.

Octavier, v. n. d'OCTAVE.

(*Musique*) Quand on force le vent dans un instrument à vent, le son monte aussitôt à l'*octave;* c'est ce qu'on appelle *octavier*.

OCTAVO ou IN-OCTAVO, s. m. d'*octave*.

(*Biblioth.*) L'*in-octavo* est un format ou un livre dont la feuille est pliée en huit et qui contient 16 pages. *V.* FORMAT.

On connoit un format *in-octavo*, 1. à la *réclame*, dans les livres où il y en a, ou au premier mot de la dix septième page de chaque feuille, qui se trouve au bas de la seizième page de la feuille qui précède. *V.* RECLAME.

2. A la *signature*, ou lettres de l'alphabet que l'on met au bas des pages *recto*, c'est-à-dire qui sont à droite au dessous de la dernière ligne. Quelquefois à la lettre initiale, on trouve des chiffres ajoutés qui ne passent pas le milieu du cahier, et qui par leur nombre marquent le format de l'édition. Quelques imprimeurs emploient maintenant des chiffres au lieu de lettres; et quant aux chiffres qui indiquent l'ordre des feuillets, dans chaque cahier, ils les placent

près de la marge interne. *V.* SIGNATURE.

3. Aux PONTUSCEAUX et aux VERGEURES, raies transparentes qui traversent le papier, et qui se coupent à angles droits, dont les premières, beaucoup plus apparentes, sont perpendiculaires. *Voy.* PONTUSCEAUX, VERGEURES.

OCTIDI, s. m. du lat. *octo*, huit, et de *dies*, jour: huitième jour.

(*Calendr.*) C'étoit, avant le dernier concordat, le nom du huitième jour de la décade dans le calendrier républicain.

OCTIL, adj. *V.* OCTANT.

OCTOBRE, s. m. du lat. *october*, formé d'*octo*, huit.

(*Calendrier*) Nom du dixième mois de l'année *v. st.* Il a 31 jours. Le nom d'*octobre* lui vient du nombre huit, exprimé par le mot *octo-ber*, parce qu'i étoit le huitième de l'année romaine, qui commençoit par le mois de mars.

OCTOGONE, s. m. du grec οκτω (*okto*), huit, et de γωνια (*gónia*), angle : à huit angles.

(*Géomét.*) Figure de huit côtés et de huit angles.

Quand tous les côtés et les angles de cette figure sont égaux, on l'appelle *octogone* régulier.

OCTOPÉTALE, ÉE, adj. du grec οκτω (*okto*), huit, et de πεταλον (*pétalon*), feuille, pétale.

(*Botan.*) Il se dit des fleurs à huit *pétales*. *V.* PÉTALES.

OCTOPHYLE, adj. du grec οκτω (*okto*), huit, et de φυλλον (*phullon*), petite feuille ou foliole.

(*Botan.*) Ce qui a huit pièces ou folioles.

OCTOSTYPLE, s. m. du grec οκτω (*octo*), huit, et de στυλος (*stulos*), colonne, à huit colonnes.

(*Architect.*) Face ou ordonnance de huit colonnes.

OCTROI, s. m. du lat. *auctoriare* pour *auctorisare*, formé d'*auctoritas*, autorité.

(*Administr.*) Concession, droit, qui se leve à l'entrée de certaines villes sur les denrées.

OCTROITE, du grec οχρος (*óchros*) ocre, et de λιθος (*lithos*), pierre : pierre couleur d'ocre.

(*Minér.*) Nouvelle terre découverte par Klaproth, et qui lui a paru avoir des caractères particuliers et différens de ceux des autres terres connues.

OCTUPLE, adj. du lat. *octuplus*, contraction d'*octuplicatus*, redoublé huit fois; formé d'*octo*, huit, et de *plico*, plier, redoubler.

(*Arithmét.*) Qui est huit fois plus grand.

OCULAIRE, s. m. du lat. *ocularius*, fait d'*oculus*, œil; qui a rapport à l'œil.

(*Dioptr.*) C'est, dans une lunette, le verre qui est placé à côté de l'œil. Il est simple, double ou triple, suivant les différentes espèces de lunettes; il est *monocle* ou *binocle*, suivant que l'on regarde avec un œil seulement, ou avec les deux yeux à la fois. *Oculaire* se dit par opposition à *objectif*, qui est le verre placé du côté de l'objet. *V.* FOYER, OBJECTIF.

OCULISTE, s. m. du lat. *ocularius*, formé d'*oculus*, œil.

(*Méd. chirur.*) On donne ce nom aux médecins ou aux chirurgiens qui ne s'attachent qu'à la guérison des maladies des yeux.

ODALISQUE ou ODALIQUE, s. f. du turc *oda*, chambre.

(*Hist. des Turcs*) C'est ainsi qu'on nomme les simples favorites du Grand-Seigneur, renfermées dans le sérail pour servir à ses plaisirs. Elles y sont gardées par des eunuques, et occupent chacune une *chambre* ou un appartement (d'où vient leur nom), où elles sont servies par des femmes. Celles qui n'ont eu que des filles ont la liberté de se marier et de se marier à qui il leur plaît; mais celles qui ont donné des fils au Grand-Seigneur, et sont arrivées par-là au titre d'*asekis*, sont renvoyées dans le vieux sérail, quand le Grand-Seigneur est dégoûté d'elles; et elles n'en sortent jamais, à moins que leur fils ne monte sur le trône: pour lors on les nomme *valide*, ou sultane-mère.

ODE, s. f. du grec ωδη (*ôdé*), chant, chanson, cantique.

(*Poésie anc.*) L'ode était anciennement une pièce de vers propre à être chantée, et dont le chant était ordinairement accompagné de quelque instrument, comme la lyre.

(*Poésie fr.*) Dans la poésie française, l'*ode* est une pièce de vers,

en stances régulières, et dont le caractère propre est dans l'élévation et la noblesse, ou dans l'élégance et la naïveté.

Les figures et les grandes images, sont l'essence de la première espèce.

Les figures et les images naïves sont l'ame de la seconde espèce, qu'on appelle communément *ode anacréontique*.

ODÉUM, ou ODÉON, ou ODÉE, s. m. du grec ὠδεῖον (*ódéion*), dérivé d'ὠδὴ (*odé*), chant.

(*Archit. anc.*) Édifice destiné chez les anciens, à la répétition de la musique, qui devoit être chantée sur le théâtre.

Odéon se disoit aussi d'autres bâtimens qui n'avoient point de rapport au théâtre.

Périclès bâtit un *odéon* à Athènes pour y célébrer les combats de musique.

Hérode fit construire un magnifique *odeum* pour le tombeau de sa femme.

Il y avoit cinq bâtimens à Rome, qui portoient le nom d'*Odeum*. On y formoit les acteurs et les musiciens qui se destinoient au théâtre.

(*Hist. ecclés.*) Les écrivains ecclésiastiques désignent aussi quelquefois le chœur d'une église, par le mot *odeum*.

ODEUR, s. f. du lat. *odor*. V. AROME, PARFUM.

ODIN, s. m., nom propre.

(*Hist. de Danemarck*) Principale divinité des anciens Danois; c'étoit le dieu de la guerre.

ODOMÈTRE, s m. du grec ὁδὸς (*hodos*), chemin, et de μετρον (*metron*), mesure.

(*Mécan.*) Machine avec laquelle on mesure le chemin qu'on fait, soit à pied, soit en voiture. C'est une machine à rouage assez semblable à une montre, et qui sert à compter le nombre des pas qu'on fait en marchant à pied, ou le nombre des tems que fait la roue d'une voiture.

ODONTALGIE, s. f. du grec ὀδους (*odous*), dont le gén. est ὀδοντος (*odontos*), dent, et d'ἀλγος (*algos*), douleur: douleur de dent.

(*Chirurg.*) Douleur de dents, aiguë, insupportable.

(*Odontalgique*), adj. même origine qu'*odontalgie*: qui appartient, qui est propre à la douleur de dents.

(*Méd.*) On donne cette épithète aux remedes propres à calmer les douleurs de dents.

ODONTOÏDE adj. du grec ὀδους (*odous*), dent, et d'εἰδος (*éidos*), forme, ressemblance: qui a la forme d'une dent.

(*Anat.*) Nom que l'on donne à l'apophyse de la seconde vertebre du cou, parce qu'elle ressemble à une dent.

ODONTOPHYE, s. f. du grec ὀδους (*odous*), dent, et de φυω (*phuo*), croître.

(*Anat.*) Croissance des dents. *V.* DENTITION.

ODONTOTECHNIE, s. f. du grec ὀδοντος (*odontos*), genit. d'ὀδους (*odous*) dent, et de τεχνη (*techné*) art.

(*Chirurgie*) Partie de la chirurgie qui a pour objet la conservation des dents; autrement l'art du dentiste, ou encore l'art de faire des dents artificielles.

ODORAT, s. m. du lat. *odor*.

(*Physique*) Organe qui reçoit les odeurs, qui les discerne. C'est dans le nez où réside cet organe.

ODYSSÉE, s. m. du grec οδυσσεια (*odusseia*), formé d'οδυσσευς (*odusseus*) Ulisse: l'histoire d'Ulisse.

(*Poésie gr.*) Poëme épique d'Homère, qui contient les aventures d'Ulisse.

ŒCUMÉNIQUE, adj. du grec οικουμενη (*oikoumené*), formé d'οικεω (*oikeo*), habiter; tout ce qui est habitable: habitable, universel, général.

(*Hist. ecclés.*) *Concile œcuménique*; c'est un concile général, auquel ont assisté tous les évêques de l'église catholique. *Patriarches œcuméniques*, titres d'honneur qui ont été accordés, ou que se sont arrogés plusieurs patriarches de Constantinople: voulant dire par là qu'ils avoient la primauté sur toute l'église.

ŒDÈME, s. m. du grec οἰδημα (*oidéma*), tumeur, dérivé d'οιδειν (*oidein*) être enflé.

(*Méd.*) Les médecins entendent par ce mot, toutes sortes de tumeurs en général; mais ils s'en servent

particulièrement pour désigner une tumeur flegmatique, molle, froide, qui cède à l'impression du doigt et la retient pendant quelque tems, sans être accompagnée d'aucune douleur.

ŒDÉMOSARQUE, adj. du grec οιδημα (*oidéma*) tumeur, et de σαρκωμα (*sarkóma*), excroissance de chair.

(*Chir.*) Espèce de tumeur d'une nature mitoyenne entre l'*œdème* et la *sarcome*.

ŒIL, s. m. du lat. *oculus*.

(*Anat.*) Partie double de la tête qui sert à recevoir les impressions de la lumière, et à produire le sentiment de la vue.

(*Optique*) *Œil artificiel;* c'est une machine, en forme de petit globe, à peu près comme celui de l'œil, et traversé dans sa longueur par un tuyau qui est garni d'un verre lenticulaire à son extrémité. A l'autre extrémité est adapté un papier huilé, qu'on place à peu près au foyer du verre, et sur lequel viennent se peindre dans l'obscurité les images renversées des objets extérieurs. Cet *œil* artificiel est une espèce de chambre obscure, et il représente la manière dont les images des objets extérieurs se peignent au fond de l'*œil*, qui est lui-même une chambre obscure naturelle.

ŒILLETON, s. m. diminutif d'ŒIL.

(*Astron. mécan.*) Pièce ronde de cuivre qui se met dans les télescopes, à l'extrémité du tuyau des oculaires. Elle est percée d'un trou fort petit, auquel l'*œil* s'applique immédiatement; par ce moyen il est contenu toujours dans l'axe optique ou sur le rayon principal de la lunette, à la distance des oculaires, qui est nécessaire pour distinguer à la fois et nettement tout le champ de la lunette.

ŒNELÉUM, s. m. du grec οινος (*oinos*), vin, et d'ελαιον (*élaion*), huile.

(*Pharmacie*) Mélange de vin et d'huile. On s'en sert pour faire des embrocations sur les parties, dans les fractures, les luxations et les inflammations.

ŒNOMÈTRE, s. m. du grec οινος (*oinos*), vin, et de μετρον (*metron*), mesure.

(*Econ. dom.*) Instrument qui sert à mesurer la force du vin, c'est-à-dire, à déterminer le moment auquel le vin en fermentation dans la cuve a acquis toute la force et toute la qualité dont il est susceptible.

ŒSOPHAGE, s. m. du grec οἴω (*oió*), futur οἴσω (*oisó*), porter, et de φαγω (*phagó*), manger: porte-manger.

(*Anat.*) Canal membraneux qui porte les alimens, depuis la bouche jusques dans l'estomac.

ŒSTHÉTIQUE, ou ESTÉTIQUE, s. f. du grec αισθητικος (*aisthêtikos*), sensible, fait d'αισθανομαι (*aisthanomai*), sentir.

(*Philos.*) *Œsthétique transcendantale;* c'est ainsi qu'on appelle la théorie de Kant sur la sensibilité.

ŒUVRE, s. f. du latin *operis*, gén. d'*opus*: effet produit par quelque agent et qui subsiste après l'action.

(*Elocut.*) Dans le style soutenu, *œuvre* est quelquefois masculin, au singulier: ce *saint-œuvre*, l'*œuvre de Dieu*, l'*œuvre du génie*.

(*Littérat.*) *œuvre* se dit des productions de l'esprit, des pièces, des ouvrages en prose ou en vers. *Œuvres* mêlées, *œuvres* posthumes.

(*Beaux arts*) *Œuvre* se disoit autrefois, au masculin et au singulier, des productions des graveurs, des peintres, des musiciens. Ainsi l'on disoit, l'*œuvre de Raphaël*, l'*œuvre de Rubens*, pour la collection des œuvres de Raphaël, de Rubens, etc. A l'égard des graveurs, ce mot exprimoit leurs ouvrages d'après leurs propres dessins, ou d'après différens peintres; c'est dans ce sens qu'on disoit l'*œuvre de Callot*, l'*œuvre de Lebas*. On disoit aussi l'*œuvre premier*, l'*œuvre second* de tel musicien; mais ces expressions ne sont plus guère d'usage, si ce n'est à l'égard de quelques peintres du premier ordre.

(*Archit.*) *Hors d'œuvre, dans œuvre, sous œuvre* sont des expressions très-communes dans le langage des architectes: ainsi on dit qu'*un petit cabinet, un escalier est bâti dans œuvre, pratiqué dans œuvre*, pour dire qu'on l'a ménagé dans le corps du bâtiment, et l'on dit

qu'il est *hors d'œuvre*, lorsqu'il est pratiqué *en saillie* hors du bâtiment.

Travailler sous œuvre, ou reprendre sous œuvre ; c'est réparer les fondemens d'un mur sans l'abattre, et en le soutenant.

(*Alchimie*) *Œuvre*, en termes d'alchimie, signifie la pierre philosophale. *Le grand œuvre, travailler au grand œuvre.*

(*Marine*) *Œuvres vives ;* cette expression signifie, en terme de mer, la partie de la carène, depuis la quille jusqu'à la ligne d'eau en charge.

Œuvres mortes ; c'est tout ce qui est au dessus de la ligne de flottaison.

Œuvres de marée ; ce sont les travaux de radoub, de calfatage, ou de carène, qui se font pendant le tems de la marée basse, aux bâtimens que l'on a échoués, à cet effet, dans certains ports marchands, et ports de marée.

OFFICE, s. m. du lat. *officium* pour *efficium*, d'*efficere*, faire : devoir de la société civile.

(*Pratique*) *Informer d'office ;* c'est, de la part d'un juge, instruire une affaire sans en être requis.

Experts nommés d'office ; ce sont des experts nommés par le juge.

(*Econ. polit.*) *Office* signifie aussi emploi.

Grands offices ; on nomme ainsi, en Allemagne, les fonctions que les électeurs remplissent à la cour de l'empereur ; ces grands *officiers* ont sous eux des *officiers, sub officiales* qui remplissent ces fonctions en leur nom.

(*Religion catholique*) *Saint-office, congrégation du saint-office ;* c'est ce qu'on appelle plus simplement *tribunal de l'inquisition.* V. INQUISITION.

Office se dit aussi du service de l'église, des prières publiques avec les cérémonies qu'on y fait.

L'office divin, l'office de la Vierge, l'office des morts, livre d'office.

(*Econ. dom.*) *Office* se dit encore du lieu où l'on prépare, où l'on conserve tout ce qu'on sert sur table, et de l'art de préparer les fruits, etc.

OFFICIEL, adj. d'*officium*.

(*Diplomat. et administr.*) Il se dit de tout ce qui est déclaré, dit, proposé, publié par une autorité reconnue : *déclaration officielle, nouvelle officielle.*

OFFICINAL, LE, adj. du lat. *officina*, boutique.

(*Matière médicale*) Epithète que l'on donne aux médicamens composés, qui se tiennent dans les boutiques, à la différence de ceux qui s'ordonnent sur-le-champ par les médecins, et qu'on appelle compositions extemporanées et magistrales.

(*Botan.*) *Plante officinale ;* c'est celle qui se veud dans les boutiques, comme étant d'usage dans les arts.

OFFRE, s. f. du lat. *offero*, offrir : action d'offrir.

(*Pratique*) *Offres* se dit des propositions que l'on fait de payer ou d'acquitter ce qui est dû, ou ce qui paroît raisonnable ; leur objet est d'éteindre une action, ou de faire cesser des poursuites.

Les *offres* sont verbales ou par écrit.

On appelle *offres réelles* celles qui sont réalisées, c'est-à-dire, celles qui se font à deniers découverts.

OÏDE, du grec εἶδος (*eidos*), forme, ressemblance.

(*Langue grecque*) Terminaison commune à plusieurs mots françois dérivés du grec, et qui marque un rapport, une conformité ou une ressemblance avec la chose désignée par la première partie du mot, comme *cycloïde, élytroïde*, etc.

OISEAU, s. m. du lat. *aucellus*.

(*Ornithologie*) Animal à deux pieds, ayant des plumes et des ailes.

OISELEUR, s. m. du lat. *aucellarius ;* celui qui fait métier de prendre des oiseaux, à la pipée, au filet ou autrement.

OKYGRAPHIE, s. f. du grec ὠκύς (*ókus*), rapide ; et de γράφω (*graphó*), écrire : écriture rapide.

(*Diplomatique*) C'est le titre d'un nouvel ouvrage ou d'un nouveau système d'écriture rapide, au moyen de trois caractères seulement, dont la valeur change suivant leur position sur quatre lignes parallèles, semblables à celles sur lesquelles on écrit la la musique.

OLBERS (nouvelle planète). *V.* HERCULE.

OLÉAGINEUX, adj. du latin *oleum*, huile.

(*Mat. méd.*) Qui est de substance huileuse, semblable à l'huile.

OLÉCRANE, s. m. du grec ὠλένη (*ôléné*), coude, et de κράνον (*kranon*), tête: tête du coude.

(*Anat.*) Apophyse qui termine l'os du coude. C'est cette éminence que l'on remarque lorsqu'on fléchit le coude.

OLÉRACÉ, ÉE, adj. du latin *olerăceus*, formé d'*olus*, *oleris*, herbes potagères.

(*Botan.*) Il se dit des plantes qui servent à la nourriture, comme les plantes vulgairement appelées *potagères*.

OLFACTIF ou OLFALTOIRE, adj. du lat. *olfactus*, odorat; composé d'*oleo*, sentir, flairer, et de *facio*, faire sentir: qui sert à l'odorat.

(*Anat.*) Il se dit des nerfs qui servent au sens de l'odorat. La première paire de nerfs qui sort de la moëlle allongée, est l'*olfactoire*. On dit plus souvent *olfactif*.

OLIGARCHIE, s. f. du grec ὀλίγος (*oligos*), peu, et d'ἀρχή (*archê*), autorité, puissance: gouvernement d'un petit nombre de personnes.

(*Econ. polit.*) Gouvernement politique où l'autorité souveraine est entre les mains d'un petit nombre de personnes. L'*aristocratie* dégénère quelquefois en *oligarchie*.

OLIGOPHILLE, adj. du grec ὀλίγος (*oligos*), peu, et de φύλλον (*phullon*), feuille, foliole.

(*Botan.*) Il se dit des plantes ou des parties des plantes qui ont peu de feuilles, ou folioles.

OLIGOSPERME, adj. du grec ὀλίγος (*oligos*), peu, et de σπέρμα (*sperma*), sperme, graine.

(*Botan.*) Il se dit des plantes qui renferment ou qui portent peu de graines.

OLIGOTROPHIE, s. f. du grec ὀλίγος, (*oligos*), peu, et de τρέφω (*trepho*), nourrir: petite nourriture.

(*Méd. diet.*) Petite nutrition, ou diminution de nutrition.

OLIVAIRE, adj. du lat. *oliva*, olive.

(*Botan.*) Il se dit des parties des plantes qui ont la forme d'une olive.

(*Anat.*) On donne encore ce nom à deux protubérances de la moëlle allongée, à cause qu'elles ressemblent à une olive.

OLLAIRE, adj. du lat. *olla*, pot, marmitte.

(*Minéral.*) La pierre *ollaire* est d'une couleur grise, tirant sur le vert ou le noirâtre. Cette pierre, quoique brute et peu cassante, est si tendre sous le couteau qu'on la travaille au tour avec la plus grande facilité, et on en fait des marmittes, *ollas*, d'où lui vient son nom.

La *pierre ollaire* se tire principalement de la montagne qui dominoit la malheureuse ville de Pleurs, et qu'on avoit excavée avec si peu de précaution qu'elle s'écroula tout à coup, et ensevelit totalement Pleurs sous ses ruines, le 25 août 1618.

OLOGRAPHE, adj. du grec ὅλος (*holos*), entier, et de γράφω (*grapho*), écrire: écrit tout entier.

(*Pratique*) Il se dit, en général, de ce qui est écrit entièrement de la main de celui qui fait quelque disposition. Mais on l'applique particulièrement à un testament entièrement écrit et signé du testateur. Quelques-uns écrivent *holographe*, conformément à l'étymologie.

OLYMPIADE, s. f. du grec ὀλυμπιάς (*olumpias*), dirivé de la ville d'*Olympie*.

(*Chronol.*) Révolution de quatre ans, qui servoit aux Grecs à compter leurs années. Cette manière de supputer le tems tiroit son origine de l'institution des jeux *olympiques* que les Grecs célébroient, tous les quatre ans, pendant cinq jours, vers le solstice d'été, sur les bords du fleuve Alphée, auprès d'*Olympie*, ville d'Elide, où étoit le fameux temple de Jupiter *Olympien*.

La première *Olympiade* commença au mois de juillet de l'année 3938 de la période Julienne, 776 ans avant J. C.

OMAGRE, s. f. du grec ὦμος (*ómos*), épaule, et d'ἄγρα (*agra*), prise, capture.

(*Méd.*) On appelle ainsi la goutte qui attaque l'épaule.

OMASUM ou OMASUS, s. m. mot latin qui signifie panse.

(*Zoologie*) Terme emprunté du latin pour désigner le ventricule des animaux qui ruminent.

OMBELLE, du latin *umbella*, parasol.

(*Botan.*) Disposition de fleurs dont les pédoncules partent tous d'un même point, d'où ils divergent ensuite comme les rayons d'un parasol.

OMBELLIFÈRES, adj. du latin *umbella*, ombelle ou parasol, et de *fero*, porter : porte-ombelles.

(*Botan.*) C'est ainsi que Jussieu désigne une famille de plantes dont les fleurs sont portées sur des pédoncules qui partent d'un même point, et qui s'évasent ensuite comme les rayons d'un parasol.

OMBILIC, s. m. du latin *umbilicus*, nombril.

(*Anat.*) Nœud placé au milieu du ventre, et formé de la réunion des vaisseaux *ombilicaux* que l'on coupe à l'enfant aussitôt qu'il est né, parce qu'ils ne doivent plus servir à l'usage qu'ils avoient dans le fœtus; et alors ils dégénèrent en des ligamens dont l'extrémité fait comme un nœud qu'on appelle *ombilic* ou nombril.

(*Botan.*) *Ombilic* se dit aussi de la cicatrice ou petite marque qu'on voit sur les graines des plantes, et qui est placée à l'endroit par où ces graines tenoient au péricarpe ou au placenta.

L'enfoncement qui se trouve à l'une ou à l'autre extrémité de certains fruits, et quelquefois à toutes les deux, porte aussi le nom d'*ombilic*.

(*Conchyliol.*) *Ombilic* est encore le nom d'une cavité qui se trouve au centre de la face intérieure de quelques coquilles, et qui représente l'axe vide autour duquel leur sphère tourne.

OMBILICAL, LE, adj. d'OMBILIC, qui a du rapport à *l'ombilic*.

(*Anat.*) *Région ombilicale, cordon ombilical, vaisseaux ombilicaux, artères ombilicales.* V. ABDOMEN, FŒTUS.

OMBRE, s. f. du latin *umbra*.

(*Optique*) Espace privé de lumière, ou dans lequel la lumière est affoiblie par l'interposition d'un corps opaque.

L'*ombre* est toujours située derrière le corps, du côté opposé à la lumière.

Ombre droite; si le corps opaque, qui jette une ombre, est perpendiculaire à l'horizon, et que le lieu sur lequel l'*ombre* est jetée soit horizontal, cette *ombre* s'appelle *ombre* droite. Telle est l'*ombre* des hommes, des arbres, des bâtimens.

Ombre verse; si le corps opaque est placé parallèlement à l'horizon, l'*ombre* qu'il jette sur un plan perpendiculaire à l'horizon se nomme *ombre verse*.

(*Arpentage*) Les *ombres droites* et les *ombres verses* sont de quelqu'utilité dans l'arpentage, en ce que par leur moyen on peut assez commodément mesurer les hauteurs, soit accessibles, soit inaccessibles.

(*Perspective*) On entend par *ombre*, en perspective, la représentation de l'*ombre* d'un corps sur un plan. Elle diffère de l'*ombre* réelle, comme la représentation ou la perspective du corps, diffère du corps même.

(*Astron.*) L'*ombre*, en astronomie, est le cône formé par les rayons qui, partant du soleil, touchent le globe lunaire, dans les éclipses du soleil, ou le globe terrestre dans les éclipses de lune.

(*Peinture*) L'*ombre*, en peinture, n'est pas l'obscurité des ténèbres, mais seulement la privation de la lumière immédiate, parce que les parties ombrées sont encore éclairées par la lumière éparse dans l'air.

Les parties obscures d'un tableau, comparées à celles qui sont frappées du soleil, sont si loin d'une obscurité absolue, que si l'on pouvoit faire abstraction des parties éclairées immédiatement par le soleil, on verroit, dans la partie ombrée, des lumières, des ombres et des reflets. L'*ombre* n'est donc qu'un léger nuage qui couvre les corps et les prive seulement de la lumière la plus brillante, sans empêcher que, par le secours d'une autre lumière moins forte, on n'aperçoive les formes et les couleurs.

OMBROMÈTRE, s. m. du grec ὄμβρος (*ombros*), pluie, et de μετρον (*metron*), mesure.

(*Physique*) Machine qui sert à

mesurer la quantité de pluie qui tombe chaque année.

Cette machine consiste dans un entonnoir de fer-blanc, dont la surface est d'un pouce carré applatie, avec un tuyau de verre placé dans le milieu. L'élévation de l'eau dans le tube, dont la capacité est marquée par degrés, montre la quantité de pluie qui tombe en différens tems. *Voy.* CHRONHYOMÈTRE, HYÈTOMÈTRE.

OMOCOTYLE, s. f. du grec ὠμος (*ómos*), épaule, et de κοτυλη (*kotulé*), cavité.

(*Anat.*) Cavité de l'omoplate qui reçoit la tête de l'humérus.

OMOPLATE, s. f. du grec ωμος (*ómos*), épaule, et πλατυς (*platus*), large.

(*Anat.*) Os large, menu et triangulaire, qui forme la partie postérieure de l'épaule.

OMPHACIN, adj. du grec ὄμφαξ (*omphax*), raisin vert.

(*Econ. dom.*) On entend par ce mot tout fruit qui n'est pas encore mûr. Les anciens appeloient *huile omphacine*, celle qu'on tiroit des olives vertes.

OMPHALOCÈLE, s. f. du grec ομφαλὸς (*omphalos*), nombril, et de κήλη (*kélé*), tumeur.

(*Chirurg.*) *Hernie ombilicale*; c'est la même chose qu'exomphale.

OMPHALOMANCIE, s. f. du grec ὀμφαλος (*omphalos*), nombril, et de μαντεια (*manteia*), divination.

(*Divin.*) Espèce de divination pratiquée par quelques sages-femmes crédules, et qui consiste à prédire le nombre d'enfans qu'une femme doit avoir, en comptant le nombre des nœuds du cordon ombilical de l'enfant qui vient de naître.

ONCE, s. f. du lat. *uncia*; chez les anciens Romains, la douzième partie d'un tout.

(*Métrologie*) La huitième partie du poids de marc, et la seizième d'une livre (ancienne mesure).

Dans les nouvelles mesures de la République françoise, *once* est le terme vulgaire par lequel on désigne l'HECTOGRAMME. *V.* ce mot.

ONCIALE, adj. du lat. *uncia*.

(*Diplomatique*) On nommoit ainsi les grandes lettres dont les anciens se servoient pour les inscriptions et les épitaphes, et on les nommoit *oncialcs*, parce qu'elles étoient de la hauteur d'une *once*, ou la douzième partie du pied romain.

Les manuscrits où l'on trouve des *onciales* annoncent une antiquité qui remonte au moins au septième siècle, tems où l'on a cessé d'en faire usage.

ONCOTOMIE ou ONKOTOMIE, s. f. du grec ὄγκος (*ogkos*), tumeur, et de τομη (*tomé*), incision.

(*Chirurgie*) Opération de chirurgie, qui consiste à ouvrir une tumeur, un abscès avec un instrument tranchant.

ONDÉCAGONE, s. m. du latin *undecim*, onze, et du grec γωνια (*gónia*), angle.

(*Géom.*) Figure géométrique qui a onze côtés et onze angles.

ONDULATION, s. f. du lat. *undula*, dimin. d'*unda*, onde.

(*Physique*) Sorte de mouvement oscilatoire ou de vibration que l'on observe dans un liquide, et qui le fait alternativement hausser et baisser comme les vagues de la mer: c'est ce que Newton et plusieurs autres après lui ont appelé *onde*.

Ondulation se dit aussi d'un certain mouvement par lequel les parties de l'air sont agitées de la même manière que les vagues de la mer: c'est ce que quelques auteurs aiment mieux appeler VIBRATION. *V.* ce mot.

(*Méd.*) On donne aussi ce nom à une espèce de mouvement contre nature, auquel le cœur est sujet. Lorsque le cœur est agité d'*ondulations*, il fait un bruit sensible à l'extérieur.

(*Chirurg.*) *Ondulations* se dit encore, en termes de chirurgie, d'un mouvement qui se fait dans la matière contenue dans un abscès quand on le presse.

On dit qu'une tumeur est en état d'être ouverte lorsqu'on sent l'ondulation de la matière.

ONEIRODYNIE, s. f. du grec ὄνειρος (*oneiros*), songe, et d'ὀδυνη (*odunè*), douleur.

(*Méd.*) Songe douloureux.

ONEIROCRITIE, ou ONIROCRITIE, ou ONIROCRATIE, s.

f. du grec ὄνειρος (*oneiros*), songe, et de κρινω (*krinó*), juger.

(*Divin.*) L'art prétendu d'interpréter les songes.

ONEIROGYNE, s. m. du grec ὄνειρος (*oneiros*), songe, et de γυνη (*gunè*), femme.

(*Méd.*) Songe vénérien.

ONÉRAIRE, adj. du lat. *onerarius*, d'*onus*, fardeau.

(*Pratiq.*) Il se dit de celui qui est chargé des soins d'une administration dont un autre a les honneurs.

Tuteur onéraire; c'est celui qui, sous un tuteur *honoraire*, administre les biens d'un mineur.

ONÉREUX, adj. du lat. *onerosus*, d'*onus*, fardeau.

(*Prat.*) Ce qui est à charge, ce qui n'est point gratuit. *Condition onéreuse, tutelle onéreuse, charge onéreuse.*

ONGLE, s. m. du lat. *unguis*, fait du grec ὀνυξ (*onux*).

(*Anat.*) Petits corps blanchâtres, transparens, et d'une substance semblable à de la corne, qui viennent au bout des doigts de l'homme et de plusieurs animaux.

ONGLET, s. m. d'ONGLE.

(*Méd.*) Sorte de maladie des yeux, ou excroissance de chair qui s'étend et couvre quelquefois la cornée transparente.

(*Botan.*) *Onglet* est aussi la partie inférieure d'une pétale dans une corolle *monopétale*. Ce qui fait l'office de l'*onglet* se nomme tube.

(*Géom.*) *Onglet* se dit encore d'une tranche de cylindre terminée par la base, la surface courbe du cylindre et son plan oblique, qui rencontre la base avant d'avoir coupé la surface entière du cylindre.

ONGUENT, s. m. du lat. *unguentum*, fait d'*ungere*, oindre.

(*Hist. anc.*) Parmi les anciens, *onguent* étoit un parfum liquide, dont on se frottoit par propreté, dont ou se parfumoit, et qui servoit à embaumer les morts.

(*Mat. méd.*) Aujourd'hui le mot d'*onguent* n'est plus en usage dans le sens que lui donnoient les anciens; c'est un médicament externe, onctueux, de consistance moyenne entre le liniment et l'emplâtre, composé d'huile, de graisse, de cire, de mucilage, de suif, de moëlle, ou d'autres matières semblables auxquelles on ajoute souvent des plantes, des animaux, des minéraux. On a donné aux *onguens* différens noms, suivant leur vertu, leur base, leur couleur, ou leurs auteurs.

ONKOTOMIE. *V.* ONCOTOMIE.

ONOMATOPÉE, s. f. du grec d'ονομα (*onoma*), nom, et de ποιεω (*poieô*), faire, former: formation d'un nom.

(*Elocut.*) Figure de mots formés sur la ressemblance de la chose qu'ils signifient.

Cliquetis (*des armes*), *trictrac*, sont des mots formés par onomatopée.

ONTOLOGIE, s. f. du grec οντος (*outos*), génit. d'ὄν (*on*), un être, et de λογος (*logos*), discours: traité de l'être.

(*Métaph.*) C'est la partie de la métaphysique générale, qui a pour objet l'être en général.

ONYX, s. m. du grec ὀνυξ (*onux*), ongle.

(*Minéralog.*) Pierre qui ressemble à l'ongle; espèce d'agathe très-fine, qui offre des bandes parallèles de différentes couleurs, dont les bords sont nettement tranchés, et dont la bande blanchâtre a quelque ressemblance avec celle de l'ongle, d'où lui vient son nom. L'*onyx* sert à faire des vases, des tabatières, des bijoux.

OOMANTIE, s. f. du grec ὠὸν (*oon*), œuf, et de μαντεια (*manteia*), divination.

(*Divin.*) Divination par le moyen des œufs. Livie, mère d'Auguste, désirant savoir si elle deviendroit mère d'un enfant mâle, échauffa elle-même un œuf jusqu'à ce qu'elle eût fait éclore un poulet qui avoit une fort belle crête.

OPALE, s. f. du lat. *opalus*, fait du grec οπαλος (*ópalos*).

(*Minér.*) Pierre rangée parmi les pierres précieuses, d'un blanc de lait un peu léger, ou d'un gris bleuâtre qui a des reflets diversement colorés, suivant le point de vue où elle se présente.

L'*opale* est rangée parmi les pierres précieuses, et même parmi celles

du plus grand prix, quand elle a toute la perfection dont elle est susceptible, quoiqu'elle n'ait ni la dureté ni le tissu lamelleux des gemmes ou pierres précieuses proprement dites.

Les plus belles *opales* portent le nom d'*opales orientales*, suivant l'usage des joailliers de donner le nom de *pierres orientales*, à toutes celles qui sont de la plus grande perfection, quoique toutes celles qui sont dans le commerce viennent de Saxe et de Hongrie.

C'est sur-tout aux environs d'Eperies, dans la Haute-Hongrie, près des monts Krapak, que se trouvent les *opales* de la première qualité, dans une colline voisine du village de Czerniska ou Czervezina.

OPAQUE, adj. du lat. *opacus*, fait d'*opaco*, couvrir, obscurcir.

(*Physiq.*) *Corps opaques;* ce sont ceux qui ne transmettent point la lumière. Cette propriété leur vient de ce qu'ils sont composés de parties qui sont entr'elles d'une différente densité, et de ce que ces parties laissent entr'elles des vides et des interstices irréguliers ou tortueux, et remplis d'une matière beaucoup moins dense que les particules qui constituent les corps. Consultez l'*optique* de Newton.

OPÉRA, s. m. terme emprunté de l'italien *opera* ou *opra*, ouvrage, composition.

(*Art dramat.*) Spectacle dramatique et lyrique, où l'on s'efforce de réunir tous les charmes des beaux-arts, dans la représentation d'une action passionnée, pour exciter, à l'aide des sensations agréables, l'intérêt et l'illusion.

L'*opéra* étoit depuis long-tems connu à Venise, lorsque Balthazarini, surnommé le *Beau-Joyeux*, valet de chambre de Catherine de Médicis, donna en France quelques idées des représentations en musique, et dans lesquelles il se fit aider, pour la musique, par *Beaulieu* et *Salomon*, pour les paroles, par *Lachenaye*, aumônier du prince, et pour les décorations, par le peintre *Patin*.

A la naissance de l'*opéra*, les inventeurs s'avisèrent de transporter la scène aux Cieux et dans les Enfers, et faute de savoir faire parler les hommes, dit Rousseau, ils aimèrent mieux faire chanter les dieux et les diables. Ce spectacle fit long-tems l'admiration des contemporains; mais dès que la musique eut appris à peindre et à parler, le théâtre fut purgé du jargon de la mythologie, et l'intérêt fut substitué au merveilleux. Apostolo Zeno et Metastase firent parler les héros; et Cyrus, César, Caton même, parurent sur la scène avec succès; Vinci, Leo, Pergolèse, se chargèrent d'exprimer en musique les accens de la colère, de la douleur, des menaces, au lieu des cris des Bacchantes, des conspirations des sorciers, et de tout le fracas barbare que faisoient entendre auparavant de mauvais musiciens qui n'avoient que la mécanique de leur art, et qui étoient privés du feu de l'invention et du don de l'imitation.

Mais la perfection est un point où il est difficile de se maintenir; la musique, après avoir essayé et senti ses forces, s'est crue en état de marcher seule, et elle a dédaigné la poésie qu'elle devoit accompagner.

Tel est l'état de l'*opéra* en Italie. En France, Quinault et Sully s'écartèrent, dès le principe, et du goût et de la forme ordinaire des opéra italiens, et en créèrent un d'un nouveau genre. Quinault, sur-tout, imagina des actions tragiques, liées à des danses, au mouvement des machines et aux changemens de décorations.

Lamotte enrichit l'*opéra* du ballet et de la pastorale; et depuis cette époque jusqu'à ce jour, la danse a été la partie la plus brillante de ce spectacle.

OPÉRATEUR, sub. m. du latin *operator*, fait d'*operor*, travailler.

(*Chirurgie*) Opérateur se dit en général d'un chirurgien qui se sert de la main et des instrumens pour travailler sur le corps humain, et remédier aux désordres externes qui demandent ses secours.

Comme la chirurgie renferme un grand nombre d'opérations, il est des chirurgiens qui se bornent plus particulièrement à quelques-unes d'entr'elles, et on leur donne une dénomination particulière, à raison de l'opération qu'ils pratiquent.

Opérateur

Opérateur lithatomiste ; celui qui pratique l'opération de la taille.

Opérateur oculiste ; celui qui s'attache aux maladies chirurgicales de l'œil.

Opérateur dentiste ; celui qui a soin des dents.

Opérateur herniaire ou *bandagiste ;* celui qui se consacre aux opérations des hernies et à appliquer des bandages.

(*Empirisme*) *Opérateur* se dit aussi d'un empirique, d'un charlatan qui vend ses drogues et ses remèdes en public et sur le théâtre, qui annonce son logis et sa science par des billets qu'il distribue.

OPES, s. m. du grec ὀπὴ (*opé*) trou.

(*Archit.*) On appelle ainsi les trous des boulins qui restent dans les murs, et de ceux où sont posés les bouts des solives.

OPHIASE, s. f. du grec ὀφιασις (*ophiasis*), formé d'ὄφις (*ophis*), serpent.

(*Méd.*) Maladie qui fait tomber le poil et les cheveux en quelques endroits du corps, de sorte qu'il paroît moucheté comme celui d'un serpent.

OPHIDIENS, s. m. du grec ὄφις (*ophis*), serpent: de la famille, de la nature des serpens.

(*Erpétologie*) Ce mot, qui est synonyme de celui de serpent, a été donné par Alexandre Brongniard aux animaux du troisième ordre des reptiles, dans sa méthode d'*Erpétologie.*

OPHIOGÈNES, s. m. du grec ὄφις (*ophis*), serpent, et de γίνομαι (*géinomai*), naître : issus d'un serpent.

(*Antiquité*) Les anciens donnoient ce nom à une race d'hommes qui se disoient issus d'un serpent. Ces hommes, qui habitoient l'île de Paros, passoient, aussi bien que les Marses et les Psylles, peuples de l'Afrique, pour avoir la propriété de guérir les piqûres venimeuses des serpens.

OPHIOLATRIE, s. f. du grec ὄφις (*ophis*), serpent, et de λατρεια (*latreia*), culte.

(*Culte relig.*) Religion de ceux qui adorent des serpens. Tel étoit le culte que les Babyloniens rendoient au grand dragon que Daniel tua. L'*ophiolatrie* a encore lieu parmi quelques peuples de l'Inde.

OPHIOLOGIE, s. f. du grec ὄφις (*ophis*), serpent, et de λογος (*logos*), discours.

(*Hist. nat.*) Partie de l'histoire naturelle qui a pour objet la description des serpens.

OPHIOPHAGES, s. m. du grec ὄφις (*ophis*), serpent, et de φαγω (*phago*), manger : mangeurs de serpens.

(*Géogr.*) Nom donné par Pline à des peuples d'Ethiopie qui se nourrissoient de serpens.

OPHITE, s. f. du grec ὄφις (*ophis*), serpent, et de λιθος (*lithos*), pierre: pierre de serpent, serpentin.

(*Minéral.*) Espèce de porphyre connu des artistes sous le nom de vert antique.

OPHTHALMIE, s. f. du grec ὀφθαλμος (*ophthalmos*), œil, qui vient d'ὄπτομαι, voir.

(*Méd.*) Ce mot signifie toute maladie des yeux ; mais on s'en sert particulièrement pour désigner l'inflammation de cet organe.

L'*Ophthalmie* est une inflammation ou rougeur de la conjonctive, quelquefois avec tumeur ardente et écoulement de larmes, quelquefois sans l'un et l'autre.

Il arrive aussi que cette inflammation s'étend sur toutes les parties du globe et sur celles qui l'environnent. Cette maladie est la plus fréquente de toutes celles dont les yeux se trouvent affligés, puisqu'elle accompagne presque toutes les autres maladies qui les attaquent.

D'*Ophthalmie* on a fait *Ophthalmique,* pour désigner ce qui concerne l'œil, ce qui a rapport à la vue, et les remèdes qui sont propres aux maladies des yeux.

OPHTHALMOGRAPHIE, s. f. du grec ὀφθαλμος (*ophthalmos*), œil, et de γραφω (*grapho*), décrire.

(*Anat.*) Partie de l'anatomie qui a pour objet la description de l'œil.

OPHTHALMOLOGIE, s. f. du grec ὀφθαλμος (*ophthalmos*), œil, et de λογος (*logos*), discours.

(*Anat.*) Partie de l'anatomie qui a pour objet de faire connoître les usages de l'œil.

OPHTHALMOSCOPIE, s. f. du grec ὀφθαλμος (*ophthalmos*), œil, et de σκοπεω (*skopéo*), considérer, contempler.

(*Méd.*) L'art de connoître le tempérament et le caractère d'une personne par l'inspection de ses yeux.

OPIAT, s. m. du grec ὀπιον (*opion*), *opium*, le suc de pavot.

(*Mat. méd.*) Les anciens médecins donnoient avec raison le nom d'*opiat* ou *opiate*, ou *opialet*, aux médicamens dans la composition desquels il entroit de l'*opium*, ou tel autre ingrédient narcotique ; mais on le donne aujourd'hui aux remèdes préparés sans *opium*, qui par leur consistance ressemblent aux électuaires mous et aux confections.

OPILATION, s. f. du latin *oppilare*, boucher.

(*Méd.*) Espèce d'obstruction forte et dure causée par des alimens qui ont la qualité de boucher, de remplir les vaisseaux et d'empêcher le passage des humeurs. Les *viandes qui se digèrent difficilement sont opilatives.*

OPISTHOCYPHOSE, s. f. du grec ὀπισθοκυφοσις (*opistokuphosis*), formé ὀπισθεν (*opisthen*), par derrière, et de κυφος (*kuphos*), bossu : l'état de celui qui est bossu par derrière.

(*Méd.*) La cambrure de l'épine en arrière, la bosse.

OPISTHOGRAPHIE, s. f. du grec ὀπισθεν (*opisthen*), par derrière, et de γραφω (*graphó*), écrire.

(*Diplomatique*) Ce mot signifie écriture des deux côtés. Les anciens n'écrivoient que d'un côté, et le revers de la page étoit blanc. C'étoit tellement un usage de politesse, que Saint-Augustin, qui s'en écarte quelquefois, en fait des excuses. Jules-César semble être le premier qui chez les Romains ait introduit l'*opisthographie*, en écrivant aux généraux et aux gouverneurs.

Les chartes qui ont plus de 450 ans d'ancienneté ne sont communément écrites que d'un côté. C'est un usage presqu'invariable en France. En Angleterre, les chartes *opisthographes* sont un peu plus communes. On ne parle ici que du texte, et non pas des notices faites dans le tems ou après coup, pour indiquer le précis des actes, leur âge, le nom de leurs auteurs, etc., que l'on voit sur le dos de presque toutes les chartes.

OPISTHOTONOS, s. m. mot grec composé d'ὀπισθεν (*opisthen*), en arrière, et de τονος (*tonos*), tension.

(*Méd.*) Espèce de convulsion dans laquelle le corps est plié comme un arc en arrière, par la contraction des muscles postérieurs de la tête et du dos. *Voy.* CONVULSION.

OPIUM, s. m. du grec ὀπιον (*opion*), formé d'ὀπος (*opos*), suc, liqueur ; comme qui diroit suc par excellence.

(*Botan.*) Suc concret, retiré par incision de la tête du pavot blanc ou du pavot des jardins. L'*opium* nous vient de la Natolie, de l'Egypte et des Indes. Les Orientaux en font un grand usage, et l'on sait que les Turcs en prennent une forte dose, toutes les fois qu'ils se préparent au combat.

(*Mat. méd.*) L'*opium* est une substance très-singulière, et sur laquelle les médecins ont eu différentes opinions. L'*opium* augmente la vélocité et la plénitude du pouls, la chaleur des tégumens, la transpiration insensible, le gonflement des veines... Il diminue le sentiment, il détruit la douleur, il affoiblit toutes les facultés de l'ame ; il produit un sommeil qui approche d'autant plus de l'apoplexie que l'action de l'*opium* est plus vive. Sagement administré, l'*opium* produit de bons effets dans le plus grand nombre des maladies douloureuses et convulsives, dans un petit nombre de maladies évacuatoires.

OPOBALSAMUM, s. m. du grec ὀπος (*opos*), suc, et de βαλσαμον (*balsamon*), baume : suc de baume.

(*Mat. méd.*) Sorte de résine liquide ou de baume, que l'on retire par incision d'un arbre du Levant qu'on appelle *baumier ;* c'est la même chose que le *baume de Judée* ou *d'Egypte.*

OPOPANAX, s. m. du grec ὀπος (*opos*), suc, et du latin *panax*, panacée, dérivé du grec πᾶν (*pan*), tout, et d'ἀκέομαι (*akéomai*), remédier : baume universel.

(*Mat. méd.*) Suc résineux-gom-

meux qu'on tire d'une plante du Levant, nommée grande-berce, ou *panacée*, à cause de ses propriétés. On l'emploie en médecine comme purgatif.

OPPOSÉ, ÉE, participe d'*opposer*, du lat. *opponere*, pour *obviam ponere*, mettre au-devant.

(*Géom.*) *Opposé* est si fort en usage en géométrie et même en physique qu'il en est devenu un terme.

Angles opposés; ce sont ceux qui sont formés par deux lignes droites, qui se coupent en un point.

Cônes opposés; ce sont deux cônes semblables opposés par le sommet, c'est-à-dire, qui ont un même sommet commun, ainsi qu'un même axe.

Sections opposées; ce sont deux hyperboles produites par un même plan qui coupe deux cônes opposés.

OPPOSITION, s. f. même origine qu'OPPOSÉ: empêchement, obstacle.

(*Astron.*) *Opposition* se dit, en astronomie, de l'aspect ou de la situation de deux étoiles ou planètes lorsqu'elles sont diamétralement opposées l'une à l'autre, c'est-à-dire, éloignées de 180 degrés, ou de l'étendue d'un demi-cercle.

Quand la lune est diamétralement opposée au soleil, en sorte qu'elle nous montre son disque entier éclairé, elle est en opposition avec le soleil; ce qu'on exprime communément en disant qu'elle est dans son plein; elle brille alors toute la nuit.

Les éclipses de lune n'arrivent jamais que quand cette planète est en opposition avec le soleil, et qu'elle se trouve outre cela proche des nœuds de l'écliptique.

(*Pratique*) *Opposition* est encore un acte qui se signifie à la requête de celui qui a des droits à conserver, ou des intérêts à discuter; c'est aussi un moyen ouvert, en certains cas, pour se pourvoir contre un jugement rendu par défaut.

(*Polit.*) *Parti de l'opposition;* c'est, dans une assemblée politique, un certain nombre de membres qui contrarient, par principe, et s'efforcent de balancer l'opinion de la majorité.

(*Élocut.*) *Opposition*, en rhétorique, est une figure par laquelle on réunit deux idées qui paroissent contradictoires, comme une *folle sagesse*, un *poltron courageux*.

(*Peinture*) *Opposition* est d'un fréquent usage en peinture: on dit qu'on ne peut faire valoir une teinte ou un ton sans *opposition;* cela signifie qu'en plaçant, par exemple, une teinte jaune à côté d'une teinte violette, on fait paroître celle-ci plus violette encore.

On dit d'un ton qu'il n'est pas absolument clair, et qu'il ne paroît tel que par l'obscurité de celui qui lui est *opposé*.

Les bras doivent être en *opposition* l'un avec l'autre, et ceux-ci avec les jambes, la tête avec le corps, et ainsi du reste, afin de conserver les règles de l'équilibre, et de suivre les principes reçus pour la grâce, la force, l'expression, etc.

OBSIGONE, adj. du grec ὀψὲ (*opsé*), tard, et de γίνομαι (*géinomai*), être produit: produit dans un tems postérieur.

(*Anat.*) On donne cette épithète aux dents molaires, parce que ce sont les dernières qui sortent, et qu'elles ne viennent que dans l'adolescence: on les appelle aussi dents de sagesse.

OPSIMATHIE, s. f. du grec ὀψὲ (*opsé*), tard, et de μανθάνω (*manthano*), apprendre; envie tardive de s'instruire

OPTIMISME, s. m. du lat. *optimus*, très-bon.

(*Philos.*) C'est le nom qu'on donne au système de ceux qui prétendent que tout est bien; de là on appelle *optimistes* les philosophes tels que Leibnitz et Mallebranche, qui soutiennent que Dieu a fait les choses le mieux qu'il a pu et qu'il a su.

OPTION, s. f. du latin *optio*, d'*opto*, choisir.

(*Pratique*) Le pouvoir d'*opter*, ou le choix qu'on fait de quelque chose.

OPTIQUE, s. f. du grec ὀπτικὸς (*optikos*), visuel; qui concerne la vue, formé d'ὄπτομαι (*optomai*), voir.

(*Mathémat.*) L'*optique*, dans le sens le plus étendu qu'on puisse donner à ce mot, est la science de la

vision en général; et dans ce sens il renferme la catoptrique, la dioptrique, et même la perspective.

Dans un sens moins étendu, on appelle aussi *optique* la partie de la physique qui traite des propriétés de la lumière et des couleurs, sans aucun rapport à la vision. C'est cette science que Newton a traitée dans son *optique*.

Optique, dans le sens le plus strict, est proprement la science qui a pour objet les effets de la lumiere directe, et par conséquent la science de la vision directe; c'est-à-dire, de la vision des objets par des rayons qui viennent directement et immédiatement de ces objets à nos yeux, sans être ni réfléchis ni réfractés par quelque corps réfléchissant ou réfringent.

Il n'y a point de science sur laquelle les philosophes soient tombés dans un plus grand nombre d'erreurs, et il s'en faut même beaucoup encore aujourd'hui que les principes généraux de l'*optique*, et ses lois fondamentales, soient démontrées avec cette rigueur et cette clarté qu'on remarque dans les autres parties des mathématiques; la notice suivante des principaux ouvrages qui traitent de l'*optique*, servira à mettre au fait des progrès de cette science, et du chemin qui lui reste à faire.

Il est probable que les Platoniciens ont eu connoissance de la propagation de la lumière en ligne droite, et de l'égalité des angles d'incidence et de réflexion; car, bientot après eux, on voit ces vérités admises comme principes.

Il est certain qu'Euclide a écrit sur l'*optique*; mais on doute que les deux livres publiés sous son nom soient véritablement de lui; du moins a-t-on raison de croire qu'ils ont été fort altérés dans les siecles suivans.

Ptolémée nous avoit laissé un optique qui n'existe plus; mais, à en juger par l'ouvrage d'Alhazen, qui paroit etre une copie de celui Ptolémée, il y a lieu de croire que celui-ci contenoit beaucoup de mauvaise physique.

Maurolicus de Messine, en 1575, commença à dévoiler l'usage du crystallin, dans son livre *de lumine et umbra*.

Porta, dans son livre de la *Magie naturelle*, donna les principes de la chambre obscure; et cette découverte conduisit Kepler à la découverte de la maniere dont se fait la vision: ce grand homme aperçut et démontra que l'œil étoit une chambre obscure, et expliqua en détail la manière dont les objets venoient s'y peindre.

Antoine de Dominis donna les premieres idées de l'explication de l'arc-en-ciel; Descartes la perfectionna, et Newton y mit la dernière main.

Jacques Gregory, dans son *Optica promota*, proposa plusieurs vues nouvelles et utiles pour la perfection des optiques, et sur les phénomènes de la vision par les miroirs ou par les verres.

Barrow, dans ses *Lectiones opticæ*, ajouta de nouvelles vérités à celles qui avoient déja été découvertes; mais le plus considérable et le plus complet de tous les ouvrages qui ont été faits sur l'*optique*, est l'ouvrage anglois de M. Smith, intitulé: *A compleat System of optics*, en deux vol. in-4°.

L'*optique* en général a principalement deux questions à résoudre: celle de la distance apparente de l'objet, ou du lieu auquel on le voit. (*V.* DISTANCE, APPARENCE), et celle de la grandeur apparente du même objet. *V.* APPARENCE, VISION, MIROIR, CATOPTRIQUE, DIOPTRIQUE.

OPTIQUE, employé adjectivement, se dit de ce qui a rapport à la vision.

Cone optique; c'est un faisceau de rayons qu'on imagine partir d'un point quelconque d'un objet, et venir tomber sur la prunelle pour entrer dans l'œil.

Pinceau optique ou *pinceau de rayons*; c'est un assemblage de rayons par le moyen desquels on voit un point ou une partie d'un objet.

Axe optique; c'est un rayon qui passe par le centre de l'œil, et qui fait le milieu de la pyramide ou du cone *optique*.

Chambre optique. *V.* CHAMBRE OBSCURE.

Verres optiques ; ce sont des verres convexes ou concaves, qui peuvent réunir ou écarter les rayons, et par le moyen desquels la vue est rendue meilleure, ou conservée si elle est foible. *V.* VERRE, LENTILLES, LUNETTES, MÉNISQUE.

Pyramide optique; c'est, en perspective, une pyramide dont la base est l'objet visible, et dont le sommet est dans l'œil. Cette pyramide est formée par les rayons qui viennent à l'œil des différens points de la circonférence de l'objet.

Triangle optique; c'est un triangle dont la base est une des lignes droites de la surface de l'objet, et dont les côtés sont les rayons.

Rayons optiques ; ce sont les rayons qui terminent une pyramide ou un triangle *optique.*

(*Astron.*) *Inégalité optique ;* c'est une irrégularité apparente dans le mouvement des planètes. On l'appelle *apparente* parce qu'elle n'est point dans le mouvement des corps, et qu'elle ne vient que de la situation de l'œil du spectateur, qui fait qu'un mouvement qui seroit uniforme ne paroit pas tel; cette illusion a lieu lorsqu'un corps se meut uniformément dans un cercle dont l'œil n'occupe pas le centre, car alors le mouvement de ce corps ne paroît pas uniforme; au lieu que si l'œil étoit au centre du monvement, il le verroit toujours uniforme.

On appelle cette inégalité, *inégalité optique*, pour la distinguer de l'*inégalité réelle ;* car les planètes ne décrivent pas un cercle comme on vient de le supposer, mais une ellipse dont elles ne parcourent pas des arcs égaux en tems égaux. Ainsi, leur mouvement n'est donc pas uniforme, et il le seroit qu'il ne nous le paroitroit pas. C'est pourquoi on distingue dans ce mouvement deux inégalités, l'une *optique* et l'autre réelle.

Lieu optique d'une étoile ; c'est le point où il paroit à nos yeux qu'elle est. Ce lieu est vrai ou apparent : vrai, quand l'œil est supposé au centre de la terre ou de la planète de laquelle on suppose qu'il regarde ; et apparente, quand l'œil est hors du centre de la terre ou de la planète. La différence du lieu vrai au lieu apparent, forme ce que l'on appelle PARALLAXE. *V.* ce mot.

(*Physique*) *Illusions optiques ;* ce sont toutes les erreurs où notre vue nous fait tomber sur la distance apparente des corps, sur leur figure, leur grandeur, leur couleur, la quantité et la direction de leur mouvement.

Machine optique ; c'est une boite dans laquelle des objets assez éclairés se font voir sous des images amplifiées et dans l'éloignement, par le moyen de miroirs et de verres convexes.

(*Physiol.*) *Optique* se dit aussi de ce qui sert à la vue.

Nerfs optiques ; les *nerfs optiques* semblent tirer leur origine des éminences appelées *Couches de nerfs optiques*, qui, sortant du crâne par les trous nommés *optiques*, vont se perdre dans l'œil, où ils forment, par leur épanouissement, la rétine.

Trous optiques ; ces trous sont creusés précisément à la base des apophyses à demeure de l'os sphéroïde, et donnent passages aux *nerfs optiques.*

OPUSCULE, s. m. du latin *opusculum*, dimin. d'*opus.*

(*Littérat.*) Petit ouvrage de littérature, petit traité : les *Opuscules de Plutarque*, les *Opuscules de Lamothe Levayer.*

OR, s. m. du lat. *aurum.*

(*Minér.*) Le plus parfait et le plus précieux de tous les métaux ; celui qui réunit le plus de propriétés utiles et agréables, sans mélange d'aucune qualité nuisible.

La ductilité de l'*or* est prodigieuse. Une once de ce métal peut former un fil de soixante et treize lieues de longueur. On pourroit avec un seul ducat dorer une statue équestre grande comme nature.

Sa *ténacité* surpasse celle de tous les autres métaux : un fil de fer d'un dixième de pouce de diamètre, supporte un poids de 450 livres ; un fil d'*or* de la même grosseur en peut porter 500.

Sa *densité* est également très-con-

sidérable, et surpasse du double celle de l'argent. Un pouce cube de celui-ci ne pèse que six onces $\frac{2}{3}$, tandis qu'un pouce cube d'or pèse douze onces et demi.

L'or n'a ni odeur ni saveur; il n'est attaqué ni par l'air, ni par l'eau, ni par aucun des agens ordinaires de la nature; le feu lui-même ne sauroit l'altérer.

Il n'en est pas de même quand on soumet l'*or* à l'action des rayons solaires concentrés : cette action est si prompte qu'elle le volatilise, pour ainsi dire, dès les premiers instans.

La plupart des métaux peuvent s'allier avec l'*or;* mais le mercure est celui de tous qui montre le plus d'affinité avec l'*or*, et leur alliage, qu'on nomme *amalgame*, se fait avec une si grande facilité ; qu'on l'obtient même par la simple trituration de l'*or* en feuilles ou en poudre, avec le mercure coulant. C'est avec cette *amalgame* que s'exécute la dorure en *or moulu :* on l'étend sur le métal qu'on veut dorer, on expose la pièce au feu, le mercure s'évapore, et l'or se trouve fixé sur la surface du cuivre ou de l'argent.

C'est pareillement à la faveur de cette grande affinité de l'*or* avec le mercure, qu'on parvient à le retirer avec profit des minerais les plus pauvres; on les pulvérise, on les pétrit avec de l'eau salée, et l'on y mêle une quantité de mercure suffisante. On procède ensuite à des lavages réitérés de ce mélange, pour le débarrasser peu à peu de toutes les matières terreuses, jusqu'à ce qu'enfin il ne reste plus que l'*amalgame* aurifère dont on retire le mercure par la distillation, et l'on achève de purifier l'*or* par le moyen ordinaire de la coupelle.

L'or n'est attaqué par aucun acide simple; mais il est facilement dissous par l'acide muriatique sur-oxigéné, et par l'acide nitro-muriatique, ou eau régale.

Or fulminant; quand on précipite l'*or* de sa dissolution par l'ammoniac ou alkali volatil, il acquiert une propriété qui lui est commune avec l'argent et le mercure; c'est d'être fulminant.

(*Peinture*) La propriété que possède l'*or* de fournir, dans de certaines circonstances, un oxide couleur de pourpre, le rend très-précieux pour le peintre en émail; il fournit les plus belles nuances de violet, de rose et de lilas. On appelle cet oxide *pourpre de Cassius;* et on l'obtient en versant peu à peu la dissolution d'or dans une dissolution d'étain par l'eau régale, étendue dans l'eau distillée.

Mines d'or; l'*or* a, comme les autres métaux, ses mines proprement dites, soit en filons, soit en couches.

Les mines d'or les plus importantes qu'on exploite aujourd'hui en Europe, sont celles de Hongrie et de Transilvanie; mais la véritable patrie de ce métal est placée entre les tropiques. Les terreins aurifères en couches horisontales, qui sont si fréquens dans les contrées de l'Afrique, ne pénètrent jamais à plus de deux toises de profondeur : il en est de même dans les pleines du Brésil et dans les vallées du Pérou, du Mexique, de la nouvelle Grenade et des autres contrées de l'Amérique équatoriale.

Les *filons d'or* eux-mêmes plongent rarement au-delà de quelques toises. La très-grande majorité de l'*or* qui est dans le commerce provient du lavage des sables aurifères.

Or natif; c'est celui qu'on découvre facilement à l'œil nu. On le trouve en paillettes, ou en petits grains comme du sable, en masses pondérables séparément, depuis un grain jusqu'à plusieurs livres, en filets droits ou contournés, en lames, en dendrites, et en cristaux réguliers.

Or de chat; voy. MICA.

Or massif; voy. ÉTAIN.

Or blanc; voy. PLATINE.

Or de départ; voy. ESSAI.

Or de Manheim; voy. CUIVRE.

Or d'Ulma; c'est le nom que les batteurs d'or donnent à l'or battu.

Or frisé; or très-fin, dont les brodeurs se servent pour enrichir les étoffes.

Or lis; or moins fin, qu'on emploie au même usage que l'*or frisé.*

Or trait; c'est celui qui a été tiré à la filière.

Titre de l'or; pour pouvoir apprécier la quantité d'or pur ou fin qu'il y a dans un poids d'or, dans

un marc, par exemple, il a fallu désigner cette quantité par une expression générale, et qui rendit le rapport de la quantité du métal fin au métal d'alliage. Pour cela, on a supposé le morceau d'or qu'on veut faire connoître, divisé en vingt-quatre parties égales, appelées *karat*, ou *carat*, et chacune de ces parties en trente-deux autres, qu'on appelle *grains*, ou seulement trente-deuxièmes.

Ainsi, lorsque, dans un morceau d'or, il se trouve vingt parties d'*or* fin, et quatre parties ou *karats* d'un métal étranger, on dit que cet or est au titre de vingt *karats*. S'il y avoit vingt-deux *karats* et dix *grains*, ou dix trente-deuxièmes, et par conséquent un karat et vingt-deux grains, ou vingt-deux trente-deuxièmes d'alliage, on diroit que c'est de l'or à vingt-deux karats, dix trente-deuxièmes.

On suit maintenant en France une autre division pour déterminer la quantité de fin que contiennent les matières d'*or* et d'*argent*.

Au lieu de supposer un poids quelconque d'or, divisé en vingt-quatre parties, on le suppose divisé en mille parties, et l'on exprime par des millièmes la quantité de fin et d'alliage. Ainsi, pour exprimer l'*or* qui contiendroit un quart d'alliage ou de métal étranger, on diroit qu'il contient sept cent cinquante millièmes en *or* fin, et deux cent cinquante millièmes en alliage; et l'on diroit, c'est de l'*or* au titre de sept cent cinquante millièmes. Ainsi l'*or* à vingt-deux karats dix trente-deuxièmes, s'exprimeroit par de l'*or* au titre de neuf cent vingt millièmes. De l'or où il n'y auroit point d'alliage du tout, seroit de l'*or* à mille millièmes. *Voy.* ARGENT, pour le titre de l'argent.

Or travaillé. Voy. ORFÈVRE.

ORAGE, s. m. du lat. *aurugium*, formé d'*aura*, vent.

(*Physique*) Violente agitation de l'air, accompagnée de pluie, et quelquefois de grêle, d'éclairs et de tonnerre.

Plusieurs physiciens ont tenté de rendre raison de la formation des orages et des phénomènes qui en dépendent; mais la météorologie est et sera encore long-tems dans son enfance, parce que les météores sont produits hors de la sphère de notre activité, par des êtres que nous ne pouvons saisir, pour les soumettre à nos épreuves.

Les orages étoient anciennement attribués à une vive fermentation, produite naturellement dans le sein de l'atmosphère, et à peu près semblable à celle que fait naître, dans les laboratoires des chimistes, un mélange bien assorti de soufre, de charbon, et de nitrate de potasse, dont la présence d'un corps ignescent augmente la température.

La plupart des physiciens ont partagé cette opinion, jusqu'à l'époque où Franklin, arrachant le fluide électrique aux nuages orageux, l'a fait servir à imiter, jusqu'à un certain point, les phénomènes qui accompagnent les *orages*.

ORAISON, du lat. *oratio*, fait d'*orare*, parler, formé d'*os*, *oris*, bouche.

(*Grammaire*) Discours, assemblage de mots qui forment un sens complet, et qui sont construits suivant les règles grammaticales.

(*Elocut.*) Oraison se dit aussi d'un ouvrage d'éloquence, composé pour être prononcé en public.

Oraison funèbre; discours prononcé à la louange des morts.

L'usage des oraisons funèbres a commencé chez les Grecs, après la bataille de Marathon. Thucydide est le plus ancien auteur qui en parle.

Cette coutume ayant passé de la Grèce à Rome, Valérius Publicola la pratiqua après la mort de Junius Brutus, son collègue, qui étoit resté le jour précédent sur le champ de bataille, dans un combat contre les Etrusques.

La plus ancienne *oraison funèbre* qui ait été prononcée en France, est celle du connétable Bertrand Duguesclin, mort en 1380, et enterré à Saint-Denis.

ORALE, adj. du latin *os*, *oris*, bouche: qui passe de bouche en bouche.

Tradition orale. Loi orale.

ORANGÉ, ÉE, adj. d'*orange*,

fruit, fait du lat. *aurantia*, d'*oratum, aureum.*

(*Physique*) Une des sept couleurs primitives dont la lumière est composée; c'est la seconde en commençant, à compter par la plus forte, ou, ce qui est la même chose, par la moins réfrangible.

Les corps qui nous paroissent *orangés* ne nous paroissent tels que parce que leur surface réfléchit les rayons orangés en beaucoup plus grande abondance que les autres.

ORATEUR, s. m. du lat. *orator*, fait d'*orare*, parler, discourir, dérivé d'*os*, *oris*, bouche.

(*Élocut.*) Celui qui compose, qui prononce des harangues.

(*Hist. d'Angl.*) *Orateur* est aussi le nom de celui qui, en Angleterre, préside la chambre des communes, qui en est le *prolocuteur*, qui expose les affaires, et porte la parole au nom de la chambre.

ORATORIO, s. m. terme emprunté de l'italien.

(*Art. dramat.*) Pièce de poésie, divisée par scènes, mais qui roule toujours sur des sujets sacrés, que les Italiens mettent en musique, pour être exécutée dans quelque église durant le carême ou en d'autres tems.

ORBE, s. m. du lat. *orbis*.

(*Astron. anc.*) *Orbe* se disoit anciennement d'un corps ou d'un espace sphérique terminé par deux surfaces, l'une convexe, qui étoit en dehors; l'autre concave, qui étoit en dedans.

Les anciens astronomes regardoient les cieux comme composés de différens *orbes* très-vastes, de couleur d'azur et transparens, qui étoient renfermés les uns dans les autres, ou bien comme un assemblage de grands cercles, au-dedans desquels étoient renfermés les corps des planètes, et dont les rayons s'étendoient, depuis le centre de la terre, qu'ils regardoient comme le centre du monde, jusqu'à la plus grande distance où la planète pouvoit s'en éloigner.

(*Astron. mod.*) Dans l'astronomie moderne, l'*orbe* d'une plante est la même chose que son ORBITE. *Voy.* ce mot.

(*Chirurgie*) *Orbe* se dit adjectivement des coups qui font des contusions qui ne viennent pas d'instrumens tranchans qui entament la peau, mais d'instrumens confondans. On appelle ces coups *orbes*, parce que la meurtrissure qui en arrive est ordinairement ronde, *extensa in orbem.*

ORBICULAIRE, adj., du latin *orbicularis*, fait d'*orbis*, de figure ronde.

(*Physique*) Epithète que l'on donne à toute figure ronde, et à tout mouvement circulaire.

(*Physiol.*) Ce terme est d'un grand usage en anatomie; *les éminences orbiculaires du cerveau; le ligament orbiculaire du fémur; le muscle orbiculaire des lèvres*, etc.

ORBICULÉ, ÉE, du lat. *orbiculatus.*

(*Botan.*) Il se dit de ce qui est plan et applati, et dont la circonscription est circulaire.

ORBITAIRE, adj. d'ORBITE, *orbita.* Voy. ce mot.

(*Anat.*) *Orbitaire* se dit de toute éminence des os qui concourre à la formation de l'*orbite*: *apophyse* orbitaire de l'os maxillaire, ou l'*apophyse molaire*, à cause de sa connexion avec l'*os molaire*, ou de la pomette.

Apophyse orbitaire de l'os palatin; c'est la partie supérieure de cet os.

ORBITE, s. f. du lat. *orbita*, rond, roue, ornière.

(*Astron.*) Chemin d'une planète ou d'une comète, ou la ligne qu'elle décrit dans les cieux par son mouvement propre.

Orbite du soleil, ou plutôt *de la terre*; c'est la courbe que la terre décrit dans sa révolution annuelle. Le plan de cette *orbite*, ou sa trace dans le ciel, est ce qu'on appelle ordinairement ECLIPTIQUE. *Voy.* ce mot.

L'*Orbite de la terre* et celles des planètes principales, sont des ellipses dont le soleil occupe le foyer commun. Chaque planète se meut dans son ellipse, de manière que son rayon vecteur, c'est-à-dire, le rayon qu'on peut tirer continuellement de la planète au soleil, décrit des aires ou

secteurs proportionnels au tems. Jusqu'à Kepler on avoit cru que les orbites ou planètes étoient des cercles; mais ce grand astronome a démontré le premier, d'après les observations de Tychobrahé, que les mouvemens des planètes n'étoient point exempts d'inégalité réelle. *V.* LOIX DE KEPLER, PLANÈTE, NŒUD, EXCENTRICITÉ, APSIDE, RÉVOLUTION.

(*Anat.*) *Orbite* se dit aussi d'une cavité osseuse de la tête, dont la figure approche assez de celle d'un cone, et dans laquelle l'œil est situé. Cette *orbite* sert à garantir l'œil des injures extérieures.

ORCHÉSOGRAPHIE. s. f. du grec ὄρχησις (*orchésis*), danse, et de γράφω (*graphó*), décrire: description de la danse.

Danse; description de la danse, ou l'art d'en noter les pas comme la musique. Thernet Arbeau a composé en 1588 un traité curieux, intitulé *Orchésographie.* C'est le premier qui a noté et figuré les pas de danse de son tems, de la même manière qu'on note le chant et les airs. Il a été imité depuis par Bauchamp. On a aussi donné à cet art le nom de *chorégraphie. V.* ce mot.

ORCHESTRE, s. m. du gr. ὄρχηστρα (*orchéstra*), formé d'ὀρχεῖσθαι (*orcheisthomai*), danser.

(*Art dramat. anc.*) C'étoit chez les Grecs la partie inférieure du théâtre. Elle étoit faite en demi-cercle; il y avoit des siéges tout autour. On l'appeloit *orchestre*, parce que c'étoit là que s'exécutoient les danses.

Chez les Romains l'*orchestre* étoit séparé du théâtre, et rempli de siéges destinés pour les sénateurs, les magistrats, les vestales et les autres personnes de distinction.

(*Art dramat. mod.*) Aujourd'hui ce mot s'applique plus particulièrement à la musique, et s'entend, tantôt du lieu où se trouvent ceux qui jouent des instrumens, et tantôt de la réunion de tous les symphonistes; c'est dans ce dernier sens que l'on dit qu'un *orchestre* est bon ou mauvais, pour dire que les instrumens sont bien ou mal joués.

ORCHOTOMIE, s. f. du grec ὄρχις (*orchis*), testicule, et de τεμνω (*temnó*), couper.

(*Chirurgie*) Amputation des testicules, castration.

ORDA ou ORDE, ou HORDE, mot tartare.

(*Hist. des Tartares*) Ce terme désigne une tribu tartare assemblée pour aller contre les ennemis, ou pour d'autres raisons particulières. Chaque tribu, ou chaque *orda*, a son chef particulier qu'on nomme *Mursa.*

ORDALIE, s. f. du saxon *ordal*, dont les Anglois ont fait *ordeal*, et dans la basse latinité *ordalium*, purgation.

(*Jurisprud.*) On appeloit ainsi, dans le moyen âge, les épreuves du feu, du fer chaud, de l'eau, du duel.

ORDINAL, LE, adject. du latin *ordo*, *ordinis*, qui regarde l'ordre.

(*Arith.*) Ce mot se dit des nombres qui marquent l'ordre des choses, ou en quel rang elles sont placées. Le premier, le dixième, le centième, sont des nombres *ordinaux.*

ORDONNANCE, s. f. du latin *ordinare*, dont on a fait d'abord *ordenner*, et ensuite *ordonner:* disposition, arrangement.

(*Pratique*) Statut, ou constitution émanée du souverain.

Ordonnance se dit aussi en parlant d'un juge commis à une audition de témoins.

(*Finances*) *Ordonnance*, en termes de finances, est un mandement à un trésorier de payer certaine somme.

(*Méd.*) *Ordonnance* se dit aussi de ce que prescrit le médecin, soit pour le régime de vivre, soit pour les remèdes.

(*Art mil.*) *Ordonnances;* ce sont des cavaliers ou sergens de chaque brigade, qui montent tout équipés chez le général, pour porter les ordres, chacun à leur corps. Ce sont aussi des cavaliers ou soldats que l'on envoie d'un poste au général, pour lui donner avis des mouvemens de l'ennemi, d'attaque, etc.

(*Peinture*) L'*Ordonnance*, dans le langage des peintres, est le résultat de la disposition des objets qui sont représentés dans les ouvrages de l'art.

L'*ordonnance* est *confuse* quand l'ouvrage est surchargé d'objets qui se nuisent les uns aux autres, par leur disposition ou leur multiplicité. Elle est *riche*, non par le grand nombre des objets, mais quand l'artiste a su la disposer de manière que le champ ne semble pas réduit à une sorte de nudité qui annonce dans l'auteur un défaut de génie. Elle est *pauvre*, quand elle ne répond pas à la richesse du sujet. Elle est *nette*, quand tous les objets, sans être isolés ou découpés, se distinguent cependant au premier coup d'œil. Elle est *embarrassée*, quand elle offre des parties que le spectateur ne démêle pas aisément.

La belle ordonnance diffère de l'ordonnance riche, en ce que la première suppose de la simplicité, et la seconde de l'abondance.

Les *ordonnances* de Paul Véronèse étoient ordinairement riches; celles de Raphaël et des grands maîtres de l'école romaine étoient ordinairement belles. Le caractère de celles de Rubens étoit imposant; le caractère de celles de Coypel étoit théâtral.

(*Architecture*) *Ordonnance* se dit aussi de la disposition des parties d'un bâtiment, et de l'arrangement des parties qui composent les cinq ordres d'architecture. *La façade de ce bâtiment*, cette disposition de colonnes est d'une belle ordonnance.

ORDONNÉE, adj. s. f. du latin *ordinatim applicatæ* (sous entendu *Lineæ*).

(*Géom.*) *Lignes ordonnées;* c'est le nom qu'on donne aux lignes tirées d'un point de la circonférence d'une courbe à une ligne droite, prise dans le plan de cette courbe, et qu'on prend pour l'axe ou pour la ligne des abscisses.

On appelle aussi quelquefois *ordonnées* des lignes qui partent d'un point donné, et qui se terminent à une courbe.

Raison ou *proportion ordonnée;* c'est une proportion qui résulte de deux ou plusieurs autres proportions, et qui est telle que l'antécédent du premier rapport de la première proportion est au conséquent du premier rapport de la seconde, comme l'antécédent du second rapport de la première proportion est au conséquent du second rapport de la seconde.

(*Algèbre*) *Equation ordonnée;* c'est une équation où l'inconnue monte à plusieurs dimensions, et dont les termes sont arrangés de telle sorte, que le terme où l'inconnue monte à la plus haute puissance soit le premier; qu'ensuite le terme où l'inconnue monte à la puissance immédiatement inférieure soit le second, etc.

ORDRE, s. m. du latin *ordo*, arrangement: disposition des choses mises en leur rang.

(*Art milit.*) *Ordre* se dit, en termes de guerre, du mot que l'on donne tous les jours aux différens corps pour distinguer les amis des ennemis, et du moment où il se donne; de là ces expressions: *aller à l'ordre*, *recevoir l'ordre*. L'ordre se donne ordinairement sur les trois ou quatre heures après midi.

Ordre de bataille; c'est une disposition des bataillons et des escadrons d'une armée rangée sur une ligne, ou sur plusieurs, selon la nature du terrein.

Ordre mince; c'est la disposition suivant laquelle une troupe est rangée sur un front très-étendu, avec très-peu de profondeur.

L'*ordre mince* est opposé à l'*ordre profond*.

Ordre oblique; c'est la disposition d'après laquelle une armée ou un corps de troupes engage le combat par une de ses ailes, et refuse l'autre à l'ennemi.

Ordre en quinconce; cet ordre consiste à placer les bataillons de la seconde ligne vis-à-vis les ouvertures ou intervalles laissés par les bataillons de la première ligne. Ces ouvertures sont faites pour que chaque bataillon puisse manœuvrer commodément sans nuire à ceux dont il est flanqué, pour que la seconde ligne puisse passer en avant de la première, s'il en étoit besoin, et pour que les fuyards de cette première ligne puissent passer par les intervalles des bataillons de la seconde ligne, sans la rompre ni l'ébranler.

(*Marine*) En termes de tactique navale, *ordre* est la disposition des

vaisseaux d'une armée navale, les uns par rapport aux autres.

Il y a différens ordres, suivant les différentes circonstances; mais tous ont pour objet de procurer à l'armée les moyens de se ranger plus facilement à l'ordre de bataille.

Ordre de marche; c'est celui suivant lequel une armée navale marche, ou fait sa route. Chaque général dispose son armée, dans cette circonstance, comme il l'entend; cependant, l'ordre de marche le plus ordinaire, et celui qui est le plus exempt d'inconvéniens, est celui dans lequel l'armée est partagée en trois colonnes; l'une formée de l'avant-garde, au vent; celle du corps de bataille, au milieu; et celle de l'arrière-garde, sous le vent. De cet ordre, on se range facilement à l'ordre de bataille.

Ordre de convoi; c'est une disposition de l'armée navale, la plus propre à escorter et protéger un convoi. Cet *ordre* consiste à placer les vaisseaux en ligne, et dans les eaux les uns des autres, sur deux ou trois colonnes parallèles à la route que fait l'armée.

Ordre naturel; c'est celui dans lequel le commandant de chaque division est à la tête et en avant des vaisseaux de sa division, l'avant-garde au vent, et l'arrière-garde sous le vent.

Ordre renversé; c'est celui où les commandans se trouvent en arrière, ou à la queue de leurs divisions respectives, l'avant-garde sous le vent, et l'arrière-garde au vent.

(*Architecture*) *Ordre* se dit aussi de divers ornemens, mesures et proportions des colonnes et pilastres qui soutiennent ou qui parent les grands bâtimens. *V.* TOSCAN, DORIQUE, IONIQUE, CORINTHIEN, COMPOSITE, GOTHIQUE.

(*Géom.*) *Ordre* se dit en parlant des lignes courbes, il est distingué par le différent degré de leur équation.

Les lignes droites dont l'équation ne monte qu'au premier degré, composent le premier *ordre*, les sections coniques le second *ordre*, et ainsi des autres.

(*Algèbre*) *Ordre* s'emploie aussi en parlant des infinis et des infiniment petits; ainsi on dit: *infini* du *second ordre*, pour dire une quantité *infinie* par rapport à une autre qui est déjà infiniment petite elle-même; *infiniment petit du second ordre*, pour dire une quantité infiniment petite, par rapport à une autre qui est déjà infiniment petite elle-même, et ainsi de suite.

On dit de même *équation différentielle du premier et du second ordre*, pour dire une équation où les différentielles sont du premier, du second ordre.

(*Commerce*) *Ordre*, sur les lettres de change ou billets à *ordre*, est un écrit qui se met au dos des lettres de change ou des billets commerçables, et par lequel on transmet à un tiers la propriété de la lettre de change ou du billet de commerce. *Voy.* LETTRE DE CHANGE, BILLET A ORDRE.

(*Ordre des créanciers*) C'est l'état qu'on dresse de tous les créanciers d'un homme, d'une succession, pour les payer suivant leur hypothèque.

(*Hist. nat.*) *Ordre*, se dit d'un groupe ou d'une réunion de genres qui se ressemblent par un nombre déterminé de caractères constans.

La multitude des êtres rendroit l'histoire naturelle incertaine et confuse; il falloit un fil pour se conduire dans cet immense labyrinthe; on a imaginé les *méthodes*. Ces distributions, en groupant les êtres qui ont entre eux des rapports constans, servent à les faire connoître avec plus de facilité. On nomme ces différens groupes, CLASSES, ORDRES, GENRES et ESPÈCES. (*Voy.* ces mots.) En passant de la classe à l'*ordre* et de l'*ordre* au genre, on arrive facilement à l'espèce.

(*Économ. polit.*) *Ordre du jour;* manière de parler empruntée de l'anglois, pour exprimer, en parlant d'une assemblée délibérante, l'*ordre* de travail dont l'assemblée doit s'occuper dans le jour. Ainsi, *passer à l'ordre du jour*, c'est déclarer qu'on ne veut pas s'occuper plus long-tems de l'objet mis en discussion, et qu'on

passe à celui qui est le premier indiqué dans l'*ordre* du travail.

Ordre signifie aussi une compagnie de certaines personnes qui font vœu ou qui s'obligent par serment de vivre sous de certaines règles, avec quelque marque extérieure qui les distingue, tels que l'*ordre de Cîteaux*, l'*ordre de Malte*, l'*ordre Teutonique*, l'*Ordre de la Toison-d'Or*, l'*ordre de la Jarretière*.

(*Culte cath.*) *Ordre* est encore un des sept sacremens de l'église romaine, par lequel celui que l'évêque a *ordonné* reçoit la puissance d'exercer les fonctions ecclésiastiques.

OREILLE, s. f. du lat. *auricula*, diminutif d'*auris*, fait du grec οὖς, (*ous*).

(*Anat.*) L'organe de l'ouïe. Les anatomistes divisent communément l'*oreille* en *interne* et en *externe*.

Oreille externe; ils entendent par là tout ce qui se trouve hors du fond du trou, ou conduit auditif externe de l'os des tempes.

Par l'*oreille externe*, ils comprennent ce qui est renfermé dans les cavités de cet os, et ce qui y a quelque rapport.

(*Musique*) Ce mot s'emploie figurément en termes de musique, et signifie la finesse, la perfection et le jugement du sens de l'ouïe.

Avoir de l'oreille, c'est avoir l'ouïe sensible, fine et juste; en sorte que, soit pour l'intonation, soit pour la mesure, on soit choqué du moindre défaut, et qu'aussi l'on soit frappé des beautés de l'art quand on les entend.

Avoir l'oreille fausse; on a l'*oreille* fausse lorsqu'on chante constamment faux, lorsqu'on ne distingue point les intonations justes des intonations fausses, ou lorsqu'on n'est point sensible à la précision de la mesure, qu'on la bat inégale et à contre-tems.

(*Danse*) *Avoir de l'oreille*, en termes de danse, c'est avoir, comme en musique, l'ouïe sensible et juste; c'est être en état de sentir la mesure, et de se prêter avec facilité aux mouvemens des airs les moins sensibles. Ce talent, peu commun parmi les danseurs, donne de l'esprit et de la valeur aux pas, et répand sur tous les mouvemens un sel qui les anime et qui les vivifie.

ORFÈVRE, s. m. corruption du latin *auri faber*, artisan en or.

(*Technol.*) Ouvrier qui travaille les matières d'or et d'argent.

Il y a deux titres légaux pour les matières d'or fabriquées en bijoux, vaisselle, etc. Le premier est de 22 karats 2 trente-deuxièmes; le second de 20 karats 5 trente-deuxièmes. Tout bijou au dessous de ce titre n'est point au titre de l'or de bijou de France, et la loi ne reconnoît point celui que quelques fabricans ont voulu appeler *or de brèloque*. *Voy.* OR, KARAT.

ORGANE, s. m. du grec ὄργανον (*organon*), dont les Latins ont fait *organum*, instrument.

(*Anat.*) Partie du corps servant aux sensations et aux opérations de l'animal. L'*organe de l'ouïe*, *de la vue*, *de l'odorat*, etc. *Voy.* ces mots à leur place.

ORGANIQUE, adjectif d'*organe*, qui appartient à l'*organe*.

(*Géom.*) *Géométrie organique;* c'est l'art de décrire les courbes par le moyen d'instrumens, et en général par un mouvement continu.

ORGANISATION, s. f. d'ORGANE: la manière dont un corps est organisé.

(*Hist. nat.*) On le dit proprement de l'homme et des animaux, et, par extension, des plantes.

(*Botan.*) *Organisation des végétaux.* Les botanistes entendent par ce mot le jeu des organes, leurs rapports, leurs fonctions, leur naissance ou destruction, etc.

ORGASME, s. m. du grec ὀργασμὸς (*orgasmos*), fait d'ὀργάω (*orgao*), désirer avec ardeur.

(*Méd.*) Mouvement impétueux des humeurs excrémentielles et superflues dans le corps humain qui cherchent à s'évacuer. Ce mouvement se fait particulièrement remarquer dans certains animaux femelles, dans des tems marqués de l'année.

ORGUE, s. m. du grec ὄργανον (*organon*), instrument, comme qui diroit l'instrument par excellence.

(*Musique*), instrument de musique à vent, composé de divers tuyaux de différentes grandeurs, d'un

ou de plusieurs claviers, et de soufflets qui fournissent le vent.

Cet instrument, le plus grand et le plus harmonieux de tous les instrumens de musique, paroît être venu de l'orient, mais on n'en connoit pas l'inventeur; ce qu'on sait de plus certain, relativement à l'*orgue*, c'est que dans l'assemblée de Compiègne, tenue en 757, le roi Pepin reçut des ambassadeurs de l'empereur Constantin Copronyme, qui, entr'autres présens, lui apportèrent des *orgues*. Tous les historiens conviennent que ce furent les premières que l'on vit en France. Constantin Michel envoya aussi un *orgue* à Charlemagne.

Orgue hydraulique; c'est une machine qui joue par le moyen de l'eau; il y en a en Italie dans les grottes de quelques vignes. Ctésibius d'Alexandrie est l'inventeur de ces *orgues*; on les fait jouer en comprimant l'air par le moyen de l'eau; Archimède et Vitruve en ont donné la description.

Point d'orgue; c'est un trait de chant arbitraire et recherché que les musiciens exécutent à la fin d'un air.

(*Fortification*) *Orgues* se dit aussi de longues pièces de bois détachées l'une de l'autre, et suspendues par des cordes au dessus des portes d'une ville, afin qu'en cas de quelqu'entreprise formée par l'ennemi on les puisse laisser tomber aplomb par le passage et le fermer.

(*Artillerie*) *Orgues* se dit encore de plusieurs canons de mousquet disposés de suite et l'un après l'autre, en sorte que par une même traînée, on met le feu à tous les canons à la fois.

ORIENT, s. m. du latin *oriens*, d'*oriri*, se lever: *quasi solis orientis plaga*.

(*Géogr.*) Le point de l'horizon qui répond au levant ou à l'est; il est ainsi nommé parce que c'est dans ce point que le soleil paroît se lever.

Orient équinoxial; c'est le point de l'horizon où le soleil se lève quand il est dans l'équateur, c'est-à-dire, quand il entre dans le bélier ou la balance.

Orient d'été; c'est le point où le soleil se lève au commencement de l'été, dans le tems des plus longs jours.

Orient d'hiver; c'est le point où le soleil se lève au solstice d'hiver, dans les tems des plus courts jours.

Orient se prend aussi pour les provinces de l'Asie orientale, par opposition à celles qui sont situées à l'occident.

(*Astron.*) *Orient apparent*; c'est le point ou le tems, où une étoile étant débarrassée des rayons du soleil qui l'environnoient, commence à paroître pendant qu'il fait nuit. On appelle aussi cet *orient*, *orient héliaque*. V. HÉLIAQUE.

Orient vrai; c'est le lever achronique des étoiles. *Voy.* ACHRONIQUE.

ORIENTAL, LE, adjectif d'ORIENT: qui appartient à l'orient, qui concerne l'orient.

(*Géogr.*) *Indes orientales*; on appelle ainsi la partie de l'Asie qui est entre la Perse et la Chine; on la nomme ainsi pour la distinguer de l'Amérique, à qui on donne aussi souvent le nom d'*Indes occidentales*. C'est dans ce sens qu'on dit encore *langues orientales*, pour les langues qui se parlent dans l'*orient*.

(*Astron.*) On dit qu'une planète est *orientale*, lorsqu'elle paroît suivre le soleil, ou qu'elle est plus à l'orient que le soleil.

(*Joailliers*) Les joailliers sont dans l'usage d'appeler *orientales*, les pierres précieuses qui jouissent de toute la perfection dont elles sont susceptibles, sans avoir égard au pays d'où elles viennent; ils appellent, par la même raison, *occidentales*, celles qui pèchent par la couleur ou le défaut de dureté. *V.* GEMMES, PIERRES PRECIEUSES.

ORIENTER, verbe act. du latin *oriens*, littéralement, mettre à l'orient; disposer une chose selon la situation qu'elle doit avoir par rapport aux quatre parties du monde.

(*Gnomonique*) *Orienter* se dit principalement d'un cadran mobile, que l'on place dans la situation où il doit être, par rapport aux points cardinaux, en sorte que la méridienne tracée sur ce cadran tombe dans le plan du méridien.

(*Astron.*) *S'orienter*; c'est examiner de quel côté on a l'orient, et par conséquent les trois autres points

cardinaux. Mais on appelle aussi *s'orienter*, s'assurer précisément, soit sur terre, soit sur mer, de l'endroit où l'on est.

(*Marine*) *Orienter*; c'est en parlant des voiles, les disposer d'une certaine façon pour faire route; ainsi, on dit qu'un vaisseau est bien *orienté*, pour signifier que ses voiles sont amurées et rangées de la meilleure manière pour recevoir le vent.

On dit qu'une *voile est mal orientée*, pour dire qu'elle est mal arrangée, que quelqu'une de ses manœuvres est trop ou trop peu tendue, ou que sa vergue n'a pas le degré d'obliquité nécessaire par rapport à la quille.

On dit aussi qu'*un vaisseau est orienté au plus près; qu'il est orienté vent arrière, ou vent largue*, pour exprimer que les voiles sont disposées de façon à recevoir le vent de poupe ou le vent de travers.

ORIFICE, s. f. du lat. *orificium*, ouverture.

(*Hydraul.*) *Orifice* d'un ajutage, d'une jauge; c'est la surface de son ouverture circulaire, qui est comme le carré de son diamètre: ainsi, lorsqu'on dit qu'un jet a trois lignes, cela signifie trois lignes de diamètre.

(*Anat.*) *Orifice* est l'ouverture qui sert d'entrée ou de sortie à quelqu'autre partie: *les orifices de l'estomac; les orifices des veines.*

ORIFLAMME, s. f. du lat. *aurea flamma*, flamme d'or, ou glaive d'or flamboyant.

(*Hist. de France*) L'*oriflamme* n'étoit, dans son origine, qu'une bannière que les religieux de Saint-Denis portoient à leurs processions; et dans les guerres particulières qu'ils avoient à soutenir contre ceux qui vouloient usurper les biens de leur église. Les comtes du Vexin, qu'ils avoient choisis pour leurs protecteurs, vidames, ou, selon la manière de parler de ce tems, leurs avoués, alloient la prendre sur l'autel des saints martyrs, lorsqu'ils partoient pour quelqu'expédition militaire, et la rapportoient en grande pompe, lorsque la campagne étoit finie. Philippe I ayant réuni ce comté à la couronne, les rois de France contractèrent, par cette réunion, les mêmes engagemens envers l'abbaye. Louis-le-Gros est le premier qui ait été prendre l'*oriflamme* sur l'autel de Saint-Denis. Ses successeurs s'accoutumèrent insensiblement à s'en servir, et peu à peu il devint leur principal enseigne.

On croit que l'*oriflamme* disparut à la bataille d'Azincourt, sous Charles VI; du moins, depuis cette époque, il n'en est plus mention dans nos historiens.

ORIGINAL, LE, adj. du latin *originale*, fait d'*origo*, origine; qui est la source et l'origine de ce qui a été publié, d'après quoi on a copié, emprunté, répété; qui a servi de modèle, et qui n'en a point eu.

(*Pratique*) *Original* s'emploie au substantif, pour signifier la minute ou la grosse d'un acte, sur laquelle on délivre aux parties intéressées les expéditions nécessaires.

(*Peinture, sculpture*) *Tableau original, statue originale*; c'est un tableau, une statue pour lesquels l'auteur n'a eu d'autre modèle que la nature et son imagination.

Original se prend aussi substantivement, et alors il est opposé au mot copie. *Il est quelquefois très-difficile de distinguer une copie de l'*ORIGINAL.

ORIGINE, s. f. du lat. *origo*, principe ou commencement de quelque chose.

(*Géom.*) *Origine* se dit du point par lequel on commence à décrire une courbe, lorsqu'on la décrit par un mouvement continu.

Origine est aussi le nom qu'on donne quelquefois au sommet d'une courbe, c'est-à-dire, au point où l'on suppose que commencent les ordonnées et les abscisses; mais ce point s'appelle plus souvent l'*origine* des coordonnées, sur-tout quand la courbe ne passe pas par cette *origine*; ce qui arrive souvent.

ORNEMENT, s. m. du lat. *ornamentum*, parure, embellissement; c'est dans ce sens qu'on dit *ornemens royaux, ornemens sacerdotaux.*

(*Architect.*) Les *ornemens* d'ar-

chitecture sont les pilastres, les colonnes, les moulures et sculptures qui ornent et qui embellissent un bâtiment.

(*Elocut.*) *Ornemens du discours;* ce sont les figures qui servent à l'embellir. *Ce discours est trop chargé d'ornemens.*

(*Peinture*) *Ornemens* se dit particulièrement des peintures d'une galerie qui servent d'accompagnement au sujet principal, au tableau principal, sans en faire cependant partie.

ORNITHOLITES, s. f. du grec ὄρνις (*ornis*), génit. ὄρνιθος (*ornithos*), oiseau, et de λιθος (*lithos*), pierre: *oiseaux pierres.*

(*Minér.*) Pétrifications d'oiseaux.

ORNITHOLOGIE, s. f. du grec ὄρνις (*ornis*), oiseau, et de λογος (*logos*), discours, traité.

(*Hist. nat.*) Partie de l'histoire naturelle qui traite des oiseaux, ou la science qui a pour objet de faire connoître les oiseaux.

Aristote est le premier des auteurs anciens qui ait donné quelques notions générales sur l'*ornithologie* proprement dite. Il a décrit un assez grand nombre d'espèces d'oiseaux, mais il n'a mis aucune méthode dans ses écrits.

Après lui, Pline multiplia les observations, mais il ne fit pas faire un pas de plus à la science.

Les naturalistes du 16me. siècle, Gonsard, Gessner et Pierre Bollen, publièrent chacun un ouvrage accompagné de figures gravées en bois, où les oiseaux sont distingués en familles, d'après leurs mœurs ou leur habitation.

Aldovrande, Jonston et Willoughby firent paroître, vers le milieu du 17me. siècle, une *ornithologie* où les oiseaux sont rapprochés par groupes assez naturels; mais c'est à Jean Ray qu'on doit la première méthode ornithologique régulière. Ce savant Anglois, qui a été long-tems le guide des naturalistes méthodistes, publia, en 1713, un ouvrage où il range les oiseaux d'après des coosidérations prises de leurs habitudes, de la forme de leurs pattes et de celle de leur bec, c'est-à-dire, sur des caractères souvent vagues, mais en général si bien combinés, que tous ses ordres sont naturels, et que les groupes qu'ils contiennent forment souvent des genres assez précis pour qu'ils aient traversé sans altération le tems qui s'est écoulé depuis leur publication jusqu'à présent.

La science des oiseaux étoit arrivée à ce point lorsque Linnæus parut. Ce puissant génie, destiné à influer d'une manière si marquée sur toutes les parties de l'histoire naturelle, a entièrement réformé l'*ornithologie*. Chez lui, les caractères des ordres et des genres sont sévèrement exacts, toujours pris des parties les plus essentielles des oiseaux, toujours comparables entr'eux. Aussi pourra-t-on perfectionner son travail, mais non en changer les bases.

Dès que Linnæus eut donné l'impulsion, l'étude de l'*ornithologie* fit des progrès rapides; un grand nombre de naturalistes entrèrent en même tems dans la lice, parmi lesquels il faut distinguer Buffon, Latham, Cuvier et Lacépède.

ORNITHOMANCIE, s. f. du grec ὄρνις (*ornis*), génit. ὄρνιθος (*ornithos*), oiseau, et de μαντεια (*mantéia*), divination.

(*Divinat.*) Sorte de divination qui se faisoit par le moyen du vol des oiseaux. L'*ornithomancie* étoit, chez les Grecs, la même chose que l'augure chez les Romains. On tiroit des présages du chant des oiseaux, ou de leur vol.

ORNITHOTROPHIE, s. f. du grec ὄρνις (*ornis*), oiseau, et de τρεφω (*trephó*), élever.

(*Écon. dom.*) L'art de faire éclore et d'élever des oiseaux. Cet art est connu depuis long-tems des Egyptiens.

ORPHELIN, s. m. du grec ὀρφανος (*orphanos*): qui a perdu son père et sa mère. On a dit autrefois *orphenin*, puis *orfenin*, puis *orfelin*, et enfin *orphelin*.

ORPHIQUE, adj. du grec ορφευς (*Orpheus*), Orphée, nom propre.

(*Philos. anc.*) *Vie orphique;* on appeloit ainsi une vie sage et réglée par l'amour de la vertu, telle qu'on l'attribue au célèbre *Orphée*.

ORPIMENT, s. m. du lat. *auri pigmentum*, couleur d'or.

(*Minéral.*) L'*orpiment*, ou l'oxide d'arsenic sulfuré jaune, est une combinaison d'arsenic et de soufre qui se sublime dans les fissures des cratères volcaniques. L'*orpiment* est jaune, et ne diffère que par la couleur du *réalgar* qui est rouge.

On se sert de l'*orpiment* pour former une des encres de sympathie; on s'en sert aussi pour découvrir les fraudes des marchands de vin, qui sont dans l'abominable usage d'adoucir les vins trop âcres avec de la litharge ou quelque préparation de plomb. Si l'on verse quelques gouttes d'*orpiment* dissous dans de l'eau de chaux dans des vins ainsi falsifiés, aussitôt ils se troublent et prennent une couleur de rouille.

ORRERY, s. m. du lord *Orrery*.

(*Astron.*) C'est le nom d'un instrument qui représente le mouvement des planètes.

Le docteur Desaguilliers, qui faisoit construire des planétaires, les nommoit *orrery*, parce que le lord *Orrery* étoit le premier qui en eût fait faire en Angleterre. On en trouve la description dans les *Leçons de Physique* de l'abbé Nollet, tome VI. *Voy.* PLANÉTAIRE.

ORTHODOXE, adj. du grec ὀρθὸς (*orthos*), droit, et de δόξα (*doxa*), opinion, saine opinion, saine doctrine : qui est conforme à la saine doctrine.

(*Relig. cathol.*) Ce terme s'entend particulièrement de ce qui est conforme à la doctrine de l'église. *Toutes les propositions contenues dans cet auteur sont orthodoxes.*

(*Botan.*) Linnæus appelle botanistes orthodoxes ceux qui ont formé leurs méthodes sur les fondemens de la nature, et ont partagé en conséquence les plantes en genres et en classes, conformément aux parties de la fructification.

ORTHODROMIE, s. f. du grec ὀρθὸς (*orthos*), droit, et de δρόμος (*dromos*), course, route; route en ligne droite.

(*Marine*), route directe, c'est-à-dire du nord au sud, ou du sud au nord, ou de l'est à l'ouest, ou de l'ouest à l'est, sans dévier aucunement d'un coté ni de l'autre, ce qui n'est presque jamais le cas.

Ce terme est opposé à celui de LOXODROMIE *V.* ce mot.

ORTHOGONAL, LE, adj. du grec ὀρθὸς (*orthos*), droit, et de γωνία (*gonia*) angle : qui forme des angles droits.

(*Géom.*) Il se dit de ce qui est perpendiculaire ou à angles droits; ainsi, une courbe qui a des données *orthogonales*, est une courbe dont les abscisses et les ordonnées font entre elles des angles droits.

Orthogonale signifie aussi la même chose que rectangle, ou qui a des angles droits.

Quand ce mot se rapporte à une figure plane, il signifie qu'un des cotés de la figure est supposé perpendiculaire à l'autre. Quand on l'applique aux solides, il signifie que leur axe est supposé perpendiculaire à l'horizon.

ORTHOGRAPHE, s. f. du grec ὀρθὸς (*orthos*), droit, et de γράφω (*grapho*), écrire : écriture correcte.

(*Gramm.*) L'*Orthographe* est l'art d'écrire la parole suivant l'usage; c'est-à-dire, de la peindre par les caractères établis et suivant les lois prescrites.

(*Diplomatique*) Dès le sixième siècle, la langue latine n'étoit presque plus parlée en Italie, du moins sa prononciation avoit extraordinairement souffert; et une prononciation vicieuse influe sur l'*orthographe*, comme, à son tour, l'*orthographe* influe sur la prononciation et sur le style.

Tous les grammairiens et tous les philologues s'accordent à dire que l'*orthographe* fut inconstante dans tous les siècles, sur-tout dans les premiers; cela vient de ce que le même mot, prononcé par des hommes de différentes nations et provinces, est susceptible d'une variété étonnante de sons, d'où naissent les différentes manières d'écrire les mêmes noms.

Depuis le troisième siècle jusqu'au pontificat de Grégoire III, la barbarie d'*orthographe* se manifeste sur les marbres et diplomes de France et d'Italie. Depuis l'an 550 jusqu'à Charlemagne,

Charlemagne, on remarque beaucoup de fautes d'*orthographe*. Depuis Charlemagne jusqu'au commencement du onzième siecle, les mêmes fautes sont encore communes dans les chartes privées, mais plus rares dans les actes publics, et sur-tout dans les manuscrits du neuvième siecle qui sont corrects.

ORTHOGRAPHIE, s. f. même origine qu'ORTHOGRAPHE.

(*Architecture*) On appelle ainsi, en termes d'architecture, l'art de représenter la partie antérieure d'un objet, comme la façade d'un bâtiment, en marquant les hauteurs et les élévations de chaque partie par des lignes perpendiculaires au tableau.

Orthographie se dit aussi de l'élévation géométrale d'un bâtiment, profil, coupe verticale.

(*Fortificat.*) *Orthographie* est encore la représentation d'un ouvrage selon ses largeurs, ses épaisseurs, ses hauteurs et ses profondeurs, tel qu'il paroîtroit s'il étoit coupé aplomb depuis la plus haute jusqu'à la plus basse de ses parties.

ORTHOGRAPHIQUE, adj. même origine qu'ORTHOGRAPHE (V. ce mot); ce qui a rapport à l'ORTHOGRAPHIE.

(*Astron.*) *Projection orthographique de la sphère;* c'est la représentation des différens points de la surface de la sphère sur un plan, en supposant l'œil à une distance infinie, et dans une ligne perpendiculaire au plan; c'est-à-dire, en supposant que chaque point de la surface de la sphère se projette sur le plan dont il s'agit, par une ligne perpendiculaire à ce plan.

ORTHOPEDIE, s. f. du grec ὀρθὸς (*orthos*), droit, et de παῖς (*pais*), enfant: enfant droit.

(*Méd.*) Tel est le titre d'un ouvrage publié par M. Andry, médecin de Paris, qui a pour objet de corriger dans les enfans les difformités du corps.

ORTHOPNÉE, s. f. du grec ὀρθὸς (*orthos*), droit, élevé, et de πνέω (*pneó*), respirer.

(*Méd.*) Oppression si grande qu'on ne peut respirer que sur son séant, et en élevant les épaules: c'est le troisième degré de l'asthme.

ORTHOPTÈRES, s. m. du grec ὀρθὸς (*orthos*), droit, et de πτερον (*pteron*), aile: ailes droites.

(*Entomologie*) C'est le nom que les naturalistes modernes donnent au cinquième ordre de la classe des insectes, qui comprend ceux dont les ailes sont pliées longitudinalement, à peu près comme un éventail.

ORTIVE, adj. du lat. *ortivus*, d'*oriri*, se lever.

(*Astron.*) Amplitude ortive ou orientale *d'une étoile;* c'est l'arc de l'horizon compris entre le point où cette étoile s'élève, et le vrai point d'orient, c'est-à-dire, le point où l'horizon coupe l'équateur. *V.* AMPLITUDE.

ORVIÉTAN, s. m. de l'italien *orvietano*, d'Orviète.

(*Méd.*) Contre-poison devenu fameux à Paris, et ainsi appelé parce qu'il a été distribué par un charlatan venu d'Orviète.

ORYCHTOGRAPHIE, s. f. du grec ὀρυκτος (*oruktos*), enfoui, fossile, et de γραφω (*graphó*), décrire: description des fossiles.

(*Hist. nat.*) C'est le titre d'un ouvrage publié en 1755, par M. d'Argenvilliers, qui a pour objet la connoissance, la science des fossiles, et de tout ce que la terre renferme dans son sein.

OS, s. m. du lat. *os*, *ossis*.

(*Anat.*) Parties du corps les plus dures et les plus fermes qui servent d'appui aux parties molles.

(*Chimie*) L'*os* est composé de deux substances distinctes, indépendamment du sang, de la moëlle, des membranes, etc. L'une de ces matières est la gelée animale, ou la gélatine qui en fait la base; l'autre est la substance terreuse, qui est une sorte de sel composé d'acide phosphorique et de chaux, *la terre animale* des anciens chimistes.

La gélatine s'obtient en brisant des os, en les mettant ensuite dans un pot sur le feu, pendant six heures, en faisant évaporer le bouillon jusqu'à siccité; le résultat est une tablette sèche, transparente, dont la saveur est douce et légèrement salée.

On se procure du phosphore avec la seconde substance par le procédé que voici:

On calcine les os, on les pulvérise, on les délaie, on y verse de l'acide concentré; on ajoute à la matière épaissie un quart de poussière de charbon, on mêle bien le tout, on fait dessécher jusqu'à ce que la matière soit pulvérulente; on distille le mélange, et le phosphore se réduit en vapeurs, passe dans le récipient, et se condense au fond.

OSCHÉOCÈLE, s. f. du grec ὄσχεον (*oschéon*), le *scrotum*, les bourses, et de κήλη (*kélé*), tumeur, hernie.

(*Chirurgie*) Hernie complète, qui consiste en ce que l'intestin seul, ou avec l'épiploon, descend jusques dans le scrotum.

OSCILLATION, s. f. du latin *oscillo*, dont les latins se sont servi pour exprimer le mouvement de l'escarpolette.

(*Mécan.*) *Oscillation* ou *vibration* est le mouvement d'un pendule en descendant et en montant, ou, si on peut parler ainsi, sa descente et sa remontée consécutives et prises ensemble.

Axe d'oscillation; c'est une ligne droite parallèle à l'horizon, qui passe ou qui est supposée passer par le centre ou point fixe autour duquel le pendule *oscille*, et qui est perpendiculaire au plan où se fait l'*oscillation*.

Si on suspend un pendule simple entre deux demi-cycloïdes dont les cercles générateurs aient leur diamètre égal à la moitié de la longueur du fil, toutes les *oscillations* de ce pendule, grandes et petites, seront isochrones, c'est-à-dire, qu'elles se feront en tems égal. *V.* CYCLOÏDE, ISOCHRONE.

On appelle aussi en général *oscillation* le mouvement d'un corps qui va et vient alternativement en sens contraire comme un pendule. Ainsi, un corps solide placé sur un fluide peut y faire des *oscillations*, lorsque ce solide n'est pas en repos parfait.

(*Anat.*) *Oscillation* se dit aussi du mouvement de toutes les fibres du corps humain, au moyen duquel elles broyent, elles atténuent les liquides, et accélèrent leur circulation et leur sécrétion.

OSCILLATOIRE, adj. même origine qu'OSCILLATION.

(*Mécan.*) Qui est de la nature de l'oscillation.

OSCULATEUR, s. m. du latin *osculor*, baiser.

(*Géom.*) *Rayon osculateur d'une courbe*; c'est le rayon de la développée de cette courbe.

Cercle osculateur; c'est le cercle qui a pour rayon le rayon de la développée. On l'appelle ainsi, parce qu'il embrasse, pour ainsi dire, la développée en la touchant; car il la touche et il la coupe tout à la fois, étant d'un côté à la partie concave de la courbe, et de l'autre à la partie convexe.

OSCULATION, s. f. même origine qu'OSCULATEUR: baisement.

(*Analyse*) Terme en usage dans la théorie des développées.

Point d'osculation, ou point baisant; c'est le point où un cercle décrit d'un des points de la développée comme centre, et du rayon de la développée, baise la développée.

La théorie de l'*osculation* est due à M. Leibnitz, qui a le premier enseigné la manière de se servir des développées de M. Huyghens pour mesurer la courbure des courbes.

(*Géom.*) *Osculation* se dit aussi, en géométrie, du point d'attouchement de deux branches d'une courbe qui se touchent.

Le point d'*osculation* diffère du point de rebroussement, en ce que dans celui-ci les deux branches finissent au point de rebroussement, et ne passent point au delà, au lieu que dans le point d'*osculation* les deux branches existent de part et d'autre de ce point.

OSSELET, s. m. diminutif d'*os*.

(*Anat.*) Petit os: les *osselets* de l'organe de l'ouïe.

(*Botan.*) Nom donné par les anciens botanistes à toute enveloppe extrêmement dure, et comme osseuse ou ligneuse, dans laquelle les semences de quelques plantes sont renfermées. *L'osselet* a beaucoup de rapport avec le noyau; mais il est plus petit, et il ne peut pas, comme lui, être séparé en valves par l'effort du conteuu; sa substance est moins épaisse et sa surface est lisse.

OSSIFICATION, s. f. composé d'*os*, *ossis*, os, et de *formatio*, formation: formation des os.

(*Anat.*) Changement insensible des parties membraneuses et cartilagineuses en os. *L'ossification* est naturelle, comme dans les enfans, ou contre nature quand certaines parties qui doivent être naturellement molles et flexibles deviennent osseuses.

OSTENSIBLE, adj. du lat. *ostendo*, montrer.

(*Diplomatie*) Terme en usage parmi les diplomates pour signifier la partie de leurs instructions qui peut être montrée. *On lui donna une instruction ostensible*, et une instruction secrète.

OSTENSOIRE, s. m. même origine qu'OSTENSIBLE.

(*Culte cathol.*) On appelle ainsi une pièce d'orfévrerie, dans laquelle les catholiques romains exposent l'hostie ou les reliques qu'on y voit à travers une glace.

OSTÉOCOPE, s. m. du grec ὀστέον (*ostéon*), os, et de κόπτω (*kopto*), briser, rompre.

(*Médecine*) Douleur aiguë et profonde, avec un sentiment de lassitude, dans laquelle les muscles, qui sont le plus près des os, les tendons et le périoste même souffrent si considérablement, qu'il semble qu'on a les parties douloureuses *brisées*. C'est une maladie assez ordinaire dans la grosse vérole et le scorbut invétéré.

OSTÉOGÉNÉSIE, ou OSTÉOGÉNIE, s. f. du grec ὀστέον (*ostéon*), os, et de γένεσις (*génésis*), génération.

(*Anat.*) Partie de l'anatomie qui traite de la génération ou formation des os.

OSTÉOGRAPHIE, s. f. du grec ὀστέον (*ostéon*), os, et de γράφω (*graphó*), décrire : description des os.

(*Anat.*) Partie de l'anatomie qui a pour objet la description des os.

OSTÉOLOGIE, s. f. du grec ὀστέον (*ostéon*), os, et de λόγος (*logos*), discours, traité : traité des os.

(*Anat.*) Partie de l'anatomie qui traite des os; qui enseigne à connoître leur nature, leurs noms, leur nombre, leur figure, leur grandeur, leur situation, leur connexion, leurs usages.

OSTÉOTOMIE, s. f. du grec ὀστέον (*ostéon*), os, et de τέμνω (*temnó*), couper, disséquer : dissection des os.

(*Anat.*) Partie de l'anatomie qui a pour objet la dissection des os.

OSTRACÉ, ÉE, adj. du grec ὄστρακον (*ostrakon*), écaille : couvert d'écaille.

(*Hist. nat.*) Il se dit des poissons qui sont couverts de deux ou de plusieurs écailles dures, à la différence des testacés qui n'en ont qu'une. La *moule*, l'*huître* sont du genre des ostracés.

OSTRACISME, s. m. du grec ὀστρακισμος (*ostrakismos*), dérivé d'ὄστρακον (*ostrakon*), coquille.

(*Hist. d'Athènes*) Sorte de jugement à Athènes, par lequel on bannissoit pour dix ans les citoyens que leur puissance, leur mérite trop éclatant ou leurs services rendoient suspects à la jalousie républicaine.

Les suffrages se donnoient par bulletins, et ces bulletins avoient originairement été des coquilles.

OSTRACODERME, adj. du grec ὄστρακον (*ostrakon*), écaille, coquille, et de δέρμα (*derma*), peau.

(*Hist. nat.*) Il se dit des animaux dont la peau est couverte d'écailles. Il est opposé à MALACODERME. *Voy.* ce mot.

OSTROGOT, s. m. composé des deux mots suédois *ostro*, oriental, et de *goth*, habitant de la *Gothie*, province de Suède.

(*Géogr.*) Nom de peuple qui signifie *Goth oriental*.

OTACOUSTIQUE, du grec οὖς (*ous*), génit. ὠτὸς (*ótos*), oreille, et de ἀκούω (*akouó*), entendre.

(*Chirurgie*) Nom que l'on donne aux instrumens qui aident ou perfectionnent le sens de l'ouïe : c'est la même chose qu'ACOUSTIQUE.

OTAGE, s. m. du lat. *hostagium*, dérivé d'*obses*.

(*Droit des gens*) La personne qu'un général, un prince, un gouverneur de place remet à ceux avec qui il traite, pour la sûreté de l'exécution d'un traité, d'une convention.

OTALGIE, s. f. du grec οὖς (*ous*), génit. ὠτὸς (*ótos*), oreille, et d'ἄλγος (*algos*), douleur : douleur d'oreille.

(*Méd.*) C'est en général une dou-

leur d'oreille, et en particulier celle qui se fait sentir dans le fond du méat auditif; de là *otalgiques* pour les remèdes propres à guérir les douleurs d'oreille.

OTENCHYTE, s. f. du grec ὖς (*ous*), génit. ὠτος (*ótos*), oreille, et de ἐγχύω (*egchuó*), injecter.

(*Chirurgie*) Instrument de chirurgie; espèce de seringue avec laquelle on fait des injections dans l'oreille.

OTOGRAPHIE, s. f. du grec ὖς (*ous*), génit. ὠτος (*ótos*), oreille, et de γράφω (*gruphó*), décrire: description de l'oreille.

(*Anat.*) Partie de l'anatomie qui a pour objet la description de l'oreille.

OTOLOGIE, s. f. du grec ὖς (*ous*), génit. ὠτος (*ótos*), oreille, et de λογος (*logos*), discours, traité.

(*Anat.*) Partie de l'anatomie qui traite des usages des oreilles.

OTOTOMIE, s. f. du grec ὖς (*ous*), génit. ὠτος (*ótos*), oreille, et de τεμνω (*temnó*), couper, disséquer.

(*Anat.*) Partie de l'anatomie qui a pour objet la dissection de l'oreille.

OTTOMAN, ou OTHOMAN, s. m.

(*Géogr.*) Nom du peuple turc. Les empereurs des Turcs ont été d'abord nommés *Othomans*, d'*Othoman* ou *Osman*, qui fut premier empereur des Turcs, dont tous les empereurs turcs descendent jusqu'ici.

OUAICHE, s. f. corruption de l'anglois *Wake*.

(*Marine*) La traîne ou sillage du vaisseau; la trace qu'il laisse sur la mer.

OUEST, s. m. du saxon, ou du teuton. *West*, la partie du monde qui est au soleil couchant.

(*Marine*) C'est l'un des points cardinaux du monde ou de la boussole; c'est l'occident ou le couchant; c'est le point de l'horizon qui est coupé par l'équateur, du coté où les astres se couchent; c'est aussi le nom du vent qui souffle de ce coté-là.

Ouest-nord-ouest; c'est le nom de la plage qui est placée au milieu de l'espace qui sépare l'*ouest* du *nord-ouest*; c'est aussi le nom du vent qui souffle de cette plage.

Ouest-quart-nord-ouest; c'est le nom de la plage qui occupe le milieu de l'espace qui sépare l'*ouest* de l'*ouest-nord-ouest*; c'est aussi le nom du vent qui souffle de cette plage.

Ouest-quart-sud-ouest; c'est le nom de la plage qui est placée au milieu de l'espace qui sépare l'*ouest* de l'*ouest-sud-ouest*; c'est aussi le nom du vent qui souffle de cette plage.

Ouest-sud-ouest; c'est le nom de la plage qui est placée au milieu de l'espace qui sépare l'*ouest* du *sud-ouest*; c'est aussi le nom du vent qui souffle de cette plage.

OUIE, s. f. du lat. *auditus*, de *audio*, entendre, ouir.

(*Anat.*) Un des organes des sens par le moyen duquel on aperçoit les sons; c'est une perception du son qui se fait dans l'ame, par le secours de tout l'organe nommé auditif.

(*Ichtyologie*) *Ouïes* au plurier, se dit aussi de certaines parties de la tête des poissons, des crustacées, des coquillages, et de beaucoup de vers, qui leur servent à séparer de l'eau, l'air nécessaire à la conservation de leur existence.

OURAGAN, s. m. de l'espagnol *huracan*, formé du mot indien *orancan* ou *uracan*, qui signifie les quatre vents joints ensemble, et soufflans l'un contre l'autre.

(*Physique*) Tempête violente, coup de vent très-dangereux, ordinairement accompagné de pluies fortes et continuelles, qui, à certaines époques de l'année, se manifeste dans certains parages, sur-tout dans ceux situés entre les tropiques, et aux environs des tropiques. Ces coups de vent, qui ne sont pas de longue durée, sont extrêmement dangereux pour les vaisseaux.

OURANOGRAPHIE. *V.* URANOGRAPHIE.

OURAQUE, s. m. du grec οὐραχος (*ourachos*), formé d'οὖρον (*urine*), et d'ἴχω (*écho*) contenir: porte-urine.

(*Anat.*) Ligament dépendant de la vessie, et qui est d'un usage particulier dans le fœtus. C'est un cordon qui s'élève de la partie moyenne et supérieure de la vessie, pour se rendre à l'ombilic, et se continue dans le cordon ombilical du fœtus.

OURONOLOGIE, s. f. du grec οὖρον (*ouron*), urine, et de λόγος (*logos*), discours.

(*Méd.*) Partie de la médecine, qui traite des urines.

OUTRÉ, ÉE, participe d'*outrer*, du lat. *ultra ire*, aller au-delà, excéder.

(*Élocut.*) *Caractère outré*; c'est-à-dire, un caractère dans lequel on a passé les bornes de la raison.

(*Peinture*) On dit, en peinture, *le geste, l'action, les proportions de cette figure sont outrés; le coloris de ce peintre est outré*, pour exprimer qu'un peintre a passé les bornes de la vérité et de la raison dans ses imitations.

OUVERTURE, s. f. du lat. *apertura*, fente, trou, espace vide, dans ce qui d'ailleurs est continu.

(*Art milit.*) *Ouverture de la campagne*; ce sont les premières opérations de la campagne.

Ouverture de la tranchée; c'est le commencement du travail d'une approche, et le premier mouvement des terres que fait l'assiégeant pour aller à couvert au corps de la place assiégée.

(*Pratique*) *Ouverture de requête civile*; c'est ce qui donne lieu à se pourvoir, par la voie de la requête civile, contre un jugement.

Ouverture de testament; c'est le procès-verbal contenant la description d'un testament cacheté.

(*Musique*) *Ouverture* est aussi le nom d'une pièce de symphonie, qui sert de début aux *opera* et autres drames lyriques d'une certaine étendue.

(*Géom.*) *Ouverture* est encore le nom qu'on donne à l'écartement ou l'inclinaison de deux lignes droites l'une sur l'autre, qui, se rencontrant en un point, forment ensemble un angle.

(*Dioptrique*) *Ouverture* est la quantité plus ou moins grande de surface que les verres de lunettes et des télescopes présentent aux rayons de lumière. Plus l'objectif d'une lunette a d'*ouverture*, plus l'instrument a de clarté; et plus l'oculaire a d'*ouverture*, plus l'instrument a de champ, c'est-à-dire, qu'il fait voir un plus grand espace à la fois.

(*Marine*) *Ouverture, être à l'ouvert, ouvrir*, sont des expressions à l'usage des marins, et qui signifient, lorsqu'on navigue près des côtes, qu'on est en vue de l'*ouverture*, ou de l'entrée d'un port ou rade.

Ouvrir une baie, ou *une rade*; c'est en naviguant, à mesure qu'on s'approche et qu'on s'avance plus directement sur l'entrée d'une baie, en apercevoir, et mieux, et plus grandement l'*ouverture*.

OUVRAGE, s. m. du lat. *operor*, œuvrer, travailler : œuvre, ce qui est produit par l'ouvrier.

(*Fortific.*) *Ouvrage* se dit de toutes les pièces de fortification qui défendent une place contre les insultes de l'ennemi.

Ouvrage écharpé; c'est celui qui est battu par un angle moindre de 20 degrés.

Ouvrage enfilé; c'est celui dont on peut, d'un seul coup, raser le dedans, depuis un bout jusqu'à l'autre.

Ouvrage vu de revers; c'est celui qui est vu de dedans, sans être enfilé.

Ouvrage à corne; c'est un *ouvrage* composé de deux demi-bastions qui se mettent ordinairement devant la courtine, et quelquefois à la pointe d'un bastion.

Ouvrage à couronne; c'est celui qui est composé d'un bastion, entre deux courtines, et deux demi-bastions avec ses ailes.

Ouvrages détachés; ce sont les ouvrages qui couvrent le corps de la place, du côté de la campagne, comme les *ravelins*, *demi-lunes*, *cornes*, *tenailles*, *couronnes*, *queues d'arondes*, *enveloppes*, *etc.*

OVAIRE, s. m. du lat. *ovarium*, formé d'*ovum*, œuf.

(*Hist. nat.*) On a donné le nom d'*ovaires* à deux corps glanduleux placés près des reins de la femme, au dessus de la matrice, et qui communiquent avec l'intérieur de ce viscère par deux canaux qu'on appelle *trompes de fallope*.

On trouve les *ovaires* dans presque toutes les espèces d'animaux;

ils sont plus à découvert chez les oiseaux que dans les quadrupèdes vivipares. Dans les poissons et les reptiles, les *ovaires* ne sont qu'une grappe d'œufs agglomérés ; il en est de même dans les insectes.

(*Botan.*) *Ovaire* est encore le nom qu'on donne à l'embryon du fruit, ou c'est le fruit même avant la fécondation. Après la fécondation, l'*ovaire* perd ce nom, et s'appelle simplement fruit, si la plante est ANGIOSPERME (*V.* ce mot); semence ou graine, si la plante est GYMNOSPERME. *V.* ce mot.

OVALE, adj. et subst. du latin *ovalis*, fait d'*ovum*, œuf; à cause de sa ressemblance à un œuf.

(*Géom.*) Figure curviligne oblongue, dont les deux diamètres sont inégaux, ou une figure renfermée par une seule ligne courbe, d'une rondeur non uniforme, et qui est plus longue que large, à peu près comme un *œuf*, d'où lui vient son nom.

L'*ovale*, proprement dite, vraiment semblable à un œuf, est une figure irrégulière, plus étroite par un bout que par l'autre, en quoi elle diffère de l'ellipse, qui est une *ovale* mathématique, également large à ses extrémités. *V.* ELLIPSE. Les géomètres appellent l'*ovale* proprement dite, *fausse ellipse*.

OVE, s. m. du lat. *ovum*.

(*Architect.*) Ornement taillé en forme d'un œuf.

OVÉ, ÉE, adj. du lat. *ovatus*, fait d'*ovum*, œuf.

(*Botan.*) Il se dit de ce qui a plus ou moins exactement la forme d'un œuf.

OVICULE, s. m. du lat. *ovicatum*, diminutif d'*ovum*.

(*Architect.*) petit ove. *V.* OVE.

OVIPARE, adj. du lat. *ovum*, œuf, et de *parere*, engendrer.

(*Hist. nat.*) C'est le nom que les naturalistes donnent aux animaux qui sont produits par des œufs, pour les distinguer des animaux *vivipares* qui sortent tout vivans du corps de la mère.

Le nombre des animaux *ovipares* est très-considérable dans la nature, car il n'y a guère que les animaux à mammelles, tels que l'homme, les quadrupèdes et les cétacés, qui soient *vivipares*. A parler strictement, les vipères, les salamandres, les chiens de mer, les pucerons, les cloportes, quelques vers, etc. font aussi des petits vivans; mais ces animaux sont réellement *ovipares*, chez lesquels les œufs éclosent au dedans du corps, au lieu d'éclore au dehors.

OVULE, s. m. du lat. *ovulum*, diminut. d'*ovum*, œuf.

(*Botan.*) Rudiment de la graine, renfermé dans la cavité ou dans les cavités de l'*ovaire*.

OXALATE, s. m. du grec ὀξαλὶς (*oxalis*), oseille, dérivé d'ὄξυς (*oxus*), aigre, acide.

(*Chimie*) Sel formé par la combinaison de l'acide *oxalique* avec différentes bases; sa terminaison en *ate*, que lui ont donné les auteurs de la nouvelle nomenclature, indique que l'acide (*oxalique*), avec lequel il est combiné, est complettement saturé d'oxigène.

OXALIQUE, adj., même origine qu'OXALATE.

(*Chimie*) C'est le nom d'un acide vulgairement appelé *sel d'oseille*, et que l'on extrait du suc de cette plante; sa terminaison en *ique* indique que cet acide est de ceux complettement saturés d'oxigène.

L'acide oxalique sert principalement à enlever les taches d'encre ou de rouille, sur les étoffes de fil et de coton.

OXIDATION, s. f. du grec ὄξυς (*oxus*), acide, et du latin *ago*, agir.

(*Chimie*) L'*oxidation* ou l'*oxigénation*, est la combinaison de l'oxigène avec quelqu'autre substance. Les chimistes la regardent comme une véritable combustion. C'est en *oxigénant* un corps, c'est-à-dire, en lui fournissant une certaine quantité d'*oxigène*, qu'on parvient à former les acides ou les oxides.

OXIDE, ou mieux OXYDE, s. m. du grec ὄξυς (*oxus*), acide.

(*Chimie*) Nom générique de tous les corps unis à une portion d'oxigène, trop foible pour les porter à l'état d'acide. Les substances métalliques, combinées avec l'oxigène, ou qui ont passé à l'état

d'*oxide*, acquièrent plusieurs propriétés, dont la plus singulière est celle de pouvoir être convertis en verre, comme les matières purement salines ou terreuses. Cette propriété les rend propres à se combiner avec toutes sortes de matières terreuses et vitrifiables; et comme elles peuvent leur communiquer les couleurs les plus belles, et en même tems les plus inaltérables, elles deviennent infiniment précieuses dans les arts, et sur-tout dans les manufactures d'émaux, de faïences et de porcelaines. Toutes les couleurs qu'on y emploie, sont, sans exception, tirées des oxides métalliques.

L'*Oxide d'or* fournit les plus riches nuances purpurines, depuis le violet jusqu'au rose le plus tendre.

L'*Oxide de Manganèse* donne des teintes à peu près semblables.

L'*Oxide de fer*, suivant ses divers degrés d'*oxidation*, donne différentes teintes de jaune et de brun.

Le *plomb* fournit les plus belles nuances de jaune; mais ce qui est plus important encore, c'est que le mélange d'*oxide* de plomb et de silex, donne ce beau verre connu sous le nom de FLINTGLASS (*V.* ce mot), dont la découverte est si importante pour le perfectionnement des instrumens d'optique, et pour divers objets de luxe, tels que ces lustres étincelans de lumière, et qui brillent de toutes les couleurs des pierres précieuses.

L'*Oxide de cobalt* fournit toutes les teintes de bleu, depuis les plus foncées jusqu'aux plus légères.

L'*Oxide d'étain* fournit la couverte blanche qui sert de fond à toutes les autres couleurs.

OXIGÈNE, on plutôt OXYGÈNE, s. m. du grec ὀξὺς (*oxus*) acide, et γίνομαι (*gĕinomai*), naître, être produit; ce mot veut dire naturellement *engendré par l'acide*; mais les chimistes modernes lui donnent une signification active, et le traduisent par *générateur de l'acide*: ils ont fait la même chose à l'égard d'HYDROGENE *V.* ce mot.

(*Chimie*) L'*Oxigène*, connu ci-devant sous le nom d'*oxigine*, *air déphlogistiqué*, *base de l'air vital*, *principe acidifiant*, *empyrée*, *principe sorbile*, est un principe universellement répandu dans la nature, et qui joue le plus grand rôle dans les trois règnes. Les deux fluides qui sont de première nécessité, soit pour l'homme, soit pour tous les autres êtres organisés (l'*air* et l'*eau*), sont essentiellement composés d'*oxigène*. L'eau est formée de quatre-vingt-cinq parties d'*oxigène*, et de quinze parties d'hydrogène, le tout en poids.

Dans l'air que nous respirons, l'*oxigène* est à l'état de gaz, c'est ce qu'on nomme proprement l'air vital: il entre pour près d'un tiers dans la composition de l'atmosphère; le surplus est du gaz *azote* mêlé d'un peu d'acide carbunique et de quelques autres fluides.

On regarde l'*oxigène* comme le principe acidifiant, et sa combinaison avec d'autres substances les fait passer à l'état d'acide; c'est ainsi que le carbone, le soufre, le phosphore, etc. combinés avec l'*oxigène*, donnent les acides carbonique, sulfurique, phusphorique, etc.

OXYCRAT, s. m. du grec ὀξύκρατον (*oxukraton*), composé d'ὀξὺς (*oxus*), aigre, acide, d'où vient ὄξος (*oxos*), vinaigre, et de κεράω (*kérao*), mêler.

(*Mat. méd.*) Mélange d'eau et de vinaigre. C'est une boisson rafraîchissante, tempérante, dont on se sert en gargarisme dans l'esquinancie et le mal de gorge.

OXYGONE, adj. du grec ὀξὺς (*oxus*), aigu, et de γωνία (*gŏnia*), angle: à angle aigu.

(*Géom.*) *Oxygone* est la même chose qu'ACUTANGLE (*V.* ce mot). On dit qu'une figure est *oxygone* quand elle n'est composée que d'angles aigus, ou d'angles plus petits que 90 degrés.

Le mot *oxygone* se dit principalement des triangles où les trois angles sont tous aigus, c'est-à-dire, moindre chacun que 90 dégrés.

OXYMEL, s. m. du grec ὄξος (*oxos*), vinaigre, et de μέλι (*mĕli*), miel.

(*Mat. méd.*) Mélange de miel et de vinaigre.

OXYREGMIE, s. f. du grec ὀξὺς (*oxus*), acide, et d'ἐρεύγω (*ĕrĕugo*), roter.

(*Méd.*) Indisposition de l'estomac, qui cause des rots et des rapports acides.

OXYRRHODIN, s. m. du grec ὀξὺς (*oxus*), acide, aigre, et de ῥόδον (*rhodon*), rose.

(*Mat. méd.*) Espèce de liniment dont on frotte les parties malades pour calmer les douleurs et les inflammations.

OXYSACCHARUM, s. m. du grec ὀξὺς (*oxus*), acide, aigre, et de σακχαρον (*sakcharon*), sucre.

(*Pharmac.*) Mélange de sucre et de vinaigre.

OZÈNE, s. m. du grec ὄζαινα (*ozaina*), ulcère, dérivé d'ὄζω (*ozó*), sentir mauvais.

(*Méd.*) Ulcère putride au nez, qui exhale une odeur très-puante, et qui est causée par une humeur si âcre et si corrosive, qu'elle ronge quelquefois les cartilages des narines.

P

P, la quinzième lettre de notre alphabet.

P étoit une lettre numérale chez les Romains qui signifioit 100, et qui, avec un tiré au dessus, signifioit 400,000.

PACAGE, s. m. du lat. barb. *pascasium*, fait de *pascor*, paître.

(*Agricult.*) Endroit où paissent les bestiaux. *V.* PATURAGE.

PACHA, s. m. *V.* BACHA.

PACHYDERMES, s. m. du grec παχυς (*pachus*), épais, et de δέρμα (*derma*), peau: à peau épaisse.

(*Hist. nat.*) Quadrupèdes formant le septième ordre de la première classe du règne animal. On les appelle ainsi parce que leurs doigts, au lieu d'être armés d'ongles plats ou crochus et tranchans, sont enveloppés à leur extrémité par un sabot de corne *très-épais*.

PACIFIQUE, adj. du latin *pacificus*, fait de *pax* et de *facio*, faire la paix, établir la paix: qui aime la paix.

(*Pratique*) *Possesseur pacifique*, celui qui n'est point troublé, inquiété dans sa possession.

(*Géogr.*) *Océan Pacifique*; on appelle ainsi la mer du Sud, parce qu'il y arrive moins de tempêtes que dans l'Océan Atlantique.

PACOTILLE, s. f. ou PACQUOTILLE, diminutif de *pacquet*, ou *paquet*, de l'allemand *pack*, qui signifie la même chose.

(*Marine*) Certaine quantité de marchandises embarquée par un passager ou telle autre personne pour en faire commerce pour son propre compte.

Les marins se chargent de *pacotilles* en faveur des conventions de port permis qu'ils font avec leurs armateurs, pour les vendre à moitié de bénéfice, le capital prélevé.

PACTA CONVENTA, expression latine.

(*Diplomatie*) Cette expression, empruntée du latin, est passée en usage pour signifier les conventions entre le souverain et le peuple dans plusieurs états.

PADOUANE, s. f. de *Padouan*, nom d'un peintre célèbre.

(*Numismat.*) C'est un nom que l'on donne à un nombre de médailles qui ont été parfaitement contrefaites d'après l'antique par Louis Léon, surnommé *le Padouan*, parce qu'il étoit de Padue.

Il se dit aussi par extension de toutes les médailles modernes qui semblent avoir tous les caractères de l'antiquité. *Ce cabinet de médailles est nombreux, mais il y a beaucoup de padouanes.*

PAGODE, s. f. du persan *poghedag*, temple d'idoles.

(*Culte relig.*) Nom que les Portugais ont donné aux temples des Indiens.

Pagode se dit aussi de l'idole qui est adorée dans le temple élevé à son honneur.

(*Monnoie*) *Pagode* est aussi une monnoie réelle et de compte des Indes, qui vaut depuis 10 liv. 2 s. tournois jusqu'à 10 liv. 16 s. Quatre *pagodes* de ces dernières font la roupie d'or de 43 liv. 4 s. tournois.

PAIR, adj. du latin *par*, égal, semblable.

(*Arith.*) *Nombre pair*; c'est celui qui se peut exactement diviser par deux.

(*Écon. polit.*) *Pair* est aussi un titre de dignité. C'étoit l'un des duca-

ou comtes qui avoient droit de séance ou de suffrage au parlement.

En Angleterre, les *pairs* composent l'ordre de la noblesse; et quoiqu'il y ait cinq degrés de noblesse; savoir: les ducs, les comtes, les marquis, les vicomtes et les barons, tous ceux qui en font partie sont appelés *pairs* (*égaux*), parce que les priviléges dont ils jouissent sont essentiellement les mêmes.

PAIREMENT, adv. de *par, pariter.*

(*Arith.*) *Pairement pair;* un nombre pairement pair est celui qu'un nombre pair mesure par un nombre pair; ainsi, 16 est un nombre *pairement pair*, parce que le nombre pair 8 le mesure par le nombre pair 2: au contraire, *un nombre pairement impair*, ou *impairement pair*, est celui qu'un nombre *pair* mesure par un nombre *impair;* tel est le nombre 18, que le nombre *pair* 2 mesure par le nombre *impair* 9.

PALAIS, s. m. du latin *palatium*, formé du mont palatin à Rome.

(*Archit.*) Maison des rois et des princes. Ce mot vient originairement des empereurs romains, parce qu'Auguste faisoit sa demeure dans la maison de Romulus, qu'on appeloit proprement *palatium* à cause du mont *Palatin* où elle étoit bâtie. Depuis, on a appelé *palais* toutes les demeures des souverains.

(*Anat.*) *Palais* se dit aussi de la voûte de la bouche.

(*Botan.*) *Palais de la corolle;* c'est dans les fleurs monopétales ou irrégulières, la partie supérieure du fond de la corolle.

On dit que le *palais* est velu, ridé, comprimé, etc.

PALANQUIN, s. m. mot indien.

(*Hist. de l'Indost.*) Sorte de chaise portative dont les personnes considérables se servent dans les Indes pour aller d'un lieu à un autre, en se faisant porter sur les épaules des hommes.

PALATIN, s. m. du latin *palatium.*

(*Écon. polit.*) En général on donnoit le nom de *palatin* à tous ceux qui servoient dans le palais et auprès de la personne de l'empereur.

Dans les vieux titres et coutumes, c'est un nom général et commun qu'on donnoit à tous ceux qui avoient quelque charge au palais d'un prince.

Comte palatin; c'étoit un titre d'honneur qu'on acqueroit par le service qu'on rendoit au prince en quelqu'état et charge de son palais.

Depuis, on a donné le nom de *palatin* à ceux qui étoient délégués par le prince pour rendre la justice en quelque province.

On a appelé aussi *comtes palatins* des seigneurs qui avoient un palais où l'on rendoit la justice. Tels ont été les *palatins* de Champagne et de Béarn.

Aujourd'hui le mt *de palation* signifie seulement un prince d'Allemagne, qu'on appelle *l'électeur palatin du Rhin.*

En Hongrie, on appelle *palatin* le vice-roi, ou l'administrateur du royaume. Il est élu par les états du pays.

(*Anat.*) *Palatin* se dit aussi des parties qui ont rapport au *palais.* Les *nerfs palatins*, les *glandes palatines*, etc.

PALATO-PHARINGIEN, adj. du latin *palatum*, palais, et du grec φαρυγξ (*pharugx*), le pharynx.

(*Anat.*) Il se dit de deux muscles qui s'attachent au palais et au pharynx.

PALATO-STAPHYLIN, adj. du latin *palatum*, palais, et du grec σταφυλὴ (*staphulé*), la luette.

(*Anat.*) On appelle ainsi deux muscles qui s'attachent au palais et à la luette.

PALE, s. f. du latin *palus.*

(*Architect. hydraul.*) Petite vanne qui sert à ouvrir et fermer la chaussée d'un moulin ou d'un étang pour le mettre en cours. Quand on veut donner l'eau à la roue d'un moulin, on lève une *pale* qui est différente du déversoir d'un moulin.

PALÉOGRAPHIE, s. f. du grec παλαιὸς (*palaios*), ancien, et de γράφω (*graphó*), écrire: écriture ancienne.

(*Diplomatique*) Science des écritures anciennes. Montfaucon a publié une *Paléographie* grecque, qui est pour le grec ce que la *Diplomatique* de Mabillon est pour le latin. L'abbé Barthelemy se pro-

posoit, lorsque la mort l'enleva aux lettres, de publier une *Paléographie numismatique*.

PALESTRIQUE, s. f. du grec παλαιστρα (*palaistra*), lutte ou combat.

(*Antiq.*) L'un des principaux genres de la gymnastique ancienne, lequel comprenoit neuf exercices; savoir: la lutte, le pugilat, le pancrace, la course, le saut, le disque, et l'oplomachie. On les appeloit *palestriques*, parce qu'ils avoient tous pour scène cette partie des gymnases appelée *palestre*, qui tiroit son nom de *palestre, lutte*, le plus ancien de ces exercices.

PALETTE, s. f. du latin *paleta*.

(*Peinture*) Planche de bois de pommier ou de noyer sur laquelle le peintre place ses couleurs et fait ses teintes.

Quand les couleurs ne sont pas fondues dans un ouvrage, quand elles rendent mal la nature, quand elles semblent avoir été placées sur le tableau comme elles l'étoient sur la *palette*, on dit que *ce tableau sent la palette*.

(*Chirurgie*) *Palette* se dit aussi d'un petit plat dans lequel on met le sang de ceux à qui on ouvre la veine.

(*Technol.*) *Palette*, chez les imprimeurs, est ce qui leur sert à relever l'encre et à la rassembler en un tas sur leur encrier. Les relieurs appellent *palettes* plusieurs petits fers ou outils qui servent à dorer. Parmi les horlogers, *palette* est une petite aile que pousse la roue de rencontre, et par laquelle elle entretient les vibrations du régulateur. Les facteurs de piano appellent *palettes* les touches du clavier autres que les feintes.

PALIFICATION, s. f. du latin *palus*, pieu.

(*Archit. hydraul.*) L'action de fortifier un sol avec des pilotis.

PALINDROME, s. m. du grec παλιν (*palin*), de rechef, et de τρέχω (*trécho*), cerner, dont on a fait παλινδρομειν (*paléindroméin*), retourner, recourir.

(*Poésie*) Sorte de vers qui se trouve toujours le même, soit qu'on le lise de gauche à droite, ou de droite à gauche.

PALINDROMIE, s. f. même origine que PALINDROME.

(*Méd.*) Retour contre nature, ou le reflux des humeurs peccantes vers les parties intérieures nobles du corps.

PALINGÉNÉSIE, s. f. du grec παλιν (*palin*), de rechef, et de γένεσις (*génésis*), génération: régénération.

(*Chimie*) Ce mot est employé pour exprimer une action que quelques chimistes prétendent avoir observée dans les cendres et dans d'autres produits de l'analyse chimique des corps organisés, soit végétaux, soit animaux, par laquelle ces principes reproduisent un corps semblable à celui dont ils ont été retirés, ou du moins le fantôme, l'image, la forme de ce corps.

(*Minéral.*) Des naturalistes modernes ont essayé d'introduire dans le règne minéral une espèce de *palingénésie*, en supposant que les laves, qui ont de la ressemblance avec le granit, le trapp et le porphyre, ont été formées par ces roches elles-mêmes qui, après avoir éprouvé dans le sein de la terre une fusion complète, ont repris ensuite une contexture parfaitement semblable à celle qu'elles avoient eue d'abord.

PALINODIE, s. f. du grec παλιν (*palin*), de rechef, de nouveau, et d'ᾠδή (*odé*), chant; recantation; rétractation de ce qu'on a dit. *Chanter la palinodie*, c'est dire le contraire de ce qu'on a dit.

PALINTOCIE, s. f. du grec παλιν (*palin*), de rechef, et de τόκος (*tokos*), production, enfantement: second enfantement, seconde naissance.

(*Commerce*) On appeloit ainsi la seconde naissance de Bacchus, sortant de la cuisse de Jupiter. On l'a ensuite appliqué à l'intérêt d'un argent placé, parce que c'est ce que cet argent produit.

PALISSADE, s. f. de *palis*, en latin *palicium*, pieu, petit pal pointu.

(*Art milit.*) Palis, ou pieux plantés en terre sur les avenues des postes qui peuvent être emportés d'emblée, pour en assurer le terrein

contre les surprises et même contre les fortes attaques.

Palissades de camp ; ce sont plusieurs pieces de bois liées ensemble, avec lesquelles on enferme tout le terrein destiné au campement d'une armée.

Palissades ferrées ; ce sont des palissades qu'on plante dans de petites rivières et lieux marécageux, pour empêcher qu'on y passe facilement à pied ou avec des barques.

PALLADIUM, s. m. de *Pallas*, déesse, fille de Jupiter.

(*Antiquit.*) Statue de Pallas que l'on conservoit à Troie, et de laquelle dépendoit le sort de cette ville.

On disoit autrefois à Rome que l'on y conservoit, dans le temple de Vesta, une statue de *Pallas*, que l'on prétendoit etre le Palladium de Troie, apporté en Italie par Enée. Il y avoit aussi dans la citadelle d'Athenes, un *Palladium* que Nicias y avoit placé et consacré. Enfin, l'antiquité païenne a désigné sous le nom de *Palladium*, les divers objets auxquels les villes, les empires attachoient leur durée.

(*Minéral.*) Le nom de *Palladium*, ou nouvel argent, a été donné, il y a quelques années, à un prétendu *nouveau métal noble*, lequel n'est autre chose, à ce qu'on assure, qu'une combinaison artificielle, mais très-remarquable du *platine* avec le *mercure*.

PALLAS, nom d'une nouvelle planète découverte par d'OLBERS.

PALLIATIF, adj. du latin *palliare*, pallier, fait de *pallium*, manteau; comme qui diroit couvrir de son manteau : qui pallie.

(*Méd.*) On entend par *remède palliatif* ou *cure palliative*, celle qui n'appaise et ne calme que les symptômes et les accidens des maladies, sans en détruire la cause.

PALLIUM, s. m. Mot latin qui est passé en françois, et qui signifie manteau.

(*Hist. Ecclés.*) Ornement que les papes, les patriarches, les primats et les métropolitains portent par-dessus leurs habits pontificaux, en signe de jurisdiction.

L'usage du *pallium* s'est introdnit dans l'église grecque au quatrième siècle, et environ deux cents ans plus tard dans l'église latine.

Anciennement le *pallium* avoit la forme d'une chappe, et descendoit jusqu'aux talons ; mais il étoit fermé par devant. Présentement, il consiste en une bande de laine blanche, large de trois doigts, qui entoure les épaules comme de petites bretelles, ayant des pendans longs d'une palme, par devant et par derrière, avec de petites lames de plomb couvertes de soie noire, et quatre croix rouges. Ce sont deux agneaux élevés par les soudiacres apostoliques, et offerts tous les ans sur l'autel de l'église de Sainte-Agnès à Rome, qui fournissent la laine dont on fait les *pallium*.

PALMAIRE, adj. du latin *palmaris*, fait de *palma*, paume de la main.

(*Anat.*) Ce qui a rapport à la *paume* de la main, l'*aponevrose palmaire ;* le muscle palmaire cutané; le *ligament palmaire ;* le *muscle palmaire*, etc.

PALME, s. f. du latin *palma*, paume, dedans, creux de la main.

(*Métrol.*) Espèce de mesure commune en Italie, et qui est de l'étendue de la main.

PALMÉ, ÉE, adj. du lat. *palmatus*, de *palma*, paume de la main.

(*Botan.*) Il se dit des feuilles des plantes divisées profondément en plusieurs lanières allongées, de manière à ressembler à une main ouverte. La feuille *palmée* a toutes les nervures principales rayonnantes du sommet du pétiole.

PALMIPÈDE, s. et adj. du lat. *palmipes*, pied palmé, des pieds larges comme des oiseaux aquatiques en manière de patte d'oie.

(*Ornithologie*) C'est ainsi que quelques naturalistes désignent un ordre de la classe des oiseaux, dont un des principaux caractères est d'avoir les doigts garnis dans l'entre-deux, d'une peau ou membrane qui les fait, en quelque sorte, ressembler à une rame. En effet, les oiseaux *palmipèdes* étant tous aquatiques, se servent de leurs pieds comme d'une rame pour nager. Tels sont les *canards*, les *oies*, les *cygnes*, etc.

PALPITATION, s. f. du latin *palpitatio*, fait de *palpito*, avoir un mouvement déréglé et fréquent.

(*Méd.*) Mouvement du cœur, violent, déréglé, fréquent, convulsif, accompagné d'oppression, de difficulté de respirer, d'abattement de force et de défaillance. Les grosses artères sont aussi sujettes à la *palpitation*.

PALUS, s. m. Mot latin dont le génit. est *paludis*, marais.

(*Géogr.*) Ce terme n'est plus d'usage que joint avec un nom propre de lieu, comme dans ces mots, le *palus méotide*, les *palus méotides*.

PAMPHLET, subs. m. Mot emprunté de l'anglois; mais que Johnson nous renvoie, en le regardant comme une contraction de ces mots françois, *par un filet*, dont les anglois auroient d'abord fait *paunflet*, et ensuite *pamphlet*, c'est-à-dire, un livret attaché par un simple filet.

(*Bibliologie*) Petite brochure. Il est ordinairement pris en mauvaise part.

PAMPINIFORMES, adj. du lat. *pampinus*, pampre, et de *forma*, forme: qui a la forme du pampre.

(*Physiol.*) On entend par *corps*, ou *vaisseau pampiniforme*, les veines et les artères spermatiques, contenues sous une enveloppe commune, et entortillées comme les tendrons de la vigne.

PANACÉE, s. f. du grec πᾶν (*pan*), tout, et d'ἀκέομαι (*akéomai*) guérir: ce qui guérit tout, remède universel.

(*Méd.*) Titre pompeux qu'on a donné à plusieurs remèdes qui conviennent à différentes maladies. Remède universel avec lequel on se vante de guérir toutes les maladies.

PANACHE, s. m. de l'ital. *pannachio*, fait du lat. *penna*, penne, plume.

(*Costume milit.*) *Panache* est un assemblage de plusieurs plumes d'autruche dont on ombrage un casque ou un chapeau.

(*Jardin.*) De *panache*, les jardiniers fleuristes ont fait *panaché*, pour exprimer les rayons de différentes couleurs qui se mêlent à la couleur principale d'une fleur, et qui font à peu près l'effet du *panache*. Cette tulipe a un beau *panache*.

PANARIS, s. m. du lat. *panaritium* ou *panaritius*, que l'on croit dérivé du grec παρονυχια (*paronuchia*), formé de παρὰ (*para*), centre, et d'ὄνυξ (*onux*), ongle: proche de l'ongle.

(*Chirurgie*) Tumeur flegmoneuse qui vient à l'extrémité des doigts, ou à la racine et à côté des ongles.

PANCARTE, s. f. du grec πᾶν (*pan*), tout, et de χάρτης (*chartès*) papier: papier qui contient ou qui peut contenir toutes sortes de choses.

(*Administr.*) Placard affiché pour donner quelque avis au public.

PANCHRESTE, s. m. du grec πᾶν (*pan*), tout, et de χρηστος (*chrêstos*), bon, utile: bon à tout.

(*Méd.*) Épithète que l'on a donnée à certains médicamens que l'on croyoit propres à toutes sortes de maladies. Il y avoit des collyres qu'on appeloit *panchrestes*, dont Galien et Paul Eginette font mention.

PANCHYMAGOGUE, adj. du grec πᾶν (*pan*), tout, de χυμὸς (*chumos*), suc, et d'ἄγω (*agô*), chasser, expulser: qui expulse tout.

(*Méd.*) On appelle ainsi certains purgatifs qu'on croit propres à purger toutes les mauvaises humeurs du corps.

PANCRACE, s. m. du grec πᾶν (*pan*), tout, et de κράτος (*kratos*), force: toutes les forces.

(*Gymnast.*) Nom d'un des exercices de l'ancienne PALESTRIQUE (*V.* ce mot.); ainsi appelé, parce que pour y réussir il falloit y déployer toutes les forces du corps. On pouvoit se servir des poings, des pieds, des dents et des ongles. On nommoit *pancratiastes* ceux qui se livroient à ce genre d'exercice, et *pancratiales* ceux qui avoient remporté le prix.

PANCRÉAS, s. m. du grec πᾶν (*pan*), tout, et de κρεας (*kréas*), chair: tout de chair.

(*Physiol.*) Corps glanduleux long et plat, de l'espèce des glandes qu'on appelle conglomérées, placé dans l'estomac, entre le foie et la rate. Sa figure est à peu près comme celle d'une langue de chien. Son usage

est de fournir un suc qu'on appelle *pancréatique*, destiné à perfectionner la digestion.

PANDECTES, s. f. du grec πᾶν (*pan*) tout, et de δέχομαι (*déchomai*), contenir, comprendre : ce qui comprend tout, livre contenant toutes choses.

(*Bibliol.*) Compilation des principales décisions éparses dans les ouvrages des jurisconsultes romains, et auxquelles l'empereur Justinien donna force de loi. Ce recueil est ainsi appelé parce qu'il embrasse tout; il a aussi été appelé DIGESTE (*V.* ce mot), parce que les matières y sont en quelque sorte digérées.

PANDÉMIE, s. f. du grec πᾶν (*pan*), tout, et de δῆμος (*démos*), peuple : tout un peuple.

(*Méd.*) Attaque générale ou populaire de quelque maladie. On entend par *maladies pandémiques*, celles qui sont répandues dans un pays : on les subdivise en EPIDÉMIQUES et en ENDÉMIQUES. *V.* ces mots.

PANDICULATION, s. f. du lat. *pandiculari*, s'étendre, dérivé de *pando*, courber, plier : faire plier.

(*Méd.*) L'action de s'étendre, de s'allonger par lassitude ou par envie de dormir.

PANÉGYRIQUE, s. m. du grec πανήγυρις (*panéguris*), composé de πᾶν (*pan*), tout et d'ἄγυρις (*aguris*), assemblée : assemblée générale, solennité.

(*Éloc.*) Discours public, fait à la louange de quelqu'un, ainsi appelé, parce que chez les Grecs, ces sortes de discours étoient toujours prononcés dans des assemblées de tout le peuple, avec pompe et solennité.

PANICULE, s. m. du lat. *paniculus*.

(*Botan.*) Espèce d'épi qui contient beaucoup de fleurs et de semences. Le panicule diffère de l'épi, en ce qu'il forme plusieurs corps séparés. *Le millet porte ses fruits en panicule.*

Paniculé; ce qui est disposé ou ramifié en *panicule*.

PANIFICATION, s. f. du lat. *panifex*, boulanger; l'action de faire le pain : conversion des matières farineuses en pain.

PANIQUE, adj. de *Pan*, nom d'homme.

(*Art milit.*) *Terreur panique;* terreur qui n'a aucun fondement. On en fait remonter l'origine à un capitaine de Bacchus, nommé *Pan*, qui mit en fuite une armée ennemie en faisant pousser de grands cris à ses soldats dans une vallée remplie d'échos; ce qui effraya les autres, et leur fit croire qu'ils avoient en tête des forces supérieures aux leurs.

PANNE, s. f. de l'italien *panna*.

(*Marine*) *Mettre en panne*, en italien, *metter in panna;* c'est avoir la moitié de ses voiles qui portent ou reçoivent le vent, et l'autre moitié coiffée ou sur le mât, de façon que les unes tendant à faire avancer le bâtiment, et les autres à le faire culer ou aller par l'arrière, il reste à peu près à la même place.

On met en *panne* dans tous les cas où on veut rester en place pour attendre un vaisseau, un convoi; ou dans le voisinage d'une côte, lorsqu'on fait venir un pilote, et dans d'autres circonstances semblables.

PANNOMIE, s. f. du grec πᾶν (*pan*), tout, et de νόμος (*nomos*), loi; recueil de toutes les lois.

(*Jurisprud.*) C'est le titre du décret qu'on attribue à Ives de Chartres.

PANOPHOBIE, s. f. du grec πᾶν (*pan*), tout, et de φόζος (*phobos*), peur, frayeur.

(*Méd.*) Frayeur nocturne, espèce de maladie qui fait qu'on a peur de tout. Cette maladie ordinaire aux enfans, est accompagnée de sueurs et de convulsions.

PANORAMA, s. m. du grec πᾶν (*pan*), tout, et d'ὅραμα (*horama*), vue : vue du tout.

(*Perspect.*) On appelle ainsi un grand tableau circulaire sans commencement et sans fin apparente, du centre duquel on voit de face et dans sa totalité, l'objet qu'il représente.

PANSE, s. f. du latin *pantex*, nom que Plaute a donné aux vaisseaux grêles. Ventre.

(*Hist. nat.*) Il se dit proprement du premier des quatre ventricules des animaux qui ruminent.

(*Art de l'écriture*) *Panse d'*A ; c'est l'arrondissement d'un A. *La panse de cet* A *est mal faite.* D'*aujourd'hui il n'a fait une panse d'*A, pour dire que quelqu'un n'a rien fait.

PANSEMENT, s. m. même origine que PANSE.

(*Chirurgie*) Action de panser une plaie, une blessure ; d'y appliquer un appareil propre à contenir les remèdes qui lui sont convenables.

PANSELÈNE, s. m. du grec πᾶν (*pan*), tout, et de σελήνη (*sélèné*), lune, pleine lune.

(*Astron.*) Terme dont les Grecs et quelques anciens astronomes se sont servi pour désigner la *pleine lune ;* parce que dans la pleine lune on voit toute la partie de cette planète qui est tournée vers la terre.

PANSOPHIE, s. f. du grec πᾶν (*pan*), tout, et de σοφία (*sophia*), sagesse.

(*Philos.*) Sagesse universelle.

PANSPERMIE, s. f. du grec πᾶν (*pan*), tout, et de σπέρμα (*sperma*), sperme, semence.

(*Hist nat.*) Amas confus de substances hétérogenes.

PANSTÉRÉONAMA, s. m. du grec πᾶν (*pan*), tout, de στερεος (*stéréos*), solide, et d'ὅραμα (*horama*), vue : vue du tout en relief.

(*Sculpt.*) Représentation totale d'un objet en relief, dans ses véritables proportions.

PANTAGOGUE. *V.* PANCHYMAGOGUE.

PANTHÉISME, s. m. du grec πᾶν (*pan*), tout, et de θεὸς (*théos*), dieu : tous les dieux.

(*Philos.*) Nom donné au système de Spinosa, qui reconnoissoit pour Dieu tout ce qui est le grand tout.

PANTHÉON, s. m. du grec πᾶν (*pan*), tout, et de θεὸς (*théos*), dieu : tous les dieux.

(*Antiq.*) On donnoit ce nom aux temples consacrés à tous les dieux à la fois ; le plus célèbre est celui de Rome, bâti par Agrippa, et qui subsiste encore.

(*Rép. fr.*) On a donné en France le nom de *panthéon* à un édifice destiné à recevoir les cendres des grands hommes.

PANTAGONIE, s. f. du grec πᾶν (*pan*), tout, et de γωνια (*gônia*), angle.

(*Géom.*) Nom donné par M. Bernouilli, à une espèce de trajectoire réciproque, qui, pour chaque différente position de son axe, se coupe toujours elle-même sous un angle constant.

PANTOGRAPHE, s. m. du grec πᾶν (*pan*), tout, et de γραφω (*grapho*), décrire.

(*Dessin*) Instrument avec lequel on peut copier les traits de toutes sortes de dessins ou tableaux, et les réduire à sa volonté, en grand ou en petit.

PANTOMÈTRE, s. m. du grec πᾶν (*pan*), tout, et de μετρον (*metron*), mesure : qui mesure tout.

(*Géom.*) Instrument propre à mesurer toutes sortes d'angles, de longueur et de hauteur. *V.* HOLOMÈTRE.

PANTOMIME, s. f. du grec πᾶν (*pan*), génit. παντος (*pantos*), tout, et de μιμέομαι (*miméomai*), imiter, contrefaire : ce qui imite tout.

(*Art dramat.*) Le langage de l'action, l'art de parler aux yeux, l'expression muette du visage et des gestes.

Il se dit aussi, au masculin, de l'action ou du personnage qui représente, qui exprime toutes sortes de choses par des gestes, par des attitudes et sans parler.

Ce ne fut que dans le siècle d'Auguste que l'art de la *pantomime* fut porté à sa perfection ; ce n'est pas que les danses des Grecs n'eussent des mouvemens expressifs ; mais les Romains furent les premiers qui rendirent, par les seuls gestes, le sens et toute la conduite d'une fable régulière, et d'une certaine étendue.

Après la mort d'Auguste, l'art de la *pantomime* reçut encore de nouvelles perfections ; mais les débauches scandaleuses des acteurs, leur hardiesse, produisirent un grand nombre d'événemens qui portèrent les empereurs à traiter sévèrement de

plus en plus, et enfin de banni de Rome les *pantomimes*.

Leur règne se termine à celui de Trajan. Ce n'est pas qu'ils n'aient reparu par intervalles; mais on n'eut plus, à leur égard, ce respect religieux qui avoit commencé sous Auguste et Mécène, protecteurs de tous les talens.

(*Danse*) *Pantomime* est aussi le nom d'un air sur lequel un ou plusieurs danseurs exécutent, en danse, une action qui porte aussi le nom de *pantomime*.

Les airs des *pantomimes* ont, pour l'ordinaire, un couplet principal qui revient souvent dans le cours de la pièce, et qui doit être simple; mais ce couplet est entremêlé d'autres plus saillans qui parlent, pour ainsi dire, et font image dans les situations, où le danseur doit mettre une expression déterminée. *Voy.* MIME, ARCHIMIME.

PAPA, s. m. du grec παππα, (*pappa*), père.

(*Culte relig.*) C'est le nom que différens peuples donnent aux principaux ministres de la religion.

PAPE, s. m. même origine que PAPA.

(*Culte cathol.*) Le chef de l'église catholique romaine.

Anciennement tous les prélats distingués avoient la qualité de *pape*; mais depuis le synode tenu à Rome en 1073, sous Grégoire VII, elle ne se donne plus qu'au chef de l'église.

Les empereurs, le clergé et tout le peuple firent l'élection des *papes*, jusqu'au huitième siècle. Etienne X l'ota aux empereurs, et Innocent II en exclut le clergé et le peuple de Rome.

Néanmoins ce changement ne fut entièrement affermi que sous Alexandre III, qui donna aux cardinaux seuls le droit d'élire le vicaire de Jésus-Christ.

L'origine de la grandeur temporelle du *pape* doit être rapportée au pontificat de Grégoire III, qui excita, en 740, Charles Martel à se soustraire à la domination de l'empereur, et lui proposa de le déclarer consul de Rome.

PAPIER, s. m. du grec παπυρος. (*papuros*), *papyrus*, petit arbrisseau d'Egypte, dont l'écorce intérieure servoit autrefois à faire le papier.

(*Diplomatique*) Matière subjective de l'écriture.

Quoique l'on entende par ce mot tout ce qui sert à recevoir par écrit les pensées des hommes, cependant on l'applique plus particulièrement au *papyrus*, ou papier d'Egypte, aux *pellicules*, à l'*écorce*, au *liber* des arbres, au *parchemin*, au *papier* de coton, au *papier* de chiffons, etc.

Le *papyrus*, le plus ancien de tous les papiers, étoit fait avec une espèce de jonc, nommé *papyrus*, qui croissoit sur les bords du Nil. On ne sait pas quand il a été découvert, mais voici comme on le fabriquoit:

Après avoir retranché les racines et le sommet du *papyrus*, il restoit une tige que l'on coupoit exactement en deux: on séparoit légèrement les enveloppes dont elle étoit vêtue, et qui ne passoient pas le nombre de vingt. Plus ces tuniques approchoient du centre et plus elles avoient de finesse et de blancheur. On étendoit une enveloppe coupée régulièrement sur cette première feuille ainsi préparée, on en posoit une autre à contre-fibre, et on les couvroit d'eau trouble du Nil, qui, en Egypte, tenoit lieu de la colle qu'on employoit ailleurs. En continuant ainsi d'ouvrir plusieurs feuilles ensemble, on en formoit une pièce qu'on mettoit à la presse, qu'on faisoit sécher, qu'on frappoit avec le marteau, et que l'on polissoit par le moyen de l'ivoire ou de la coquille: lorsqu'on vouloit le transmettre à la postérité, on le frottoit d'huile de cèdre, qui lui communiquoit l'incorruptibilité de ce bois.

La longueur du papier d'Egypte n'avoit rien de fixe, mais elle n'excédoit jamais 2 pieds (65 centimetres.)

Ce qu'on regardoit le plus dans le papier, c'étoit la finesse, le corps, la blancheur et le poli.

On trouve, en France et en Italie, des diplomes en papier d'Egypte, de toutes les qualités.

On croit que le *papyrus* a cessé d'être en usage dans le 11me. ou 12me. siècle.

Le *papier de coton* a été découvert, suivant Montfaucon, vers la fin du 9e. siècle, ou au commencement du 10e. On pourroit croire qu'il a remplacé le *papyrus*. Il est infiniment meilleur, plus propre à écrire, et peut se conserver plus long-tems. On l'appelle *charta bombycina*, ou *papier bombycien*.

Le *papier de coton* prit naissance chez les Orientaux, et s'y multiplia beaucoup, sur-tout depuis le commencement du 12eme. siècle; mais l'usage n'en devint général que depuis le commencement du 13eme. siècle.

Le *papier d'écorce* est très ancien; mais on n'en connoit pas l'origine. Les bois les plus propres à fournir les pellicules dont on fabriquoit ce papier, étoient l'*érable*, le *plane*, le *hêtre*, l'*orme*, et sur-tout le *tilleul*. Passé le 11eme. siècle, on ne voit plus d'actes sur papier d'écorce.

Le *papier de la Chine* est très-beau, plus doux, plus uni que celui d'Europe, et d'une grandeur à laquelle toute l'industrie européenne n'a encore pu atteindre.

Chaque province de la Chine a son papier; celui de Se-Chewen est fait de chanvre: celui de Fokien est fait de jeune bambou; celui dont on se sert dans les provinces septentrionales, est fait d'écorce de mûrier: celui de la province de Che-Kiang est de paille de bled ou de riz; celui de la province de Kian-Nam est d'une peau qu'on trouve dans les coques de vers-à-soie; enfin, celui de la province de Hu-Quang est fait de la peau intérieure de l'écorce de l'arbre nommé *cha*, ou *ko-chu*, ou *chu-chu*.

On fabrique aussi du papier de soie à la Chine; mais le plus beau papier de soie qui se fabrique dans toute l'Asie, est celui qui se fait à Samarcande, principale ville de la Grande-Tartarie.

Le *papier du Japon* se fait avec l'écorce du *morus papyrifera sativa*, ou véritable arbre à papier, que les Japonois appellent *kaadsi*. La préparation de cette écorce est très-longue pour la réduire en pâte propre à faire le papier.

Papier de linge. V. CHIFFON.

On fait du *papier* avec différentes matieres; mais, jusqu'à présent, ce *papier* est plutôt un objet de curiosité que d'utilité. On a fait, en Angleterre, du papier avec des orties, des navets, des panais, des feuilles de choux, du lin en herbe, et plusieurs autres végétaux fibreux; on en a fait avec de la laine blanche, qui n'étoit pas propre à écrire, mais qui pouvoit servir dans le commerce. Le marquis de Salisbury, en Angleterre; et, en France, feu Anisson Duperron, ont fabriqué du papier de paille: on en a fait avec de la guimauve, avec des orties, des roseaux, du chiendent, de la mousse, du fusain, du outan, etc.

On peut rendre une infinité de matières propres à faire du papier; mais la difficulté est d'en faire qui coûte moins que le papier fait avec des chiffons.

(*Chimie*) *Papiers réactifs*; les chimistes appellent ainsi des papiers colorés en bleu par la teinture de tournesol, ou en jaune, par le curcuma. Ces papiers servent à faire reconnoître si les liqueurs sont acides ou alcalines. Les acides teignent le papier en bleu; les alcalines verdissent et jaunissent le papier.

(*Minéral.*) *Papier fossile*; on appelle ainsi le tissu de l'*asbeste*, lorsqu'il est très-mince, et comme papiracé.

(*Commerce*) On appelle *papiers de commerce*, ou simplement *papiers*, les lettres de change, les billets de change, les billets au porteur, reconnoissances, mandats et autres effets de cette nature qui représentent l'argent comptant.

(*Économ. polit.*) *Papier-monnoie*; c'est le *papier* qui a cours de monnoie; tels sont les assignats; tels sont, en Angleterre et ailleurs, les billets de banque, etc.

(*Polit.*) *Papiers-nouvelles*; on appelle ainsi quelquefois les gazettes. Cette dénomination nous vient de l'anglois *news-papers*.

(*Marine*) *Papiers de bord*; ce sont tous ceux dont le capitaine d'un navire armé en course doit être muni sur son navire même, à commencer depuis le titre de propriété, le serment, etc. jusqu'à ses lettres de marque

marques et son rôle d'équipage. Ils lui sont nécessaires d'abord pour n'être pas traité comme pirate par l'ennemi, s'il tombe entre ses mains, et ensuite s'il faisoit quelque prise, et qu'il fût obligé de la conduire en pays étrangers, neutres, ou alliés.

PAPILLAIRE, adj. du lat. *papillaris*, fait de *papilla*, papille, bout de téton : mamelon.

(*Physiol.*) On appelle *procès papillaires* les extrémités des nerfs olfactifs en forme de mamelons, insérés dans la membrane muqueuse du nez.

PAPILLE, s. f. du lat. *papilla*, mamelon.

(*Anat.*) On a donné ce nom à de petites éminences où aboutissent les nerfs, à cause de leur ressemblance à un petit mamelon.

PAPILLONACÉ, ÉE, adj. du lat. *papilio*, papillon : qui ressemble au *papillon*.

(*Botan.*) Tournefort, et après lui beaucoup de botanistes ont donné ce nom à la famille des plantes qu'on appelle aujourd'hui des *légumineuses*, parce que leurs fleurs ont une grossière ressemblance avec un papillon qui vole.

PAPILLOTER, v. n. du latin *papilio, papillon :* faire comme les *papillons.*

(*Phys.*) Il se dit des yeux lorsqu'un mouvement incertain et involontaire les empêche de se fixer sur les objets. *Les yeux lui papillonnent continuellement.*

(*Peinture*) On dit qu'un tableau *papillote*, quand les lumières, au lieu d'y être établies par grandes masses, y sont dispersées par petites parties qui fatiguent l'œil en l'appelant de tous les côtés à la fois. Le *papillotage* est opposé à l'accord, à l'harmonie.

(*Sculpture*) Un ouvrage de sculpture peut aussi *papilloter* quand il offre trop de petites parties qui reçoivent des lumières étroites et portant de petites ombres.

PAPISME, s. m. du latin *papa*, pape.

(*Religion protestante*) Terme dont les protestans se servent quand ils parlent de la communion de l'église catholique romaine.

PAPYRACÉE, adj. du latin *papyrus*, papier ; qui ressemble à du papier, qui est de la nature, de la forme du *papier.*

(*Botan.*) Il se dit des parties des plantes qui sont membraneuses et sèches comme du papier.

PAPYRUS, s. m. du grec παπυρος (*papuros.*)

(*Botan.*) C'est le nom spécifique du souchet qui croit en Egypte, et qui servoit aux anciens à faire le papier sur lequel ils écrivoient. *Voy.* PAPIER.

PÂQUE, s. f. du latin *pascha*, dérivé de l'hébreu *pesahh*, saut, passage.

(*Religion juive*) Fête solennelle célébrée chez les juifs. Les anciens juifs ont appelé cette fête *pascha*, *passage*, parce qu'elle avoit pour but de rappeler le *passage* de l'ange exterminateur, qui mit à mort tous les premiers nés égyptiens, et épargna ceux des israélites, dans la nuit qui précéda leur sortie d'Egypte.

(*Religion cathol.*) Dans la nouvelle loi, la *pâque* a été instituée en mémoire de la résurrection du Sauveur.

PAQUET BOT ou PAQUEBOT, s. m. Corruption de l'anglois *packet-boat*, bateau-poste.

(*Marine*) Nom des petits bâtimens de mer établis pour le transport des lettres outre mer, et le service de la poste, etc.

Ils servent aussi à transporter des passagers de Douvres à Calais, de la Brille à Harwich, de Falmouth à la Corogne, etc. Les Anglois, qui surtout font usage de ce moyen de correspondance, avec beaucoup de régularité et d'activité, en envoient à des époques fixes à toutes leurs colonies.

Ces bâtimens sont gréés de différentes manières, le plus souvent en *sloops* et goëlettes. Ils doivent être d'une marche supérieure ; leur port n'est guère au-delà de 80 tonneaux.

PARABOLE, s. f. du grec παραβολὴ (*parabolé*), comparaison, formé du verbe παραβάλλω (*paraballo*), comparer, et aussi égaler : similitude, allégorie.

(*Ecriture sainte*) Il n'est guère d'usage qu'en parlant des similitudes

employées dans l'écriture sainte. *Les paraboles de l'évangile.*

(*Géom.*) La *parabole* en géométrie, est une figure qui nait de la section du cône, quand il est coupé par un plan parallèle à ses côtés. Elle a été ainsi appelée du grec παραζάλλω (*paraballo*), dans le sens d'*égaler*, parce que dans cette courbe, le carré de l'ordonnée est égal au rectangle du paramètre par l'abscisse, au lieu que dans l'ellipse il est moindre, et plus grand dans l'hyperbole.

PARABOLIQUE, adj. de PARABOLE.

(*Géom.*) Il se dit en général de tout ce qui appartient à la *parabole*.

Conoïde parabolique; c'est une figure solide engendrée par la rotation d'une *parabole* sur son axe. On dit aussi *paraboloïde*. *V.* ce mot.

Pyramide parabolique; c'est une figure solide dont on peut facilement concevoir la génération, en imaginant tous les carrés des ordonnées d'une parabole, placés d'une manière que l'axe passe par tous les angles à angles droits : en ce cas, la somme des carrés formera le *pyramidoïde parabolique*.

Espace parabolique; c'est l'espace ou l'aire contenue entre une ordonnée entière quelconque, et l'arc correspondant de la *parabole*.

Miroir parabolique; c'est celui dont les rayons, partant de son foyer et tombant sur sa surface, sont réfléchis parallèlement à l'axe, et réciproquement.

PARABOLOÏDE, du grec παραζάλλω (*paraballo*), égaler, et d'εἶδος (*éidos*), forme, ressemblance : qui a la forme d'une *parabole*.

(*Géom.*) C'est ainsi qu'on appelle quelquefois les paraboles de degrés ou de genres plus élevés que la *parabole* conique, ou apollonienne. Quelques auteurs appellent aussi *paraboloïde*, le solide formé par la révolution de la *parabole* ordinaire autour de son axe. *V.* PARABOLIQUE.

(*Paraboloïde demi-cubique.*) C'est le nom que quelques géomètres ont donné à une courbe dans laquelle les cubes des ordonnées sont comme les carrés des diamètres. On l'appelle plus ordinairement *seconde parabole cubique*.

PARACENTÈSE, s. f. du grec παρὰ (*para*), à coté, et de κεντέω, (*kenteo*), piquer : ponction.

(*Chirurgie*) Nom d'une opération chirurgicale, qui consiste à faire une ouverture à l'abdomen avec un instrument piquant, dans l'hydropisie ascite, pour donner sortie aux eaux.

PARACENTRIQUE, adj. du grec παρὰ (*para*), proche, ou au-delà, et de κέντρον (*kentron*), centre : proche ou au-delà du centre.

(*Géom. transcend.*) *Isochrone paracentrique;* c'est le nom que l'on donne, dans la sublime géométrie, à une courbe, telle que si un corps pesant descend librement le long de cette courbe, il s'éloigne ou s'approche également, en tems égaux, d'un centre ou point donné.

Le problème de l'*isochrone paracentrique* est une généralisation de celui de la courbe isochrone, ou courbe, aux approches égales, dans laquelle un corps pesant s'approche également, en tems égaux, de l'horizon, ou, ce qui revient au même, d'un point infiniment éloigné. Ces deux problèmes furent proposés par M. Léibnitz, comme une espèce de défi, aux partisans de l'ancienne analyse, qui n'en purent venir à bout. MM. Bernouilli les résolurent l'un et l'autre; et M. Huyghens, peu de tems avant sa mort, a résolu celui de la courbe isochrone simple.

PARACHRONISME, s. m. du grec παρὰ (*para*), au-delà, et de χρόνος (*chronos*), tems : reculement de tems ou de date.

(*Chronol.*) Espèce d'*anachronisme*, qui consiste à rapporter un fait à un tems postérieur à celui où il est réellement arrivé. Il est opposé à PROCHRONISME. *V.* ce mot.

PARACLET, s. m. du grec παράκλητος (*paraklétos*), consolateur, dérivé de παρακαλέω (*parakaléo*), consoler.

(*Hist. ecclés.*) Nom qu'on a donné dans l'église au Saint-Esprit.

PARACYNOMIE, s. m. du grec παρὰ (*para*), préposition qui indique une comparaison, de κύων (*kuon*), chien, et de ἄγχω (*agcho*), suffoquer : suffocation à la manière de chiens.

(*Méd.*) Espèce de squinancie dans laquelle les muscles externes du larynx sont tuméfiés et enflammés, de telle maniere que les malades sont obligés de tenir la bouche ouverte pour respirer, et de tirer la langue comme les chiens.

PARADE, s. f. du lat. *parata*, ornement, dont on a fait *parada*, et parade : montre, étalage.

(*Tournois*) *Parade*, dans les tournois, signifioit la marche que les chevaliers faisoient en bel ordre, dans la lice, avant de commencer le combat.

(*Art milit.*) *Parade*, en termes de guerre, signifie la montre que font sur la place les troupes qui vont monter la garde.

(*Jeux scén.*) *Parade* est encore le nom d'une espèce de farce préparée pour amuser le peuple.

La *parade* parut pour la première fois, en France, dans le 15me. siècle. Les comédies saintes lui donnèrent naissance, et les confreres de la passion disputerent à la troupe du prince des sots, l'avantage de la former. Elle subsistoit encore sur le théâtre françois du tems de la minorité de Louis XIV; mais quand la décence eut épuré la comédie, et que le goût lui eut donné des règles, la *parade* ne se montra plus que dans les foires et sur les tréteaux des charlatans.

PARADIASTON, s. m. du grec παράδιαστολη (*paradiastolé*) distinction, séparation, fait de παραδιαστω (*paradeikô*), distinguer, comparer l'un avec l'autre.

(*Didact.*) Distinction précise des idées analogues.

PARADOXE, s. m. du grec παράδοξον (*paradoxon*), formé de παρὰ (*para*), contre, et de δοξα (*doxa*), opinion : contre l'opinion.

(*Diction.*) Proposition contraire à l'opinion commune; qui choque les opinions reçues : c'est une idée contradictoire, ou fausse en apparence, quoique vraie quelquefois dans le fond.

PARADYGME, ou PARADIGME, s. m. du grec παράδειγμα (*paradéigma*), exemplaire, modele, formé de παρὰ (*para*), prépos. qui indique comparaison, et δεικνύω (*deiknuô*), montrer.

(*Grammaire*) Ce qui sert de modèle pour se régler : les *paradymes* des conjugaisons et des déclinaisons.

PARAFE, ou PARAPHE, s. m. contraction de PARAGRAPHE. *V.* ce mot.

(*Diplomatique*) Marque qui est faite d'un ou plusieurs traits de plume mêlés ensemble, et qu'on met ordinairement après son nom, ou en place de son nom.

Autrefois le signataire d'un acte mettoit après son nom le mot *subscripsi*, que souvent l'on rendoit en abrégé par deux SS liées et entortillées. Il est présumable que le *parafe* vient de ces SS, et qu'à mesure que l'on s'est éloigné de l'origine, on a substitué à ces lettres, des traits de fantaisie adoptés par chaque signataire.

PARAGE, s. m. du lat. *parare*, parer : l'action de parer.

(*Marine*) Espace ou étendue de mer déterminée, sous quelque latitude que ce puisse être.

Les *parages des pays chauds; ce corsaire est en bon parage pour rencontrer les vaisseaux marchands. Un vaisseau est mouillé en bon parage pour appareiller d'une rade;* pour dire, que de l'endroit où il est mouillé, il pourra appareiller facilement quand il voudra.

PARAGOGE, s. m. du grec παραγωγὴ (*paragogé*), formé de παρὰ (*para*), au-delà, et d'ἄγω (*ago*), mener : mener au-delà, accroître.

(*Elocut.*) Figure de diction qui consiste dans l'addition d'une lettre ou d'une syllabe à la fin d'un mot, comme *egomet* pour *ego* chez les Latins.

PARAGRAPHE, s. m. du grec παραγραφὴ (*paragraphé*), formé de παρὰ (*para*), proche, et de γραφὴ (*graphé*), écriture : proche l'écriture.

(*Diplomatique*) Signe posé près de l'écriture. C'étoit autrefois l'usage de distinguer les divisions d'un ouvrage par différentes couleurs; ce signe est exprimé par le caractère §.

Ensuite on a appelé *paragraphe* la division ou la section meme de l'ouvrage, ainsi marquée : ce terme

n'est guère d'usage que dans les livres de droit.

PARALIPOMÈNES, s. m. du grec παραλειπόμενα (*paraléipomena*), formé de παρὰ (*para*), au-delà, outre, et de λείπω (*léipo*), laisser; passer outre, omettre: supplément à ce qui a été omis.

(*Ecrit. sainte*) C'est le titre de deux livres canoniques de l'écriture sainte, qui sont un supplément aux quatre livres des rois, dont les deux premiers s'appellent *livre de Samuël*.

(*Littérat.*) Quelques auteurs ont employé ce mot pour signifier un supplément. Les *paralipomènes d'Homère*, ou *la guerre de Troie depuis la mort d'Hector jusqu'à la prise de cette ville*, par Quintus de Smyrne.

PARALIPSE, s. f. du grec παρὰ (*para*), de côté, et de λείπω (*léipo*), laisser: laisser de côté, omettre.

(*Eloc.*) Figure de rhétorique qui consiste à fixer l'attention sur un objet en feignant de le négliger.

PARALLACTIQUE, adj. de PARALLAXE (*v.* ce mot); ce qui appartient aux *parallaxes*.

(*Astron.*) Angle *parallactique*; c'est un angle qui sert à calculer la *parallaxe* de longitude, de latitude, d'ascension droite et de déclinaison; il est formé par le vertical et le cercle de latitude, ou par le vertical et le cercle de déclinaison.

Triangle parallactique; c'est celui qui est formé par l'angle de la *parallaxe*, et par le rayon de la terre.

Machine parallactique, ou *parallatique*, ou *lunette parallatique*; c'est un instrument composé d'un axe dirigé vers le pôle du monde, et d'une lunette qui peut s'incliner sur cet axe, et suivre le mouvement diurne d'un astre, ou le parallèle qu'il décrit.

PARALLAXE, s. f. du grec παράλλαξις (*parallaxis*), dérivé de παραλλάττω (*parallatto*), transposer, transmuer: différence, variation.

(*Astron.*) Diversité d'aspect. La *parallaxe* est la différence entre le lieu où un astre paroît, vu de la surface de la terre, et celui où il nous paroîtroit si nous étions au centre de la terre.

Les mouvemens célestes doivent se rapporter au centre de la terre pour paroître réguliers; c'est au centre qu'il faut se transporter en idée, afin de voir tout à sa véritable place, et de trouver la véritable loi des mouvemens célestes.

Ainsi, les astronomes sont obligés de calculer sans cesse la parallaxe pour réduire le lieu d'une planète observée à celui que l'on auroit vu, si l'on eût été au centre de la terre.

Parallaxe annuelle, ou *parallaxe du grand orbe*; c'est la différence entre le lieu d'une planète, vu du soleil, et son lieu, vu de la terre. On s'en sert pour calculer sa longitude géocentrique, par le moyen de sa longitude héliocentrique.

Parallaxe menstruelle; on a donné quelquefois ce nom à la petite inégalité que produit l'attraction de la lune sur la terre.

Parallaxe du soleil; la *parallaxe* du soleil seroit la plus intéressante à connoître: elle nous apprendroit quelle est la vraie distance du soleil à la terre, et en conséquence quelles sont les distances de toutes les autres planètes au soleil et à la terre; mais on ne la connoît pas avec une parfaite exactitude: les astronomes l'ont supposée pendant long-tems de dix secondes, ce qui donnoit la distance du soleil à la terre d'environ 33,000,000 lieues; mais le dernier passage de Vénus sur le disque du soleil, observé le 3 juin 1769, donne la *parallaxe* du soleil, dans ses moyennes distances, de huit secondes et demie; d'après quoi l'on conclut que la moyenne distance du soleil à la terre est de 34,761,680 lieues, de 25 au degré chacune.

Parallaxe des étoiles fixes; les étoiles fixes n'ont point de *parallaxe* sensible, à cause de leur excessive distance, par rapport à laquelle le diamètre de la terre n'est qu'un point.

(*Anat.*) Les anatomistes entendent par *parallaxe* l'écart mutuel de deux parties d'un os rompu, dont l'une glisse à coté de l'autre.

PARALLÈLE, adj. et s. du grec παράλληλος (*parallélos*), également distant.

(*Géom.*) Il se dit des lignes et

des surfaces, qui sont par-tout à égale distance l'une de l'autre, ou qui, prolongées à l'infini, ne deviennent jamais ni plus proches, ni plus éloignées l'une de l'autre.

Les lignes *parallèles* sont d'un très-grand usage en géométrie, soit spéculative, soit pratique.

(*Astron.*) *Parallèles*, en astronomie, s'entend des cercles parallèles à l'équateur, que l'on conçoit, dans la sphère, comme décrit par les astres, dans leur révolution journalière.

On les appelle aussi parallèles de déclinaison.

Parallèles de latitude; ce sont de petits cercles de la sphère, parallèles à l'écliptique, que l'on imagine passer par chaque degré et minute des colures, et qui indiquent les différentes latitudes des astres.

Parallèles de hauteur, ou *almicantarats;* ce sont des cercles parallèles à l'horizon, que l'on imagine passer par chaque degré et minute du méridien, entre l'horizon et le zénith, et qui ont leur pôle au zénith

Sphère parallèle; c'est cette situation de la sphère dans laquelle l'équateur est parallèle à l'horizon, ou se confond avec l'horizon et les pôles, du moins avec le zénith et le nadir. Dans cette sphère, tous les parallèles à l'équateur sont parallèles à l'horizon; et quand le soleil est dans l'équateur, il tourne autour de l'horizon pendant tout le jour. Après l'équinoxe, cet astre, parvenu au dessus de l'horizon, ne se couche plus pendant six mois; et lorsqu'il est repassé de l'autre côté de la ligne, il est six mois sans se lever.

La sphère est *parallèle* pour ceux qui habitent sous les pôles, en cas qu'il y ait quelques habitans. Le soleil ne s'élève jamais au dessus de l'horizon, que d'une quantité égale à l'obliquité de l'écliptique.

(*Art milit.*) *Lignes parallèles*, ou simplement *parallèles;* ce sont des lignes que l'on tire d'une tranchée à l'autre pour protéger les assiégeans contre les sorties que pourroit faire l'assiégé. Tel est le but de la *première parallèle.*

La *seconde parallèle* se construit un peu plus ou moins, au dessus de la première, et la *troisième* se fait contre le glacis, plus courte et moins circulaire que les précédentes, afin d'approcher du chemin couvert autant qu'on peut, et d'éviter les enfilades, qui sont fort à craindre dans ces endroits-là. M. de Vauban est en quelque façon le premier qui ait bien exécuté ces sortes de travaux, qu'on nomme *parallèles* ou place d'armes.

Demi-parallèles; ce sont des places d'armes qui sont des crochets de quarante ou cinquante toises de long, propres à placer des détachemens qui doivent soutenir les travailleurs.

(*Marine*) *Moyen parallèle*, comme les degrés de longitude sont moindres, à mesure que l'on est par un *parallèle* ou une latitude plus élevée, c'est-à-dire, plus éloignée de l'équateur; lorsqu'un vaisseau a fait une route oblique qui traverse plusieurs *parallèles;* si on veut calculer la quantité de chemin qu'il a fait de l'est à l'ouest, ou sa différence en longitude, on prend la latitude moyenne entre celle de départ et celle d'arrivée, ou le *moyen parallèle;* et sachant combien, par ce *parallèle*, vaut le degré de longitude, on réduit les lieues faites dans l'est ou dans l'ouest, en parties de l'équateur, ou degrés et minutes de longitude.

(*Botan.*) *Cloison parallèle;* c'est celle dont les deux faces répondent aux valves d'un fruit biloculaire.

(*Élocut.*) *Parallèle* est aussi le nom d'une figure de rhétorique propre à orner le discours. C'est une comparaison que l'on fait de deux objets, en les rapprochant l'un de l'autre, pour mieux faire sentir leur valeur relative, leurs rapports, leurs oppositions, et même leurs contrariétés.

PARALELLIPIPÈDE, ou PARALLÉLEPIPÈDE, s. m. du grec παράλληλος (*parallèlos*), parallèle, d'ἐπί (*épi*), sur, et de πεδίον (*pédion*), plaine, ou surface plane: formé de plans parallèles.

(*Géom.*) Corps solides compris sous six parallélogrammes, dont les opposés sont semblables, parallèles et égaux.

Quelques-uns définissent le *parallélipipède*, un prisme dont la base est un parallélogramme.

PARALLELISME, s. m. du grec παράλληλος (*parallélos*), parallèle.

(*Géom.*) Le *parallélisme* est la propriété ou l'état de deux lignes, deux surfaces, etc. également distantes l'une de l'autre.

(*Perspective*) *Parallélisme des rangées d'arbres;* l'œil placé au bout d'une allée bordée de deux rangées d'arbres plantées en lignes *parallèles*, ne les voit jamais *parallèles*, mais elles lui paroisseut toujours inclinées l'une vers l'autre, et s'approcher à l'extrémité opposée.

De là les mathématiciens ont pris occasion de chercher sur quelle ligne il faudroit disposer les arbres, pour corriger cet effet de la perspective, et faire que les rangs paroissent toujours *parallèles*. Les uns ont pensé que ces deux lignes devoient être deux demi-hyperboles opposées. M. Varignon a prétendu que la première rangée devoit être une ligne droite, et la seconde une hyperbole. M. Bouguer et M. d'Alembert ont pensé depuis, que ces rangées devoient être deux lignes droites divergentes; mais la solution de ce problème dépend d'une question physique encore contestée sur la grandeur apparente des objets. *Voyez* VISION, APPARENT.

(*Astron.*) *Parallélisme de l'axe de la terre;* c'est la situation constante de l'axe de la terre, qui produit le changement des saisons.

Parallélisme de la lunette; ce *parallélisme* est une précaution essentielle dans les instrumens d'astronomie. La lunette d'un mural ou d'un grand secteur, étant appliquée sur le limbe, est éloignée nécessairement de quelques pouces du plan, qui passe par le centre et par les divisions; si cette lunette n'est pas exactement *parallèle* à ce plan, elle ne sera pas dans le même vertical que ce plan, et le point qu'elle marquera sur le limbe ne sera pas celui de la hauteur de l'astre vers lequel la lunette est dirigée. Pour rendre la lunette parallèle au plan, on se sert de la lunette d'épreuve que l'on place sur le centre et sur le plan du quart de cercle, de manière qu'on voie le même objet dans la lunette d'épreuve et dans la lunette du quart de cercle, placé horizontalement.

PARALLÉLOGRAMME, s. m. du grec παράλληλος (*parallélos*), *parallèle*, et de γραμμη (*grammé*), ligne.

(*Géom.*) Figure rectiligne de quatre côtés, dont les côtés opposés sont *parallèles* et égaux. *Voyez* QUADRILATERE.

Le *parallélogramme* est formé, ou peut être censé formé par le mouvement uniforme d'une ligne droite toujours *parallèle* à elle-même.

Quand le *parallélogramme* a tous ses angles droits, et seulement ses côtés opposés égaux, on le nomme *rectangle* ou *carré-long*. *Voyez* RECTANGLE.

Quand les angles sont tous droits, et les côtés égaux, il s'appelle *carré*. *V.* CARRÉ.

Si tous les côtés sont égaux et les angles inégaux, on l'appelle RHOMBE ou LOSANGE. *V.* ces mots.

S'il n'y a que les côtés opposés qui soient égaux, et les angles opposés aussi égaux, mais non droits, c'est un RHOMBOÏDE. *V.* ce mot.

Tout autre quadrilatère, dont les côtés opposés ne sont ni parallèles ni égaux, s'appelle TRAPÉZE. *Voy.* ce mot.

PARALLÉLOGRAPHE, s. m. du grec παράλληλος (*parallélos*), parallèle, et de γραφω (*graphó*), décrire.

(*Géom. prat.*) Instrument propre à tirer des lignes parallèles.

PARALOGISME, s. m. du grec παραλογισμὸς (*paralogismos*), formé du grec παρὰ (*para*), mal, vicieusement, et de λογίζομαι (*logizomai*), raisonner: raisonnement faux.

(*Didact.*) Raisonnement faux ou erreur commise dans la démonstration, quand la conséquence est tirée de principes qui sont faux, ou qui ne sont pas prouvés, ou bien quand on glisse sur une proposition qu'on auroit dû prouver.

Le *paralogisme* diffère du *sophisme*, en ce que celui-ci se fait à dessein, et par subtilité, et le *paralogisme* par erreur et par défaut de lumière suffisante, et d'application.

PARALYSIE, s. f. du grec παράλυσις (*paralusis*), dérivé de παραλύω (*paraluō*), résoudre, relâcher.

(*Méd.*) Les anciens définissoient la *paralysie* un relâchement des nerfs qui prive les parties du corps de mouvement et de sentiment.

On peut définir plus exactement la *paralysie*, une privation, ou diminution considérable du sentiment et du mouvement volontaire, ou de l'un des deux, en conséquence du relâchement des parties nerveuses et musculeuses, suivi quelquefois d'atrophie, de débilité du pouls, et d'autres symptômes. *V.* PARAPLÉGIE, PARAPLEXIE.

PARAMÈTRE, s. m. du grec παρὰ (*para*), à côté, et de μέτρον (*métron*), mesure : mesure de comparaison.

(*Géom.*) Ligne droite constante dans chacune des trois sections coniques : on l'appelle en latin *latus rectum*.

On appelle en général *paramètre*, la constante qui se trouve dans l'équation d'une courbe.

PARANGON, s. m. du grec παράγειν (*paragein*), mettre à côté l'un de l'autre, en comparaison : modèle, patron.

(*Joaillerie*) *Diamant parangon*, *rubis parangon* ; c'est un diamant, un rubis d'une grosseur, d'un prix, et d'une beauté extraordinaire.

(*Minéral.*) *Parangon noir*, en italien *parangone nigro* ; c'est le jaspe noir : on le trouve en Suède, en Saxe, et en Finlande.

(*Imprimerie*) *Parangon* est aussi le nom d'un caractère qui est entre la *palestine* et le *gros romain*. Il y a le *gros parangon* et le *petit parangon*.

(*Commerce du Levant*) *Parangon* se dit encore des plus belles étoffes de soie qui y sont apportées de Venise.

PARANOMASIE, s. f. du grec παρὰ (*para*), proche, et d'ὄνομα (*onoma*), nom : proximité, ou ressemblance de nom.

(*Didactique*) Ressemblance entre des mots de différentes langues, qui peut marquer une origine commune.

PARANYMPHE, s. m. du grec παρὰ (*para*), proche, et de νύμφη (*numphé*), jeune épouse, nouvelle mariée.

(*Hist. anc.*) C'étoit chez les Grecs, et ensuite chez les Romains, celui qui faisoit les honneurs de la noce, et qui conduisoit l'épouse dans la maison de son mari.

(*Hist. du Bas-Empire*) Dans les tems postérieurs, ce nom fut particulièrement affecté au seigneur nommé pour conduire une princesse d'une cour à l'autre, et la remettre, au nom de son père, entre les mains du prince son époux. Cet usage avoit passé de la cour de Constantinople à celle des rois de France, sous la première race.

(*Écoles publiques*) On appeloit encore *paranymphes*, les éloges et les discours d'apparat qui se prononçoient à certaines époques, dans les universités. Sixte V défendit qu'on fit son éloge en public, et qu'on le *paranymphât*, (qu'on le louât dans un paranymphe), à l'ouverture des thèses qui furent soutenues à un chapitre général de son ordre.

PARAOS, s. m. Mot chinois.

(*Marine*) Petits bâtimens des mers de la Chine, et des autres pays circonvoisins. Ils sont assez semblables aux jonques pour le grément, excepté que leurs voiles sont lacées lâchement au mât, par un de leurs côtés, au lieu d'être suspendues, comme dans les jonques, au quart de la vergue.

Ces bâtimens sont quelquefois armés de pierriers, et les souverains de quelques contrées s'en servent pour lever les tributs qu'ils exigent des petites îles de leur dépendance.

PARAPEGMES, s. m. dérivé du grec παραπήγνυμι (*parapégnumi*), afficher.

(*Antiq.*) Tables de métal sur lesquelles les anciens inscrivoient les ordonnances et autres proclamations publiques.

(*Astron. anc.*) C'étoit aussi, chez les Syriens et les Phéniciens, une machine astronomique qui servoit à montrer les levers et les couchers des astres.

(*Astrol.*) Les astrologues se servent aussi de ce mot, en parlant des

tables sur lesquelles ils tracent leurs prétendues règles.

PARAPET, s. m. de l'italien *parapetto*, ce sur quoi on appuie la poitrine.

(*Art milit.*) Élévation dont la masse est ordinairement destinée à couvrir des soldats contre l'effet du canon.

En général, on donne le nom de *parapet* à tout ce qui borde une ligne, pour se couvrir contre le feu de l'ennemi.

PARAPHERNAUX, adj. du grec παρὰ (*para*), au-delà, et de φερνή (*phernè*), dot : qui ne fait pas partie de la dot.

(*Pratique*) *Biens paraphernaux;* ce sont des biens qui ne font point partie de la dot d'une femme, et dont elle a non-seulement l'administration, mais encore la pleine et entière disposition.

PARAPHIMOSIS, s. m. du grec παρὰ (*para*), trop, ou auprès, et de φιμόω (*phimoó*), serrer avec un cordon.

(*Méd.*) Les Grecs ont entendu par ce mot, une maladie de la verge dans laquelle le prépuce se ramasse et se replie derrière la couronne du gland, et la serre si fort, qu'on ne peut, en aucune façon, l'amener en devant pour recouvrir le gland. Cet état est contraire au *phimosis*, et est souvent un symptôme de maladies vénériennes.

PARAPHRASE, s. f. du grec παράφρασις (*paraphrasis*), explication, interprétation.

(*Didact.*) Explication plus étendue que le texte, ou que la simple traduction littérale du texte.

(*Écriture sainte*) *Paraphrase chaldaïque;* c'est une ancienne version de la bible, faite en chaldéen.

PARAPHRÉNÉSIE, s. f. du grec παρὰ (*para*), dans le sens de *mal, d'une manière vicieuse*, et de φρένες (*phrénes*), diaphragme; vice du diaphragme.

(*Médec.*) Inflammation du diaphragme, ou des parties adjacentes.

PARAPHROSYNIE, s. f. du grec παραφροσυνη (*paraphrosuné*), démence, fait de παραφρονέω (*paraphronéó*), être en délire.

(*Méd.*) Délire passager et fébrile.

PARAPLÉGIE, ou PARAPLÉXIE, s. f. du grec παρὰ (*para*), qui marque ici quelque chose de nuisible, et de πλήσσω (*plésso*), frapper.

(*Med.*) Paralysie de toutes les parties situées au-dessous du cou.

PARAPLEURITIS, s. f. du grec παρὰ (*para*), mal, vicieusement, et de πλευρὰ (*pleura*), plèvre vice de la *plèvre*.

(*Méd.*) Inflammation de la partie de la plèvre qui recouvre la surface supérieure du diaphragme.

PARASANGE, s. f. du grec παρασάγγης (*parasaggés*).

(*Métrol.*) Mesure itinéraire chez les anciens Perses, mais dont la longueur varie depuis 30 jusqu'à 60 stades.

PARASÉLÈNE, s. m. du grec παρὰ (*para*), proche, et de σελήνη (*séléné*), la lune.

(*Physique*) Météore représentant une ou plusieurs images de la lune. Ce météore a la forme d'un anneau lumineux, dans lequel on aperçoit quelquefois une image apparente de la lune, et quelquefois deux.

Les *parasélènes* se forment de la même manière que les PARHÉLIES. *V.* ce mot.

PARASITE, s. et adj. du grec παράσιτος (*parasitos*), formé de παρὰ (*para*), proche, et de σῖτος (*sitos*), blé : qui est près du blé.

(*Antiq.*) C'étoit, dans l'origine, le nom que donnoient les Grecs à ceux qui avoient l'intendance des blés sacrés, c'est-à-dire, des blés qu'on recueilloit dans les terres consacrées à chaque temple.

Mais, dans la suite, on le donna à ceux qui s'introduisoient dans les maisons opulentes, et qui faisoient métier d'aller manger à la table d'autrui. Dès-lors, ce mot qui n'avoit auparavant rien d'odieux, fut pris en mauvaise part.

(*Botan.*) *Plante parasite;* c'est celle qui tire sa nourriture d'une autre plante, et vit à ses dépens.

(*Entomologie*) *Parasites* est en-

core le nom que quelques naturalistes ont donné à des insectes qui vivent constamment sur des quadrupèdes, ou sur des oiseaux dont ils sucent le sang, comme les puces, les poux, les mites, etc.

PARASTATE, s. m. du grec παρὰ (*para*), auprès, et de ἵστημαι (*histamai*), être placé.

(*Anat.*) Petit corps rond qui est couché sur le dos de chaque testicule; c'est la même chose qu'EPIDIDYME. *V.* ce mot.

PARASYNANCIE, ou PARASQUINANCIE, s. f. du grec παρὰ (*para*), beaucoup, de σὺν (*sun*), avec, et de ἄγχω (*agchò*), serrer, suffoquer.

(*Méd.*) Espèce de squinancie, dans laquelle les muscles externes du pharynx sont enflammés. *Voyez* SQUINANCIE.

PARATITLES, s. f. du grec παρὰ (*para*), proche, et de τίτλος (*titlos*), titre: rapprochement de titres.

(*Jurisprud.*) Explication abrégée de quelques titres ou livres du code ou du digeste; parce que le but des paratitles est de rapprocher certains objets dispersés sous différens titres, pour en faire connoître la liaison.

PARATONNERRE, s. m. de l'italien *parare*, parer, empêcher, éviter, et du françois *tonnerre*: qui pare, qui préserve du tonnerre.

(*Physique*) Longue verge de métal terminée par une pointe très-déliée, que l'on dresse sur un bâtiment, en le faisant communiquer avec la terre humide ou avec l'eau, et qui est destinée à soutirer le fluide électrique des nuages orageux qui en approchent d'assez près.

Franklin a remarqué le premier que, si à un conducteur fortement électrisé, on présente, même d'assez loin, une pointe très-fine d'une substance anélectrique, aussitôt les signes d'électricité que donne ce conducteur sont considérablement diminués; et cette diminution est d'autant plus considérable, et a lieu d'une distance d'autant plus grande, que la pointe est plus déliée. C'est là ce qu'on appelle le *pouvoir des pointes*. C'est ce pouvoir des pointes qui a fait imaginer à Franklin de soutirer, par le même moyen, l'électricité d'un nuage orageux. Voilà l'origine des *paratonnerres*.

PARC, s. m. du saxon *pearroc*, ou du flamand *peark*, clôture.

(*Econ. rurale*) Grande étendue de terre, entourée le plus souvent de murailles, pour la conservation des bois, pour le plaisir de la chasse, ou pour la liberté de la promenade.

Parc se dit aussi d'un pâtis entouré de fossés, où l'on met les bœufs pour les engraisser.

Il signifie aussi une clôture faite de claies, où l'on enferme les moutons, quand ils couchent dans les champs.

(*Art de la guerre*) *Parc d'artillerie*; c'est un poste qu'on choisit dans un camp, hors de la portée du canon de la place, et qu'on fortifie pour faire le magasin des munitions qui regardent le service des armes à feu, et des feux d'artifice.

(*Marine*) *Parc de marine*; c'est dans un arsenal de marine, le lieu où les magasins généraux et particuliers sont renfermés, et où l'on construit les vaisseaux de l'état.

PARCHEMIN, s. m. du latin *pergamenum*, dit pour *pergamena charta*, papier de Pergame, lieu où il a été inventé.

(*Diplomatique*) Peau de mouton ou de chèvre, préparée et polie avec la pierre-ponce, pour recevoir l'écriture. On attribue l'invention du parchemin à Cumenès II, roi de *Pergame*, d'où lui vient son nom.

Il y avoit trois sortes de *parchemins*, le blanc, le jaune, et le pourpré. On écrit encore des livres entiers, et sur-tout des livres d'église, entièrement pourprés.

Avant le sixième siècle, le *parchemin* servoit pour les livres, et le papier d'Egypte pour les diplômes. En Allemagne et en Angleterre, on ne connoissoit point le papier d'Égypte; on ne s'y servoit que de *parchemin*.

C'est vers le huitième siècle qu'on prit la funeste habitude de racler du parchemin écrit, pour y écrire de nouveau. Cette méthode qui détruisit sans doute beaucoup de bons ouvrages, dura jusqu'aux quatorzième et quinzième siècles. On n'en étoit venu à cette extrémité que par la

rareté du *parchemin*. Depuis l'an 1000 jusqu'en 1400, le parchemin est épais, et d'un blanc sale ; depuis cette époque, l'épaisseur des feuilles est excessive.

PARÉATIS, s. m. Mot latin, qui signifie, *obéissez*.

(*Pratique*) Il se dit de certaines lettres qu'on obtenoit en chancellerie, pour faire exécuter une sentence hors de la jurisdiction du tribunal où elle avoit été rendue.

PARÉGORIQUE, adj. du grec παρηγορέω (*parégoréo*), calmer, adoucir.

(*Méd.*) Epithète que l'on donne aux remèdes qui calment, qui adoucissent, qui appaisent les douleurs. Ce sont des espèces d'anodins.

PARÉLIE, ou PARHELIE, s. m. du grec παρὰ (*para*), proche, et d'ἥλιος (*hélios*), le soleil.

(*Physique*) Météore représentant une ou plusieurs images du soleil, et qui est formé, dit-on, par la réflexion de ses rayons, sur un nuage qui lui est opposé d'une certaine manière.

Les *parhélies* sont ordinairement accompagnés de couronnes, ou cercles lumineux ; leurs couleurs sont semblables à celles de l'arc-en-ciel ; le rouge et le jaune du côté qui regarde le soleil, le bleu et le violet de l'autre côté.

PARENCHYME, s. m. du grec παρέγχυμα (*paregchuma*), effusion, du verbe παρεγχύω (*paregchuó*), verser chemin faisant.

(*Méd.*) Terme introduit par Erasistrate, pour désigner la propre substance de chaque viscère qui est situé dans les intervalles des vaisseaux, prétendant qu'il n'y a que la substance des muscles qui doive être appelée chair.

Quoique les modernes démontrent que le cœur est un véritable muscle, que le foie est composé de grains glanduleux, on n'a pas laissé de retenir le terme *parenchyme*, quand on parle de leur substance. Erasistrate s'est servi de ce mot, parce qu'il croyoit que c'étoit un sang épanché, ou coagulé qui formoit la masse des viscères.

(*Botan.*) *Parenchyme* se dit aussi du tissu cellulaire tendre et spongieux, qui remplit, dans les feuilles et dans les jeunes tiges, les intervalles qui se rencontrent entre les plus fines ramifications.

PARÉNÈSE, s. f. du grec παραίνεσις (*parainésis*), avertissement, exhortation.

(*Didact.*) Discours moral, exhortation à la vertu.

PARÉNETIQUE, adj. même origine que *parénèse* ; qui a rapport à la *parénèse*.

(*Bibliol.*) *Ouvrages parénétiques ;* ce sont des ouvrages qui renferment des exhortations à la piété et à la vertu.

PARENTÉ, s. f. du latin *parens*, formé de *parere*, engendrer.

(*Pratique*) Lien de droit naturel qui unit ceux qui descendent l'un de l'autre, ou d'une même souche.

Degré de parenté ; c'est la distance qui se trouve entre ceux qui sont ainsi unis.

Ligne de parenté ; c'est la suite des parens en divers degrés.

PARENTHÈSES, s. f. du grec παρένθεσις (*parenthesis*), formé de παρὰ (*para*), entre, et de ἔνθεσις (*enthesis*), position : interposition.

(*Elocut.*) Figure de construction, par laquelle on forme un sens à part, inséré dans un autre, dont il interrompt la suite. Il y a dans l'opéra d'Armide une *parenthèse* célèbre, en ce que le musicien l'a observée aussi dans le chant.

Le vainqueur de Renaud (*si quelqu'un le peut être*) *sera digne de moi.*

Il faut faire en sorte que les *parenthèses* ne rendent pas la phrase louche, et pour cela il faut qu'elles ne soient pas trop longues.

(*Imprimerie*) Il se dit aussi des marques dont on se sert dans l'imprimerie, ou dans l'écriture, pour enfermer les paroles d'une parenthèse. Ces marques sont ( ).

PARÈRE, s. m. Terme emprunté de l'italien, qui signifie avis, opinion, sentiment.

(*Commerce*) Avis ou conseil d'un ou plusieurs négocians, sur les questions de fait qui sont en usage dans le commerce.

PARFAIT, adj. du lat. *perfectus*, fait de *perficio*, parfaire, achever.

(*Gramm.*) *Prétérit parfait;* c'est le prétérit qui marque une chose faite, une chose arrivée dans un tems, qui n'est ni précis ni déterminé.

(*Arithmét.*) *Nombre parfait;* c'est le nombre dont les parties aliquotes ajoutées ensemble font le même nombre dont elles sont les parties. Ainsi, 6 ou 28 sont des *nombres parfaits*, parce que 1, 2, et 3, qui sont les parties aliquotes du premier, font 6; et que 1, 2, 4, 7, et 14, qui sont celles de 28, font aussi 28.

(*Musique*) Ce mot, dans la musique, a plusieurs sens.

Accord parfait; c'est un accord qui comprend toutes les consonnances sans aucune dissonnance.

Cadence parfaite; c'est celle qui porte la note sensible, et de la dominante tombe sur la finale.

Consonnance parfaite; c'est un intervalle juste et déterminé, qui ne peut être ni majeur ni mineur: ainsi l'octave, la quinte et la quarte sont des consonnances parfaites, et ce sont les seules.

Mode parfait; c'est celui dont la mesure est à trois tems. Les anciens auteurs divisoient le tems ou le mode en *parfait* et imparfait, et prétendant que le nombre ternaire étoit plus parfait que le binaire, ils appeloient tems ou mode *parfait* celui dont la mesure étoit à trois tems. Le tems ou mode imparfait formoit une mesure à deux tems.

PARFUM, s. m. du lat. *per*, au milieu, au travers, et de *fumus*, fumée: fumée, vapeur répandue.

(*Hist. nat.*) Odeur aromatique, agréable, plus ou moins forte, plus ou moins subtile et suave, qui s'exhale d'une substance quelconque, particulièrement des fleurs; *le parfum de la rose*, *le parfum de l'encens.*

Parfum se dit aussi des corps même d'où s'exhalent les différentes odeurs qui excitent en nous une sensation de plaisir. Tels sont les *parfums* de l'orient. *Voy.* ESSENCE, HUILE ESSENTIELLE, AROME, ESPRIT RECTEUR, DISTILLATION.

Parfums simples; ce sont ceux dont la nature nous fait présent dans un état tel qu'on peut les employer et les conserver sans y rien changer ni ajouter, comme l'*encens*, *les baumes*, etc.

Parfums composés; c'est un mélange de plusieurs parfums simples réunis.

Parfums secs; ceux qui sont friables, et peuvent être facilement réduits en poudre comme toutes les résines odorantes.

Parfums liquides; ce sont les esprits, les essences de plantes très-odorantes.

Vapeurs de parfums; en mêlant ensemble les poudres d'iris, de storax, de benjoin, et d'autres aromates, et en les incorporant avec de l'eau de fleur d'orange on forme une pâte qu'on garde dans un petit vaisseau d'argent. Lorsqu'on veut en faire usage on met le vase sur un feu doux ou sur des cendres chaudes; la pâte s'échauffe et se répand en vapeur d'une odeur très-suave.

Parfums en pastilles; on prend une demi-once de benjoin, quatre scrupules de storax calamite, deux gros de baume sec du Pérou, quatre scrupules de cascarille, demi-gros de girofle, une once et demie de charbon préparé, un gros de nitre, un demi-gros d'huile essentielle de fleurs d'orange, autant de teinture d'ambre, et la quantité nécessaire de mucilage de gomme adragant. Ce mélange est mis dans un mortier; on en fait une masse ou pâte qu'on pétrit ensuite en divers rouleaux, chacun de la grosseur d'un tuyau de plume. On divise ces rouleaux en petits cônes, de la longueur à peu près d'un pouce, qu'on fait sécher et qu'on enferme dans une bouteille. Quand on veut se servir d'une de ces pastilles, on la pose sur une table de pierre ou de marbre, et on l'allume par la pointe: elle brûle en sautillant, et répand une fumée ou plutôt un *parfum* agréable.

PARIADE, s. f. du lat. *pariare*, mettre ensemble des choses semblables, s'apparier.

(*Chasse*) On appelle ainsi l'époque à laquelle les perdrix s'apparient. On défend la chasse devant la *pariade*.

PARIÉTAL, adj. du lat. *paries*, *parietis*, mur.

(*Anat.*) Les os pariétaux tirent

leur dénomination de leur principal usage, car ils forment les parois et le dessus de la voûte du crâne. On dit aussi *le conduit pariétal*, *les trous pariétaux*, pour le couduit et les trous qui ont rapport aux *pariétaux*.

(*Botan.*) *Pariétal* se dit encore de ce qui est situé ou attaché sur la paroi interne d'un fruit ordinairement uniloculaire.

PARLEMENT, du latin barbare *parliamentum*, pourparler; colloque, conférence.

(*Econ. polit.*) Les assemblées de la nation, auxquelles les historiens ont donné dans la suite le nom de *parlemens généraux*, furent d'abord composées de tous les francs ou personnes libres; mais vers la fin de la seconde race on n'y admit que les principaux seigneurs ou barons du royaume. Les évêques y assistèrent pour la première fois au mois de mai 751.

C'étoit-là qu'on traitoit de la paix et de la guerre, des alliances, et de toutes les affaires de l'état. On y faisoit les lois et les réglemens convenables pour remédier aux désordres passés, et prévenir ceux qui pourroient arriver. On y jugeoit les différens les plus graves entre les sujets, etc.

Avant que le *parlement* eut été rendu sédentaire à Paris, le roi envoyoit presque tous les ans dans les provinces des commissaires appelés *missi dominici*, lesquels rendoient la justice, et rapportoient au roi les affaires qui leur paroissoient le mériter.

Ces *missi dominici* se rassembloient en certain tems pour les affaires majeures anprès du roi, avec ceux qui étoient demeurés près de sa personne, et cette réunion formoit ce qu'on appeloit alors la cour plénière, ou le plein *parlement*.

Le parlement commença à être sédentaire en 1305; d'autres disent en 1294.

A l'époque de la révolution, les *parlemens* étoient, en France, des compagnies supérieures de juges qui connoissoient en dernier ressort des affaires litigieuses, et par appel des bailliages, sénéchaussées, etc., qui ressortissoient immédiatement au parlement.

(*Angleterre*) On appelle *parlement d'Angleterre* le grand conseil de la nation, composé des trois états du royaume : le roi, la chambre haute et la chambre des communes.

Le concours de ces trois pouvoirs est nécessaire pour l'établissement des loix nouvelles, ou la révocation des anciennes.

Le roi convoque, proroge ou dissout le parlement à son gré.

Le parlement d'Angleterre a eu à peu près les mêmes commencemens que les parlemens de France, et les parlemens des autres peuples du nord. Leur *mickle-gemote*, *witteuagemote*, ou assemblée d'hommes-sages, étoit une espèce de *parlement* composé des seigneurs et des hommes francs. Lorsque le christianisme se fut introduit en Angleterre, les évêques furent admis au nombre des *juges* de la nation.

PARLEMENTAIRE, adj. et s. de *parliamentum*, colloque, pourparler.

(*Marine*) *Parlementaire*, ou *vaisseau parlementaire*; c'est un vaisseau qui est expédié en tems de guerre vers une puissance ennemie, soit pour échange de prisonniers, ou pour quelqu'autre expédition de dépêches, ou propositions utiles aux deux ennemis. Un tel bâtiment est désigné par un pavillon ou signal convenu, qui est ordinairement le pavillon de sa propre nation à poupe, et celui de la nation chez laquelle il est envoyé, à la tête du mât. Il ne doit point être armé en guerre; il ne doit porter aucune espèce de marchandise. En remplissant ces conditions, il est à l'abri d'être saisi, et fait librement son voyage.

PARLEMENTER, v. n. même origine que *parlement*.

(*Art milit.*) *Parlementer* se dit d'un officier commandant qui, étant attaqué dans une place, fait des propositions au commandant des ennemis de lui rendre la place à certaines conditions.

On n'est admis à *parlementer* que lorsqu'il reste encore quelques défenses et qu'on peut disputer quelque tems. Les propositions qui se font ordinairement par écrit, sont portées par un tambour ou trompette; quel-

quefois elles sont faites de vive voix par un officier intelligent, mais toujours accompagné d'un tambour ou trompette.

PARNASSE, s. m. du grec παρνασσος (*parnéssos*).

(*Poésie*) Célèbre montagne de la Phocide, qui étoit consacrée à Apollon et aux Muses. Ce mot se prend figurément pour les poëtes et la poésie; *les nourrissons du Parnasse*, pour les poëtes; *le Parnasse françois*, pour la poésie françoise.

PARODIE, s. f. du grec παρωδία (*parodia*), formé de παρὰ, contre, et d'ᾠδὴ (*ódé*), chant: contre-chant.

(*Littérat.*) Sorte de poëme burlesque qui consiste à détourner le vrai sens de quelques pièces de vers, pour leur donner un sens malin, bouffon ou railleur.

Les Grecs paroissent avoir été les inventeurs de la *parodie*; du moins on cite parmi les premiers parodistes un certain Henri Etienne qui florissoit vers la 9me. olympiade.

Les premières parodies modernes sont *Ulysse et Circé*, et *Arlequin Phaéton*, qui parurent en 1691 et 1692.

(*Musique*) *Parodie*, en termes de musique, s'entend d'un air de *symphonie* dont on fait un air chantant en y ajustant des paroles. Dans une musique bien faite, le chant est fait sur les paroles, et dans la *parodie*, les paroles sont faites sur le chant.

PARODIQUE, adj. du grec παρωδικος (*parodikos*), qui marche, qui passe régulièrement, de παρὰ (*para*), et de ὁδος (*hodos*), chemin.

(*Géom.*) *Degrés parodiques*; c'est, en parlant d'une équation, le nom que quelques anciens auteurs d'algèbres donnent aux différens termes qui se suivent sans interruption dans une équation ordonnée, du second, du troisième, du quatrième degré, et dont les exposans croissent et décroissent en progression arithmétique.

PAROI, s. f. du latin *paries*, muraille.

(*Hydraul.*) Il se dit de tous les côtés intérieurs, ou bords d'un tuyau ou d'un vase.

(*Anat.*) *Paroi* se dit aussi des clôtures et des membranes qui ferment les parties creuses du corps. Les *parois de l'estomac*, *des intestins*, de la vessie, etc.

PAROISSE, s. f. du grec παροικία (*paroikia*), formé de παρὰ (*para*), proche, et d'οἶκος (*oikos*), maison, demeure: demeure voisine, voisinage.

(*Hist. ecclés.*) Eglise desservie par un curé, ou certaine étendue de territoire sur lequel s'étend la juridiction spirituelle du curé.

PAROLE, s. f. du latin barbare *parola*, contraction de *parabola*, dont les Italiens ont fait *parola*, et les espagnols *palabra*.

(*Elocut.*) Mot prononcé; la faculté naturelle de parler.

(*Physique*) Les physiciens entendent par *parole* un son articulé, et qui est rendu tel par le moyen de la langue et des lèvres.

(*Musique*) *Paroles* est encore le nom qu'on donne au poëme que le compositeur met en musique. On dit de certains *opera* italiens, et même françois, que la musique en est bonne, mais que les paroles en sont détestables.

PARONOMASE, s. f. du grec παρὰ (*para*), proche, et d'ὄνομα (*onoma*), nom: proximité, ressemblance de deux mots.

(*Elocut.*) Figure de réthorique, par laquelle on renverse le sens d'un mot par un autre dont le son est à peu près le même, mais dont la signification est très-différente.

PARONYME, s. m. du grec παρὰ (*para*), proche, et d'ὄνομα (*onoma*), nom.

(*Gramm.*) Mot qui a de l'affinité avec un autre par son étymologie.

PAROTIDE, s. f. du grec παρὰ (*para*), auprès, et d'οὖς (*ous*), génit. ὠτὸς (*otos*), oreille: proche l'oreille.

(*Anat.*) On appelle *parotides* deux grosses glandes salivaires, blanchâtres, inégalement oblongues, et inégalement bosselées, situées chacune entre l'oreille externe et la branche postérieure, ou ascendante de la mâchoire inférieure, et un peu avancées sur la portion voisine du masséter.

(*Chirurgie*) Les chirurgiens en-

tendent par *parotide* une tumeur contre nature qui occupe ces glandes, et qu'on appelle vulgairement *oreillon*, ou *orillon*.

PAROXYSME, s. m. du grec παροξυσμος (*paroxusmos*), irritation, formé de παρὰ (*para*), beaucoup, et d'οξυς (*oxus*), aigu: très-aigu.

(*Méd.*) Accès, invasion, redoublement, tems le plus violent de la maladie, auquel la cause morbifique exerce le plus ses forces par des symptomes plus graves ou plus nombreux.

Les *paroxysmes* sont périodiques, lorsqu'ils reviennent par intervalles réglés, comme les accès des fièvres intermittentes, les redoublemens des fièvres continues, où ils n'observent aucune règle, comme l'invasion de l'épilepsie, de l'apoplexie, de l'asthme, de la passion hystérique, les accès de la rage, de la folie, etc.

PARQUET, s. m. diminutif de PARC (*voy.* ce mot), cloture.

(*Pratique*) L'enclos destiné pour les avocats dans les salles où se tient l'audience.

(*Jeux scén.*) *Parquet* se dit encore de la partie d'une salle de spectacle, plus basse que le théâtre, et où l'on est assis.

PARRICIDE, s. m. du latin *parricidium* pour *patricidium*: celui qui tue son père, et par extension celui qui tue sa mère, ou son frère, ou sa sœur, ou ses enfans.

PART, s. m. du lat. *partus*, accouchement, enfantement.

(*Pratique*) Accouchement. Il se dit aussi de l'enfant dont une femme est accouchée.

Suppression de part; c'est le crime de celui ou celle qui met un obstacle à la naissance d'un enfant, ou qui ote la connoissance de son existence ou de son état.

Supposition de part; c'est la supposition d'un enfant à la place d'un autre; c'est encore le crime d'un homme ou d'une femme qui se disent père et mère d'un enfant qu'ils savent bien ne pas leur appartenir.

PART, s. f. du lat. *pars*, *partis*, dérivé de *partiri*, séparer: portion de quelque chose qui se divise en plusieurs personnes.

(*Pratique*) *Part héréditaire*; c'est ce qui revient à quelqu'un dans une succession à titre d'héritier.

(*Marine*) *Être à la part*; on se sert de cette expression, en parlant des équipages des bâtimens marchands, lorsque le capitaine et les propriétaires sont convenus avec les matelots de leur donner une part dans les profits du voyage, pour leur servir de paiement au lieu de tant par mois.

Les corsaires sont tous à la *part*, et les *parts de prise* sont réglées par la loi.

PARTANCE, s. f. du verbe *partir*, *partiri*, se séparer.

(*Marine*) C'est le tems du départ, ou le départ même.

Coup de partance; c'est un coup de canon tiré d'un vaisseau avant le départ, pour avertir ceux de l'équipage, qui sont à terre, de se rendre à bord.

Signal de partance; ce signal se fait ordinairement en déferlant le petit hunier, et en tirant en même tems un coup de canon.

Point de partance; c'est un point que l'on fixe sur les cartes marines au moment de perdre la vue des terres du pays d'où l'on part, afin de calculer la route à faire par le vaisseau, depuis ce point bien certain, et bien déterminé par des relèvemens pris de différens points remarquables des côtes voisines.

PARTI, s. m. du lat. *pars*, *partis*, dont on a fait *particus*, pour partisans.

(*Polit.*) Union de plusieurs personnes contre d'autres, qui ont un intérêt contraire.

Homme de parti; celui qui se montre crédule et passionné pour tout ce qui intéresse son *parti*.

Esprit de parti; c'est la disposition d'esprit, qui porte un homme de parti à altérer tous ses jugemens et ses récits, en faveur du *parti* qu'il a embrassé.

(*Art milit.*) *Parti* se dit aussi d'un corps de cavalerie, ou d'infanterie, qui va dans le pays ennemi, à la découverte, et au pillage.

On envoie des *partis* à la guerre, pour faire des prisonniers et avoir des nouvelles de l'ennemi. On commande

des *partis*, on détache des *partis*, on tombe dans des *partis*.

PARTI, IE, adj. du lat. *partitus*, de *partior*, diviser.

(*Botan.*) Il se dit des parties des plantes profondément divisées par des incisions aiguës. Ses composés sont *biparti*, *triparti*, *quadriparti*, etc. selon le nombre des incisions; et lorsqu'on ne détermine point ce nombre, on dit *multiparti*.

PARTIBLE, adj. du lat. *partibilis*, de *partior*, diviser, séparer.

(*Botan.*) Il se dit des parties des plantes susceptibles de divisions spontanées. Les valves des capsules minces sont souvent *bipartibles*; le fruit des graines est *quinquepartible*.

PARTIBUS. *In partibus*, sous entendu, *infidelium*.

(*Hist. ecclés.*) Phrase latine adoptée en françois, et qui se dit de celui qui a un titre d'évêché dans les pays occupés par les infidèles. *Un évêque in partibus.*

PARTICULE, subst. f. du latin *particulo*, diminutif de *pars*, petite partie.

(*Gramm.*) Petite partie du discours, dont la fonction est d'énoncer une affection existante dans la personne qui parle; de façon que chaque particule soit une image de quelque mouvement intérieur, et qu'à la peinture de la pensée, elle ajoute celle de la situation, soit de l'ame qui sent, soit de l'esprit qui peint et qui voit. Delà la division en *particules interjectives*, et les *particules discursives*.

(*Physiq.*) Les *particules* sont les petites parties dont on suppose que les corps naturels sont composés. On les appelle aussi *parties intégrantes* d'un corps naturel.

Les particules sont les élémens des corps; c'est leur arrangement différent, et leur contexture avec la différence de cohésion, qui constitue les différentes sortes de corps, durs, mous, secs, liquides, pesans, legers, etc.

PARTIE, s. f. du latin *pars*, *partis*, portion d'un tout.

(*Grammaire*) *Partie d'oraison*; ce sont les mots dont le discours est composé, comme l'article, le nom, le pronom, le verbe, l'interjection, la conjonction.

(*Anat.*) Les anatomistes distinguent les *parties* qui constituent le corps de l'homme, en *parties* solides, ou *fluides*.

Parties solides; ce sont les substances qui résistent au toucher, et dont l'usage est non-seulement de former le corps, mais de servir à contenir des fluides.

Parties fluides; ce sont les substances contenues dans les différens vaisseaux du corps, et composées de petites molécules détachées les unes des autres, susceptibles de mouvement, et qui cèdent facilement au toucher.

On divise encore les *parties* organiques du corps, par rapport à leurs usages, en *parties nobles*, lorsqu'elles exécutent des fonctions nécessaires à la vie, comme le cœur, le cerveau; et en parties ministrantes ou auxiliaires, lorsqu'elles servent seulement à des usages ordinaires, comme les bras, les jambes, etc.

On dit encore les *parties naturelles*, pour les *parties* de la génération.

(*Pratique*) *Partie* signifie aussi celui qui plaide.

Partie civile; c'est en matière criminelle celui qui est accusateur.

Partie publique; c'est le procureur impérial.

Prendre son juge à partie; c'est l'accuser d'avoir prévariqué.

(*Commerce*) *Partie* se dit encore d'une somme d'argent qui est due; *il avoit à recevoir une partie de mille francs.*

Parties simples, parties doubles; c'est, parmi les négocians et banquiers, différentes manières de tenir les livres de commerce et de dresser les comptes.

En termes de compte et de finances, on appelle *partie prenante* celui qui, en vertu de son titre, a reçu ou doit recevoir une somme.

(*Arith.*) *Parties aliquantes*; ce sont celles qui, étant répétées un certain nombre de fois, ne peuvent jamais mesurer exactement le tout; 5, par exemple, est une partie aliquante de 12. *V.* ALIQUANTES.

Parties aliquotes; ce sont celles qui, étant répétées un certain nombre

de fois, mesurent exactement le tout.

(*Calcul intégral*) *Différencier par parties*; c'est, lorsqu'ayant une fraction de a, y z, par exemple, on la différencie en regardant x, y comme constant, et z comme variable; ou y z comme constant et y comme variable.

(*Musique*) *Partie* est le nom de chaque voix ou mélodie séparée dont la réunion forme le concert.

Comme un accord complet est composé de quatre sons, il y a aussi dans la musique quatre *parties* principales, dont la plus aiguë s'appelle *dessus*, et se chante par des voix de femmes, d'enfans, ou de *musici*; les trois autres sont la *haute-contre*, la *taille* et la *basse*, qui toutes appartiennent à des voix d'hommes.

Il y a aussi des *parties instrumentales*; savoir: le *dessus*, la *quinte*, la *taille* et la *basse*; mais ordinairement le dessus se sépare en deux, et la quinte s'unit avec la taille sous le nom commun de vocale.

Il y a des *parties* qui ne doivent être chantées que par une seule voix, ni jouées que par un seul instrument, et celles-là s'appellent récitantes. D'autres *parties* s'exécutent par plusieurs personnes chantant ou jouant à l'unisson, et on les appelle *parties concertantes*, ou *parties de chœur*.

PARTITION, s. f. du latin *partitio*, de *partior*, diviser, séparer: division.

(*Musique*) Collection de toutes les parties d'une pièce de musique, où l'on voit, par la réunion des parties correspondantes, l'harmonie qu'elles forment entr'elles.

(*Facteur d'orgues*) *Partition* est aussi une octave, ou un peu plus, qu'ils accordent d'abord vers le milieu du clavier, et sur laquelle ils accordent ensuite tout le reste.

(*Météorol.*) *Partition du baromètre*; c'est la division en sept parties, entre le plus haut et le plus bas degré du mercure, pour marquer les variations de l'atmosphère.

PARTOLOGIE, s. f. du latin *partus*, accouchement, enfantement, et du grec λογος (*logos*), discours, traité.

(*Méd.*) Partie de la médecine qui a pour objet de traiter de l'accouchement.

PARULIE, s. f. du grec παρὰ (*para*), proche, et d'οὖλον (*oulon*), gencive.

(*Méd.*) Inflammation des gencives, qui vient quelquefois à suppuration. S'il y survient une excroissance de chair, on l'appelle ÉPULIE. *Voy.* ce mot.

PAS, s. m. du latin *passus*.

(*Géom.*) Le mouvement que fait un animal en mettant un pied l'un devant l'autre; c'est aussi l'espace qui se trouve d'un pied à l'autre quand on marche; dans ce dernier sens, on l'emploie pour signifier une mesure qui varie selon les lieux où elle est en usage. On distingue le *pas* en *pas ordinaire*, en *pas commun*, et en *pas double*, ou *pas géométrique*. Le premier est de 4 pieds et demi (812 millimètres), et le second de 5 pieds (1624 millimètres.)

(*Mécan.*) *Pas de vis*; c'est la distance qui se trouve entre deux cordons ou trois immédiatement consécutifs de la spirale qui forme la circonférence de la vis.

(*Art milit.*) *Pas* se dit aussi de la diverse manière de marcher des troupes: *pas ordinaire*, *petit pas*, *pas redoublé*, *pas de charge*.

(*Equitation*) *Pas* se dit des allures naturelles d'un cheval: *Bon pas*, *grand pas*, *pas rude*, *pas doux*.

(*Danse*) *Pas*, en termes de danse, s'entend des manières différentes de conduire ses pieds en marchant, en sautant, en pirouettant. *Pas droit*, *pas grave*, *pas battu*, *pas tourné*, *pas tortillé*, *pas relevé*, *pas balancé*, *pas coupé*, *pas dérobé*, *pas glissé*, *pas chassé*, *pas tombé*, *pas mignard*.

Pas se dit aussi de plusieurs *pas*, comme le *pas de menuet*, le *pas de courante*, le *pas de bourée*, etc.

Pas de deux, *pas de trois*, etc.; c'est une entrée dansée par deux ou trois acteurs.

(*Géogr.*) *Pas* se dit d'un passage étroit dans une vallée, dans une montagne, dans une mer, ou d'une mer à l'autre: le *Pas de Suze*, le *Pas des Thermopyles*, le *Pas de Calais*, pour le *Détroit de Calais*, etc.

(*Chevalerie*)

(*Chevalerie*) *Pas d'armes;* c'étoit une place que les anciens chevaliers entreprenoient de défendre, comme un pont, un chemin, etc., par lequel on ne pouvoit passer sans combattre la personne qui le gardoit.

Les chevaliers qui défendoient le *pas*, pendoient leurs armes à des arbres, à des poteaux, à des colonnes, etc., élevés pour cet usage; et quiconque étoit disposé à disputer le passage, touchoit une de ces armoiries avec son épée, ce qui étoit un cartel que l'autre étoit obligé d'accepter : le vaincu donnoit au vainqueur le prix dont ils étoient convenus avant le combat.

PASIGRAPHIE, s. f. du grec πᾶς (*pas*), tout, et de γραφω (*grapho*), écrire : écriture universelle.

(*Diplomatique*) C'est le nom d'un système d'écriture nouvellement inventé, au moyen duquel on peut être lu et entendu parmi toutes les nations, sans traduction.

PASILALIE, s. f. du grec πᾶς (*pas*), tout, et λαλέω (*laleo*), parler : l'art de parler à tous.

(*Diplomatique*) C'est l'écriture *pasigraphique* parlée. Dans cet art, les caractères représentent non-seulement la pensée, mais encore les lettres de l'alphabet, et ils expriment, par leur réunion, des termes nombreux qui n'ont aucun rapport avec ceux des idiômes connus. La *pasigraphie* et la *pasilalie* sont de l'invention de M. de Maimieux.

PASQUINADE, s. f. de *Pasquinus*, nom propre.

(*Littérat.*) Placard satirique, ainsi appelé, parce qu'à Rome on l'attache à une statue de marbre, placée au coin du palais des Ursins, et qui représente un certain *Pasquin*, savetier, d'autres disent barbier, grand railleur, qui se plaisoit à donner des brocards à tous les passans, et dans la boutique duquel tous les rieurs de son tems avoient coutume de s'assembler.

Pasquinade se dit aussi par extension de toute satire, raillerie, ou bon mot, quoiqu'elles n'aient point été attachées à la statue de *Pasquin*, ou même quand elles auroient été faites à Paris. Dans les satires qui sont attachées à la statue de *Pasquin*, celui-ci s'adresse d'ordinaire à *Marforio*, autre statue de Rome, ou *Marforio* à *Pasquin*, que l'on fait répliquer.

La signora *Camilla*, sœur de Sixte-Quint, et qui avoit autrefois fait la lessive, étant devenue princesse, on vit le lendemain *Pasquin* avec une chemise sale; *Marforio* lui demandant la raison d'une si grande négligence : *c'est*, répondit-il, *que ma blanchisseuse est devenue princesse.*

PASSAGE, s. m. du mot lat. barb. *passare*, passer, fait de *passus*, pas : action de passer.

(*Art militaire*) *Passage d'un défilé, passage d'une rivière;* une armée en marche peut avoir besoin de s'emparer d'un défilé : on le fait avec un corps de dragons, afin de prévenir l'ennemi par la diligence de la marche, ou avec de petites pièces de canon, et des charrettes d'outils.

Passage d'une rivière; il se fait ou de surprise, ou de vive force. Dans le premier cas, on engage, par ces mouvemens, l'ennemi à se porter dans les lieux éloignés de celui où l'on prétend passer, et alors il faut éviter de lui donner de la jalousie sur cet endroit, soit en lui dérobant ses contre-marches, soit en lui cachant soigneusement le transport de ses bateaux.

Dans l'autre cas, il faut, par le choix du terrein, se rendre maître de la rive opposée; pour y réussir, il faut que le terrein commande celui de l'ennemi, et choisir autant que l'on peut, un endroit où les barques et les bateaux puissent être à couvert de quelques îles, etc.

(*Marine*) Passage se dit en termes de navigation, de la somme que paie un passager, sur un vaisseau marchand, pour le transport de sa personne et de ses effets, d'un port à un autre, sa nourriture ordinaire ment comprise.

Il se dit aussi de l'action de passer, et faire la traversée sur un bâtiment pour aller d'un lieu à un autre.

(*Astron.*) *Passages sous le soleil;* les planètes inférieures, Mercure et Vénus, lorsqu'elles passent précisément entre le soleil et la terre, forment un phénomène très-remar-

quable et très-important pour l'astronomie. On les voit comme une tache noire qui traverse, dans l'espace de quelques heures, le disque du soleil : c'est ce qu'on appelle *passage sur le soleil.*

Képler fut le premier qui en 1627, osa marquer le tems où Vénus et Mercure passeroient devant le soleil ; mais Képler n'avoit pu donner à ses tables un degré de perfection assez grand pour annoncer, d'une manière exacte et infaillible, ces phénomènes qui tiennent à des quantités fort petites, et fort difficiles à bien déterminer.

Halley calcula, en 1691, plusieurs *passages* de Mercure et de Vénus sur le soleil ; mais il y en a plusieurs qui ne pourront avoir lieu, parce que la latitude sera plus grande qu'il n'avoit cru. M. de Lambre a refait les calculs de Halley, avec un nouveau soin, et il a fait une table qui s'étend jusqu'à la fin du dix-neuvième siècle, et contient quarante passages.

Passage au méridien, ou *culmination ;* c'est le tems où un astre est le plus élevé, et à distance égale de l'orient et de l'occident.

Les astronomes observent sans cesse les passages des astres au méridien, pour déterminer leurs ascensions droites, et c'est le fondement de toute l'astronomie.

Instrument des passages, ou *lunette méridienne ;* c'est une lunette qui tourne sur un axe, et qui sert à observer les ascensions droites des astres, par le moyen de leur *passage* au méridien. Elle peut servir aussi pour régler les pendules, en observant l'instant auquel le soleil passe au méridien.

Roemer fut le premier qui, en 1689, fit construire à Copenhague un pareil instrument ; mais il y manquoit dans ce tems-là beaucoup de choses ; l'on peut dire que ce n'est que depuis 1735, que M. Short a donné à cet instrument une entière perfection.

(*Musique*) *Passage*, en musique, se dit des ornemens dont on charge un trait de chant, pour l'ordinaire assez court, lequel est composé de plusieurs notes ou diminutions qui se chantent ou se jouent très-légèrement. C'est ce que les Italiens appellent aussi *passo.* Mais tout chanteur en Italie est obligé de savoir composer des *passi.*

(*Peinture*) Les *passages*, dans le langage des peintres, sont des nuances dégradées ou des tons mêlés, rompus, qui donnent à la couleur générale et au clair-obscur une harmonie et une vérité dont on est frappé ; c'est la transition d'un ton à un autre, et des lumières aux ombres. *Voy.* DEMI-TEINTE, ACCORD, HARMONIE.

PASSE, s. f. même origine que PASSAGE, PAS, etc.

(*Marine*) Canal ou passage étroit et tortueux entre des bancs et des rochers cachés sous l'eau, à l'entrée d'un port, d'une rade, ou d'une rivière. On *balise*, on marque avec des BALISES (*voy.* ce mot), les *passes* au voisinage d'un port.

PASSE-AVANT, ou PASSAVANT, s. m.

(*Commerce, finances*) Billet portant ordre de laisser passer librement les marchandises, qui ont déjà payé le droit, ou celles qui en sont exemptes.

(*Marine*) *Passe-avant* se dit aussi de deux planchers établis, l'un à babord, l'autre à tribord, à la hauteur du plat-bord, pour communiquer du gaillard d'arrière à celui d'avant.

PASSE-DEBOUT, s. m. se dit, en termes de finances, d'une permission de laisser passer des marchandises au travers d'une ville, d'une province, sans payer aucun droit.

PASSEPORT, s. m. Pasquier dit que ce mot est une corruption de *passe-partout.*

(*Econ. polit.*) Ordre écrit donné par le souverain, ou en son nom, pour la liberté et la sûreté du passage des personnes, des hardes, des marchandises, etc.

(*Marine*) *Passeport*, ou *congé de bâtiment marchand ;* c'est une patente ou permission du souverain, qui autorise un bâtiment marchand de sa nation à faire le commerce, et le fait reconnoître par-tout où sa nation n'est pas en guerre. Un bâti-

ment trouvé à la mer sans *passe-port* est réputé forban.

PASSE-VIN, s. m. composé des mots *passe*, *passer* et *vin*.

(*Hydrost.*) Instrument qui sert à faire traverser une liqueur plus pesante par une autre moins pesante, placée sous la première, en les faisant mutuellement changer de place. Cette expérience se fait ordinairement avec de l'eau et du vin, d'où vient le nom de *passe-vin*.

PASSION, s. f. du latin *passio*, fait de *patior*, *passus*, souffrir: souffrance, mouvement de l'ame, affection violente.

(*Elocut.*) Les *passions* sont comptées, en rhétorique, pour le troisième moyen de persuader.

On fait usage des *passions*, surtout dans la péroraison; c'est proprement leur place. L'orateur se sert aussi des *passions* dans les autres parties du discours, mais avec bien plus de ménagement : il les place après chaque récit, ou après la preuve de chaque fait.

(*Méd.*) *Passion* se prend aussi pour souffrance, affection ou maladie.

Passion hystérique; c'est le nom que l'on donne à une maladie particulière aux femmes, et que l'on désigne encore sous le nom d'*affections vaporeuses*, ou simplement *vapeurs*. Voy. HYSTÉRIQUE.

Passion iliaque; voy. ILIAQUE.

Passion cœliaque; voyez CŒLIAQUE.

(*Peinture*) Les peintres désignent par ce mot toutes les affections de l'ame, toutes ses modifications, même la tranquillité : ainsi, chez eux, le mot *passion* est synonyme de sentiment. Lebrun a composé un *Traité des Passions*, dans lequel il s'est attaché à décrire les différens effets qu'elles produisent sur les parties extérieures.

(*Danse*) Les danseurs définissent la *passion*, un mouvement du corps, accompagné de certains traits sur le visage qui marquent une agitation de l'ame.

Dans un habile danseur, les bras, les mains, les regards, les tours de tête, tout doit exprimer le caractère de la *passion* qu'il veut de rendre. Cette expression paroît bien mieux dans les visages vus de profil que dans ceux qui sont vus de face.

PASTEL, s. m. de l'italien *pastello*, fait du lat. *pastillus*, pastille, petit gâteau.

(*Peinture*) Sorte de crayon fait de couleurs pulvérisées, mêlées, soit avec du blanc de plomb, soit avec de la céruse ou du talc, et incorporées avec une eau de gomme.

Dans la peinture au *pastel*, les crayons font l'office de pinceaux. C'est, de toutes les manières de peindre, celle qui passe pour la plus facile et la plus commode; mais elle a le désagrément de s'affoiblir aisément et de se dégrader par divers accidens inévitables. Lonot et Terfstein, peintres allemands, sont parvenus à donner de la solidité aux crayons, et à fixer d'une manière plus durable toutes les parties d'un tableau.

(*Botan.*) *Pastel* est aussi le nom d'une plante que l'on cultive sur les bords de la mer, et particulièrement dans les départemens méridionaux; ainsi nommée parce qu'on réduit ses feuilles en pâte, et ensuite en petits *gâteaux*, ou *pastilles*, qui fournissent une excellente teinture bleue très-solide, et dont on peut varier les nuances.

PASTICHE, s. m. de l'italien *pasticcio*, pâté.

(*Peinture*) On donne ce nom à des tableaux qui ne sont ni originaux, ni copies, mais qui sont composés de différentes parties prises dans d'autres tableaux, comme un pâté est ordinairement composé de différentes viandes.

Pastiche se dit aussi par extension des ouvrages qui sont bien en effet de l'invention de celui qui les a faits, mais dans lesquels il s'est asservi à copier la manière d'ordonner, de dessiner, de colorer, de peindre d'un autre maître auquel il avoit dessein de les faire attribuer.

David Teniers avoit un talent particulier à contrefaire les bossans.

Luc Giordano, peintre napolitain, que ses compatriotes appeloient *Il fa presto* (*le dépêche besogne*), étoit, après Teniers, un des plus

grands faiseurs de *pastiches* qui ait tendu des embûches aux curieux.

(*Musique*) *Pastiche* est aussi le nom d'un opéra composé de morceaux de différens maîtres.

PASTILLE, s. f. du latin *pastillus*, petit pâté.

(*Parfumeur*) *Pastilles odorantes;* c'est un mélange de poudres d'iris, de storax, de benjoin, et autres aromates, dont on forme une espèce de pâte et qu'on garde dans un petit vaisseau d'argent. Lorsqu'on veut en faire usage, on met le vase sur un feu doux ou sur des cendres chaudes. La pâte s'échauffe et se répand en vapeur d'une odeur très-suave.

(*Pharmacie*) *Pastilles du Levant;* on donne ce nom aux terres bolaires qu'on apporte des îles de l'Archipel, sous la forme de *pastilles*, qui portent l'empreinte d'un cachet; on les nomme aussi terres sigillées. Elles sont employées comme remèdes astringens et absorbans.

(*Confiseur*) On donne encore le nom de *pastilles* à une composition de sucre en poudre et d'un peu de mélange de gomme adragant que l'on aromatise avec toutes sortes d'odeurs, et dont on forme une pâte. On coupe ensuite cette pâte avec des emporte-pièces de fer blanc, pour lui donner les différentes formes qu'on désire.

PASTORALE, s. f. du lat. *pastor*, berger, pasteur.

(*Art dramat.*) *Pastorale* est le nom d'un opéra champêtre dont les personnages sont des bergers, et dont la musique doit être assortie à la simplicité du goût et des mœurs qu'on leur suppose.

(*Musique*) Une *pastorale* est aussi une pièce de musique faite sur des paroles relatives à l'état *pastoral*, ou un chant qui imite celui des bergers, qui en a la douceur, la tendresse et le naturel. L'air d'une danse composée dans le même caractère s'appelle aussi *pastorale*.

PATACHE, s. f. de l'italien *patascia*.

(*Marine*) Bâtiment que l'on tient dans un port, auprès du lieu de débarquement, et où l'on établit un corps-de-garde pour reconnoître tout ce qui s'embarque et se débarque, et veiller à la tranquillité et à la sûreté du port, sur-tout pendant la nuit. Il y a aussi des *pataches* pour le service des douanes.

PÂTE, s. f. du latin barb. *pasta*, dont les Italiens et les Espagnols ont aussi fait *pasta*, et les Anglois *paste*.

(*Écon. dom.*) Farine détrempée et pétrie pour faire du pain, ou quelqu'autre chose de semblable, bon à manger.

Pâtes d'Italie; ce sont des *pâtes* de farine composées et travaillées de différentes formes pour les potages et les ragoûts.

(*Papeterie*) *Pâte* se dit aussi des chiffons réduits en bouillie avec laquelle on fabrique le papier.

(*Poterie*) C'est encore le nom des matières broyées et mêlées dans les proportions convenables pour former des pièces de poterie, de porcelaine, etc.

(*Peinture*) *Peindre dans la pâte;* c'est ainsi qu'on exprime la manière des peintres qui chargent leurs tableaux de beaucoup de couleurs, et ont encore l'art de fondre les tons et de retrouver, au milieu de cette quantité de couleurs, les formes de la nature.

Un tableau tout d'une pâte; c'est celui où les couleurs sont couchées abondamment dans toutes les parties, et dont le maniement du pinceau, qui appartient à cette manière, est par-tout soutenu.

(*Sculpture*) *Bonne pâte;* on se sert de ce mot quand on sent que l'artiste a usé, grassement, largement et aisément de ses matériaux. Cet éloge s'applique plus particulièrement aux ouvrages que les sculpteurs font en terre, et aux plâtres formés dans les moules qui se fabriquent sur leurs modèles. Quelque moëlleux que soit le travail d'un marbre, il n'est pas d'usage de lui appliquer le mot de *pâte*.

(*Gravure*) *Belle pâte;* cette expression s'applique à une estampe dans laquelle le graveur a su donner de la souplesse, de la largeur, du moëlleux et de la couleur à ses tailles. Il faut cependant observer que cette expression est plutôt employée par

les amateurs de la gravure, ou par les peintres, que par les graveurs eux-mêmes; ceux-ci disent plutôt, pour exprimer la même idée, qu'une planche est d'un burin large, d'un travail nourri, d'un grain moëlleux.

PÂTÉ, s. m. du latin *pasta*, *pâte*; fait de *pâte*.

(*Écon. dom.*) Sorte de mets fait de chair ou de poisson mis en pâte.

(*Art milit.*) *Pâté*, en termes de fortification, est une espèce de fer-à-cheval, c'est-à-dire, une plate-forme, ou terre-plein, d'une figure irrégulière et le plus souvent arrondie en ovale. Il est bordé d'un parapet, et n'a ordinairement que la simple défense de front sans aucunes parties qui le flanquent. On les construit le plus souvent dans des lieux marécageux pour couvrir la porte d'une place.

(*Imprimerie*) *Pâté* se dit aussi d'une quantité de caractères mêlés et confondus sans aucun ordre. Ce qui arrive quand une forme se rompt par quelqu'accident.

PATENT, TE, adj. du latin *pateo*, être ouvert, être évident; manifeste.

(*Diplomatie*) *Articles patents*; on appelle ainsi les articles d'un traité, d'une convention, qui sont rendus publics; par opposition aux *articles secrets* qu'on se réserve de publier dans certaines circonstances prévues dans ces articles.

PATENTE, s. f. même origine que PATENT.

(*Écon. polit.*) On appelle ainsi un brevet que toute personne qui veut faire un commerce ou exercer une industrie quelconque en France, est tenue d'acheter du gouvernement.

Patente nationale, ou *brevet d'invention*; c'est un brevet accordé aux inventeurs, aux auteurs de nouvelles découvertes, pour leur en assurer la propriété, et l'exercice exclusif, pendant un certain tems.

PATÈRE, s. f. du latin *patera*, formé de *pateo*, être ouvert.

(*Antiquités*) Vase dont les Romains se servoient dans les sacrifices. On l'appeloit *patère*, *patera*, parce qu'il avoit une grande ouverture, à la différence des autres vases, qui n'avoient qu'un cou, ou dont l'ouverture étoit plus petite que le corps du vase.

PÂTEUX, SE, adj. de PÂTE: qui ressemble à de la pâte.

(*Peinture*) *Chairs pâteuses*; on se sert de cette expression pour faire entendre que les chairs sont peintes largement, moëlleusement, et dans la pâte.

Touche pâteuse; c'est l'opposé de la touche sèche. *V.* TOUCHE.

PATHÉTIQUE, adj. et s. du grec παθητικὸς (*pathêtikos*), formé de πάθος (*pathos*), passion, affection: qui affecte, qui émeut les passions.

(*Anat.*) Épithète que l'on donne à la quatrième paire de nerfs, à cause qu'ils font mouvoir les yeux d'une manière qui exprime les passions de l'ame.

(*Élocut.*) Le *pathétique*, dans l'art oratoire, est une peinture forte, qui émeut, qui touche, qui agite et transporte l'auditeur hors de lui-même.

(*Musique*) Le *pathétique* est encore un genre de musique dramatique et théâtrale, qui tend à peindre et à émouvoir les grandes passions, et plus particulièrement la douleur et la tristesse.

Le caractère du *pathétique* n'est ni dans le mouvement, ni dans le genre, ni dans le mode, ni dans l'harmonie; il est dans l'accent passionné, qui ne se détermine point par les règles, mais que le génie trouve et que le cœur sent, sans que l'art puisse, en aucune manière, en donner la loi.

PATHOGNOMONIQUE, adj. du grec πάθος (*pathos*), affection, maladie, et de γνωμονικὸς (*gnômonikos*), qui dénote, qui indique; qui indique les maladies.

(*Méd.*) Epithète que l'on donne aux signes qui sont propres et particuliers à la santé, ou à chaque maladie, et qui en sont inséparables. Par exemple, l'issue de l'urine par une plaie de l'hypogastre, est un signe *pathognomonique* que la vessie est percée.

PATHOLOGIE, s. f. du grec πάθος (*pathos*), affection, maladie, et de λόγος (*logos*), discours, traité.

(*Méd.*) Partie de la médecine qui traite des maladies, de leurs causes, de leurs signes, de leurs symptômes ou accidens : ce que les auteurs expriment par ces quatre termes, NOSOLOGIE, ŒTIOLOGIE, SEMÉIOTIQUE, et SYMPTOMATOLOGIE. *V.* ces mots.

PATHOS, s. m. du grec πάθος, qui signifie mouvement, passion, affection.

(*Art orat.*) Il ne s'emploie qu'en mauvaise part, et pour exprimer une chaleur affectée et ridicule, dans un discours, ou dans nn ouvrage.

PATINE, s. f. diminutif de pâte : couverte.

(*Antiquaires*) Espèce de vernis naturel qui se forme sur la surface des médailles, des statues de bronze d'une haute antiquité.

Ce vernis, d'une couleur noirâtre, tirant sur le vert, n'a pas plus d'un centième de ligne d'épaisseur ; mais il est d'une si grande dureté, qu'il résiste quelquefois à la pointe du burin. Comme il est très-difficile de l'imiter ; les antiquaires en font un très-grand cas, parce qu'ils le regardent comme la meilleure preuve de l'antiquité des monumens qui en sont revêtus. Au reste, cette *patine* n'est que du véritable carbonate de cuivre suroxigéné, fort analogue au vert de montagne.

PATOIS, s. m. de *pater*, *patrensis sermo*, langage paternel.

(*Langues*) Langage rustique, grossier.

PATRIARCHE, s. m. du grec πατριάρχης (*patriarchés*), formé de πατριὰ (*patria*), famille, et d'ἀρχὸς (*archos*), chef : chef de famille.

(*Ecriture sainte*) Nom qu'on donne à plusieurs saints personnages de l'ancien testament.

(*Religion chrétienne*) Il se dit aussi des évêques qui ont occupé les grands siéges indépendans de l'église romaine ; comme les *patriarches* de Constantinople, d'Antioche, d'Alexandrie, et de Jérusalem.

PATRIMOINE, s. m. du latin *patrimonium*.

(*Pratique*) Bien de famille.

(*Géogr.*) *Patrimoine de Saint-Pierre ;* c'est une province de l'état de l'église, en Italie.

PATRON, s. m. du lat. *patronus*, formé de *pater*, père : protecteur.

(*Relig. chrét.*) En parlant des saints, il se dit du saint dont on porte le nom, et de celui sous l'invocation duquel une église est dédiée, etc.

(*Hist. ecclés.*) On appelle *patron*, dans les pays où il y a des bénéfices, celui qui a fondé un bénéfice, ou qui a droit d'y nommer.

(*Marine*) On nomme *patron*, sur la Méditerranée, le capitaine ou maître d'un bâtiment marchand ; mais ce nom est affecté sur-tout à ceux qui commande des barques, ou d'autres petits bâtimens.

Patron de chaloupe ; c'est un officier marinier qui sert sur un vaisseau, et qui est chargé de la conduite de la chaloupe, et d'en commander l'équipage : il se tient au gouvernail.

Patron de canot ; c'est un officier marinier qui a les mêmes fonctions dans le canot.

PATRONYMIQUE, adj. du grec πατὴρ (*patér*), père, et d'ὄνομα (*onoma*), nom : nom paternel.

(*Grammaire*) Les grammairiens appellent ainsi, des noms formés sur ceux du père, de la mère, ou de quelqu'autre d'entre les aïeux de celui qui les porte.

PAUCIFLORE, adj. du lat. *pauci*, *pauca*, peu, et de *flos*, *floris*, fleur.

(*Botan.*) Portant peu de fleurs : *plante pauciflore.*

PAUCIRADIÉ, ÉE, adj. du lat. *pauci*, *pauca*, peu, et de *radius*, rayon.

(*Botan.*) Ayant peu de rayons.

Ombelle pauciradiée ; c'est une ombelle qui est composée d'un petit nombre de pédoncules.

PAUME, s. f. du lat. *palma*.

(*Anat.*) Le dedans, ou la partie concave de la main.

Jeu de Paume ; sorte de jeu où jouent deux ou plusieurs personnes qui chassent et qui se renvoient une balle avec une raquette ou avec un battoir, dans un lieu préparé exprès. Il est ainsi appelé,

parce qu'autrefois on y jouoit avec la *paume* de la main, toute nue, ou avec un gand. Quelques-uns mirent ensuite des cordes à leurs mains, pour renvoyer la balle avec plus de force; après quoi on imagina les raquettes.

PAUPIÈRE, s. f. du lat. *palpebra.*

(*Anat.*) La peau qui sert à couvrir les yeux, et à les défeudre d'une trop vive lumière.

PAUSE, subst. f. du lat. *pausa*, repos, cessation, intermission.

(*Musique*) Intervalle de tems qui, dans l'exécution, doit se passer en silence par la partie où la *pause* est marquée. *V.* TACET, SILENCE. Il y a la *pause* et la *demi-pause.*

PAUVRE, adj. et s. du latin *pauper*, qui possède peu.

(*Peinture*) *Une tête pauvre* est une tete ignoble : une *draperie pauvre*, est celle qui manque de l'apparence d'ampleur.

Une *composition pauvre* est celle qui n'offre pas la richesse que promettoit le sujet. Un *dessin pauvre*, est le même qu'on appelle petit, mesquin, celui qui manque de grandeur dans les formes. Delà, on appelle *pauvretés* toutes les petites formes que présente la nature, quand on l'examine de fort près, et que l'art doit négliger, parce qu'elles s'évanouissent dès que l'on se place à une juste distance.

PAVÉ, s. m. du lat. *pavimentum*, fait de *pavire*, battre, frapper, consolider.

(*Architect.*) Chemin, terrein, lieu couvert de pierres, de cailloux, etc., que l'on a battu et consolidé, pour le rendre ferme, et capable de porter ce qui doit reposer ou passer par-dessus.

Il se dit aussi par extension de la pierre dure, du carreau, etc., dont on se sert pour *paver.*

Carthage est la première ville qui ait été *pavée;* Rome ne le fut que 188 ans après l'expulsion des rois. On ne connoissoit pas le *pavé* en France avant Charlemagne, et ses successeurs le négligèrent entièrement. Philippe Auguste fit *paver* Paris en 1211, et dissipa, par ce moyen, les épaisses vapeurs qui, dans toutes les rues, obscurcissoient l'air, et le rendoient infect et dangereux.

(*Hist. nat.*) *Pavé des géans* (v. *chaussée des géans*); assemblage prodigieux de colonnes basaltiques qu'on voit dans le comté d'Antrim, sur la côte septentrionale de l'Irlande.

PAVILLON, s. m. du lat. *papilio*, papillon, dont les Italiens ont fait *padiglione.*

(*Art milit.*) *Pavillon*, en termes de guerre, est une tente de toile ou de coutil, qu'on élève sur des mâts pour se loger en campagne et à la guerre. *V.* TENTE, MARQUISE.

On désigne encore par ce mot les drapeaux, les enseignes, les étendards, etc.

(*Architect.*) *Pavillon* est aussi un corps de bâtiment, appelé ainsi à cause de sa ressemblance avec les *pavillons* d'armée.

(*Blason*) On appelle *pavillon*, ce qui enveloppe les armoiries des souverains, et dont l'usage est venu des anciens tournois, où l'on exposoit les armes des chevaliers sur des tapis précieux, sous des tentes et des *pavillons*, que les chefs des quadrilles faisoient dresser, pour se tenir à couvert jusqu'à ce qu'ils entrassent en lice.

(*Marine*) *Pavillon*, en termes de marine, est une enseigne, ou étendard d'étoffe légère, toile ou étamine, que l'on déploie au vent dans les vaisseaux, et sur laquelle sont les couleurs, le blason, les armoiries, le chiffre, ou les marques distinctives de la nation à laquelle appartient le bâtiment, pour le faire connoître de loin en mer pour ce qu'il est.

Le *pavillon* se déploie le long du bâton de *pavillon*, immédiatement au dessus du milieu de la poupe du vaisseau.

Les vaisseaux de guerre mettent, outre ce *pavillon* de poupe, un autre *pavillon* plus petit, en avant, au dessus du beau-pré, qu'on appelle *pavillon de beau-pré.* Ce *pavillon* a les mêmes couleurs et la même forme que le *pavillon* de poupe; quelquefois il n'en a que le canton ou yacht.

Les vaisseaux commandans des armées navales, escadres et divisions, portent de plus, à la tête d'un des mâts, un pavillon qui désigne le grade et le rang du commandant.

Un amiral porte le pavillon à la tête du grand mât; un vice-amiral le porte à la tête du mât de misaine; et le contre-amiral à la tête du mât d'artimon.

Il y a d'autres *pavillons* de différentes couleurs, bandes et façons, qui servent à faire des signaux, etc. *V.* SIGNAUX.

(*Anat.*) On appelle *pavillon* de la trompe de la matrice, l'extrémité de cette trompe qui se termine par une expansion membraneuse, frangée, et comme découpée.

On nomme *pavillon de l'oreille*, sa partie extérieure, disposée en manière de coquille différemment repliée.

PAVOIS, s. m. de l'italien *pavese*, *pavesata*, dont on a fait en françois *pavesade;* quelques-uns dérivent ce mot de *pavo*, paon, à cause de ses riches couleurs.

(*Marine*) Les *pavois* sont des bandes de drap ou autre étoffe, servant principalement à orner et à recouvrir les balustrades ou batayoles qui font le tour du vaisseau, de l'avant à l'arrière, soit pour la décoration, soit pour le combat.

Pavoiser; c'est orner le vaisseau de tous ses *pavois;* et de plus, garnir les bouts de ses vergues, ses mâts, ses haubans et galhaubans, et toutes les parties qui sont le plus en vue, d'un nombre infini de toutes sortes de pavillons, flammes et banderolles. On *pavoise* en signe de réjouissance.

PAYSAGE, s. m. de pays, et celui-ci du lat. *pagus*, village, dont on a fait *payen*, pour l'habitant d'un village.

(*Topographie*) Etendue de pays que l'on voit d'un seul aspect.

(*Peinture*) *Paysage*, en peinture, est la représentation d'un pays, une imitation de quelque aspect de la campagne, ou autrement de la nature champêtre.

La représentation qu'en fait la peinture, s'appelle *tableau de paysage.*

Les aspects que l'on imite fidèlement, et tels qu'ils se présentent, s'appellent *vues.* Ainsi l'on dit de l'artiste qui emploie ainsi son talent, qu'il dessine ou qu'il peint des *vues.*

Les aspects champêtres, imités en partie d'après la nature, et en partie imaginés, sont des *paysages mixtes*, ou des *vues composées.*

Les paysages créés sans autre secours que les souvenirs et l'imagination, sont des *représentations idéales de la nature champêtre.*

PÉAGE, s. m. du latin barbare *pedagium*, que l'on trouve dans les anciens titres.

(*Finances*) Il s'est dit autrefois en général de toutes sortes d'impôts qui se payoient sur les marchandises qu'on transportoit d'un lieu à un autre. Maintenant, il se dit d'un droit qu'on prend sur les marchandises qui passent par certains lieux, par certaines villes, ou par les ports et rivières, pour l'entretien des grands chemins.

Péage se dit aussi du lieu où l'on paye ce droit.

PEAU, s. f. du lat. *pellis.*

(*Anat.*) Tégument qui enveloppe tout le corps. La *peau* est un corps composé de fibres tendineuses, différemment entrelacées les unes dans les autres. Ces fibres tendineuses sont parsemées de filets nerveux, de vaisseaux sanguins, et de vaisseaux lymphatiques.

La partie extérieure de la *peau* est garnie de papilles, appelées *houpes nerveuses.* Ces mamelons ou papilles constituent l'organe du tact : aussi, sont-elles plus remarquables dans les parties fort sensibles, et où le tact est plus délicat, comme à la plante des pieds, à la paume de la main, et surtout au bout des doigts.

(*Méd.*) *Maladies de la peau;* v. LEPRE, GALE, CROUTE, ERUPTIONS, DARTRES, ERYSIPELE, VEROLE (petite), CHARBON, CANCER, TACHES, TEIGNE, PEDICULAIRE (maladie), GOUTTE-ROSE, PUSTULES, BOUTONS, VERRUES, CORS, POIREAUX, HEMORROÏDES, etc.

(*Peinture*) *Faire trop sentir la*

peau, ne pas faire assez sentir la peau, sont des locutions très-communes dans le langage des arts de dessin.

Faire trop sentir la peau, est le défaut où tombent certains dessinateurs ou sculpteurs, qui, ne sachant pas lire sous la *peau* la cause des mouvemens, ne sont affectés que des détails que présente cette enveloppe; d'où il résulte un ouvrage mou, dont le défaut ne peut jamais être racheté par la manière d'opérer la plus *ragoûtante*, suivant l'expression consacrée à ce genre d'exécution.

Ne pas faire assez sentir la peau, est le défaut de ces savans myologistes, qui, trop confians en leurs connoissances, ne copient pas assez la nature, et n'opèrent que d'après le résultat de leurs études anatomiques.

PECCANT, TE, adj. de pécher, en lat. *peccare*.

(*Méd.*) *Humeurs peccantes;* on appelle ainsi les humeurs qui ont de la malignité ou de l'abondance.

PÊCHE, s. f. de *piscis*, poisson; *piscor*, prendre du poisson, pêcher: art, exercice, action de pêcher.

Pour ce qui concerne la *pêche*, voy. MORUE, BALEINE, HARENG, CORAIL, THON, MAQUEREAU, SARDINE, etc.

PECH-STEIN, s. m. mot allemand, qui signifie *pierre de poix*.

(*Minéral.*) Substance qui ressemble, par sa contexture et sa cassure, à une résine ou à un bitume; sa couleur ordinairement jaune brunâtre, ajoute encore à cette ressemblance.

Les parties de l'Europe où le *pech-stein* est le plus abondant, sont la Hongrie, la Saxe, le département du Puy-de-Dome, le Padouan. On trouve dans les couches marneuses des environs de Paris, et notamment dans la colline de Menil-Montant, de petits rognons détachés d'une substance qui a beaucoup de ressemblance avec le *pech-stein*.

PECHYAGRE, s. f. du grec πῆχυς (*péchus*), coude, et d'ἄγρα (*agra*), prise, capture.

(*Méd.*) Espèce de goutte qui occupe le coude.

PECTORAL, adj. et s. du lat. *pectoralis*, fait de *pectus*, *pectoris*, poitrine.

(*Histoire juive*) Pièce de broderie que le grand prêtre des Juifs mettoit sur ses habits devant sa poitrine. Le *pectoral* du grand prêtre étoit riche et magnifique.

(*Relig. cathol.*) *Croix pectorale;* c'est une petite croix d'or que les évêques portent pendue au cou, pour marque de leur dignité.

(*Anat.*) *Grand pectoral, petit pectoral;* ce sont des muscles qui ont leurs attaches à la poitrine.

(*Méd.*) *Remèdes pectoraux;* ce sont les remèdes propres aux maladies de la poitrine et des poumons.

(*Ichtiologie*) *Poissons pectoraux*, ou *thoraciques;* c'est ainsi qu'on désigne les poissons qui ont les nageoires ventrales placées sous les nageoires pectorales. *V.* THORACIQUES.

PÉCULAT, s. m. du lat. *pecunia*, argent, fait de *pecus*, troupeau, et d'*ablatio*, enlèvement; contraction de *pecuniæ àblatio*, enlèvement d'argent.

(*Pratique*) Crime dont se rendent coupables ceux qui s'approprient, détournent, ou font valoir à leur profit personnel, les deniers publics.

PÉCULE, s. m. du lat. *peculum*.

(*Pratique*) Bien que peut acquérir celui qui est en la puissance d'autrui.

PÉDAGOGUE, s. m. du grec παιδαγωγὸς (*paidagógos*), formé de παῖς (*pais*), enfant, et d'ἀγωγὸς (*agógos*), conducteur.

(*Didact.*) Les Grecs nommoient *pédagogues*, les esclaves à qui ils donnoient le soin de leurs enfans, pour les conduire, les garder, et même leur donner les premières instructions.

Aujourd'hui ce mot ne se prend guère qu'en mauvaise part, et par dérision: *cet homme fait le pédagogue.*

PÉDALE, s. f. mot purement italien, dérivé du lat. *pes*, *pedis*, pied.

(*Musique*) Gros tuyau d'orgue, ainsi appelé parce qu'on le fait jouer avec le pied.

Pédale se dit aussi des touches de plusieurs instrumens, qui, étant abaissées avec le pied, servent à modifier le son de l'instrument.

PÉDANT, s. m. de l'italien *pedante*, qui pourroit avoir la même origine que PÉDAGOGUE. *V.* ce mot.

(*Didact.*) Terme injurieux, et dont on se sert pour parler avec mépris de ceux qui enseignent les enfans dans les colléges.

Il se dit aussi de celui qui affecte hors de propos de paroître savant.

PÉDARTHOCACE, s. m. du grec παῖς (*pais*), génit. παιδὸς (*paidos*), enfant, jeune personne, d'ἄρθρον (*arthron*), jointure, et de κακὸν (*kakon*), mal : maladie des joiutures aux enfans.

(*Méd.*) Maladie à laquelle les enfans sont particulièrement sujets ; leurs jointures sont enflées, et ils ont assez communément les os cariés.

PÉDÉRASTIE, s. f. du grec παῖς (*pais*), jeune garçon, et d'ἐράω (*éraô*), aimer : amour, passion pour les jeunes garçons : amour honteux entre des hommes.

Pédéraste est celui qui se livre à la pédérastie.

PÉDESTRE, adj. du lat. *pedestris*, formé de *pes*, *pedis*, pied : qui va à pied, qui est à pied.

(*Sculpture*) Il n'est guère d'usage que dans cette phrase : *Statue pédestre*, par opposition à *statue équestre*.

PÉDICELLE, s. m. du lat. *pedicellus*, diminut. de *pedunculus*, pédoncule, diminut. de *pes*, *pedis*, pied.

(*Botan.*) Petit pédoncule propre de chaque fleur ; division du pédoncule, ou pédoncule partiel.

PÉDICULAIRE, adj. du latin *pediculus*, dans la signification de pou : qui concerne les poux.

(*Méd.*) On désigne ainsi une maladie dans laquelle il s'engendre beaucoup de poux. *V.* PITHIASIS.

PÉDICULE, s. m. du lat. *pediculus*, diminut. de *pes*, *pedis*, pied : petit pied.

(*Botan.*) Espèce de queue propre à certaines parties des plantes, comme aux aigrettes, aux glandes, aux nectaires, etc. Il ne faut pas confondre le *pédicule* avec le *pédoncule*, qui désigne la queue des fleurs et des fruits lorsqu'ils sont apparens.

On nomme *pédicule* la tige des champignons, et celles de plusieurs plantes dont les parties de la fructification ne sont pas bien apparentes, comme dans les *lichens*, les *moisissures*.

PÉDILURE, s. m. formé du lat. *pes*, *pedis*, pied, et de *luo*, laver.

(*Méd.*) Lavement ou bain des pieds.

PÉDIMANES, s. m. composé de *pes*, *pedis*, pied, et de *manus*, main : littéralement les pieds conformés comme des mains.

(*Hist. nat.*) On appelle *pédimanes* les mammifères carnassiers qui ont le pouce des pieds de derrière sans ongle et écartés, comme dans les singes.

PÉDOMÈTRE, s. m. du latin *pes*, *pedis*, pied, et du grec μέτρον (*métron*), mesure : mesure des pieds, ou du chemin qu'on a fait ; compte-pas.

(*Arpent*) Instrument de mécanique fait en forme de montre, composé de plusieurs roues qui engrainent l'une dans l'autre, et qui sont dans un même plan, lesquelles, par le moyen d'une chaîne ou courroie, attachée au pied d'un homme ou à la roue d'un carrosse, avancent d'un cran à chaque pas ou tour de roue ; de sorte que, par le moyen de cet instrument, on peut savoir combien on a fait de pas, ou mesurer la distance d'un endroit à un autre. *Voy.* ODOMÈTRE.

PÉDONCULE, s. m. du latin *pedunculus*, diminut. de *pes*, *pedis*, petit pied, petite tige.

(*Botan.*) Support commun de plusieurs fleurs ou d'une fleur solitaire, ou le lien qui attache la fleur ou le fruit à la branche ou à la tige, ou ce qu'on nomme vulgairement la queue d'une fleur ou d'un fruit.

(*Physiol.*) Les physiologistes ont appelé *pédoncules* du cerveau, les branches de la moëlle allongée ; ils disent encore *pédoncules* de la glande pinéale, pour désigner deux petits corps médullaires qui partent de la face interne des couches des

nerfs optiques dans le cerveau, et vont se porter de chaque coté vers la glande pinéale qu'ils tiennent suspendue.

PÉDOTROPHIE, s. f. du grec παιδὸς (*paidos*), génit. de παῖς (*pais*), enfant, et de τρέφω (*trépho*), nourrir : manière de nourrir les enfans.

(*Méd.*) C'est le titre d'un poëme latin de Scévole de Sainte-Marthe, sur la manière de nourrir les enfans à la mamelle.

PEINE, s. f. du lat. *pœna*.

(*Jurispr.*) Châtiment du crime.

Peine capitale ; celle qui fait perdre la vie naturelle ou civile.

Peines afflictives ; celles qui affligent le corps du condamné, en le soumettant à quelque flétrissure, ou en le privant de sa liberté.

Peine corporelle ; châtiment qui s'applique sur le corps du condamné. Toute peine corporelle est afflictive, mais toute peine afflictive n'est pas corporelle.

Peine infamante ; celle qui met le condamné au rang des infâmes.

Peine pécuniaire ; celle qui emporte condamnation de dommages et intérêts, réparation civile, aumône et autre peine qu'on peut acquitter avec de l'argent.

Peine légale ; celle qui est prononcée par la loi.

Peine arbitraire ; celle qui est laissée à la prudence du juge.

Peine comminatoire (de *comminari*), faire des menaces) ; c'est une certaine clause pénale apposée dans les contrats, testamens et autres actes, contre ceux qui contreviendroient à quelque disposition énoncée dans ces actes.

PEINTURE, s. f. du lat. *pictura*, formé de *pingo*, *pictum*, peindre.

Dans l'art de peindre, le mot *peinture* peut être envisagé sous des points de vue différens.

Prise pour l'art dans toute son étendue, la *peinture* est une merveilleuse invention qui donne, pour ainsi dire, la vie à la matière, qui trompe la vue en faisant croire de relief des représentations, qui, faite sur une surface plane, n'ont effectivement aucune saillie ; enfin, qui charme les yeux, intéresse l'esprit et affecte le cœur par les impressions les plus douces et les plus fortes qu'elle y fait passer.

Peinture devient aussi un terme générique, lorsqu'il signifie les ouvrages peints, parce qu'il embrasse les coupoles, plafonds, etc., soit qu'on les désigne par le nom de tableaux ou non.

Enfin, *peinture* exprime quelquefois le matériel de la *peinture*, les différens procédés de peindre, et ceux qui servent à apprêter les couleurs ; on dit donc, la *peinture à fresque*, *en détrempe*, *à la gouache*, *en miniature*, *au pastel*, *à la cire*, *en mosaïque*, *en pierres de rapport ou marqueterie*, *en tapisserie*, qui est une espèce de mosaïque, *sur le verre*, *en émail*, *et sur la porcelaine*, *par planches imprimées en enluminant*. Voy. ces mots à leur place.

(*Histoire de la peinture*) Les recherches les plus exactes sur l'origine de la *peinture* n'ont produit que des incertitudes. On ne sait ni les lieux où elle a pris naissance, ni ceux à qui on en est redevable. Les uns disent qu'elle a commencé à Sycione, et d'autres à Corinthe. Les Egyptiens prétendent qu'on s'y est exercé chez eux six mille ans avant qu'on s'en occupât dans la Grèce.

Avant le siége de Troye, la *peinture* grecque n'étoit autre chose que l'art de représenter la figure d'un héros sur une surface égale et unie, et comme cette méthode du contour extérieur ne marquoit point les traits du visage, et ne rendoit pas la personne reconnoissable, les peintres écrivoient sur leurs ouvrages le nom de la personne représentée.

Cléophante de Corinthe fut le premier qui inventa la *peinture* proprement dite, la *peinture coloriée*, en employant, sur un fond de terre cuite et broyée, la couleur rouge, comme la plus approchante de la carnation.

Bulaschus, contemporain de Candaule, introduisit l'usage de plusieurs couleurs dans un seul ouvrage de *peinture ;* ce qui amena bientôt la connoissance des lumières et des ombres. Panœnus peignit la bataille de Marathon avec la figure ressem-

blante des principaux chefs des deux armées. Peu après cet artiste, parut Polygnote de Thasos, qui, le premier, donna des draperies légères à ses figures de femmes, et quitta quelquefois le pinceau pour peindre en encaustique.

Enfin, à la 94me. olympiade, Appollodore d'Athènes ouvrit une nouvelle carrière, et fit naître le beau siècle de la *peinture*. Il fut suivi par Zeuxis, Parrhasius, Timanthe et Eupompe, qui tous ont été ses contemporains. On vit paroître ensuite une foule d'excellens peintres qui, dans l'espace d'un siècle, se sont illustrés à jamais en différens genres d'ouvrages.

Suivant le témoignage de Pline, les Romains honorèrent de bonne heure la *peinture*. Une branche de la famille de Fabius en a tiré le surnom de *Pictor;* et le premier qui le porta, peignit le temple de la déesse *Salus*, l'an de Rome 450.

Auguste orna les temples de Rome et les places publiques de ce que les anciens peintres de la Grèce avoient fait de plus précieux et de plus rare. Lucius, qu'on voit sous cet empereur, rétablit l'usage de la *peinture* à fresque.

La mort d'Auguste fut bientôt suivie de la décadence des arts. Celui de la *peinture*, après avoir été long-tems enseveli en Occident sous les ruines de l'Empire romain, se réfugia, foible et languissant, chez les Orientaux, et renaquit enfin vers l'an 1240, à Florence, sous le pinceau de Cimabué. Cependant on ne peignit qu'à fresque et en détrempe jusqu'au quatorzième siècle, que Jean Vaneeik, natif de Maseyk, trouva, à Bruges, le secret de peindre à l'huile. Plusieurs peintres se rendirent célèbres dans les deux siècles suivans; mais aucun n'excella dans son art.

A la fin du 15me. siècle, la *peinture* marcha tout à coup à pas de géant; et cet art commença à orner plusieurs édifices, dont les derniers embellissemens sont les chefs-d'œuvres de Raphaël et de ses contemporains. Le prodige qui arrivoit à Rome, se faisoit remarquer en même tems à Venise, à Florence, et dans d'autres villes d'Italie. On vit paroître presqu'en même tems des hommes à jamais illustres dans leurs professions, des hommes sans précurseurs, et qui étoient les élèves de leur propre génie.

Le nord reçut quelques rayons de l'heureuse influence qui se répandoit alors sur la *peinture*. Albert Durer, Holbein et Lucas de Leyde, peignirent infiniment mieux qu'on ne l'avoit encore fait dans leur pays.

Cependant, dans le même climat où la nature avoit produit libéralement les peintres fameux du siècle de Léon X, les encouragemens, la protection des souverains, ne purent donner une postérité à ces grands artistes, nés sans ancêtres.

L'école de Venise et celle de Florence dégénérèrent en 60 ou 80 ans; et si la *peinture* se maintint à Rome en splendeur durant un plus grand nombre d'années, ce fut à des étrangers, tels que le Poussin et les élèves des Carraches, qui vinrent faire valoir à Rome les talens de l'école de Boulogne et de Palerme, qu'elle en eut l'obligation.

La *peinture*, qui avoit commencé à naître en Flandre sous le pinceau de Jean Vaneeik, y resta dans un état de médiocrité jusqu'au tems de Rubens, qui, sur la fin du seizième siècle, en releva la gloire par ses talens et par ses ouvrages. Si Rubens laissa des élèves comme Vandick, Jordaens, Dispenleeck, Vanheldér, qui font honneur à sa réputation, ces élèves n'ont pas laissé de disciples qui les ait remplacés; et l'école de Rubens a eu le sort des autres écoles.

Il sembloit que la *peinture*, qui a passé en France plus tard qu'ailleurs, vouloit y fixer un empire plus durable. François Ier. n'épargna rien pour la faire fleurir: néanmoins ce n'est proprement que sous Louis XIV qu'elle a commencé à paroître dans ce pays avec le Poussin. La France a eu, pendant ce long règne, des peintres excellens en tout genre.

Lesueur n'eut d'autre maître que lui-même; Lebrun égala les Italiens dans le dessin et la composition; Lemoine ne leur est guère inférieur; vingt autres artistes françois ont laissé des morceaux dignes d'être recherchés de tous les connoisseurs. On attribue la dégradation de la *peinture* en

France à la création d'un certain style national dont le goût ingénieux, et ce que les artistes françois appellent esprit, sont les qualités distinctives.

« Les François, dit Mengs, ont cessé de faire entrer dans leurs tableaux des personnages égyptiens, grecs, romains ou barbares, ainsi que le grand Poussin leur en avoit donné l'exemple; et ils se sont bornés à prendre des figures françoises pour représenter l'histoire de quelque peuple que ce fût ».

Au lieu de chercher à se former sur la belle simplicité de la nature, les peintres françois ont étudié les gestes et les attitudes des comédiens, les minauderies des femmes de la cour, les airs affectés des courtisans, le faste de Versailles et la magnificence de l'opéra. Mais l'école françoise change maintenant de principes, et deviendra, de toutes les écoles, la plus sévère observatrice des convenances et des lois que s'étoient imposées les artistes de l'ancienne Grece.

A l'égard de la *peinture* des habitans du nord, on n'en peut rien dire, sinon que cet art ne s'est pas approché du pole plus près que la Hollande.

Depuis plus de deux siècles, les Anglois aiment la *peinture*, mais, jusqu'à ces derniers tems, ils ont été réduits à payer très-cher les ouvrages des peintres étrangers, et à récompenser magnifiquement ceux qui se sont établis chez eux; mais enfin, la Grande-Bretagne peut se vanter aujourd'hui de posséder une école nationale qui mérite d'occuper une place dans l'histoire et dans les époques de l'art.

L'école angloise, dont Josué Reynolds est le fondateur, paroit s'être formée sur les grands maîtres de l'école italienne et sur les peintres d'Effets que la Flandre a produits, et *la mort du général Wolf, le départ de Regulus retournant à Carthage, l'arrivée d'Agrippine à Brindes*, et quelques autres sujets, sont des preuves que les peintres de cette nation ont connu la grandeur du style, les fortes expressions et l'art d'ordonner les plus nombreuses compositions. Il ne leur manque, pour soutenir des commencemens si beaux, qu'une plus grande sévérité dans les formes, et moins d'ambition pour les effets piquans.

Procédés de la peinture: il est vraisemblable que le plus ancien des procédés employés pour la *peinture* étoit le simple mélange des couleurs, qui ne consistoit que dans quelques terres coloriées et imprégnées d'eau. On y a joint ensuite quelques gommes pour les fixer. On trouve des traces de ces peintures sur les plus anciennes momies. C'est cette manière d'employer la couleur qu'on appelle aujourd'hui DÉTREMPE. *V.* ce mot.

La FRESQUE, la plus durable, la plus savante, et la plus prompte de toute, aura succédé à la peinture en détrempe. *V.* FRESQUE.

Les anciens peuples ont connu l'art de dissoudre la cire, de la mélanger avec les couleurs, et d'en faire des tableaux; on prétend avoir retrouvé cette manière de peindre, appelée *encaustique;* mais il sera permis d'en douter jusqu'à ce que nos savans aient expliqué comment ce genre de peinture excluoit l'usage du pinceau; car Pline nous apprend que les peintres à *encaustique* ne se servoient pas de pinceau, et il les distingue plusieurs fois des peintres au pinceau. *V.* ENCAUSTIQUE.

La *peinture à l'huile* a précédé de quelque tems la peinture sur *verre*, et celle en *émail*. *Voy.* VERRE, EMAIL.

Les *pastels* sont des crayons colorés d'un usage peu durable, mais qui procurent l'avantage de rendre les chairs d'une manière douce et moëlleuse. *Voy.* PASTEL. *Voy.* encore MOSAÏQUE, MARQUETERIE, TAPISSERIE.

Ustensiles propres à la peinture; on sait que les anciens se sont servi d'*éponges;* mais on n'a pas une connoissance assez exacte de la manière dont ils préparoient et mettoient en usage, pour l'action de peindre, l'*éponge* qu'ils employoient.

L'usage du *pinceau* qui a été substitué à l'*éponge*, a dû remplir mieux l'intention des peintres; mais le *pinceau* favorable aux détails, devoit paroître moins propre, lorsqu'il

s'agissoit d'appliquer la couleur d'une manière plus large, plus prompte, sur des surfaces vastes, ou pour représenter des objets qui n'exigeoient pas de détails; la *brosse*, plus grosse et moins pointue que le *pinceau*, a été employée pour cela.

Les peintres avec la brosse et le pinceau, ont sans doute cru posséder à peu près tous les moyens qui conviennent mieux au but qu'ils ont en peignant, et à l'action de peindre, du moins n'ont-ils rien inventé de plus. Depuis quelques siècles, la *brosse* est ordinairement employée par les artistes qui peignent d'une manière qu'on appelle large; manière qui convient et aux grandes surfaces, et aux grandes compositions. *V.* BROSSE.

Le *pinceau* est plus en usage pour les petits tableaux, et pour les ouvrages dans lesquels on s'étudie à à rendre par une imitation exacte, fine, et quelquefois minutieuse, les petits détails. *V.* PINCEAU.

Peinture au lait; c'est le nom d'un procédé nouvellement publié par M. Cadet de Vaux, pour blanchir les murs. Il distingue la *peinture au lait en détrempe*, et la *peinture au lait résineuse*. La première convient aux murs intérieurs, et la seconde aux murs extérieurs : celle-là est un mélange de lait, de chaux éteinte, d'huile d'œillet, ou de lin, ou de noix, et de blanc d'Espagne; celle-ci ne diffère de la première que par les proportions de chaux et d'huile qui sont plus fortes, et par l'addition d'une certaine quantité de poix blanche de Bourgogne.

La *peinture au lait* a cet avantage, qu'on peut habiter un appartement aussitôt que la peinture est sèche, et qu'elle ne produit pas, comme l'huile, des odeurs et des émanations dangereuses.

PÉLADE, s. f. formé du françois *peler*, faire tomber le poil; en latin *pilus*.

(*Médecine*) Espèce d'alopécie, ou chute des cheveux, occasionnée par une maladie. *V.* ALOPÉCIE.

PÉLAGE, s. f. du latin *pelus*, poil.

(*Hist. nat.*) La couleur du poil de certains animaux. L'hermine, la marte, ont le *pélage* fin et soyeux; le cerf l'a de couleur fauve; le tigre l'a marqué de larges bandes noires, etc.

PÉLÉCOÏDE, subst. m. du grec πέλεκυς (*pélékus*), hache, et d'εἶδος (*éidos*), forme, ressemblance.

(*Géom.*) Figure de géométrie qui a la forme d'une hache.

Le *pélécoïde* est un composé de trois arcs, dont l'un est un demi-cercle, et les deux autres égaux; chacun à la moitié du demi-cercle, sont opposés l'un à l'autre par leur partie convexe, et soutiennent le demi-cercle. En partageant ce demi-cercle en deux arcs égaux, on démontre que le *pélécoïde* a un carré fait des cordes de ces quatre arcs.

On peut encore trouver d'autres circulaires carrables. *V.* LUNULE.

PÉLICAN, s. m. du grec πελεκὰν (*pélékan*), dérivé de πέλεκυς (*pélékus*), hache.

(*Ornithol.*) Grand oiseau aquatique, dont le bec ressemble à une hache, d'où vient son nom.

(*Chirurg.*) Instrument de chirurgie, dont on se sert pour arracher les dents, et ainsi appelé, parce que la figure de son crochet est recourbée en manière de bec de *pélican*.

PÉLISSE, s. f. de l'italien *pellicia*, dérivé du latin *pelliccum*, formé de *pellis*, peau.

(*Costume orient.*) Robe, manteau, fourré de peau, fort en usage dans le Nord et dans l'Orient.

PELLETERIE, s. f. dérivé de *pellis*, peau : commerce des peaux.

PELLICULE, s. f. du lat. *pellicula*, diminutif de *pellis*, peau : petite peau.

(*Physiol.*) Membrane fort mince, déliée, délicate.

PELOUSE, s. f. de *pelus*, poil, dont l'italien a fait *peluzzo*, pour poil court et épais.

(*Jardin.*) Terrein couvert d'une herbe épaisse et courte.

PEMPHIGODE, adj. du grec πέμφιξ (*pemphix*), pustule, et d'εἶδος (*éidos*), apparence : qui a l'apparence de pustules.

(*Méd.*) Epithète qui sert à dési-

gner une fièvre distingnée par des flatuosités et des enflures, et qui par la violence de sa chaleur, excite des pustules dans la bouche.

PENDANT, adj. et s. du latin *pendentes*, formé de *pendeo*, pendre.

(*Prat.*) *Un procès pendant à un tribunal*, ou dont un tribunal est saisi, et pour lequel il y a instance à ce tribunal.

(*Diplomatie*) On dit dans quelques traités de paix, ou de partage, le *pendant* des eaux, pour dire toutes les terres adjacentes aux eaux qui coulent d'un certain côté.

(*Peinture*) On donne le nom de *pendant* à un tableau, à une estampe, qui, ayant les mêmes dimensions qu'un autre, peut être pendu, attaché à une place parallèle du même mur, et lui correspondre.

Outre la conformité des dimensions, il faut encore que les tableaux *pendans* aient entr'eux quelque rapport dans la composition, dans la couleur, et dans l'effet : un tableau dont les ombres tendent au brun le plus vigoureux, fera mal *pendant* avec un tableau clair; un tableau d'une composition triste, ou même seulement austère, ne fera pas bien *pendant* avec un tableau gai, ni un paysage avec un sujet d'histoire.

Pour que deux portraits soient *pendans*, il faut que les deux têtes soient tournées de deux côtés opposés, afin qu'elles se regardent en quelque sorte l'une l'autre.

Les véritables amateurs ne recherchent dans les tableaux que leur mérite, et ne s'avisent guère d'exiger que deux tableaux de grands maîtres fassent *pendans;* mais ceux qui ne s'occupent que de la décoration, sont peu difficiles sur le mérite des ouvrages, et beaucoup sur leur correspondance : ils veulent ordinairement que deux tableaux *pendans* soient de la même main, et que la plus parfaite symmétrie règne dans toutes leurs parties, et s'ils n'ont pas le coup d'œil assez juste, un compas décide de leur véritable mérite.

PENDULE, s. f. du lat. *pendulus*, dérivé de *pendeo*, pendre : être suspendu, attaché.

(*Mécan.*) Corps pesant, suspendu de manière à pouvoir faire des vibrations, en allant et venant d'un point fixe par la force de sa pesanteur.

Les vibrations alternatives du *pendule* s'appellent aussi oscillations. *V.* OSCILLATION.

Le point autour duquel le *pendule* fait ses vibrations, est appelé *centre de suspension ou de mouvement.*

Une ligne droite qui passe par le centre, parallèlement à l'horizon apparent, et perpendiculairement au plan dans lequel le *pendule* oscille, est appelé *axe d'oscillation.*

Galilée fut le premier qui imagina de suspendre un corps grave à un fil, et de mesurer le tems dans les observations astronomiques, et dans les expériences de physique, par ses vibrations. A cet égard, on peut le regarder comme l'inventeur des *pendules;* mais ce fut Huyghens qui le fit servir le premier à la construction des horloges.

Les vibrations d'un *pendule* sont toutes sensiblement isochrones, c'est-à-dire, qu'elles se font toutes dans des espaces de tems sensiblement égaux; c'est ce qui fait que le *pendule* est le plus exact chronomètre ou l'instrument le plus parfait pour la mesure du tems : c'est pour cela aussi que, lorsqu'il a été question de trouver une mesure invariable et universelle des longueurs, on avoit songé à prendre un *pendule* dont une vibration seroit précisément égale à une seconde de tems, prise sur le mouvement moyen du soleil, et dont la longueur seroit mesurée avec exactitude. C'est sur ce principe que M. Mouton, chanoine de Lyon, a composé un traité *de mensura posteris transmittenda;* mais des observations incontestables ont fait connoître que l'action de la pesanteur est différente dans différens climats, et qu'il faut toujours allonger le *pendule* vers le pôle, et le raccourcir vers l'équateur. C'est ce qui a fait prendre le parti de mesurer le quart du méridien terrestre, dont on a déduit le mètre, qui en est la dix-millième partie et l'étalon des mesures nouvelles.

On distingue deux sortes de *pendules*, le *simple* et le *composé.* Le *pendule simple* seroit celui dont la

fil de suspension n'auroit aucune pesanteur, et dont le corps lourd ne peseroit que par un seul point; comme si, par exemple, toute sa pesanteur résidoit au centre.

Le *pendule composé* est celui qui pèse par plusieurs points; et c'est là le cas ordinaire, puisque la verge de suspension est ordinairement de métal; et quand elle seroit de bois, ou de quelqu'autre matière, ce seroit le même cas, car elle ne seroit pas sans pesanteur; d'où l'on doit conclure que tous les *pendules* sont *composés*.

(*Horlogerie*) *Penduie*, subst. f. Horloge à poids ou à ressorts à laquelle on joint un *pendule*, dont les vibrations servent à en régler les mouvemens. Afin de connoître tous les battemens ou vibrations du *pendule*, on a imaginé un *compteur*, placé auprès de ce *pendule*: une roue dentée, portant une aiguille, en opère l'effet en entourant l'axe de cette roue, d'une corde à laquelle on suspend un poids. Cette roue, entraînée par le poids, communique avec une pièce portant deux bras, qui est attachée au *pendule*; de sorte qu'à chaque vibration, la roue avance d'une dent, et restitue en même tems au *pendule* la force que la résistance de l'air et la suspension lui font perdre à chaque vibration; c'est ce qui forme l'échappement de la machine dont le *pendule* est le régulateur, le poids, le *moteur* ou *agent*, et la roue le *compteur*, parce que son axe porte une aiguille qui marque les parties du tems sur un cercle gradué.

Pendule à équation; voyez ÉQUATION, TEMS MOYEN.

PENICELLÉ, ÈE, adj. du lat. *penicillus*, pinceau.

(*Botan.*) *Stigmate penicellé*; c'est celui qui est formé par des glandes déliées, attachées sur un axe allongé, et rapprochées à peu près comme les crins d'un pinceau, ou d'un goupillon.

PENIS, s. m.

(*Anat.*) Mot latin qu'on a retenu en françois, pour désigner la verge de l'homme.

PÉNINSULE, s. f. du latin *penè insula*.

(*Géogr.*) Portion de terre environnée de la mer de tous côtés, excepté d'un seul. C'est la même chose que PRESQU'ISLE, et CHERSONNÈSE. *V.* ces mots.

PENNAGE, s. m. du latin *penna*, plume: plumage.

(*Ornithol.*) Il se dit en général des plumes qui recouvrent tout le corps d'un oiseau; mais l'on s'en sert plus particulièrement pour désigner le plumage des oiseaux de proie.

PENNE, s. f. du latin *penna*.

(*Ornithol.*) Les *pennes* sont les grandes plumes des ailes et de la queue des oiseaux de proie. Buffon est le premier qui ait employé cette expression dans son Histoire des oiseaux.

PENNIFORME, adj. du latin *penna*, plume, et de *forma*, forme: qui a la forme d'une plume.

(*Physiol.*) On nomme ainsi les muscles composés, qui sont faits par la réunion de deux muscles simples à un seul tendon, et qui ressemblent par la disposition de leurs fibres aux barbes d'une plume, rangées sur une côte mitoyenne.

PENNON, ou PENON, ou PANON, s. m. du lat. *pannus*.

(*Art. milit.*) Enseigne, ou étendard qui étoit d'usage en France.

(*Marine*) Sorte de girouette, composée d'un bâton au haut duquel est attaché un fil traversé, à distances égales, de petites tranches d'un bouchon de liége, sur la circonférence desquels sont plantées des plumes légères. Cet instrument, qui tourne suivant le vent, sert au timonier, et à l'officier de quart, à voir la situation du vent.

PÉNOMBRE, s. f. du lat. *penè*, presque, et d'*umbra*, ombre.

(*Astron.*) *Ombre foible* qu'on observe dans les éclipses avant l'obscurcissement total, et avant la lumière totale.

La *pénombre* est principalement sensible dans les éclipses de lune.

La *pénombre* vient de la grandeur du disque du soleil.

Pour la théorie de la *pénombre*, consultez les mémoires de l'académie des sciences années 1773 et 1777.

PENTACORDE, s. m. du grec πέντε (*penté*), cinq, et de χορδὴ (*chordé*), corde: à cinq cordes.

(*Musique*)

(*Musique*) C'étoit chez les Grecs tantôt un instrument à cinq cordes, et tantôt un ordre ou système formé de cinq sons; c'est en ce dernier sens que la quinte ou diapente s'appeloit quelquefois *pentacorde*.

PENTADACTYLE, adj. du grec πέντε (*penté*), cinq, et de δάκτυλος (*daktulos*), doigt : à cinq doigts.

(*Hist. nat.*) On appelle ainsi les mammifères à quatre pieds, terminés par cinq doigts.

PENTADÉCAGONE, s. m. du grec πέντε (*penté*), cinq, de δέκα (*déka*), dix, et de γωνια (*gonia*), angle : à quinze angles.

(*Géom.*) Figure qui a quinze angles et quinze cotés.

PENTAÈDRE, s. m. du grec πέντε (*penté*), cinq, et de ἕδρα (*hédra*), siége, base.

(*Géom.*) Corps solide terminé par cinq faces.

(*Minéral.*) Il se dit aussi des cristaux à cinq faces. C'est la forme du carbonate de plomb.

PENTAGLOTTE, adj. du grec πέντε (*penté*), cinq, et de γλῶττα (*glotta*), langue : à cinq langues.

(*Bibliogr.*) *Dictionnaire pentaglotte*; dictionnaire en cinq langues. *Bible pentaglotte; pseautier pentaglotte.*

PENTAGONE, s. m. du grec πέντε (*penté*), cinq, et de γωνια (*gonia*), angle : à cinq angles.

(*Géom.*) Figure qui a cinq côtés et cinq angles.

Si les cinq côtés sont égaux, et que les angles le soient aussi, la figure s'appelle *pentagone régulier*.

PENTAGYNIE, s. f. du grec πέντε (*penté*), cinq, et de γυνὴ (*gunè*), femme, femelle.

(*Botan.*) C'est le nom que Linnæus a donné au cinquième ordre de son système sexuel, qui comprend les plantes qui ont cinq *pistils*, ou cinq parties femelles.

PENTAMÈTRE, s. m. du grec πέντε (*penté*), cinq, et de μέτρον (*métron*), mesure : à cinq mesures ou cinq pieds.

(*Poésie gr. et lat.*) Sorte de vers en usage chez les Grecs et les Latins, composé de cinq pieds ou mesures, et qui ne se met ordinairement qu'avec les vers *hexamètres*.

PENTANDRIE, s. f. du grec πέντε (*penté*), cinq, et d'ἀνδρὸς (*andros*), gen. d'ἀνὴρ (*anér*), homme, mâle : à cinq parties mâles.

(*Botan.*) C'est le nom que donne Linnæus à la cinquième classe de son système sexuel, qui comprend les plantes qui ont cinq étamines, ou cinq parties mâles.

PENTAPARTE, ou PENTAPASTE, s. f. du grec πέντε (*penté*), cinq, et du lat. *pars*, *partis*, partie : à cinq parties.

(*Mécan.*) Nom d'une machine à cinq poulies, dont trois sont à la partie supérieure, et deux à la partie inférieure.

PENPAPETALÉ, ÉE, adj. du grec πέντε (*penté*), cinq, et de πέταλον (*pétalon*), feuille ou pétale; à cinq pétales.

(*Botan.*) Il se dit des fleurs qui ont cinq feuilles, ou pétales.

PENTAPHYLLE, adj. du grec πέντε (*penté*), cinq, et de φύλλον (*phullon*), feuille ou foliole.

(*Botan.*) Plante dont la fleur a cinq folioles.

PENTAPTÈRE, adj. du grec πέντε (*penté*), cinq, et de πτερὸν (*ptéron*), aile : à cinq ailes.

(*Botan.*) Qui a cinq ailes.

PENTASPERME, adj. du grec πέντε (*penté*), cinq, et de σπέρμα (*sperma*), graine; à cinq graines.

(*Botan.*) Qui a cinq graines, ou semences.

PENTASTYLE, s. m. du grec πέντε (*penté*), cinq, et de στῦλος (*stulos*), colonne : à cinq colonnes.

(*Archit.*) Édifice qui a cinq colonnes par devant.

PENTATEUQUE, s. m. du grec πέντε (*penté*), cinq, et de τεῦχος (*teuchos*), livre : cinq livres.

(*Écrit. Sainte*) Nom des cinq livres de Moïse qui sont à la tête de l'Ancien Testament; savoir : la Genèse, l'Exode, les Nombres, le Lévitique et le Deutéronome.

(*Droit canon*) C'est aussi le nom que quelques canonistes ont donné aux cinq livres de Décrétales, pu-

bliées par Grégoire IX, qui font aujourd'hui la seconde partie du Droit canonique.

PENTECÔTE, s. f. du grec πεντηκοστὸς (*Pentékostos*), cinquantième.

(*Relig. chrét.*) Fête solennelle célébrée chez les chrétiens, en mémoire de la descente du Saint-Esprit, le cinquantième jour après Pâques.

PÉNULTIÈME, adj. du latin *penè*, presque, et d'*ultimus*, dernier; l'avant dernier.

PÉNURIE, s. f. du latin *penuria*, disette.

PÉPASME, s. m. du grec πεπαίνω (*pepaino*), cuire, mûrir.

(*Méd.*) Concoction, ou assimilation des crudités non naturelles aux matières cuites, ou à notre substance.

PÉPASTIQUE, ou PEPTIQUE, adj. même origine que PÉPASME.

(*Méd.*) Il se dit des remèdes qui sont propres à mûrir les humeurs, les digérer et les disposer à une bonne suppuration.

On donne aussi ce nom aux médicamens qui facilitent la digestion, ou coction des alimens.

PÉPÉRINO, s. m. Mot italien formé de *pepe*, poivre.

(*Minéral.*) Tuf volcanique de couleur grise, composé de cendres volcaniques et de pouzolane, et tout parsemé de leucites de la grosseur d'un grain de *poivre*, d'où lui vient son nom. Comme cette pierre est aussi solide que légère, elle est fort employée à Rome dans les constructions; on la fait entrer aussi dans l'espèce de maçonnerie dont on revêt les statues qu'on envoie au loin; comme on l'a pratiqué pour préserver de la fracture les chefs-d'œuvres de l'antiquité qui ont été transportés d'Italie à Paris.

PÉPIE, s. f. du latin barb. *pipita*, corruption de *pituita*.

(*Écon. rur.*) Maladie des volailles et des oiseaux de vol. Le manque d'eau, l'eau sale ou bourbeuse, la chaire corrompue, en sont la cause ordinaire. Cette maladie se manifeste par une petite peau blanche qui couvre le bout de la langue des oiseaux, et elle se guérit en arrachant cette peau; on lave ensuite la langue avec du vin ou avec un peu d'eau et de sel.

PÉPIN, s. m. du latin *pipinus*, qu'on a dit d'abord du noyau d'un raisin.

(*Botan.*) Semence recouverte d'une enveloppe coriace, qui se trouve dans certains fruits, comme la pomme, les poires, le raisin, etc.

PÉPINIÈRE, s. f. même origine que PÉPIN. Terrein dans lequel on élève des arbres fruitiers, forestiers, ou d'agrément, soit de graines, soit de marcottes, soit de boutures, pour, après qu'ils ont acquis une certaine grosseur, et qu'ils ont été greffés, être transplantés à demeure dans un autre endroit.

PÉPITE, s. f. de l'espagnol *pepita*.

(*Minéral.*) Morceaux d'or natif, détachés de leur gangue, et roulés par les eaux. On leur donne ce nom dès qu'ils ont à peu près la grosseur d'une lentille; au dessous ce sont des paillettes, ou grains d'or. On a souvent trouvé au Mexique et au Pérou, des pépites du poids de plusieurs marcs.

PEPTIQUE, adj. *V.* PÉPASTIQUE.

PERCÉE, s. f., ou PERCÉ, s. m., participe de percer, du latin *pertusicare*, faire une ouverture.

(*Archit.*) *Percé* se dit de la distribution des portes et des fenêtres d'un bâtiment. Pour qu'un bâtiment soit bien *percé*, il faut que les jours soient bien proportionnés aux solides.

(*Peinture*) On dit d'un paysage, qu'il est bien *percé*, quand il laisse découvrir des objets éloignés. C'est un mérite, dans ce genre, de laisser apercevoir des lointains à perte de vue, ou de les laisser soupçonner, quand on ne les montre pas.

PERCHE, s. f. du latin *pertica*.

(*Arpent.*) Longue mesure dont on se sert dans l'arpentage, ou la mesure des terreins.

(*Mesures nouvelles*) *Perche*, est le nom vulgaire qui correspond au *décamètre*; elle est égale à dix mètres, et en mesures anciennes, à 30 pieds. *V.* DÉCAMETRE.

PERCUSSION, subst. f. du latin *percussio*, fait de *percutio*, frapper.

(*Mécan.*) Impression qu'un corps fait sur un autre qu'il rencontre et qu'il choque ; ou le choc et la collision de deux corps qui se meuvent, et qui en se frappant l'un l'autre, altèrent mutuellement leur mouvement.

Pour les lois de la *percussion*, consultez le traité de *dynamique* de M. d'Alembert.

PERE, subst. m. du latin *pater, parens.*

(*Prat.*) Celui qui a un ou plusieurs enfans.

Père de famille; toute personne, soit majeure, soit mineure, qui jouit de ses droits, c'est-à-dire, qui n'est point en puissance d'autrui.

(*Hist. ecclés.*) *Pères de l'église*, ou simplement les *pères;* ce sont les saints docteurs dont l'église a reçu et approuvé la doctrine et la décision sur les choses de la foi, ou sa morale et la discipline chrétienne.

PÉREMPTION, s. f. du latin *peremptio*, fait de *perimo*, tuer, anéantir, abolir.

(*Pratique*) Sorte de prescription qui éteint et anéantit un procès lorsqu'on a été trois ans sans faire de poursuites.

La *péremption* tire son origine de la loi *properandum*, au code *de judiciis*, suivant laquelle tous les procès criminels doivent être terminés dans deux ans, et les procès civils dans trois ans, à compter du jour de la contestation en cause.

PÉREMPTOIRE, adj. même origine que PÉREMPTION.

(*Pratiq.*) *Exceptions péremptoires;* on appelle ainsi les défenses qui consistent dans la seule allégation de la *péremption.*

(*Langage*) C'est de là que dans le langage ordinaire, on appelle *raisons péremptoires*, *réponses péremptoires*, celles qui sont décisives, contre lesquelles il n'y a rien à répliquer.

PERFOLIÉ, ÉE, adj. du latin *perfoliatum.*

(*Botan.*) *Feuille perfoliée;* celle dont le disque entoure la tige par sa base non fendue.

Plante perfoliée; celle qui a de semblables feuilles.

PÉRIANTHE, s. du grec περὶ (*péri*), autour, et d'ἄνθος (*anthos*), fleur; nom donné par Linnæus, à une espèce de calice qui entoure la fleur.

PÉRIBLEPSIE, s. f. du grec περιβλέπω (*périblepto*), regarder de tous côtés.

(*Méd.*) La *périblepsie* est cette espèce de regard effaré et d'instabilité des yeux qu'on remarque dans ceux qui sont dans le délire.

PÉRIBOLE, subst. f. du grec περιβολὴ (*péribolé*), tout ce qui environne : habit, manteau, voile, couverture.

(*Méd.*) Il signifie aussi, par analogie, le transport des humeurs sur la surface du corps ; comme lorsqu'une maladie est appaisée, au moyen d'une éruption copieuse de pustules, sur toute la surface du corps.

PÉRICARDE, s. m. du grec περὶ (*péri*), autour, et de καρδία (*kardia*), le cœur : autour du cœur.

(*Physique*) Capsule membraneuse qui sert d'enveloppe au cœur et le met à l'abri des épanchemens qui viennent à se faire dans la poitrine, tels que ceux du sang, de la lymphe, etc.

Delà viennent *péricardin*, pour ce qui a rapport au *péricarde*, et *péricardines*, pour certains vers qui s'engendrent dans le *péricarde.*

PÉRICARPE, s. m. du grec περὶ (*péri*), autour, et de καρπὸς (*karpos*), fruit ou semence, poignet.

(*Botan.*) La pellicule ou membrane qui enveloppe et renferme le fruit ou les semences d'une plante, à l'époque de leur maturité. Ainsi, la capsule, la baie, la pomme, le drupe, et le cône, sont autant de *péricarpes.*

PÉRICONDRE, s. m. du grec περὶ (*péri*), autour, et de χόνδρος (*chondros*), cartilage.

(*Physiol.*) Membrane qui revêt immédiatement certains cartilages.

PÉRICRÂNE, s. m. du grec περὶ (*péri*), autour, et de κράνιον (*kranion*), crâne.

(*Physiol.*) Membrane épaisse appliquée extérieurement aux os du crâne; elle est au crâne ce que le

périoste est aux autres os. *Voyez* PERIOSTE.

PÉRIDROME, s. m. du grec περὶ (*péri*), autour, et de δρόμος (*dromos*), course.

(*Archit. anc.*) Espace ou galerie qui règne entre les colonnes et le mur, dans un périptère.

Les *péridromes* étoient des promenades chez les Grecs.

PÉRIGÉE, s. m. du grec περὶ (*péri*), autour, et de γῆ, (*gé*), la terre.

(*Astron.*) Le point de l'orbite d'un astre, où il se trouve le plus près de la terre, ou, en général, le point de la plus petite distance à la terre. PÉRIGÉE est opposé à APOGÉE.

PÉRIGYNE, adj. du grec περὶ (*péri*), autour, et de γυνὴ (*gunè*), femme.

(*Botan.*) Nom que les botanistes donnent à la corolle et aux étamines des fleurs qui sont attachées autour de l'ovaire ou de l'organe femelle. Cette espèce d'insertion s'appelle *périgynique*. Voy. INSERTION, APOGYNIQUE, HYPOGYNIQUE.

PÉRIHÉLIE, s. m. du grec περὶ (*péri*), autour, et d'ἥλιος (*hélios*), le soleil.

(*Astron.*) Le point de l'orbite d'une planète, dans lequel cette planète est à sa plus petite distance du soleil.

La terre est dans son *périhélie*, et par conséquent le soleil dans son *périgée*, au commencement de janvier. Le diamètre du soleil nous paroît alors le plus grand.

PÉRIMER, verbe n. *V.* PÉREMPTION.

PÉRIMÈTRE, s. m. du grec περὶ (*peri*), autour, et de μέτρον (*métron*), mesure : ligne qui mesure tout autour.

(*Géom.*) Le contenu ou l'étendue qui termine une figure ou un corps.

Les *périmètres* des surfaces ou figures sont des lignes; ceux des corps sont des surfaces.

Dans les figures circulaires, etc. le *périmètre* est appelé *périphérie*, ou circonférence. *V.* PÉRI, PÉRIPHERIE.

PÉRINÉE, s. m. du grec περίναιος (*périnaios*), composé de περὶ (*péri*), autour, et de ναίω, habiter.

(*Anat.*) L'espace qui est entre l'anus et les parties naturelles.

PÉRIODE, s. m. du grec περίοδος (*périodos*), formé de περὶ (*péri*), autour, et d'ὁδός (*hodos*), chemin : chemin que l'on fait en tournant.

(*Astron.*) Tems qu'une planète met à faire sa révolution, ou la durée de son cours, depuis qu'elle part d'un certain point du ciel, jusqu'à ce qu'elle retourne à ce même point.

La *période du soleil*, ou plutôt de la terre, est de 365 jours 48 minutes, 45 $\frac{1}{2}$ secondes.

La *période de la lune* est de 27 jours, 7 heures, 43 minutes, 5 secondes.

La *période de Mercure* est de 87 jours, 23 heures, 59 minutes, 14 secondes.

La *période de Vénus* est de 224 jours, 16 heures, 39 minutes, 4 secondes.

La *période de Mars* est de 686 jours, 22 heures, 18 minutes, 39 secondes.

La *période de Jupiter* est de 4330 jours, 14 heures, 36 minutes.

La *période de Saturne* est de 10747 jours, 15 heures.

La *période d'Herschell* est de 30445 jours, 10 heures. *V.* PIAZZI, OLBERS.

Périodes des comètes; elles sont presque toutes inconnues, excepté deux ou trois sur lesquelles on croit avoir des données assez exactes; par exemple, celle qui a reparu en 1759, et dont on estime la *période* de 75 à 76 ans; une autre dont on suppose la *période* de 129 ans; celle de 1680 dont on croit que la *période* est de 575 ans.

(*Chronol.*) *Période*, en termes de chronologie, est une suite d'années après le cours desquelles certaine révolution finit et recommence dans le même ordre. *Voy.* CYCLE.

Période Dionysienne ou Victorienne; c'est un intervalle de 532 ans, formé par le produit de 19 et

de 28, ou du cycle lunaire par le cycle solaire. On l'a appelée le *grand cycle paschal*, parce que *Victorinus* ou *Victorius* l'avoit proposée dans le 5me. siècle, comme ramenant les nouvelles lunes et la fête de Pâques au même jour de l'année Julienne. Denys le petit s'en est servi l'an 526; mais, depuis la réformation du calendrier, on n'en fait plus d'usage. *Voy.* CYCLE PASCHAL.

Période julienne; c'est le produit des trois cycles solaire, lunaire, et d'indiction, ou de 28, 19, et 15, c'est-à-dire, un espace de 7,980 ans, dans lequel il ne peut y avoir deux années qui aient les mêmes nombres pour les trois cycles, au bout de ce tems, les trois cycles reviennent ensemble dans le même ordre.

La *période* julienne a été proposée un 1583, par Joseph Scaliger, comme une mesure universelle en chronologie. Le nom de *julienne* lui fut donné à cause du calendrier *Julien*, dont Scaliger faisoit usage.

Période caldéenne; elle est de 18 ans, ou 223 lunaisons. Cette *période* est très-intéressante dans l'astronomie, parce qu'elle ramène la lune à la même position, par rapport au soleil, à l'apogée, et au nœud.

Il y a plusieurs autres *périodes* qui ont eu de la célébrité.

La période caniculaire, cynique, ou *sothiaque*, qui comprend un espace de 1640 ans.

La *période de 8 ans*, employée par Cleostrate et Harpalus.

La *période de 59 ans*, proposée par Philolaus et Œnopides.

La *période Calipus-Cyscnicus*, astronome grec qui vivoit 330 ans avant J. C., et qui proposa le premier la *période* de 76 ans, quadruple du cycle lunaire de Méton, parce qu'en ôtant un jour de 4 cycles, il le rendoit plus exact.

Les anciens parlent encore de la *période* de 82 ans, proposée par Democrite; de celle de 247 ans, par Gamaliel; de celle de 304 ans, employée par Hipparque, pour les années civiles.

(*Elocut.*) *Période* se dit aussi d'un assemblage de plusieurs pensées séparées par des intervalles bien ménagés, et dont le sens est suspendu jusqu'à un dernier repos, où l'esprit et l'oreille sont également satisfaits. Chacune de ces pensées, prise séparément, se nomme *membre de la période;* il peut y en avoir jusqu'à cinq.

Période carrée; c'est proprement celle qui est composée de quatre membres; mais on ne laisse pas d'appeler *période carrée*, toute période nombreuse et conçue en termes bien arrangés.

(*Méd.*) *Période* se dit encore, en parlant d'une maladie, du tems compris entre deux paroxismes. La *période* comprend l'état, le déclin, l'intermission ou remission. Dans quelques maladies, ces *périodes* sont souvent régulières et constantes, dans les fièvres, par exemple; mais dans les maladies chroniques, elles sont plus irrégulières et plus incertaines.

PÉRIODIQUE, adj. même origine que PÉRIODE; qui a ses *périodes*. Il se dit de toutes les choses qui reviennent dans un certain tems, de tout mouvement, cours ou révolution qui se fait d'une manière régulière, et qui recommence toujours dans le même *période* ou dans le même espace de tems.

Mouvement périodique de la terre, de la lune, etc.

Mois périodique; voy. MOIS.

Tems périodique; voy. TEMS.

Vents périodiques; voy. VENTS.

Ouvrage périodique; celui qui paroît dans des tems fixes et réglés.

(*Gram.*) *Style, discours périodique;* c'est un style ou un discours composé de *périodes* nombreuses.

PÉRIŒCIENS ou PÉRIÉCIENS, s. m. du grec περὶ (*péri*), autour, et d'οἰκέω (*oikéo*), habiter.

(*Géogr.*) Ce sont les habitans du même parallèle terrestre qui sont opposés en longitude, mais qui ont une même latitude; ils ont les mêmes saisons, la même longueur des jours et des nuits; mais les uns ont midi quand les autres ont minuit.

PÉRIOSTE, s. m. du grec περὶ (*péri*), autour, et d'ὀστέον (*ostéon*), os.

(*Anat.*) Membrane fine et très-

sensible, qui couvre presque tous les os.

PÉRIPATÉTICIENS, s. m. du grec περὶ (*péri*), autour, et de πατέω (*patéo*), se promener.

(*Philos.*) Philosophes de la secte d'Aristote, ainsi appelés parce qu'ils disputoient dans le Lycée, *en se promenant.*

Delà est venu *péripatétisme*, pour la doctrine des *péripatéticiens*, ou la philosophie d'Aristote.

PÉRIPÉTIE, s. f. du grec περιπέτεια (*péripetéia*), formé de περὶ (*péri*), contre, et de πίπτω (*pipto*), tomber : changement subit, incident, renversement d'état.

(*Art dramat.*) Changement imprévu qui forme le dénouement d'une pièce de théâtre.

PÉRIPHÉRIE, s. f. du grec περὶ (*péri*), autour, et de φέρω (*phero*), porter.

(*Géom.*) Circonférence, ou ligne qui termine un cercle, une ellipse, une parabole, ou une autre figure curviligne. *V.* CIRCONFÉRENCE, CERCLE. Ce mot est maintenant peu usité.

PÉRIPHRASE, s. f. du grec περὶ (*péri*), autour, et de φράζω (*phrasó*), parler, circonlocuter.

(*Élocut.*) Tour de paroles, qui consiste à exprimer en plusieurs mots ce qu'on ne veut pas dire en termes propres.

PÉRIPLE, s. m. du grec περὶ (*péri*), autour, et de πλέω (*pléo*), naviger.

(*Géogr. anc.*) Navigation autour d'une mer, ou autour des côtes d'un pays. Arrien a fait la description de toutes les côtes de la mer Noire, sous le titre de *Périple du Pont Euxin.*

PÉRIPNEUMONIE, s. f. du grec περὶ (*péri*), autour, et de πνεύμων (*pneumon*), le poumon.

(*Méd.*) Inflammation du poumon avec fièvre aiguë : oppression et difficulté de respirer, accompagnée souvent d'un crachement de sang.

PÉRIPTÈRE, subst. m. du grec περὶ (*péri*), autour, et de πτερὸν (*ptéron*), aile : avec des ailes tout autour.

(*Archit.*) Edifice qui est environné de colonnes isolées. Les anciens appeloient *ailes*, les colonnes qui étoient aux côtés des temples et des autres édifices.

PÉRISCIENS, s. m. du grec περὶ (*péri*), autour, et de σκιὰ (*skia*), ombre : ombre tournante.

(*Géogr.*) On appelle ainsi les habitans des zones glaciales ; pour qui les ombres font tout le tour de l'horizon.

PÉRISPERME, s. m. du grec περὶ (*péri*), autour, et de σπέρμα (*sperma*), semence.

(*Botan.*) Corps épais qui enveloppe la plantule, ou le germe dans les semences. *V.* EMBRYON.

PÉRISSOLOGIE, s. f. du grec περισσὸς (*périssos*), superflu, et de λόγος (*logos*), discours : discours superflu.

(*Elocut.*) Répétition inutile en d'autres termes, d'une même pensée qu'on vient d'expliquer suffisamment.

PÉRISTALTIQUE, adj. du grec περιστέλλω (*peristellò*), contracter, retirer.

(*Méd.*) Mouvement propre et naturel aux intestins, par lequel leurs parties sont comprimées de haut en bas, successivement les unes après les autres, semblable à celui des vers qui rampent, d'où vient qu'on l'appelle aussi mouvement vermiculaire.

PÉRISTYLE, subst. m. du grec περὶ (*péri*), autour, et de στύλος (*stulos*), colonne.

(*Archit.*) Edifice environné de colonnes isolées en son pourtour intérieur.

Le *péristyle* est différent du *péryptère*, en ce que les colonnes du premier sont en dedans, et celles du second sont en dehors. Cependant, on entend aussi par *péristyle*, un rang de colonnes, tant au dedans qu'au dehors d'un édifice.

PÉRISYSTOLE, s. f. du grec περὶ (*péri*), au dessus, au-delà, et de συστολὴ (*sustolé*), contraction.

(*Méd.*) Intervalle, ou repos qui est entre la *systole* et la *diastole* des artères, c'est-à-dire, entre la contraction et la dilatation des artères.

PÉRITOINE, s. m. du grec περὶ

(*péri*), autour, et de τείνω (*teinô*), tendre.

(*Physiol.*) Enveloppe membraneuse très-considérable, immédiatement adhérente à la surface interne des muscles transverses, et à celle de tout le reste de la cavité du bas ventre, dont elle couvre et enveloppe les viscères, comme une espèce de sac.

PÉRITROCHON, s. m. du grec περὶ (*péri*), autour, et de τροχέω (*trocheô*), courir, rouler.

(*Méch.*) Machine propre à enlever de gros fradeau.

PERLE, s. f. du latin *perula* ou *sphærula*.

(*Hist. nat.*) La *perle* est une matière concrète formée dans plusieurs espèces de coquilles bivalves. On a enfanté des systèmes plus absurdes les uns que les autres pour rendre raison de la formation des *perles*. On sait aujourd'hui qu'elles ne sont qu'une extravasation contre nature, du suc lapidifique contenu dans les organes de l'animal, et filtré par ses glandes; que ce sont des globules formés par des couches peu épaisses, qui, au lieu d'être applaties, comme celles de la coquille, sont concentriques, avec plus ou moins de régularité.

Les *perles* se trouvent dans toutes les mers, et dans les eaux douces; mais les plus belles se pêchent dans les parties les plus chaudes de l'Inde et de l'Amérique.

Pour qu'une *perle* soit d'une grande valeur, il faut qu'à une grosseur considérable, et une rondeur parfaite, elle joigne un poli fin, une blancheur éclatante, et un luisant qui la fasse paroître transparente sans l'être. Quand elle réunit ces qualités, on dit qu'elle est d'*une belle eau*.

Nacre de perle; on appelle ainsi la portion intérieure de la coquille, dont le tissu fin et poli, offre à la vue différentes couleurs.

Perles artificielles; on fabrique les *perles artificielles* avec des écailles de poisson. L'*able*, petit poisson de rivière, fournit, dans ses écailles minces et délicates, la matière colorante des *perles*. On prend ces poissons au filet, on les frotte les uns contre les autres dans des baquets; les écailles se détachent, et tombent au fond de l'eau: on les ramasse et on les dessèche légèrement; on les met ensuite dans de l'ammoniaque liquide un peu étendue, où elles se ramollissent; et on souffle cette liqueur dans des *perles* de verre, sur les parois desquelles les écailles s'appliquent et se collent. Cette liqueur s'appelle, dans le commerce, *essence d'Orient*.

PERMÉABILITÉ, s. f. du latin *permeabilitas*, fait de *permeo*, composé de *per*, au travers, et de *meo*, passer, passer au travers: qualité de ce qui est susceptible d'être traversé, de ce qui est *perméable*.

(*Physique*) Propriété qu'ont certaines matières de se laisser traverser par d'autres. Toutes les matières, si l'on en excepte celle du feu, qui est absolument *imperméable* à toute autre substance, mais qui les pénètre toutes, sont *perméables* à quelqu'autre matière.

PERMUTATION, s. f. formé du latin *per*, entre, et de *muto*, changer: échange.

(*Analyse*) Les mathématiciens entendent par ce mot, la transposition qu'on fait des parties d'un même tout, pour en tirer les divers arrangemens dont elles sont susceptibles entre elles. Comme si l'on cherchoit en combien de façons différentes on peut disposer les lettres d'un mot, les chiffres qui expriment un nombre, les personnes qui composent une assemblée, etc.

PERNICITAS, mot latin fait de *pernix*, vite, léger.

(*Physique*) Mot latin dont quelques auteurs se servent pour désigner une vitesse extraordinaire de mouvement; comme celle d'un boulet qui fend l'air.

PÉRONÉ, s. m. du grec περόνη (*péroné*), agraffe.

(*Anat.*) Le petit os long placé à la partie externe de la jambe, à l'opposite de l'angle externe du tibia.

PÉRORAISON, s. f. du latin *peroro*, achever un discours, conclure.

(*Elocut.*) On entend par *péroraison* en réthorique, la quatrième et dernière partie d'un discours.

Dans la *péroraison*, l'orateur reprend d'une manière concise les prin-

cipaux points qui ont été développés dans le discours. Il les remet sous les yeux des auditeurs, dans un point de vue plus frappant, et leur donne un nouveau tour ; il les revêt des plus brillantes figures ; enfin, il étale tout ce que l'éloquence a de plus séduisant et de plus pathétique.

PERPENDICLE, s. m. du latin *perpendiculum*, qui signifie le plomb dont on se sert pour mettre de niveau, ou aplomb.

(*Géom.*) C'est le nom qu'on a donné à une espèce de niveau à pendule.

PERPENDICULAIRE, adj. et s. du latin *perpendicularis*, fait de *perpendo*, peser, examiner avec soin.

(*Géom.*) Ligne qui tombe directement sur une autre ligne, de façon qu'elle ne penche pas plus d'un côté que de l'autre, et fait par conséquent, de part et d'autre, des angles égaux.

PERPENDICULE, s. m. du lat. *perpendiculum*.

(*Géom.*) Ligne verticale et *perpendiculaire*, qui mesure la hauteur d'un objet, comme d'une montagne, d'un clocher, d'une tour.

PERPETUEL, ELLE, adj. du latin *perpetuo*, faire durer sans cesse : continuel, qui ne cesse point, qui dure toujours.

(*Mécan.*) *Mouvement perpétuel* ; mouvement qui se conserve et se renouvelle continuellement de lui-même, sans le secours d'aucune cause extérieure.

Trouver le *mouvement perpétuel*, ou construire une machine qui ait un tel mouvement, est un problème fameux, qui exerce les mathématiciens depuis deux mille ans. Il existe une infinité de dessins, de figures, de plans, de machines, de roues, etc. qui sont le fruit des efforts qu'on a faits pour résoudre ce problème. Tous ces projets ont avorté ; aussi, c'est plutôt une insulte qu'un éloge, de dire de quelqu'un, qu'il cherche le *mouvement perpétuel*. Consultez la Lettre XXII de M. Maupertuis, dans son ouvrage intitulé : *Lettres sur différens sujets de philosophie*.

PERROQUET, s. m. diminutif de PERROT, diminutif de pierre. Oiseau de l'Amérique, et de quelques contrées de l'Asie et de l'Afrique.

(*Marine*) Le mât le plus élevé d'un vaisseau. Il y a un mât de *perroquet*, au dessus de chaque mât de hune. *V.* HUNIER.

Voile de perroquet, ou simplement *perroquet* ; c'est la voile que porte chaque mât de *perroquet*.

PERRUCHE, subst. f. diminutif de PERROQUET.

(*Marine*) C'est le nom distinctif de la voile la plus élevée de l'artimon.

PERSIQUE, adj. du lat. *persicus*, qui est de Perse.

(*Archit.*) Ordre de colonnes qui a été pratiqué parmi les Grecs, qui, au lieu du fût de la colonne dorique, a des figures esclaves *persans*, pour porter un entablement.

On en attribue l'invention aux Lacédémoniens, qui, après la bataille de Platée, voulant humilier les Persans, érigèrent non-seulement des trophées avec les armes de leurs ennemis, mais encore les représentèrent eux-mêmes sous la figure d'esclaves qui soutenoient leurs portiques, leurs arches, leurs cloisons, etc.

PERSISTANT, TE, adj. du lat. *persisto*, persévérer.

(*Botan.*) Il se dit de toute partie accessoire ou intégrante d'une fleur, lorsqu'elle subsiste totalement ou partiellement, avec ou sans déformation, après la fécondation de l'ovaire, qu'elle accompagne pendant son accroissement.

Feuilles persistantes ; ce sont celles qui restent vertes sur la plante jusqu'au développement des nouvelles.

Parties des fruits persistantes ; lorsqu'elles restent encore fixées au pédoncule, après l'émission des graines.

PERSONNE, s. f. du latin *persona*, qui d'abord a signifié le masque dont se servoient les acteurs, puis le caractère de celui qui étoit censé parler, et enfin l'homme et la femme.

PERSONNEL, LLE, adjec. de personne, qui est propre et particulier à chaque personne.

(*Pratique*) *Action personnelle* ; c'est celle par laquelle nous agissons contre celui qui est obligé à nous donner ou à faire quelque chose pour notre utilité. Cette action est appelée *personnelle*, parce qu'elle est atta-

chée à la personne obligée et la suit toujours.

PERSONNÉE, adj. du latin *persona*, masque.

(*Botan.*) C'est le nom d'une famille de plantes dont la corolle représente un mufle d'animal. Le *muflier*, la *digitale*, sont des plantes *personnées*.

PERSPECTIVE, s. f. du latin *perspecto*, ou *perspicio*, considérer attentivement.

(*Optique*) La *perspective* est l'art de représenter sur une surface plane les objets visibles, tels qu'ils paroissent à une distance ou à une hauteur donnée, à travers un plan transparent placé perpendiculairement à l'horizon, entre l'œil et l'objet.

La *perspective* est ou *spéculative* ou *pratique*.

La *perspective spéculative* est la théorie des différentes apparences ou représentations de certains objets, suivant les différentes positions de l'œil qui les regarde.

La *perspective pratique* est la méthode de représenter ce qui paroît à nos yeux ou ce que notre imagination conçoit, et de le représenter sous une forme semblable aux objets que nous voyons.

La *perpective*, soit *spéculative*, soit *pratique*, a deux parties; l'ichnographie, qui est la représentation des surfaces, et la scénographie, qui est celle des solides. *V.* ICHNOGRAPHIE et SCÉNOGRAPHIE.

La *perspective* s'appelle plus particulièrement *perspective linéaire*, à cause qu'elle considère la position, la grandeur, la forme, etc. des différentes lignes ou des contours des objets.

Perspective à vue d'oiseau; c'est la représentation que l'on fait d'un objet, en supposant l'œil fort élevé au dessus du plan où cet objet est représenté, en sorte que l'œil en aperçoive un très-grand nombre de dimensions à la fois; par exemple, le plan d'une ville avec ses rues et ses maisons, est un plan à vue d'oiseau.

Perspective aérienne; c'est celle qui représente les corps diminués et dans un moindre jour, à proportion de leur éloignement. Cette méthode est fondée sur ce principe: Plus est longue la colonne d'air à travers laquelle on voit l'objet, plus est foible le rayon visuel que l'objet envoie à l'œil.

(*Peinture*) La perspective linéaire, considérée particulièrement sous le rapport de la peinture, enseigne de quelle manière les lignes qui circonscrivent les objets se présentent à l'œil du spectateur, suivant le point où cet œil est placé, et la distance des objets.

Cette science étoit connue des anciens, et les peintures trouvées à Herculanum prouvent qu'ils la connoissoient, du moins assez, pour l'usage pratique.

Tant que la *perspective* a été méconnue, l'art de la peinture est resté dans l'enfance, puisqu'elle seule apprend à rendre avec exactitude les raccourcis, et qu'il se trouve des raccourcis dans les poses les plus simples.

Rien ne trompe plus aisément que la vue: pour peu qu'il y ait de changemens, ou dans la position de l'œil du peintre, ou dans l'objet à peindre, il se trouvera une différence considérable entre l'original et la copie; mais la *perspective* est une règle sûre pour mesurer les ouvrages que l'on veut tracer, et donner la vraie forme des lignes qui doivent indiquer les contours.

Perspective aérienne; elle n'est pas soumise, comme la *perspective linéaire*, à des principes rigoureusement démontrés. Elle enseigne le degré de lumière que les objets réfléchissent vers le spectateur, à raison de leur éloignement. Elle fait connoître que ces objets se dégradent de ton en proportion de l'air intermédiaire qui les sépare de l'œil qui les regarde; mais comme cet air peut être plus léger ou plus dense, plus pur ou plus chargé de vapeurs, on sent que cette dégradation ne doit pas toujours être la même. C'est surtout par l'observation que le peintre peut apprendre les lois de la *perspective aérienne:* il s'apercevra qu'en dégradant les tons, elle rend aussi les contours plus indécis, qu'elle efface les angles et ne respecte que les formes qui terminent les objets, en

les rendant cependant vagues et incertaines.

Perspective est aussi le nom qu'on donne à des peintures que l'on place au fond d'une allée ou d'une galerie pour en prolonger la longueur apparente, ou pour la terminer par des vues qui paroissent éloignées.

On appelle encore *perspectives*, des tableaux ou des estampes qui représentent des places, des rues, des temples qui offrent une grande profondeur.

(*Optique*) *Perspectives amusantes;* ce sont des boites que l'on trouve chez les opticiens, dont l'art consiste à placer obliquement un miroir pour rappeler les objets de bas en haut, et de perpendiculaires qu'ils sont les uns aux autres, les faire paroître parallèles et plus éloignés qu'ils ne sont réellement. Pour y parvenir, il faut que les figures dont on veut faire usage soient placées à la renverse, selon les proportions de la *perspective*, parce que le miroir les redresse. Ce miroir doit être incliné de 45 degrés à l'horizon. La boite doit être garnie d'un objectif qui soit dirigé précisément vers le milieu de la glace dans une ouverture faite exprès. Le foyer de cet objectif doit être de la longueur de la boite. Cette sorte de *perspective* représente les objets éloignés de deux ou trois pieds, comme s'ils étoient à plusieurs toises.

PERSPIRATION, s. f. du latin *perspiratio*, composé de *per*, au travers, et de *spiro*, exhaler, transpirer : transpiration.

(*Méd.*) Les médecins ont donné ce nom à l'insensible transpiration qui se fait continuellement par les pores de la peau, pour la distinguer de la transpiration visible, telle que la sueur.

PERTUIS, s. m. du latin *pertusus*, fait de *pertundo*, *pertusum*, pertuiser, perforer.

(*Marine*) Passage étroit entre les écueils, par lequel on arrive à un port, abri ou mouillage, comme le *pertuis d'Antioche*, le *pertuis breton*.

(*Hydr.*) *Pertuis* se dit aussi d'un passage étroit pratiqué dans une rivière, aux endroits où elle est basse, pour augmenter l'eau de quelques pieds.

Pertuis est encore le nom d'un trou par lequel l'eau passe d'une écluse dans un coursier pour faire mouvoir une roue.

PERTURBATION, s. f. du latin *per*, au travers, et de *turbo*, troubler : trouble, émotion.

(*Astron.*) *Perturbations;* ce sont les troubles et les dérangemens que les planètes se causent réciproquement par leur attraction en tous sens.

Si chaque planète, en tournant autour d'un centre, n'éprouvoit d'autre force que celle qui la porte vers ce centre, elle décriroit un cercle ou une ellipse dont les aires seroient proportionnelles aux tems ; mais chaque planète étant attirée par toutes les autres, dans des directions différentes et avec des forces qui varient sans cesse, il en résulte des inégalités, des *perturbations* continuelles. C'est le calcul de ces arrangemens qui occupe depuis long-tems les géomètres et les astronomes ; mais les calculs déjà faits ont besoin d'être perfectionnés, et l'on a besoin pour cela de connoître avec plus de précision les données sur lesquelles le calcul est fondé, et de rendre plus parfaites les méthodes analytiques par lesquelles on parvient au résultat.

PERTUSE, adj. f. du latin *pertundere*, *pertusum*, perforer, percer.

(*Botan.*) *Feuille pertuse;* c'est celle qui est parsemée de petits points transparens qui la font paroître comme percée de mille petits trous.

PERVERSION, s. f. du latin *perversio*, fait de *perverto*, corrompre, changer de bien en mal.

(*Méd.*) Action par laquelle les liqueurs du corps sont corrompues, gâtées.

PESANT, TE, adj. de *peser*, du latin barb. *pesare*, fait de *pensare*, examiner attentivement : qui pèse, qui est lourd.

(*Manége*) *Pesant à la main;* cela se dit d'un cheval qui porte sa tête basse et qui s'appuie sur le mors.

(*Marine*) *Un grain pesant;* c'est un grain de vent très-violent. *Voy.* GRAIN.

(*Peinture*) *Figure pesante ;* c'est celle qui est d'une proportion courte, grosse, ramassée.

Contour pesant ; c'est le contraire d'un contour fin et léger.

Tons pesans ; ce sont les tons mattes, parce qu'ils semblent à l'œil avoir de la pesanteur.

Draperie pesante ; on n'entend point par-là une draperie d'une étoffe grossière : Raphaël n'a pas souvent employé les étoffes fines dans ses draperies ; et cependant elles sont loin d'être *pesantes ;* on entend par une *draperie pesante* celle qui est trop lourde pour la figure qui la porte, qui l'enveloppe, au lieu de la vêtir, qui cache les formes, qui ne se distribue pas en plis grands à la fois et légers ; en un mot, qui forme plutot ce qu'on appelle *paquet* que de belles suites de plis dont on sente la cause, l'origine et la fin.

Ciel pesant ; un ciel peut être pesant par le ton et par la forme des nuages. Il est pesant par le ton, quand il n'a point cette couleur vague qui peint la légèreté de l'air, et cette clarté qui montre que les vapeurs aériennes sont toutes imbibées de lumière. Il est *pesant* par la forme, quand il est chargé de nuages qui n'ont pas de mouvement, et qui ressemblent plutôt à des corps solides qu'à des amas de vapeurs, que le vent chasse à son gré.

Composition pesante ; c'est celle qui est surchargée d'objets, autour desquels on ne peut tourner, autour desquels on ne sent pas l'air circuler.

Exécution pesante ; une exécution est *pesante* quand le pinceau est peiné, quand on sent que l'artiste a peint d'une main lourde, quand ses touches manquent de netteté, quand, au lieu de fondre légèrement ses teintes, il les a maladroitement brouillées.

PESANTEUR, s. f. du lat. *pensare*, examiner attentivement, dont on a fait *pesare*, pour peser : qualité de ce qui est pesant.

(*Mécan.*) La *pesanteur*, en mécanique, est cette force en vertu de laquelle tous les corps que nous connoissons tombent et s'approchent du centre de la terre lorsqu'ils ne sont pas soutenus.

Pour les causes encore inconnues de la *pesanteur*, voy. GRAVITE, GRAVITATION.

Quant aux *lois de la pesanteur*, voici ce que l'expérience a fait découvrir à cet égard.

1°. La force qui fait tomber les corps est toujours uniforme, et agit également sur eux à chaque instant.

2°. Les corps tombent vers la terre d'un mouvement uniformément accéléré.

3°. Leurs vitesses sont comme les tems de leur mouvement.

4°. Les espaces qu'ils parcourent sont comme les carrés des tems, ou comme les carrés des vitesses ; et par conséquent les vitesses et les tems sont en raison sous-doublée des espaces.

5°. L'espace que le corps parcourt en tombant pendant un tems quelconque, est la moitié de celui qu'il parcourroit pendant le même tems d'un mouvement uniforme avec la vitesse acquise ; et par conséquent cet espace est égal à celui que le corps parcourroit d'un mouvement uniforme avec la moitié de cette vitesse.

6°. La force qui fait tomber les corps vers la terre est la seule cause de leur poids. Cependant comme la résistance de l'air se mêle toujours ici bas à l'action de la gravité dans la chute des corps, il suit de diverses expériences faites sur la chute des corps, dans le vide et dans l'air, 1°. que la force qui fait tomber les corps vers la terre est proportionnelle aux masses ; 2°. que cette force agit également sur tous les corps, quelles que soient leur contexture, leur forme, leur volume, etc. ; 3°. que tous les corps tomberoient également vite ici bas vers la terre, sans la résistance que l'air leur oppose, et que par conséquent la résistance de l'air est la seule cause pour laquelle certains corps tombent plus vite que les autres, cette résistance étant plus sensible sur les corps qui ont plus de volume et moins de masse.

Pesanteur spécifique ; c'est le poids que pèse un corps sous un volume déterminé. Plus un corps quelconque a de poids sous ce volume donné, comme un pouce cube, un pied cube, plus sa *pesanteur spécifique* est grande.

La *pesanteur spécifique* est *absolue* ou *relative*.

La *pesanteur spécifique absolue* est le poids d'un volume déterminé, d'une matière quelconque pesée dans une balance ordinaire.

La *pesanteur spécifique relative* est le rapport qui existe entre la densité ou la *pesanteur spécifique absolue* de deux corps, dont l'un est pris pour terme de comparaison. C'est l'eau pure que les physiciens ont choisie à cet effet, attendu qu'elle présente un moyen facile de connoître le rapport des *pesanteurs* des autres corps avec la sienne.

Pour exprimer ce rapport d'une manière facile, on suppose qu'un volume d'eau quelconque pèse 1,000 ou 10,000.

Ainsi, quand on dit qu'une telle pierre pèse 3,000 ou 30,000, c'est la même chose que si on disoit qu'un pied cube de cette pierre pèse autant que trois pieds cubes d'eau; c'est-à-dire, que sa *pesanteur absolue* est de 210 livres le pied cube.

Pour trouver la *pesanteur spécifique* d'un corps, on se sert d'une balance ordinaire et de la balance hydrostatique, c'est-à-dire, qu'on pèse d'abord à l'air libre le corps dont il s'agit, et qu'on le pèse de nouveau étant plongé dans l'eau. La quantité de pesanteur qu'il perd dans cette seconde opération, équivaut au volume d'eau qu'il a déplacé, et fait connoître le rapport de sa *pesanteur spécifique absolue*, ou de sa densité avec celle de l'eau; et c'est ce rapport qu'on désigne simplement sous le nom de *pesanteur spécifique*.

Ainsi un corps qui, dans l'air libre, peseroit deux livres, et qui, plongé dans l'eau, peseroit encore une livre, seroit deux fois aussi pesant que l'eau à volume égal; et sa *pesanteur spécifique* seroit exprimée par 20,000, celle de l'eau étant supposée 10,000.

PÈSE-LIQUEUR, s. m. composé de *peser*, *pensare*, et de *liquor*, liqueur.

(*Physique*) Instrument à l'aide duquel on détermine le degré de pesanteur d'un liquide; il y en a de plusieurs sortes : les plus en usage sont ceux qu'on plonge dans les liqueurs dont on veut connoître les pesanteurs spécifiques; alors ils doivent avoir la forme la plus convenable pour diviser facilement le fluide, et se maintenir dans une position verticale. Ils doivent être aussi construits de manière à indiquer en même tems la température de la liqueur. C'est la même chose qu'ARIOMÈTRE. *Voy.* ce mot.

PESON, s. m. du latin barbare *pesum*, qui a été dit d'abord pour le *peson* d'un fuseau.

(*Métrol.*) Sorte de balance appelée autrement *statera romana*, *balance romaine*, au moyen de laquelle on trouve la pesanteur des différens corps, en se servant d'un seul et même poids qu'on leur compare. *Voy.* BALANCE.

PESSAIRE, s. m. du lat. *pessarium*, formé du grec πισσος (*pessos*), petite pierre qui sert à jouer, à laquelle le *pessaire* ressemble.

(*Chirurgie*) Remède solide qu'on introduit dans les parties naturelles des femmes, pour la guérison de plusieurs maladies auxquelles la matrice est sujette.

PESTE, s. f. du lat. *pestis*, maladie, poison, mort.

(*Méd.*) Maladie exanthémateuse, contagieuse et épidémique, qui tire ordinairement son origine d'un miasme vénéneux répandu dans l'air.

PÉTALE, s. m. du grec πέταλον (*pétalon*), feuille, formé de πετάω (*pétaó*), ouvrir, étendre, éclore.

(*Botan.*) C'est le nom que l'on donne à chacune des pièces de la corolle. Quand la corolle est d'une seule pièce, il n'y a qu'un pétale; le *pétale* et la corolle ne font alors qu'une seule et même chose, et cette sorte de corolle est appelée *monopétale*.

On dit que la corolle est *dipétale*, *tripétale*, *tétrapétale*, *pentapétale*, *polypétale*, quand elle est composée de deux, de trois, de quatre, de cinq ou de plusieurs *pétales*.

De *pétale* on a fait *pétalé*, pour ce qui est pourvu d'une corolle, et *pétaloïde* pour désigner une chose semblable à une corolle ou à un *pétale*.

(*Méd.*) Les médecins disent *pé-*

talode, en parlant du sédiment de l'urine, pour signifier qu'il est écailleux, ou semblable à des feuilles de fleurs.

PÉTALISME, s. m. du grec πεταλισμος (*pétalismos*), formé de πέταλον (*pétalon*), feuille.

(*Hist. anc.*) Jugement populaire qui s'exerçoit à Syracuse contre ceux dont la trop grande puissance étoit suspecte, ou qui avoient un assez grand crédit chez le peuple pour faire craindre qu'ils attentassent à la liberté publique. Ce jugement étoit ainsi appelé parce que les suffrages se donnoient sur une feuille d'olivier, comme on disoit *ostracisme* à Athènes, par la raison que les bulletins étoient écrits sur une écaille.

PÉTARD, s. m. de *peter*, *peditare* en latin.

(*Artillerie*) Instrument à feu inventé en France : c'est une machine de fer ou de fonte qui a la forme d'un cône tronqué, quatre anses par lesquelles elle est fortement attachée à un madrier, lequel a aussi un fort crochet de fer, servant à l'attacher à l'endroit où le *pétard* doit être placé. L'usage du *pétard* est de rompre ou d'enfoncer des portes, des barrières, et même des murailles.

PÉTÉCHIES, s. f. pl. de l'ital. *petechie*, taches couleur de pourpre.

(*Méd.*) Taches rouges ou pourprées, semblables à des morsures de puces, qui s'élèvent souvent sur la peau dans les fièvres malignes, épidémiques, pestilentielles, et qui sont toujours d'un très-mauvais présage.

PÉTIOLE, s. m. du latin *petiolus*.

(*Botan.*) C'est le nom qu'on donne à cette partie de la plante qui sert de support aux feuilles seulement. Le *pétiole* est la queue de la feuille, comme le pédoncule est la queue de la fleur ou du fruit.

Pétiole commun ; c'est celui qui dans la feuille composée porte toutes les folioles.

Pétiole partiel ; celui de chaque foliole.

Pétiole secondaire ; la ramification du pétiole commun de la feuille surcomposée.

Feuille pétiolée ; celle qui est portée par un *pétiole ;* elle est opposée à SESSILE. *V.* ce mot.

PÉTITION, s. f. du lat. *petitio*, fait de *peto*, *petitum*, demander : demande.

(*Polit.*) *Droit de pétition ;* c'est en Angleterre un droit attribué au peuple de faire des demandes, soit individuellement, soit collectivement, aux autorités constituées.

(*Logique*) *Pétition de principe ;* cette expression qui n'est d'usage qu'en didactique, signifie l'allégation pour preuve de la chose même qui est en question.

PÉTITOIRE, adj. et s., même origine que pétition.

(*Pratique*) *Action pétitoire ;* c'est une demande faite en justice pour obtenir la propriété d'un héritage.

Le pétitoire ; c'est une instance faite en justice pour être maintenu ou établi dans la propriété d'un héritage. On dit qu'un homme a gagné son procès au *pétitoire*, pour dire que le jugement l'a déclaré légitime propriétaire de l'héritage en question. L'*ordonnance* défend de juger conjointement le *pétitoire* et le *possessoire*.

PÉTREUX, adj. du grec πέτρος (*pétros*), pierre : qui tient de la pierre.

(*Anat.*) L'os temporal, se nomme *os pétreux*, à cause de son apophyse dure, qu'on appelle le rocher.

On dit aussi les sinus *pétreux* de la dure-mère, et on les distingue en supérieur et en inférieur.

PÉTRIFICATION, s. f. du grec *petros*, pierre, et de *fio*, devenir.

(*Minéral.*) Changement d'un corps organisé en matière pierreuse.

Comment la nature opère-t-elle cette métamorphose qui paroît avoir été faite quelquefois dans un tems fort court? Cette question fait depuis long-tems le sujet des méditations des naturalistes ; mais les solutions qu'ils ont essayé d'en donner, sont encore loin d'être satisfaisantes.

L'explication la plus généralement admise, consiste à supposer que la matière pierreuse se substitue à la substance végétale, à mesure que celle-ci se décompose. Dans cette opération, les parties pierreuses, en s'ar-

rangeant dans les places restées vides par la retraite des parties ligneuses, et en se moulant dans les mêmes cavités, prennent l'empreinte de l'organisation végétale, et en copient exactement les traits.

PÉTROLE, du grec πετρέλαιον (*Pétrélaion*), formé de πέτρος (*pétros*), pierre, et d'ἔλαιον (*élaion*), en latin *oleum*, huile: huile de pierre.

(*Minéral.*) Bitume liquide qui s'infiltre à travers les pierres et les terres dans quelques montagnes de la ci-devant Auvergne, de l'Ecosse, dans plusieurs endroits de l'Italie, dans la Perse, etc.

On distingue plusieurs variétés de *pétrole*, mais on ne désigne ordinairement sous ce nom, que deux espèces, l'une blanche et transparente, connue sous la dénomination particulière de *naphte;* l'autre brune, rouge ou noirâtre, dont l'odeur approche de celle de la térébentine.

Au Japon et en Perse, on brûle le *pétrole* dans les lampes; on vient de l'appliquer à Gênes à l'illumination journalière de la ville.

Les anciens le faisoient entrer dans la composition de leur ciment. Les médecins s'en servoient dans les maladies des muscles, dans la paralysie. On en frictionne les membres gelés.

PÉTRO-PHARYNGIEN, adj. et s. du grec πέτρος (*pétros*) pierre, et de φάρυγξ (*pharugx*), le pharynx, l'entrée du gosier.

(*Anat.*) C'est le nom de deux muscles du pharynx, qui s'attachent à l'apophyse pierreuse de l'os des tempes.

PÉTRO-SALPINGO-STAPHYLIN, adj. et s. du grec πέτρος (*pétros*), pierre, de σάλπιγξ (*salpigx*), trompe, et de σταφυλὴ (*staphulé*), la luette: qui a rapport à l'apophyse pierreuse, à la trompe et à la luette.

(*Anat.*) C'est le nom de deux muscles de la luette.

PÉTRO-SILEX, s. m. composé des deux mots latins, *petra*, pierre, et *silex*, caillou; substance qui participe de la nature de la pierre et du caillou.

(*Minéral.*) Espèce de pierre de nature silicée, d'une contexture simple et uniforme, mais d'un grain moins fin, d'une pâte moins pure, moins homogène, moins transluciде que celle du *silex*, mais moins opaque que celle du jaspe.

PETTO (IN), terme italien.

(*Chancellerie romaine*) Terme emprunté de l'italien, et qui signifie, dans l'intérieur du cœur, en secret. *Le pape a créé deux cardinaux, il en a réservé un in petto.*

PETUN-ZE, s. m. Mot chinois.

(*Minéral.*) Feld-spath laminaire blanchâtre, qui entre dans la composition de la porcelaine. *V.* FELD-SPATH.

PHACOÏDE, adj. du grec φακὴ (*phaké*) ou φακὸς, (*phakos*), lentille, et d'εἶδος (*éidos*), forme: qui a la forme d'une lentille.

(*Physiol.*) Epithète donnée à l'humeur crystalline de l'œil, à cause de sa forme.

PHAGÉDINIQUE, adj. du grec φαγέδαινα (*phagédaina*), dérivé de φαγεῖν (*phagéin*), manger.

(*Méd.*) Ce mot qui dans l'origine servoit à exprimer la faim canine, a été appliqué ensuite aux ulcères malins qui rongent et mangent les chairs voisines, et enfin aux remèdes qui consument les chairs baveuses, comme l'eau de chaux, dans laquelle on a mêlé du sublimé corrosif.

PHALANGE, s. f. du grec φάλαγξ (*phalagx*).

(*Art milit.*) La *phalange* étoit chez les Grecs toute une armée réunie en un seul corps. Les soldats qui composoient la *phalange* étoient extrêmement pressés et rangés sur quatre, huit, douze, et jusqu'à seize de hauteur.

La *phalange* macédonienne étoit un gros d'hommes serrés dans leurs rangs, qui en présentant leurs sarisses ou longues piques, formoient une barrière inaccessible, et dont le choc, lorsqu'elle en venoit à la charge, renversoit tout ce qui se présentoit devant elle.

(*Anat.*) C'est par comparaison que les anatomistes ont appelé *phalanges* les os des doigts, parce qu'ils sont disposés en ordre de bataille, comme la *phalange macédonienne.*

PHALANGOSE, s. f. du grec φαλάγγωσις (*phalaggósis*), dérivé de φάλαγξ (*phalagx*), phalange.

(*Méd.*) Maladie de l'œil dans laquelle les bords de la paupière sont tournés en dedans, et hérissés contre l'œil à la manière d'une *phalange*.

PHALEUQUE ou PHALEUCE, adj. de *Phaleucus*, nom d'homme.

(*Poésie gr. et lat.*) Terme de poésie grecque et latine; qui se dit d'une espèce de vers composé de cinq pieds; savoir: un spondé, un dactile et trois trochées. Par exemple: *Nunquam divitias deo rogavi.* Le *phaleuque* convient à l'épigramme; il tire son nom de *Phaleucus* qui l'inventa.

PHANTASMAGORIE, s. f. du grec φάντασμα (*phantasma*), *fantôme* ou *phantôme*, et d'ἀγορὰ (*agora*), assemblée: *assemblée de fantômes.*

(*Physique*) Sorte de nouveau spectacle physique, qui consiste à faire apparoître dans un lieu obscur, des images de corps humains, qui produisent de l'illusion.

PHANTÔME, s. m. *V.* FANTÔME.

PHARE, s. m. du grec φαρος (*pharos*), nom d'une île située près d'Alexandrie en Egypte.

(*Marine*) Tour construite à l'entrée des ports, ou aux environs, laquelle, par le moyen des feux qu'on tient allumés dans sa partie la plus élevée, qui est à jour en forme de lauterne, sert à guider, pendant la nuit, les vaisseaux qui approchent des côtes, et qui veulent entrer dans les ports.

Le plus ancien *phare* dont l'histoire fasse mention, est celui du promontoire de Sigée. Il y avoit de semblables tours dans le pirée d'Athènes, et dans la plupart des ports de la Grèce; mais le *phare* le plus fameux a été celui que Ptolomée Philadelphe fit élever dans l'île de *pharos*, près de la rive d'Alexandrie en Egypte, et qui a mérité d'être compté parmi les merveilles de l'univers. Il fut élevé l'an 470 de la fondation de Rome; on lui donna le nom de l'île, et on l'appela le *phare*, nom qui depuis a été donné à toutes les autres tours servant au même usage.

Les Romains avoient fait construire un *phare* à Boulogne-sur-mer, qui subsistoit encore en 1643.

PHARMACEUTIQUE, adj. et s. du grec φάρμακον (*pharmakon*), médicament, remède: qui concerne les remèdes, les médicamens.

(*Méd.*) Partie de la médecine qui donne la description des remèdes, et qui enseigne la manière de les employer à propos.

Pharmaceutique se dit aussi adjectivement de ce qui concerne la *pharmacie.*

PHARMACIE, s. f. du grec φάρμακεια (*pharmakeia*), action de préparer les remèdes, les médicamens.

(*Méd.*) Art qui enseigne la préparation et la mixtion des médicamens, et qui donne la manière de les composer.

On divise la *pharmacie* en *galénique* et en *chimique.*

La *pharmacie galénique*, appelée ainsi de *Galien* qui la cultiva, se contente de faire ses opérations sur les médicamens, sans en faire l'analyse ni la décomposition.

La *pharmacie chimique* qui pénètre plus avant, enseigne à résoudre les corps mixtes dans leurs principes, à découvrir les parties intimes dont ils sont composés, à séparer les mauvaises, à assembler les bonnes et en exalter les vertus.

PHARMACIEN, ou PHARMACOPE, s. m. du grec φαρμακευτης (*pharmakeutés*), médicamentaire, celui qui prépare les médicamens.

PHARMACOPÉE, s. f. du grec φαρμακοποια (*pharmakopoeia*), formé de φάρμακον (*pharmakon*), remède, et de ποιέω (*poiéo*), mêler, composer.

(*Méd.*) Titre que l'on donne ordinairement aux livres qui enseignent la manière de préparer les remèdes.

PHARMACOPOSIE, s. f. du grec φάρμακον (*pharmakon*), remède, et de πόσις (*posis*), potion, boisson.

(*Méd.*) On appelle ainsi en général tout remède liquide, et en particulier un cathartique liquide.

PHARINGE, ÉE, adj. *V.* PHARYNX.

(*Physiol.*) Qui a rapport au *pharynx*; les *artères pharyngées.*

PHARYNGOGRAPHIE, s. f. du grec φάρυγξ (*pharugx*), *pharynx*, et de γράφω (*grapho*), décrire : description du *pharynx*.

(*Anat.*) Partie de l'anatomie qui a pour objet la description du *pharynx*.

PHARYNGOLOGIE, s. f. du gr. φάρυγξ (*pharugx*), *le pharynx*, et de λόγος (*logos*), discours.

(*Anat.*) Partie de l'anatomie qui traite des usages du *pharynx*.

PHARYNGO-PALATIN, adj. du grec φάρυγξ (*pharugx*), le pharynx, et du latin *palatum*, le palais.

(*Anat.*) Il se dit de deux muscles qui ont rapport au pharynx et au palais.

PHARYNGO-STAPHYLIN, adj. du grec φάρυγξ (*pharugx*), le pharynx, et de σταφυλή (*staphulé*), la luette.

(*Anat.*) Nom de deux muscles qui ont rapport au pharynx et à la luette.

PHARYNGOTOME, s. m. du grec φάρυγξ (*pharugx*), le pharynx, et de τέμνω (*temno*), couper, inciser.

(*Chirurgie*) Instrument qui sert à ouvrir le pharynx, à scarifier les amygdales lorsqu'elles sont gonflées et enflammées au point de menacer de suffocation, et d'empêcher la déglutition, ou encore à ouvrir les abcès dans le fond de la gorge. Cet instrument est une lancette cachée dans une canule ou gaine d'argent légèrement courbée, longue et plate.

PHARYNX, s. m. du grec φάρυγξ (*pharugx*).

(*Anat.*) Intervalle qui s'observe au fond de la bouche ou du gosier. C'est la partie supérieure de l'œsophage qui se trouve dilatée à peu près comme le pavillon d'un entonnoir.

PHASES, s. f. du grec φάσις (*phasis*), dérivé de φαίνω (*phainó*), paroître, se montrer.

(*Astron.*) On appelle *phases*, en astronomie, les diverses apparences de la lune, de Vénus, de Mercure et des autres planètes, ou les différentes manières dont elles paroissent éclairées par le soleil.

Les diversités des *phases* de la lune dépendent de sa différente position par rapport à la terre.

Cette planète a toujours une de ses moitiés éclairée par le soleil ; ainsi, suivant qu'elle est située par rapport au spectateur, elle doit lui présenter plus ou moins de cette moitié éclairée.

On peut représenter les différentes *phases* de la lune en exposant à la lumière d'un flambeau un corps sphérique qu'on place d'abord entre la lumière et l'œil, et ce corps paroît dans l'obscurité : voilà la nouvelle lune. Si l'on recule un peu le corps sphérique, de quelque côté que ce soit, en sorte que le flambeau, l'œil et le corps sphérique soient dans le même plan, alors l'œil apercevra une portion de la partie de ce corps, qui est éclairée par le flambeau : voilà le premier quartier. Enfin, la moitié éclairée se présentera toujours de plus en plus à l'œil, jusqu'au point de paroître toute entière : voilà la pleine lune. Alors l'œil se rencontrera entre le flambeau et le corps illuminé.

A l'égard des *phases* de Vénus, on n'y découvre aucune diversité à la vue simple, mais on y en remarque avec le télescope. Copernic prédit que, dans les siècles à venir, on découvriroit que Vénus éprouvoit les mêmes changemens que la lune. Galilée fut le premier qui accomplit cette prédiction, en dirigeant son télescope sur Vénus ; et il en conclut la démonstration du mouvement de Vénus autour du soleil.

Mercure fait voir les mêmes apparences ; mais elles sont difficiles à observer, à cause de sa petitesse.

Saturne a embarrassé long-tems les astronomes par son étrange diversité de *phases* : elles sont expliquées au mot ANNEAU. On observe aussi beaucoup de changemens sur le disque de Jupiter. *V.* BANDES.

PHÉNIGMES, s. m. du grec φοῖνιξ (*phoinix*), rouge.

(*Méd.*) Remède qui excite la rougeur et fait élever des vessies sur les parties du corps où on l'applique.

PHÉNOMÈNE, s. m. du grec φαίνομαι, apparoître : apparence.

(*Philosophie*) *Phénomène* se dit, dans l'usage ordinaire, de quelque chose

chose d'extraordinaire qui paroît dans les cieux, comme l'aurore boréale, les comètes, etc.; mais les philosophes appellent *phénomènes* tous les effets qu'on observe dans la nature, ou plutôt tout ce que nous découvrons dans les corps à l'aide des sens.

PHILANTROPE, s. m. du grec φίλος (*philos*), ami, et d'ἄνθρωπος (*anthrôpos*), homme.

(*Philosophie*) Ami de l'humanité. Delà vient aussi PHILANTROPIE, pour le caractère ou la vertu du philantrope.

PHILARMONIQUE, adj. du gr. φίλος (*philos*), ami, et d'ἁρμονία (*harmonia*), harmonie.

(*Musique*) Ami de l'harmonie, ou amateur de musique.

(*Société philarmonique*); c'est le nom que l'on a donné à une société d'amateurs ou d'artistes musiciens qui se réunissent pour faire de la musique, pour leur plaisir ou pour de l'argent.

PHILAUTIE, s. f. du grec φιλαυτία (*philautia*), formé de φίλος (*philos*), ami, et d'αὐτὸς (*autos*), soi-même: amour de soi-même; amour-propre.

PHILIPPIQUE, s. f. du grec φίλιππος (*Philippos*), nom d'un roi de Macédoine, père d'Alexandre. Ce mot, dans sa décomposition, fournit φίλος (*philos*), ami, et ἵππος (*hippos*), cheval: amateur de chevaux.

(*Art oratoire*) *Philippique* s'est dit d'abord des harangues de Démosthènes contre *Philippe*, roi de Macédoine; Cicéron l'a ensuite donné aux quatorze oraisons qu'il prononça contre Marc-Antoine. Enfin, on l'a donné à une satire véhémente qui parut contre le duc d'Orléans, régent. On s'en sert aussi dans le langage familier pour signifier un discours violent et satirique.

PHILOLOGIE, s. f. du grec φίλος (*philos*), ami, et de λόγος (*logos*), discours, raisonnement, traité.

(*Bibliogr.*) Partie de la Bibliographie qui comprend les ouvrages de critique relatifs à la littérature en général, c'est-à-dire, à la grammaire, à la rhétorique, à la poétique, etc.

La *philologie* est, en un mot, l'amour des belles-lettres.

Les plus savans *philologues* sont Juste Lipse, Ange Politien, Cælius Rhodiginus, les Scaligers, Saumaise, Casaubon, Huet, Lamonnoye, Moréri, Bayle, Montfaucon, Guyet, etc.

PHILOSOPHIE, s. f. du grec φιλοσοφία (*philosophia*), formé de φίλος (*philos*), ami, et de σοφία (*sophia*), sagesse: amour de la sagesse.

Ce qu'on appelle aujourd'hui *philosophie*, d'après Pythagore qui imagina cette dénomination, s'appeloit anciennement *sophie*, ou *sagesse*, et les premiers *philosophes* ont été décorés du titre de *sages*.

L'ancienne *philosophie* consistoit uniquement dans la morale, ensuite on y joignit la logique, et enfin la physique, qui traitoit alors, non-seulement de tous les objets qui en dépendent, mais aussi de tous les points de métaphysique, tels que l'existence de Dieu et l'immortalité de l'ame.

Dans l'origine, les parties de la philosophie étoient divisées et dispersées dans diverses écoles; Platon est le premier qui en ait formé un corps entier.

(*Instruct. publ.*) Aujourd'hui, dans les écoles, on divise la *philosophie* en quatre parties: logique, morale, physique et métaphysique; et l'on appelle *cours de philosophie* ces quatre parties qu'on enseigne dans les maisons consacrées à l'instruction publique.

(*Alchimie*) Les alchimistes, qui se prétendent les vrais *philosophes*, les vrais sages, décorent aussi leur vaine science du beau nom de *philosophie*. Delà l'*huile des philosophes*, l'*or des philosophes*, la *poudre des philosophes*, la *pierre philosophale*, etc.

(*Phys.*) *Philos. naturelle*, ou *les principes de la philosophie naturelle*; tel est le titre que Newton a donné à l'ouvrage immortel dans lequel il expose les lois de la gravitation universelle.

PHILOTECHNIQUE, adj. du grec φιλος (*philos*), ami, et de τέχνη (*techné*), art : qui aime les arts ; amateurs des arts.

PHILTRE, s. m. du grec φίλτρον (*philtron*), dérivé de φιλεῖν (*philein*), aimer.

(*Méd. empyrique*) Espèce de remède par lequel on prétend inspirer de l'amour.

(*Anat.*) On donne encore ce nom à la cavité ou renfoncement de la lèvre supérieure qui est située immédiatement sous la cloison du nez.

PHIMOSIS, s. m. du grec φιμὸς (*phimos*), ligature, ficelle.

(*Méd.*) Maladie du prépuce, qui consiste dans un resserrement si considérable, qu'il ne peut se renverser pour découvrir le gland. C'est un vice opposé au PARAPHIMOSIS. *V.* ce mot.

PHITALITRE, s. f. du grec φυτὸν (*phuton*), plante, et de λιθος (*lithos*), pierre.

(*Minéral.*) Nom générique donné par les naturalistes à toutes les pierres qui ont la forme ou qui portent l'empreinte de quelque corps du règne végétal.

PHLÉBOGRAPHIE, s. f. du grec φλὲψ (*phleps*), génit. φλεβὸς (*phlebos*), veine, et de γράφω (*graphó*), décrire : description des veines.

(*Physiol.*) Partie de l'anatomie qui a pour objet la description des veines.

PHLÉBOLOGIE, s. f. du grec φλὲψ (*phleps*), gén. φλεβὸς (*phlebos*), veine, et de λόγος (*logos*), discours, traité.

(*Physiol.*) Partie de l'anatomie qui traite de l'usage des veines.

PHLEBOTOMIE, s. f. du grec φλὲψ (*phleps*), génit. φλεβὸς (*phlebos*), veine, et de τομὴ (*tomé*), incision, dérivé de τέμνω (*temno*), couper, inciser.

(*Chirurgie*) La saignée, ou l'art de saigner. Ses dérivés sont *phlébotomiser*, pour saigner ; *phlébotome*, ou *phlébotomiste*, pour celui qui pratique la saignée.

Phlébotomie est aussi le nom de la partie de l'anatomie qui a pour objet la dissection des veines.

PHLEGMAGOGUE. *V.* FLEGMAGOGUE.

PHLEGME. *V.* FLEGME.

PHLOGISTIQUE, s. m. du grec φλογιστὸς (*phlogistos*), brûlé, enflammé, formé de φλογίζω (*phlogizó*), brûler, enflammer, dont la racine est φλέγω (*phlégo*), brûler.

(*Chimie*) Les anciens chimistes avoient adopté, d'après Stahl, un feu fixé dans le corps, qu'ils avoient nommé *phlogistique*, ou principe inflammable. Toutes les fois qu'une substance combustible brûloit, on disoit qu'elle perdoit son *phlogistique*.

Quand les métaux, par exemple, étoient brûlés et réduits en chaux, l'on disoit qu'ils avoient perdu leur principe inflammable ; et quand on les ramenoit à l'état métallique avec des matières grasses, ou du charbon, l'on disoit que dans cette opération, on leur avoit rendu le *phlogistique*, ou le principe inflammable qu'ils avoient perdu.

En attribuant aux acides la propriété d'enlever ce principe aux combustibles, les anciens chimistes expliquoient une foule de phénomènes, dont les chimistes, qui ont embrassé la doctrine pneumatique, rendent maintenant compte par l'attraction des corps pour l'oxigène ; mais par un raisonnement absolument contraire, d'après l'ancienne doctrine, un corps en brûlant perdoit un principe essentiel, le *phlogistique* : cette perte devoit nécessairement diminuer sa pesanteur ; cependant on voit que tous les corps qui brûlent augmentent de pesanteur. Un métal oxidé est plus lourd qu'il ne l'étoit avant son oxidation, ou sa combustion. Loin d'avoir perdu, il a acquis un principe d'oxigène ; et lorsqu'on réduit cet oxide, par le charbon, ou par un autre combustible, on ne lui rend point un de ses composans, on lui enlève l'oxigène.

PHLOGOSE, subst. f. du grec φλόγωσις (*phlogósis*), dérivé de φλέγω (*phlégo*), brûler, enflammer.

(*Méd.*) Inflammation interne, ou externe : ardeur, chaleur contre nature, sans tumeur.

PHLOSCOPE, s. masc. du grec

φλὸξ (*phlox*), flamme, et de σκοπέω (*skopéo*), voir, regarder, considérer : flamme visible.

(*Physique*) Nom d'un poêle à flamme visible, de l'invention de M. Thilorier.

C'est un autel portatif, dont le trépied est terminé, dans sa partie inférieure, par une portion de candelabre, sous lequel est une base qui s'ajuste à un tuyau pratiqué dans le parquet. Un cylindre de verre, d'un demi-mètre de hauteur, servant de communication de l'autel au candelabre, égaie le spectateur par la vue d'une flamme descendante, variable en couleur comme en intensité, et qui quelquefois remplit la capacité entière du cylindre.

PHLYCTÈNES, subst. f. du grec φλύζω (*phluzo*), ou φλύστω (*phlustó*), bouillir, faire effervescence.

(*Chirurgie*) Pustules, ou petites vessies qui s'élèvent sur la superficie de la peau, et qui sont occasionnées par une humeur chaude, ou acrimonieuse.

PHONASCIE, subst. f. du grec φωνὴ (*phoné*), voix, et d'ἀσκεῖν (*askéin*), exercer : exercice de la voix.

(*Gymnastique*) L'art de former la voix, pour le chant, ou pour la déclamation. Cet art étoit une partie de la gymnastique, et ceux qui l'exerçoient se nommoient *phonasques*.

PHONIQUE, subst. f. du grec φωνὴ (*phoné*), voix : la doctrine, ou la science des sons. *V.* ACOUSTIQUE.

PHOQUE, s. mas. du grec φώκη (*phoké.*)

(*Hist. nat.*) Genre de quadrupèdes de l'ordre des amphibies. Le *phoque* habite en général les mers septentrionales. On donne aux *phoques* différens noms, établis d'après la ressemblance qu'on leur suppose avec quelque mammifère terrestre. Ainsi on distingue *le lion marin*, *l'ours marin*, *le loup marin*, *le veau marin*, etc.

PHORONOMIE, s. f. du grec φορὰ (*phora*), transport, action de porter, de mouvoir, et de νόμος (*nomos*), loi : loi du mouvement.

(*Mécan.*) C'est le titre d'un ouvrage publié par Herman, et qui traite de la science du mouvement des solides et des fluides; ce qui comprend la statique, l'hydraulique, l'hydrostatique, et l'aérométrie.

PHOSPHATE, s. m. de PHOSPHORE. *V.* ce mot.

(*Chimie*) Sel formé par l'union de l'acide phosphorique avec différentes bases.

Pour entendre la signification de ce mot, il faut savoir que les auteurs de la nouvelle nomenclature chimique, donnent aux noms des sels deux terminaisons. La terminaison en *ate*, indique que le sel dont il est question, appartient à un acide complettement saturé d'oxigène; et celle en *ite*, a un acide foible, et non saturé d'oxigène. Ainsi *phosphate* indique un sel formé par l'union de l'acide PHOSPHORIQUE. (*V.* ce mot), dont la terminaison en *ique* annonce qu'il est complettement saturé d'oxigène.

PHOSPHITE, subst. m. même origine que PHOSPHATE. *Voy.* ce mot.

(*Chimie*) Sel formé par la combinaison de l'acide PHOSPHOREUX (*V.* ce mot), avec différentes bases. Sa terminaison en *ite*, indique qu'il appartient à l'acide *phosphoreux*, dont la terminaison en *eux*, annonce qu'il ne diffère du *phosphorique* que parce qu'il contient moins d'oxigène.

PHOSPHORE, s. mas. du grec φῶς (*phós*), lumière, et de φορὸς (*phoros*), qui porte, dérivé de φέρω (*phéró*), porter : porte-lumière.

(*Physique*) On appelle *phosphores*, les corps qui ont la propriété de luire dans l'obscurité, sans qu'on les allume avec un feu étranger. On distingue les *phosphores* en naturels, et en artificiels.

Phosphores naturels ; ce sont ceux qui luisent d'une lumière spontanée, sans préparation, ou au moins par des dispositions qu'ils acquièrent d'eux-mêmes. Telle est la femelle d'une espèce de cantharide, connue sous le nom de ver-luisant.

Phosphores artificiels ; ce sont ceux qui ne le deviennent que par le secours de l'art.

On rend les matières *phosphoriques*, 1°. en les chauffant, ou les desséchant, ou en les faisant cuire par un degré de feu modéré, ce qui laisse subsister la plupart de leurs qualités sensibles. 2°. Par une forte calcination; ce qui cause des changemens considérables jusque dans les parties les plus intimes, sans défigurer la masse. 3°. Par des dissolutions, des mélanges, et ensuite par l'action d'un feu violent.

Les *phosphores* sont autant multipliés aujourd'hui, qu'on les croyoit rares autrefois; et on pourroit presque regarder comme un phénomène singulier, qu'une matière ne pût être rendue *phosphorique*, ni par calcination, ni par dissolution.

Le *posphore artificiel* le plus connu, est le *phosphore de Kunkel*; substance qui ressemble à de la cire jaune, qui donne de la lumière dans l'obscurité, et qui s'enflamme par un frottement assez léger.

PHOSPHORESCENCE, subst. f. composé de PHOSPHORE (*V.* ce mot), et du latin *essentia*, nature des choses, essence : ce qui est de la nature, de la nature du phosphore.

(*Chimie*) On entend par ce mot la propriété qu'ont certains corps de dégager de la lumière dans l'obscurité, sans chaleur ni combustion sensible. Le sucre, le cristal de roche, la pierre de Bologne, frottés dans l'obscurité, le bois pourri, le résidu de la distillation de l'alkali volatil, ou ammoniac, ont cette propriété.

PHOSPHOREUX, adjectif de PHOSPHORE. *V.* ce mot.

(*Chimie*) Il se dit d'un acide composé de phosphore et d'oxigène, unis par combustion rapide et complette. Il ne differe de l'acide PHOSPHORIQUE (*Voy.* ce mot), que parce qu'il contient moins d'oxigène, comme l'indique sa terminaison en *eux*. *V.* ACIDE, PHOSPHATE.

PHOSPHORIQUE, adjectif de PHOSPHORE. *V.* ce mot.

(*Chimie*) Il se dit d'un acide formé par la combustion lente du phosphore. Sa terminaison en *ique*, indique que l'acide qui le compose est complettement saturé d'oxigène. *V.* ACIDE, PHOSPHATE.

(*Archit.*) *Phosphorique* se dit aussi, par extension, d'une colonne creuse à vis, élevée sur un écueil ou sur le bout d'un môle, pour servir de fanal à un port, et en général de toutes les colonnes qui portent des feux et des lanternes.

PHOSPHURE, s. m. en latin *phosphoretum*, PHOSPHORE. *V.* ce mot.

(*Chimie*) Les chimistes modernes appellent ainsi une combinaison du *phosphore* non oxigéné avec différentes bases. Le *phosphure de fer*, est ce qu'on appeloit auparavant le *syderum* de Bergman, ou le syderotète de M. de Morveau.

PHOTOPHORE, même origine que PHOSPHORE. *V.* ce mot.

(*Optique*) Espèce de cône tronqué, de fer-blanc, poli en dedans, qui, placé devant une mèche allumée, répand à plusieurs pieds une lumière vive et égale.

PHRASE, subst. f. du grec φράσις (*phrasis*), locution, manière de parler, dérivé de φράζω (*phrazo*), parler.

(*Elocut.*) Assemblage de mots sous certaine construction, ou qui servent à exprimer une idée quelconque.

(*Musique*) *Phrase* se dit aussi d'une suite de chant, ou d'harmonie, qui forme sans interruption un sens plus ou moins achevé, et qui se termine sur un repos, par une cadence plus ou moins parfaite.

C'est dans l'invention des *phrases* musicales, dans leurs proportions, dans leur entrelacement, que consistent les véritables beautés de la musique.

PHRÉNÉSIE. *V.* FRÉNESIE.

PHRÉNIQUE, adjectif du grec φρένες (*phrénes*), diaphragme.

(*Méd.*) Qui a rapport au diaphragme.

PHTHIRIASIS, s. f. du grec φθείρ (*phthéir*), porc.

(*Méd.*) C'est le nom que les médecins donnent à la maladie pédiculaire (*voy.* PÉDICULAIRE), à laquelle les vieillards, mais surtout les enfans, sont particulièrement sujets.

PHTHISIE, s. f. du grec φθίσις (*phthisis*), corruption, amaigris-

sement, qui vient de φθίω (*phthió*), sécher, corrompre.

(*Méd.*) La *phthisie*, considérée en général, consiste dans un amaigrissement sensible du corps ou de quelqu'une de ses parties, dans l'appauvrissement de la masse des liquides, et dans le désordre des sécrétions. Elle est occasionnée par quelque vice des poumons ou du genre nerveux, et peut provenir de toutes les maladies qui affectent le corps humain, sur-tout de celles qui intéressent le genre nerveux ou la poitrine, quand elles sont devenues chroniques.

PHTHISIOLOGIE, s. f. du grec φθίσις (*phthisis*), phthisie, et de λόγος (*logos*), discours, traité.

(*Méd.*) Traité sur la *phthisie*.

PHTHISIQUE, adj. même origine que PHTHISIE.

(*Méd.*) Epithète que l'on donne à la maladie appelée *phthisie*, et aux malades qui en sont attaqués.

PHYGETHLON, s. m. en grec φύγεθλον (*phugethlon*), pain.

(*Méd.*) Mot grec qu'on a retenu en françois pour désigner une tumeur inflammatoire, érysipélateuse, dure, tendue, large, peu élevée, garnie de petites pustules, qui la font ressembler à du pain, d'où lui vient son nom, accompagnée d'une douleur et d'une chaleur brûlante, qui a son siége dans les glandes, particulièrement dans celles qui sont au-dessous de la peau, et qui ne vient presque jamais à suppuration.

PHYLACTÈRE, s. m. du grec φυλακτήριον (*phulactérion*), antidote, préservatif, dérivé de φυλάσσω (*phulassó*), garder, conserver.

(*Hist. anc.*) Ce mot désignoit chez les anciens toutes sortes d'amulettes ou de préservatifs qu'ils portoient sur eux pour se garantir de quelque mal.

(*Histoire juive*) Les *philactères* étoient, chez les Juifs, des morceaux de peau ou de parchemin bien choisis, sur lesquels ils écrivoient avec soin des passages de la loi; ils les rouloient ensuite et les attachoient soit au bras, soit au front.

(*Hist. ecclés.*) Les premiers chrétiens ont aussi appelé *philactères*, les châsses dans lesquelles ils enfermoient les reliques des saints.

PHYLLITE, s. m. du grec φύλλον (*phullon*), feuille, et de λίθος (*lithos*), pierre.

(*Minéral.*) Feuille pétrifiée, ou pierre qui porte des empreintes de feuilles.

PHYMA, s. m. du grec φῦμα (*phuma*), dérivé de φύομαι (*phuomai*), naître de soi-même.

(*Chirurgie*) Mot grec qu'on a retenu en françois pour signifier toutes sortes de tumeurs ou tubercules qui s'élèvent sur le corps, et sur-tout sur la superficie de la peau, sans cause externe, et qui s'engendrent, augmentent, s'enflamment, et suppurent en peu de tems.

PHYSCONIE, s. f. du grec φύσκη (*phuské*), vessie, dérivé de φυσάω (*phusaó*), enfler.

(*Méd.*) Espèce de maladie dans laquelle le ventre est dur et volumineux; enflure considérable du ventre.

PHYSICO-MATHÉMATIQUE, adj. composé de *physique* et de *mathématique*. *Voy.* ces deux mots à leur place.

(*Physique*) On appelle ainsi les parties de la physique dans lesquelles on réunit l'observation et l'expérience au calcul mathématique, et où l'on applique ce calcul aux phénomènes de la nature.

Les sciences *physico-mathématiques* sont en aussi grand nombre qu'il y a de branches dans les *mathématiques* mixtes. On peut donc mettre au nombre des sciences *physico-mathématiques*, la mécanique, la statique, l'hydrostatique, l'optique, la catoptrique, la dioptrique, l'aérométrie, la musique, l'acoustique, etc.

Mais une des branches les plus brillantes et les plus utiles des sciences *physico-mathématiques*, est l'astronomie physique; c'est-à-dire, l'explication des phénomènes astronomiques par la théorie de la gravitation.

PHYSIOGNOMONIE, ou PHYSIONOMIE, s. f. du grec φύσις (*phusis*), nature, ou caractère, et de γνάμων (*gnómon*), indice, dérivé de γινώσκω (*ginoskó*) connoître, juger.

(*Morale*) L'art de juger, par l'inspection des traits du visage, quelles sont les inclinations d'une personne.

PHYSIOGRAPHIE, s. fém. du grec φύσις (*phusis*), nature, et de γράφω (*graphô*), décrire.

(*Phys.*) Description des productions de la nature.

PHYSIOLOGIE, s. f. du grec φύσις (*phusis*) nature, et de λόγος (*logos*), discours, traité.

La *physiologie* est définie une science pratique, qui a pour objet la connoissance des choses naturelles qui constituent le corps de l'homme, et qui lui sont nécessaires pour l'exercice de ses fonctions.

Son sujet est le corps humain; son objet est la considération de l'état naturel du corps, de la nature des fluides, et de l'exercice des fonctions. Cet objet ne se borne pas à l'anatomie raisonnée, il suppose encore des connoissances accessoires, fondées sur les connoissances de toute la nature. On peut sentir par là quelle différence il y a entre la *physiologie* et l'anatomie.

PHYSIONOMIE, s. f. même origine que PHYSIOGNOMONIE.

On emploie ce mot dans le sens de *physiognomonie*; mais il se prend plus ordinairement pour l'air, les traits du visage.

PHYSIONOMISTE, s. m. même origine que PHYSIOGNOMONIE; celui qui se connoit ou prétend se connoître en physionomie.

PHYSIONOTRACE, s. m. composé des deux mots *physionomie* (voy. ce mot), et de *tracer*, du lat. *tractus*, dont nous avons fait *traciare*, tracer; les Espagnols *trazar*, et les Italiens *tracciare*.

(*Mécan. opt.*) Instrument dont on se sert pour réduire et graver, avec la plus grande ressemblance, les dessins des portraits.

PHYSIQUE, s. f. du grec φυσικὴ (*phusiké*), dérivé de φύσις (*phusis*), nature.

Science des choses naturelles; on la divise en deux parties: la *physique expérimentale*, et la *physique systématique*.

Physique expérimentale; c'est la science des effets naturels, développés par l'expérience.

Les ouvrages d'Hypocrate sont les monumens les plus considérables qui nous restent de la *physique* des anciens; ceux-ci ne paroissent avoir cultivé la *physique expérimentale*, que par rapport aux arts, et nullement pour satisfaire, comme nous, une curiosité purement philosophique.

C'est peut-être dans l'histoire des animaux d'Aristote, qu'il faut chercher le vrai goût de *physique* des anciens, plutôt que dans ses ouvrages de *physique*, où il est moins riche en faits et plus abondant en paroles, plus raisonneur et moins instruit. Il ne faut cependant pas mettre sur le compte d'Aristote l'abus que les modernes ont fait de ses ouvrages de *physique*, ni les inepties que ses commentateurs ont voulu faire prendre pour les opinions de ce grand homme.

Ce fut au sein de la plus profonde ignorance, dans ces tems de ténèbres, où la *physique* étoit en proie aux commentateurs d'Aristote, que parut le moine Bacon, cet anglois qui doit être mis au nombre des hommes de génie du premier ordre, et sut, par la seule force de son génie, s'élever au dessus de son siècle, et le laisser bien loin derrière lui.

Le chancelier Bacon qui vint après lui, embrassa un champ plus vaste: il entrevit les principes généraux qui doivent servir de fondement à l'étude de la nature; il proposa de les reconnoître par la voie de l'expérience, et il annonça un grand nombre de découvertes qui se sont faites depuis.

Descartes ouvrit quelques nouvelles routes dans la *physique* expérimentale; mais il la recommanda plus qu'il ne la pratiqua.

Cependant l'esprit de la *physique* expérimentale, que Bacon et Descartes avoient introduit, s'étendit insensiblement. L'académie *del cimento* à Florence, Bayle et Mariotte, et plusieurs autres après eux, firent avec succès un grand nombre d'expériences. Peu à peu la *physique* de Descartes succéda dans les écoles à celle d'Aristote.

Enfin Newton parut, et monta

le premier ce que ses prédécesseurs n'avoient fait qu'entrevoir, l'art d'introduire la géométrie dans la *physique*, et de former, en réunissant l'expérience au calcul, une science exacte, profonde, lumineuse et nouvelle. L'Angleterre saisit ses vues; la société royale les regarda comme siennes, dès le moment de leur naissance; les académies de France s'y prêtèrent plus lentement et avec plus de peine, par la même raison que les universités avoient eue pour rejeter, durant plusieurs années, la physique de Descartes. Mais enfin, la lumière a prévalu. La génération ennemie de ces grands hommes s'est éteinte dans les académies et les universités.

Physique systématique; c'est l'art de former des systèmes fondés sur la connoissance des effets prouvés par l'expérience, par le moyen desquels systèmes on puisse rendre raison de ces effets.

(*Médec.*) *Physique* a signifié autrefois la médecine, et dans la plupart des langues modernes, on appeloit les médecins physiciens, parce que la médecine consiste principalement dans l'observation de la nature; mais plus encore, parce que tous les genres de littérature étant concentrés dans les universités, et exercés par des ecclésiastiques, la théorie seule de la médecine étoit enseignée sous le nom de *physique*, tandis que la pratique des remèdes étoit abandonnée aux laïques.

Les Anglois appellent encore aujourd'hui leurs médecins physiciens; et *physique* se dit également, et de l'art de guérir, et des remèdes propres à guérir.

PHYSOCÈLE, s. f. du grec φυσα (*phusa*), air ou vent, et de κήλη (*kélé*), tumeur, hernie.

(*Méd.*) Hernie venteuse du scrotum. C'est la même chose que PNEUMATOCÈLE. *V.* ce mot.

PHYSOMÈTRE, s. f. du grec φύσα (*phusa*), vent, air, et de μήτρα, (*métra*), matrice.

(*Physiol.*) Tympanite de la matrice.

PHYTOLITHE, s. f. du grec φυτὸν (*phuton*), plante, et de λίθος (*lithos*), pierre: pierre plante.

(*Minéral.*) Il se dit des substances pétrifiées, ou qui portent l'empreinte de quelque plante.

PHYTOLOGIE, s. f. du grec φυτὸν (*phuton*), plante, et de λόγος (*logos*), discours, traité.

(*Botan.*) Discours ou traité sur les plantes.

PHYTOMORPHITE, s. f. du grec φυτὸν (*phuton*), plante, et de μορφὴ (*morphé*), forme.

(*Minéral.*) On appelle ainsi les pierres figurées représentant des arbres ou des plantes.

PHYTOTYPOLITHE, s. f. du grec φυτὸν (*phuton*), plante, de τύπος (*tupos*), marque, empreinte, et de λίθος (*lithos*), pierre: plante empreinte sur une pierre.

(*Minéralogie*) Il se dit des plantes dont on trouve l'empreinte sur des pierres ou sur d'autres substances du règne minéral.

PIAN, *Voy.* ÉPIAN.

PIANO, mot italien qui signifie doucement, à voix basse.

(*Musique*) Il se met dans les pièces de musique aux endroits où l'on adoucit le ton.

PIANO-FORTÉ, ou FORTÉ-PIANO.

(*Musique*) Terme italien que l'on a retenu en françois, pour désigner une espèce de clavecin dont la construction est telle qu'on peut renforcer et adoucir le son à volonté.

PIASTRE, s. f. de l'italien ou de l'espagnol *piastra*.

(*Monnoie*) Monnoie de compte et réelle, dont on fait usage en Espagne, en Amérique, en Turquie. Les *piastres* d'Espagne ont différens titres: celles aux deux globes, celles dites *mexico*, et les sévillanes, sont au titre de 10 deniers 21 grains; et celles de la fabrication commencée en 1772, ne sont qu'à 10 deniers 17 grains.

PIAZZI, nom d'homme.

(*Astron.*) Nouvelle planète découverte le 1er janvier 1801, par Piazzi, astronome de Palerme; son diamètre apparent est, suivant Herschell, de 54 lieues, et sa grosseur comme une étoile de la 7e. ou 8e. grandeur.

Piazzi avoit nommé sa planète *Cérès Ferdinandea*, du nom de la

divinité de la Sicile, et de celui du roi de Naples.

M. Bode, astronome de Berlin, auroit voulu la nommer Junon, à cause de sa proximité de Jupiter; mais M. Delalande, en sa qualité de doyen des astronomes, a voulu qu'elle fût appelée du nom de celui qui en a fait la découverte.

PIC, s. m. de l'espagnol *pico*.

(*Géogr.*) Nom que l'on a donné à quelques montagnes fort élevées, et qui se terminent en une seule pointe. Le *Pic Ténériffe*.

PICA, s. m. du lat. *pica*, pie.

(*Méd.*) Maladie qui consiste dans un appétit dépravé, qui fait désirer et manger des choses absurdes et incapables de nourrir, comme de la terre, de la craie, de la chaux, etc. On prétend qu'on a donné à cette maladie le nom latin de *pica*, pie, à cause que les couleurs opposées, le blanc et le noir, qu'on remarque à cet oiseau, répondent à la variété et à l'absurdité des alimens qu'on désire.

PIÈCE, s. f. d'une origine incertaine; mais on a dit, dans la basse latinité, *pieca*; les Italiens disent *pezza*, les Espagnols *pieza*, et les Anglois *piece* : partie, portion, morceau d'un tout.

(*Art milit.*) On dit qu'un homme est armé de *toutes pièces*, pour dire qu'il est armé de pied en cap. On dit qu'une armée a été *taillée en pièces*, pour dire qu'elle a été entièrement défaite.

Pièce se dit encore du canon, et l'on dit *une pièce d'artillerie*, *une pièce de 24*, *une pièce de batterie*, *une pièce de campagne*.

(*Fortificat.*) *Pièces détachées*; ce sont les ouvrages qui couvrent le corps de la place, du côté de la campagne, comme les ravelins, demi-lunes, cornes, tenailles, couronnes, queues d'arondes, enveloppes, etc.

(*Musique*) *Pièce* se dit aussi d'un ouvrage de musique d'une certaine étendue, quelquefois d'un seul morceau, et quelquefois de plusieurs, formant un ensemble et un tout parfait pour être exécuté de suite.

(*Littérat.*) *Pièce* se dit encore des ouvrages d'esprit, en vers ou en prose, dont chacun fait un tout complet. *Pièce d'éloquence*, *pièces fugitives*.

(*Art dramat.*) *Pièce de théâtre*, ou absolument *pièce*; c'est une tragédie ou une comédie. Dans la même acception on appelle *petite pièce*, une pièce comique d'un acte ou de trois actes, qu'on joue après une pièce plus longue, qui pour lors est appelée la *grande pièce*.

(*Pratique*) *Pièces*, s'emploie dans la pratique de tout ce qui est écrit et produit dans un procès, pour le remettre en état d'être jugé et justifier de son droit. *Pièces inventoriées*, *pièces paraphées et cotées*, *pièces justificatives*, *etc.*

PIED, s. m. du lat. *pes*, *pedis*.

(*Anat.*) La partie du corps de l'animal qui est jointe à l'extrémité de la jambe, et qui sert à marcher.

(*Métrol.*) *Pied* est aussi une mesure de longueur prise sur le pied humain, et qui est différente selon les lieux.

On appelle aussi *pied*, un instrument en forme de petite règle, qui a la longueur de cette mesure, et sur laquelle ses parties sont gravées.

(*Poésie*) *Pied*, en termes de poésie grecque et latine, est la mesure des vers; c'est un certain nombre de syllabes qui entrent dans la composition des vers, et qui en font la mesure.

(*Archit.*) *Pied droit*; c'est la partie du trumeau, ou jambage d'une porte ou d'une croisée, qui comprend le bandeau ou chambranle, le tableau, la feuillure, l'embrasure et l'écoinçon.

PIEDESTAL, s. m. composé du françois pied, et du teuton, *stal*, base, ou du grec στύλος (*stulos*), colonne.

(*Archit.*) La partie qui soutient une colonne, un vase, une statue.

PIE-MERE, s. f. du latin *pia mater*.

(*Physiol.*) Membrane très-fine et très-déliée, et néanmoins d'un tissu assez serré, qui enveloppe immédiatement le cerveau, le cervelet et la moëlle allongée, aussi bien que celle qui est renfermée dans le canal de l'épine, et fournit en même-tems une gaine particulière à tous les filets qui composent chaque nerf.

PIERRE, s. f. du latin *petra*.

(*Minéral.*) Les *pierres* sont des mélanges, plus ou moins multipliés, de matières terreuses ou alkalines, et quelquefois d'oxides métalliques.

Les minéralogistes considèrent, dans les *pierres*, trois espèces de caractères; savoir: leurs caractères physiques, fondés sur la pesanteur spécifique, la dureté, la transparence ou l'opacité, la réfraction, l'électricité, le magnétisme, la couleur, la saveur et l'odeur.

Leurs caractères géométriques; savoir: la forme extérieure ou cristallisation apparente; la forme intérieure ou forme du noyau; la forme des molécules primitives intégrantes, la cassure.

Leurs caractères chroniques qui se manifestent, lorsque par un procédé quelconque on altère la combinaison naturelle des *pierres*.

Les *pierres* sont partagées en quarante-six espèces. V. *quartz*, *silex*, *zircon*, *télésie*, *cymophane*, *rubis*, *topaze*, *émeraude*, *euclase*, *grenat*, *leucite*, *idocrase*, *feldspath*, *petro silex*, *corindon*, *ceylanite*, *axinite*, *tourmaline*, *amphibole*, *actinote*, *pyroxène*, *staurotide*, *thallite*, *smaragdite*, *oisanite*, *dioptase*, *lazulite*, *zéolite*, *stilbite*, *prehnite*, *chabasie*, *analcime*, *sommite*, *andréolite*, *péridot*, *mica*, *cianite*, *trémolite*, *lémolite*, *dipyre*, *asbeste*, *talc*, *chlorite*, *macle*, *argile*, *ytterby*.

On divise encore les *pierres* en *pierres calcaires*, *pierres vitrifiables*, *pierres réfractaires* et *pierres composées* ou *roches*.

Pierres calcaires; celles que l'action du feu réduit en poussière, et qui, mêlées ensuite avec de l'eau, ou quelqu'autre liqueur, reprennent une liaison et une dureté nouvelles.

Pierres vitrifiables; celles qui entrent en fusion au feu et s'y changent en verre.

Pierres réfractaires; celles qui résistent au feu, c'est-à-dire, qui soutiennent l'action d'un feu très-violent, sans se changer ni en chaux ni en verre.

Pierres composées, ou *roches*; celles qui ne sont qu'un assemblage des différentes *pierres* dont on vient de parler.

Pierres tombées du ciel; dès la plus haute antiquité, les historiens ont fait mention de la chute de diverses substances solides sur la surface de la terre. Les écrivains sacrés et profanes ont parlé de pluies de cendres, de soufre, de sable, et l'on a expliqué ces phénomènes, lorsqu'on a connu les éruptions volcaniques.

Mais les savans ont long-tems douté qu'il tombât des nuages, des masses pierreuses d'un poids considérable; et les savans modernes, en recueillant les faits cités par Tite-Live, Pline, Gassendi, Muschenbroëck; en recueillant sur-tout les *pierres* prétendues tombées du ciel, et les analysant, ont trouvé entr'elles une identité si parfaite, et ont reconnu un mélange si différent de tous les composés minéraux du globe, qu'ils croient maintenant que ces substances sont véritablement tombées de l'atmosphère; mais ils sont partagés d'opinion sur la formation de ces *pierres*.

Les uns croient qu'elles ont été lancées dans l'atmosphère par les volcans, soutenues et portées au loin par les ouragans; d'autres les regardent comme des substances minérales fondues par la foudre, à l'endroit même où elles ont été trouvées. Quelques-uns veulent qu'elles soient des masses étraogères à notre planète, et les font tomber de la lune; plusieurs pensent qu'elles sont des concrétions formées dans l'atmosphère.

Ces diverses théories sur la formation des *pierres tombées de l'atmosphère* font assez voir qu'on a besoin, pour asseoir son jugement, d'un plus grand nombre d'observations, et sur-tout d'une plus grande exactitude dans la description des phénomènes météoriques, qui précèdent et accompagnent la chute de ces corps solides.

Pierres précieuses; on appelle ainsi toutes les *pierres* dures, transparentes, cristallines, susceptibles d'etre taillées, ou de prendre un beau poli, sur-tout de bien refranger la lumière.

Autrefois on rangeoit les *pierres* précieuses dans l'ordre suivant: Le *diamant*, l'*émeraude*, la *topase*, l'*amethyste*, le *rubis*, le *grenat*,

la *chrysoprase*, le *jade*, l'*aventurine*, la *calcédoine*, la *chrysolithe*, le *saphir*, l'*aigue-marine*, l'*hyacinthe*, l'*opale*, le *péridot*, le *girasol*, l'*agate*, le *jaspe*, le *lapis lazuli*, la *turquoise*, le *béril*, etc. Mais les différences énormes qui existent entre toutes ces pierres, considérées sous leurs caractères physiques, géométriques et chimiques, ont fait abandonner cette classification. *V.* GEMME.

Pierres factices ; la base des pierres factices est l'oxide de plomb et le cristal de roche, ou toute autre pierre vitrifiable par l'intermède des préparations de plomb. Le sable pur et la pierre à fusil, ainsi que les cailloux de rivières qui sont transparens, sont des matières également propres à faire du verre.

Les couleurs des *pierres factices* sont dues à des oxides métalliques. C'est de leur préparation que dépend leur vivacité. Consultez les *procédés de M. de Fontanier, pour l'imitation des pierres précieuses.*

(*Alchimie*) *Pierre philosophale;* les alchimistes croyoient que l'or étoit un composé ou un corps susceptible de plus ou de moins de perfection. Quelques-uns d'entr'eux regardoient tous les métaux blancs comme une seule et même substance, à différens degrés de maturité, et les métaux jaunes, comme une matière identique plus ou moins pure. D'autres croyoient à la transmutation des métaux ou à la conversion des terres en substances métalliques. Quelques réductions d'oxide, quelques propriétés de certains alliages, ont donné naissance à ces rêveries, et les enthousiastes ou les fripons en ont profité pour assurer qu'ils avoient le talent de faire de l'or. Ils ont appelé cette prétendue découverte *la pierre philosophale.* Consultez, pour les supercheries employées par les alchimistes, pour tromper leurs dupes sur la transmutation des métaux, l'ouvrage publié par Geoffroy l'aîné, en 1722.

(*Glyptique*) *Pierres gravées ;* Pour avoir des pierres gravées exquises en travail, il faut remonter jusqu'au tems des Grecs. Ce sont eux qui ont excellé en ce genre, dans la composition, dans la correction du dessin, dans l'expression, dans l'imitation, dans la draperie, en un mot, dans toutes les parties de l'art ; mais la plus belle pierre gravée sortie de leurs mains, et qui nous soit restée, est la cornaline, connue sous le nom de *cachet de Michel-Ange.* Voy. GLYPTIQUE.

(*Méd.*) *Pierre* (maladie de la) *V.* CALCUL, LITHIASIE.

(*Pharmacie*) *Pierre infernale ;* on appelle ainsi le sel formé par l'union de l'acide nitreux et de l'argent, dépouillé par la fusion, de son eau de cristallisation ; ou, dans le langage de la chimie moderne, c'est un nitrate d'argent que l'on met dans un creuset d'argent ou de platine, qu'on fait entrer en fusion tranquille, et qu'on coule ensuite dans une lingotière qu'on a eu soin d'huiler légèrement. On conserve les cylindres qu'on obtient dans un flacon au milieu de la graine de lin.

(*Orfévrerie*) *Pierre de touche*, autrement *pierre de lydie*, et chez les Italiens *pietra di paragone;* c'est une espèce de marbre noir, ou roche cornéenne, qui sert à éprouver l'or et l'argent, en les y frottant.

PIERRIER, s. mas. du françois *pierre.*

(*Art. mil.*) C'est un canon qui, au lieu de se charger par la bouche, se charge par la culasse, qui est ouverte, pour recevoir les pierres ou cailloux, la balle, ou la cartouche, ou une boîte de fer remplie de poudre fine, pour chasser la charge. Ces canons ont été appelés *pierriers*, parce que le plus souvent on ne les chargeoit que de *pierres.*

(*Marine*) Les *pierriers* en usage dans la marine, sont ordinairement d'une livre de balle, et établis sur des chandeliers posés dans le plat bord des vaisseaux. On en place aussi dans les chaloupes, felouques, et autres petits bâtimens qui ne portent pas de canons, lorsqu'on veut les armer en guerre.

PIGNON, du latin *pineum*, *pinium*, fait de *pinea*, pomme de pin.

(*Mécan.*) On appelle ainsi, en mécanique, la plus petite de deux roues qui engrènent l'une dans l'autre; cependant on donne ce nom plus par-

ticulièrement à la roue qui est menée.

(*Architect.*) Pignon se dit aussi de la partie des murs qui s'élève en triangle, et sur laquelle porte l'extrémité de la couverture.

PIGNORATIF, adjectif du latin *pignoro*, mettre en gage, dérivé de *pignus*, gage.

(*Pratique*) Il se dit du contrat par lequel un débiteur vend son héritage à son créancier, pour jouir des fruits et les compenser avec l'intérêt de la dette, jusqu'à l'exercice de la faculté de rachat.

PILASTRE, subst. m. de l'italien *pilastro*.

(*Archit.*) Sorte de pilier carré auquel on donne les mêmes proportions et les mêmes ornemens qu'aux colonnes, et qui entre ordinairement dans le mur, et est placé derrière les colonnes.

PILE. de VOLTA. *Voy.* GALVANISME.

PILORE. *Voy.* PYLORE.

PILOTE, s. m. de l'italien *pilota*, ou du flamand *piloot*, dont les Anglois ont fait *pilot*, et les Espagnols *piloto*.

(*Marine*) Celui qui possède l'art de diriger la route d'un vaisseau, et de le conduire à travers les mers.

Le grade de *pilote*, sous l'ancien gouvernement, étoit subordonné aux officiers de marine; mais ce titre a été supprimé, et ceux des *pilotes* qui ont été trouvés suffisamment instruits, ont été élevés au grade d'officier, parce qu'on a senti que tout officier de marine doit être *pilote;* de sorte qu'on ne connoit plus dans la marine françoise de distinction entre le *pilote* HAUTURIER (*V.* ce mot), et le *pilote* côtier; on ne connoît plus que ce dernier.

Pilote côtier, ou *pilote lamaneur;* c'est celui qui connoit les côtes, leur aspect, leur gisement, leur relèvement, le brassiage, et la qualité de fond, les bancs, dangers et écueils, et les divers passages qu'il convient de suivre pour arriver sûrement. La connoissance du *pilote côtier* est purement locale et pratique. *Voy.* LAMANEUR.

Chaque port à des *pilotes* fixés et domiciliés dans l'endroit, qui se rendent avec des bateaux, qu'ils ont toujours prêts, à bord des vaisseaux qui ont besoin d'eux, pour entrer dans les ports et rades.

PILOTIS, s. m. de *piloticium*, augmentatif de *pila*, pile.

(*Hydraul.*) Gros pieux, grosse pièce de bois pointue, et ordinairement ferrée par le bout, qu'on fait entrer avec force, pour asseoir les fondemens d'un édifice, ou de quelqu'autre ouvrage, lorsqu'on veut bâtir dans l'eau, ou dans quelque lieu dont le fond n'est pas solide.

PILULE, s. f. du latin *pilula*, diminutif de *pila*.

(*Médec.*) Médicament sec, en forme de petite boule, qu'on avale tout entier. Les *pilules* sont composées de différentes poudres incorporées dans du syrop, du miel, du mucilage, de l'extrait, ou de quelqu'autre corps liquide et visqueux, propre à en faire la liaison.

PINCEAU, s. m. du lat. *penicellus*, dit pour *penicillus*.

(*Peinture*) Instrument avec lequel le peintre pose sa couleur.

Le mot *pinceau* se prend aussi au figuré, pour le résultat du maniement du *pinceau*. C'est ainsi qu'on dit le *pinceau* aimable de l'Albane, du Parmesan; le *pinceau* fier de Velasques, de Jouvenet; le *pinceau* léger et spirituel de Téniers, parce que la manière de peindre de ces habiles maîtres, étoit aimable, fière, légère, ou spirituelle.

Avant l'invention de la peinture à l'huile, on ne mettoit pas grand mérite dans le maniement du *pinceau*. S'il y en avoit un reconnu, il se réduisoit à la netteté, à la justesse avec laquelle on devoit en user. Le mouvement du *pinceau* est presque perdu dans la détrempe, qui ne laisse guère voir que le trait et les touches, de brun. Le *pinceau* est encore plus absorbé dans la fresque.

Il y a autant de maniemens de *pinceau*, que de mains qui en font usage; aussi les connoisseurs en tableaux nomment-ils leurs auteurs par l'examen du caractère particulier de chaque *pinceau*, comme on nomme l'écrivain à l'inspection de son écriture. Cette habitude est d'une grande nécessité pour la distinction des ouvrages de l'art, parce qu'elle empêche

de prendre des copies pour des ouvrages des maîtres. Cette science étonne celui qui ne la possède pas; mais il ne faut pas croire que la connoissance de la touche et du *pinceau* entraîne toujours celle de l'art. Le mérite réel s'aperçoit de loin, et saisit l'ame; celui de la touche ou du *pinceau*, n'est qu'un amusement de l'esprit, et ne se voit que de près. Le véritable amateur jouit du premier, et le *pinceau* n'occupe que les ames froides, et les brocanteurs.

(*Optique*) *Pinceau optique;* on appelle ainsi un assemblage de rayons de lumières, qui partent d'un certain point d'un objet, avec un certain degré de divergence, tombent sur l'œil, ou sur un verre convexe, et sont ensuite, par la réfraction, rassemblés en un point au-delà du verre, ou sur le fond de l'œil; ou, pour parler plus généralement, le *pinceau optique* est un double cône de rayons de lumière, les deux cônes qui le composent étant opposés par leurs bases, l'un d'eux ayant son sommet en quelque point de l'objet d'où il part, et sa base appuyée sur un verre convexe, ou sur l'œil, tandis que l'autre a aussi sa base appuyée sur le côté opposé du même verre, et son sommet à un point de convergence, ce qui fait deux cônes dont les bases se touchent dans l'œil ou dans le verre; la pointe de l'un de ces cônes est dans l'objet même, et celle de l'autre est au fond de l'œil, ou au point où l'objet est peint.

PINCÉ, s. m. de *pincer*, fait du lat. *pungere*.

(*Musique*) Sorte d'agrément propre à certains instrumens, et surtout au clavecin; il se fait en battant alternativement le son de la note écrite avec le son de la note inférieure, et observant de commencer et finir par la note qui porte le *pincé*.

PINCER, v. ac. du latin *pungere*.

(*Musique*) C'est employer les doigts au lieu de l'archet pour faire sonner les cordes d'un instrument. Il y a des instrumens à cordes qui n'ont point d'archet, et dont on ne joue qu'en les *pinçant;* tels sont le cistre, le luth, la guitare; mais on pince aussi quelquefois ceux où l'on se sert ordinairement de l'archet, comme le violon et le violoncelle; cette manière de jouer se marque dans la musique italienne par le mot *pizzicato*.

(*Marine*) *Pincer le vent;* c'est naviguer au plus près du vent. *Voy.* PRÈS, VENT.

PINDARIQUE, adj. de *pindare*, poëte lyrique.

(*Poésie*) Ce qui est dans le goût et à l'imitation de *Pindare*. Pindare étoit de Thèbes, et florissoit vers la 75e. olympiade. On a de lui quatre livres d'odes, toutes à la louange de ceux qui, de son tems, remportoient le prix aux jeux olympiques, pythiens, néméens, et isthmiques. Le style de Pindare est grand, élevé, plein de verve, de feu et de sentiment.

PINDE, s. mas. du grec πινδος (*pindos*), montagne consacrée à Apollon et aux Muses.

(*Poésie*) Les poëtes emploient souvent le mot *Pinde*, pour désigner les Muses, la poésie, Apollon, les poëtes; delà ces phrases poétiques: *Les lauriers du Pinde, les nourrissons du Pinde, les décsses du Pinde, les habitans du Pinde, les maîtres, les héros du Pinde.*

PINÉALE, adj. f. du lat. *pinealis*, fait de *pina*, pomme de pin: qui ressemble ou qui a du rapport à la pomme de pin.

(*Anat.*) C'est le nom que Descartes a donné à une glande du cerveau, parce qu'elle ressemble à la pomme de pin. C'est dans cette glande qu'il établit le siége de l'ame raisonnable. La *glande pinéale* est la même chose que la CONOÏDE. *V.* ce mot.

PINNATIFIDE, adj. composé de *pinna*, aileron, petite feuille, nageoire, et de *fida*, corde, lanière.

(*Botan.*) Terme de botanique qui se dit des parties des plantes oblongues, dont les côtés sont divisées en plusieurs lanières ou lobes, par des incisions profondes, qui n'atteignent point le milieu longitudinal, ou la nervure médiaire.

Lorsque les lanières sont elles-mêmes ainsi divisées, la partie observée est alors dite *bipinnatifide*.

PINNE MARINE. *V.* BYSSUS.

PINNÉE, adj. f. du lat. *pinna*, aileron, nageoire, petite feuille.

(*Botan.*) *Feuille pinnée*; c'est celle qui est composée de plusieurs folioles rangées oppositivement ou alternativement des deux côtés d'un pétiole commun, dont l'extrémité est terminée, soit brusquement par une ou deux folioles latérales, soit par une foliole impaire véritablement terminale.

PINNULE, s. f. du lat. *pinnula*, diminutif de *pinna*, plume, aileron: petite plume.

(*Géom.*) On appelle ainsi deux petites pièces de cuivre assez minces, et à peu près carrées, élevées perpendiculairement aux deux extrémités de l'alidade, d'un demi-cercle, d'un graphomètre, d'une équerre d'arpenteur, ou de tout autre instrument semblable, dont chacune est percée dans le milieu, d'une fente qui règne de haut en bas. Quand on prend des distances, que l'on mesure des angles sur le terrein, ou que l'on fait toute autre observation, c'est par ces fentes, qui sont dans un même plan avec la *ligne de foi*, et qui est tracée sur l'alidade, que passent les rayons visuels qui viennent des objets à l'œil. *Voy.* ALIDADE, LIGNE DE FOI.

Les *pinnules* servent à mettre l'alidade dans la direction de l'objet qu'on se propose d'observer, et les fentes servent à en faire discerner quelques parties d'une manière bien déterminée. Quand on veut voir les objets plus facilement, on tend dans le milieu un cheveu, qui, couvrant une partie de l'objet, le détermine plus précisément; et quand on veut avoir quelque chose de plus exact, on tend un autre cheveu dans une seconde fente qui coupe horizontalement la première, alors l'intersection des deux cheveux détermine sur l'objet le point que cette intersection couvre.

On met quelquefois des verres aux fentes de ces *pinnules*, et en ce cas elles font l'office de télescopes.

Autrefois, les instrumens de mathématique et d'astronomie, qui servoient à prendre des angles ou des hauteurs, étoient garnis de *pinnules*; mais cinquante ans ou environ, après la découverte du télescope, quelques savans ayant pensé à le substituer aux *pinnules*, la chose réussit si bien, que depuis ce tems-là on ne fait aucun usage de celles-ci, si ce n'est dans le graphomètre, et dans quelques autres instrumens de cette espece.

PINQUE, subst. m. de l'italien *pinco*.

(*Marine*) Bâtiment marchand de la Méditerranée, qui porte deux mâts à calcet, et sur chacun d'eux une antenne ou vergue latine, avec un très-petit artimon tout-à-fait à l'arrière. Ce bâtiment ressemble, par son grément, au chebec à voiles latines; mais sa construction diffère, en ce que le *pinque* est beaucoup moins ras, que son avant est plus renflé, et ses fonds moins fins, étant fait pour porter des marchandises. Les Espagnols et les Napolitains, dans leur navigation marchande, ont beaucoup de *pinques*, dont le port est quelquefois de deux cents, et jusqu'à trois cents tonneaux.

PINTE, s. f. du latin barbare *pinta*, que quelques-uns font dériver du grec πίνειν (*pinéin*), boire.

(*Métrol.*) Sorte de mesure dont on se servoit pour mesurer le vin, et qui étoit de différentes grandeurs, selon les différens lieux.

Dans le système des nouvelles mesures, *pinte* est la dénomination vulgaire du *litre*, qui ne differe en plus de l'ancienne pinte de Paris, que de $\frac{1}{14}$. *V.* LITRE.

PIONNIERS, s. m. du latin barb. *peonarii*, fait de *peones*, corruption de *peditones*, gens de pied.

(*Art milit.*) Travailleur dont on se sert dans une armée pour applanir les chemins, creuser des lignes et des tranchées, et faire tous les autres travaux où il est question de remuer la terre. Anciennement c'étoient les *gens de pied* qui étoient employés à ces sortes de travaux; delà vient qu'on appelle aujourd'hui *pionniers* ceux qu'on emploie seulement à cet usage.

PIPÉE, s. f. du saxon *pipe*, flûte.

(*Chasse*) Sorte de chasse dans laquelle, contrefaisant un certain chant, on attire les oiseaux dans un

arbre dont les branches sont remplies de gluaux où ils se prennent.

PIQUE, s. f. du latin *spica*.

(*Art milit.*) Sorte d'arme à long bois, dont le bout est garni d'un fer plat et pointu.

L'usage de la *pique* nous est venu des Suisses. Avant Louis XI, on ne s'en servoit pas en France; mais si le nom est moderne, l'arme est ancienne. C'étoit la sarisse des Macédoniens. L'usage en étoit le même que celui des *piques* de notre tems, pour éloigner la cavalerie. Sous Louis XIV, les *piques* ont été abolies: on y supplée par la baïonnette dont on a trouvé l'usage plus avantageux.

PIQUET, s. m. diminutif de *pique*, en latin *spica*, dont on a fait *spicare*, pour piquer.

(*Art milit.*) Sorte de petit pieu qu'on fiche en terre pour tenir une tente.

Un pieu plus grand et plus fort dont on se sert à la guerre pour tenir les chevaux à l'attache.

Delà on a donné le nom de *piquet* à un détachement de cavalerie commandé pour monter à cheval au premier ordre; et ensuite à un certain nombre de fantassins toujours prêts à marcher aux ordres des officiers commandés.

(*Jeux*) *Piquet* est aussi le nom d'un jeu de cartes assez connu.

(*Géom. prat.*) On nomme aussi *piquets* ou *fiches*, de petites baguettes de fer longues de deux pieds, qui se terminent en pointe d'un coté, et de l'autre par un anneau. On s'en sert, en mesurant une ligne droite sur le terrein, pour marquer le point où aboutit une chaine bien tendue, et pour indiquer ensuite, par leur nombre, la quantité de fois que cette chaine a été appliquée sur la direction parcourue.

PIRATE, s. m. du grec πειρατὴς (*peiratés*), dérivé de πειράω (*peirao*), s'efforcer, tenter, attaquer.

(*Marine*) Celui qui court les mers pour piller et enlever les bâtimens de toutes les nations indistinctement, sans autorisation ni commission d'aucun souverain.

Un des plus fameux *pirates* dont l'histoire a consacré les noms, est Dionide, qui répondit à Alexandre qui lui reprochoit sa condition de *pirate*: « Je suis *pirate*, parce que je n'ai qu'un vaisseau; car si j'avois une armée navale, je serois un conquérant ».

PIRIFORME, adjectif du latin *pirum*, poire, et de *forma*, forme: qui a la forme d'une poire.

(*Anat.*) Le muscle *piriforme* est le premier des muscles adducteurs de la cuisse.

PIROGUE, s. f. de l'espagnol *piragüa*.

(*Marine*) Canot ou barque fait d'un seul tronc d'arbre creusé, en usage chez les nègres d'Afrique et chez les nations sauvages du continent et des îles de l'Amérique.

Pirogues doubles; ce sont des bâtimens usités dans les diverses îles et archipels de la mer du Sud, composés de deux longues *pirogues* assemblées parallèlement à une certaine distance l'une de l'autre, et portant une plate-forme qui les lie, pour former, par leur réunion, l'effet d'un seul grand bâtiment capable de porter beaucoup de monde et une charge considérable.

PIROUETTE, s. f. du latin *gyrouetta*, diminut. de *gyrus*, par le changement de *g* en *p*.

(*Mécan.*) Sorte de jouet composé d'un petit morceau de bois plat et rond traversé dans le milieu par un petit pivot sur lequel on le fait tourner avec les doigts.

(*Danse*) C'est par analogie qu'on a appelé *pirouette* un ou plusieurs tours entiers du corps qu'un danseur fait sur la pointe des pieds sans changer de place.

(*Manége*) *Pirouette* se dit aussi d'une volte que fait le cheval, sur sa longueur, dans une seule et même place.

(*Horlogerie*) *Pirouette* est encore le nom du pendule circulaire.

PISCINE, s. f. de *piscis*, poisson.

(*Économ. dom.*) Vivier, réservoir d'eau, réservoir où l'on garde du poisson.

PISÉ, s. m. du latin *piso*, contraction de *pinso*, piler dans un mortier.

(*Archit.*) *Bâtir en pisé*; c'est faire les murs d'une maison avec une

qualité particulière de terre que l'on rend dure et compacte en la pilant comme dans un mortier.

PISIFORME, adj. du grec πίσον (*pison*), pois, et de *forma*, forme: qui a la forme d'un pois.

(*Anat.*) *L'os pisiforme* est le même que l'os orbiculaire, ou lenticulaire, ou lentiforme du carpe.

PISOLITHE, s. f. du grec πίσον (*pison*), pois, et de λίθος (*lithos*), pierre.

(*Minéral.*) Carbonate de chaux globuliforme disposée par couche et assez semblable à des pois.

PISSASPHALTE, s. m. du grec πίσσα (*pissa*), poix, et d'ἄσφαλτος (*asphaltos*), bitume.

(*Minéral.*) Bitume glutineux noir, d'une consistance semblable à celle de la poix. On l'appelle aussi *malte*, *poix minérale*.

PISTACHE, s. f. du latin *pistacenium*, dont les Italiens ont fait *pistacchio*.

(*Botan.*) Fruit du *pistachier*, ayant la forme d'une noisette.

(*Confiseur*) *Pistaches en surtout;* ce sont des *pistaches* mises à la praline.

PISTIL, s. m. du lat. *pistillum*, pilon.

(*Botan.*) Organe femelle de la fleur dont l'ovaire fait partie, et par lequel il reçoit l'intromission fécondante de la poussière des anthères.

Le *pistil* se divise en trois parties: l'ovaire, qui contient les rudimens de la semence; le style, qui est un tuyau qui surmonte l'ovaire; et le stymate, qui est l'orifice de ce tuyau. L'esprit séminal, traversant le style, parvient jusqu'au germe pour féconder la semence. *V.* ÉTAMINES, POLLEN.

PISTOLE, s. f. de *Pistoie*, ville d'Italie.

(*Monnoie*) La *pistole* d'or d'Espagne, qui contient près de 123 grains un quatrième d'or pur.

La *pistole* d'or de Genève, fabriquée au titre de 22 karats, vaut 10 livres argent courant de Genève.

PISTOLET, s. m. de *Pistoie*, ville d'Italie.

(*Art milit.*) Arme à feu beaucoup plus courte que toutes les autres, et qu'on porte ordinairement à l'arçon de la selle, et quelquefois à la ceinture; ces armes furent appelées pistoies, *pistoiers* et *pistoies*, et ensuite *pistolets*, parce que les premiers furent faits à *Pistoie* en Toscane. Les Allemands s'en servirent en France avant les François; et les Réitres, qui le portèrent du tems d'Henri II, étoient appelés pistoliers. Il en est fait mention sous le règne de François Ier.

(*Physique*) *Pistolets de volta;* on appelle ainsi un vase ordinairement de métal, garni d'une tige recourbée, aussi de métal, qui enfile un tuyau de verre mastiqué dans le couvercle du vase, afin de l'isoler, et au goulot duquel est adapté un petit canon capable de recevoir une balle.

On fait passer dans le vase deux parties d'air atmosphérique et une partie de gaz hydrogène. Après avoir placé au goulot le petit canon chargé de sa balle, de manière que le tout soit bien bouché, on présente à un corps actuellement électrisé la petite boule de métal. Il s'excite une étincelle électrique entre cette boule et le corps électrisé; il s'en excite une seconde entre cette boule et le bord du vase. C'est cette seconde étincelle qui enflamme le gaz. La détonnation est très-violente, et la balle est chassée avec assez de force pour, à la distance de 25 pas, percer une planche de chêne de 27 millimètres d'épaisseur. La détonnation seroit considérablement plus violente si, au lieu d'air atmosphérique, on mettoit dans le vase une partie d'air pur et deux parties de gaz hydrogène.

PISTON, s. m. de l'italien *pistone*, canon, cylindre d'un gros calibre, augmentatif de *pistillus*, pilon.

(*Hydraul.*) Cylindre de bois ou de métal qui, étant levé et baissé par les tringles d'une manivelle dans l'intérieur d'un corps de pompe, aspire ou pousse l'eau en l'air, et souvent la comprime et la refoule.

PITTORESQUE, adj. de l'italien *pittoresco*, dérivé de *pittore*, peintre; qui convient à la peinture.

(*Peinture*) On entend par ce mot

ce qui convient à la peinture, et ce qui fait un bon effet dans les ouvrages de cet art.

Quand on dit cette physionomie est *pittoresque*, cet habillement est *pittoresque*, cette vue, ce paysage est *pittoresque*, on entend que ces choses conviennent à la peinture.

Quand on dit que le dominicain a des coiffures *pittoresques*, que les bizarreries du Bénédette sont *pittoresques*, cela signifie que ces coiffures et ces bizarreries font un bon effet en peinture.

Le goût *pittoresque* de la composition consiste dans l'agencement agréable de tous les objets dont elle est formée, dans la disposition des groupes, dans leur enchaînement, dans les contrastes heureux, dans l'accord et l'opposition des tons, dans la belle entente des masses d'ombre et de lumière.

Le goût *pittoresque*, dans les détails, comprend tout ce que l'art peut embrasser. Il se trouve dans un arrangement de cheveux, dans le jet d'une draperie, dans le choix d'un ajustement, d'une parure, dans celui d'un accessoire. Un hasard heureux, la main d'un artiste, rend *pittoresque* ce qui ne l'étoit pas.

Le *pittoresque d'exécution* consiste dans un pinceau facile, badin, ragoûtant, quelquefois brutal; dans des touches spirituelles et piquantes; dans des laissés intelligens, des réveillons de lumière, d'autres lumières éteintes à propos, des ombres profondément fouillées, etc.

PITUITAIRE, adj. du latin *pituita*, pituite: qui a rapport à la pituite.

(*Anat.*) La *membrane pituitaire* est celle qui tapisse l'intérieur du nez.

Glande pituitaire; V. GLANDE PINÉALE.

PITUITE, s. f. du lat. *pituita*.

(*Physiologie*) Humeur aqueuse, lymphatique, visqueuse, qui existe dans le corps de l'homme et des animaux, et qui est fournie par les alimens humides. C'est la même chose que PHLEGME. *V.* ce mot.

PIVOT, s. m. du lat. *pivotus*, diminut. de *piva*. Les Italiens disent *pivolo*, pour un piquet.

(*Mécan.*) Morceau de fer ou d'autre métal, arrondi par le bout, qui soutient un corps solide, et qui sert à le faire tourner.

PIVOTANT, TE, adj. de pivot.

(*Botan.*) *Racine pivotante*; celle qui a un tronc principal enfoncé perpendiculairement dans la terre.

PLACARD, s. m. de *plaque*, et *plaque* du grec πλὰξ, πλαξὸς (*plax*, *plaxos*), petite lame de métal, mince.

(*Administr.*) Ecrit ou imprimé qu'on affiche dans les places, dans les carrefours, afin d'informer le public de quelque chose.

(*Prat.*) *Placard* se dit aussi d'un écrit injurieux qu'on publie en l'affichant au coin des rues, ou en le semant parmi le peuple.

PLACE, s. f. du lat. *platea*, d'où les Allemands ont fait *platz*. Lieu, endroit, espace que peut occuper une personne, une chose.

(*Architect.*) *Place* se dit aussi d'un lieu public découvert et environné de bâtimens, soit pour l'embellissement d'une ville, soit pour la commodité du commerce.

(*Commerce*) *Place* se dit encore absolument pour le lieu du change, de la banque; le lieu où les négocians, les banquiers, s'assemblent dans une ville, pour y traiter des affaires de leur commerce, de leur négoce. *Négocier un billet sur la place, avoir du crédit sur la place.*

Place médiate; c'est une *place* sur laquelle un banquier ou un négociant, tire, en donnant ordre à son correspondant de tirer, pour se solder de pareille somme, sur une place avec laquelle elle a un change ouvert; ce qui suppose que la première place avoit besoin de tirer sur cette dernière, et que n'ayant point de change ouvert avec elle, elle a tiré sur une *place médiate.*

Jours de place; ce sont les jours où les négocians d'une ville ont coutume de s'assembler.

(*Art milit.*) *Place de guerre;* c'est une place fortifiée.

Place régulière; celle qui a les parties relatives de son enceinte égales entre elles, et également fortifiée.

Place irrégulière; celle qui a les

les parties relatives inégales entre elles, et les angles aussi, de sorte que les lignes du dessin, formant une figure bizarre, ont besoin d'être inégalement fortifiées.

Place d'armes d'une attaque ou d'une tranchée; c'est un poste bordé d'un parapet ou d'un épaulement, pour loger de la cavalerie et de l'infanterie, destinées à soutenir la tranchée contre les sorties de la garnison.

Place d'armes d'une ville de guerre; c'est un grand espace vide où l'on assemble les soldats pour recevoir les ordres, ou pour leur faire faire l'exercice.

Place d'armes d'un camp; c'est un grand terrein choisi à la tête ou sur les côtés d'un campement, pour ranger les troupes en bataille.

PLACENTA, s. m. Mot latin qui signifie gâteau.

(*Anat.*) Masse charnue et spongieuse, semblable en quelque façon à la substance de la rate, tissue et entrelacée d'une infinité de veines et d'artères, qui composent la plus grande partie de son corps, attachée au fond de l'utérus dans les femmes grosses, et faite pour recevoir le sang destiné à la nourriture de l'enfant dans la matrice. Elle est ainsi appelée, parce qu'elle a la forme d'un gâteau.

(*Botan.*) *Placenta* est aussi le nom de la partie interne du péricarpe, à laquelle la graine est attachée.

PLACET, s. m. Corruption du latin *placeat*, qu'il plaise, plaise à...

(*Pratique*) Supplique que l'on fait au prince, aux ministres ou aux juges, pour leur demander une grâce, justice ou faveur. Ce nom vient de ce qu'autrefois les suppliques commençoient par le mot *placeat*, plaise à...

PLAFOND, s. m. composé de *plat* et de *fond*. On écrivoit autrefois *platfond*.

(*Archit.*) Le dessus d'un plancher, qui est cintré ou plat, garni de plâtre ou de menuiserie, et souvent orné de peintures.

(*Peinture*) *Plafonner une figure;* c'est, dans le langage de la peinture, donner à une figure le raccourci nécessaire pour qu'elle fasse un bon effet, étant peinte sur le *plafond*, et vue de bas en haut.

Une figure plafonne; c'est-à-dire qu'elle est tellement conforme aux règles de la perspective, qu'elle paroit telle qu'on a eu dessein de la représenter.

Les premiers maîtres ne connoissoient guère l'art de montrer leurs figures dans les *plafonds*, vues en dessous, ni toutes les hauteurs tendantes à des points de vue; c'est ce qu'on appelle faire *plafonner* les figures. Il ne paroit pas non plus que les Romains, ni par conséquent les Grecs, aient décelé les principes de ces raccourcis dans leurs *plafonds*, leurs figures y sont placées comme sur un champ qui paroit être vertical. Raphaël lui-même n'a pas fait d'autres efforts pour ses *plafonds;* on en peut juger par les tableaux qui se voient aux voûtes des loges du vatican. Cependant, ce qui a pu n'être pas familier à Raphaël et à quelques-uns de son école, n'a pas tardé à être pratiqué très-peu de tems après. On voit quelques raccourcis de Jules Romain. Rien ne *plafonne* mieux que la coupole de Parme, ouvrage immortel du Corrège, et que les figures de Pellegrino Tibaldi, à l'institut de Bologne. Plusieurs des plafonds de la galerie de Diane à Fontainebleau, sont pleins de ce sentiment de perspective, et prouvent, ainsi que les ouvrages que l'on vient de citer, que ces grands maîtres nous ont laissé, dans ce genre savant et animé, des modèles que les modernes n'ont pas encore atteints.

PLAGE, s. f. du latin *plaga*, dérivé du grec πλάκα (*plaka*), accusatif de πλὰξ (*plax*), chose plate et unie.

(*Géogr.*) Nom que l'on donne à un point quelconque de l'horizon. Il y a autant de *plages* que de points dans l'horizon; et comme le nombre de ces points est infini, il y a aussi une infinité de *plages;* mais pour en limiter le nombre, on n'en compte que trente-deux, dont quatre sont les quatre principales *plages*, desquelles toutes les autres prennent leur nom. Ces quatre sont le *Septentrion* ou le

Nord; le *Midi* ou le *Sud*; l'*Orient* ou l'*Est*; l'*Occident* ou l'*Ouest*: on les appelle aussi les *quatre points cardinaux*.

Les ving-huit autres *plages* ont des noms qui tiennent des deux *plages* entre lesquelles elles sont *placées*. *V.* AIR-DE-VENT, et RHUMB-DE-VENT, NORD, SUD, EST, OUEST.

(*Marine*) Les marins entendent par *plage*, une partie de la côte qui est plate et basse, et dont le rivage uni et plat s'étend en ligne droite, ou en arc fort allongé, sans aucune rade ni port, ni aucun cap apparent, où les vaisseaux puissent se mettre à l'abri.

Vaisseau jeté sur la plage; c'est un vaisseau échoué et perdu sur une *plage* de sable, sur laquelle ordinairement il y a facilité à l'équipage de se sauver.

PLAGIAIRE, s. m. du lat. *plagiarius*, fait de *plaga*, plaie, coup.

(*Jurisprud.*) Chez les Romains, on appeloit *plagiaires*, ceux qui vendoient un esclave qui ne leur appartenoit pas, ou qui retenoient, comme esclave, un homme libre, qui l'achetoient ou le vendoient. Ils étoient ainsi nommés, parce que par la loi *flavia*, ceux qui s'étoient rendus coupables de ce crime, étoient condamnés au fouet, *ad plagas damnabantur*. La loi même s'appeloit *plagiaria*, et le crime *plagium*.

(*Littérat.*) C'est par analogie qu'on a donné le nom de *plagiaires* aux auteurs qui pilleut les ouvrages des autres, pour se les attribuer.

Le *plagiat* est une sorte de crime littéraire, pour lequel les envieux n'ont jamais manqué de faire le procès aux écrivains célèbres. Lorsque Corneille, en donnant *le Cid*, étonna tout son siècle, et consterna tous ses rivaux, ceux-ci lui reprochèrent les larcins qu'il avoit faits au poëte espagnol; mais le public, naïvement sensible et amoureux des belles choses, n'y attacha aucune importance.

Je prends mon bien où je le trouve, disoit Molière, et il appeloit son bien, tout ce qui appartenoit à la comédie. Dans les découvertes importantes, le vol est sérieusement malhonnête, parce que la découverte apporte de la gloire, quelquefois de l'utilité à son auteur, et que l'un et l'autre est un bien: encore dans cette partie, celui qui profite des conjectures pour arriver à la certitude, a-t-il la gloire de la déconverte; et Fontenelle a très-bien dit qu'*une vérité n'appartient pas à celui qui la trouve, mais à celui qui la nomme*.

PLAID, s. m. du lat. *placitum*, formé de *placere*, parce qu'autrefois lorsque les juges prononçoient leurs jugemens, ils avoient coutume de se servir de cette formule, *placet*, ou *videtur*.

(*Pratique*) *Plaid* est un vieux mot qui signifie débat, question.

Jours de plaids; ce sont les jours où l'on plaide.

Tenir les plaids; c'est tenir l'audience.

PLAIE, s. f. du lat. *plaga*.

(*Chirurgie*) La *plaie* est une solution de continuité, récente et sanglante dans une partie molle, faite par l'action d'un corps dur et aigu, qui vient la heurter, qui la presse ou qui lui résiste. On distingue plusieurs espèces de *plaies*.

On appelle *piqûres*, les *plaies* faites par des instrumens piquans; *incisions*, celles faites par les instrumens tranchans; *plaies contuses*, celles faites par les instrumens contondans; *plaies d'arquebuse*, celles faites par des armes à feu; *plaies venimeuses*, celles faites par la morsure d'animaux venimeux.

La solution de continuité, faite par le feu, par la poudre à canon, ou par quelque eau forte, se nomme *brûlure*.

(*Jardin.*) Les jardiniers appellent aussi *plaies*, une ouverture dans l'écorce ou dans la partie ligneuse des arbres, causée par quelque accident, ou par la corruption des humeurs.

PLAIN, NE, adj. du latin *planus*, uni, égal: qui n'est point raboteux.

(*Art milit.*) *Plaine campagne*; c'est-à-dire, rase campagne. *La*

bataille s'est donnée en plaine campagne.

(*Manufact.*) *Etoffe plaine;* c'est une étoffe unie, et où il n'y a nulles figures, nulles façons. On dit, dans le même sens, *linge plain, satin plain, velours plain.*

(*Musique*) *Plain-chant;* c'est le chant ordinaire de l'église catholique.

Saint Ambroise, archevêque de Milan, fut, à ce qu'on prétend, l'inventeur du *plain-chant;* le pape, Saint Grégoire, le perfectionna, et lui donna la forme qu'il conserve encore aujourd'hui à Rome, et dans les autres églises où se pratique le chant romain. L'église gallicane n'admit qu'en partie, avec beaucoup de peine, et presque par force, le *chant grégorien.* Ce chant, tel qu'il subsiste encore aujourd'hui, est un reste bien défiguré, mais bien précieux, de l'ancienne musique grecque.

(*Marine*) *Plain* ou *plein*, pris au substantif, signifie, dans la langue vulgaire des marins, le rivage, le bord de la mer. Dans ce sens, ils disent qu'un vaisseau est allé au *plain*, pour dire qu'il est échoué sur le rivage.

PLAINE, s. f. du latin *plana*, *plana camporum*, la plaine des champs, plate campagne.

(*Topogr.*) Grande étendue de terre dans un pays uni. *Plaine Saint-Denis. La Pologne est un pays de plaines. Les troupes étoient campées dans la plaine.*

PLAINTE, s. f. du lat. *planctus*, gémissement.

(*Pratique*) Déclaration qu'un particulier fait en justice, de l'affront ou du tort qu'il a souffert, afin d'en faire informer et en poursuivre la réparation par les voies de droit.

PLAN, s. et adj. du lat. *planus*, uni, égal.

(*Géom.*) Surface à laquelle une ligne droite se peut appliquer en tout sens, de manière qu'elle coïncide toujours avec cette surface. *Voyez* SURFACE.

En géométrie, en astronomie, etc. on se sert fort souvent de *plans*, pour faire concevoir des surfaces imaginaires, qui sont supposées couper ou passer à travers des corps solides, et c'est de là que dépend toute la doctrine de la sphère, et la formation des courbes appelées sections coniques; quand un *plan* coupe un cône parallèlement à l'un de ses côtés, la section est une parabole; s'il la coupe parallèlement à sa base, c'est un cercle. (*V.* CONIQUES.) Toute la sphère s'explique par des *plans* que l'on imagine passer par les corps célestes. *V.* SPHERE.

(*Mécan.*) *Plan horizontal;* c'est en mécanique, un *plan* de niveau, ou parallèle à l'horizon. Tout l'art du nivellement consiste à déterminer de combien un *plan* donné s'éloigne du *plan* horizontal. *V.* NIVELLEMENT.

Plan incliné; c'est en mécanique un plan qui fait un angle oblique avec le plan horizontal. La théorie du mouvement des corps sur des plans inclinés est un des points principaux de la mécanique.

Plan de gravité ou *de gravitation;* c'est un plan que l'on suppose passer par le centre de gravité d'un corps, et dans la direction de sa tendance.

(*Navigat. intér.*) *Plan incliné;* c'est un plan sur lequel on fait glisser des bateaux, pour les élever d'un canal à l'autre, et qui est destiné à remplacer les écluses.

Depuis une vingtaine d'années on s'occupe beaucoup des plans inclinés pour remplacer les écluses. On sait qu'en Chine les transports par eau sont beaucoup plus communs qu'en Europe; mais ceux qui ont vu ces mécaniques dans le pays même avouent qu'elles sont loin d'être parfaites, et qu'elles exigent un nombre considérable de personnes pour la manœuvre. Plusieurs projets ont été présentés: on a publié sur cette matière des ouvrages pleins d'intérêts; plusieurs plans inclinés ont été exécutés dans l'Amérique septentrionale; mais l'ouvrage le plus étonnant en ce genre est celui qui a été achevé par le duc de Bridgewater, en Angleterre, pour établir une communication entre les deux biefs de son canal souterrein.

(*Catoptrique*) *Plan de réflexion;*

c'est un plan qui passe par le rayon de réflexion, et qui est perpendiculaire au plan du miroir ou à la surface du corps réfléchissant.

Plan de réfraction ; c'est un plan qui passe par le rayon incident, et le rayon réfracté et rompu.

(*Perspective*) *Plan du tableau ;* c'est une surface plane qu'on imagine comme transparente, ordinairement perpendiculaire à l'horizon, et placée entre l'œil du spectateur et l'objet qu'il voit. On suppose que les rayons optiques qui viennent des différens points de l'objet jusqu'à l'œil, passent à travers cette surface, et qu'ils laissent dans leur passage des marques qui les représentent sur le plan.

Plan géométral ; c'est un plan parallèle à l'horizon, sur lequel on suppose placé l'objet que l'on se propose de mettre en perspective. Ce *plan* coupe ordinairement à angles droits le *plan du tableau.*

Plan horizontal ; c'est un *plan* qui passe par l'œil du spectateur, parallèlement à l'horizon, coupant à angles droits le *plan du tableau*, quand celui-ci est perpendiculaire au plan géométral.

Plan vertical ; c'est un *plan* qui passe par l'œil du spectateur perpendiculairement au plan géométral, et ordinairement parallèle au *plan du tableau.*

(*Géogr.*) *Plan de projection ;* c'est, dans la projection stéréographique de la sphère, le plan sur lequel on suppose que les points de la sphère sont projetés, et que la sphère est représentée.

(*Arpentage*) *Lever un plan ;* c'est l'art de décrire sur le papier les différens angles, et les différentes lignes d'un terrein dont on a pris les mesures avec un GRAPHOMETRE. *Voy.* ce mot.

Quand on lève un terrein avec la planchette on n'a point besoin d'en faire le *plan*, il est tout fait. *Voy.* PLANCHETTE.

PLAN se prend aussi adjectivement.

(*Géom.*) *Figure plane ;* c'est une figure décrite sur un *plan*, ou qu'on peut supposer avoir été décrite sur un *plan*, c'est-à-dire, une figure telle que tous les points de sa surface sont dans un même *plan.*

Angle plan ; c'est l'angle formé par deux *plans* qui se coupent. Cet angle est le même que l'angle rectiligne formé par deux perpendiculaires à un même point de la section commune, dirigées l'une dans un *plan*, l'autre dans l'autre; on l'appelle ainsi pour le distinguer d'un angle solide, qui est formé par plusieurs plans; tel est l'angle formé au sommet d'une pyramide par ses faces.

Triangle plan ; c'est un triangle renfermé entre trois lignes droites; on l'appelle ainsi par opposition au triangle sphérique, qui est renfermé par des arcs de cercle, et dont tous les points ne sont pas dans le même plan.

Trigonométrie plane ; c'est la théorie des triangles *plans*, de leurs mesures, de leurs proportions, etc.

(*Optique*) *Verre* ou *miroir plan ;* c'est un verre ou un miroir dont la surface est plate ou unie.

Verre plan-concave ; voy. CONCAVE.

Verre plan-convexe ; voy. CONVEXE.

(*Archit.*) *Plan*, pris substantivement, signifie aussi la délinéation, le dessin d'un bâtiment, ou autre ouvrage d'architecture, tracé sur le papier, selon ses différentes mesures et ses différentes parties.

Plan relevé, plan en relief ; lorsque la représentation du trait fondamental d'un édifice est tracée sur une carte, on représente tous les dehors du même édifice en élévation, on appelle cela *faire l'élévation d'un plan*, ou *le plan relevé* ou *le plan en relief.*

(*Marine*) *Carte plane ;* c'est une carte marine où les méridiens et les parallèles sont représentés par des lignes droites parallèles, et où par conséquent les degrés de longitude sont les mêmes dans tous les parallèles de latitude.

Navigation plane ; c'est l'art de calculer, par le moyen d'une carte plane, ou bien de représenter sur une pareille carte les différens cas et les différentes circonstances du mouvement d'un vaisseau.

La *navigation plane* est fondée sur la supposition que la terre est plate, quoique cette supposition soit manifestement fausse. Néanmoins, en plaçant sur une carte les lieux conformément à cette idée, si l'on divise un long voyage en un grand nombre de petits, on pourra, avec une pareille carte, naviguer assez juste.

(*Arith.*) *Nombre plan;* c'est celui qui peut résulter de la multiplication de deux nombres l'un par l'autre; ainsi, 20 est un *nombre plan*, produit par la multiplication de 5 par 4.

(*Mathém.*) *Problème plan;* c'est un problème qui ne peut être résolu géométriquement que par l'intersection d'une ligne droite et d'un cercle, ou par l'intersection des circonférences de ces cercles.

(*Botan.*) *Plan* se dit, en botanique, des parties des plantes qui présentent une surface plate, ou dont l'épaisseur est très-petite, relativement aux deux autres dimensions.

Plan se dit aussi de ce qui, comparativement, n'a point de courbure, de rides, de plis, d'ondulations, etc.

(*Peinture*) *Plan* a, dans les arts qui dépendent du dessin, deux acceptions, l'une relative à la disposition générale d'une composition, et l'autre aux formes particulières d'un objet.

Sous le premier de ces rapports, le mot *plan* sert à exprimer le résultat perspectif des divers points sur lesquels les objets qui entrent dans une scène sont placés; ainsi, on dit le *premier*, le *second*, le *troisième*, le *quatrième plan* d'un bas-relief ou d'un tableau, pour désigner le plus grand ou le moindre degré d'enfoncement sur lequel s'arrête telle ou telle partie d'une composition.

De l'avantage de bien connoître les plans d'une composition, naissent 1°. la justesse des effets pour la perspective aérienne; 2°. les hauteurs exactes à donner à chaque objet, ce qui est relatif à la perspective linéale, sans parler de la valeur que cette connoissance donne à l'exécution, qui doit aussi se différencier selon les *plans*. Dans sa seconde signification, le mot *plan* s'entend du détail des formes et leurs différentes surfaces. Ainsi, quand on dit que les *plans* d'une tête sont bien sentis, on fait entendre que tous les mouvemens des détails qui la composent sont bien exprimés et bien à leur place.

PLANCHE, du latin *planca* ais, morceau de bois scié en long.

(*Gravure*) Les graveurs en taille-douce, en manière noire, en manière pointillée, etc. nomment *planche* la feuille ou lame de cuivre rouge sur laquelle ils gravent: ils se servent même du mot *planche* pour désigner le travail dont ils la couvrent. Ainsi, un graveur dit que sa *planche* n'est qu'ébauchée, ou qu'elle est fort avancée. Quand les graveurs disent *une belle planche*, *une bonne planche*, ils n'entendent pas une lame d'un bel ou bon cuivre, telle qu'elle est sortie des mains du chaudronnier, mais une planche couverte d'un bon travail de gravure. Quand ils veulent désigner la *planche* elle-même, considérée indépendamment de leur travail, ils disent ordinairement un cuivre.

(*Commerce maritime*) *Jours de planche;* on appelle ainsi le séjour que le maître d'un bâtiment freté est obligé de faire dans le port de son arrivée, sans qu'il lui soit rien dû au-delà du fret. *V.* STARIE.

(*Jardin*) *Planche* se dit encore d'un espace de terre plus long que large, qui ressemble à une plate-bande isolée.

PLANCHETTE, s. f. diminutif de PLANCHE, en latin *planca*.

(*Géom. prat.*) Instrument dont on se sert dans l'arpentage des terres, et avec lequel on a, sur le terrein même, le plan que l'on demande, sans être obligé de le construire à part.

Une *planchette* est formée en carré parfait ou en carré long, suivant l'objet que l'on se propose; la plus grande longueur de ses côtés ne passe pas ordinairement 24 pouces; on la couvre le plus souvent d'un papier vert qui s'étend sur toutes les parties où l'on ne travaille point.

La planchette consiste ordinairement en un parallélogramme de bois, entouré d'un chassis de buis, par

le moyen duquel on attache une feuille de papier bien étendue. Sur chaque côté du chassis, et vers le bord intérieur, il y a des échelles de pouces subdivisés. Outre cela, on projette sur un des côtés les 360 degrés d'un cercle, en partant d'un centre de cuivre qui est au milieu de la planchette.

D'un côté est une boussole qui sert à placer l'instrument. Le tout est attaché à un genou, par un bâton à trois branches, pour le soutenir. Enfin, la *planchette* est accompagnée d'un *index*, ordinairement garni d'échelles et de deux pinnules placées perpendiculairement sur ses extrémités.

PLANÉTAIRE, adj. et s. de PLANÈTE. *V.* ce mot.

(*Astron.*) Il se dit en général de tout ce qui a rapport aux planètes.

Système planétaire; c'est le système ou l'assemblage des *planètes*, tant premières que secondaires, qui se meuvent chacune dans leur orbite autour du soleil, comme centre commun.

Heures planétaires antiques ou *judaïques;* ce sont les heures inégales, dont douze étoient pour le jour, et douze pour la nuit.

Jours planétaires; chez les anciens, les jours étoient partagés entre les sept *planètes*, et chaque *planète* avoit un jour. C'est pour cela que, dans plusieurs langues modernes, les jours de la semaine portent encore des noms tirés de ceux des *planètes*, comme lundi, *dies lunæ*, mardi, *dies martis*, etc.

Années planétaires; ce sont les périodes de tems que les *planètes* emploient à faire leurs révolutions autour du soleil ou de la terre.

Carrés planétaires; ce sont les carrés magiques des sept nombres, depuis trois jusqu'à neuf.

Planétaire, pris substantivement, se dit d'un instrument qui représente les mouvemens des *planètes*, soit par des cercles, comme dans les sphères mouvantes, soit par des aiguilles et des cadrans.

On peut encore donner ce nom aux machines destinées à représenter le mouvement de la terre autour du soleil, le parallélisme de son axe, et le changement des saisons qui en est une suite.

On peut aussi mettre au nombre des *planétaires*, les sphères mouvantes, et les pendules où sont représentées les révolutions des *planètes*. Consultez le *Traité général des horloges du père Alexandre*, et celui de M. *Lepaute;* on y voit l'indication des auteurs qui ont parlé de ces sortes d'ouvrages.

PLANÈTE, s. f. du grec πλανήτης (*planétès*), errant, dérivé de πλανη (*plané*), erreur, égarement: étoile errante.

(*Astron.*) Corps céleste qui fait sa révolution autour du ciel, et change continuellement de position par rapport aux autres étoiles, d'où lui vient le nom d'étoile errante, que lui ont donné les anciens.

Les *planètes* se distinguent ordinairement en principales et secondaires.

Planètes principales; ce sont celles qui tournent autour du soleil: telles sont les *planètes* de *Mercure*, *Vénus*, *Mars*, *Jupiter*, *Saturne*, *Herschell*, *Cérès* ou *Piazzi*, *Pallas* ou *Olbers*, et la *Terre*, sans compter les comètes.

Planètes secondaires; ce sont celles qui tournent autour de quelque *planète* principale, comme centre, de la même manière que les *planètes* principales tournent autour du soleil: telles sont la lune qui tourne autour de notre terre, et ces autres *planètes* qui tournent autour de Saturne et de Jupiter, et que l'on appelle satellites.

PLANIMÉTRIE, s. f. du latin *planus*, égal, uni, plan, et du grec μέτρον (*métron*), mesure: mesure des surfaces planes.

(*Géom.*) Partie de la géométrie qui considère les lignes et les figures planes.

La *planimétrie* est ordinairement bornée à la mesure des plans ou surfaces; elle est opposée à la STÉRÉOMÉTRIE. *V.* ce mot.

La *planimétrie*, ou l'art de mesurer les surfaces planes, s'exécute par le moyen des carrés plus ou moins

grands, comme *pieds* carrés, mètres carrés, myriamètre carré, etc. Ainsi, on connoit la valeur d'une surface proposée, quand on sait combien elle contient de pieds carrés, de mètres carrés, etc.

PLANISPHÈRE, s. m. du latin *planus*, plan, et du grec σφαῖρα (*sphaira*), sphère, globe.

(*Astron.*) Projection de la sphère et de ses différens cercles sur une surface plane, comme sur du papier, etc.

Dans ce sens, les cartes célestes et terrestres, où sont représentés les méridiens et les autres cercles de la sphère, sont appelées *planisphères*.

Dans les *planisphères*, on suppose que l'œil est un point qui voit tous les cercles de la sphère, et qui les rapporte au plan de projection sur lequel la masse de la sphère est, pour ainsi dire, applatie.

Les cartes célestes où sont représentées les constellations, sont des espèces de *planisphères;* mais on appelle aussi *planisphères* la représentation des cercles ou orbites que les planètes décrivent, faite sur un plan, soit en dessin, soit en cartons concentriques ou appliquées les uns sur les autres; les cartes marines sont aussi appelées *planisphères* nautiques.

Planisphère se dit sur-tout des cartes célestes qui représentent les constellations de tout le ciel, projetées sur le plan de l'écliptique, ou sur le plan de l'équateur.

PLANT, s. m. du lat. *plantare*, planter.

(*Jardin.*) Scion qu'on tire de certains arbres pour planter.

Plant se dit aussi des élèves qu'on fait des graines semées, afin de les replanter.

Plant se prend encore pour le lieu où l'on a planté de jeunes arbres, et même pour la chose plantée. C'est dans ce dernier sens, qu'on dit un *plant* d'artichauts, de fraisiers, de poiriers, de tilleuls.

PLANTAIRE, adj. de *plante* (des pieds). *V.* ce mot; qui a rapport à la plante du pied.

(*Anat.*) Le *muscle plantaire*, les *ligamens plantaires*, les *artères plantaires*, etc.

PLANTATION, s. f. du lat. *plantatio*, dérivé de *planto*, planter; l'action de planter.

(*Jardin.*) *Plantation* signifie en général un terrein d'une certaine étendue, sur lequel on a fait venir des semences, ou transplanté un grand nombre d'individus d'une même espèce d'arbres, d'arbustes ou d'herbes.

Il se dit aussi d'une réunion d'arbres et d'arbrisseaux de toute espèce, de toute grandeur, et de tout pays, élevés à peu près en même tems dans quelque portion considérable d'un domaine. C'est dans ce dernier sens qu'on dit *plantations d'ornement*, *plantations utiles*, *riches plantations*, etc.

Colonies de l'Amérique; il se dit encore des établissemens que les colonies envoyées d'Europe, font dans les terres qu'elles défrichent, et où elles plantent des cannes de sucre, du tabac, etc.

PLANTE, s. f. du lat. *planta*.

(*Botan.*) Corps organique, incomplet dans sa naissance, incapable de déplacement spontané, et se nourrissant particulièrement par sa partie fixante ou pénétrante.

Sous le nom de *plantes*, les botanistes comprennent les arbres, et toutes sortes de végétaux.

Pour l'organisation des *plantes*, *Voy.* les mots RACINE, TIGE, FEUILLE, FLEUR, FRUIT, SEMENCE, EMBRYON, PÉRISPERME, COTYLÉDONS, PLUMULE, RADICULE, ANNUELLE, BISANNUELLE, ÉPIDERME, LIBER, AUBIER, FOLIATION, BOUTON, CALICE, COROLLE, PÉTALE, ÉTAMINE, PISTIL, RÉCEPTACLE, GERME, STYLE, STIGMATE, PÉRICARPE, CAPSULE, SILIQUE, GOUSSE, NOIX, BAIE, POMME, BRIN, FIBRES, UTRICULES, SUCS, MOELLE, BOIS, ÉCORCE, etc.

Plantes alimentaires; on comprend sous ce nom les *plantes* qui nourrissent habituellement l'homme dans chaque pays; peut-être un jour qualifiera-t-on ainsi le plus grand nombre des *plantes*, puisqu'on suppose que presque toutes contiennent de l'AMIDON (*voy.* ce mot), ou

une matière végétale éminemment nutritive, homogène dans sa nature, et toute formée, dit-on, dans les végétaux, d'où il ne s'agit que de savoir la retirer.

Plantes annuelles ; ce sont celles qui naissent, croissent et meurent entièrement dans l'année; lorsqu'elles passent l'hiver et durent deux ans, on les nomme *bisannuelles.*

Plantes aquatiques ; ce sont celles qui naissent dans l'eau.

Plantes céréales ; on appelle ainsi le froment, le seigle, l'orge, l'avoine, et quelques autres plantes de la famille des gramiuées, dont les semences servent à la nourriture de l'homme et des animaux ; elles sont ainsi appelées du nom de *Cérès*, qui, suivant les poëtes, en a fait présent au genre humain.

Plantes cryptogames ; v. CRYPTOGAME.

Plantes économiques ; on désigne sous ce nom, les plantes qui sont employées à la nourriture de l'homme et des bestiaux, ou qui fournissent des produits pour les arts.

Plantes étiolées ; voy. ÉTIOLEMENT.

Plantes indigènes ; voy. INDIGÈNE.

Plantes exotiques ; voy. EXOTIQUES.

Plantes hybrides, ou *hibrides ;* voy. HIBRIDE.

Plantes médicinales ; ce sont celles qu'on regarde comme propres à guérir quelque maladie.

Plantes odorantes, ou *odoriférantes ;* ce sont celles qui exhalent une odeur. *Voy.* AROME, ODORAT, PARFUMS.

Plantes parasites ; voy. PARASITE.

Plantes vivaces ; on appelle ainsi les *plantes* qui vivent plusieurs années.

(*Anat.*) *Plante* se dit aussi, par métaphore, du dessous du pied de l'homme ; *la plante du pied.*

PLANTER, verbe act. du latin *planto.*

(*Agric.*) Mettre en terre les racines d'une plante, pour qu'elle s'y fortifie, et qu'elle y croisse.

Il se dit également de toutes les graines qu'on met en terre l'une après l'autre avec la main, par opposition à semer. On plante des pois, des fleurs, des ognons, des noyaux, un bois, un parterre, des allées.

PLANTIGRADE, adj. et s. composé du lat. *planta*, plante du pied, et de *gradior*, marcher : qui marche sur la plante des pieds.

(*Hist. nat.*) C'est le nom qu'on a donné aux animaux mammifères, carnassiers, qui marchent comme nous sur la *plante* des pieds, c'est-à-dire, qui ont la *plante* du pied entièrement appuyée. *L'ours*, la *taupe*, le *blaireau*, sont des *plantigrades.*

PLANTULE, s. f. diminut. de *plante*, en latin *planta*, *plantula.*

(*Botan.*) Rudiment de la tige, placé dans la cavité des lobes séminales, et qui se développe et sort de terre au moment de la germination.

PLAQUE, s. f. du lat. *placa*, fait du grec πλάξ (*plax*), lame de métal peu épaisse et applatie.

(*Émailleur*) Les émailleurs appellent *plaque*, un corps de verre ou d'émail, façonné à la flamme de la lampe.

(*Orfévrerie*) *Vaisselle plaquée*, *bijoux plaqués ;* c'est de la vaisselle, des bijoux de cuivre ou d'acier, qui sont recouverts d'une lame d'or ou d'argent, qu'on y applique et qu'on y rend adhérent, par un procédé particulier. Dans ce sens, on dit substantivement *du plaqué*, *voilà du beau plaqué.*

PLASTIQUE, s. f. du grec πλαστικὴ (*plastiké*), dont les Latins ont fait *plastice*, et les Italiens *plastico*, l'art du potier, du modeleur.

(*Sculpt.*) L'art plastique, ou substantivement *la plastique*, est une partie de la sculpture qui consiste à modeler toutes sortes de figures en plâtre, en terre, en stuc. C'est ce qu'on appelle plus ordinairement l'art de modeler.

PLASTRON, s. m. de l'italien *piastrone.*

(*Art milit.*) Demi-cuirasse ou la pièce de devant de la cuirasse que les cavaliers portent à la guerre.

(*Escrime*) Il se dit aussi d'un cuir rembourré dont les maîtres d'armes se servent pour recevoir les bottes qu'on leur porte.

(*Sculpture*) *Plastron* est encore un ornement de sculpture, en manière d'anse de panier, avec des enroulemens.

PLAT, TE, adj. du grec πλατὺς (*platus*), large, sans épaisseur, qui a la superficie unie.

(*Art milit.*) *Plat pays;* les gens de guerre désignent par-là la campagne, les villages, les bourgades, par opposition aux villes, aux places fortes.

(*Marine*) *Vaisseau plat, vaisseau à fond plat*, ou *à varangue plate;* c'est un bâtiment dans lequel les varangues, ou la partie inférieure des membres, ont beaucoup de longueur et peu de relèvement, ce qui forme à son fond une partie considérable, large et presque horizontale. De tels vaisseaux ont de vastes capacités, ont la faculté de s'échouer avec moins de danger; mais ils sont ordinairement moins propres à la marche.

Bateaux plats; ce sont des bateaux ou barques dont le fond est absolument *plat*, et qui sont propres pour faire un débarquement de troupes, sur une plage ouverte, où ils peuvent s'échouer et se mettre à terre.

Plat-bord; c'est une suite ou file de bordages, qui se mettent à *plat* sur les têtes de toutes les allonges, pour terminer le vaisseau dans sa partie supérieure ou œuvre-morte, et sur toute la longueur du bâtiment.

Calme plat; c'est l'état de la mer lorsqu'il ne fait pas le moindre vent.

(*Poésie*) *Vers à rimes plates;* ce sont des vers dont les rimes se suivent deux à deux, sans être entremêlées.

PLATEAU, s. m., diminut. de *plat*, vaisselle; petit plat.

(*Art milit.*) Il se dit aussi d'nn terrein élevé, mais plat et uni, sur lequel on met du canon en batterie.

(*Physique*) *Plateau électrique;* c'est un plan circulaire de verre, que l'on rend actuellement électrique en le faisant tourner entre des coussins. La meilleure matière pour faire les plateaux électriques est le cristal d'Angleterre, connu sous le nom de FLINT-GLASS (*V.* ce mot). Viennent ensuite les glaces de Cherbourg et de St. Gobin.

PLATE-BANDE, s. f. *V.* pour l'origine PLAT et BANDE.

(*Architect.*) La *plate-bande* est la partie qui termine l'architecture de l'ordre dorique : c'est, en général, la même chose que la face.

C'est aussi une moulure carrée, plus haute que saillante, comme sont les faces d'un architrave, et la *plate-bande* des modillons d'une corniche.

Plate-bande de parquet; c'est un assemblage étroit et long, avec compartiment en losange, qui sert de bordure au parquet d'une pièce d'appartement.

(*Artillerie*) *Plate-bande d'affut;* c'est une bande de fer qu'on applique sur les tourillons d'un canon, pour le tenir ferme sur son affut quand on le pointe.

(*Jardin.*) *Plate-bande* se dit aussi d'une bande de terre longue et étroite, destinée à élever des fleurs et des arbrisseaux odorans.

PLATÉE, s. f., même origine que PLAT.

(*Archit.*) Massif de fondation qui comprend toute l'étendue du bâtiment.

PLATE-FORME, s. f. de l'italien *piatta forma.*

(*Art milit.*) Lieu préparé avec des madriers ou des planches de bois, pour recevoir et placer le canon que l'on veut mettre en batterie, soit sur des remparts, soit à un siége.

(*Archit.*) *Plate-forme* se dit aussi des pièces de bois posées sur l'entablement, qui soutiennent les chevrons et la charpente en toute l'étendue d'un comble, d'une couverture.

(*Hydraul.*) Il se dit encore d'un plancher fait de plusieurs gros ais ou madriers, qu'on fait sur plusieurs rangs de pilotis, pour asseoir la maçonnerie.

(*Jardin.*) *Plate-forme* est encore le nom d'une espèce de terrasse pour découvrir une belle vue dans un jardin.

(*Marine*) *Plate-forme de l'éperon, ou de la poulaine;* c'est un établissement ou espèce de plancher,

formé en caille botis, en avant du vaisseau, sur l'éperon, entre les deux lisses supérieures des berpes, pour servir aux matelots qui s'y tiennent ou qui y passent pour aller sur le beaupré, à poser leurs pieds.

PLATINE, s. f. même origine que *plat*, *plateau* : petite plaque.

(*Arquebusier*) La *platine* est la pièce à laquelle sont attachées toutes celles qui servent au ressort d'une arme à feu.

(*Artillerie*) Plaque de plomb en sable, qui sert à couvrir la lumière du canon.

(*Imprimerie*) *Platine* est aussi la partie de la presse qui foule sur le timpan, celle qui est au dessous de l'arbre, et qu'on fait hausser ou baisser par le moyen du barreau.

PLATINE, s. m. de l'espagnol *platina*, dimin. de *plata*, argent : petit argent.

(*Minéral.*) Substance métallique, blanche comme de l'argent (d'où lui vient son nom), mais plus sombre, très-fixe au feu, et plus pesante que l'or. Jusqu'ici l'or étoit de tous les corps, le plus dense et le plus pesant ; depuis la découverte du *platine*, l'or n'a plus, dans ce genre-là, que le second rang.

La dureté du *platine* ne le cède qu'à celle du fer ; et sa tenacité le place au troisième rang, entre le cuivre et l'argent. C'est de tous les métaux le plus difficile à fondre.

Le *platine* s'allie à plusieurs métaux ; mais l'alliage le plus utile est celui qui a lieu entre le *platine* et le cuivre. Très-dur et très-serré, cet alliage prend un beau poli, et sert à faire des miroirs de télescope, dont la surface est inaltérable.

L'art de travailler le *platine* est encore trop imparfait pour qu'on puisse prévoir tous les services que ce métal inaltérable pourra rendre aux arts. Déja les chimistes en ont fait fabriquer des creusets précieux, des évaporatoires, des cornues. On s'en est servi avec avantage pour faire des étalons de mesures, des règles, des types de poids invariables. Son peu de dilatabilité peut le rendre très-utile dans les ouvrages d'horlogerie. Si quelque jour il devient plus commun et plus facile à fondre, il sera sans doute employé à la fabrication des monnoies, des médailles, etc.

Le *platine* vient de l'Amérique méridionale, où on le trouve toujours à l'état natif, sous la forme de petits grains anguleux, de la grosseur de la poudre à tirer.

PLATONIQUE, adj. de *Platon*, philosophe grec : qui a rapport à Platon, au système de Platon.

(*Morale*) *Amour platonique* ; celui qui ne regarde qu'aux qualités de l'ame, sans aucun égard aux sens.

(*Chronol.*) *Année platonique* ; c'est la révolution à la fin de laquelle on suppose que tous les corps célestes seront dans le même état où ils étoient à la création. Le monde a ses périodes, dit Platon ; à la consommation de ces périodes, il revient à son état d'origine, et la grande année recommence.

(*Géom.*) *Corps platoniques* ; ce sont ceux que l'on appelle autrement, et plus communément, corps réguliers. On les appelle ainsi, parce qu'on croit que la première découverte de la propriété de ces corps est due à l'école de Platon.

PLÂTRE, s. m. du grec πλαστὸς (*plastés*), dérivé de πλάσσω (*plassô*), former, figurer.

(*Minéral*) Le *plâtre*, on sulfate de chaux, ou *plâtre* calciné, ou gypse, ou sélénite, est une substance très-répandue dans la nature. Le *plâtre* se divise en lames, se décrépite sur les charbons, se fond au chalumeau en un émail blanc. Le *plâtre* pur est inaltérable à l'air ; mais il est rarement dans cet état ; il est presque toujours mélangé : celui des environs de Paris est toujours mêlé avec une portion considérable de pierre calcaire, ce qui paroît être la cause de la supériorité qu'il a sur les *plâtres* les plus purs.

(*Sculpture*) On donne dans les ateliers le nom de *plâtres* aux statues, aux bas-reliefs, aux parties moulées en *plâtre*, d'après les restes les plus précieux de l'antiquité, et les chefs-d'œuvres des statuaires modernes. On dit, par exemple, que l'on a un beau *plâtre* de la Vénus de Médicis, de la tête de Laocoon, etc. On dit aussi *tirer un plâtre sur quelqu'un*, pour dire, prendre la figure de son visage

avec du *plâtre* préparé pour cet effet.

PLÂTRE-CIMENT, subst. m. composé de *plâtre* propre à être figuré, façonné, et de CIMENT (*V.* ce mot), propre à lier, unir et faire tenir ensemble.

(*Archit.*) Production artificielle qui réunit les propriétés du *plâtre* que donne le gypse à celles du meilleur ciment. Les échantillons de la pierre qui peut servir à la fabrication du *plâtre-ciment*, se trouvent parmi les galets, qui garnissent les côtes de la mer, aux environs de Boulogne. Il suffit, pour la fabrication de cette matière, de calciner les morceaux à un degré de chaleur semblable à celui qui est nécessaire pour la calcination de la chaux, et de les pulvériser ensuite, en gâchant la poudre qui en résulte avec la quantité d'eau suffisante; il se dégage sensiblement de la chaleur, et il se forme une pâte qui ne tarde pas à se durcir, comme le fait le *plâtre* proprement dit. La pierre qui en provient est inaltérable par l'eau et par l'air, et elle devient assez compacte pour recevoir un certain poli. On peut en fabriquer des vases, parce qu'elle est imperméable à l'eau; on peut la façonner en ajutages, en robinets, en tuyaux de conduite.

Le *plâtre-ciment* peut être employé dans toutes les constructions dans l'eau, pour les fondations des jetées, des digues, des piles de ponts, des radiers, etc. Dans l'architecture ordinaire, il peut servir à faire des enduits, et sur-tout dans les lieux humides.

Le *plâtre-ciment* peut être taillé comme la pierre, et employé dans tous les cas où l'on fait usage du stuc et du marbre; il a toutes les conditions nécessaires pour être moulé en statues. On peut faire du *plâtre-ciment*, un pisé très-solide, et des pierres de toute espèce, pour servir dans les constructions rurales.

PLÉBISCITE, s. m. composé du latin *plebs*, *plebis*, peuple, et de *scitum*, ordonnance: ordonnance du peuple.

(*Hist. romaine*) Décret, ordonnance émanée du peuple romain, séparé des sénateurs et des patrices, sur la réquisition d'un tribun.

Les plébiscites ne différèrent des lois, que par le nom et la manière dont on les faisoit recevoir.

PLEIGE, s. m. du latin barbare *plegius*, dont les Allemands ont fait *pflegen*, et les Anglois, *pleige*.

(*Pratique*) Caution, d'où vient *pleger*, pour cautionner.

PLEIN, NE, adj. du lat. *plenus*.

(*Physique*) Il se dit d'un espace dans lequel on suppose qu'il n'y a aucun vide.

(*Blason*) *Armes pleines;* ce sont des armes sans brisures, et qui ne sont point écartelées.

Écu d'or plein, de gueule plein; cela signifie que dans l'*écu* il n'y a qu'une couleur, qu'un émail.

(*Marine*) Porter *plein;* c'est gouverner de manière à tenir l'avant du vaisseau plus éloigné de la direction du vent, que la ligne du plus près, en faisant avec la direction du vent, un angle moins aigu, afin de faire bien enfler les voiles, et de faire du chemin.

Pleine mer; c'est-à-dire, au large, au loin des côtes.

Mer pleine; c'est le *plein* de l'eau, la haute mer, la marée haute. *V.* MARÉE.

(*Astronomie*) *Pleine lune;* c'est cette phase ou état de la lune dans lequel elle nous présente toute une moitié éclairée. La terre est alors entre le soleil et la lune, et celle-ci est en opposition; elle est dans le signe du zodiaque, directement opposé à celui qu'occupe le soleil. Les éclipses de lune n'arrivent que dans les *pleines* lunes, lorsque la lune se trouve précisément en ligne droite entre la terre et le soleil; de sorte que la terre empêche le soleil de l'éclairer.

(*Jardinage*) *Plein vent, arbre en plein vent;* c'est un arbre de tige autour de laquelle il étend ses branches horizontalement.

(*Prat.*) *Plein possessioné;* c'est la *pleine* maintenue et garde qui s'adjuge en justice à celle des parties qui a le droit le plus apparent.

Plein pouvoir; c'est un pouvoir sans restriction. *V.* POUVOIR.

PLÉNIPOTENTIAIRE, s. m. et adj. du lat. *plenus*, plein, et de *potentia*, puissance: celui qui a une commission ou un *plein* pouvoir d'agir.

(*Diplomatie*) Il se dit particulièrement des ambassadeurs que les gouvernemens envoient pour traiter de paix, de mariages et autres affaires importantes.

PLÉONASME, s. mas. du grec πλεονασμὸς (*pléonasmos*), dont la racine est πλέος (*pléos*) plein: abondance, superfluité.

(*Élocut.*) Figure de construction opposée à l'ellipse.

On appelle *pléonasmes*, les expressions superflues qui se trouvent dans une phrase, et dont la suppression n'empêcheroit pas que le sens fût moins entendu; et plus particulièrement encore les répétitions qui se trouvent dans les idées, quoique les expressions paroissent différentes.

PLÉROSE, s. m. du grec πλήρωσις (*plérôsis*), réplétion, plénitude, dérivé de πληρόω (*pléroô*), remplir.

(*Méd.*) Réplétion, ou rétablissement d'un corps que les maladies ou des évacuations trop copieuses avoient épuisé.

PLÉTHORE, s. mas. du grec πλήθώρα (*pléthôra*), réplétion, plénitude, du verbe πλήθω, remplir, combler.

(*Méd.*) La *pléthore*, dit Boërrhave, est une quantité de sang louable, plus grande qu'il ne faut, pour pouvoir supporter les changemens qui sont inévitables dans la vie, sans occasionner des maladies.

PLÉTHORIQUE, adj. même origine que PLÉTHORE.

(*Méd.*) On appelle ainsi ceux qui ont beaucoup de sang, ou qui ont une *pléthore*.

PLEURÉSIE, subst. f. du grec πλευρῖτις (*pleuritis*), de πλευρὰ (*pleura*), plèvre.

(*Méd.*) Douleur de côté, piquante et très-violente, causée par l'inflammation de la *plèvre*, et souvent aussi de la partie interne du poumon, accompagnée de fièvre aiguë, de difficulté de respirer, et ordinairement de toux et de crachats sanguinolens, qui deviennent ensuite rouillés et jaunes.

Fausse pleurésie; c'est une douleur de côté, sans fièvre, sans soif, et souvent sans toux, causée par une lymphe ou sérosité âcre, engagée dans la *plèvre*, ou dans les muscles intercostaux.

PLEURO-PNEUMONIE, s. f. du grec πλευρὰ (*pleura*), plèvre, et de πνεύμων (*pneumon*), le poumon.

(*Méd.*) Espèce de pleurésie, composée d'une vraie pleurésie et d'une péripneumonie, c'est-à-dire, dans laquelle la plèvre et les poumons sont enflammés.

PLÈVRE, s. f. du grec πλευρὰ (*pleura*), côte.

(*Méd.*) C'est le nom de la membrane qui tapisse la parois intérieure des côtes.

PLEXUS, s. m. Mot latin, participe de *plecto*, entrelacer.

(*Anat.*) Espèce de filet, ou complication de vaisseaux.

Plexus choroïde; c'est un amas de vaisseaux dans le cerveau.

Plexus de nerfs; c'est une union de nœuds, ou plusieurs nerfs qui forment une espèce de filet.

PLI, s. m. du latin *plica*, pli, ou *plico*, plier: un ou plusieurs doubles que l'on fait à une étoffe, à du linge.

(*Peinture, sculpture*) Plis. *Voy.* DRAPERIE

PLICATILE, adj. du latin *plicatilis*, de *plica*, pli: susceptible de plissement.

(*Botan.*) La corolle du liseron est *plicatile* par le sommeil: elle s'épanouit pendant le jour, et se ferme avant la nuit.

PLINTHE, s. m. ou f. du grec πλίνθος (*plinthos*), brique.

(*Architecture*) Membre d'architecture carré et plat, que l'on met aux bases et aux chapiteaux des colonnes; il est ainsi appelé, parce qu'il a la figure d'une brique.

PLIQUE, ou PLICA, s. f. du lat. *plica*, pli.

(*Méd.*) Maladie endémique, très-commune dans toute la Pologne; elle consiste dans un entortillement ou entrelacement extraordinaire des cheveux, lesquels sont tellement collés ensemble, qu'ils forment un spectacle monstrueux. Lorsqu'on les coupe, ou qu'ils se rompent, ils répandent du sang; le malade est attaqué de maux de tête horribles, sa

vue s'affoiblit, et il court souvent risque de la vie. Cette maladie attaque sur-tout les juifs qui vivent dans ces contrées.

PLISSÉ, adj. du latin *plicatus*, fait de *plica*, pli : qui a des plis.

(*Botan.*) Les feuilles de beaucoup de plantes sont plissées avant leur développement, et leurs plis suivent les nervures.

PLOMB, subst. m. du latin *plumbum*.

(*Minéral.*) Métal gris, bleu ou livide, non acidifiable, ductile et facilement oxidable; le cinquième dans l'ordre de la pesanteur, et le dernier dans celui de la dureté; le septième dans l'ordre de la ductilité, et le sixième dans celui de la volatilité.

On n'a point encore trouvé le *plomb* natif pur et isolé; la nature le présente toujours mêlé avec des substances étrangères.

Quand on veut essayer une mine de plomb, on commence par la griller pour en dégager le soufre ou l'arsenic, ensuite on la fond; après quoi on coupelle le culot obtenu, afin de connoître la quantité d'argent qu'il contient.

Le plomb dans son état d'oxide, est le plus vitrifiable de tous les métaux. Il s'unit très-bien à la silice et aux autres terres. Il donne au verre une densité homogène, plus de pesanteur, et une sorte d'onctuosité qui le rend susceptible d'être taillé et poli plus aisément. Il augmente sa propriété réfringente, et constitue le FLINT-GLASS. *Voy.* ce mot.

Les différens oxides de *plomb* servent dans la peinture, parce qu'ils s'unissent très-bien aux huiles.

On prépare avec l'oxide de *plomb*, l'antimoine et le sel marin, un jaune fort beau, connu sous le nom de *jaune de Naples*.

Le *plomb* oxidé par les vapeurs du vinaigre forme ce qu'on appelle *le blanc de plomb*.

La litharge, qui est un oxide de *plomb*, sert à rendre les huiles, siccatives, en leur fournissant de l'oxigène.

Le *plomb* uni à l'antimoine fournit le métal des caractères d'imprimerie.

(*Méd.*) Les médecins ont donné le nom de *plomb* à une maladie dont les vidangeurs sont quelquefois attaqués. Elle consiste dans une suffocation et une lipothymie que la vapeur maligne des privés leur cause subitement, et qui les fait périr en peu de tems, si on ne les fait vomir avec une potion émétisée.

(*Marine*) *Plomb : plomb de sonde.* Voy. SONDE.

(*Géom.*) *Ligne à plomb*, ou simplement *plomb*; c'est un instrument qui sert aux maçons et autres ouvriers à élever perpendiculairement leurs ouvrages, et ordinairement composé d'une ficelle, à laquelle est attaché un morceau de *plomb*.

PLOMBAGINE, s. f. du latin *plumbago, plumbaginis*, parce que les anciens prenoient cette substance pour une mine de *plomb*.

(*Minéral.*) Substance minérale qui a été long-tems confondue avec le molybdène : cette substance porte différens noms; on l'appelle *carbone de fer, crayon noir, potelot, mine de plomb*. Elle laisse sur le papier des traces noirâtres. Sa surface est grasse et onctueuse.

On trouve la *plombagine* aux Pyrénées, en Espagne, en Allemagne; mais nulle part elle n'est aussi pure qu'en Angleterre. Aussi les Anglois en ménagent-ils l'exploitation avec art : ils n'en retirent qu'une petite quantité à la fois, et ils ferment ensuite la mine. Monsieur Conté est parvenu à imiter la *plombagine* d'Angleterre, ou à la préparer artificiellement, de manière à remplacer parfaitement les crayons anglois.

PLONGER, v. n. du latin *plumbiare*, faire comme le plomb, enfoncer comme le *plomb*.

(*Physique*) C'est l'art ou l'action de descendre dans l'eau jusqu'à une profondeur considérable, et d'y rester assez long-tems.

On a imaginé différentes méthodes et différens instrumens pour rendre l'art de plonger plus sûr et plus aisé.

Le grand point est de procurer au plongeur un air frais, sans quoi il n'est pas possible qu'il reste long-tems dans l'eau, car il y périroit.

La plus importante de ces inven-

tions est *la cloche du plongeur;* mais malgré les additions et les perfectionnemens qu'on y a faits, elle n'est plus d'usage, parce qu'elle entraine avec elle trop d'embarras et trop d'inconvéniens.

Le plus grand de tous, et qui est inévitable, c'est la grande densité que l'air acquiert dans la cloche, par la grande pression qu'il éprouve de la part de l'eau, à une grande profondeur. Cet air, ainsi comprimé, comprime à son tour toutes les parties du corps du *plongeur*, soit extérieurement, soit intérieurement, et par cette pression fait rompre les vaisseaux sanguins, et occasionne des crachemens de sang.

PLUIE, s. f. du latin *pluvia.*

(*Physique*) On appelle *pluie* l'eau qui se détache des nuages, et qui tombe en forme de gouttes.

Comme la *pluie* n'est autre chose que les vapeurs qui se sont élevées dans l'atmosphère, et qui, en se condensant ensuite, se réunissent et tombent en forme de gouttes, elle doit être d'autant plus fréquente qu'il s'élève une plus grande quantité de ces vapeurs. Il s'en élève davantage au dessus des mers et des grands lacs qu'au dessus des terres qui fournissent moins à l'évaporation. Voilà pourquoi les pluies, toutes choses égales d'ailleurs, sont beaucoup plus fréquentes dans les voisinages des cotes, qu'elles ne le sont dans le milieu des continens et des grandes îles. C'est encore la raison pour laquelle le vent d'ouest et le vent de sud nous donnent souvent de la *pluie;* car le vent d'ouest nous apporte les nuages formés par l'Océan, et le vent de sud nous amène ceux qui ont été formés sur la Méditerranée. *Voy.* METEORES.

PLUMAGE, s. m. de PLUME, *voy.* ce mot.

(*Ornithol.*) L'ensemble de toutes les *plumes* dont le corps des oiseaux est revêtu.

PLUMASSEAU, s. m. de PLUME. *Voy.* ce mot.

(*Chirur.*) Les *plumasseaux* sont plusieurs brins de charpie, unis les uns aux autres, repliés par leurs extrémités, et applatis entre le dos d'une main et la paume de l'autre. Leur usage est d'arrêter les hémorragies légères; de tenir les plaies et les ulcères ouverts, de peur qu'ils ne se recollent avant que le fond soit détergé; de les consolider par le moyen des onguents, des digestifs ou du baume dont on les couvre, etc.

Le mot de *plumasseau* vient de ce que les anciens, qui n'avoient point l'usage de la charpie, se servoient de *plumes* cousues entre deux linges.

PLUME, s. f. du latin *pluma.*

(*Ornithol.*) Ce qui couvre les oiseaux et sert à les soutenir en l'air.

(*Diplomatiq.*) *Plumes à écrire;* pour tracer des caractères sur le bois et sur les métaux, on se servit du burin, (*voy.* BURIN). Le style fut employé quand on voulut écrire sur des tablettes enduites de cire, (*voy.* STYLE). Le parchemin et le papier exigeant un instrument plus délicat, on prit un roseau, (*voy.* ROSEAU). Les Turcs, les Grecs et les Persans se servent encore du roseau.

On ne sait pas au juste à quelle date remonte l'usage des *plumes* d'oiseaux; on présume qu'il a commencé au cinquième siècle; mais on sait qu'il étoit généralement adopté en Europe, au dixième siècle.

(*Dessin*) *Dessin à la plume;* cette manière de dessiner a été souvent pratiquée par les anciens peintres. Traitée avec facilité, elle n'est guère moins expéditive que celle de dessiner au crayon, et elle est susceptible de beaucoup d'esprit et de goût. On a un grand nombre d'études à la *plume*, faites par le Titien.

Quelques peintres ont dessiné d'une *plume* fine et légère; d'autres se sont servi d'une grosse *plume* conduite avec feu, et en apparence, sans aucun art; prodiguant l'encre par taches, l'étendant même quelquefois avec le doigt, ils ont produit, dans cette manière brutale, des ouvrages justement admirés des connoisseurs.

La *plume* est aujourd'hui généralement abandonnée par les peintres; ils ne l'emploient plus guere qu'à faire le trait de leurs dessins au lavis. Le lavis peint mieux que la *plume*, mais il ne dessine pas avec tant d'es-

prit, et rend moins bien le caractère des différens objets.

PLUMEAU, ou PLUMASSEAU, s. m. de PLUME.

(*Peinture*) Espèce de balai fait avec de fortes plumes de dindons, qui sert aux peintres pour ôter la poussière avant d'appliquer la peinture.

PLUMEUX, adj. de *plume*.

(*Botan.*) Barbu comme une *plume*; c'est-à-dire, garni longitudinalement de deux rangs opposés de poils longs; ou bien composé de parties grêles, et ainsi garnies de poils.

PLUMITIF, s. m. corruption de *primitif*.

(*Pratique*) Le papier original et *primitif* sur lequel le greffier de l'audience écrit sommairement et en abrégé le jugement, à mesure que le juge le prononce.

Greffier plumitif, ou an *plumitif*; c'est celui qui tient la *plume* à l'audience.

PLUMULE, s. f. du latin *plumula*, diminut. de *pluma*, petite plume.

(*Botan.*) La *plumule* est la partie supérieure de l'embryon.

Dès que l'embryon a acquis assez de force, l'épiderme de la semence se rompt, ses lobes s'écartent, la *plumule* s'élève et la radicule descend. La *plumule*, destinée à devenir tige, sort de terre accompagnée de ses lobes changées en feuilles séminales, qui périssent aussitôt.

PLURALITÉ, s. f. du lat. *pluralis*, plurier, de plusieurs: qui renferme plusieurs; plus grande quantité, plus grand nombre.

(*Polit.*) *Pluralité, avoir la pluralité*; c'est en parlant d'une assemblée délibérante, avoir pour soi le plus grand nombre de suffrages.

Pluralité absolue; c'est la moitié plus un au moins de la totalité des suffrages.

Pluralité relative; c'est celle qui ne se forme que de la supériorité du nombre des voix qu'a un concurrent, relativement aux autres concurrens.

(*Astron.*) *Pluralité des mondes*; la ressemblance que l'on trouve entre les planètes et la terre nous conduit naturellement à penser qu'elles sont destinées à recevoir et à nourrir des êtres vivans et intelligens comme nous, et qu'elles sont habitées. Delà naît la *pluralité des mondes*. Elle a été soutenue par les plus anciens philosophes, et depuis par Huyghens et par Fontenelle. *V.* MONDE.

PLURILOCULAIRE, adj. du lat. *plures*, plusieurs, et de *loculi*, loges.

(*Botan.*) Qui a plusieurs loges. *Voy.* LOGES.

PLUS, prépos. du latin *plus*, davantage.

(*Algèbre.*) On se sert de ce mot en algèbre pour signifier l'addition. Son caractère est +. Ainsi, l'expression algébrique $4 + 10 = 14$, signifie que quatre *plus* dix sont égaux à quatorze.

Toute quantité qui n'a point de signe et qui commence une phrase algébrique, est censée avoir le signe +. L'opposé du signe + est moins −. *V.* MOINS.

PLUVIÔSE, s. m. du latin *pluviosus*, fait de *pluvia*, pluie; pluvieux.

(*Calendrier françois*) Cinquième mois de la république françoise. Ce mois, qui a 30 jours comme les autres, commence le 20 janvier et finit le 18 février; mais dans l'année qui suit immédiatement l'année sextile, ce mois *pluviôse* commence le 21 janvier et finit le 19 février, parce que l'année sextile a six jours complémentaires, ce qui retarde d'un jour le commencement de l'année suivante. On lui a donné le nom de *pluviôse*, parce que dans ce mois-là il tombe ordinairement beaucoup de pluie.

PNEUMATIQUE, s. f. et adj. du grec πνεῦμα (*pneuma*), air, vent.

(*Physique*) Science qui a pour objet les propriétés de l'air et les lois que suit ce fluide dans sa gravitation, sa condensation, sa raréfaction, son élasticité, etc.

(*Chimie*) *Chimie pneumatique*; c'est la partie de la chimie qui traite des gaz. *V.* AIR, ATMOSPHÈRE.

Machine pneumatique. V. MACHINE.

PNEUMATOCELE, s. f. du grec πνεῦμα, air, vent, et de κήλη (*kêlê*), tumeur.

(*Chirurgie*) Fausse hernie du scrotum, causée par un amas d'air ou de vent qui le gonfle.

PNEUMATO-CHIMIQUE, adj. du grec πνεῦμα (*pneuma*), air, vent, et de χυμεία (*chumeia*), chimie.

(*Chimie*) Appareil chimique qui sert, au moyen de l'eau ou du mercure, à se rendre maître des substances aériformes. *V.* HYDRO-PNEUMATIQUE.

PNEUMATOLOGIE, s. f. du gr. πνεῦμα (*pneuma*), air, vent, esprit, et de λόγος (*logos*), discours, traité.

(*Philos.*) Traité des substances spirituelles.

PNEUMATODE, adj. du grec πνεῦμα (*pneuma*), air, vent.

(*Méd.*) Celui dont la respiration est courte et fréquente, suivant Hypocrate. Galien dit qu'on s'en sert quelquefois pour signifier une personne dont le ventre est distendu par des flatuosités.

PNEUMATOMPHALE, s. f. du grec πνεῦμα (*pneuma*), air, vent, et d'ὀμφαλὸς (*omphalos*), le nombril.

(*Chirurgie*) Fausse hernie du nombril causée par des vents, c'est-à-dire, par un amas d'air qui gonfle cette partie.

PNEUMATOSE, s. f. du grec πνεῦμα (*pneuma*), air, vent.

(*Méd.*) Enflure de l'estomac causée par des flatuosités. Quelques-uns entendent encore par ce terme l'élaboration des esprits dans le cerveau et dans les nerfs.

PNEUMOGRAPHIE, s. f. du gr. πνεύμων (*pneumón*), le poumon, et de γραφὴ (*graphé*), description,

(*Anat.*) Partie de l'anatomie qui a pour objet la description du poumon.

PNEUMOLOGIE, s. f. du grec πνεύμων (*pneumón*), le poumon, et de λόγος (*logos*), discours, traité.

(*Anat.*) Partie de l'anatomie qui traite des usages du poumon.

PNEUMONIE, s. f. du grec πνεύμων (*pneumon*), poumon.

(*Méd.*) Maladie du poumon. *V.* PHTHISIE.

Delà on appelle *pneumoniques* les remèdes qui sont propres à la PNEUMONIE.

PNEUMOTOMIE, s. f. du grec πνεύμων (*pneumón*), le poumon, et de τέμνω (*temnó*) couper, inciser.

(*Anat.*) Partie de l'anatomie qui a pour objet la dissection du poumon.

PODAGRE, s. et adj. du grec ποῦς (*pous*), génit. ποδὸς (*podos*), pied, et d'ἄγρα (*agra*), prise, capture : pris par les pieds.

(*Méd.*) Goutte qui attaque les pieds.

Il se dit aussi de celui qui a la goutte aux pieds.

PODESTAT, s. m. Mot italien.

(*Écon. polit.*) Titre d'un magistrat, d'un officier de justice et de police dans plusieurs villes d'Italie.

PODOMETRE, s. m. du grec ποῦς (*pous*), génit. ποδὸς (*podos*), pied, et de μέτρον (*metron*), mesure : conte-pas.

(*Mécan.*) Machine à rouage qu'on attache dans une voiture : par sa correspondance avec les roues de la voiture, son aiguille fait un pas à chaque tour de roue, et la route se trouve mesurée. *V.* ODOMÈTRE.

POÊLE ou POILE, s. m. du lat. barb. *pisale.*

(*Écon. dom.*) Sorte de fourneau de terre ou de fonte, avec lequel on chauffe une chambre.

Le meilleur des *poêles* seroit celui qui produiroit, dans un appartement, avec une quantité donnée de combustible, la plus grande chaleur possible.

Les *poêles* de métal sont ceux qui produisent la chaleur la plus prompte et la plus vive; mais du moment que leur température s'élève à un certain degré, ils dépouillent l'air de l'appartement d'une partie de son oxigène. Telle est la cause du malaise que les poêles de métal occasionnent aux personnes délicates, et qui fait généralement préférer les poêles de faïence, dont la chaleur est plus douce, plus égale et plus saine. *V.* PHLOSCOPE, FUMIVORE.

POËME, s. m. du grec ποίημα (*poiéma*) ouvrage, dérivé de ποιέω (*poiéó*), faire, composer.

Poëme historique; celui qui n'expose que des actions et des évènemens réels

réels, et tels qu'ils sont arrivés dans l'ordre naturel.

Poëme philosophique ; celui qui consiste à établir des principes de physique, de métaphysique et de morale, à raisonner, prouver, citer des autorités et des exemples, et à tirer des conséquences.

Poëme didactique; celui qui ne contient que des observations relatives à la pratique des préceptes propres à régler chaque opération dont le succès ne peut être bien assuré qu'en suivant certaines méthodes, comme sont les opérations des arts.

Poëme épique ; voy. EPOPÉE.

POÉSIE, s. f. du grec ποίησις (*poiésis*), action, de ποιέω (*poiéô*) faire, composer.

La *poésie* est le tableau de la belle nature peinte dans le discours, selon des règles, soit naturelles, soit arbitraires.

On distingue trois sortes de *poésie :* celle des choses, celle des idées et des sentimens, et celle du style.

La première consiste dans le choix des objets, et de leurs attributs ou convenances.

La seconde, dans la manière plus parfaite de saisir, combiner, rapprocher ces objets, de se les approprier, d'en faire sortir l'intérêt, l'agrément ou le merveilleux.

La troisième, dans un style supérieur à celui de la prose, plus limé, plus hardi, plus frappant par les mots, les tours et les constructions.

On resserre quelquefois le sens du mot *poésie;* alors il ne signifie que le style poétique, ou bien les règles de la versification, qu'on en sont que les branches. *V.* STYLE, VERS, VERSIFICATION, HARMONIE.

(*Peinture, Sculpture*) La *poésie* de l'art consiste à voir son sujet et à l'exprimer.

L'artiste est *poëte* quand il crée; il n'est que peintre quand il copie ou qu'il imite.

L'artiste est *poëte* quand il voit son sujet tel qu'il a dû se passer, quand il s'en représente les personnages avec une beauté dont ils manquèrent peut-être, avec une expression peut-être plus vraie, plus vive, plus parfaite que celles qu'ils eurent en effet. Il est *poëte*, quand après avoir créé ce tableau vivant dans son imagination, il en conserve assez longtems, assez fortement l'empreinte, pour la porter également vive, également expressive sur la toile ou dans le marbre.

Raphaël fut un *poëte* sublime, quand, ayant donné à l'archange Michel, une figure vraiment angélique, il le présenta étouffant le démon, sans avoir besoin de le toucher. Il fut un *poëte* noble et tranquille dans son école d'Athènes : il fut un *poëte* impétueux dans le groupe inférieur de sa transfiguration.

POÉTIQUE, s. f. du grec ποιητική (*poiétiké*), l'art de faire les vers. *Voy.* POÉSIE.

(*Poésie*) Ouvrage élémentaire où l'on trace les règles de la poésie.

Dans le tems où la *poésie* étoit dans son enfance, les élémens qu'on en a donnés étoient faits pour des enfans. A mesure que l'art s'est élevé, l'idée s'est agrandie, et les préceptes n'ont été que les résultats des bons et des mauvais succès.

Aristote a fait une *poétique* que l'on admire. Horace, Castel Vetro, Vossius, Scaliger, ont aussi fait des *poétiques* en latin et en italien. La Menardière, Hedelin, Despréaux, en ont écrit en françois. Le premier qui a écrit de l'*art poétique* françois, est un nommé Sibilet, qui a donné les règles de toutes les poésies qui étoient en usage du tems d'Henri II.

Quoique la *poétique* d'Aristote ne procède que par induction, de l'exemple au précepte, elle ne laisse pas de remonter aux principes de la nature : c'est le sommaire d'un excellent traité; mais elle se borne à la tragédie et à l'épopée; et soit qu'Aristote, en jetant ses premières idées, eût négligé de les éclaircir; soit que l'obscurité du texte vienne de l'erreur des copistes, ses interpretes les plus habiles sont forcés d'avouer qu'il est souvent malaisé de l'entendre.

Le poëme de *Vida* contient des détails pleins de justesse et de goût sur les études du poëte, sur son travail, sur les modèles qu'il doit suivre; mais ce poëme, ainsi que la poétique de Scaliger, est plutôt l'art d'imiter Virgile, que l'art d'imiter la nature.

La poétique d'Horace est le modèle des poëmes didactiques, et jamais on

n'a renfermé tant de sens en si peu de vers.

Lafrenaye, imitateur d'Horace, a joint aux préceptes du poëte latin, quelques règles particulières à la poésie françoise, et son vieux style, dans sa naïveté, n'est pas dénué d'agrément; mais le coloris, l'harmonie, l'élégance des vers de Despréaux, l'ont effacé. Cet ouvrage excellent et vraiment classique, *l'art poétique françois*, est tout ce qu'on peut attendre d'un poëme : il donne une idée précise et lumineuse de tous les genres, mais il n'en approfondit aucun.

POIDS, s. m. du lat. *pondus*, ou du latin barbare *pensum*.

(*Mécan.*) Un corps sollicité par la pesanteur, est capable de faire équilibre à un certain obstacle qui s'opposeroit à son mouvement. Soit qu'il agisse sur cet obstacle par la percussion, soit qu'il agisse par la simple pression. Le corps, considéré sous ce point de vue, est appelé *poids*. *V.* PESANTEUR.

(*Commerce*) *Poids* se dit aussi des corps réglés et étalonnés, qui servent à mesurer dans quelle proportion un corps est à l'égard d'un autre. Les *poids* sont différens suivant les lieux et les tems.

Poids nouveaux; ce sont des *poids* ordonnés par décret de la convention nationale, du 18 germinal de l'an III. Chacun de ces *poids* est une partie décimale du *poids* du *mètre* cube d'eau distillée; en divisant ce *poids* toujours de dix en dix, on arrive à un petit *poids* appelé *gramme*, et que l'on prend pour l'unité de *poids*. *V.* GRAMME, DECIGRAMME, CENTIGRAMME, DECAGRAMME, HECTOGRAMME, etc.

POIGNET, s. m. du latin *pugnus*. *V.* CARPE.

POIL, s. m. de l'ital. *pelo*, fait du lat. *pilus*.

(*Anat.*) Ce qui croît sur la peau de l'animal, en forme de filets déliés. Les poils sont à peu près de la même nature que les cornes; mais ils ne se dissolvent pas dans l'eau.

(*Méd.*) *Poil* est aussi le nom d'une maladie des mamelles. *V.* TRICHASIS.

(*Botan.*) *Poils;* ce sont des filamens très-déliés, cylindracés, et le plus souvent flexibles, qui naissent de l'écorce de diverses parties des végétaux.

POILU, adj. du latin *pilosus*, fait de *pilus*, poil.

(*Botan.*) Garni de poils longs, mous et distincts.

POINÇON, s. m. du lat. *punctio*, fait de *pungere*, poindre, piquer, percer.

(*Technol.*) Instrument de fer ou d'autre métal, qui sert à percer, à ciseler, à étamper, à imprimer, etc.

POINDRE, v. ac. et n. du latin *pungere*, piquer.

(*Méd.*) Piquer, causer une douleur aiguë. *La goutte ne commence qu'à poindre.* Je sens une douleur qui me *point* dans le côté.

POINT, s. m. du lat. *punctum*, fait de *pungere*, percer, piquer.

(*Méd.*) *Point;* c'est un élancement de douleur qui prend principalement au côté et au dos, qui fait une douleur *poignante.*

(*Anat.*) *Point* se dit de quelques parties du corps, et dans ce sens il signifie une petite marque ronde. On dit le *point saillant*, pour désigner les premiers élémens du cœur dans le fœtus. *Les points lacrimaux*, etc. pour deux ouvertures qui se trouvent dans le grand angle de l'œil, sur le bord des paupières.

(*Géom.*) Euclide définit le *point*, une quantité qui n'a point de parties, ou qui est indivisible. Wolf dit que *le point se termine soi-même, de tous côtés, ou n'a d'autres limites que soi-même.* D'Alembert paroît avoir mieux rencontré, en disant que le *point*, la ligne, la surface, n'existent que par une abstraction de l'esprit, parce qu'il n'y a réellement ni *points*, ni lignes, ni surfaces, tout ce qui existe ayant trois dimensions. Mais comme cette explication ne fait pas une définition, il vaut mieux dire que le *point* est l'extrémité de la ligne, comme la ligne est l'extrémité de la surface, comme la surface est l'extrémité du solide. Ainsi, le *point* peut être regardé comme le lieu où une ligne

droite ou courbe cesse d'être continuée.

(*Mathémat. transcend.*) *Point simple d'une courbe;* c'est un *point* tel que, quelque direction qu'on donne à l'ordonnée, elle n'aura jamais en ce *point*, qu'une seule valeur, à moins qu'elle ne soit tengente, auquel cas, elle aura deux valeurs seulement.

Point singulier; c'est un *point* où l'ordonnée étant supposée touchante, peut avoir plus de deux valeurs. Tels sont les *points* d'inflexion, de rebroussement, de serpentement, etc.

Point double, triple, quadruple, multiple; c'est un *point* commun, où deux, trois, quatre, etc., et en général, plusieurs branches d'une courbe se coupent.

(*Mécan.*) *Point d'appui;* c'est, dans une machine, la partie autour de laquelle les autres se meuvent, et sur laquelle elles sont portées. Dans un levier, par exemple, c'est le *point* sur lequel le levier se meut; dans une balance, c'est le *point* de la chasse sur lequel repose l'axe du fléau. Le *point d'appui* peut être regardé comme une troisième puissance qui fait équilibre à la force motrice et à la résistance, ou qui concourt avec l'une des deux pour porter l'effort de l'autre.

(*Hydraul.*) *Point de partage;* c'est le bassin où l'eau s'étant rendue, se distribue par plusieurs conduits, en différens endroits, tels que sont les châteaux d'eaux, ou bassins de distribution.

Point de sujétion; c'est le *point* déterminé d'où part un nivellement, et celui où il doit finir dans un nivellement en pente douce. Dans un autre nivellement, le *point de sujétion* est la hauteur déterminée d'où l'on part, ou la hauteur du lieu où doit se rendre l'eau.

(*Perspective*) *Point*, dans la perpective, est un mot dont on fait usage pour marquer les différentes parties ou les différens endroits qui ont rapport au plan du tableau. *Voy.* PLAN DU TABLEAU.

Point de vue; c'est un *point* où le plan du tableau est coupé par une ligne droite tirée de l'œil perpendiculairement au plan. Ce *point* est dans l'intersection du plan horizontal avec le plan vertical.

Quelques auteurs appellent ce *point*, le *point principal*, et ils donnent le nom de *point de vue*, au *point de division*, au *point* où l'œil est actuellement placé, et où tous les rayons se terminent.

Point accidentel; voy. ACCIDENTEL.

(*Catoptrique, dioptrique*) *Point de concours;* c'est celui où les rayons convergens se rencontrent. On l'appelle plus ordinairement le foyer. *V.* FOYER.

Point d'incidence; c'est le *point* sur la surface d'un miroir, ou d'un autre corps où tombe un rayon. *V.* INCIDENCE.

Point de dispersion; c'est celui où les rayons commencent à être divergens. On l'appelle ordinairement le foyer virtuel.

Point objectif; c'est un *point* géométral dont on demande la représentation sur le plan du tableau.

Point radieux; c'est le *point* qui renvoie, ou duquel partent les rayons.

Point de réfraction; c'est le *point* où un rayon se rompt sur la surface d'un verre, ou sur toute autre surface réfringente. *V.* RÉFRACTION.

Point de réflexion; c'est le *point* d'où un rayon est réfléchi sur la surface d'un miroir, ou de tout autre corps.

(*Electricité*) *Point lumineux;* c'est le nom que l'on a donné au petit *point* de lumière que l'on aperçoit à la pointe d'un conducteur, la plus éloignée du globe, lorsque ce conducteur a été électrisé par un globe de soufre, ou de cire d'Espagne, ou de toute matière résineuse. On a aussi donné le même nom au petit *point* de lumière que l'on aperçoit à l'extrémité d'une pointe, que l'on présente à une distance convenable d'un corps électrisé par un globe, un plateau, ou un tube de verre.

Points électriques; on appelle ainsi les extrémités pointues des corps électrisables par communication, auxquels on attribue la propriété de tirer plus efficacement et

de plus loin le feu électrique d'un corps actuellement électrisé, devant lequel on le présente, quand le feu vient des corps obtus. C'est cette propriété qu'on appelle *pouvoir des pointes*, et que Franklin a remarqué le premier.

(*Astron.*) *Points cardinaux;* ce sont les quatre points de l'horizon, appelés le Nord, le Sud, l'Occident et l'Orient. *V.* CARDINAUX.

Points collatéraux; ce sont les quatre points de l'horizon placés entre les points cardinaux, et à égale distance de chacun des deux voisins. Par exemple, celui qui est placé entre le nord et l'est, s'appelle *nord-est*, etc.

Points équinoxiaux; ce sont les deux *points* de l'écliptique qui coupent l'équateur. *V.* ÉQUINOXIAL.

Points solsticiaux; ce sont les deux points de l'écliptique les plus éloignés de l'équateur. *V.* SOLSTICE.

Point de la plus grande et de la plus petite distance; voy. APSIDE.

Point culminant; c'est le point de l'écliptique situé dans le méridien.

(*Marine*) *Point* se dit aussi du calcul du chemin qu'a fait le vaisseau pendant les vingt-quatre heures; calcul que les officiers font chaque jour, ordinairement à midi, après avoir fait l'observation de la hauteur du soleil à son passage au méridien. D'après ce travail, ils doivent marquer sur la carte le *point* ou le lieu précis où ils estiment que se trouve le navire; c'est ce qu'on appelle *faire son point*.

Point de partance; c'est le point que l'on fixe sur les cartes marines au moment de perdre la vue des terres du pays d'où l'on part. *V.* PARTANCE.

(*Musique*) *Point*, en musique, signifie plusieurs choses différentes.

Le *point*, pris comme valeur de note, vaut toujours la moitié de celle qui la précède. Ainsi, après la ronde, le *point* vaut une blanche, après la blanche une noire, etc.

Point d'orgue ou *point de repos;* c'est une espèce de C renversé avec un *point* dans le milieu, que l'on met sur la note finale d'une partie pour marquer qu'il faut continuer le son de cette note jusqu'à ce que les autres parties arrivent à leur conclusion naturelle.

Points détachés; ce sont des *points* que l'on place immédiatement au dessus ou au dessous de la tête des notes, et qui avertissent que les notes ainsi ponctuées doivent être marquées par des coups de langue ou d'archet, égaux, secs et détachés.

(*Manufact.*) *Point* se dit encore des ouvrages de dentelles, faits à l'aiguille; *point d'Alençon*, *point d'Angleterre*, *point d'Argentan*. Voy. DENTELLE.

POINTE, s. f. même origine que POINT. Bout piquant et aigu de quelque chose que ce soit.

(*Manége*) *Pointe* se dit de la défense d'un cheval qui, pour résister au cavalier, s'élève et se plante sur les pieds de derrière.

(*Chasse*) *Pointe* se dit encore du vol d'un oiseau qui s'élève vers le ciel.

(*Sculpture*) *Pointe* est aussi un outil bien acéré dont les sculpteurs en marbre se servent pour ébaucher leurs ouvrages.

(*Gravure*) *Pointe* est encore un instrument dont on se sert pour graver à l'eau-forte. Ainsi, on dit que Callot avoit une *pointe* ferme et spirituelle; Rembrandt une *pointe* savante et pittoresque; Labelle une *pointe* fine et badine. On dit dans un autre sens, *pointe maigre*, *pointe timide*.

(*Pierres précieuses*) Les lapidaires appellent *pointes naïves* certains diamans bruts d'une forme extraordinaire.

(*Marine*) *Pointe*, dans le langage des marins, signifie une langue de terre qui se prolonge dans la mer, moins avancée et moins élevée qu'un cap.

Pointe se prend aussi pour *aire de vent* ou rhumb, d'après la forme en *pointe* des trente-deux divisions de la boussole ou rose des vents. Ainsi, on dit qu'un vaisseau navigue à *six pointes* pour dire qu'il tient le plus près du vent, sous un angle

de six fois onze degrés quinze minutes.

Pointe de bouline ; on dit qu'un vaisseau va à *pointe de bouline* pour dire qu'il tient bien exactement le plus près du vent avec ses boulines bien roidies au vent.

(*Élocut.*) *Pointe ;* on appelle figurément *pointe d'esprit*, ou simplement *pointe*, une pensée qui surprend par quelque subtilité d'imagination, par quelque jeu de mots ; et on appelle *pointe d'épigramme*, la fin d'une épigramme terminée par quelque pensée fine et brillante.

POINTER, v. a. du lat. *pungere*, porter des coups de la pointe d'une épée, diriger quelque chose vers un point.

(*Artillerie*) *Pointer* se dit d'une pièce de canon quand on la met en mire, et que l'on veut tirer à quelque chose.

(*Marine*) *Pointer la carte ;* c'est désigner sur la carte marine le lieu où l'on estime que le navire est arrivé chaque jour à midi ; ce qui se fait en prenant la latitude et la longitude du point d'arrivée avec deux compas, et marquant le point de leur rencontre ou l'intersection des deux lignes. *Voy.* POINT.

(*Musique*) *Pointer*, en termes de musique, c'est, au moyen du *point*, rendre alternativement longues et brèves des suites de notes naturellement égales.

POINTILLER, v. a. dimin. de *pointer*, faire de petits points.

(*Peinture et grav.*) C'est former un assemblage de traits séparés les uns des autres.

Dans les ouvrages en miniature, on ne travaille ordinairement qu'en *pointillant*. Delà *pointillé* ou *pointillage*, pour l'action de *pointiller*.

(*Botan.*) *Pointillé* se dit de ce qui est marqué de très-petits *points*, tantôt concaves, tantôt protubérans, quelquefois transparens.

POISON, s. m. du latin *potione*, ablat. de *potio*, comme empoisonner vient d'*impotionare*. Ce mot a été autrefois pris en bonne part.

(*Méd.*) *Poison* se dit en général de tout ce qui, étant avalé ou appliqué au corps, produit sur lui un changement tel qu'on a tout lieu de craindre des maladies cruelles ou la mort, ou des impressions qui subsistent toute la vie.

Les médicamens diffèrent du *poison* en ce que les changemens qu'ils opèrent tendent à la santé, au lieu que le *poison* tend à la maladie ou à la mort.

POISSON, s. m. du latin *piscione*, ablat. de *piscio*, augmentatif de *piscis*.

(*Ichtiologie*) Animal qui nait et qui vit dans l'eau.

On connoit environ quinze cents espèces de *poissons*. On les distribue en six ordres : les CHONDROPTERYGIENS, les BRANCHIOSTÉGES, les APODES, les JUGULAIRES, les THORACIQUES et les ABDOMINAUX (*V.* ces mots.) *V.* PÊCHE, BALEINE, HARENG, MAQUEREAU, SARDINE, etc.

POITRINE, s. m. du lat. *pectus*, *pectoris*.

(*Anat.*) La partie du corps qui répond à l'étendue du sternum, des côtes et des vertèbres du dos, tant en dehors qu'en dedans. On la divise en partie antérieure, appelée communément la *poitrine ;* partie postérieure, qu'on appelle le dos ; et parties latérales, qu'on appelle les côtés droit et gauche.

C'est dans la *poitrine* que se trouvent renfermés les organes vitaux, qui sont le cœur et les poumons. C'est delà que partent toutes les artères, et c'est là que viennent aboutir toutes les veines. Le canal de l'œsophage et la trachée-artère y sont aussi contenus.

POIX, s. f. du lat. *pix*.

(*Hist. nat.*) Résine molle que l'on retire des pins ou sapins. On en distingue plusieurs espèces, quoique venant souvent du même arbre. On la nomme *barros*, pendant qu'elle distille du bois ; *galipot*, quand ses parties sont fines et claires ; et *barros marbré*, quand elles sont grassières.

Poix navale ; c'est celle qui est tirée des vieux pins, et qui ne sert qu'à enduire les vaisseaux.

Poix grecque ; c'est celle qu'on a fait bouillir, jusqu'à ce qu'on lui ait fait perdre son odeur. Fondue à un

feu doux, on la nomme *poix de la cote d'or;* mêlée avec du noir de fumée, elle est appelée *poix noire;* elle sert aux cordonniers pour poisser leurs fils. Fondue avec du vinaigre, elle devient sèche et brune, et forme la colophane, dont on se sert pour dégraisser l'archet des instrumens à cordes; brûlée dans un lieu fermé, on en obtient cette suie fine, connue sous le nom de noir de fumée. *V.* GOUDRON, RÉSINE.

POLACRE, s. f. de l'italien *polacra.*

(*Marine*) Bâtiment marchand de la Méditerranée, dont le grément consiste en deux mâts à pible, et un artimon qui porte une hune et un hunier, avec un bout de beaupré.

POLAIRE, adj. de *pole.* (*V.* ce mot.) Qui est auprès des pôles, qui appartient aux poles du monde.

(*Astron.*) *Cercles polaires;* ce sont deux petits cercles de la sphère, parallèles à l'équateur, éloignés de 23 degrés 28 min. de chaque pôle. On en fait usage pour marquer le commencement des zones froides.

Cadrans polaires; ce sont ceux dont les plans sont parallèles à quelque grand cercle qui passe par les pôles, ou à quelqu'un des cercles lunaires, en sorte que le pôle est dans le plan de ce cadran.

Étoile polaire; c'est l'étoile qui est la dernière de la queue de la petite ourse. Elle a été ainsi appelée par ceux qui l'observèrent les premiers, parce qu'étant très-peu éloignée du pôle, ou du point sur lequel tout le ciel paroit tourner, elle décrit, autour du pole, un cercle si petit, qu'il est presque insensible; en sorte qu'on la voit toujours vers le même point du ciel.

POLARITÉ, s. f. de *pôle. V.* ce mot.

(*Magnétisme*) C'est la propriété qu'a l'aimant ou une aiguille aimantée, de se diriger vers les poles du monde. *V.* AIMANT, PÔLES DE L'AIMANT.

PÔLE, s. m. du grec πόλος (*polos*), dérivé de πολέω (*poléo*), tourner.

(*Astron.*) Il se dit de chacune des extrémités de l'axe sur lequel la sphère du monde est censée faire sa révolution.

Ces deux *pôles*, éloignés de l'équateur de 90 degrés chacun, sont les *pôles* du monde. Celui des deux qui est visible pour nous, c'est-à-dire, qui est élevé sur notre horizon, s'appelle le *pole arctique* ou *septentrional;* et celui qui lui est opposé, est appelé *antarctique* ou *méridional.*

Pole, dans les sphériques, est un point également éloigné de toutes les parties de la circonférence d'un grand cercle de la sphère.

Pôle se dit aussi du zénit et du nadir de l'horizon.

Pôles de l'équateur; ce sont les mêmes que ceux de la sphère et du globe.

Pôles de l'écliptique; ce sont deux points sur la surface de la sphère, éloignés des pôles du monde de 23 degrés 28 min., et de 90 de tous les points de l'écliptique.

(*Géom.*) *Pôle* est aussi le nom que quelques auteurs ont donné au point fixe, d'où partent les ordonnées d'une courbe, parce qu'on peut la concevoir décrite par le mouvement d'un point qui glisse le long de l'ordonnée, tandis que l'ordonnée tourne autour du *pôle.*

(*Magnétisme*) *Poles de l'aimant;* c'est le nom que l'on donne aux côtés de l'aimant qui attirent le fer avec plus de force, et qui, lorsque l'aimant a la liberté de se mouvoir, se dirigent vers les pôles du monde.

POLÉMIQUE, adj. du grec πολεμικὸς (*polémikos*), dérivé de πόλεμος (*polémos*), guerre: qui concerne la guerre; belliqueux, guerrier, qui appartient à la dispute.

(*Littérat.*) Il se dit des livres ou des ouvrages où l'on entreprend la défense ou la censure de quelque opinion. *Ouvrage polémique, traité polémique, style polémique.*

POLÉMOSCOPE, s. m. du grec πόλεμος (*polémos*), guerre, et de σκοπέω (*skopéó*), considérer, examiner, regarder.

(*Optique*) Instrument par le moyen duquel un peut voir des objets cachés à nos regards directs; il a été inventé par Hevelius, et ainsi nommé parce qu'on peut s'en servir à la

guerre, dans les siéges, dans les batailles, pour voir ce qui se passe dans le camp ennemi.

C'est un instrument à deux réflexions et à deux réfractions.

POLICE, s. f. du grec πολιτία (*politéia*), dérivé de πόλις (*polis*), ville : ordre, réglement établi dans une ville, pour tout ce qui regarde la sûreté et la commodité des habitans.

(*Écon. polit.*) Il se dit aussi de l'administration qui exerce la *police*.

(*Jurisprud.*) *Police correctionnelle ;* c'est celle qui a pour objet la punition des délits connus autrefois sous le nom de petit criminel.

(*Commerce*) *Police d'assurance ;* dans ce sens, *police* vient de l'espagnol *policia*, cédule, corruption de l'italien *polizza*, qui vient probablement du latin *pollicitatio*, promesse.

C'est un contrat ou convention, par lequel un particulier, que l'on appelle *assureur*, se charge des risques qui peuvent arriver à un vaisseau ou à sa cargaison, en tout ou en partie, suivant la convention faite avec *l'assuré*, et moyennant la prime payée par celui-ci. *V.* ASSURANCE.

Autrefois on faisoit des *polices* simplement de parole, qu'on appeloit *police de confiance ;* maintenant on ne les fait plus que par écrit.

Police de chargement ; c'est un terme de commerce de mer, qui signifie la même chose sur la Méditerranée que connoissement sur l'Océan ; c'est la reconnoissance des marchandises qui sont chargées sur un vaisseau. *V.* CONNOISSEMENT.

POLIMENT, s. m. du lat. *polio*, polir : l'action de polir.

(*Lapidaire*) *Poliment du diamant.* Louis de Berquen, natif de Bruges, est le premier qui ait pratiqué l'art de *polir* le diamant, il y a un peu plus de trois cents ans. Il avoit éprouvé que deux diamans s'entamoient si on les frottoit un peu fortement l'un contre l'autre : c'en fut assez pour faire naître dans son esprit industrieux des idées plus étendues. Il prit deux diamans, les monta sur du ciment, les égrisa l'un contre l'autre, et ramassa soigneusement la poudre qui en provint ; ensuite, à l'aide de certaines roues qu'il monta, il parvint, par le moyen de cette poudre, à polir parfaitement les diamans, et à les tailler de la manière qu'il le jugeoit à propos.

Au moyen de l'instrument dont Louis de Berquen a donné la première idée, le *diamant* obéit, malgré sa dureté, aux souhaits du lapidaire, qui suit le travail des yeux, sans y prendre d'autre part que celle de déplacer le diamant, pour mordre sur une face nouvelle, et d'y jeter à propos quelques gouttes d'huile et de la poudre de diamant, parce qu'il n'y a que cette poudre qui ait prise sur le diamant.

POLITIQUE, adj. et s. du grec πολιτικὸς (*politikos*), qui concerne les villes, civil ; fait de πόλις (*polis*), ville : qui concerne le gouvernement d'un état, d'une république.

Il se prend aussi au substantif pour l'art de gouverner un état, une république, pour la connoissance du droit public.

POLLEN, s. m. Mot latin qui signifie fleur de farine.

(*Botan.*) Poussière génitale ou séminale, réunion de corpuscules ordinairement jaunâtres, et souvent blanchâtres, contenus dans la partie de l'étamine appelée anthère.

Le *pollen* se montre le plus souvent sous l'apparence d'une poussière, dont les molécules affectent constamment la même forme dans tous les individus d'une même espèce, et assez ordinairement dans toutes les espèces d'un même genre.

Le *pollen* est la matière de la cire des abeilles.

POLLICITATION, s. f. du lat. *pollicitatio*, promesse.

(*Pratique*) Simple promesse de faire quelque chose.

POLLUTION, s. f. du lat. *polluo*, profaner.

(*Méd.*) Profanation de la semence, par quelque attouchement impudique.

POLYACOUSTIQUE, adj. et s. du grec πολὺς (*polus*), plusieurs, et d'ἀκούω (*akouô*), entendre : qui fait entendre plusieurs fois.

(*Physique, acoustique*) Instru-

ment qui sert à multiplier les sons, comme les verres à facettes multiplient les objets.

POLYADELPHIE, s. f. du grec πολὺς (*polus*), et d'ἀδελφὸς (*adelphos*), frère : plusieurs freres.

(*Botan.*) C'est le nom de la dix-huitième classe du système sexuel de Linnée, qui renferme les plantes qui ont plusieurs étamines réunies par leurs filets en trois corps, ou en plus de trois corps.

POLYANDRIE, s. f. du grec πολὺς (*polus*), plusieurs, et d'ἀνδρὸς (*andros*), génitif d'ἀνὴρ (*anér*), mari : plusieurs maris.

(*Botan.*) La *polyandrie* est la classe treizième du système sexuel; elle renferme les plantes qui ont depuis vingt jusqu'à cent, ou un nombre indéterminé d'étamines qui ne tiennent point au calice.

POLYANTHÉA, s. m. du grec πολὺς (*polus*), plusieurs, et d'ἄνθος (*anthos*), fleur : amas de fleurs.

(*Bibliol.*) C'est le titre d'un recueil fameux, par ordre alphabétique, de lieux communs, et de morceaux littéraires, à l'usage des auteurs.

POLYANTHIE, adj. même origine que le précédent : qui est à plusieurs fleurs.

(*Botan.*) Il se dit des plantes qui ont plusieurs fleurs : l'oreille d'ours *polyanthie*.

POLYCAMÉRATIQUE, adj. du grec πολὺς (*polus*), plusieurs, et de καμάρα (*kamara*), voûte, dont les Latins ont fait *camera*, chambre.

(*Horlogerie*) *Pendule polycamératique;* c'est le nom d'une pendule de l'invention de M. Lepaute, qui, entr'autres avantages, peut servir tout à la fois, à plusieurs appartemens de divers étages.

POLYCHRESTE, adj. du grec πολὺς (*polus*), plusieurs, et de χρηστὸς (*chréstos*), bon, utile : qui a plusieurs utilités.

(*Pharmacie*) Epithète que l'on donne à plusieurs remèdes, pour dire qu'ils sont bons et utiles dans plusieurs maladies.

POLYDIPSIE, s. f. du grec πολὺς (*polus*), plusieurs, et de δίψα (*dipsa*), soif.

(*Méd.*) Soif excessive.

POLYÈDRE, s. m. du grec πολὺς (*polus*), plusieurs, et de ἕδρα (*hedra*), siége, base.

(*Géom.*) Corps solides à plusieurs faces.

(*Optique*) Verre à plusieurs facettes, lequel est plan d'un côté et convexe de l'autre; mais dont la convexité est composée de plusieurs plans droits.

Ce verre multiplie l'image d'un objet que l'on regarde au travers de son épaisseur. Il sert aussi à rassembler les images de plusieurs objets dispersés, ou seulement les images de quelques parties de chacun de ces objets, pour en former une image unique.

POLYGAMIE, s. f. du grec πολὺς (*polus*), plusieurs, et de γάμος (*gamos*), mariage : multiplicité des mariages.

(*Jurisprud.*) Etat d'un homme qui est marié à plusieurs femmes, ou d'une femme qui est mariée à plusieurs hommes en même tems.

(*Botan.*) La *polygamie* est la classe vingt-troisième du système sexuel de Linnée : elle renferme les plantes qui portent sur le même individu des fleurs hermaphrodites, et des fleurs unisexuelles mâles et femelles; ou sur deux individus de la même espèce des fleurs hermaphrodites et des fleurs mâles sur l'un, et des fleurs hermaphrodites avec des fleurs femelles sur l'autre; ou bien encore, des fleurs mâles sur un individu, des fleurs femelles sur un autre, et des fleurs hermaphrodites sur un troisième individu de la même espèce.

POLYGARCHIE, s. f. du grec πολὺς (*polus*), plusieurs, et d'ἀρχὴ (*archè*), pouvoir : plusieurs pouvoirs.

(*Econ. polit.*) Forme de gouvernement où l'autorité publique est entre les mains de plusieurs personnes.

POLYGLOTTE, adj. et s. du grec πολὺς (*polus*), plusieurs, et de γλῶττα (*glóssa*), ou γλωττὶς (*glótta*), langue : en plusieurs langues.

(*Littér. sacrée*) Il se dit de toute espèce d'ouvrage écrit en plusieurs langues; mais plus particulière-

ment de certaines bibles imprimées en diverses langues. On en compte quatre principales; celle de Ximènes, celle d'Arias-Montanns, celle de Legay, et celle de Walton. Ce sont les Hexaples d'Origène qui ont donné l'idée de composer des *bibles polyglottes*. *Voy.* HEXAPLES.

POLYGONE, adj. et s. du grec πολὺς (*polus*), plusieurs, et de γωνία (*gónia*), angle : à plusieurs angles.

(*Géom.*) Figure de plusieurs côtés, ou figure dont le périmètre ou contour a plus de quatre côtés et quatre angles.

Si les côtés et les angles sont égaux, la figure est appelée *polygone* régulier.

Euclide démontre les propriétés suivantes des *polygones* :

1°. Tout *polygone* peut être divisé en autant de triangles qu'il a de côtés. *V.* TRIANGLE.

2°. Les angles d'un *polygone* quelconque pris ensemble, font deux fois autant d'angles droits, moins quatre, que la figure a de côtés.

3°. Tout *polygone* circonscrit à un cercle, est égal à un triangle rectangle, dont un des côtés est le rayon du cercle, et l'autre est le périmètre, ou la somme de tous les côtés du *polygone*.

Ligne des polygones ; c'est une ligne sur le compas de proportion, qui contient les côtés des neuf premiers *polygones* réguliers inscrits au même cercle, c'est-à-dire, depuis le triangle équilatéral, jusqu'au dodécagone.

(*Algèbre*) *Nombre polygone* ; c'est la somme d'une rangée de nombres en proportion arithmétique, qui commencent depuis l'unité. On les appelle ainsi, à cause que les unités dont ils sont composés peuvent être disposées de manière à former une figure de plusieurs côtés, et de plusieurs angles égaux.

(*Art milit.*) *Polygone* est aussi le nom du dessin, ou trait principal, qui, sous un certain nombre de côtés et d'angles, forme l'enceinte d'une place de guerre.

Polygone extérieur ; celui qui aboutit aux pointes des bastions.

Polygone intérieur ; celui qui aboutit à leur centre.

POLYGRAPHE, s. m. du grec πολὺς (*polus*), plusieurs, et de γράφω (*graphó*), écrire.

(*Littérat.*) Titre que l'on donne à un auteur qui a écrit sur plusieurs matières, et sur-tout à ceux qui, dans un même ouvrage, ont traité différens sujets, et en ont fait un tout qui exigeoit des connoissances variées.

(*Mécanique*) C'est aussi le nom d'un instrument au moyen duquel on peut faire à la fois plusieurs copies manuscrites.

POLYGRAPHIE, s. f. du grec πολὺς (*polus*), plusieurs, et de γραφὴ (*graphé*), écriture.

(*Bibliologie*) Ce terme est employé par quelques bibliographes, pour désigner une sous-division dans leur système bibliographique, celle qui comprend les ouvrages qui traitent de plusieurs matières.

(*Diplomatique*) *Polygraphie* se dit encore de l'art d'écrire d'une manière secrète, et de l'art de déchiffrer cette écriture. Trithème, Porta, Vignere et Niceron, ont écrit de la *polygraphie* ou des chiffres.

POLYGYNIE, subst. f. du grec πολὺς (*polus*), plusieurs, et de γυνὴ (*gunè*), femme : à plusieurs femmes.

(*Botan.*) C'est le nom que Linnée a donné au septième ordre des treize premières classes de son système sexuel, celui qui comprend les plantes dont chaque fleur a plusieurs organes femelles, plusieurs pistils.

POLYHEDRE. *V.* POLYÈDRE.

POLYMATHIE, s. f. du grec πολὺς (*polus*), plusieurs, et de μανθάνω (*manthanó*), apprendre : science variée, savoir universel.

(*Littérat.*) Vaste érudition, connoissance d'un grand nombre de choses que l'on applique à propos, et pour la nécessité seule du sujet que l'on traite. Juste-Lipse, Scaliger, Saumaise, Petau, Kircher, étoient de grands *polymathes*.

POLYNOME, s. m. du grec πολὺς (*polus*), plusieurs, et de νομὴ (*nomé*), part, division.

(*Algèbre*) Quantité algébrique,

composée de plusieurs termes, distingués par les signes + plus et — moins.

POLYONYME, adj. du grec πολὺς (*polus*), plusieurs, et d'ὄνομα (*onoma*), nom : qui a plusieurs noms.

POLYOPTRE, s. m. du grec πολὺς (*polus*), plusieurs, et de ὄπτομαι (*optomai*), voir, considérer.

(*Optique*) Verre à travers lequel les objets paroissent multipliés, mais plus petits.

Le *polyoptre*, tant dans sa structure, que dans ses phénomènes, diffère des verres ordinaires qui multiplient les objets, et que l'on appelle POLYHEDRE.

POLYPASTON, ou POLYSPASTON, s. m. du grec πολὺς (*polus*), plusieurs, et de σπάω (*spao*), tirer.

(*Mécan.*) C'est le nom que Vitruve a donné à une machine composée de plusieurs poulies. On l'appelle aujourd'hui *poulie multiple*, ou *mouffle*. V. POULIE, MOUFFLE.

On appelle encore ainsi une machine composée de plus de quatre poulies. Celle qui a trois poulies, s'appelle *tripaston*; celle de quatre, *tétropaston*.

POLYPE, s. m. du grec πολὺς (*polus*), plusieurs, et de ποῦς (*pous*), pied : à plusieurs pieds.

(*Hist. natur.*) Animal aquatique.

Les *polypes* ont le corps mou, gélatineux; ils sont dépourvus d'yeux et de tête, sans organes respiratoires apparens, ni système de circulation; ils multiplient par la scission de leurs corps, et sont tous aquatiques.

(*Chirurgie*) Excroissance charnue, molle, ordinairement rouge, quelquefois livide, ou blanchâtre, à peu près de la figure d'une poire.

Cette tumeur nait en différentes cavités du corps, comme dans les narines, le gosier, la matrice, le vagin, et autres lieux profonds.

On a aussi donné le nom de *polypes* à des concrétions qui se forment dans les ventricules du cœur, dans ses oreillettes, et dans la cavité des gros vaisseaux.

POLYPÉTALE, adj. du grec πολὺς (*polus*), plusieurs, et de πέταλον (*pétalon*), feuille, ou pétale : à plusieurs feuilles ou pétales.

(*Botan.*) Il se dit des fleurs qui ont plusieurs *pétales*; une corolle *polypétale*, ou *polypétalée*, est celle qui est composée de plusieurs pièces distinctes jusqu'à leur insertion.

L'usage a restreint la qualification de *polypétales* aux fleurs qui ont plus de six pétales. Les autres sont appelées *dipétales*, *tripétales*, *pentapétales*, *hexapétales*, selon qu'elles sont composées de deux, trois, quatre, cinq, ou six *pétales*.

POLYPHYLLE, adj. du grec πολὺς (*polus*), plusieurs, et de φύλλον (*phullon*), feuille, foliole.

(*Botan.*) Il se dit des parties des plantes composées de plusieurs pièces foliacées, de plusieurs folioles.

POLYSARCIE, s. fém. du grec πολὺ (*polu*), beaucoup, et de σὰρξ (*sarx*), chair; excès de chair.

(*Méd.*) Gonflement graisseux du corps, ou corpulence excessive.

POLYSCOPE, s. masc. du grec πολὺς (*polus*), plusieurs, et de σκοπέω (*skopéo*), voir, considérer.

(*Optique*) Verre qui multiplie les objets, c'est-à-dire, qui représente un objet aux yeux, comme s'il y en avoit plusieurs. Il est aussi appelé VERRE A FACETTES, et POLYHEDRE. *Voy.* ce mot.

POLYSPERME, adject. du grec πολὺς (*polus*), plusieurs, et de σπέρμα (*sperma*), semence, graine.

(*Botan.*) Renfermant ou portant plusieurs graines. Quand on détermine le nombre, on dit *disperme*, *trisperme*, *tétrasperme*, *pentasperme*, etc. c'est-à-dire, à deux, trois, quatre, ou cinq graines.

POLYSYLLABE, adj. du grec πολὺς (*polus*), plusieurs, et de συλλαβὴ (*sullabé*), syllabe : à plusieurs syllabes.

(*Grammaire*) Il se dit d'un mot composé de plusieurs syllabes, ou de plus de trois syllabes. On appelle

disyllabes et *trisyllabes*, les mots composés de deux et de trois syllabes.

POLYSYNODIE, s. fém. du grec πολὺς (*polus*), plusieurs, et de σύνοδος (*sunodos*) conseil, assemblée : multiplicité de conseils.

(*Écon. polit.*) Multiplicité de conseils. Les républiques se gouvernent par la *polysynodie*. Après la mort de Louis XIV, le régent voulut établir la *polysynodie* en France, et bannir les premiers et demi-ministres ; mais cela ne dura pas long-tems. On connoit la *polysynodie* de l'abbé de St.-Pierre.

POLYTECHNIQUE, adject. du grec πολὺς (*polus*), plusieurs, et de τέχνη (*techné*), art : qui embrasse plusieurs arts.

(*Instruct. publ.*) Ce nom a été donné à une école nouvellement établie en France, où l'on forme des élèves destinés pour l'artillerie, le génie, l'architecture militaire, etc.

POLYTHÉISME, s. masc. du grec πολὺς (*polus*), plusieurs, et de θεὸς (*théos*) dieu : plusieurs dieux.

(*Culte relig.*) Système de religion qui admet la pluralité des dieux.

POLYTHÉISTE, celui qui professe le *polythéisme*.

POLYTROPHIE, s. f. du grec πολὺς (*polus*), plusieurs, et de τρέφω (*trépho*), nourrir.

(*Médec.*) Abondance, excès de nourriture.

POLYTYPAGE, s. m. du grec πύλὺς (*polus*), plusieurs, et de τύπος (*tupos*), type, caractère : littéralement, plusieurs types, ou multiplication d'une feuille écrite.

(*Imprimerie*) Ce mot a d'abord été employé pour désigner les premières tentatives qui ont été faites dans l'art, appelé aujourd'hui STÉRÉOTYPAGE (*voy.* ce mot) ; il signifie maintenant, moyen de multiplier une feuille écrite par des procédés qui appartiennent au genre de la gravure en taille-douce.

Le docteur Franklin et l'abbé Rochon paroissent être les premiers qui se soient occupés de cet art. Leur procédé se bornoit à écrire avec une composition dans laquelle il entre une poudre assez dure pour que le relief, formé par l'écriture, étant appuyé contre une planche de métal, y creuse des lignes qui font l'effet de la gravure.

Hoffman de Strasbourg trouva, vers l'an 1785, le moyen de faire des planches qui portoient en creux, comme une gravure, l'écriture ou les dessins faits sur une table de cuivre très-polie. Un métal composé recevoit la moindre épaisseur qu'avoient laissée les traits qu'il avoit formés avec une *couleur terrestre*, lorsqu'à l'instant du refroidissement, la planche de cuivre étoit pressée sur ce métal.

Dans la suite, Gengembre, de société avec Herhan, se servit d'un procédé qui avoit pour objet d'obtenir d'un simple dessin, ou d'après une page d'écriture, une planche gravée que l'on pût employer à la manière des planches gravées en taille-douce. Mais ce fut en 1793, et dans les années suivantes, que le *polytypage* fût porté à sa perfection, par les artistes réunis pour la fabrication des assignats. *V.* IMPRESSION, STÉRÉOTYPAGE.

POMMADE, s. fém. de l'italien *pomata*, dérivé du lat. *pomum*, pomme.

(*Mat. méd.*) Espèce d'onguent fait avec des graisses et des *pommes*, d'où vient son nom. Aujourd'hui on en fait de différens ingrédiens.

POMPE, s. f. du lat. *pompa*, fait du grec πομπὴ (*pompé*), dérivé de πέμπω (*pempó*), faire porter, conduire ; appareil magnifique, somptuosité.

(*Funérailles*) *Pompe funèbre* ; l'appareil d'un convoi.

(*Élocut.*) *Pompe* d'un discours ; *pompe* de style : manière de s'exprimer en termes recherchés, magnifiques, et qui sonnent bien à l'oreille.

POMPE s. f. de l'allemand *pumpe*, dont les Italiens ont fait *pompa*, les Anglois *pump*, et les Espagnols *bomba*.

(*Hydraul.*) Machine qui sert à élever l'eau, et dans laquelle la pression de l'atmosphère est un des principaux agens.

Il y en a trois espèces principales : La *pompe aspirante*, la *pompe foulante*, et la *pompe*, qui est tout à la fois aspirante et foulante.

Les *pompes* en général sont composées de cylindres creux, intérieurement bien alaisés, et d'un diamètre égal dans toute leur longueur, que l'on appelle *corps de pompe ;* dans ce cylindre, on fait glisser un piston, que l'on met en jeu par le moyen d'une tige de métal, à l'extrémité de laquelle on adapte le moteur, ou immédiatement, ou bien à l'aide d'un levier du premier genre, ou du second, ou de quelqu'autre machine : à cela on joint des tuyaux montans, pour conduire l'eau à la hauteur qu'on désire.

Pompe foulante ; c'est celle qui élève l'eau seulement en la foulant, soit que la colonne d'eau qu'on élève repose sur le piston que l'on tire, soit qu'elle résiste au piston que l'on pousse.

Pompe aspirante ; c'est celle qui élève l'eau seulement en l'aspirant.

Comme c'est la pression de l'air qui fait monter l'eau dans la *pompe aspirante*, et que cette pression ne peut soutenir une colonne d'eau que d'environ 10 mètres $\frac{1}{3}$ (32 pieds), il est clair que le tuyau d'aspiration ne doit pas avoir plus de longueur ; et, dans l'usage ordinaire, on ne lui donne pas même plus de 7 $\frac{1}{2}$ mètres (23 ou 24 pieds), parce que, pour soutenir l'eau à 10 $\frac{1}{3}$ mètres (32 pieds), la *pompe aspirante* n'est jamais faite avec une exactitude suffisante, parce qu'elle n'est pas toujours placée au niveau de la mer, et parce que la pression de l'air n'est pas toujours la même.

Si l'on a à élever l'eau à une plus grande hauteur, il faut se servir de la *pompe foulante ;* mais comme son usage est sujet à des inconvéniens, ce qu'il y a à faire de mieux, c'est de rendre la *pompe* tout à la fois *foulante* et *aspirante*.

Pompe d'incendie ; c'est une *pompe* qui est à la fois *aspirante* et *foulante*, mais dont le jet est continu, quoiqu'elle n'ait qu'un corps.

La continuité du jet est nécessaire dans les incendies. On l'obtient en employant le ressort de l'air dans le moment où l'on soulève le piston. Il faut seulement une force double pour faire jouer la *pompe* ; savoir : une force capable de pousser la colonne d'eau, et une force pareille pour comprimer l'air.

Pompe à feu ; c'est une machine à vapeur propre à élever une grande quantité d'eau à une grande hauteur, et mise en jeu par l'action du feu.

La plus belle découverte des modernes en mécanique, est sans contredit la machine à vapeur. La première idée de cette machine est venue du marquis de Worcester, vers le milieu du 17me. siècle ; ce n'est qu'au commencement du 18me. que Savary songea à appliquer cette invention à quelqu'objet d'utilité, en proposant son usage pour élever l'eau des mines. Newcomen et Cowley ont imaginé le balancier et le mécanisme, au moyen desquels l'action indirecte de la vapeur, moins forte que l'atmosphère, ou plutôt l'action directe de l'atmosphère agit avec certitude et effet contre la plus grande résistance.

Watt de Glascow et Bolton de Birmingham ont fait de nombreuses améliorations à la machine de Newcomen ; les plus remarquables sont d'avoir employé l'élasticité de la vapeur comme puissance active, et de l'avoir condensée hors du cylindre.

La *pompe à feu* de Watt n'étoit pas sans défauts, le vide étoit imparfait, le frottement trop grand, le mécanisme trop compliqué. Cartwright a travaillé à corriger ces imperfections, et particulièrement à obtenir un vide aussi parfait qu'il est possible.

M. Murdock a introduit dans la construction du cylindre une autre amélioration à la machine de Watt, en coulant d'une seule pièce une enveloppe dans laquelle travaille le piston de la *pompe à feu*.

Sadler est parvenu, de son côté, à combiner l'action directe de la vapeur et la pression de l'atmosphère, et obtenir des effets plus puissans que ceux qu'on avoit obtenus jusqu'alors. Le plus grand avantage de sa nouvelle machine, est la suppression du

balancier, dont il falloit continuellement vaincre l'inertie.

Il est une infinité d'autres améliorations qui ont été introduites dans les machines à vapeur, et dont on peut voir la description dans la nouvelle architecture hydraulique de M. Prony; il suffit de dire ici qu'il n'y a point d'instrument dans la mécanique qui ait rendu autant de services.

C'est avec le secours des machines à vapeur qu'on exploite les mines à d'immenses profondeurs, qu'on fait mouvoir les filatures, les machines à navettes volantes, les machines à carder, à peigner, les moutures économiques, et qu'on est parvenu à établir avec une grande économie une infinité de manufactures et d'usines pour lesquelles on a besoin d'une grande force motrice.

Les machines à vapeur sont aujourd'hui si communes en Angleterre, qu'on peut s'en procurer depuis la force d'un cheval, en ne consommant qu'un boisseau de charbon par jour, jusqu'à la force de cent vingt chevaux, et qui brûle onze milliers de charbon en vingt-quatre heures.

Ce sont ces machines qui ont peuplé de filatures les rochers arides de l'Ecosse; ce sont elles qui ont donné aux Anglois les moyens d'offrir les productions de leurs fabriques à meilleur marché que les autres nations de l'Europe. Consultez la *nouvelle architecture hydraulique* de M. Prony.

POMPHOLIX, s. m. du grec πομφόλυξ (*pompholux*), petite vessie qui s'élève sur l'eau.

(*Chimie*) Oxide de zinc sublimé par l'inflammation du métal. Les anciens chimistes lui avoient donné le nom de *nihil album, laine philosophique.*

PONANT, s. m. de l'italien *ponente*, fait de *pono*, se coucher: le couchant.

(*Marine*) C'est, dans le dialecte des ports de la Méditerranée, le côté de l'ouest ou le soleil couchant, le vent d'ouest.

On entend aussi par le *ponant* les côtes maritimes et les ports de France qui sont situés sur l'Océan, pour les distinguer de ceux de la Méditerranée.

PONCE, s. f. *Pierre-ponce*, de l'italien *ponza*, nom d'une des îles Lipari, d'où se tire presque toutes celles qui se trouvent dans le commerce.

(*Minéral.*) Pierre spongieuse, poreuse, friable, blanchâtre, qui a été calcinée par des feux souterreins. M. Dolomieu croit que c'est du granit à demi-vitrifié. La *pierre-ponce* sert à polir le parchemin, la peau des pieds, les substances tendres.

(*Dessin*) *Ponce* se dit aussi d'un petit sac rempli de charbon noir, ou de *ponce* pulvérisée qui sert aux dessinateurs pour copier des dessins.

PONCTION, s. m. du lat. *punctio*, fait de *pungo*, piquer, percer.

(*Chirurgie*) Opération chirurgicale qui consiste dans une ouverture faite au bas-ventre des hydropiques pour en vider les eaux. *V.* PARACENTESE.

PONCTUATION, s. f. du latin *punctum*, point, et de *ago*, faire, opérer.

(*Grammaire*) L'art de *ponctuer*, c'est-à-dire, d'indiquer par certains signes la proportion des pauses qu'on doit faire en parlant, sert à distinguer les périodes et les membres du discours, et à les rendre plus aisés à entendre.

(*Diplomatique*) Montfaucon pense qu'Aristophane le grammairien, qui vivoit dans la 145me. olympiade, c'est-à-dire, 200 ans avant J. C., est l'inventeur des signes distinctifs des parties du discours. On se servit d'abord du seul point, qui, placé tantôt au bas, tantôt au haut et tantôt au milieu de l'épaisseur de la ligne, désignoit un repos plus ou moins long.

Dans les 4, 5, 6 et 7me. siècles, on se servit du point simple, de la virgule ou de quelqu'autre ornement fort simple.

Dans le moyen âge, on figura par fois le point par 7 et les deux points par 77; on se servit aussi de points en triangle.

Dans le 10me. siècle, le discours est terminé par différens signes, tels que la virgule surmontée de deux

points, l'*i* avec un point dessus, le 7, notre point d'admiration, deux guillemets, deux ou trois points l'un sur l'autre, etc.

Au 11me. siècle, au lieu du point, on se servit du chiffre arabe 5 et du point avec la virgule.

La ponctuation du 12me. siècle varia beaucoup; les trois points l'un sur l'autre y furent en usage, ainsi que le trait – à la fin des lignes.

La ponctuation fut négligée dans le 13me. siècle et les suivans.

En général, les différentes manières de ponctuer ont de tout tems servi à séparer les mots, ou les syllabes, ou les membres du discours, ou les phrases. Le point a encore marqué les abréviations de mots. Les lettres numérales et les sigles étoient ordinairement distingués par un point. Ce sigle mis au dessus, ou au dessous des lettres, servoit à marquer les corrections; placé à la marge, il servoit à noter des sentences; au bas d'un acte, à suppléer la signature.

PONDERATION, s. f. de l'italien ponderazione, fait du latin *ponderatio*, dérivé de *pondero*, peser: l'action de peser, de mettre en équilibre.

(*Peinture*) Les peintres entendent par le mot *pondération*, le juste équilibre des corps.

Léon-Baptiste Alberti, qui a savamment écrit de la peinture, dit, en parlant de la *pondération* des corps, que pour bien représenter la situation des membres et leurs différentes actions, il faut considérer ce que la nature nous apprend elle-même.

PONT, s. m. du lat. *pons*, *pontis*, ouvrage d'architecture, en pierre ou en charpente, qu'on bâtit sur les rivières pour les traverser. *Voy.* BATARDEAUX, ENCAISSEMENT.

(*Archit. milit.*) *Pont à bascule;* c'est un *pont* qui, étant porté sur un essieu par son milieu, s'élève d'un côté et s'abaisse de l'autre.

Pont à coulisse; c'est un petit pont qui se glisse dans œuvre pour traverser un fossé.

Pont-levis; celui qui, étant fait en manière de plancher, s'élève et se baisse devant la porte d'une ville, ou d'un château, par le moyen des flèches, des chaînes et d'une bascule.

Pont dormant; il ne diffère du *pont-levis* qu'en ce qu'il est fixé, et qu'au lieu de chaînes pour garde-foux, il a des bras ou contre-vent de bois.

Pont à flèche; celui qui n'a qu'une flèche avec une anse de fer, qui porte deux chaînes pour enlever un petit pont au-devant d'un guichet.

Il diffère du *pont à bascule*, en ce qu'il s'élève tout entier, au lieu que l'autre, en s'élevant d'un côté s'abaisse de l'autre.

Pont-tournant; c'est celui qui tourne sur un pivot pour laisser passer les bateaux.

Pont-volant; c'est un assemblage de deux petits ponts, posés l'un sur l'autre, de telle façon, que celui de dessus s'allonge, et s'avance par le moyen de quelques cordages passés à des poulies qui sont le long des bords du *pont* de dessus, et qui le font couler en avant, jusqu'à ce qu'il porte par le bout, sur l'endroit où on veut le jeter. On ne se sert du *pont-volant* que pour surprendre des dehors ou des postes, qui ont les fossés fort étroits.

Pont de communication; c'est un pont qui communique d'un quartier à l'autre de l'armée.

Aux places qui sont coupées par des rivières, ou par des ruisseaux, il est nécessaire de construire quantité de *ponts* pour faciliter la communication des quartiers.

Pont-flottant, ou ponton, ou *pont fait en redoute;* c'est une machine à passer un bras d'eau. Elle est composée de deux grands bateaux, qui sont à quelque distance l'un de l'autre, tous deux couverts de planches, aussi bien que l'intervalle qui est entr'eux avec des appuis et des garde-foux sur les côtés; tout cela d'une construction si solide que le *ponton* peut transporter de la cavalerie et du canon. *V.* PONTON.

(*Archit. civile*) *Pont de pierre et de bois;* l'art de construire les ponts a avancé lentement comme les sciences exactes. Les Romains ont construit des ponts célèbres; l'un est

le *pont Adrien*, aujourd'hui le *pont d'Ange*, et l'autre le *pont d'Auguste*.

Parmi les modernes, les François ont droit de revendiquer l'honneur d'avoir construit avec des pierres les ponts les plus hardis qui aient jamais été jetés par la main des hommes; mais on voit encore dans ces beaux monumens un reste de timidité, puisqu'il a fallu plusieurs arches pour traverser les fleuves.

Les Suisses sont peut-être les premiers qui aient donné dans la construction de leurs ponts en bois, l'idée de traverser d'un coup de très-grandes rivières. *Voy.* pour l'ancienne et la nouvelle méthode de fonder les *ponts*, les mots BATARDEAU, ENCAISSEMENT, CAISSON.

Pont-de-fer; le siècle dernier, si fertile en inventions, s'est fait remarquer par la construction des *ponts en fer*. Le premier a été construit en Angleterre, il y a environ 25 ans, à Colbrookedale: il a été fabriqué en fer doux. Depuis cette époque, plusieurs artistes ont travaillé, en divers endroits de l'Europe, à former des projets de pareils ponts. Le fer avoit ses adversaires: sa ductilité n'opposoit pas la résistance nécessaire à la solidité qu'on recherche dans ces sortes de constructions.

Payne vainquit cette difficulté en faisant couler des blocs de fonte, qui, par leur incompressibilité, offroient la résistance convenable; et il fit, en 1790, le premier essai d'une FERME (*voy.* ce mot) de 90 pieds de rayon, exécutée à Rotherham en Angleterre.

M. Burdon, profitant des idées de Payne, fit construire à Wearmouth un pont d'une seule arche en fonte de fer, dont la pesanteur étoit quinze fois moindre que celle d'un pont de pierre. L'arche de ce pont est le segment d'un cercle dont l'ouverture est de 236 pieds. La hauteur depuis le niveau des basses eaux est de 60 pieds, et le sinus-verse de 34. L'arc est très-surbaissé, et la hauteur, depuis la clef jusqu'à la rivière, est assez grande pour que des bâtimens de deux à trois cents tonneaux puissent naviguer au-dessous, à cinquante pieds de chaque culée, avec autant de facilité qu'au centre, où la hauteur est de 94 pieds à marée basse, sous clef, et où il y a toujours assez d'eau pour la navigation.

Un comité de la chambre des communes du parlement d'Angleterre a adopté, en l'an 9, le projet de remplacer le vieux pont, dit *le pont de Londres*, par un pont en fer fondu d'une seule arche. La hauteur de l'arc doit être de 68 pieds au dessus des hautes eaux; l'ouverture du *pont* aura 600 pieds.

Depuis deux ans on a construit à Paris deux *ponts* en fer. L'un de ces *ponts* se trouve vis-à-vis l'église Notre-Dame, et remplace l'ancien pont Rouge. Il est composé de deux arches, ayant chacune une ouverture de 31 mètres (97 pieds), et un mètre 95 centimètres de flèche.

L'autre pont, appelé *pont des Arts*, a été construit vis-à-vis le Louvre. Le système qu'on a adopté dans sa construction a l'avantage d'économiser singulièrement la fonte en comparaison de la méthode dont on fait usage en Angleterre.

La longueur de ce pont, entre les culées, est de 167 mètres (616 pieds), et sa largeur, entre les balcons, de 10 mètres (30 pieds). Il est composé de neuf arches; chaque arche est formée de cinq fermes.

(*Marine*) *Pont*, dans les bâtimens marchands ordinaires, est un fort plancher supporté par des poutres appelés BAUX (*voy.* ce mot), qui recouvrent la totalité du vaisseau par en haut, sauf les ouvertures qu'on y laisse, pour communiquer avec la cale.

Les vaisseaux de guerre destinés à porter sur plusieurs étages une nombreuse artillerie, ont plusieurs planchers les uns sur les autres, appelés également *ponts*, qui sont construits et liés avec la solidité nécessaire pour porter ces énormes poids. Les plus gros vaisseaux, de 90 canons et au dessus, ont trois ponts, dont le plus bas et le plus fort se nomme le premier *pont*, et porte la grosse artillerie, ordinairement du calibre de 36. A environ 6 pieds au dessus de celui-là est le *second pont*, qui porte des canons du calibre de 24. A pareille distance

au dessus encore, est le *troisième pont*, qui porte des canons d'un moindre calibre, le plus souvent de 18.

Faux pont; c'est, dans les vaisseaux et frégates, un plancher établi dans la cale, à quelques pieds au dessous du premier pont, construit en sapin, et qui n'occupe qu'une partie de l'espace du vaisseau : il sert pour l'établissement de diverses soutes, pour le logement de quelques officiers, des malades, et pour la distribution des vivres.

Pont coupé; c'est celui qui n'occupe qu'une partie de la longueur du vaisseau, et qui est interrompu au milieu, dans les vaisseaux marchands, flûtes, etc.

PONTON, s. m. du lat. *ponto*, bac.

(*Art milit.*) On appelle ainsi dans les armées des bateaux de cuivre, qui se portent sur des haquets faits exprès avec les madriers et les poutrelles nécessaires pour la construction des ponts et le passage des rivières. Les François se sont servi les premiers de ces pontons, mais on ignore le nom de l'inventeur.

(*Marine*) *Ponton*, en termes de marine, est un grand bateau très-solide, plat par dessous, ayant tous ses côtés droits, et la forme d'un parallélipipède. Il ne sert que dans l'intérieur d'un port, pour transporter et soutenir de gros fardeaux, à l'usage des armemens et désarmemens des vaisseaux; les *pontons* servent quelquefois à relever un vaisseau échoué ou coulé bas; et, en général, à fournir un point d'appui dans un endroit d'un port ou d'une rade, où l'on en a besoin, pour quelque opération qui demande une grande force mécanique. A Rochefort, et dans certains ports d'Angleterre, la machine à mâter est établie sur un gros *ponton*, fait de la carcasse d'un vaisseau. *Voy.* MACHINE A MÂTER.

Il y a de vastes *pontons*, garnis de roues et de grandes cuillers, pour creuser le fond de la mer, fort usités dans les ports de la Méditerranée et autres, qu'on appelle *pontons à creuser, machine à creuser.*

PONTUSCEAU, s. m. diminutif de *pont.*

(*Papeterie*) Verge de métal qui traverse les vergeures dans les formes sur lesquelles on coule le papier.

(*Bibliogr.*) On appelle aussi *pontusceaux* ou *pontusseaux*, les raies que ces verges laissent sur le papier, et qui servent aux bibliographes à reconnoître le format d'un livre. *V.* FORMAT.

POPLITÉ, ÉE; adj. du lat. *popliteus*, fait de *poples*, jarret; qui a rapport au jarret.

(*Anat.*) *Le muscle poplité, l'artère poplitée*, etc.

POPULACE, s. f. de l'italien *popolazzo* ou *popolaccio*, péjoratif de *popolo*, dérivé du lat. *populus*, peuple; la populace, le menu peuple.

POPULAIRE, adj. du lat. *populus:* qui concerne le peuple, qui appartient au peuple.

(*Econ. polit.*) *Gouvernement populaire*, celui où le gouvernement est entre les mains du peuple.

POPULATION, s. f. terme nouveau, dérivé du lat. *populus*, l'action de peupler. Il est opposé à *depopulatio*, et par syncope *populatio*, ravage, saccagement.

(*Statistique*) Ce mot, dans son acception la plus générale, désigne l'action de peupler; mais en statistique, il signifie particulièrement le nombre des hommes considérés relativement au terrein qu'ils occupent.

Le moyen le plus facile et le plus généralement adopté pour estimer la *population* d'un pays, est de s'assurer du nombre des mariages, des morts et des naissances, et plus particulièrement de celui des naissances.

D'après diverses observations qui ont été faites, on a trouvé que le nombre des naissances est à celui des habitans comme 1 est à 23 ou 24, dans les lieux contrariés par la nature, ou par des circonstances locales. Ce même rapport, dans la plus grande partie de la France, est, suivant M. Necker et M. Moreau, de 1 à 25, 25 et demi, et 26. C'est aussi d'après ces bases que M. Necker estimoit la *population* de la France, en 1784, à 24,229,075 individus.

PORCELAINE, s. f. de l'italien *porcellana*, fait du latin *porcellanæ*, dans la signification de coquilles de Vénus, à cause de leur ressemblance avec les vases de *porcelaine.*

(*Technol.*)

(*Technol.*) La *porcelaine* est une espèce de poterie blanche et demi-transparente. Les Orientaux sont depuis très-long-tems en possession de cet art; les Chinois fabriquent le *thsky* (c'est le nom qu'ils donnent à la *porcelaine*) depuis tant de siècles, qu'ils ignorent le nom de l'inventeur et l'époque de l'invention; les Japonois sont ceux qui paroissent avoir surpassé tous les autres dans cet art.

Quoiqu'on ait travaillé long-tems en Europe pour imiter la *porcelaine* des Indes, ce n'a été que dans le siècle dernier que des Saxons en découvrirent par hasard la composition; peu après on fit à Paris, à Chantilly et à Villeroi, des essais qui, quoique malheureux, conduisirent à des découvertes qui mettent aujourd'hui la manufacture de Sèvres en état de fournir à toute l'Europe, de la *porcelaine* qui surpasse, pour la qualité, l'élégance des formes, l'éclat des couleurs, le goût et le fini des peintures, la sévérité du style dans les ornemens, les *porcelaines* de Saxe, de la Chine et du Japon.

La bonne *porcelaine* doit être composée avec peu de matières; celle qui se fait à la Chine, n'est composée que de deux substances, le KAOLIN et le PETUNTSE. *V.* ces mots.

On trouve en France comme ailleurs une espèce d'argille qui contient un sable fusible semblable au *petuntsé*, et qui, employée toute seule, peut faire de très-bonne porcelaine.

Les qualités de la porcelaine sont intérieures ou extérieures. Les premières ne sont sensibles qu'au vrai connoisseur. La porcelaine dont la cassure présente un grain très-fin, très-serré, très-compact, qui s'éloigne autant du coup d'œil plâtreux et terreux que de l'apparence de l'émail fondu, est la plus estimée.

Les qualités extérieures de la porcelaine sont une blancheur éclatante et agréable, une couverte nette (*V.* COUVERTE), uniforme et brillante, des couleurs vives, fraiches et bien fondues, des formes nobles, bien proportionnées et agréablement variées; enfin, de belles dorures, sculptures et gravures, et autres ornemens de ce genre.

Toutes les porcelaines de France possèdent actuellement ces qualités extérieures dans un degré supérieur à toutes les *porcelaines* connues.

La bonne *porcelaine* doit avoir une demi-transparence, sans cependant être trop claire; elle doit soutenir alternativement, sans se casser ni se fêler, la fraicheur de l'eau prête à se geler, et le degré de chaleur de l'eau bouillante, du lait, du café, etc., bouillant, qu'on y verse brusquement; elle doit rendre, quand on la frappe, un son net et timbré qui approche de celui du métal; ses fragmens doivent faire feu au briquet; enfin, elle doit soutenir le degré de feu le plus violent, celui de réverbère, sans se fondre, sans se boursoufler, en un mot, sans être altérée d'une manière sensible.

On fait à la Chine, au Japon et dans les autres parties des Indes, des *porcelaines* qui possèdent toutes ces bonnes qualités, mais qui, pour l'ordinaire, ne sont pas d'un très-grand blanc, au lieu qu'en Europe, et surtout en France, on fait des *porcelaines* de la dernière beauté, et qui ont toutes les bonnes qualités de la *porcelaine* des Indes. *Voy.* MICA, COUVERTE, POTERIE FINE, etc.

(*Méd.*) *Porcelaines* est aussi le nom que les médecins donnent à de petites pustules écailleuses appelées autrement ESSÈRES. *V.* ce mot.

PORE, s. m. du grec πόρος (*poros*), ouverture, conduit, passage, dérivé de πείρω (*peirô*), passer.

(*Physique*) Interstices qui se trouvent entre les parties solides des corps, et qui sont vides de la propre substance de ces corps. Pour l'existence et la nature des *pores*, consultez l'*essai de physique de Musschenbroëck.*

(*Physiol.*) Petit trou, ouverture presque imperceptible dans la peau de l'animal, par où sort la matière de l'insensible transpiration.

Pores exhalans; ce sont ceux qui répondent aux extrémités artérielles très-fines, et en travers desquels sort l'humeur de la transpiration.

Pores absorbans; ce sont ceux qui laissent entrer les liqueurs qu'on

applique au corps, et qui s'insinuent par les vaisseaux lymphatiques dans les veines.

Pores se dit aussi des canaux des os, lorsqu'ils sont très-fins, ainsi que des ouvertures de ces canaux.

PORISME, s. m. du grec πόρος (*poros*), passage. *Voy.* PORE.

(*Géom. anc.*) Les anciens géomètres appeloient ainsi une proposition dont on a besoin pour passer à une autre plus importante; c'est ce qu'on appelle aujourd'hui LEMME. *V.* ce mot.

PORISTIQUE, adj. de PORISME. *V.* ce mot.

(*Mathémat.*) Quelques auteurs appellent *méthode poristique*, la manière de déterminer par quels moyens, et de combien de différentes façons un problème peut être résolu.

POROCÈLE, s. m. du grec πῶρος (*pôros*), calus, durillon, et de κήλη (*kélé*), tumeur, hernie.

(*Chirurgie*) Espèce de hernie calleuse.

POROTIQUE, adjectif du grec πωρόω (*pôroo*), endurcir.

(*Médec.*) Il se dit des remèdes qui procurent la formation du calus.

PORPHYRE, subst. m. du grec πορφύρα (*porphura*), pourpre, parce que le plus beau *porphyre* est rouge.

(*Minéral.*) Roche composée très-dure, et susceptible du plus beau poli. On compte plusieurs variétés de *porphyre*; le *porphyre rouge*, le *porphyre noir*, *vert*, etc.; mais dans toutes ces variétés, les taches qui sont du *quartz* ou du *feld-spath*, sont toujours blanches.

Le *porphyre* sert à faire des vases, des colonnes, des statues: sa dureté le rend encore très-propre à faire des mortiers, ou des tables pour broyer les couleurs, ce qui s'appelle PORPHYRISER. *V.* ce mot.

PORPHYRISER, v. act. même origine que PORPHYRE.

(*Chimie*) C'est l'action de pulvériser, broyer une substance sur du porphyre, pour la réduire en une poudre très-fine.

PORPHYROÏDE, adjec. du grec πορφύρα (*porphura*), pourpre, et d'εἶδος (*eidos*), forme, ressemblance: qui ressemble au *porphyre*.

(*Minéral.*) On donne ce nom à des pierres dans lesquelles le feld-spath se trouve enveloppé dans d'autres substances que celles connues sous le nom de *porphyre*; mais qui en ont l'apparence.

PORREAU, s. m. du grec πῶρος (*pôros*), durillon, callosité.

(*Chirurg.*) Excroissance de chair, qui vient sur la peau. *V.* VERRUE.

PORT, s. m. du latin *portus*.

(*Marine*) *Port de mer*; c'est un lieu, au voisinage des côtes, où la mer s'enfonçant entre les terres, offre un abri aux vaisseaux contre les vents, etc., et leur présente un endroit où ils peuvent mouiller en sûreté.

Port intérieur; c'est un espace de mer plus étroitement enfermé, où sont les établissemens de cales, chantiers, bassins, magasins, quais, et machines nécessaires à la construction, aux radoubs, carènes, et armemens des vaisseaux.

Port marchand; c'est celui où les établissemens sont uniquement destinés au commerce, et que les seuls vaisseaux marchands fréquentent d'habitude.

Port de marée; c'est un *port* où l'on ne peut entrer, ni en sortir, qu'avec la pleine mer, et que la marée perdante laisse en partie à sec. Tels sont plusieurs de nos *ports* sur les côtes de la Manche.

Port de rivière; c'est celui qui est situé sur les bords d'une rivière, dans un endroit plus ou moins éloigné de la pleine mer, et où les vaisseaux trouvent assez d'eau pour être à flot. Tels sont *Londres*, *Bordeaux*, *Nantes*, *Saint-Pétersbourg*.

Port de barre; c'est un *port* situé sur une rivière à l'embouchure de laquelle, ou à son entrée, il y a une barre, ou passage moins profond, sur lequel on ne peut passer qu'à pleine mer, et avec un tems favorable. *V.* BARRE.

Port franc; c'est un *port* où il est libre à tous marchands, de quelque nation qu'ils soient, de décharger leurs marchandises, et de les en retirer lorsqu'ils n'ont pu les vendre, sans payer aucun droit d'entrée ni de sortie.

PORT, s. m. du verbe porter, en latin *porto*.

(*Commerce et marine*) *Port* se dit de différentes choses, par rapport à diverses significations du verbe *porter*.

Port d'un vaisseau ; c'est la désignation du nombre de tonneaux que le vaisseau peut porter; ce qui se connoit par l'opération appelée JAUGEAGE. *V.* ce mot.

Port-permis ; c'est la liberté que le propriétaire d'un navire accorde au capitaine et à un certain nombre d'officiers, de charger une certaine quantité de marchandises avec exemption de fret, soit pour l'aller seulement, soit pour l'aller et le retour ensemble. *V.* PACOTILLE.

Port se dit aussi du droit qu'on paie pour la voiture des effets que portent les rouliers ou les messagers, pour les lettres qu'on reçoit par la voie de la poste.

(*Botan.*) *Port* se dit encore du maintien d'une personne et de la maniere dont elle porte sa tête et tout son corps; et c'est dans ce sens que les botanistes disent le *port d'une plante*, pour exprimer la façon d'être qui lui est particulière, sa forme habituelle, et qui la distingue des autres plantes.

(*Musique*) *Port-de-voix ;* c'est un agrément du chant, lequel se marque par une petite note appelée en italien *appoggiatura*, et se pratique en montant diatoniquement d'une note à celle qui la suit, par un coup de gosier.

PORTAGE, s. m. de *porter* : action de porter.

(*Commerce*) On appelle ainsi, au Canada, et dans l'Amérique septentrionale, les trajets que les sauvages, et ceux qui font la navigation des fleuves et des rivières, sont obligés de faire à pied, lorsqu'ils trouvent des chutes d'eau, ou d'autres endroits difficiles qui interrompent la navigation. Ainsi, l'on dit que le fleuve Saint-Laurent a tant de *portages* depuis Québec jusqu'à Montréal.

Portage se dit aussi des petites distances qui se trouvent entre deux rivières, entre deux lacs; et dans ce sens on dit, que le *portage* d'un *lac* à un autre lac, ou d'un lac à telle riviere, n'est que d'un quart de lieue, d'une demi-lieue.

PORTAIL, s. m. augmentatif de PORTE, (*voy.* ce mot); porte principale, porte majeure.

(*Architect.*) La principale porte d'une église. Il se dit aussi de la façade entiere d'une église. On a dit autrefois *portaux* au plurier.

PORTANT, ou PORTE-POIDS, s. m. de PORTER. *V.* ce mot.

(*Magnét.*) Nom que l'on donne à un morceau de fer que l'on met sous les pieds de l'armure d'un aimant, et auquel on suspend le poids que l'aimant doit soulever.

PORTE, s. f. du latin *porta*, la *porte* d'une ville : une gorge entre deux montagnes; ouverture faite pour entrer dans un lieu fermé ou pour en sortir.

(*Art milit.*) La *porte* d'une place de guerre doit être au milieu d'une courtine, afin qu'elle puisse être bien défendue des flancs et des faces.

Porte de secours ; c'est une *porte* secrete, par où l'on introduit quelqu'un au besoin.

(*Hydraul.*) *Porte d'écluse ;* c'est une grande cloture de bois, qui arrête l'eau dans les écluses.

Portes busquées ; ce sont des *portes d'écluses*, dont les vents s'arc-boutent réciproquement, l'un d'amont ou d'en haut, et l'autre d'aval ou d'en bas.

(*Marine*) *Portes d'un bassin ;* ce sont des panneaux de charpente, fortement consolidés, qui servent à fermer l'entrée à l'eau dans un bassin ou forme, et que l'on ouvre pour laisser entrer l'eau, et faire sortir le vaisseau, lorsqu'on a achevé de le construire, ou de le radouber.

Bateau porte ; espèce de bateau de l'invention d'un ingénieur suédois, destiné à faire l'office de *porte* au bassin de Carlscrone, et qui a été imité depuis au bassin de Toulon par M. Groignard.

Ce *bateau porte* s'adapte aux deux côtés de la maçonnerie de l'entrée du bassin par deux pièces de char-

pente du bateau, qui font saillie de chaque côté du haut en bas. Ces pièces entrent à coulisse dans deux rainures de la maçonnerie à mesure que le bateau, chargé de poids de fer et rempli d'eau, s'enfonce jusqu'à toucher le fond ou radier. Deux espèces de quilles qui forment la charpente du dessous du bateau, entrent également dans des rainures pratiquées à la pierre, sur le fond ou radier du bassin; au moyen de quoi le passage est exactement fermé à l'eau, tant par les côtés que par le dessous.

(*Hist. turque*) *Porte ottomane*; on appelle ainsi, ou simplement la *porte*, la cour du grand-seigneur, et cet usage nous vient des Turcs mêmes, qui nomment ainsi la cour de leur empereur.

Cette dénomination tire son origine des califes, successeurs de Mahomet, et particulièrement de Mostadhem, le dernier de la race des Abbassides. Ce calife fit enchâsser sur le seuil de la principale porte de son palais un morceau de la fameuse pierre noire du temple de la Mecque, pour rendre cette *porte* plus respectable à ses sujets; le seuil en étoit assez élevé, et on n'entroit qu'à genoux ou prosterné, après avoir plusieurs fois appliqué le front et la bouche sur cette pierre prétendue sacrée.

Une *porte* si vénérable et si respectée fut bientôt appelée la *porte* par excellence, et par ce mot on entendit bientôt, dans l'usage ordinaire, le palais, la cour, la demeure du prince. D'autres princes mahométans, inférieurs en dignité et en puissance, mais aussi ambitieux que les califes, affectèrent la même expression en parlant de leur cour ou de leur palais, et cet usage ne manqua pas d'être suivi par les sultans turcs qui détrônèrent les califes et succédèrent à leur autorité.

(*Physiol.*) *Veine-porte*; tronc de veine assez considérable, formé par deux branches principales, dont l'une reçoit le sang qui revient de la rate, du pancréas et d'une partie de l'estomac; l'autre reçoit celui qui revient des intestins et du mésentère.

PORTE-LUMIÈRE, s. m. du lat. *porto*, porter, et de *lumen*, lumière.

(*Physique*) Instrument dont on fait usage pour introduire dans une direction commode et convenable, un jet de lumière dans un lieu obscur, afin de faire, par son moyen, différentes expériences sur la lumière, soit en la réfléchissant, soit en la réfractant, soit en en séparant les rayons, de manière à rendre apparentes, les couleurs qui la composent.

PORTE-VOIX, du latin *porto*, porter, et de *vox*, voix.

(*Physique, acoustique*) Instrument en forme de trompette, à l'aide duquel on augmente beaucoup l'intensité du son, et on le porte à une grande distance.

On dit qu'Alexandre-le-Grand se servoit d'un *porte-voix* pour rassembler ses troupes et rallier son armée, quelque nombreuse et quelque dispersée qu'elle pût être, et qu'il se faisoit entendre de tous ses soldats comme s'il eût parlé à chacun en particulier.

Le *porte-voix* est composé d'une substance élastique, tel que du fer-blanc ou du laiton.

Le chevalier Morland et quelques autres, ont semblé attribuer l'augmentation du son dans le *porte-voix* à la seule direction des rayons; aussi *Hase*, professeur à Wirtemberg, veut-il que le *porte-voix* soit formé de deux parties, l'une elliptique et l'autre parabolique, combinées de façon qu'un des foyers de l'ellipse se trouve à l'embouchure, précisément à l'endroit où l'on parle, et que l'autre foyer de l'ellipse soit en même tems le foyer de la parabole. Mais il y a une autre cause que la direction des rayons qui augmente le son dans le *porte-voix*, et cette cause est sans doute que, dans cet instrument, le mouvement est imprimé à une masse d'air appuyée sur des parois élastiques capables de le transmettre au dehors. C'est pour cette raison qu'on entend mieux un homme qui parle dans une rue que s'il parloit en rase campagne; on l'entend encore mieux s'il parle dans une chambre fermée de toutes parts, et dont les parois soient dures et élastiques.

PORTÉE, s. f. du latin *porto*, porter.

(*Hist. nat.*) Tous les petits que les femelles des animaux *portent*, font en une fois.

(*Archit.*) *Portée* se dit aussi de l'étendue d'une pièce de bois mise en place, et de la partie des pièces de charpente qui porte sur le mur ou sur le pilier.

(*Musique*) *Portée* se dit encore des cinq lignes sur lesquelles on pose les notes.

(*Artillerie*) *Portée* se prend pour le chemin que peut parcourir un boulet. Il y a la *portée à toute volée* et la *portée de but-en-blanc*.

Portée à toute volée; c'est celle dans laquelle la pièce fait un angle de 45 degrés avec l'horizon ou le niveau de la campagne. Dans cette position, le boulet va à la plus grande distance qu'il lui est possible.

Portée de but-en-blanc; c'est la ligne sensiblement droite que décrit le boulet en sortant de la pièce.

Il y a encore une autre manière de tirer le canon, appelée *ricochet*, dont M. le maréchal de Vauban est l'inventeur. *V.* RICOCHET.

Delà encore les expressions *à portée, portée de canons, portée de mortiers, être à portée de canon, à demi-portée, à portée de fusil, à portée de pistolet, à portée de la voix.*

(*Manuf.*) *Portée*, en termes de fabrique, signifie un certain nombre de fils de chaîne. *Portée* est employé au compte de l'étoffe.

(*Arpent.*) *Portée* est encore une mesure de la longueur de la chaîne de l'arpenteur, et qu'il porte d'un piquet à l'autre.

PORTER, v. a. et n. du latin *porto*, soutenir un fardeau, transporter une chose d'un lieu à un autre, pousser, faire aller.

(*Marine*) En termes de navigation, *porter* est synonyme de faire route, gouverner; ainsi, on dit d'un vaisseau qu'*il porte au nord-ouest*, pour dire qu'il fait route au nord-ouest.

Porter en route; c'est avoir le cap et gouverner en droiture sur le lieu où l'on veut aller, dans le cas où, par un vent contraire, on avoit été obligé de courir sur un autre rhumb que celui de la route.

Les voiles portent; c'est-à-dire, que le vent les enfle, pour distinguer cet état de celui dans lequel les voiles *fasient*, ou bien de celui où elles sont *coiffées*. V. FASIER, COIFFER.

Cette voile ne porte pas; c'est-à-dire qu'elle ne reçoit pas l'impulsion du vent, soit parce qu'elle est abritée par une autre, soit parce qu'elle est mal orientée.

Ce vaisseau porte bien la voile; on exprime par-là qu'avec beaucoup de voiles déployées, et par un fort vent, il plie et incline peu, et n'est point en danger de chavirer ou de se renverser.

Ce vaisseau porte mal la voile; cela signifie qu'avec peu de voiles dehors, il est sujet à incliner beaucoup, quoique par un vent modéré; ce défaut essentiel résulte le plus souvent d'un vice de construction. Cela arrive aussi pour n'être pas suffisamment lesté, ou pour être mal arrimé.

PORTEREAU, s. m. composé de *porter* et d'*eau*.

(*Hydraul.*) Construction en bois que l'on fait sur certaines rivières pour les rendre plus hautes, en retenant l'eau, afin de faciliter la navigation, de faire tourner les roues d'un moulin, etc.

PORTEUR. *V.* LETTRE DE CHANGE.

PORTIQUE, s. m. du lat. *porticus*, porche, galerie ouverte.

(*Archit.*) Galerie ouverte dont le comble est soutenu par des colonnes ou par des arcades.

(*Philos.*) *Doctrine du portique*, ou le *portique;* on appelle ainsi la secte, la doctrine, les disciples de Zénon.

PORTOR, s. m. corruption de *porte or*.

(*Minéral.*) Sorte de marbre noir, qui est traversé par des veines pyriteuses, et qui imitent l'or.

PORTRAIT, subst. m. du latin *protractus*, fait de *protrahere*, tirer en longueur, prolonger.

(*Peinture*) Image, ressemblance d'une personne, tirée par le moyen du pinceau, du burin, du crayon.

Peindre le portrait; le talent d'imiter une tête individuelle, et d'en rendre fidèlement la ressemblance carac-

téristique, en sorte qu'elle puisse être aisément reconnue pour celle de la personne dont on s'est proposé de rendre les traits, est ce qui constitue le *genre du portrait*. Les anciens ne connoissoient point cette division. Le plus célebre de leur peintre de *portraits* fut Appelles; mais il étoit en meme tems le plus célebre de leurs peintres d'histoire. Il paroit seulement que dans le dernier siecle de la république romaine, une artiste grecque, Lala de Cysique, se borna au genre du *portrait*.

Apres la renaissance des arts chez les modernes, il se passa un tems fort long, sans que le *portrait* fût regardé comme une classe particulière de l'art; c'étoit les peintres d'histoire qui faisoient aussi le *portrait*. Les peintres qui se distinguerent le plus dans cette partie, furent Raphaël, le Titien, Holbéen, Albert Durer, le Tintoret, Paul Veronèze, etc. et c'étoit ces memes peintres qui se distinguoient aussi le plus dans la partie de l'histoire. Van-dyck lui-même, si célebre par la beauté de ses *portraits*, étoit l'un des meilleurs peintres d'histoire de son tems.

Tant que le *portrait* fut traité par les peintres d'histoire, il le fut aussi de la meme maniere, et Raphaël, le Titien, le Véronèze, ne se doutèrent pas qu'il pût y avoir une manière spécialement affectée à cette partie de l'art.

Aujourd'hui, le *portrait* est devenu le partage d'artistes qui se destinent à ce genre, dès leur entrée dans la carriere. Persuadés qu'ils n'ont pas besoin de toute la science qu'exige le genre historique, ils négligent de se procurer une savante éducation: tout leur savoir consiste à dessiner froidement une tête, en s'arrêtant principalement à rendre les différences individuelles, et ils croient avoir atteint le but, quand, en exprimant ces différences, ils sont parvenus à la faire trivialement ressemblante à celle du modèle.

Le genre du *portrait* n'auroit pas dû etre détaché de celui de l'histoire, puisqu'il n'en differe qu'en ce qu'il exige une attention plus particulière aux formes individuelles. Il est soumis d'ailleurs aux mêmes principes, et ne peut approcher de la perfection, qu'autant qu'il est le résultat des mêmes études.

Portrait historié; on appelle ainsi un *portrait* dans lequel la personne est représentée sous la figure d'un dieu de la fable, ou d'un héros de l'antiquité. C'est un genre bâtard et vicieux; en effet, si la perfection du *portrait* consiste à rendre naivement la personne représentée dans la plus grande vérité de la nature, dans l'état le plus ordinaire à sa physionomie, dans une des attitudes qui lui sont les plus familieres, et avec le genre d'habillement qu'elle a coutume de vetir, on sent combien le *portrait historié* s'éloigne de cette perfection: il ne représente plus une personne que nous avons coutume de voir, mais un comédien novice, qui, sous des habits empruntés, joue maladroitement le héros.

(*Elocut.*) *Portrait* se prend, au figuré, pour la description de la figure ou du caractere d'une personne, quelquefois de l'une et de l'autre.

PORTULAN, s. m. de l'italien *portulano*, ou *portolano*, qui signifie guide, pilote, flambeau de la mer.

(*Marine*) C'est le titre de plusieurs ouvrages qui contiennent le gisement et la description des ports de mer, des cotes, et de tout ce qui y est relatif. Alogio da Masso a fait un *portulan* en italien, qui a été traduit en françois par Guillaume Girardin. Henri Michelot a fait le *portulan* de la Méditerranée.

PORYDROSTÈRE, s. mas. du grec πόρω (*poro*), fournir, donner, d'ὑδωρ (*hudor*), eau, et de στερὸς (*stéréos*), solide.

(*Métrol.*) Instrument inventé par M. Paucton, et destiné à marquer la pesanteur spécifique d'un solide, c'est-à-dire, son poids, comparé à celui d'un égal volume d'eau distillée.

POSE, s. f. du latin *pono*, *positum*, placer.

(*Peinture*) Ce mot exprime, en peinture, l'attitude, la position dans laquelle l'artiste *pose* le modele vivant, pour en faire l'étude.

L'artiste qui cherche la grâce et la beauté doit toujours faire prendre à son modele la *pose* la plus naturelle, relativement à l'action qu'il veut

représenter. Si le modèle est gêné, si même la *pose* qu'on lui prescrit ne lui est pas familière, il n'aura pas cette naïveté de mouvement qui constitue la grâce. Ce ne sera plus une figure en action, mais une figure qui contrefait une action. Il est certain aussi qu'elle perdra la beauté, puisque la nature elle-même ne la conserve que dans les mouvemens faciles, et qu'elle la perd, dès qu'elle est obligée de faire des efforts.

(*Archit.*) *Pose* se dit aussi du travail qu'il y a à poser une pierre. *On paie tant pour la taille d'une pierre, et tant pour la pose.*

(*Art milit.*) *Grande pose;* on appelle ainsi, dans une ville de guerre, les sentinelles d'augmentation, que les caporaux doivent aller poser dès que la retraite est battue, pour la nuit, dans les postes qui leur auront été marqués.

POSITIF, VE, adj. du latin *positivus*, fait de lat. *pono*, *positum*, placer, asseoir, établir : certain, constant, assuré.

(*Algèbre*) *Quantité positive;* c'est une quantité qui a, ou qui est sensée avoir le signe +, plus. Elle est ainsi appelée par opposition à la quantité négative.

(*Pratique*) *Droit positif;* c'est celui qui est établi par les lois des hommes; il est ainsi appelé par opposition au droit naturel.

POSITION, s. f. du lat. *positio*, fait de *pono*, *positum*, asseoir, établir : point où un lieu est placé, situation.

(*Géom.*) C'est un mot dont on se sert en géomètrie, par une espèce de distinction du mot grandeur; ainsi on dit qu'une ligne est donnée de position, quand sa situation ou sa direction est donnée par rapport à quelqu'autre ligne; on dit, au contraire, qu'une ligne est donnée de grandeur, quand c'est sa longueur qui est donnée, et non pas sa situation.

(*Arithmét.*) *Fausse position;* c'est le nom qu'on donne à une règle qui a pour base une fausse supposition.

Une *règle de fausse position* se fait quand on calcule sur des nombres faux et supposés, et lorsque par les différences qui s'y rencontrent on trouve le vrai nombre inconnu qu'on cherchoit.

(*Astron.*) *Angle de position;* c'est celui que forment au centre d'un axe le cercle de déclinaison et le cercle de latitude, ou le parallèle à l'équateur avec le parallèle à l'écliptique.

(*Art milit.*) *Position militaire;* c'est un terrein choisi pour y placer un corps de troupes, dans l'intention de remplir quelqu'objet important. *Prendre une position, une bonne ou mauvaise position.*

(*Musique*) *Position* se dit aussi du lieu de la portée où est placée une note, pour fixer le degré d'élévation qu'elle représente.

On appelle aussi *position*, dans la mesure, le tems qui se marque en frappant, en baissant ou posant la main, et qu'on nomme plus communément le frappé.

Enfin l'on appelle *position*, dans le jeu des instrumens à manche, le lieu où la main se pose sur le manche, selon le ton dans lequel on veut jouer.

(*Danse*) *Position*, en termes de danse, est cette juste proportion dans la manière de poser ses pieds, en sorte que le corps soit dans son équilibre, sans se trouver gêné, soit que l'on marche, soit que l'on danse, ou lorsqu'on est arrêté.

POSSESSION, s. f. du lat. *possessio*, fait de *possideo*, posséder : puissance.

(*Pratique*) Jouissance ou acte par lequel on possède une chose de droit ou de fait.

Le droit romain a distingué deux sortes de *possession;* la *possession naturelle* et la *possession civile;* la première est une simple détention de la chose, sans aucun dessein de la posséder en qualité de propriétaire; telle est la possession du fermier, du locataire, de l'usufruitier. La *possession civile* est la détention accompagnée de l'intention de posséder comme propriétaire.

POSSESSOIRE, s. et adj. même origine que POSSESSION : qui regarde la possession.

(*Pratique*) *Action possessoire;* c'est celle qui a lieu quand on agit pour le *possessoire*, c'est-à-dire,

pour être maintenu en possession. Ainsi, elle ne regarde point la propriété, mais seulement la possession. *Voy.* PÉTITOIRE.

POSSIBLE, adj. et s. du latin *possibilis*, fait de *possum*, pouvoir : qui peut être, ou qui peut se faire.

(*Calcul intégral*) *Equations possibles;* on appelle ainsi les équations différentielles, qui ont des intégrales finies, ou d'un ordre moindre, par opposition aux *équations absurdes*, ou qui ne sont pas *possibles*.

POSTDATE, s. f. du latin *post*, après, et de *datum*, donné, écrit, daté : date postérieure à la vraie.

POSTE, s. f. du latin *positio*, disposition, placement, action de placer.

(*Econ. polit.*) Etablissement de chevaux, *placé* de distance en distance pour le service des personnes qui veulent voyager diligemment.

Hérodote nous apprend que les courses publiques, que nous appelons postes, furent inventées par les Perses. Xénophon nous enseigne que ce fut Cyrus qui, pour en rendre l'usage facile, établit des stations sur les grands chemins, assez vastes pour contenir un certain nombre d'hommes et de chevaux.

Il n'est pas facile de fixer l'époque de l'établissement des *postes* chez les Romains. Selon quelques-uns, il y avoit, sous la république, des *postes*, appelées *stationes*, et des porteurs de paquets, *statores*.

Les empereurs, dit Procope, avoient établi des *postes* sur les grands chemins, à raison de cinq et quelquefois huit par journée.

Les *postes* de France étoient bien peu de chose avant le règne de Louis XI, ce prince naturellement inquiet et défiant, les établit pour être plutôt et plus sûrement instruit de tout ce qui se passoit dans son royaume et dans les états voisins. Il fixa en divers endroits des gîtes, des stations, *stationes positas*, d'où est venu le nom de *postes*, où des chevaux étoient entretenus. Deux cents trente courriers à ses gages portoient ses ordres incessamment.

Louis Horuiek dit que ce fut le comte de Taxis qui établit le premier les *postes* en Allemagne, à ses dépens, et que pour récompense, l'empereur Mathias, l'an 1616, lui donna en fief la charge de général des *postes*, pour lui et pour ses descendans.

POSTE, s. m. (terme de guerre), du lat. *positus*, fait de *pono*, asseoir, établir.

(*Art milit.*) *Poste* se dit de toute sorte de terrein, fortifié ou non, et capable de loger des soldats.

Poste avancé; c'est un terrein dont on se saisit pour s'assurer des devans, et couvrir les *postes* qui sont derrière.

Postes de campagne; ce sont des églises, maisons, cassines, censes, villages, grosses redoutes, où il y a assez de monde pour tenir bon, et attendre du secours.

Postes intermédiaires; ce sont des corps détachés de troupes, postés de façon entre d'autres corps, pour qu'ils puissent, en cas de besoin, courir au plus pressant, et soutenir l'effort d'un ennemi qui voudroit entamer quelque *poste* exposé, et se faire jour de ce coté-là.

(*Marine*) *Poste*, en termes de mer, signifie le logement fixé dans les vaisseaux pour chaque espèce d'hommes logés et vivant ensemble ; comme *le poste des charpentiers*, *le poste des chirurgiens*, *le poste des malades*, etc.

Poste d'un vaisseau; c'est, en parlant d'une escadre, ou armée navale, l'ordre et le rang dans lequel doit se placer un vaisseau dans sa division ou dans son escadre, d'après les dispositions faites par l'amiral ou commandant.

Delà ces phrases, *tel vaisseau a quitté son poste; tel vaisseau a rejoint son poste.*

POSTHUME, adj. du lat. *posthumus*, composé de *post*, apres, et de *humus*, terre, dans la signification de mort, enterrement : après la mort.

(*Pratique*) *Enfant posthume;* c'est celui qui est né après la mort de son père. Un enfant *posthume* rompt par sa naissance le testament de son père, dans lequel il étoit passé sous silence.

(*Littérat.*) *Posthume* se dit aussi

des ouvrages d'un auteur qu'on ne met au jour qu'après sa mort. *Œuvre posthume.*

POSTICHE, adj. de l'italien *posticcio*, ajouté après coup.

(*Archit.*) *Ornemens postiches;* ce sont des ornemens placés après coup.

(*Littérat.*) *Postiche* se dit de tout ce qui est déplacé, de ce qui ne convient point au lieu où il est placé. Ainsi, l'on dit qu'un épisode est *postiche*, lorsqu'il est étranger au sujet.

POSTLIMINIE, s. f. du lat. *postliminium*, composé de *post*, après, et de *limen*, limite, seuil de la porte: l'action de rentrer dans sa maison.

(*Jurisprud.*) La *postliminie* est, pour les particuliers, ce qu'est pour les souverains le *statu quo antè bellum;* c'est le retour au même état d'où ils ont été violemment tirés par les ennemis. Les habitans des frontières des états sont souvent dans le cas d'user du droit de *postliminie.*

POST-SCRIPTUM, s. m. Mot emprunté du latin, et composé de *post*, après, et de *scriptum*, écrit: écrit après coup.

(*Diplomatique*) Il se dit de ce qu'on ajoute à une lettre après la signature, et qu'on marque en abrégé par ces deux lettres *P. S.*

POTAGER, s. m. état de *potage*, en lat. *potagium*, fait de *potatum*, boisson.

(*Jardin*) *Jardin potager;* portion de jardin où l'on cultive toutes sortes d'herbages, de légumes et de fruits.

(*Botan.*) *Plantes potagères;* on appelle ainsi toutes celles que l'on cultive dans les jardins *potagers*, pour l'usage de la cuisine. On emploie assez indifféremment les mots *potagères* et *léguminaires*, comme synonymes.

POTASSE, s. f. corruption de l'allemand *pottash*, cendre de pot, parce qu'on a long-tems fait brûler dans un pot les plantes dont on tire ce sel.

(*Chimie*) La *potasse* est un des alkalis fixes; c'est l'alkali végétal. On peut l'extraire de différentes substances: elle existe abondamment dans la nature, mais n'y est jamais pure: on l'obtient plus généralement par la combustion et l'incinération des bois tendres, des herbes molles, et des enveloppes des fruits.

Pour se procurer la *potasse* dans son état de pureté, c'est-à-dire, caustique, on lessive des cendres, on rapproche la dissolution dans une chaudière de fonte, et l'on obtient un sel connu sous le nom de *salin:* c'est la *potasse* du commerce. Ensuite, on mêle parties égales de *salin* et de chaux, on fait fortement bouillir ce mélange, on filtre, on évapore jusqu'à consistance de sirop, ou même jusqu'à siccité: on prend cette *potasse*, on la met dans un flacon, et l'on verse par-dessus de l'alcohol, ou bien on évapore dans une bassine d'argent.

La *potasse caustique*, fondue dans un creuset, et coulée en plaque sur un marbre, forme ce que les médecins appellent la *pierre à cautère* (voyez CAUTÈRE), parce qu'elle a la propriété de ronger la peau et les chairs.

La *potasse* fondue avec la silice forme le verre.

La *potasse* se combine aisément avec les substances graisseuses, et les rend solubles dans l'eau: cela forme les savons. *Voy.* SOUDE, SAVON, ALKALI.

POTÉE, s. f. du lat. *pòto*, boire; ce qui est contenu dans un pot, dans un vase à boire: matière dont on fait les *pots.*

(*Chimie*) *Potée d'étain;* oxide gris d'étain, qui se forme à la surface de ce métal, lorsqu'on le fond avec le contact de l'air libre. On s'en sert dans les arts pour polir le verre et d'autres corps durs.

(*Fondeur*) *Potée* est aussi une composition de terre préparée avec de la fiente de cheval, de l'argile et de la bourre, laquelle s'applique sur les moules des pièces, avant que de former ce qu'on appelle la chape du moule, qui est faite de bien plus grosse terre. Cette *potée* est la terre qui conserve l'impression des traits et des ornemens du moule.

POTERIE, s. f. du lat. *potum*, vase à boire: toute sorte de vaisselle de terre.

(*Technol.*) Quatre choses peuvent influer sur la qualité des poteries.

1°. La nature ou la composition de la matière ; 2°. la préparation qu'on lui fait subir ; 3°. les dimensions qu'on donne aux vases ; 4°. la cuisson qu'on fait subir à ceux-ci.

La silice, ou quartz fait toujours les deux tiers ou les trois quarts de la plupart des poteries. L'alumine, depuis un cinquième jusqu'à un tiers ; la chaux, depuis $\frac{5}{100}$ jusqu'à $\frac{20}{100}$; et le fer, depuis 0 jusqu'à $\frac{12}{100}$.

La silice donne de la dureté, de l'infusibilité et de l'inaltérabilité.

L'alumine communique du liant à la pâte, et donne la facilité de la pétrir, de la mouler, et de la tourner à volonté.

Jusqu'ici l'expérience n'a pas prouvé que la chaux fût nécessaire à la composition des *poteries ;* et si on y en rencontre souvent des traces, c'est qu'elle s'y trouve mêlée aux autres terres, dont les lavages et autres préparations ne l'ont pas séparée.

L'oxide de fer, outre l'inconvénient de colorer en rouge, ou en brun, suivant le degré de cuisson, les vases dans lequel il entre, a la propriété de les rendre très-fusibles, et même plus que la chaux.

Poteries communes ; autant on peut concevoir de mixtes terreux, autant on peut inventer d'espèces de *poteries* de terre.

Le tissu des *poteries* communes est plus ou moins grossier ; ces *poteries* sont presque toujours trop peu cuites ; elles soutiennent passablement les alternatives du chaud au froid ; mais elles ne sont ni propres, ni solides, et elles ont le défaut de donner une mauvaise odeur et un mauvais goût aux alimens qu'on prépare.

Poterie de grès ; on appelle ainsi une *poterie* plus ou moins grossière, dont la densité est ordinairement telle qu'elle fait feu avec l'acier.

Ces *poteries* sont impénétrables aux graisses et aux acides, mais elles ne peuvent supporter les alternatives du chaud et du froid. *V.* FAÏENCE, PORCELAINE, HYGIOCERAMES.

Poteries blanches, ou *terres angloises ;* ces poteries ne sont qu'une variété un peu recherchée des *poteries* communes. Le vernis en est composé dans les mêmes principes ; elles sont minces et d'un prix très-modique ; elles manquent de solidité ; elles ne peuvent soutenir une grande chaleur. Leur durée est courte, parce que la prompte décomposition de leur vernis enlève l'éclat qui en fait le seul mérite.

Poteries fines à pâtes de couleur ; les anglois font un commerce assez considérable de différentes espèces de terres cuites en grès, et dont la pâte est colorée en bleu céleste, en noir, en jaune, en vert et en violet ; tous les objets travaillés avec ces pâtes, sont remarquables par un fini précieux, et sont ordinairement décorés avec des bas-reliefs en pâte blanche, qui produisent un grand effet. Depuis long-tems, la manufacture de Sèvres avoit réussi à imiter les pâtes bleues angloises ; mais ce n'est qu'en l'an 10 qu'elle a tenté les premiers essais en terre noire ; et aujourd'hui elle fabrique des vases qui ne le cèdent en rien à la plus belle terre noire d'Angleterre.

La terre noire de Sèvres, comme celle d'Angleterre, est dure comme du grès, et fait feu au briquet. Sa composition donne lieu d'espérer qu'elle ne peut jamais devenir chère : elle est composée d'argile d'Arcueil, et de fer *oxidulé*, c'est-à-dire, de fer qui n'est pas au dernier degré d'oxidation, et qui est encore attirable à l'aimant, d'argile de Montereau, ou autre analogue, d'oxide de manganèse, et de fer oxidé rouge.

L'opinion des Anglois est que le thé est meilleur dans une théière de terre noire que dans toute autre. Que ce soit un préjugé ou non, il est certain que la terre noire, quoique cuite en grès, supporte bien les passages subits du froid au chaud ; que quoiqu'elle ne soit pas enduite d'un vernis vitreux, elle ne communique point de mauvais goût aux alimens qu'on y conserve, et qu'elle est d'un excellent usage. *V.* KAOLIN, PETUNTSE, VERNIS, COUVERTE.

POTERNE, s. f. du lat. *posterula*, fausse porte.

(*Fortific.*) C'est ainsi qu'on ter-

mes de fortification, on nomme les fausses portes, placées ordinairement dans l'angle du flanc et de la courtine, pour faire des sorties secrètes par le fossé.

POTION, s. f. du lat. *potio*, fait de *potare*, boire.

(*Méd.*) Médicament liquide, qui se prend en buvant. Les *potions* sont altérantes ou purgatives; il y en a de vulnéraires, d'hystériques, d'anodines, de carminatives, de diaphorétiques, d'emménagogues, de cathartiques, d'émétiques, etc.

POUCE, s. m. du lat. *pollex*, fait de *polleo*, avoir de la force, de la vertu.

(*Anat.*) Le plus gros des doigts de la main et du pied; il est ainsi appelé parce qu'il a plus de force que les autres.

(*Métrol.*) Mesure qui est la douzième partie d'un pied, et qui a douze lignes.

(*Hydraul.*) *Pouce d'eau;* c'est, dans le langage des fontainiers, la quantité d'eau qui sort en une minute de tems, horizontalement d'une vitesse égale, et par un trou circulaire d'un pouce de diamètre, faite dans une plaque verticale d'une ligne d'épaisseur. La partie supérieure de la circonférence étant couverte d'une ligne seulement de hauteur d'eau, en sorte que l'ouverture ait son centre de sept lignes au dessous de la superficie de l'eau. Il passe, en une minute de temps, par cette ouverture, 628 *pouces* cubes d'eau, faisant, en mesures nouvelles, 12 litres et demi cubes d'eau.

POUDING, s. m. Corruption de l'anglois *pudding*, que les étymologistes de ce pays nous renvoient, en le faisant venir du françois *bouding* boyau, intestin.

(*Cuisine*) Le *pouding* est un mets fort connu des Anglois, composé de divers ingrédiens, et autrefois le premier plat d'un dîner.

(*Minéral.*) C'est par analogie que les Anglois ont donné le nom de *pudding*, ou, comme nous disons, *poudingue*, à un mélange de substances pierreuses, arrondies et agglutinées par un suc lapidifique, dont on fait des vases et des bijoux. Les plus beaux *puddings* se trouvent en Angleterre. On en a découvert dernièrement dans la forêt de Chantilly.

POUDRE, s. f. du lat. *pulvis*, *pulveris;* poussière, terre desséchée, divisée et réduite en petites molécules.

(*Chimie*) *Poudre impalpable;* c'est une poudre si déliée, qu'on ne la sent presque pas sous les doigts.

Poudre d'algaroth, ou *mercure de vie;* c'est l'oxide d'antimoine par l'acide muriatique.

Poudre du comte de Palme; aujourd'hui le carbonate de magnésie.

Poudre d'argent ou d'or; c'est le *mica*. V. ce mot.

Poudre de fusion; c'est une composition faite de trois parties de salpêtre, de deux parties de fleur de soufre, et de deux parties de sciures ou rapures fines de quelque bois tendre, que l'on broie et que l'on mêle bien ensemble; une petite quantité de cette poudre embrâsée fait fondre, en bain parfait, une petite pièce mince de métal, en un tems si court, que si pour creuset on se sert d'une coquille de noix, elle n'a pas le tems d'être percée, à moins qu'on n'y laisse reposer le métal en fusion.

(*Pharmacie*) *Poudre* se dit aussi de diverses compositions servant à la médecine, lesquelles étant desséchées et broyées ressemblent à de la *poudre*.

(*Artillerie*) *Poudre à canon;* mélange de charbon, de soufre et de nitrate de potasse (nitre ou salpetre).

Quoique l'on dispute beaucoup sur l'origine de la poudre à canon, il est incontestable qu'elle étoit connue dans l'orient, et sur-tout en Chine, bien des siècles avant qu'on ait songé en Europe à l'employer dans l'art de la guerre.

L'introduction de la *poudre* à canon, en Europe, a été attribuée à Bacon, qui, vers la fin du treizième siecle, a publié quelques idées, au sujet de son emploi à la guerre. Schwartz (le moine) découvrit en Allemagne, en 1320, la poudre à canon; en pilant dans un mortier les matières dont on la compose, une étincelle qui tomba par hasard,

produisit une explosion dont le génie inventif de Schwartz sut tirer le plus grand parti.

Pour la fabrication de la poudre, consultez la 3me. édition des *Elémens de chimie, par Chaptal.*

L'objet le plus essentiel, dans la fabrication de la poudre à canon, est d'obtenir les matières premières extrêmement pures.

On raffine le salpêtre par des dissolutions, des filtrations, des évaporations et des cristallisations.

On purifie le soufre en le faisant fondre et en l'écumant, et quelquefois en le faisant sublimer.

Autrefois on carbonisoit le bois dans des fosses: mais depuis longtems on a abandonné cette méthode qui diminuoit la force expansive de la poudre. La méthode actuelle des Anglois et des Suisses consiste à distiller, pour ainsi dire, le bois dans des cylindres de fonte ou des fourneaux construits en plaques de métal, au moyen desquels on le débarrasse de l'acide pyro-ligneux. Le charbon pur est le résidu de la distillation. La différence entre la *poudre* faite avec des charbons carbonisés dans ces fours, ou avec des charbons carbonisés à l'air, est très-sensible; delà la supériorité de la *poudre* angloise sur la *poudre* françoise.

Il y a plusieurs moyens d'essayer la force et la bonté de la *poudre*, tels que l'épronnette de Leguier, le mortier et le globe de cuivre de nos arsenaux, etc.

Mais en voici un qui donnera une idée assez exacte de la pureté de la *poudre*, et même de sa force.

Mettez deux ou trois petits tas de *poudre*, de 50 grains environ, sur différentes feuilles de papier à lettre très-blanc; mettez-y le feu avec un morceau de fil d'archal rougi, si la flamme s'élève promptement et avec explosion, laissant le papier sans tache blanche, et sans l'avoir brûlé à petits trous, on doit tirer un augure favorable de la qualité des ingrédiens et de la bonté de la fabrication. Dans le cas contraire, la *poudre* doit être jugée mal faite, ou les ingrédiens impurs.

La force expansive de la *poudre* dépend essentiellement de la pureté du charbon employé dans sa fabrication.

La force explosive ne provient pas, comme on l'a cru pendant longtems de la vaporisation de l'eau par la combustion; mais elle est totalement l'effet de la quantité de gaz, générée pendant la combustion, et plus la combustion est rapide, plus il y a de gaz produit dans un tems donné, et plus par conséquent la force de la *poudre* est augmentée.

Poudre blanche; on donnoit autrefois ce nom à l'effet produit par les *fusils à vent.* Voy. FUSIL, VENT.

(*Cosmétique*) *Poudre pour les cheveux;* c'est de l'amidon réduit en poudre dans des mortiers et passé au tamis de soie.

Poudre purgée à l'esprit-de-vin; c'est le même amidon réduit en poudre, mais qui a été auparavant humecté d'esprit-de-vin.

Il n'y a pas fort long-tems que la *poudre* pour les cheveux est en usage.

Les anciens se teignoient les cheveux en blond, et quelquefois ils les couvroient de poudre d'or; c'étoit-là leur coquetterie. Il n'est point parlé de la *poudre* dans le grand nombre d'auteurs grecs et latins qui nous sont restés. Les pères de l'église, qui reprochent avec tant de force aux femmes chrétiennes tous les moyens qu'elles employoient pour se donner des agrémens qu'elles n'avoient pas, n'ont point fait mention de la poudre. Il n'en est point parlé dans nos vieux romans, qui marquent dans un si grand détail les ajustemens de l'un et de l'autre sexe. L'Etoile est le premier de nos écrivains qui ait parlé de la poudre; ce fut, dit-il, vers la fin du seizième siècle que deux jolies religieuses se montrèrent à Paris avec des cheveux *poudrés;* on crut qu'elles devoient à cette nouvelle parure une partie de leurs charmes; il n'en fallut pas davantage pour déterminer les femmes à l'adopter. Les hommes, jaloux de leur plaire, ne tardèrent point à se conformer à leur goût; et insensiblement la mode de se *poudrer* devint générale en France.

POUDRETTE, s. f. diminut. de *poudre.*

(*Agricult.*) Nom que l'on donne au terreau que forme au bout de trois ou quatre ans la matière fécale.

POULAINE, s. f. de l'italien *pulena*.

(*Marine*) L'établissement de charpente qui termine l'avant du vaisseau et qui supporte la figure.

POULIE, s. f. du saxon *pullian*, tirer à soi.

(*Mécan.*) Une des principales machines dont on traite dans la statique. Elle consiste en une petite roue, qui est creusée dans sa circonférence, et qui tourne autour d'un clou ou axe placé à son centre; on s'en sert pour élever des poids par le moyen d'une corde qu'on place et qu'on fait glisser dans la rainure de la circonférence.

L'axe sur lequel la *poulie* tourne se nomme *goujon*, ou *boulon*; et la pièce fixe de bois ou de fer dans laquelle on le met, l'*écharpe* ou la *chape*. Pour la théorie de la *poulie*, consultez l'ouvrage de *Varignon*.

POULPE, *voy.* PULPE.

POULS, s. m. du lat. *pulsus*, fait de *pulsare*, battre, frapper.

(*Méd.*) *Battement de l'artère*; c'est dans la diastole ou dilatation des artères que consiste le *pouls*; c'est alors qu'elles font sentir leurs pulsations aux doigts qui les touchent. Ce mouvement est opposé à leur systole ou contraction.

La cause du battement des artères est l'impulsion du sang qui est chassé avec violence dans l'aorte par le ventricule gauche du cœur, et delà dans toutes les branches qui s'en séparent.

Le *pouls* est la mesure de la force que le cœur emploie pour porter le sang à toutes les parties; ainsi, la connoissance de l'état du *pouls* et de ses variétés est propre à indiquer les changemens que l'action des artères produit sur le sang, et elle peut servir de règle pour juger de l'état du sang, de la disposition du corps, de l'état de santé d'avec l'état de maladie, et de l'état sain actuel d'avec la disposition à des maladies différentes.

Avant Hypocrate, le *pouls* étoit confondu avec les autres mouvemens du cœur et des artères, auxquels on avoit donné le nom de palpitation.

Hérophile, qui vivoit près de deux cents ans après lui, fut le premier qui s'adonna à l'étude du *pouls*. Galien en réduisit la connoissance en méthode au commencement du 17me. siècle; dom Solano, de Lucques, ayant vu dans quelques modifications du *pouls*, des signes inconnus jusqu'alors, qui annonçoient des crises prochaines, et faisoient connoître d'avance le couloir par lequel devoit se faire l'excrétion critique, recueillit et publia des observations très-intéressantes à ce sujet, et depuis, monsieur Bordeu a confirmé et considérablement étendu la découverte de Solano. C'est à ces époques que doit être rapporté tout ce qui a été dit sur la doctrine du *pouls*.

Les historiens qui ont voyagé à la Chine, assurent que les médecins chinois ont, sur le *pouls*, des connoissances particulieres, bien éloignées de ce qu'en ont écrit les médecins des autres pays, anciens et modernes.

POUMON, s. m. du lat. *pulmo*.

(*Anat.*) Viscère de la poitrine, et le principal organe de la respiration.

Le *poumon* comprend deux grosses masses spongieuses, répandues dans toute la poitrine, de manière que l'une en coupe la cavité du côté droit, et l'autre celle du côté gauche, séparées l'une de l'autre par le médiastin et par le cœur.

POUPE, s. f. du lat. *puppis*.

(*Marine*) La partie du derrière d'un vaisseau.

Dans les vaisseaux de ligne, la *poupe* est décorée d'une galerie pour les vaisseaux à deux ponts, et de deux galeries pour ceux à trois ponts.

Poupe se prend aussi pour synonyme d'arrière: ainsi, *passer à poupe d'un vaisseau*, c'est passer auprès de lui, en se rangeant derrière sa *poupe*, pour lui parler, pour recevoir ses ordres, ou bien pour le canonner avec avantage, si c'est un ennemi.

On passe toujours à *poupe* d'un vaisseau, dans une escadre ou armée navale, pour se ranger sous le vent à lui, et c'est un signe de déférence.

Vent en poupe; c'est la même chose que vent arrière.

POURPRE, s. m. et f. du lat. *purpura*, fait du grec πορφύρα (*porphura*), porphyre.

(*Technol.*) Couleur, sorte de rouge foncé qui tire sur le violet.

Pourpre se dit au féminin, de cette teinture précieuse qui se tiroit autrefois d'un certain petit poisson à coquille, nommé *pourpre*.

On ne sait si l'invention de cette teinture si précieuse et si renommée chez les anciens, étoit le fruit de l'industrie des hommes, ou si, comme on l'a prétendu, elle étoit due au hasard, qui fit que le chien d'un berger, pressé par la faim, ayant brisé sur le bord de la mer un coquillage pour le manger, le sang qui en sortit lui teignit la gueule d'une couleur si belle, qu'elle ravit d'admiration ceux qui la virent, et qu'après avoir cherché les moyens de se la procurer, on réussit à l'appliquer sur les étoffes.

On n'est pas mieux instruit sur le nom de celui qui, le premier, mit cette couleur en usage; les uns en font honneur à Phénix, dixieme roi de Tyr; d'autres à Minos, premier roi de Crète; d'autres enfin en attribuent la gloire à Hercule le tyrien.

Les Tyriens excellerent dans l'art de teindre en *pourpre*; mais on ignore quelle étoit leur maniere de procéder, pour donner cette couleur à leurs étoffes, et ce que les auteurs anciens nous en apprennent, n'est pas assez circonstancié pour nous éclairer beaucoup à ce sujet.

Quelle qu'ait été leur façon d'opérer, cette teinture n'est plus en usage depuis plusieurs siecles; mais nous devons être d'autant moins sensibles à cette perte, que cette couleur donnoit une odeur forte et un coup-d'œil qui seroit d'autant moins agréable pour nous, que les anciens n'estimoient que les couleurs foncées, et que la *pourpre* dont ils faisoient le plus de cas, étoit celle qui approchoit le plus du sang de bœuf. Ajoutons à cela qu'elle étoit d'un prix exorbitant, et que notre *pourpre* moderne, qui se fait à beaucoup moins de frais, au moyen de la cochenille, est d'un éclat bien supérieur à l'ancienne.

(*Écon. polit.*) *Pourpre* se prend aussi pour la dignité royale, dont elle étoit autrefois la marque, pour les premieres magistratures de l'ancienne Rome, et pour la dignité des cardinaux.

(*Méd.*) *Pourpre* est encore le nom d'une maladie, ainsi appelée à cause de la couleur *pourpre* de ses postules. C'est une maladie exanthématique dans laquelle il pousse une grande quantité de pustules très-petites, de la grosseur d'un grain de millet, qui rident la peau, qui la rendent rude et sèche, et qui répandent une mauvaise odeur tout-à-fait particulière.

POUSSE, s. f. du lat. *pulsus*, fait de *pulso*, battre, frapper, pousser.

(*Jardin.*) Jet d'un arbre, nouvelle production. La premiere et la seconde *pousse* désignent les jets qu'ont produits les arbres à la sève du printems et à celle d'automne.

(*Hippiatrique*) *Pousse* se dit aussi d'une maladie des chevaux qui est caractérisée par un battement de flancs, et par un hâletement continuel; par une paresse excessive, et une suffocation très-fatigante, surtout quand l'animal est obligé de monter ou de hâter le pas.

POUSSÉE, s. f. même origine que POUSSE, action de pousser.

(*Architect.*) *Poussée d'une voûte*; c'est l'effort que son poids lui fait faire contre les murs sur lesquels elle est bâtie.

Poussée se dit aussi de l'effort que fait un arc ou une voûte, pour écarter les pied-droits de l'aplomb où on les a élevés, et qu'on retient par des contreforts.

Poussée se dit encore de l'effort que font les terres d'un rempart, d'un quai ou d'une terrasse, contre le revêtement de maçonnerie qui les soutient.

POUSSER, v. a. du lat. *pulsare*, faire effort contre quelque chose.

Pousser est aussi verbe neutre.

(*Peinture*) *Ce tableau pousse au noir*; cela signifie, en termes de peinture, que le tems en noircit les couleurs. Ils disent encore, en parlant d'un tableau ou de quelques-unes de ses parties, qu'il faut *pousser* à la vigueur, à un ton plus vigoureux, qu'il faut *pousser* à l'effet.

POUSSIÈRE, s. f. du lat. *pulvisculus*, terre réduite en poudre fort menue.

(*Botan.*) *Poussière séminale*; c'est la même chose que le *pollen*, qui se montre le plus souvent sous l'apparence d'une *poussière*, le plus ordinairement jaune, composée de petites vésicules sphériques ou ovales, qui contiennent l'esprit séminal, et se flétrissent après l'avoir répandu.

POUVOIR, s. m. du lat. *polleo*, avoir autorité, crédit, faculté de faire.

Pouvoir paternel; grand pouvoir, pouvoir absolu.

(*Pratique*) *Pouvoir* se dit aussi de l'acte par lequel on donne *pouvoir* à quelqu'un de nous représenter ou d'agir pour nous, suivant qu'il est porté par l'acte.

(*Diplomatie*) *Pouvoirs*, au plurier, se dit aussi des lettres d'un prince à son ambassadeur, portant qu'on peut ajouter foi à ce qu'il dira. *Les ambassadeurs ont communiqué leurs pouvoirs.*

(*Physique*) *Pouvoir des pointes*; c'est une propriété que l'on attribue aux corps pointus et électrisables par communication, de *tirer* et de *pousser* le feu électrique, et d'agir en cela de plus loin et plus efficacement que les corps obtus.

C'est Franklin qui, le premier, a remarqué ce *pouvoir des pointes.*

Pouvoir expansif; c'est la faculté qu'ont certains corps de s'étendre toutes les fois qu'ils en ont la liberté, et qu'ils ne sont pas retenus par des obstacles invincibles. Tels sont les ressorts dans l'état de contraction: sitôt que la force qui les retient cesse d'agir, ils s'étendent et occupent un plus grand espace; telle est encore la poudre à canon qui s'enflamme, si elle n'est retenue par des obstacles moindres que son *pouvoir expansif*: elle les brise souvent avec une explosion considérable.

Pouvoir réfringent des liqueurs; c'est une puissance qu'ont les différentes espèces de liqueurs, de réfracter les rayons de lumière. En général, cette puissance est d'autant plus grande que la liqueur a plus de densité.

POUZZOLANE, s. f. de l'italien *pozzolana*, fait de *pozzuolo*, nom d'une ville du royaume de Naples.

(*Minéral.*) Substance qu'on trouve dans le territoire de *Pouzzole*, d'où lui vient son nom.

Les *pouzzolanes* sont des pierres que les minéralogistes ont rangées parmi les *thermantides*, provenant de matières plus argilleuses que celles qui ont formé les laves, et sur lesquelles le soufre a eu moins de prise; en sorte qu'elles ont résisté à la scarification. Elles ne sont pas des laves altérées, mais des terres et des pierres argillenses, calcinées, cuites dans l'intérieur du volcan, et rejetées en fragmens irréguliers. Les *pouzzolanes* ont la propriété de faire un mortier excellent, et qui se durcit dans l'eau.

PRAGMATIQUE, adj. et s. du grec πραγματικὸς (*pragmatikos*), actif, qui concerne les affaires, dérivé de πράττω (*prassó*), faire, pratiquer.

(*Écon. polit.*) *Pragmatique sanction*; c'est le nom que l'on donne à certaines ordonnances.

Dans les trois premiers siècles de la troisième race des rois de France, on ne connoissoit pour véritables ordonnances, que celles qu'on appeloit *pragmatiques sanctions*; on entendoit par là une constitution faite par le prince, de concert avec les grands de l'état; comme encore en Allemagne, on n'admet pour *pragmatique sanction*, que les résolutions de la diète générale de l'empire. *Voyez* SANCTION.

On appelle absolument *pragmatique sanction*, l'ordonnance faite à l'assemblée de Bourges, en 1438, par le roi Charles VII, pour recevoir ou modifier quelques décrets du concile de Bâle; et dans cette dernière acception, *pragmatique* se prend aussi substantivement. *La pragmatique ordonne.*

(*Mathémat.*) *Pragmatique* est encore un terme dont quelques anciens auteurs se servent pour exprimer la même chose que *pratique*, *mécanique* ou *problématique.*

Stevin, dans ses élémens d'hydrostatique, donne le nom *d'exemples pragmatiques* à certaines expériences mécaniques ou pratiques.

PRAIRIAL, s. m. de PRAIRIE; en lat. *pratum*.

(*Calendrier*) Neuvième mois de l'année de la république françoise. Ce mois, qui a trente jours comme les onze autres, commence le 20 mai, et finit le 18 juin. On lui a donné le nom de *prairial*, parce que c'est dans ce mois que l'on fauche les prés et que l'on récolte les foins.

Prairial, adj. même origine que le précédent.

(*Botan.*) Il se dit des plantes qui croissent dans les prairies. *Plante prairiale.*

PRAIRIE, s. f. du lat. *pratum*.

(*Agric.*) Etendue de terre destinée à produire de l'herbe.

Prairies artificielles; ce sont des terres labourables où l'on sème différentes sortes d'herbes propres à la nourriture des animaux, comme trefle, sainfoin, luzerne, etc.

PRAME, s. f. d'origine moscovite.

(*Marine*) Bâtiment à fond plat et à trois quilles, tirant peu d'eau, et propre à naviguer sur les rivières et le long des côtes, aux endroits où la profondeur de l'eau n'est pas considérable.

On construit en France, sur ce principe, des espèces de bâtimens de guerre, qui portent vingt canons ou plus, du calibre de 24, et même de 36.

PRASE, s. f. du grec πράσον (*prason*), porreau : couleur de porreau.

(*Minérul.*) Pierre précieuse d'un vert obscur, comme le porreau. C'est une variété du quartz agathe.

PRATIQUE, s. f. du grec πρακτικὴ (*praktiké*), exercice du pouvoir d'agir; exercice habituel de certaines choses.

(*Didactique*) Ce qui se réduit en acte dans un art, dans une science; dans cette acception, il est opposé à théorie.

(*Jurisprud.*) *Pratique*, en termes de palais, est la connoissance de ce qui est prescrit par les ordonnances, pour l'instruction des procès et les formalités de la procédure.

Le *praticien* s'occupe de la forme, et le jurisconsulte du fond. Le premier instruit le fait de la cause, le second en établit le droit.

(*Marine*) *Pratique* se dit encore d'un pilote ou officier de mer. On dit qu'il est *pratique d'un lieu, d'un port, d'une côte, etc.* pour exprimer qu'il a fait plusieurs voyages dans l'endroit, port ou parage dont il est question, et qu'il a connoissance des fonds, des mouillages et des vents qui y règnent le plus ordinairement, de manière à être en état de diriger la route d'un vaisseau, pour éviter les dangers. On embarque quelquefois un de ces marins, sous le titre d'*officier pratique.*

(*Peinture*) *Pratique* se prend, en peinture, pour cette facilité, cette habitude d'opérer qui s'acquiert par un long usage.

On dit qu'un artiste a une belle *pratique* de dessin, de pinceau, de couleur, lorsque, par une grande habitude de bien dessiner, de bien peindre, de bien colorer, il est parvenu à une exécution facile dans ces différentes parties de l'art. Le mot *pratique* se prend ici en bonne part; mais, quand on dit qu'un peintre dessine, colore de *pratique*, alors on entend que, sans consulter la nature, il se livre à une pratique, à une habitude qui ne s'accorde jamais parfaitement avec la nature; parce qu'on ne sauroit parvenir à la savoir par cœur; et, dans cette dernière locution, *pratique* se prend en mauvaise part.

PRATIQUER, v. n., même origine que PRATIQUE.

(*Marine*) *Pratiquer*, en termes de marine, signifie communiquer, traiter, commercer, en parlant surtout des lieux soupçonnés de la peste. Quand on a *pratiqué* en quelqu'endroit suspect, ou avec quelque bâtiment qui sort des pays soupçonnés de contagion, on ne doit pas le céler, afin de se soumettre à la quarantaine. *V.* SANTÉ.

PRÉALABLE, adj. et s., composé de la syllabe *pré*, empruntée du latin *præ*, qui, jointe à plusieurs mots de notre langue, leur donne un sens d'antériorité ou de supériorité, et d'allable, du verbe *aller*, qui précède, qui va devant; en latin *previus*, dont les Anglois ont fait *previous*, et les Italiens *previo*, dans le même sens.

(*Pratique*) *Préalable* se dit de ce qui doit être fait auparavant, ou avant que de passer outre. L'*instruction* du *fait*, d'une *cause*, est *préalable* à l'établissement du droit de cette même cause.

Préalable s'emploie aussi substantivement dans cette phrase : il est un *préalable* ; dans une collocation d'ordre, c'est d'établir son droit ou son privilége, avant de pouvoir se faire colloquer.

(*Diplomat.*) Dans les négociations, la communication des pouvoirs est une chose *préalable*.

(*Polit.*) Dans les assemblées délibérantes, la *question préalable* est une formule exclusive de la délibération. *Invoquer la question préalable*, c'est demander que la proposition mise aux voix, soit rejettée, pour n'y plus revenir ; et en ceci, la *question préalable* diffère de *l'ordre du jour*, qui est aussi une formule exclusive de la délibération, en ce que cette dernière n'empêche pas que la même proposition ne puisse être reproduite dans un autre moment.

PRÉAMBULE, s. m. de la prépos. lat. *præ*, avant, au dessus, et d'*ambulare*, marcher : ce qui marche devant, ce qui précède.

(*Élocut.*) Espèce de préface, d'exorde, qu'on fait avant une narration, ou avant que d'entrer en matière.

(*Finances*) *Préambule* se dit aussi du titre qu'on met à la tête d'un compte d'ordre.

(*Législation*) *Préambule* est encore la première partie d'un édit, d'une loi, dans laquelle le législateur rend compte des motifs qui l'ont déterminé à faire publier la nouvelle loi, etc.

PRÉCAIRE, adj. du lat. *precarius*, fait de *precor*, prier, supplier.

(*Pratique*) Il se dit d'une chose qu'on exerce, ou dont on ne jouit que par tolérance, par permission ou par emprunt. La possession *précaire* est opposée à la possession civile.

PRÉCEINTE, s. f. du lat. *præcincta*, fait de *præcingo*, entourer, environner.

(*Marine*) Les *préceintes* sont de longues files de bordages extérieurs, plus forts et plus épais que les autres, qui forment de distance en distance, des bandes ou ceintures, qui entourent le vaisseau de l'avant à l'arrière, au dessus de la flottaison, et aux œuvres mortes.

PRÉCESSION, s. f. du lat. *præcedo*, *præcessum*, précéder, aller devant.

(*Astron.*) Terme dont on se sert en astronomie, pour exprimer le mouvement insensible par lequel les équinoxes changent de place continuellement, et se transportent d'orient en occident. Ce mouvement est indiqué par l'augmentation successive des longitudes des étoiles qui croissent d'un degré en 72 ans.

Newton a reconnu que ce phénomène étoit une suite de l'attraction du soleil et de la lune sur le sphéroïde applati de la terre, qui change la position de l'équateur, et par conséquent celle des points équinoxiaux.

La *précession* des équinoxes fait que le tems qui s'écoule depuis un équinoxe de printems et d'automne jusqu'à l'équinoxe suivant de printems ou d'automne, est plus court de 20 min. 22 sec., que le tems que la terre met à faire sa révolution dans son orbite.

Pour la théorie de la *précession* des équinoxes, consultez l'ouvrage de M. d'Alembert, intitulé : *Recherches sur la précession des équinoxes*, etc. 1749.

PRÉCIEUX, SE, adj. du lat. *pretiosus*, fait de *pretium* : de prix, de valeur.

(*Peinture*) *Précieux*, dans le langage de l'art, signifie quelque chose faite avec le plus grand soin, avec le fini le plus AMOUREUX, (*voy.* ce mot.)

Un tableau *précieux* n'est pas toujours un tableau d'un très-grand prix. Un tableau de Gérard Douw, et surtout un tableau de Vanderwerf, est *précieux* ; la couleur, le pinceau, tout en est *précieux* ; des tableaux de Raphaël, du Correge, du Titien, etc., sont du plus grand prix ; mais on donneroit une bien fausse idée de leur mérite en disant qu'ils sont *précieux*.

PRÉCIPITÉ, s. m. du lat. *præ-*

ceps, *præcipitis*, qui va en pente, qui est escarpé, qui se *précipite*.

(*Chimie*) Lorsqu'un corps séparé du milieu d'un liquide, et cessant d'y rester dissous, se dépose sous forme de poussière, on dit qu'il y a *précipitation*.

On nomme *précipitant* la substance employée pour produire cet effet, et *précipité* le dépôt qui se manifeste.

Il y a deux sortes de *précipités* :

Précipité pur ; c'est le corps séparé dans l'état où il étoit avant sa solution, tel qu'un métal avec son brillant et sa couleur métallique.

Précipité impur ; c'est celui qui a des propriétés différentes de celles qu'il avoit avant sa solution. Il annonce qu'il est dans un état de combinaison nouvelle, de manière que ce n'est point une simple séparation, ce sont plusieurs effets compliqués.

Précipité blanc ; on donnoit ce nom autrefois à une poussière blanche obtenue par la décomposition du nitrate de mercure par le sel marin ; on le prépare aujourd'hui de différentes manières.

Précipité de Cassius ; si dans une dissolution d'or on plonge une lame d'étain, la surface se colore tout-à-coup en violet ou en pourpre très-foncé, et on voit nager dans la liqueur une poussière de cette même couleur ; c'est cette poudre qu'on nomme *précipité de Cassius ;* du nom de son inventeur. On le prépare en grand pour les arts. Il sert à peindre sur la porcelaine ou sur la faïence. On l'obtient en mêlant une dissolution d'étain dans l'acide nitro-muriatique, ou l'acide muriatique, avec la dissolution d'or.

Précipité jaune ; c'est un sulfate jaune de mercure, avec un excès d'oxide.

Précipité per se ; c'est un oxide de mercure rouge qui se fait en mettant du mercure dans un matras dont l'extrémité du col est très-rétrécie, de manière à ne laisser qu'un très-petit accès à l'air. On place ce matras sur un fourneau dans un bain de sable ; on l'y laisse pendant plusieurs semaines à une chaleur de 80 deg. ; au bout d'un certain tems on s'aperçoit que le mercure est changé en une poudre rouge.

Précipité rose ; on l'obtient en versant une dissolution de nitrate de mercure dans l'urine. Ce précipité recueilli sur un filtre et séché offre des étincelles phosphorescentes, lorsqu'on le frotte dans l'obscurité. Chauffé dans un vaisseau fermé, une partie s'élève en muriate de mercure ; une autre poussée fortement donne des vapeurs lumineuses.

Précipité rouge ; on l'obtient en faisant dissoudre le mercure par le moyen de l'acide nitrique : on met la dissolution dans des fioles à médecines, et l'on fait évaporer jusqu'à ce qu'on obtienne une masse rouge et brillante, composée de petites aiguilles.

PRÉCIPUT, s. m. du lat. *præcipuum*, sous-entendu *jus ;* part principale.

(*Pratique*) Objet déterminé par la loi ou par la convention que l'on prélève sur certains biens à partager. Le *préciput* est un avantage, une principale part qui revient à quelqu'un.

Préciput s'entend aussi du droit de faire ce prélèvement.

Prendre un préciput ; c'est distraire une portion d'un tout à partager.

PRÉCOCE, adj. du lat. *præcox*, composé de *præ*, avant, et *coquo*, cuir, mûrir : cuit, mûr, avant la saison.

(*Jardin.*) Il se dit des fleurs, des fruits et des légumes qui devancent en maturité les autres de la même espèce.

PRÉCOMPTER, v. a. composé de *pré*, qui signifie antériorité, et de compter : compter avant.

(*Commerce*) Prélever, déduire les sommes qu'on a reçues. Un créancier doit *précompter*, ou déduire sur sa créance ce qu'il a reçu de son débiteur.

PRÉCONISER, v. a. du latin *præco*, *præconis*, crieur public, dont on a fait *præconium*, pour cri public : proclamer.

(*Chancellerie romaine*) Préconiser, ou faire une préconisation ; c'est l'acte par lequel un cardinal, quelquefois le pape, déclare en plein consistoire, qu'un tel sujet nommé

à un bénéfice par son souverain, a toutes les qualités requises.

PRÉCORDIAL, LE, adj. du lat. *præcordia*, diaphragme, entrailles. (*Anat.*) Qui a rapport au diaphragme.

PRÉCURSEUR, s. m. du latin *præcursor*, composé de *præ*, avant, et de *curro*, courir : avant-coureur.

(*Méd.*) Signes précurseurs ; ce sont les signes qui annoncent une maladie prochaine.

PRÉDIAL, LE, du latin *prædium*, fonds, héritage.

(*Pratique*) Il se dit de ce qui concerne les fonds de terre et les fruits qui en dépendent.

Rente prédiale ; c'est une rente foncière.

PRÉEMPTION, s. f. formé du lat. *præ*, avant, de préférence, et de *emptio*, achat.

(*Commerce maritime*) *Droit de préemption ;* c'est ainsi qu'en Angleterre on appelle le droit d'acheter des marchandises de préférence à ceux auxquels elles sont destinées.

Ce prétendu droit, qui avoit été exercé sous le règne d'Edouard VI, puis ensuite abandouné, vient d'être renouvelé par le gouvernement anglois, à l'égard des marchandises, dites munitions navales chargées sur des bâtimens neutres, et destinées pour des ports ennemis ou neutres.

PRÉFACE, s. f. du latin *præfatio*, fait de *præ*, avant, et de *fari*, parler : avant-propos.

(*Littérat.*) Avant-propos, discours préliminaire que l'on met ordinairement à la tête d'un livre pour avertir le lecteur de ce qui regarde l'ouvrage.

PRÉFET, s. m. du latin *præfectus*, fait de *præficio*, commettre, préposer.

(*Hist. rom.*) *Préfet de Rome ;* c'étoit un magistrat qui avoit l'intendance des vivres, de la police, des bâtimens et de la navigation. On jugeoit devant lui les causes des esclaves, des patrons, des affranchis et des citoyens turbulens.

Les fonctions de *préfet* tombèrent lorsque la charge de prêteur fut créée ; et on ne fit de *préfet* à Rome que pour la célébration sur le mont Alban, des fêtes latines, instituées par Tarquin le Superbe, en l'honneur de Jupiter. Mais cette charge reparut sous Auguste, avec de si grandes prérogatives, qu'elle absorba dans la suite l'autorité de toutes les autres magistratures.

Préfet du prétoire ; cette dignité étoit la plus éminente de tout l'Empire romain : ce fut Auguste qui la créa. Séjan la posséda seul sous Tibère, mais l'empereur Commode en partagea le pouvoir entre trois de ses favoris. Constantin institua quatre *préfets du prétoire.*

(*Rép. franç.*) On appelle *préfet*, dans la constitution de l'an 8, celui qui est chargé de l'administration d'un arrondissement départemental, maritime, etc.

PRÉFIX, IXE, adj. du latin *præfixus*, fait de *præfigo*, attacher devant : qui est déterminé.

(*Commerce*) *jour préfix*, terme *préfix* : jours, termes fixés d'avance.

(*Pratique*) *Douaire préfix ;* c'est un douaire qui consiste en une somme marquée et déterminée par les conventions matrimoniales.

PRÉFLEURAISON, s. fém. du lat. *præfloratio*, fait de *præ*, avant, et de *floresco*, fleurir : avant la floraison.

(*Botan.*) On comprend sous ce titre, les diverses manières d'être des parties d'une fleur avant son épanouissement.

PREHNITE, s. f. de *Prehn*, nom d'homme : *pierre de Prehn.*

(*Minéral.*) La *prehnite*, que quelques minéralogistes appellent *chrysolithe du Cap*, a été apportée du Cap par le colonel *Prehn*, d'où lui vient son nom. Elle est nn peu nacrée, verdâtre ; quelques-uns l'appellent *zéolithe* verdâtre du Cap de Bonne-Espérance ; mais d'autres prétendent qu'elle differe de la *zéolithe*, parce qu'elle contient beaucoup moins d'eau.

PRÉJUDICIEL, LE, adj. du lat. *præjudicio*, fait de *præjudico*, composé de *præ*, avant, et de *judico*, juger ; porter un jugement par avance.

(*Pratique*) *Action préjudicielle* ; c'est une action dans laquelle il s'agit de l'état de l'une des parties, comme de savoir si quelqu'un est enfant de celui qu'il prétend être son père. Les actions *préjudicielles* sont ainsi nommées, parce qu'elles doivent être discutées les premières, et parce qu'elles sont préjugées à l'égard d'autres actions principales, dans lesquelles le juge doit suivre ce qui se trouvera décidé dans l'action *préjudicielle*.

PRÉLAT, s. m. du lat. *prælatus*, formé de *præ*, avant, au dessus, et de *latus*, porté : porté, placé, mis au dessus.

(*Hiérarchie ecclés.*) Supérieur ecclésiastique, constitué dans une éminente dignité de l'église. Les patriarches, primats, archevêques, évêques, généraux d'ordres, etc., sont mis au rang des prélats.

(*Cour de Rome*) A la cour de Rome, on donne généralement le nom de *prélats* à la plupart des ecclésiastiques qui ont droit de porter le violet.

PRÉLATION, s. fém. du latin *prælatio*, préférence, formé de *præ*, avant, et de *fero*, *latum*, porter : porter avant, préférer.

(*Pratique*) Droit en vertu duquel les enfans sont maintenus, par *préférence*, dans les charges que leurs pères ont possédées.

PRÉLEGS, s. m. du lat. *prælegare*, préléguer.

(*Pratique*) Legs qui doit être prélevé sur la masse des biens d'une succession, avant de procéder au partage.

PRÉLIMINAIRE, adj. et subst. de l'italien *preliminare*, formé du latin *præ*, avant, et de *limen*, porte, entrée ; qui précède, qui doit être examiné avant que d'entrer dans la matière principale.

(*Diplomatie*) Il se dit des articles généraux qui doivent être réglés avant que d'entrer dans la discussion des intérêts particuliers, et moins importans des puissances contractantes.

PRÉLIRE, verbe act. du latin *prælego*, fait de *præ*, avant, et de *lego*, lire, parcourir, passer le long.

(*Imprimerie*) Ce terme, qui n'est d'usage que parmi les imprimeurs, se dit de la première épreuve qu'on lit à l'imprimerie, avant que de l'envoyer à l'auteur. *Il faut prélire cette épreuve ; cette feuille n'a point été prélue.*

PRÉLUDE, s. m. du lat. *præludium*, composé de *præ*, avant, et de *ludo*, jouer ; préluder.

(*Musique*) Morceau de symphonie qui sert d'introduction et de préparation à une pièce de musique ; ainsi, *préluder*, c'est, en général, chanter ou jouer quelque trait de fantaisie, irrégulier et assez court, mais passant par les cordes essentielles du ton, soit pour l'établir, soit pour disposer sa voix, ou bien poser sa main sur un instrument avant de commencer une pièce de musique. Mais sur l'orgue et sur le clavecin, l'art de préluder est plus considérable ; c'est composer et jouer impromptu des pièces chargées de tout ce que la composition a de plus savant en dessein, en fugue, en imitation, en modulation, et en harmonie.

PRÉMICES, s. f. du lat. *primitiæ*.

(*Hist. sacrée*) Les premiers fruits de la terre ou du bétail ; il étoit ordonné par la loi de Moïse d'offrir les *prémices* aux prêtres, et elles se prenoient depuis la trentième partie jusqu'à la cinquantième.

(*Hist. ecclés.*) Dans les premiers siècles de l'église, il n'y eut aucun précepte pour les *prémices*, ni pour la dîme ; les prêtres vivoient d'oblations, et Alexandre II fut le premier qui y ajouta les *prémices*. Quant à leur quotité, elle fut fixée dans le concile tenu à Bordeaux, en 1225, depuis le treutième jusqu'au quarantième.

(*Littérat.*) *Prémices* s'emploie aussi au figuré, pour signifier les productions de l'esprit. *Je vous consacre les prémices de mes études, les prémices de mon travail.*

PREMIER, ÈRE, adj. et subs. du lat. *primus*, dont on a fait *prime*, *preme*, *primerain*, *premerain*, et *premier* : qui précède, par rapport au tems, au lieu, à l'ordre, à la dignité, à la situation

(*Arith.*) *Nombres premiers* ou *simples;* ce sont les nombres qui n'ont point d'autres diviseurs qu'eux-mêmes, ou que l'unité; ainsi, 3 est un *nombre premier*, parce qu'il n'est divisible exactement que par lui-même, ou par 1; le nombre 5, est aussi un nombre *premier*.

(*Géomét.*) *Figures premières;* ce sont celles qui ne peuvent être divisées en d'autres figures plus simples qu'elles. Telles sont le triangle parmi les figures planes, et la pyramide parmi les solides; car toutes les figures planes sont composées de triangles, et toutes les figures solides sont composées de pyramides.

(*Astron.*) *Premier méridien*, ou *longitude géographique;* c'est la distance d'un lieu de la terre à un méridien, qu'on est convenu de regarder comme *le premier méridien*. Le premier méridien a varié beaucoup, suivant les auteurs et les différens pays. *Voy.* LONGITUDE.

Premier mobile; voy. MOBILE.

Premier vertical; voyez VERTICAL.

(*Commerce*) *Matières premières;* ce sont les productions naturelles qui n'ont point encore passé par les mains de l'ouvrier.

PRÉMISSES, s. f. du latin *præmissæ, arum*, fait de *præ mitto*, envoyer avant.

(*Logique*) Il se dit des deux premières propositions d'un syllogisme.

PRÉPARATION, s. f. du lat. *præparatio*, fait de *præ*, avant, et de *paro*, arranger, disposer; disposer d'avance, préparer.

(*Mathémat.*) *Préparation*, en termes de mathématiques, est la partie préliminaire d'une démonstration.

Lorsqu'on veut démontrer une proposition de géométrie, la préparation consiste à tirer certaines lignes dans la figure. Si on veut démontrer une proposition d'arithmétique, la préparation consiste en quelques calculs que l'on fait pour arriver plus aisément à la démonstration.

(*Musique*) *Préparation* se dit aussi de l'acte de préparer la dissonnance; c'est-à-dire, de la traiter dans l'harmonie de manière qu'à la faveur de ce qui précède, elle soit moins dure à l'oreille qu'elle ne seroit sans cette précaution.

(*Chimie pharmaceut.*) *Préparation* se dit encore d'une opération par laquelle on dispose toutes les substances à être employées.

Les *préparations* principales consistent en LAVAGES, EXSICCATION, PULVÉRISATION, DISTILLATION, FILTRATION, SUBLIMATION, SOLUTION, ÉVAPORATION, EXPRESSION, etc. *Voy.* ces mots.

PRÉPATOIRE, adj. même origine que PRÉPARATION : qui prépare.

(*Pratique*) Il se dit de ce qui sert à préparer la décision d'une affaire. Les enquêtes, visites, procès-verbaux peuvent être regardés comme des actes *préparatoires*.

PRÉPONDÉRANT, TE, adj. du lat. *præpondero*, composé de la préposition *præ*, qui marque antériorité ou supériorité, et de *pondero*, peser : qui pèse davantage, qui a plus de poids qu'un autre.

(*Mécan.*) On appelle ainsi un poids qui, étant mis dans un bras de balance, l'emporte sur le poids opposé, ce qui arrive quand le moment du poids *prépondérant* est plus grand que le moment du poids opposé. *Voy.* MOMENT.

PRÉPOSITION, s. f. du latin *præpositio*, fait de *præ*, avant, et de *pono*, mettre, placer; placer avant, devant.

(*Gram.*) Une des parties de l'oraison ou du discours, et une particule indéclinable, mais qui régit les noms qui la suivent.

PRÉPUCE, s. m. du lat. *præputium*, ainsi nommé, dit le dictionnaire de Trévoux, à *putando*, couper, retrancher.

(*Anat.*) Peau mince et dénuée de graisse qui couvre l'extrémité du membre viril : les Juifs et les Mahométans le coupent à leurs enfans par un principe de religion.

PRÉROGATIVE, s. f. du lat. *prærogativa;* le nom d'une centurie de Rome, qui avoit le privilége de donner son suffrage la première, composé de *præ*, avant, et de *rogo*; dans le sens de demander le suffrage.

Digitized by Google

(*Econom. polit.*) Avantage attaché à certaines fonctions, à certaines dignités. On appelle en Angleterre *prérogative* royale, ou simplement *prérogative*, les droits et les honneurs accordés au roi par la constitution, et inséparables de la royauté : *prérogative* est encore, dans le même pays, le nom d'une jurisdiction attachée à l'archevêque de Cantorbéry, en vertu de ses *prérogatives*, et qui connoît des testamens et des tutelles.

PRÈS, prépos. et adv. du lat. barb. *pressum*, qu'on a dit pour *proximè*, proche.

(*Marine*) *Près du vent, au plus près du vent*; ces phrases expriment la direction de la route d'un vaisseau, relativement à celle du vent, lorsque la ligne suivant laquelle le vent souffle, fait avec la quille du vaisseau, ou avec la ligne suivant laquelle il chemine, un angle aussi aigu que son grément et la position de ces vergues peuvent le permettre, pour recevoir l'impulsion du vent sur la surface de ces voiles, et avancer à travers le fluide. Cet angle, dans les vaisseaux à trait-carré, est réputé être de six rumbs ou aires de vent, ou de 67 degrés 30 minutes; d'autres, mieux construits, et mieux disposés dans leur grément et leur voilure, peuvent naviguer sous un angle de 5 aires de vent et demi, c'est-à-dire, d'environ 62 degrés. Les voiles latines même, et quelques espèces de voiles auriques, naviguent, dit-on, à 4 aires de vent et demi, ou même à 4 de la ligne du vent : de là les expressions, *ligne du plus près, gouverner au plus près*, ou *faire route au plus près, être au plus près, tenir le plus près.*

PRÉSAGE, s. m. du lat. *præsagium*, fait de *præ*, avant, d'avance, et de *sagio*, pénétrer : pénétrer, discerner d'avance.

(*Divination*) Augure, signe par lequel on juge de l'avenir. Les *présages* les plus fameux chez les anciens, étoient fondés sur le vol des oiseaux, ou sur les entrailles des victimes.

PRESBYOPIE, s. f. du grec πρέσβυς. (*Presbus*), vieillard, et ὤψ (*ops*), œil : œil de vieillard.

(*Optique*) Disposition particulière de l'œil, dans laquelle on ne peut voir que les objets éloignés. Les vieillards, à qui cette vue est particulière, à cause de l'applatissement de leur cristallin, ne peuvent lire qu'en écartant le livre à deux ou trois pieds de distance. La raison de ce défaut de la vue est que quand les objets sont trop proches, les rayons qu'ils envoient après s'être rompus dans l'œil, atteignent la rétine avant de se réunir, ce qui empêche la vue d'être distincte. On remédie à ce défaut par des verres convexes; ces verres font que les rayons entrent dans l'œil moins divergens, d'où il arrive qu'ils se réunissent plutôt, et viennent se rassembler précisément sur la rétine.

Si dans la jeunesse le cristallin est trop convexe, il arrive quelquefois qu'en s'applatissant dans la vieillesse, il devient de la convexité nécessaire pour recevoir précisément au fond de l'œil les rayons de lumière qu'ils réunissoient trop tot auparavaut; c'est pour cette raison qu'on dit que les vues courtes sont celles qui se conservent le mieux. On appelle *presbytes* ceux qui sont attaqués de ce défaut de la vue, parce qu'ordinairement c'est le défaut des vieillards : *presbyte*, est opposé à MYOPE, *Voy.* ce mot.

PRESBYTÈRE, s. m. du grec πρεσβυτήριον. (*Presbutérion*), de πρέσβυς (*presbus*), vieillard ou prêtre, assemblée des vieillards, le lieu de l'assemblée des prêtres, la demeure des prêtres ou des vieillards.

(*His. ecclés.*) Maison destinée pour loger le curé d'une paroisse. Anciennement, on appeloit presbytère le cœur des églises, parce que les prêtres avoient seuls le droit d'y entrer.

PRESBYTÉRIANISME, s. m. même origine que PRESBYTERE.

(*Relig.*) Secte ou doctrine des *presbytériens*, ou protestans calvinistes de la Grande-Bretagne, ainsi nommés, parce qu'ils gouvernent leurs églises par des *anciens*, tant ecclésiastiques que laïques. Ils sont opposés aux ÉPISCOPAUX (*V.* ce mot.) Ceux qui suivent cette doctrine sont appelés *presbytériens.*

PRESCRIPTION, s. f. du latin

prescriptio, fait de *præ*, avant, et de *scribo*, écrire, ordonner, statuer.

(*Pratique*) Exception ou fin de non-recevoir, qui rejette toute action après un certain tems fixé par la loi.

PRÉSÉANCE, s. f. du lat. *præ*, avant, au dessus, et de *sedeo*, s'asseoir: le droit de s'asseoir avant ou au dessus de quelqu'un.

(*Écon. polit.*) Droit de prendre place au dessus de quelqu'un, ou de le précéder. On a distingué la *préséance* d'honneur et la *préséance* de droit. La première est celle qui appartient à l'âge; la seconde, celle qui est réglée par l'usage et la possession.

PRÉSENTATION, s. f. du lat. *præsento*, rendre présent: action de présenter.

(*Pratique*) *Présentation* se dit de l'acte que prend un avoué qui se présente pour sa partie.

(*Écon. polit.*) *Présentation* se dit aussi de l'action ou du droit de présenter un ou plusieurs candidats, à une autorité chargée de nommer à quelque place.

PRÉSERVATIF, IVE, adj. de l'italien *preservativo*, formé du lat. *præ*, avant, en avance, et de *servo*, garder, défendre, garantir.

(*Méd.*) Il se dit des remèdes qui servent à se garantir d'un mal qui menace.

PRÉSOMPTIF, IVE, adj. du lat. *præsumptivus*, fait de *præ*, devant, et de *sumo*, prendre; prendre devant, s'attendre à, présumer.

(*Pratique*) Il se dit d'un proche parent que l'on présume devoir, en cette qualité, hériter de quelqu'un.

PRÉSOMPTION, s. f., même origine que PRÉSOMPTIF.

(*Pratique*) Les *présomptions*, en jurisprudence, sont les conséquences que l'on tire d'un fait connu, pour découvrir la vérité d'un fait incertain dont on cherche la preuve.

PRESSE, s. f. du lat. *presso*, presser.

(*Mécan.*) Machine de bois ou de fer qui sert à serrer étroitement quelque chose.

Presse est encore le nom d'une machine par le moyen de laquelle on imprime, soit des estampes, soit des feuilles d'un livre.

(*Imprimerie*) *Presse* se dit aussi par extension de l'imprimerie en général; c'est dans ce sens que cette phrase, *liberté de la presse*, signifie la liberté accordée par un gouvernement à chaque individu, de mettre au jour, par la voie de l'impression, ses idées, ses principes, sur toutes sortes de matières, sans être obligé de les soumettre à aucune espèce de censure préalable.

(*Hist. d'Angleterre*) En Angleterre, *press* signifie contraction, d'*impress*, fait du lat. *impressio*, violence: l'enrôlement forcé des matelots.

Lorsqu'il y a ordre d'armer, un lieutenant, avec un détachement (*press-gang*) composé de quelques officiers mariniers, matelots et soldats de marine, munis de sabres et de pistolets, parcourent tous les lieux où ils espèrent trouver des matelots, les emmènent de force, et les enferment dans la cale d'un bâtiment, servant d'entrepôt, d'où on les distribue ensuite à bord des vaisseaux en armement.

Une espèce de correctif à ce mode arbitraire et violent, est que les matelots ainsi arrêtés, ont la faculté de faire résistance, et de repousser, suivant le droit naturel, la force par la force. Si, en se défendant, ils blessent, ou même tuent le lieutenant qui commande le détachement, ou quelques-uns de sa bande, il n'y a aucune poursuite; s'ils désertent, c'est très-bien fait. Aussi ceux qu'on saisit, sont-ils traités en conséquence.

Les matelots qui se font inscrire, ont des priviléges sur ceux qui ont été pressés. On appelle ceux là *matelots volontaires*.

PRESSION, s. f. du lat. *pressio*, fait de *presso*, presser.

(*Physique*) Action d'un corps qui fait effort pour en mouvoir un autre. Telle est l'action d'un corps pesant, sur un support sur lequel il est appuyé: il presse ce support; et si ce support pouvoit céder, il le pousseroit devant lui en descendant.

La *pression* se rapporte également au corps qui presse, et à celui qui est

pressé, et tous deux éprouvent la même action de la part l'un de l'autre; c'est pour cela qu'on dit que la *réaction* est égale à la *pression* ou à la *compression*.

Beaucoup d'effets que les anciens attribuoient à l'horreur du vide, sont aujourd'hui unanimement attribués à la *pression* et au poids de l'air.

La *pression* de l'air sur la surface de la terre, est égale à la *pression* d'une colonne d'eau de même base, et d'environ 32 pieds (10 $\frac{1}{3}$ mètres) de haut, ou d'une colonne de mercure d'environ 28 pouces (757 $\frac{7}{10}$ millimètres.)

La *pression* de l'air sur chaque pied carré de la surface de la terre, est d'environ 2240 livres, parce que le poids d'un pied cube d'eau est d'environ 70 livres.

PRESSI ROSTRES, s. m. du lat. *presso*, presser, comprimer, et de *rostrum*, bec.

(*Ornythol.*) C'est le nom que plusieurs ornythologistes donnent à quelques oiseaux de l'ordre des échassiers, qui ont le bec médiocre et comprimé sur les cotés. Le râle, l'huitrier, sont des échassiers *pressirostres*.

PRESTANT, s. m. du latin *præstans*, fait de *præ*, au dessus, et de *stare*, être placé: éminent, accompli.

(*Musique*) Nom d'un des principaux jeux d'orgue, ainsi appelé parce qu'il sert à régler les tons de l'orgue, à cause qu'il est proportionné à la voix de l'homme.

PRESTATION, s. f. du latin *præsto*, dans le sens de donner, fournir.

(*Pratique*) *Prestation annuelle;* c'est une redevance qui se paie en fruits, ou animaux en nature.

Prestation de serment; c'est l'action de prêter serment.

PRESTESSE, s. f. de l'italien *prestezza*, agilité, subtilité.

(*Peinture*) Ce terme, emprunté de l'italien, signifie, dans la langue de l'art de la peinture, la facilité et la promptitude de la manœuvre.

La *prestesse* a l'avantage d'exciter l'admiration qu'inspire une dextérité peu commune; mais elle en a encore une autre qui la fait rechercher des peintres vénitiens; c'est celui d'être favorable à la couleur, qui n'est jamais plus belle que quand elle n'est pas tourmentée, que quand l'artiste la pose largement, et avec facilité, sur la toile ou le panneau, pour n'y plus revenir.

PRESTO, adv. emprunté de l'italien, vite, promptement.

(*Musique*) Ce mot, écrit à la tête d'un morceau de musique, indique le plus prompt et le plus animé des cinq principaux mouvemens établis dans la musique italienne. Quelquefois on marque un mouvement encore plus pressé, par le superlatif *prestissimo*.

PRÊT, s. m. du lat. *præstare*, dans la signification de donner, fournir.

(*Pratique*) Action par laquelle on communique à quelqu'un une chose dont il a besoin, à la charge de la rendre en un certain tems.

Prête-nom, s. m.; v. PRÊT et NOM.

(*Pratique*) Celui qui prête son nom dans un acte, et le signe à la place du véritable contractant, qui ne veut point paroître.

PRÉTÉRITION, s. f. du latin *præter*, outre, et d'*eo*, aller, passer: l'action de passer outre, omission.

(*Pratique*) C'est, en termes de droit écrit, l'omission que fait un père de parler, dans son testament, d'un de ses enfans, ou autre héritier nécessaire.

Enfant prétérit; c'est celui dont le père a omis de parler dans son testament.

Prétermission, ou *prétérition*, du lat. *præter*, outre, et de *mitto*, *missum*, jeter, lancer.

(*Elocut.*) Figure de réthorique convenable à la preuve. Elle consiste dans une feinte que l'on fait de passer légèrement sur une chose que l'on veut inculquer avec plus de force.

PRÉTEUR, s. m. du lat. *prætor*, fait de *præ essendo*, ou de *præeundo*, suivant Tite-Live et Varron.

(*Hist. rom.*) Magistrats fameux à Rome. Au commencement tous les magistrats étoient appelés *préteurs;*

ensuite on appela *préteurs* tous les chefs d'armée. Depuis, le nom de *préteur* demeura à un magistrat particulier. Vers l'an 388, le peuple ayant obtenu que l'un des consuls fût tiré du peuple, les sénateurs n'y consentirent qu'à condition que l'on éliroit un magistrat, lequel ne pourroit être tiré que de l'ordre des patriciens. Spurius Furius fut le premier *préteur*.

PRÉTEXTE, s. f. du lat. *pretexta*, fait de *prætexo*, *pretextum*, couvrir.

(*Hist. rom.*) Robe longue, bordée de pourpre, que portoient les enfans de qualité à Rome, jusqu'à l'âge de dix-sept ans, et dont les prêtres, les magistrats et les sénateurs romains, étoient revêtus lorsqu'ils assistoient aux jeux publics.

PRÊTRE, s. m. du lat. *presbyter*, fait du grec πρεσβύτερος (*presbuteros*), dérivé de πρέσβυς (*presbus*), ancien.

(*Hist. ancienne*) Celui qui faisoit les sacrifices et les cérémonies sacrées. *Les prêtres de Mars, d'Isis, etc.*

(*Relig. juive*) Les Juifs ont eu un ordre de *prêtres* et de lévites, qui servoient au temple, et le *grand-prêtre* qui étoit leur chef.

(*Église romaine*) Dans l'église romaine, les *prêtres* sont ceux qui ont reçu l'ordre et le caractère du sacerduce.

PRÉVALOIR, v. n. et pronom du lat. *præ*, devant, et de *valere*, avoir l'avantage, tirer avantage.

(*Commerce*) *Se prévaloir;* on se sert de ce terme pour exprimer que l'on tire sur quelqu'un pour être remboursé de ce qu'on a payé ou avancé pour son compte, ou pour compte d'autrui.

PRÉVARICATION, s. f. du lat. *prævaricatio*, fait de *præ*, au dessus, par-dessus, et de *varico*, écarter les jambes, enjamber; passer par dessus son devoir.

(*Pratique*) Abus commis dans l'exercice d'une charge, d'une fonction, d'une commission; manquement par mauvaise foi contre le devoir de sa charge.

PRÉVENTION, s. f. du latin *prævention*, fait de *præ*, avant, et de *venio*, venir; venir avant: préoccupation.

(*Pratique*) En matière de droit, l'action par laquelle on devance l'exercice du droit d'un autre.

PREUVE, s. f. du lat. *proba*, pour *probatio*: ce qui établit la vérité d'une proposition, d'un fait.

(*Arithmét.*) *Preuve*, en arithmétique, est une opération par laquelle on examine et on s'assure de la vérité et de la justesse d'un calcul.

(*Pratique*) *Preuve*, en jurisprudence, est un moyen déterminé par la loi pour découvrir ou établir la vérité d'un fait contesté.

Semi-preuve; c'est une simple présomption.

Preuve littérale, celle qui se tire des écrits.

Commencement de preuve par écrit; c'est un écrit qui prouve seulement un fait préparatif, ou ordinairement lié à la convention dont il s'agit.

Preuve testimoniale; celle que l'on obtient de la confession ou du témoignage de plusieurs personnes dignes de foi.

Preuve vocale, celle qui se tire de la déposition des témoins, c'est la même chose que la *preuve testimoniale*.

Preuve muette; celle qui n'est ni littérale, ni testimoniale, mais qui résulte de quelques circonstances d'où l'on a lieu de juger qu'un homme est véritablement coupable.

(*Élocut.*) *Preuve*, en rhétorique, est une raison probable qu'on propose pour se faire croire; c'est ainsi que Cicéron la définit.

La preuve, autrement l'enthymême, est composée de deux propositions, dont l'une vraie et certaine, appelée aussi *principe*, établit l'autre qui paroissoit douteuse.

(*Logique*) *Preuve*, en logique, est un milieu, qui, par sa connexion avec deux extrêmes, prouve la liaison que ces deux extrêmes ont entre eux. *V.* SYLLOGISME.

(*Science héraldique*) *Faire preuve de noblesse;* c'est justifier, par des titres, qu'on est de noble extraction. Dans ce sens, on dit absolument *faire ses preuves*.

(*Histoire*) *Preuves* se dit aussi des titres et des extraits que l'on met à la fin d'une histoire, pour prouver la vérité des faits qui y sont avancés.

PRIAPISME, subs. masc. du grec πριαπισμὸς (*priapismos*), dérivé de πρίαπος (*priapos*), dieu des jardins et membre viril.

(*Médec.*) Érection continuelle et douloureuse de la verge, sans aucun désir amoureux. C'est une convulsion particulière de cette partie, ou une tension convulsive, qui diffère du *satyriasis*, en ce que celui-ci est accompagné d'un violent aiguillon de volupté. Cette maladie est ainsi appelée du dieu *Priape*, qu'on représente dans cet état..

PRIMA INTENZIONE, terme italien.

(*Musique*) Il se dit d'un air, d'un morceau de musique qui s'est formé tout d'un coup, tout entier, et avec toutes ses parties dans l'esprit du compositeur.

Les morceaux *di prima intenzione* sont de ces rares coups de génie dont toutes les idées sont si étroitement liées, qu'elles n'en font, pour ainsi dire, qu'une seule, et n'ont pu se présenter à l'esprit l'une sans l'autre. Ils sont aussi les seuls qui puissent causer ces extases, ces ravissemens, ces élans de l'ame qui transportent les auditeurs hors d'eux-mêmes. Après un air *di prima intenzione*, toute autre musique est sans effet.

PRIMAT, s. m. du lat. *primatus*, premier rang, primauté.

(*Hist. ecclés.*) Prélat dont la juridiction est au dessus de celle des archevêques. L'origine des *primats* vient de ce que les grandes provinces ayant été subdivisées par les empereurs, les unes s'appelèrent premières, les autres secondes, les autres troisièmes, etc. et les métropolitains furent appelés *primats*. L'archevêque de Tolède se dit *primat* d'Espagne, comme l'archevêque de Cantorbéry se dit *primat* d'Angleterre.

PRIME, s. f. du lat. *primus*, premier.

(*Commerce maritime*) *Prime d'assurance;* c'est la somme qu'un marchand, qui fait assurer sa marchandise, paie à l'assureur pour prix de l'assurance. On la nomme *prime*, parce qu'elle se paie d'abord et par avance.

(*Finances*) *Prime* se dit aussi, dans le même sens, d'une somme accordée par forme de bénéfice, pour encourager quelqu'opération de finances.

Le mot de *prime* est encore d'usage dans le commerce d'agiot et dans les loteries. En général, ce mot est employé pour exprimer un profit qui se perçoit d'abord.

(*Minéral.*) *Primes des pierreries;* on donne en général ce nom aux pierres qu'on regarde comme servant de base ou de matrice aux pierres précieuses; mais on appelle particulièrement *prime d'améthyste*, les parties sans couleur, ou légèrement colorées du quartz-hyalin violet, et quelquefois la chaux fluatée violette. *Prime d'émeraude*, la chaux fluatée verte, et *prime de rubis*, le quartz-hyalin rose.

(*Géomét.*) *Prime*, en géométrie, signifie la soixantième partie d'un degré. *V.* MINUTE.

(*Arithm.*) *Prime* se prend aussi quelquefois pour la dixième partie d'une unité.

(*Métrol.*) En parlant des poids, *prime* se dit de la vingt-quatrième partie d'un grain.

(*Astron.*) *Prime de la lune;* c'est la nouvelle lune, lorsqu'elle commence à paroître, deux ou trois jours après la conjonction. On dit que la lune est en *prime*, lorsque l'on aperçoit pour la première fois le croissant, c'est-à-dire, lorsqu'on voit pour la première fois la lune se lever peu après le coucher du soleil.

PRIMITIF, VE, adj. du latin *primitivus*, dérivé de *primus*: qui vient des premiers.

(*Hist. ecclés.*) *Primitive église;* c'est l'église du tems des apotres, et des hommes apostoliques qui leur ont succédé.

(*Gramm.*) *Primitif* se dit aussi du premier mot, du mot original dont se forment les noms qu'on appelle *dérivés* ou *composés*.

(*Physique*) *Couleurs primiti-*

ves ; ce sont celles qui sont produites par la lumière homogène, ou par les rayons qui ont le même degré de réfrangibilité, et qui sont composés de parties de même vitesse et masse, telles que le rouge, l'orangé, le jaune, le vert, le bleu, l'indigo, le violet. *V.* COULEURS.

(*Peinture*) *Couleurs primitives ;* elles ne sont, dans l'art de la peinture, qu'au nombre de trois, le rouge, le jaune, et le bleu. Le jaune combiné avec le bleu, produit le violet ; le rouge combiné aussi avec le bleu, produit le violet, et avec le jaune, l'orangé. Le blanc et le noir ne sont pas comptés au nombre des couleurs. Le blanc représente la lumière, et le noir sa privation. On a calculé que les diverses combinaisons de ces premières couleurs montent à plus de 800. On ne doit donc pas être surpris que les anciens aient pu peindre avec trois couleurs, en y joignant le noir et le blanc ; il n'est pas même impossible qu'avec des secours si simples, il y ait eu parmi eux de bons coloristes.

Les couleurs que les peintres emploient aujourd'hui, et qui sont les mêmes dont le Titien, Rubens, et les coloristes les plus célèbres ont fait usage, ne sont pas en fort grand nombre ; elles ne fournissent que des couleurs sales, mattes, ternes, fades, désagréables à ceux qui savent mal les employer ; mais elles procurent des teintes enchanteresses aux artistes qui possèdent la magie dont elles sont les instrumens ; impuissantes par elles-mêmes, elles doivent tous leurs effets à la science du magicien.

PRIMOGÉNITURE, s. fém. du lat. *primus*, premier, et de *genitus*, participe de *gigno*, engendré.

(*Pratique*) Droit d'aînesse.

PRIMORDIAL, LE, adject. du lat. *primus*, premier, et d'*ordium*, commencement, dérivé d'*ordiri*, ourdir, faire une trame

(*Pratique*) *Titre primordial ;* c'est le titre original.

PRINCE, s. m. du lat. *princeps*, le chef, le premier.

(*Écon. polit.*) Nom de dignité : personne revêtue du suprême commandement sur un état, sur un pays, roi, souverain.

Il se dit aussi de ceux qui sont d'une famille impériale ou royale, ou qui sont issus des princes de cette famille.

(*Hist. romaine*) *Prince du Sénat ;* c'étoit, dans l'origine, un sénateur choisi par le fondateur de Rome, pour présider au sénat, dans son absence. Sous la République, il passa en usage de conférer le titre de *prince du Sénat* au plus ancien sénateur.

Prince de la jeunesse ; Auguste, en renouvelant les jeux troyens, prit, pour les exécuter, les enfans des sénateurs qui avoient le rang de chevaliers, choisit un de sa famille qu'il mit à leur tête, le nomma *prince de la jeunesse*, et le désigna son successeur.

Princes étoit encore le nom d'une espèce de soldats romains, que l'on choisissoit parmi les plus forts et les plus vigoureux de l'infanterie. Ils étoient armés comme les hastaires, excepté qu'au lieu de piques, ils avoient des demi-piques.

(*Physiol.*) *Prince* se dit encore de l'intestin rectum.

PRINCIPAL, LE, adj. et subst. le plus considérable, le plus remarquable en son genre.

(*Pratique*) *Cause principale ;* c'est la première instance.

Production principale ; celle qui a été faite devant les premiers siéges.

PRINCIPAL, subst. Le capital d'une somme due.

Il signifie aussi ce qui est le plus important ; et, dans ce sens, il est opposé à *accessoire.*

Il est de règle que l'accessoire suive le principal.

(*Géométrie*) *L'axe principal d'une ellipse ;* c'est son grand axe, ou celui qui la traverse dans sa plus grande longueur.

L'axe principal d'une hyperbole ; c'est l'axe des foyers.

(*Peinture*) *Objet principal ;* c'est, en parlant d'un tableau, le foyer d'où tous les objets partent comme autant de rayons, celui dont ils émanent, celui auquel ils aboutissent et sont subordonnés.

PRINCIPE, s. m. du lat. *principium*, première cause.

(*Physique*) On appelle *principe* toute vérité qu'on ne peut révoquer en doute.

On appelle encore *principes*, les propositions desquelles part un auteur pour expliquer un système. Ainsi, l'on dit : un tel auteur, pour expliquer son système, part de tels ou tels principes.

(*Chimie*) Les chimistes donnent aussi le nom de *principes* à tout ce qu'ils imaginent entrer dans la composition des mixtes; et là-dessus, les anciens chimistes sont tombés dans de grandes erreurs. Outre les quatre élémens adoptés par les philosophes, on a vu Paracelse appeler *principe mercuriel*, tout ce qui étoit volatil; *soufre*, tout ce qui étoit inflammable; Beccher, imaginer une terre combustible, un *principe* de fixité; Stalh, inventer son phlogistique; d'autres chimistes, distinguer des *principes primitifs*, des *principes secondaires*, des *principes prochains*, des *principes éloignés*, des *principes principiés*, des *principes principiaux*.

Macquer a lui-même donné la dénomination de *principes* à des composés plus ou moins multipliés.

Mais les découvertes modernes ont fait sentir la nécessité de renoncer à la distinction des élémens, puisque beaucoup de corps indécomposés jusqu'à ce jour, sont manifestement composés, et que le nombre des substances que l'analyse n'a pu réduire à leurs principes primitifs, est trop considérable pour qu'on leur donne le nom d'élémens.

Principe est cependant employé en chimie pour désigner la cause d'une propriété; ainsi l'on dit, le *principe acide*, ou *alcalin*, ou astringent, etc.

Principe se dit encore de certains produits indécomposés, quoique décomposables.

Principe sorbile (du lat. *sorbeo*, absorber); c'est le nom que quelques chimistes anglois ont donné à l'oxigène.

Principe doux des huiles. Scheel a donné ce nom à l'espèce de mucilage que les huiles laissent précipiter par le repos, ou tiennent en solution.

(*Peinture*) *Principe*, dans le langage de la peinture, est ce qui constitue une chose, ce qui lui est essentiel; c'est dans ce sens qu'on dit que les différens genres de peinture ont des *principes* différens; le *principe* de la peinture d'histoire est l'expression; celui du portrait, la ressemblance; celui du paysage, l'effet; celui de la nature morte, l'illusion.

PRINTANNIER, RE, adj. de PRINTEMS (*voy.* ce mot), qui est du printems.

(*Botan.*) Il se dit des plantes qui naissent, fleurissent ou produisent dans le printems.

PRINTEMS, s. m. du lat. *primum tempus*, première saison. On a dit long-tems *prim* pour premier.

(*Cosmographie*) L'une des quatre saisons de l'année. Il commence lorsque le soleil, s'approchant de plus en plus du zénith, a atteint une hauteur méridienne moyenne entre sa plus grande et sa plus petite; c'est-à-dire, lorsqu'il est arrivé au point de l'écliptique qui coupe l'équateur; et il finit lorsque le soleil, continuant de s'approcher du zénith, a atteint sa plus grande hauteur méridienne; c'est-à-dire, lorsqu'il est arrivé au point de l'écliptique qui coupe le colure des solstices. Le jour où le printems commence est égal à la nuit; c'est-à-dire, que le soleil demeure aussi long-tems au dessus qu'au dessous de l'horizon.

PRIORITÉ, s. f. du lat. *prior*, premier, qui précède : antériorité, primauté.

(*Pratique*) *Priorité d'hypothèque*; c'est le droit qu'a un créancier hypothécaire, le premier inscrit, d'être payé sur le prix d'un immeuble de son débiteur avant les créanciers inscrits après lui.

(*Assemblées délibérantes*) *Priorité* s'emploie aussi pour désigner l'avantage qu'obtient un projet, un discours, d'être entendu ou discuté avant un autre.

PRISE, s. f. du latin *prensus*, participe de *prendere*, contraction de *prehendere*, dont on a fait prendre, *prins* et *pris*.

(*Art milit.*) Ce mot s'applique généralement à tout ce qu'on prend

à la guerre par la voie des armes. La *prise* d'une ville, d'une place, de la contrescarpe, de l'artillerie, des bagages, d'un général, etc.

Prise d'armes ; ce terme est en usage pour exprimer la rébellion des sujets contre leur souverain.

(*Marine*) *Prise* se dit aussi des vaisseaux pris sur l'ennemi, ou trouvés en contravention aux lois de la neutralité.

Faire une ou plusieurs prises ; c'est prendre un ou plusieurs vaisseaux ennemis.

Amariner une prise ; c'est prendre possession d'un vaisseau *pris*.

Un bâtiment est ou n'est pas de bonne prise ; cela signifie que le tribunal institué chez les différentes nations pour prononcer sur la validité de la *prise*, a jugé en faveur des capteurs ou des capturés.

Parts de prise ; c'est la partie du produit de la vente du vaisseau *pris* et de sa cargaison, qui revient aux officiers et aux matelots des vaisseaux preneurs, selon leur grade, et d'après les lois relatives aux *prises*.

Conseil des prises ; c'est le nom d'un tribunal institué en France pour juger de la validité des *prises*.

(*Pratique*) *Prise à partie ;* c'est un moyen extraordinaire accordé à une partie contre son juge, toutes les fois qu'il agit *per fraudem, gratiam, inimicitias aut sordes ;* ainsi que s'expliquent les jurisconsultes.

Prise d'eau ; c'est l'action de détourner une certaine quantité d'eau d'une rivière, d'un ruisseau, d'un étang, etc. par des saignées ou autrement, soit pour arroser des terres, soit pour d'autres usages. Il n'y a que le propriétaire qui puisse faire une *prise d'eau*, ou un autre, de son consentement.

(*Pharmacie*) *Prise* se dit aussi, en parlant de médicamens et de drogues, de la dose qu'on prend en une fois.

(*Monnoies*) *Prise d'essai ;* on appelle ainsi dans le monnoyage le morceau de monnoie que l'officier des monnoies fait couper de quelques pièces nouvellement fabriquées, et d'autres pieces de même valeur qui ont cours, pour juger leur titre, et si elles sont de bon aloi.

PRISMATIQUE, adj. de PRISME. *Voy.* ce mot.

(*Physique*) Il se dit de tout ce qui a la figure d'un *prisme*, ou de ce qui a quelque rapport au *prisme*.

Verres prismatiques ; ce sont les solides de verre dont on se sert pour séparer les rayons de lumière, lorsqu'on veut faire des expériences sur les couleurs.

Couleurs prismatiques ; ce sont les rayons colorés que fait apercevoir un prisme, au travers duquel on fait passer un jet de lumière solaire.

(*Cristallographie*) *Cristal prismatique ;* c'est celui qui a la forme d'un *prisme* droit ou oblique, et dont les plans sont inclinés entr'eux de 120 deg. ; *le carbonate de chaux prismatique*, *le feld-spath prismatique*.

PRISME, s. m. du grec πρίσμα (*prisma*), dérivé de πρίζω (*prizo*), scier, couper : ce qui est coupé, scié.

(*Géom.*) Solide engendré par le mouvement d'une figure rectiligne, qui glisseroit toujours parallèle à elle-même le long d'une ligne droite.

Si la figure décrivante est un triangle, le *prisme* s'appelle alors *prisme triangulaire ;* si la figure est un carré, le *prisme* s'appelle *prisme quadrangulaire*.

Par la génération du *prisme*, il est évident que ce solide a deux bases égales et parallèles, que son contour est composé d'autant de parallélogrammes qu'il y a de côtés dans la figure décrivante ou la base ; qu'enfin toutes les sections du *prisme* parallèles à sa base, sont égales.

Tous les *prismes* sont entr'eux en raison composées de leurs bases et de leurs hauteurs. Les *prismes* dont les bases sont égales sont par conséquent entr'eux comme leurs hauteurs ; si ceux dont les hauteurs sont égales sont entr'eux comme leurs bases, les *prismes* semblables sont entr'eux comme les cubes de leurs côtés homologues, et aussi comme les cubes de leurs hauteurs.

(*Dioptrique*) *Prisme* est aussi le nom d'un solide transparent, qui a la figure d'un *prisme* triangulaire ; c'est-à-dire, que ses deux extrémités sont deux triangles égaux, parallèles

et semblablement situés, et les trois autres faces, qui en terminent le contour, sont des parallélogrammes très-polis, qui s'étendent d'une extrémité à l'autre.

Ce solide peut être de verre, d'eau, de glace, etc., pourvu que la matière dont il est formé soit transparente; il sera propre aux usages auxquels il est destiné.

On se sert de *prismes* pour faire plusieurs expériences très-curieuses sur la lumière et sur les couleurs, et surtout pour démontrer que la lumière est un corps hétérogène, composé de plusieurs rayons colorés, tels que le rouge, l'orangé, le jaune, le vert, le bleu, l'indigo et le violet, avec toutes les couleurs intermédiaires.

PRIVATIF, IVE, adj. du lat. *privativus*, fait de *privo*, frustrer, dépouiller, priver: qui marque privation.

(*Grammaire*) La langue françoise a plusieurs particules, prépositions et additions qui sont *privatives*, comme *in*, *ir*, *dé*, *é* et *ex*: *insolvable*, *incorrigible*, *impraticable*, *irrévocable*, *décoloré*, *désunion*, *énerver*, *ex-jésuite*.

L'A fait souvent le même effet dans la langue grecque, comme dans *athée*, *acéphale*, sans dieu, sans tête.

(*Algèbre*) *Quantité privative* est la même chose que *quantité* négative, par opposition à *quantité* positive ou affirmative.

PRIVILÉGE, s. m. du latin *privilegium*, formé de *privatus*, particulier, et de *lex*, *legis*, loi; loi particulière.

(*Pratique*) Avantage accordé à quelqu'un à l'exclusion des autres.

Créanciers privilégiés; ce sont ceux qui ont le droit d'être payés avant d'autres. Ce droit leur est donné par la loi, à cause de la nature de leur créance. D'où il résulte que l'ordre des priviléges ne se règle point par la date de l'obligation, mais par la faveur de la cause. Tels sont les frais d'enterrement, le paiement des impôts, les loyers.

PROBABILITÉ, s. f. du lat. *probabilitas*, fait de *proba*, preuve, et d'*habilitas*, disposition, facilité pour une chose: ce qui peut être prouvé; vraisemblance, apparence de vérité.

(*Mathémat.*) La *probabilité* est définie par Locke, la convenance ou la disconvenance apparente de deux idées, appuyée sur des preuves qui ne sont pas susceptibles de démonstration mathématique, mais qui en ont ordinairement toute la force.

Les géomètres modernes ont appliqué leur calcul à évaluer les degrés de *probabilité*, et pour cela ils ont regardé la certitude comme un tout, et les *probabilités* comme les parties de ce tout. En conséquence, le juste degré de *probabilité* d'une proposition, leur a été exactement connu, lorsqu'ils ont pu dire et prouver que cette *probabilité* valoit un demi, un tiers, un quart de la certitude. Dans l'usage ordinaire, on appelle *probable*, ce qui a plus d'une demi-certitude; *vraisemblable*, ce qui la surpasse considérablement; *certaine*, qui touche à la certitude entière. Au dessous de la demi-certitude ou de l'incertain, se trouvent le soupçon et le doute, qui se terminent à la certitude de la fausseté d'une proposition.

Les sources de *probabilités* sont de deux espèces: 1°. les *probabilités* tirées de la considération de la nature même, et du nombre des causes ou des raisons qui peuvent influer sur la vérité de la proposition dont il s'agit; 2°. les *probabilités* fondées sur l'expérience du passé, qui peut nous faire tirer avec confiance des conjectures pour l'avenir, lors du moins que nous sommes assurés que les mêmes causes qui ont produit le passé, existent encore, et sont prêtes à produire l'avenir.

A ces deux principes généraux de *probabilité*, on en peut joindre de plus particuliers, tels que l'égale possibilité de plusieurs évènemens, la connoissance des causes, le témoignage, l'analogie et les hypothèses.

Quand on est assuré qu'une certaine chose ne peut arriver qu'en un certain nombre déterminé de manières, et qu'on sait, ou qu'on suppose que toutes ces manières ont une égale possibilité, on peut dire avec assurance que la *probabilité* qu'elle

arrivera d'une telle façon, vant tant, ou est égale à autant de parties de la certitude. Lorsqu'on jette un dez au hasard, la possibilité est égale pour chacun des six points dont il est composé; il y a donc six *probabilités* égales, qui, toutes ensemble, font la certitude; ainsi, chacune est une sixieme partie de cette certitude. Ce principe, tout simple qu'il paroit, est infiniment fécond; c'est sur lui que sont formés tous les calculs que l'on a fait et que l'on peut faire sur les jeux de hasard, sur les loteries, sur les assurances, et en général sur toutes les *probabilités* susceptibles de calcul. C'est sur ce principe, joint à l'expérience, que l'on détermine les *probabilités* de la vie humaine, ou du tems qu'une personne d'un certain âge, peut probablement se flatter de vivre, ce qui fait le fondement du calcul des rentes viagères, des tontines, etc. Consultez *les essais sur les probabilités de la vie humaine, de M. Desormaux; l'analyse des jeux de hasard, de M. de Montmort, etc.*

PROBLÊME, s. m. du grec πρόβλημα (*problêma*), proposition, fait de προβάλλω (*proballo*), proposer, dérivé de βάλλω (*ballo*), jeter: proposition dont le pour et le contre se peuvent également soutenir.

(*Philosophie*) *Problême* se dit en philosophie, d'une proposition par laquelle on demande la raison d'une chose qui n'est pas connue. *Problême d'Aristote.*

(*Mathémat.*) En mathématique, *problême* est une proposition par laquelle il est demandé qu'on fasse une certaine opération, suivant les règles des mathématiques, et qu'on démontre qu'elle a été faite.

Problême des trois corps; on donne ce nom à un *problême* fameux, fort agité, dans le siècle dernier, par les géomètres, et dont voici l'énoncé: *trois corps étant lancés dans le vide, avec des vitesses et suivant des directions quelconques, et s'altérant en raison du carré de leurs distances, trouver les courbes décrites par chacun de ces trois corps.* On voit que la solution de ce *problême* sert à trouver l'effet de l'attraction des planètes les unes sur les autres. Si on pouvoit le résoudre rigoureusement, on avanceroit beaucoup par ce moyen l'astronomie physique; mais jusqu'à présent, et dans l'état où l'on est aujourd'hui, il ne paroit possible de le résoudre que par approximation, en supposant qu'un des corps attirans soit beaucoup plus gros que les deux autres.

MM. D'Alembert, Euler et Clairaut, ont trouvé une solution de ce problème.

(*Géom.*) *Problême plan;* c'est un problème qui se réduit à une équation du deuxième degré.

(*Astron.*) *Problême de Kepler;* c'est un problème qui consiste à trouver le lieu d'une planète dans un tems donné. Il est ainsi appelé, parce que Kepler est le premier qui l'ait proposé.

PROBOSCIDE, s. f. du grec προβοσκὶς. (*proboskis*), la trompe d'un éléphant. Terme *d'hist. naturelle*, et de *blason.*

PROCATARCTIQUE, adj. du grec προκαταρτικὸς (*prokatartikos*), formés de προ (*pro*), devant, de κατὰ (*kata*), au dessus, et d'ἀρχομαι (*archomai*), commencer: primitif, qui précède.

(*Méd.*) On donne cette épithète aux causes manifestes des maladies qui agissent les premières et qui mettent les autres causes en mouvement.

PROCÉDÉ, s. m. du lat. *procedo*, aller au delà, s'avancer, fait de *pro*, au delà, et de *cedo*, passer, venir: manière d'agir.

(*Arts chimiques*) *Procédé* se dit de la méthode qu'il faut suivre pour faire quelque opération.

PROCÉDURE, s. f. même origine que PROCÉDER.

(*Pratique*) On comprend, sous la dénomination de procédure, tous les actes relatifs à l'instruction et à l'expédition d'un procès: *procédure civile, procédure criminelle.*

PROCÈS, s. m. du lat. *processus*, fait de *procedo*, aller, se porter en avant.

(*Pratique*) Différend ou contes-

tation que d s particuliers ont entre eux sur des objets litigieux.

Procès, dans un seus plus étroit, se dit au barreau, d'une contestation jugée en première instance, après une instruction par écrit sur appointement. Le *procès*, suivant cette dernière définition, differe de l'instance.

Procès-verbal; c'est un acte dressé et attesté par des officiers de justice, et dans lequel ils énonceut les circonstances et dépendances d'un fait, etc.

(*Anat.*) *Procès* se dit en anatomie, de ce qui saille, de ce qui avance. Les *procès ciliaires*, *etc.*

PROCÉLEUSMATIQUE, s. m. du grec προκελευσματικὸς (*prokéleusmatikos*), formé de πρὸ (*pro*), au-devaut, et de κέλευσμα (*kéleusma*), génit. κελεύσματος (*kéleusmatos*), cri d'encouragement des matelots, dérivé de κελεύω (*kéleuo*), exhorter.

(*Poésie gr. et lat.*) Pied de vers grec ou latin, composé de quatre brèves. Il étoit ainsi appelé, parce que le vers *procéleusmatique* étoit employé, à cause de sa rapidité, à exhorter les matelots.

PROCHRONISME, s. masc. du grec πρὸ (*pro*), auparavant, et de χρόνος (*chronos*), tems: avancement de tems.

(*Chronologie*) Erreur de chronologie, qui consiste à avancer la date d'un évènement. Il est opposé à PARACHRONISME. *Voy.* ce mot.

PROCLAMATION, s. f. du lat. *proclamatio*, fait de *pro*, devant, en présence, et de *clamo*, publier: publication solennelle; action par laquelle on proclame.

PROCOMBANT, TE, adj. du lat. *procumbo*, se coucher.

(*Botan.*) *Tige procombante;* c'est une tige tombante sur terre, comme par débilité, de maniere à ne la toucher qu'en partie.

PROCONSUL, s. m. du lat. *proconsul*, fait de *pro*, pour, au lieu de, et de *consul*, consul.

(*Écon. polit.*) Celui qui, chez les Romains, gouvernoit certaines grandes provinces avec l'autorité de consul.

PROCTALGIE, s. f. du grec πρωκτὸς (*próctos*), le fondement, et d'ἄλγος (*algos*), douleur.

(*Méd.*) Douleur du fondement ou de l'anus.

PROCURATION, s. f. du lat. *procuratio*, fait de *pro*, pour, et de *curo*, veiller, avoir soin.

(*Pratique*) Acte par lequel nous chargeons un autre de faire quelque affaire pour nous.

PRODITOIREMENT, adv. du lat. *proditor*, traître, de *prodeo*, divulguer.

(*Pratique*) *Proditoirement*, ou *trahison;* il n'est d'usage qu'en matière criminelle, où il s'agit d'assassinat: il a tué *proditoirement.*

PRODROME, s. m. du grec πρὸ (*pro*), devant, et de δρόμος (*dromos*), course: avant-coureur.

(*Littérat.*) Les savans donnent le nom de *prodrome* à un écrit qui en précède un autre qui doit paroître dans la suite; qui est l'avant-coureur d'un ouvrage, l'essai et l'idée qu'un auteur donne d'avance à son entreprise.

PRODUCTION, du lat. *productio*, fait de *prodeo*, divulguer, faire paroître: ouvrage, ce qui est produit.

(*Littérat.*) *Production* se dit des ouvrages de l'art et de l'esprit, aussi bien que des ouvrages de la nature.

(*Anat.*) *Production*, en anatomie, se prend quelquefois pour prolongement.

Productions ciliaires; le mésentère est une production du péritoine.

(*Pratique*) *Production* se dit aussi de tous les titres, papiers ou procédures qu'une partie produit en justice, pour appuyer sa demande; mais plus particulierement des pieces d'un procès qui sont mises au greffe ou entre les mains des rapporteurs quand les affaires sont appointées.

PRODUIT, s. m. et adj. du lat. *producere*, produire, engendrer.

(*Agricult.*) *Produit* d'une ferme, d'une terre; c'est ce qu'elle rapporte en argent, en denrées, etc.

Produit territorial; c'est la valeur de ce que produit un pays, année commune.

(*Chimie*)

(*Chimie*) *Produit*, en chimie, est le résultat d'une opération. Lorsqu'on est parvenu, par l'analyse, à séparer les composans d'une substance quelconque, ces composans, isolés, s'appellent *produits*.

(*Arithmét.*) *Produit* est aussi le résultat de deux nombres multipliés l'un par l'autre.

PROÉGUMÈNE, adj. du grec προηγουμένος (*proégoumenos*) fait de προηγοῦμαι (*proégoumai*), devancer, précéder.

(*Méd.*) On appelle ainsi la cause éloignée des maladies, appliquée au corps, comme le tempérament, la *pléthore*, la cacochimie.

PROÉMINENT, TE, adj. du lat. *pro*, devant, au dessus, et de *emineo*, sortir, s'élever; qui est plus en relief que ce qui l'environne.

(*Anat.*) Le front est *proéminent* dans le visage de l'homme.

PROËMPTÔSE, s. f. du grec πρὸ (*pro*), devant, et d'ἐμπίπτω (*empipto*), tomber, survenir: ce qui survient trop tôt.

(*Astronom. chronol.*) On dit qu'il y a *proëmptôse* en équation lunaire, quand la nouvelle lune arrive un jour plutôt qu'elle ne devroit, suivant le cycle des épactes. On est alors obligé de changer d'un jour la suite des épactes d'un siècle; comme les nouvelles lunes avancent d'environ un jour en 312 ans, par rapport au cycle de 19 ans, ce changement d'épacte se fait de 300 ans en 300 ans, sept fois de suite, et après cela au bout de 400 ans seulement. Il est opposé à métemptôse ou équation solaire, qui fait arriver les nouvelles lunes un jour plus tard, quand on supprime une bissextile.

PROFECTICE, adj. du lat. *profectitius*, fait de *proficiscor*, venir de: qui vient de, qui tire son origine de.

(*Pratique*) *Biens profectices;* ce sont ceux qui viennent de la succession directe du père, de la mère et des autres ascendans. Ils sont opposés aux biens ADVENTICES. *V.* ce mot.

PROFIL, s. m. Les latins se sont servi du mot *filum* à peu près dans la même signification. On a dit autrefois *porfil*. Les Italiens disent *profilo*, et les Anglois *profile*.

(*Architect.*) *Profil* se dit de la figure d'un bâtiment, d'une fortification, ou d'une construction où l'on a marqué les hauteurs, largeurs et épaisseurs, c'est-à-dire, les lignes qui paroîtroient, si on avoit coupé à angles droits le bâtiment, depuis le comble jusqu'aux fondemens. *Voy.* SECTION, ORTHOGRAPHIE, COUPE.

(*Peinture*) On appelle généralement *profil*, l'aspect que présentent les contours d'un objet vu de coté; mais, dans l'art de la peinture, ce terme est plus particulièrement appliqué à la tête, vue de manière à apercevoir la moitié du visage. Le mot *profil* emporte même tout seul cette signification, en sorte que lorsqu'on dit: *le profil de cet homme a un grand caractère;* on entend parler du caractère de son visage ou de sa tete, vue à moitié.

On peut penser que le *profil* appartient aux premiers essais de l'art, parce que l'ombre en présente le modèle; cependant, s'il en faut croire le témoignage de Pline, cette manière de peindre fut inventée par Apelle, pour dérober une difformité d'Antigone, l'un des généraux d'Alexandre qui n'avoit qu'un œil.

PROFONDEUR, s. f. du lat. *Profundum*, gouffre, abime: ce qui est haut, élevé.

(*Physique*) L'étendue d'une chose, depuis la superficie jusqu'au fond.

La *profondeur* est la distance la plus courte d'un point de la surface inférieure, à un point de la surface supérieure, ou une ligne droite tirée perpendiculairement de la surface supérieure à la surface inférieure.

(*Géom.*) *Profondeur* est encore une des trois dimensions du corps géométrique. On l'appelle autrement HAUTEUR. *V.* ce mot.

PROGNOSTIQUE, adj. et s. *V.* PRONOSTIQUE.

PROGRAMME, s. m. du grec πρὸ (*pro*), auparavant, et de γράμμα (*gramma*), écrit: ce qui est écrit auparavant.

(*Littérat. Instruction publique*) Écrit par lequel on annonce le sujet

d'un ouvrage, de quelque exercice public, d'un spectacle, d'un ballet, etc. qui en contient à peu près le sujet, ou ce qui est nécessaire pour l'entendre.

PROGRESSION, s. f. du lat. *progressio*, fait de *pro*, en avant, et de *gradior*, marcher : mouvement en avant.

(*Mathémat.*) *Progression*, en mathématiques, est une suite de termes en proportion continue, c'est-à-dire, dont chacun est moyen entre celui qui le précède et celui qui le suit. *V.* PROPORTION.

Progression arithmétique ; c'est celle qui se connoît par la soustraction, c'est-à-dire, celle dont chacun des termes surpasse celui qui le précède, ou en est surpassé d'une quantité constante, qui est la même pour tous, et que l'on appelle *différence* ; par exemple, cette suite ÷ 1, 3, 5, 7, 9, où chaque terme est surpassé par la même quantité 2. La marque ÷ qui précède, est destinée à avertir qu'en énonçant la progression, on doit répéter chaque terme, excepté le premier et le dernier, en cette manière : 1 est à 3, comme 3 est à 5, comme 5 est à 7, etc.

Progression géométrique ; c'est celle qui se connoît par la division, c'est-à-dire, celle où chacun des termes contient celui qui le précède, ou est contenu en lui le même nombre de fois, par exemple ÷ 1 : 3 : 9 : 27 : 81 : etc. Ce nombre de fois est ce qu'on appelle la raison de la *progression*. *V.* RAISON.

La marque ÷ a ici la même signification que dans la *progression arithmétique*.

(*Musique*) *Progression*, en termes de musique, est une proportion continue, prolongée au-delà de trois termes. Les suites d'intervalles égaux sont toutes en *progressions*, et c'est en identifiant les termes voisins des différentes *progressions*, qu'on parvient à compléter l'échelle diatonique et chromatique, au moyen du tempérament.

PROJECTILE, s. m. du lat. *pro*, en avant, et de *jacio*, jeter : ce qui est jeté en avant.

(*Mécan.*) *Projectile* se dit, en mécanique, d'un corps pesant, qui, ayant reçu un mouvement ou une impression, suivant une direction quelconque, par quelque force externe qui lui a été imprimée, est abandonné par cette force, et laissé à lui-même pour continuer sa course. Telle est une pierre jetée avec la main ou avec une fronde, une flèche qui part d'un arc, un boulet qui part d'un canon, etc.

Les philosophes ont été fort embarrassés sur la cause de la continuation du mouvement des *projectiles*, c'est-à-dire, sur la raison pour laquelle ils continuent à se mouvoir, après que la première cause a cessé d'agir : c'est un principe avoué aujourd'hui qu'un *projectile*, mis en mouvement, continueroit à se mouvoir éternellement en ligne droite, et avec une vitesse toujours uniforme, si la résistance du milieu où il se meut, et l'action de la gravité, n'altéroient son mouvement primitif.

La théorie du mouvement des *projectiles*, est le fondement de cette partie de l'art militaire, qu'on appelle LE JET DES BOMBES et BALISTIQUE. *V.* ces mots.

PROJECTION, s. f. même origine que PROJECTILE.

(*Mécan.*) L'action d'imprimer du mouvement à un *projectile*.

Projection perpendiculaire ; celle où la force met le *projectile* en mouvement à une direction perpendiculaire à l'horizon.

Projection horizontale, celle où la force a une direction horizontale.

Projection oblique, celle où la direction de la force fait un angle oblique avec l'horizon.

Angle d'élévation du projectile ; c'est l'angle que fait la ligne de *projection* avec l'horizon.

(*Perspective.*) *Projection* se dit aussi de la représentation ou l'apparence d'un objet sur le plan perspectif ou le tableau.

Projection d'un point ; c'est le point où le plan du tableau est coupé par le rayon visuel qui va du point à l'œil. Par cette définition, on peut entendre aisément ce que c'est que la projection d'une ligne, d'une surface ou d'un solide.

(*Géographie*) *Projection de la sphère sur un plan;* c'est la représentation des différens points de la surface de la sphère, et des cercles qui y sont décrits, telle qu'elle doit paroître à un œil placé à une certaine distance, et qui verroit la sphère au travers d'un plan transparent, sur lequel il en rapporteroit tous les points.

La *projection* de la sphère se divise ordinairement en *orthographique*, et en *stéréographique*.

Projection orthographique; c'est celle où la surface de la sphère est représentée sur un plan qui la coupe par le milieu, l'œil étant placé verticalement à une distance infinie des deux hémisphères.

Projection stéréographique; c'est celle où la surface de la sphère est représentée sur le plan d'un de ses grands cercles, l'œil étant supposé au pôle de ce cercle.

Projection gnomonique; c'est celle où l'on suppose l'œil au centre de la sphère. Tous les grands cercles y sont par conséquent des lignes droites, et les petits cercles des lignes courbes.

PROLÉGOMÈNES, s. m. du grec πρὸ (*pro*), auparavant, et de λέγω (*lego*), dire : ce qui est dit auparavant, ce qui précède.

(*Didactique*) Discours ou traités, en forme de préfaces, qui sont placés à la tête d'un livre, et qui contiennent les choses les plus nécessaires à l'intelligence des matières qui y sont traitées.

PROLEPSE, s. m. du grec πρόληψις (*prolépsis*), anticipation.

(*Élocut.*) Figure de rhétorique convenable à la preuve, par laquelle on prévient et on réfute d'avance les objections que l'on pourroit essuyer.

PROLEPTIQUE, adj. même origine que PROLEPSE.

(*Méd.*) Epithète que l'on donne à une fièvre dont les paroxysmes reviennent plus promptement qu'ils ne feroient s'ils étoient réguliers; c'est-à-dire, dont chaque accès revient plutot que le précédent.

PROLÉTAIRES, s. m. du latin *proletarius*, fait de *proles*, race, lignée : qui n'est propre qu'à faire des enfans.

(*Hist. rom.*) On donnoit ce nom à la sixième et dernière classe du peuple romain, laquelle comprenoit les pauvres citoyens de la république. On les nommoit ainsi, comme n'étant utiles à la république que par les enfans qu'ils fournissoient pour la guerre.

PROLIFÈRE, adj. du lat. *prolifer*, fait de *proles*, enfant, petit, produit, et de *fero*, porter : qui porte un fruit.

(*Botan.*) *Fleur prolifère;* c'est une fleur du disque de laquelle naissent une ou plusieurs autres fleurs.

Lorsque le produit de la fructification, au lieu d'être une fleur est seulement un pédoncule ou rameau feuillu, la fleur *prolifère* est dite *frondipare*.

PROLIFIQUE, adj. du lat. *prolificus*, fait de *proles*, race, enfant, et de *facio*, faire : qui a la force ou la vertu d'engendrer.

(*Méd.*) Il se dit des hommes, des animaux, de leur semence, et des remèdes qui fortifient les parties naturelles, qui augmentent la semence et l'animent.

PROLIXE, adj. du lat. *prolixus*, allongé.

(*Art. orat.*) Il ne se dit proprement que des discours, des harangues et de ceux qui les font. *Un discours prolixe est un discours ennuyeux. Cet homme écrit purement, mais il est prolixe dans ses discours.*

PROLOGUE, s. m. du grec πρὸ (*pro*), avant, et de λέγω (*légo*), dire : discours qui précède.

(*Art dramat.*) *Prologue* se dit ordinairement d'un ouvrage qui sert de prélude à une pièce dramatique. Les anciens introduisoient dans leurs prologues, quelquefois un seul acteur, quelquefois plusieurs interlocuteurs.

L'objet de ces *prologues* étoit d'apprendre aux spectateurs, ou aux lecteurs, le sujet de la pièce, ou de leur en faciliter l'intelligence, ou quelquefois de faire l'apologie de l'auteur. On appeloit même *prologue* l'acteur qui le récitoit. Le théâtre comique moderne fournit aussi quelques exemples de *prologues*, dont le plus ingénieux est le *prologue de l'Amphitrion de Molière;* mais l'opéra fran-

çois s'en est fait sous le règne de Louis XIV, un vestibule éclatant, dont le sujet est ordinairement élevé, merveilleux, ampoulé, et la musique harmonieuse et brillante.

Dans les opéra françois modernes, on a supprimé les *prologues*, parce qu'on a reconnu qu'ils nuisoient à l'intérêt de la pièce, et qu'ils ne faisoient qu'ennuyer et impatienter les spectateurs qui ne les souffroient souvent que parce qu'ils n'osoient murmurer contre les fadeurs dont ils étoient pleins.

(*Poésie*) L'usage des *prologues* s'est introduit dans le poëme didactique, et dans le poëme en récit: Lucrèce en a orné le frontispice de tous ses livres; l'Arioste en a égayé ses chants; Lafontaine joint très-souvent de petits *prologues* à ses contes.

PROLONGER, v. act. du latin *prolongo*, étendre: faire durer plus long-tems.

(*Géométr.*) *Prolonger*, en termes de géométrie, c'est continuer une ligne, ou la rendre plus longue, jusqu'à ce qu'elle ait une longueur assignée, ou de manière qu'elle s'étende indéfiniment.

(*Marine*) *Prolonger une côte, ou une terre;* c'est faire voile, et s'avancer en mer, en suivant, à une petite distance, une route parallèle à une côte, ou à une terre quelconque, qui court dans la même direction.

Prolonger un vaisseau; prolonger de long en long; c'est se ranger à côté de lui, et de très-près, dans un sens parallèle à la longueur de l'un de l'autre; ce qui a lieu quelquefois pour aborder un ennemi.

PROMINENT, TE, adj. du lat. *promineo*, s'élever, être au dessus, s'avancer, être en saillie: qui s'élève.

(*Anat.*) On a ainsi appelé l'apophyse épineuse de la dernière vertèbre du col, parce qu'elle est longue, presque redressée, et fort saillante.

PROMONTOIRE, s. m. du lat. *promontorium*.

(*Géograph. anc.*) Cap, pointe de terre élevée et avancée dans la mer. On dit plus ordinairement *cap*.

PROMOTION, s. f. du lat. *promoveo*, fait de *pro*, en avant, et de *moveo*, pousser: l'action de pousser en avant.

(*Économ. polit.*) Action par laquelle un prince élève, ou un particulier est élevé à une dignité. *Le pape a fait une promotion de quatre cardinaux. Ces cardinaux, depuis leur promotion.....*

PROMULGATION, s. f. du lat. *promulgatio*, fait de *pro*, en avant, à la tête, en face, en présence du peuple, et de *mulgo*, divulguer, publier.

(*Économ. polit.*) Publication des lois, faite avec les formalités requises.

PRONATEUR, s. m. du latin *pronus*, penchant.

(*Anat.*) Nom que l'on donne à deux muscles, dont l'action est de faire tourner la paume de la main en bas; ils sont opposés aux SUPINATEURS. *Voy.* ce mot.

PRONONCER, verb. act. du lat. *pronuntiare*, fait de *pro*, en face, devant, et de *nuntiare*, proclamer: proférer hautement.

(*Peinture*) *Prononcer*, dans le langage des arts d'imitation, c'est exprimer les apparences de la nature. On *prononce* le trait, on *prononce* les formes, quand on rend le trait avec netteté, et les formes avec justesse, et d'une manière assurée. On dit aussi que l'expression, que l'effet sont bien *prononcés*, quand l'expression est rendue sans équivoque, quand l'effet est fermement accusé. On dit encore qu'une touche est *prononcée*, lorsqu'elle donne aux imitations de l'art, le piquant, la vie, le caractère qu'elles doivent avoir.

Un plafond, un tableau qui sera placé loin des yeux du spectateur, doit être *prononcé* avec exagération, dans les formes, dans l'expression, dans l'effet. Un tableau qui doit être vu d'une distance moyenne, sera fièrement, fortement *prononcé*; un tableau de cabinet sera *prononcé* purement et avec précision.

PRONOSTIC, s. m. du grec προ (*pro*), auparavant, d'avance, et de γινώσκω (*ginosko*), juger, connoître: jugement porté d'avance.

(*Méd.*) Présage, prescience, ju-

gement qu'on fait de l'évènement d'une maladie, par les signes qui l'ont précédée, ou qui l'accompagnent. Il s'emploie aussi adjectivement, et l'on appelle *signes pronostics*, ceux qui dénotent et font conjecturer ce qui peut arriver de bon et de mauvais dans une maladie, et même dans la santé.

PROPAGANDE, s. f. du lat. *propago*, étendre, augmenter, répandre.

(*Hist. ecclés.*) On appelle ainsi, en style de conversation, la congrégation *de propaganda fide*, établie à Rome pour les affaires qui regardent la propagation de la foi.

(*Hist. d'Angleterre*) *Société de la propagande*; cette société fut établie dans la Grande-Bretagne en 1649, pour la propagation de la religion chrétienne dans les pays du nouveau monde, qui appartiennent aux Anglois. Charles II la confirma en 1661, et Guillaume III lui donna, en 1701, une forme régulière.

(*Polit.*) *Propagande* se dit aussi par extension de toute espèce de doctrine, en matiere de politique, qu'un gouvernement, ou un parti cherche à répandre, à établir.

PROPAGATION, s. f. du latin *propago*, étendre, augmenter, répandre.

(*Physique*) *Propagation de lumière*; c'est ainsi que les physiciens appellent le moyen par lequel la lumière ou son action se propage, par lequel la lumière s'étend du lieu où elle réside dans le lieu qu'elle éclaire. Soit qu'on pense avec Descartes et Huyghens, que la propagation de la lumière se fait par pression; soit qu'on croie avec Newton qu'elle se fait par émission, il en résulte les mêmes phénomènes.

Les deux opinions, il faut l'avouer, ne sont rien moins que démontrées; mais on peut regarder comme vraies les assertions suivantes:

La lumière se propage suivant une ligne droite, d'une manière qui nous est inconnue, et les lignes droites, suivant lesquelles elle se propage, sont nommées ses rayons. Ce principe est le fondement de l'optique. *Voy.* OPTIQUE.

Les rayons de lumière se réfléchissent par un angle égal à l'angle d'incidence; ce principe est le fondement de toute la catoptrique. *V.* CATOPTRIQUE.

Les rayons de lumière, qui passent d'un milieu dans un autre, se rompent, de manière que le sinus d'incidence est, au sinus de réfraction, en raison constante. Ce principe est le fondement de toute la dioptrique. *Voy.* DIOPTRIQUE.

(*Astron.*) *Propagation successive de la lumière*; c'est ainsi que les astronomes désignent le tems que la lumière du soleil met à venir jusqu'à nous. Cet intervalle de tems est de $8' 7'' \frac{1}{2}$, dans les moyennes distances du soleil à la terre.

Les éclipses des satellites de Jupiter ont fait découvrir la *propagation* successive de la lumière; celle-ci a fait découvrir à Bradley la cause de l'*aberration*, et l'aberration déterminée rigoureusement par les observations, a fait connoître plus exactement l'effet qui devoit en résulter pour les satellites de Jupiter.

(*Physiq.*) *Propagation du feu*; c'est le moyen par lequel l'action du feu se propage, par lequel cette action s'étend dans le corps, soit pour les échauffer, soit pour les embrâser. (*Voy.* FEU.) Consultez le mémoire d'Euler, intitulé: *Dissertatio de igne*, 1738.

Propagation du son: c'est le moyen par lequel le son se propage, par lequel le son s'étend du corps sonore qui le produit dans le lieu où il se fait entendre.

Le son emploie un tems très-sensible à se propager, à se transmettre du lieu où il naît, dans le lieu où il se fait entendre. L'intervalle de ce tems est d'une seconde de tems pour 173 toises (337 mètres). Consultez les mémoires de l'Académie des Sciences, année 1738.

PROPAGINE, s. f. du lat. *propago*, *propaginis*, provin de vigne.

(*Botan.*) Nom donné par quelques botanistes aux corpuscules, par lesquels certaines plantes agames se reproduisent.

PROPHÈTE, s. masc. du grec προφήτης (*prophétés*), composé de πρὸ (*pro*), d'avance, et de φημὶ (*phémi*), dire: celui qui prédit l'avenir.

(*Hist. juive*) On appeloit proprement *prophètes* parmi les Hé-

breux, ceux qui, par inspiration divine, prédisoient l'avenir, ou révéloient quelque vérité cachée aux hommes.

(*Hist. anc.*) On appeloit aussi *prophètes*, parmi les peuples d'Orient, certains devins attachés au culte des dieux.

PROPHYLACTIQUE, subst. f. du grec προφυλακτικὸς (*prophulaktikos*), fait de πρὸ (*pro*) devant, et de φυλάσσω (*phulassó*), garder, conserver : qui préserve.

(*Médec.*) Partie de la médecine qui traite de la manière de conserver la santé.

Prophylactique est aussi adjectif.

Indication prophylactique; c'est celle qui regarde la préservation de la santé.

Cure prophylactique; c'est celle qui préserve de certaines maladies, ou qui en empêche le retour.

Remèdes prophylactiques; ce sont ceux qui entretiennent la santé et prévienuent les maladies.

PROPLASTIQUE, adj. du grec πρὸ (*pro*), qui marque antériorité, et de πλαστικὸς (*plastikos*), dérivé de πλάσσω (*plassó*), former : qui détermine, qui prépare les formes.

(*Technol.*) On appelle *art proplastique*, l'art de faire les moules dans lesquels on doit jeter quelque chose.

PROPOLIS, s. f. du grec πρὸ (*pro*), devant, et de πόλις (*polis*), ville : devant la ville.

(*Hist. nat.*) Terme emprunté du grec, qui sert à désigner une cire rouge dont les abeilles bouchent les fentes de leurs ruches. Il signifie littéralement, *ce qui est avant la ville*, parce que les abeilles s'en servent pour fermer l'entrée de leurs alvéoles.

PROPORTION, s. f. du lat. *proportio*, convenance et rapport des parties entre elles, et avec leur tout.

(*Peinture, sculpture*) Les *proportions* dans la peinture et dans la sculpture, sont établies sur les mesures observées et comparées. Elles sont relatives à un objet considéré seul, et à ce même objet comparé à d'autres. Elles sont encore relatives, dans la peinture, à l'éloignement où le peintre suppose l'objet qu'il imite; c'est la perspective qui règle cette sorte de *proportion*.

Pour faire connoître les *proportions* de l'homme, et pour leur donner une base fixe, on a choisi certaines parties du corps lui-même pour mesures.

La tête ou la face, ont été celles que les artistes ont préférées.

On mesure donc dans la peinture et dans la sculpture, toutes les dimensions de la figure humaine, par longueurs de tête ou par longueurs de face.

La mesure appelée tête est la longueur d'une ligne tirée perpendiculairement du sommet de la tête au dessous du menton.

La mesure appelée face, est une ligne perpendiculaire, tirée de la sommité du front seulement, au dessous du menton.

On partage la tête en cinq divisions, et la face en quatre. Comme ces divisions ne sont pas égales entre elles, on se sert des plus petites pour mesurer les parties du corps et des membres qui forment de plus petites divisions.

Par exemple, on mesure quelques parties subdivisées du corps humain, par des longueurs de nez.

La division ou mesure du corps entier, par faces, est plus favorable à l'exactitude géométrale, que la division par têtes; parce que la face étant une mesure moins grande, se prête davantage aux subdivisions dont on a besoin.

Les anciens ont, pour l'ordinaire, donné huit têtes à leurs figures, quoique quelques-unes n'en aient que sept; mais l'on divise ordinairement la figure en dix faces; savoir, depuis le sommet de la tête jusqu'à la plante des pieds.

La face se divise en trois parties égales : la première contient le front; la seconde, le nez; la troisième, la bouche et le menton.

L'homme étendant les bras, est aussi large qu'il est long.

Les deux bouts des mamelles et la fossette d'entre les clavicules de la femme, font un triangle équilatéral parfait.

Digitized by Google

(*Archit.*) En architecture, c'est la justesse des membres de chaque partie d'un bâtiment, et la relation des parties au tout.

(*Mathémat.*) *Proportion*, en termes de mathématiques, est l'égalité de deux ou de plusieurs rapports. Comme on compare deux grandeurs d'où résulte un rapport ou une raison; aussi l'on peut comparer deux rapports d'où résulte une proportion, lorsque les rapports comparés, ou ce qui est la même chose, leurs exposans se trouvent égaux.

Chaque rapport ayant deux termes, la *proportion* en a nécessairement quatre. Le premier et le dernier sont nommés extrêmes; le second et le troisième, moyens. La *proportion*, présentée sous cette forme, est dite *discrette*. Si les deux moyens sont égaux, on peut supprimer l'un ou l'autre, et la *proportion* n'offre plus que trois termes; mais alors celui du milieu est censé double et appartenir aux deux raisons, à la première comme conséquent, et à la seconde comme antécédent; en ce dernier cas, la *proportion* prend le nom de continue, et c'est une véritable PROGRESSION. *V.* ce mot.

Proportion arithmétique; c'est celle dans laquelle on compare les termes des rapports, relativement à leur différence. Les quantités 4, 7, 13, 16, forment une proportion arithmétique, parce que la différence 3, des deux premières, est la même que celle des deux dernières.

Proportion géométrique; c'est celle dans laquelle les rapports ont le même quotient. Les quatre quantités 3, 9, 4, 12, forment une proportion géométrique, parce que 3 est contenu dans 9, autant de fois que 4 est contenu dans 12, c'est-à-dire, 3 fois.

Proportion harmonique; c'est une troisième espèce de *proportion*, qui se forme des deux précédentes en cette sorte : si trois nombres sont tels que le premier soit au troisième, comme la différence du premier et du second est à la différence du second et du troisième, ces trois nombres sont en *proportion harmonique*. Ainsi, les nombres 1, 2, 3, 6, sont en *proportion harmonique*, parce que 2 : 6 : : 1 : 3; de même aussi, quatre nombres sont en *proportion harmonique*, quand le premier est au quatrième, comme la différence du premier et du second est à la différence du troisième et du quatrième. Ainsi, 24, 16, 12, 9, sont en *proportion harmonique*, parce que 24 : 9 : : 8 : 3.

Compas de proportion; voyez COMPAS.

PROPORTIONALITÉ, s. f. même origine que PROPORTION.

(*Mathém.*) Terme dont on se sert pour signifier la proportion qui est entre des quantités.

PROPORTIONNEL, ELLE, adj, même origine que PROPORTION.

(*Mathém.*) Il se dit de ce qui a rapport à une *proportion*. Ainsi, on dit, *des parties proportionnelles, des échelles proportionnelles*.

(*Géom.*) *Proportionnelles*, ou quantités *proportionnelles*, en termes de géométrie, sont des quantités, soit linéaires, soit numériques, qui ont entre elles le même rapport.

Les géomètres cherchent depuis deux mille ans, une méthode pour trouver géométriquement deux moyennes proportionnelles entre deux lignes données, c'est-à-dire, en n'employant que la ligne droite et le cercle; car on résout facilement ce problème en employant un cercle et une parabole.

PROPOSITION, s. f. du lat. *propositio*, fait de *pro*, en avant, et de *pono*, mettre : mettre en avant.

(*Logique, grammaire*) Discours qui affirme ou qui nie quelque chose, sur quelque sujet que ce soit.

(*Mathémat.*) En mathématiques, *proposition* est un discours par lequel on énonce une vérité à démontrer, ou une question à résoudre. Dans le premier cas on l'appelle THÉORÈME; *les trois angles d'un triangle sont égaux à deux angles droits*, voilà un THÉORÈME. (*Voy.* ce mot). On l'appelle problème, quand la proposition énonce une question à résoudre, comme trouver une proportionnelle à deux quantités données. *V.* PROBLÈME, SOLUTION, DÉMONSTRATION.

(*Pratique*) *Proposition d'erreur* : c'est un moyen de droit pour faire retracter un jugement rendu sur une erreur de fait. *V.* REQUÊTE CIVILE.

(*Élocut.*) *Proposition*, en termes d'éloquence, est l'exposition simple, courte et naturelle du sujet que l'on va traiter.

(*Poésie*) *Proposition*, en poésie, est proprement le début ou la première partie du poëme, dans laquelle le poëte expose en général ce qu'il doit dire dans le cours de son ouvrage.

PROPRE, adj. et s. du lat. *proprius*, propre; particulier à ce dont on jouit, à l'exclusion de tout autre, et qui ne peut être ôté; convenable, ce qui convient à, net, bienséant, bien arrangé.

(*Grammaire*) *Nom propre*; c'est le nom de famille, le nom qui distingue un homme des autres hommes.

Propre, à l'égard des mots, se dit de leur signification primitive, et qui leur est particulièrement affectée, et cela par opposition aux expressions figurées et métaphoriques. *V.* FIGURÉ, MÉTAPHORIQUE.

(*Pratique*) *Propres*, en termes de palais, se dit des immeubles dont la propriété a appartenu à nos parens, et qui nous sont échus par succession.

Propres naissans; ce sont les propres recueillis, pour la première fois, dans la succession de celui qui les avoit acquis.

Propres anciens; ce sont ceux qui ont fait souche, c'est-à-dire, qui ont passé par plusieurs degrés dans la famille.

Propres de reversion, ceux que l'héritier avoit aliénés, et dans lesquels il est rentré.

Propres de partage; ce sont les immeubles de succession, échus à l'un des co-héritiers au delà de sa part héréditaire, par le partage ou la licitation faite avec ses co-héritiers.

Propres réels, les héritages et les fonds de terre.

Propres fictifs, les biens qui ne sont propres que par fiction. Cette espèce de propre a principalement lieu dans les contrats de mariage.

(*Mathémat.*) *Fraction propre*, ou proprement dite; c'est celle dont le numérateur est moindre que le dénominateur.

(*Peinture*) *Propre, proprement, propreté*, sont des expressions qui supposent, dans la pratique de la peinture, un soin, et même une recherche qui s'étend sur le choix des couleurs et sur leur préparation. Cette propreté est recommandable dans un peintre; mais lorsqu'elle est trop recherchée, et qu'elle devient habituelle, elle ne peut manquer de refroidir ses ouvrages.

(*Musique*) *Propre, proprement, propreté*, en termes de musique françoise, s'entendent de l'exécution du chant françois avec les ornemens qui lui sont propres, et qu'on appelle agrémens du chant, goût du chant.

PROPRIÉTÉ, s. f. du lat. *proprietas*.

(*Pratique*) Le droit de jouir et de disposer d'une chose suivant la liberté accordée par la loi.

(*Physique*) *Propriété* se dit aussi de ce que l'on remarque dans les substances matérielles d'uniforme et de constant, et dont on n'aperçoit pas les causes.

Propriétés générales des corps; ce sont celles qui appartiennent à tous les corps et sans aucune distinction : telles sont l'ETENDUE, la DIVISIBILITÉ, la FIGURABILITÉ, l'IMPÉNÉTRABILITÉ, la POROSITÉ, la RARÉFACTIBILITÉ, la CONDENSABILITÉ, la COMPRESSIBILITÉ, l'ÉLASTICITÉ, la DILATABILITÉ, la MOBILITÉ, et l'INERTIE. La DUCTILITÉ, la DURETÉ, la TÉNACITÉ, la CRISTALLISABILITÉ, la SOLIDITÉ, la SONORITÉ, l'ÉLECTRICITÉ, le MAGNÉTISME, la CLARTÉ. *Voy.* ces mots.

Propriétés chimiques; ce sont l'AFFINITÉ, la CALORICITÉ, la FUSIBILITÉ, la LIQUIDITÉ, la VOLATILITÉ, la GAZÉITÉ, etc. La PYROLICITÉ, la COMBUSTIBILITÉ, la DÉCOMBUSTIBILITÉ, l'HYGROMÉTRICITÉ, la MÉTÉORICITÉ, l'OXIDABILITÉ, l'ACIDITÉ, l'ALCALINITÉ, la SALINITÉ, la LA-

PIDICITÉ, la MÉTALLÉITÉ, la VÉGÉTABILITÉ, la FERMENTESCIBILITÉ, l'ANIMALITÉ, la GALVANICITÉ, la FOSSILITÉ. *Voy.* ces mots.

PROROGATION, s. f. du latin *prorogo*, prolonger : délai, remise.

(*Pratique*) *Accorder une prorogation ;* c'est accorder un délai, soit de payer, soit de faire une enquête ou procédure.

(*Hist. d'Anglet.*) *Prorogation*, en parlant du parlement d'Angleterre, se dit de l'interruption de la session du parlement, par l'autorité royale. *Le roi seul peut convoquer, proroger ou dissoudre le parlement, mais chaque chambre a le droit de s'ajourner.*

PROS, s. m. Mot indien.

(*Marine*) Pirogue d'une espèce particulière, usitée aux îles Marianes. On appelle ces pirogues, *pros volant*, à cause de leur vîtesse extraordinaire sous voile, qui excède souvent 20 nœuds par heure.

PROSAÏQUE, adj. de PROSE, (*voy.* ce mot) : qui sent la prose.

(*Poésie*) *Vers prosaïques :* ce sont des vers dénués d'harmonie et de couleur, foibles d'expression, languissans ou timides dans les tours ou dans les figures.

PROSATEUR, s. m. de l'italien *prosatore.*

(*Littérat.*) Auteur qui écrit principalement en prose.

PROSCENNIUM, terme latin fait de *pro*, avant, et de *scena*, scène : avant-scène.

(*Art dramat. anc.*) C'étoit, parmi les anciens, un espace libre entre la scène proprement dite et l'orchestre. Cet espace représentoit une place publique ou un endroit champêtre, mais toujours un lieu à découvert.

PROSCRIPTION, s. f. du latin *proscriptio*, fait de *pro*, devant, en face du peuple, et de *scribo*, écrire : apposition d'affiches, placard.

(*Hist. rom.*) Publication faite par le gouvernement ou un chef de parti, par laquelle on décernoit une peine contre ceux qui y étoient désignés. Cette peine étoit quelquefois l'exil ou le bannissement ; mais le plus souvent une condamnation à mort, sans aucune forme judiciaire, qui pouvoit être mise à exécution par quelque particulier que ce fût, auquel on donnoit une récompense.

PROSE, s. f. du lat. *prosa.*

(*Elocut.*) Discours qui n'est point assujéti à une certaine mesure, à un certain nombre de pieds et de syllabes.

(*Culte cathol.*) *Prose* se dit aussi d'un ouvrage latin en rimes, où, sans observer la quantité, on observe le nombre des syllabes. On chante à la messe, immédiatement avant l'évangile, quelques ouvrages de cette nature dans les grandes solennités.

PROSÉLYTE, s. m. du grec προσήλυτος (*prosélutos*), étranger, fait de l'ancien verbe προσελύθω (*proselcuthó*), accéder, approcher, venir.

(*Hist. juive*) Les juifs donnoient ce nom à ceux qui avoient quitté le paganisme pour embrasser le judaïsme.

(*Hist. ecclés.*) *Prosélyte* se dit aussi de ceux qui ont été convertis à la foi catholique.

(*Langage*) Il se dit encore par extension de ceux qu'on détache d'une religion, d'une opinion ou d'un parti pour les attirer dans un autre.

De *prosélyte* on a fait *prosélytisme*, pour exprimer la manie de faire des *prosélytes.*

PROSODIE, s. f. du grec προσωδία (*prosódia*), accent, formé de πρὸς (*pros*), à, selon, et d'ᾠδὴ (*ódé*), chant : règle du chant.

(*Grammaire*) Prononciation régulière des mots, ou partie de la grammaire qui enseigne à prononcer les mots conformément à l'accent et à la quantité.

PROSONOMASIE, s. f. du grec προσονομάσια (*prosonomasia*), ressemblance de termes, fait de πρὸς (*pros*), près, et d'ὄνομα (*onoma*), nom, proximité ou ressemblance de deux noms.

(*Rhétor.*) Figure de rhétorique, qui consiste dans une ressemblance de son entre différens mots d'une même phrase. C'est à peu près ce qu'on appelle *jeu de mots.*

PROSOPOGRAPHIE, s. f. du

grec πρόσωπον (*prosópon*), face extérieure, physionomie, et de γράφω (*graphó*), décrire : description de la physionomie.

(*Rhétor.*) Figure de rhétorique, qui consiste dans la description des traits extérieurs de la figure et du maintien d'une personne.

PROSOPOPÉE, s. f. du grec προσωποποιία (*prosopopoiia*), fait de πρόσωπον (*prosópon*), personne, et de ποιέω (*poieó*), faire, supposer : supposition de personne.

(*Rhétor.*) Figure de rhétorique propre aux passions, par laquelle l'orateur introduit dans son discours une personne feinte, ou une chose inanimée qu'il fait parler ou agir : c'est de toutes les figures la plus vive et la plus magnifique ; elle anime, elle personnifie tout ; mais on ne doit y avoir recours que pour faire dire aux personnages empruntés des choses que l'on ne pourroit pas dire soi-même avec dignité.

PROSPECTUS, s. m. mot emprunté du lat., et qui signifie examen, considération, fait de *prospicio*, voir, considérer, avoir la vue sur.

(*Commerce*) Ce mot a d'abord été introduit dans la librairie, pour signifier un programme qui se publie quelquefois avant qu'un ouvrage paroisse, et dans lequel on donne une idée de l'ouvrage, on annonce le format, le caractère, la quantité de volumes, et les conditions de la souscription, s'il y en a. Maintenant, il s'applique à tous les établissemens nouveaux que l'on veut faire connoître au public.

PROSTAPHÉRÈSE, s. f. du grec πρόσθε (*prosthe*), devant, et d'ἀφαιρέω (*aphaireó*), ôter, retrancher : soustraction, retranchement.

(*Astron.*) Ce mot signifie, parmi les astronomes, la différence entre le mouvement vrai et le mouvement moyen d'une planète, ou entre son lieu vrai et son lieu moyen : on l'appelle aussi *équation de l'orbite*, ou *équation du centre*.

Les anciens astronomes appeloient aussi *prostaphérèse* l'anomalie de la lune, de la latitude de la lune ; ils disoient encore *prostaphérèse des équinoxes*, en parlant des inégalités et des équations de ces divers mouvemens.

PROSTASE, s. f. du grec προίστημι (*proistamai*), présider, prédominer.

(*Méd.*) Hypocrate entend par *prostase* d'une humeur, sa supériorité sur les autres.

PROSTATE, s. m. du grec προστάτης (*prostatés*) dérivé de προΐστημι (*proistémi*) préposer : qui est placé devant.

(*Anat.*) C'est le nom de deux glandes situées vers le col de la vessie. Elles séparent une humeur blanchâtre et glaireuse, qui se décharge dans la cavité de l'urètre par plusieurs petits tuyaux qui s'y vont rendre. L'usage de cette humeur est d'humecter et d'enduire l'urètre, afin qu'il ne soit point offensé par l'acrimonie de l'urine qui y passe continuellement, et servir de véhicule à la semence dans le tems de l'éjaculation.

PROSTHÈSE, s. f. du grec πρόσθεσις (*prosthesis*), addition, de προστίθημι, opposer, ajouter.

(*Réthorique*) Figure de rhétorique qui consiste dans l'addition d'une lettre au commencement d'un mot, sans en changer le sens, comme quand on dit *gnatus*, pour *natus*, fils, *gnavus*, pour *navus*.

(*Chirurgie*) Prosthèse est aussi le nom d'une opération de chirurgie, par laquelle on ajoute au corps quelque instrument qui supplée à des parties qui lui manquent : une jambe de bois, un bras, un œil artificiel, un nez d'argent, et autres choses semblables, dépendent de la *prosthèse*.

PROSTYLE, s. m. du grec πρὸ (*pro*), devant, et de στύλος (*stulos*), colonne : qui a des colonnes en avant.

(*Archit.*) Ce mot se dit d'un édifice qui n'a des colonnes que par devant.

PROTASE, s. f. du grec πρότασις (*protasis*), proposition.

(*Littérat.*) C'est la première partie d'un poëme dramatique, qui contient l'exposition du sujet *V.* PROPOSITION.

PROTE, s. m. du grec πρῶτος (*prôtos*), premier.

(*Imprimerie*) C'est le nom du premier ouvrier d'une imprimerie,

de celui qui est chargé, sous l'ordre du maître, de la conduite et de la direction de tous les travaux, qui distribue les manuscrits, visite les ouvrages, lit les épreuves, etc.

PROTECTEUR, s. m. du lat. *pro*, devant, et de *tego*, couvrir: celui qui protège: défenseur.

(*Écon. polit.*) *Cardinal protecteur;* on appelle ainsi à Rome, un cardinal qui est particulièrement chargé du soin des affaires consistoriales de quelque puissance, ou de protéger certains ordres religieux.

Protecteur est aussi le titre que prit Cromwel, lorsqu'après avoir fait périr Charles Ier. sur un échafaud, il régna sur l'Angleterre.

PROTESTANT, s. m. du lat. *pro*, devant, en face, et de *testor*, déclarer: qui déclare publiquement.

(*Relig.*) Nom sous lequel on désigne les sectateurs de Luther. Ils furent ainsi nommés, parce qu'en effet ils protestèrent, en 1529, contre un décret de l'empereur et de la diète de Spire, et déclarèrent qu'ils en appeloient à un concile général. Dans la suite, les Calvinistes ont adopté ce nom, et il est donné aujourd'hui à tous ceux qui ont embrassé la réforme.

PROTÊT, s. m. de l'italien *protesto*, fait du lat. *protestor*, déclarer publiquement. *V.* PROTESTANT.

(*Commerce*) Acte de sommation qu'un porteur d'une lettre de change fait signifier à celui sur qui cette lettre est tirée, lorsqu'il refuse de l'accepter ou de la payer dans le délai prescrit.

PROTOCANONIQUE, adj. du grec πρῶτος (*prôtos*), premier, et de κανονικὸς (*kanonikos*), dérivé de κανὼν (*kanôn*), règle: premier canonique.

(*Hist. ecclés.*) Il se dit des livres sacrés qui étoient reconnus pour tels, avant même qu'on eût fait les canons. *M. Dupin, dans ses prolégomènes sur la bible, en divise les livres en trois classes: les protocanoniques, les deutérocanoniques et les apocryphes.*

PROTOCOLE, s. m. du grec πρῶτος (*prôtos*), premier, et de κόλλον, (*kôlon*), peau, parchemin, rôle, feuille: première feuille.

(*Pratique*) Ce mot désignoit chez les Romains, la première feuille d'un livre; il désigne parmi nous le registre des minutes, des actes que les notaires reçoivent: on entend aussi par ce mot, un formulaire pour dresser des actes publics.

PROTONOTAIRE, s. m. du grec πρῶτος (*prôtos*), premier, et du latin *notarius*, qui a ensuite passé dans le grec du bas empire: notaire, écrivain.

(*Chancell. romaine*) Officier de cour de Rome, qui a un degré de prééminence sur tous les autres notaires de la même cour, et qui reçoit les actes des consistoires publics et les expédie en forme. Il y a un collége de douze *protonotaires participans*, nom d'une prélature considérable à Rome.

PROTOPATHIQUE, s. f. du grec πρῶτος (*prôtos*), premier, et de πάθος (*pathos*), maladie: maladie première, c'est-à-dire, qui n'est précédée ni produite par une autre. Il est opposé à DEUTÉROPATHIQUE. *V.* ce mot.

PROTOTYPE, s. m. du grec πρῶτος (*prôtos*), premier, et de τύπος (*tupos*), modèle: premier modèle.

(*Fondeur de caractères*) *Prototype* est le nom d'un instrument qui règle la force de chaque caractère, et lui donne une précision juste.

PROTUBÉRANCE, s. f. du lat. *pro*, devant, avant, et de *tuber*, tumeur; avance, éminence.

(*Anat.*) Élévation, éminence, *la protubérance annullaire du cerveau.*

(*Conchyliologie*) Il se dit aussi de l'allongement d'une partie testacée.

PROUE, s. f. de l'espagnol *proa*, fait du latin ou de l'italien *prora*. Les Anglois disent *prow*.

(*Marine*) La partie de l'avant du vaisseau, la face antérieure qui se présente au spectateur qui est hors du vaisseau, et en avant de lui: cette partie est, dans les vaisseaux de guerre et autres, décorée de divers ornemens et sculptures, qui font saillie en dehors de l'étrave, et qui forment ce qu'on appelle l'éperon du vaisseau.

PROVIGNER, v. a. du lat. *provineare*, faire des provins, dérivé de *pro*, en avant, et de *vinea*, vigne.

(*Agric.*) Coucher en terre des sarmens de vigne pour leur faire prendre racine. Ce terme s'est étendu à tous les arbres qu'on multiplie de cette façon.

PROVISOIRE, s. m. du lat. *provideo*, fait de *pro*, d'avance, et de *video*, voir, prévoir; ce qui doit être exécuté ou fait par provision.

(*Pratique*) *Action provisoire;* c'est une action par laquelle nous demandons qu'une chose, en laquelle nous avons droit, nous soit accordée provisionnellement.

Matières provisoires; ce sont celles qui doivent être jugées d'abord et avant tout autre objet, parce qu'elles requièrent célérité.

PROXÉNÈTE, s. m. du grec προξενητὴς (*proxénétès*), formé de πρὸ (*pro*), pour, et de ξένος (*xenos*), hote, étranger: qui procure quelque chose aux étrangers.

(*Hist. rom.*) Les *proxénètes* étoient à Rome, des gens auxquels les pères s'adressoient pour sonder et pressentir l'esprit des jeunes gens auxquels ils destinoient leurs filles.

(*Commerce*) *Proxénète* s'est dit ensuite de ceux qui s'entremettoient de quelque marché ou de quelqu'autre affaire; aujourd'hui il ne s'emploie qu'en mauvaise part, et pour des marchés honteux.

PRUD'HOMME, s. m. du lat. *prudens homo*, homme sage, expert, vaillant, probe.

(*Pratique*) On appelle ainsi les experts nommés en justice pour visiter et estimer des choses sur lesquelles on est en contestation. *Au dire de prud'hommes*, ce qui signifie au dire d'experts.

(*Marine*) *Prud'hommes pêcheurs;* on appelle ainsi à Marseille, et dans d'autres pays maritimes, des hommes élus parmi les plus anciens et les plus notables marins ou pêcheurs, qui ont une sorte de juridiction paternelle et de paix, pour maintenir l'ordre et la concorde parmi les marins, et pour terminer les différens, et décider dans leurs contestations relatives à la pêche, ou au métier de la mer.

PRUNELLE, s. f. du lat. *prunella*, espèce de prune sauvage.

(*Anat.*) Les anatomistes ont donné ce nom à un trou rond, placé au milieu de l'œil, qui donne passage aux rayons de la lumière, pour aller se briser dans le cristallin, et se peindre sur la rétine. Cette ouverture est ainsi appelée, à cause de sa ressemblance à une espèce de prune sauvage.

PRURIT, s. m. du lat. *pruritus*, dérivé de *prurire*, démanger.

(*Méd.*) Démangeaison qu'on sent à la peau, ce qui est ordinaire dans la gale, les ébullitions, et les différentes pustules qui s'y élèvent.

PRUSSIATES, s. m. de *prusse*, ou plutot du bleu de Prusse.

(*Chimie*) Sels formés par la combinaison de l'acide PRUSSIQUE (*voyez* ce mot), ou matière colorante du bleu de Prusse, avec différentes bases. Sa terminaison en *ate*, indique que l'acide dont il est composé, est complettement saturé d'oxigène. *V.* ACIDE.

PRUSSIQUE, adj. de Prusse, ou bleu de Prusse.

(*Chimie*) *Acide prussique;* c'est un acide particulier, obtenu par la distillation du sang, et qui, combiné avec le fer, donne le bleu de Prusse. Sa terminaison en *ique* indique qu'il est complettement saturé d'oxigène. *V.* ACIDE.

PRYTANÉE, s. m. du grec πρυτανεῖον (*prutanéïon*), édifice de la ville d'Athènes, où étoient nourris ceux qui avoient bien mérité de la république, dérivé de πρύτανις (*prutanis*), chef, administrateur.

(*Hist. anc.*) Le *prytanée* étoit un lieu à Athènes où s'assembloient les prytanes, les magistrats chargés de rendre la justice, de maintenir la police dans l'état, etc.; c'étoit aussi le lieu où l'on nourrissoit, aux dépens de la république, ceux qui avoient rendu quelques services à l'état; c'étoit aussi dans le *prytanée* qu'on entretenoit le feu sacré.

(*Instruct. publ.*) *Prytanée* est aujourd'hui le nom d'une maison d'éducation publique, où sont élevés, aux frais du gouvernement, les fils de ceux qui ont bien mérité de la patrie.

PSAUME, s. m. du grec ψαλμὸς (*psalmos*), cantique, fait de ψάλλω (*psalló*), chanter.

(*Écrit. sainte*) Ce mot ne se dit que des cantiques sacrés, composés par David, et des pièces de même nature, qu'ont fait les autres prophètes et patriarches.

PSÉLLISME, s. m. du grec ψελλὸς (*psellos*), bègue.

(*Anat.*) Vice de la parole, qui consiste à hésister en parlant, et à s'arrêter un moment sans pouvoir prononcer les mots.

PSÉPHORIE, s. f. du grec ψῆφος (*pséphos*), petite pierre, et de φέρω (*phéró*), porter.

(*Hist. anc.*) Manière de compter chez les Grecs avec de petites pierres plates, polies, arrondies, toutes de la même couleur; c'est ce que les Romains appeloient *calculi*.

Ces petites pierres servoient aussi pour donner les suffrages par la voie du scrutin.

PSEUDAMANTES, s. f. du grec ψευδὴς (*pseudés*), faux, et d'ἀδάμας (*adamas*), diamant, faux diamant.

(*Chimie*) Pierres factices ou fausses, qui ont l'apparence de pierres précieuses naturelles.

PSEUDO-MORPHOSES, adj. du grec ψευδὴς (*pseudés*), faux, et de μορφὴ (*morphé*), forme : forme, apparence trompeuse.

PSEUDONYME, adject. du grec ψευδὴς (*pseudés*), faux, et d'ὄνομα (*onoma*), nom : faux nom.

(*Littérature*) Il se dit des auteurs qui publient des ouvrages sous un faux nom. On le dit aussi de l'ouvrage.

On qualifie quelquefois les *pseudonymes*, d'*allonymes*, ou d'*hétéronymes*, du grec ἄλλος (*allos*), ou de ἕτερος (*héléros*), qui signifient tous deux *autre*, ou même de *criptonymes*, du grec κρύπτος (*kruptos*), caché; mais toutes ces dénominations reviennent à peu près au même. *Voy.* CRYPTONYME.

PSEUDOREXIE, s. f. ψευδὴς (*pseudés*), faux, et d'ὄρεξις (*orexis*), faim, appétit.

(*Médec.*) Fausse faim.

PSILOTHRE, s. m. du grec ψίλωθρον (*psilothron*), dépilatoire.

(*Médec.*) Remède propre à faire tomber le poil.

PSOAS, s. m. du grec ψόα (*psoa*), lombe.

(*Anatom.*) Nom donné par les Grecs à deux muscles des lombes. Les modernes en distiuguent deux paires, les grands et les petits *psoas*.

PSORA, s. m. du grec ψώρα (*psóra*), gale.

(*Médec.*) Nom que les médecins donnent à une espèce de pustules qui viennent sur la peau, et que l'on nomme vulgairement la gale.

De *psora* on a fait *psorique*, pour désigner les remèdes pour la gale.

PSOROPTHALMIE, s. f. du grec ψώρα (*psora*), gale, et de ὀφθαλμὸς (*ophthalmos*), œil : gale des yeux.

(*Médec.*) Espèce d'ophtalmie, accompagnée de gale et de démangeaison aux paupières.

PSYCAGOGIQUE, du grec ψυχὴ (*psuché*), ame, vie, et d'ἄγω (*agó*), amener, conduire : qui évoque les ames, qui ramène à la vie les ames.

(*Méd.*) On appeloit *psychagoges* chez les Grecs, ceux qui faisoient métier d'évoquer les ames ou les ombres des morts, pour les consulter; et c'est par analogie que les médecins appellent *psychagogiques* les remèdes qui rappellent à la vie, dans la syncope ou l'apoplexie.

(*Minéral.*) On appelle ainsi des concrétions ordinairement calcaires, quelquefois siliceuses, qui ont une forme imitative, et qui représentent différens corps du règne végétal, ou animal. Tels sont les bois pétrifiés, les coquilles fossiles, les pisolithes, cunolithes, priapolithes, etc.

PSYCHOLOGIE, s. f. du grec ψυχὴ (*psuché*), ame, et de λόγος (*logos*), discours.

(*Philos.*) Partie de l'anthropologie qui traite de l'ame. *Voyez* ANTHROPOLOGIE.

PSYCROMÈTRE, s. m. du grec ψυχρὸς (*psuchros*), froid, et de μέτρον (*metron*), mesure : mesure du froid.

(*Physique*) Instrument propre à mesurer le degré de froid. On l'appelle plus ordinairement THERMOMÈTRE. *Voy.* ce mot.

PSYCHTIQUE, adjectif du grec ψύχω (*psucho*), rafraichir : rafraichissant.

(*Méd.*) Épithète que l'on donne aux remèdes rafraichissans.

PTARMIQUE, adjectif du grec πταρμὸς (*ptarmos*), éternument.

(*Médec.*) Médicament qui fait éternuer : sternutatoire.

PTERYGION, s. masc. du grec πτερύγιον (*pterugion*), diminutif de πτέρον (*pteron*), aile : petite aile.

(*Chirurgie*) Excroissance membraneuse qui se forme sur la conjonctive ; c'est aussi, selon Celse, une excroissance charnue qui vient aux ongles des pieds et des mains, et qui les couvre en partie.

PTERYGOÏDE, adj. du grec πτερύγιον (*pterugion*), petite aile, et d'εἶδος (*éidos*), forme, ressemblance : qui a la forme d'une petite aile.

(*Anat.*) Nom de deux apophyses de l'os sphénoïde, ainsi appelées, parce qu'elles sont faites comme des ailes de chauve-souris.

PTERYGOÏDIEN, adj. Même origine que PTERYGOÏDE.

(*Anat.*) Ce qui a rapport à l'apophyse *ptérygoïde : le ptérygoïdien interne, le ptérygoïdien externe, les artères ptérygoïdiennes*, etc.

PTERYGOPALATIN, adj. du grec πτερύγιον (*pterugion*), petite aile, et du latin *palatum*, palais.

(*Anat.*) Ce qui a rapport à l'apophyse ptérygoïde, et à l'os palatin.

PTERYGO-PHARYNGIEN, adj. du grec πτερύγιον (*pterugion*), petite aile, et de φάρυγξ (*pharugx*), le pharynx, qui a rapport à l'apophyse ptérygoïde, et au pharynx.

(*Anat.*) Il se dit de deux muscles de la gorge qui appartiennent à l'apophyse ptérigoïde, et au pharynx.

PTERYGO-SALPINGOÏDIEN, adj. de PTERYGOÏDE (*voy.* ce mot), et de σάλπιγξ (*salpigx*), trompe.

(*Anat.*) Ce qui a rapport à l'apophyse ptérigoïde, et à la trompe d'Eustache.

PTERYGOSTAPHYLIN, adj. de PTERYGOÏDE (*voy.* ce mot), et de σταφυλὴ (*staphulé*), la luette.

(*Anat.*) Nom de deux muscles de la luette, qui appartiennent à l'apophyse ptérygoïde, et à la luette.

PTILOSE, s. f. du grec πτίλωσις (*ptilósis*), chute des cils.

(*Médec.*) Maladie de l'extrémité extérieure des paupières, dans laquelle, outre la chute des cils, il y a callosité et dureté des bords des paupières.

PTISANE. *Voy.* TISANE.

PTIALAGOGIE, adj. du grec πτύελον (*ptuélon*), salive, ou crachat, et d'ἄγω (*agó*), chasser, faire sortir : qui chasse la salive.

(*Médec.*) Il se dit des remèdes qui excitent la salivation.

PTYALISME, subs. m. du grec πτύελον (*ptuélon*), salive.

(*Médec.*) On entend par ce mot la salivation excitée par le mercure.

PUBERTÉ, s. f. du lat. *pubertas*, dérivé de *pubes*, poil follet.

(*Pratique*) Age où l'on est réputé capable de contracter mariage. Le droit romain, et notre droit françois, ont fixé cet âge à quatorze ans pour les mâles, et à douze ans pour les filles.

PUBESCENCE, s. f. du lat. *pubesco*, commencer à avoir du poil.

(*Botan.*) On appelle ainsi en botanique, l'existence de poils quelconques ou de particules analogues sur les surfaces des parties d'un végétal. *Voyez* BARBU, CILIÉ, DRAPÉ, HIRTE, HIRSUTE, HISPIDE, LAINEUX, LANUGINEUX, POILU, PUBESCENT, RUDE, SOYEUX, STIMULEUX.

PUBIS, s. m. Mot latin qu'on a retenu en françois.

(*Anat.*) C'est le nom d'un des os innominés, et de la partie moyenne de la région hypogastrique. Cet os est ainsi appelé, parce que c'est à l'endroit de cet os que le poil commence à pousser dans l'âge de puberté.

PUBLICISTE, s. m. du latin *publicus*, qui concerne le général, la société civile.

(*Polit.*) On appelle ainsi celui qui écrit ou qui fait des leçons sur le droit public.

PUGILAT, s. m. du latin *pugi-*

latus, dérivé de *pugnus*, poing: combat à coups de poing.

(*Gymnast.*) Le *pugilat* étoit le combat où deux athlètes se battoient à coups de poing.

Les Grecs furent les premiers à cultiver le *pugilat*, et le perfectionnèrent au point d'en former un art particulier, qui avoit ses règles et ses finesses, dont on s'instruisoit sous des maîtres. Cet exercice étoit modéré lorsqu'il se faisoit avec le poing nu; mais quelquefois les athlètes tenoient dans leurs mains, ou une pierre, ou une grosse balle de plomb, et alors l'exercice devenoit plus dangereux; il devint bien plus terrible encore, lorsque, chez les Romains, les combattans couvrirent leurs poings d'armes offensives, appelées *cestes*, et leur tête d'une espèce de calotte destinée à garantir sur-tout les tempes et les oreilles. *V.* CESTE, LUTTE, PANCRACE.

PUINÉ, adj. pour né depuis, traduction du latin barb. *post natus.*

(*Pratique.*) Terme relatif à celui d'AINÉ, c'est l'enfant né après lui, ou depuis lui.

PUISSANCE, s. f. du lat. *potentia*, pouvoir, autorité.

(*Mécan.*) *Puissance*, se dit en mécanique, d'une force, laquelle étant appliquée à une machine, tend à produire du mouvement, soit qu'elle le produise actuellement ou non. Dans le premier cas, elle s'appelle *puissance mouvante* ou *mobile*; et dans le second, elle est nommée *puissance résistante.* Si la puissance est un homme, ou un animal, elle est dite *puissance animée.* Si c'est l'air, l'eau, le feu, la pesanteur, l'élasticité, ou le ressort, on la nomme *puissance inanimée.*

Puissance se dit aussi de six machines simples, comme le levier, la vis, le plan incliné, le tour, le coin et la poulie.

(*Arithmét. algèbre*) *Puissance* se dit encore du produit d'un nombre ou d'une autre quantité multipliée par elle-même un certain nombre de fois. Ainsi, le produit du nombre 3, multiplié par lui-même, c'est-à-dire 9, est la seconde puissance de 3. Le produit de 9, multiplié par 3, ou 27, est la troisième puissance, et le produit de 27 encore multiplié par 3, ou 81, est la quatrième puissance, et ainsi à l'infini.

(*Géom.*) *Commensurable en puissance*; cela signifie que deux quantités ne sont point commensurables, mais que leurs carrés, ou quelque autre puissance, le sont: ainsi, la diagonale d'un carré et son côté sont *commensurables en puissance*, parce que le carré de l'une est double du carré de l'autre; cependant la diagonale et le côté sont incommensurables.

Puissance de l'hyperbole; c'est le quart de la somme des carrés des demi-axes.

Puissances des lignes; ce sont leurs carrés, cubes, etc.

(*Pratique*) *Puissance paternelle*; c'est le droit que la loi accorde au père sur la personne et sur les biens de ses enfans.

PUITS, s. m. du lat. *puteus.*

(*Arch.*) Trou profond, creusé dans la terre, et fait exprès pour en tirer de l'eau.

(*Art milit.*) Dans la guerre des siéges, on donne le nom de *puits* à des creux très-profonds qu'on fait devant les lignes de circonvallation, ou au-devant de quelqu'autre retranchement, et qu'on couvre ordinairement de branchages et de terre pour y faire tomber l'ennemi qui voudroit s'en approcher.

Puits, se dit aussi des creux très-profonds pratiqués dans la terre pour conduire des galeries de mines sous le chemin couvert d'une place, ou des autres ouvrages, soit de la part des assiégeans, ou de celle des assiégés.

(*Minéral.*) Dans les travaux des mines on nomme *puits* ou *bures*, des ouvertures carrées, creusées perpendiculairement dans la terre, et revêtues de charpente, pour empêcher les éboulemens. Ces *puits* servent au passage des ouvriers, à extraire les eaux ou le minerai, ou à charger l'air des souterrains, au moyen d'un tuyau qui monte depuis le fond de la mine jusqu'au jour, où un fourneau placé sur l'ouverture, pompe l'air des souterrains.

PULLULER, v. n. du lat. *pullulare*, fait de *pullus*, poulet, littéralement faire des poulets : multiplier en abondance, et en peu de tems.

(*Hist. nat.*) Il se dit principalement de la reproduction des animaux, et par extension des plantes, des herbes, etc.

PULMONIE, s. f. du lat. *pulmo*, poumon.

(*Méd.*) Maladie du poumon. *V.* PHTHISIE.

(*Anat.*) De *poumon*, les anatomistes ont fait *pulmonaire*, pour désigner ce qui appartient au *poumon* : *les nerfs pulmonaires*, *l'artère pulmonaire*.

PULPE, s. f. du lat. *pulpa*.

(*Botan.*) Substance médullaire ou charnue des fruits. La *pulpe* est aux fruits ce que le *parenchyme* est aux feuilles et aux jeunes tiges.

PULSATIF, adj. de *pulso*, battre, frapper.

(*Méd.*) Il se dit particulièrement d'une douleur qui survient ordinairement aux inflammations, et qui se fait sentir par des battemens qui répondent aux pulsations des artères, d'où vient que l'on l'appelle *douleur pulsative*.

PULSILOGE, s. m. du lat. *pulsus*, le pouls, et du grec λέγω (*lego*), lire, parler : qui marque le pouls.

(*Méd.*) C'est le nom qu'on a donné à un instrument propre à mesurer la vitesse du pouls et dont Sanctorius passe pour être l'inventeur. On l'appelle encore PULSIMETRE, du grec μετρον (*metron*), mesure, et du lat. *pulsus*.

PULSIMANTIE, s. f. du lat. *pulsus*, le pouls, et du grec μαντεία (*manteia*), divination : proprement, divination par le pouls.

(*Méd.*) Partie de la séméiotique qui tire ses signes des différentes modifications du pouls. *V.* SEMEIOTIQUE.

PULSION, s. f. du lat. *pulso*, battre, frapper.

(*Physique*) Terme dont Newton s'est servi pour désigner la propagation du mouvement dans un milieu fluide et élastique comme l'air. *Principes de Newton*, *liv.* II. *proposition* 47.

PULVÉRISATION, s. f. du lat. *pulvis*, *pulveris*, poussière, et d'*ago*, agir : action de pulvériser.

(*Chimie*) Opération à l'aide de laquelle on parvient à détruire l'aggrégation des molécules des corps, et à réduire ces corps en une poudre très-fine. On distingue plusieurs sortes de *pulvérisations* : la *pulvérisation* par CONTUSION, par TRITURATION, par PORPHYRISATION, par FROTTEMENT, par LAVAGE, par EROSION et par PRECIPITATION. *Voy.* ces mots.

PULVÉRULENT, du lat. *pulvero*, remplir de poussiere, dérivé de *pulvis*, poussière.

(*Botan.*) Il se dit des parties des plantes chargées d'un duvet d'une telle ténuité, qu'il ressemble à une poussière.

PULVINÉ, ÉE, adj. du lat. *pulvinus*, carreau, coussin, oreiller.

(*Botan.*) On dit qu'une partie solide de plante, telle que l'ovaire, le fruit, etc. est *bipulvinée*, *tripulvinée*, *quadripulvinée*, etc., lorsque sa surface est divisée par des sillons longitudinaux, en deux, trois, quatre aires convexes, et d'une largeur notable, relativement au volume de la partie.

PUNAIS, adj. du lat. inusité *putinasus*, fait de *putco*, puer, et de *nasus*, nez : nez puant.

(*Méd.*) Qui a le nez puant, qui est attaqué d'un ulcère fétide dans le nez. *Voy.* OZENE.

PUNCH, s. m. Mot indien.

(*Econom. dom.*) C'est le nom d'une liqueur qui est un mélange de *rum*, ou d'eau de vie, d'eau, de sucre et de jus de citron.

Le voyageur anglois *Fryer* dit que ce mot signifie dans la langue des naturels du pays (des Caraïbes), le nombre des ingrediens qui composent cette liqueur.

PUNIQUE, adj. du lat. *punicus*, de Carthage ; qui a rapport aux Carthaginois.

(*Hist. anc.*) *Guerres puniques* ; les trois guerres des Romains contre Carthage.

Foi punique ; expression ironique, par laquelle les Romains désignoient

signoient la perfidie des Carthaginois.

PUPILLE, s. f. du lat. *pupillus*, orphelin qui est en minorité.

(*Pratique*) Impubère, qui est sous l'autorité d'un tuteur.

PUR, RE, adj. du lat. *purus*, fait de *puro*, purifier, nettoyer, purger: qui est sans mélange, sans mixtion.

(*Physique*) Il se dit en physique, de tout ce qui n'est point altéré par le mélange de quelque matière étrangère et hétérogène. *Voy.* PURIFICATION.

(*Métaph.*) *L'esprit pur*; c'est l'esprit considéré sans égard avec son union avec la matière.

(*Élocut.*) *Style pur*, *diction pure*; ces expressions s'emploient pour marquer la propriété des termes et la régularité de la construction.

(*Blason*) *d'argent pur, de gueules pur*; cela se dit des armoiries qui ne consistent qu'en seul émail du champ de l'écu, sans aucune pièce héraldique.

(*Mathémat.*) *Mathématiques pures*; ce sont les mathématiques qui considèrent en général les propriétés de la grandeur, sans application à la physique, telles que l'arithmétique, l'algèbre, l'analyse, la géométrie.

(*Peinture*) *Pure* ou *pureté*, dans le langage des arts d'imitation, se rapporte au dessin: c'est une qualité supérieure à la correction. Un dessin correct est un dessin sans faute; mais la pureté suppose l'élégance et la beauté. C'est dans ce sens qu'on dit que l'*antique est pur*.

PURGATION, s. f. du latin *purgo*, purger, nettoyer.

(*Méd.*) Evacuation, soit naturelle, soit artificielle, de toute humeur peccante, par quelque voie que ce soit.

On entend aussi par ce mot l'action des purgatifs, et souvent le purgatif même.

PURGER, v. a. du latin *purgo*, nettoyer, purifier.

(*Pratique*) Ce mot est usité au palais dans plusieurs phrases.

Purger les hypothèques; c'est les éteindre, les anéantir.

Purger un décret d'ajournement, ou un mandat d'amener; c'est faire la comparution requise.

Purger une contumace; c'est se rendre dans les prisons du juge qui a instruit la contumace, à l'effet de faire mettre cette contumace au néant.

Purger la mémoire d'un défunt; c'est prouver qu'il n'étoit point coupable du crime dont il a été accusé, ou pour lequel il a été condamné.

PURIFICATION, s. f. du latin *purifico*, purger, nettoyer: action de purifier.

(*Chimie*) Opération par laquelle on sépare d'une substance les matières hétérogènes qui y sont mélangées.

Les opérations de chimie sont, pour la plupart, des purifications.

La sublimation du soufre et de l'arsenic dans le grillage des mines est un moyen de *purification*. Voy. SUBLIMATION.

La rectification des matières spiritueuses est encore une purification dont le but est d'enlever à ces liqueurs le principe aqueux qu'elles contiennent. *Voy.* RECTIFICATION.

Les différentes cristallisations, dissolutions et filtrations des substances salines sont encore des moyens de purifier ces sels en les privant des matières étrangères qu'ils contiennent. *Voy.* CRISTALLISATION, DISSOLUTION, FILTRATION.

L'opération du départ est de même une purification de l'or (*voy.* DÉPART); la coupellation, l'affinage, les différentes fontes des substances métalliques, sont encore autant de moyens des PURIFICATION. *Voy.* COUPELLATION, AFFINAGE.

(*Relig. cathol.*) *Purification de la Sainte-Vierge*; fête que l'église romaine célèbre le second jour de février, en mémoire de ce que la Sainte-Vierge, par humilité, se présenta au temple, quarante jours après la naissance de Jésus-Christ, pour satisfaire à la loi de Moïse.

La fête de la purification paroît avoir été instituée par Justinien, l'an 542, à l'occasion d'une mortalité qui, cette année-là, dépeupla

presque toute la ville de Constantinople.

PURISME, s. m. du lat. *purus*.

(*Gramm.*) Défaut de celui qui affecte la pureté du langage.

PURITAIN, s. m. du lat. *purus*.

(*Relig.*) Nom qui a été donné particulièrement aux presbytériens rigides d'Angleterre, qui font profession de suivre la parole pure de l'évangile.

PURULENT, TE, adj. du latin *purulentus*, fait de *pus*, *puris*, pus : qui est mêlé de pus.

(*Méd.*) Il se dit des matières qui tiennent de la nature du pus, comme les crachats des phthisiques, les selles des dyssentériques, les urines qui sortent de certains abcès ou ulcères, les urines de ceux qui ont des ulcères aux reins, à la vessie.

PUSTULE, s. f. du lat. *pustula*, dérivé du grec φῦσα (*phusa*), vessie, tumeur, enflure.

(*Méd.*) On donne ce nom à toutes sortes de petites tumeurs qui s'élèvent sur la peau, soit qu'elles soient ulcérées ou non.

Telles sont les *pustules* de la petite vérole, de la rougeole, de la gale, le pourpre, les tubercules vénériens, et tous les petits boutons cutanés. C'est la même chose qu'EXANTHEME. *Voy.* ce mot.

PUTRÉFACTION, s. f. du latin *putrefactio*, fait de *putreo*, pourrir, et d'*ago*, faire : action par laquelle un corps se pourrit.

(*Chimie*) La *putréfaction* en chimie est définie le dernier degré de la fermentation végétale ou animale ; c'est l'analyse naturelle et spontanée qui s'opère en vertu de l'attraction compliquée existante entre les principes nombreux des matières animales, l'hydrogène, l'azote, le carbone, l'oxigène, le soufre, le phosphore. Ces corps simples, combinés en différentes proportions, forment les gaz, les acides, les sels, l'ammoniaque, l'huile, le savon ammoniacal, enfin tous les composés qui résultent de la putréfaction.

PUTRIDE, adj. du lat. *putridus*, fait de *putreo*, pourrir.

(*Méd.*) *Pourri, corrompu* : il se dit de la corruption des humeurs et des chairs : *humeurs putrides*, *fièvres putrides*.

PYCNOSTYLE, s. m. du grec πυκνὸς (*puknos*), épais, serré, et de στύλος (*stulos*), colonne : colonnes pressées.

(*Archit.*) Edifice où les colonnes sont fort pressées. Dans cette ordonnance, les entre-colonnemens n'ont qu'un diamètre et demie de la colonne.

PYCNOTIQUE, adj. du grec πυκνόω (*puknoo*), épaissir : qui épaissit, qui condense.

(*Méd.*) On donne cette épithète aux remedes qui ont la vertu de condenser les humeurs, et de rafraîchir en les épaississant : ils ne diffèrent guère des INCRASSANS. *Voy.* ce mot.

PYGMÉE, s. m. du grec πυγμὴ (*pugmé*), coudée : qui n'a qu'une coudée de haut.

(*Mithol.*) Les *pygmées* suivant la fable n'avoient qu'une coudée de hauteur, d'où vient leur nom. C'est dans ce sens qu'on dit d'un homme fort petit : c'est un *pygmée*.

PYLORE, s. m. du grec πύλη (*pulé*), porte, et d'ὀρέω (*oréo*), garder : garde-porte.

(*Anat.*) Cercle charnu qui ferme l'orifice inférieur de l'estomac, ainsi appelé parce qu'on le regarde comme le portier de l'estomac.

PYRAMIDAL, LE, adj. de *pyramide*. (Voy. ce mot) qui est en forme de pyramide.

(*Géom.*) *Pyramidal* se dit d'une pièce de bois, ou d'autre matière, large par un bout, et qui va en diminuant par gradation jusqu'à l'autre extrémité, où elle se termine en pointe, comme les cônes et les pyramides.

(*Arith.*) *Nombres pyramidaux*; ce sont les sommes des nombres polygones formés de la même manière que les nombres polygones eux-mêmes sont formés des progressions arithmétiques. On les appelle particulièrement *premiers pyramidaux*. Les sommes des *premiers pyramidaux* se nomment *seconds pyramidaux*; les sommes de ceux-ci, *troisièmes pyramidaux*, ainsi de suite à l'infini.

(*Anat.*) *Pyramidal* se dit de

plusieurs parties du corps humain :

Muscles pyramidaux ; ce sont deux muscles propres du nez ; ce sont aussi deux muscles du ventre : la cuisse a aussi un muscle *pyramidal.*

Vaisseaux pyramidaux ; c'est un faisceau de ramifications, formé par les veines spermatiques, qui descend des ouvertures ou anneaux des muscles du bas-ventre, et qui va en s'élargissant de plus en plus.

On a aussi donné le nom de *pyramidales* à des éminences de la moëlle allongée ; enfin, on a nommé *pyramidal*, l'os trapezoïde du carpe.

PYRAMIDE, s. f. du grec πυραμὶς (*puramis*), dérivé de πῦρ (*pur*), feu, parce que les *pyramides* se terminent en pointe comme la flamme.

(*Géom.*) Solide terminé par un polygone quelconque, qui lui sert de base, et par des plans triangulaires, qui s'élèvent sur les côtés de ce polygone, et qui vont tous se réunir en un même point, qu'on appelle sommet de la *pyramide.*

On dit qu'une *pyramide* est triangulaire, quadrangulaire, pentagonale, etc., selon que le polygone qui lui sert de base, est un triangle, un quadrilatère, un pentagone, etc. ; en général, on emploie l'expression *pyramide* polygonale, pour désigner une *pyramide* dont la base est un polygone quelconque.

Pyramide régulière ; celle dont la base est un polygone régulier, et du sommet de laquelle on peut abaisser une perpendiculaire qui passe par le centre de ce polygone.

(*Optique*) *Pyramide de lumière ;* on appelle ainsi un jet de lumière composé de rayons divergens, qui partant d'un point d'un objet éclairé ou éclairant, forme une *pyramide* dont le sommet est à l'objet, et la base sur le plan qui la reçoit ou sur l'œil. C'est par le moyen de ces *pyramides de lumière* que nous apercevons chaque point d'un objet ; pour cela, il faut que les rayons qui les composent, arrivent à notre œil avec un certain degré de divergence, ou l'on ne voit point du tout l'objet, ou du moins on ne le voit que confusément.

(*Peinture*) *Pyramide pittoresque ;* c'est ainsi qu'on appelle la figure à laquelle les règles classiques de la peinture assujétissent la composition des tableaux d'histoire, soit dans son ensemble, soit dans chaque groupe en particulier.

La célèbre peinture antique de la noce aldobrandine, celles qui ont été découvertes dans les fouilles d'Herculanum, les écrits de Pausanias et de Pline ne prouvent pas que les Grecs aient connu le principe de la *pyramide pittoresque*, et depuis la renaissance de la peinture, on trouve de très-beaux tableaux d'histoire, de Raphaël et du Poussin, dans lesquels ce principe n'a pas été observé ; mais aujourd'hui, la règle de faire *pyramider* les compositions pittoresques est un des grands principes de l'art, et l'on prononce hardiment que la forme droite ou circulaire feroit un effet monstrueux dans un tableau. Antoine Coypel est de tous les peintres modernes, celui qui a le mieux entendu l'art de faire *pyramider* ses compositions.

PYRAMIDOÏDE, s. m. du grec πυραμὶς (*puramis*), *pyramide*, et εἶδος (*éidos*), forme, ressemblance : qui a la forme d'une *pyramide.*

(*Géom.*) Solide formé par la révolution d'une parabole autour d'une de ses ordonnées. On l'appelle aussi *fuseau parabolique.*

PYRÈNE, s. f. du grec πυρὴν (*purén*), noyau, baie.

(*Botan.*) Nom donné par quelques anciens, et par Goertner à chacune des petites noix d'un péricarpe charnu, qui en contient plusieurs. Ce qu'on appelle vulgairement *pepins* dans la nèfle, sont des *pyrènes.*

PYRÉNOÏDE, adj. du grec πυρὴν (*purén*), noyau, et d'εἶδος (*éidos*), forme, figure, ressemblance : qui a la forme d'un noyau.

(*Anat.*) On donne cette épithète à l'apophyse odontoïde de la seconde vertèbre du cou, à cause qu'elle ressemble à un noyau.

PYRÉTIQUE, adj. et s. du grec πυρετὸς (*puretos*), fièvre.

(*Méd.*) Epithète que l'on donne aux remèdes contre la fièvre ; *c'est un remède pyrétique* ; c'est un *pyrétique.*

PYRÉTOLOGIE, s. f. du grec πυρετὸς (*puretos*), fièvre, et de

λόγος (*logos*), discours : discours ou traité sur les fièvres.

(*Méd.*) Partie de la pathologie qui traite des fièvres.

PYREXIE, s. f. du grec πύρεξις (*purexis*), état fiévreux.

(*Méd.*) Ce mot désigne toute fièvre symptomatique.

PYRIFORME ; *v.* PIRIFORME.

PYRIQUE, adj. du grec πῦρ (*pur*), feu : qui concerne le feu.

(*Technol.*) Il se dit de certains feux d'artifice qu'on fait jouer dans un lieu clos et couvert.

Spectacle pyrique.

PYRITE, s. f. du grec πῦρ (*pur*), feu, et de λίθος (*lithos*), pierre : pierre à feu.

(*Chimie*) Sulfures métalliques qui ont dans leur cassure le brillant des métaux ; *pyrite* de cuivre, ou sulfure de cuivre, *pyrite martiale*, ou sulfure de fer. On a aussi donné ce nom à quelques mines arsenicales.

PYROBOLISTE, s. m. du grec πῦρ (*pur*), feu, et de βάλλω (*ballo*), jeter, lancer : qui lance du feu.

(*Art milit.*) On donne ce nom aux artificiers qui composent diverses sortes de feux pour la guerre.

PYROLÂTRIE, s. f. du grec πῦρ (*pur*), feu, et de λατρεία (*latreia*), culte : culte du feu.

Pyro-lignites, adj. du grec πῦρ (*pur*), feu, et du lat. *lignum*, bois.

(*Chimie*) Sels formés par la combinaison de l'acide *pyroligneux*, c'est-à-dire de l'acide tiré des bois par distillation, avec différentes bases. Ce genre de sels n'étoit point connu des anciens chimistes. *Voy.* PIRO-TARTRITE.

PYROMÈTRE, s. f. adj. du grec πῦρ (*pur*), feu, et de μέτρον (*métron*), mesure.

(*Physique*) instrument destiné à mesurer l'action du feu sur les corps solides. Il a été imaginé par Musschenbroëck, corrigé par Desaguiliers et l'abbé Nollet, et perfectionné par Wedgewood.

Le pyromètre de Wedgewood indique la progression du calorique jusqu'à la fusion des métaux les plus réfractaires, et sert à classer les substances en raison de leur fusibilité.

PYRO-MUCITES, adj. du grec πῦρ (*pur*), feu, et du lat. *mucus*, mucosité, humeur acqueuse.

(*Chimie*) Sels formés par la combinaison de l'acide *pyromucique*, c'est-à-dire de l'acide formé par la distillation des gourmes, du sucre, des fécules, avec différentes bases. *V.* PYRO-TARTRITE.

PYRONOMIE, s. f. du grec πῦρ (*pur*), feu, et de νόμος (*nomos*), loi, règle.

(*Chimie*) L'art de régler le feu dans les opérations de chimie.

PYROPHANE, adj. du grec πῦρ (*pur*), feu, et de φαίνω (*phainó*), briller : qui brille au feu.

(*Minéral.*) Il se dit d'une pierre qui change de couleur et devient très-transparente, dès qu'elle ressent l'impression d'un corps chaud ; elle reprend sa couleur et son opacité en se refroidissant.

PYROPHORE, adj. du grec πῦρ (*pur*), feu, et de φέρω (*phéro*), porter : porte-feu.

(*Physique*) On nomme ainsi une préparation chimique, qui a la propriété de s'embrâser, lorsqu'elle est exposée à un air humide ou chargé de vapeurs.

C'est Homberg qui a découvert le *pyrophore*, en travaillant la matière fécale.

PYROSCOPIE, s. f. du grec πῦρ (*pur*), feu, et de σκοπέω (*skopéo*), considérer.

(*Divinat.*) Divination par l'inspection du feu. C'est la même chose que PYROMANCIE, de πῦρ (*pur*), feu, et de μαντεία (*manteia*), divination.

PYRO-TARTRITES, adj. du grec πῦρ (*pur*), feu, et du latin *tartarum*, tartre.

(*Chimie*) Sels formés par la combinaison de l'acide *pyro-tartareux*, ou modification de l'acide tartareux, faite par le feu, avec différentes bases.

Il résulte des dernières recherches de MM. Fourcroi et Vauquelin, que les acides *pyro-muqueux*, *pyro-ligneux* et *pyro-tartareux*, ne sont que de l'acide nitreux, tenant en dissolution une huile empyreumatique, d'où il suit que les *pyro-lignites*, les *pyro-mucites*, et les *pyro-tar-*

trites, ou les combinaisons de ces trois acides avec différentes bases, doivent être regardées comme de vrais acétites.

PYROTECHNIE, s. f. du grec πῦρ (*pur*), feu, et de τέχνη (*techné*), art.

(*Technol.*) L'art du feu, l'art de se servir du feu. Il s'entend communément de l'art de faire des feux d'artifice.

(*Chimie*) *Pyrotechnie* des chimistes. *V.* PYRONOMIE.

(*Art milit.*) *Pyrotechnie militaire*. *V.* PYROBOLOGIE.

PYROTIQUE, adj. du grec πυρὸς (*puros*), gén. de πῦρ (*pur*), feu.

(*Chirurgie*) Il se dit des préparations qui ont la vertu de brûler, de cautériser. *V.* CAUSTIQUE.

PYROXÈNE, adj. et s. du grec πῦρ (*pur*), feu, et de ξένος (*xénos*), étranger : étranger au feu.

(*Minéral.*) Nom donné à une pierre qui n'est point un produit de volcan, quoiqu'elle se trouve souvent parmi des matières volcanisées. Elle est d'un vert plus ou moins foncé.

PYRRHIQUE, adj. et s. de *Pyrrhus*, fils d'Achille, ou de *Pyrrhique* le cydonien.

(*Danse*) *Danse pyrrhique* : c'est une danse militaire, inventée, dit-on, par Pyrrhus, laquelle se faisoit avec les armes, en frappant sur les boucliers en cadence, pour exprimer l'action d'un combat. Elle étoit en usage chez les Grecs et chez les Romains, et nous lisons dans Spartien, que l'empereur Adrien donna plusieurs fois au peuple, dans le grand cirque, le spectacle de cette sorte de danse.

La *Pyrrhique* est aujourd'hui dansée par les Turcs et les Thraces, qui, armés de boucliers et d'épées fort courtes, sautent légèrement au son des flûtes, et se portent ou parent des coups avec une vitesse et une agilité surprenante.

(*Poésie*) *Pyrrhique* se dit aussi d'un pied de vers grec ou latin, composé de deux brèves, et ainsi appelé de *la danse pyrrhique*, où il dominoit particulièrement.

PYRRHONISME, s. m. de *Pyrrhon*, philosophe grec.

(*Philos.*) Doctrine et sentiment du philosophe Pyrrhon, et par extension, habitude ou affectation de douter de tout.

PYTHAGORE, subst. m., nom d'homme.

(*Philos.*) *Système de Pythagore* ; c'est celui que Copernic a renouvelé parmi nous. On l'appelle *Système de Pythagore*, parce que ce philosophe le soutint ; mais il étoit encore plus ancien. *V.* COPERNIC.

(*Arithmét.*) *Table de pythagore* ; c'est le nom d'une table de multiplication, ou carré formé de cent autres petits carrés, contenant le produit des différens chiffres, ou nombres simples, multipliés les uns par les autres.

PYTHIE, s. f. du grec πύθιος (*puthios*), surnom donné à Apollon pour avoir tué le serpent *python*.

(*Antiquit.*) Prêtresse de l'oracle d'Apollon à Delphes.

De là les jeux *pythiens* qui se célébroient à Delphes, et

Pythonisse, nom que l'on donnoit à certaines devineresses de l'antiquité.

PYTHOMÉTRIQUE, ou plutôt PITHOMÉTRIQUE, adj. du grec πίθος (*pithos*), tonneau, et de μέτρον (*métron*), mesure.

(*Jaugeage*) *Échelles pithométriques* ; ce sont celles qui indiquent les segmens des tonneaux dans le jaugeage.

PYULQUE, s. m. du grec πύον (*puon*), pus, et d'ἕλκω (*helkó*), tirer, extraire.

(*Chirurgie*) Instrument de chirurgie, en forme de seringue, dont on se sert pour tirer les matières purulentes de différentes cavités du corps.

PYURIE, s. f. du grec πύον (*puon*), pus, et de οὐρέω (*ouréó*), pisser.

(*Méd.*) Pissement de pus.

PYXIDULE, s. f. du grec πύξος (*puxos*), buis, dont les latins ont fait *pyxis*, *pyxidis*, boîte, parce que l'on fait beaucoup de boîtes de buis.

(*Botan.*) Petite capsule des mousses, à laquelle les Linnéistes donnent le nom erroné d'anthère.

Q

QUADRANGLE, s. m. du latin *quadrinus*, quatre, et d'*angulus*, angle: qui a quatre angles.

(*Géom.*) Terme autrefois usité pour signifier une figure qui a quatre côtés ou quatre angles. *V.* QUADRILATERE.

QUADRANGULAIRE, adj. même origine que QUADRANGLE.

(*Géom.*) Il se dit d'une figure qui a quatre angles.

QUADRANGULÉ, adj., même origine que QUADRANGLE.

(*Botan.*) Il se dit des parties des plantes qui ont quatre angles.

QUADRAT, s. m. du lat. *quadratus*, carré.

(*Astrol. anc.*) *Aspect quadrat;* c'est l'aspect de deux planètes distantes l'une de l'autre de la quatrième partie du zodiaque, c'est-à-dire, de 90 degrés. L'*aspect quadrat* se nomme aussi QUADRATURE. *V.* ce mot.

(*Imprimerie*) *Quadrat* se dit aussi d'un petit morceau de fonte plus bas que la lettre, et de la largeur de trois ou quatre chiffres au moins, qui sert à faire un blanc en imprimant. Il y a des *quadratins* et des *demi-quadratins*, c'est-à-dire, des *quadrats* qui sont de la largeur de deux ou d'un chiffre. On met les premiers au commencement des alinéa, et on emploie principalement les autres pour les opérations d'arithmétique.

QUADRATIQUE, adj., même origine que QUADRAT.

(*Algèbre*) *Équation quadratique*, ou *équation du second degré;* c'est l'équation où la quantité inconnue monte à deux dimensions, c'est-à-dire, une équation qui renferme le carré de la racine ou du nombre cherché.

Les *équations quadratiques* sont de deux espèces; les unes sont pures ou simples, et les autres sont affectées.

Les *équations quadratiques simples* sont celles où le carré de la racine inconnue se trouve seul, et est égal à un nombre donné ou à une quantité connue.

Les *équations quadratiques affectées* sont celles qui renferment quelque puissance intermédiaire du nombre inconnu, outre la plus haute puissance de ce nombre, et le nombre absolu donné.

QUADRATRICE, s. f. du lat. *quadro*, rendre carré.

(*Géom.*) On donne ce nom à une courbe mécanique, par le moyen de laquelle on peut trouver des rectangles ou carrés égaux à des portions de cercles, ou en général à des portions d'espaces curvilignes.

La plus célèbre des *quadratrices* est celle de Dinostrate, pour le cercle; elle sert à trouver la quadrature du cercle, non point géométriquement, mais d'une manière mécanique; elle est ainsi appelée de Dinostrate qui en est l'inventeur.

QUADRATURE, s. f. du latin *quadratura*.

(*Géom.*) Manière de carrer, ou de réduire une figure en un carré, ou de trouver un carré égal à une figure proposée.

Quadrature des figures rectilignes; cette opération est du ressort de la géométrie élémentaire: il ne s'agit que de trouver l'air ou la superficie de ces figures, et de la transformer en un parallélogramme rectangle.

Quadrature des courbes; c'est-à-dire, la manière de mesurer leur surface, ou de trouver un espace rectiligne égal à un espace curviligne. Cette matière, d'une spéculation plus profonde, fait partie de la géométrie sublime. Archimède paroit être le premier qui ait donné la *quadrature* d'un espace curviligne, en trouvant la *quadrature* de la parabole.

Quoique la *quadrature* des figures, et sur-tout de celle du cercle, ait été l'objet de l'application des plus fameux mathématiciens de l'antiquité, on peut dire qu'on n'a rien fait de considérable sur cette matière que vers le milieu du 17e. siècle: savoir, en 1657, que MM. Neil et Brownker, et après eux, M. Christopho Wren, ont trouvé les moyens de démontrer géométriquement l'égalité de quelques espaces curvilignes, avec des espaces

rectilignes. Quelque tems après, plusieurs géometres firent les mêmes tentatives sur d'autres courbes, et réduisirent le problème au calcul analytique. Mercator en publia pour la premiere fois l'essai en 1688, dans une démonstration de la quadrature de l'hyperbole, du lord Brownker, dans laquelle il se servit de la méthode de Wallis, pour réduire une fraction en une suite infinie par le moyen de la division.

MM. Christophe Wren et Huyghens se disputerent la gloire d'avoir découvert la *quadrature* d'une portion de la *cycloïde*. M. Leïbnitz découvrit celle d'une autre portion; et, en 1699, Bernouilli découvrit celle d'une infinité de segmens et de secteurs de cycloïde.

Quadrature du cercle; c'est la maniere de trouver un carré égal à un cercle donné. Ce problème a occupé inutilement les mathématiciens de tous les siècles. Il se réduit à déterminer le rapport du diamètre à la circonférence, ce qu'on n'a pu faire jusqu'ici avec précision.

Plusieurs géomètres ont approché fort près de ce rapport; Archimède paroit avoir été un des premiers qui a tenté de le découvrir, et a trouvé par le moyen des polygones réguliers de 96 cotés inscrits et circonscrits au cercle, que ce rapport est comme 7 à 22.

Quelques-uns des modernes ont approché beaucoup plus près, surtout Ludolphe de Ceulen, qui a trouvé, après des calculs immenses, qu'en supposant que ce diamètre soit 1, la circonférence est plus petite que 3, 14159265358979323846 26433832795o; mais plus grande que ce nombre en mettant l'unité pour dernier chiffre. M. de Lagny a étendu ce calcul.

Les géomètres ont encore eu recours à d'autres moyens, sur-tout à des espèces de courbes particulières qu'on appelle QUADRATURÉES; mais comme ces courbes sont toutes mécaniques, ou transcendantes, et non point géométriques, elles ne satisfont point exactement à la solution du problème, et ce moyen n'est dans le fait qu'une pétition de principes.

On a donc recouru à l'analyse, et tenté de résourdre ce problême par plusieurs méthodes différentes, et principalement en employant certaines séries qui donnent la quadrature du cercle par une progression de termes.

On a deux suites infinies qui expriment la raison de la circonférence au diametre, quoique d'une manière indéfinie. La première a été découverte par Newton, qui a trouvé, en supposant $\frac{1}{8}$ pour le rayon, que le quart de la circonférence est $1 - \frac{1}{10} - \frac{1}{40} - \frac{1}{112}$, etc.

La seconde est de M. Leïbnitz, qui trouve de même que le rayon étant $\frac{1}{2}$, l'arc de 45 degrés est la moitié de $1 - \frac{1}{3} + \frac{1}{5} - \frac{1}{7} + \frac{1}{9}$, etc.

Quadrature des lunules; quoiqu'on n'ait point encore trouvé jusqu'ici la quadrature parfaite du cercle entier, on a cependant découvert les moyens de carrer plusieurs de ses portions. Hypocrate, de Chio, est le premier qui ait carré une portion du cercle à qui sa figure a fait donner le nom de lunule. *Voy.* LUNULE.

Cette quadrature ne dépend point de celle du cercle; mais aussi ne s'étend-elle que sur la *lunule* entière ou sa moitié.

Quelques géomètres modernes ont cependant trouvé la *quadrature* d'une portion de la lunule à volonté, indépendamment de celle du cercle; mais elle est toujours sujette à certaine restriction qui empêche que la *quadrature* ne soit parfaite, c'est-à-dire, absolne et indéfinie.

Quadrature de l'ellipse; l'ellipse est une courbe dont on n'a point encore trouvé la *quadrature* exacte, ce qui oblige d'avoir recours à une série.

(*Astrom.*) *Quadrature de la lune*; c'est la situation de la lune lorsque sa distance au soleil est de 90 degrés, ou qu'elle est dans un point de son orbite également distant des points de conjonction et d'opposition, ce qui arrive deux fois dans chacune de ces révolutions. On appelle ces tems-là, *premier quartier*, *dernier quartier*. Voyez QUARTIER, SYSIGIES.

(*Horlogerie*) *Quadrature* se dit aussi, en parlant d'une montre, de l'assemblage des pièces qui servent

à faire marcher les aiguilles du cadran, et à faire aller la répétition, quand la montre ou l'horloge est à répétition.

QUADRIDENTÉ, ÉE, adj. du lat. *quadrinus*, quatre, et de *dens*, *dentis*, dent : à quatre dents.

(*Botan.*) Il se dit des parties des plantes qui ont quatre dents.

QUADRILUNAIRE, LE, adj. du lat. *quadrinus*, quatre, et d'*annus*, an, année : qui dure quatre ans.

(*Écon. polit.*) Il se dit de certains offices divisés entre plusieurs titulaires, dont chacun n'exerce que de quatre ans en quatre ans.

QUADRIFIDE, adj. du lat. *quadrinus*, quatre, et de *fidis*, corde : à quatre cordes.

(*Botan.*) Il se dit des parties des plantes divisées en quatre par des incisions aiguës, moindres ou à peu près égales à la demi-longueur.

QUADRIFLORE, adj. du lat. *quadrinus*, quatre, et de *flos*, *floris*, fleur : à quatre fleurs.

(*Botan.*) Il se dit des plantes qui portent quatre fleurs, ou qui ont leurs fleurs disposées quatre à quatre.

QUADRIGE, s. m. du lat. *quadrinus*, quatre, et de *jugum*, joug, pris métaphoriquement pour le cheval attaché au joug.

(*Antiquité*) Char monté sur deux roues et attelé de quatre chevaux de front.

(*Numismat.*) On appelle aussi *quadriges*, des médailles dont le revers porte une Victoire ou l'empereur dans un *quadrige*, tenant les rênes des chevaux.

QUADRIJUGUÉES, adj. du lat. *quadrinus*, quatre, et de *jugum*, dans la signification de paire.

(*Botan.*) Il se dit d'une feuille pennée, dont les folioles opposées entr'elles forment quatre paires.

QUADRILATÈRE, adj. et s. du lat. *quadrinus*, quatre, et de *latus*, *lateris*, côté : qui a quatre côtés.

(*Géom.*) Figure comprise entre quatre lignes droites, qui forment quatre angles.

Si les quatre côtés sont égaux, et tous les angles droits, c'est un carré. *Voy.* CARRÉ.

Si les quatre côtés sont égaux et les opposés aussi égaux, mais non droits, c'est un rhombe ou lozange. *Voy.* RHOMBE, LOZANGE.

Si tous les côtés ne sont pas égaux, mais tous les angles droits, c'est un rectangle. *Voy.* RECTANGLE.

Si les côtés opposés seulement sont égaux, et les angles opposés aussi égaux, mais non droits, c'est un rhomboïde. *V.* RHOMBOÏDE.

Tout autre *quadrilatère*, dont les côtés opposés ne sont ni parallèles ni égaux, s'appelle un trapèze. *V.* TRAPÈZE.

QUADRILLE, s. m. de l'italien *squadriglia*, diminutif de *squadra*, équerre, et par extension, troupe dressée à l'équerre.

(*Tournois*) Petite troupe de cavalerie, superbement montée et rangée pour faire des carrousels, des joûtes, des tournois.

(*Danse*) Les maîtres de ballets donnent le nom de *quadrille* à un certain nombre de danseurs vêtus uniformément, qui forment des troupes particulières, lesquelles se succèdent, et font ainsi succéder le cours de l'action.

QUADRILLE (jeu), s. m. de l'espagnol *quadrilla*, qui exprime le nombre de quatre.

(*Jeux*) Jeu de cartes qui se joue entre quatre personnes ; c'est une imitation du jeu de l'*hombre*.

QUADRINÔME, s. m. du latin *quadrinus*, quatre, et du grec νομὴ (*nomé*), part, division.

(*Algèbre*) Grandeur composée de quatre termes.

QUADRIPARTITION, s. f. du lat. *quadrinus*, quatre, et de *partiri*, *partior*, diviser, distribuer.

(*Mathémat.*) Le partage d'une chose en quatre. Ce mot est peu usité.

QUADRIPHYLLE, adj. du lat. *quadrinus*, quatre, et du grec φύλλον (*phullon*), feuille : à quatre feuilles.

(*Botan.*) Il se dit d'une plante qui a quatre feuilles.

QUADRISYLLABE, s. m. du latin *quadrinus*, quatre, et du grec συλλαβὴ (*syllabé*), syllabe.

(*Gramm.*) Mot composé de quatre syllabes.

QUADRIVALVE, adj. du latin *quadrinus*, quatre, et de *valvus*, cosse, gousse.

(*Botan.*) Qui a quatre valves ou panneaux.

QUADRIVALVÉ, adj. même origine que QUADRIVALVE.

(*Botan.*) Qui s'ouvre en quatre *valves*.

QUADRUMANE, s. m. du latin *quadrinus*, quatre, et de *manus*, main : à quatre mains.

(*Hist. nat.*) On appelle *quadrumanes* les mammifères qui ont le pouce écarté à chaque extrémité, ce qui les fait paroître avoir quatre mains. Le singe est un *quadrumane*.

QUADRUPÈDE, s. m. du latin *quadrinus*, quatre, et de *pes, pedis*, pied : à quatre pieds.

(*Hist. nat.*) Animal qui a quatre pieds. On distingue les *quadrupèdes vivipares*, et les *quadrupèdes ovipares*. V. VIVIPARE, OVIPARE, REPTILE.

Quadruplum, fait de *quadrinus*, quatre, et de *plico*, plier.

(*Arith.*) Le même nombre compté quatre fois, ou multiplié par quatre.

(*Monnoie*) *Quadruple* est aussi le nom d'une monnoie d'Espagne. Le quadruple ou once d'or vaut 320 réaux de veillon ; il y en a 8 et demie au marc de Castille.

QUAI, s. m. Mot très-ancien dans la langue, que Scaliger dérive du latin *caï*, *caneelli*, mais qui pourroit venir du teuton *kay*, dont les Flamands ont fait *kaye*, les Anglois *kay* ou *key*, les Portugais *caes*.

(*Marine*) C'est dans une ville maritime, ou port marchand, un espace au bord de la mer, rendu commode par l'art pour le débarquement et l'embarquement des marchandises.

Un *quai* est ordinairement formé et terminé par une maçonnerie fondée sur pilotis, et qui contient les eaux de la rivière ou les eaux du port, de manière à procurer une certaine profondeur d'eau pour l'approche des vaisseaux.

Droit de quai, ou *quayage* ; c'est une certaine rétribution qui revient à un homme chargé de faire la garde, pour empêcher que rien ne soit détourné ou enlevé des effets mis en dépôt sur le *quai*.

QUAICHE ; *v.* KETCH.

QUAKER, ou QUACRE, s. m. de l'anglois *quaker*, dérivé du verbe *quake*, trembler : proprement *tremblеur*.

(*Relig.*) Nom de secte de religion, dans l'Angleterre ; ces sectaires ont été ainsi appelés, parce qu'ils sont dans une perpétuelle frayeur des jugemens de Dieu, et prennent à la lettre ces paroles de St.-Paul : *operemini salutem cum timore et tremore*.

Les *quakers* s'élevèrent en Angleterre, au milieu des guerres civiles du règne de Charles I. Georges Fox, né dans un village du comté de Leicester, et cordonnier de son état, prêcha, sans étude, la morale, la charité mutuelle, l'amour de dieu, un culte simple, et la nécessité de l'inspiration du Saint-Esprit, pour mériter le salut. Cromwel le fit arrêter avec sa femme ; mais cette persécution multiplia ses disciples et ses sectateurs. On les maltraita, on sévit contr'eux, on les joua sur le théâtre ; ils méprisèrent les mauvais traitemens, les prisons et les satires. La secte fit les progrès les plus rapides. Cromwel fut obligé de la craindre et de la respecter.

QUALITÉ, s. f. du lat. *qualitas* ; ce qui fait qu'une chose est telle ou telle, bonne ou mauvaise, grande ou petite, chaude, froide, blanche, noire, etc.

(*Physique*) *Qualité*, en termes de physique, s'entend de la propriété ou affection d'un être quelconque, par laquelle il affecte nos sens, et nous démontre son existence.

Qualités sensibles ; ce sont les objets que nos sens aperçoivent le plus immédiatement : telles sont la solidité, la fluidité, la dureté, la mollesse, la gravité, l'élasticité, etc.

Qualités occultes ; les anciens appeloient ainsi celles dont ils ne pouvoient rendre raison.

(*Pratique*) *Qualité* se dit au palais, des titres que les parties prennent pour agir, ou pour établir leur droit en justice.

QUANTITE, s. f. du lat. *quantitas*. Il se dit de tout ce qui peut être mesuré ou nombré.

(*Algèbre*) *Quantités*, en termes d'algebre, sont des nombres indéterminés, ou que l'on rapporte à l'unité en général.

Les *quantités algébriques* sont positives ou négatives.

Quantité positive; c'est celle qui est au dessus de zéro, et qui est précédée, ou que l'on suppose être précédée du signe +. *V.* POSITIF.

Quantités négatives; ce sont celles qui sont regardées comme moindres que rien, et qui sont précédées du signe —. *V.* NEGATIF.

(*Grammaire*) *Quantité* se dit aussi de la mesure du tems qu'on emploie à prononcer une syllabe; il y a des syllabes longues et des syllabes breves, c'est-à-dire, qu'il faut aux premieres un tems double de celui que prennent les dernieres. La mesure de ce tems n'est point absolue, elle n'est point d'une ou de deux secondes, mais elle est relative, et les syllabes ne sont longues qu'en comparaison des breves, comme celles-ci ne sont breves que relativement à celles-là.

(*Musique*) *Quantité*, en musique, de meme qu'en prosodie, ne signifie pas le nombre des notes ou des syllabes, mais la durée relative qu'elles doivent avoir. La *quantité* produit le rhythme, comme l'accent produit l'intonation; du rhythme et de l'intonation, résulte la mélodie.

QUARANTAINE, s. f. de l'italien *quarantana*, fait de *quaranta*, quarante.

(*Marine*) Tems d'épreuve et de clôture, que l'on fait subir aux personnes, aux marchandises et aux vaisseaux qui viennent des pays du Levant, ou autres, soupçonnés de peste, pour prévenir la communication de cette contagion. Ce tems est, à la rigueur, de quarante jours, mais selon le plus ou le moins de soupçon et de présomption de l'existence de la peste, dans les lieux d'où vient le vaisseau, et d'après la parfaite santé de tout l'équipage. Ce tems est abrégé souvent de plus de moitié, d'après le rapport des médecins, et la décision du bureau de santé. *Voy.* LAZARETS.

QUART, s. m. du lat. *quartus*: la quatrieme partie d'un tout.

(*Géom.*) *Quart de cercle;* c'est un arc de cercle de 90 degrés, ou la quatrieme partie de toute la circonférence.

(*Astron.*) *Quart de cercle;* c'est un instrument de cuivre, ordinairement de trois pieds de rayon ou plus, portant une lunette ou fixe, ou mobile. Cet instrument, le plus nécessaire de tous, et le plus employé, sert à mesurer la hauteur d'un astre au dessus de l'horizon.

L'usage du *quart de cercle* est très-ancien; mais ce ne fut qu'en 1667, que Picard et Auzout, y appliquerent des lunettes, quoique Morin y eût pensé dès 1634. Cette invention a procuré une nouvelle perfection à toute l'astronomie.

Quart de cercle mural; c'est celui qui est fixé solidement à un mur dans le plan du méridien.

Depuis long-tems les astronomes sont convenus de la grande utilité de cet instrument, pour les principaux objets de l'astronomie; car il est clair que la latitude d'un lieu étant une fois déterminée, en observant la hauteur méridienne d'un astre, on aura sa déclinaison; et en observant au même instant, avec une bonne pendule, l'heure de son passage par le méridien, on aura son ascension droite. De sorte qu'avec un tel instrument, bien exécuté, on peut faire un catalogue des lieux des étoiles fixes, et une carte céleste, en bien moins de tems et avec beaucoup plus d'exactitude, qu'avec tout autre instrument. Tycho-Brahé fut le premier qui se servit d'un arc mural, pour prendre les hauteurs méridiennes; mais n'ayant pas d'horloges aussi parfaites que celles dont on se sert aujourd'hui, il n'en put retirer de grands avantages. Hévelius, Flamstead, Lahire, et plusieurs autres astronomes, se sont servi de *quarts de cercles muraux*, dont on peut voir la description dans leurs ouvrages; mais le premier qu'on ait fait avec une grande perfection, est celui de l'observatoire royal de Greenwich, qui a servi de modèle à ceux que l'on

a faits depuis. On trouve des descriptions de ce *quart de cercle*, dans *l'optique de Smith*, dans *les mémoires de Berlin* pour 1753, dans *l'astronomie de M. Delalande*, etc.

Quart de cercle de l'arpenteur; il est plus simple que celui des astronomes; son rayon est ordinairement de 12 à 15 pouces; sur la surface inférieure de l'instrument est un genou, au moyen duquel on peut lui donner les situations dont on a besoin.

Quart de cercle de Gunter; c'est une espèce de cadran, tracé sur un *quart de cercle*, dont les degrés marquent les hauteurs, au moyen d'un fil à-plomb.

Quart de cercle horodictique; c'est un *quart de cercle* où sont les lignes horaires.

Quart de cercle de Sotten, ou *de Collins;* c'est un *quart de cercle* sur lequel on peut voir la hauteur d'un astre, et en même tems l'heure du lever du soleil, son amplitude, l'heure qu'il est, l'azimuth, etc., pourvu qu'on ait rectifié, ou mis le grain sur le degré, ou sur le jour convenable; c'est une projection stéréographique sur le plan de l'écliptique.

Quart du méridien terrestre; c'est la même chose que la distance de l'équateur au pôle; c'est cette distance qui a fourni l'élément des nouvelles mesures. *V.* MÈTRE.

(*Musique*) *Quart de soupir;* c'est la valeur du silence qui marque la quatrième partie d'un soupir, c'est-à-dire, l'équivalent d'une double croche.

Quart de ton; c'est l'intervalle introduit dans le genre enharmonique, par Aristoxène, et duquel la raison est sourde.

Les musiciens appellent aussi *quart de ton* l'intervalle qui, de deux notes à un ton de l'autre, se trouve entre le bémol de la supérieure, et le dièse de l'inférieure; intervalle que le tempérament fait évanouir, mais que le calcul peut déterminer.

(*Art milit.*) *Quart de conversion;* c'est un mouvement en forme de quart de cercle qu'on fait faire à un bataillon pour en changer la position.

(*Archit.*) *Quart de rond;* on appelle ainsi une moulure qui a le quart d'un rond.

(*Marine*) *Quart*, s'entend parmi les gens de mer, du temps qu'une partie des officiers et de l'équipage emploient à veiller, pour faire le service et manœuvrer le vaisseau, tandis que le reste dort ou se repose.

On partage l'équipage en deux parties, dont l'une s'appelle *le quart de tribord*, et l'autre *le quart de babord.* Chaque *quart* est commandé par un officier, qu'on appelle *officier de quart.*

Quart de vent; c'est l'une des divisions, au nombre de trente-deux, que l'on distingue dans la boussole. *V.* BOUSSOLE, ROSE DE VENT.

Quart de nonante; v. QUARTIER ANGLOIS.

(*Manége*) *Quart en quart;* c'est une sorte de volte (*v.* VOLTE); travailler un cheval de *quart en quart*, c'est le conduire trois fois sur chaque ligne du carré.

QUART, TE, adject. du latin *quartus*, quatrième.

(*Médec.*) *Fièvre quarte;* on appelle ainsi la fièvre dont les accès prennent tous les quatre jours inclusivement; c'est-à-dire, qu'après le premier accès, on est deux jours consécutifs sans l'avoir, et le quatrième jour elle revient.

QUARTATION, s. f. du latin *quarto*, partager en quatre: l'action de partager en quatre.

(*Chimie*) Ce mot signifie, dans le langage des chimistes, *réduction au quart:* c'est une opération qui se pratique lorsqu'on a une masse d'or et d'argent alliés ensemble, et que l'on veut faire le départ de l'or; alors, pour favoriser l'action de l'acide nitrique, si cette masse ne contient pas trois quarts d'argent, on en ajoute jusqu'à cette quantité; on appelle ce procédé *quartation*, parce que l'argent réduit l'or au quart de la masse.

QUARTE, s. f. du lat. *quartus.*

(*Géom.*) On appelle *quarte*, la soixantième partie d'une tierce, ou la 216000e partie d'une minute, soit d'une minute de degré, soit d'une minute d'heure.

(*Astron.*) *Quartes* se dit aussi des parties de l'hémisphère visible ou supérieur, comprises entre le

méridien et le premier vertical. *Quarte septentrionale*, *quarte orientale*, etc.

(*Musique*) *Quarte* est la troisième consonnance dans l'ordre de leur génération. La *quarte* est une consonnance parfaite; son rapport est de 3 à 4. Elle est composée de 3 degrés diatoniques, formés par quatre sons, d'où lui vient le nom de *quarte*. Son intervalle est de deux tons et demi, savoir un ton majeur, un ton mineur, et un semi-ton majeur.

(*Escrime*) *Quarte* se dit aussi de la manière de porter un coup d'épée ou de fleuret, en tournant le poignet en dehors.

(*Pratique*) *Quarte falcidée*; c'est le quart des biens d'une succession que les lois romaines réservent à l'héritier, sur les legs, nonobstant les dispositions du testateur. Elle est ainsi appelée de *Falcidius*, tribun du peuple, qui, chez les Romains, introduisit cette espèce de légitime.

Quarte trébelliane; c'est le quart qui doit demeurer à un héritier chargé de rendre l'hérédité à un autre.

QUARTIER, s. m. du lat. *quartarius*: la quatrième partie de certaines choses.

(*Métrologie*) *Quartier de terre*; terme d'anciennes mesures, qui signifioit le quart d'un arpent.

Quartier d'une pension, *d'une rente*; c'est ce qui est échu pendant trois mois, ou le quart de l'année.

(*Art mil.*) *Quartier*, dans l'art militaire, a plusieurs significations. *Quartier* se dit du traitement favorable que l'on fait à des troupes vaincues, quand elles mettent les armes bas pour se rendre. Ce terme vient de ce que les Hollandois et les Espagnols étoient autrefois convenus que la rançon d'un officier ou d'un soldat se paieroit d'un *quartier* de sa paye; de sorte que *se battre sans quartier*, *ne point faire de quartier*, c'est refuser le quartier des gages de son ennemi; c'est user de tous les droits de la victoire; c'est le tuer.

Quartier signifie aussi le campement d'un corps de troupes, et le corps de ces mêmes troupes; *ce quartier est bien retranché*; *ce quartier fut enlevé*.

Quartier d'un siége; c'est un campement sur quelqu'une des avenues d'une place.

On établit des *quartiers* sur les plus grands passages de la place, pour empêcher les convois et les secours.

Disposer les quartiers du siége; c'est distribuer les troupes dans tous les différens postes où elles doivent camper.

Affoiblir des quartiers; c'est en tirer des détachemens pour l'escorte des convois.

Quartier des vivres; c'est celui où est logé l'équipage des munitions de bouche, et où l'on cuit le pain qui se distribue journellement aux soldats.

Quartier d'hiver; c'est quelquefois l'intervalle du tems compris entre deux campagnes, et quelquefois le lieu où on loge les troupes pendant l'hiver.

Quartier général: c'est un lieu choisi, ordinairement au centre du camp, où est le logement du général.

Quartier d'assemblée; c'est un lieu choisi sur la frontière, ou dans l'intérieur, où les troupes se rendent pour y passer la revue, et pour de là, marcher à l'ennemi.

(*Astron.*) *Quartier de la lune*; c'est la portion de la partie éclairée de la lune. *V.* QUADRATURE, PHASES.

Quartier anglois, ou *quart de nonante*; c'est un instrument pour prendre hauteur en mer, dont se servent encore les navigateurs peu instruits.

Quartier de réflexion, ou *octant*, ou *instrument de Hadley*, ou *octant anglois*; c'est un instrument dont on se sert en mer pour observer les hauteurs et les distances des astres, en regardant un des astres directement, et l'autre par la réflexion de deux miroirs, en sorte qu'on voie les deux astres se toucher. Cette découverte est une époque mémorable pour la navigation: elle fut donnée en 1731, dans les transactions philosophiques, par J. Hadley, vice-président de la Société

royale de Londres. *V.* OCTANT, SEXTANT, REFLEXION.

Quartier de réduction ; c'est le nom d'un instrument de pilotage qui sert à résoudre plusieurs problèmes nécessaires à cet art. C'est un carton de forme carrée, sur lequel est collé une carte ordinairement gravée, contenant, dans l'espace d'un quart de cercle, un nombre de lignes droites et parallèles entr'elles, à égales distances, coupées à angles droits par d'autres lignes aussi parallèles entr'elles.

Cet instrument offre aux marins un moyen mécanique et prompt pour résoudre tous les problèmes de trigonométrie, usités dans le calcul des différentes routes du vaisseau, en une seule ligne ou direction, qui est l'hypothénuse d'un triangle, et dont les deux autres côtés sont les chemins faits en latitude et en longitude.

Quartier sphérique ; c'est un instrument fait sur un carton, comme le *quartier de réduction*, mais différemment construit, et représentant le quart d'un astrolabe ou d'un méridien : au lieu des cercles concentriques que l'on voit au *quartier de réduction*, ce sont des courbes alongées qui vont toutes se réunir au même point, pour figurer les méridiens réunis au pôle.

L'usage du *quartier sphérique* est de résoudre mécaniquement quelques problèmes d'astronomie, qui sont nécessaires dans l'art du pilotage, comme trouver le lieu du soleil, son ascension droite, son amplitude, sa déclinaison, l'heure de son lever et de son coucher, son azimuth, mais par des approximations qui ne peuvent satisfaire autant que le calcul exact.

Vent de quartier ; c'est un vent largue, soufflant dans la direction intermédiaire entre la perpendiculaire, ou le travers du vaisseau et l'arrière, ou soufflant par la hanche du vaisseau, qu'on appelle quelquefois le *quartier.*

QUARTILE, adj. du lat. *quartus*, quatrième.

(*Astrol.*) C'est le nom que les astrologues donnent à l'aspect de deux planètes éloignées l'une de l'autre de trois signes, ou d'un quart de la circonférence. On l'appelle aussi ASPECT, QUADRAT, QUADRATURE. *V.* ces mots.

QUARTO ; *v.* IN-QUARTO.

QUARTZ, s. m. Mot emprunté de l'allemand.

(*Minéral.*) Le *quartz* est une pierre dure, scintillante, rayant le verre, infusible au chalumeau, phosphorescente par le frottement. Le *quartz* est censé faire la base principale des montagnes dites primitives, et par conséquent de la masse du globe terrestre. C'est l'élément le plus abondant des granits ; on en fait la base des briques employées à la construction des fours de verrerie.

QUASI-CONTRAT, s. m. Contraction du lat. *quasi contractus.*

(*Pratique*) Les quasi-contrats sont des engagemens qui dérivent de certains faits, et que néanmoins on ne peut nommer contrats, parce que la convention expresse ou tacite, l'essence du contrat, ne s'y rencontre point.

Si quelqu'un, dans l'intention d'être utile à un absent, prend soin de ses affaires, sans qu'il en ait été chargé, il contracte l'obligation de rendre compte de sa gestion ; celui pour lequel il a géré est, de son côté, tenu des dépenses nécessaires ou utiles faites pour lui.

QUASI-DÉLIT, s. m. du lat. *quasi delictum.*

(*Pratique*) Dommage que l'on cause à quelqu'un sans avoir dessein de nuire ; lorsque, par exemple, on jette sur un chemin public quelque chose qui blesse un passant.

Le *quasi-délit* engendre une action en vertu de laquelle celui qui a occasionné le dommage est obligé de le réparer.

QUATERNE, s. m. du lat. *quaterni*, à quatre : quatre de rang.

(*Loterie*) Combinaison de quatre numéros pris ensemble à la loterie, et sortis ensemble de la roue de fortune.

QUATERNES, adj. du lat. *quaterni*, à quatre : par quatre.

(*Botan.*) On donne ce nom à

toutes les parties des plantes qui sont disposées quatre par quatre sur un même point, ou plan d'insertion.

QUATRAIN, s. m. de *quatre*.

(*Poésie*) Petite pièce de poésie, stance, couplets de quatre vers, dont les rimes sont presque toujours croisées.

Il signifie aussi quelquefois quatre vers qui font partie d'un sonnet.

Le sonnet est composé de deux quatrains et de deux tercets.

QUATRIENNIAL, LE, adj. *V.* QUADRIENNIAL.

QUATUOR, s. m. Terme emprunté du lat.

(*Musique*) C'est le nom qu'on donne aux morceaux de musique vocale ou instrumentale, qui sont à quatre parties récitantes.

QUATRINOME, s. m.; *v.* QUADRINOME.

QUAYAGE, s. m. de QUAI. *V.* ce mot.

(*Commerce marit.*) Droit que paient les marchands pour avoir la liberté de se servir du quai d'un port, et y placer leurs marchandises.

QUERCITRON, s. m. du lat. *quercus*, chêne, et du françois *citron* : chêne couleur de citron.

(*Chimie, teinture*) C'est le nom de l'écorce d'un chêne jaune de la Nouvelle-Angleterre. L'emploi de cette écorce dans la teinture, est dû entièrement au docteur Barncroft; la belle couleur produite par cette drogue, la fait rechercher généralement, et on la préfère à la gaude, pour l'impression des toiles. On fait infuser l'écorce dans l'eau tiede et on en fixe la couleur sur la laine avec l'alun ou le muriate d'étain, celui-ci lui donne beaucoup d'éclat.

QUESTEUR, s. m. du lat. *questor*, dérivé de *quæro*, *questus*, rechercher, recueillir.

(*Hist. rom.*) C'étoit à Rome, un magistrat chargé de la garde du trésor public.

(*Hist. mod.*) Ce nom a été donné dans quelques universités, et dans plusieurs autres corps, à un ou plusieurs officiers chargés de recevoir les deniers communs, et de les distribuer à ceux à qui ils étoient dus.

QUESTION, s. f. du lat. *quæstio*, fait de *quæro*, chercher, demander, s'informer: interrogation, proposition sur laquelle on dispute.

(*Polit.*) *Question préalable*; c'est la question de savoir si une question, déjà proposée, sera débattue dans les débats des corps politiques; c'est souvent la forme qu'on emploie pour rejetter une proposition.

(*Pratique*) *Question* se dit aussi d'un fait ou d'un point de droit qui donne lieu à une contestation. Il y a par conséquent des *questions* de fait, et des *questions* de droit.

Question d'état; c'est celle qui regarde la naissance ou l'état d'une personne.

Question ou *torture*; c'est la gêne ou tourment que les juges prononcent contre celui qui est accusé d'un crime grave, pour l'obliger à avouer son crime, ou à déclarer ses complices.

QUEUE, s. f. du lat. *cauda*.

(*Hist. nat.*) La partie qui termine le corps de l'animal par derrière.

(*Hist. orientale*) *Queue de cheval*; c'est chez les Tartares et les Chinois, l'enseigne ou drapeau sous lequel ils vont à la guerre. Chez les Turcs, c'est un signal de bataille, quand il est sur la tente d'un général. C'est aussi l'étendard qu'on porte devant le grand-visir, devant les pachas et les sangiacs.

De la passion des Turcs pour les chevaux, est venu leur usage de prendre une *queue de cheval* pour leur premier étendard. C'est un ouvrage à la main, qu'ils font de plusieurs *queues* jointes ensemble, et teintes en rouge, qui est surmonté en tête de quelque tissu de crin, et d'une grosse boule de cuivre doré. Les beys font porter une de ces *queues*, les pachas deux, et quelfois trois; les grands beiglierbeis, trois; le grand-visir cinq, et le grand-seigneur en campagne, sept.

(*Astron.*) *Queue de comète*; on appelle ainsi la partie la plus rare d'une comète : elle est toujours tournée du coté opposé au soleil et

paroît quelquefois s'étendre très-loin.

Queue de la grande ourse; c'est une étoile de la seconde grandeur, placée dans cette constellation, à l'extrémité de la *queue*.

Queue de la petite ourse; c'est une étoile de la seconde grandeur, qui se trouve placée dans cette constellation, tout près du pôle septentrional, et à laquelle on a donné pour cela le nom d'étoile polaire. *Voy.* ÉTOILE POLAIRE.

(*Techn.*) *Queue d'aronde*; corruption de *queue d'yronde* ou *d'yrondelle*; c'est un ouvrage de menuiserie, qui consiste en un certain tenon d'une certaine pièce de liaison taillée en *queue d'hirondelle*.

(*Art milit.*) *Queue d'yronde* se dit aussi d'un ouvrage détaché dont les ailes ou cotés s'élargissent vers la tête du coté de la campagne, et vont en s'étrécissant vers la gorge.

Queue du camp; c'est la ligne qui termine le camp du côté opposé à celui où le soldat fait face, qu'on appelle la tete du camp.

Queue de la tranchée; c'est le premier travail que l'assiégeant a fait en ouvrant la tranchée, et qui demeure derrière, à mesure qu'on pousse la tête de l'attaque vers la place.

QUIÉTISME, s. m. du latin *quies*, *quietis*, repos.

(*Relig.*) Système de certains mystiques qui font consister toute la perfection chrétienne dans le repos ou l'inaction entiere de l'ame, et négligent entièrement les œuvres extérieures.

QUILLE, s. f. du saxon *coel*, dont les Anglois ont fait *keel*, les Allemands *kiel*, et les Espagnols *quilla*. Wachter pense que tous ces mots viennent du grec κοῖλος (*koilos*), cave, creux.

(*Marine*) Pièce de charpente longue et droite, qui forme la base et le fondement de toute la carcasse ou charpente du vaisseau.

La *quille* a un peu plus de hauteur que de largeur, afin de soutenir le vaisseau contre la dérive, en offrant d'autant plus de résistance au vaisseau à marcher sur le côté, qu'elle y oppose plus de surface au fluide.

Fausse quille; c'est un bordage épais ou madrier, de la même largeur que la *quille*, qui recouvre toute sa surface inférieure; elle est utile aux vaisseaux qui par leur forme et leur construction sont susceptibles de beaucoup dériver; elle est aussi utile pour préserver la *quille* dans les cas d'échouage, et encore pour la garantir de la piqûre des vers. Mais cette pièce est rarement employée dans les vaisseaux de guerre.

QUINCAILLERIE, ou CLINCAILLERIE, s. f. de l'allemand *klingen*, sonner; ustenciles sonnants.

(*Commerce*) Terme général sous lequel on désigne une infinité d'espèces différentes de marchandises d'acier, de fer, et de cuivre ouvré.

QUINCONCE, s. m. Corruption du lat. *quinconx*, qui signifie proprement cinq onces, et qui a été pris ensuite pour cinq douzièmes, ou cinq parties d'un tout divisé en douze.

(*Jardin.*) Ce mot n'est guère employé que pour signifier un plant d'arbres disposés sur une ligne droite retournée d'équerre et formant trois allées d'une égale largeur.

(*Astrol.*) *Quineonce* se disoit autrefois de la position ou l'aspect de deux planètes, distantes l'une de l'autre de 150 degrés, ou cinq douzièmes de 360.

QUINDÉCAGONE, s. m. du lat. *quinque*, cinq, du grec δέκα (*déka*), dix, et de γωνία (*gónia*), angle: qui a quinze angles.

(*Géom.*) Figure plane qui a quinze angles et quinze cotés.

QUINE, s. m. du lat. *quini*, cinq.

(*Loterie*) Combinaison de cinq numéros pris ensemble à la loterie, et sortis ensemble de la roue de fortune.

QUINÉS, ÉES, adj. même origine que QUINE.

(*Botan.*) On donne ce nom à toutes les parties des plantes qui sont disposées par cinq, sur un même point ou plan d'insertion.

QUINQUAGÉNAIRE, s. m. du lat. *quinquagenarius*, de cinquante.

(*Numération*) Nom que l'on donne à quelqu'un qui est âgé de cinquante ans.

QUINQUANGULÉ, ÉE, du lat. *quinque*, cinq, et d'*angulus*, angle : qui a cinq angles.

(*Botan.*) Il se dit des parties des plantes qui ont cinq angles.

QUINDENTÉ, EE, adj. du lat. *quinque*, cinq, et de *dens, dentis* : qui a cinq dents.

(*Botan.*) Il se dit des parties des plantes qui ont cinq dents.

QUINQUENNAL, LE, adj. du lat. *quinque*, cinq, et d'*annus*, année, qui dure cinq ans.

(*Hist. anc.*) Il se dit, en parlant des anciens, des fêtes et des jeux qui se célébroient tous les cinq ans, ou des magistratures qui duroient cinq ans. *Magistrats quinquennaux, fêtes quinquennales, jeux quinquennaux.*

QUINQUÉRÈME, s. m. du lat. *quinque*, cinq, et de *remus*, rame.

(*Hist. anc.*) Galère qui a cinq rangs de rames.

QUINQUINA, s. m. Corruption de l'indien *quina-quina*, ou *china-china*.

(*Méd.*) Écorce d'un arbre qui croît au Pérou, et à Santa-Fé ; son nom botanique est *chinhina* ; il est de la famille des rubiacées.

La vertu fébrifuge de ce remède étoit connue depuis long-tems des Américains, lorsque les Européens arrivèrent dans leur pays ; leur manière de s'en servir étoit de le broyer et de le faire infuser dans l'eau commune pendant un jour. Mais depuis cette époque jusqu'en 1640, les Indiens conservant une haine implacable contre les Espagnols, avoient pris toutes les précautions imaginables pour empêcher qu'ils ne pussent prendre connoissance des propriétés de cette écorce. Un Indien, pénétré de reconnoissance pour tous les services que lui avoit rendus un Espagnol, résolut enfin de le lui découvrir.

La comtesse del Cinchon, vicereine du Pérou, fut la première qui en fit usage ; elle en fit distribuer aux pauvres, et ce remède prit le *nom de poudre de comtesse*.

Vers l'an 1649, le père provincial des jésuites de l'Amérique, revenant en Italie, pour l'assemblée générale, apporta avec lui une très grande quantité de cette écorce, qu'il distribua aux religieux de son ordre qui composoient l'assemblée, afin d'augmenter leurs richesses, et les rendre nécessaires dans les différentes parties du monde où ils iroient ; en effet, ces pères, de retour dans leur pays, guérissoient comme par enchantement tous les malades attaqués de fièvres intermittentes, et donnèrent ainsi, en très-peu de tems, une réputation prodigieuse à ce remède, ce qui lui fit donner le nom de poudre des pères, lequel lui est resté depuis, sur-tout en Angleterre, où il est appelé encore aujourd'hui *Jesuit's powder*, *poudre des jésuites*.

Le *quinquina* sert aussi pour arrêter les effets de la gangrène dans les maladies putrides.

QUINTAL, s. m. Corruption de *cental*, fait de *centum*, cent.

(*Métrologie*) Poids de cent livres.

QUINTE, s. f. du lat. *quintus*, cinquième.

(*Géom.*) La soixantième partie d'une quarte, ou la 12960000e partie d'une minute, soit d'une minute de degré, soit d'une minute d'heure.

(*Musique*) Quinte est aussi la seconde des consonnances, dans l'ordre de leur génération. La *quinte* est une consonnance parfaite ; son rapport est de 2 à 3.

Il y a deux accords qui portent le nom de *quinte* ; l'accord de *quinte et sexte*, et l'accord de *quinte superflue*.

Quinte-fausse ; c'est une *quinte* réputée juste dans l'harmonie, mais qui, par la force de la modulation, se trouve affoiblie d'un semi-ton.

Fausse-quinte ; c'est un intervalle dissonant. *V.* FAUSSE-QUINTE.

Quinte est aussi le nom qu'on donne en France à cette partie instrumentale de remplissage, qu'en Italie on appelle *viola* ; le nom de cette partie a passé à l'instrument qui la joue.

(*Méd.*) *Fièvre quinte* ; c'est le nom d'une fièvre dont les accès ne reviennent que tous les cinq jours inclusivement ; elle est rare.

QUINTESSENCE,

QUINTESSENCE, s. f. du lat. *quinta essentia*, cinquième essence.

(*Philos. hermétique*) Ce terme, dans la philosophie hermétique, signifioit cinquième essence, ou cinquième être d'une chose mixte.

(*Philos. ancienne*) Dans la philosophie ancienne, ce mot signifioit la substance éthérée. Les anciens qui ne connoissoient rien de réel qui ne fût un corps, vouloient néanmoins que l'ame de l'homme fût d'un cinquième élément, ou d'une espèce de *quintessence* sans nom, inconnue ici bas, individuelle, immuable, toute céleste et toute divine.

(*Chimie.*) Dans la chimie ancienne, *quintessence* étoit l'esprit-de-vin chargé des principes de quelques drogues. Les chimistes modernes appellent *quintessence*, ce qu'il y a de plus subtil et de plus pur dans les corps naturels; comme les huiles volatiles.

Les charlatans vendent sous le nom d'*essences* et de *quintessences* des liqueurs auxquelles ils attribuent des propriétés merveilleuses.

QUINTIL, LE, adj. du latin *quintilis*, cinquième.

(*Astrologie*) Il se disoit, en astrologie, d'un aspect de deux planètes, distantes l'une de l'autre de 72 degrés, ou de la cinquième partie du zodiaque.

QUINTUPLE, adj. du lat. *quintus*, cinq, et de *plico*, plier; littéralement, plié en cinq.

(*Arithmét.*) Il se dit d'une quantité cinq fois plus grande qu'une autre.

QUINZAINE, s. f. du lat. *quintus* et *decimus*.

(*Arithmét.*) Nombre collectif qui renferme quinze unités. Pris absolument, il signifie une *quinzaine de jours*.

QUINZE, ad., contraction du lat. *quindecim*.

(*Arith.*) Nombre contenant dix et cinq.

QUIPOS, s. m. Corruption de l'indien *quipou*.

(*Diplomat.*) Les *quipos* sont des cordons de plusieurs couleurs, qui, multipliés et noués d'une manière différente, servoient d'écriture et d'annales mémoratives aux Américains, lors de la découverte de leur pays par les Espagnols.

QUITTANCE, s. f. du lat. barb. *quitantia*, fait de *quieto*, *acquieto*, mettre en repos.

(*Pratique, commerce*) Déclaration par écrit, que l'on donne à quelqu'un, et par laquelle on le tient *quitte* (on le laisse en repos) de quelque somme d'argent, d'une dette, ou de ce qu'il étoit obligé de faire.

QUITUS, s. m., même origine que QUITTANCE.

(*Finance*) Arrêté définitif d'un compte, par lequel, après la correction, le comptable est déclaré *quitte*.

QUOLIBET, s. m. Corruption du lat. *quod libet*.

(*Didact.*) Les *quolibets* étoient autrefois des questions problématiques (*questions quodlibétaires*), que l'on proposoit dans les écoles, parce que le soutenant offroit à soutenir le pour et le contre.

Aujourd'hui *quolibet* est une façon de parler basse et triviale, qui renferme ordinairement une mauvaise plaisanterie.

QUOTE, adj. du lat. *quot*, combien.

(*Prat., commerce*) *Quote-part;* c'est la part que chacun doit payer ou recevoir, dans la répartition d'une somme totale.

QUOTIDIEN, NE, adj. du lat. *quot*, combien, autant que, et de *dies*, jour : qui arrive chaque jour.

(*Méd.*) *Fièvre quotidienne;* c'est celle dont les accès reviennent tous les jours.

QUOTIENT, s. m. du lat. *quoties*, contraction de *quot vices*, combien de fois.

(*Arith.*) Le nombre qui résulte de la division d'un nombre par un autre, et qui montre combien de fois le plus petit est contenu dans le plus grand, ou plutôt combien de fois le diviseur est contenu dans le dividende.

QUOTITÉ, s. f. du lat. barb. *quotitas*, fait de *quot*, combien de fois.

(*Pratique*) La somme fixe à laquelle monte chaque quote-part.

Légataire d'une quotité; c'est ce-

lui auquel le défunt a légué un tiers, un quart, un dixième ; en un mot, une partie aliquote de sa succession.

R

RABAIS, s. m. du françois *rabattre :* diminution de prix et de valeur.

(*Pratique*) Offre faite au dessous du prix qu'un autre a offert, par opposition à ENCHERE (*V.* ce mot), qui s'offre fort au dessus.

Les *entreprises de travaux publics s'adjugent au rabais.*

(*Monnoie*) *Rabais des monnoies ;* c'est la diminution du prix pour lequel la monnoie a cours.

RABBIN, s. m. de l'hébreu *rabbi*, maître.

(*Hist. juive*) Docteur de la loi judaïque.

RABANS, s. m. Corruption de l'anglois *rope - bands*, tresses de cordes.

(*Marine*) On nomme en général, *rabans* ou garcettes, des tresses minces et longues, faites avec du fil caret, du bitord, du merlin, ou des fils de vieux cables, et qui servent à plusieurs amarrages.

RABDOLOGIE, s. f. du grec ῥάϐδος (*rhabdos*), baguette, et de λόγος (*logos*), discours, compte, supputation.

(*Arithmét.*) Manière d'exécuter facilement les deux opérations les plus compliquées de l'arithmétique, la multiplication et la division, par les deux plus simples, l'addition et la soustraction ; et cela, au moyen de bâtons, verges ou baguettes, séparés et marqués de nombres.

La *rabdologie* est une invention de *Neper*, baron écossois.

RABDOMANCIE, s. f. du grec ῥάϐδος (*rhabdos*), baguette, et de μαντεία (*manteia*), divination.

(*Divinat.*) Divination qui se fait par le moyen de baguettes.

On peut rapporter à cette espèce de divination, la *baguette divinatoire*, qui a fait tant de bruit dans les dix-septieme et dix-huitième siècles.

RABLURE, s. f. de *rable*, du lat. *rutabulum*. Les Anglois disent *rabbit*.

(*Marine*) Cannelure ou entaille angulaire, qu'on fait au long de la quille, de l'étrave et de l'étambot d'un vaisseau, pour y emboîter les gabions et les bouts de cordages et des préceintes, afin qu'ils joignent mieux, et soient établis plus solidement.

RABOUGRI, IE, adj. Corruption du lat. *abortus*.

(*Agricult.*) Il se dit des arbres et des plantes que la mauvaise plantation ou que la nature de la terre empêche de profiter.

RACAGE, s. m. du suédois *racka*, courir.

(*Marine*) Espèce de collier ou chapelet dont on entoure le mât, après l'avoir assujéti sur le milieu de la vergue, afin de la tenir contre son mât, de façon qu'on puisse la monter et la descendre. Ce collier est ainsi appelé, parce qu'il sert à faire courir la vergue le long du mât.

RACCORDER, v. a. de la particule itérative *re*, et de l'italien *accordare*, fait du latin *corda*, corde ; ce qui signifie proprement mettre en harmonie les cordes d'un instrument ; et par métaphore, ajuster, unir, mettre de niveau, etc.

(*Archit.*) *Raccorder, faire un raccordement ;* c'est opérer la réunion de deux corps, de deux superficies à un même niveau, ou d'un vieil ouvrage à un neuf.

(*Peinture*) *Raccorder*, en termes de peinture, c'est retoucher, c'est, lorsqu'un peintre est mécontent de son ouvrage, reprendre la palette, les pinceaux, éteindre quelques lumières trop brillantes, adoucir quelques tons tranchans, rompre quelques couleurs trop crues, etc.

Raccorder se dit aussi d'une espèce de mutilation que les raccommodeurs et les brocanteurs de tableaux, font subir aux chefs-d'œuvres de peinture les plus précieux, en les retouchant, en les excoriant sans pitié, et en substituant aux couleurs originales de nouvelles teintes, justes pour le moment, mais qui éprouvent le sort inévitable de devenir plus colorées, tandis que le reste de l'ouvrage, qui depuis longtems a éprouvé cet effet, garde le ton qu'il a acquis.

RACCOURCI, IE, participe de *raccourcir*, de l'italien *raccorcio*, dérivé du latin *curtare*, rendre court.

(*Peinture*) Le *raccourci* est l'effet que produit un objet qui se présente à l'œil de face et longitudinalement; en sorte qu'il y trace une image plus courte que celle qu'il y porteroit s'il se présentoit transversalement.

Les règles de la perspective donnent les moyens de bien rendre les *raccourcis*, et les peintures de certains plafonds offrent les plus savans *raccourcis*.

RACE, s. f. du latin *radice*, ablat. de *radix*, lignée.

(*Econ. dom.*) Il se dit aussi des animaux domestiques, comme *chiens*, *chevaux*, etc.; *ce chien*, *ce cheval est de bonne race*.

RACHAT, s. m. composé de la particule itérative *re*, et du substantif *achat*, fait de l'italien *reaccato*, ou du latin barbare *reaccapitum*.

(*Pratique*) Action par laquelle nous rachetons une chose que nous avons vendue.

Rachat d'une rente, *d'une pension*, *d'un droit*; c'est le paiement d'une certaine somme, pour l'amortissement, pour l'extinction d'une rente, d'une pension, d'un droit.

RACHIALGIE, s. f. du grec ῥάχις (*rhachis*), l'épine du dos, et d'ἄλγος (*algos*), douleurs.

(*Méd.*) C'est la même maladie que la *colique des peintres*, ou *colique de Poitou*.

Astruc lui a donné le nom de *rachialgie*, parce qu'il pense que le principe de la douleur est dans les nerfs de la moëlle épinière. *V.* COLIQUE DES PEINTRES.

RACHISAGRE, s. f. du grec ῥάχις (*rhachis*), l'épine du dos, et d'ἄγρα (*agra*), prise, capture.

(*Méd.*) Douleur de goutte qui attaque l'épine du dos; autrement rhumatisme goutteux de l'épine.

RACHITIS, s. m. du grec ῥάχις (*rhachis*), l'épine du dos.

(*Méd.*) C'est le nom d'une maladie chronique qui attaque ordinairement les enfans: elle consiste principalement dans la courbure de l'épine du dos, et de la plupart des os longs, dans des nœuds qui se forment aux articulations, et dans le retrécissement de la poitrine.

RACHITISME, s. m. même origine que RACHITIS.

(*Agricult.*) Maladie du blé, ainsi nommée à cause de sa ressemblance avec le *rachitis*.

RACHOSIS, s. m. du grec ῥήσσω (*rhésso*), rompre.

(*Méd.*) Relâchement de la peau du scrotum ou des bourses.

RACINE, s. f. du latin *radix*, *radicis*.

(*Botan.*) Partie d'un végétal la plus inférieure, qui, fixée sur, ou prolongée dans un corps, en tire particulièrement sa nourriture, et celle des autres parties, en sens contraire desquelles elle croît.

(*Agric.*) *Racine* se dit aussi de certaines plantes dont on ne mange que la partie qui vient en terre; les raves, les navets, les carottes, les betteraves sont de ce nombre.

(*Anat.*) *Racine* se dit encore des parties du corps qui y sont fortement attachées, ou qui ont un accroissement continuel. On dit la *racine* des dents, des cheveux.

(*Méd.*) On dit d'un cancer, d'un squirre, d'un cors au pied, que ce sont des maux qui prennent *racine*, qu'on a dû mal à les guérir. On dit aussi qu'une saignée, une purgation guérit un mal avant qu'il ait pris *racine*.

(*Grammaire*) *Racine* se dit des mots primitifs qui ont des composés et des dérivés.

(*Astron.*) *Racine* signifie aussi la première situation d'une planète, ou sa longitude pour l'instant duquel on commence à compter ses mouvemens. C'est ordinairement le commencement du siècle: par exemple, le premier janvier 1700, en ajoutant ensuite le mouvement pour un an, pour deux ans, etc., l'on a la longitude pour 1701, 1702, ainsi de suite. Cette longitude primitive de laquelle on part, s'appelle aussi *époque des moyens mouvemens*.

(*Algèbre*) *Racine de l'équation*; c'est la valeur de la quantité inconnue de l'équation.

(*Mathémat.*) *Racine d'un nom-*

bre ; c'est le nombre qui, étant multiplié par lui-même, rend le nombre dont il est la racine ; en général, le mot *racine* signifie une quantité, considérée comme la base et le fondement d'une puissance plus élevée.

Racine carrée ; celle dont la puissance est un carré. Ainsi la racine carrée de 4 est 2 ; parce que 2 multipliés par 2 donnent 4.

Racine cubique ; celle dont la puissance est un cube. Si un nombre carré comme 4 est multiplié par la racine 2, le produit 8 est appelé le cube, ou la troisième puissance de deux ; et le nombre 2, considéré par rapport au nombre 8, en est la *racine cubique.*

Racine binome, trinome, etc. ; c'est une racine carrée, cubique, ou d'une puissance plus élevée, qui est composée de deux, de trois parties, etc., comme 20 + 4, ou $a + b$, 200 + 40 + 5.

RACK, s. m. *V.* ARACK.

RADE, s. f. du gaulois *radis ;* d'où provient aussi le nom de l'île de Rhé.

(*Marine*) Espace de mer à l'abri entre les terres et les contours des côtes, où les vaisseaux peuvent jeter l'ancre et demeurer en sûreté, et où ils mouillent en arrivant, pour attendre le vent ou la marée propre pour entrer dans le port, qui est plus à l'abri encore, et plus intérieur que la rade ; ou bien, en parlant du port, l'espace où les vaisseaux se mettent en *rade* pour attendre le vent et les circonstances favorables pour appareiller.

Grande rade ; on appelle ainsi dans certains endroits, comme à Toulon, la partie de la *rade* qui est la plus vaste et la plus voisine de la pleine mer ; et on appelle *petite rade*, celle qui se présente la première en sortant du port.

Rade foraine ; c'est un mouillage qui n'est pas renfermé entre des caps, qui n'est pas à l'abri des vents, et où l'on est à l'ancre loin de terre.

RADEAU, s. m. probablement de *ratis.*

(*Marine*) Réunion de plusieurs pièces de bois placées côte à côte, fortement liées ensemble, et flottant sur la surface de l'eau.

Radeau, ras de carène, ou *pont flottant ;* c'est une plate-forme de planches, de la forme d'un carré long, flottant sur l'eau, qui sert, dans l'intérieur des ports, à porter des ouvriers ou matelots qui travaillent aux diverses opérations de carène et de radoub en dehors des vaisseaux.

Radeau se dit encore d'une plate-forme flottante que l'on fait, en cas de naufrage, avec les mâts, vergues et autres débris du vaisseau, pour sauver les équipages. On y adapte, si on peut, quelque moyen de gouverner et de faire voile.

(*Art milit.*) *Radeau* est aussi un assemblage de pièces de bois dont on se sert, au lieu de bateaux, pour passer des fossés ; quelquefois pour aller attaquer le mineur au pied d'une muraille.

Annibal fit passer le Rhône à ses éléphans sur des *radeaux ;* et, selon Tite-Live, une partie de son infanterie passa le même fleuve à la nage sur des peaux de bouc enflées.

Alexandre se servit du même moyen au passage de l'Hydaspe et de l'Acesine.

Charles XII ne passa jamais les rivières que sur des *radeaux*, et ils étoient construits avec un tel art, que les soldats étoient rangés dessus, en bataille, sur dix de profondeur, et même avec du canon.

RADIAIRE, adj. du latin *radius*, rayon.

(*Hist. nat.*) C'est ainsi qu'on appelle les animaux sans vertèbres, dont le corps est libre, sans tête, sans yeux, sans pates articulées, et disposées en étoile. *L'echinus* ou l'*oursin de mer*, l'*asterie* ou l'*étoile de mer*, sont des invertebrés de l'ordre des *radiaires.*

RADIAL, LE, adj. même origine que RADIAIRE.

(*Géom.*) *Courbes radiales ;* c'est le nom que quelques auteurs donnent aux courbes dont toutes les ordonnées vont se terminer en un point, et sont comme autant de rayons partant d'un même centre : telle est la *spirale*, dont les ordonnées partent toutes du centre du cercle qui la renferme ; telle est aussi la *quadrature* de Dinostrate. *Voyez* SPIRALE, QUADRATURE.

(*Anat.*) *Radial* se dit aussi de ce qui a rapport au RADIUS (*V.* ce mot) : le *radial interne*, le *radial externe*, le *nerf radial*, l'*artère radiale*.

RADIANT, TE, adj. du latin *radio*, envoyer des rayons, fait de *radius*, rayon.

(*Physique*) Qui envoie des rayons de lumière à l'œil. *V.* RADIATION.

RADIATION, s. f. du latin *radere*, *rado*, rayer, effacer.

(*Prat.*) Action de rayer. Il se dit de la rature ou de la suppression prononcée en justice.

RADIATION, s. f. du latin *radius*, rayon, et du verbe *ago*, agir : l'action d'envoyer des rayons.

(*Physique*) L'émission des rayons qui partent d'un corps lumineux comme centre.

RADICAL, LE, du latin *radix*, racine.

(*Didact.*) Qui sert de base ou de fondement ; qui contient en soi le principe de quelque faculté, de quelque qualité physique.

(*Botan.*) Il se dit de ce qui naît de la racine ou de ce qui lui appartient.

(*Anat.*) *Humeur radicale* ; c'est-à-dire, humeur innée. On dit qu'il y a dans tous les animaux un *humide radical* qui est le principe de la vie, dont l'épuisement cause la mort.

(*Algèbre*) *Quantités radicales* ; on appelle ainsi les quantités qui sont affectées du signe *radical*, composé d'un trait perpendiculaire, et d'un trait oblique, qui se joint au premier par son extrémité inférieure.

RADICANT, TE, adj. du latin *radicor*, pousser des racines, fait de *radix*, racine.

(*Botan.*) Qui jette des racines distinctes de la racine principale, ou qui fait fonction de racine.

RADICATION, s. f. du lat. *radicor*, pousser des racines, et d'*ago*, faire.

(*Botan.*) L'action par laquelle les plantes poussent leurs racines. *Observation sur la radication des plantes.*

RADICULE, s. f. du lat. *radicula*, diminut. de *radix*, racine : petite racine.

(*Botan.*) L'une des deux extrémités de l'embryon, ainsi appelée parce qu'elle est le principe d'une racine que la germination peut développer.

RADIÉ, ÉE, adj. du lat. *radiatus*, fait de *radius*, rayon.

(*Botan.*) Qui a des parties rayonnantes ou divergentes d'un centre commun sur le même plan.

RADIER, s. m. du lat. *radius*, rayon, construction faite en forme de rayons.

(*Archit. hydraul.*) Grille propre à porter les planches sur lesquelles on commence dans l'eau les fondations des écluses, des batardeaux, etc.

Radier est aussi le nom d'une plate-forme, soit en charpente, soit en maçonnerie, sur laquelle se fait le mouvement des portes, à l'entrée d'un bassin, pour la construction et le radoub des vaisseaux.

Radier est encore l'ouverture et l'espace entre les piles et les culées d'un pont, qu'on appelle autrement raies ou *bas-radier*.

RADIEUX, SE, adj. du latin *radius*, rayon, rayonnant.

(*Optique*) Il se dit du point d'un objet visible, d'où il part des rayons de lumière. *V.* POINT RADIEUX.

RADIOMÈTRE, s. m. du latin *radius*, rayon, et du grec μέτρον (*métron*), mesure : mesure des rayons.

(*Navigat.*) Instrument astronomique qui sert sur mer à prendre des hauteurs. *V.* ARBALÈTE.

RADIUS, s. m. Mot latin qui signifie rayon.

(*Anat.*) Les anatomistes ont conservé ce mot en françois, pour désigner un des deux os de l'avant-bras.

RADOUBER, s. m. d'origine peu connue, peut-être du lat. barb. *rostuppare*, ou de l'italien *adobare*.

(*Marine*) Réparer ou raccommoder la carcasse et charpente d'un vaisseau.

Un *radoub* complet, où presque toutes les pièces sont à changer, s'appelle REFONTE. *V.* ce mot.

On *radoube* les vaisseaux à flot, ou dans un bassin. La meilleure manière est de radouber dans un bas-

sin, parce qu'on évite aux vaisseaux les efforts qu'il subit nécessairement en l'abattant. *V.* ABATTRE.

RAFALE, s. f. de l'italien *refolo*. (*Marine*) On appelle *rafales*, certaines bouffées subites de vent, avec intermittences de calme ou de petit vent, ce qui est souvent occasionné par le voisinage de terres fort élevées, où le vent est momentanément retenu, pour souffler ensuite avec violence, sur-tout entre les gorges des montagnes.

RAFFINAGE, s. m. de la particule itérative *re*, et du lat. *affingo*, façonner, donner le tour. *V.* AFFINAGE : maniere de rendre plus fin. (*Technol.*) Donner le *raffinage* au salpetre, au sucre, c'est le purifier.

RAFLE, s. f. du lat. barb. *rieflare*, enlever de force. (*Botan.*) *Rafle*, ou, comme quelques-uns disent, *rape*, est l'axe ou support commun de plusieurs fleurs disposées en longueur, et particulièrement en épi.

RAFRAÎCHISSANT, TE, adj. de rafraîchir, du lat. *refrigerare*. (*Méd.*) On appelle *rafraîchissans*, les remèdes qui calment l'agitation des humeurs, et l'éréthisme des fibres. (*Technol.*) *Cruches rafraîchissantes*. *V.* ALCARAZAS.

RAFRAÎCHISSEMENS, s. m., même origine que RAFRAICHISSANT. (*Art milit.*) *Quartiers de rafraîchissemens ;* ce sont des garnisons où l'on envoie les troupes pour se refaire des fatigues d'une campagne. (*Marine*) A la mer, on entend par *rafraîchissemens*, les vivres frais que l'on prend dans le port, au moment du départ, ou dans une relâche.

RAGE, s. f. du lat. *rabies*, dont on a fait *rabia*, *rabja*, et enfin *rage*. (*Méd.*) Délire furieux, souvent sans fièvre, qui revient ordinairement par accès, dans lesquels les malades se jettent sur toutes sortes de personnes, leur crachent au visage, les mordent, etc. Ils sont tristes et inquiets ; ils ont presque toujours une aversion pour l'eau, pour tous les liquides, et même pour le vent, les flots de la mer, le bruit des rivières, les glaces de miroir, les couleurs blanches, et tout ce qui peut leur faire naître l'idée de l'eau.

Cette maladie ne s'engendre point d'elle-même dans l'homme, comme dans les chiens, dans les loups, les renards, les chats, les fouines, les belettes, et autres animaux : elle lui est communiquée par leur morsure ou leur salive virulente. C'est la même chose que l'HYDROPHOBIE. *V.* ce mot.

RAGOUT, s. m. du lat. *regustus*, qui remet en goût. (*Cuisine*) Mets apprêté pour irriter le goût, pour exciter l'appétit. (*Peinture*) *Ragoût*, en peinture, signifie quelque chose de piquant, qui flatte la vue. Lorsqu'on dit qu'il y a du *ragoût* dans un tableau, dans un dessin, dans la couleur d'un peintre, on veut faire entendre par-là qu'on y trouve un agrément qui pique, qui réveille l'attention et plaît à la vue.

Le *ragoût* s'applique toujours à l'exécution ; c'est une qualité de la main : c'est pourquoi l'on dit un pinceau *ragoûtant*, un crayon *ragoûtant*, une pointe *ragoûtante*.

Le *ragoût* est une sorte de badinage ; il témoigne la facilité de l'artiste, qui est capable de se jouer avec l'outil, de badiner avec les plus grandes difficultés du métier. Cette partie de la manœuvre ne doit pas être méprisée, mais il ne faut l'estimer que ce qu'elle vaut. Raphaël ne se doutoit pas que l'on peindroit un jour avec *ragoût*, et il n'en est pas moins estimable ; les Carraches ont peint quelquefois avec *ragoût*, et ils en sont plus aimables. Le *ragoût* est un des moyens de plaire, mais il ne doit être rangé qu'entre les ressources inférieures de l'art.

RAISON, s. f. du latin *ratio*, puissance de l'ame, bon sens. (*Commerce*) *Raison* est aussi un terme de société générale, et signifie les noms des associés, rangés et énoncés de la maniere que la société signe les lettres missives, billets et lettres de change.

Livre de raison ; c'est un livre de compte. *V.* LIVRE.

(*Pratique*) *Raisons* s'entend au palais, des titres et prétentions que l'on peut avoir. Ce mot est principalement employé dans les actes de cession, où l'on stipule que le cessionnaire est subrogé en tous les droits, noms, *raisons* et actions de son cédant.

A telle fin que de raison ; façon de parler, qui signifie qu'on fait une chose dans la pensée qu'elle pourra être utile, sans dire précisément à quoi.

(*Logique*) On appelle *être de raison*, ce qui n'est point réel, ce qui n'existe que dans l'esprit. Les universaux sont des *êtres de raison.*

(*Politique*) *Raison d'état*; c'est une maxime bonne ou mauvaise, qui est utile à l'état. La *raison d'état*, dit Saint Evremond, *l'emporte non-seulement sur l'intérêt des particuliers*, mais bien souvent sur la justice même.

(*Arithmét. et géom.*) *Raison*, en termes d'arithmétique et de géométrie, est le résultat de la comparaison que l'on fait entre deux grandeurs homogènes, soit en déterminant l'excès de l'une sur l'autre, ou combien de fois l'une contient l'autre, ou y est contenue.

Les quantités homogènes ainsi comparées, s'appellent les *termes de la raison*, ou du rapport; la chose que l'on compare se nomme *antécédent*, et celle à laquelle on la compare, le *conséquent.*

Raison arithmétique ; c'est la quantité dont deux grandeurs diffèrent entr'elles ; c'est-à-dire, le nombre d'unités dont l'antécédent est plus grand que le conséquent. Ainsi, en comparant 5 et 7, on trouve que leur *raison arithmétique* est 2.

Raison géométrique C'est le nombre de fois que l'antécédent contient ou est contenu dans le conséquent. *Voy.* EXPOSANT, MULTIPLE, RATIONELLE, IRRATIONELLE, DIRECTE, INVERSE, RAPPORT.

RAISONNER, v. n. du lat. *ratiocinari*, formé de *ratio*, raison, et de *cano*, dire, parler; discourir, se servir de *raison.*

(*Marine*) *Raisonner* se dit aussi de l'obligation où sont les capitaines, et maîtres des vaisseaux marchands, lorsqu'ils entrent dans un port, de venir ou d'envoyer montrer leurs papiers ou leur congé, ou de rendre compte à l'officier qui commande à bord du vaisseau amiral, ou de la patache de garde à l'entrée du port, comme aussi en pleine mer, lorsqu'ils rencontrent un vaisseau de guerre, de se rendre à son bord, ou de s'approcher pour lui parler, lorsqu'il lui en fait le signal.

RAJAH, s. m. Mot indien.

(*Econ. polit.*) C'est ainsi que l'on nomme, dans l'Indostan, des princes de la race des anciens souverains du pays, avant que les Tartares Monguls ou Mogols en eussent fait la conquête.

RÂLE, ou RÂLEMENT, s. m. C'est une *onomatopie*, ou un mot qui imite le son naturel de ce qu'il signifie.

(*Méd.*) Bruit qu'on entend dans la gorge des moribonds, causé par la collision de l'air, à travers une pituite ou des flegmes, qui se rencontrant dans la trachée-artère et dans les bronches, s'opposent à son passage, et rendent la respiration difficile.

RALLIEMENT, s. m. de l'ancien mot françois *raler*, pour retourner.

(*Art. milit.*) Il se dit de l'action des troupes qui, après avoir été rompues ou dispersées, se rassemblent.

Mot de ralliement ; c'est le mot que le général donne aux troupes pour se rallier, en cas de déroute ou de séparation.

Point de ralliement. ; c'est l'endroit marqué aux troupes pour se *rallier.*

(*Marine*) *Ralliement* se dit aussi en parlant des vaisseaux d'une escadre, et de l'action de se réunir les uns aux autres.

Signal de ralliement ; c'est un signal fait par le commandant d'une escadre, etc. à ses vaisseaux qui se trouvent dispersés et éloignés de se rapprocher et de prendre leurs postes.

Rallier au vent ; c'est serrer le

vent, et gouverner au plus près, après s'être écarté de cette route, pour quelque cause passagère.

RAMAGE, s. m. du lat. *ramagium*, fait de *ramus*, rameau.

(*Hist. nat.*) Le chant des oiseaux, appelé ainsi à cause des rameaux sur lesquels les oiseaux chantent.

RAMAIRE, adj. du lat. *ramus*, rameau.

(*Botan.*) Attaché ou appartenant aux rameaux.

RAMAZAN, ou RAMADAN, s. m. Mot turc.

(*Hist. des Mahomét.*) *Ramazan* est le nom de la lune ou du mois pendant lequel les Turcs font leur carême : ce jeûne a été ainsi appelé parce que Mahomet disoit que l'alcoran lui avoit été envoyé du ciel pendant ce tems-là.

RAME, s. f. du lat. *ramus*.

(*Marine*) Aviron, longue pièce de bois dont on se sert pour faire voguer un bateau, une galère.

(*Manufacture*) *Rame* se dit aussi d'un châssis, ou d'une machine qui sert à allonger ou élargir les draps, ou seulement pour les unir ou les dresser carrément.

(*Agricul.*) *Rame* est encore une branche sèche que l'on pique en terre, pour soutenir des plantes flexibles : de là est venue l'expression de *pois ramés*.

RAME (*de papier*), s. f. de l'allemand *rieme*, dont les Anglois ont fait *ream*, liasse.

(*Librairie*) Vingt mains de papier mises ensemble.

Mettre un livre à la rame, c'est le vendre en feuilles aux beurrières, faute de débit.

RAMEAU, s. m. du lat. *ramulus*, diminut. de *ramus*, petite branche.

(*Botan.*) Division latérale et consubstantielle de la tige.

(*Jardin.*) *Rameau* est aussi une branche coupée, en été, pour en tirer des greffes et des écussons.

(*Anat.*) Il se dit encore par analogie des ramifications des vaisseaux dans le corps, à cause qu'ils ressemblent à des branches d'arbres.

(*Art. milit.*) *Rameaux de la mine ;* ce sont les retours, conduits, ou galeries de la mine.

RAMEUX, SE, adj. du lat. *ramosus*, fait de *ramus*, rameau.

(*Botan.*) Ayant un ou plusieurs *rameaux*, qui jette beaucoup de branches.

RAMILLES, s. f. du lat. *ramulus, ranunculus, petit rameau.*

(*Botan.*) Division du rameau.

(*Eaux et forêts*) Branches d'arbres qui restent dans les bois, après qu'on en a tiré le bois de corde, et qui ne sont bonnes qu'à mettre dans les fagots.

RAMPANT, TE, adj. du lat. *repens, reptans*, participe de *repere*, ou de *reptare*, se traîner sur le ventre, aller en pente douce.

(*Hist. nat.*) Il se dit des animaux qui marchent en se traînant sur la terre.

(*Botan.*) Il se dit aussi des plantes étendues, et qui s'enracinent çà et là sur la terre.

(*Archit.*) Il se dit encore de ce qui est en pente, de ce qui n'est pas de niveau.

(*Chirurgie*) *Bandage rampant ;* c'est un bandage dont les circonvolutions entourent la partie en forme de spirale, et en laissant entr'elles des espaces découverts.

RAMPE, s. f. même origine que RAMPANT.

(*Archit.*) La partie d'un escalier à plusieurs noyaux, qui va en montant le long d'un mur.

(*Art. milit.*) *Rampe* est aussi une pente extrêmement douce qu'on fait le long des talus des remparts.

(*Jardin.*) C'est encore un plan incliné, qui tient lieu d'escalier dans les jardins.

(*Hydraul.*) On appelle encore *rampe*, dans une cascade qui descend en pente douce, une suite de chandeliers qui accompagnent les cercles de la cascade.

(*Anat.*) *Rampes* est encore le nom qu'on a donné à chacune des moitiés de la cavité du conduit osseux qui enveloppe le noyau du limaçon, et qui fait autour de lui deux tours et demi de spirale.

RANCE, adj. du lat. *rancens*, puant, infecté, qui sent le moisi, le pourri. Il se dit particulièrement des graisses et des substances huileuses qui, à la longue, contractent une

corruption désagréable que la chaleur leur communique.

RANÇON, s. f. de l'allemand *ranzion*, composé de *ran*, rapine, pillage, et de *süne*, rachat, rédemption.

(*Art de la guerre*) Il signifie proprement le rachat du pillage, et par extension le prix qu'on donne pour la délivrance d'un captif ou d'un prisonnier de guerre.

(*Marine*) Rançon est aussi la composition en argent, moyennant laquelle un corsaire relâche un vaisseau marchand ennemi qu'il a pris; ces rançons se paient ordinairement en lettres de change sur les armateurs du vaisseau; et ces engagemens sont fidèlement acquittés.

Un vaisseau ainsi *rançonné* obtient de son preneur un passe-port ou certificat, au moyen duquel il peut se rendre à sa destination, sans courir les risques d'être pris une seconde fois.

RANG, s. m. de l'allemand *ring*, ordre, disposition de plusieurs choses ou de plusieurs personnes sur une même ligne.

(*Art milit.*) *Rang*, en termes de guerre, signifie une suite de soldats placés à coté l'un de l'autre, soit qu'ils marchent ou qu'ils soient en bataille.

Rang, se dit aussi de l'ordre établi pour la marche et pour le commandement de différens corps de troupes, et des divers officiers qui sont en concurrence les uns avec les autres.

(*Marine*) *Rang des vaisseaux;* c'est une dénomination par laquelle on classe ensemble et on distingue les uns des autres, les vaisseaux de guerre, suivant leur grandeur, le nombre de leurs canons et de leur calibre. Cette dénomination est quelquefois vague et sujette à variation; et plusieurs auteurs ont embrouillé la matière en voulant trop subtiliser sur ces distinctions.

Cependant, on entend généralement par vaisseaux de premier *rang*, ceux à trois ponts, portant trois batteries complettes de gros canons, et le plus souvent encore des canons de moindre calibre sur les gaillards.

Les vaisseaux du second *rang* sont ceux ayant deux ponts et deux batteries complettes de fort calibre, et aussi quelques canons de moindre calibre sur les gaillards. Ils portent depuis 74 jusqu'à 80 et 84 canons.

Les vaisseaux du troisième *rang* sont ceux depuis 50 jusqu'à 64 canons. Ils portent du canon de moindre calibre que les vaisseaux du second *rang;* mais ils ont comme eux deux ponts et deux batteries complettes, et, le plus souvent encore, des canons sur les gaillards. On ne fait plus de cas de ces sortes de vaisseaux, parce qu'ils ne sont pas assez forts pour résister avec succès à ceux des *rangs* supérieurs.

Voilà quelle paroit être la distinction la plus généralement reçue en France entre les *rangs* des vaisseaux de guerre ou de ligne. Chez les Anglois, c'est autre chose; ils ont six *rangs* de bâtimens, dans lesquels il y en a quatre de vaisseaux de ligne; les frégates formant le cinquième *rang*, et les corvettes et autres bâtimens semblables, le sixième *rang*.

RANGER, v. a. même origine que *rang :* mettre dans un certain ordre.

(*Marine*) *Ranger*, en termes de marine, c'est passer auprès de quelque chose. *Ranger la terre, ranger la côte*, c'est naviguer très-près de la terre, très-pres de la côte.

Ranger le vent; c'est naviguer au plus près du vent.

Le vent se range de l'arrière, de l'avant, au nord; c'est lorsqu'il devient favorable à la route; lorsqu'il devient contraire à la route; lorsqu'il change et qu'il se met à souffler du côté du nord.

RANINE, adj. du lat. *rana*, grenouille : qui ressemble à la grenouille.

(*Anat.*) *L'artère ranine* est un rameau de la carotide externe qui se distribue à la langue.

La veine ranine reprend le sang de la langue, et le porte dans la jugulaire externe.

RANULE, s. f. du lat. *ranula*, diminutif de *rana*, grenouille.

(*Chirurgie*) Tumeur œdéma-

teuse, molle, lâche, ronde, située sous la langue, auprès du filet, qui ôte la liberté de la parole, et qui fait croasser comme des grenouilles, d'où vient son nom.

RAPACE, adj. et subst. du latin *rapax*, formé de *rapio*, enlever.

(*Ornythol.*) *Oiseaux rapaces;* c'est le nom d'un ordre des oiseaux qui renferme tous les oiseaux de proie, de jour et de nuit : le vautour, le faucon, l'aigle, sont de l'ordre des *rapaces.*

(*Métallurgie*) On appelle, en métallurgie, *substances rapaces*, celles qui non-seulement se dissipent elles-mêmes par l'action du feu, mais encore qui contribuent à enlever les autres.

RAPACÉ, ÉE, adj. du lat. *rapa*, rave : qui tient de la rave.

(*Botan.*) Il se dit des racines qui sont de la forme et à peu près de la nature de la rave.

RAPHÉ, s. m. du grec ῥαφή (*raphé*), conture.

(*Anat.*) Il se dit de certaines lignes du corps qui ressemblent à une couture. Le *raphé du scrotum*, le *raphé* du corps calleux du cerveau.

RAPIDE, adj. du latin *rapidus*, violent, impétueux, fait de *rapio*, enlever avec violence.

(*Elocut.*) *Style rapide;* c'est un style qui entraîne les lecteurs, les auditeurs.

(*Navigation*) *Rapides* s'emploie aussi au substantif pour signifier certains lieux d'un fleuve, comme du fleuve Saint-Laurent où l'eau descend avec une telle rapidité qu'on est obligé de faire portage, c'est-à-dire, de transporter par terre les marchandises, et souvent les bateaux.

Les *rapides* sont ce qu'on appelle autrement *sauts* et *cascades.*

RAPPEL, s. m. Contraction de *ré-appel*, second appel (*voy.* APPEL) : action par laquelle on rappelle.

(*Art milit.*) Manière de battre le tambour pour faire revenir les soldats aux drapeaux.

(*Pratique*) *Rappel à la succession :* c'est une disposition par laquelle on rappelle à sa succession celui qui n'auroit pu hériter, parce qu'il se trouve plus éloigné en degré que les autres parens habiles à succéder.

Rappel de ban ; c'est la révocation que fait le prince de la peine du bannissement.

(*Peinture*) *Rappel de la lumière :* lorsque dans un tableau un peintre s'occupe des effets de la lumière et des ombres, il ne se borne pas à y faire voir une seule masse lumineuse, opposée à une seule masse ombrée; il use du principe indiqué par la nature, en observant une grande masse lumineuse principale, sous laquelle se placent aussi les figures principales, en rappelant la lumière comme par échos, sur des figures ou objets épisodiques ou accessoires, mais d'une manière moins vive, moins large que sur la principale masse. Dans une vaste composition, ces *rappels* sont multipliés et toujours placés sur les groupes intéressans.

(*Jardin.*) *Rappel* est encore un terme employé par les jardiniers de Montreuil, à l'égard des arbres, qui, après avoir été quelque tems laissés à eux-mêmes, à cause de leur trop de vigueur, sont par la suite tenus un peu plus de court. On les *rappelle* alors, c'est-à-dire, on les soulage à la taille, en les mettant sur les bons bois inférieurs, les rabattant et les déchargeant.

RAPPORT, s. m. Ce mot a un grand nombre d'acceptions différentes, mais qui ont toutes pour origine la particule itérative *re*, et le verbe latin *porto*, porter, transporter : revenu, produit, récit, témoignage, convenance, conformité, liaison, relation.

(*Pratique*) *Rapport* se dit du récit ou détail que fait un juge des pièces et de l'état d'un procès qu'il a été chargé d'examiner.

Rapport d'experts ; c'est celui que font des personnes versées dans la connoissance d'un art, ou d'une certaine espèce de marchandises, en conséquence des ordres ou pouvoirs qu'elles ont reçus.

Rapport en fait de succession ; c'est ce qui est rapporté à la masse

d'une succession par les co-héritiers en ligne directe qui ont reçu du défunt des sommes d'argent ou autres effets.

Rapport se dit aussi du droit en vertu duquel cette remise est faite à la masse.

Rapport de médecins, chirurgiens, etc.; c'est le témoignage que rendent, par ordre de justice, les médecins et chirurgiens, de l'état d'un malade, d'un blessé, d'une femme grosse, d'un cadavre, etc.

(*Méd.*) *Rapport* se dit aussi des vapeurs ou exhalaisons qui s'élèvent de l'estomac, pendant la digestion, et reviennent à la bouche, à cause de quelque méchante qualité des viandes, ou des choses qu'on a mangées. L'ail et l'ognon font de mauvais rapports à la bouche; les viandes flatueuses sont sujettes à causer des vents, des *rapports*.

(*Chimie*) *Rapports*. V. AFFINITES.

(*Arithmét. et géom.*) *Rapport* se dit encore du résultat de la comparaison de deux quantités l'une avec l'autre, relativement à leur grandeur. On dit plus communément raison. *V.* RAISON.

(*Peinture*) *Rapport mutuel des clairs, des demi-teintes et des ombres*; c'est l'art de donner du brillant aux couleurs de toutes les masses; et cet art consiste à associer au premier ton de chaque objet une nuance de demi-teinte plus considérable, c'est-à-dire, plus étendue que ce premier ton ne l'est lui-même, et à celle-ci une masse de teintes inférieures en beauté et supérieures en volume.

(*Mosaïque*) *Ouvrages de rapport*; ce sont des ouvrages faits de plusieurs pieces de pierre ou de bois, de différentes couleurs dont on forme des dessins et des représentations d'oiseaux, de feuillages et même de figures humaines. La mosaïque, la marqueterie sont des ouvrages de pieces de *rapport*.

RAPPORTEUR, s. m. même origine que RAPPORT.

(*Pratique*) Juge ou conseiller qui est chargé du rapport d'un procès.

(*Géom.*) *Rapporteur* est aussi le nom d'un instrument dont les arpenteurs se servent, et par le moyen duquel ils rapportent et tracent sur le papier les angles qu'ils ont pris sur le terrein, avec le demi-cercle graphometre, ou l'équerre d'arpenteur. Cet instrument consiste en un limbe demi-circulaire, de cuivre, d'argent ou de corne, divisé en 180 degrés, et terminé par un diametre au milieu duquel il y a une petite entaille ou lèvre, appelée le centre du rapporteur.

RAPSODIE, ou plutôt RHAPSODIE, s. f. du grec ῥάπτω (*rhaptô*), coudre, et d'ᾠδὴ (*odé*), pièce de vers chantée : chants cousus ensemble.

(*Littérat.*) Les anciens appeloient ainsi des espèces de poëmes composés sur les évènemens remarquables, et que des *rapsodes* alloient chanter de ville en ville pour gagner de l'argent. On donna ensuite ce nom aux morceaux détachés des poëmes d'Homère, que les rapsodes chantoient en public, sur le théâtre, dans les foires et les places publiques, et que les Grecs prenoient le plus grand plaisir à entendre.

Parmi nous, le mot de *rapsodie* ne se prend qu'en mauvaise part et ne se dit que d'un mauvais ramas, soit de prose, soit de vers.

RAPSODOMANTIE, s. f. du grec ῥαψῳδία (*rhapsôdia*), assemblage de vers, rapsodie, et de μαντεία (*manteia*), divination : divination par le moyen d'un assemblage de vers.

(*Divinat.*) Divination qui se faisoit en tirant au sort dans un poëte, et prenant l'endroit sur lequel on tomboit pour une prédiction de ce qu'on vouloit savoir. C'étoit ordinairement Homère ou Virgile qu'on choisissoit pour cet effet; d'où l'on a donné à cette sorte de divination, le nom de *sortes Virgilianæ*.

RAPT, s. m. du lat. *raptus*, participe de *rapio*, enlever.

(*Pratique*) Enlèvement. Ce terme se dit principalement des voies de fait, ou des moyens de séduction dont on se sert pour ravir une fille à ses parens. Anisson distingue le *rapt* de violence du *rapt* de séduction.

RARE, adj. du lat. *rarus*, qui n'est pas commun, qui n'est pas ordinaire, qui se trouve difficilement.

(*Physique*) Il se dit d'un corps qui, pour un volume déterminé, contient moins de matière que n'en contient, sous le même volume, un autre corps auquel on le compare. Ainsi, quand un rayon de lumière passe de l'air dans le verre, on dit que ce rayon passe d'un milieu *rare* dans un dense, parce qu'en effet, à volume égal, l'air contient moins de matière que le verre.

RARÉFACTION, s. f. du latin *rarus*, et de *facio*, faire : faire rare, étendre davantage, éclaircir, dilater.

(*Physique*) Action par laquelle un corps acquiert un plus grand volume sans augmenter en matière propre.

La principale cause de la *raréfaction* des corps, est la chaleur; mais les fluides élastiques se raréfient sans s'échauffer, et cela, toutes les fois qu'on leur permet d'occuper un plus grand espace. *V.* DILATATION.

RARIFEUILLÉ, ÉE, adj. du lat. *rarus*, et de *folium*, feuille.

(*Botan.*) Portant peu de feuilles, et éloignées les unes des autres.

RARIFLORE, adj. du lat. *rarus*, et de *flos*, *floris*, fleur.

(*Botan.*) Ayant peu de fleurs, dispersées.

RAS, SE, adj. du lat. *rasus*; il est de même que *rais*, le participe de *raire*, qui a le poil tendu jusqu'à la peau.

(*Art milit.*) *Rase campagne*; c'est une campagne fort plate, fort unie, et qui n'est coupée ni d'éminences, ni de vallées, ni de bois, ni de rivières. Les deux armées se battirent en *rase campagne*.

(*Marine*) *Vaisseau ras*; c'est celui dont l'encastillage est peu élevé.

Ras se dit aussi d'une sorte d'écueil ou danger. C'est une sorte de bancs de rochers sous l'eau, à fleur d'eau, ou au *ras* de l'eau, qui occupe en mer, au voisinage des côtes, une certaine étendue, et qui présente des dangers aux vaisseaux qui naviguent dans ces parages; tel est le *ras des saints*, dans la côte du Finistère.

Ras de courans, ou *ras de marée*; c'est un courant rapide des eaux de la mer, dans un passage étroit, entre des terres ou des îles, dans une passe ou dans un chenal, et en pleine mer même, dans certains parages.

Ras de marée se dit aussi d'une élévation et d'un mouvement subit et extraordinaire, qui arrive passagèrement aux eaux de la mer, se prolongeant le long des côtes, et y faisant quelquefois beaucoup de ravages, ce qui est occasionné par quelque dérangement dans le tems, par les sysigies et les équinoxes, ou par des tremblemens de terre.

RASÉ, adj. du lat. *rasus*.

(*Marine*) *Vaisseau rasé*; c'est un vaisseau dont on a retranché la batterie supérieure, et qui n'a plus que sa batterie basse de gros calibre, et des canons de moindre force, sur ce qui étoit ci-devant son second pont, dont on a fait des gaillards. Cette opération ne se fait guère qu'à de vieux vaisseaux qui ne peuvent plus porter toute leur artillerie, et qui deviennent ainsi semblables à des frégates, mais portant du canon de 36; ils ont alors plus d'élévation de batterie, sont plus légers sur l'eau, et meilleurs voiliers.

RATAFIAT, s. m. Terme indien.

(*Chimie, pharmacie*) On donne ce nom à une foule de liqueurs alcoholisées, sucrées, et chargées des principes odorans ou sapides de plusieurs végétaux. Les *ratafias* se préparent de trois manières, ou par le mélange de sucs avec l'alcohol, ou par l'infusion et la macération des substances dont on veut extraire les principes solubles, ou par la distillation de l'alcohol sur des matières odorantes.

RATE, s. f. d'une origine difficile; suivant Ménage, de *jecus*, *jecoris*, *jecorata*, et suivant d'autres, de sa ressemblance avec le corps d'un *rat*.

(*Anat.*) Un des viscères du bas-ventre, dont l'usage n'est pas encore bien connu.

RATIFICATION, s. f. du latin *ratus*, approuvé, et d'*ago*, faire : l'action d'approuver, approbation.

(*Pratique et diplomatie*) Confirmation ou approbation de ce qui a été fait, ou de ce que l'on a fait en notre nom, ou l'approbation d'un traité. Signer la *ratification* d'un contrat, d'un traité.

RATION, s. f. de l'espagnol *racion*, fait du lat. *ratio*.

(*Art milit.*) Portion de pain ou de fourrage qui se distribue à chaque homme de guerre.

(*Marine*) *Ration de mer, ration de bord;* c'est la portion réglée de vivres et de boisson qu'on distribue tous les jours à chacun des matelots pour leur subsistance.

RATIONAL, s. m. dn lat. *ratio*.

(*Hist. juive*) Morceau d'étoffe carré, de la grandeur de la main, que le grand prêtre des Juifs portoit sur la poitrine. Les Hébreux l'appeloient *hoséhen*, et les Grecs λόγιον (*logion*).

(*Hist. du bas-empire*) *Rational* est encore un nom d'office, qui se trouve dans les inscriptions anciennes. C'est la même chose que procureur.

RATIONEL, ELLE, adj. du latin *rationalis*, fait de *ratio*.

(*Mathém.*) Terme fort en usage dans plusieurs parties des mathématiques, et qu'on emploie en plusieurs sens différens.

(*Astron.*) *Horizon rationel ou vrai;* c'est celui dont le plan passe par le centre de la terre, et qui divise par conséquent le globe en deux hémisphères ou portions égales. Il est ainsi appelé, parce qu'on ne le conçoit que par l'entendement, par opposition à l'*horizon sensible* ou *apparent*, qui est sensible à la vue.

(*Arithmét.*) *Nombre entier rationel;* c'est celui dont l'unité est une partie aliquote. *V.* NOMBRE, ALIQUOTE.

Nombre mixte rationel; c'est celui qui est composé d'un entier et d'une fraction, ou d'une unité et d'un nombre rompu.

Quantité rationelle; c'est une quantité commensurable avec son unité.

Rapport rationel; c'est celui dont les termes sont des quantités *rationelles*.

RAUCITÉ, s. f. du lat. *raucitas*, fait de *raucus*, enroué, rauque.

(*Méd.*) Rudesse, âpreté de la voix.

Voix rauque; c'est un son de voix altéré et désagréable.

RAVALEMENT, s. m. de la particule réduplicative *re*, et du latin *ad vallare*, pour *ad vallem ducere;* conduire dans la vallée, à val, en bas. *V.* AVAL.

(*Archit.*) Ravalement se dit de la dernière façon qu'on fait à un mur, parce qu'on la commence par en haut, et qu'on la finit par en bas.

Ravalement est encore, dans des pilastres et corps de maçonnerie et menuiserie, un petit renfoncement simple ou bordé d'une baguette ou d'un talon.

(*Jardin.*) Il se dit aussi d'une opération qui se pratique en recépant tout le vieux bois d'un arbre, dans le dessein de le rajeunir, en lui faisant pousser de nouveaux jets, ce qui les rend plus courts et plus bas.

(*Agricult.*) Il se dit encore d'une opération qui consiste à abaisser le cep de la vigne, et le coucher dans une fosse.

(*Musique instrument.*) Les facteurs d'orgue et de clavecin ont adopté le mot de *ravalement*, pour désigner le clavier ou système, qui, au lieu de se borner à quatre octaves, comme le clavier ordinaire, s'étend à cinq. Ils appellent cela *système à ravalement*.

(*Marine*) *Ravalement* se dit, en termes de marine, d'une partie du tillac ou pont supérieur, qui s'abaisse au dessous du niveau de l'autre partie, afin de procurer aux chambres et aux logemens des officiers, une hauteur convenable, sans être obligé de relever autant les œuvres mortes.

RAVELIN, s. m. de l'italien *rivellino*.

(*Art milit.*) Ouvrage compris sous deux faces qui font un angle saillant. Il se met au devant d'une courtine, pour couvrir les flancs opposés des bastions voisins. Le mot de *ravelin* n'est en usage que parmi les ingénieurs. Les gens de guerre l'appellent demi-lune. *Voy.* DEMI-LUNE.

RAVIN, s. m. Corruption de *lavina*.

(*Art milit.*) Interruption de terre, faite par la chute d'un torrent.

RAVINE, s. f., même origine que RAVIN.

(*Art milit.*) Endroit cavé par des débordemens de pluie, moins profonds que ceux que l'on désigne par ravins. *V.* RAVIN.

RAVITAILLER, v. a. de la particule itérative *re*, et d'avitailler, dérivé du lat. *victualia*, pour *victus*, *necessaria*, victuailles, vivres.

(*Art milit.*) Remettre des vivres et des munitions dans une place.

RAY-GRASS. Mot anglois qui signifie littéralement, plante radiée.

(*Agricult.*) C'est le nom que les Anglois donnent à toutes les espèces de plantes graminées, qui servent à la nourriture des bestiaux, et surtout à celles qui se cultivent pour cet usage.

Les agriculteurs françois ont restreint l'usage de ce mot à l'avoine élevée et à l'ivraie vivace.

RAYON, s. m. du lat. *radio*, *radionis*, augmentatif de *radius*.

(*Optique*) Trait de lumière, ou ligne de lumiere, qu'on imagine partir d'un corps lumineux.

Newton définit les *rayons*, les moindres parties de la lumiere, soit qu'elles soient successives dans la même ligne, ou contemporaines dans plusieurs, c'est-à-dire, que, selon ce philosophe, un *rayon* de lumière est une suite de plusieurs corpuscules en très-grand nombre, qui s'échappent des corps lumineux, et qui se suivent, pour ainsi dire, à la file et en ligne droite.

Rayon direct; c'est celui dont toutes les parties comprises entre l'œil et l'objet lumineux, sont en ligne droite. Ce sont les propriétés de cette espèce de *rayons* qui font le sujet de l'optique proprement dite.

Rayon rompu; c'est celui qui s'écarte de cette direction, ou qui se détourne de sa route, en passant d'un milieu dans un autre. *V.* REFRACTION.

Rayon réfléchi; c'est celui qui, après avoir frappé la surface d'un corps, retourne en arriere. *V.* REFLEXION.

Rayon incident, celui qui tombe sur le point de réflexion ou de réfraction. *V.* INCIDENCE.

Rayons parallèles, ceux qui partent de divers points de l'objet, conservent toujours une égale distance les uns des autres.

Rayons convergens, ceux qui, partant de divers points, concourent ou tendent vers un même objet.

Rayons divergens, ceux qui, partant d'un point de l'objet, s'écartent et s'éloignent les uns des autres.

Rayon commun; c'est une ligne droite, tirée du point de rencontre des deux axes optiques, par le milieu de la ligne droite qui joint le centre des prunelles des deux yeux.

(*Perspective*) *Rayon principal;* c'est la distance de l'œil au plan vertical.

(*Géom.*) *Rayon* se dit aussi du demi-diamètre d'un cercle, ou la ligne tirée du centre à la circonférence. Ce *rayon* s'appelle en trigonométrie, *sinus total*. *V.* SINUS.

(*Mécan.*) *Rayon* se dit encore des *rais* d'une roue, parce qu'ils sortent du moyeu en forme de *rayons*.

(*Géom. prat.*) *Rayon visuel;* c'est, dans l'art de lever les plans, la ligne droite suivant laquelle l'œil se dirige en visant sur un objet quelconque, au travers des pinnules d'une alidade. La ligne de foi de cet instrument représente la direction du *rayon* sur une planchette ou sur un demi-cercle.

(*Nivellement*) *Rayon visuel* se dit, dans l'opération d'un nivellement, quand, vous mettant à trois ou quatre pieds de distance du niveau, vous posez l'œil et vous vous alignez sur la surface de la liqueur colorée comprise dans les trois fioles, ce qui dirige votre *rayon visuel*, et forme une ligne de mire, pour poser un jalon ou une perche à quelque distance.

(*Astron.*) *Rayon astronomique;* c'est le nom d'un instrument ancien, nommé aussi ARBALETE. *V.* ce mot.

Rayon vecteur; c'est la ligne droite qui va du foyer d'une ellipse à un point de la circonférence, ou du centre du soleil au centre de la planète; on l'appelle *vecteur* parce qu'on le conçoit comme portant la planète à une de ses extrémités, tandis qu'il tourne sur l'autre extrémité, en décrivant des aires égales, en tems égaux.

RE, s. m.

(*Musique*) Syllabe par laquelle on solfie la seconde note de la gamme. Cette note, au naturel, s'exprime par la lettre D.

RÉACTIF, adj. composé de la particule itérative *re*, et de *ago*, agir: qui a de la réaction. *V.* RÉACTION.

(*Chimie*) *Réactifs* se dit des matières que l'on emploie dans l'analyse, pour reconnoître les principes du corps soumis à cette opération.

RÉACTION, s. f. de la particule itérative *re*, et du lat. *ago*, agir.

(*Physique*) Action d'un corps sur un autre corps, qui le choque ou qui le comprime. Cette action consomme toujours une partie de la force du corps qui choque ou qui comprime, et cette partie consommée est égale à la *réaction*. C'est pour cela que l'on dit que *la réaction est égale à l'action ou à la compression*.

C'étoit un axiôme dans les écoles, qu'il n'y a point d'action sans *réaction*; mais on ignoroit que la *réaction* est toujours égale à l'action. C'est Newton qui a fait le premier cette remarque, et qui nous a appris que les actions de deux corps qui se heurtent l'un l'autre, sont exactement égales, mais s'exercent en sens contraire, ou, ce qui est la même chose, que l'action et la *réaction* de deux corps l'un sur l'autre, produisent des changemens égaux sur tous les deux, et que ces changemens sont dirigés en sens contraires.

RÉAJOURNEMENT, s. m. de la particule itérative *re*, et d'AJOURNEMENT. *V.* ce mot.

(*Pratique*) Second ajournement que l'on donne à ceux qui n'ont point comparu sur le premier.

RÉAL, LE, adj. et s. emprunté de l'espagnol.

(*Marine*) Ce terme étoit d'usage anciennement pour désigner la principale des galères du roi. La *galère réale*, ou simplement la *réale*.

(*Monnoie*) *Réal* ou *réale* se dit aussi d'une monnoie d'Espagne. Il y a le *réal de veillon* ou de cuivre, et le *réal* de la *plata* ou d'argent.

RÉALGAR ou RÉALGAL, s. m. Mot arabe.

(*Minéral.*) Mine sulfureuse d'arsenic. On l'appeloit autrefois or piment. On le nomme maintenant *oxide d'arsenic sulfuré rouge*.

Le *réalgar* est rouge, quelquefois orangé, translucide, électrique par frottement, volatil au feu, et répandant une odeur d'ail et de soufre. Il sert quelquefois à la teinture.

RÉALISER, v. a. du lat. barb. *realitas*, existence effective, chose réelle, par opposition à apparence; rendre réel, effectuer.

(*Pratique*) *Réaliser des offres en justice*; c'est faire des offres à deniers découverts, et à l'audience, partie présente ou dûment appelée, à l'effet de constater le refus du créancier, et se faire adjuger les conclusions qu'on a prises.

RÉATTRACTION, s. f. de la particule itérative *re*, et d'ATTRACTION. *Voy.* ce mot.

(*Physique*) *Réattraction électrique*; c'est l'action d'un corps actuellement électrique, par laquelle il attire de nouveau un corps qu'il avoit déjà attiré, mais qu'il avoit ensuite repoussé.

REATUS. Mot latin formé de *reus*, accusé, coupable.

(*Pratique*) *Reatu*, *in reatu*, expression latine qui a passé dans notre langue, dans cette phrase: *être in reatu*, pour dire être accusé et prévenu d'un crime.

RÉBELLION, s. f. du latin *rebellium*, fait de *retro*, en arrière, et de *bello* ou *bellor*, faire la guerre, se révolter: révolte, soulèvement.

(*Pratique*) *Rébellion à Justice*; c'est une opposition faite avec force et violence à l'exécution des mandemens, jugemens, et autres actes émanés des tribunaux de la justice.

REBROUSSEMENT, s. m. du latin barbare *rebrossare* ou *reversare*; corruption de *revertere*, retourner.

(*Géométrie*) *Rebroussement des courbes*; c'est la même chose que l'on appelle en latin *flexus contrarius*, flexion contraire. Dans une ligne courbe, partie concave, partie convexe, le point qui sépare la par-

tie concave de la partie convexe, ou qui termine l'une et sert de commencement à l'autre, est appelé le *point d'inflexion ;* et l'on appelle *point de rebroussement* celui où la courbe retourne en arrière. *Voy.* INFLEXION.

REBUS, s. m., ou *rebus de Picardie*, de ce qu'anciennement en Picardie, les clercs de la basoche faisoient tous les ans, au carnaval, certains libelles qu'ils appeloient *de* REBUS *quæ geruntur, libelles de ce qui se passe dans la ville.*

(*Littérature*) On entend maintenant par *rebus* un jeu d'esprit qui consiste en allusions, en équivoques, et qui exprime quelque chose par des mots et par des figures prises en un autre sens que celui qui leur est naturel.

RÉCAPITULATION, s. f. de la particule itérative *re*, et de *capitulum*, chapitre. Répétition sommaire des principaux points, chapitres, etc., d'un ouvrage.

RECÉLER, v. a. du latin *retrò*, en arrière, et de *celo*, cacher.

(*Pratique*) Garder une chose volée, ou la soustraire aux yeux de la justice.

RECENSEMENT, s. m. de la particule itérative *re*, et de *censeo*, dans le sens de compter, supputer.

(*Commerce*) Nouvelle vérification de marchandises, soit de leur qualité, soit de leur quantité, soit de leur poids.

(*Statistique*) Vérification des individus existans dans un pays, pour en connoître la population.

RÉCÉPER, v. a. dérivé de *cippus*, cep, pieux.

(*Agricult.*) Tailler une vigne jusqu'au pied, en coupant tous les sarmens.

Récéper se dit aussi des bois taillis qu'on coupe par le pied, afin qu'ils poussent mieux.

(*Architect. hydraul.*) *Récéper les pieux ;* c'est les enfoncer dans la terre, et les mettre de niveau avec une scie.

RÉCÉPISSÉ, s. m. Mot purement latin qui signifie *avoir reçu*, et qui est démeuré dans la pratique, parce qu'autrefois toutes les expéditions se faisoient en latin.

(*Pratique*) Acte sous seing privé par lequel un procureur, un avoué, reconnoît avoir reçu en communication les titres et autres pièces énoncées dans sa reconnoissance.

Récépissé se dit aussi d'une simple reconnoissance qu'un trésorier ou caissier donne pour le moment des sommes qu'il reçoit.

RÉCEPTACLE, s. m. du latin *receptaculum*, fait de *recepto*, retirer, donner asyle : lieu où se rassemblent plusieurs choses de divers endroits.

(*Hydraul.*) Réceptacle se dit d'un bassin où plusieurs canaux d'aqueducs ou tuyaux de conduits viennent se rendre, pour être ensuite distribués en d'autres conduits. On nomme aussi cette espèce de réservoir, conserve.

(*Botan.*) *Réceptacle* dans le système de Linné s'entend du fond du calice où est fixé l'ovaire, étamine, corolle insérée au *réceptacle.*

RÉCEPTION, s. f. du latin *recipio, réceptum*, recevoir: l'action de recevoir, et quelquefois la manière de recevoir.

(*Pratique*) *Réception de caution ;* admission faite par le juge d'une caution ordonnée en jugement.

RÉCESSUS, s. m. *V.* RECEZ.

RECETTE, s. f. du latin *recepta*, fait de *recipio*, recevoir: ce qui est reçu en argent ou autrement.

(*Finances*) *Recette* se dit du recouvrement, de l'action de recevoir, de recouvrer ce qui est dû, soit en deniers, soit en denrée.

Il se dit aussi du lieu, du bureau où l'on reçoit.

Il se dit encore du chapitre d'un compte qui contient les sommes reçues par le comptable.

(*Méd.*) *Recette* se dit aussi de la composition de certaines drogues, ou de la description d'un remède, avec certaines règles pour les préparer selon l'art.

RECEZ, s. m. Corruption du latin *recessus*, fait de *recedere*, se retirer.

(*Hist.*

(*Hist. de l'empire d'Allem.*) Recueil ou cahier des délibérations d'une diète. A la fin des diètes, et avant que de se retirer, on ramasse toutes les délibérations qu'on y a prises, et on les rédige par écrit. Cet acte qui les contient est ce qui s'appelle *recez* ou *recessus*, parce qu'il se fait lorsqu'on est sur le point de se retirer.

RECHANGE, s. m. de la particule itérative *re*, et de l'italien *cambio*, troc, mutation.

(*Commerce*) *Rechange* est, en termes de commerce, le prix d'un nouveau change dû après le protêt d'une lettre.

(*Marine*) *Rechanges* se dit de toutes les manœuvres, voiles, vergues, cordages, poulies, et autres effets et munitions qu'on met en réserve, et qu'on embarque de surplus pour servir à remplacer, en cas d'accident, ceux qui sont en place.

RECHERCHE, s. f. de la particule itérative *re*, et du latin *circare*, aller en tournant : action de rechercher, perquisition.

(*Musique*) Espèce de prélude ou de fantaisie sur l'orgue ou sur le clavecin, dans laquelle le musicien affecte de rechercher et de rassembler les principaux traits d'harmonie et de chant qui viennent d'être exécutés ou qui vont l'être dans un concert. Cela se fait ordinairement sur-le-champ, sans préparation, et demande, par conséquent, beaucoup d'habileté.

Les Italiens appellent encore *recherches* ou cadences ces points d'orgues que le chanteur se donne la liberté de faire sur certaines notes de sa partie, suspendant la mesure, parcourant les diverses cordes du mode, et même en sortant quelquefois selon les idées de son génie et les routes de son gosier, tandis que tout l'accompagnement s'arrête, jusqu'à ce qu'il lui plaise de finir.

RECHERCHÉ, part. de *rechercher*, même origine que RECHERCHE.

(*Peinture*) Ce mot se prend ordinairement en mauvaise part; et quand on dit qu'un artiste a des attitudes, des grâces, une couleur, des tons *recherchés*, on entend qu'il s'est donné beaucoup de peine à trouver de belles attitudes, de la grâce, une bonne couleur, de beaux tons, et qu'il n'a que médiocrement réussi.

RECHUTE, s. f. de la particule itérative *re*, et de *cheoir*, en latin *cadere*, dont on a fait d'abord caër et choir : seconde chute, nouvelle chute.

(*Méd.*) Il se dit au figuré du retour d'une maladie dont on n'étoit pas bien guéri.

(*Art. milit.*) *Rechute*, se dit aussi d'une élévation de rempart plus haute dans les endroits où il se trouve commandé.

RÉCIPÉ, s. m. mot lat. qui signifie *prenez*.

(*Méd.*) Ordonnance ou formule qui contient le remède que doit prendre un malade; on la nomme ainsi, parce qu'elle commence par ce mot latin, que les médecins abrègent et marquent par un R tranché ainsi ℞.

RÉCIPIANGLE, s. m. du latin *recipiangulum*, formé de *recipio*, recevoir, retenir, et d'*angulus* : ce qui retient les angles.

(*Géom. prat.*) Instrument qui sert à prendre des angles, et qui est principalement d'usage pour lever des plans.

Le *récipiangle* est fait ordinairement en forme d'équerre et de beuveau, et composé de deux branches qui se meuvent autour d'un clou qui les assemble.

RÉCIPIENT, s. m. du lat. *recipio*, recevoir.

(*Chimie*) Les *récipiens* sont des vases dont on se sert dans les distillations à la cornue pour en recevoir les gaz qui s'échappent, et les liquides qui distillent.

Ces instrumens sont, ou des ballons, ou des flacons, ordinairement adaptés au col ou au bec des cornues, alambics et autres vaisseaux distillatoires.

Les *récipiens* sont ordinairement de verre, afin que l'on puisse voir si la distillation va comme elle doit aller, et s'il est besoin d'augmenter ou de diminuer le feu pour accélérer ou retarder l'opération.

Récipient florentin; c'est un vase employé dans les distillations de

substances qui doivent fournir de l'huile volatil : telles sont les roses, la menthe, la fleur d'orange, etc. Ce vase est fait comme une poire, du bas duquel part un siphon qui remonte jusqu'à son ouverture supérieure, et là se courbe comme le cou d'un cygne. Quand ce vase est plein d'eau distillée fournie par l'alambic, l'huile essentielle se rassemble à sa surface, et toute l'eau surabondante coule par le siphon dans un autre *récipient* sans entraîner l'huile avec elle.

(*Physique*) On appelle *récipient* en termes de physique, un vase de verre fait en forme de voûte que l'on met sur la platine d'une machine pneumatique, afin d'en faire sortir l'air qui y est contenu, et de faire par-là ce qu'on appelle le *vide*. On donne à ces vases la forme de voûte dans leur partie supérieure, et celle de cylindre dans le reste de leur longueur, afin de les mettre à l'abri d'être écrasés par la pression extérieure de l'air, qui vient de son poids.

RÉCIPROCATION, s. f. du lat. *reciproco*, renvoyer, faire retourner sur ses pas.

(*Physique*) *Réciprocation de pendule ;* on appelle ainsi un petit mouvement presque insensible de libration ou d'oscillation, que doit avoir, suivant quelques philosophes, un long pendule attaché fixement à un plancher, et qu'on y laisse en repos; ce mouvement n'a pas lieu suivant M. Bouguer.

RÉCIPROQUE, adj. même origine que RÉCIPROCATION, (*V.* ce mot) : MUTUEL.

(*Grammaire*) *Verbes réciproques ;* ce sont ceux qui signifient l'action de deux ou plusieurs sujets qui agissent l'un sur l'autre, soit directement, comme quand on dit, *ils se flattent mutuellement*, soit indirectement, comme quand on dit, *ils se donnent réciproquement des éloges peu mérités.*

(*Logique*) *Propositions réciproques ;* ce sont celles dans lesquelles le sujet de la première devient l'attribut de la seconde, et réciproquement. Ces deux propositions, *l'homme est un animal raisonnable, l'animal raisonnable est un homme*, sont *réciproques.*

(*Géom.*) *Figures réciproques ;* ce sont les figures dont les cotés se peuvent comparer de telle manière que l'antécédent d'une raison et le conséquent de l'autre se trouvent dans la même figure. Par exemple, si la base d'un rectangle est à la base d'un autre rectangle, comme la hauteur du second est à la hauteur du premier, ces rectangles sont dits *réciproques*, d'où il suit que les deux rectangles sont égaux.

(*Arithmét.*) *Proportion réciproque ;* c'est celle dont le quatrième nombre est moindre que le second, en même raison que le troisième est moindre que le premier, et *vice versa*. La proportion *réciproque* s'appelle plus communément *raison inverse*. *V.* RAISON, INVERSE. C'est là le fondement de la règle de trois inverse.

RÉCIT, s. m. du lat. *recitare :* relation, narration.

(*Art dramat.*) *Récit*, se dit en parlant d'une pièce de théâtre, de la narration détaillée d'un évènement important qui vient de se passer. *Cet acteur est bon pour les récits.*

(*Musique*) *Récit* se dit en général de tout ce qui se chante à voix seule. On dit un *récit* de basse, un *récit* de haute-contre ; ce mot s'applique même en ce sens aux instrumens. On dit un *récit* de violon, un *récit* de flûte, de haut-bois; en un mot, *réciter*, c'est chanter ou jouer seul une partie quelconque, par opposition au chœur et à la symphonie en général, où plusieurs chantent et jouent la même partie à l'unisson.

Récit se dit encore de la partie où règne le sujet principal, et dont toutes les autres ne sont que l'accompagnement.

C'est de là qu'on appelle *partie récitante*, celle qui se chante par une seule voix ou qui se joue par un seul instrument.

RÉCITATIF, s. m. même origine que RÉCIT, mais pris immédiatement de l'italien *recitativo*.

(*Musique*) Discours récité d'un ton musical et harmonieux ; c'est une manière de chant qui approche beaucoup de la parole, une déclamation en musique, dans laquelle le musicien doit imiter, autant qu'il

est possible, les inflexions de voix du déclamateur. Ce chant est appelé *récitatif*, parce qu'il s'applique à la narration, au *récit*, et qu'on s'en sert dans le dialogue dramatique.

Récitatif accompagné; c'est celui auquel, outre la basse-continue, on ajoute un accompagnement de violons. Cet accompagnement est ordinairement formé de longues notes soutenues sur des mesures entières.

Récitatif mesuré; cette expression s'applique au *récitatif* ordinaire, lorsqu'il se change tout-à-coup en chant, et prend de la mesure et de la mélodie; ce qui se marque en écrivant sur les parties *à tempo* ou *à battuta*.

Récitatif obligé; c'est celui qui, entremêlé de ritournelles et de traits de symphonie, *oblige* pour ainsi dire le *récitant* et l'orchestre l'un envers l'autre, en sorte qu'ils doivent être attentifs et s'attendre mutuellement. Ces passages alternatifs de récitatif et de mélodie, revêtus de tout l'éclat de l'orchestre, sont ce qu'il y a de plus touchant, de plus ravissant, de plus énergique dans la musique moderne.

RÉCLAMATION, s. f. du latin *retro*, en arrière, à rebours, contre, et de *clamo*, crier: l'action de crier contre, de remarquer, de s'opposer, de réclamer.

(*Pratique*) *Réclamer contre un acte;* c'est faire des protestations contre.

RÉCLAME, s. f. même origine que RÉCLAMATION.

(*Imprimerie*) On appelle ainsi, en termes d'imprimerie, le mot qui se trouve au bas de la page *verso*, et qui est le même que celui qui commence la page suivante.

La *réclame* ne se place ordinairement qu'à la fin de chaque cahier, quand la feuille est partagée en plusieurs cahiers; mais toujours au bas de la dernière page de la feuille.

La *réclame* facilite le travail du relieur, et sert à rectifier les erreurs qui pourroient se trouver par hasard dans les SIGNATURES. (*Voy.* ce mot.)

La *réclame* a été en usage en Italie, dès 1468; mais on ne s'en est servi en France que vers l'an 1520.

Les *réclames* datent du onzième siècle, dans les manuscrits. L'usage en est aujourd'hui assez généralement réformé.

(*Fauconnerie*) *Réclame* est aussi un signe dont on se sert pour faire revenir l'oiseau.

RÉCLINAISON, s. m. du latin *reclino*, pencher.

(*Gnomon.*) *Réclinaison d'un plan;* c'est le nombre de degrés dont le plan d'un cadran s'éloigne d'un plan exactement vertical, c'est-à-dire du zénith. La *réclinaison* est le complément de l'inclinaison.

Cadran réclinant; c'est un cadran dont le plan s'éloigne de la ligne verticale perpendiculaire ou du zénith.

Cadran réclinant et *déclinant;* c'est un cadran qui n'est ni vertical, ni opposé directement au midi ou aux points cardinaux, ni dans la direction d'aucun de ces points.

Quand la *réclinaison* est égale à la hauteur du pole, et que le cadran ne décline point, le cadran se nomme équinoxial.

RÉCLINÉ, ÉE, adj. même origine que RÉCLINAISON.

(*Bot.*) Rameau ou tige *réclinée;* c'est un rameau ou tige dressé et réfléchi brusquement et roidement du haut.

RÉCOLEMENT, s. m. de la particule lat. itérative *re*, et de *colo*, cultiver, examiner; cultiver, examiner une seconde fois.

(*Pratique*) Répétition de la déposition d'un témoin, faite au témoin même, pour savoir de lui et par sa bouche, si, après avoir entendu la déposition qu'il a faite, il veut y persister, y ajouter ou diminuer.

Récolement d'inventaire; c'est la vérification qu'on fait des meubles ou papiers qui sont en nature, sur l'original de l'inventaire, qui en avoit été fait quelque tems auparavant.

RECOMMANDARESSE, s. f. de la particule itérative *re*, et du latin *commendo*, confier, prier d'avoir soin, recommander.

(*Économie polit.*) C'est le nom que l'on a donné, à Paris, à des femmes préposées pour tenir des bureaux d'adresse, où l'on va chercher des nourrices.

RECOMMANDATION, s. f. même origine que RECOMMANDARESSE : action de recommander.

(*Commerce*) *Recommandation*, en termes de jurisprudence du commerce, signifie l'acte par lequel un nouveau créancier fait connoître qu'un détenu pour dettes est aussi son débiteur. La *recommandation* est l'image de l'incarcération; et le créancier *recommandataire* est obligé d'observer, à l'égard du débiteur *recommandé*, les mêmes formalités que celui à la requête duquel il a été emprisonné.

RÉCOMPENSE, s. f. de la particule itérative *re*, et de *compenso*, égaler; mettre dans la balance, compenser, récompenser; traitement fait en compensation, en proportion du mérite d'une action.

(*Pratique*) Il se dit du dédommagement ou de l'indemnité qui est due à un des conjoints communs en biens, par celui qui a profité des deniers de la communauté.

RÉCOMPOSER, v. ac. de la particule itérative *re*, et de *compono*, composer; composer une seconde fois.

(*Chimie*) *Recomposer*; c'est réunir les parties d'un corps qui avoient été séparées par quelques opérations chimiques.

(*Botan.*) *Feuilles recomposées*; on appelle ainsi les feuilles qui sont composées deux fois, c'est-à-dire, qui ont 1°. un pétiole commun, 2°. des pétioles immédiats, et 3°. des pétioles propres quand elles ne sont pas rétrécies en pétioles. Les feuilles *surcomposées* sont encore plus divisées; elles sont composées plus de deux fois.

RÉCONDUCTION, s. f. de la particule itérative *re*, et de *conduco*, louer; prendre à louage.

(*Pratique*) Continuation ou renouvellement d'un louage ou d'un bail.

RECONNOISSANCE, s. f. de la particule itérative *re*, et de *cognosco*, connoître : connoître une seconde fois, se remettre dans l'esprit; action par laquelle en se remettant l'idée de quelque personne ou de quelque chose, on la reconnoît pour ce qu'elle est.

(*Pratique*) *Reconnoissance* se dit en général d'un acte par lequel on reconnoît que l'on doit quelque chose ou que l'on en est chargé.

Reconnoissance d'écriture; c'est la vérification qui se fait d'une écriture privée qui est déniée.

(*Art milit.*) Faire la reconnoissance d'une place, d'un poste, d'un camp, des environs, etc., c'est en faire le tour, et remarquer avec soin les avantages et les défauts de l'assiette d'une place, d'un camp, et de sa fortification.

(*Marine*) *Reconnoissance*, en termes de mer, est l'action de reconnoître un vaisseau; c'est-à-dire, de s'en approcher pour l'examiner, et savoir de quelle force il est, de quelle valeur. Dans une escadre ou armée navale, le commandant fait signal à une ou plusieurs frégates d'aller reconnoître les vaisseaux inconnus qui se trouvent à vue.

Faire la reconnoissance d'une terre; c'est observer sa situation et ses formes, afin de savoir quelle elle est lorsqu'on revient de voyage.

Reconnoissance pris absolument, se dit d'un objet remarquable à terre par le moyen duquel on distingue ou reconnoît facilement le lieu où l'on se trouve sur une côte, lorsqu'on vient de la mer. Par exemple, la tour de l'île d'Ouessant est une belle *reconnoissance*, lorsqu'on vient à Brest.

Signaux de reconnoissance; c'est une suite de signaux réciproques, donnés en tems de guerre à tous les vaisseaux d'une nation pour pouvoir, lorsqu'ils se rencontrent en mer, se reconnoître pour amis, et ne pas se compromettre avec un ennemi de force supérieure.

(*Art dramat.*) *Reconnoissance*, dans la poésie dramatique, se dit, lorsque par quelqu'événement imprévu, on vient à reconnoître une personne dont on avoit jusques-là ignoré le nom, ou la fortune, ou la

qualité. La plus belle de toutes les *reconnoissances* est celle qui se trouve avec la *péripétie*, c'est-à-dire, qui produit sur-le-champ dans les principaux personnages le changement de fortune qui fait le dénouement et l'achèvement de la pièce. On n'a point mis sur le théâtre de plus belle *reconnoissance* que celle d'Œdipe dans Sophocle.

(*Commerce*) *Reconnoissance* est encore, parmi les négocians, une espèce d'inventaire qu'ils font une ou deux fois l'année de toutes leurs affaires en général.

RÉCONSTITUTION, s. f. de la particule itérative *re*, et du latin *constituo*, établir, mettre, poser.

(*Pratique*) Nouvelle *constitution* faite à prix d'argent avec déclaration d'emploi affecté par le même acte.

RÉCONVENTION, s. f. de la particule itérative *re*, et de *conventio*, traité, contrat : nouveau contrat.

(*Pratique*) Nouvelle convention, nouveau marché.

Réconvention se dit aussi de l'action par laquelle on demande à celui qui demandoit.

RECORDER, v. a. du latin *recordari*, se souvenir, être témoin.

(*Pratique*) *Exploits recordés*; on appelle ainsi les exploits dans lesquels l'huissier doit être assisté de deux témoins. *Une saisie doit être précédée d'un commandement recordé.*

De *recorder* on a fait *recors* pour désigner ceux qui assistent les sergens pour leur servir de témoins, ou pour leur prêter main-forte en cas de besoin.

RECOURS, s. m. de *recourir*, formé de la particule itérative *re*, et de *curro*, courir.

(*Pratique*) Droit de reprise, action qu'on peut avoir en dédommagement contre quelqu'un.

RECOUSSE, s. f. de *recourre*, anciennement recourir, pour reconvrer, délivrer : l'action de reconvrer quelque chose, de délivrer, de reprendre des choses enlevées, emmenées de force.

(*Marine*) Il se dit, en termes de commerce maritime, d'un vaisseau repris sur les ennemis. Lorsque la reprise est faite dans les 24 heures après le moment de la prise, le vaisseau est restitué au propriétaire, moyennant un certain droit de *recousse* ou de reprise, qui est ordinairement d'un tiers de la valeur. S'il s'est écoulé plus de 24 heures, le bâtiment appartient aux preneurs comme une prise faite sur l'ennemi.

RÉCRÉANCE, s. f. du latin *recredo*, formé de la particule itérative *re*, et de *credo*, confier, prêter : l'action de confier de nouveau.

(*Pratique*) *Action en récréance*; c'est une action possessoire par laquelle on demande que cette jouissance nous soit accordée provisionnellement.

(*Diplomatie*) *Lettres de récréance*; ce sont des lettres qu'un prince envoie à son ambassadeur, pour les présenter au prince d'auprès duquel il le rappelle; ou des lettres que ce prince donne à un ambassadeur, afin qu'il les rende à son retour au prince qui le rappelle; ou encore de nouvelles lettres qu'un prince envoie à son ambassadeur, auprès d'un autre prince, lorsque des circonstances particulières, comme des changemens dans la forme du gouvernement, ont rendu les premières inconvenantes.

RÉCRÉMENT, s. m. du latin *recrementum*, proprement les ordures qui sortent du blé, lorsqu'on le nettoie.

(*Méd.*) Par *récrémens* on entend des sucs qui se séparent de la masse du sang pour être employés à quelqu'usage, comme la bile, la semence, etc., en quoi ils diffèrent des excrémens qui s'en séparent pour être expulsés.

RÉCRÉPIR, v. a. de la particule itérative *re*, et du latin *crispire*, enduire.

(*Archit.*) Enduire de nouveau une muraille de chaux et de sable.

RÉCRIMINATION, s. f. du lat. *retro*, contre, à rebours, et de *criminor*, accuser.

(*Pratique*) Accusation intentée postérieurement par l'accusé contre son accusateur, soit sur le même fait, soit sur un autre.

RECRUTER, v. a. Terme emprunté des Hollandois.

(*Art milit.*) Faire des levées de soldats pour fortifier des troupes qui sont sur pied.

RECTANGLE, s. m. et adj. du lat. *rectus*, droit, et d'*angulus*, angle : à angle droit.

(*Géom.*) *Un rectangle* que l'on appelle encore *carré long* et *oblong*, est une figure rectiligne de quatre cotés, dont les côtés opposés sont égaux, et dont tous les angles sont droits;

Ou bien un *rectangle* est un parallélogramme dont les cotés sont inégaux, mais qui a tous ses angles droits.

Rectangle se dit aussi adjectivement.

Triangle rectangle; c'est celui qui a un angle droit ou égal à 90 degrés. Il ne peut y avoir qu'un angle droit dans un triangle rectiligne, ce qui fait qu'un *triangle rectangle* ne sauroit être équilatéral.

RECTANGULAIRE, adj. même origine que RECTANGLE.

(*Géom.*) Il se dit des figures et des solides qui ont un ou plusieurs angles droits. Tels sont les carrés, les *rectangles*, et les *triangles rectangles*; parmi les figures planes, les cubes, les parallélipipèdes, etc. parmi les solides.

Les anciens entendoient par *section rectangulaire du cône*, ce que nous appelons aujourd'hui *parabole*, parce qu'avant Appollonius, on ne considéroit cette section conique que dans un cône, dont la section par l'axe formoit un triangle rectangle au sommet du cône. Delà vient qu'Archimède a intitulé son livre de la quadrature de la parabole, *de rectanguli coni sectione*.

RECTEUR, adj. et s. du lat. *rector*, fait de *rego*, *rectum*, régir, gouverner.

(*Chimie*) *Esprit recteur*; c'est ainsi que les anciens chimistes appeloient l'esprit volatil des plantes; que les chimistes modernes appellent ARÔME. *V.* ce mot.

RECTIFICATION, s. f. du lat. *rectus*, droit, et de *facio*, faire, rendre : l'action de rendre droit, de redresser.

(*Géom.*) *Rectification d'une courbe*; c'est l'art de trouver une ligne droite égale en longueur à cette courbe.

La *rectification* des courbes est une branche de la géométrie composée, dans laquelle on apperçoit sensiblement l'usage du calcul intégral ou de la méthode inverse des fluxions; car, puisqu'on peut regarder une ligne courbe comme composée d'une infinité de lignes droites infiniment petites, en trouvant la valeur d'une de ces lignes par le calcul différentiel, leur somme trouvée par le calcul intégral donnera la longueur de la courbe.

(*Chimie*) *Rectification*, en termes de chimie, est une distillation réitérée, par le moyen de laquelle on purifie les liqueurs spiritueuses, telles que l'eau vulnéraire spiritueuse, l'alcohol, etc.

La *Rectification* est encore employée dans la fabrication des différens éthers, et de certaines huiles végétales, pour les obtenir plus pures.

RECTIFIER, v. a. même origine que RECTIFICATION : redresser.

(*Astronomie*) *Rectifier le globe ou la sphère*; c'est ajuster et disposer le globe ou la sphère pour la solution d'un problème.

La première opération consiste à élever le pole au dessus de l'horizon de la quantité convenable; par exemple, de 49 degrés à Paris; on cherche ensuite le lieu du soleil dans l'écliptique, par le moyen du cercle des mois et du cercle des signes qui sont sur l'horizon; ensuite on porte le lieu du soleil ainsi trouvé sous le méridien immobile du globe; on place l'index des heures exactement sur midi, on dispose le quart de cercle de hauteur, s'il le faut, de manière qu'une des extrémités de ce quart de cercle soit fixé au zénith, et que l'autre parvienne jusqu'à l'horizon, en sorte qu'on puisse le faire tourner par une de ses extrémités, tandis que l'autre demeure fixé au zénith.

Toutes ces opérations sont comprises dans le mot *rectifier le globe*; quand cela est fait, le globe céleste

représente la véritable position des cieux pour le midi du jour proposé, ou pour toute autre heure, si l'on fait tourner le globe jusqu'à ce que l'index soit sur l'heure donnée.

RECTILIGNE, adj. du lat. *rectus*, droit, et de *linea*, ligne.

(*Géom.*) Il se dit des figures dont le périmètre est composé de lignes droites.

RECTIUSCULE, adj. du lat. moderne *rectiusculus*, diminutif de *rectus*, droit.

(*Botan.*) Presque droit.

RECTO, s. m. Terme emprunté du latin.

(*Imprimerie*) *Recto* se dit de la première page d'un feuillet, celle qui se présente d'abord à la droite du lecteur : *recto* est opposé à *verso*, qui est la page qu'on trouve après avoir tourné le feuillet. Ces dénominations viennent de ce qu'autrefois chaque feuillet n'avoit qu'un chiffre à la première des deux pages; aussi disoit-on, après avoir cité un passage de quelqu'ouvrage, qu'il se trouvoit à la page 3e., *recto* ou *verso*.

RECTUM, s. m. Terme emprunté du lat. qui signifie *droit*.

(*Anatomie*) Les anatomistes ont conservé ce mot en françois pour désigner le dernier de tous les intestins, à cause de sa situation, selon laquelle étant vu de front ou directement en devant, il paroît descendre tout droit depuis les vertèbres des lombes, devant la face interne ou antérieure de l'os sacrum, jusques vers l'extrémité du coccyx, où il se termine et forme ce qu'on appelle anus.

RECUEIL, s. m. de la particule réduplicative *re*, et de *colligo*, cueillir.

(*Littérat.*) Amas, assemblage de divers ouvrages, compilés ou reliés ensemble. *Recueil de poésie, de pièces d'éloquence.*

RECUIRE, v. a. de la particule itérative *re*, et de *coquo*, cuire : cuire une seconde fois.

(*Technol.*) Il se dit dans un grand nombre d'arts dans lesquels on remet l'ouvrage au feu, pour sa perfection et sa conservation, pour y donner une plus grande solidité. On *recuit* le verre soufflé et façonné, pour éviter qu'il ne se fende.

On *recuit* les limes, les burins, etc. après les avoir trempés.

On *recuit* le fer forgé, pour le convertir en acier.

RECUL, s. m. de *reculer*, composé de la particule *re*, en arrière, à rebours, et de *culare*, fait de *culus*, cul : le mouvement d'une chose qui recule.

(*Artillerie*) *Recul du canon;* c'est un mouvement en arrière, causé par l'action de la poudre, qui, en s'enflammant, agit d'abord également sur toutes les parties intérieures de la chambre, ce qu'elle ne peut faire sans donner un petit mouvement à la pièce, de tout sens.

RÉCURRENT, TE, adj. du latin *recurro*, formé de la particule *re*, et de *curro*, courir : courir une seconde fois, revenir sur ses pas en courant.

(*Anat.*) *Artères récurrentes;* ce sont des branches de la cubitale et de la radiale, qui se rendent de bas en haut, autour des condyles de l'humérus.

Nerfs récurrens : la huitième paire, parvenue dans la poitrine, produit de chaque côté un nerf très-remarquable, dont celui qui naît du côté droit, embrasse l'artère sous-clavière, en manière d'anse ou d'écharpe, pendant que celui du côté gauche fait la même chose à la crosse de l'aorte.

(*Mathémat.*) *Récurrente;* v. SÉRIE.

RÉCUSATION, s. f. du latin *recuso*, refuser, récuser.

(*Pratique*) Exception par laquelle on refuse de reconnoître, on récuse un juge, un expert, un témoin, un juré, etc.

RÉDACTION, s. f. du latin *redigo*, *reductum*, réduire.

(*Littérat.*) Action par laquelle on rédige un ouvrage, c'est-à-dire, par laquelle on le réduit en ordre, sous une forme plus claire et plus abrégée.

REDAN, ou REDENT, s. m. contraction du latin *recedens*, de *recedo*, se retirer, rentrer.

(*Art milit.*) *Redans* ou *ouvrages à scie;* ce sont des lignes ou des faces qui forment des angles ren-

trans et sortans, pour se flanquer les unes les autres. D'ordinaire le parapet du chemin couvert est conduit par *redans;* l'on fait aussi des *redans* du côté d'une place, qui regardent le bord d'un marais ou d'une rivière.

Les lignes de circonvallation et de contrevallation, sont aussi flanquées de *redans.*

(*Archit.*) *Redans* se dit aussi, en parlant d'un mur ou d'une fondation, de plusieurs ressauts qu'on fait d'espace en espace, lorsque le terrein est en pente, pour conserver le niveau.

REDDITION, s. f. du latin *reddo*, *redditum*, rendre : l'action de rendre.

(*Finances*) Il se dit en parlant d'un compte qu'on présente pour être arrêté. *La reddition d'un compte.*

(*Art milit.*) *Reddition d'une place;* quand l'assiégé n'avoit plus d'apparence de pouvoir résister dans les retranchemens qui lui restent, il fait battre la chamade sur toutes les attaques, pour avertir l'assiégeant qu'il veut se rendre. *V.* CAPITULATION.

REDEVANCE, s. f. de la particule *re*, et de *debeo*, *debitum*, devoir.

(*Pratique*) Dette, rente, ou autre charge que l'on doit annuellement.

REDHIBITION, s. f. du latin *redhibitio*, formé de *reddo*, rendre, et d'*habitio*, état de possession : l'action de rendre ce qu'on a, restitution.

(*Pratique*) Action en *redhibition* ou *action redhibitoire;* c'est celle par laquelle l'acheteur conclut contre le vendeur, à la résolution et nullité du marché, et qu'en conséquence le prix lui en soit rendu.

REDINGOTE, s. f. Corruption de l'anglois *riding-coat*, habit, casaque pour monter à cheval.

(*Technol.*) Espèce de casaque dont on se sert dans les tems de gelée, de pluie, et sur-tout à cheval.

REDONDANCE, s. f. du latin *redunda*, déborder, fait de *retro*, en arrière, à rebours, et d'*undo*, inonder, déborder : débordement,

(*Didactique*) Superfluité de paroles dans un discours. *Il faut éviter les redondances dans ce qu'on écrit.*

(*Méd.*) Il se dit aussi en médecine pour signifier l'excès, la superfluité, la trop grande abondance des humeurs, etc.

(*Géom.*) *Hyperboles redondantes;* c'est le nom que Newton a donné, dans son *enumeratio linearum tertii ordinis*, à une epèce de courbes du troisième ordre, qui, ayant trois asymptotes droites, en ont par conséquent une de plus que l'hyperbole conique ou apollonieune.

RÉDOTATION, s. f. de la particule itérative *re*, et de *dotatio*. *V.* DOT, DOTATION : nouvelle dot, seconde dot.

(*Pratique*) Nouvelle dot qu'un père, en pays de droit écrit, est obligé de donner à sa fille en la remariant, lorsqu'il la lui a retirée dans une circonstance de veuvage, ou en vertu de quelque cause du contrat de mariage.

REDOUBLEMENT, s. m. de la particule itérative *re*, et du latin *duplico*, doubler : accroissement, augmentation.

(*Méd.*) Il se dit de l'augmentation d'une fièvre continue, des accès qui reviennent périodiquement dans ces sortes de fièvres.

REDOUTE, s. f. de l'italien *ridotto*, réduit, retraite, réunion, assemblée.

(*Art milit.*) Petit fort d'un très-grand usage dans la fortification, et que l'on destine d'ordinaire à servir de corps-de-garde. Il y en a de plusieurs façons.

Redoutes de terre, celles qui servent aux tranchées, circonvallations, contrevallations, passages de rivières, hauteurs dont on se rend maître, etc.

Redoutes de maçonnerie; elles servent à garder quelques postes dont l'ennemi se pourroit prévaloir. On en place de même sur les angles saillans des glacis.

Redoutes casematées; ce sont celles qui sont voûtées, à l'épreuve de la bombe.

Redoutes à machicoulis; ce sont des redoutes de maçonnerie qui ont

PRÉFACE.

Lorsque les Sciences et les Arts étoient ignorés ou dédaignés des gens du monde, on voyoit peu de Dictionnaires, et ceux qui existoient ne passoient guère les bornes de la langue commune : mais aujourd'hui que tout le monde est instruit ou désire de le paroître ; aujourd'hui qu'il n'est point de brochure ou de feuille périodique qui ne renferme quelques termes scientifiques ou techniques, dont la nouveauté ou la bizarrerie peut arrêter le lecteur, les dictionnaires qui en donnent l'explication sont devenus d'un usage général et même indispensable.

Quelque considérables que soient déjà ces sortes d'ouvrages, leur nombre doit encore s'accroître, parce que leur nature est de ne jamais atteindre la perfection, et de ne pouvoir en approcher qu'en se multipliant. Il doit, en effet, arriver, de tems en tems, des époques où ceux qui existent ne pouvant plus suffire, il faut nécessairement les renouveler ; et ces époques sont marquées par les grands changemens qui s'introduisent dans le langage des Sciences et des Arts, et qui sont une suite naturelle de leurs progrès. Mais s'il est une circonstance où ce besoin se fait plus particulièrement sentir, c'est incontestablement celle dans laquelle nous nous trouvons, où une foule de nouvelles idées ayant accru, dans l'espace de moins de vingt-cinq ans, les richesses de l'esprit humain, il a fallu, pour les exprimer, créer une multitude de nouveaux termes, ou multiplier les acceptions des anciens.

Mais quelque favorable que soit le moment qu'on a

choisi pour publier ce nouveau Dictionnaire, quelque soin qu'on ait pris pour le mettre en état de remplacer tous ceux qui l'ont précédé, et suppléer à leur défaut d'instruction, on n'a pas la prétention de croire qu'il est plus à l'abri qu'eux de la destinée qui les attend tous; et il faudra bien que, dans un certain nombre d'années, il cède la place à un nouveau venu, qui, profitant de ses lumières et même de ses fautes, et se parant des nouvelles acquisitions faites dans les Sciences et dans les Arts, le reléguera dans un coin de bibliothèque, où lui-même ira le rejoindre à son tour pour servir l'un et l'autre, et ainsi que leurs prédécesseurs, de monumens plus ou moins fidèles de l'état des connoissances humaines au moment où ils ont été composés.

L'utilité des dictionnaires une fois reconnue, ainsi que la nécessité de les renouveler de tems en tems, il est indispensable de dire quelque chose des motifs qui ont fait entreprendre celui-ci, du plan que l'auteur a suivi, et de la manière dont il l'a exécuté.

Parmi les dictionnaires qui traitent des Sciences et des Arts, les uns se sont bornés à une science en particulier; les autres ont entrepris la description des arts qui ont entr'eux quelque analogie; quelques-uns ont embrassé l'universalité des connoissances humaines, mais on ne trouve, ni dans les uns ni dans les autres, une instruction complète; ici, c'est une description des procédés et des instrumens d'un art, sans aucune définition des termes qui composent son langage; là, on trouve l'étymologie d'un mot, mais point d'explication de la chose dont il est le signe; par-tout de l'instruction, mais une instruction particlle, disséminée, et presque toujours insuffisante.

Voilà les motifs qui ont déterminé l'auteur à réunir, dans le moindre espace possible, ce qu'on ne trouveroit que difficilement et à grands frais dans deux ou trois cents volumes; en y ajoutant, comme de raison, les termes dont les Sciences et

les Arts se sont enrichis depuis quelques années, et particulièrement ceux de la nomenclature chimique, du nouveau système des poids et mesures, et ceux en plus grand nombre qui ont accru le domaine de la physique, de la minéralogie, de la botanique, etc. Voici maintenant le plan de l'ouvrage.

Si la connoissance des choses dépend en grande partie de celle des mots, l'art qui donne une explication nette de ceux-ci; l'art qui apprend à remonter du connu à l'inconnu, des composés au simple, des dérivés au radical, des acceptions métaphoriques au sens primitif; l'étymologie, en un mot, a dû être considérée par l'auteur comme le premier et le principal objet de son travail.

L'art étymologique a, comme les autres arts, ses principes et ses règles; mais il a aussi ses dangers et ses écueils. Il existe dans la formation des mots d'une langue, dans leurs diverses applications, et jusque dans leur corruption, une suite, une génération d'idées, dont il n'est pas impossible de trouver le fil et l'enchaînement; il n'est pas non plus très-difficile de reconnoître les termes qui nous viennent des langues anciennes; et pour ceux que nous avons empruntés des langues modernes, l'histoire des guerres, des voyages, du commerce, montre suffisamment l'ordre des différens canaux par où ces termes ont pu passer jusqu'à nous: mais quand on a épuisé tous les moyens indiqués par l'art pour trouver l'origine certaine d'un mot dont les changemens considérables et les acceptions multipliées ont fait oublier ou perdre la première imposition, vouloir aller plus loin, c'est justifier les reproches de frivolité et de pédantisme que l'on fait à la science et à ceux qui la professent, et il faut alors se contenter de l'étymologie qui paroît la plus probable, et même se résoudre à en adopter une qui n'a souvent d'autre mérite que de ne pas trop choquer la vraisemblance.

Au reste, la science étymologique n'a pas besoin, pour être une science utile et même nécessaire, de cette exactitude rigoureuse dont ses partisans lui font honneur, et

plusieurs étages, et dont l'état supérieur déborde le mur de la redoute d'environ un pied. On pratique dans cette saillie, des ouvertures par lesquelles on découvre le pied de la *redoute*, ce qui en facilite la défense.

(*Danse*) *Redoute* est aussi le nom d'un lieu public où l'on s'assemble pour danser, jouer, etc.

REDRESSER, v. a. de la particule itérative *re*, et de l'italien *drizzare*, fait du latin *directum*, droit: rendre droite une chose qui l'avoit été auparavant, ou qui devoit l'être.

(*Botan.*) *Redressé* se dit de ce qui déviant d'abord par sa partie inférieure, de son point d'origine, se relève ensuite par une courbure.

RÉDUCTION, s. f. du latin *reduco*, formé de *retro*, en arrière, et de *duco*, mener, conduire, en arrière, ramener, reconduire, réduire: action de réduire.

(*Commerce*) *Réduction* se dit de l'action par laquelle on évalue des pièces de monnoie, les grandes aux petites, ou les petites aux grandes; les espèces du pays aux étrangères, ou les étrangères à celles du pays.

(*Chimie*) *Réduction* s'entend de toutes les opérations par lesquelles on rétablit un corps dans l'état qui lui est naturel; mais il est adopté principalement pour les substances métalliques, qui, de l'état d'oxide, sont rappelées à l'état métallique. Le charbon, les graisses, et toutes les substances qui ont beaucoup d'affinité avec l'oxigène, peuvent être employées à la réduction des métaux. Les fondeurs de cuillers d'étain ne manquent jamais d'enlever l'oxide qui se forme à la surface de l'étain fondu, et de le mettre de coté comme une chose inutile. Lorsqu'ils en ont une grande quantité, ils le fondent dans un creuset avec du suif, et ils trouvent le métal pur au fond du creuset.

(*Pratique*) *Réduction*, en termes de palais, se dit du retranchement ou diminution qui se fait d'une chose, aux termes de la loi, ou de la coutume: *réduction* d'un testament, d'un legs, ou autres dispositions de dernière volonté.

(*Chirurgie*) *Réduction* est parmi les chirurgiens, l'action de réduire, de ramener, de remettre, de faire rentrer dans leur place, les parties qui en étoient sorties. On se sert de ce terme dans les luxations, les fractures, les heruies, les chutes de l'anus, etc.

(*Arithmét.*) *Réduction* se dit des nombres, des poids, mesures, monnoies, lorsqu'on veut savoir le rapport qu'elles ont les unes aux autres.

Réduction ascendante; c'est celle par laquelle on réduit une espèce de moindre valeur, en une autre de valeur plus grande.

Réduction descendante; celle par laquelle on réduit une grande quantité en une moindre.

(*Analyse*) *Réduction des expressions analytiques*; c'est une opération dont l'objet est de simplifier ces expressions, soit en effaçant les termes qui se détruisent, soit en supprimant des facteurs communs, soit en effectuant des additions numériques.

(*Art du dessin*) *La réduction* d'une figure, d'un dessin, c'est l'art d'en faire une copie plus petite que l'original, en conservant toujours sa forme et sa proportion.

(*Géom.*) Le principal usage du compas de proportion, c'est la réduction des figures: c'est ce qui lui a fait aussi donner le nom de *compas de réduction*. On se sert aussi pour cela du pantographe. *Voy.* PANTOGRAPHE.

Échelle de réduction; c'est un morceau de bois large et mince, sur lequel sont marquées différentes lignes ou échelles de parties égales, qui servent à transformer les longueurs mesurées, en parties plus petites.

Réduction de l'angle au centre; c'est l'opération du calcul que l'on emploie, lorsqu'après avoir observé un angle d'un point pris sur la circonférence d'une tour, on veut connoître quelle auroit été l'ouverture de cet angle, si l'instrument qui a servi à la mesurer eût été placé au centre de la terre.

(*Astron.*) *Réduction à l'écliptique*; c'est la différence entre la

longitude d'une planète dans son orbite, et sa longitude réduite à l'écliptique.

Réduction à un grand cercle; c'est une opération qui se fait continuellement dans l'astronomie, et qui consiste, par exemple, à diviser un petit arc de longitude par le cosinus de la latitude d'un astre, pour avoir l'effet que ce petit arc produit quand il est rapporté sur l'écliptique par deux cercles qui partent du pole de l'écliptique, et embrassant ce petit arc, vont marquer la différence de longitude qui en résulte. On fait la même chose pour les ascensions droites, par rapport à l'équateur: on le fait encore par rapport à l'horizon, quand on veut avoir une différence d'azimut réduit à l'horizon, par le moyen d'une petite distance horizontale, mesurée dans la région de l'étoile, parallèlement à l'horizon.

RÉDUIT, s. m. Traduction de l'italien de *ridotto*, fait du latin *reductum*, retraite.

(*Archit.*) Petit lieu retranché d'un grand, pour le proportionner, ou pour quelque autre commodité.

Réduit est aussi un lieu où s'assemblent plusieurs personnes pour se divertir ou converser ensemble.

(*Art milit.*) *Réduit* se dit aussi d'une espèce de bastion fortifié du côté de la ville, pour en contenir les habitans.

Réduit se dit encore d'une petite demi-lune formée dans la grande, sur l'angle rentrant de la contrescarpe, et dans laquelle la garnison se retire, lorsque la grande a été emportée.

REDUPLICATIF, VE, adj. de la particule itérative *re*, et du lat. *duplico*, doubler.

(*Gramm.*) Il ne se dit guère que des mots qui marquent la réitération des actions: particule *réduplicative*; on dit aussi itérative.

RÉEL, ELLE, adj. du lat. *res, rei*, qui est véritablement.

(*Pratique*) *Action réelle;* c'est celle par laquelle on demande la possession d'une chose qui nous appartient, ou la jouissance de quelque droit réel sur un héritage.

Offices réelles; celles qui se font en argent comptant, et à deniers découverts.

Saisie réelle; c'est une saisie faite par justice, d'un fonds, d'un héritage, d'un immeuble.

(*Algèbre*) *Quantité réelle;* ce sont les quantités qui ne contiennent point de racines paires de quantités négatives. Elles sont opposées aux quantités imaginaires qui contiennent de pareilles racines. *V.* IMAGINAIRE.

REFEND, s. m. de la particule itérative *re*, et de *fendre*, de l'ital. *fendere*, diviser.

(*Archit.*) *Mur de refend;* c'est un mur qui est dans œuvre, et qui sépare les pièces de dedans d'un bâtiment.

Bois de refend; ce sont les bois qui ont été sciés de long.

RÉFÉRÉ, s. m. du latin *refero*, rapporter.

(*Pratique*) Rapport fait devant un magistrat, de l'incident survenu dans le cours d'un procès ou d'un acte judiciaire, ou des difficultés qu'un officier subalterne a rencontrées dans l'exécution des jugemens.

REFENDRE, v. a. même origine que REFEND.

(*Technol.*) *Machine à refendre les peaux.* Les divisions des peaux par tranches, dans leur épaisseur, sont des opérations qui ont été tentées en Angleterre et en France, avec plus ou moins de succès. Mais de tous les artistes qui s'en sont occupés, aucun n'a obtenu plus de succès que M. Boscarlet, tanneur à Nantua, département de l'Ain, et M. Chounert de Londres. Ces divisions sont plus ou moins multipliées, suivant les usages qu'on se propose d'en faire. Les deux premières tranches des peaux de mouton, par exemple, peuvent être employées pour vélin ou pour éventails, et les autres peuvent servir à la ganterie.

RÉFÉRENDAIRE, s. m. même origine que RÉFÉRÉ, en latin *referendarius*, rapporteur.

(*Hist. de France*) C'est ainsi qu'on appeloit le chancelier de France sous la première race.

On a depuis donné ce nom à un officier créé dans les petites chancel-

leries, pour faire le rapport des lettres à sceller devant le maître des requêtes, qui tenoit le sceau, qui les faisoit sceller ou qui les rebutoit.

(*Chancellerie romaine*) Il y a des référendaires dans la chancellerie romaine : ce sont les douze plus anciens prélats, qui ont droit de rapporter les suppliques des parties.

RÉFLÉCHI, IE, adj. du verbe réfléchir, fait du lat. *retro*, en arrière, à rebours, contre, et de *flecto*, replier, rebrousser, renvoyer loin de soi.

(*Mécanique*) *Mouvement réfléchi ;* c'est celui d'un corps qui rencontre un obstacle impénétrable pour lui, lequel l'oblige à rebrousser chemin, et le fait rejaillir après le choc. Tel est le mouvement d'une balle de paume qui, après avoir touché le mur vers lequel on l'a lancée, rejaillit vers celui qui la lance. *V.* MOUVEMENT.

(*Optique*) *Rayon réfléchi ;* c'est un rayon de lumière qui a éprouvé un changement de direction par la rencontre d'un obstacle impénétrable pour lui, lequel l'a obligé à rejaillir suivant une direction différente de celle qu'elle avoit auparavant.

Vision réfléchie ; c'est celle qui se fait par le moyen des rayons *réfléchis* de la surface des objets, et qui parviennent à l'œil. La vision *réfléchie* est l'objet de la catoptrique.

(*Botan.*) *Réfléchi* se dit aussi de ce qui est rabattu en dehors, non par une arcuation simple et continue, mais par une courbure ou flexion subite, de manière à faire angle avec le support.

(*Gramm.*) *Réfléchi* se dit encore de certains verbes dont l'action a pour objet ou pour terme la même personne ou la même chose qui en est le sujet : ainsi, *je me connois* est un verbe réfléchi.

REFLET, s. m. de RÉFLÉCHIR. *V.* ce mot.

(*Peinture*) Lumière qui tombe sur un corps, rejaillit sur le corps voisin, privé par lui-même de lumière, et lui prête une clarté plus sourde que celle qu'il recevroit de la lumière directe.

La lumière qui vient de frapper un corps, ne rejaillit qu'après s'être chargée de la couleur de ce corps, et elle porte, en réjaillissant, des parties de cette couleur sur le corps voisin. Il se fait alors sur ce dernier corps, un mélange de sa couleur propre, avec la couleur de celui dont il reçoit une lumière *reflétée*. Ainsi une draperie jaune ou rouge porte quelques tons de sa couleur sur les chairs qu'elle avoisine. Les femmes, sans avoir aucune théorie des *reflets*, n'ignorent pas les avantages qu'elles en peuvent tirer, et elles ont soin de choisir pour leurs parures les couleurs qui peuvent le mieux s'associer à leur teint. Le peintre a la même attention que les femmes, et il évite de donner aux draperies des couleurs qui peuvent nuire aux carnations.

C'est par les *reflets* qu'un objet peut être arrondi, et qu'il prend le plus parfait relief. Les *reflets* ne contribuent pas moins à la légèreté, à la vaguesse, à l'harmonie du tout ensemble, qu'à l'effet, au saillant de tous les détails.

RÉFLEXIBILITÉ, s. f. du lat. *retro*, en arrière, de *flectere*, replier, et d'*habilitas*, capacité, facilité : propriété d'un corps susceptible de réflexion.

(*Physique*) Propriété ou disposition qu'ont certains corps à rejaillir lorsqu'ils rencontrent un obstacle impénétrable pour eux, et qui les empêche de passer outre.

La *réflexibilité* n'appartient qu'aux corps élastiques : sans élasticité, il n'y a point de *réflexibilité* ; mais comme l'élasticité n'est pas au même degré dans tous les corps, tous aussi ne jouissent pas également de la *réflexibilité*.

Newton a découvert le premier que les rayons de lumière, qui sont de différentes couleurs, ont différens degrés de *réflexibilité*.

RÉFLEXION, s. f. même origine que REFLÉCHI. *V.* ce mot.

(*Mécan.*) Retour ou mouvement rétrograde d'un mobile, occasionné par la résistance d'un corps qui l'empêche de suivre sa première direction.

Les anciens philosophes ne sont pas d'accord sur les causes et les lois

de la *réflexion ;* mais les auteurs modernes les plus célèbres regardent la *réflexion* comme un mouvement propre aux corps élastiques, par lequel, après en avoir frappé d'autres qu'ils n'ont pu mouvoir de leur place, ils s'en éloignent en retournant en arrière par leur force élastique.

(*Catoptrique*) *Réflexion* se dit, en termes de catoptrique, du retour d'un rayon de lumière de la surface polie d'un miroir, d'où il est repoussé. *Voy.* MIROIR, CATOPTRIQUE.

Rayon de réflexion, ou *réfléchi ;* c'est le rayon renvoyé de la surface polie d'un miroir.

Point de réflexion ; c'est le point du miroir où commence le retour du rayon.

Cathète de réflexion ; v. CATHÈTE.

Angle de réflexion ; v. ANGLE.

Lois générales de la réflexion ; 1°. Quand un rayon de lumière est réfléchi par un miroir de telle forme que ce soit, l'angle d'incidence est toujours égal à l'angle de *réflexion.*

2°. Chaque point d'un miroir réfléchit les rayons qui tombent sur lui de toutes les parties d'un objet. Delà vient que les rayons réfléchis d'un miroir représentent l'image des objets qui sont placés vis-à-vis.

3°. Si l'œil et le point lumineux changeoit mutuellement de place, le rayon se réfléchira vers l'œil, en prenant le même chemin qu'auparavant, car le rayon qui étoit auparavant le rayon de *réflexion*, deviendra celui d'incidence, et réciproquement.

4°. Le plan de *réflexion ;* c'est-à-dire le plan où se trouvent les rayons incidens et réfléchis, est perpendiculaire à la surface du miroir ; et dans les miroirs sphériques, il passe par le centre. Il suit de là que la cathète d'incidence et de *réflexion* se trouve dans le plan de *réflexion. Voy.* MIROIR.

(*Astron.*) *Réflexion de la lune ; voy.* VARIATION.

REFLUX, s. m. du lat. *retro*, en arrière, et de *fluo*, *fluxum*, couler.

(*Physique*) Mouvement réglé de la mer qui se retire et qui s'éloigne. Il est opposé à FLUX. *V.* ce mot.

RÉFONDER, v. a. de la particule itérative *re*, et de *fundo*, verser, répandre ; verser une seconde fois, rembourser.

(*Pratique*) *Refonder les dépens ;* c'est rembourser les frais d'un défaut, faute de comparoir, afin d'y être reçu opposant.

REFONDRE, v. a. même origine que RÉFONDER.

(*Monnoie*) *Refondre les monnoies. V.* REFONTE.

(*Gravure*) *Refondre le trait ;* c'est faire réchauffer la planche sur laquelle on a calqué le dessin.

(*Marine*) *Refondre un vaisseau ;* c'est faire entrer un vieux vaisseau dans un bassin, changer la presque totalité de ses pièces, et le refaire à neuf, de manière à conserver sa forme primitive.

REFONTE, s. f. même origine que REFONDRE et RÉFONDER.

(*Monnoie*) Il ne s'emploie guère qu'en parlant de l'action de refondre les monnoies, pour en faire de nouvelles espèces.

RÉFORME, s. f. de la particule itérative *re*, et du lat. *formo*, former, figurer, façonner : rétablissement dans l'ordre de l'ancienne *forme.*

(*Art milit.*) *Réforme* se dit du licenciement d'un corps entier de gens de guerre, ou de quelques-unes de ses parties. La *réforme* se fait en hommes comme en chevaux.

Réforme se dit aussi du rang qu'obtiennent les officiers ou soldats réformés. *Ils ont eu, ils ont obtenu leur réforme.*

(*Religion chrét.*) On appelle aussi *réforme* le changement que les protestans du seizième siècle ont introduit dans la doctrine et dans la discipline de l'église. *Une telle ville embrassa la réforme.*

Les catholiques romains disent dans ce cas la prétendue réforme.

REFOULER, v. a. de la particule itérative *re*, et du lat. barb. *fullare*, fouler, fait de *fullo*, foulon : fouler de nouveau.

(*Hydraul.*) Refouler, se dit des pompes foulantes, qui forcent l'eau

à monter dans des tuyaux et à sortir avec impétuosité.

(*Artillerie*) *Refouler*, c'est bourrer le canon, presser la bourre et la poudre avec le *refouloir*.

(*Marine*) *Refouler la marée ;* c'est avancer et faire route contre la direction de la marée ou d'un courant. Le chemin qu'on fait en pareil cas, est égal à la vitesse apparente, moins celle du courant ou de la marée.

RÉFRACTAIRE, adj. du latin *refragor*, s'opposer, résister : rebelle, désobéissant.

(*Chimie*) Il se dit des substances minérales qui ne peuvent point se fondre, ou qui ne se fondent que très-difficilement ; *mine réfractaire, terre réfractaire, creuset réfractaire.*

RÉFRACTION, s. f. du latin *refringo, refractum*, briser, rompre, formé de *retro*, en arrière, à rebours, et de *frango*, rompre, changer de direction.

(*Mécanique*) Détour, changement de direction qui arrive à un mobile quand il tombe obliquement d'un milieu dans un autre, qu'il pénètre plus ou moins facilement, ce qui est cause que le mouvement de ce corps devient plus ou moins oblique qu'il n'étoit auparavant, et s'éloigne de sa rectitude.

(*Optique*) Réfraction de la lumière, en optique, est un détour ou changement de direction qui arrive à un rayon quand il passe d'un milieu dans un autre qui le reçoit plus ou moins facilement, ce qui est cause qu'il se détourne de sa direction. Pour les lois de la *réfraction* dans les surfaces planes, convexes ou concaves, consultez les divers ouvrages de physique qui ont traité de cette matière.

(*Astron.*) *Réfraction astronomique*, ou *réfraction des astres ;* c'est le détour ou le changement de direction qui arrive aux rayons de ces corps lumineux, quand ces rayons passent dans notre atmosphère, ce qui fait que les astres paroissent plus élevés au dessus de l'horizon qu'ils ne le sont en effet.

Tables de réfraction ou *tables anaclastiques ;* ce sont des tables qui contiennent l'effet de la *réfraction*, suivant l'obliquité du rayon, ou suivant la hauteur de l'astre.

Variations de la réfraction ; la densité de l'air est la cause immédiate de la *réfraction ;* il étoit donc naturel de croire que la *réfraction* diminueroit lorsque la densité de l'air deviendroit moindre, soit par l'expansion que produit la chaleur, soit par les causes qui en diminuent le poids. Les astronomes ont en effet reconnu dans les *réfractions* deux sortes de variétés très-sensibles, dont l'une dépend de la chaleur de l'air, et l'autre de son poids ; elles sont indiquées par le thermomètre et le baromètre.

Effets des réfractions ; les astres paroissant plus élevés qu'ils ne sont réellement, et cela de 33′ à l'horizon, nous ne voyons jamais le véritable lever ou coucher du soleil, et nous n'en apercevons que le fantôme ou l'image ; cet astre étant encore tout au dessous de l'horizon quand nous le voyons se lever : la différence est de 4′ 16″ de tems à Paris dans les solstices. La *réfraction* accourcit les distances des astres les uns par rapport aux autres, et l'on est obligé d'en tenir compte dans l'observation des longitudes.

C'est encore la *réfraction* qui fait que la lune paroît quelquefois éclipsée et au dessus de l'horizon, le soleil étant aussi au dessus, quoiqu'ils soient réellement opposés dans les éclipses. La *réfraction* fait paroître le soleil et la lune d'une forme ovale, parce que le diamètre vertical est accourci par la *réfraction*, et que le diamètre horizontal ne l'est pas.

(*Nivellement*) *Réfraction*, en termes de nivellement, est la brisure du rayon de lumière, lorsqu'il change de milieu. On s'aperçoit en nivelant, de ces effets causés par la *réfraction* qui dérangent le rayon visuel, et on a fait des tables pour corriger l'excès du niveau apparent sur le vrai niveau qui est assez considérable dans certains cas pour qu'on doive en tenir compte.

REFRAIN, s. m. de l'espagnol *refran*, fait du lat. *referaneus*, et qui signifie proverbe, adage, parce que le refrain doit être quelque chose de sentencieux.

(*Poésie*, *musique*) On appelle *refrain*, un ou plusieurs mots qui se répètent à chaque couplet d'une chanson, d'une ballade, d'un rondeau, etc.

RÉFRANGIBILITÉ, s. f du lat. *refringere*, rebrousser, retourner, et d'*habilitas*, capacité, facilité: disposition à la *réfraction*.

(*Physique*) Propriété ou disposition qu'ont les corps à se détourner de leur première direction, lorsqu'ils passent obliquement d'un milieu dans un autre, d'une résistance différente.

Les corps solides se réfractent ordinairement en s'éloignant de la perpendiculaire au plan qui sépare les deux milieux, lorsqu'ils passent d'un milieu rare dans un plus dense; et, au contraire, ils se réfracteut en s'approchant de cette perpendiculaire, lorsqu'ils passent d'un milieu dense dans un plus rare.

Les rayons de lumière font ordinairement le contraire; ils se réfractent en s'approchant de la perpendiculaire, lorsqu'ils passent d'un milieu rare dans un plus dense; et en s'éloignant de cette perpendiculaire lorsqu'ils passent d'un milieu dense dans un plus rare.

L'expérience a appris que les différens rayons de lumière n'ont pas tous le même degré de réfrangibilité; que les rouges, par exemple, sont moins réfrangibles que les orangés, les jaunes, les verts, etc.; et que les violets sont de tous les plus *réfrangibles*.

Une plus grande ou moindre *réfrangibilité*, est une disposition à etre plus ou moins rompu en passant sous le même angle d'incidence dans le même milieu. Toute la théorie de Newton sur la lumiere et les couleurs, est fondée sur les différentes *réfrangibilités* des rayons de lumière.

La différente *réfrangibilité* des rayons de lumiere, est encore, suivant la remarque du même auteur, une des principales causes de l'imperfection des lunettes, car ces rayons étant différemment *réfrangibles*, sont d'abord différemment rompus par la lentille, et étant ensuite rapprochés, ils forment des foyers différens par leur réunion. C'est ce qui avoit engagé Newton à imaginer son télescope, où il substitua la réflexion à la réfraction, parce que tous les rayons de lumière, réfléchis par un miroir, concourent tous, au moins sensiblement au meme foyer; ce qui n'arrive pas dans les lentilles. *Voyez* TELESCOPE.

RÉFRIGÉRANT, TE, adj. du lat. *refrigero*, rafraichir: qui a la propriété de rafraichir.

(*Chimie*) Le *réfrigérant* est une des pieces qui composent l'alambic; c'est ordinairement un vaisseau de cuivre qui entoure le chapiteau, et dans lequel on met de l'eau froide, pour presser la condensation des vapeurs des matières que l'on a mises à distiller dans la cucurbite, et qui s'élèvent dans le chapiteau. Dans la partie inférieure du *réfrigérant* est placé un robinet, par lequel on fait écouler l'eau qui est devenue trop chaude, pour en remettre de froide.

Les *réfrigérans* commencent à n'etre plus guère d'usage, parce qu'on a remarqué que pour que la distillation aille bien, il faut que le chapiteau de l'alambic soit presqu'aus i chaud que la cucurbite.

RÉFRIGÉRATIF, VE, adjec. même orig. que RÉFRIGÉRANT.

(*Médec.*) Il se dit des alimens et médicamens, comme tisannes, lavemens, potions, etc., qui ont la propriété de rafraichir les parties intérieures du corps.

RÉFRINGENT, TE, adjec. du lat. *refringo*, rebrousser.

(*Physique*) Il se dit des substances qui occasionnent la réfraction des corps. Lorsqu'un corps passe obliquement de l'air dans l'eau, on dit alors que l'eau est le *milieu réfringent*. (*Voy.* MILIEU.) S'il passe de l'eau dans l'air, on dit alors que l'air est le *milieu réfringent*. Toutes les substances transparentes sont capables de réfracter les rayons de lumiere.

REFUSER, v. a. du lat. *refutare*, rejeter, ne pas accepter.

(*Marine*) *Le vent refuse*; cela signifie, en parlant d'un vaisseau courant au plus près, que le vent se range davantage de l'avant, ou qu'il

souffle dans une direction qui fait un angle plus aigu avec la proue, et ne permet plus de suivre la même route, mais oblige de s'en écarter de la même quantité, ou suivant un angle égal à celui dont le vent a *refusé ;* on dit, dans ce sens, que le vent *refuse* d'un, de deux quarts, etc.

Refuser de virer ; c'est, en parlant d'un vaisseau, manquer l'opération de virer de bord vent devant, ou de tourner par le coté du vent, pour changer de route. *V.* VIRER DE BORD.

Lorsqu'un vaisseau *refuse* de virer, sa proue, après s'être mise presque dans la direction du vent, revient sur le même bord où elle étoit auparavant. Cela arrive par deux causes, ou par la faute de celui qui commande la manœuvre, ou par l'état de la mer, dont les lames ou vagues élevées repoussent la proue du vaisseau en sens contraire du sens de l'évolution qu'on veut lui faire faire. Les marins préviennent cet effet, en virant de bord vent arrière, c'est-à-dire, en faisant le tour par le coté, sous le vent.

RÉGALE, adj. et subst. du latin *regalis*, fait de *rex*, *regis*, roi : royal, de roi.

(*Chimie*) *Eau régale ;* voyez ACIDE NITRO-MURIATIQUE.

(*Musique*) *Régale*, s. m. ou *jeu de régale ;* c'est un jeu dont les tuyaux sont fermés par le haut, et qui imitent la voix humaine.

(*Pratique*) *Régale* étoit aussi le nom d'un droit que le roi avoit de percevoir les fruits des évêchés vacans, des abbayes vacantes, et de pourvoir, pendant ce tems-là, aux bénéfices qui étoient à la collation de l'évêque.

RÉGALEMENT, s. m. de la particule *re*, et du verbe *égaler*, unir, applanir : l'action d'unir, d'applanir, de dresser de nouveau.

(*Finances*) Répartition d'une taxe, d'une somme imposée, faite avec égalité ou avec proportion, sur plusieurs contribuables, afin que chacun en paie la part qu'il en peut porter.

(*Architect.*) Réduction d'une aire, ou de toute autre superficie à un même niveau. On se sert de ce mot, lorsqu'après avoir enlevé des terres, on met de niveau, ou selon une pente réglée, le terrein qu'on veut dresser.

REGARD, s. m. de *regarder*, de l'italien *riguardare :* action de la vue, action par laquelle on regarde.

(*Archit.*) *Regard* se dit, au figuré, de l'endroit fait pour visiter un aqueduc, pour distribuer les jets d'eau, et pour voir s'il n'y a rien à faire aux tuyaux.

(*Peinture, gravure*) *Regard* se dit de deux portraits, de deux estampes de même grandeur, ou à peu près, et dans le même goût, qu'on dispose de façon que les deux figures qui y sont représentées, se regardent mutuellement. Le mari et la femme, l'amant et la maîtresse se sont faits peindre en *regard.*

(*Litterature*) *Regard* se dit aussi de la traduction d'un ouvrage imprimé à cote du texte ; et l'on dit d'un pareil ouvrage que le texte est en *regard* de la traduction.

L'on dit la même chose d'un ouvrage polémique, dont les réponses sont imprimées à côté, ou en *regard* des objections.

RÉGENCE, s. f. du lat. *rego*, gouverner, modérer.

(*Écon. polit.*) Gouvernement d'un état pendant la minorité ou l'absence du roi.

Régence se dit aussi en parlant du tems que la *régence* dure.

RÉGIE, s. f. du lat. *rego* gouverner, modérer.

(*Finances*) Administration de biens, la charge d'en rendre compte. Il se dit principalement de l'administration de ceux à qui est confiée la perception des droits, des impositions.

RÉGIME, s. m. du lat. *regimen*, gouvernement, conduite, fait de *rego*, gouverner, modérer.

(*Méd.*) Manière de vivre qui consiste dans l'usage sage et modéré, et dans le choix prudent des choses nécessaires au rétablissement ou à la conservation de la santé.

(*Pratique*) *Régime* signifie, en termes du palais, gouvernement, administration. Ainsi, on dit que le

commissaire aux saisies réelles, est commis au *régime* et administration des biens saisis, pour dire qu'il est chargé de gouverner, d'administrer les biens saisis.

(*Chimie*) *Régime* s'entend, parmi les chimistes, de la manière de conduire le feu.

RÉGIMENT, s. m. Vieux mot françois, qui signifioit gouvernement, dérivé du lat. *regimen*, gouvernement, administration, dont les Italiens ont fait *reggimento*.

(*Art milit.*) Corps de troupes composé de plusieurs bataillons, si c'est infanterie, et de plusieurs compagnies, si c'est cavalerie, commandé par un colonel.

L'institution des régimens fut faite en France, sous le règne de Henri II, vers 1558; mais ce nom ne commença à devenir commun que sous Charles IX. L'infanterie a été mise en corps de troupes plutôt que la cavalerie, qui ne fut *enregimentée* qu'en 1635.

RÉGION, s. f. du lat. *regio*, contrée, pays, situation.

(*Astron.*) *Région*, en parlant du ciel, se dit des quatre parties cardinales du monde, qu'on appelle aussi PLAGES (*V.* ce mot.) *Regions septentrionales*, *méridionales*, *orientales*, *occidentales*.

(*Géographie*) A l'égard de la terre, le mot *région* signifie une grande étendue de terre, habitée par plusieurs peuples contigus. *Régions brûlantes*, *régions glacées*, *hyperborées*.

(*Physique*) *Région* se dit aussi de trois portions de l'atmosphère, placées les unes au dessus des autres, de sorte que l'une s'appelle la basse *région*; l'autre la moyenne *région*; et la troisième la *région* supérieure.

Basse région; celle où nous respirons : elle se termine à la plus petite hauteur où se forment les nuages et les autres météores.

Moyenne région; celle où résident les nuages et où se forment les météores; elle s'étend depuis l'extrémité de la basse jusqu'au sommet des plus hautes montagnes.

Région supérieure; celle qui s'étend depuis le sommet des plus hautes montagnes jusqu'aux limites de l'atmosphère même. Dans la *région supérieure* règnent un calme, une pureté et une sérénité perpétuelles.

(*Anat.*) C'est par analogie que les anatomistes ont appelé *régions* certains espaces déterminés de la surface du corps et des os, auxquelles répondent différentes parties; ainsi on dit la *région ombilicale*, la région des hypochondres, etc., pour dire, le nombril et les parties adjacentes, les hypochondres et les parties adjacentes.

RÉGISTRE, ou RÉGITRE, s. m. du lat. barb. *registrum* pour *regista*, les livres où l'on écrivoit ce qui se passoit dans les tribunaux.

(*Pratique, commerce, finances*) Livre où l'on inscrit en entier ou par extrait les actes dont on veut garder la mémoire.

Registre des mariages, *baptêmes*, *sépultures*, etc.

(*Marine espagnole*) *Vaisseau de registre*; c'est le nom qu'on donne en Espagne aux vaisseaux qui ont permission du roi d'Espagne, ou du conseil des Indes, de porter des marchandises dans les ports de l'Amérique espagnole, et d'en rapporter de l'argent et de la cochenille.

Ces vaisseaux sont ainsi appelés, parce qu'avant de mettre à la voile, la permission qu'ils ont obtenue doit être enregistrée.

(*Chimie*) *Registres*, en latin *registores*, sont des ouvertures pratiquées dans les fourneaux des chimistes, à l'aide desquelles ils augmentent leur feu, en les bouchant ou les débouchant, selon le degré de chaleur qu'ils veulent donner.

(*Musique instrum.*) *Registre* est aussi un barreau que l'organiste fait mouvoir pour fermer ou ouvrir un passage au vent.

Registre est encore une pièce d'un clavecin qui est garnie de peaux pour empêcher le cliquetis des sautereaux.

(*Imprimerie*) *Registre* signifie l'ordre ou la rencontre des lignes et des pages qui doivent être placées et rangées également les unes sur les autres.

Registre étoit autrefois le nom que l'on donnoit à la série des signatures d'un volume, et on le plaçoit quelquefois au commencement, et plus souvent à la fin du volume : cela

cela ne se voit que dans les anciennes éditions.

RÈGLE, s. f. du latin *regula*, fait de *regule*, dérivé de *rego*, gouverner, modérer.

(*Mathémat.*) Instrument fort simple, ordinairement fait de bois fort dur, et qui est mince, étroit et droit. On s'en sert pour tirer des lignes droites.

(*Arithmét.*) *Règle* signifie, dans l'arithmétique, une opération que l'on fait sur des nombres donnés pour trouver des sommes ou des nombres inconnus. Chaque *règle* d'arithmétique a son nom particulier. *Voy.* ADDITION, SOUSTRACTION, MULTIPLICATION, DIVISION.

Règle de trois, ou *règle d'or*; c'est une *règle* par laquelle on cherche un nombre qui soit en proportion avec trois nombres donnés. *Voy.* PROPORTION.

(*Sciences et arts*) *Règle*, en parlant des sciences et des arts, se dit des préceptes qui les enseignent, des principes et des méthodes qui en rendent la connoissance plus facile et la pratique plus sûre.

(*Méd.*) *Règles* se dit encore d'un écoulement périodique de sang par les parties de la génération auquel les femmes sont sujettes ordinairement tous les mois. On a donné différens noms à cet écoulement : on l'a appelé MENSTRUES, *flux menstruel*, *flux périodique*, *les mois*, *attribut lunaire*; en langage vulgaire, *les ordinaires*.

RÈGLEMENT, s. m. de *regulo*, régler.

(*Pratique*) Ordre publié par des supérieurs pour servir de *règle* sur quelque matiere.

Réglement de juges; demande qui se fait au tribunal de cassation, en cas de conflit de juridiction, à l'effet de faire ordonner que la cause soit renvoyée aux cours ou juges qui en doivent connoître.

RÈGNE, s. m. du lat. *regnum*, dérivé de *rego*, gouverner, modérer: gouvernement, administration d'un royaume par un roi.

(*Physique*) *Règnes de la nature*; c'est une ancienne division des naturalistes, qui partageoient tous les corps sublunaires en trois *règnes* : le *règne animal*, *le règne végétal et le règne minéral*; cette classification est reconnue défectueuse, parce qu'il est impossible aux naturalistes de tracer une ligne de démarcation entre chaque *règne*; en effet, il y a des corps, tels que les madrepores, les polypes marins, les lythophites qui semblent appartenir aux trois règnes. D'ailleurs, aucun naturaliste n'a encore classé l'eau, l'air, la lumiere, qui sont des corps comme les autres corps de la nature. La division des corps en substances organiques et inorganiques est plus exacte et plus généralement adoptée par les savans.

REGNICOLES, s. m. du latin *regnum*, règne, royaume, et de *cólo*, dans le sens de demeurer, habiter.

(*Géogr.*) Il se dit des habitans naturels d'un royaume, pour les distinguer des étrangers.

RÉGULATEUR, s. m. du latin *regula*, règle, et d'*ago*, agir: celui qui conduit, qui modère.

(*Mécan.*) C'est en mécanique une pièce particulière qui sert à modérer le mouvement d'une machine. *Le régulateur d'une montre est le ressort spiral; le régulateur d'une horloge est le pendule.*

Les chimistes appellent régulateur du feu, une machine qui sert à procurer aux objets auxquels on l'applique un degré de chaleur déterminé; les pompes à feu ou machines à vapeur ont leur régulateur, etc.

RÉGULE, s. m. du lat. *regulus*, diminut. de *rex*, *regis*, roi : petit roi.

(*Chimie*) Mot employé par les anciens chimistes pour désigner l'état métallique. Ce nom vient des alchimistes qui croyant toujours trouver de l'or dans le culot métallique qu'ils retiroient de la fonte, l'appeloient *régule*, petit roi, c'est-à-dire, l'enfant premier né du sang royal métallique, qui n'étoit pas encore vrai métal, mais qui pouvoit le devenir avec le tems et la nourriture convenable ; ce mot n'est plus d'usage.

RÉGULIER, ÈRE, adj. de *regulo*,

régler, qui est suivant une certaine régularité.

(*Arts et sciences*) *Régulier* se dit des choses qui sont faites dans une certaine symétrie; *place régulière*, *bâtiment régulier*.

(*Géom.*) *Figure régulière*; c'est celle dont tous les côtés et tous les angles sont égaux entr'eux. Le triangle équilatéral et le carré sont deux figures *régulières*.

Corps régulier ou *corps platonique*; c'est un solide terminé de tous cotés par des plans réguliers et égaux, et dont tous les angles solides sont égaux. Il n'y a que cinq corps *réguliers*:

L'*exaèdre* ou le cube, qui est composé de six carrés égaux; le *tétraèdre*, de quatre triangles équilatéraux; l'*octaèdre*, de huit; le *dodécaèdre*, de douze pentagones; et l'*icosaèdre*, de vingt triaugles équilatéraux. *V.* ces mots.

(*Gramm.*) *Verbes réguliers*; ce sont ceux qui suivent, pour la formation de leurs modes, tems, nombres et personnes, les conjugaisons générales: ils sont opposés aux *verbes irréguliers*, qui s'écartent de ces règles communes.

RÉHABILITATION, s. f. de la particule itérative *re*, d'*habilis*, capable, et d'*ago*, faire, rendre, rendre capable une seconde fois: rétablissement dans le premier état.

(*Pratique*) Acte par lequel celui qui a été condamné à quelque peine ou qui a dérogé, est remis dans l'état où il étoit avant la condamnation ou la dérogeance. *Jugement qui réhabilite un négociant failli.*

REHAUSSER, v. a. de la particule itérative *re*, et du lat. *altus*, haut: hausser une seconde fois, hausser davantage, augmenter de valeur.

(*Monnoie*) *Rehausser les monnoies*; c'est en augmenter la valeur.

(*Finances*) *Rehausser les contributions*; c'est les augmenter.

(*Peinture*) *Rehausser*; c'est frapper sur des parties lumineuses, des parties plus lumineuses encore; ces derniers se nomment *rehauts*.

(*Manufact.*) *Rehausser d'or et de soie*, en parlant des ouvrages de tapisserie; c'est en relever la beauté en y mêlant de l'or et de la soie.

RÉIMPOSITION, s. f. de la particule itérative *re*, et d'IMPOSER. *V.* ce mot.

(*Impression*) L'action de *réimposer*, de faire une nouvelle *imposition* (*V.* ce mot); soit parce que les pages de la feuille ou de la forme étoient mal placées, soit pour changer les bois de garnitures, afin d'obtenir des marges plus grandes ou plus régulières.

RÉIMPRESSION, s. f. de la particule itérative *re*, et d'IMPRESSION. *V.* ce mot.

(*Imprimerie*) Nouvelle impression d'un ouvrage.

REIN, s. m. du lat. *ren*, *renis*.

(*Anat.*) Les *reins* sont deux *viscères*, deux corps glanduleux, un peu fermes, placés dans la partie postérieure de la cavité du bas-ventre; leur fonction est de séparer l'urine du sang.

(*Archit.*) *Rein* se dit aussi des côtés d'une voûte où la courbure commence.

RÉINTÉGRER, v. a. de la particule itérative *re*, et du latin *integro*, renouveler, réparer, rétablir.

(*Pratique*) Remettre, rétablir quelqu'un dans la possession d'une chose dont il avoit été dépouillé; l'action par laquelle le possesseur expulsé conclut à être *réintégré*, se nomme *réintégrande*.

RÉIS-EFFENDI, s. m. de l'arabe *reis*, qui signifie chef, et du turc *effendi*, maître: chef des maîtres. *V.* EFFENDI.

(*Hist. Turque*) Officier de justice de la cour du grand-seigneur; c'est le chancelier de l'Empire Ottoman; il a séance au divan, et est pour l'ordinaire secrétaire d'état.

REJET, s. m. du lat. *retro*, en arrière, dehors, et de *jacio*, jeter: l'action de jeter dehors, de rejeter.

(*Pratique*) Il se dit d'une pièce de procès que l'on rebute ou que l'on écarte, lorsque l'on ne doit pas y avoir égard.

(*Finances*) Rejet s'entend aussi du renvoi d'une partie d'un compte, sur une autre partie du même compte.

REJETON, s. m. même origine que REJET.

(*Botan.*) Les *rejetons* ou *rejets* sont les nouvelles pousses produites par le tronc ou la tige d'une plante, et non pas par la racine; c'est par-là qu'elles diffèrent des drageons.

RELÂCHE, s. f. du lat. *relaxo*, étendre, donner du repos, relâcher: interruption, discontinuation de quelque travail, de quelque exercice.

(*Jeux scéniques*) *Relâche au théâtre;* expression employée sur les affiches pour signifier que tel jour il n'y aura pas de représentation.

(*Marine*) *Relâche* se dit aussi de l'action de relâcher dans un port, lorsqu'on est obligé par le mauvais temps de chercher un abri, ou pour se procurer les choses dont on a besoin, ou pour faire quelque réparation au vaisseau.

On appelle aussi *relâche*, le tems pendant lequel on séjourne dans un port. *Nous avons fait une relâche de quinze jours dans un tel port.*

Il se dit aussi du port lui-même, où il est question de *relâcher; le cap de Bonne-Espérance est une bonne relâche.*

RELAIS, s. m. de l'ancien français *reléer*, fait de *lée*, chemin, espace pratiqué dans une forêt, et qui signifie poster des chiens dans les *lées*, et en changer.

(*Vénerie*) *Chiens de relais, chevaux de relais;* ce sont des chiens, des chevaux, qu'on poste dans des lieux désignés à la chasse du cerf et du sanglier, pour relever ceux qui ont couru et qui sont fatigués. *Relais* se dit aussi du lieu où l'on met les *relais.*

(*Fortificat.*) *Relais* est encore un espace de quelques pieds de largeur, que l'on réserve entre le pied du rempart et l'escarpe du fossé, pour recevoir les terres qui s'éboulent.

RELANCER, v. a. de la particule itérative *re*, et de *lancinare*, fait de *lança*, lance: lancer de nouveau.

(*Vénerie*) Il se dit des bêtes fauves, quand, après avoir été *lancées*, elles se reposent, et qu'ensuite on les fait partir une seconde fois du lieu de leur repos.

RELAPS, SE, adjectif de la particule itérative *re*, et de *lapsus*, participe de *labor*, tomber.

(*Pratique*) Celui qui est retombé dans un crime qui lui avoit été remis.

(*Hist. ecclés.*) On appeloit *relaps* dans l'ancienne discipline de l'église, les pécheurs qui retomboient dans le même péché pour lequel ils avoient déja fait pénitence publique.

RELATION, s. f. du latin *refero*, *relatum*, rapporter: rapport d'une chose à une autre.

(*Philosophie*) Rapport qui est entre deux personnes, entre deux choses qui ne peuvent être conçues l'une sans l'autre, et dont l'une suppose l'autre. *La relation du père au fils, et du fils au père.*

(*Géom.*) Quand on connoît une courbe par l'équation entre ces co-ordonnées, on dit quelquefois que la *relation* entre ces co-ordonnées, est donnée. On peut dire encore que l'équation d'une courbe exprime la *relation* entre ces co-ordonnées.

(*Commerce*) *Relation* signifie encore intelligence, correspondance, commerce qui est entre deux ou plusieurs négocians.

(*Musique*) *Relation* se dit aussi du rapport qu'ont entr'eux les deux sons qui forment un intervalle, considéré par le genre de cet intervalle.

La *relation est juste* quand l'intervalle est juste, majeur ou mineur. La *relation est fausse* quand il est superflu ou diminué.

Relation en harmonique; c'est, entre deux cordes qui sont à un ton d'intervalle, le rapport qui se trouve entre le dièse de l'inférieure, et le bémol de la supérieure.

RELAXATION, s. f. même origine que RELÂCHE (*V.* ce mot); action de relâcher, relâchement.

(*Pratique*) Délivrance d'un prisonnier, du consentement de celui qui l'a fait écrouer.

(*Méd.*) Relâchement, état dans lequel une partie n'a pas sa tension

ordinaire, ce qui arrive lorsqu'il s'est fait une extension de quelque partie du corps, soit par sa foiblesse ou par violence.

RELÉGATION, s. f. du latin *relego*, exiler, bannir.

(*Pratique*) Exil d'une personne dans un lieu, de l'autorité du prince.

RELEVÉ, s. m. de relever, fait du latin *relevare*, alléger, remettre debout.

(*Finances*) *Relevé d'un compte;* c'est l'extrait de tous les articles d'un compte qui regardent le même objet.

(*Vénerie*) *Relevé d'une bête fauve;* c'est le tems où la bête sort du lieu où elle a passé le jour pour aller repaître.

RELEVÉE, s. f. même origine que RELEVÉ.

(*Pratique*) Terme de palais qui signifie le tems de l'après-dinée. Cette façon de parler vient de la coutume ancienne de se coucher après dîné, sur un lit de repos, d'où on se levoit ensuite pour vaquer à ses affaires. *Audience de relevée.*

RELEVER, v. a. même origine que RELEVÉ, remettre debout.

(*Pratique*) *Relever*, en termes de jurisdiction, c'est ressortir, être dans le ressort d'un tribunal.

Relever son appel; c'est obtenir un jugement pour faire intimer une partie sur l'appel interjeté d'un autre jugement.

(*Marine*) *Relever une terre, une côte, un vaisseau, un objet quelconque;* c'est observer à quelle aire de vent la boussole reste, ou quelle est la direction du rayon visuel qui s'y porte. Lorsqu'il s'agit d'une terre, on y joint quelquefois un dessin ou représentation de son aspect, et des formes de ses montagnes, etc. *Relever un vaisseau échoué*, c'est le remettre à flot.

Relever une ancre; c'est lever une ancre qui étoit mal placée, et la placer en meilleur parage, pour le mouillage du vaisseau. C'est aussi lever et tirer du fond, une ancre qu'on avoit perdue ou abandonnée.

Relever (se) *d'une côte;* c'est se retirer et s'éloigner d'une côte sur laquelle on étoit affalé, en se rapprochant de la source ou origine du vent. Il faut pour cela faire force de voiles au plus près du vent. *V.* AFFALE.

(*Peinture*) *Relever* se dit des parties claires et lumineuses d'un dessin ou d'un tableau, parce que ce sont ces parties qui donnent surtout du relief aux objets.

Ainsi, l'on dit ces jours, ces lumières ont besoin d'être *relevés*. Il faut *relever* ces masses de lumière. On dit aussi un dessin *relevé* de blancs. *Relever*, dans ce sens, est opposé à éteindre, assourdir, rendre sourd.

RELEVEUR, s. m. et adjectif. même origine que RELEVÉ, qui *relève*, qui tire en haut.

(*Anat.*) Nom que l'on donne à différens muscles dont l'action consiste à relever ou porter en haut les parties auxquelles ils sont attachés. Le *releveur du voile du palais*, le *releveur de la paupière supérieure*, le *releveur de l'omoplate*, etc.

RELIEF, s. m. du latin *relevare* haosser, porter en haut.

(*Féodal.*) C'étoit un droit féodal qui se payoit pour *relever* le fief, pour le racheter des mains du seigneur. Ce droit avoit été substitué à l'ancienne reversion des fiefs, lorsqu'ils n'étoient possédés qu'à vie.

(*Sculpt.*) *Relief*, en termes de sculpture, se dit des figures en saillie et en bosse, ou élevées, soit qu'elles soient taillées au ciseau, fondues ou moulées.

Figure de relief ou *de ronde bosse;* c'est celle qui est isolée et terminée en toutes ses vues.

Haut relief ou *plein relief;* c'est la figure taillée d'après nature.

Bas-relief; c'est un ouvrage de sculpture qui a peu de saillie, et qui est attaché sur un fond.

Demi-bosses; ce sont des *bas-reliefs* dans lesquels il y a des parties saillantes et détachées.

Demi-relief; c'est une représentation sortant à demi-corps du plan sur lequel elle est posée.

(*Peinture*) On dit aussi en peinture qu'une figure a bien du *relief*, qu'elle paroît de *relief*, quand elle est si bien ombrée et relevée de cou-

leur, qu'il semble qu'elle sort du tableau.

RELIEUR, s. m. du verbe *relier*, formé de la particule itérative *re*, et de lier, du latin *ligare*.

(*Bibliologie*) Celui dont le métier est de *relier* les livres, ou de coudre ensemble les feuillets des livres, et y mettre une couverture. On *relie* en parchemin, en vélin, en basane, en veau, en maroquin, en cuir de truie, en chagrin, etc.

Relier à la corde; c'est se servir de ficelle qu'on met au dos du livre, de distance en distance, pour tenir les cahiers unis, sans pourtant y ajouter de couverture.

Relier en nerfs; c'est *relier* de manière que les nervures paroissent, et forment sur le dos de petites élévations de la grosseur de la ficelle.

Relier à la grecque; c'est faire en sorte que les nervures ne paroissent point, et que le dos soit tout uni.

Relier à l'allemande ou *à dos brisé;* c'est disposer tellement la partie de la couverture qui est au dos du livre, qu'elle ne soit point collée contre les nervures, de sorte qu'en ouvrant le livre relié on aperçoive un espace vide entre la couverture et le livre, dans toute la longueur du dos.

L'art du *relieur* n'est guère connu que depuis l'invention de l'imprimerie : auparavant on ne faisoit que rouler le parchemin et les feuilles ou écorces sur lesquelles les livres étoient écrits. Depuis ce tems, cet art s'est bien perfectionné : on estime sur-tout le travail des Desemble, des Padeloux, des Derome, des Bozérian de Paris, etc. Mais tout ce qu'ont fait ces habiles *relieurs* doit le céder au travail d'un nommé Roger-Paper de Londres, qui a fait payer au lord Spencer quinze guinées pour la *reliure* d'un Eschyle.

A la Chine, on couvre les livres ordinaires d'un carton gris assez propre; et quand on veut relier avec soin, on emploie un satin fin, ou une espèce de petit taffetas à fleurs, qui est de grand prix, et destiné seulement à cet usage.

RELIGION, s. f. du lat. *religio*, de *religo*, lier, relier, attacher, Croyance que l'on a dans la divinité, et le culte qu'on lui rend en conséquence.

Religion réformée; la croyance des Calvinistes.

(*Econ. polit.*) *Religion* se dit absolument de l'ordre de Malte; ainsi l'on dit *le pavillon de la religion*, *les galères de la religion*, pour le pavillon de Malte, les galères de Malte.

RELIQUAT, s. m. du latin *reliquiæ*, restes.

(*Pratique, commerce*) Reste de compte ou débet dont le rendant compte se trouve redevable par la clôture ou l'arrêté de son compte. On appelle *reliquataire* celui qui doit ce *reliquat*.

REMANIEMENT ou REMANIMENT, s. m. de la particule itérative *re*, et du latin *manicare*, pour *manu tractare*, manier.

(*Imprimerie*) Il se dit du travail que fait le compositeur, quand les changemens et les corrections qu'un auteur a faits sur une épreuve obligent de remanier toutes les ligoes d'une page ou d'un alinéa; ce qui se fait en retirant quelques mots d'une ligne pour les faire entrer dans la suivante, et ainsi de suite, jusqu'à l'alinéa.

REMÈDE, s. m. du latin *remedior*, fait de *medicor*, guérir, apporter remède.

(*Méd.*) Il se dit de tout ce qui sert à guérir quelque mal, quelque maladie; à ce qui est capable d'opérer un changement salutaire, et de rétablir une constitution dérangée.

Remèdes moraux, remèdes physiques, remèdes alimenteux, etc.

Remède se dit particulièrement d'un lavement.

Grand remède; c'est le mercure qui se donne pour la guérison des maux vénériens.

(*Monnoie*) *Remède* est aussi un terme de fabrique des monnoies, et il signifie premièrement la quantité de grains d'alliage que les monnoyeurs peuvent employer dans la fabrication des espèces d'or et d'argent, au-delà de ce que la loi a réglé; et secondement, la quantité de grains de poids dont les monnoyeurs peuvent faire les espèces plus légères que la loi ne l'a prescrit : delà deux

espèces de *remède : le remède d'aloi* ou *de loi*, et le *remède* de poids.

Le *remède de loi* sur l'argent est de trois deniers, et de douze trente-deuxièmes sur l'or.

Le *remède de poids* est de quinze grains sur l'or, et de trente-six grains sur l'argent, par marc.

(*Orfévrerie*) L'or, dans les ouvrages d'orfévrerie, doit être à vingt-deux karats, *au remède d'un quart de karat;* c'est-à-dire, que s'il ne s'y trouve de moins, par chaque marc, qu'un quart de karat de fin, l'ouvrage est censé être au titre prescrit.

L'or est permis à vingt karats dans les ouvrages de bijouterie. Il se fabrique cependant des bijoux à un titre plus haut, sur-tout pour l'Espagne, où les bijoux ne plaisent point, s'ils n'ont l'œil jaune.

L'argenterie doit se fabriquer à onze deniers douze grains de fin, *au remède de deux grains;* c'est-à-dire qu'elle est censée être au titre, quand il n'y a que deux grains de fin de moins par chaque marc.

RÉMÉRÉ, s. m. du lat. barb. *redimerare*, pour *redimere*, racheter.

(*Pratique*) *Réméré, faculté de réméré*, rachat, faculté de racheter l'héritage qu'on a vendu. Celui qui vend un héritage peut se réserver la faculté de le racheter. Par cette clause, l'acheteur contracte l'obligation de rendre au vendeur la chose vendue, lorsqu'il lui plaira de la racheter, et qu'il aura satisfait aux conditions du rachat.

REMISE, s. f. du lat. *remitto, remissum*, renvoyer, remettre, pardonner, accorder.

(*Pratique*) Il se dit de la diminution ou du rabais qu'un créancier fait à son débiteur d'une partie de la dette.

(*Commerce*) *Remise* signifie la lettre de change qu'un négociant ou banquier envoie à son correspondant, pour qu'il reçoive la somme portée par la lettre.

Dans ce sens *remise* est opposé à traite, qui est une lettre de change que le banquier fait tenir à son correspondant, pour qu'il ait à la solder. La *remise* est un mandement de recevoir, et la traite est un mandement de payer. *Voy.* TRAITE.

Remise se dit encore de l'argent qu'on fait passer d'une place à un autre, soit en espèces sonnantes, soit en papiers.

Remise se prend aussi pour le droit qu'on accorde au banquier, ainsi que pour l'escompte d'un billet.

(*Chasse*) On appelle encore *remise* l'endroit où une perdrix se *remet* après avoir fait son vol.

Remise est encore un taillis de peu d'étendue, planté dans une campagne, pour servir de retraite aux lièvres, aux perdrix, etc.

(*Architecture*) *Remise* est aussi un lieu pratiqué dans une maison, pour y mettre des voitures à couvert.

(*Marine*) *Remise* est dans un arsenal de marine, un grand hangar, dont la couverture est supportée par des rangs de piliers, où l'on tient à flot séparément les vaisseaux désarmés, à l'abri des injures du tems. Il y a plusieurs remises de cette espèce à Brest, à Rochefort, etc. On les appelle aussi dans ces ports *formes couvertes.*

(*Musique*) *Remise* se dit des sons qui ont peu de force, de ceux qui étant fort graves ne peuvent être rendus que par des cordes extrêmement lâches, ni entendus que de fort près.

REMISSION, s. f. du lat. *remitto*, dans le sens de détendre, pardonner, pardon.

(*Méd.*) Modification, relâchement d'une fièvre continue, qui arrive entre le redoublement. On dit qu'il y a *rémission*, lorsque la maladie diminue considérablement, mais subsiste toujours; on dit qu'il y a intermission, lorsqu'elle cesse entièrement.

(*Pratique*) *Rémission* se dit aussi de la grâce accordée à un criminel.

REMONTE, s. f. de REMONTER. *Voy.* ce mot.

(*Art milit.*) *Remonte d'un cavalier*; c'est le secours qu'on lui donne en lui fournissant un cheval, quand il est démonté. On a acheté

tant de chevaux pour la *remonte* de la cavalerie.

REMONTER, v. n. et a. de la particule itérative *re*, et du lat. *montare*, fait de *mons*, *montis*, aller à mont, monter: menter une seconde fois.

(*Marine*) *Remonter* une rivière; c'est surmonter son cours à l'aide du la marée.

Remonter au vent; c'est dans les parages des vents alizés, des meussons et vents réguliers, aller d'un pays à un autre qui est situé au vent. Ainsi, quand en va de Saint-Domingue à la Martiuique, en remonte. Cette sorte de navigation qui se fait à la pointe de la bouline exige des bâtimens qui tiennent bien le plus près du vent.

Remonter une côte; c'est aller vers le haut de la côte, ou vers le côté qui est le plus au vent, ou vers celui qui est le plus enfoncé dans les terres. Ainsi, en remente la côte de Ceremandel, quand en va de l'ile de Ceylan au Bengale.

REMORQUER, v. a. du lat. *remulco*, *remulcare*, serrer.

(*Marine*) *Remorquer un vaisseau;* c'est le trainer après soi, pour le faire avancer, à l'aide d'un cordage appelé *remorque* ou *cable de remorque.*

Un vaisseau se fait quelquefois *remorquer* par ses chaloupes et canots, pour avancer en tems de calme, pour se retirer du voisinage d'un danger, eu d'une côte sur laquelle il se trouve porté par les courans, etc. Les frégates *remorquent* les vaisseaux désemparés dans les combats.

REMOUS, s. m. d'une erigine incennue, mais qui pourroit venir de remuer, en lat. *removere.*

(*Marine*) Tournoiement et agitation partielle des eaux, occasionné par un chec, par le passage d'un vaisseau, eu par qnelques dispositions du fond, des rochers eu des courans.

REMPART, s. m. de l'espagnol *amparo*, défense, eu de l'italien *reparo*, qui signifie la même chose.

(*Art milit.*) *Rempart* est la hauteur des terres qui ceuvrent le cerps d'une place, eu le terre-plein d'un ouvrage, et qui porte le parapet du coté de la campagne.

L'usage du *rempart* est d'empêcher l'ennemi d'entrer dans la place, de couvrir la ville et les places d'armes, les magasins et les logemens des gens de guerre, du canon de l'ennemi; de commander au dehors de la place, et dans les travaux de l'enuemi. Le *rempart* sert encore à mettre les canens en batterie, à ranger les treupes peur la défense en cas de brèche, à faire des retranchemens, souterrains, ou logemens à l'épreuve de la bombe.

REMPLOI, s. m. de la particule itérative *re*, et d'emploi, fait d'employer, du latin *implicare:* second emploi, remplacement.

(*Pratique*) *Remploi des biens aliénés de l'un des conjoints par mariage;* c'est un acte par lequel il est denné à celui auquel est dû le *remploi*, on à ses héritiers, des biens de la cemmunauté, ou même des prepres de l'autre cenjeint pour servir de remplacement.

RÉMUNÉRATOIRE, adj. de la particule itérative *re*, et de *munero*r, faire présent: faire un présent en retour d'un autre présent, récompenser.

(*Pratique*) Qui tient lieu de récompense; il se dit des contrats, des denations, des legs, qui ent peur objet de récompenser, de reconuoitre des services rendus: *contrat, donation, legs rémunératoire.*

RENAL, LE, adj. de REIN; *v.* ce mot.

(*Anat.*) Qui a du rapport aux *reins*, qui appartient aux *reins:* le *nerf rénal*, *les artères rénales.*

RENARD, s. m. de l'allemand *rein*, fin, rusé: animal à quatre pieds, etc.

(*Marine*) On ne sait par quelle analogie les marins appellent de ce nom un instrument de pilotage, ou un merceau de planche coupé eu rond, avec un petit manche, sur lequel on figure les trente-deux aires-de-vent de la houssole. Sur chaque rhumb sont percés huit petits trous, pour représenter les huit demi-heures que durent chaque quart; à chaque demi-heure le timonier met une cheville dans l'un des trous qui sont

percés sur le thumb où il a gouverné.

Ce *renard* sert à l'officier de quart à écrire sur le journal la route que le vaisseau a faite; et ensuite tous y prennent les renseignemens nécessaires pour calculer cette route, ou faire leur point, ayant égard à la dérive, à la variation de la boussole, et autres circonstances.

RENCONTRE, s. f. pour *encontre*, vieux mot françois, fait du lat. *contra :* hasard, aventure par laquelle on trouve fortuitement une chose.

(*Art milit.*) On donne ce nom, en termes de guerre, au combat de deux corps de troupes ennemis, lorsque n'ayant pas été prévu il se fait tumultuairement, ou du moins sans qu'on puisse y employer toutes les règles militaires.

(*Chimie*) *Vaisseaux de rencontre;* ce sont deux vaisseaux ou cucurbites joints de manière que le col de l'un entre dans le col de l'autre; de sorte que les vapeurs qui montent dans la distillation sont forcées de retomber à l'endroit d'où elles sont parties.

(*Horlogerie*) *Roue de rencontre;* celle dont les dents engrènent dans les palettes d'une montre.

RENDEZ-VOUS, s. m. du verbe *rendre* (se), dans le sens de se transporter : lieu où l'on doit se trouver à certain jour et heure assignée.

(*Grammaire*) Ce mot a été trouvé si commode, que la plupart des nations l'ont adopté en françois, leur langue manquant de cette expression; les Anglois l'emploient comme substantif et comme verbe : *to rendez-vous*, se trouver à un lieu indiqué.

(*Art milit.*) *Rendez-vous*, en termes de guerre, se dit du lieu indiqué pour l'assemblée des troupes destinées pour quelqu'entreprise concertée.

(*Marine*) On donne un *rendez-vous* aux vaisseaux d'une flotte, c'est-à-dire, qu'on convient d'un lieu où ils doivent se réunir, en cas qu'ils viennent à être dispersés.

RENDRE, v. a. du latin *reddo*, *reddere*, restituer, représenter, traduire.

(*Littérat.*) *Rendre* se dit en parlant de la traduction d'un auteur ancien ou étranger : *Ce traducteur a bien rendu son auteur;* il faut tâcher de rendre le sens plutôt que les paroles.

(*Art du dessin*) *Rendre* se dit quelquefois dans le sens de représenter. *Cet objet est bien rendu;* c'est-à-dire, qu'il est représenté aussi habilement, aussi parfaitement qu'on l'exige.

(*Art dramatique*) *Cet acteur rend bien son rôle;* cela veut dire qu'il le représente tel que l'auteur l'a conçu.

(*Manége*) *Rendre la bride à un cheval;* c'est la tenir moins haute, moins ferme. On dit aussi dans le même cas, *rendre la main.*

RENFLEMENT, s. m. de la particule itérative *re*, de la préposition *in*, dedans, et de *flo*, souffler : souffler dedans une seconde fois, renfler.

(*Archit.*) Petite augmentation du fût d'une colonne qui diminue insensiblement jusqu'à ses extrémités.

Le *renflement* des colonnes est une monstruosité qui n'a point d'exemple dans l'antique. Néanmoins cet usage a tellement prévalu chez les modernes qu'on ne voit presque point de colonnes qui ne soient renflées. C'est pourquoi on a cherché plusieurs manières de rendre ce *renflement* agréable. Vignole est le premier qui ait donné des règles du trait du *renflement* des colonnes.

RÉNIFORME, adj. de REIN et de FORME. *Voy.* ces mots.

(*Botan.*) Ayant la forme d'un *rein.* Ce mot ne s'applique qu'aux solides.

RENONCIATION, s. f. du latin *retro*, en arrière, à rebours, contre, de *nuntio*, faire savoir, et d'*ago*, agir : l'action de se dédire de ce qu'on a dit.

(*Pratique*) Acte par lequel on renonce à un droit acquis. On renonce à une communauté, à un legs, à une succession échue. On renonce aussi à des successions à échoir.

RÉNOVATION, s. f. de la particule itérative *re*, du latin *novo*,

rendre nouveau, et d'*ago*, agir : l'action de renouveler.

(*Chimie*) La restitution d'un corps minéral, d'un état imparfait où il est, dans un état parfait.

RENTE, s. f. du latin *rendita*, qui a été dit pour *reddita*, *redditus*, sous-entendu *annuus* ; revenu annuel.

Rente foncière ; c'est une redevance imposée à perpétuité sur un héritage, et qui le suit par-tout en quelque main qu'il passe.

Rente personnelle ; c'est celle qui est constituée directement et principalement sur la personne.

Rente constituée ; c'est la rente personnelle constituée à prix d'argent, et qui peut s'éteindre à la volonté du débiteur, par le remboursement de la somme principale, avec les arrérages échus.

Rente viagère ou *à fonds perdu ;* c'est celle qui s'éteint par la mort de celui au profit de qui elle a été créée.

RENTRÉE, s. f. de la particule itérative *re*, et du latin *intrare*, entrer ; entrer une seconde fois : action de rentrer.

(*Commerce*) *Rentrée* de fonds ; c'est la même chose que recouvrement.

(*Pratique*) *Rentrée* en possession d'immeubles ; c'est le retour de biens immeubles dans la main de celui qui en avoit été dépossédé.

(*Musique*) *Rentrée* se dit aussi du retour du sujet, sur-tout après quelques pauses de silence, dans une fugue, une imitation, ou dans quelqu'autre dessein.

(*Marine*) *Rentrée d'un vaisseau ;* c'est la courbure rentrante en dedans de la partie supérieure des membres et côtés du vaisseau. On prétend que la rentrée a été inventée par les Anglois, pour éviter les abordages, qui, par l'effet de l'impétuosité françoise, leur étoient souvent défavorables, et que les François ont été assez maladroits pour les imiter, et même renchérir sur les constructeurs anglois.

Cette assertion paroit hasardée. Il est bien difficile de se figurer des vaisseaux à deux et trois batteries, sans aucune *rentrée* ; on aborde quelquefois, et on peut aborder malgré la *rentrée*.

On sait que la manière d'aborder la plus avantageuse, est d'engager dans les grands haubans, le beaupré du vaisseau ennemi, dont la batterie devient alors inutile, tandis que celle du vaisseau abordant le canonne et le balaie de long en long. Les assaillans entrent par le beaupré du vaisseau attaqué, lorsque ses gaillards ont été nettoyés par la mousquetterie.

RENVERSANT, adj. de VERSER (*V.* ce mot), et de la préposition *in*, dans : en latin, *invertere*. *V.* RENVERSER.

(*Algèbre*) *Renversant*, ou plutôt *en renversant ;* c'est une expression dont on se sert pour marquer un certain changement que l'on fait dans la disposition des termes d'une proportion, en mettant les antécédens à la place des conséquens, et les conséquens à la place des antécédens.

RENVERSE, adj. *V.* RENVERSER.

(*Mathémat.*) *Raison renversée ;* c'est la même chose que RAISON RÉCIPROQUE. *V.* ce mot.

(*Musique*) *Intervalle renversé ;* c'est l'opposé d'*intervalle direct*. *V.* INTERVALLE.

Accord renversé ; c'est l'opposé des accords fondamentaux. *V.* FONDAMENTAL.

(*Marine*) *Ordre renversé ;* voy. ORDRE.

Coupas renversé ; voy. COMPAS.

(*Botan.*) *Renversé* se dit aussi en botanique, de ce qui est dirigé en sens contraire du corps portant ou renfermant.

RENVERSEMENT, s. m. *V.* RENVERSER : action de renverser.

(*Musique*) Changement d'ordre dans les sons qui composent les accords, et dans les parties qui composent l'harmonie.

(*Astron.*) Manière de vérifier les quarts de cercle, en mettant en bas la partie supérieure pour observer la hauteur du même objet, dans les deux sens différens.

RENVOI, s. m. de la particule

itérative *re*, et d'*envoi*, fait du latin *inviare*, pour *in viam mittere*, envoi d'une chose déja envoyée à la même personne, au même lieu.

(*Bibliographie*) *Renvoi*, dans un livre, se dit d'une certaine marque qui renvoie le lecteur à une pareille marque hors du texte, sous laquelle il doit trouver une citation, une remarque, une explication.

Renvoi est aussi un avertissement qui enseigne qu'on trouvera à une autre page du même livre, la suite de ce qui est interrompu.

(*Pratique*) *Renvoi* se dit, en termes de palais, d'un jugement par lequel une partie est renvoyée devant un autre tribunal que celui où elle a été assignée.

(*Musique*) *Renvoi* est encore un signe figuré à volonté, placé communément au dessus de la portée, lequel correspondant à un autre signe semblable, marque qu'il faut, d'où est le second, retourner où est le premier, de là suivre jusqu'à ce qu'on trouve le point final.

REPARTITION, s. f. du latin *partior*, diviser, distribuer, et de la particule iterative *re* : nouvelle division, distribution.

(*Finances, pratique*) *Faire la répartition des impots dans un département, faire la répartition des effets d'une succession.*

REPENTIR, s. m. de la particule itérative *re*, et du lat. *pœniteo*, se repentir, avoir du regret d'avoir fait ou de n'avoir pas fait quelque chose.

(*Peinture*) L'usage de ce terme dans la peinture, est d'exprimer quelque changement visible, qu'un auteur a fait dans son tableau. Il arrive quelquefois que le premier objet qu'il a peint, et qu'il s'est repenti d'avoir fait, n'étant recouvert que d'une couleur légère, *pousse*, au bout d'un certain tems, ou, pour parler en d'autres termes, que la première couleur qui exprimoit cet objet, venant à percer au travers de la seconde couleur dont elle a été couverte, se laisse apercevoir par des yeux exercés : en ce cas-là, on dit, *c'est un repentir, voici un repentir.*

REPERCUSSIF, IVE, adj. du lat. *repercutio*, pour *retro percutio*, frapper, pousser en arrière, répercuter.

(*Méd.*) Il se dit des remèdes qui répercutent, qui réfléchissent, qui repoussent les humeurs en les chassant d'une partie, pour les obliger de se porter ailleurs. On doit être très-circonspect dans l'emploi de ces remèdes.

REPERCUSSION, s. f. même origine que REPERCUSSIF.

(*Mécan.*) C'est la même chose que REFLEXION. *V.* ce mot.

(*Musique*) *Répercussion* se dit aussi de la répétition fréquente des mêmes sons. C'est ce qui arrive dans toute modulation bien déterminée, où les cordes essentielles du mode, celles qui composent la triade harmonique, doivent être rebattues plus souvent qu'aucune des autres. Entre les trois cordes de cette triade, les deux extrêmes, c'est-à-dire, la finale et la dominante, qui sont proprement la *répercussion* du ton, doivent être plus souvent rebattues que celle du milieu, qui n'est que la répercussion du mode.

REPERE, s. m. du lat. *reperire*, trouver.

(*Technologie*) Terme commun à beaucoup d'arts et métiers; trait ou marque que l'on fait à diverses pièces d'assemblage, pour les reconnoître. Telles sont les marques des tuyaux d'une lunette.

RÉPERTOIRE, s. m. du latin *reperio*, *repertum*, trouver : inventaire, table, recueil, où les choses, les matières, sont rangées dans un ordre qui fait qu'on les trouve facilement.

(*Pratique*) Il se dit de l'inventaire sommaire qu'un notaire est tenu de faire de tous les contrats et actes qu'il reçoit.

(*Art dramatique*) *Répertoire* se dit encore de la liste des pièces restées au théâtre, et de la liste des pièces que les comédiens de tel théâtre doivent donner chaque semaine.

RÉPÉTITEUR, s. m. du latin *repeto*, fait de la particule itérative *re*, et de *peto*, demander, dire, redire, répéter : celui qui répète.

(*Instruct. publ.*) Celui qui ex-

plique en particulier les leçons du maître.

(*Marine*) *Frégate répétiteur*; c'est une frégate ou un bâtiment qui répète aux autres vaisseaux d'une escadre, les signaux faits par le commandant.

RÉPÉTITION, s. f. même origine que RÉPÉTITEUR : redite.

(*Élocut.*) On appelle ainsi une figure de diction. Les rétheurs lui ont donné différens noms.

On nomme *anaphore*, la *répétition* d'un même mot qui recommence une phrase. *V.* ANAPHORE.

On appelle *épistrophe*, ou complexion, la *répétition* dans laquelle on finit par les mêmes paroles. *Voy.* EPISTROPHE.

La *conduplication* est la *répétition* d'un mot, soit au commencement, soit à la fin de la phrase.

La *conjonction* est la *répétition* de la même conjonction qui lie tous les membres ou incises d'une période.

On égorge à la fois les enfans, les vieillards,

Et la sœur et le frère,
Et la fille et la mère.

Racine dans Esther.

La *disjonction* est la suppression de ces liaisons.

(*Peinture*) *Répétition des mêmes gestes, des mêmes attitudes*, etc.; c'est un défaut en peinture, contre lequel les élèves et les artistes doivent être en garde. Il est cependant des *répétitions* qui produisent des effets merveilleux, quand elles sont adaptées à des personnages qui ont une même intention, un même intérêt, et qui sont agités de la même passion. C'est ainsi que Raphaël a représenté, dans son *Héliodore*, un groupe de plusieurs femmes, qui, par des démonstrations uniformes, tendent à l'expression d'un même sentiment.

(*Horlogerie*) *Pendule à répétition, montre à répétition*; c'est une pendule, une montre qui répète l'heure qu'elle marque, ou qu'elle a sonnée, quand on tire une petite corde, ou qu'on pousse un petit ressort.

(*Pratique*) *Répétition* se dit d'un acte par lequel on répète, redemande quelque chose. *Répétition de dot.*

RÉPIT, s. m. corruption de *respit*, fait du lat. *respectus*, délai accordé aux créanciers, pour quelque grande considération, ou *respect.*

(*Pratique*) Surséance ou délai que le prince accorde aux débiteurs de bonne foi, pour les mettre à couvert des poursuites de leurs créanciers.

RÉPLIQUE, s. f. du lat. *replico*, répliquer, renvoyer.

(*Pratique*) Les *répliques* sont des écritures que le demandeur fait signifier pour servir de réponses aux défenses fournies à sa demande.

(*Musique*) *Réplique*, en musique, signifie la même chose qu'octave. Quelquefois, en composition, on appelle aussi *réplique* l'unisson de la même note, dans deux parties différentes.

RÉPONDRE, v. a. (dans le sens de satisfaire à une question), du latin *reponere*, formé de la particule itérative *re*, et de *ponere*, mettre: remettre, répartir à quelqu'un sur ce qu'il a dit, ou demandé.

RÉPONDRE, v. a. (dans le sens d'être caution). du lat. *respondere*, dérivé de *spondere*, répondre pour un autre, être caution.

(*Pratique*) *Qui répond paie*; c'est-à-dire, que la caution est tenue de l'insolvabilité du cautionné.

REPOS, s. m. du lat. *reponere*, poser de nouveau : quitter, laisser, abandonner, privation, cessation du mouvement.

(*Physique*) L'état d'un corps qui demeure toujours dans la même place, ou son application continuelle, ou sa contiguité avec les mêmes parties de l'espace qui l'environnent.

Le *repos* est absolu ou relatif, de même que le lieu. On définit encore le *repos*, l'état d'une chose sans mouvement; ainsi le *repos* est absolu, ou relatif, de même que le mouvement.

(*Archit.*) *Repos* se dit des marches d'un escalier plus grandes que les autres, qui servent comme de *repos.*

(*Poésie*) *Repos* se dit aussi de la césure qui se fait dans les grands vers à la sixième syllabe, et dans les vers de dix à onze, à la quatrième syllabe.

(*Musique*) *Repos*, en musique, est la terminaison de la phrase, sur

laquelle terminaison le chant se repose plus ou moins parfaitement. Le *repos* ne peut s'établir que par une cadence pleine : si la cadence est évitée, il ne peut y avoir de vrai *repos ;* car il est impossible à l'oreille de se reposer sur une dissonnance.

Il ne faut pas confondre le *repos* avec le silence. *V.* SILENCE.

(*Peinture*) *Repos*, lorsqu'on parle de peinture, désigne certaine partie de la composition d'un tableau, qui semble tranquilliser la vue. Lorsque le peintre dispose, dans sa composition, des parties sur lesquelles les regards et l'attention se trouvent moins occupés, on dit qu'*il a ménagé des repos.* On donne du *repos* à un ouvrage de peinture, en étendant les masses, en éloignant les lumières trop pétillantes, en salissant des couleurs qui ont trop d'éclat. Quand un tableau est bien d'accord, quand il est harmonieux, il a le *repos nécessaire.*

REPOUSSOIR, s. m. du latin *repulso*, formé de la particule itérative *re*, et de *pulso*, pousser de nouveau, rejeter, repousser.

(*Technol.*) C'est un nom employé dans un grand nombre d'arts et métiers, pour désigner plusieurs de leurs outils.

(*Peinture*) *Les repoussoirs*, en peinture, étoient des masses d'ombres obscures que les peintres affectoient de placer sur le premier plan, parce qu'ils les croyoient nécessaires pour repousser les objets des autres plans. Cet usage est passé de mode.

REPRÉSAILLE, s. f. de l'italien *represaglia*, formé, comme l'anglois *reprisal*, du lat. barbare *repræsalia*, dérivé du lat. *reprehendo*, reprendre ce qui a été pris.

(*Droit des gens*) On entend par ce mot, employé plus ordinairement au pluriel, ces actes d'hostilité que les souverains exercent les uns contre les autres, quand ils ne sont pas en guerre ouverte, en reprenant ce qu'on leur a enlevé, ou des choses équivalentes, pour s'indemniser du dommage qu'ils ont reçu.

Lettres de représailles ; voyez LETTRES DE MARQUE.

(*Art milit.*) En termes de guerre, on donne encore ce nom à tout ce qui se fait contre l'ennemi, pour tirer satisfaction de quelqu'injure, ou de quelque violence. *Les représailles* s'exercent ordinairement dans les choses de même nature. On brûle des villages en *représailles*, c'est-à-dire, parce que l'ennemi en a brûlé.

REPRÉSENTATION, s. f. du lat. *repræsentatio*, pour *rei præsentatio*, image, peinture de quelque chose.

(*Pratique*) *Représentation* se dit au palais, de l'exhibition de quelque chose. On fait la *représentation* d'une pièce arguée de faux. *Représentation*, en matière de succession se dit du droit en vertu duquel les enfans ou petits-enfans d'une personne décédée, se présentent à sa place pour recueillir une succession échue, de la même manière, et avec les mêmes priviléges que si la personne représentée étoit encore vivante.

(*Optique*) On dit, en optique, que la *représentation* de l'objet se peint sur la rétine, pour dire l'image de l'objet.

(*Art d'imitation*) C'est dans le même sens qu'on dit qu'une statue, un tableau, une estampe, sont des *représentations.*

(*Art dramat.*) *Représentation* est aussi le récit d'un poëme dramatique sur un théâtre, avec tous ses accompagnemens, la déclamation, le geste, les machines, le chant, les instrumens, etc. ; et l'on dit qu'une tragédie, qu'un opéra, qu'une comédie a eu quinze, vingt *représentations.*

REPRISE, s. f. du lat. *reprehendere*, prendre une seconde fois, reprendre.

(*Pratique*) *Reprise d'instance ;* c'est l'acte par lequel on reprend un procès contre une nouvelle partie.

Reprises de la femme ; c'est tout ce que la femme qui a renoncé à la communauté, a droit de reprendre en vertu de son contrat de mariage, sur les biens communs, ou sur les biens de son mari prédécédé.

(*Musique*) *Reprise* se dit de toute partie d'un air, laquelle se répète deux fois, sans être écrite deux fois. Quelquefois aussi l'on n'entend par *reprise* que la seconde partie d'un air.

Dans la note, on appelle *reprise* un signe qui marque que l'on doit répéter la partie de l'air qui le précède, ce qui évite la peine de la noter deux fois.

(*Hydraul.*) On dit que l'eau va par *reprise*, lorsqu'élevée dans une machine hydraulique, elle se rend dans un puisard, ou dans une bâche, d'où une autre pompe l'élève encore plus haut. C'est aussi dans le cours d'une conduite, l'eau qui sort d'un regard pour reprendre sa route dans une autre pierrée.

REPROCHE, subst. m. du latin *reprobare*.

(*Pratique*) *Reproches contre des témoins;* ce sont des faits allégués contre des témoins, pour empêcher qu'il ne soit ajouté foi à leur déposition.

REPRODUCTION, s. f. de la particule itérative lat. *re*, et de *produco*, conduire, allonger.

(*Botan.*) On comprend en général, sous cette dénomination, tous les moyens que la nature et l'art emploient pour perpétuer les espèces. Les semences, les caïeux, les drageons, les boutures, la greffe, sont autant de moyens de *reproduction*.

REPTILE, adj. et subst. du lat. *reptare*, se traîner en rampant.

(*Hist. nat.*) Les naturalistes sont convenus d'imposer ce nom aux animaux pourvus d'un squelette, d'un sang rouge et froid, de deux systèmes nerveux, qui se traînent plutôt qu'ils ne marchent. Ces animaux sont les quadrupèdes ovipares et les serpens. Le nom de *reptile* a été donné aux premiers, bien qu'ils aient des pieds, parce qu'ils s'en aident moins pour marcher que pour ramper.

RÉPUBLIQUE, s. f. du latin *respublica*, littéralement la chose publique.

(*Polit.*) Etat gouverné par plusieurs. Il se prend aussi quelquefois pour toute sorte d'état, de gouvernement.

RÉPUDIATION, s. m. du latin *repudiare*, rejeter, répudier : l'action de répudier, de refuser, de rejeter.

(*Pratique*) En droit, *répudiation*, est synonyme de renonciation.

(*Jurisprudence*) La *répudiation* est l'action par laquelle on congédie une femme, on fait divorce avec elle.

RÉPULSION, s. f. du lat. *repulsio*, fait de *repulso*, pour *retro pulso*, pousser en arrière.

(*Physique*) Puissance par laquelle les corps se repoussent mutuellement.

La *répulsion*, comme fait, ne peut être contestée de personne; à l'égard de la cause qui peut la produire, c'est un mystère encore caché pour les philosophes.

Répulsion de l'aimant; c'est la propriété qu'a l'aimant de repousser un autre aimant, lorsqu'on les présente l'un à l'autre par les pôles de même nom.

Répulsion électrique; c'est l'action d'un corps actuellement électrisé, ou plutôt du fluide qui sort de ce corps, sur les corps légers qu'on lui présente à une certaine distance.

REQUÊTE, s. f. du lat. *requisitu*, fait de *requiro*, chercher, demander.

(*Pratique*) Demande que l'on forme en justice : il se dit aussi de l'acte qui contient la demande. Il y a autant de sortes de *requêtes* que l'on peut former de demandes : *requête d'intervention*, *requête d'apurement*, *requête civile*, etc.

RÉQUISITION, s. f. du lat. *requiro*, *requisitum*, chercher, demander.

(*Pratique*, *administrat.*) Action de requérir, demande faite par autorité publique. Levée d'hommes; ceux qui la composent.

RÉQUISITOIRE, s. m. même origine que RÉQUISITION.

(*Pratique*) Il se dit de la réquisition que font les commissaires, procureurs-généraux, etc. près les tribunaux, pour l'intérêt du prince ou pour celui du public.

RESCISION, s. f. du lat. *rescindo*, pour *retro scindo*, retrancher, casser, annuller.

(*Pratique*) Cassation d'un acte, d'une obligation : *rescision de partage; rescision pour lésion.*

RESCRIPTION, s. f. du latin

rescribo, *rescriptum*, réécrire, donner une rescription pour recevoir de l'argent.

(*Pratique*) Mandement qu'on donne à un débiteur, à un correspondant, pour payer une certaine somme au porteur du billet.

RESCRIT, s. m. même origine que RESCRIPTION.

(*Jurisprud.*) C'est en général une réponse par écrit à une demande aussi par écrit. On donne particulièrement ce nom aux lettres ou réponses des empereurs Romains, consultés sur quelques difficultés ou questions de droit, pour servir de décision et de loi.

A l'exemple des empereurs Romains, les empereurs d'Allemagne appellent aussi *rescrits* leurs décisions sur les matières soumises à la diète.

(*Chancellerie romaine*) On donne à Rome le nom de *rescrits* à des sortes de bulles des papes qui commencent par ces mots : *significavit nobis dilectus filius*, etc. Les *rescrits* ont pour objet d'accorder quelque grâce ou dispense.

RÉSEAU, s. m. du lat. *retiolum*, diminutif de *rete*. On a dit longt-tems *réscul*, petits rets; ouvrage de fil d'or ou d'argent, tissu de manière qu'il y a des mailles et des ouvertures en forme de *rets*.

(*Anat.*) Il se dit par analogie du lacis de quelques vaisseaux, ou de quelques fibres qui forment une espèce de rets.

RESECTE, s. f. du lat. *resecco*, pour *retro seco*, retrancher.

(*Géom.*) Portion de l'axe d'une courbe entre son sommet et une tangente.

RÉSERVE, s. f. du lat. *reservo*, pour *retro servo*, garder, conserver en arrière, à part, pour un autre tems : action de réserver.

(*Pratique*) Exception, restriction au moyen de laquelle une chose n'est pas comprise dans un acte, dans un jugement, etc. Il se dit aussi des choses réservées.

(*Art milit.*) *Corps de réserve*; c'est un corps de troupes destiné ou à se jeter promptement dans le camp et en augmenter la garde, en cas de besoin, ou à empêcher l'ennemi d'approcher ce camp par les derrières.

Un corps de réserve sert encore à venir charger en flanc l'armée ennemie, en se déployant subitement d'un côté ou d'autre.

On doit l'invention des *corps de réserve*, dit Vegece, aux Lacédémonieus; les Carthagiuois les imitèrent, et les Romains ensuite; mais l'iuvention en est plus ancienne. Cyrus avoit une réserve composée de chameaux portant chacun des archers, et dont la vue et l'odeur commencèrent à ébranler les cavaliers Lydiens.

RÉSERVOIR, s. m. même origine que RÉSERVE.

(*Archit.*) Lieux où l'on réserve les eaux pour les faire couler, ou jaillir en quelque lieu.

(*Pêche*) Il se dit aussi d'un endroit où l'on met le poisson qu'on a pêché, pour le preudre quand on en a besoiu.

(*Physiol.*) Il se dit encore d'une vessie où il s'amasse quelque fluide : le *réservoir du chyle*, *le réservoir de pecquet*. Voy. CHYLE, PECQUET.

RÉSIDENT, s. m. du lat. *resido*, se rasseoir, demeurer, résider.

(*Diplomatic*) Ministre public, moins considérable en dignité que les ambassadeurs et les envoyés; mais au dessus des agens, et, comme les uns et les autres, sous la protectiou du droit des gens.

RÉSIDU, s. m. du lat. *residuus* fait de *resido*, s'asseoir, déposer sa lie : ce qui reste.

(*Commerce*) Reste de compte.

(*Arithmét.*) Le reste d'une division arithmétique.

(*Pratique*) Il s'entend aussi des pièces inutiles d'une affaire.

(*Chimie*) On appelle *résidu*, ce qui reste d'une substance qui a passé par quelqu'opération.

RÉSILIATION, s. f. du latin *resilio*, pour *retro salio*, sauter en arrière, se dédire.

(*Pratique*) Acte par lequel, d'un mutuel consentement, on annulle un autre acte, pendant que

les choses sont encore entières. La *résiliation* n'est pas la même chose que la RÉSOLUTION. *Voy.* ce mot.

RÉSINE, s. m. du lat. *resina.*

(*Hist. nat.*) On appelle *résine* en général, une huile volatile épaissie à l'air. La nature offre une foule de substances résineuses qui ont chacune des propriétés particulières. *V.* BAUME, MASTIC, TÉRÉBENTHINE, GALIPOT, POIX, BRAI, GOUDRON.

RÉSISTANCE, s. f. du lat. *resisto*, pour *retro sisto*, demeurer derrière, résister.

(*Mécan.*) Force ou puissance qui agit contre une autre, de sorte qu'elle détruit ou diminue son effet.

Il y a deux sortes de *résistances*, celle des solides et celle des fluides.

Résistance des solides; c'est la force avec laquelle les parties des corps solides, qui sont en repos, s'opposent au mouvement des autres parties qui leur sont contiguës.

Résistance des fluides; c'est la force par laquelle les corps qui se meuvent dans des milieux fluides sont retardés dans leurs mouvemens. Pour la théorie de la *résistance* des fluides, consultez le traité des fluides de d'Alembert.

RÉSOLUTIF, VE, adj. du lat. *resolvo*, *resolutum*, délier, détacher, ouvrir.

(*Méd.*) On donne ce nom aux médicamens qui divisent et atténuent les fluides épaissis et arrêtés, leur donnent du mouvement, et augmentent le ressort des solides.

RÉSOLUTION, s. f. même origine que RÉSOLUTIF : cessation totale de consistance, solution, décision, fermeté, courage, parti pris.

(*Pratique*) *Résolution* est, en termes de palais, un jugement qui casse et annulle un acte.

Il y a aussi des *résolutions* volontaires ou conventionnelles : ce sont celles qui font cesser à l'avenir, l'effet d'une convention précédente, de la *cause résolutoire*, pour la cause qui emporte la résolution d'un acte.

(*Mathémat.*) *Résolution* ou plus communément *solution*, se dit de l'exposé et du développement des procédés qu'on emploie pour obtenir ce qu'on demande dans un problème.

(*Méd.*) *Résolution*, en médecine signifie plusieurs choses : 1°. Il se prend pour un relâchement des nerfs et de muscles, et il répond à la paralysie; 2°. pour la dissolution des mixtes, et leur réduction en principes, ce qui revient à l'analyse totale ou partielle; 3°. pour l'atténuation et la dissipation des humeurs qui, par leur séjour, forment quelque tumeur, laquelle disparoit et se trouve guérie, quand sa cause conjointe s'est fondue, qu'elle est dissipée par la transpiration, ou qu'elle est rentrée dans les veines.

(*Polit.*) Dans certains états, on appelle *résolutions*, les ordonnances concernant la police, la politique et le commerce.

(*Peinture*) *Résolution*, en termes de peinture et de dessin, signifie fermeté, parti pris, ce que les Italiens appellent *partito*. La *résolution* s'applique le plus ordinairement aux effets du clair-obscur, à l'expression des formes, au choix des attitudes, et enfin au mécanisme de l'art.

RÉSONNANCE, s. f. du latin *resono* pour *iterum sono*, rendre un son, résonner.

(*Musique*) Prolongement ou réflexion du son, fait par les vibrations continuées des cordes d'un instrument, soit par les parois d'un corps sonore, soit par la collision de l'air, renfermé dans un instrument à vent.

RESPIRATION, s. f. du lat. *respiro* pour *iterum spiro*, respirer.

(*Physiol.*) Mouvement de la poitrine par lequel l'air entre dans les poumons et en sort alternativement. *V.* ASPIRATION, EXPIRATION.

RESSEMBLANCE, s. f. du lat. barb. *simulare*, fait de *similis*, semblable : rapport, conformité.

(*Peinture*) On dit d'un peintre qu'il attrape bien la *ressemblance*; c'est ordinairement le talent des peintres médiocres.

RESSENTI, IE, participe de *ressentir*, de la particule itérative

re, et de *sentire*, sentir de nouveau, sentir vivement.

(*Arts d'imitation*) On dit, *ce modèle a des formes ressenties; le dessin d'Annibal Carrache est ressenti*, etc. La nature montre partout des formes, mais elles ne sont pas toujours *ressenties*. Parmi les chefs-d'œuvres de l'antiquité, l'Hercule Farnèse, les lutteurs ont des formes *ressenties;* les formes de l'Antinoüs, de l'Apollon du Belvédère sont au contraire douces et fines; enfin, celles de la Vénus de Médicis et de l'Hermaphrodite n'offrent que des transitions presque imperceptibles.

RESSIF ou RECIF, s. m. de l'espagnol *arrecife*, mot tiré de l'arabe.

(*Marine*) On appelle ainsi un banc de roches dures sous l'eau ou à fleur d'eau, qui se prolonge le long d'une côte, d'une île, etc., et où la mer brise et écume sans cesse.

RESSORT, s. m. du vieux mot françois *sourdre*, fait du latin *surgere*, d'où sont dérivés *source* et ressource.

On a dit autrefois *resort* et *resordement* pour l'action de s'élever, de sortir après être entré.

(*Physique*) Efforts que font certains corps pour se rétablir dans leur état naturel, lorsqu'ils ont été contraints d'en sortir par une puissance qui les a comprimés ou tendus.

(*Mécan.*) *Ressort* se dit aussi de tout ce qui est la cause du mouvement dans les machines et surtout dans les automates.

(*Peinture*) *Ressort*, est employé métaphoriquement, en peinture, pour exprimer l'action, le mouvement d'une composition pittoresque. Ainsi, l'on dit qu'une composition a du *ressort*, pour signifier qu'elle a de l'action. Si elle est froide et sans vie, on dit qu'elle manque de *ressort*.

On ne pense pas que Michel-Ange, Raphaël, etc., aient connu le mot de *ressort* comme terme de leur art, quoique le premier eût dans l'ame un terrible *ressort*, et que tous aient traité ce qu'on appelle des sujets de grande machine. Ces expressions sont nées avec les *machinistes*, les peintres de *machine*, les Cortone, les Solomène, les Corrado, etc.

(*Pratique*) *Ressort* est aussi un terme de palais, qui signifie étendue ou district d'une juridiction, et qui a pour origine l'usage où étoient les Romains de partager aux soldats, et de diviser par le *sort* les terres et les champs qu'ils avoient conquis, et d'appeler ces champs *sortes*.

RESSUAGE, s. m. du lat. *exsudare*, pour *retro sudare*, rendre ou faire sortir la sueur, l'humidité intérieure.

(*Métallurgie*) Le *ressuage* est une opération que l'on fait subir dans la liquation, à la masse résultante du cuivre et de l'argent allié avec le plomb.

RESSUI, s. m. même origine que RESSUAGE.

(*Vénerie*) On appelle ainsi le lieu où la bête se réfugie pour se reposer et sécher sa sueur ou la rosée.

RESTAUR, s. m. du lat. *restauro* rétablir, restituer.

(*Commerce*) Ressource ou dédommagement que les assureurs ont les uns contre les autres, suivant la date de leurs assurances; ou contre le maître, si l'avarie provient de son fait.

RESTAURATION, s. f. du lat. *restauro*, rétablir.

(*Méd.*) Il se dit du rétablissement des forces perdues d'un malade ou d'un homme fatigué.

(*Peinture*) *Restauration des tableaux; V.* ENLEVAGE.

(*Bibliogr.*) *Restauration des livres imprimés;* voy. BIBLIOGUIANCIE.

RESTE, s. m. du lat. *restare*, rester, qu'on a dit pour *permanere*, demeurer: ce qui demeure de quelque chose.

(*Mathémat.*) C'est la différence que l'on trouve entre deux grandeurs, après avoir oté la plus petite de la plus grande.

RESTER, v. n. du lat. *restare* demeurer.

(*Marine*) On dit qu'une terre ou un vaisseau *reste* à tel rhumb, à tel aire-de-vent, lorsqu'il se trouve dans la direction de cet aire-de-vent, par rapport au lieu dont on parle. Ainsi,

Ainsi, l'on dit : le cap Finistère nous *restoit* au sud-ouest du compas.

RESTITUTION, s. f. du latin *restituere*, action de restituer, de rétablir.

(*Pratique*) *Restitution en entier ;* c'est un moyen de se faire rétablir contre un engagement injuste.

Restitution de fruits ; c'est celle qui a lieu lorsque le possesseur d'un héritage ou autre immeuble produisant des fruits, est condamné à se désaisir de cet immeuble.

(*Littérat.*) *Restitution d'un texte, d'un passage ;* c'est le rétablissement d'un texte, d'un passage corrompu.

(*Numismat.*) *Restitution* se dit par les médaillistes, pour *médaille restituée*, et les *médailles restituées* sont les médailles, soit consulaires, soit impériales, sur lesquelles, outre le type et la légende qu'elles ont eus dans la première fabrication, on voit de plus, le nom de l'empereur qui les a fait frapper une seconde fois, suivi du mot *restituit*, en entier, ou en abrégé.

(*Astron.*) *Restitution* se dit quelquefois du retour d'une planète à son apside ; c'est la révolution anomalistique.

Restitution se dit aussi de la période qu'on croyoit ramener tous les évènemens dans le même ordre.

RETARDATION, s. f. du latin *retardo*, pour *retrò tardo*, apporter du délai, du ralentissement.

(*Physique*) *Retardation* se dit du ralentissement du mouvement d'un corps, en tant que ce ralentissement est l'effet d'une cause ou force retardatrice ; il est peu usité. *V.* RÉSISTANCE, ACCÉLÉRATION, PROJECTION, PESANTEUR, GRAVITÉ.

RETARDATRICE, adj. même origine que RETARDATION.

(*Phys.*) *Force retardatrice ;* c'est la force qui retarde le mouvement d'un corps. Telle est la pesanteur d'un corps que l'on jette de bas en haut et dont le mouvement est continuellement retardé par l'action que sa pesanteur exerce sur lui dans une direction contraire, c'est-à-dire, de haut en bas.

RÉTENTION, s. f. du lat. *retineo*, pour *retrò teneo*, tenir en arrière, retenir : action de retenir, réserve, réservation.

(*Pratique*) *Droit de rétention ;* c'est la faculté accordée à la femme par son contrat de mariage, de retenir en cas qu'elle survive, la jouissance des biens de son mari, jusqu'au remboursement effectif de sa dot, et de toutes ses reprises matrimoniales.

Rétention de cause ; c'est un jugement par lequel les juges extraordinaires ou commis retiennent la cause devant eux.

Rétention d'usufruit ; c'est la clause par laquelle celui qui cède un héritage s'en réserve l'usufruit.

(*Méd.*) *Rétention* s'emploie particulièrement en parlant de l'urine arrêtée dans la vessie, et qui n'en peut point sortir.

Il se dit aussi des excrémens ou mauvaises humeurs qui ne peuvent sortir du corps.

RETENTUM, s. m. participe de *retineo*, retenir.

(*Pratique*) Terme purement latin, conservé dans le langage du palais, pour signifier une réserve que faisoit une cour souveraine, et qui portoit ordinairement modération de la peine prononcée contre un criminel, ou quelqu'autre intention de juge.

RÉTICENCE, s. f. du latin *reticeo*, pour *retrò taceo*, retenir, céler, taire quelque chose.

(*Diction*) Figure de rhétorique propre aux passions, par laquelle l'orateur s'interrompt lui-même au milieu de son discours, et passe subitement à d'autres choses ; en sorte que ce qu'il a dit, laisse suffisamment entrevoir ce qu'il affecte de supprimer.

RÉTICULAIRE, adj., pour l'origine, *V.* RÉTICULE, qui a la forme d'un rets, d'un réseau.

(*Anatom.*) Il se dit de plusieurs parties qui ont la forme d'un réseau. *La membrane réticulaire, le tissu réticulaire. V.* RÉSEAU.

RÉTICULE, s. m. du lat. *reticulum*, diminutif de *rete*, rets, petit rets.

(*Astron.*) Les astronomes appellent ainsi un instrument composé de plusieurs fils, et qui se place au

foyer d'une lunette pour mesurer les diamètres des astres, ou pour observer les différences de leurs passages. Il y en a de deux sortes principales : le *réticule* de 45 degrés, et le *réticule* rhomboïde. Le champ d'une lunette simple est ordinairement garni d'un châssis dans lequel il y a quatre fils tendus ; un de ces fils est destiné à représenter le parallèle à l'équateur ou la direction du mouvement diurne des astres. Le fil horaire qui lui est perpendiculaire, représente un méridien ou cercle de déclinaison, et les fils obliques font des angles de 45 degrés avec les deux premiers.

Le *réticule* rhomboïde, aujourd'hui le plus usité parmi les astronomes, est formé d'un rhomboïde dans lequel une des diagonales est double de l'autre.

On se servoit autrefois pour observer les éclipses d'un *réticule* composé de 13 fils de soie très-fins, parallèles, également éloignés les uns des autres, et placés au foyer du verre objectif ; on avoit par ce moyen le diamètre du soleil ou de la lune, divisé en douze parties égales ou doigts ; de sorte que pour trouver la quantité d'une éclipse, il ne falloit que compter le nombre des parties lumineuses et des parties obscures, par les fils du *réticule*.

RÉTICULÉ, ÉE, adj. de RETICULE. *V.* ce mot.

(*Botan.*) Il se dit des parties des plantes qui sont marquées de nervures anastomosées en réseau.

(*Archit. anc.*) *Réticulé* se disoit aussi, dans l'architecture ancienne, d'une espèce de maçonnerie de cailloutage en carrés longs.

RÉTIFORME, adj. du lat. *rete*, rets, et de *forma*, forme : qui a la forme d'un rets ou d'un réseau, c'est un terme de botanique et d'anatomie, qui signifie la même chose que *réticulaire*.

RETINE, s. f. du latin *retina*, formé de *rete*, rets.

(*Anat.*) Membrane formée par l'expansion du nerf optique, qui tapisse la surface intérieure de l'œil, et qui est le siége de la vision ; elle est ainsi appelée parce qu'elle ressemble en quelque sorte à un rets.

RETIRATION, s. f. de retirer, en latin *retrahere*, pour *iterum trahere*, tirer une seconde fois : l'action de tirer une seconde fois.

(*Imprimerie*) C'est, en termes d'imprimerie, l'action d'imprimer le *versò*, ou le côté opposé à celui qui vient d'être imprimé.

RETORTE, s. f. du latin *retortum*, participe de *retorqueo*, pour *retrò torqueo*, tourner en arrière.

(*Chimie*) Vaisseau de verre ou de terre, qui a un bec recourbé pour se joindre au récipient ; les François disent CORNUE. *V.* ce mot.

RETOUCHER, v. a. de la particule itérative *re*, et du gothique *tekan*, dont les Italiens ont fait *toccare* ; les Espagnols *tocar* ; et les Anglois *touch* : toucher une seconde fois, de nouveau.

(*Peinture*) Lorsqu'on dit qu'un maître a *retouché* son tableau, on veut faire entendre qu'il y a donné des forces, des finesses, qu'il y a mis la dernière main ; mais, en général, on entend par *tableau retouché*, un tableau raccommodé ; c'est-à-dire, qu'un homme dont la profession est de réparer les tableaux endommagés, a placé de la couleur où il en manquoit, et quelquefois même où il n'en manquoit pas.

(*Gravure*) On appelle épreuve *retouchée* une épreuve d'une planche non terminée, et qu'au moyen du crayon et du lavis, on a conduit à l'effet que doit produire la planche finie. Mais on entend toujours par *planche retouchée*, une planche usée dont on a réveillé les travaux.

RETOUR, s. m. de la particule itérative *re*, et de l'hébreu *thor* ou *tour*, rang, ordre, série : tour multiplié et contraire.

(*Pratique*) *Droit de retour*, ou *droit de reversion* ; c'est un droit en vertu duquel les immeubles donnés par les père et mère ou autres ascendans, retournent aux donateurs, lorsque les enfans donataires décèdent sans hoirs.

Retour de partage ; c'est une somme ou rente que le co-partageant qui a le plus reçu paie à celui qui a moins reçu, pour l'égaliser.

(*Mathém.*) *Retour des suites* ; terme en usage dans l'*analyse su-*

blime, et qui consiste en ceci : on a l'expression d'une quantité comme x, par une suite composée de constantes, et d'une autre quantité y; il s'agit de tirer de cette premiere suite une autre suite qui exprime la valeur de y en x et en constantes. La méthode pour résoudre ce problème est expliquée dans le 7e. livre de l'Analyse démontrée du P. Reyneau.

RETOURNEMENT, s. m. même origine que RETOUR.

(*Astron.*) Opération par laquelle on vérifie un quart de cercle, en observant une étoile près du zénith, le limbe tourné vers l'orient et vers l'occident alternativement.

RETRAIT, s. m. du latin *retraho*, pour *retrò traho*, tirer à soi, en arrière, retirer.

(*Pratique*) Exercice du droit de retirer ou de *retraire* un héritage aliéné, en remboursant à l'acquéreur tout ce qu'il a payé, et en le garantissant de toutes les obligations qu'il avoit contractées. *V.* RACHAT.

RETRAITE, s. f. même origine que RETRAIT : l'action de se retirer.

(*Archit.*) *Retraite* se dit de la diminution d'épaisseur qu'on donne à un mur, à mesure qu'on l'élève.

(*Poterie*) *Retraite* est aussi la diminution de volume dans un corps humide desséché au feu. *En modelant la terre, il faut estimer la retraite qu'elle fera par la cuisson.*

(*Art milit.*) *Retraite*, en termes de guerre, est le mouvement que fait un corps qui plie devant un autre.

Retraite est aussi le signal qu'on donne dans les villes de guerre et bien policées, pour faire retirer chez eux les soldats et les bourgeois.

Retraite est encore une pension, une place, une récompense que l'on accorde à des militaires, après un long service. Il se dit par extension de la pension que l'on accorde, dans les administrations, à celui qui se retire d'un emploi qu'il a occupé pendant un certain nombre d'années.

(*Marine*) *Ordre de retraite;* c'est l'ordre ou la disposition dans laquelle les vaisseaux d'une armée navale ou escadre se retirent de devant un ennemi supérieur, ou après un combat.

Canons de retraite; ce sont les canons qui sont placés en arrière ou à la poupe d'un vaisseau, et qui servent, lorsqu'on se retire, à se battre en retraite.

Coup de canon de retraite; c'est le coup de canon que l'on tire tous les soirs, à bord du vaisseau commandant, dans une rade ou mouillage, pour annoncer aux marins le moment de leur retraite à bord.

RETRANCHEMENT, s. m. du latin *truncare*, trancher : on a dit anciennement *tranchés*.

(*Art milit.*) *Retranchemens*, en termes de fortification, se dit de toute sorte de travail qui fortifie un poste contre l'attaque de l'ennemi. Ainsi, on dit qu'une armée se *retranche* sous le canon d'une place, quand elle est moins forte que celle de l'ennemi. On se *retranche* dans son camp, quand on attend du renfort; on se *retranche* dans un poste pour s'y défendre, quand on craint d'y être insulté ou attaqué.

RÉTROACTION, s. f. du latin *retrò*, en arrière, et de *ago*, agir : ce qui agit sur le passé.

(*Législat.*) Il ne s'emploie guère qu'avec le mot *effet*, et en parlant des lois. Les lois ne doivent point avoir d'effet *rétroactif*.

RÉTROCESSION, s. m. du lat. *retrò*, en arrière, et de *cedo*, céder, quitter, laisser.

(*Pratique*) Acte par lequel le cessionnaire *cède* à son cédant ce qu'il en avoit reçu.

RÉTROGRADATION, s. f. du latin *retrò*, en arrière, et de *gradior*, marcher : action par laquelle un corps se meut en arrière.

(*Astron.*) *Rétrogradation* se dit, en termes d'astronomie, d'un mouvement apparent des planètes, par lequel elles semblent quelquefois reculer dans l'écliptique, et se mouvoir dans un sens opposé à l'ordre ou à la succession des signes; c'est-à-dire, aller vers l'occident. Ce mouvement n'est qu'apparent; car, si les planètes étoient vues du centre du système, c'est-à-dire, du soleil, leurs mouvemens paroîtroient toujours réguliers; c'est-à-dire, dirigés d'occi-

dent en orient. Les inégalités qu'on y observe, en les voyant de la terre, naissent du mouvement et de la position de la terre. *V.* STATIONNAIRE, DIRECT.

Rétrogradation des nœuds de la lune; c'est un mouvement de la ligne des nœuds de l'orbite lunaire, par lequel cette ligne change sans cesse, en se mouvant d'orient en occident, contre l'ordre des signes; elle achève son cours *rétrograde* en dix-neuf ans, après quoi chacun des nœuds revient au même point d'où il étoit parti. Ce mouvement est commun à toutes les orbites planétaires; mais il est plus sensible pour la lune.

RÉTROGRADE, adj. même origine que RÉTROGRADATION.

(*Art milit.*) *Mouvement rétrograde;* c'est une expression qu'on emploie dans certaines circonstances, au lieu de *retraite*, fuite. *L'armée ennemie est en pleine retraite; notre armée fait, en ce moment, un mouvement rétrograde.*

RETUS, SE, adj. du latin *retusus*, participe de *retundo*, émousser.

(*Botan.*) Il se dit des parties des plantes très-obtuses, avec sinus ou dépression plus ou moins sensible.

REVANCHE, s. f. du latin *revindicare*, composé de la particule itérative *re*, et de *vindico*, venger, se revancher: action par laquelle on se *revanche* du mal qu'on a reçu.

(*Jeux*) *Revanche* se dit au jeu de la seconde partie que joue le perdant, pour se racquitter de la première.

REVENDICATION, s. f. même origine que REVANCHE.

(*Pratique*) Action réelle par laquelle nous demandons une chose qui nous appartient, et qui est entre les mains d'autrui.

RÉVEILLON, s. m. de *réveiller*, pour tirer quelqu'un d'un assoupissement, dérivé du lat. *vigilare*, veiller.

(*Peinture*) On appelle ainsi en peinture des moyens mécaniques de réveiller l'attention. Il y a des *réveillons de lumière*, des *réveillons de couleur*, des *réveillons de touche.*

Les réveillons de lumière sont des effets ou accidens produits ordinairement par l'éclat qui rejaillit des corps qui ont une certaine dureté, et qui sont polis comme les métaux.

Les réveillons de couleur sont des effets de couleurs brillantes, piquantes, qu'autorisent des dispositions bien ménagées dans le clair-obscur.

Les réveillons de touche sont de légères exagérations qu'on excuse par l'effet qu'elles produisent, en attachant ou excitant l'attention sur des objets intéressans.

RÉVERBÉRATION, s. f. du lat. *reverbero*, pour *retrò verbero*, frapper en arrière, à rebours.

(*Physique*) Action d'un corps qui en repousse, ou en réfléchit un autre, après en avoir été frappé. C'est la même chose que RÉFLEXION. *V.* ce mot.

Les lanternes appelées *réverbères*, consistent dans une mèche de lampe placée devant un miroir de fer-blanc étamé, qui réfléchit, *réverbère* au loin la lumière.

(*Métallurgie*) Dans les fourneaux dits à *réverbère*, la flamme est réfléchie, *réverbérée* sur elle-même, de façon qu'elle mine toute la matière d'alentour.

RÉVISION, s. f. de la particule itérative *re*, et de *video*, voir, considérer: l'action par laquelle on revoit, on examine de nouveau.

(*Pratique*) *Révision de procès;* c'est, en matière criminelle, le nouvel examen qui se fait d'un procès jugé en dernier ressort.

RÉVOCATION, s. f. du lat. *revoco*, pour *retrò voco*, appeler en arrière, rappeler: l'action de rappeller, de révoquer.

(*Pratique*) Acte par lequel on en révoque un autre.

Révocation de donation; c'est un acte par lequel une donation est révoquée.

Révocation de procureur; c'est l'acte par lequel un procureur est révoqué par la partie qui l'avoit chargé d'occuper pour elle.

Révocation de testamens; c'est un acte par lequel un testament est révoqué.

RÉVOLUTÉ, adj. du lat. *revolvo*, *revolutum*, formé de la particule itérative *re*, et de *volvo*, rouler, tourner.

(*Botan.*) Il se dit des parties des plantes roulées en dehors, ou sur la face extérieure.

RÉVOLUTION, s. f. même origine que le précédent.

(*Géom.*) *Révolution*, en termes de géométrie, est le mouvement d'une figure plane qui tourne autour d'une axe immobile. Un triangle rectangle, tournant autour d'un de ses côtés, engendre un cône par sa *révolution*. Un demi-cercle, qui tourne sur son diamètre, engendre une sphère par sa *révolution*.

(*Astron.*) *Révolution*, en astronomie, se dit de la durée du tems qu'une planète emploie à faire le tour du ciel; ainsi, l'on dit que la *révolution* du soleil est d'un an; que celle de Saturne est de trente ans.

Révolution vraie d'une planète; c'est son vrai retour à un même point du ciel. Cette *révolution* est trop inégale pour qu'on en fasse des tables. *La révolution moyenne*, la seule que l'on calcule, est celle que l'on a dégagée de l'effet de toutes les inégalités de la planète, en prenant le milieu entre les plus et les moins, par un grand nombre de *révolutions* fondues en une somme totale.

Révolution tropique; c'est celle qui se compte par le retour d'une planète au point équinoxial.

Révolution sydérale; c'est le retour de la planète à une même étoile fixe.

Révolution anomalistique; c'est le retour à l'apside, soit apogée, soit aphélie.

Révolution synodique; c'est le retour à la conjonction au soleil, vue de la terre; et s'il s'agit des satellites, c'est le retour à la conjonction, vu de la planète principale. La *révolution synodique* de la lune est de 29 jours, 12 h. 44 m. 3 s.: elle diffère de la *révolution*, ou du mois périodique, c'est-à-dire, du tems que la lune met à parcourir le zodiaque, ce dernier mois étant de 27 jours 7 h. 43 m. 4 s. La raison de cette différence, est que pendant une révolution de la lune, le soleil fait environ 27 degrés dans le même sens; il faut donc, pour que la lune se retrouve en conjonction avec le soleil, qu'elle fasse encore tout ce chemin, et elle emploie environ 2 jours à parcourir ces 27 degrés.

La *révolution* des étoiles, ou des points équinoxiaux, est de 25750 ans.

(*Méd.*) On appelle *révolutions d'humeurs*, un mouvement extraordinaire dans les humeurs.

(*Polit.*) *Révolution*, pris dans le sens figuré, désigne un changement considérable dans le gouvernement d'un état; et employé absolument, il désigne la *révolution* la plus considérable, celle qui a amené un autre ordre de choses. Ainsi, en parlant de l'Angleterre, la *révolution* désigne celle de 1688; en parlant de la Suède, celle de 1772; en parlant de la France, celle de 1789.

REVUE, s. f. même origine que REVISION.

(*Art milit.*) *Revue* se dit de l'assemblée d'un corps, ou de plusieurs corps de troupes sous les armes, pour voir si elles sont complettes, ou en bon état.

RÉVULSION, s. f. du lat. *revello*, pour *retrò vello*, arracher, faire revenir, détourner.

(*Méd.*) Retour d'humeurs, cours qu'on leur fait prendre vers la partie opposée à celle sur laquelle elles se jetoient.

REZ, préposition du lat. *rasum*, de *rado*, tendre, raser: rez-terre, rez-de-chaussée.

RHABDOÏDE, ou RABDOÏDE, adj. du grec ῥάϐδος (*rhabdos*), verge, et d'εἶδος (*éidos*), forme, ressemblance: qui a la forme d'une verge.

(*Anat.*) Épithète que quelques anatomistes ont donné à la suture du crâne, parce qu'elle a la figure d'une verge; on l'appelle autrement *suture sagittale*.

RHACHISAGRE, s. f. *V.* RACHISAGRE.

RHACHITIS, subst. masc. *V.* RACHITIS.

RHACHOSIS, subst. fém. *V.* RACHOSIS.

RHAGODES, s. f. du grec ῥαγὰς (*rhagas*), rupture.

(*Médec.*) On appelle ainsi des fentes ou crevasses ulcérées qui se

font aux lèvres, aux mains, au fondement, etc., accompagnées souvent d'une rugosité et d'une contraction de la peau, qui les rend fort douloureuses et fort incommodes.

RHAGOÏDE, adj. du grec ῥαξ (*rhax*), génit. ῥαγὸς (*rhagos*), grain de raisin, et d'εἶδος (*éidos*), forme, ressemblance : qui a la figure d'un grain de raisin.

(*Anat.*) C'est le nom d'une tunique de l'œil, qu'on appelle autrement uvée, du lat. *uva*, qui signifie également grain de raisin, parce qu'elle ressemble à un grain de raisin, dont on a ôté la petite queue.

RHAPHÉ, s. m. *V.* RAPHÉ.

RHAPSODIE, s. f. *V.* RAPSODIE.

RHÉTORIQUE s. f. du grec ῥητορικὴ (*rhétorikè*), sous-entendu τέχνη (*techné*), art, dérivé de ῥέω (*rhéo*), parler : l'art de parler.

La *rhétorique* est la théorie de l'art de persuader. La *rhétorique* n'est pas la même chose que l'éloquence. L'une est la théorie, et l'autre est la pratique; l'une trace la méthode, et l'autre la suit; l'une indique les sources, et l'autre y va puiser; l'une enseigne les moyens, et l'autre les emploie.

Pour découvrir l'origine de la *rhétorique*, il faut remonter jusqu'au tems où les peuples policés commencèrent à cultiver leur langue, et à faire cas des talens de l'esprit. Elle subsistoit certainement chez les Grecs, dans la guerre de Troye; car Hésiode assure que, dès-lors, on avoit établi des règles et une méthode pour bien parler. Ainsi, on ne peut douter que du tems d'Homère, qui vivoit après le siége de Troye, la *rhétorique* n'eût déjà été réduite en art, et même que cet art n'eût toute son étendue et sa perfection, parce que les rhéteurs ont tiré de ce poëte plus d'exemples pour appuyer leurs préceptes, que de tous les orateurs ensemble, et que l'étude d'Homère a toujours fait la base de l'instruction que les maîtres donnoient à leurs disciples.

Le talent de la parole fut, dans Athènes, le plus puissant moyen d'acquérir du crédit, de la considération et des honneurs. A Rome, on ne connut, pendant quatre ou cinq cents ans, dit Cicéron, d'autre éloquence que celle qui vient de la nature et d'un génie heureux. Mais enfin, lorsque les Romains eurent vaincu les Grecs, ceux-ci y portèrent les sciences, et y enseignèrent la *rhétorique*, dont Cicéron donna, dans la suite, des préceptes. Les Romains, de leur coté, allerent entendre, dans la Grèce, ce qu'il y restoit d'orateurs, et s'adonnèrent à l'étude de l'éloquence avec une ardeur incroyable. Aristote, Quintilien, Cicéron ont écrit excellemment de la *rhétorique*. La première *rhétorique* françoise qui ait paru, est intitulée : *Le grand et vrai Art de pleine rhétorique, par Pierre Fabri, natif de Rouen. Année* 1521.

Figure de rhétorique; on appelle ainsi un certain tour de pensées et de paroles qui donne de la force ou de la grâce au discours. *V.* FIGURE.

Fleurs de rhétorique; ce sont les grâces, les ornemens, les embellissemens du discours.

RHINGRAVE, s. m. composé du latin barb. *Rhenus*, Rhin, et de *gravius* ou *graphius*, comte, juge : juge du Rhin.

(*Econ. polit.*) C'étoit ainsi qu'on appeloit les juges, les gouverneurs des villes situées le long du Rhin.

RHINOPTE, adj. du grec ῥὶν (*rhin*), le nez ou les narines, et de ὄπτομαι (*optomai*), voir : qui voit par les narines.

(*Méd.*) Il se dit de celui qui, en conséquence d'une maladie au grand angle de l'œil, qui a ouvert un passage dans le nez, peut voir par les narines.

On appelle *rhinoptie*, l'état de celui qui voit par les narines.

RHISAGRE, s. m. du grec ῥίζα (*rhiza*), racine, et d'ἄγρα (*agra*), prise, chasse.

(*Chirurg.*) Instrument propre à arracher les racines des dents.

RHIZOPHAGE, s. m. du grec ῥίζα (*rhiza*), racine, et de φάγω (*phagó*), manger.

(*Hist. nat.*) On appelle ainsi ceux qui ne vivent que de racines.

RHODITE, s. f. du grec ῥόδος

(*rhodon*), rose, et de λίθος (*lithos*), pierre.

(*Minéral.*) Pierre qui par sa couleur et sa forme ressemble à une rose.

RHOGMÉ, s. f. du grec ῥωγμὴ (*rhogmé*), fente, fêlure, de ῥήσσω, briser, rompre.

(*Chirurgie*) Fracture du crâne, qui consiste dans une fente superficielle, étroite et longue.

RHOMBE, s. m. du grec ῥόμβος (*rhombos*), de ῥέμβω (*rhembo*), entourer.

(*Géom.*) Parallélogramme dont les cotés sont égaux, mais dont les angles sont inégaux, deux des angles opposés étant obtus et les deux autres aigus.

Rhombe solide; on appelle ainsi deux cones égaux et droits, joints ensemble par leurs bases.

RHOMBOÏDAL, LE, adj. *Voy.* RHOMBOÏDE.

(*Botan. anat.*) A quatre angles; deux opposés plus aigus.

RHOMBOÏDE, s. m. du grec ῥόμβος (*rhombos*), rhombe, et d'εἶδος (*éidos*), forme, ressemblance.

(*Géom.*) Parallélogramme dont les cotés et les angles sont inégaux, mais dont les côtés opposés sont égaux, ainsi que les angles opposés.

Autrement le *rhomboïde* est une figure de quatre cotés, dont les côtés opposés sont égaux; mais qui n'est ni équilatérale, ni équiangle.

RHUM, s. m. *V.* RUM.

RHUMATISME, s. m. de ῥεῦμα (*rheuma*), cours, fluxion. *V.* RHUME.

(*Méd.*) Douleur qu'on sent dans les muscles, dans les membranes, et souvent dans le périoste même, accompagné de pesanteur, de difficulté de se mouvoir, et quelquefois d'une fièvre irrégulière.

RHUMB, s. m. *V.* RUMB.

RHUME, s. m. de ῥεῦμα (*rheuma*), cours, fluxion, de ῥέω, couler.

(*Méd.*) Espèce de fluxion sur la gorge et sur la trachée-artère, qui fait tousser, moucher et cracher.

RHYAS, s. m. Mot purement grec ῥύας (*rhuas*), cours, fluxion, fait de ῥύω ou de ῥέω (*rheo*), couler.

(*Méd.*) Ecoulement des yeux occasionné par la diminution de la chair dans le grand canthus ou le grand angle de l'œil.

RHYPOGRAPHE, s. m. du grec ῥύπος (*rhupos*), ordure, chose basse, et de γράφω (*graphô*), décrire, tracer.

(*Peinture*) Quelques écrivains ont ainsi désigné les peintres qui s'occupent de représenter la basse nature; ceux qu'on appelle autrement peintres de BAMBOCHADES. *V.* ce mot.

RHYPTIQUE, adj. du gr. ῥύπτω (*rhuptô*), nettoyer, dérivé de ῥύπος (*rhupos*), ordure.

(*Méd.*) Epithète que l'on donne aux médicamens propres à détacher et à entraîner les humeurs visqueuses et corrompues, adhérentes à quelque partie du corps. On les appelle autrement DÉTERSIFS. *V.* ce mot.

RHYTHME, s. m. du gr. ῥυθμὸς (*ruthmos*), nombre, cadence, mesure.

(*Beaux arts*) Dans son acception la plus générale, le *rhythme* est la proportion qu'ont entr'elles les parties d'un même tout. Aristide Quintilien divise le *rhythme* en trois espèces; savoir: le *rhythme* des corps immobiles, lequel résulte de la juste proportion de leurs parties, comme dans une statue bien faite; le *rhythme* du mouvement local, comme dans la danse, la démarche bien composée, les attitudes des pantomimes; et le *rhythme* des mouvemens de la voix.

Le *rhythme* appliqué à la voix, peut s'entendre de la parole ou du chant. Dans le premier sens, c'est du *rhythme* que naissent le nombre et l'harmonie dans l'éloquence; la mesure et la cadence dans la poésie; dans le second, le *rhythme* s'applique à la valeur des notes, et s'appelle aujourd'hui MESURE. *V.* ce mot.

Vossius, dans son livre de *poëmatum cantu, et viribus rhythmi*, relève beaucoup le *rhythme* ancien, et il lui attribue toute la force de l'ancienne musique. Il dit qu'un *rhythme* détaché comme le nôtre, qui ne représente aucune image des choses, ne peut avoir aucun effet, et que les anciens nombres poétiques n'avoient été inventés que pour cette

fin que nous négligeons. Il ajoute que le langage et la poésie moderne sont peu propres pour la musique, et que nous n'aurons jamais de bonne musique vocale jusqu'à ce que nous fassions des vers favorables pour le chant; c'est-à-dire, jusqu'à ce que nous réformions notre langage, et que nous lui donnions, à l'exemple des anciens, la quantité et les pieds mesurés, en proscrivant pour jamais l'invention barbare de la rime.

(*Méd.*) Les médecins ont emprunté de la langue des beaux arts, le mot *rhythme*, pour exprimer la cadence ou l'harmonie du pouls, ou la proportion convenable entre une pulsation et celles qui suivent.

RHYTHMIQUE, s. f. *Voy.* RHYTHME.

(*Musique*) La *rhythmique* étoit, chez les anciens, la partie de l'art musical qui enseignoit à pratiquer les règles du mouvement et du *rhythme*, selon les lois de la RHYTHMOPÉE.

(*Danse*) *Rhythmique* est aussi le nom que les auteurs donnent à l'ancienne danse des Grecs, laquelle répond à ce qu'on pratique maintenant dans nos airs de ballet.

RHYTHMOPÉE, s. f. du grec ῥυθμοποιία (*rhuthmopoiia*).

(*Musique*) Partie de la science musicale qui prescrivoit à l'*art rhythmique*, les lois du *rhythme*, et tout ce qui lui appartient.

RICHESSE, adj. d'origine teutonique et celtique. Les Anglo-Saxons on dit *ryca*, *rice*, dont les Anglois ont fait *rich*, les Suédois *ryk*, les Allemands *reich*, les Italiens *ricco*, et les Espagnols *rico*, tous dans la signification d'homme puissant, opulent.

(*Métallurgie*) *Riche*, en parlant d'une mine d'or, d'argent, de cuivre, etc., s'entend d'une mine abondante en métal.

(*Peinture*) *Composition riche*; c'est une composition dans laquelle on remarque une sage abondance, exempte de profusion.

Tout ce qui est beau est toujours *riche*, dans les ouvrages de l'art. Une *composition riche* n'a souvent rien de ce qu'on entend par ce mot, dans le langage ordinaire. Des vêtemens simples, des toits rustiques, un site sauvage, peuvent être aussi *riches* que des brocards, des édifices somptueux.

(*Littérat.*) *Langue riche*; c'est celle qui abonde en mots et en tours.

Sujet riche, *matière riche*; c'est un sujet fécond en idées, en images, etc.

Rimes riches; ce sont celles qui sont les plus exactes, et qui satisfont davantage l'oreille.

Comparaison riche, celle qui est heureusement amenée, et qui apporte une grande clarté dans le sujet.

RICOCHET, s. m. d'une origine inconnue; mais on appeloit autrefois *ricochet*, un petit oiseau qui répète continuellement son ramage, d'où l'on a appelé *ricochet*, la répétition du même discours.

(*Mécanique*) *Ricochet* est une espèce de mouvement par saut, que fait un corps jeté obliquement sur la surface de l'eau, et dont la cause est la résistance de l'eau. On dit qu'un corps fait des *ricochets*, lorsqu'ayant été jeté obliquement sur la surface de l'eau, il se réfléchit au lieu de la pénétrer, et y retombe ensuite pour se réfléchir de nouveau.

(*Artillerie*) *Battre en ricochet*; c'est charger des pièces d'une quantité de poudre suffisante pour porter leurs volées dans les ouvrages qu'elles enfilent. On place ordinairement ces batteries sur la ligne d'une face ou d'un flanc, afin que le boulet enfile et nettoie toute la longueur.

Les propriétés des batteries à *ricochet*, sont 1°. de démonter promptement les batteries et toutes les autres pièces montées le long des faces des bastions et demi-lunes; 2°. de chasser l'ennemi des défenses de la place, qui sont opposées aux attaques; 3°. de plonger les fossés, y couper les communications de la place aux demi-lunes; 4°. de tourmenter l'ennemi dans le chemin couvert, au point de le forcer de l'abandonner; 5°. de prendre le derrière des flancs et des courtines, et rendre leur communication inutile.

C'est M. le maréchal de Vauban qui est l'inventeur du *ricochet*. Il commença à en faire usage au siége

d'Ath, en 1679. « Ce ne fut pas sans peine, dit l'auteur des mémoires sur ce siége, que M. de Vauban parvint à réduire l'artillerie à battre à *ricochet*, à petites charges, dont l'effet ne paroissoit point aux yeux ; mais enfin, à force de se donner de la peine, il en vint à bout. Le grand éclat, le fracas et la promptitude du service, avoient fait jusqu'alors tout le mérite dans les siéges; on changea ici de manière, car il ne s'en est jamais fait où il y ait eu si peu de bruit, et où cependant on ait tiré si bon parti du canon que l'on fit dans ce siége-ci. »

RIDE, s. f. du grec ῥυτὶς, ῥυτίδος (*rhutis, rhutidos*), plis qui se font sur la peau, de ῥύω, tirer.

(*Anat.*) Espece de sillon qui se forme sur la peau des animaux, et particulièrement sur le front et le visage des hommes.

RIDÉ, ÉE, adj. de RIDE. *V.* ce mot.

(*Botan.*) On appelle ainsi tout ce qui a une surface inégale, et remarquable par des enfoncemens et des élévations alternatifs.

RIDEAU, s. m. de *ride*. On a dit *ridellum*, dans la basse latinité.

(*Art milit.*) *Rideau* se dit, en termes de guerre, d'une petite éminence qui règne en longueur sur une plaine, et qui est quelquefois comme parallèle au front d'une place. On dit se cacher, et cacher l'infanterie derrière un *rideau*.

RIGOLE, s. f. du latin *rivola*, diminutif de *rivus*, ruisseau, courant, petit fossé pour faire couler les eaux.

(*Jardin.*) Petite tranchée fouillée en terre, pour conduire l'eau, ou pour planter des bordures, des arbustes ou des palissades.

RIME, s. f. du saxon *rima*, bord, terminaison, ou du teutonique *rim*, nombre, mètre.

(*Poésie*) Uniformité de son placé à la fin des mots qui terminent les vers.

On a beaucoup discuté si la *rime* est une source de beautés ou de défauts dans les vers; les uns prétendent que c'est une pratique barbare qui entraine avec elle une monotonie insoutenable; les autres n'y trouvent qu'une consonnance qui charme l'oreille.

Voici ce qu'on raconte sur l'origine de la *rime* : Les orateurs grecs qui cherchoient à chatouiller les oreilles du peuple, affectoient une certaine cadence de périodes composées, qui finissoient par une même consonnance et une même terminaison. Ils les appeloient ὁπόιοτέλευτα (*opoioteleuta*). Les Latins, qui les imitèrent, nommèrent ces phrases ainsi mesurées, *similiter desinentia*. Cette affectation augmenta dans le déclin de la langue latine, et la langue gauloise conserva cette cadence de *rimes*, qui parut plus douce et plus agréable que les vers mesurés des Grecs et des Romains. Il arriva même que les poëtes qui composoient en latin, ajoutèrent la *rime* à la mesure ancienne des vers, qu'ils appelèrent *léonins*, du nom d'un certain *Leonius* qui excella dans ces sortes de vers.

La *rime* fut d'abord la seule règle que les poëtes observassent. Ils ne songèrent point à l'arrangement des *rimes*, et bien loin de les diversifier, c'étoit une espèce de beauté que de faire un grand nombre de vers sur les mêmes *rimes*. Ce ne fut que du tems de St.-Louis, que la versification, devenant plus exacte, l'on mêla régulièrement les *rimes* masculines et féminines.

On distingue la *rime* masculine et la *rime* féminine :

Rime masculine ; celle dont la dernière voyelle est autre qu'un *e* muet.

Rime féminine ; celle dont la dernière voyelle des mots qui la composent est un *e* muet.

Les *rimes*, tant masculines que féminines, peuvent être ou riches ou suffisantes.

Rime riche ou *heureuse ;* celle qui est formée par la plus grande uniformité entre les sons.

Rime suffisante ; celle qui n'a rien de plus que les sons essentiels.

Les *rimes*, soit riches ou suffisantes, soit masculines ou féminines, prennent quelquefois des noms différens, selon leur arrangement.

Rimes suivies ou *plates ;* celles de deux vers de suite, terminés de même; c'est-à-dire, de deux mascu-

lins et deux féminins, toujours continués de même. On s'en sert dans la haute poésie.

Rimes croisées ; lorsqu'on entrelace les vers des deux espèces, un masculin après un féminin, ou deux masculins de même *rime* entre deux féminins qui *riment* ensemble, telles qu'on en voit dans l'ode, le rondeau, le sonnet, etc.

Rimes mêlées ; lorsque, dans le mélange des vers, on ne garde d'autre règle que celle de ne pas mettre de suite plus de deux vers masculins ou féminins : comme dans les madrigaux, les chansons, quelques idilles, opéra, cantates, etc.

Le bon goût a banni la gêne et l'affectation puérile des mêmes sons répétés plusieurs fois, sans autre mérite que la difficulté. Telles étoient les *vieilles rimes*, qui étoient autrefois en usage, et dont les plus connues sont : la *kirielle*, la *batelée*, la *fraternisée*, la *sénée*, la *brisée*, l'*empérière*, l'*annexée*, l'*enchaînée*, l'*équivoque*, la *couronnée*. On trouve des exemples de ces *rimes* dans Marot.

RINCEAU, s. m. autrefois *rainseau*, et plus anciennement *rain* et *rains*, du latin *ramus*, rameau, branche d'arbre.

(*Archit.*) On nomme ainsi des branches feuillues dont on charge les frises, et dont on fait d'autres ornemens.

RIPUAIRE, adj. du latin barbare *ripuarii*, *ribuarii*, *ribuerii*, tous mots corrompus du lat. *riparii*, et qui servoient, dans le moyen âge, à désigner un peuple distingué des Francs, des Bourguignons, des Gaulois, des Allemands, des Frisons, des Saxons, etc., et qui vint s'établir en deçà du Rhin et sur ses bords.

(*Jurispr.*) *Loi ripuaire ;* c'étoit le nom d'une fameuse loi donnée par Clovis, et qui ordonne entre autres choses, que le *ripuaire* sera traité comme le françois. Cette loi a beaucoup de ressemblance avec la loi Salique.

RIS, s. m. Corruption de l'anglois *reef*.

(*Marine*) Les *ris* des voiles sont une partie de la surface des voiles qui est destinée à être repliée, quand le vent est trop fort. A cet effet, on y pratique un rang d'œillets en ligne droite, pour former chacun de ces *ris*. On passe des garcettes ou de petites cordes dans chacun de ces œillets, où elles sont arrêtées par un nœud de chaque côté de l'œillet.

Les basses voiles n'ont chacune qu'un *ris ;* mais les huniers en ont trois ; delà ces expressions : *être au bas ris*, pour avoir tous les *ris* pris lorsque la violence du vent augmente. *Larguer les ris*, pour détacher les garcettes qui tiennent cette partie de la voile repliée sur la vergue, lorsque le vent devient plus modéré.

RIS ou RIRE, s. m. du lat. *risus*.

(*Méd.*) Mouvement irrégulier de la poitrine et du diaphragme, qui se manifeste aux lèvres et aux autres parties du visage.

Ris sardonique, de *sardon*, nom d'une herbe venimeuse qui croît en Sardaigne. C'est un mouvement convulsif du diaphragme et des muscles de la face, qui ne diffère du *ris* simple qu'en ce qu'il est accompagné du délire, de la cardialgie, des nausées, du vomissement, et des autres symptômes qui sont les suites ordinaires d'un poison qui corrode le ventricule. Le nom de cette maladie est tiré d'une plante que Dioscoride nomme *sardon*, fort commune en Sardaigne : ceux qui en mangent meurent en riant.

RITOURNELLE, s. f. de l'ital. *ritornello*, diminutif de *ritorno*, retour ; petit retour.

(*Musique*) Trait de symphonie qui s'emploie en manière de prélude à la tête d'un air, dont ordinairement il annonce le chant ; ou à la fin, pour imiter et assurer la fin du même chant ; ou dans le milieu, pour reposer la voix, pour renforcer l'expression, ou simplement pour embellir la pièce. Aujourd'hui que la symphonie a pris un caractère presqu'indépendant de la vocale, on ne s'en tient plus guère à de simples répétitions ; aussi le mot *ritournelle* a-t-il vieilli.

RIVIÈRE, s. f. du latin barbare *riparia* ou *rivaria*, augmentatif de *rivus*, ruisseau.

(*Géogr.*) Assemblage d'eaux qui coulent dans un lit d'une largeur et

d'une étendue considérable. Les eaux de pluie font les sources, les sources font les fontaines, les fontaines font les ruisseaux, les ruisseaux forment les *rivières*, les *rivières* qui ont un long cours, qui reçoivent beaucoup d'eau dans leur cours, et qui se rendent à la mer sans perdre leur nom, s'appellent *fleuves*. *V.* ce mot.

(*Botan.*) De *rivière* les botanistes ont fait *riveraines*, pour désigner les plantes qui croissent habituellement au bord des *rivières* ou des fleuves; et *rivulaires*, pour celles qui habitent les ruisseaux d'eau courante.

(*Pratique*) *Riverains* est encore le nom que les réglemens concernant les eaux et forets donnent à ceux qui habitent ou qui ont des terres sur la rive d'un fleuve, d'une *rivière* ou d'une forêt.

RIZ, s. m. du grec ὄρυζα (*orusa*), d'où les Italiens ont fait *rizo*, le premier O s'étant perdu.

(*Agricult.*) Plante de la famille des graminées.

RIZIÈRE, s. f. de RIZ.

(*Agricult.*) Campagne semée de *riz*.

ROB, s. m. Mot arabe.

(*Pharmacie*) Mot arabe qu'on a retenu en latin et en françois, et qui signifie proprement le suc de quelque fruit que ce soit, cuit en consistance de miel ou de syrop.

ROBE, s. f. du lat. barb. *raba* ou *roba*, d'où l'on a fait *dérober*, pour enlever la *robe*.

(*Costume*) Vetement long à manches.

(*Jardin.*) Enveloppe de certains légumes ou de certains fruits.

(*Équit.*) *Robe*, en termes de manége, se dit pour le poil: *deux chevaux de même robe*, pour deux chevaux de même poil.

ROBORATIF, VE, adj. du lat. *roborare*, fortifier.

(*Méd.*) Epithète que l'on donne aux remèdes qui fortifient le corps, qui augmentent les forces.

Corroborant est plus en usage.

ROC, s. m. du grec ῥὼξ (*rhox*), fente, rocher escarpé, de ῥήσσω, (*rhésso*), briser, rompre.

(*Géologie*) Plusieurs naturalistes ont spécialement donné ce nom aux grandes masses pierreuses qui ont un coup-d'œil vitreux, et qui sont dures, aigres, et vraiment scintillantes sous le choc de l'acier; telles que les roches quartzeuses, ou à base de pétrosilex.

ROCAILLE, s. f. diminutif de ROC.

(*Architect.*) Assemblage de plusieurs cuquillages avec des pierres inégales et mal polies, qui se trouvent autour des rochers, et qui les imitent. C'est une espèce d'architecture rustique qui imite les rochers naturels, et qui se fait de pierres trouées, de coquillages et de pétrifications de diverses couleurs, comme on en voit aux grottes et bassins de fontaine.

Colonne de rocaille; c'est une colonne dont le noyau de tuf, de pierre ou de moellon, est revêtu de pétrifications et de coquillages.

ROCHE, s. f. même origine, et même signification que ROC.

(*Géologie*) Les géologues françois n'entendent ordinairement sous le nom de *roches*, que les grandes masses pierreuses *primitives*, c'est-à-dire, qui sont d'une formation aussi ancienne que la terre elle-même.

ROCHER, s. m. même origine que ROC.

(*Géologie*) On donne ce nom aux grandes masses pierreuses qui sont saillantes hors du sol, quelle que soit leur nature.

ROCOU, ou ROUCOU, s. m. Corruption de l'indien *ourucu*, qu'ils prononcent *ouroucou*.

(*Peinture*) Matière colorante extraite des graines de l'*ourucu*, arbre qui croît dans l'Amérique méridionale, et dont on fait un grand usage dans la teinture du petit teint.

Pour être d'une bonne qualité, le *ourucu* doit être couleur de feu, plus vif en dedans qu'en dehors, doux au toucher. Celui qui a été séché au soleil est noir. Celui qui, n'ayant pas été bien desséché, a moisi, est d'un rouge pâle. Celui qui a été frelaté ne se dissout pas complétement dans l'eau.

ROGATOIRE, adj. du lat. *rogo*, *rogatum*, demander, prier.

(*Pratique*) Terme de palais, qui se dit des commissions qu'un juge adresse à un autre juge, son égal, pour faire quelqu'acte de procédure, d'instruction dans l'étendue de son ressort, et éviter aux parties les frais de transport.

ROI, s. m. du lat. *rex*, formé de *regere*, gouverner.

(*Econ. polit.*) Monarque, prince du premier ordre.

Roi des Romains; c'est un titre que l'on donne dans l'empire à celui qui est désigné par les électeurs pour succéder à la dignité de l'empereur.

(*Ecriture sainte*) *Les livres des rois*; ce sont des livres qui contiennent l'histoire du peuple de Dieu, depuis Samuël jusqu'à la captivité de Babylone.

RÔLE, ou ROLLE, s. m. du lat. *rolutum*, rouleau; parce qu'anciennement les arrêts du parlement étoient écrits sur des peaux de parchemin que l'on rouloit; delà *enrotulare*, dont nous avons fait *enrôler*, pour inscrire au *rôle*.

(*Pratique*) *Rôle des causes*; c'est la liste sur laquelle on met les causes susceptibles d'audience pour qu'elles soient plaidées chacune à son tour.

(*Diplomatique*) *Catalogue des rôles gascons, normands et françois déposés à la tour de Londres*; ce sont des volumes de charte, qui concernent les parties de la France, autrefois occupées par les Anglois.

(*Art dramat.*) *Rôle* se dit, dans les pièces de théâtre, d'un papier ou cahier *roulé*, contenant une certaine quantité d'écriture de vers ou de prose que doit réciter un acteur.

Rôle s'est dit ensuite du personnage même qui est représenté; delà ces expressions: Le *rôle de Cinna*, le *rôle de Pompée, premiers ou grands rôles; seconds, troisièmes rôles.*

ROMAIN, NE, adj. du latin *romanus*, fait de *Roma*, Rome: qui appartient à Rome. Le *peuple romain*, la *république romaine.*

(*Cour de Rome*) On dit *pontife romain, cour romaine*, pour le pape et sa cour; la *pourpre romaine*, pour la dignité de cardinal; la *foudre romaine*, pour les condamnations que fait le pape des erreurs et des hérésies; l'*église romaine*, pour l'église catholique, apostolique et *romaine*, par opposition à l'église réformée ou protestante; *bréviaire romain*, pour le bréviaire à l'usage de Rome.

(*Jurisprudence*) *Droit romain*; c'est le droit écrit compilé par l'ordre de Justinien. *V.* DROIT.

(*Arithmét.*) *Chiffre romain*; ce sont les lettres majuscules de l'alphabet auxquelles on a donné des valeurs déterminées, soit qu'on les prenne séparément, soit qu'on les considère relativement à la place qu'elles occupent avec d'autres lettres. Le chiffre *romain* est fort en usage dans les inscriptions, sur les cadrans, etc.

(*Imprimerie*) *Caractère romain. Voy.* CARACTÈRE.

ROMAINE, s. f. *V.* BALANCE.

(*Econ. polit.*) *Romaine* est le nom qu'on donne, dans certaines villes, au bureau qu'on appelle, à Paris, la Douane; probablement de la balance de ce nom, dont on s'est servi, dans l'origine, pour peser les marchandises.

ROMAN, s. m. ou ROMANE, ou ROMANCE, s. f. du latin *romanus.*

(*Bibliologie*) *Roman* signifioit autrefois le beau langage; il étoit opposé à *wallon*, qui étoit le vieux et originaire gaulois. Ce langage étoit composé de la langue des conquérans, qui étoit la romaine, et de celle du peuple conquis. C'étoit une corruption de la langue latine. C'est pourquoi un vieux auteur l'appelle *rustique roman.*

Le *roman*, ou la langue *romance*, étoit la langue dominante en France, avant le huitième siècle; et tous les ouvrages en prose ou en vers, les histoires feintes ou vraies, étoient écrits en langue *romance*: c'étoit la langue que l'on parloit à la cour des princes. Les François et les Provençaux ont écrit l'histoire en cette langue.

Roman, aujourd'hui, signifie les livres qui contiennent des histoires ou des aventures d'amour et de chevalerie, inventées pour amuser et divertir agréablement les lecteurs.

Ce fut sous le règne de Charlemagne que les *romans* de chevalerie prirent naissance. C'est à Turpin, archevêque de Reims, qu'on attribue la vie romanesque de ce prince.

(*Musique*) *Romance* se dit d'un air sur lequel on chante un petit poëme du même nom, divisé par couplets, duquel le sujet est pour l'ordinaire quelqu'histoire amoureuse et souvent tragique.

ROMANTIQUE, adj. de ROMANCE.

(*Peinture*) Terme emprunté de l'anglois (*romantick*), pour signifier ce qui convient, ou ce qui a l'air d'appartenir au *roman*, dans le sens d'histoire feinte; d'agréables bizarreries dans les ajustemens, des parures fantasques, d'ingénieuses singularités dans le site, dans la disposition de la scène, ont quelque chose de *romantique*.

ROMPRE, v. a. du lat. *rumpere*.

(*Peinture*) *Rompre les couleurs*; c'est varier les couleurs sur le tableau. Ainsi, des *couleurs rompues*, ou des *teintes rompues*, sont un changement de teintes sur un même objet.

RONDE, s. f. de l'espagnol *ronda*, pour *rotonda*.

(*Art milit.*) *Ronde* est chez les Espagnols un espace vide, qui est autour des murailles d'une ville. Nous appelons *ronde*, un guet de nuit, qu'un officier va faire le long du rempart d'une place de guerre, pour observer si les sentinelles font leur devoir avec vigilance et fidélité.

(*Musique*) *Ronde* est aussi une note blanche et *ronde*, sans queue, laquelle vaut une mesure entière à quatre tems, c'est-à-dire, deux blanches, ou quatre noires.

RONDEAU, s. m. de *rond*. En lat. *rotundus*.

(*Poésie*) Le *rondeau*, ainsi nommé à cause de sa forme, est une pièce de vers roulant sur deux rimes seulement, et ayant un refrein dont la place est marquée. Le *rondeau* est né gaulois, et ne s'est pas encore assujéti aux règles exactes de la versification françoise. Villon, qui débrouilla l'art confus de nos vieux romanciers, est le premier qui ait imaginé les refreins réglés des *rondeaux*.

(*Musique*) On a aussi donné le nom de *rondeau* à une sorte d'air à deux ou plusieurs reprises, et dont la forme est telle, qu'après avoir fini la seconde reprise, on reprend la première, et ainsi de suite, revenant toujours et finissant par cette même première reprise par laquelle on a commencé.

ROSACE, s. f. de ROSE. *Voy.* ce mot.

(*Archit.*) Ornement d'architecture en forme de *rose* dont on remplit les compartimens des voûtes.

ROSACÉ, ÉE, adj. de ROSE. *V.* ce mot.

(*Botan.*) *Fleurs rosacées*; on appelle ainsi les fleurs dont les pétales sont disposés comme ceux de la rose.

ROSAIRE, s. m. de l'italien, ou de l'espagnol *rosario*, fait du lat. *rosa*, rose.

(*Culte catholique*) Ce mot signifie proprement une guirlande de *roses*, ou un chapeau de *roses*: on l'a ensuite employé pour signifier un *chapelet*, ou petit chapeau, à cause de sa ressemblance à un chapeau de roses.

ROSAT, s. m. de ROSE.

(*Pharmacie*) Il se dit de quelques compositions dans lesquelles il entre des *roses*: *onguent rosat*, *miel rosat*, etc.

ROSBIF, s. m. Corruption de l'anglois *roast beef*, bœuf rôti.

Terme emprunté de l'anglois, et qui signifie originairement bœuf rôti; mais que les cuisiniers françois appliquent également à la partie de derrière d'un agneau, d'un mouton, d'un chevreuil, etc. qu'on sert rôti.

ROSE, s. f. du lat. *rosa*, la plus belle des fleurs, qui croît sur un arbrisseau épineux, etc.

(*Cour de Rome*) *Rose d'or*; c'est une *rose* artificielle avec des feuilles d'or que le pape a coutume de bénir à la messe du 4e. dimanche de carême, qu'il porte, après la messe, en procession, et qu'il envoie ensuite à quelque prince ou princesse. Cet usage date du 12e. siècle.

(*Hist. d'Anglet.*) *Rose blanche et rose rouge ;* c'est ainsi que l'on a désigné les maisons d'Yorck et de Lancastre, ou plutôt les deux factions qui ont divisé l'Angleterre, depuis le règne d'Henri VI, jusqu'à celui d'Henri VII, qui réunit ces deux branches.

(*Joaillerie*) *Rose de diamans;* ce sont des joyaux composés de plusieurs diamans ou d'autres pierreries disposées en forme de *rose.*

(*Archit.*) *Rose de compartiment ;* c'est tout compartiment formé en rayons par des plates-bandes en guillochis, entrelacs, étoiles, etc. et renfermés dans une figure circulaire.

(*Marine*) *Rose des vents*, ou *de compas ;* c'est un cercle sur lequel on trace trente-deux divisions pour représenter les trente-deux rumbs, ou aires de vents, dans lesquels les marins partagent tout l'horizon. *Voy.* COMPAS, BOUSSOLE.

ROSÉE, s. f. du lat. *ros*, *roris.* (*Physique*) On appelle ainsi les petites gouttes d'eau qu'on remarque le matin, vers le lever du soleil, sur les plantes, sur les toits des maisons, et sur tous les corps qui sont exposés à l'air, et qui ne sont pas susceptibles de se laisser pénétrer par l'eau. Ces petites gouttes sont produites en partie par la chute des vapeurs qui formoient le serein, et qui se ramassent en gouttes sur les plantes et autres corps qui sont à la surface de la terre. Lorsque la *rosée* est abondante, et qu'elle passe de nouveau dans l'air en assez grande quantité, elle trouble la transparence de la région basse de l'atmosphère, et y produit ce qu'on appelle BROUILLARD. *V.* ce mot.

ROSETTE, s. f. de ROSE.

(*Métallurgie*) *Cuivre de rosette.* Voy. CUIVRE.

ROSTRALE, adj. du lat. *rostrum*, bec d'oiseau, éperon, à cause de sa ressemblance à un bec d'oiseau.

(*Antiquité*) Épithète que les Romains donnoient à des couronnes relevées de proues et de poupes de navires, dont on honoroit un capitaine ou un soldat qui le premier avoit accroché un vaisseau ennemi, ou sauté dedans. On les appelloit *couronnes rostrales.*

(*Architect.*) *Colonne rostrale ;* c'est une colonne ornée de poupes et de proues, élevée en mémoire d'une victoire navale.

ROT, s. m. du lat. *ructus.*

(*Méd.*) Éruption des ventosités de l'estomac, avec un bruit désagréable.

ROTACÉ, adj. du lat. *rotatus*, fait de *roto*, tourner en rond.

(*Botan.*) Il se dit de ce qui est étalé en rond sur un même plan et sans tube.

ROTATEUR, s. m. du lat. *rotator*, fait de *roto*, tourner en rond.

(*Anat.*) Quelques anatomistes ont donné le nom de *rotateurs* aux muscles obliques de l'œil, qu'on appelle autrement TROCHANTER. *V.* ce mot.

ROTATION, s. f. du lat. *rotatio*, fait de *roto*, tourner en rond, et d'*ago*, agir : l'action de tourner en rond, mouvement circulaire.

(*Géom.*) Révolution d'une surface autour d'une ligne immobile, qu'on appelle *l'axe de rotation.*

Les surfaces planes engendrent ou forment des solides par leur *rotation.*

(*Mécan.*) *Rotation* est aussi en usage dans la mécanique pour exprimer le mouvement d'un corps qui roule ou qui tourne.

(*Astron.*) *Rotation* se dit du mouvement d'une planète autour de son axe. Les observations ont prouvé d'une manière incontestable, que le Soleil, Vénus, la Terre, la Lune, Mars et Jupiter tournent sur leur axe d'Occident en Orient ; mais comme ce sont les taches qu'on a observées sur la surface du soleil et des planètes, qui, en changeant de situation, ont fait connoître ce mouvement de *rotation*, ainsi que sa durée, il ne s'est rien trouvé qui ait donné lieu de déterminer ce mouvement, ni dans Mercure, ni dans Saturne, ni dans Herschell, parce que le premier est si près du soleil, et si fortement illuminé, et les deux autres, au contraire, à cause de leur grand éloignement du soleil, sont

si peu éclairés, que leurs taches, s'ils en ont, échappent aux observateurs, ou ne se montrent point assez pour les mettre en état de vérifier leur mouvement de *rotation*. On peut cependant couclure, par analogie, qu'ils en ont un comme les autres planètes.

ROT-DE-BIF, s. m. *V.* ROSBIF.

ROTE, s. f. du latin *rota*, roue.

(*Cour de Rome*) Tribunal de Rome, composé de douze docteurs ecclésiastiques nommés *auditeurs de rote*, et pris dans les quatre nations d'Italie, France, Espagne et Allemagne. Ce tribunal est ainsi appelé, parce que, suivant Ducange, il est pavé de carreaux dont l'ordre représente des *roues*, et ; suivant Ménage, parce que ses membres servent *tour à tour*. Le tribunal de la *rote* fut établi vers le commencement du 14e. siècle, par le pape Jean XXII, pour connoître de toutes les causes ecclésiastiques et civiles, tant de Rome que des provinces de l'État ecclésiastique, en cas d'appel, et de tous les procès des Etats du pape, au dessus de cinq cents écus.

ROTONDE, subst. f. du latin *rotundum*, fait de *rotare*, tourner en roud.

(*Archit.*) On donne ce nom à tout bâtiment roud par dedans et par dehors, d'après la fameuse *rotonde de Rome*, appelée aujourd'hui *Notre-Dame de la Rotonde*, autrefois le *Panthéon*, dédié à Cybèle, et à tous les dieux.

ROTULE, s. f. du lat. *rotula*, diminutif de *rota*, roue : petite roue, roulette.

(*Anat.*) La *rotule* est un petit os plat et rond, situé à la partie antérieure de l'articulation du genou, ainsi appelé parce qu'il ressemble à une *roulette* ou petite *roue*.

ROUAGE, s. m. du latin *rota*, roue: toutes les roues d'une machine, un assemblage de roues.

(*Mécan.*) Ce mot signifie en général une machine composée de plusieurs roues destinées à produire un effet quelconque, par leur combinaison.

ROUBLE, s. m. Mot russe.

(*Monnoie*) Monnoie d'argent, qui est frappée et a cours en Russie; sa valeur est de 5 livres 4 sous, argent de France.

ROUCOU ; *v.* ROCOU.

ROUE, s. f. du lat. *rota*.

(*Mécan.*) Machine simple, consistant en une pièce ronde de bois, de métal, ou d'autre matière qui tourne autour d'un essieu, ou axe.

La *roue* est une des principales puissances employées dans la mécanique. On distingue deux espèces de *roues* : les *roues simples* et les *roues dentées*.

La *roue* simple, ou la *roue* proprement dite, est celle dont la circonférence est uniforme, ainsi que celle de son essieu, ou arbre, et qui n'est point combinée avec d'autres *roues*. Telles sont les *roues* de voiture.

Les *roues dentées* sont celles dont les circonférences ou les essieux sont partagés en dents, afin qu'elles puissent agir les unes sur les autres, et se combiner. L'usage de ces *roues* est visible dans les horloges, les tourne-broches, etc.

On donne le nom de pignon aux petites *roues* qui engrènent dans les grandes. On les appelle aussi quelquefois lanternes ; et ces petites *roues* servent beaucoup à accélérer le mouvement.

ROUGE, s. et adj. du lat. *rubius*, *robus*, ou *ruber*.

(*Physique*) L'une des sept couleurs primitives dont la lumière est composée. C'est la première de toutes, c'est-à-dire, la plus forte et la moins réfrangible. C'est pourquoi lorsque l'air est chargé de brouillards, le soleil et la lune nous paroissent *rouges*; car, de tous les rayons de lumière qui nous viennent de ces deux astres, il n'y a alors que les plus fortes, savoir, les *rouges*, et peut-être les orangés, qui peuvent arriver jusqu'à nous. Tous les autres sont réfléchis.

ROUGEOLE, subst. f. du latin *rubiale*.

(*Méd.*) Éruptions de petits boutons, semblables à des piqûres de puces, rudes au toucher, et qui tombent en écailles farineuses. Cette maladie est ainsi nommée, parce qu'elle

cause des *rougeurs* au visage, et partout le corps.

ROUILLE, s. f. du lat. *rubigilla*, diminutif de *rubigo*.

(*Chimie*) Oxide qui se forme à la surface des métaux qui sont susceptibles d'être attaqués par l'humidité de l'air, comme le sont sur-tout le fer et le cuivre. L'oxide qui se forme sur le fer conserve le nom de *rouille*; celui du cuivre prend le nom de *vert-de-gris*. La *rouille* de fer n'est nullement contraire à la santé; elle a même d'excellentes propriétés médicinales: le vert-de-gris, au contraire, est un poison des plus funestes.

(*Botan.*) *Rouille* est aussi le nom d'une maladie qui attaque les tiges et les feuilles de plusieurs plantes: elle est ainsi appelée à cause des taches rousses et livides de couleur de fer *rouillé* qui couvrent les feuilles et les tiges. Le froment et les autres plantes graminées, le lin, le lupin y sont sujets. On en attribue la cause aux brouillards et aux passages rapides du chaud au froid, et réciproquement.

ROUISSAGE, subst. m. du latin barbare *rohiare*, dérivé de *rivus*, ruisseau, ou de *ros*, rosée.

(*Manuf.*) L'action de faire rouir le lin, c'est-à-dire, de l'exposer dans un ruisseau, ou à la rosée, pour le faire macérer: c'est une opération que l'on fait subir au chanvre afin de le réduire en filasse, c'est-à-dire, afin de séparer le *liber* ou les filets de la partie ligneuse.

ROULADE, subst. f. de rouler, contraction du latin *rotulare*: action de rouler.

(*Musique*) *Roulade* se dit, en parlant du chant, du passage de plusieurs notes sur une même syllabe.

La *roulade* est une invention de la musique moderne. Il ne paroit pas que les anciens en aient fait usage, ni jamais battu plus de deux notes sur la même syllabe. Cette différence est un effet de celle des deux musiques, dont l'une étoit asservie à la langue, et dont l'autre lui donne la loi.

C'est un préjugé populaire de penser qu'une *roulade* soit toujours hors de place dans un chant triste et pathétique. Au contraire, quand le cœur est le plus vivement ému, la voix trouve plus aisément des accens que l'esprit ne peut trouver des paroles, et delà vient l'usage des interjections dans toutes les langues.

ROULIS, s. m. de ROULER. *V.* ce mot.

(*Marine*) C'est le balancement du vaisseau dans le sens de sa largeur, c'est-à-dire, lorsqu'il penche tantôt sur babord, tantôt sur tribord, mouvement occasionné par le soulèvement et abaissement alternatif des lames, ou vagues qui le prennent par le côté.

ROUPIE, s. f. Mot indien que les Anglois écrivent *rupee*.

(*Monnoie*) Monnoie d'argent de l'Inde, qui est en général de la valeur d'environ 48 à 50 sous tournois. Il y a dans chaque royaume et établissement de l'Inde, des *roupies* de différentes valeurs. Une lack de *roupies* fait 12,500 louis, ou 12,500 livres sterlings, à peu près.

ROUTE, s. f. du lat. *rupta*. On a dit d'abord *ruptarii*, pour désigner les gens de guerre levés parmi les agriculteurs, ceux qui rompoient, labouroient la terre. Ensuite, on a donné le nom de *rota* aux chemins fréquentés par les gens de guerre.

(*Archit. civile*) Chemin public, connu et fréquenté.

(*Art milit.*) Chemin ou logement qu'on marque aux gens de guerre qu'on fait marcher par étape.

(*Marine*) *Route* se dit, en termes de marine, de la direction du vaisseau, suivant un certain rumb; ainsi, *faire route*, c'est suivre la direction qui doit conduire le vaisseau à sa destination, ou qui est ordonné par le commandant; *porter en route*, c'est gouverner au rumb qui mène en droiture au lieu de sa destination.

Fausse route, faire fausse route; c'est lorsqu'un vaisseau est aperçu par un vaisseau ennemi supérieur en force, faire, la nuit suivante, une *roue* différente de celle qu'il faisoit, afin de s'éloigner, autant qu'on le peut, du point de la mer où l'ennemi croit qu'il pourra le trouver.

Compas de route; c'est une boussole, de celles qu'on met à droite et

à

à gauche dans l'habitacle, pour servir au timonier à diriger et gouverner le vaisseau.

ROUTIER, s. m. de *route*.

(*Marine*) On appelle ainsi certains ouvrages de pilotage, qui contiennent des cartes marines, des vues de côtes, des observations sur les heures des marées, sur les routes à suivre, sur les dangers à éviter, et nombre d'autres renseignemens nécessaires aux marins pour naviguer dans certains parages.

RUBANNÉ, ÉE, adj. de ruban, en lat. *rubeus*, parce que les plus beaux *rubans* étoient couleur de feu.

(*Botan.*) Il se dit des parties des plantes marquées de bandes longitudinales de diverses couleurs.

RUBIACÉES, s. f. du lat. *rubia*, nom donné par les anciens à la garance, parce qu'elle fournit une teinture rougeâtre : qui a rapport, qui est de la nature de la garance.

(*Botan.*) C'est dans le système naturel de Jussieu, le nom d'une famille de plantes dont le caractère consiste en un calice simple, monophylle, etc., qui ont des propriétés analogues à celles de la garance.

RUBIS, s. m. du lat. *rubius*, de couleur rouge.

(*Minéral.*) *Rubis* est le nom d'une pierre précieuse, transparente, et d'une couleur plus ou moins rouge. On en distingue de quatre sortes : le *rubis oriental*, le *rubis spinelle*, le *rubis balais*, et le *rubis du Brésil*.

Le *rubis oriental* est d'un rouge de cochenille, ou purpurin ; il est d'une dureté à peu près égale à celle du saphir oriental, et assez approchante de celle du diamant. Il paroit inaltérable : il résiste à la violence du feu sans se fondre ; il y conserve sa couleur, son poli, et tout son poids ; c'est pourquoi les Grecs l'avoient nommé ἀπυρος (*apurôtos*), qui résiste au feu.

Le *rubis* spinelle est d'un rouge qui, vu dans un certain sens, paroit mêlé d'une légère nuance d'orangé. Il est bien moins dur que le rubis oriental.

Le *rubis balais* est d'un rouge clair.

Le *rubis du Brésil* est d'un rouge tirant sur le jaune.

Le *rubis oriental*, lorsqu'il est gros, est du même prix que le diamant ; il est même plus cher, lorsqu'il est beau et bien taillé.

Le *rubis spinelle*, quand il pèse au dessus de 4 karats, et quand il est parfait, vaut la moitié du prix du diamant.

RUBRIQUE, s. m. du latin *ruber*, rouge : ce qui est écrit en rouge.

(*Jurisprudence*) *Rubrique* servoit autrefois à désigner les titres des livres du corps de droit : ainsi, on disoit, cette loi est sous telle *rubrique*, au lieu de sous tel titre. Ce mot vient de ce que les copistes avoient pris l'habitude d'écrire les titres du code en lettres rouges.

(*Lithurgie*) C'est par la même raison qu'on a appelé *rubriques*, l'ordre et les règles contenus dans la préface du bréviaire, pour bien célébrer l'office divin, et certaines petites règles imprimées ordinairement en rouge dans le corps du bréviaire, et qui marquent ce qu'il faut dire dans les divers tems de l'année, à chacune des heures canoniales.

RUDE, adj. du lat. *rudis*, âpre au toucher.

(*Botan.*) Il se dit des parties des plantes dont la surface a sous le tact une aspérité qui, insensible en quelque sorte à la vue, est due à de très-petits poils courts, roides, et ordinairement inclinés ou recourbés. Lorsque cette recourbure de poils se fait du côté de la base de la partie, celle-ci est dite *obrude*, *obasper*.

RUDENTURE, s. f. du lat. *rudens*, *rudentis*, cable, cordage.

(*Archit.*) Espèce de bâton, dont la cannelure d'une colonne ou pilastre est remplie par sa partie inférieure.

RUDERAL, LE, adj. du latin *rudus*, *ruderis*, décombres, platras, masures.

(*Botan.*) Il se dit des plantes qui habitent sur les masures ou autour des masures.

RUGINE, s. f. du lat. *runcinare*, raboter.

(*Chirurgie*) Instrument propre à ratisser, à enlever la carie des os.

RUGOSITÉ, s. f. du lat. *ruga*, ride.

(*Physique*) Il se dit de l'espèce de rides qu'on voit sur une surface raboteuse.

RUGISSEMENT, s. m. du lat. *rugio*, rugir.

(*Hist. Nat.*) Cri du lion, du tigre.

RUINE, s. f. du lat. *ruina*, fait de *ruo*, tomber en ruine : dépérissement, destruction d'un bâtiment.

(*Art milit.*) *Battre en ruine ;* c'est en parlant d'une place de guerre, la battre à coups de canon, la détruire.

(*Minéral.*) *Pierre de ruines ;* on appelle ainsi une espèce de marbre de Florence, parce qu'il paroit offrir des dessins de ruines d'édifices. On en emploie beaucoup dans la mosaïque de Florence.

(*Peinture*) *Ruine* se dit de la représentation d'un palais, d'un édifice ruiné. Cette *ruine* est un des meilleurs tableaux de ce peintre.

RUM ou RHUM, s. m. d'une origine inconnue.

(*Chimie*) Nom donné par les Anglois à l'eau de vie qu'ils retirent du sucre, et que les habitans des colonies françoises appellent *tafia*.

L'esprit ardent, connu dans le commerce sous le nom de *rum*, ne diffère du *tafia* de nos colonies que par les circonstances qui accompagnent la fermentation et la distillation.

Les *tafias* ont un goût empyreumatique qui répugne au goût du consommateur un peu délicat; et l'objet principal des distillateurs anglois est de débarrasser cette liqueur spiritueuse des parties huileuses, âcres et désagréables qui déprécient sa valeur.

RUMB ou RHUMB, s. m. du grec ῥόμβος (*rhombos*).

(*Marine*) On appelle *rumbs*, les trente-deux pointes ou divisions qui sont marquées sur la rose de la boussole, pour indiquer les différens points de l'horizon, et la direction des routes, des vents, etc. *V.* BOUSSOLE, ROSE DES VENTS.

RUMINANT, adj. et s. du lat. *ruminare*, ruminer, fait de *rumen*, nom que les anatomistes donnent au premier estomac des animaux *ruminans*.

(*Hist. Nat.*) On a donné ce nom à une famille de quadrupèdes vivipares, qui ont un estomac conformé d'une manière particulière, et qui font remonter les alimens qui y sont descendus, pour les mâcher une seconde fois.

Les chameaux, les dromadaires, les vigognes, les cerfs, les daims, les bœufs, les buffles, etc. sont des animaux *ruminans*.

RUNCINÉ, ÉE, adj. du lat. *runcinatum*, fait de *runco*, arracher, ôter, découper.

(*Botan.*) Il se dit des feuilles découpées en lobes profonds et larges, comme celles du pissenlit.

RUNES, s. f. du teutonique *run*, *rune* ou *runa*, qui signifie secret, mystère, et selon d'autres de *renna* ou *rinna*, qui, dans tous les idiomes du nord, signifie courir, couler rapidement, abréger.

(*Philologie*) Les *runes*, ou caractères *runiques*, sont des espèces d'hiéroglyphes dont on se servoit dans le Nord, et qui ont précédé l'invention des lettres grecques.

Quelques-uns prétendent que l'évêque Ulphilas, qui vivoit vers l'an 370, de l'ère chrétienne, fut l'inventeur des lettres *runiques ;* mais Wormius, Eric, Schroderus, Rudbeck, Verelius, etc., ont démontré fort au long que cette opinion étoit mal fondée, et qu'Ulphilas, ne fit qu'ajouter à l'alphabet *runique* quelques caractères grecs, pour suppléer à ce qui manquoit à sa langue naturelle, et forma un nouvel alphabet composé de vingt-six lettres qu'il classa dans un nouvel ordre. Verelius attribue l'invention des *runes* aux *scaldes* et aux *spekinges*, nom que l'on donnoit aux conseillers des rois. Odin, qui vivoit à ce que l'on croit, au commencement de l'ère chrétienne, apprit la magie aux Scandinaves et fit usage des *runes*, pour en exprimer les mystères.

Ce fut vers l'an 1000, que ces caractères cessèrent d'être en usage chez les peuples du Nord : Olaüs, roi de Suède attribuant aux *runes*, la difficulté qu'éprouvoit la religion

chrétienne à s'établir dans ses Etats, leur substitua les lettres romaines, et fit brûler tous les livres relatifs à l'idolâtrie. L'usage des *runes* se perdit donc insensiblement, et ce ne fut qu'en 1598, que Jean Burée, célèbre antiquaire suédois, les retrouva dans divers monumens d'astronomie et d'architecture, en Suède, en Dannemark et en Norwège. Sans ses innombrables recherches, les *runes* seroient encore une écriture aussi obscure et aussi mystérieuse que les hiéroglyphes d'Egypte. On trouvera l'histoire complète des *runes* dans les ouvrages de *Burée*, de *Verelius*, et de l'islandois *Snorro*.

RUPERSTRAL, LE, ou *rupestral*, adj. du latin *rupes*, rocher, et de *sterno*, *stratum*, être couché.

(*Botan.*) Il se dit des plantes qui croissent sur les rochers.

RUPTILE, adj. du lat. *rumpo*, *ruptum*, rompre, s'ouvrir.

(*Botan.*) Il se dit des parties des plantes qui s'ouvrent par une rupture spontanée, et non par une suture déterminée. La stipule vaginante des polygonies est ruptile par la gemmation.

RUPTOIRE, s. m. du lat. *rumpo*, *ruptum*, rompre.

(*Chirurgie*) Nom donné à un cautère potentiel, parce qu'il corrode, brûle et fait escarre.

RUPTURE, s. f. du lat. *rumpo*, *ruptum*, rompre: fracture, action par laquelle une chose est rompue.

(*Chirurgie*) Il se dit particulièrement d'une descente ou hernie.

RURAL, LE, adj. du latin *rus*, *ruris*, campagne, les champs: qui appartient aux champs, qui concerne les champs.

(*Pratique*) On dit *héritages et biens ruraux*, pour les héritages et biens situés à la campagne; *économie rurale*, pour la science de l'agriculture; *code rural*, pour le recueil des lois qui concernent la culture des champs.

RUSTIQUE, adj. même origine que RURAL, qui appartient à la campagne.

(*Agricult.*) *La maison rustique*; c'est le titre d'un livre qui traite du ménage, de la campagne, ou de l'économie rurale.

(*Archit.*) *Ouvrages rustiques*; on appelle ainsi, les ouvrages composés de pierres brutes, ou de pierres taillées à l'imitation des pierres brutes.

Ordre rustique; c'est un ordre d'architecture le plus simple de tous, et le plus dénué d'ornemens.

RUT, s. m. du lat. *rugitus*, fait de *rugio*, rugir.

(*Vénerie*) Il se dit du tems où les cerfs et autres bêtes fauves sont en amour. Ce mot se dit par allusion au cri du lion, lorsqu'il est en chaleur.

RUTACÉES, adj. du lat. *ruta*, rue: qui ont rapport à la rue.

(*Botan.*) C'est le nom d'une famille de plantes qui ont quelque ressemblance avec celle appelée *rue*. Telles sont la herse, la fraxinelle, la méliante, etc.

S

SABAISME ou SABÉISME, s. m. de l'hébreu *tzaba*, milice, armée, armée des astres.

(*Culte religieux*) Nom d'une ancienne secte qui adoroit les astres, et qui étoit répandue en Orient.

SABBAT, s. m. Mot d'origine hébraïque, qui signifie *jour de repos*.

(*Culte judaïque*) Nom que portoit chez les Juifs le dernier jour de la semaine: il étoit consacré au Seigneur, et toute œuvre servile y étoit interdite par la loi.

(*Magie*) Les chrétiens qui avoient en horreur tout ce qui appartenoit aux Juifs, ont donné le nom de *sabbat* à ces prétendues assemblées nocturnes de sorciers; non-seulement parce qu'ils croyoient qu'elles avoient lieu le samedi, ou jour du *sabbat*, mais encore parce qu'ils s'imaginoient qu'elles devoient être aussi tumultueuses que celles des Juifs, qui, dans leurs synagogues, chantent les psaumes tous ensemble, à voix haute, et sans aucun chant réglé. C'est delà encore qu'on a appelé *sabbat*, un bruit qui se fait avec désordre, avec confusion.

SABBATIQUE, adj. de *sabbat.*

(*Chronol.*) On appeloit *année sabbatique*, chez les Juifs, chaque septième année, pendant laquelle ils étoient obligés de donner la liberté à leurs esclaves, et de laisser reposer la terre. L'année *sabbatique* commençoit et finissoit au mois de septembre.

SABLE, s. m. du lat. *sablum*, contraction de *sabulum*.

(*Hist. nat.*) Les naturalistes donnent ce nom à un amas de molécules pierreuses d'un si petit volume, qu'elles peuvent être facilement transportées par les eaux et par les vents.

(*Minéral.*) On donne le nom de sable à toute matière minérale, en petites parcelles détachées. Ainsi, l'on nomme *sable ferrugineux*, la *purette*, qui est un amas de petits grains de fer spéculaire, détachés des matières volcaniques balotées par les eaux.

Sables volcaniques; ce sont les laves scorifiées arénacées, comme les pouzzolanes, la thermantide pulvérulente.

(*Chimie*) *Bain de sable;* voyez BAIN.

(*Archit.*) Le *sable quartzeux* ordinaire, mêlé avec la chaux vive, forme le mortier qu'on emploie dans les constructions auxquelles on veut donner une solidité supérieure à celle du mortier de plâtre.

(*Poterie*) Le *sable quartzeux* entre aussi dans la fabrication des poteries, mêlé avec une certaine quantité d'argile.

(*Verrerie*) Le *sable quartzeux* est encore une des matières premières qu'on emploie dans les verreries; et quand il est bien pur, il forme la base des plus beaux verres, et notamment de celui qu'on nomme *crystal*.

(*Fondeur*) *Sable des fondeurs;* c'est un mélange d'argile et de sable quartzeux, que la nature prend quelquefois plaisir à opérer; tel est le *sable argileux* de Fontenay-aux-Roses, près Paris, appelé *sable des fondeurs*, parce qu'il a la propriété de former d'excellens moules à jeter en fonte les métaux.

SABLIER, s. m., ou SABLE.

(*Marine*) C'est une horloge de verre, composée de deux fioles, où le *sable*, en tombant de l'une dans l'autre, mesure un certain espace de tems.

Il y a des *sabliers* qui mesurent le tems depuis une heure jusqu'à une minute, et même une demi-minute. Les plus gros sont placés dans l'habitacle, pour régler les quarts, etc. Les plus petits servent à mesurer la ligne de loc. *V.* LOC.

SABLON, s. m., diminutif de SABLE.

(*Hist. nat.*) Espèce de *sable* très-menu, qu'on emploie ordinairement pour donner du lustre aux vases de métal, et pour polir le marbre.

SABRE, s. m. de l'allemand *saebel*, épée courte.

(*Art milit.*) Longue et pesante épée que les cavaliers, dragons et grenadiers, portent au côté.

Il y en a de droits et de courbes: ceux des cavaliers et dragons sont droits, ceux des grenadiers d'infanterie sont courbes.

SABURES, s. f. du latin *saburra*, augmentatif de *sabulum*, gros sable.

(*Méd.*) *Saburres* se dit, par analogie, des ordures renfermées dans les premières voies.

SABORD, s. m. de l'espagnol *sabordo:*

(*Marine*) Les *sabords* sont des trous ou embrâsures, qu'on pratique dans les côtés d'un vaisseau, pour y faire passer la volée d'un canon.

SAC, s. m. du lat. *saccus*, fait de l'hébreu *sak*, d'où il a passé dans toutes les autres langues: sorte de poche.

(*Pratique*) *Sac* se dit d'une poche où l'on met les pièces d'un procès.

(*Anat.*) *Sac lacrymal;* c'est une poche située du côté du grand angle de l'œil, dans une petite fosse creusée au bord de l'orbite, et dont l'usage est de recevoir la lymphe répandue sur le globe de l'œil par la glande lacrymale, et de la faire passer ensuite de là dans le nez.

(*Art milit.*) *Sac de ville; sac*, en ce sens, vient, suivant quelques étymologistes du teudesque *sax*, qui signifie poignard, d'où *saxman*,

pour meurtrier, et *saxon*, pour désigner un peuple habile à se servir du poignard. *Le sac d'une ville* a donc lieu lorsqu'elle est prise d'assaut, et que la garnison est passée au fil de l'épée.

SACCHOLACTIQUE, adj. du l. *saccharum*, sucre, et de *lac, lactis*, lait : sucre de lait.

(*Chimie*) *Acide saccholactique ;* c'est un acide formé avec le sucre du lait. Sa terminaison en *ique*, indique le second état des acides, celui où ils sont complétement saturés d'oxigène.

SACCHOLATES, même origine que *Saccholactique.*

(*Chimie*) Sels formés par la combinaison de l'acide *saccholactique* avec différentes bases. Leur terminaison en *ates* indique qu'ils appartiennent à la classe des acides complétement saturés d'oxigène, et dont la terminaison est en *ique.* Ce genre de sel n'avoit point été nommé dans l'ancienne nomenclature : il est très-peu connu.

SACERDOCE, s. m. du lat. *sacerdotium*, de *sacerdos, sacerdotis*, prêtre.

(*Culte religieux*) Ordre et caractère de prêtrise.

(*Hist.*) Le *sacerdoce* appartenoit anciennement aux chefs de famille, d'où il a passé aux chefs des peuples; aux souverains, qui s'en sont déchargés en tout ou en partie sur des ministres inférieurs.

SACRE, s. m. du lat. *sacro*, consacrer, dédier, vouer.

(*Culte religieux*) Cérémonie religieuse et solennelle qui se pratique à l'égard de quelques souverains. Cet usage en lui-même est très-ancien : Saül et David furent sacrés par Samuel. Les rois de Juda furent aussi sacrés par des prophètes ou par le grand-prêtre.

Sous la loi nouvelle, les princes chrétiens ont suivi cet exemple.

SACRÉ, ÉE, adj. même origine que SACRE : qui a reçu l'onction sainte, respectable, inviolable, l'opposé de profane.

(*Bibliolog.*) *Livres sacrés ;* on appelle ainsi l'Ecriture sainte, l'ancien et le nouveau Testament.

(*Hist. eccles.*) *Sacré collége ;* c'est le collége des Cardinaux. *V.* CARDINAL, COLLÉGE.

(*Méd.*) *Feu sacré ;* v. ÉRESIPÈLE.

Mal sacré ; v. ÉPILEPSIE.

(*Anat.*) *Sacré* se dit de ce qui a rapport à l'*os sacrum :* les *nerfs sacrés*, les *artères sacrées*, etc.

(*Chorégraphie*) Danse *sacrée ;* on a donné ce nom à toutes les danses qui, dans les différentes religions, faisoient partie du culte reçu, et qu'on exécutoit dans les temples.

SACRIFICE, s. m. du latin *sacrificium*, fait de *sacrifico*, pour *sacrum facio*, faire une chose sainte.

(*Culte relig.*) Action par laquelle on offre quelque chose à Dieu, avec certaines cérémonies, pour rendre hommage à une souveraine puissance.

(*Peinture*) *Sacrifice* signifie aussi abandon, renoncement que l'on fait de quelque chose de considérable, d'agréable, pour l'amour de quelqu'un, ou par d'autres motifs puissans. C'est dans ce sens qu'on appelle *sacrifice* en peinture certaines beautés partielles que l'artiste *sacrifie* à la beauté, à la perfection du tout ensemble.

Il y a des *sacrifices* de composition et des *sacrifices* d'effet : les premiers consistent à supprimer des figures ou des accessoires qui nuiroient à l'impression que doivent faire les objets capitaux ; les autres consistent à éteindre l'éclat des objets qui doivent céder à d'autres, et ne pas arrêter et distraire la vue.

SACRILÉGE, s. m. du latin *sacrilegium*, fait de *sacrilego*, pour *sacrum lego*, dérober une chose sacrée.

(*Pratique*) *Sacrilége* signifie proprement vol ou larcin d'une chose sacrée; il se dit néanmoins, par extension, de toute profanation des choses consacrées à Dieu et à son culte.

SACRUM, s. m. Mot latin qui signifie *sacré.*

(*Anat.*) Mot latin que les anatomistes ont retenu en françois pour désigner l'os qui termine l'épine du dos. Il est ainsi appelé parce que les anciens l'offroient en sacrifice aux dieux, ou parce que les parties de la

génération de la femme s'appuient sur cet os.

SADDER, s. m. Mot persan.

(*Bibliologie*) Livre sacré des Parsis ou Guèbres.

SAFRE, s. m. de *saphir*, ce qui est de la couleur du *saphir*.

(*Minéral.*) On donne ce nom à l'oxide de cobalt, après que la mine a été grillée dans les fourneaux de reverbere, pour la dépouiller de l'arsenic qu'elle contient. Cet oxide métallique a la propriété de se convertir au feu en un verre bleu, dont la couleur est telle, qu'on s'en est servi à contrefaire les *saphirs*, d'où lui vient son nom.

SAGITTAIRE, s. m. du latin *sagittarius*, fait de *sagitta*, flèche.

(*Astron.*) Nom du neuvième signe du zodiaque, de même que de la neuvième partie de l'écliptique, dans laquelle le soleil nous paroit entrer le 22 novembre (2 frimaire). Lorsque le soleil nous paroit arriver au dernier point de ce signe, l'automne finit pour les habitans de l'hémisphère septentrional. Les astronomes caractérisent le *sagittaire* par la figure d'une flèche.

SAGITTALE, adj. du lat. *sagitta*, flèche, qui a du rapport à une flèche.

(*Anat.*) On désigne ainsi la seconde des sutures vraies du crâne, qui s'étend le long de la tête, et joint les deux pariétaux. Elle est ainsi nommée, parce qu'elle est droite comme une flèche.

SAGITTÉE, ÉE, adj. du latin *sagitta*, flèche.

(*Botan.*) Il se dit des parties des plantes qui ont la figure d'un fer de flèche.

SAIGNÉE, s. f. du lat. *sanguinare*, saigner, fait de *sanguis*, sang.

(*Chirurgie*) *Saignée* se dit de l'opération qui consiste à ouvrir la veine, pour en tirer du sang, et de l'écoulement du sang, qui est la suite de cette opération. Il y a deux sortes de vaisseaux qu'on peut ouvrir : les artères et les veines. L'ouverture des artères s'appelle *artériotomie*, celle des veines, *phlébotomie*.

Pline prétend que nous sommes redevables de la *saignée* à l'instinct de l'hyppopotame, ou cheval marin, qui se frotte les jambes contre les joncs du Nil, pour en faire sortir le sang. Le premier exemple que nous ayons de la *saignée*, remonte à la guerre de Troie. Podalire, frère de Machaon, fut jeté, en revenant, sur les côtes de Carie, où il guérit Syrna, fille du roi Damathus, tombée du haut d'une maison, en la saignant des deux bras. Le roi, par reconnoissance, lui donna cette princesse en mariage, et la Chersonnese pour dot.

Hippocrate, qui vivoit sept siecles après le siége de Troie, en parle comme d'une ancienne pratique, et il la prescrit dans un grand nombre de circonstances. Gallien répétoit souvent la *saignée*, et il est le premier qui ait déterminé la quantité de sang qu'il avoit tiré.

Il est peu de remède dont on fasse un plus grand usage que de la *saignée*; il en est peu sur lesquels les médecins aient autant varié.

(*Agricult.*) *Saignée* est aussi une rigolle, un petit fossé qu'on fait dans un pré, pour y amener de l'eau, et y entretenir de la fraîcheur.

(*Art milit.*) *Saignée du fossé*; c'est l'écoulement des eaux qui le remplissent.

SAIN, adj. du latin *sano*, guérir : de bonne constitution, salubre.

(*Méd.*) Il se dit de celui qui a le corps bien constitué, qui fait bien ses fonctions, de celui dont les humeurs sont dans un juste tempérament. L'homme *sain*, dit Boërrhave, est celui qui peut faire les fonctions propres à l'homme, constamment, avec facilité et plaisir : l'état où il se trouve alors s'appelle santé.

Sain se dit aussi de ce qui contribue à la santé. La promenade est *saine* après le repas. Il y a des pays où l'air est *malsain*.

(*Marine*) *Sain* se dit des côtes et endroits de la mer qui sont sûrs.

Côte saine; c'est celle où les vaisseaux peuvent approcher par-tout sans crainte de dangers, d'écueils, de rochers, ni de bancs de sable.

SAINT, TE, adj. du lat. *sanctus* : essentiellement pur, souverainement parfait.

(*Culte cathol.*) *Saint* se dit aussi des choses qui appartiennent à la re-

ligion : l'*écriture sainte*, les *saints canons*, le *saint père*, le *saint siége*,

SAINT-AUGUSTIN, s. m.

(*Imprimerie*) Sorte de caractère d'imprimerie, ainsi appelé du livre de saint Augustin, intitulé : *de la Cité de Dieu*, imprimé à Rome, en ce caractere-là, sous le pontificat de Paul II, en 1467. *V.* CARACTERE.

SAINTE BARBE, s. f.

(*Marine*) Endroit où l'on met la poudre dans les vaisseaux ; elle est ainsi nommée, parce que les canonniers regardent et fêtent *sainte Barbe*, comme leur patrone.

SAINTETÉ, s. f. même origine que SAINT.

(*Econ. polit.*) Titre d'honneur et de respect que l'on donne au pape. Les papes, dans les premiers siècles, l'ont donné à des évêques, ou à des archevêques ; il y a eu même des abbés, jusqu'au tems de saint Bernard, à qui l'on a attribué le titre de *sainteté*. On a aussi donné ce titre aux rois. L'empereur Louis-le-Débonnaire, et Bela, roi de Hongrie, furent traités de *votre sainteté* : le premier, par le prêtre Attoia, et le second, par Etienne de Tournai ; mais depuis environ quatre siecles, les papes jouissent seuls de ce titre.

SAÏQUE, s. f. du turc *saïca*.

(*Marine*) Sorte de bâtiment grec ou turc, dont le corps est fort chargé de bois, qui porte, à peu près, la mâture et le gréement d'un *ketch*. Les Turcs s'en servent dans leurs navigations, dans l'archipel du Levant, et aux cotes d'Afrique, sur la Méditerranée.

SAISIE, s. f. du latin *saccire*, suspendre une enseigne, un brandon ; action de saisir, prendre tout d'un coup et avec effort.

(*Pratique*) Acte de justice, ou un exploit de sergent, par lequel les meubles, immeubles et autres effets d'un particulier, sont mis sous la main de la justice.

Saisie-annotation ; c'est celle qui se fait des biens de personnes décrétées de prise-de-corps, lorsque, perquisition faite de leur personne, il n'a pas été possible de les arrêter.

Saisie-arrêt ; c'est un exploit par lequel un créancier fait arrêter entre les mains de ceux sur qui la saisie est faite, ce qu'ils doivent à son débiteur.

Saisie-brandon ; c'est une saisie de fruits pendans par les racines ; elle est ainsi appelée à cause du flambeau de paille ou brandon que l'on met pour marque de la saisie.

Saisie-exécution ; c'est un exploit par lequel un sergent saisit, à la requête du créancier, les meubles qui se trouvent en la possession de son débiteur, etc.

Saisie gagerie ; c'est une *saisie* et arrêt de meubles sans déplacement ni transport.

Saisie-réelle ; c'est un exploit de sergent par lequel les biens immeubles d'un débiteur sont, à la requête de son créancier mis, sous la main de la justice pour être vendus, etc.

SAISINE, s. f. de SAISIR.

(*Pratique*) Possession actuelle dans laquelle le vendeur d'un héritage met l'acquéreur par une tradition réelle.

SAISON, s. f. du latin *statio*, dont les Italiens ont fait *stagione*, les Latins *tempestates anni*, pour *temporis stationes*.

(*Cosmographie*) On entend communément par *saisons*, certaines portions de l'année qui sont distinguées par la chaleur et le froid, et désignées par les signes dans lesquels entre le soleil. Les noms des quatre *saisons* sont : le printems, l'été, l'automne et l'hiver. Pour la différence et l'inégalité des *saisons*, dans les différens lieux de la terre, consultez la géographie de Varénius.

SALAIRE, s. m. du latin *salarium*, dérivé de sel : prix ou récompense d'un travail ou service rendu.

SALAISONS, s. f. du latin *sal*, sel.

(*Marine*) On appelle ainsi toutes les viandes et poissons qui sont salés pour pouvoir être gardés et conservés pour la nourriture des marins.

Les *salaisons* les plus estimées sont celles d'Irlande.

SALIFIABLE, adj. du latin *sal*, sel, et de *facere*, *facio*, faire : faire, rendre.

(*Chimie*) Il se dit des substances qui peuvent être aisément converties en sel.

SALINES, s. f. du latin *sal*, sel. (*Minéral.*) On donne ce nom aux usines établies près des fontaines salées, et où l'on retire, par évaporation, le sel marin que contiennent les eaux de ces fontaines.

Quand ces eaux sont à 10 ou 15 degrés de l'aréomètre des salines, c'est-à-dire, qu'elles contiennent de 10 à 15 livres de sel par cent livres d'eau, on les fait immédiatement évaporer par le feu dans de grandes chaudières où elles déposent la sélénite qu'elles tiennent en dissolution, et l'on en retire le sel marin, à mesure qu'il se précipite, en se cristallisant par l'effet de l'évapo ation. Mais quand les eaux sont au dessous de 10 degrés (quelquefois elles ne sont qu'à 2 ou à 3), on a trouvé le moyen de les concentrer par le seul contact de l'air, multiplié, pour ainsi dire, à l'infini. *V.* GRADUATION, BATIMENT DE GRADUATION.

SALIQUE, adj. Il y a diversité d'opinions sur l'origine de ce mot; la plus probable est que cette loi a été ainsi appelée des François nommés *Saliens*.

(*Jurisprudence*) On donne cette épithete à une ancienne loi fondamentale de la France, qu'on prétend avoir été faite par Pharamond ou par Clovis. Elle ordonnoit, entr'autres dispositions, qu'en *la terre salique, aucune portion d'héritage revient à la femelle, ainsi que le sexe viril acquiert la possession.* Ainsi, c'est une erreur de croire que la *loi salique* fut établie particulièrement pour la succession royale, car elle étoit faite également pour tous les particuliers.

SALIVE, s. f. du lat. *saliva*, de *sal*, sel, parce que la salive contient un sel volatil.

(*Médecine*) Humeur aqueuse, claire, limpide, savoneuse, et détersive, qui coule dans la bouche par les conduits salivaires, etc.

SALPÊTRE, s. m. Corruption du latin *sal petræ*, sel de pierre.

(*Chimie*) Nitrate de potasse naturel ou artificiel, ainsi appelé, parce qu'il se trouve quelquefois en efflorescence sur les pierres calcaires des vieux bâtimens; il détonne avec un corps combustible. *V.* NITRE, NITRIÈRE.

SALPINGO-PHARYNGIEN, adject. du grec σάλπιγξ (*salpigx*), trompe, et de φάρυγξ (*pharygx*), le pharynx: qui a du rapport à la trompe et au pharynx.

(*Anat.*) Nom d'un muscle de la luette, dont une des origines est située à la partie osseuse de la trompe d'Enstache.

SALPINGO-STAPHYLIN, adj. du grec σάλπιγξ (*salpigx*), trompe, et de σταφυλὴ (*staphulé*), la luette: qui a rapport à la trompe et à la luette.

(*Anat.*) Nom d'un muscle de la luette, dont une des origines est située à la partie osseuse de la trompe d'Eustache.

SALSE, s. f. terme italien dérivé du lat. *sal*, sel.

(*Hist. Nat.*) Espèce de petit volcan qui ne vomit que de la vase et du gaz hydrogène, et ainsi nommé à cause de la quantité de sel marin qu'il contient.

Les *salses* ont, comme les grands *volcans*, leurs paroxysmes; ils occasionnent même des tremblemens de terre. Spallanzani a décrit les *salses* du Modénois; Dolomieu, celles du Macalouba, en Sicile; et Pallas, celle de la Crimée.

SALTATION, s. f. du latin *saltatio*, fait de *salto*, danser: l'action de danser, ou l'art de la danse.

(*Antiquités*) La *saltation* chez les Romains, comprenoit non-seulement l'art de notre danse, mais elle apprenoit encore à régler les gestes tant des actions de théâtre que des orateurs et même des pantomimes.

SALUBRE, adj. du lat. *saluber*. (*Méd.*) Sain, qui contribue à la santé.

SALURE, s. f. du lat. *sal*, sel. (*Physique*) Qualité que le sel communique.

Salure de la mer: les physiciens s'exercent depuis long-tems sur la cause la plus probable de la *salure* de l'Océan, et sur la manière de dé-saler l'eau de la mer. Halley croit avoir résolu la première question; Hook a inventé un instrument pour

découvrir quelle est la salure de la mer, à quelque profondeur que ce soit ; et Hanton est le premier qui ait trouvé le secret de rendre douce l'eau de la mer.

SALUT, s. m. du lat. *salus*, *salutis*, santé, salut.

(*Polit.*) *Salut* s'entend en politique, de la conservation du rétablissement dans un état heureux et convenable. Le *salut du peuple ;* le *salut public.*

(*Hist. ecclés.*) *Salut* signifie, chez les chrétiens, la félicité éternelle.

(*Usages civils*) *Salut* est encore l'action de saluer ceux qu'on rencontre.

(*Art milit.*) Le *salut* militaire est un témoignage de soumission et de respect, ou une honneur que les troupes rendent au souverain, aux princes et généraux. On *salue* du drapeau, de l'épée, de la mousqueterie, du canon, etc.

(*Marine*) Le *salut*, en termes de marine, est un honneur que l'on rend au pavillon d'une nation, arboré et déployé sur ses vaisseaux ou sur ses forteresses.

Il y a plusieurs manières de saluer à la mer ; la plus fréquente est celle du canon : elle consiste à tirer un certain nombre de coups de canon, à distances égales, suivant le rang de celui qui donne le *salut*, et de celui qui le reçoit.

Salut de la voix ; il consiste en un certain nombre de cris adoptés par chaque nation, et qui se font par une quantité de gens de l'équipage, que l'on fait monter sur les haubans à cet effet, en agitant leurs chapeaux ou leurs bonnets.

Salut des voiles ; il se fait en amenant les perroquets, s'ils sont bordés, ou les huniers, s'il n'y a pas de perroquets, jusques sur le ton du mât, pendant quelques minutes. Ce *salut* est plus humble que celui du canon ; il marque une déférence de l'inférieur au supérieur, qui ne rend pas cette espèce de *salut.*

Salut du pavillon ; le *salut* du pavillon se fait en amenant le pavillon de poupe ; il est de la plus grande humilité, et ne se rend pas non plus par le supérieur.

SALVAGE, s. m. ou SAUVETAGE, du lat. *salvo*, sauver.

(*Jurisprud. marit.*) Action de sauver d'un naufrage les marchandises ou effets quelconques. Ce terme s'entend plus ordinairement de la récompense ou du droit dû à ceux qui ont contribué à sauver quelque effet du naufrage ; on leur accorde ordinairement le dixième de la valeur.

SALVATELLE, s. m. du lat. *salvatella*, diminut. de *salvator*, fait de *salvo*, sauver.

(*Anat.*) Nom d'une veine située sur le dos de la main, entre le doigt auriculaire et le doigt du milieu. Quelques médecins ont cru qu'il étoit très-salutaire d'ouvrir cette veine dans la mélancolie, ce qui lui a fait donner le nom qu'elle porte.

SALVATION, s. f. du lat. *salvo*, sauver.

(*Pratique*) Écritures que l'on signifie dans un procès, pour servir de réponse aux contredits et objections de la partie adverse.

SALVE, s. f. de l'italien *salva*, contraction du latin *salutatio*, salut.

(*Art milit.*) On appelle ainsi une décharge de la mousqueterie et de l'artillerie, qui se fait, ou comme un témoignage d'honneur qu'on défère à quelque personne d'une qualité extraordinaire, ou comme une marque de la joie de quelque grande occasion.

Tirer en salve ; c'est tirer en même tems plusieurs pieces de canon.

SAMEDI, s. m. du lat. *sabbati dies.*

(*Chronol.*) Nom du septième ou dernier jour de la semaine. On l'appeloit chez les juifs, *sabbat*, et chez les anciens le jour de Saturne, d'où les Anglois disent encore *saturday.*

SAN-BENITO, s. m. contraction de *sacco bénito*, sac béni.

(*Hist. de l'inquisition*) C'est le nom qu'on donne vulgairement en Espagne et en Portugal, à l'habit dont on revêt les hérétiques condamnés par l'inquisition, à l'exemple de la primitive église, où l'on revêtoit les criminels d'un sac qu'on appeloit *bénit.*

SANCIR, v. n. d'une origine inconnue : couler bas.

(*Marine*) Un vaisseau *sancit*, lorsqu'environné de fortes lames, par un très-mauvais tems, il en est enveloppé, couvert et submergé, jusqu'à le faire couler au fond. Le vaisseau peut *sancir* à l'ancre comme sous voiles.

La différence de *sancir* à chavirer, sombrer, ou faire capot, est que le vaisseau qui *sancit* coule au fond l'eau, pour s'être rempli, sans se renverser, comme dans les autres cas, par la force du vent.

SANCTION, s. f. du lat. *sanctio*, décret, ordonnance, fait de *sancio*, *sanctum*, ou *sanctum*, décréter, ordonner.

(*Hist. ecclés.*) *Pragmatique sanction.* Voy. PRAGMATIQUE.

SANCTUAIRE, s. m. du lat. *sanctuarium*, peut-être une contraction de *sanctus*, *sanctorum*.

(*Hist. Juive*) Le lieu le plus reculé, le plus saint du temple de Jérusalem, où l'on conservoit l'arche d'alliance, et où il n'étoit permis d'entrer qu'au grand prêtre.

(*Hist. ecclés.*) *Sanctuaire* se dit aussi du lieu du chœur fermé par le cancel, où est le tabernacle, et où repose le saint sacrement.

SANDALE, s. f. du lat. *sandalium*. Une espèce de pantoufle fort riche, que portoient les dames grecques et romaines, et qui consistoit en une semelle dont l'extrémité postérieure étoit crensée pour recevoir la cheville du pied, la partie supérieure du pied restant découverte.

On appelle aussi *sandales* les pantoufles que mettent le pape et les autres prélats, quand ils officient, et qui sont, à ce que l'on croit, semblables à la chaussure de saint Barthélemi.

SANG, s. m. du lat. *sanguis*.

(*Physiol.*) Humeur alimentaire, rouge, grasse, visqueuse, douce, d'une odeur un peu urineuse, d'une consistance médiocre, renfermée dans les ventricules et les oreillettes du cœur, dans les artères et dans les veines, continuellement agitée pendant la vie, et poussée du cœur aux artères, de celles-ci aux veines, et des veines au cœur, produite et renouvelée immédiatement par le chyle, qui est la source de toutes les autres humeurs, et le principal instrument de l'économie animale.

SANGIAC, s. m. Mot turc qui signifie étendard.

(*Hist. turque*) Les *sangiacs* ou *sangiaks*, sont les gouverneurs particuliers sous le begliesbey, qui est le gouverneur-général de la province. Les *sangiacs* ne peuvent faire porter devant eux qu'une queue de cheval.

SANGUIFICATION, s. f. du lat. *sanguis*, et de *facio*, faire : l'action de faire du sang.

(*Physiol.*) Action ou fonction naturelle par laquelle le chyle se convertit en sang. *Voy.* HÉMATOSE.

SANGUIN, NE, adj. de *sanguis*.

(*Méd.*) Plein de sang rouge.

SANGUINE, s. f. du lat. *sanguis*, couleur de sang.

(*Minéral.*) On appelle ainsi le fer hématite de couleur rougeâtre. Cette substance sert à polir certains corps, et particulièrement les métaux.

SANHÉDRIN, s. m. Mot hébreu, mais corrompu du grec συνέδριον (*sunedrion*), formé de σὺν (*sun*), ensemble, et de ἕδρα (*hédra*) siége : conseil, assemblée.

(*Hist. juive*) Grand conseil des Juifs, dans lequel se décidoient les affaires d'État et de religion.

SANIE, s. f. du lat. *sanies*, sang corrompu.

(*Méd.*) Pus séreux qui sort des ulcères, particulièrement de ceux des jointures, parce qu'elles sont abreuvées d'une synovie qui se convertit facilement en sérosité purulente et âcre.

SANTAL, s. m. Mot arabe dont les Lat. ont fait *santalum*.

(*Botan.*) Bois de teinture. On en distingue de trois sortes, le blanc, le citrin et le rouge. On apporte le blanc des îles de Timor et de Solor ; le citrin vient de la Chine et de Siam, il est d'un goût aromatique, un peu amer, d'une odeur douce, qui se rapproche d'un mélange de

musc, de citron et de rose ; le rouge croit dans les Indes Orientales, en deçà du Gange.

SANTÉ, s. f. du lat. *sanitas*, fait de *sano*, guérir.

(*Méd.*) Bonne disposition de toutes les parties du corps qui le met en état de bien faire ses fonctions. *V.* SAIN.

(*Marine*) *Santé* ou *bureaux de santé* ; c'est un établissement fait dans les ports, sur-tout de la Méditerranée, pour empêcher le débarquement et la communication, soit des hommes, soit des marchandises, venant par mer, du pays du Levant et autres, sujets à la peste, pour les soumettre à une quarantaine, c'est-à-dire, à un séjour de quarante jours qu'on abrège ou qu'on augmente selon les circonstances, dans un lieu isolé, nommé *lazaret*, sans pouvoir communiquer avec le pays, qu'avec certaines précautions, et après des fumigations, ou parfums, pour chasser le mauvais air. *V.* LAZARET, QUARANTAINE.

SAPE, s. f. du latin *sapa*, dans le sens de *ligo*, hoyau.

(*Art milit.*) Autrefois le mot *sape* signifioit un trou qu'on faisoit sous un édifice pour le démolir ; aujourd'hui, c'est un enfoncement ou descente que l'on fait sous les terres en les taillant par échelles de haut en bas, en sorte qu'on y est à couvert de côté.

On distingue cinq sortes de *sapes* ; la *sape entière*, la *demi-sape*, la *sape volante*, la *double sape*, et la *sape couverte*.

La *sape* entière se faisoit autrefois par un seul homme qui, après avoir fait un trou de trois pieds de profondeur sur trois de largeur, où il se trouvoit à couvert, continuoit ainsi, sur l'alignement qu'on lui prescrivoit, en jetant toujours les terres du côté de la place. Ce travail étoit extrêmement long, et quand on vouloit s'en servir, on employoit des années entières pour un siége.

Aujourd'hui, la *sape* entière se fait par des sapeurs qui posent à couvert les gabions, dont ils forment les entre-deux avec des sacs à terre, faisant une tranchée de trois pieds de profondeur, sur autant de largeur, que les travailleurs viennent ensuite agrandir.

La *demi-sape* consiste à poser à découvert une certaine quantité de gabions sur un alignement donné, à former les entre-deux avec des sacs à terre, et à les remplir ensuite.

La *sape volante* se fait en traçant tout l'ouvrage avec des gabions, et en formant la tranchée, sans y avoir mis les *sapeurs* pour les remplir.

Cette manière ne peut guère se pratiquer que la nuit, et lorsqu'on est encore loin de la place.

La *double sape* est ainsi appelée, parce qu'on est obligé de se couvrir des deux côtés, pour éviter d'être vu des ennemis.

La *sape couverte* est un chemin qu'on fait sous terre, pour mettre les *sapeurs* à couvert des grenades, à l'approche des ouvrages qu'on veut attaquer. Cette *sape*, qu'on ne met guère en pratique, peut être très-utile dans certaines occasions, où il est nécessaire de cacher son dessein aux ennemis.

SAPHÈNE, s. f. du grec σαφηνὴς (*saphénés*), dérivé de σαφὴς (*saphés*), manifeste.

(*Anat.*) Nom d'une veine cutanée de l'extrémité inférieure, qui se porte le long de la malléole interne de la jambe et de la cuisse. Elle est ainsi appelée, parce qu'elle est à nu, et qu'elle se *manifeste* à la vue et au toucher.

SAPHIQUE, adj. de *Sapho*, nom propre.

(*Poésie*) *Vers saphiques* ; c'est une espèce de vers, inventée, à ce qu'on prétend, par Sapho, et dont les Grecs et les Latins ont fait un grand usage. Ces vers sont de onze syllabes ou de cinq pieds, dont le premier, le quatrième et le cinquième, sont trochées, le second un spondée, et le troisième un dactyle. Il y a dans Horace des odes en vers *saphiques* :

Vivitur parvo bene cui paternum, etc.

SAPHIR, s. m. du grec σάπφειρος (*sapphéiros*), dont les Latins ont fait *sapphirus*, dérivés l'un et l'autre de l'hébreu ou du chaldéen *sappir*,

qui signifie couleur d'azur, ou quelque chose de brillant.

(*Minéral.*) On entend communément sous le nom de *saphir*, une pierre précieuse, d'une belle couleur bleue veloutée; mais les naturalistes reconnoissent des *saphirs* de toutes les couleurs, et même des *saphirs* sans couleur.

Les couleurs les plus ordinaires du *saphir*, sont le bleu, le rouge ou rubis d'orient, et le jaune ou topaze orientale. On en trouve aussi de verts et de pourpres: ce sont ceux qu'on désigne sous le nom d'émeraude et d'améthyste orientales. Quand le *saphir* est parfaitement blanc et limpide, il a presque autant de feu que le diamant, et on l'a quelquefois fait passer pour tel. On trouve, mais fort rarement, des *saphirs* qui réunissent deux ou trois couleurs bien distinctes; on les regarde comme des morceaux fort précieux.

La pesanteur spécifique du *saphir*, est d'environ 4000. Quoique cette pierre soit, après le diamant, le corps le plus dur que l'on connoisse, il n'est essentiellement composé que d'alumine.

Le *saphir* se trouve dans le sable des torrens, et on ne l'a jamais rencontré dans son gîte même.

SAPONACÉ, ÉE, adj. du latin *sapo*, savon: qui participe de la nature du savon.

(*Botan.*) C'est le nom d'une famille de plantes, parmi lesquelles le savonnier, la paulinie, etc.

SAPONAIRE, adj. même origine que SAPONACÉ.

(*Anat.*) Nom d'un genre de plantes qui ont la propriété d'enlever les taches comme le savon.

SAPONIFICATION, s. f. du lat. *sapo*, savon, et de *facio*, faire.

(*Technol.*) Formation du savon.

SAPORIFIQUE, adj. du latin *sapor*, saveur, goût, et de *facio*, faire.

(*Méd.*) Il se dit des substances qui ont la force d'agir sur la langue, et d'y produire la sensation que nous appelons goût ou *saveur*.

SARANGOUSTI, s. m. Mot indien.

(*Marine*) C'est le nom d'une espèce de mastic, pratiqué aux Indes, pour recouvrir les coutures des cordages des vaisseaux; on regarde ce mastic comme supérieur à tous les autres connus: c'est un composé de chaux vive, nouvellement éteinte, sèche et tamisée, pétrie avec du brai gras fondu avec un peu d'huile.

Les vaisseaux de Suratte, et la plupart de ceux que l'on construit aux Indes orientales, sont enduits, savoir: les coutures, les têtes de clous, chevilles, etc., de *sarangousti*, qui se lie tellement avec le bois, qu'il fait presque corps avec lui; aussi ces vaisseaux naviguent presque toujours sans faire d'eau, et durent des tems infinis. On en a connu de plus de 100 ans, sans refonte.

SARCASME, s. m. du grec σαρκασμὸς (*sarkasmos*), dérivé de σαρκάζειν (*sarkazein*), décharner, et, par extension, montrer les dents, rire au nez de quelqu'un.

(*Diction*) Ironie amère et piquante, par laquelle un orateur raille ou insulte son adversaire. Démosthène emploie souvent le *sarcasme*, pour reprocher aux Athéniens leur paresse.

SARCITE, s. f. du grec σὰρξ (*sarx*), chair, et de λίθος (*lithos*), pierre: pierre couleur de chair.

(*Minéral.*) Pierre figurée qui imite la chair du bœuf, et dont la couleur tire sur le noir.

SARCOCÈLE, s. m. du grec σὰρξ (*sarx*), gen. σαρκος (*sarkos*) chair, et de κήλη (*kélé*), tumeur.

(*Chirurgie.*) Tumeur charnue, dure, ordinairement indolente, attachée aux testicules ou aux vaisseaux spermatiques, ou à la surface interne du dartos, et qui croît peu à peu. C'est une fausse hernie.

SARCOCOLLE, s. f. du grec σὰρξ (*sarx*), gen. σαρκος, chair, et de κόλλα (*kolla*), colle: colle-chair.

(*Botan.*) Sorte de gomme qui transsude des rameaux du sarco collier; elle étoit autrefois d'un grand usage en médecine, parce qu'elle est astringente, digestive, détersive, aglutinante et consolidante. On s'en sert aujourd'hui pour consolider et déterger les plaies.

SARCO-ÉPIPLOCÈLE, s. m. du grec σὰρξ (*sarx*), chair, et d'ἐπι-

πλοον (*épiploon*), l'épiploon, et de κήλη (*kélé*), tumeur.

(*Chirurgie*) Hernie complète, causée par la chute de l'épiploon dans le scrotum, accompagnée d'adhérence et d'excroissance charnue.

SARCO-ÉPIPLOMPHALE, s. m. du grec σὰρξ (*sarx*), chair, d'ἐπίπλοον (*épiploon*), l'épiploon, et d'ὀμφαλὸς (*omphalos*), le nombril.

(*Chirurgie*) C'est au nombril la même hernie que le *sarco-épiplocèle*, au scrotum.

SARCO-HYDROCÈLE, s. m. du grec σὰρξ (*sarx*), chair, d'ὕδωρ (*hudor*), eau, et de κήλη (*kélé*), tumeur.

(*Chirurgie*) C'est un sarcocèle accompagné de l'hydrocèle, ce qui arrive souvent par la compression et la rupture des vaisseaux lymphatiques.

SARCOLOGIE, s. f. du grec σὰρξ (*sarx*), chair, et de λόγος (*logos*), discours.

(*Anat.*) Partie de l'anatomie qui traite des chairs ou des parties molles.

SARCOME, s. m. du grec σάρκωμα (*sarkoma*), dérivé de σὰρξ (*sarx*), chair.

(*Chirurgie*) Tumeur charnue, dure, ronde, indolente, qui a sa base large, et qui se forme au bas de la cavité des narines, quelquefois au fondement, aux parties naturelles des femmes, ou en d'autres parties. Quand le *sarcome* devient douloureux et livide, il se change facilement en cancer.

De *sarcome* on a fait *sarcomateux*, pour désigner ce qui est de la nature du *sarcome*.

SARCOMPHALE, s. m. du grec σὰρξ (*sarx*), chair, et d'ὀμφαλὸς (*omphalos*), le nombril.

(*Chirurg.*) Excroissance charnue qui se forme au nombril.

SARCOPHAGE, s. m. du grec σὰρξ (*sarx*), chair, et de φάγω (*phago*), manger, qui mange la chair.

(*Antiquit.*) On appeloit ainsi chez les anciens un tombeau où l'on mettoit les morts qu'on ne vouloit pas brûler, parce que l'on y mettoit une sorte de pierre caustique qui avoit la propriété de brûler les corps dans l'espace de quarante jours.

(*Hist. mod.*) On appelle aujourd'hui *sarcophage* le cercueil, ou sa représentation, dans les grandes cérémonies funèbres.

(*Méd.*) Ce mot se prend quelquefois en médecine pour *cathérétique*, c'est-à-dire, médicament qui brûle les chairs.

SARCOTIQUE, adj. du grec σαρκόω (*sarkoo*), rendre charnu.

(*Chirurg.*) Il se dit des médicamens qui facilitent la régénération des chairs, dans une plaie, un ulcère; c'est la même chose qu'INCARNATIF. *V.* ce mot.

SARDINE, s. f. du latin *sardina*, du syriaque *sar*, sorte de petit poisson qui a donné son nom à la ville de *Sar* en Syrie, aujourd'hui Tyr.

(*Pêche*) Poisson plus petit que le hareng, mais qui a les plus grands rapports de forme, de mœurs et de qualités avec lui.

On ne peut se faire une idée de l'énorme quantité de sardines que l'on prend sur toutes les côtes des mers de l'Europe, principalement sur celles de France et d'Angleterre.

Le mode de cette pêche est le même que celui du HARENG. *V.* ce mot.

On prépare les *sardines* de la même maniere que le hareng; mais leur chair est beaucoup plus agréable.

SARDOINE, s. f. du grec σαρδόνυξ (*sardonux*), composé de σαρδίος (*sardios*), sarde, et d'ὄνυξ (*onux*), ongle, *onyx*: onyx de Sardaigne.

(*Minéral.*) La sardoine est un caillou demi-transparent, ou espèce d'agathe de couleur orangée, plus ou moins foncée: elle est ondulée comme la calcédoine.

SARDONIEN, ou SARDONIQUE, adj. du lat. *sardonia*, nom d'une plante.

(*Méd.*) *Ris sardonien* ou *sardonique*; c'est une espèce de convulsion ou spasme convulsif, causé par une contraction des muscles du visage, qui arrive à ceux qui ont mangé d'une herbe abondante en Sardaigne, appelée *sardon* ou *sardonia*: c'est de là que vient l'expression pro-

variable *iris sardonien*, pour *iris jonc*.

SARRASIN, s. m. du lat. barb. *Sarracenus*, nom de peuple.

(*Botan.*) Le *sarrasin* est la semence d'une plante originaire d'Asie, transportée en Afrique, et introduite en Europe par les Maures d'Espagne ou Sarrasins, d'où lui vient son nom. On l'appelle autrement blé noir.

SATELLITE, s. m. du latin *satelles, satellitis* : garde d'un prince.

(*Hist.*) Un satellite étoit originairement celui qui en accompagnoit un autre pour sa sûreté, ou pour exécuter ses commandemens.

Chez les empereurs d'orient, c'étoit une dignité ou charge d'un capitaine des gardes du corps. On a donné ensuite ce nom à des vassaux, et enfin à ceux qui tenoient des fiefs qu'on appeloit *sergenteries*. On ne le dit plus qu'en mauvaise part, pour désigner un homme qui est aux gages d'un autre.

(*Astron.*) *Satellites*, en termes d'astronomie, se dit des planètes secondaires qui se meuvent autour d'une planète première, comme la lune fait par rapport à la terre. On les appelle ainsi, parce qu'elles accompagnent toujours leur planète première, et font avec elle leur révolution autour du soleil.

Les *satellites* ont été inconnus jusqu'à ces derniers siècles, parce qu'on avoit besoin du secours des lunettes pour les apercevoir.

Les *satellites* de Jupiter, au nombre de quatre, furent découverts par Galilée, le 16 janvier 1610, peu après la découverte des lunettes.

Les *satellites* de Saturne sont au nombre de sept; les cinq premiers sont nommés suivant l'ordre de leur distance à Saturne. Le 6e. et le 7e., quoique les deux plus proches, ont été ainsi désignés par les astronomes, pour ne pas déranger leurs tables; ils ont été découverts en 1789, par Herschell, au moyen de son grand télescope; le quatrième a été découvert par Huyghens, en l'année 1655, et les quatre autres par Cassini, savoir : le troisième en 1671, le cinquième en 1672, et les deux premiers en 1684.

Les *satellites* d'Herschell sont au nombre de huit.

Éclipses des *satellites* de Jupiter. *V.* ÉCLIPSE, JUPITER.

(*Physiol.*) *Satellites brachiales, satellites tibiales*; on appelle ainsi les veines du bras et de la jambe qui accompagnent les artères, qui communiquent entr'elles par de fréquentes anastomoses, et embrassent pour ainsi dire l'artère.

SATIÉTÉ, s. f. du lat. *satietas*, fait de *satio*, rassasier, souler.

(*Méd.*) Réplétion d'aliment qui va jusqu'au dégoût.

SATIRE, s. f. *V.* SATYRE.

SATRAPE, s. m. Mot persan.

(*Écon. polit.*) Ce mot, persan d'origine, a d'abord signifié amiral, général d'armée navale; ensuite, il fut étendu à tous les gouverneurs de province, et même aux principaux ministres des rois de Perse.

Des Persans, il passa chez les Grecs, qui dirent σατράπης (*satrapès*) dans la même signification. Les Latins l'employèrent aussi dans le même sens; il se trouve même des chartes d'Angleterre, sous le roi Ethelrede, où les seigneurs qui signent après les ducs prennent le titre de *satrapes* du roi.

SATURATION, s. f. du lat. *saturo*, souler, rassasier, remplir.

(*Chimie*) On appelle *saturation* l'union complète de deux matières, de manière que l'une des deux substances ne domine pas sur l'autre. Ainsi, dans l'union d'un acide avec une base, il faut, pour qu'il y ait *saturation*, que l'acide ne domine pas sur la base, ni la base sur l'acide. Alors, ce sel est véritablement neutre, et il n'altère pas la couleur du sirop de violette. Quand un acide refuse de dissoudre une terre ou un métal, on dit qu'il en est *saturé*.

SATURNE, s. m. du lat. *sator*, semeur, planteur, ou du celtique *sadoin*, vaillant, belliqueux.

Saturne avoit enseigné le premier l'agriculture aux Européens; il avoit été aussi le plus puissant et le plus belliqueux des Titans. Saturne étoit une des divinités du paganisme.

(*Astron.*) *Saturne*, en astronomie, est le nom d'une des sept

planètes prémïeres, qui tourne en 29 ans $\frac{1}{2}$, et qui est éloignée du soleil de 328 millions de lieues.

Les phases de Saturne sont fort variées et fort singulieres, à cause de son anneau. *V.* ANNEAU DE SATURNE.

(*Chimie*) Les alchimistes ont donné le nom de *saturne* au plomb: ils ont appelé *sucre de saturne*, l'acétate de plomb; *blanc de saturne*, le carbonate de plomb, etc.

SATYRE, s. m. (piece de poésie) du grec σάτυροι (*saturoi*), les Satyres, compagnons de Bacchus, lesquels attaquoient par des railleries et des paroles piquantes tous ceux qu'ils rencontroient.

(*Poésie*) La *satyre* n'a pas toujours eu le même fonds ni la même forme dans tous les tems. Chez les Grecs, dans sa première origine, la *satyre* consistoit en des jeux champêtres, des railleries grossieres, des postures grotesques, des vers faits à la hâte et récités en dansant.

Comme ces spectacles étoient consacrés à Bacchus, on crut qu'il étoit convenable d'y introduire des *satyres*, ses compagnons de débauche, et de leur faire jouer un rôle également comique, par leur équipage, par leurs actions et par leurs discours.

Si dans les commencemens les pièces *satyriques* n'avoient pour acteurs que des *Satyres* ou des Silènes, les choses changerent ensuite. Les Cyclopes d'Eurypide, les titres des anciennes pièces satyriques et plusieurs auteurs nous apprennent que les dieux ou demi-dieux, et des héroïnes, comme Omphale, y trouvoient place, et en faisoient le principal sujet.

Chez les Romains, la *satyre*, introduite par les Toscans, ne fut d'abord qu'une espece de chanson dialoguée, dont la force et la vivacité des reparties faisoient tout le mérite.

Livius Andronicus, qui étoit Grec d'origine, ayant donné à Rome des spectacles en regle, la *satyre* changea de forme et de nom, et parut sur le théâtre, soit avant, soit après la grande piéce, quelquefois même au milieu. Peu de tems apres, elle reprit son nom sous Ennius et Pancrius. Terentius Varron fit une *satyre*, qu'il intitula *Menippée*, à cause de sa ressemblance avec celle de Menippe, cynique grec. Enfin arriva Lucilius, qui fixa l'état de la *satyre*, et la présenta telle que nous l'ont donnée Horace, Perse, Juvénal, et telle que nous la connoissons aujourd'hui.

Regnier fut le premier en France qui écrivit des *satyres*. Son caractere est aisé, coulant, vigoureux; mais il est quelquefois long et diffus; il n'a point attaqué de gens en place.

Boileau fleurit environ 60 ans après Regnier, et fut plus retenu que lui; il a plus d'art, plus d'élégance, plus de coloris, mais moins de verve, de naturel et de mordant.

Un jeune poëte moderne, Gilbert, s'est essayé dans le genre de la satyre. Il en a fait une contre le luxe, et il a fait voir de quel style brûlant un homme profondément blessé des vices de son siècle, sait les peindre et les attaquer; il a montré qu'on pouvoit avoir la vigueur d'Aristophane, sans impudence et sans noirceur; la véhémence de Juvénal, sans déclamation; l'agrément, la gaieté d'Horace, avec plus d'éloquence, de force, d'énergie; et une tournure de vers aussi correcte que Boileau, avec plus de chaleur.

SATYRIASIS, s. du grec σατυριασις (*saturiasis*), dérivé de σάτυροι (*saturoi*), les satyres qui, selon la fable, étoient fort lubriques.

(*Méd.*) Erection continuelle de la verge, accompagnée d'un désir insatiable pour les femmes; il ne differe du priapisme que par cet aiguillon de volupté.

SAUCÉE, adj. f. du lat. *sallo*, *salsum*, saler, donner un tour, une couleur agréable, fine, spirituelle.

(*Numismat.*) *Médailles saucées*; ce sont des médailles battues sur le seul cuivre, et ensuite couvertes d'une feuille d'étain.

SAUCISSE, s. f. du lat. *salcisio*, dit pour *salcisium*: boyau de porc ou d'autre animal, rempli de viande crue, hachée et assaisonnée.

(*Art milit.*) La *saucisse*, en termes de guerre, est une longue

charge de poudre mise en rouleau dans de la toile goudronnée, arrondie et cousue en longueur, qui règne depuis le fourneau ou chambre de la mine, jusqu'à l'endroit où se tient l'ingénieur pour y mettre le feu, et faire jouer le fourneau.

SAUCISSON, s. m. diminut. de SAUCISSE.

(*Art milit.*) Les *saucissons* sont des fagots faits de troncs d'arbrisseaux, ou de grosses branches d'arbres, qui servent à se couvrir, et à faire des épaulemens.

SAUF-CONDUIT, s. m. de l'italien *salvo condotto*.

(*Pratique*) Espèce d'assurance ou de sauve-garde donnée par le prince ou l'autorité publique à quelqu'un : pour la sûreté de sa personne, pendant un tems.

Des créanciers qui ont une contrainte par corps contre leur débiteur, lui accordent quelquefois une surséance ou délai, par un acte qui lui tient lieu de *sauf-conduit*.

(*Art milit.*) *Sauf-conduit* se dit aussi de la permission qu'un général accorde à un des ennemis qui, pour affaire, ou pour sa santé, demande à passer sur le terrein qu'il occupe.

SAUVAGE, adj. et s. du lat. barb. *salvaticus*, pour *silvaticus*, fait de *silva*, forêt ; qui est dans les bois.

(*Hist. Nat.*) Il se dit des animaux qui ne sont pas apprivoisés, et des végétaux qui croissent naturellement dans les champs, par opposition à ceux que l'on cultive.

SAUVE-GARDE, s. f. de l'italien *salva guardia*.

(*Art de la guerre*) Protection que le prince ou le général de l'armée accorde à quelques terres ennemies, qu'il veut garantir des insultes et des logemens de ses troupes. Les *sauvegardes* appartiennent au général ; s'il est intéressé, il peut les étendre autant qu'il veut.

SAUVETAGE, s. m. v. de sauver.

(*Marine*) Terme de jurisprudence maritime, synonyme de salvage.

Bouée de sauvetage ; v. BOUÉE.

SAVANNE, s. f. de l'espagnol *savana*, prairies.

(*Agricult.*) On donne ce nom, dans les îles françoises et espagnoles de l'Amérique, à de grandes prairies, entretenues avec soin, et entourées de haies, où l'on mène paître les bestiaux.

SAVEUR, s. f. du lat. *sapor*.

(*Physique-Chimie*) Sensation produite sur l'organe du goût, par les différentes substances.

Les physiciens et les chimistes ont long-tems cru que les corps salins étoient les seules qui eussent de la saveur : delà une foule d'erreurs dans lesquelles ils sont tombés ; car, quoiqu'on ne connoisse qu'un petit nombre de sels différens, la variété des saveurs est prodigieuse.

La *saveur* sert aux chimistes à distinguer beaucoup de substances ; mais ce caractère n'est jamais suffisant pour prononcer.

SAVON, s. m. du lat. *sapo*, *saponis*.

(*Chimie*) Combinaison d'une huile grasse avec un alkali caustique.

M. Pelletier a publié sur la fabrication du *savon*, un mémoire très-détaillé, imprimé dans les annales de chimie, tome XIX ; et M. Chaptal a donné un moyen pour préparer en tous tems, par-tout, et à peu des frais, des liqueurs *savoneuses*, propres à blanchir. Le voici :

On prend des cendres provenant de la combustion de bois non flottés. On fait une lessive par les procédés ordinaires, en mêlant aux cendres une ou deux poignées de chaux vive, bien pilée, ou récemment éteinte à l'eau ; on laisse reposer ou purifier l'eau de la lessive, pour que tous les corps étrangers se précipitent ou surnagent ; on la verse alors dans un autre vase, et on l'y conserve pour s'en servir au besoin.

SAXATILE, adj. du lat. *saxum*, rocher : qui habite les rochers.

(*Hist. nat.*) On donne généralement ce nom à tous les animaux, et à toutes les plantes qui habitent de préférence parmi les rochers, dans les lieux pierreux ; mais on l'applique plus particulièrement aux poissons de mer qu'on prend rarement au filet, parce qu'ils se tiennent

nent constamment cachés dans les trous des rochers, sur des pierres, etc.

SAXIFRAGE, adj. du latin *saxum*, pierre, et de *frango*, *fractum*, rompre : brise-pierre.

(*Méd.*) Les médecins ont donné ce nom aux médicamens qu'ils croient capables de briser la pierre dans les reins et la vessie. *V.* LITHONTRIPTIQUE.

SBIRRE, s. m. de l'italien *sbirro*, archer, sergent de justice.

(*Pratique*) C'est le nom qu'on donne aux archers et sergens, en Italie, et principalement à Rome.

SCABELLON, s. m. du latin *scabellum*, banc, escabeau.

(*Archit.*) Espece de piédestal ordinairement carré, ou à pans, haut et menu, le plus souvent en gaine de therme, ou profilé en manière de balustre, pour porter un buste, une pendule, etc.

Gaine de scabellon ; c'est la partie allongée, qui est entre la base et le chapiteau ou *scabellon*, qui va ordinairement du haut en bas, et qui a la forme d'une gaine. Les statues n'ont souvent qu'une gaine pour tout piédestal.

SCABIEUX, SE, adj. du latin *scabies*, gale : qui ressemble à la gale.

(*Méd.*) *Eruptions scabieuses* ; on appelle ainsi des éruptions qui sont de la nature, ou qui ont l'apparence de la gale.

SCALE, s. f. ou ESCALE, ou ÉCHELLE, du lat. *scala*, échelle.

(*Commerce*) Port ou lieu de trafic. On appelle *scales* ou échelles du Levant, les villes maritimes de l'Empire ottoman, où les Européens font le commerce, ont des commissaires de commerce ou consuls, des facteurs et des commissionnaires.

SCALÈNE, s. m. du grec σκαληνὸς (*skalènos*), boiteux, dérivé de σκάζω (*skazo*), boiter.

(*Géom.*) *Triangle scalène* se dit, en géométrie, d'un triangle dont tous les côtés et les angles sont inégaux.

Scalène se dit aussi d'un cylindre ou d'un cône, dont l'axe est incliné sur la base.

(*Anat.*) *Scalène* se dit encore par comparaison de quelques muscles qui concourent à la flexion et à l'extension du cou.

SCALME, s. m. du grec σκαλμὸς (*skalmos*), saut.

(*Marine*) *Scalme*, ou, comme on le prononce dans la Méditerranée, *escaume*, est un terme tiré de la marine des anciens, qui signifie une espèce de cheville qui sert d'appui aux rames, pour se mouvoir sur le plat-bord d'un bâtiment à rames. On l'appelle aussi *tollet*.

SCALPEL, s. m. du latin *scalpellum*, diminutif de *scalper*, couteau.

(*Chirurgie*) Instrument tranchant dont on se sert principalement pour les dissections anatomiques.

SCANDALE, s. m. du grec σκάνδαλον (*skandalon*), qui signifie piége, chose qu'on rencontre en son chemin, et qui peut faire tomber, pierre d'achoppement, dérivé de σκάζω (*skazo*), boiter : ce qui est occasion de tomber dans l'erreur.

(*Commerce*) *Pierre de scandale* ; c'étoit une pierre élevée devant le portail du Capitole de l'ancienne Rome, sur laquelle étoit gravée la figure d'un lion, et où alloient s'asseoir à nu ceux qui faisoient banqueroute, et qui cédoient leurs biens à leurs créanciers ; ils étoient obligés de crier à haute voix : *cedo bona*, j'abandonne mes biens, et de frapper ensuite avec leur derrière, trois fois sur la pierre. Cette forme de cession fut, dit-on, substituée par Jules-César, à l'article de la loi des douze tables, qui autorisoit les créanciers à tuer ou à faire esclaves leurs débiteurs.

SCANDER, v. a. du lat. *scando*, contraction d'*ascendo*, monter, s'élever.

(*Poésie gr. et lat.*) Terme de poesie grecque et latine, qui signifie mesurer un vers, voir s'il a le nombre de syllabe qu'il doit avoir, avec l'observation des longues et des breves.

SCAPHA, s. m. du grec σκάφη (*skaphé*), esquif, vase oblong.

(*Anat.*) On donne ce nom à la

circonférence de l'oreille, opposée à l'hélix ou au bord.

SCAPHANDRE, s. m. du grec σκάφη (*skaphé*), esquif, bateau, et d'ἀνδρὸς (*andros*), génitif d'ἀνὴρ (*anér*), homme: bateau de l'homme.

(*Mécan.*) Espèce de vêtement qui sert à se soutenir à la surface de l'eau.

Depuis long-tems on s'est occupé en France, en Allemagne et en Angleterre, de trouver un appareil qui pût, non-seulement sauver des naufragés, mais encore faciliter aux soldats le passage des rivières les plus larges, sans les exposer au danger de se noyer.

Le chevalier de Lanquer est le premier qui paroit avoir imaginé le *scaphandre*. Le sien étoit composé, à ce qu'on présume, d'espèces de vessies remplies d'air, puisqu'il a pu mettre son appareil dans sa poche. Louis XIV récompensa le chevalier de son invention.

Le docteur Bachstrom, grand-chancelier de Lithuanie, imprima, en 1641, la description d'une cuirasse en liége, propre à faciliter aux soldats le passage d'une rivière; ces cuirasses, composées de quatre plaques de liége, appliquées sur le dos et sur la poitrine, ne pesoient que dix livres.

Après M. Bachstrom, M. Boral de Digne imagina une soubreveste de liége, dont on fit l'essai vers l'an 1659.

En 1751, M. Gelaci proposa une espèce de gilet composé de plusieurs morceaux de liége, placés comme des écailles de poissons.

M. Wilkinson, en Angleterre, fit construire des gilets garnis de liége, dont le célèbre navigateur Biron s'est servi dans quelques circonstances, pendant son voyage autour du monde, en 1765.

M. le comte de Puységur imagina, en 1756, une ceinture de liége, avec laquelle il fit des expériences dans la rade de Granville, où il se jeta à la mer, et se laissa ramener par les flots au rivage sans peine et sans fatigue.

M. Ozanam, professeur de physique, a décrit, dans ses récréations, une machine à nager, sans employer de liége; mais qui est peu commode et d'une exécution difficile.

M. l'abbé de la Chapelle a renouvelé le premier *scaphandre* de M. Bachstrom, qu'il a beaucoup perfectionné.

M. Knight Spencer, de Londres, a imaginé, en 1802, une espèce de ceinture, composée de 800 bouchons de liége, enfilés, réunis ensemble et recouverts d'une enveloppe de toile cirée. Cette invention, propre à sauver la vie des naufragés, lui a valu la médaille d'argent de la société philantropique de Londres, pour les secours aux noyés.

L'été dernier (an 12), M. Mangin a fait une expérience sur la Seine avec des scaphandres de liége, et a obtenu un succès très-brillant. 40 *scaphandriers* ont passé et repassé plusieurs fois, de l'une à l'autre rive, 40 hommes, avec armes et bagages, les entraînant derrière eux. Après avoir déposé ces hommes à terre, les *scaphandriers* ont exécuté sur l'eau l'exercice à feu, tant du mousqueton que des pistolets, ont fait des évolutions militaires, et sont revenus à bord en bon ordre, sans le moindre accident.

SCAPHE, s. m. du grec σκάφη (*skaphé*), esquif, bateau, auge.

(*Astron.*) C'étoit le nom d'un des premiers instrumens dont les anciens se sont servi pour les observations solaires. C'étoit probablement un petit gnomon, dont le sommet atteignoit au centre d'un segment sphérique. Erastothène s'en servit, dit-on, pour mesurer la grandeur de la terre, et l'inclinaison de l'écliptique à l'équateur.

SCAPHOÏDE, adj. du grec σκάφη (*skaphé*), esquif, nacelle et εἶδος (*éidos*), forme, ressemblance: qui ressemble à une nacelle.

(*Anat.*) L'os *scaphoïde* du carpe, qu'on appelle aussi *naviculaire*, est un os de la première rangée du carpe, qui répond au pouce.

L'*os scaphoïde* du tarse, également appelé naviculaire, est placé devant l'astragale.

SCAPULAIRE, s. m. et adjectif du lat. *scapula*, épaule: qui concerne l'épaule.

(*Cost. relig.*) Partie du vêtement de plusieurs religieux, qui se met par dessus la robe, autrefois sur les *épaules*, et qui étoit destiné à conserver les habits pendant le travail des mains.

(*Anatom.*) *Scapulaire* se dit de deux artères et de deux veines : la *scapulaire interne* et la *scapulaire externe*.

(*Chirurgie*) *Scapulaire* est aussi le nom d'une espèce de bandage dont on se sert pour soutenir la serviette ou les bandages du bas-ventre.

SCARIFICATION, s. f. du grec σκαριφεύειν (*skaripheuein*), découper, rayer : l'action de découper.

(*Chirurg.*) *Scarifier* signifie proprement rayer, comme faisoient autrefois les anciens, en écrivant sur des tablettes de cire.

Les chirurgiens l'emploient maintenant pour exprimer l'incision qu'ils font à la peau avec une lancette ou un bistouri, pour en faire sortir le sang, ou quelqu'autre humeur.

(*Jardin.*) Les jardiniers se servent aussi de ce mot, pour désigner une opération par laquelle ils font du haut vers le bas, plusieurs incisions à l'écorce des arbres, jusqu'à leur partie ligneuse, afin d'attirer la sève par ces différentes plaies, et l'empêcher de s'emporter en pure perte par-tout où elle est lancée impétueusement.

SCARLATINE, adj. d'ÉCARLATE. *V.* ce mot.

(*Médec.*) Il se dit d'une fièvre continue, accompagnée de taches rouges comme de l'*écarlate*, d'où lui vient son nom.

SCAZON, s. m. du grec σκάζω (*skazo*), boiter.

(*Poésie latine*) Espèce de vers latin, qui ne diffère de l'iambique qu'en ce que son cinquième pied est un ïambe, et le sixième un spondée, ce qui l'avoit fait nommer *ïambe boiteux*.

SCEAU, s. m. du lat. *sigelluni*, pour *sigillum*, et dont on a d'abord fait *scel*, par contraction : grand cachet.

(*Économ. polit.*) Lame de métal, qui a une face plate, ordinairement de figure ronde ou ovale, dans laquelle sont gravées en creux la figure, les armoiries, la devise d'un roi, d'un prince d'un état, d'un corps, d'un seigneur particulier, et dont on fait des empreintes avec de la cire, sur des lettres en papier ou en parchemin, pour les rendre authentiques.

L'usage des *sceaux* est très-ancien. Il en est fait mention dans la Genèse ; il est dit, en Daniel, chap. 14, que Darius fit mettre son *sceau* sur le temple de Bel. Les *sceaux* des Egyptiens étoient d'ordinaire gravés sur des pierres précieuses. Souvent la figure du prince y étoit représentée, quelquefois des symboles. Pline dit que, de son tems, on n'usoit point de *sceaux* dans le reste du monde, et hors de l'empire ; cependant il ne paroit pas que les Romains eussent des *sceaux* publics ; les empereurs signoient seulement les rescrits avec une encre particulière, dont leurs sujets ne pouvoient se servir, sans encourir la peine du crime de lèze-majesté, au second chef.

Les rois de France de la première race, à l'exception de Childéric I, et de Childéric III, avoient pour *sceaux* des anneaux orbiculaires : Charlemagne n'en avoit point d'autres que le pommeau de son épée, où son *sceau* étoit gravé.

Le *sceau*, sous Philippe-Auguste, tenoit encore lieu de signature, parce qu'il n'y avoit que les clercs qui sussent écrire.

On n'a commencé à mettre les armes sur les *sceaux*, que vers l'an 1366. Les empereurs commencèrent au dixième siècle à marquer sur leurs *sceaux* le nombre qui distingue les princes du même nom. François I est le premier roi de France qui ait suivi cet usage.

Les empereurs ont scellé d'un *sceau* d'or les actes d'importance : ainsi, la bulle d'or de Charles IV, pour l'élection de l'empereur, a pris son nom du *sceau* d'or qui y pend, et qu'on appeloit BULLE. *V.* ce mot.

Le pape a deux sortes de *sceaux* : le premier dont il se sert pour les brefs apostoliques, les lettres secrètes, s'appelle l'*anneau du pêcheur* ; c'est un gros anneau où l'on voit la figure de saint Pierre qui tire ses filets pleins de poissons : l'autre, dont

il se sert pour les bulles, a la tête de de saint Pierre à droite, et celle de saint Paul à gauche, avec une croix entre deux; et, de l'autre côté, le nom du pape, quelquefois avec ses armes, mais rarement. Le *sceau* des brefs s'imprime sur de la cire rouge, et celui des bulles, sur du plomb.

SCHÉDULE, s. f. du lat. *schedula*, diminut. de *scheda*, feuille: petite feuille, billet. *V.* CÉDULE.

SCELLÉ, s. m. de *sceau*, en lat. *sigillum*.

(*Pratique*) *Scellé* se dit de l'apposition d'un *sceau* faite d'autorité de justice, sur les armoires et autres lieux où sont renfermés les meubles et effets d'un défunt, d'un débiteur en faillite, ou d'un homme prévenu d'un crime.

SCÉLITE, s. f. du grec σκέλος (*skélos*), jambe, et de λίθος (*lithos*), pierre.

(*Minéral.*) Nom d'une pierre figurée qui représente la jambe humaine.

SCÈNE, subst. f. du grec σκηνὴ (*skéné*), tente, cabane, berceau de feuillage.

(*Art dramatique*) *Scène* signifioit, dans l'origine, le lieu où l'on représentoit les pièces dramatiques; et ce lieu étoit ordinairement une tente, un berceau, une ramée, etc.

Scène se prend plus particulièrement aujourd'hui pour décoration, tout ce qui sert au théâtre.

Scène se dit aussi de la représentation du lieu où l'on feint que s'est passée l'action qu'on expose sur le théâtre. C'est dans ce sens qu'on dit que la *scène* est à Rome, à Londres, etc.

Scène se dit encore de chaque partie d'un acte du poëme dramatique, où l'entretien des acteurs n'est interrompu, ni par l'arrivée d'un nouvel acteur, ni par la retraite d'un de ceux qui sont sur le théâtre.

SCÉNIQUE, adj. de SCÈNE: (*V.* ce mot): qui appartient à la *scène*.

(*Art dramatique*) *Jeux scéniques*; on a beaucoup vanté les représentations scéniques des anciens. Les Romains ont passé quatre cents ans sans aucuns *jeux scéniques*, et ils furent fort peu de chose dans les commencemens. On fit venir des comédiens d'Etrurie, qui, sans rien réciter, dansoient seulement au son des instrumens; ensuite on y ajouta des récits de vers; peu à peu ils se perfectionnèrent, et la représentation s'en fit avec une dépense et une magnificence extraordinaire. *Voy.* THÉATRE.

SCÉNITE, s. m. de SCÈNE. *V.* ce mot.

(*Géographie*) Il se dit de certains peuples qui n'ont point de demeures fixes, et qui habitent sous des tentes; on le dit sur-tout des Arabes de l'Arabie-Pétrée.

SCÉNOGRAPHIE, s. f. du grec σκηνὴ (*skéné*), scène, et de γράφω (*graphô*), décrire: description de scène.

(*Perspective*) *Scénographie*, en termes de perspective, est la représentation d'un corps en perspective sur un plan; c'est-à-dire, la représentation de ce corps dans toutes ses dimensions, tel qu'il paroît à l'œil.

La *scénographie* diffère de l'*ichnographie et de l'orthographie*. S'il est question de la représentation d'un bâtiment, l'*ichnographie* de ce bâtiment est le plan ou sa coupe par en bas; l'*orthographie* est la représentation de la façade du bâtiment ou d'une de ses faces; enfin, la *scénographie* est la représentation du bâtiment en son entier, c'est-à-dire, de ses faces, de sa hauteur, et de toutes ses dimensions.

(*Peinture*) Les peintres décorateurs appellent particulièrement *scénographie*, l'art de peindre les théâtres, et de faire des décorations.

(*Art. milit.*) Les ingénieurs entendent par ce mot l'aspect d'une place de guerre, ou sa représentation naturelle, telle que la place se représente à l'œil, quand on regarde par dehors quelqu'une de ses faces, et que l'on considère son assiette, la forme de son enceinte, le nombre et la figure de ses clochers, et le sommet de ses bâtimens.

SCÉNOPÉGIE, s. f. du grec σκηνὴ (*skéné*), tente, et de πηγνύω (*pégnuo*), fixer, établir: l'action de dresser des tentes, des tabernacles.

(*Hist. juive*) Nom que les Grecs

donnoient à la fête des tabernacles que les juifs célébroient tous les ans. Cette fête duroit sept jours, pendant lesquels ils habitoient des tentes et des berceaux de feuillage, en mémoire de ce que leurs pères avoient demeuré long-tems sous des tentes, dans le désert.

SCEPTICISME. s. m. du grec σκέπτομαι (*skeptomai*), considérer, contempler.

(*Philos. anc.*) On appelle ainsi la doctrine ou le sentiment d'une secte de philosophes anciens, disciples de Pyrrhon, qui faisoient profession de douter de tout, c'est-à-dire, qui examinoient tout, sans rien décider. On dit aussi la *philosophie sceptique*, pour la philosophie qui consiste à douter de tout; et philosophe *sceptique*, ou simplement *sceptique*, pour celui qui fait profession de douter de tout.

SCEPTRE, s. m. du grec σκῆπτρον (*sképtron*), bâton, dérivé de σκήπτω (*sképtó*), s'appuyer: bâton d'appui.

(*Hist.*) Le sceptre ne fut d'abord qu'une canne ou bâton dont les rois et les généraux se servoient pour marcher; ou plutot c'étoit une pique sans fer, ainsi qu'on peut s'en convaincre par d'anciennes médailles représentant des souverains et des dieux, et par le passage de Justin, qui donne le nom de lance ou sceptre, *hasta pura*, à une pique sans fer, qu'on voit à la main des divinités et des rois. Dans la suite, le sceptre devint le symbole du pouvoir. Agamemnon, Ulisse, Achille avoient des sceptres d'or. Rome vit pour la première fois Tarquin l'ancien ajouter cet ornement à la royauté. Le sceptre releva la pourpre des consuls, sous le nom de bâton de commandement. Les empereurs l'ont conservé jusque dans les derniers tems, et les rois le portent dans les grandes cérémonies.

Sous la première race des rois de France, le *sceptre* ou bâton royal, étoit une verge d'or, recourbée par le bout en forme de crosse, et presque toujours de la hauteur du roi.

SCHACH ou SCHAH, s. m. Mot persan qui signifie roi, seigneur.

(*Hist. Persane*) Les rois de Perse prennent toujours ce titre, qui est au dessus de celui de kan. Ainsi, dans l'histoire, *Schah-Abbas*, signifie le roi Abbas, *Schah-Hussein*, le roi Hussein.

SCHEIK ou CHEIK, mot arabe qui signifie vieillard.

(*Hist. turque*) C'est le nom que les Turcs donnent à leurs prélats, dans la religion mahométane. Les *scheiks* se distinguent des autres musulmans par un turban vert. Le mufti est qualifié de *scheik-ulismani*, ce qui signifie prélat des élus. Il y a des scheiks à qui on donne le titre de *schérif*, c'est-à-dire de saint; ce titre se donne sur-tout aux prélats des jamis ou grandes mosquées.

SCHELLING, s. m. du saxon *sylling*, dont les Anglois ont fait *shelling*, les allemands *schelling*.

(*Monnoie*) Monnoie d'argent, qui a cours en Angleterre, en Allemagne, en Hollande, en Flandre, et dont la valeur est différente selon les différens pays.

SCHÉMA ou SCHÈME, s. m. du grec σχῆμα (*schéma*), forme, figure.

(*Géom.*) Vieux mot qui signifie la même chose que figure ou plan. C'est la représentation que l'on fait de quelque chose dans l'astronomie et dans la géométrie, par des lignes sensibles à l'œil. En astronomie, c'est la représentation des planètes chacune en son lieu, pour un instant donné.

SCHÉNOBATE, s. m. du grec σχοῖνος (*schoinos*), corde de jonc, et de βαίνω (*bainó*), marcher: danseur de corde.

(*Jeux scén.*) Espèce de danseurs de corde qui voltigeoient autour d'une corde, comme une roue autour de son essieu, et qui se suspendoient par les pieds et par le cou.

De *schénobates*, les modernes ont fait *schénobatée*, pour l'art de danser sur la corde.

SCHISME, s. m. du grec σχίσμα (*schisma*), coupure, dérivé de σχίζω (*schizo*) couper, diviser: division, séparation.

(*Culte relig.*) Ce mot n'est guère d'usage qu'en parlant de la séparation qui arrive à cause de la

diversité d'opinions entre gens de la même religion, d'une même créance. Le *schisme* des dix tribus d'Israël, d'avec la tribu de Juda et de Benjamin. Le *schisme* des Persans d'avec les autres mahométans. Le grand *schisme* d'Occident, qui arriva entre Clément VII et Urbain VI; Le *schisme* des Grecs, commencé par Photius, l'an 868, et consommé dans le onzième siècle par Michel Cérularius; le *schisme* d'Angleterre, formé sous Henri VIII, et consommé sous Elisabeth.

SCHISTE, s. m. du grec σχίσω (*schisó*), fendre, diviser, et de λίθος (*lithos*), pierre : pierre divisée, pierre feuilletée.

(*Minéral.*) On donne ce nom aux roches qui se divisent en grands feuillets parallèles entr'eux, et au plan des couches principales. Les *schistes* se trouvent parmi les roches primitives, et on leur donne le nom général de *roches feuilletées*.

SCHOLASTIQUE, ou comme l'écrit l'académie SCOLASTIQUE, adj. et s. du grec σχολὴ (*scholé*), loisir ou école; l'étude exigeant que pour s'y appliquer on soit libre de tout soin : appartenant à l'école.

(*Hist. anc.*) Le titre de *scholastique* a été long-tems un titre d'honneur; dès le siècle d'Auguste, on le donna à ceux qui se distinguoient par l'éloquence et la déclamation. Sous Néron, on l'appliqua à ceux qui étudioient le droit et se disposoient à la plaidoirie; de là il passa aux avocats qui plaidoient dans le barreau.

Dans le moyen âge, lorsque Charlemagne eut conçu le dessein de faire refleurir les études ecclésiastiques, on nomma *scholastiques* les premiers maîtres des écoles où l'on enseignoit aux clercs les lettres, la théologie et la philosophie.

(*Didact.*) *Théologie scholastique*, ou simplement *scholastique*; c'est l'art de traiter les matières de théologie, selon la méthode *scholastique*.

C'est dans le douzième siècle que commença cette manière d'enseigner la théologie; c'est-à-dire, à l'époque où la philosophie d'Aristote s'introduisit dans les écoles, sous la forme sèche et décharnée que lui avoient donnée les Arabes, et que les théologiens adoptèrent. Roscelin et Anselme, auxquels succédèrent Abailard et Gilbert de la Poirée, l'introduisirent dans les écoles de Paris.

Dans le quinzième siècle, la méthode *scholastique* commença à perdre de son crédit; les bons auteurs s'en défirent peu à peu, et aujourd'hui elle est entièrement bannie des écoles.

SCHOLIASTE ou SCOLIASTE, s. m. de SCHOLIE, (*V.* ce mot) : commentateur.

(*Bibliogr.*) Il se dit particulièrement de ceux qui ont fait des commentaires, des notes ou des observations sur les poëtes et auteurs grecs.

SCHOLIE, s. f. du grec σχόλιον (*scholion*), note, observation courte sur différens passages d'un auteur, pour en faciliter l'intelligence.

(*Gramm.*) Note grammaticale, ou critique pour servir à l'explication, à l'intelligence des auteurs classiques.

(*Mathématiques*) Ce mot, employé au masculin, est fort en usage dans la géométrie et les autres parties des mathématiques. Souvent, après avoir démontré une proposition, on enseigne dans une *scholie* une autre manière de la démontrer; ou bien on donne quelqu'avis nécessaire pour tenir le lecteur en garde contre les méprises; ou enfin, on fait voir quelque usage ou application de la proposition qu'on vient de démontrer. M. Wolf a donné, par forme de *scholie*, dans ses élémens de mathématiques, beaucoup de méthodes utiles, de discussions historiques, des descriptions d'instrumens, etc.

SCHORL, s. m. Corruption du suédois *scoerl* : on prononce *cheurl*.

(*Minéral.*) Ce nom a été donné aux cristaux noirs qui se trouvent fréquemment dans les granits et autres roches primitives.

Divers auteurs ont donné le nom de *schorl* à plusieurs substances qui portent aujourd'hui des noms différens, tels que la *ceylanite*, l'*axinite*, la *tourmaline*, l'*amphibole*, le *pyroxène*, la *staurotide*, la *thallite*, l'*oisanite*, la *sommite*, la *cyanite*, la *thémolithe*, le *titane*.

SCIAGRAPHIE ou SCIOGRAPHIE, s. f. du grec σκιὰ (*skia*), ombre, et de γράφω (*graphô*), décrire, tracer.

(*Astron.*) Quelques auteurs ont fait usage de ce terme pour exprimer l'art de trouver l'heure du jour ou de la nuit, par l'ombre du soleil, de la lune ou des étoiles.

(*Archit.*) Ce mot sert aussi en architecture à désigner la représentation de l'intérieur ou la coupe d'un bâtiment, et alors il signifie littéralement *description avec les ombres.*

(*Peinture*) Les Grecs employoient le mot *sciagraphie*, ou *peinture des ombres*, dans le même sens que nous donnons au mot *clair-obscur*, que nous avons emprunté de l'italien *schiaro-scuro*. Appollodore fut le premier des peintres grecs qui sut rompre les couleurs, et exprimer la privation de toute couleur dans les ombres. Les succès d'Appollodore lui méritèrent de la part des Grecs le surnom de *sciagraphe*, *peintre des ombres.*

SCIAMOCHIE, s. f. du grec σκιὰ (*skia*) ombre, et de μάχομαι (*machomai*), combattre : combat avec son ombre.

(*Médec. préservative*) Espèce d'exercice pratiqué par les anciens, et mis au rang des gymnastiques médicinaux, qui consiste à lutter, à se battre contre son ombre, ou à faire les mêmes mouvemens qu'on fait dans un combat réel. Quelquefois, au lieu d'une ombre simple, on s'exerçoit contre un poteau.

SCIAMANCIE, ou SCIOMANCIE, s. f. du grec σκιὰ (*skia*), ombre, et de μαντία (*manteia*), divination : divination par le moyen des ombres.

(*Divinat.*) Cette divination consistoit à évoquer les ames des morts pour en apprendre l'avenir. Ce fut par la *sciamancie* que la Pythonisse d'Endor évoqua l'ombre de Samuel, lorsque Saül vint la consulter sur l'évènement de la bataille qu'il alloit livrer aux Philistins.

SCIATÉRIQUE, s. f. du grec σκιὰ (*skia*), ombre, et de τηρῶ (*téréïn*), observer.

(*Astron.*) Quelques auteurs ont donné ce nom à la science des cadrans solaires. *V.* GNOMONIQUE.

Sciatérique ou *sciotérique*, pris adjectivement, est aussi l'épithète que Molineux a donnée à une espèce de télescope, ou cadran horizontal, garni d'une lunette pour observer le tems vrai, soit pendant le jour, soit pendant la nuit, et pour régler les horloges.

SCIATIQUE, adj. et s. f. du grec ἰσχίον (*ischion*), la hanche, le haut de la cuisse.

(*Méd.*) Espèce de goutte qui a principalement son siége dans l'articulation du fémur avec l'os ischion : elle est très-douloureuse. La douleur occupe non-seulement la jointure, mais aussi la hanche, les lombes, l'os sacrum, la cuisse, le jarret, la jambe, et s'étend quelquefois jusqu'à l'extrémité du pied. Quand elle est invétérée, elle rend ordinairement boiteux ceux qui en sont attaqués, parce que la tête du fémur sort de sa cavité, par le relâchement de son ligament.

(*Anat.*) On dit aussi le *nerf sciatique*, les *artères sciatiques*, pour le nerf ou les artères qui appartiennent à la hanche.

SCINTILLATION, s. f. du lat. *scintillo*, étinceler.

(*Astron.*) Mouvement de lumière qu'on aperçoit dans les étoiles de la première grandeur, comme si elles lançoient à chaque instant des rayons qui fussent remplacés par d'autres, avec une espèce de vibration. Les planètes, quoique souvent plus brillantes, n'ont point ce mouvement de *scintillation*, excepté peut-être Vénus dans certains tems : cela sert même à distinguer les étoiles des planètes.

SCION, s. m. du lat. *scind*, *scissum*, retranché, coupé, séparé.

(*Agricult.*) Petit rejeton d'un arbre ou d'un arbrisseau.

SCIOPTIQUE, adj. du grec σκιὰ (*skia*), ombre, et d'ὄπτομαι (*optomai*), voir : comme qui diroit, *qui fait voir dans l'ombre.*

(*Optique*) Il se dit d'une sphère ou d'un globe de bois, dans lequel il y a un trou circulaire où est passée une lentille. Cet instrument est tel, qu'il peut être tourné et placé dans

tous les sens, comme l'œil d'un animal. On s'en sert dans les expériences de la chambre obscure.

SCIOTÉRIQUE ; v. SCIATÉRIQUE.

SCISSION, s. f. du lat. *scissio*, fait de *scindo*, fendre, diviser.

(*Polit.*) Séparation, division dans un Etat, dans une assemblée politique.

SCISSURE, s. f. même origine que SCISSION.

(*Anat.*) On nomme ainsi tout enfoncement des os, qui loge des vaisseaux sanguins et des nerfs, comme on l'observe aux côtes.

(*Hist. nat.*) *Scissure* se dit aussi, parmi les minéralogistes, de la fente des rochers, des montagnes, occasionnée par des tremblemens de terre ou autres accidens.

SCLÉRIASIS, s. f. du grec σκληριασις (*sklériasis*), dureté, callosité.

(*Méd.*) Callosité des cartilages, tarses des paupières.

SCLÉROME, s. m. du grec σκλήρωμα (*sklérôma*), dureté.

(*Méd.*) Tumeur renitente qui se forme dans quelque partie de l'utérus.

SCLÉROPTHALMIE, s. f. du grec σκληρὸς (*skléros*), dur, et d'ὀφθαλμος (*ophthalmos*), œil : dureté de l'œil.

(*Méd.*) Maladie des yeux accompagnée de dureté et de difficulté de mouvement, de douleur et de rougeur.

SCLÉROSARCOME, s. m. du grec σκληρὸς (*skléros*), dur, et de σαρξ (*sarx*), chair.

(*Méd.*) Tumeur dure et charnue qui affecte les gencives, et qui ressemble quelquefois à une crête de coq, et quelquefois à la chair d'un animal à coquille.

SCLÉROTIQUE, adj. du grec σκληρὸς (*skléros*), dur.

(*Anat.*) C'est le nom qu'on a donné à l'une des tuniques de l'œil, parce qu'elle est la plus dure. On l'appelle aussi cornée opaque.

SCOBIFORME, adj. du latin *scobs*, *scobis*, limaille, sciure, et de *forma*, forme : qui ressemble à de la limaille, ou à de la sciure de bois.

(*Botan.*) *Graines scobiformes;* on appelle ainsi les graines qui ressemblent au premier coup-d'œil à de la sciure de bois : telles sont celles de plusieurs orchidées.

SCOLASTIQUE ; *v.* SCHOLASTIQUE.

SCOLIASTE ; *voy.* SCHOLIASTE.

SCOLIE ; *voy.* SCHOLIE.

SCORBUT, s. m. Mot emprunté des Hollandois, qui l'ont eux-mêmes pris du danois *crobuth*, ventre rompu.

(*Méd.*) Maladie familière sur mer et dans les pays septentrionaux. Ses symptomes les plus ordinaires, sont le relâchement, le gonflement, la lividité et le saignement des gencives ; la noirceur, l'ébranlement et la chute des dents ; les ulcères et la puanteur de la bouche ; les taches et les vergetures rouges, livides, quelquefois jaunes, sur la peau, etc.

SCORIE, s. f. du lat. *scoria*, écume, crasse.

(*Métallurgie*) On appelle *scories*, dans les fontes métalliques, les substances salino-terreuses qui viennent nager à la surface du métal, et former une espèce d'écume ou de matière vitreuse. Ces matières varient suivant les différentes mines ou les différens métaux que l'on fait passer à la fonte ; elles sont produites par les pierres qui forment la gangue, le soufre, l'arsenic contenus dans la mine.

Les *scories* contiennent souvent une partie du métal ; de là vient le nom de *scories pures* et *scories impures*. Lorsque les *scories* sont bien vitrifiées, elles fournissent un excellent fondant pour le traitement des mines : elles font la fonction du verre, et facilitent la fusion.

De *scorie*, on a fait *scorification* pour l'art de séparer des métaux en fusion les substances qui leur sont étrangères. Les matières employées pour cela sont le borax, la litharge, les flux, etc.

(*Minéral.*) *Scories volcaniques;* on donne ce nom en général à toutes les matières volcaniques qui sont boursouflées, à peu près comme le *mâchefer :* telles sont les masses isolées lancées par le volcan dans

ses explosions, et qu'on voit rouler sur les flancs des montagnes.

SCORPION, s. m. du grec σκορπιὸς (*skorpios*).

(*Hist. nat.*) Insecte venimeux qui a la figure d'une écrevisse.

(*Astron.*) *Scorpion* ou *la grande bête* est le nom du huitième signe du zodiaque et d'une constellation. Il est appelé dans Cicéron, *nepa*; dans Manilius, *martis sidus*; dans Aratus, *fera magna*, parce qu'il occupoit deux signes entiers.

SCOTIE, s. f. du grec σκότος (*skotos*), ténebres, obscurité.

(*Archit.*) Mouture ronde et creuse, qui se place entre les tirets de la base d'une colonne; elle est ainsi appelée à cause de l'ombre qu'elle reçoit dans son creux.

SCOTOMIE, s. f. du grec σκότωμα (*skotoma*), vertige avec offuscation de la vue, dérivé de σκότος (*skotos*), obscurité, ténèbres.

(*Méd.*) C'est le nom d'une maladie qui cause des éblouissemens, qui proviennent de ce que les yeux sont couverts de nuages. On nomme aussi cette maladie *vertige ténébreux*, parce que c'est un vertige qui procède de l'obscurité de la vue, dans lequel les objets extérieurs paroissent tourner comme en rond.

SCRIBE, s. m. du latin *scriba*, fait de *scribo*, écrire : celui qui écrit.

(*Hist. anc.*) *Scribe*, dans la loi des juifs, étoit un principal officier qui écrivoit ou qui interprétoit l'écriture.

Il est parlé souvent dans la bible des *scribes*, des pharisiens; il n'en est point parlé avant Esdras, c'est pourquoi quelques savans conjecturent que le nom et la fonction sont venus de Chaldée et d'Assyrie, et qu'ils s'établirent chez les juifs, au retour de la captivité de Babylone. Ils acquirent une grande réputation parmi les juifs; ils étoient au dessus des sacrificateurs.

Le titre de *scribe* étoit également un nom de magistrature chez les Grecs, qui les appeloient *scribes du peuple*. Les Romains donnoient aussi le nom de *scribes* à des officiers subalternes de justice.

Aujourd'hui on n'entend plus par le mot de *scribe*, qu'un homme qui gagne sa vie à écrire; et dans ce cas, c'est un terme de mépris.

SCRIPTEUR, s. m. du latin *scribo*, *scriptum*, écrire : celui qui écrit.

(*Chancellerie rom.*) C'est à Rome, un officier du premier banc, qui écrit les bulles qui s'expédient en original gothique : ils sont au nombre de cent.

SCROBICULEUX, SE, adj. du lat. *scrobicula*, diminutif de *scrobis*, *scrobis*, fosse parsemée de petits trous concaves.

(*Botan.*) Il se dit des parties des plantes dont la surface est parsemée de petits trous concaves, creusés dans la substance même du corps. Le réceptacle commun de quelques composées, le placenta de plusieurs *anagallidées*, etc., sont *scrobiculeux*.

SCROFULES, s. f. du lat. *scrophulæ*, écrouelles, formé de *scropha*, truie.

(*Méd.*) Les *scrofules*, dont on a fait, par corruption, ECROUELLES (*V.* ce mot.), sont des tumeurs froides qui se forment dans les glandes conglobées du cou, etc. Elles sont ainsi appelées du latin *scropha*, truie, parce que cet animal passe pour être sujet à la même maladie.

SCROTOCÈLE, s. m. du latin *scrotum*, le *scrotum*, les bourses, et du grec κήλη (*kélé*), tumeur, hernie : hernie du *scrotum*.

(*Méd.*) Hernie complète qui descend jusqu'au *scrotum*.

SCROTUM, s. m. du latin *scrotum*, ou *scortum*, sac de cuir ou de peau.

(*Anat.*) Enveloppe cutanée qui renferme les testicules, et qu'on appelle vulgairement *bourse*. Elle a été ainsi nommée par les anciens, parce qu'elle ressemble à un sac ou bourse de cuir, qu'ils appeloient *scortea*, bourse de cuir ou de peau.

SCRUPULE, s. m. du latin *scrupulus*, diminut. de *scrupus*, gravier, petite pierre qui entre dans le soulier, quand on marche dessus.

(*Métrol.*) Le plus petit des poids

dont se servoient les anciens, et, parmi les médecins modernes, un poids égal à 20 grains.

(*Astron.*) *Scrupules*, en termes d'astronomie, signifient des parties, des minutes.

Scrupules éclipsés; c'est la partie du diamètre de la lune qui entre dans l'ombre.

Scrupules de la demi-durée; c'est un arc de l'orbite de la lune, que le centre de cette planète décrit depuis le commencement de l'éclipse jusqu'à son milieu.

SCRUTIN, s. m. du lat. *scrutor*, rechercher.

(*Polit.*) Manière dont les assemblées politiques, ou les compagnies, procèdent dans les élections qui se font par suffrages secrets, que l'on donne par billets pliés ou par petites boules, qu'on appelle *ballotes* (*V.* BALLOTAGE). Il y a plusieurs sortes de *scrutin*:

Scrutin individuel; c'est celui auquel on procède en faisant, par chaque votant, un bulletin particulier pour chaque sujet à élire, et sur lequel on n'écrit qu'un seul nom.

Scrutin de liste; c'est celui par lequel on vote à la fois sur tous les sujets à élire, en écrivant dans le même billet autant de noms qu'il y a de nominations à faire.

Scrutin de liste double; c'est celui par lequel, non-seulement chaque électeur vote à la fois sur tous les sujets à élire, mais encore désigne un nombre de sujets, double de celui des places à remplir, en écrivant dans le même billet un nombre de noms, double de celui des nominations à faire.

Au premier tour du *scrutin*, on obtient la pluralité relative des suffrages, mais il faut quelquefois trois tours pour obtenir la pluralité absolue.

De *scrutin* ou *scruter*, on a fait *scrutateurs*, pour désigner ceux qui sont appelés à assister à la vérification du scrutin. Dans l'élection des papes, il y a toujours trois cardinaux *scrutateurs*.

SCULPTURE, s. f. du latin *sculpo*, *sculptum*, graver, tailler au ciseau.

L'art de peindre et de sculpter, est né par-tout; chez l'homme encore sauvage, par-tout il a voulu imiter la forme humaine: on n'a donc tardé nulle part à pétrir de la terre, à tailler du bois, et l'on n'a pas tardé par-tout à vouloir représenter à peu près la même figure humaine par des traits grossiers de couleur. Telle a été l'origine de la *sculpture* et de la peinture, et ces deux arts se sont arrêtés à ces premiers rudimens, sur une grande partie de la terre. Moïse nous montre des ouvrages de *sculpture* dans des siècles bien antérieurs à ceux où il écrivoit.

Dans la Genèse, lorsque Jacob se disposoit à quitter en secret Laban, et à retourner dans le pays où il avoit pris naissance, Rachel parvint à dérober les idoles de son beau-père.

On voit encore que l'art de jeter en fonte les métaux, et de les faire servir à des imitations de la nature, fut connu des Israélites, dans des tems fort reculés, puisqu'ils fondirent un veau d'or dans le désert.

Les Égyptiens inventèrent de bonne heure la *sculpture;* mais deux obstacles s'opposèrent à ce qu'ils pussent la porter à la perfection; le premier étoit invincible; c'est qu'ils n'étoient pas beaux eux-mêmes; le second, c'est que les lois leur prescrivoient une continuité de principes et de pratique, qui ne permettoit pas aux artistes de rien ajouter à ce qu'avoient fait leurs prédécesseurs. Les Égyptiens ne pouvoient d'ailleurs connoître l'anatomie, puisque celui même qui ouvroit les corps pour les embaumer, étoit obligé de se soustraire par la fuite, à la fureur du peuple.

Les grands ouvrages des Phéniciens ont été détruits; mais Homère rend hommage à leur habileté dans les arts, en parlant du cratère de Pélée, qui l'emportoit, dit-il, en beauté, sur tous les ouvrages de la terre entière, car c'étoit les Sidoniens, ces hommes habiles, qui l'avoient travaillé.

Les conjectures que l'on peut faire sur l'habileté des Perses, dans les arts qui tiennent au dessin, ne sont pas favorables à ce peuple. Comme la décence ne leur permettoit pas de se

montrer nus, ils ne purent faire de grands progrès dans le dessin de la figure, puisqu'ils n'en connoissoient pas les formes, et ne durent guère connoître d'autre beauté que celle des têtes, et la hauteur majestueuse de la taille.

Pline et Winkelman, regardent comme probable, que les Étrusques avoient conduit avant les Grecs, l'art de la *sculpture* à une certaine perfection; ce qui est certain, c'est que, long-tems avant le siége de Troie, un artiste, nommé Dédale, fuyant la colère de Minos, se réfugia en Sicile, où il travailla, et d'où il passa en Italie, où il laissa des monumens de son art. Pausanias et Diodore de Sicile, assurent que l'on voyoit encore, de leur tems, des ouvrages attribués à cet artiste célèbre, et qui étoient imposans par la grandeur de leur caractère.

Si les Grecs entrèrent plus tard que d'autres peuples, dans la carrière des arts, ils surent, en les devançant, faire servir ce désavantage à leur gloire. Dès qu'ils eurent fait les premiers pas, les encouragemens, les récompenses, la gloire, les excitèrent à en faire de nouveaux, et au moment où ils s'arrêtèrent enfin, s'il leur restoit quelques découvertes à faire, ce n'étoit du moins que dans quelques parties inférieures de l'art, qui nuisent souvent à l'étude des parties capitales. D'ailleurs, jamais les statuaires n'eurent d'aussi fréquentes occasions que dans la Grèce, de développer leurs talens, et d'en recueillir la récompense. Tout homme qui méritoit la reconnoissance de ses concitoyens, tout homme qui parvenoit à se distinguer, avoit les honneurs d'une statue. Quelquefois, dit Winkelman, on s'en érigeoit à soi-même; on avoit la permission de placer dans les temples les statues de ses enfans.

On connoît l'amour des Grecs pour la beauté; on sait que leurs ouvrages sont remplis des éloges de cette qualité extérieure; chez un pareil peuple, les artistes devoient se la proposer pour premier objet de leur art: ils devoient surpasser, en suivant cet objet, tous les peuples qui avoient cultivé la *sculpture*, et leurs ouvrages devoient être les modèles de tous les peuples à venir.

Comme les honneurs des statues furent principalement accordés aux hommes qui excellèrent dans les jeux publics, les artistes durent avoir de beaux modèles, car des athlètes, vainqueurs à la course, au pugilat, etc., devoient être des hommes bien conformés, et offrir, par le genre de leurs exercices, différentes espèces de beauté.

Jusqu'au règne d'Alexandre, les arts s'avancèrent dans la Grèce de plus en plus, vers la perfection; mais, après la mort de ce prince, quoique la peinture et la *sculpture* fussent toujours plus cultivées, elles ne firent plus de progrès dans les parties capitales. Après la chute des républiques grecques, les beaux arts furent transportés de la Grèce à Rome; mais ils ne paroissent pas avoir eu beaucoup d'éclat avant le règne de Néron; il est même probable que les beaux ouvrages faits du tems de ce prince, ainsi que sous les règnes de Trajan et d'Adrien, ont été exécutés par des Grecs.

Lorsque la Grèce fut tombée sous la domination de Rome, les artistes, privés de l'espérance de s'attirer de la considération de la part d'un gouvernement qui n'estimoit que les gens de guerre, tombèrent dans le découragement; dès lors ils renoncèrent à l'étude de l'art, qui devint une sorte de métier, et qui fut enfin plongé dans un abandon total.

L'art ne faisant plus de progrès, déchut rapidement; s'il se releva quelque tems sous les princes qui l'aimoient, les révolutions de l'empire, les guerres successives, le changement de religion, l'abolition des images, l'invasion des barbares, portèrent les derniers coups au bon goût, en détruisant ce qui restoit encore des chefs-d'œuvres des anciens.

C'est dans le quinzième siècle que la *sculpture* est sortie du néant, soutenue par Michel-Ange. Tandis qu'elle florissoit en Italie, Jean Goujon lui préparoit en France une nouvelle gloire; mais cette gloire se perdit dans les guerres civiles qui désolèrent le royaume. Le siècle de Louis XIV, si fécond en merveilles, vit naître Puget, Girardon,

Coustou, etc. Ces hommes de génie en ont créé d'autres, parmi lesquels on est obligé de citer Bouchardon, qui a rassemblé toutes les perfections de l'art, et les beautés de l'antique, dans ses nombreux ouvrages.

Pour l'histoire de la sculpture, la critique des monumens anciens, etc. consultez l'histoire de l'art, de *Winkelmann*, les ouvrages de Mengs, Reynolds, Falconnet, etc.

SCUTIFORME, adj. du lat. *scutum*, écu, bouclier, et de *forma*, forme, ressemblance : qui a la forme d'un bouclier.

(*Anat.*) Il se dit d'un des cartilages du larynx, ainsi appelé parce qu'il a la forme d'un bouclier.

SCYTALE, s. f. du grec σκυτάλη (*skutalé*), fouet de cuir.

(*Stéganographie*) Ce terme désigne une invention dont se servoient les Lacédémoniens pour écrire d'une manière secrète. Les deux correspondans avoient chacun un rouleau de même dimension et de même longueur; celui qui écrivoit tournoit autour du rouleau une bande de parchemin, et ensuite il traçoit ses caractères sur ce parchemin ainsi roulé. Cette bande déroulée présentoit des lettres sans suite, et indéchiffrables pour celui qui n'étoit point au fait de cette manière d'écrire. Le correspondant, à qui l'on adressoit la bande de parchemin, la rouloit à son tour sur le rouleau pareil à celui dont s'étoit servi la personne qui avoit écrit, et le contenu de la missive se présentoit d'une manière facile à lire. Cette invention, assez grossière, est la première dont parle Porta, dans son livre de *Ciferis*.

SÉBACÉ, ÉE, adj. du lat. *sebaceus*, fait de *sebum*, suif : qui ressemble à du suif.

(*Anat.*) Il se dit de certaines glandes qui séparent une humeur semblable à du suif. Ces glandes sont répandues par toute la peau; elles sont remarquables sur-tout aux environs du nez, aux aines et aux aisselles.

SÉBATES, s. m. même origine que SÉBACÉ.

(*Chimie*) Sels formés par la combinaison de l'acide sébacique, ou de la graisse, avec différentes bases.

Leur terminaison en *ate*, indique qu'ils appartiennent à la classe des acides qui sont complétement saturés d'oxigène, et dont la terminaison est en *ique*.

SEC, SÈCHE, adj. du lat. *siccus*, l'opposé de l'humide, et au figuré, dépourvu d'agrément.

(*Architect.*) En maçonnerie, on dit un mur de *pierres sèches*, pour un mur fait de pierres arrangées simplement, sans plâtre ni mortier.

(*Fortificat.*) On dit un fossé *sec*, pour un fossé où il n'y a point d'eau.

(*Métallurgie*) *Sec* se dit aussi des métaux qui sont cassans et difficiles à mettre en œuvre. On dit plus communément *aigre*.

(*Diction*) On dit d'un auteur, d'un orateur, d'un poëte, qu'il est *sec* lorsqu'il n'est ni abondant en pensées, ni riche en expressions.

Un style sec est un style dépourvu d'agrémens, d'ornemens, etc.

(*Arts du dessin*) *Un dessin sec* est un dessin fait avec un trait amaigri, qui n'a point de moëlleux, dont les contours ne sont point préparés, la touche épargnée.

Un peintre sec est celui dont les teintes sont sans passages, et mal fondues.

Un ouvrage *sec*, en sculpture, est celui dont les contours sont durs, qui n'a pas cette tendresse qui se fait sentir dans le marbre bien travaillé.

(*Marine*) *Courir à sec*; c'est, dans un gros coup de vent, avoir toutes ses voiles serrées, afin de présenter moins de surface au vent.

Un vaisseau met aussi à *sec*, dans certains cas, en tems de guerre, lorsqu'on est à portée de quelques vaisseaux ennemis, en force supérieure, pour éviter d'en être apperçu.

SÉCABLE, adjec. du lat. *seco*, couper.

(*Didact.*) Qui peut être coupé.

SÉCANTE, s. f. même origine que SÉCABLE.

(*Géom.*) Ligne qui en coupe une autre, ou qui la divise en deux parties.

(*Trigonométrie*) *Sécante*, en termes de trigonométrie, signifie une

ligne droite, tirée du centre d'un cercle, laquelle coupant la circonférence, est prolongée jusqu'à ce qu'elle se rencontre avec une tangente au même cercle.

SECHE, ou SEICHE, ou SEPPIE, du lat. *seppia.*

(*Ichtyologie*) Genre de vers mollusques nus, ayant le corps charnu, contenu dans un sac également charnu, terminé en haut par deux tentacules et huit bras verruqueux.

La baleine se nourrit beaucoup de cette sorte de poisson.

L'ambre gris (*V.* AMBRE), paroit être le résultat de sa digestion.

(*Peinture*) L'encre de la Chine, dont les dessinateurs font un grand usage, paroit aussi fournie par une espèce de *sèche*, et les habitans de l'Inde recueillent également d'une autre espèce de *sèche*, une liqueur brune, dont on se sert à Paris pour la peinture en détrempe, dite *à la sépia.*

SÈCHES, s. f. du lat. *siccus*, sec.

(*Marine*) Les marins appellent ainsi des sables que la mer couvre quand elle est haute, et qu'elle laisse à découvert et à *sec* quand elle est basse; ils donnent aussi quelquefois le nom de *sèches* à des bancs de rochers, ou écueils près des côtes, que la mer découvre en tout ou en partie, comme les *sèches* de Barbarie, etc.

SECOND, DE, adj. du lat. *secundus*, fait de *secondo*, aider, favoriser: deuxième, qui est immédiatement après le premier.

(*Algèbre*) *Second terme;* c'est celui où la quantité inconnue monte à un degré ou une puissance plus petite d'une unité que celle du terme où elle est élevée au plus haut degré.

L'art de chasser les *seconds* termes d'une équation, c'est-à-dire, de former une nouvelle équation, où les *seconds* termes n'aient pas lieu, est une des inventions les plus ingénieuses, et dont on fait le plus grand usage en algèbre.

(*Chimie*) *Eau seconde;* c'est l'eau forte étendue d'eau.

(*Art dramatique*) *Seconds rôles;* ce sont ceux qui sont subordonnés aux rôles principaux: *cet acteur ne joue que les seconds rôles.*

SECONDAIRE, adj. même origine que SECOND: accessoire, qui ne vient qu'en *second.*

(*Astron.*) *Cercles secondaires de l'écliptique;* ce sont, dans les livres anglois, les cercles de latitudes, ou les cercles qui, passant par les poles de l'écliptique, coupent l'écliptique à angles droits, et servent à marquer la distance des étoiles ou des planètes à l'écliptique, et le point de l'écliptique où elles répondent.

En général, on peut appeler *cercles secondaires*, tous les cercles qui coupent à angles droits un des six grands cercles: tels sont les cercles azymutaux ou verticaux, par rapport à l'horizon, etc.; les méridiens, par rapport à l'équateur.

Planètes secondaires; on appelle ainsi les planètes qui tournent autour d'autres planètes, comme centres de leur mouvement, et avec lesquelles elles sont emportées autour du soleil.

Cadrans secondaires ou *cadrans de la seconde espèce;* ce sont les cadrans irréguliers ou déclinans, c'est-à-dire, qui ne sont ni horizontaux, ni équinoxiaux, ni septentrionaux, ni orientaux, ni occidentaux.

SECONDE, s. f. même origine que les précédens.

(*Géom. astron.*) La soixantième partie d'une minute ou d'une prime, soit dans les cercles, soit dans la mesure du tems.

Une seconde de tems, dans le mouvement diurne de la terre, équivaut à 15 secondes de degré.

SECONDINES, s. f. du latin *secundinæ*, fait de *secundo*, aider.

(*Anat.*) Il se dit du placenta et des membranes qui enveloppent le fœtus dans le ventre de la mère, parce que ces parties soutiennent les dernières dans l'accouchement. Les matrones disent l'*arrière-faix.*

SECRET adj. et s. du latin *secretum*, fait de *secerno*, pour *secùs cerno*, distinguer, mettre à part: lieu à l'écart, lieu secret, chose secrète.

(*Économie polit.*) *Conseil secret;* on appelle ainsi dans quel-

ques états, le conseil où l'on agite les affaires importantes.

(*Diplomatie*) *Articles secrets;* il se fait peu de traités où il n'y ait quelques *articles secrets*, c'est-à-dire, des articles dont la publication est retardée jusqu'au moment de leur exécution; ils sont ainsi appelés par opposition aux *articles patens* ou publiés dans le traité.

(*Technol.*) On appelle *secrets*, dans quelques arts mécaniques, certains ressorts particuliers qui servent à divers usages.

SÉCRÉTAGE, s. m. du lat. *secerno*, *secretum*, mettre à part.

(*Technol.*) C'est le nom d'une opération par laquelle on rend propres au feutrage les poils de lièvre, de lapin et de castor. Cette opération consiste à frotter ces poils avant le dépouillement, avec une brosse imprégnée d'une dissolution de mercure dans l'acide nitrique.

SECRÉTAIRE, s. m. même origine que SECRET : celui qui écrit les lettres, qui rédige les actes pour celui ou ceux dont il dépend.

(*Écon. polit.*) *Secrétaire d'état;* au commencement de la troisième race des rois de France, le chancelier réunissoit toutes les fonctions des secrétaires et des notaires. Frère Guerin, évêque de Senlis, étant devenu chancelier de France, et ayant infiniment relevé cette charge, le *secrétariat* fut abandonné aux notaires et *secrétaires* du roi. Les *secrétaires* qui approchoient du roi, s'étant à leur tour rendus plus considérables, il y en eut quelques-uns que le roi distingua des autres, et qui furent nommés *clercs du secret;* c'est la première origine des secrétaires d'état; mais ce n'est que depuis Charles IX que les *secrétaires d'état* ont signé pour le roi. Ce prince étoit fort vif dans ses passions; et Villeroi lui ayant présenté plusieurs fois des dépêches à signer, dans le tems qu'il vouloit aller jouer à la paume : *signez, mon père*, lui dit-il, *signez pour moi. Eh bien mon maître!* reprit Villeroi, *puisque vous me le commandez, je signerai.*

SÉCRÉTEUR, ou SÉCRÉTOIRE, s. m. du lat. *secerno*, *secretum*, mettre à part, distinguer, séparer.

(*Physiol.*) On donne ce nom à de petits vaisseaux qui *séparent* quelque humeur de la masse du sang, comme la salive, la bile, la semence, l'urine, et plusieurs autres.

SÉCRÉTION, s. f. même origine que SÉCRÉTEUR.

(*Physiologie*) La *sécrétion* est la séparation de quelque liqueur mêlée avec le sang.

Sécrétion se dit aussi des humeurs même séparées de la masse du sang.

Il y a diverses opinions sur la manière dont la nature opère les *sécrétions*. Tous les physiologistes conviennent qu'il y a des filtrations dans toute l'habitude du corps; tous ont remarqué que la nature en opère beaucoup par les extrémités des vaisseaux seulement; mais comme il y en a d'autres qu'elle n'exécute qu'avec un appareil plus composé, on a cru de là qu'elle employoit différens moyens; on lui en a même supposés, et c'est ce qui a donné lieu à diverses opinions.

SECTE, s. f. du lat. *secta*, fait du verbe *sector*, employé par Cicéron dans le sens de suivre, accompagner, imiter.

(*Didactique*) Il se dit de plusieurs personnes qui suivent les mêmes opinions, qui font profession d'une même doctrine. De là, *sectaire*, pour désigner celui qui est d'une secte quelconque, ou qui adopte une opinion condamnée par l'église : *sectateur*, pour celui qui fait profession de suivre l'opinion de quelque philosophe, de quelque docteur, de quelque chef de secte religieuse.

SECTEUR, s. m. du lat. *sector*, fait de *seco*, *sectum*, couper, trancher.

(*Géom.*) Partie d'un cercle comprise entre deux rayons, et l'arc renfermé entre ces rayons.

Les Anglois donnent aussi le nom de *secteur*, à ce qu'on appelle en France *compas de proportion*.

(*Astron.*) *Secteur* est, en termes d'astronomie, le nom d'un instrument qui sert à mesurer la distance

d'un astre au zénith, ainsi que le quart de cercle ; mais le *secteur* a moins de degrés, et un rayon de plus.

Secteur astronomique ou *équatorial;* c'est le nom qu'a donné le célèbre Graham, de la société royale de Londres, à un instrument de sa composition, qui sert à prendre avec facilité les différences d'ascension droite et de déclinaison de deux astres, quand elles sont trop grandes pour être observées par une lunette immobile. Cet instrument est une perfection de la machine parallactique.

SECTION, s. f. du lat. *seco, sectum*, couper, trancher, diviser: division.

(*Bibliol.*) Une des divisions dans lesquelles se partage un ouvrage, un livre, un traité, etc.

(*Géom.*) L'endroit où des ligues des plans s'entrecoupent.

On appelle aussi *section* la ligne ou la surface formée par la rencontre de deux lignes, ou de deux surfaces, ou d'une ligne et d'une surface, ou d'une surface et d'un solide, etc.

Sections coniques ; on appelle ainsi les différentes figures qui naissent des différentes coupes d'un cône. Elles sont au nombre de cinq : le TRIANGLE, le CERCLE, la PARABOLE, l'ELLIPSE et l'HYPERBOLE. *V.* ces mots. *V.* CONIQUE.

(*Astron.*) *Section automnale ;* c'est le point de l'écliptique où ce cercle est coupé par l'équateur, et où le soleil se trouve au commencement de l'automne.

SÉCULAIRE, adj. du lat. *secularis*, fait de *seculum*, siècle: de siècle, séculaire, qui se fait de siècle en siècle.

(*Hist. anc.*) *Jeux séculaires ;* c'étoient des jeux qui se célébroient une fois en 100 ans ou en 110 ans: ils duroient trois jours et trois nuits. Le premier qui les célébra à Rome fut Valerius Publicola, le premier consul créé après qu'on eut chassé les rois, l'an 245 de la fondation de Rome. Quelques auteurs prétendent qu'un *siècle* étoit composé de cent dix ans, d'autres, de cent ans; mais il est certain que plusieurs empereurs n'ont pas attendu ni la cent dixième, ni la centième année. Auguste avoit fait célébrer les jeux *séculaires* l'an de Rome 736 ; Caligula en fit représenter 64 ans après, et moins de tems encore après; Domitien en fit faire, auxquels Tacite assista en qualité de *quindécemvir*. Septime Sévère fut le dernier qui les célébra.

Poëme séculaire ; c'est une pièce de vers qui se chantoit ou se récitoit aux jeux *séculaires*.

L'ode saphique d'Horace, qui est à la fin du livre des Epodes, est un fort beau poëme *séculaire*. Plusieurs éditions donnent encore le titre de poëme *séculaire* à la vingt-unième ode du premier.

Année séculaire ; c'est l'année qui termine chaque siècle.

SÉCULIER, ÈRE, adj. du latin *secularis*, fait de *seculum*, siècle, pris dans le sens de vie temporelle, vie profane, vie mondaine : profane, qui vit dans le monde, qui appartient au monde.

(*Hist. ecclés.*) *Séculier* s'est dit d'abord de tout ce qui est temporel, par opposition à *ecclésiastique*. De là les *puissances séculières* comparées aux *puissances ecclésiastiques*. Ce mot s'est ensuite étendu aux ouvrages profanes, par opposition aux ouvrages sacrés, ou qui avoient rapport à la religion. La Légende sacrée rapporte que saint Jérôme ayant été sévèrement repris pour avoir lu avec trop de plaisir et d'attachement Cicéron et Platon, fut obligé, pour faire cesser les coups qu'il recevoit à ce sujet, de promettre à Dieu qu'il ne liroit plus de livres *séculiers*.

SÉDATIF, IVE, adj. du latin *sedo, sedatum*, appaiser, calmer.

(*Méd.*) Epithète que l'on donne aux remèdes qui calment les douleurs : c'est la même chose qu'ANODIN. *V.* ce mot.

SÉDENTAIRE, adj. du lat. *sedeo*, s'asseoir : qui demeure ordinairement assis.

(*Écon. polit.*) *Parlemens sédentaires :* cette expression a été mise en usage lorsque le parlement de Paris, d'*ambulatoire* qu'il étoit, fut rendu *sédentaire* sous Philippe de Valois. Depuis, ce mot a été ap-

pliqué à tous les emplois qui s'exercent dans un même lieu, et par extension, aux personnes qui se tiennent presque toujours chez elles.

SÉDIMENT, s. m. du latin *sedimen* ou *sedimentum*, dépôt d'une liqueur, fait de *sedeo*, s'asseoir.

(*Chimie*) Il se dit du dépot, de la lie ou des feces des sucs et des autres liquides qui tombent au fond du vaisseau par leur pesanteur.

(*Méd.*) *Sédiment des urines;* on appelle ainsi cette matière tantôt blanche, tantot jaunâtre, rougeâtre ou briquetée, tantot brune, et que les urines d'un malade déposent au fond du vase dans lequel on les laisse reposer. Ce *sédiment*, dans les maladies aiguës, joint aux autres signes propres, fournit aux médecins les moyens de prédire l'évènement de la maladie.

SÉDUCTION, s. f. du lat. *seduco*, pour *secùs duco*, conduire à part, hors du chemin.

(*Pratique*) On qualifie ainsi le crime de celui qui abuse de la simplicité d'une jeune fille, pour usurper ce qu'elle ne doit pas accorder. *V.* RAPT.

SÉGÉTAL, adj. du lat. *seges*, *segetis*, grains sur pied, moisson: qui appartient, qui a rapport à la moisson.

(*Botan.*) Il se dit de ce qui croit dans les champs, parmi les plantes cultivées, pour moisson.

SEGMENT, s. m. du latin *segmen* ou *segmentum*, retaille, morceau coupé.

(*Géom.*) *Segment d'un cercle;* c'est la partie du cercle comprise entre un arc et sa corde; ou bien, c'est une partie d'un cercle comprise entre une ligne droite plus petite que le diamètre, et une partie de sa circonférence.

Segment d'une sphère; c'est une partie d'une sphere terminée par une portion de sa surface, et un plan qui le coupe par un endroit quelconque.

Ségment se dit aussi par extension des parties de l'ellipse, ou d'autres figures curvilignes.

SÉGRÉGATION, s. f. du latin *segregatio*, fait de *segrego*, pour *se-us grego*, dont la racine est *grex*, *gregis*, troupeau: littéralement l'action de désattrouper, de séparer ce qui étoit en troupeau.

(*Didact.*) Action par laquelle on met quelqu'un ou quelque chose à part: séparation.

SEIGLE, s. m. du lat. *secale*, dont on a fait d'abord *sigele*, et ensuite *seigle*.

(*Agricult.*) Genre de plante graminée dont la fleur ressemble à celle du froment.

Les anciens faisoient peu de cas de ce grain; car, excepté Pline, aucun auteur n'en a parlé avec quelque détail: mais il est cultivé aujourd'hui dans toute l'Europe, surtout dans les pays froids et élevés.

Le *seigle* est exposé à une maladie particuliere appelée *ergot*, et les personnes qui mangent du pain de *seigle ergoté* sont attaquées d'une gangrene seche qui leur fait quelquefois tomber toutes les extrémités, presque sans douleur et sans hémorragie.

Si les anciens faisoient peu de cas du *seigle* comme grain, ils employoient beaucoup de terre à le cultiver comme fourrage; ils l'employoient même à fumer les terres. Pline parle d'une espèce de *seigle* que l'on enterroit à l'époque de la floraison, pour servir d'engrais. Cette pratique mériteroit d'etre adoptée.

SEIGNEUR, s. m. Corruption du latin *senior*, ancien, plus ancien.

(*Hist. rom.*) Chez les Romains, le sénat fut ainsi nommé, parce qu'il étoit composé de vieillards.

(*Hist. de Fr.*) Grégoire de Tours, et quelques auteurs anciens, appellent *seniores*, les gentilshommes et les hommes puissans. Philippe-le-Bel a porté le premier le titre de seigneur très-redouté.

(*Hist. d'Angleterre*) On appelle en Angleterre la chambre haute, la *chambre des seigneurs*, *the house of lords*.

(*Hist. Turque*) On donne à l'empereur turc la qualité de *grand seigneur*.

SEIN, s. m. du lat. *sinus*.

(*Anat.*) *Sein*, se dit particulièrement à l'égard des femmes, de leur mamelles.

(*Géographie*) *Sein*, se dit quelquefois d'une ouverture de la terre qui

qui reçoit la mer dans sa capacité : tels sont le sein arabique ou la mer Rouge ; le sein persique, qui s'étend depuis Ormus jusqu'à Bassora.

SEINE ou SENNE, s. f. du latin *sagena*, rets à pêcher, fait du grec σαγήνη (*sagéné*), mot lacédémonien de même signification.

(*Pêche*) Sorte de filet à petites mailles. On regarde ce filet comme nuisible, parce que pour s'en servir on le charge de plomb, et qu'on le traîne le long de la côte, ce qui donne lieu à la destruction du frai.

SEING, s. m. du lat. *signum*.

(*Diplomatique*) Le *seing* étoit anciennement un *signe*, une marque que l'on faisoit au bas d'un acte, et ce signe étoit ordinairement une croix, symbole du serment qu'on faisoit d'observer ce à quoi l'on s'engageoit. Depuis, on a substitué au signe de la croix, des monogrammes qui servoient tout ensemble de signature et de sceau. Aujourd'hui, c'est encore pour ceux qui ne savent pas écrire, une simple croix, et pour les autres, leur nom écrit au bas d'une lettre, d'un acte, d'une promesse, pour le certifier, pour le confirmer, et pour le rendre valable.

Seing privé ; c'est une signature qui n'a point été faite devant un officier public.

Blanc seing ; c'est un papier signé que l'on donne à quelqu'un pour le remplir à sa volonté.

SÉJOUR, s. m. du lat. *subdiurnare*, dont les Italiens ont fait *soggiornare*, pour séjourner : on a dit anciennement *sejornum regis*, pour le lieu où l'on nourrissoit les chevaux du roi : le tems pendant lequel on demeure dans un même lieu.

(*Art. milit.*) *Séjour* est un jour de repos que les troupes ont quand elles sont en marche.

(*Marine*) *Séjour*, en termes de marine, est le tems qu'un vaisseau reste dans un port ou dans une rade étrangère. On dit aussi RELACHE. *V.* ce mot.

SEL, s. m. du lat. *sal*, *salis*.

(*Mineral.*) On entend ordinairement par *sel*, une substance qui a de la saveur et qui est soluble dans l'eau.

Les *sels* sont en général composés d'une base alcaline, terreuse ou métallique, et d'un acide.

Les minéralogistes, d'après Bergmann, classent les *sels* par leurs bases ; ainsi, ils disent : *chaux sulfatée*, *baryte carbonatée*. Les chimistes, au contraire, forment les genres de *sels* par les acides, et disent : *sulfate de chaux*, *carbonate de baryte*, *nitrate de potasse*, etc.

Sel marin ou *sel commun*, ou *sel de cuisine*, ou *muriate* de soude ; c'est un sel neutre parfait, qui ne contient ni excès de base, ni excès d'acide. Il est composé d'environ moitié de son poids de soude ou alcali minéral, de 0,33 d'acide marin ou muriatique, et de 0,17 d'eau de cristallisation.

La nature offre le sel marin dans les eaux de la mer ; à la surface du sol dans les climats chauds ; dans des lacs peu profonds ; dans les sources ou fontaines ; dans le sein de la terre, en très-grandes masses et en couches compactes et solides comme des bancs de pierre ; celui-ci s'appelle *sel fossile*.

(*Chimie*) Les chimistes, comme on l'a dit plus haut, forment les genres de sels par les acides. Les acides dont les noms se terminent en *ique*, forment des sels dont la terminaison est en *ate* ; ceux qui se terminent en *eux*, forment les *sels* en *ite*. *V.* ACIDE, NOMENCLATURE CHIMIQUE.

On compte environ cent trente-quatre sels connus.

Pour reconnoître un sel, il faut examiner ses propriétés et déterminer d'abord son acide, ensuite sa base.

Un chimiste auquel on remettra une substance saline inconnue, observera d'abord sa forme, sa saveur, sa pesanteur ; si ces propriétés ne lui donnent pas un caractere assez tranchant, il examinera si le sel est déliquescent, efflorescent ou inaltérable à l'air.

Si lorsqu'on le chauffe avec du charbon, il donne du soufre, c'est un *sulfate* ; si au goût il présente la saveur sulfureuse, et qu'en contact avec un acide, il dégage l'odeur du soufre, c'est un *sulfite* ; si, jeté sur

les charbons, il brûle avec une flamme blanche, vive et rapide, en le décomposant, et en mettant à nu sa base, c'est un nitrate; si, mis en contact avec un acide, il laisse exhaler une vapeur rouge nitreuse, c'est un *nitrite;* s'il décrépite sur les charbons, si l'acide sulfurique en dégage une vapeur blanche, suffocante, épaisse, et ayant l'odeur de pomme de reinette, c'est un muriate; s'il allume les corps combustibles à une température moindre que les nitrates, et qu'après la combustion, il reste dans l'état de muriate, c'est un muriate suroxigéné, etc. *V.* DÉCRÉPITATION, CRISTALLISATION, VOLATILISATION, EFFLORESCENCE, DELIQUESCENCE.

Sel essentiel des plantes; parmi les matériaux immédiats des plantes, on trouve le *sel essentiel:* on l'obtient en faisant macérer les plantes dans l'eau, et en faisant évaporer et refroidir les sucs qui les tiennent en dissolution.

Les *sels* des plantes sont d'un grand usage dans les arts et en médecine.

(*Littérat.*) *Sel attique;* les anciens appeloient *sel attique*, ce qu'il y a de plus vif et de plus piquant dans un ouvrage, ou un trait de raillerie ingénieux. Le *sel attique* étoit le plus estimé; et par *sel attique*, on entend la finesse, la délicatesse et la manière fine de penser et de s'exprimer des Athéniens.

SÉLECTION, s. f. du latin *seligo*, trier, séparer.

(*Didact.*) Terme nouveau dont on se sert quelquefois pour exprimer un triage, un choix fait avec examen.

SÉLÉNIQUE, adj. du grec σελήνη (*séléné*), lune: qui concerne la lune.

(*Astron.*) On donne cette épithète aux discours que fait un physicien ou un astronome, sur les mouvemens de la lune. M. de Cassini a fait un ouvrage intitulé *Instructions séléniques.*

SÉLÉNITE, s. f. du grec σελήνη (*séléné*), lune, et de λίθος (*lithos*), pierre: pierre de lune.

(*Minéral.*) La *sélénite* est une variété de la chaux sulfatée; c'est autrement le *gypse cristallisé* (*V.* GYPSE): elle est ainsi appelée, parce que les lames brillantes de ses cristaux réfléchissent l'image de la lune.

Les anciens avoient donné le nom de *sélénite*, à une sorte de gomme, sur laquelle la superstition avoit peint une image de la lune, qui croissoit et décroissoit, en suivant les phases de cet astre.

SÉLÉNITEUX, SE, adj. même origine que SÉLÉNITE: qui a rapport à la *sélénite.*

(*Chimie*) Les chimistes donnent cette épithète aux matières, aux sels, aux eaux qui ont quelque rapport avec la *sélénite*, ou qui contiennent de la *sélénite.*

SÉLÉNOGRAPHIE, s. f. du grec σελήνη (*séléné*), lune, et de γράφω (*graphô*), décrire: description de la lune.

(*Astron.*) La *sélénographie* est la description de la lune, et des taches ou points remarquables qu'on y distingue.

Aussitôt que Galilée eut fait des lunettes d'approche, en 1609, il vit que la lune avoit des montagnes et des cavités, dont l'aspect n'étoit pas toujours le même, par rapport à nous, et qui lui firent apercevoir sa *libration.* Dès lors les astronomes ont fait une étude particulière de la description des taches de la lune, et Hevelius en a fait le sujet d'un grand ouvrage, intitulé *Selenographia*, imprimé en 1647, où la lune est représentée dans toutes ses phases, et sous tous les points de vue. Cassini, Lahire, Mayer, Lambert, et plusieurs autres astronomes, ont aussi publié des figures de la lune; mais la carte de la lune, qui passe pour la plus exacte, est celle publiée à Gottingue en 1775, dans le premier volume des œuvres de Mayer.

SÉLÉNOSTATE, s. m. du grec σελήνη (*séléné*), lune, et de στάσις (*stasis*), station, l'action de s'arrêter, fait d'ἵστημι (*histémi*), s'arrêter: qui arrête, qui fixe la lune.

(*Astron.*) C'est le nom que l'on a donné à un instrument dont se servent les astronomes, pour faire certaines observations sur la lune.

SÉLEUCIDE, s. m. de *Seleucus*, l'un des généraux d'Alexandre.

(*Chronol.*) *L'ère des Séleucides;* c'est une ère ou comput et calcul chronologique, qui commence à l'établissement des *Séleucides*, c'est-à-dire, des rois qui ont régné en Syrie après *Seleucus Nicator*, l'un des principaux généraux d'Alexandre, et qui commença le royaume de Syrie, douze ans après la mort d'Alexandre.

La première année de cette ère commence l'an 311 avant J. C., au mois de septembre.

SELLE, s. f. du lat. *sella*, petit siége.

(*Équitat.*) Sorte de siége qu'on met sur le dos d'un cheval, d'une mule, pour la commodité de la personne qui monte dessus.

L'invention des *selles* est assez moderne; les anciens Romains n'en connoissoient point l'usage; ils se servoient simplement de grands panneaux carrés, comme on en voit à la statue d'Antonin, au Capitole. La première fois qu'il fut parlé de *selle* dans l'histoire, c'est en l'année 340: il y est dit que Constance, qui combattoit contre son frère Constantin, pour lui ôter l'empire, pénétra jusqu'à l'escadron où il étoit en personne, et le renversa de dessus sa *selle*.

Être bien en selle; c'est être bien à cheval.

(*Anat.*) On appelle *selles*, les apophyses de l'os sphénoïde, parce qu'elles forment comme une *selle* à cheval.

(*Méd.*) *Selle* se dit d'un siége propre à mettre un bassin de chambre, où l'on se décharge le ventre, et, par extension, de la décharge elle-même. Les médecins jugent des maladies par les *selles*.

SEMAILLES, s. f. du lat. *semen*, semence.

(*Agricult.*) Ce mot se dit également de l'opération de semer les grains, et de la saison de les semer; il signifie aussi les grains semés.

SEMAINE, s. f. du latin *septimana*, durée composée de sept jours.

(*Chronol.*) Sept jours naturels ou astronomiques composent une *semaine*.

Suivant le rapport de Moïse, les *semaines* doivent leur origine à la création du monde, parce que Dieu l'a achevée en six jours, et s'est reposé le septième.

Dion Cassius prétend que les Égyptiens ont été les premiers qui aient divisé le tems en *semaines*, que les sept planètes leur avoient fourni cette idée, et qu'ils en avoient tiré les noms des sept jours de la *semaine*.

On ne voit nulle part que les Grecs et les Romains aient fait usage de cette manière de mesurer le tems. Les Grecs comptoient leurs jours par décades, et les Romains par neuvaines.

L'usage de diviser le tems en *semaines*, ne s'est établi en Occident qu'avec le christianisme, à l'imitation des juifs. *V.* pour les noms des jours de la *semaine*, LUNDI, MARDI, etc.

SEMALE ou SEMAQUE, s. m. Corruption de l'anglois *smack*.

(*Marine*) Sorte de bâtiment de pêche et de cabotage, des mers d'Écosse et d'Angleterre, dont le gréement est semblable à celui des sloops, ou bateaux bermudiens, mais dont la construction est plus renforcée.

SEMBLABLE, adj. du lat. *similis*, fait du latin barbare *simulare*, ou *similare*, qu'on a dit pour sembler: de même nature, pareil.

(*Géom.*) *Semblables* se dit des figures et des angles entre lesquels il y a similitude.

Les angles *semblables* sont des angles égaux. Dans les angles solides, lorsque les plans sous lesquels ils sont contenus sont égaux en nombre et en grandeur, et sont arrangés dans le même ordre, les angles solides sont *semblables*, et par conséquent égaux.

Rectangles semblables; ce sont ceux dont les côtés qui forment des angles égaux sont proportionnels.

Triangles semblables; ce sont ceux qui ont trois angles respectivement égaux, chacun à chacun.

Polygones semblables; ce sont ceux dont les angles sont égaux, chacun à chacun, et dont les côtés autour des angles égaux sont proportionnels.

Il en est de même de toutes les figures rectilignes *semblables*.

Arcs semblables ; ce sont ceux qui contiennent des parties *semblables*, ou égales de leurs circonférences respectives.

Segmens semblables ; ce sont ceux qui contiennent des angles égaux.

Sections coniques semblables ; ce sont celles dont les ordonnées à un diamètre, dans l'une, sont proportionnelles aux ordonnées correspondantes à un diamètre *semblable* dans l'autre, et dont les parties de diamètres *semblables*, qui sont entre le sommet et les ordonnées dans chaque section, sont *semblables*.

Polyèdres semblables ; ce sont ceux qui sont composés d'un même nombre de pyramides *semblables* et *semblablement disposées*.

(*Arithmét.*) *Nombres, plans semblables ;* ce sont ceux qu'on peut disposer en rectangles *semblables ;* c'est-à-dire, en rectangles dont les côtés sont proportionnels, comme 6 multiplié par 2, et 12 par 4 ; le produit de l'un, qui est 12, et celui de l'autre, qui est 48, sont des nombres *semblables*.

(*Algèbre*) *Quantités semblables ;* ce sont celles qui contiennent les mêmes lettres, et précisément le même nombre de lettres.

Signes semblables ; on dit, en algèbre, que deux quantités ont des *signes semblables*, quand elles sont toutes deux affirmatives, ou toutes deux négatives.

SÉMÉIOLOGIE, s. f. du grec σημεῖον (*sémeion*), signe, et de λόγος (*logos*), discours : discours, traité des signes. *Voy.* SEMIÉOTIQUE.

SÉMÉIOTIQUE, s. f. du grec σημειωτικος (*sémeiotikos*), fait de σημεῖον (*séméion*), signe.

(*Méd.*) Partie de la médecine qui traite des signes et des indices, tant de la santé que des maladies, de l'usage qu'on en doit faire.

SEMELLE, s. f. du lat. barbare *sapella*, diminutif de *sapa*, cuir : pièce de cuir qui fait le dessous du soulier.

(*Archit.*) Espèce de tirant fait d'une plate-forme, où sont assemblés les pieds de la forme d'un comble, pour en empêcher l'écartement.

(*Métrol.*) *Semelle* est une mesure de la grandeur du pied, comme palme, à l'égard de la main.

(*Monnoie*) *Semelle*, en termes de monnoyeur, est une portion du lingot d'or ou d'argent, pesée au poids d'essai, et que l'essayeur bat, sur le sas, plat et mince comme une *semelle*.

(*Artillerie*) *Semelle* est aussi une planche de bois un peu épaisse qui se place entre les deux flasques d'un affût, et sur laquelle la pièce de canon repose.

(*Marine*) *Semelles de dérive*, ou *ailes de dérive ;* on appelle ainsi un assemblage de plauches mises à plat l'une contre l'autre, de la forme d'une ovale renflée par un bout, et dont quelques bâtimens hollandois font usage pour aller à la bouline. Ils ont à cet effet une *semelle* de chaque côté du bâtiment, où elle est mobile autour d'une cheville, qui est fixée dans la partie la plus étroite de l'ovale. Ils font enfoncer dans l'eau la *semelle* de dessous le vent, afin de soutenir par son moyen le bâtiment contre la dérive, et pour faire porter la voile. Le but de cette pratique est de soutenir contre l'effort de la voile les bâtimens tels que ceux des Hollandois, qui, étant dans le cas d'entrer dans tous leurs ports, et dans les passes où il y a peu d'eau, sont construits avec très-peu de creux, et sont en même tems faits pour porter beaucoup de marchandises, et mal calculés par conséquent, pour seutenir l'effort de la voile.

SEMENCE, s. f. dn lat. barbare *sementia*, fait de *semen*, graine.

(*Agricult.*) *Semence*, en termes d'agriculture, se dit des grains qu'on répand dans une terre préparée, afin de les faire produire et multiplier.

(*Jardin.*) Les jardiniers entendent par ce mot, la graine que la plante contient, et qui n'est autre chose qu'une plantule que la rencontre d'une matrice convenable fait développer.

(*Physiologie*) *Semence* se dit de cette humeur blanche, destinée par la nature à la réproduction de l'es-

pèce. Elle est située entre les testicules; de là, portée par les vaisseaux déférens aux vésicules séminales, où elle est réservée, jusqu'à ce qu'elle aille consommer le grand ouvrage de la génération, ou bien, jusqu'à ce qu'elle soit repompée, et retourne dans la masse du sang. Les femmes ont-elles une vraie *semence* prolifique? La *semence* de l'homme entre-t-elle dans la matrice par son orifice, ou bien entre-t-elle simplement dans le tissu de ce viscère : ces questions, et bien d'autres, occupent depuis long-tems, et occuperont longtems encore les physiologistes.

(*Joaillier*) *Semence de perles;* on appelle ainsi de très-petites perles, dont ordinairement quatre ou cinq ne pèsent qu'un grain.

Semences se dit aussi de très-petites parcelles de diamans dont on orne un bijou pour lui donner de l'éclat.

(*Pharmacie*) *Semences froides;* ce sont des graines dépouillées de leur écorce, qu'on emploie pour appaiser les coliques, les douleurs de reins, etc. On distingue les *semences froides majeures*, et les *semences froides mineures;* les premières sont les graines des melons, des courges, des pastèques et des concombres; les autres sont les graines de laitue, de chicorée, d'endive et de pourpier.

SEMESTRE, adj. et s. du latin *semestris*, composé de *sex*, six, et de *mensis*, mois: durée de six mois; ou de *semi*, moitié, et de *mensis*, mois: la moitié d'un mois, quinze jours; on a dit *semestris luna*, pour la lune au milieu de son cours.

(*Écon. polit.*) Durée de six mois. Il se dit des compagnies qui ne servent qu'une demi-année, et des officiers qui ne servent que six mois dans une compagnie.

(*Art milit.*) *Semestre* se dit aussi d'un congé de six mois accordé aux militaires, et par extension, d'un congé de quatre, trois, et même de deux mois.

SEMI, mot latin qui signifie demi, et qui n'est en usage que lorsqu'il est joint à un autre mot.

SEMI-BRÈVE, s. f. du latin *semi*, pour *semis*, moitié, et de *brevis*, court : moitié d'une brève.

(*Musique*) *Semi-brève* est dans nos anciennes musiques, une valeur de note ou une mesure de tems qui comprend l'espace de deux minimes ou blanches. La *semi-brève* s'appelle maintenant ronde, parce qu'elle a cette figure; mais autrefois elle étoit en losange.

SEMI-CUBIQUE, adj. du latin *semi*, moitié, et de *cubus*, carré, solide.

(*Géom.*) *Parabole semi-cubique*, ou *seconde parabole;* c'est une courbe du second ordre, dans laquelle les cubes des ordonnées sont comme les carrés des abscisses.

SEMI-DIURNE, adj. du latin *semi*, moitié, et de *diurnus*, d'un jour.

(*Astron.*) *Arc semi-diurne.* V. ARC.

SEMI-PREUVE, s. f. du latin *semi*, moitié, et de *proba*, pour *probatio*, preuve.

(*Pratique*) Preuve imparfaite, appelée autrement présomption simple. *V.* PRÉSOMPTION.

SEMI-QUADRAT, adj. du lat. *semi*, moitié, et de *quadratus*, carré : de figure carrée.

(*Astron.*) *Semi-quadrat* ou *semi-quartile;* c'est l'aspect des planètes, lorsqu'elles sont distantes l'une de l'autre de la moitié de la quatrième partie ou de la huitième partie du zodiaque; c'est-à-dire, de quarante-cinq degres.

Semi-quintile, lorsqu'elles sont distantes de la dixième partie, ou de trente-six degrés; et *semi-sextile* lorsqu'elles sont distantes de la douzième partie, ou de trente degrés.

SEMI-TON, s. m. du lat. *semi*, moitié, et de *tonus*, ton.

(*Musique*) Le moindre de tous les intervalles admis dans la musique moderne; il équivaut à peu près à la moitié d'un ton.

On distingue dans la pratique deux espèces de *semi tons*, le *semi-ton majeur* et le *semi-ton mineur.* Trois autres sont connus dans les calculs harmoniques; savoir : le *semi-ton maxime*, le *minime* et le *moyen.*

SEMI-TOPOGRAPHIE, s. f. du

lat. *semi*, moitié, et du grec τόπος (*topos*), lieu, et de γράφω (*grapho*), décrire: description imparfaite d'un lieu.

(*Gravure*) On appelle ainsi, en termes de graveur, une gravure qui n'offre que quelques détails d'un lieu, d'un pays.

SÉMINAIRE, s. m. du lat. *seminarium*, fait de *semen*, graine, pepin.

(*Agricult.*) *Séminaire* est un ancien terme d'agriculture qu'on a dit pour *semis*, c'est-à-dire un endroit où l'on sème des graines de différens arbres, soit pour les lever, soit pour former des pépinières.

(*Culte cathol.*) *Séminaire* s'emploie aussi, au figuré, pour désigner un lieu propre à élever, instruire, former les jeunes gens qui se destinent à l'état ecclésiastique, et où ils se préparent à recevoir les ordres.

SÉMINAL, LE, adj. du lat. *semen*, graine, semence: qui a rapport à la graine, à la semence.

(*Physiol.*) *Séminales* se dit de deux vésicules ou réservoirs membraneux et cellulaires, situés derrière la vessie, entre le *rectum* et la partie intérieure de ce viscère, et dont l'usage est de recevoir la semence que les vaisseaux déférens y déchargent, et de l'y conserver jusqu'au tems du coït.

(*Botan.*) *Réceptacle séminal*, *V.* PLACENTA.

SEMINATION, s. f. du lat. *semino*, semer, et de *ago*, faire: l'action de semer.

(*Botan.*) Dispersion des semences ou des graines des plantes.

SEMNIFÈRE, adj. du lat. *semen*, semence, et de *fero*, porter: porte-semence.

(*Physiol.*) Il se dit d'un vaisseau qui fait partie des testicules, et qui est destiné à porter la semence.

SEMIS, s. m. du latin *semen*, graine.

(*Agricult.*) Endroit où l'on *sème* des graines d'arbre pour les lever et les mettre en pépinière au bout de trois ou quatre ans.

Les *semis* sont l'objet le plus important de l'agriculture, parce qu'ils assurent la permanence et l'intégrité des espèces, tandis que les autres modes de reproduction dégradent et modifient les végétaux. Il importe donc beaucoup de multiplier les végétaux par *semences*, et sur-tout par celles provenues de plantes et arbres adultes et vigoureux.

SEMONCE, s. f. du latin barb. *submonitia*, fait de *submoneo*, composé de *sub*, sous-entendu *manu*, main, et de *moneo*, avertir: avertissement secret.

(*Pratique*) Ce mot se disoit autrefois de toutes sortes de convocations de personnes et d'assemblées, qui se faisoient à cri public.

Il se dit maintenant d'un avertissement fait par quelqu'un qui a quelque autorité.

(*Marine*) *Coup de canon de semonce*; c'est, en termes de police de mer, un coup de canon qu'un navire armé en guerre tire à poudre à la vue du navire qu'il rencontre, pour lui faire amener ses voiles, et justifier de sa neutralité et de la nature de son chargement et de sa destination.

SÉNAT, s. m. du latin *senatus*, fait de *senex*, vieillard: conseil des vieillards, assemblée des plus notables d'une république, qui ont part au gouvernement.

(*Hist. rom.*) Le *sénat romain* fut créé par Romulus, et composé de cent sénateurs, dont il laissa l'élection au peuple, à la réserve du président. Ce nombre fut doublé depuis l'alliance faite entre Romulus et Tatius, roi des Sabins. Quand Albe fut démolie sous le règne de Tullius Hostilius, six familles de cette ville furent inscrites dans le *sénat*, pour y remplir les places vacantes. Tarquin l'ancien crut devoir ajouter au *sénat* cent nouveaux membres tirés des plébéïens, et cette augmentation fut la dernière du tems des rois.

Le *sénat*, sous la république et pendant sa splendeur, ne s'occupoit point d'affaires contentieuses; il nommoit des juges tirés du *sénat* ou d'entre les chevaliers; il ordonnoit des affaires de la guerre, nommoit ceux qui devoient commander les armées, envoyoit des gouverneurs dans les provinces, manioit les finances, et disposoit des revenus de l'Empire.

Le sénat, avili par César, tomba, sous Tibère, dans un état de bassesse dont il ne lui fut plus possible de se relever.

(*Hist. mod.*) On a depuis donné le nom de *sénat* à des assemblées revêtues d'une autorité à peu près pareille à celle du *sénat* de Rome, comme le *sénat* de Venise, le *sénat* de Gênes, le *sénat* de Pologne, etc.

Sénat conservateur. Dans la constitution de l'an 8 de la république françoise, on appelle ainsi un corps politique composé de membres inamovibles et à vie, qui élit dans la liste nationale les législateurs, les tribuns, etc., et qui est aussi chargé d'annuller tous les actes qui lui sont déférés comme inconstitutionnels par le tribunat, etc.

SENATUS-CONSULTE, s. m. du latin *senatus*, et de *consulta*, *orum*, ordonnance, arrêt, résolution : décret, résolution du sénat.

(*Hist. rom.*) Décret par lequel le sénat romain ordonnoit ou établissoit quelque chose : c'est la définition qu'en donne Justinien.

(*Hist. de Fr.*) *Sénatus-consulte* est employé, en France, depuis la constitution de l'an 8, pour signifier une décision du corps politique, appelé *sénat conservateur*; c'est par *un sénatus-consulte que Napoléon a été déclaré empereur héréditaire de la république françoise.*

SENAU, s. m. Corruption de l'anglois *snow.*

(*Marine*) Sorte de bâtiment dont le gréement consiste en un grand mât, ou mât de misaine, et un beaupré, gréés comme ceux des vaisseaux, et en un mâtereau placé un peu arrière du grand mât, qui tient lieu d'artimon, et qui porte une voile à corne, qu'on appelle *la voile de senau.*

SÉNÉCHAL, s. m. du lat. barb. *seniscalcus*, pour *præfectus servorum*, chef, intendant de la maison.

(*Hist. de France*) *Sénéchal* est un officier dont les fonctions ont été différentes selon les tems; il paroit que dans l'origine c'étoit le plus ancien officier d'une maison. Il y en avoit non-seulement chez les rois et les grands, mais même chez les particuliers.

Sous la première race des rois de France, les *sénéchaux* étoient du nombre des grands du royaume; ils assistoient aux plaids du roi, et souscrivoient les chartes qu'il donnoit. Il y en avoit aussi sous la seconde et la troisième race; ils sont nommés dans les actes après le comte ou maire du palais, et avant tous les autres grands officiers.

La dignité de maire du palais ayant été éteinte, celle de *grand sénéchal* prit la place; le dernier qui remplit la place de grand sénéchal, fut Thibaut, dit le Bon, comte de Blois et de Chartres, sous Louis VII. Celle de grand maître de la maison paroit lui avoir succédé.

L'une des principales fonctions du *grand sénéchal* étoit celle de rendre la justice; les souverains qui possédoient les provinces de droit écrit, avoient chacun leur *sénéchal*, et lorsque ces provinces furent réunies à la couronne, leur premier officier de justice a conservé le titre de *sénéchal.*

SENESTRE, adj. et s. du latin *sinister*, gauche.

(*Blason*) En termes de blason, on dit *sénestre*, pour la gauche, par opposition à *dextre*, qui signifie sa droite.

On dit d'une pièce de l'écu qu'elle est *sénestrée*, c'est-à-dire, accompagnée à gauche ou à *sénestre*, d'une autre pièce.

SENESTROCHÈRE, s. m. du latin *sinister*, gauche; et du grec χείρ (*cheir*) main : main gauche.

(*Blason*) Il se dit, en termes de blason, de la figure d'un bras gauche qu'on représente sur l'écu. Il est opposé à DEXTROCHÈRE, qui signifie le bras droit.

SENNE, s. f. *V.* SEINE.

SENS, s. m. du lat. *sensus.*

(*Physiol.*) Faculté de l'animal, par laquelle il reçoit l'impression des objets extérieurs et corporels.

On distingue communément cinq sortes de *sens*; savoir : le *toucher*, *l'ouie*, le *goût*, l'*odorat* et la *vue.* Chacun de ces *sens* a son siége particulier placé dans quelque partie du

corps, qui, à cet égard, se nomme son organe.

(*Diction*) *Sens* se prend aussi pour la signification d'un discours, d'un écrit. On distingue diverses sortes de *sens*.

Sens absolu; c'est celui qui est achevé, complet; qui a toutes ses parties. La terre est opaque : cette phrase est dans le *sens absolu*.

Sens relatif ou *respectif*; c'est celui qui a rapport, relation à quelque chose; dans cette phrase : l'esprit est préférable à la beauté; le *sens* est *relatif* ou *respectif*, parce qu'on considère l'esprit relativement à la beauté.

Sens abstrait : considérer une chose dans le sens abstrait; c'est l'examiner sans songer à ses propriétés, sans s'occuper ni de la chose en elle-même ni de ses autres propriétés.

Sens concret : considérer une chose dans le sens concret, c'est la considérer avec une ou plusieurs de ses qualités.

Sens adapté; c'est une application plus ou moins précise d'un texte connu à une circonstance particulière.

Sens composé; c'est celui qui résulte de tous les termes d'une proposition, pris selon la liaison qu'ils ont ensemble; parce qu'alors tous ces termes conservent leur signification propre dans toute l'étendue de la proposition.

Sens divisé; c'est le *sens* d'une proposition dont on prend séparément les termes.

Sens indéterminé; il a lieu lorsque dans une phrase le subjectif n'est point exprimé nommément; alors le sens de cette phrase est vague, indéfini, indéterminé; comme ici : *Qui a beaucoup d'ambition goûte peu la vie tranquille.*

Sens déterminé; c'est lorsqu'il y a dans la phrase un subjectif dénommé; comme si l'on dit : *La bonne compagnie est une école qui instruit mieux que le collége.*

Sens littéral; c'est celui qui résulte de la force naturelle des termes; il se divise en *sens propre* et en *sens figuré*, ou *métaphorique*.

Sens propre; le *sens propre* du mot est sa première signification. *Un feu qui brille, la lumière qui s'obscurcit*; ces expressions sont employées dans le *sens propre*.

Sens figuré; c'est lorsqu'on change la signification d'un mot, pour lui en donner une qui est empruntée : *Une imagination qui brille, l'esprit qui s'obscurcit*; ces mots *briller, s'obscurcit*, sont ici dans le *sens figuré*, parce qu'on semble donner aux facultés invisibles de l'ame, la propriété physique du feu et de la lumière.

Sens par extension : outre le *sens propre* et le *sens figuré*, d'Alembert, dans des *éclaircissemens sur les élémens de philosophie*, admet un autre sens qu'il appelle *sens par extension*, et qui tient en quelque sorte le milieu entre ces deux-là. Voici un exemple simple, qui, dans trois différentes phrases, montrera d'une manière bien claire ces trois différens *sens : marcher après quelqu'un; arriver après l'heure fixée; courir après les honneurs*; voilà *après*, d'abord dans son *sens propre*, qui est celui de suivre un corps en mouvement; ensuite dans son *sens par extension*, parce que l'on regarde le tems comme marchant et fuyant, pour ainsi dire, devant nous; enfin dans le *sens figuré*, *courir après les honneurs*; parce qu'on regarde aussi les honneurs, qui sont un être abstrait, comme un être physique fuyant devant celui qui le désire, et cherchant à lui échapper.

Sens spirituel; c'est celui qui est caché sous l'écorce du *sens littéral*. Il se divise en *sens allégorique*, en *sens moral*, et en *sens anagogique*.

Le *sens allégorique* est celui qui résulte des termes qui, pris à la lettre, signifient toute autre chose que ce qu'on veut leur faire signifier. *V.* ALLÉGORIE.

Le *sens moral* est celui qui a pour objet quelque vérité qui intéresse les mœurs et la conduite.

Le *sens anagogique* a pour objet les choses célestes et la vie éternelle. *Voy.* ANAGOGIE.

SENSATION, s. f. du lat. *sensatio*, fait de *sentio*, *sensum*, sentir.

(*Métaphysique*) Impression que l'ame reçoit des objets par les sens.

SENSIBILITÉ, s. f. du latin barbare *sensibilitas*, fait de *sentio*, *sensum*.

(*Physique*) Qualité par laquelle un sujet est sensible aux impressions des objets: *il est d'une grande sensibilité à toutes les impressions de l'air. La sensibilité d'une balance*, d'un *thermomètre*.

(*Musique*) *Sensibilité* se dit en termes de musique, de la disposition de l'ame qui inspire au compositeur les idées vives dont il a besoin, à l'exécutant la vive expression de ces mêmes idées, et à l'auditeur la vive impression des beautés et des défauts de la musique qu'on lui fait entendre.

SENSIBLE, adj. du lat. *sensibilis*, fait de *sentio*, *sensum*, sentir.

(*Physique*) *Sensible* se dit de ce qui se fait sentir, qui fait impression sur les sens. Un objet *sensible*, l'horizon *sensible*. *V.* HORIZON.

(*Musique*) *Accord sensible*; c'est celui qu'on appelle autrement *accord dominant*. Voy. ACCORD.

Il se pratique uniquement sur la dominante du ton; de là lui vient le nom d'*accord dominant*, et il porte toujours la note *sensible* pour tierce de cette dominante, d'où lui vient le nom d'*accord sensible*.

SENSORIUM, mot latin.

(*Didact.*) Terme emprunté du latin, pour signifier le siége de l'ame, du sentiment. Le *sensorium* est une partie du corps qui reçoit les impressions des objets sensibles, que lui apportent les nerfs de chaque organe des sens, et qui est par conséquent la cause immédiate de la perception. Willis attribue cette function au corps canelé du cerveau, et Descartes à la glande pinéale.

SENTENCE, s. f. du latin *sententia*, fait de *sentio*, penser, juger: avis, sentiment, jugement, dit mémorable, apophthegme, maxime qui a un grand sens.

(*Pratique*) Jugement sujet à l'appel, rendu sur les contestations portées en justice.

SENTIMENT, s. m. du latin *sentio*, sentir, penser, juger: faculté de sentir, sensation, perception, sensibilité, affection.

(*Métaphysique*) *Sentiment*, en métaphysique, signifie tantôt la faculté que l'ame a de recevoir l'impression des objets par les sens, tantôt la perception même qu'elle a des objets par le moyen des organes des sens.

Sentiment intime; c'est la connoissance que nous avons de tout ce que nous éprouvons en nous-mêmes, la persuasion que nous sentons intérieurement, sans pouvoir en rendre raison aux autres, ni les en convaincre.

(*Physique*) *Sentiment* se dit aussi de la sensibilité physique, c'est-à-dire, de la fonction des esprits animaux qui portent avec eux la chaleur et la vie. Ainsi, l'on dit qu'un homme a perdu la vie et le *sentiment*, qu'il n'y a plus de *sentiment* dans une partie du corps, dans un bras, dans une jambe.

(*Vénerie*) *Sentiment*, en termes de chasse, est synonyme d'odorat; ainsi l'on dit qu'un chien a le *sentiment* fin, subtil. Un chien a du *sentiment*, lorsqu'il reçoit le vent de la voie; il n'a plus de *sentiment*, lorsqu'il est en défaut.

(*Diction*) *Sentiment*, en matière d'éloquence, s'entend des mouvemens pathétiques, de ces pensées vives et animées, suivies et poussées par une sorte de transport, et prononcées avec un accent plus appuyé, plus vif et plus véhément.

(*Beaux-Arts*) *Sentiment*, dans le langage des artistes, a une signification particulière, et qui s'applique à une partie de l'art, qui tient à l'exécution. On dit d'un contour, qu'il y a du *sentiment*, ou de quelque partie d'une figure, qu'elle est faite avec *sentiment*, etc. pour dire que l'artiste a employé les moyens de son art pour appuyer, en quelque sorte, davantage, pour accuser avec plus de force, pour rendre d'une manière plus frappante, les traits qui caractérisent principalement l'objet de la nature qu'il a voulu imiter. L'indécision, la mollesse, sont le contraire de ce que dans l'art on exprime par le mot *sentiment*.

SENTINELLE, s. f. de l'italien

sentinella, fait de *sentire*, sentir, entendre, crier.

(*Art milit.*) Terme emprunté de l'italien, et qui signifie un soldat tiré du corps de garde, posé sur quelque terrein, pour rassurer par sa vigilance et par sa fidélité, un corps de troupes ou un poste, contre les surprises de l'ennemi.

Sentinelle perdue; on appelle ainsi un soldat placé en *sentinelle*, dans un lieu fort près de l'ennemi, c'est-à-dire, dans une situation fort hasardée.

SÉPARATION, s. f. du lat. *separo*, pour *secùs paro*, disposer, mettre à part, et de *ago*, agir: l'action de mettre à part, disposer autrement, séparer.

(*Pratique*) *Séparation de biens;* c'est un jugement qui rompt la communauté de biens, entre mari et femme.

(*Chimie*) *Séparation des métaux;* c'est une opération par laquelle on sépare des métaux qui étoient mêlés ensemble.

SÉPARATOIRE, s. m. même origine que SÉPARATION.

(*Chimie*) Sorte de vaisseau inventé pour séparer les liqueurs.

(*Chirurgie*) C'est aussi le nom d'un instrument qui sert à séparer le péricrâne.

SEPTANTE, adj. et s. du latin *septuaginta*, sept dixaines ou soixante-dix.

(*Hist. sacrée*) On appelle ainsi les auteurs d'une fameuse version grecque de l'écriture, que Ptolémée Philadelphe, roi d'Egypte, fit faire par soixante-dix juifs que lui avoit envoyés le grand-prêtre Eléazar, 277 ans avant J. C.

SEPTEMBRE, s. m. du latin *september*, fait de *septem*, sept.

(*Calendrier*) Nom du neuvième mois de l'année, ainsi nommé parce qu'il étoit le septième de l'année romaine, qui commençoit par le mois de mars. C'est dans ce mois que l'été finit et que l'automne commence, le soleil entrant dans le signe de la balance, le 22 ou le 23 (le 1er. ou 2 vendémiaire). Le moment où cela arrive s'appelle l'équinoxe d'automne.

SEPTENAIRE, adj. du latin *septenarius*, fait de *septem*, sept, et d'*annus*, année: de sept années.

SEPTENNAL, adj. même origine que SEPTENAIRE, de sept années.

(*Hist. d'Angleterre*) Les assemblées du parlement d'Angleterre sont maintenant *septennales;* elles étoient auparavant *triennales*, et plus anciennement *annuelles*.

SEPTENTRION, s. m. du latin *septem*, sept, et de *triones*, pour *terram arentes*, labourant la terre.

(*Astron.*) Les anciens laboureurs romains donnèrent ce nom aux sept étoiles qui composent la grande et la petite Ourse, parce qu'ils regardoient l'une et l'autre de ces constellations, comme sept bœufs attelés à une charrue. C'est l'un des quatre points cardinaux qui divisent l'horizon en quatre parties égales; ou le point de l'horizon qui est coupé par le méridien du côté du pôle nord; c'est pourquoi l'on donne encore à ce point le nom de *Nord*. *V.* NORD, BORÉAL.

SEPTICIDE, adj. du lat. *septicidum*, fait de *septum*, cloison, et de *cædo*, tailler couper.

(*Botan.*) Il se dit d'un péricarpe qui s'ouvre par des sutures correspondantes aux cloisons.

SEPTIÈME, adj. et s. du latin *septimus*, fait de *septem*, sept.

(*Arithmét.*) Nombre ordinal, qui suit immédiatement le sixième.

(*Musique*) *Septième*, au substantif, se dit d'un intervalle dissonnant, renversé de la seconde, et appelé par les Grecs *heptacordon*, parce qu'il est formé de sept sons ou de six degrés diatoniques. Il y en a de quatre sortes. *V.* le Dictionnaire de musique de J. J. Rousseau.

SEPTIER, s. m. *V.* SETIER.

SEPTIFÈRE, adj. du lat. *septum*, cloison, et de *fero*, porter: porte-cloison.

(*Botan.*) *Columelle septifère;* c'est une columelle à laquelle les cloisons restent attachées, après la déhiscence et l'écartement, ou la chute des valves.

SEPTIQUE, adj. du grec σηπτικὸς (*séptikos*), dérivé de σήπω (*sépo*), faire pourrir: putréfiant.

(*Méd.*) Il se dit des remèdes

topiques, qui corrodent les chairs, en les fondant et les faisant pourrir, sans causer beaucoup de douleur.

SEPTON, s. m. même origine que SEPTIQUE.

(*Chimie*) C'est le nom que quelques chimistes étrangers ont proposé de donner à l'azote, parce qu'il rappelle sa principale propriété, celle de déterminer les premiers phénomènes de la putréfaction.

SEPTUM, s. m. Mot latin qui signifie cloison, fait de *septo*, *septum*, enclore.

(*Anat.*) Les anatomistes donnent ce nom à quelques parties du corps, qui en séparent d'autres les unes d'avec les autres.

Le *septum lucidum* est la membrane qui sépare l'un de l'autre les deux ventricules antérieurs du cerveau, ainsi appelée, parce qu'elle est transparente.

Le *septum medium* est la cloison qui sépare les deux ventricules du cœur.

Le *septum naricum* est la cloison qui sépare les narines.

Le *septum transversum* est le diaphragme, parce qu'il sépare transversalement la capacité de la poitrine d'avec celle du bas-ventre.

SÉQUENCE, s. f. du latin *sequentia*, fait de *sequor*, suivre.

(*Jeux*) C'est, en termes de certains jeux de cartes, une suite de plusieurs cartes de même couleur, dans le rang que le jeu leur donne.

SÉQUESTRE, s. m. du lat. *sequestrum*, dépôt.

(*Pratique*) *Séquestre* se dit du dépôt d'une chose litigieuse, et de celui qui est commis par autorité de justice, à la régie ou administration de la chose litigieuse.

SEQUIN, s. m. de l'italien *zecchino*, fait de *zeccha*, le lieu où l'on fait la monnoie.

(*Monnoie*) Monnoie d'or. Il se fabrique des *sequins* à Vénise et dans les Etats du grand-seigneur, à Constantinople, Salonique, Alep et dans toute la Syrie. A Tunis, en Egypte et à Candie, le sequin est estimé trois piastres et trente-huit paras: on les évalue à la Mecque, à cinq piastres turques.

SÉRAIL, corruption du turc, SERAÏ ou SÉRAY, maison, palais.

(*Hist. Turque*) C'est le nom du palais du grand-seigneur; les palais des souverains orientaux, des bachas, et des autres grands de la Porte, portent aussi le nom de *seraï*, que nous appelons improprement *sérail*. Les hotelleries publiques où vont loger les caravanes, sont appelées *caravan-seraï*, palais, maison des caravanes.

SÉRAPHIN, s. m. Mot hébreu, qui signifie *ardent*, *enflammé d'amour*.

(*Hiérarchie céleste*) Ange de la première hiérarchie des chœurs ou des esprits célestes.

SÉRASQUIER ou SÉRASKIER, s. m. Mot turc composé du persan *ser*, qui signifie chef, et de l'arabe *askier*, armée: chef d'armée.

(*Hist. turque*) C'est le nom que les Turcs donnent à leurs généraux ou à ceux qui commandent en chef leur armée.

SEREIN, s. m. de l'italien *serotino*, fait du latin *serotinus*, sous-entendu *aer*: l'air du soir.

(*Physique*) On appelle ainsi une humidité qui se manifeste dans l'atmosphère pendant les soirées d'été, une heure ou deux après le coucher du soleil. Cette humidité provient des vapeurs qui s'étoient élevées par l'effet de la chaleur, et qui se trouvant condensées par le refroidissement de l'air, retombent sur la terre en goutelettes imperceptibles, mais quelquefois assez abondantes pour humecter les vêtemens.

A Rome, où, pendant les grandes chaleurs, l'atmosphère est remplie des exhalaisons empestées qui s'élevent des marais Pontins, il est extrêmement dangereux de s'exposer au *serein*.

SEREIN, adj. du latin *serenus*, beau, clair, doux et calme.

(*Physique*) Epithète que l'on donne au ciel, lorsqu'il n'est couvert d'aucun nuage.

(*Méd.*) *Goutte-sereine*; voy. GOUTTE, AMAUROSE.

SÉRÉNADE, s. f. de l'italien *serenata*, fait du latin *serum*, le soir: concert de nuit.

(*Musique*) On appelle ainsi, à

l'imitation des Italiens, un concert qui se donne la nuit sous les fenêtres de quelqu'un. Il n'est ordinairement composé que de musique instrumentale; quelquefois cependant on y ajoute des voix. Quand le concert se fait le matin, ou à l'*aube* du jour, il s'appelle AUBADE. *V.* ce mot.

Sérénades se dit aussi des pièces que l'on compose ou que l'on exécute dans ces occasions.

SÉRENISSIME, adj. du lat. *serenissimus*, superl. de *serenus*, serein, pur, sans nuages.

(*Écon. polit.*) *Sérénissime*, *sérénité*; c'est un titre d'honneur pris autrefois par les rois même et par les évêques; mais depuis que le titre de majesté est devenu commun aux têtes couronnées, celui de *sérénissime* est resté aux souverains qui ne sont pas rois.

Les princes allemands étoient autrefois très-jaloux de ce titre, et le mettoient au dessus de celui d'*altesse*; mais l'usage contraire a prévalu, et l'on dit aujourd'hui, surtout aux électeurs, votre altesse électorale.

SÉREUX, adj. du lat. *serum*, lait clair, petit lait aqueux.

(*Méd.*) Il se dit du sang, des humeurs, du pus liquide et sanieux. *V.* SÉROSITÉ.

SERF, s. m. du latin *servus*; esclave.

(*Féodalité*) On entend par *serf*, un homme de condition servile, soumis à certaines redevances et à certains droits envers son seigneur. Jusqu'au commencement de la troisième race, tout le bas peuple en France étoit *serf*. Louis le Gros, aidé des conseils de l'abbé Suger, et dans le dessein d'abaisser les seigneurs, prit le parti d'affranchir les serfs. Louis VIII, suivit les mêmes maximes et signala le commencement de son règne par l'affranchissement des serfs, dont il y avoit encore grand nombre en France. S. Louis et ses successeurs, abolirent aussi le plus qu'ils purent, toutes les servitudes personnelles; cependant il y avoit encore quelques *serfs* en France sur la fin du treizième siècle; mais les seigneurs ayant bientôt suivi l'exemple du monarque, la servitude fut enfin abolie. S'il restoit des traces de cette servitude dans la province de Bourgogne, la révolution les a fait entièrement disparoître.

SERGENT, s. m. du lat. *serviens*, serviteur, par le changement du *v* en *g*; on a dit autrefois *sergient*.

(*Pratique*) Officier établi pour faire toutes sortes d'exploits judiciaires et extrajudiciaires, et pour mettre à exécution les jugemens et mandemens de justice.

Le titre de *sergent* étoit anciennement celui de tous les nobles qui servoient à la guerre sous les chevaliers. Il y avoit aussi des *sergens de l'épée* et du *plaid de l'épée*, qui étoient singulièrement établis pour exécuter, par les armes, les mandemens de justice.

On appelle encore en Angleterre *sergent ès-lois*, *sergeant at law*, un jurisconsulte du premier ordre, qui est attaché au principal juge, et qui l'assiste pour le droit commun, comme un docteur ès-lois l'assiste pour le droit civil.

(*Art. milit.*) *Sergent*, est un officier d'une compagnie d'infanterie; il commande souvent de petits détachemens, et, entr'autres fonctions, il fait garder les distances et dresser les files et les rangs.

Sergent de bataille; cette charge étoit très-considérable dans les armées de France; mais dans la suite on a mis au dessus de lui un officier à qui on a donné le titre de *maréchal de bataille*. Il y a eu du tems de François Ier., des *sergens généraux de bataille*, dont l'emploi étoit le même que celui de *major-général* d'aujourd'hui.

SÉRIE, s. f. du latin *series*, suite, train, continuité.

(*Algèbre*) *Séries* se dit d'un ordre ou d'une progression de quantités qui croissent ou décroissent suivant quelque loi.

La théorie et l'usage des *séries* ou suites infinies, a été cultivée dans le siècle dernier avec beaucoup de succès; on en attribue communément l'invention à Mercator de Holstein, qui paroit néanmoins en avoir pris la première idée de l'arithmétique des infinis de Wallis.

Les *séries* ou suites sont d'un grand usage, principalement pour la quadrature des courbes, parce que cette quadrature dépend souvent de l'expression de certaines quantités qui ne peuvent être représentées par aucun nombre précis et déterminé; tel est le rapport du diamètre d'un cercle à sa circonférence; et c'est un très-grand avantage de pouvoir exprimer ces quantités par une suite, laquelle, étant continuée à l'infini, exprime la valeur de la quantité requise.

SERINGUE, s. f. du grec σύριγξ (*surigx*), flûte, ou corps cylindrique.

(*Physique*) Petite pompe qui sert à attirer et à repousser l'air et les liqueurs.

(*Chirurgie, pharmacie*) Instrument dont se servent les apothicaires et les chirurgiens pour donner des lavemens, ou pour injecter quelque liqueur dans les plaies, les ulcères, les fistules, l'urètre, la vessie, la poitrine, etc.

SERINGUER, v. a. même origine que SERINGUE.

(*Chirurgie*) Pousser une liqueur avec une *seringue*.

(*Marine*) *Seringuer un vaisseau;* c'est le battre à coups de canon par son arrière, de manière que les boulets l'enfilent dans toute sa longueur.

SERMENT, s. m., contraction de *sacrament*, comme on disoit anciennement, fait du latin *sacramentum*, affirmation d'une chose, en prenant à témoin Dieu, ou ce que l'on regarde comme saint, comme divin.

(*Hist.*) Les *sermens* prirent naissance au tems où les hommes commencèrent à tromper; c'est dire assez qu'ils sont fort anciens. Abraham jura par le *Dieu véritable*. Les Perses, les Grecs et les Romains, prenoient à témoin le soleil. Les Scythes juroient par l'air et par leur cimeterre. A Athènes, on juroit le plus souvent par Minerve, déesse tutélaire de cette ville; à Lacédémone, par les fils de Jupiter, Castor et Pollux, descendus, par leur mère, des rois du pays; en Sicile, par Proserpine. Les vestales juroient par la déesse à laquelle elles étoient consacrées; les femmes mariées, par Junon, qui présidoit à la paix et au bonheur des ménages; les laboureurs, par Cérès; les vendangeurs, par Bacchus; les chasseurs, par Diane; les amans, par Vénus et par son fils, etc.

Les François juroient communément sur l'évangile, sur la croix ou sur les reliques des saints.

Serment de fidélité; c'est une promesse solennelle qu'fait le sujet à son prince, d'être toute sa vie son fidèle sujet et serviteur.

L'établissement des fiefs, sous la seconde race, fit naître les *sermens* féodaux, dont aucun ordre de l'état ne fut exempt; mais ce qui multiplia les *sermens* de fidélité, fut le besoin qu'eurent Clovis et Charlemagne de s'assurer de la fidélité de leurs nouveaux sujets; besoin qui donna lieu à tant de lois, de canons, de formules, etc., qu'on voit répandus dans les capitulaires de Charlemagne, ou dans les conciles tenus sous son règne.

(*Pratique*) *Serment judiciaire;* c'est celui qui est prêté par autorité de justice. L'on distingue le *serment* déféré par le juge même, d'avec le serment qu'une des parties exige de l'autre. De ces deux *sermens*, il n'y a que le dernier qui soit décisif ou *décisoire*, parce que c'est une espèce de transaction entre les parties, qui a plus de force qu'un simple jugement, et qui éteint totalement l'action.

Serment de calomnie; on a donné ce nom au *serment* que les plaideurs prêtoient chez les Romains, pour attester à la justice qu'ils étoient de bonne foi, et qu'ils croyoient être bien fondés, l'un dans sa demande, l'autre dans sa défense. Celui qui refusoit de prêter ce *serment* perdoit sa cause.

Ce *serment* a été reçu par le droit canonique; en conséquence, il a été introduit en France; mais il y a long-tems que l'usage en a été aboli. Il n'en reste qu'une seule trace; c'est le *serment* que les avocats et les avoués prêtent à leur réception, et qu'ils réitèrent chaque année; on le leur faisoit prêter autrefois au commencement de chaque cause;

mais, comme cela prenoit trop de tems, on s'est contenté de l'exiger à leur réception, et à chaque rentrée du tribunal.

SERMONNAIRES, adj. et s. du latin *sermonarius*, fait de *sermo*, discours, sermon.

(*Bibliogr.*) Il se dit d'un recueil de sermons. Il y a des *sermonnaires* pour l'avent, pour le carême, etc.

On donne quelquefois ce nom à celui qui a fait imprimer ses *sermons*. *Fléchier*, *Massillon*, *Bourdaloue*, *sont de grands sermonnaires*.

SÉROSITÉ, s. f. du latin *serum*, lait clair.

(*Physiol.*) La partie la plus aqueuse, la plus claire et la plus transparente de la masse du sang et du lait, dont elle fait la plus grande partie.

La *sérosité* se sépare du sang et de la lymphe dans les reins, à la peau et en plusieurs autres endroits du corps, pour faire la matière de l'urine, de la sueur, de la transpiration, de la salive, et d'autres humeurs excrémentielles séreuses.

SERPENT, s. m. du lat. *serpens*.

(*Hist. nat.*) Tout le monde connoit la forme extérieure des *serpens*. Leur squelette est formé d'un très-grand nombre de vertèbres très-mobiles, et de côtes. Leur gueule est grande, et leur mâchoire inférieure est susceptible de sortir de son articulation, pour donner plus d'ampleur à l'œsophage, lorsqu'il engloutit de gros animaux. Les dents des *serpens* sont petites et pointues, mais les espèces venimeuses portent, en outre, de chaque côté de leur mâchoire supérieure, des dents crochues, creuses en dedans, fort pointues, et percées au bout, mobiles à volonté, et posées sur une vésicule pleine de venin. Lorsque l'animal irrité mord sa victime, ces crochets venimeux se redressent, pénètrent dans la chair, et y déposent le poison fatal. L'animal, atteint d'un trait mortel, se débat en vain dans les angoisses de la douleur, il porte dans son sein le germe de sa destruction.

Les *serpens à sonnettes* ont en particulier un organe assez remarquable au bout de leur queue; ce sont des anneaux coniques, emboîtés et adhérens, qui sont formés d'une membrane sèche et dure comme le parchemin, et qui fait du bruit lorsqu'ils rampent. Cette sorte de cliquetis décèle leur approche, que l'homme redoute beaucoup, parce qu'ils sont armés d'un venin extrêmement dangereux.

(*Musique*) *Serpent* est aussi le nom d'un instrument de musique à vent, dont on se sert dans les chœurs de musique d'église, pour soutenir les voix, et qui est fait à peu près en forme d'un gros *serpent*.

(*Astron.*) *Serpent* est encore le nom d'une constellation boréale, qui contient soixante-quatre étoiles, suivant le catalogue britannique.

SERPENTEMENT, s. m. de *serpent*; l'action de serpenter ou d'imiter la forme ou les mouvemens du serpent.

(*Géom.*) Partie d'une courbe qui va en serpentant. Le caractère du *serpentement* est que la courbe peut être coupée en quatre points, par une même ligne droite; ainsi, les *serpentemens* ne peuvent se trouver que dans les lignes du quatrième ordre.

SERPENTIN, s. m. de *serpent*, qui a du rapport avec le *serpent*.

(*Minéral.*) *Serpentin* ou *ophite*, ou *porphyre vert antique*; c'est une roche cornéenne dure, noire, verdâtre.

(*Chimie*) *Serpentin* est aussi le nom d'un tuyau de cuivre ou d'étain, qui monte en serpentant depuis le bas de l'alambic jusqu'à son chapiteau. *V.* ALAMBIC.

(*Minéral.*) *Serpentine* est le nom d'une pierre d'une couleur verte, assez obscure, tachetée de différentes nuances, à peu près comme la peau d'un *serpent*.

SERRAIL, s. m. *V.* SÉRAÏ.

SERRE, s. f. du latin *serrare*, serrer, que les Italiens ont conservé en entier.

(*Jardin.*) Lieu couvert où l'on renferme, pendant l'hiver, les arbres et les plantes élevés dans des caisses, et qui craignent le froid.

Serre chaude; c'est un édifice destiné à élever des plantes exotiques,

par le moyen d'une chaleur artificielle. L'invention des *serres chaudes* est due aux Anglois et aux Hollandois, à qui la température ingrate de leur climat en a donné l'idée.

On entretient constamment dans les *serres chaudes* une chaleur supérieure à celle de dix degrés du thermomètre de Réaumur. Pour la construction et l'économie des *serres chaudes*, consultez le nouveau *la Quintinie*.

SERRES, s. f. du latin barbare *serro*, qui signifie crochu, ou du lat. *serrare*, serrer.

(*Ornytologie*) Ce sont les ongles acérés, ou les griffes des oiseaux de proie, arme puissante et souvent terrible, qui sert également à l'attaque et à la défense.

SERRE-FILE, s. m. de *serrer*, et de FILE. *Voy.* ce mot.

(*Art milit.*) Dernier rang d'un bataillon qui en termine la hauteur, et en forme la queue.

(*Marine*) *Serre-file* est, en termes d'évolutions navales, le dernier vaisseau de la ligne.

SERRE, adj. du lat. *serrare*.

(*Botan.*) *Serré* se dit de ce qui dans les plantes est rapproché jusqu'à contact.

SERRER, v. a. du lat. *serrare*, étreindre, presser.

(*Marine*) *Serrer les voiles*; c'est les plier contre les vergues, lorsqu'elles ne doivent plus, de quelque tems, être déployées au vent.

Serrer le vent; c'est la même chose que pincer le vent, aller au plus près du vent. *V.* PRÈS.

Serrer la terre ou *la côte*; c'est, en navigant, se tenir près de la côte, et ne pas s'en écarter.

Serrer la ligne; c'est, dans une escadre, ou armée navale, formée en ligne, rapprocher les vaisseaux les uns des autres, et les tenir à une distance bornée et réglée, au lieu qu'ils se trouvoient trop écartés.

SERRETÉ, adj. du lat. *serratus*.

(*Botan.*) Denté en scie.

SERRUTÉ, adj. diminutif de SERRETÉ.

(*Botan.*) Il s'emploie lorsque les dents sont très-petites, relativement à la partie qui les a.

SERTIR, v. a. du latin *insertare*.

(*Joaillerie*) Enchâsser une pierre précieuse dans un chaton : de là *sertie*, et *sertissure*, pour une pierre enchâssée, ou pour l'action d'enchâsser.

SERTULE, s. f. du lat. *sertulum*, diminutif de *sertum*, bouquet, petit bouquet.

(*Botan.*) Assemblage de plusieurs pédicelles uniflores, naissans tous d'un même point, à peu près comme dans l'ombellule. Les fleurs de la primevère officinale sont disposées en *sertule*.

SÉRUM, s. m. Mot emprunté du latin, et qui signifie petit lait, humeur aqueuse; c'est la même chose que SÉROSITÉ. *V.* ce mot.

SERVAGE, s. m. du lat. *servus*, esclave.

(*Écon. polit.*) Etat de celui qui est serf ou esclave.

SERVICE, s. m. du lat. *servio*, servir, être esclave.

(*Culte cathol.*) *Service* se dit du culte extérieur qu'on rend à Dieu. Il se dit aussi des prières publiques que l'on dit pour un mort.

Se consacrer au service divin; c'est embrasser la profession ecclésiastique.

(*Art milit.*) *Service*, pris dans un sens absolu, s'entend du *service militaire*.

Faire son service, ou être de *service*; c'est, dans le langage des gens de guerre, ou monter la garde, ou être commandé d'un détachement, ou pour la tranchée, etc. : *service des places*, *service de campagne*.

SERVITUDE, s. f. du lat. *servio*, servir, être esclave.

(*Féodal.*) Condition de celui qui demeure dans la dépendance d'autrui. *V.* SERF.

(*Pratique*) *Servitudes* se dit aussi des souffrances ou sujétions imposées sur un héritage pour la commodité et l'utilité d'un autre héritage.

On distingue les *servitudes rurales*, les *servitudes urbaines*, les *servitudes contractuelles*, et les *servitudes légales*.

Servitudes rurales; ce sont les droits de passage sur l'héritage servant, d'y puiser de l'eau, d'y faire abreuver les bestiaux, etc.

Servitudes urbaines ; ce sont celles établies sur un bâtiment pour la commodité d'un autre bâtiment voisin, comme le droit d'appuyer ses poutres contre le mur du voisin, d'avancer un toit sur son fonds, etc.

Servitudes contractuelles ; ce sont celles qui dépendent de la convention des parties.

Servitudes légales ; ce sont celles qui ont lieu sans titre, et qui sont fondées sur des réglemens.

SÉSAMOÏDE, adj. du grec σησάμη (*sésamé*), *sésame*, sorte de plante, et d'εἶδος (*eidos*), forme, ressemblance ; qui ressemble à la graine de *sésame*.

(*Anat.*) On donne ce nom à des os en général fort petits, qui se trouvent ordinairement aux jointures des orteils et des doigts. On les a ainsi nommés parce qu'ils ont de la ressemblance avec la graine de la *sésame*.

SESQUI-ALTÈRE, adj. du lat. *sesqui-alterus*, une fois et demi

(*Géom. arith.*) Il se dit d'un rapport entre deux lignes, deux nombres, etc., dans lequel une de ces grandeurs contient l'autre une fois et une demi-fois ; ainsi, les nombres 9 et 6, sont entr'eux en raison *sesqui-altère*, car 9 contient 6, une fois et une demi-fois.

SESQUI-DOUBLE, adj. du lat. *sesqui-duplex*, deux fois et demi.

(*Mathémat.*) On dit qu'une raison est *sesqui-double*, quand le plus grand de ses deux termes contient le plus petit deux fois, et une demi-fois. Telle est la raison de 15 à 6, de 50 à 20.

SESQUI-QUADRAT, du lat. *sesqui-quadratus*, quatre fois et demi.

(*Astron.*) *Aspect sesqui-quadrat ;* c'est l'aspect de deux planètes qui sont éloignées l'une de l'autre de quatre signes et demi, ou 135 degrés.

SESQUI-TIERCE, adj. du lat. *sesqui-tertius*, une fois et un tiers.

(*Géom.*) On dit qu'une quantité est en raison *sesqui-tierce* d'une autre quantité, quand la première contient la deuxième une fois et un tiers de fois ; telle est la raison de 8 à 6, ou de 4 à 3.

SESSILE, adj. du lat. *sessilis*, fait de *sedeo*, *sessum*, s'asseoir : qui est assis, qui n'a pas de pied.

(*Botan.*) Il se dit des parties des plantes qui sont privées d'un support propre, ou immédiatement assises, ou fixées sur la partie donnant naissance. Ainsi, une feuille dénuée de pétioles, une fleur sans pédoncules, une anthère sans filet, un stygmate sans style, sont *sessiles*.

SESSION, s. f. du lat. *sessio*, fait de *sedeo*, *sessum*, être assis : l'action d'être assis.

(*Écon. polit.*) Tems pendant lequel un corps délibérant est assemblé.

En parlant des conciles, *session* se dit de chaque séance ou assemblée d'un concile, et même de l'article qui renferme les décisions publiées dans la séance du concile ; quand il s'agit des corps politiques, *session* s'entend du tems pendant lequel ils sont assemblés : ainsi, la *session* d'un corps délibérant se compose de toutes les *séances* qui ont lieu depuis l'instant où il est convoqué et réuni, jusqu'à celui où il est prorogé, ou dissous.

SESTERCE, s. m. du lat. *sestertius*, qui signifioit deux as et demi.

(*Monnoie*) Monnoie de Rome ancienne. Mille petits *sesterces* valoient 200 livres de France d'aujourd'hui ; et ces mille petits *sesterces* faisoient le grand *sesterce*, qui n'étoit qu'une monnoie de compte.

SÉTACÉE, adj. du latin *setaceus*, fait de *setum*, long poil.

(*Botan.*) Il se dit des parties des plantes qui sont menues, roides et anguleuses, comme les soies de cochon.

SÉTEUX, SE, adj. du lat. *setosus*, fait de *sétum*, long poil.

(*Botan.*) On appelle réceptacle commun *séteux*, celui qui est garni de petites paillettes sèches et rigides, ou *sétacées*.

SETIER ou SEPTIER, s. m. du lat. *sextarium*. mesure romaine.

(*Métrol.*) Mesure de grains, de liqueur, de terre.

Dans le système des nouvelles mesures, *setier* est la traduction vulgaire d'une mesure de continence, pour les matières sèches, appelée HECTOLITRE (*V.* ce mot), égale à

à dix *décalitres* ou boisseaux, et en mesures anciennes, 77 boisseaux de Paris.

SETON, s. m. du lat. *setum*, long poil ou mèche.

(*Chirurgie*) Espèce de cautère à deux émissaires, qu'on fait à la peau avec une aiguille suivie d'une mèche de coton ou d'une bandelette, qui passé d'une ouverture à l'autre, et qui reste dans l'ulcère, pour servir d'égoût aux mauvaises humeurs, et détourner les fluxions. Ce mot se dit aussi de la mèche même.

SEUIL, s. m. du lat. *solium*, pour *limen*, fait de *solum*, sol, terre.

(*Archit.*) Pièce de bois ou de pierre, qui est au bas de l'ouverture de la porte.

SÈVE, s. f. du lat. *sapa*.

(*Botan.*) On comprend assez ordinairement sous cette dénomination toutes les liqueurs nécessaires à l'accroissement et à l'entretien des plantes; mais on ne doit pas confondre la *sève* avec le suc propre, ni avec cette liqueur huileuse, gommeuse ou résineuse, qui est filtrée par des glandes destinées à cet usage.

La *sève*, dont les fonctions peuvent être comparées à celles que remplit le sang dans les animaux, est une liqueur limpide, sans couleur, sans saveur et sans odeur, qui ne sert uniquement qu'à l'accroissement du végétal, et qui n'influe en rien sur ses qualités.

SÉVICES, s. m. du lat. *sævities*, cruauté, rigueur.

(*Pratique*) Outrages et mauvais traitement dont un supérieur, ou celui qui a autorité sur un autre, use envers lui.

SEVRER, v. a. du lat. *separare*. En vieux langage, *sevrer* signifioit seulement *séparer*.

(*Méd.*) Empêcher un enfant de teter, lui oter l'usage du lait, pour le faire passer à une nourriture plus solide.

(*Jardin.*) *Sevrer*, en termes de jardinage, c'est priver une plante d'un rameau qui en émane.

Sevrer une branche greffée en approche; c'est la séparer de l'arbre auquel elle tenoit.

Sevrer une marcotte; c'est la séparer de la plante mère, après qu'elle est enracinée, pour la replanter ailleurs.

SEXAGÉNAIRE, adj. et s. du latin *sexagenarius*, de soixante: celui qui a soixante ans.

SEXAGÉSIMAL, LE, adj. du lat. *sexagesimus*, soixantième: qui appartient, qui a rapport au nombre soixante.

(*Astron.*) Ce mot n'est guère employé qu'en astronomie, pour exprimer des fractions dont le dénominateur est soixante, ou pour désigner un ouvrage de Tailor, intitulé *Sexagésimal table*, ou *Table sexagésimale*.

SEXE, s. f. du lat. *sexus*.

(*Hist. nat.*) Différence physique et constitutive du mâle et de la femelle. *V.* HERMAPHRODITE.

(*Botan.*) Comme les animaux, les végétaux ont des organes sexuels, par l'action réciproque desquels ils se reproduisent; ces organes sont l'étamine et le pistil.

La plupart des plantes réunissent les deux *sexes* dans toutes leurs fleurs, et sont, par cette raison, appelées *hermaphrodites*.

Celles dont toutes les fleurs n'ont que des étamines sans pistil, sont dites mâles; et celles qui, au contraire, n'ont que des fleurs à pistil, prennent le nom de femelles. Une plante qui porte tout à la fois des fleurs mâles et des fleurs femelles, est nommée ANDROGYNE ou MONOÏQUE. *V.* ces mots.

Une plante qui a toutes fleurs mâles sur un individu, et toutes fleurs femelles sur un autre individu, est appelée DIOÏQUE. *V.* ce mot.

Celle qui a des fleurs *bisexées* et *unisexées*, soit sur le même individu, soit sur divers individus, est dite POLYGAME. *V.* ce mot.

SEXTANT, s. m. du lat. *sextans*, la sixième partie d'un tout.

(*Astron.*) *Sextant* signifie, en général, la sixième partie d'un cercle, ou un arc de soixante degrés; mais on s'en sert plus particulièrement pour signifier un instrument d'astronomie qui ressemble à un quart de cercle, excepté que son étendue ne comprend que 60 degrés. *V.* QUART DE CERCLE.

(*Marine*) *Sextant* est aussi le

nom du *quartier de réflexion*, ou de l'*octant d'Hadley*, quand au lieu de contenir 45 degrés, il en renferme 60.

SEXTE, s. f. du lat. *sextus*, sixième.

(*Liturgie*) *Sexte* est la troisième des petites heures canoniales.

On divisoit anciennement le jour artificiel en quatre parties, qu'on appeloit *prime*, *tierce*, *sexte et none*. *Sexte* alloit depuis midi jusqu'à trois heures; et la partie de l'office qui se récitoit à l'heure de *sexte* fut appelée *sexte*.

(*Droit canon*) *Sexte*, au masculin, est aussi le nom de la collection des décrétales, faites sous les ordres du pape Boniface VIII, pour servir de continuation aux décrétales publiées par Grégoire XI; et comme les décrétales de Grégoire XI étoient divisées en cinq livres, ce nouveau recueil fut nommé le *Sexte*, quoiqu'il soit lui-même divisé en cinq.

SEXTIL, LE, adj. du latin *sextilis*, sixième.

(*Astron.*) *Sextile* se dit de la position ou l'aspect de deux planètes, lorsqu'elles sont éloignées l'une de l'autre de la sixième partie du zodiaque; c'est-à-dire, de soixante degrés, ou de la distance de deux signes.

SEXTUPLE, du lat. *sextuplus*, pour *sexies duplicatus*, qui contient six fois.

(*Musique*) Nom donné aux mesures à deux temps, composées de six notes égales, trois pour chaque tems.

SEXUEL, ELLE, adj. du latin *sexus*; qui caractérise le sexe, qui tient au sexe.

(*Botan.*) *Système sexuel*; c'est le titre d'un ouvrage de Linnée, appelé ainsi parce qu'il est fondé sur le *sexe* des plantes. *V.* SYSTEME, LINNEE, METHODE.

SFUMATO, adject. italien pris substantivement, et qui signifie *enfumé*.

(*Peinture*) *Peindre sfumato*; c'est une manière de peindre extrêmement moëlleuse, qui laisse une certaine incertitude sur la terminaison du contour, et sur les détails des formes, quand on regarde l'ouvrage de près, mais qui n'occasionne aucune indécision, quand on se place à une juste distance.

Cependant, quoique le mot *sfumato* signifie proprement *enfumé*, il ne faut pas croire que, pour atteindre à la qualité agréable de *peindre sfumato*, il faille représenter les objets comme si on ne les apercevoit qu'au travers d'une fumée; c'est alors l'excès de cette qualité, et elle devient vicieuse. Le Guerchin a bien saisi le point juste de *sfumato*; Grimoux a quelquefois approché de l'excès. Le *sfumato* exclu la qualité exprimée par ce qu'on appelle le SENTIMENT. *V.* ce mot.

SGRAFITTO, adj. et s. Terme emprunté de l'italien, et qui signifie égratigné.

(*Peinture*) *Peinture al grafitto*; c'est une manière de peindre introduite par le Polidore, et qui a été abandonnée après lui: le procédé en tenoit plutot de la gravure que de la peinture. *V.* EGRATIGNÉ.

SHERIF, s. m. Mot anglois composé de *shire*, comté, province, et de *rève*, gouverneur: gouverneur d'un comté.

(*Hist. d'Anglet.*) Officier chargé, dans chaque comté, de faire exécuter les ordres du roi. Il y en a deux pour le comté de Middelessex, qui sont nommés par les habitans de Londres: pour les autres comtés, le roi choisit sur trois candidats qui lui sont présentés par les habitans du comté.

SI, conjonction, du lat. *si*, qui signifie en cas que.

(*Musique*) *Si*, s. m.; c'est une des sept syllabes dont on se sert en France pour solfier les notes. Guy Aretin, en composant sa gamme, n'inventa que six de ces syllabes, parce qu'il ne fit que changer en hexacordes les tétracordes des Grecs, quoiqu'au fond sa gamme fût, ainsi que la notre, composée de sept notes. Il arriva delà que, pour nommer la septième, il falloit à chaque instant changer les noms des autres et les nommer de diverses manières; embarras que l'on n'a plus depuis l'invention du *si*.

Brossard, et ceux qui l'ont suivi, attribuent l'invention du *si*, à un

nommé *Lemaire*, entre le milieu et la fin du dix-septième siècle; d'autres en font honneur à un certain *Vander Putten*; d'autres remontent jusqu'à Jean de Murris, vers l'an 1330; et le cardinal Bona dit que, dès le onzième siècle, qui étoit celui de l'Arctin, Ericius Dupuis ajouta une note aux six de Guy, pour éviter les difficultés des nuances, et faciliter l'étude du chant. Ce qu'il y a de certain, c'est que la plupart des auteurs qui ont écrit sur la musique, comme le père Mersenne, Banchière, etc., ont reconnu la nécessité de cette septième syllabe, pour éviter les nuances; que les uns ont nommé cette syllabe *ci*, d'autres *di*, d'autres *ni*, d'autres *si*, d'autres *za*, etc. Du reste, l'usage du *si* n'est connu qu'en France.

SIAGONAGRE, s. f. du grec σιαγὼν (*siagon*), mâchoire, et de ἄγρα (*agra*), prise, capture.

(*Médecine*) La goutte aux mâchoires.

SIALAGOGUE, ou SIALOGOGUE, adj. du grec σίαλον (*sialon*), salive, et d'ἄγω (*ago*), chasser.

(*Médec.*) Il se dit des remèdes qui provoquent l'évacuation de la salive.

SIALISME, s. m. du grec σίαλον (*sialon*), salive.

(*Médec.*) Evacuation abondante de salive par la bouche. *V.* SALIVATION, PTYALISME.

SIALOLOGIE, subst. f. du grec σίαλον (*sialon*), salive, et de λόγος (*logos*), discours, traité.

(*Anat.*) Partie de l'anatomie qui traite de la salive.

SIBERITE, s. f. du lat. *siberia*; nom d'un fort grand pays de la Tartarie Moscovite, et du grec λίθος (*lithos*) pierre: pierre de Sibérie.

(*Minéral.*) Substance appelée autrement *schorl rouge de Sibérie*, qui se trouve dans les monts Oural, et occupe les fissures d'un sillon, composé de feld-spath rougeâtre, de quartz, de schorl noir, et de mica, qui coupe les bancs d'une roche granitique.

Les échantillons de *sibérite* qu'on voit à Paris, sont d'une belle couleur rose foncée, et quelquefois rouge purpurine, à peu près comme le grenat syrien. On voit au Muséum national du jardin des plantes de Paris, un magnifique morceau de *sibérite*, qui est presque de la grosseur du poing. Cette substance est, jusqu'à présent, d'une extrême rareté.

SIBYLLE, s. f. du grec σίβυλλα (*sibulla*), que quelques-uns croient un nom propre, que d'autres prétendent être un composé de σιὸς (*sios*), employé pour θεὸς (*théos*), dieu, et de βουλὴ (*boulé*), conseil: comme qui diroit conseil divin.

(*Antiquités*) Prophétesse. Le nom de *Sibylle* fut d'abord donné, à ce qu'on croit, à la prophétesse de Delphes, qui vivoit très-long-tems avant le siége de Troie; mais il est devenu commun à toutes les filles qui rendoient des oracles.

SIBYLLIN, adj. de *sibylle*: qui appartient aux *sibylles*. *Voy.* SIBYLLE.

(*Bibliogr.*) Livres ou vers *sibyllins*; on appelle ainsi les livres qui contenoient les prédictions des *sibylles*. Ces livres avoient une grande autorité parmi les Romains; ils furent brûlés avec la capitale, en l'an 670 de Rome.

Les *livres sibyllins* d'aujourd'hui sont au nombre de huit, qui contiennent plusieurs vers grecs prophétiques; mais tous les savans conviennent que c'est un ouvrage supposé, qui fut fabriqué sous l'empire d'Antonin, ou au commencement du règne de Marc-Aurèle.

SICAIRE, s. m. du lat. *sicarius*, fait de *sica*, poignard.

(*Histoire juive*) Les *sicaires* étoient, avant le siége de Jérusalem, des voleurs de Palestine, répandus dans le pays, qui excitoient le peuple à la révolte, et pilloient les maisons de ceux qui restoient dans l'obéissance des Romains. Ces voleurs étoient armés de petits poignards, courbés comme les cimeterres des Perses: et comme les Romains appeloient *sica* un poignard, ils nommèrent ces assassins *sicarii*.

SICCITÉ, s. f. du lat. *siccitas*, fait de *sicco*, dessécher.

(*Chimie*) Qualité de ce qui est sec: faire évaporer jusqu'à *siccité*.

SIDÉRAL, LE, adj. du lat. *si-*

dus, *sideris*, astre : qui a rapport aux astres.

(*Astronom.*) On a appelé année *sidérale*, ou *sidériale*, le tems de la révolution de la terre, d'un point de son orbite au même point ; elle est plus longue de 20 minutes que l'année *tropique*, ou le retour des saisons, à cause de la précession des équinoxes.

(*Médecine*) *Observations sidérales ;* ce sont les Arabes, dit Guy-Patin, qui ont fourré dans la médecine les scrupuleuses et superstitieuses observations, tant *lunaires* et *sidérales*, que d'autre nature.

SIDÉRATION, s. f. du lat. *sideratio*, fait de *sidus*, astre, et qui, selon Pline, signifie une maladie des arbres, causée par une mauvaise influence.

(*Chirurgie*) Ce terme signifie, ou une apoplexie et paralysie subite, comme si l'on étoit frappé tout à coup de quelque mauvaise influence, ou il dénote une gangrène parfaite, appelée autrement SPHACÈLE. *V.* ce mot.

SIDÉRITE, s. f. du grec σίδηρος (*sidéros*), fer.

(*Minéral.*) On a donné ce nom à une substance qui se trouve combinée avec certaines espèces de fer, et qui rend ce métal aigre et cassant. Meyer a reconnu que c'étoit un phosphate de fer ; c'est-à-dire, du fer combiné avec l'acide phosphorique.

Pline a donné le nom de *sidérite* à l'une des six espèces de diamans, connues de son tems, mais que quelques minéralogistes modernes croient n'être autre chose que la *marcassite* blanche.

SIDÉROMANTIE, s. f. du grec σίδηρος (*sidéros*), fer, et de μαντεία (*mantéia*), divination.

(*Divinat.*) Divination qui se faisoit avec un fer rouge. On tiroit un bon ou mauvais augure de la manière dont les paillettes brûloient, et dont les étincelles en sortoient.

SIÈCLE, s. m. du latin *seculum*.

(*Chronol.*) Durée de cent ans.

Les anciens ont divisé les tems en quatre âges.

Siècle d'or ; c'étoit le règne de Saturne.

Siècle d'argent ; c'étoit celui de Jupiter.

Siècles d'airain et de fer ; ce sont les *siècles* qui ont succédé à ces heureux tems.

Les modernes ont appelé *siècles de fer et de plomb*, les 10e. et 11e. *siècles*, parce que c'étoient des *siècles* d'ignorance et de grossièreté.

Siècle se dit encore d'un tems célèbre par le règne de quelque grand prince, par les actions, les ouvrages de quelque grand homme, ou par quelqu'autre chose de très-remarquable. Le *siècle d'Auguste*, le *siècle de Louis-le-Grand*, le *siècle d'Homère*, le *siècle de Virgile et d'Horace*, etc.

SIÉGE, s. m. du lat. *sedes*, dont on a fait *sedia*, puis *sieda*.

(*Econ. dom.*) Meuble fait pour s'asseoir.

(*Pratique*) La place où le juge s'assied pour rendre la justice, et par extension, le corps et la juridiction des juges et la salle où ils s'assemblent.

(*Hist. ecclés.*) *Siége* se dit aussi d'un évêché, de sa juridiction ; ainsi on dit le *saint-siége*, un *siége patriarchal*, un *siége épiscopal*.

(*Géographie*) *Siége* se dit encore de la ville capitale d'un empire. *Rome étoit le siége de l'Empire romain. Paris est le siége de l'Empire françois.*

(*Méd.*) *Siége*, en termes de médecine, est la partie du corps humain sur laquelle on s'assied, et particulièrement le fondement, l'anus.

(*Art milit.*) *Siége* est le campement d'une armée autour d'une place qu'elle veut attaquer.

Les François sous la première et seconde race, suivoient dans plusieurs choses, soit pour l'attaque, soit pour la défense, l'ancienne manière des Romains.

On suivit encore la même méthode sous les premiers rois de la troisième race ; mais l'art militaire tomba en décadence, depuis Louis-le-Débonnaire jusqu'à Philippe-Auguste, qui en fut le restaurateur.

Les premiers François, à l'exemple des Romains, pour emporter brusquement une place, ne faisoient point de circonvallation, mais par-

fageoient leur armée en trois corps qui formoient chacun un cercle tout à l'entour, et investissoient la ville. En se préparant à un assaut, ou se présentant à une escalade, ils étoient soutenus par leurs archers et frondeurs, qui tiroient contre les soldats des remparts, et montant à l'escalade, ils se couvroient de leurs boucliers.

Il n'est point fait mention dans l'histoire que les François aient avant Philippe-Auguste, mis en usage les lignes de circonvallation. On se servoit de tours de bois, et de forts construits de distance en distance, dans les lignes, et ces redoutes se nommoient bastides; et sous Charles VII, on disoit *assiéger par bastides*. C'est aussi sous le règne de ce prince que les François ont abandonné l'usage des anciennes machines de guerre, et que l'on commença à voir distinctement l'usage des tranchées.

SIÉNITE, adj. de la ville de *Sienne*, dans la Haute-Egypte.

(*Minéral.*) Roche primitive composée de feld-spath et de hornblende, dont le premier est ordinairement blanc, et la seconde de couleur noire, ce qui forme une roche grisâtre; elle a été ainsi appelée par Werner, parce qu'il reste beaucoup de monumens antiques formés de cette pierre, qu'on tiroit de Sienne, dans la Haute-Egypte.

SIGILLAIRE, s. f. ou terre *sigillée*, du lat. *sigillare*, sceller.

(*Méd.*) C'est le nom d'une terre bolaire qu'on employoit autrefois en médecine, et qu'on tiroit de l'île de Lemnos ou Stalimène, dans l'Archipel. Cette terre est en pastilles ou petites tablettes, sur laquelle est l'empreinte d'un cachet, qui lui donne des vertus imaginaires, et d'où elle tire son nom. *Voy.* ARGILE.

SIGLE, s. m. du grec σιγλαὶ (*siglai*), chiffre, note abrégée.

(*Sténographie*) Les *sigles* sont des lettres uniques, isolées, destinées à exprimer un mot, ou du moins une syllabe, sans le secours d'autres lettres. Ainsi N P signifie *nobilissimus puer;* quelquefois les *sigles* sont composés de plusieurs lettres, NAT. ECC. ROM. *natarius ecclesiæ Romanæ;* d'autres fois les *sigles* répétés indiquent le nombre des personnes CCESS. AUGG. *Cæsares, Augusti duo;* AAA. *trois Auguste.* Les *sigles* renversés désignent le féminin ⅄ Ɔ ⅄ *Maria con liberta.*

L'écriture par *sigles* a été en usage chez les Hébreux, chez les Grecs, qui les tiroient des Phéniciens; chez les Romains, avant les notes de Tyron, etc.; mais la confusion que la multiplicité des signes occasionna, les fit proscrire des actes publics. Ils furent bannis des livres de droit par une loi de Justinien; l'empereur Basile rendit un pareil édit. Malgré cela, on s'en sert encore de nos jours, sur-tout dans les noms propres. Les lettres de l'alphabet grec et latin, qui servent de chiffres, sont des *sigles* numériques.

SIGMOÏDE ou SIGMOÏDAL, adj. du grec σίγμα (*sigma*), nom de la dix-huitième lettre de l'alphabet des Grecs ς, et d'εἶδος (*éidos*), forme, ressemblance: qui a la forme de la lettre ς.

(*Anat.*) C'est le nom qu'on donne à certaines parties du corps qui ont la forme de la lettre grecque ς, ou la forme semi-lunaire: telles sont les *valvules sigmoïdes*, l'*apophyse sigmoïde.*

SIGNAL, s. m. du lat. *signum*, signe que l'on donne pour servir d'avertissement.

(*Art de la guerre*) Les Grecs, au défaut de couriers, employoient les signaux, pour avoir en peu de tems des avis de ce qui se passoit au loin. Ils en avoient de deux sortes, les uns par des feux, et les autres par des flambeaux. On plaçoit sur les hauteurs ces *signaux*, de distance en distance, et à portée d'être vus les uns des autres. Cet art fut poussé très-loin chez les Grecs, et ensuite chez les Romains; puisque Polybe parle d'une méthode par laquelle on pouvoit composer des lettres et des mots, en élevant à droite et à gauche un certain nombre de flambeaux. Un nommé Cleoxène passoit pour être l'inventeur de cette méthode.

L'art des *signaux*, par le feu ou les flambeaux, se soutint jusque dans le moyen âge, où l'on fit usage du

SIGNE, s. m. du latin *signum*, indice : ce qui est la marque d'une chose, signal, présage, prodige, enseigne, drapeau, sceau, cachet, etc.

(*Médec. sémeïotique*) Signe se dit, en termes de médecine, de tout effet apparent par le moyen duquel on parvient à la connoissance d'un effet plus caché, dérobé au témoignage des sens.

Le signe d'une maladie est ce qui fait distinguer les causes de son approche, sa nature, sa durée et son issue.

On distingue en général trois espèces de *signes* : les *commémoratifs*, les *diagnostics* et les *prognostics*. Voy. ces mots.

C'est à Hyppocrate que la science des *signes* a le plus d'obligation. Le premier séméioticien (*voy.* SEMÉIOTIQUE) a été le plus grand. Aucun médecin, depuis lui, ne l'a surpassé ni même égalé, c'est-à-dire, qu'aucun n'a su mettre en usage tous les *signes* qu'il avoit établis.

(*Musique*) Les *signes*, en musique, sont en général tous les divers caractères dont on se sert pour noter la musique ; mais ce mot s'entend plus particulièrement des dièses, bémols, béquarres, points, reprises, pauses, guidons et autres petits caracteres détachés, qui, sans être de véritables notes, sont des modifications des notes, et de la manière de les exécuter.

(*Algèbre*) *Signes*, en algèbre, se dit des caracteres + et —, plus et moins, qu'on met au devant des quantités algébriques.

Signes semblables ; ce sont ceux qui indiquent des quantités toutes deux négatives ou toutes deux affirmatives.

Signe radical ; c'est le signe $\surd$ qu'on met au devant d'une quantité radicale.

(*Astron.*) *Signe*, en astronomie, est la douzième partie de l'écliptique ou du zodiaque, ou une portion qui contient 30 degrés de ce cercle. *Voy.* ZODIAQUE.

La division des *signes* commence par le point équinoxial, ou intersection de l'écliptique avec l'équateur. Ces *signes* furent désignés par les douze constellations qui occupoient les douze portions du zodiaque il y a deux mille ans. Mais, depuis ce tems-là, ces constellations ont tellement changé de place, par la précession de l'équinoxe, que la constellation du bélier est maintenant dans le signe du taureau, la constellation du taureau dans le signe des gémeaux. *V.* PRÉCESSION.

Voici les noms de ces douze *signes* : Le *bélier*, le *taureau*, les *gémeaux*, l'*écrevisse* ou le *cancer*, *le lion*, la *vierge*, la *balance*, le *scorpion*, le *sagittaire*, le *verseau*, les *poissons*. V. ZODIAQUE.

On distingue encore les *signes* par rapport à la saison de l'année où le soleil y séjourne, en *signes* de printems, d'été, d'automne et d'hiver. Les *signes* du printems et ceux d'été sont aussi nommés *signes septentrionaux ;* et ceux d'automne et d'hiver sont appelés *signes méridionaux*.

On dit aussi les *signes ascendans* et *descendans ;* les premiers sont ceux de l'hiver et du printems, et les autres ceux de l'été et de l'automne.

(*Astrologie*) Les astrologues connoissent des *signes* chauds et froids, gras et maigres, masculins et féminins, féconds et stériles, des *signes* vicieux, des *signes* d'infirmité, de beauté, etc. *Consultez Ozanam.*

SIGNIFICATEUR, s. m. du lat. *significator*, fait de *significo*, pour *signum facio*, signifier, faire savoir.

(*Astrol.*) Il se dit de l'un des points de l'écliptique dont se servent les astrologues, pour signifier quelques évènemens par rapport au *prometteur*. Par exemple, si la lune est prise pour *significateur* de quelques évènemens, par rapport à une autre planète, le point où est cette planète se nomme *prometteur ;* le point où est la lune se nomme *significateur*. Le tems qu'il faut pour que le *prometteur* arrive dans le cercle de position où se trouve le *significateur*, est mesuré par l'arc de *direction*. Les directions sont le principal fondement des prédictions astrologiques.

SIGNIFICATION, s. f. de *significo*, signifier : l'action de signifier.

(*Pratique*) *Notification* d'une procédure, d'un exploit ou d'un acte à une partie adverse, ou à un procureur.

SILENCE, s. m. du lat. *silentium*, fait de *sileo*, se taire ; état d'une personne qui se tait.

(*Musique*) *Silences* se dit en musique des signes répondans aux diverses valeurs des notes, lesquels, mis à la place de ces notes, marquent que tout le tems de leur valeur doit être passé en *silence*.

(*Peinture*) On dit en parlant d'un tableau qu'il y a un grand *silence*, un beau *silence*, pour exprimer que la composition est sage, ainsi que l'effet ; que le tout ensemble met l'ame du spectateur dans un état de calme dont il se plaît à jouir. *Silence* est opposé à *tapage* : l'on dit qu'il y a du *tapage* dans un tableau, pour exprimer qu'il y a beaucoup de mouvement.

SILEX, s. m. Mot purement latin, qui signifie caillou.

(*Minéral.*) Le *silex*, ou *pierre* à fusil, ou pierre à briquet. Cette pierre a la demi-transparence de la corne ; elle en a aussi les différentes teintes ; ce qui lui a fait donner, par les allemands, le nom de *horn-stein*, pierre de corne.

La France est la contrée de l'Europe qui possède le plus grand nombre de carrières à *silex*. Quand on tire les pierres à *silex* de leur gîte, elles sont pénétrées d'une sorte d'humidité à laquelle on donne le nom d'eau de carrière. Il faut profiter du tems où cette humidité subsiste, pour pouvoir tailler ces *silex*, et les façonner en pierre à fusil ; une fois dissipée, la pierre ne peut plus se casser d'une manière convenable.

SILICE, s. f. du latin *silex*, caillou.

(*Minéral.*) La *silice*, ou *terre silicée*, ou *silicause*, ou *terre quartzeuse*, est une des neuf terres que l'on connoit aujourd'hui, et que, dans l'état actuel de la science, on considère comme des substances simples.

La *silice* est la terre la plus abondante qu'il y ait dans la nature. Elle entre pour les trois quarts dans la composition du granit et de plusieurs autres roches primitives ; elle est infusible et apyre, indissoluble dans l'eau et dans la plupart des acides ; elle est soluble pour les alkalis à un grand feu, et elle forme le verre avec ces sels. Elle n'a pu être ni décomposée, ni imitée par la synthèse. On l'a regardée comme la terre la plus simple, l'élément terreux, l'origine de toutes les autres terres ; mais rien de tout cela n'a été démontré par l'expérience. Elle sert à une foule d'usages, et sur-tout au moulage, à la verrerie, aux ciemens, aux poteries, etc.

De *silice* les naturalistes ont fait *siliceux*, pour désigner ce qui est de la nature du *silex*.

SILICULE, s. f. du lat. *silicula*, diminutif de *siliqua*, gousse : petite gousse.

(*Botan.*) La *silicule* ne diffère pas essentiellement de la *silique*, dont on la distingue particulièrement par sa forme courte et même raccourcie. Elle a cependant quelquefois des caractères que celle-ci ne présente point ; tels que la forte compression en sens contraire de la cloison, l'échancrure du sommet, l'unité de graine, etc.

SILIQUE, s. f. du lat. *siliqua*, gousse.

(*Botan.*) Fruit solitaire, simple, sec, allongé, équilatère, marqué de deux sutures longitudinales opposées, plus ou moins exprimées, auxquelles ou vers lesquelles les graines sont attachées.

SILLAGE, s. m. de SILLON. *V.* ce mot.

(*Marine*) Trace que le vaisseau laisse derrière lui sur la surface des eaux, à mesure qu'elles se sont séparées à droite et à gauche, pour lui laisser passage, et se rejoignent ensuite en tourbillonnant. Cette trace est ainsi nommée parce qu'elle a quelque analogie avec le sillon que fait dans la terre une charrue.

Comme le *sillage* indique la vraie ligne qu'a suivie le vaisseau, on s'en sert utilement pour déterminer la dérive du vaisseau. Pour cela, on établit sur la galerie du vaisseau, ou sur tel autre endroit de l'arrière, un demi-cercle dont la ligne du milieu représente la direction de la quille.

Les divisions qui sont pratiquées sur tout le demi-cercle servent à indiquer l'angle que fait la route réelle du vaisseau, ou son *sillage*, avec la quille; et par conséquent l'angle de la dérive.

Sillage se dit aussi, mais improprement, de la vitesse du vaisseau. De là, *faire* un bon *sillage*, ou *grand sillage*, pour marcher avec vitesse.

SILLE, s. m. du grec σιλλὸς (*sillos*).

(*Poésie grecque*) Poëme mordant en usage chez les Grecs.

SILLOMÈTRE, s. m. de *sillage*, *sillon*, et du grec μέτρον (*métron*), mesure.

(*Marine*) Instrument propre à mesurer le *sillage* d'un vaisseau. *V.* SILLAGE.

SILLON, s. m. du lat. *sulcus*, ou peut-être du saxon *sylh*, qui signifie charrue.

(*Agricult.*) Longue trace que le soc, le coutre de la charrue fait dans la terre qu'on laboure.

(*Anat.*) *Sillon* se dit aussi par analogie de différentes traces des os et des parties molles.

SIMARRE, autrefois CIMARRE, de l'italien *zimarra*, emprunté de l'espagnol *camarra*.

(*Costume*) Habillement long et traînant, dont les femmes se servoient autrefois.

Il se dit présentement d'une robe que les chefs de la magistrature portent en public ou dans les jours de cérémonie.

SIMILAIRE, adj. du lat. *similaris*, semblable, de même nature, homogène.

(*Physique*) *Corps similaires*; on appelle ainsi les corps qui, comparés l'un à l'autre, ont ou sont censés avoir des particules de même espèce, de même nature.

Similaire se dit aussi en parlant d'un même corps dont les parties sont aussi toutes de la même nature.

Lumière similaire; c'est suivant Newton, celle dont les rayons sont également réfrangibles. Il l'appelle encore *lumière simple et homogène*. Telle est, par exemple, la lumière rouge primitive, qui est un faisceau de rayons tous également réfrangibles; au contraire, la lumière blanche est un composé de rayons de diverses couleurs, dont les réfrangibilités sont différentes.

(*Arithmét.*) *Nombre similaire*; c'est la même chose que le nombre *proportionnel*.

Nombres plans similaires; ce sont ceux qui font des rectangles *proportionnels*. Par exemple, 6 multiplié par 2, et 12 multiplié par 4, dont l'un produit 12 et l'autre 48, sont des *nombres similaires*.

Nombres solides similaires; ce sont ceux qui font des parallélipipèdes rectangles *similaires*.

(*Anat.*) Les anciens anatomistes regardoient comme parties *similaires*, c'est-à-dire, homogènes, de même nature, les os, les cartilages, les ligamens, les tendons, les nerfs, les artères, les veines, les vaisseaux, etc., parce qu'à la vue, elles paroissent chacune en particulier de même nature; mais pour parler exactement, il n'y a que la fibre simple qui puisse porter le nom de *partie similaire*, parce que toutes les autres sont organiques et le résultat d'un tissu de fibres.

SIMILITUDE, s. f. du lat. *similitudo*, ressemblance, comparaison.

(*Diction*) La *similitude* est un des lieux communs de la rhétorique propre à la preuve. On entend par ce terme la convenance que deux ou plusieurs choses ont ensemble.

SIMILOR, s. m. du fr. *or*, et du latin *similis*: semblable à l'or.

(*Métallurgie*) Alliage du zinc et du cuivre.

SIMONIE, s. f. de *Simon* le magicien, qui voulut acheter de S. Pierre, le don de faire des miracles.

(*Hist. ecclés.*) Crime qu'on commet, quand on trafique des choses saintes.

SIMPLE, adj. et s. du lat. *simplex*, nom composé, seul, unique, facile à faire, à comprendre.

(*Botan.*) *Simple* se dit en botanique, de ce qui ne se ramifie point ou n'est pas formé de diverses pièces distinctes.

Calice simple; c'est celui qui n'est point calculé ou environné

comme par un second calice extérieur.

Simple, employé au substantif, est un nom générique sous lequel sont comprises toutes les herbes et toutes les plantes dont on fait usage en médecine; elles sont ainsi nommées, parce qu'elles ont chacune leur vertu particulière pour former un remède simple.

(*Arithmét.*) Multiplication et division simples; ce sont des opérations où il n'entre point de différente espèce; on les appelle ainsi, pour les distinguer de la multiplication et de la division composées où il s'agit de calculer des grandeurs de différentes espèces.

(*Algèbre*) *Équation simple*; c'est celle où la quantité inconnue n'a qu'une dimension, comme $x = \frac{a+b}{2}$

(*Diction*) *Simple* est encore l'un des trois genres d'éloquence que les rhéteurs ont distingué : le *simple*, le *sublime*, et le *tempéré*.

Le *simple* désigne une manière de s'exprimer pure, facile, sans ornement, où l'art ne paroit point.

(*Musique*) *Simple* se dit, dans les doubles et dans les variations, du premier couplet ou air original, tel qu'il est d'abord noté.

(*Peinture*) *Style simple* est opposé, en peinture, au style d'apparat; il exclut ce qui est brillant, riche, et fastueux. Le grand style suppose la *simplicité* dans toutes les parties, dans le sujet, dans les formes, dans les attitudes, dans les ajustemens, dans la composition, dans l'ordonnance, dans les accessoires, dans les effets, dans la couleur.

A Rome, dit Mengs, où l'on a conservé le goût antique, on méprise cette variété d'objets qui font, par leurs différentes couleurs, le charme des tableaux du Titien, et l'on cherche au contraire à rendre les compositions aussi *simples* qu'il est possible.

SIMULATION, s. f. du lat. *simulo*, pour *similem facio*, rendre semblable : l'action de rendre semblable, feindre.

(*Pratique*) Déguisement introduit dans un acte. Il y a de la simulation dans un contrat, dans une vente, etc. lorsqu'on veut frustrer les créanciers légitimes.

SINAPISME, s. m. du grec σίναπι (*sinapi*), sénevé ou moutarde.

(*Pharmacie*) Cataplasme de graine de moutarde pulvérisée, incorporée avec la pulpe de figues, du levain ou autres choses semblables, appliqué pour exciter la chaleur et de la rougeur à la peau.

SINCIPUT, s. m. Terme lat. qui signifie le devant de la tete.

(*Anat.*) La partie antérieure de la tête au dessus du front. *Voy.* BREGMA.

De *sinciput*, les anatomistes ont fait *sincipital*, pour désigner ce qui a rapport au *sinciput*.

SINDON, s. m. du grec σινδὼν (*sindon*), drap, linge.

(*Culte cathol.*) On nomme quelquefois *sindon* le linceul dans lequel Jésus-Christ fut enseveli.

(*Chirurgie*) *Sindon* se dit aussi, par analogie, d'un petit morceau de toile, coupé en rond, ou un petit plumasseau de charpie, applati et arrondi, pour mettre dans le trou du trépan quand on le panse.

SINÉCURE, s. m. Corruption du latin *sine cura*, sans soin, sans charge.

(*Hist. ecclés.*) Il se dit d'un bénéfice, ou d'une dignité qui n'oblige à aucune fonction. C'est ce qu'on appelle autrement un bénéfice simple.

SINGLER, ou CINGLER, v. n. de l'allemand *segeln*, naviguer à pleines voiles.

(*Marine*) *Singler vers le nord*; c'est naviguer, faire route au Nord.

SINGULIER, ÈRE, adj. du latin *singularis*, unique, particulier.

(*Gramm.*) *Nombre singulier*; c'est une unité de personnes ou de choses; il est opposé à nombre *pluriel*.

(*Jurisprudence*) *Loi singulière*; c'est une loi qui est seule dans un titre, ou en un chapitre à part.

Combat singulier; c'est un combat d'homme à homme. Anciennement on permettoit les combats *singuliers* pour découvrir la vérité.

SINOPLE, s. m. de la ville de *Sinope* en Asie.

(*Blason*) C'est ainsi qu'on appelle le *vert*, ou la couleur *prasine*, dans les armoiries.

Les anciens hérauts l'appeloient ainsi, quoique, suivant Pline et Strabon, la terre apportée de Sinope est d'un rouge brun.

La couleur verte, ou le *sinople*, signifie *jeunesse*, *amour*, *beauté*, *jouissance*, et sur-tout *liberté*; d'où vient qu'on scelle en cire verte les lettres de rémission, d'abolition et de légitimation.

Les villes franches et les universités ont la plupart des sceaux de même couleur. Les évêques ont pris la couleur verte à leur chapeau pour marque de leur exemption, et l'on fait porter le bonnet *vert* aux banqueroutiers cessionnaires, parce qu'ils sont libérés de toutes leurs dettes.

(*Minéral.*) On donne le nom de *sinople*, dans les mines de Hongrie, à une mine d'or, ordinairement mêlée de galène et de blende, qui a pour gangue un jaspe rouge très-ferrugineux.

SINUÉ, ÉE, adj. du latin *sinus*, pli.

(*Botan.*) Qui a un *sinus* ou échancrure arrondie, ou bien un nombre déterminé de *sinus*.

SINUEUX, SE, du lat. *sinus*, plis.

(*Botan.*) Dont le bord a des échancrures et des saillies également arrondies; par une courbure ou flexuosité continue; c'est-à-dire, non-interrompue par des angles.

SINUOLÉ, ÉE, adj. diminutif de *sinueux*.

(*Botan.*) Qui a les bords légèrement flexueux.

SINUOSITÉ, s. f. du latin *sinus*, pli, cavité: qualité d'une chose sinueuse.

(*Chirurgie*) Il se dit des tours et détours que fait un ulcère dans les chairs.

(*Anat.*) *Sinuosité* se dit, en général, des enfoncemens des os qui donnent passage à des tendons, comme au haut de l'humérus.

SINUS, s. m. Mot purement latin, qui signifie cavité, pli, golfe, détour.

(*Anat.*) Espèce de cavité dont l'entrée est plus étroite et le fond plus évasé. Les *sinus* maxillaires; les *sinus* frontaux, etc.

Sinus se dit aussi des endroits où plusieurs vaisseaux viennent aboutir. Le *sinus* de la veine coronaire; le *sinus* de la veine-porte.

(*Chirurgie*) *Sinus* se dit aussi, en termes de chirurgie, d'un sac, d'un clapier, d'une cavité détournée qui se forme dans le fond d'un ulcère, et où il se ramasse du pus, qu'on a bien de la peine à faire sortir sans incision.

(*Géom.*) *Sinus* d'un arc ou d'un angle; on appelle ainsi une perpendiculaire abaissée de l'extrémité d'un arc sur le rayon ou le diamètre qui passe par l'autre extrémité de cet arc.

Sinus total; c'est le *sinus* d'un arc ou d'un angle de 90 degrés. Ce *sinus* est égal au rayon, ou, pour mieux dire, c'est le rayon lui-même; il est appelé *sinus total*, parce qu'il est le plus grand de tous les *sinus*.

Sinus-verse; c'est la partie du rayon interceptée entre le *sinus* droit et l'extrémité de l'arc.

SIPHILIS, s. f. Mot latin dont l'origine est incertaine, mais qui sert à désigner la grosse vérole. Suivant le *Lexicon medic. castell. Brun.* *Siphilis* pourroit venir du grec σφλὸς (*siphlos*), contraction de σφαλὸς (*siphalos*), vilain, sale, difforme, honteux; comme qui diroit maladie honteuse. *Voy.* VÉROLE (grosse).

SIPHON, s. m. du grec σίφων (*siphón*), tuyau.

(*Physique*) Tuyau courbé de verre ou de métal, et dont une branche est plus courte que l'autre. On se sert du *siphon* pour vider la liqueur d'un vase, sans incliner le vase; pour cela, on place l'extrémité de la courte branche dans le vase qui contient la liqueur, on ote l'air du *siphon*, en suçant par l'extrémité de la longue branche; alors l'écoulement commence et ne finit que lorsque la courte branche ne plonge plus du tout dans la liqueur.

Le jeu du *siphon* dépend de la pression de l'air sur la surface de la liqueur dans le vase, car tous les points de cette surface sont également pressés par la colonne d'air; si à quelque endroit de cette surface, on supprime cette pression, la liqueur

doit s'écouler par-là, puisqu'elle y trouve moins de résistance. C'est pourquoi le *siphon* se remplit en entier, lorsqu'on suce l'air par l'extrémité de la longue branche. Pour le surplus de la théorie du *siphon*, consultez le *dictionnaire de physique de Brisson.*

Siphon double, ou de *laboratoire ;* c'est un *siphon* qui ne diffère du précédent, qu'en ce qu'on adapte à sa longue branche, un tube qui sert à sucer les liqueurs qu'il seroit dangereux de faire venir à la bouche. On fait usage de ce *siphon* dans les laboratoires de chimie, par sûreté, et dans les offices, par propreté.

Le *siphon*, dit de *Wirtemberg*, fut inventé en 1683, par Jean Jordan, natif de Stutgard, et présenté au prince Frédéric Charles, duc de Wirtemberg, qui le donna à Salomon Reisel, son médecin, pour en éprouver les effets. Ces effets ayant été rendus publics, le fameux navigateur Jean Davis imagina la machine qui les avoit produits, et en donna la description dans les transactions philosophiques de 1685. M. Denis Papin fit aussi la même année, un *siphon* dont les propriétés ne le cédoient point à celles du *siphon* de Wirtemberg. Reisel reconnut alors que ce seroit en vain qu'il garderoit plus long-tems le mystère sur l'invention de Jordan, et il le publia.

SIPPAGE, s. m. du saxon *sip*, abreuver, saturer.

(*Tannage des cuirs*) C'est le nom que les Danois donnent à un procédé particulier, pour tanner les peaux en deux mois de tems.

SIRE, s. m. Les étymologistes ne sont pas d'accord sur l'origine de ce mot. Les uns le font venir du latin *herus*, dont les Allemands ont fait *her;* les autres, du latin *senior*, dont on auroit fait par contraction *siore*, et ensuite *sire ;* d'autres enfin, le dérivent du grec moderne κύρος (*kuros*).

(*Hist.*) Le titre de *sire* fut donné par les Grecs à leurs empereurs ; dans la suite, ce titre fut usurpé par tous les seigneurs, soit justiciers, soit féodaux. Dans le treizième siècle, il fut donné à Dieu même, et depuis le seizième, il est réservé aux rois seuls, en leur parlant ou en leur écrivant.

SIRIASE, s. f. du grec σιρίασις (*seiriasis*), inflammation causée par l'ardeur du soleil.

(*Méd.*) Inflammation du cerveau et de ses membranes, occasionnée par une violente ardeur du soleil. C'est une maladie à laquelle les enfans sont sujets.

SIRIUS, s. m. du grec σείριος (*seirios*), fait de σιρόω (*seiroó*), dessécher.

(*Astron.*) C'est le nom d'une étoile de la constellation du grand chien. Les Latins l'appeloient *canicula.*

SIROC, s. m. de l'italien *sirocco*, qui vient lui-même de l'arabe *schorouk*, qui signifie le lever du soleil, l'orient : qui vient de l'orient.

(*Météorol.*) C'est le nom qu'on donne sur la Méditerranée, au vent que l'on nomme *sud-est* sur l'océan.

Ce vent est tellement brûlant dans les parties de l'Afrique, voisines de la Méditerranée, qu'il tue quelquefois les animaux dans l'espace d'une demi-heure. Les îles de Malte et de Sicile, sont aussi tourmentées par ce terrible vent, qui, malgré qu'il ait traversé la mer, conserve encore assez de chaleur pour faire monter le thermomètre jusqu'à 40 degrés (de Réaumur). A Naples, et dans plusieurs autres endroits d'Italie, où il est beaucoup moins violent qu'en Sicile, mais où il dure plusieurs jours, et même plusieurs semaines, il produit un abattement total dans la machine, et cause souvent des maladies putrides.

SIROP, s. m. du latin barbare *syruppus*, fait de l'arabe *schorab*, qui signifie potion, breuvage.

(*Matière méd.*) Médicament liquide, doux et agréable, dont la consistance est telle, que si l'on en fait tomber une goutte sur un marbre, elle ne s'étendra point ; fait de sucs, d'infusions, de décoctions, de teintures, ou d'eaux distillées avec du sucre, quelquefois avec du miel.

Les *sirops* n'étoient point en usage du tems d'Hippocrate ; ils étoient inconnus aux Grecs. Ce sont les Arabes qui les ont inventés.

SIRVENTE, s. m., ou SERVANTÈSE, ou SERVANTOISE, s. f. que Ménage fait dériver de *silva*, qui signifie une sorte de poésie.

(*Poésie*) Sorte de poésie ancienne, en langue françoise ou provençale, ordinairement consacrée à la satyre, et quelquefois à l'amour et à la louange. Le *sirvente* étoit aussi une sorte de poésie lyrique connue chez les Italiens.

SISTRE, s. m. du grec σίστρον (*seistron*), fait de σίω (*scio*), frapper, agiter.

(*Musique instrum.*) Instrument de musique ancien, de métal, à jour, et à peu près semblable à une de nos raquettes. Ses branches, percées de trous à égales distances, recevoient trois ou quatre petites baguettes mobiles de même métal, qui passoient au travers, et qui étant agitées, rendoient un son fort aigu.

Cet instrument fut inventé en Egypte, et y servoit dans les cérémonies religieuses. Les Hébreux en faisoient également usage dans leurs fêtes, et les Grecs l'employoient pour marquer la mesure dans l'exécution de divers morceaux de musique.

SITE, s. m. de l'italien *sito*, fait du latin *situs*, assiette, position, situation.

(*Peinture*) *Site*, en termes de peinture, signifie la même chose que *situation* d'un lieu, dans le langage ordinaire. Ce mot appartient particulièrement à la peinture du paysage, et l'on dit un *site pittoresque, piquant, romantique*, etc. *V.* ces mots.

SITIOLOGIE, s. f. du grec σιτίον (*sition*), aliment, et de λόγος (*logos*), discours, traité.

(*Méd.*) Partie de la médecine, qui traite des alimens.

SITUATION, s. f. du latin *situs*, assiette, position.

(*Archit.*) *Belle situation, situation avantageuse;* cette expression s'applique à un bâtiment élevé sur un espace de terrein, dont le fonds est bon, l'exposition heureuse, et les vues belles.

(*Gramm.*) *Situation* se dit aussi de l'arrangement des parties d'un discours. Le premier vice opposé à la netteté du style, c'est la mauvaise *situation* des mots.

(*Géom. alg.*) *Situation*, en termes de géométrie et d'algèbre, signifie la position respective des lignes, surfaces, etc.

Leibnitz parle, dans les actes de Leipsick, d'une espèce particulière d'analyse, qu'il appelle analyse de *situation*, sur laquelle on pourroit établir une sorte de calcul.

Dans le tome VII des mémoires de l'académie de Pétersbourg, on trouve un mémoire de M. Euler, qui a pour titre : *Solution d'un problème qui a rapport à la géométrie des situations.*

SIX. adj. du latin *sex*.

(*Arithmét.*) Nombre pair, composé de deux fois trois; le chiffre 6.

SIXIEME, adj. de *six*.

(*Arithmét.*) La partie d'un tout divisé en six parties égales.

SIXTE, s. f. de *six*.

(*Musique*) La seconde des deux consonnances imparfaites, appelées par les Grecs *hexacorde*, parce que son intervalle est formé de six sons ou de cinq degrés diatoniques.

SLOOP, ou SLOUPE, s. m. pris de l'anglois *sloop*.

(*Marine*) Le *sloop* est un bâtiment fort usité parmi les Anglois et les Américains, et dans les colonies des Antilles.

Sa construction est fort arrondie, sa largeur considérable, et son avant renflé et sans rentrée. Les *sloops* portent depuis vingt jusqu'à cent tonneaux. Il y en a cependant de plus forts, et qui portent quelques canons.

Le gréement des *sloops* consiste en un seul mât portant une grande voile à gui, un beaupré fort alongé et peu relevé, sur lequel on amare trois ou quatre focs.

Cette sorte de voilure très-simple, rend ces bâtimens propres à courir au plus près du vent : aussi portent-ils à quatre aires de vent, et même encore plus près; ils virent aussi de bord fort lestement.

(*Marine angloise*) *Sloops of war*, ou *sloops de guerre;* c'est le nom que les Anglois donnent aux frégates au dessous de vingt canons, et que dans la marine françoise on

appelle *corvettes*. Ce nom leur vient de ce que dans l'origine on se servoit de *sloops*, ou bâtimens à un seul mât, pour porter des avis, aller à la découverte, et faire le service que font aujourd'hui les petites frégates ou corvettes. Les mots *of war* (*de guerre*), servent à les distinguer des *sloops* de commerce.

Dans la suite, ces bâtimens ayant paru peu propres aux usages auxquels ils étoient destinés, on a changé leur construction et leur gréement, mais on a oublié de changer leur nom. *V.* CORVETTE.

SMALT, subst. masc. du teuton *schmalte*.

(*Minéral.*) Verre bleu fait avec l'oxide de cobalt fondu, jusqu'à parfaite vitrification, avec une fritte de verre ou de cristal. Le *smalt*, lorsqu'il est broyé, forme ce qu'on appelle *azur*, ou bleu d'émail.

SMARAGDITE, s. f. du grec σμάραγδος (*smaragdos*), émeraude, et de λίθος (*lithos*), pierre.

(*Minéral.*) Substance pierreuse, ainsi appelée parce que sa couleur est le plus souvent d'un beau vert d'émeraude.

La *smaragdite* paroît être la substance généralement désignée sous le nom de prime d'émeraude; et c'est probablement un morceau de *smaragdite* qu'on montroit comme une émeraude prodigieuse du poids de vingt-neuf livres, dans le trésor du couvent de Reichenau, près de Constance.

SMECTITE, s. f. du grec σμήχω (*smêchô*), nettoyer.

(*Minéral.*) Terre argileuse qui mousse et se dissout dans l'eau comme le savon; ainsi appelée parce qu'elle a la propriété de dégraisser les étoffes de laine. C'est la terre à foulon.

SMOGLEUR, s. m. Corruption de l'anglois *smuggler*, contrebandier.

(*Commerce*) Il se dit de ceux qui, au mépris des lois, introduisent ou exportent des marchandises sans payer les droits; on l'applique aussi, par extension, aux petits bâtimens, comme *sloops* et *cutters*, qui servent à la contrebande.

SOC, s. m. du lat. barb. *soccus*, fait de l'allemand *scege*, qui signifie couteau.

(*Agricult.*) Grosse pièce de fer pointue, qui fait la principale partie de la charrue, qui sert à ouvrir et à fendre la terre quand on laboure.

SOCIÉTÉ, s. f. du lat. *societas*, fait de *socio*, allier, joindre, unir: alliance, confédération, association, union.

(*Commerce*) Acte, contrat ou traité par lequel plusieurs personnes conviennent de mettre certaines choses en commun, pour en partager le profit ou la perte.

Il y a deux sortes de *sociétés* entre marchands, négocians ou banquiers: la *société générale* et la *société en commandite*.

La *société générale* est celle que contractent plusieurs personnes pour agir également, et faire le commerce sous leurs noms collectifs. Souvent celui qui est le principal agent met son nom le premier: les autres sont compris sous le nom de *compagnie*.

La *société en commandite* est celle où l'un des associés ne fait que mettre son argent dans la *société*, sans faire aucune fonction d'associé, ni être nommé dans la raison du commerce; et l'autre donne quelquefois son argent, mais fournit toujours son industrie et son nom. Le premier est appelé *croupier*, le second, le *complimentaire* de la société.

Le croupier n'étant point dénommé dans la raison ou signature de cette *société*, n'est engagé solidairement avec les autres intéressés que jusqu'à concurrence de la somme portée dans l'acte. C'est cette restriction qui forme la commandite; c'est ce qui la distingue de toute autre *société* où il pourroit y avoir également communauté de pertes ou de profits, sans que les noms de tous les co-associés parussent. Cette *société* a pris le nom de *commandite*, de l'ancien terme de coutume *command*, qui désigne celui qui a donné charge à un autre d'acquérir pour lui.

Société anonyme; c'est celle où tous les associés travaillent sous leurs noms particuliers, sans que le public soit informé de leur *société*. Comme il en peut résulter des monopoles ou

d'autres abus pernicieux au commerce, elle est proscrite par les lois.

Société léonine ; c'est celle où l'on convient qu'on fera deux masses séparées, l'une du gain, l'autre des frais ou pertes, et qu'un des associés aura telle part au gain sans en avoir à la perte. Une pareille *société* est rejetée par les lois ; elle a été appelée par les jurisconsultes romains *societas léonina*, par allusion à l'apologue de Phèdre qui commence par ce vers remarquable :

Nunquam est fidelis, cum potente societas.

(*Littérature*) *Société littéraire ;* c'est l'association de plusieurs personnes qui se réunissent pour cultiver les arts. *V.* LYCÉE, ATHÉNÉE.

Société de gens de lettres. On dit quelquefois d'un ouvrage qu'il a été composé, exécuté par une *société de gens de lettres ;* on entend par-là que plusieurs gens de lettres ont formé entr'eux une association passagère pour l'exécution d'un ouvrage.

Société royale de Londres ; c'est une association de savans établie à Londres, pour la culture des arts et des sciences. Elle doit son origine à quelques philosophes anglois qui, sous la sombre administration de Cromwel, s'assembloient une fois par semaine chez le docteur Wilkins, à Oxford, pour chercher en paix des vérités, tandis que le fanatisme opprimoit toute vérité. Le roi Charles II confirma cet établissement en 1663. Le nombre des membres qui composent cette société n'est pas fixé ; il y a un président qui convoque les assemblées, et propose les questions, un trésorier qui reçoit et débourse l'argent, et deux secrétaires qui tiennent des registres des expériences, des découvertes, et de tout ce qui se passe de plus remarquable. C'est d'ordinaire l'un des deux secrétaires qui a la direction et le soin des *Transactions philosophiques* qui se publient tous les mois, par ordre de la *société*.

SOCLE, s. m. de l'ital. *zoccolo*. (*Archit.*) Membre carré plus large que haut, et qui sert de base à toutes décorations d'architecture et d'édifice.

Il se dit aussi d'une sorte de petit piédestal sur lequel on pose des vases, des bustes.

SODA, s. m. Mot arabe qui signifie douleur de tête.

(*Méd.*) Ce mot signifie mal de tête ou céphalalgie. Quelques-uns entendent encore par ce terme un sentiment de chaleur et d'érosion dans la gorge, auquel les bilieux et les hypocondriaques sont sujets. Suivant Blancard, *soda* est une ardeur d'estomac.

SOFFITE, s. f. de l'ital. *soffito*, plafond, lambris.

(*Archit.*) Ce mot se dit particulièrement de tout plafond ou lambris de menuiserie, formé par des poutres croisées ou des corniches volantes, dont les compartimens par renfoncement carrés sont enrichis de sculpture, de peinture et de dorure.

SOFI ou SOPHI, s. m. Mot persan qui signifie prudent, sage ou philosophe.

(*Hist. des Perses*) Titre qu'on donnoit anciennement au roi de Perse, mais qu'on ne lui donne plus.

SOIE, s. f. du latin *sericum*, fait de *ser*, nom d'une araignée, commune chez les *Seres*, peuples de Scythie, et dont les anciens croyoient que la *soie* étoit l'ouvrage.

(*Hist. nat.*) La *soie* est un fil mou, fin, délicat et léger, qui est l'ouvrage d'une espèce de chenille qu'on nomme ver-à-soie, *bombyx*.

Les anciens ne connoissoient ni les usages de la *soie*, ni la manière de la travailler. Pamphilie, habitante de l'île de Cos fut la première, suivant Aristote et Pline, qui inventa l'art de la façonner. Cette découverte passa bientôt chez les Romains, qui n'en retirèrent des avantages certains que bien long-tems après. Les étoffes de *soie* furent si rares chez eux pendant plusieurs siècles, qu'on les vendoit au poids de l'or ; ce qui détermina l'empereur Aurélien à refuser à sa femme une robe de *soie* qu'elle lui demandoit avec beaucoup d'instance.

En 555, deux moines revenant des Indes à Constantinople, apportèrent avec eux des œufs de ver-à-soie, avec les instructions nécessaires pour les faire éclore, élever et nour-

rir les vers, en tirer la *soie*, la filer et la travailler.

Ces instructions donnèrent naissance à l'établissement de plusieurs manufactures à Athènes, à Thèbes et à Corinthe.

En 1130, Roger, roi de Sicile, ayant pillé Athènes et Corinthe, transporta à Palerme et en Calabre plusieurs ouvriers en soie, au moyen desquels il établit des manufactures.

L'Italie et l'Espagne profitèrent bientot de l'industrie des Calabrois; mais les François ne commencèrent à les imiter que peu de tems avant le regne de François I; et ce ne fut que sous Henri IV que furent établies les premières pépinières de mûriers. Aujourd'hui l'art de nourrir, élever les vers-à-soie, de filer, mouliner et apprêter les soies, forme, une des plus riches branches de notre commerce.

(*Minéral.*) *Soie minérale;* on a quelquefois donné ce nom à la belle amianthe de la Tarentaise, qui, par la blancheur, l'éclat, la finesse et la flexibilité de ses fibres, ressemble assez bien à de la *soie*.

SOIE, s. f. (poil) du latin *seta*.

(*Hist. naturelle*) Il se dit des poils durs et roides qui croissent sur le corps ou sur quelques parties des quadrupèdes. Les cochons et les sangliers sont couverts de *soies*. Ce sont des *soies* qui forment les moustaches de plusieurs espèces de quadrupèdes.

(*Botan.*) *Soie* se dit en général d'un filament quelconque, ressemblant à une *soie* de cochon; mais c'est particulièrement le nom donné au pédoncule de la capsule ou pyxidule des mousses.

SOIGNÉ, participe de *soigner*, fait de *soin*, dérivé du lat. *senium*, soin, chagrin: traité avec beaucoup de soin.

(*Peinture*) *Soigné* se dit d'un ouvrage à qui l'on a donné des soins curieux et recherchés. L'idée du *soigné* emporte avec elle celle de la petitesse de l'ouvrage, et de la médiocrité dans l'esprit de l'ouvrier, et par conséquent, elle exclut celle du grand.

Quand on voit un petit tableau dont le sujet est indifférent par lui-même, tels que sont, en général, les sujets traités par les maîtres hollandois; quand on reconnoit que les *soins* de l'artiste ont donné du prix à ce sujet trivial, on peut dire que c'est un ouvrage *soigné;* tels sont les ouvrages des Gérard-Dow, des Mieris, des Vander Werf, etc.

SOIR, s. m. du lat. *serum*, ce qui vient tard.

(*Chronol.*) Dernière partie du jour, tems composé de la fin du jour et du commencement de la nuit.

SOIXANTE, adj. du latin *sexaginta*.

(*Arithmét.*) Nombre pair composé de six dixaines.

De *soixante* on a fait *soixantaine*, pour un nombre de *soixante* ou environ; et *soixantième* pour la *soixantième* partie d'un tout.

SOL, s. m. du latin *solum*, terre, fonds de terre.

(*Agricult. et architect.*) L'aire, la superficie de la terre que l'on cultive, sur laquelle on bâtit.

(*Botan.*) *Sol*, en termes de botanique, est le terroir considéré suivant sa qualité. Les plantes varient suivant la nature du sol.

(*Minéral.*) *Sol* se prend, parmi beaucoup de minéralogistes, pour le terrein relativement à sa nature. *Un sol granitique, un sol calcaire, un sol argileux*, etc. Ceux qui ont l'habitude d'observer le règne minéral, peuvent à la seule inspection du *sol*, jointe à la disposition du local, juger de la nature des substances minérales qu'on peut rencontrer à quelque profondeur.

(*Prat.*) *Sol* se dit du fonds sur lequel un édifice est élevé. Il est de règle que l'édifice cède au fonds dont il n'est en quelque sorte que l'accessoire.

(*Blason*) *Sol* se dit quelquefois du champ de l'écu qui porte les pièces honorables et les meubles.

SOL (sou), s. m. Contraction du latin *solidus*. Les écus d'or *sol* s'appeloient autrefois *gallici*, *solidi*.

(*Monnoie*) Pièce de menue monnoie qui vaut douze deniers.

On s'est servi en France, sous la première race, de *sols*, de demi-*sols* et de tiers de *sols* d'or. Les *sols* pesoient 85 grains un tiers, poids de marc, et valoient 40 deniers.

Outre ce *sol* d'or, semblable à ceux

ceux des empereurs romains, il y avoit un sol d'argent valant douze deniers.

Avant la réforme de tous les *sols* en France, il s'en trouvoit plusieurs qu'on distinguoit par les rois sous lesquels ils avoient été frappés : comme les douzains de Henri II, les *sols* de Charles IX, et ceux de Henri IV; d'autres avoient les noms des provinces où ils avoient été fabriqués, comme les *sols* de Dauphiné.

Le *sol* est présentement une monnoie de compte dans plusieurs États.

SOL, s. m.

(*Note de musique*) La cinquième des six syllabes inventées par l'Arétin pour prononcer les notes de la gamme, et tirées de l'hymne de St. Jean-Baptiste :

Ut queant laxis resonare fibris
Mira gestorum, etc.

SOLAIRE, adj. du lat. *solaris*, fait de *sol*, *solis*, soleil : qui appartient au soleil.

(*Astron.*) *Solaire* se dit en astronomie de ce qui a rapport au soleil.

Système solaire ; c'est l'ordre et la disposition des différens corps célestes qui font leurs révolutions autour du soleil, comme centre de leur mouvement.

Année solaire ; elle est composée de 365 jours 5 heures 49 minutes, et elle se dit par opposition à *année lunaire*, qui n'est que de 354 jours.

Cycle solaire ; voy. CYCLE.

Microscope solaire ; v. MICROSCOPE.

Cadran solaire ; v. CADRAN.

(*Botan.*) *Fleurs solaires ;* Linnée appelle ainsi les fleurs qui s'épanouissent et se ferment pendant que le soleil est sur l'horizon. Il les distingue en équinoxiales, en tropiques et en météoriques. Les premières sont celles qui ont une heure fixe pour s'ouvrir ; les secondes, celles qui s'ouvrent le matin et se ferment le soir ; et les troisièmes, celles dont le moment de l'épanouissement est dérangé par la température de l'atmosphère, et qui peuvent nous indiquer le tems qu'il fera.

(*Chirurgie*) *Bandage solaire ;* c'est ainsi qu'on appelle une sorte de bandage pour la saignée de l'artère temporale, parce que ses circonvolusions font des rayons sur la tête.

SOLDAN ou SOUDAN, ou SULTAN, s. m. Mot arabe qui signifie roi, empereur.

(*Hist. turque*) C'étoit le nom qu'on donnoit autrefois aux lieutenans des califes, dans leurs provinces et dans leurs armées ; mais la puissance des califes étant déchue, ces lieutenans s'érigèrent en souverains. Saladin, général des troupes de Noradin, prit ce titre, et fut le premier soudan d'Égypte. Les *soudans* fondèrent plusieurs dynasties dans l'Asie mineure, mais elles furent détruites par les Empereurs Turcs : celle d'Égypte le fut en 1576. *V.* SULTAN.

(*Chancellerie rom.*) *Soldan* ou *soudan* est aussi le nom d'un officier de la cour de Rome, qu'on appelle autrement *juge de la tour de Nove*, ou *maréchal de Rome à la cour de Savelles ;* c'est une espèce de prévot qui a la garde des prisons. Pendant la vacance du saint siége, on lui confie quelquefois la garde du conclave.

SOLDAT, s. m. de l'italien *soldato*, fait du lat. *solidatus*, dérivé de *solidum*, solide (monnoie) : comme qui diroit payé avec un SOLIDE ou SOL. (*V.* ces mots).

(*Art milit.*) Ce mot est nouveau dans notre langue ; on disoit autrefois *soudar*, qui, au reste, avoit la même origine, étant fait de *solidarius*, dérivé de *solidum*, *solide*, *sol*, *sou*.

Soldat signifie généralement un homme de guerre ; mais on le donne particulièrement à l'homme de pied.

SOLDE, s. f. de *solidum*, *solide*, (monnoie). *V.* SOL.

(*Art milit.*) La paye qu'on donne à ceux qui portent les armes pour le service d'un prince, d'un État.

(*Finances, commerce*) *Solde* signifie aussi le paiement qui se fait pour demeurer quitte d'un reste de compte. En ce sens, il est masculin ; de là, *solder un compte*, pour dire clore un compte, en payer le reliquat.

SOLE, s. f. (*terme d'agriculture*), du latin *soleo*, avoir coutume : coutume, saison.

Il se dit d'une étendue de terre

destinée à une certaine culture. *V.* DESSOLER.

SOLE, s. f. de *solea*, semelle.

(*Hist. nat.*) Le dessous du pied d'un cheval, d'un mulet, d'un âne, d'un cerf.

(*Archit.*) *Sole* se dit par analogie des pièces de bois qui se couchent à terre, et posées de plat, dans les constructions et dans les machines.

SOLÉAIRE, adj. du latin *solearis*, fait de *solea*, semelle : qui concerne les semelles.

(*Anat.*) Il se dit d'un muscle de la jambe, fort charnu, d'une figure presque ovale, applati, plus épais dans le milieu que vers les bords, et ressemblant à une semelle, d'où lui vient son nom.

SOLÉCISME, s. m. du grec σολοικισμὸς (*soloikismos*), formé de σόλοικοι (*soloikoi*), nom des habitans de la ville de Soles, et de la terminaison ισμὸς (*ismos*), qui marque imitation : littéralement la manière des habitans de Soles.

(*Grammaire*) Les Grecs appeloient *solécisme*, les fautes que les habitans de Soles faisoient contre la pureté de la langue. Ces habitans étoient des peuples de l'Attique, qui, étant venus s'établir à Soles, ville de Cilicie, perdirent la pureté de la langue grecque, dans leur commerce avec les anciens habitans de cette ville. Parmi nous, ce mot désigne particulièrement une faute contre la langue, dans les nombres, les conjugaisons, la construction ou la syntaxe.

Le mot *solécisme* a aussi une signification plus étendue, il désigne en général une faute quelconque. Un acteur ayant fait un faux geste sur le théâtre, on lui cria qu'il avoit fait un solécisme de la main.

SOLEIL, s. f. du lat. *sol*, *solis*.

(*Physique*) Le grand astre qui éclaire le monde.

Il y a eu différentes opinions sur la nature du soleil. Les anciens tels que Platon, Zenon, Pythagore, etc. ont cru que c'étoit un globe de feu. Parmi les modernes, Kepler, Kircher, Reita, Scheiner et Riccioli ont été du même sentiment ; mais Descartes et quelques autres après lui, ont pensé qu'il étoit composé d'une matière extrêmement subtile, capable d'exciter en nous la sensation de lumière et de chaleur. Ce dernier sentiment n'a pas été adopté par les physiciens modernes, qui pensent que le soleil est composé de la matière du feu et de la lumière, qu'ils regardent comme la même, mais différemment modifiée.

Néanmoins, Herschell a fait un grand nombre d'observations qui semblent se réunir pour disputer à cet astre le privilége de la lucidité. Herschell pense que le *soleil* est opaque comme les planètes, et qu'il peut être habité ; il y a vu ce qu'il appelle des *ouvertures*, des *bas-fonds*, des *chaînes*, des *nodules*, des *corrugations*, des *dentelures* et des *pores*. Mais ces différentes découvertes ne doivent être regardées que comme des conjectures qui méritent d'être appuyées par de nouvelles observations.

(*Astron.*) On met ordinairement le *soleil* au nombre des planètes, mais on devroit plutôt le mettre au nombre des étoiles fixes.

Suivant le système de Copernic, qui est à présent généralement reçu, et même démontré, le *soleil* est le centre du système des planètes et des comètes, autour duquel toutes les planètes et les comètes, et entr'autres notre terre, font leurs révolutions, en des tems différens, suivant leurs différentes distances au soleil ; il est au foyer de toutes les orbites elliptiques des planètes et des comètes.

Le *soleil* étant l'objet le plus frappant de la nature, son mouvement sert à mesurer tous les autres ; les années, les jours, les heures, les minutes se comptent par les révolutions annuelles ou diurnes du *soleil*. Les points équinoxiaux que le *soleil* marque dans le ciel, en traversant l'équateur, servent à compter les longitudes et les ascensions droites. La trace qu'il nous marque par sa révolution, est l'écliptique, à laquelle on rapporte toutes les autres orbites planétaires.

Les astronomes observent sans cesse les hauteurs correspondantes du *soleil* pour avoir l'heure de leurs observations ; ils se servent de son diamètre pour évaluer les parties de leurs micromètres ; les éclipses du *soleil* leur

servent à trouver les longitudes géographiques, et les lieux de la lune au tems de ses éclipses. Les passages de Vénus sur le *soleil* servent à trouver la parallaxe du *soleil* ; et de là, toutes les parallaxes des planètes. On rapporte au centre du *soleil*, toutes les observations faites sur les planètes et les comètes. Sa distance sert d'échelle pour mesurer toutes les autres distances, leur rapport étant donné par la loi de Kepler. Pour le surplus de la théorie du *soleil*, *V.* les ouvrages d'astronomie de M. Lalande.

(*Alchimie*) *Soleil* est le nom de l'or, dans le langage des alchimistes.

SOLENNEL, adj. du latin *solemnis*, composé de *solùm*, une fois, et d'*annus*, année ; comme qui diroit une fois chaque année.

(*Cult. relig. et polit.*) Ce mot s'emploie pour signifier tout ce qui est extraordinaire par sa majesté, sa magnificence, ses formalités, etc., mais plus particulièrement pour ce qui est accompagné de cérémonies publiques et extraordinaires de religion : *processions solennelles, fête solennelle, obsèques solennelles, acte solennel, testament solennel, entrée solennelle.*

SOLFATARE, s. f. de l'italien *solfatara*, qui signifie *soufrière.*

(*Minéral.*) Ce mot veut dire en général une soufrière ; mais on désigne particulièrement sous ce nom un ancien cratère de volcan, voisin de Pouzzole, près de Naples, qui jouit encore d'un reste d'activité, et d'où il s'élève des vapeurs chargées de soufre, qui s'attachent aux laves à travers lesquelles passent ces vapeurs. Pline nous apprend que déjà de son tems, on faisoit l'extraction du soufre à la *solfatare.*

SOLFÈGE, s. m. de l'italien *solfeggi.*

(*Musique*) Assemblage des notes de musique, étude de cet assemblage, composition musicale pour y exercer. Léo a composé un *solfège* pour l'usage des commençans, qui est très-estimé.

SOLFIER, v. a. de *sol*, note de musique, et de *facere*, faire.

(*Musique*) *Solfier*, c'est, en entonnant des sons, prononcer en même tems les syllables de la gamme qui leur correspondent.

Aristide Quintilien nous apprend que les Grecs avoient pour *solfier*, quatre syllables ou dénominations de notes qu'ils répétoient à chaque tétracorde, comme nous en répétons sept à chaque octave.

Guy d'Arezzo ayant substitué son héxacorde au tétracorde ancien, substitua aussi pour le *solfier*, six autres syllables, aux quatre que les Grecs employoient autrefois. Ces syllables sont *ut*, *re*, *mi*, *fa*, *sol*, *la*, tirés de l'hymne de saint Jean-Baptiste.

Il paroit que l'usage des six syllables de Guy l'Aretin ne s'étendit pas bien promptement hors de l'Italie ; mais enfin ses notes l'emportèrent sur celles des autres nations, et elles furent admises généralement en France, comme dans le reste de l'Europe.

Il y a diverses manières de *solfier;* savoir : par muances, par transposition, et au naturel. La première méthode est la plus ancienne, la seconde est la meilleure, la troisième est la plus commune en France.

Plusieurs nations ont gardé dans les muances, les six syllabes de l'Arétin, d'autres en ont encore retranché, comme les Anglois, qui *solfient* sur ces quatre syllables seulement, *mi*, *fa*, *sol*, *la*. Les François, au contraire, ont ajouté une syllabe, pour renfermer sous des noms différens tous les sept tons diatoniques de l'octave.

SOLIDAIRE, adj. du lat. *solido*, dans le sens de rendre entier, parfait.

(*Pratique*) *Action solidaire ;* c'est celle par laquelle nous agissons contre un seul coobligé pour la totalité de ce qui nous est dû ; elle est appelée en droit *actio solidi persecutoria.*

Obligation solidaire ; c'est celle en vertu de laquelle des coobligés peuvent être poursuivis, un d'eux seuls pour tous.

SOLIDARITÉ, s. f. même origine que SOLIDAIRE.

(*Pratique, commerce*) Qualité d'une obligation où plusieurs débiteurs s'engagent de payer une

somme qu'ils empruntent ou qu'ils doivent, en sorte que la somme totale soit exigible contre chacun d'eux, sans que celui au profit duquel l'obligation est faite, soit obligé de discuter les autres, et l'un plutot que l'autre.

SOLIDE, s. m. et adj. du lat. *solidus*.

(*Physique*) Nom que l'on donne à un corps dont les parties ont entr'elles une adhérence telle, qu'elles ne peuvent pas se mouvoir indépendamment les unes des autres. *Solide* est opposé à *fluide*, parce que les parties d'un fluide ont une mobilité respective.

(*Géom.*) *Solide* se dit d'une portion d'étendue qui a les trois dimensions, c'est-à-dire, longueur, largeur et profondeur.

Solides réguliers; ce sont ceux qui sont terminés par des surfaces régulières et égales. Sous cette classe sont compris le *tétrahèdre*, l'*hexahèdre* ou cube, l'*octahèdre*, le *dodécahèdre*, et l'*icosahèdre*.

Solides irréguliers; ce sont ceux auxquels on ne peut pas appliquer la définition des *solides réguliers*; tels sont le *cylindre*, le *cône*, le *prisme*, la *pyramide*, le *parallélipipède*, etc.

Angle solide; c'est celui qui est composé de trois angles plans ou davantage, qui se rencontrent en un point.

(*Arithmét.*) *Nombres solides*; ce sont ceux qui naissent de la multiplication d'un nombre plan par un autre nombre quelconque; ainsi 18 est un nombre *solide*, formé du nombre plan 6, multiplié par 3, ou de 9 multiplié par 2.

(*Algèbre*) *Problème solide*; c'est un problème où l'équation monte au troisième degré; il est ainsi appelé, parce que l'inconnue y est élevée à la troisième puissance, laquelle représente un produit de trois dimensions.

(*Monnoie*) *Solide*. Voy. SOL, SOU.

(*Anat. méd.*) *Parties solides*, ou *solides*; ce sont toutes les parties du corps, tant simples qu'organiques qui ont une certaine consistance, une figure permanente, et une circonscription, comme les fibres, les os, les cartilages, les muscles, les tendons, les nerfs, les vaisseaux, les membranes, les ligamens, etc.

SOLIDIFIER, v. a. du lat. *solidus*, et de *facio*, faire: rendre solide.

(*Chimie*) Terme créé par Buffon, pour exprimer l'action de rendre *solides* les matières qui sont dans un état de fluidité, comme l'eau, le mercure, etc.

SOLIDITÉ, s. f. du lat. *soliditas*, qualité de ce qui est solide.

(*Géom.*) La *solidité*, en géométrie, est la quantité d'espace contenue sous un corps solide.

On a la solidité d'un cube, d'un prisme, d'un cylindre, ou d'un parallélipipède, en multipliant la base par la hauteur.

La *solidité* d'une pyramide ou d'un cône, se détermine en multipliant ou la base entière par la troisième partie de la hauteur, ou la hauteur entière par la troisième partie de la base.

Pour trouver la *solidité* de tout corps irrégulier, mettez le corps dans un vase prismatique droit; versez de l'eau dans le vase, jusqu'à ce que le corps soit entièrement couvert, et observez la hauteur de l'eau dans le vase; ôtez le corps, et observez de nouveau la hauteur de l'eau, le corps sera égal en *solidité* à un prisme dont la hauteur seroit la différence de ces hauteurs et la base, celle même du vase.

(*Physique*) Les physiciens entendent par *solidité* la quantité de parties matérielles qui sont liées ensemble sous le volume d'un corps; ainsi, *la solidité* d'un corps, prise dans ce sens-là, n'est autre chose que la quantité de matière liée ensemble sous le volume de ce corps, laquelle quantité de matière est toujours proportionnelle au poids du corps. Il suit de cette définition, bien différente de celle des géomètres, qu'il n'y a point de corps qui ne soit *solide*, puisqu'il n'y a point de corps qui ne soit composé de parties matérielles; la *solidité* est donc une propriété essentielle à tous les corps.

SOLILOQUE, s. m. du lat. *soliloquium*, fait de *solus*, seul, et de *loquor*, parler: parler seul.

(*Diction*) Discours d'un homme

qui s'entretient avec lui-même. Les *soliloques* de S. Augustin. *V.* MONOLOGUE.

SOLIPÈDE, adj. du lat. *solus*, seul, et de *pes*, *pedi*, pied : doigt, sabot unique,

(*Hist. nat.*) On appelle ainsi un ordre de mammifères qui n'ont qu'un seul sabot et un doigt unique. Le cheval, le mulet, sont des *solipèdes*.

SOLITAIRE, adj. du lat. *solitarius*, fait de *solus*, seul : qui vit seul, qui aime à vivre seul.

(*Méd.*) *Ver solitaire ;* on donne ce nom à un ver plat, fort long, blanc, articulé ou annelé, qui s'engeudre seul de son espèce dans les intestins. On l'appelle en lat. *tænia*, qui signifie ruban, cordon plat et long, parce qu'il en a la figure.

(*Anat.*) *Solitaires* est aussi le nom que l'on donne à des glandes des intestins.

(*Botan.*) *Solitaire* se dit en botanique, de ce qui n'est associé à aucun autre semblable par son point d'origine.

(*Archit.*) *Colonne solitaire ;* on appelle ainsi une colonne qui est seule dans quelque place publique, comme la colonne trajanne.

(*Joaillerie*) *Diamant solitaire ;* c'est un diamant détaché, monté seul, sans entourage, sans accompagnement d'autres pierres fines ; *il a acheté un beau solitaire.*

SOLIVE, s. f. du lat. *soliva*, fait de *solum*, sol.

(*Archit.*) Sorte de charpente qui sert à former et à soutenir le plancher d'une chambre, etc.

SOLO, s. m. Terme emprunté de l'italien.

(*Musique*) Ce mot italien s'est francisé dans la musique et s'applique à une pièce ou à un morceau qui se chante à voix seule, ou qui se joue sur un seul instrument avec un simple accompagnement de basse ou de clavecin ; et c'est ce qui distingue le *solo* du récit, qui peut être accompagné de tout l'orchestre. Dans les pièces appelées *concerto*, on écrit toujours le mot *solo* sur la partie principale quand elle récite.

SOLSTICE, s. m. du lat. *solstitium*, *quasi a sole stante ;* soleil stationnaire.

(*Astron.*) Le tems où le soleil est dans un des points *solstitiaux*, c'est-à-dire, où il est à la plus grande distance de l'équateur, qui est d'environ vingt-trois degrés et demi ; on l'appelle ainsi, parce que le soleil, quand il est proche du *solstice*, paroit, durant quelques jours, avoir à peu près la même hauteur méridienne ; et que les jours avant et après le *solstice*, sont sensiblement de la même grandeur, comme si le soleil restoit dans le même parallèle à l'équateur. Cela vient de ce que la portion de l'écliptique que le soleil décrit alors pendant quelques jours, est presque parallèle à l'équateur.

Il y a deux *solstices* chaque année, le *solstice* d'été, et le *solstice* d'hiver. Le premier arrive quand le soleil est dans le tropique du cancer, auquel tems les jours sont les plus longs de l'année, dans nos régions septentrionales. Le second arrive quand le soleil entre dans le premier degré du capricorne ; il commence alors à revenir vers nous, et les jours sont les plus courts de l'année.

SOLUBLE, adj. du lat. *solubilis* fait de *solvo*, *solutum*, dans le sens de dissoudre, fondre, refondre : qui peut être résolu.

(*Chimie*) Il se dit des substances qui ont la propriété de se joindre et de s'unir à un liquide ; *les sels sont solubles dans l'eau.*

(*Botan.*) Il signifie en botanique ce qui est composé de plusieurs pièces articulées bout à bout et susceptibles de se détacher spontanément. Plusieurs gousses, quelques siliques sont *solubles* en articles monospermes.

SOLUTIF, VE, adj. du latin *solvo*, *solutum*, dissoudre, fondre.

(*Méd.*) Epithète que l'on donne aux remèdes qui lâchent le ventre. *V.* LAXATIF.

SOLUTION, s. f. du lat. *solutio*, fait de *solvo*, *solutum*, délier, résoudre, dissoudre, fondre : dénouement d'une difficulté.

(*Mathémat.*) *Solution* en mathématiques, est la réponse à une question, ou la résolution de quelque problème proposé.

(*Chimie*) Les chimistes entendent par *solution*, une opération en quelque sorte mécanique, dans laquelle un corps solide disparoît dans un fluide et partage sa fluidité. Il ne faut pas confondre la *solution* avec la *dissolution*; dans celle-ci, les corps sont décomposés, au lieu que dans celle-là, ils sont toujours entiers : du sucre ou du sel fondu dans l'eau, forme une *solution*, parce qu'en distillant l'eau on retrouve le sel ou le sucre, tel qu'il étoit avant.

(*Méd.*) *Solution*, en médecine, signifie la terminaison d'une maladie, par exemple, d'une inflammation par résolution. Il signifie encore relâchement du ventre.

(*Chirurgie*) *Solution de continuité*; c'est en chirurgie, la division, la désunion, la séparation des parties continues, c'est-à-dire, des parties solides du corps, comme il arrive dans les plaies, les ulcères, les fractures et les fortes contusions.

SOMATOLOGIE, s. f. du grec σῶμα (*sôma*), génit. σώματος (*sômatos*), corps, et de λόγος (*logos*), discours, traité.

(*Méd.*) Partie de la médecine qui traite des parties solides du corps.

SOMBRER, v. n. de l'italien *sossopra*, ou de l'espagnol *zozobrar*, tourner sens dessus dessous.

(*Marine*) On dit qu'un vaisseau a *sombré* sous voile, lorsqu'il a été renversé par un effort inattendu et très-violent du vent qui l'a fait incliner au point de tourner sens dessus dessous, les mâts sous l'eau, la carcasse et la quille du bâtiment en haut, et d'être par conséquent submergé sans ressource.

Sombrer, est synonyme de faire capot; cet accident n'arrive qu'à un mauvais bâtiment qui n'est pas lesté ou dont l'arrimage s'est dérangé, et par une grande inattention.

SOMMAIRE, s. m. du lat. *summarium*, abrégé, fait de *summa*, somme : le principal, l'esseutiel.

(*Littérat.*) *Sommaire d'un livre*; c'est l'extrait, l'abrégé d'un livre, d'un discours, etc.

(*Pratique*) *Sommaire*, employé adjectivement, se dit d'une cause, d'une affaire qui doit être jugée provisoirement et avec peu de formalités.

SOMMATION, s. f. du latin *sub monitio*, fait de *sub moneo*, sommer.

(*Pratique*) Acte ou commandement par lequel on somme et interpelle quelqu'un de faire quelque chose.

Les *sommations* sont souvent nécessaires pour constituer en demeure des personnes obligées, et faire prononcer contr'elles des condamnations.

SOMMATION, s. f. du latin *summa*, somme, principal.

(*Analyse*) *Sommation* est le nom d'une opération par laquelle on cherche la *somme* de plusieurs termes dont la loi est donnée.

SOMME, s. f. du lat. *summa*.

(*Mathémat.*) La quantité qui résulte de deux ou plusieurs grandeurs, nombres ou quantités jointes ensemble. On l'appelle quelquefois total, et en algèbre, on l'exprime quelquefois par la lettre *S*, qui signifie *somme*; de là *sommer*, pour prendre la somme de plusieurs termes.

SOMMEIL, s. m. diminutif de *somme*, fait du lat. *somnus*.

(*Physiol.*) Repos de l'animal, causé par l'assoupissement de tous les sens; diminution ou suspension des actes de la vie extérieure, dans les corps organisés. *Sommeil* est opposé à *veille*.

Sommeil se dit aussi pour l'envie de dormir, et pour le dormir même. *Sommeil* tranquille, doux, paisible, *sommeil* inquiet, fâcheux, interrompu. *V.* SONGE.

SOMMET, s. m. du lat. *summitas*, le haut, la partie la plus élevée; le *sommet* d'une montagne.

(*Géométrie*) *Sommet* se dit, en général, en géométrie, du point le plus élevé d'un corps ou d'une figure, comme d'un triangle, d'une pyramide.

Sommet d'un angle; c'est le point où viennent se réunir les deux lignes qui forment cet angle.

On dit que deux angles sont opposés au *sommet*, quand l'un est formé par le prolongement des côtés de l'autre.

Sommet d'une figure; c'est le

sommet et l'angle opposé à la base.

Sommet d'une courbe ; c'est l'extrémité de l'axe d'une courbe qui a deux parties égales et semblables également, et semblablement situées par rapport à son axe. *Sommet*, en général, est le point où une courbe est coupée par son axe ou son diamètre. Ainsi, une courbe a autant de *sommets* sur le même axe ou le même diamètre, qu'il y a de points où elle est coupée par cet axe ou ce diamètre.

(*Astrol.*) *Sommet du ciel ;* c'est le point culminant de l'écliptique, opposé au fond du ciel, l'un et l'autre étant dans le méridien.

(*Botan.*) *Sommet* se dit, en général, de l'extrémité d'une tige, d'une feuille, ou de tout autre organe du végétal ; mais on donne particulièrement ce nom aux anthères.

(*Minéral.*) On dit aussi le *sommet* d'un cristal, quand il est terminé en forme de coin.

(*Anat.*) *Sommet* est, en termes d'anatomie, la partie la plus élevée de la tête, celle qui est entre le sinciput et l'occiput.

SOMMITE, s. f. du mont *Somma*, qui fait partie du Vésuve, et du grec λίθος (*lithos*), pierre.

(*Minéral.*) On appelle ainsi un cristal volcanique qui se trouve dans les laves du mont *Somma*. Ce cristal est d'une couleur blanche grisâtre ; il est éclatant, un peu translucide, et d'une dureté peu considérable.

SOMMITÉ, s. f. du latin *summitas*, le petit bout, la pointe.

(*Botan.*) Les botanistes désignent par ce mot la pointe des herbes, et plus communément les extrémités des tiges fleuries de quelques plantes, dont les fleurs sont trop petites pour être conservées séparément : ainsi, on dit *sommités d'absynthe*, de *lavande*, de *centaurée*, etc.

SOMNAMBULE, s. m. et f. du lat. *somnus*, sommeil, et d'*ambulare*, se promener : qui se promène en dormant.

(*Méd.*) Les *somnambules* sont des gens dont les organes ne s'assoupissent pas complétement : leurs sens dorment, mais leurs muscles, leur cerveau, retiennent encore une portion de vitalité. L'ivresse, la bonne chère, les alimens venteux et durs, sont les causes ordinaires du *somnambulisme*. Un régime de vie sobre et frugal, des alimens de facile digestion, l'abstinence de vin, un exercice modéré en sont le remède.

SOMNIFÈRE, adj. du lat. *somnus*, sommeil, et de *fero*, porter : qui provoque le sommeil.

(*Méd.*) Epithète que l'on donne aux remèdes qui assoupissent, qui font dormir ; tels que l'opium, le laudanum, le sirop de diacode, etc.

SOMPTUAIRE, adj. du latin *somptuarius*, fait de *sumptus*, dépense : qui concerne la dépense.

(*Écon. polit.*) *Lois somptuaires ;* ce sont les lois qui réforment le luxe, qui règlent la dépense dans les festins, dans les habits, dans les bâtimens, etc.

SON, (farine) s. m. du lat. *summa*, sous-entendu *farina*, la grosse farine, dont les Espagnols ont fait *soma*, dans la même signification.

(*Botan.*) On appelle ainsi l'écorce des graines céréales, lorsqu'elle a été brisée et séparée de la farine qu'elle renfermoit, pour la mouture et le blutage.

SON, (bruit) s. m. du lat. *sonus*.

(*Physique*) Mouvement de vibration imprimé à un corps, communiqué par ce corps au fluide qui l'environne, et transmis par ce fluide jusqu'à l'oreille, qui est l'organe destiné à en recevoir l'impression.

Pour produire le *son*, il faut, 1°. qu'il y ait nécessairement du mouvement dans le corps sonore ; que ce mouvement se communique à l'air, et de là aux parties qui sont les instrumens propres et immédiats de l'ouie.

Plusieurs physiciens ont cherché à connoître la vitesse avec laquelle le *son* se propage. Les expériences faites avec le plus d'exactitude ont prouvé que le *son* fort ou foible parcourt 173 toises (337 mètres) par seconde de tems, et que sa vitesse est uniforme.

Quand le *son* rencontre des obstacles, il change de direction et se réfléchit, et son angle de réflexion est parfaitement égal à celui de son incidence. C'est là ce qui forme les échos.

Son articulé ; on appelle ainsi la voix humaine, en tant qu'elle produit des paroles.

(*Musique*) Le *son* absolu ou l'agitation communiquée à l'air par la collision d'un corps frappé par un autre, et parvenue jusqu'à l'organe auditif, appartient au physicien ; le musicien n'examine que le *son* relatif, ou le bruit résonnant et appréciable, et il l'examine seulement par ses modifications sensibles.

Il y a trois objets principaux à considérer dans le *son :* le ton, la force et le timbre.

Sur chacun de ces rapports, le *son* se conçoit comme modifiable ; 1°. du grave à l'aigu ; 2°. du fort au foible ; 3°. de l'aigre au doux, ou du sourd à l'éclatant, et réciproquement.

1°. Theon de Smyrne, dit que Lasus d'Hermione, de même que le pythagoricien Hyppase, de Metapont, s'étoient servi, pour calculer les rapports des consonnances, de deux vases semblables et résonnans à l'unisson ; que laissant vide l'un des deux, et remplissant l'autre jusqu'au quart, la percussion de l'un et de l'autre avoit fait entendre la consonnance de la quarte ; que remplissant ensuite le second jusqu'au tiers, puis jusqu'à la moitié, la percussion des deux avoit produit la consonnance de la quarte, puis de l'octave.

Pythagore, au rapport de Nicomaque et de Censorin, s'y étoit pris d'une autre manière pour calculer les mêmes rapports. Il suspendit aux mêmes cordes sonores différens poids, et détermina les rapports des divers *sons* sur ceux qu'il trouva entre les poids tendans. Mais les calculs de Pythagore sont trop justes pour avoir été faits de cette manière, puisque chacun sait aujourd'hui, sur les expériences de Vincent Galilée, que les *sons* sont entr'eux, non comme les poids tendans, mais en raison des sons-double de ces mêmes poids.

Enfin, l'on inventa le monocorde, appelé par les anciens *canon harmonicus*, parce qu'il donnoit la règle des divisions harmoniques. Deux cordes de même métal, égales et également tendues forment un unisson parfait en tous sens. Si les longueurs sont inégales, la plus courte donnera un *son* plus aigu, et fera aussi plus de vibrations dans un tems donné, d'où l'on conclut que la différence des *sons*, du grave à l'aigu, ne procède que de celle des vibrations faites dans un même espace de tems par les cordes ou corps sonores qui les font entendre ; ainsi l'on exprime les rapports des *sons* par le nombre des vibrations qui les donnent.

On sait encore, par des expériences non moins certaines, que les vibrations des cordes, toutes choses égales d'ailleurs, sont toujours réciproques aux longueurs. Ainsi, une corde double d'une autre ne fera, dans le même tems, que la moitié du nombre des vibrations de celle-ci, et le rapport des *sons* qu'elles feront entendre s'appelle *octave*. C'est sur ces principes qu'est fondée la construction des instrumens à cordes, tels que le clavecin, le tympanon, et le jeu des violons et basses, qui, par les différens accroissemens des cordes sous les doigts ou chevalets mobiles, produit la diversité des *sons* qu'on tire de ces instrumens.

2°. La force du *son* dépend de celle des vibrations du corps sonore ; plus ces vibrations sont grandes et fortes, plus le *son* est fort et vigoureux, et s'entend de loin.

3°. Quant à la différence qui se trouve entre les *sons* par la qualité du timbre, il est évident qu'elle ne tient ni au degré d'élévation, ni même à celui de la force. Un hautbois aura beau se mettre à l'unisson d'une flûte, il aura beau radoucir le *son* au même degré, le *son* de la flûte aura toujours quelque chose de moëlleux et de doux, celui du hautbois, quelque chose de rude et d'aigre qui empêchera que l'oreille ne les confonde ; cependant on est encore à trouver la cause de cette troisième qualité du *son* et ses différences.

Sons harmoniques ou *sons flûtés ;* ce sont des espèces de *sons* qu'on tire de certains instrumens, tels que le violon et le violoncelle par un mouvement particulier de l'archet qu'on approche davantage du chevalet, et en posant légèrement le doigt sur certaines divisions de la corde : en glissant légèrement le doigt de l'aigu au grave depuis le milieu d'une corde qu'on touche en même tems de l'archet, en la manière sus-

dite, on entend distinctement une succession de *sons harmoniques* du grave à l'aigu, qui étonnent fort ceux qui n'en connoissent pas la théorie. Le principe sur lequel cette théorie est fondée, est qu'une corde étant divisée en deux parties commensurables entr'elles, et par conséquent avec la corde entière, si l'obstacle qu'on met au point de division n'empêche qu'imparfaitement la communication des vibrations d'une partie à l'autre, toutes les fois qu'on fera sonner la corde dans cet état, elle rendra non le *son* de la corde entière, ni celui de sa grande partie, mais celui de sa plus petite partie, si elle mesure exactement l'autre; ou, si elle ne la mesure pas, le *son* de la plus grande aliquote commune à ces deux parties.

SONATE, s. f. de l'italien *sonata*.

(*Musique*) Pièce de musique instrumentale, composée de trois ou quatre morceaux consécutifs de caractères différens.

La *sonate* est à peu près, pour les instrumens, ce qu'est la *cantate* pour les voix.

SONDE, s. f. Corruption de *funda*, fait de *fundus*, fond.

(*Marine*) *Sonde* se dit, en termes de marine, de l'action de sonder, et du plomb avec lequel on *sonde*, appelé *plomb de sonde*.

Le *plomb de sonde* est un gros plomb oblong, en forme de prisme ou de pyramide tronquée, auquel on attache une longue corde appelée *ligne de sonde*, et que l'on jette dans la mer pour en connoître la profondeur. La base du plomb est cave, pour recevoir une boulette de suif, afin qu'il s'y attache quelque partie du fond pour en connoître la couleur et la qualité; s'il ne s'y attache rien, le suif reste net et pointillé, et alors on connoit que le fond est de roche; le nombre des brasses du fond et sa qualité servent pour déterminer le parage où on se trouve.

Aller à la sonde; c'est naviguer en sondant de tems en tems, pour connoître le fond, et se guider par cette connoissance.

Sondes, au pluriel, se dit des profondeurs du fond de la mer, qui ont été observées, et qui sont marquées sur les cartes marines, ordinairement par brasses; et *être sur les sondes*, c'est être dans les parages dont les *sondes* sont connues par les cartes.

(*Chirurgie*) *Sonde* est aussi le nom d'un instrument de chirurgie de plusieurs formes et figures, suivant ses différens usages. On introduit la *sonde* dans la verge, pour savoir s'il y a une pierre dans la vessie; on l'introduit dans les plaies pour les examiner et en connoître la profondeur.

(*Art milit.*) *Sonde du mineur;* c'est un instrument propre à enfoncer dans les terres, et découvrir les galeries de l'assiégé.

SONNA, s. m. Mot arabe qui signifie seconde loi.

(*Culte mahométan*) C'est le nom que les Mahométans donnent à un recueil de traditions contenant les faits et les paroles remarquables de Mahomet. C'est, après le *koran*, le livre qui a le plus d'autorité parmi eux: le *sonna* est, pour ainsi dire, un supplément à cet ouvrage; il contient, outre les traditions, les réglemens et les décisions des premiers califes ou successeurs de Mahomet, ce qui constitue un corps de théologie dont il n'est point permis de s'écarter.

SONNER, v. a. du lat. *sono*, *sonare*, rendre un son, faire rendre un son.

(*Musique*) On dit en composition, qu'une note *sonne* sur la basse, lorsqu'elle entre dans l'accord, et fait harmonie; à la différence des notes qui ne sont que de goût, et ne servent qu'à figurer lorsqu'elles ne *sonnent* point.

On dit aussi *sonner* une note, un accord, pour dire, frapper ou faire entendre le son, l'harmonie de cette note ou de cet accord.

SONNET, s. m. du lat. *sonetlus*, diminut. de *sonus*, dans la signification de chanson: chansonette.

(*Poésie*) Le *sonnet* est un poëme de quatorze vers, divisés en deux quatrains qui marchent sur deux rimes, et en deux tercets. Les deux rimes, l'une masculine et l'autre féminine, qui remplissent les deux quatrains, doivent garder, dans le

second quatrain, le même ordre que dans le premier.

On demande que l'arrangement des rimes dans le sixain, ne soit pas, s'il est possible, le même que dans les quatrains. Il ne faut pas que dans tout le *sonnet* un même mot soit répété.

Tous les vers d'un *sonnet* doivent avoir la même étendue; les pensées y doivent être nobles, les expressions vives, et l'on n'y souffre rien qui n'ait un rapport essentiel à ce qui en fait le sujet.

Le *sonnet* doit finir par une pensée ingénieuse, et il faut que la chute en soit belle et heureuse.

Il est probable que cette pièce de poésie a été inventée par les troubadours; ce qu'il y a de certain, c'est qu'elle étoit connue du tems de saint Louis. Pétrarque la mit en vogue en Italie vers l'an 1325, et Jean Du Bellay l'a fait revivre parmi nous, au milieu du seizième siècle.

Les plus beaux *sonnets* que nous ayons, sont le *sonnet* de Benserade sur l'incendie de Londres; celui de Desbarreaux,

Grand Dieu, tes jugemens, etc.

et celui de Hennault sur l'avorton.

SONOMÈTRE, s. m. du latin *sonus*, son, et du grec μέτρον (*métron*), mesure.

(*Physique*) Instrument propre à mesurer et à comparer les sons.

SONORE, adj. du latin *sonorus*, fait de *sonor*, son éclatant, retentissant.

(*Physique*) Épithète que l'on donne aux corps capables de rendre des sons : *corps sonores.*

Les corps ne peuvent être capables de rendre des sons, qu'autant qu'ils sont élastiques; car il n'y a qu'un corps élastique qui puisse se prêter au mouvement de vibration qui constitue le son. Il faut donc qu'un corps soit élastique pour être *sonore;* et cette propriété est en lui relative à son degré de ressort.

(*Musique*) *Sonore*, en musique, se dit particulièrement de tout ce qui rend des sons muëlleux, forts, nets, justes et bien timbrés : *une cloche sonore, une voix sonore.*

SOPHISME, s. m. du grec σόφισμα (*sophisma*), ce qui est fait avec sagesse, fait de σοφία (*sophia*), sagesse.

(*Didact.*) Ce mot, dans l'origine, emportoit une idée honnête : il signifioit un chef-d'œuvre de sagesse ou de science; maintenant il signifie un raisonnement captieux, qui induit en erreur, qui n'a que l'apparence, et point de solidité. Il en est de même de ses dérivés.

SOPHISTE, s. m. même origine que SOPHISME.

(*Didact.*) Ce mot signifioit, du tems même de saint Augustin, un philosophe ou un professeur d'éloquence; maintenant ce n'est plus qu'un homme captieux, un déclamateur, qui ne cherche que de vaines subtilités.

SOPHISTIQUER, v. a. du grec σοφίζω (*sophizó*), rendre sage, et dans la suite, tromper.

(*Commerce*) *Sophistiquer;* c'est faire un mélange de différentes drogues simples de mauvaise qualité, que l'on mêle avec des drogues choisies, pour augmenter leur poids et diminuer leur prix.

(*Diction*) *Sophistiquer* signifie aussi subtiliser avec excès.

SOPORATIF, SOPORIFIQUE, SOPORIFÈRE, du latin *sopor*, sommeil, et de *ferò*, porter.

(*Méd.*) Il se dit des remèdes assoupissans, qui endorment, qui causent le sommeil.

SOPOREUX, SE, adj. du latin *sopor*, sommeil.

(*Méd.*) *Affection soporeuse;* c'est une maladie léthargique, qui cause un sommeil dangereux.

SORA, s. m. *V.* ESSERE.

SORBET, s. m. Mot arabe qui signifie boire.

(*Écon. dom.*) Sorte de breuvage fait de citron, de sucre, d'ambre, etc., très-commun en Turquie.

SORBONNE, s. f. de *Sorbone*, confesseur de saint Louis.

(*Théol.*) Maison ou collége de théologie. Cette célèbre école de théologie fut fondée en 1250, par Robert *Sorbone*, natif du village de *Sorbonne*, diocèse de Reims, dont il avoit pris le nom, suivant l'usage des gens de lettres de ce tems-là.

SORCIER, s. m. du latin barbare *sortiarius*, fait de *sortior*, jeter le sort, tirer au sort: jetteur de sort. *V.* MAGIE.

SORISSAGE, s. m. de l'italien *sauro*, couleur roussâtre.

(*Péche*) Le *sorissage* ou saurissage, est l'art de faire sécher les harengs à la fumée. *V.* HARENG.

SORORIANT, TE, adj. du latin *sororio*, s'enfler à l'envi.

(*Physiol.*) On dit des mamelles des filles, qu'elles sont *sororiantes*, lorsqu'elles sont à l'âge où on leur voit grossir la gorge.

SORT, s. m. du latin *sors*, *sortis*.

(*Divinat.*) Ce mot, dans le sens des anciens, signifie la destinée. Il est maintenant communément employé comme synonyme de hasard, ou la manière de décider quelque chose par le hasard.

SORTIE, s. f. du lat. barb. *sortire*, fait de *sorctus*, pour *surrectus*, levé, droit; ce mot s'est dit de ceux qui étant assis, se lèvent pour sortir: action de sortir.

(*Art milit.*) *Sortie*, en termes de guerre, est la marche de quelques troupes assiégées, qui viennent insulter le travail des assiégans, et quelquefois un quartier du camp, lorsque les lignes de circonvallation ne sont pas en défense. *Tenter une sortie*, *repousser une sortie*, *couper une sortie*, en prenant à dos les troupes qui l'ont faite.

Les *sorties* ont pour objet d'abattre la tranchée en tout ou en partie, de raser quelque bout considérable et mal protégé de ses logemens; de retarder le progrès des attaques; d'attirer l'assiégeant sous le feu de la place, pour lors bien préparé; de reprendre quelque partie du chemin couvert, où l'assiégeant n'est pas encore établi; de le chasser d'une brèche, où il est mal affermi; de chicaner le passage du fossé, et enfin de tuer ou de chasser le mineur de son trou.

(*Hydraul.*) *Sortie*, en hydraulique, est l'orifice d'un ajustage par où l'eau s'élance en l'air, et forme un jet d'eau.

(*Jardin.*) Les jardiniers appellent *sorties*, les boutons à bois ou à fruit, qui émanent du bas de la tige des arbres nains.

SORTIR, v. n. même origine que SORTIE, passer du dedans au dehors.

SORTIR, v. a. du lat. *sortior*, obtenir, avoir par le sort.

(*Pratique*) Ce terme est employé dans la pratique pour *avoir*. Les jugemens qui en confirment un autre, disent que celui-ci *sortira*, aura son plein et entier effet.

En style de notaire, on dit qu'une somme de denier *sortira* nature de propre, pour sera réputée propre.

SOTHIAQUE ou SOTHIACALE, adj. de *sothis*, nom que les Egyptiens donnoient anciennement à la constellation du grand chien, appelé autrement *Syrius*.

(*Chronol.*) *Sothiaque* se dit d'une période de 1460 ans, autrement appelée *période caniculaire*, qui, suivant les anciens, ramenoit les saisons aux mêmes jours de l'année civile des Egyptiens, qui étoit de 365 jours.

SOTIE, s. f. Vieux mot françois qui signifie *sottise*, *bêtise*, *balourdise*.

(*Art dramatique*) Espèce de drame qui, sur la fin du quinzième siècle, et au commencement du seizième, faisoit chez nous la satyre des mœurs. La *sotie* répondoit à la comédie grecque du moyen âge; non qu'elle fût une satyre personnelle, mais elle attaquoit les états, et plus expressément l'église. La plus ingénieuse de ces pièces est sans contredit celle où l'*ancien monde*, déjà vieux, s'étant endormi de fatigue, *Abus* s'avise d'en créer un nouveau, dans lequel il distribue à chaque vice et à chaque passion son domaine, en sorte que la guerre s'allume entr'*eux*, et détruit le monde qu'*Abus* a créé; alors le vieux monde se réveille et reprend son train.

Dans cette satyre, le clergé n'est point épargné; il l'est encore moins dans la *sotie* du nouveau monde; mais la plus célèbre de toutes les *sotics* est celle de *mère sote* composée et représentée par ordre de Louis XII.

SOTTO-VOCE, adv. Terme italien.

(*Musique*) Ce terme annonce

Soufflet de forges ; voy. MACHINE SOUFFLANTE.

Strabon attribue l'invention de cet instrument au Scythe Anacharsis, qui se rendit recommandable à Athènes par son savoir, son désintéressement, sa prudence, et par l'austérité de ses mœurs.

SOUFFLURE, s. f. même origine que SOUFFLET.

(*Technol.*) Cavité qui se trouve dans l'épaisseur d'un ouvrage de fonte.

(*Dioptrique*) On appelle aussi *soufflure*, dans le verre, et en particulier dans les vitres, certains défauts où la matière du verre a pris dans la fusion une figure courbe au lieu d'une figure plane.

SOUFFRANCE, s. f. du latin barb. *sufferentia*, douleur, peine.

(*Pratique*) Il se dit de la tolérance qu'on a pour certaines choses que l'on pourroit empêcher.

Souffrance est aussi une suspension par laquelle on differe d'allouer ou de rejeter une partie mise en compte, jusqu'à ce qu'on rapporte les pièces justificatives. *Cet article est en souffrance.*

SOUFRE, s. m. du lat. *sulphur.*

(*Minéral.*) Substance éminemment inflammable qui se trouve en abondance dans ce qu'on appelle les trois règnes de la nature. Le *soufre* se présente dans différens états.

Le *soufre natif pur* est d'une belle couleur jaune de citron, translucide, et presque diaphane.

Le *soufre* est électrique par le frottement ; il acquiert l'élasticité résineuse ou négative.

Le *soufre* est un des ingrédiens de la poudre à canon, dans laquelle il entre pour une partie, contre sept parties de nitre, et une mi-partie de charbon.

Lorsqu'on brûle le *soufre* lentement il s'en dégage un gaz acide sulfureux que sa qualité suffocante rend utile pour la destruction des animaux nuisibles et des insectes de toute espèce.

La médecine emploie le *soufre* comme un remède très-efficace, surtout pour le traitement des maux de poitrine et des affections cutanées.

La chimie et les arts trouvent dans l'acide sulfurique et dans ses différentes combinaisons, des matériaux qui leur sont d'une utilité journalière.

Les beaux arts emploient le *soufre* combiné avec le mercure qui lui donne une très-belle couleur rouge, pour lever des empreintes parfaitement fidelles des pierres gravées les plus précieuses, et multiplier ainsi à nos yeux ces chefs-d'œuvres d'antiquité. *V.* SULFATE, SULFURE, SULFUREUX, SULFURIQUE.

SOULIER, s. m. du lat. barbare *sololaris.* V. CHAUSSURE.

SOUPAPE, s. f. de la préposition *sub*, sous, et de l'allemand *pappe*, ou du latin *papilla*, mamelle : la *soupape* faisant l'office d'une mamelle.

(*Mécan.*) Petit cône tronqué de laiton ou de cuir, qui se loge dans une cavité correspondante à sa figure, et qui est garni d'une petite queue destiné à le retenir dans sa place.

Les *soupapes* sont des parties essentielles d'une pompe, et sont destinées, en s'ouvrant, à permettre à l'eau de passer dans un sens, et, en se fermant, à empêcher l'eau de retourner d'où elle vient.

SOUPENTE, s. f. du latin *suspendeo*, suspendre.

(*Mécan.*) Pièce de bois qui, retenue aplomb par le haut, est suspendue pour retenir le treuil ou la roue d'une machine.

SOUPIR, s. m. du lat. *suspiro*, exhaler, pousser des vapeurs, désirer ardemment : respiration plus forte et plus longue qu'à l'ordinaire.

(*Musique*) *Soupir* se dit d'un silence équivalent à une noire, et qui se marque par un trait courbe approchant de la figure du 7 de chiffre, mais tourné en sens contraire. *V.* SILENCE.

SOUPLESSE, s. f. du lat. *supplex*, dont on a fait *souple*, flexibilité du corps, facilité à mouvoir son corps, à se plier comme on veut, à imiter la posture d'un suppliant.

(*Peinture*) *Souplesse*, dans le langage des peintres, est opposé à la roideur. La *souplesse* doit se trouver dans les contours, dans les attitudes, dans les ajustemens et dans toute la composition. Les contours doivent être sinueux, coulans ;

les attitudes faciles, les ajustemens naturels, la composition variée; si toutes ces lois sont observées dans un ouvrage, on y trouvera toute la *souplesse* que l'on est en droit d'exiger.

SOURCE, s. f. du lat. barbare *surgitia*, fait de *surgere*, dont on a fait sourdre et sourcer, pour sortir.

(*Physique*) On appelle ainsi l'eau vive qui sort de terre en quantité plus ou moins grande, et qui devient l'origine des puits, des fontaines, des rivières, etc.

L'origine des *sources* a fait longtems un grand sujet de dispute entre les savans. L'un des systèmes qui a fait le plus de fortune est celui de Descartes: il supposoit que les eaux de la mer se rendoient par des conduits secrets dans des réservoirs placés sous les montagnes; que là elles étoient réduites en vapeurs par le feu central, et que ces vapeurs, élevées dans l'intérieur des montagnes, se condensoient en eau contre leurs parois, et que cette eau s'écouloit par les fentes des rochers comme l'eau distillée coule par le bec d'un alembic.

Voici comme les physiciens modernes représentent l'opération de la nature dans la formation des sources:

Lorsque l'air est d'une température chaude, il se charge des vapeurs aqueuses qui s'élèvent de la surface des eaux. Ces vapeurs montent dans l'atmosphère où elles s'étendent de tous les côtés, et lorsqu'elles rencontrent le sommet des montagnes elles se condensent aussitôt par le contact de ces corps froids, elles se convertissent en eau, et coulent le long des rochers.

Lorsque les vapeurs se sont condensées en eau courante contre les rochers, cette eau pénètre dans les feuillets presque verticaux dont ils sont composés; elle s'y fraie des routes qui s'élargissent avec le tems; peu à peu les feuillets de la roche se détachent, ils tombent, voilà le commencement d'un petit ravin qui s'approfondit insensiblement; les eaux qui découlent des rochers voisins s'y rendent, et pénètrent dans les fissures verticales qui sont au fond du ravin, elles descendent à des profondeurs plus ou moins considérables, et finissent par paroître au jour sur le flanc ou vers la base de la montagne.

Quant à la recherche des *sources* cachées dans le sein de la terre, si l'on est sur un sol primitif composé de roches feuilletées, on est presque assuré de trouver par-tout au moins quelques petits filets d'eau. Si l'on est dans un pays secondaire où le sol est composé de couches horizontales, il faut examiner, soit par l'inspection des ravins les plus profonds, soit par le moyen de la tarrière, s'il n'existe point de couche d'argile; si l'on en découvre, on est assuré de trouver une nappe d'eau dans toute l'étendue de cette couche.

Si le terrein étoit graveleux ou sablonneux jusqu'à la profondeur des puits ordinaires, il seroit inutile d'y chercher de l'eau.

SOURCIL, s. m. du lat. *supercilium*, ce qui est au dessus des cils.

(*Anat.*) Les *sourcils* sont les deux arcades de poils, situées au bas du front, entre le haut du nez et les tempes, dans la même direction que celles des arcades osseuses, qui forment le bord supérieur des orbites. Ils sont ainsi appelés à cause qu'ils sont au dessus des cils.

SOURD, DE, adj. du lat. *surdus*, qui ne peut ouir, entendre.

(*Peinture*) On appelle *sourd* en peinture, les couleurs ou les fonds dont le ton a quelque chose de doux et de vague; les tons *sourds* font briller les objets peints de couleurs brillantes, comme les accords adoucis font valoir les voix sonores qu'ils accompagnent.

(*Arithmét.*) *Nombre sourd;* c'est celui qui ne peut être exprimé ou qui n'a point de mesure commune avec l'unité. C'est ce qu'on appelle autrement *nombre irrationnel* ou *incommensurable*.

SOURDINE, s. f. de *sourd*, en latin *surdus*.

(*Musique*) Petit instrument de cuivre ou d'argent qu'on applique au chevalet du violon ou du violoncelle, pour rendre les sons plus *sourds* et plus foibles, en interceptant et gênant les vibrations du corps entier de l'instrument.

Il y a des *sourdines* aussi pour les cors de chasse, pour le clavecin, etc.

SOUS, prépos. du lat. *sub*.

(*Gramm.*) Préposition qui sert à marquer la situation au dessous, la subordination, le tems, etc.

SOUS-ARBRISSEAU, s. m. *V.* ARBRISSEAU.

(*Botan.*) Plante distinguée des arbrisseaux en ce qu'elle n'a point de bourgeons; et des herbes, en ce que ses tiges sont ligneuses.

SOUS-AXILLAIRE, adj. *V.* AXILLAIRE.

(*Botan.*) On donne ce nom aux parties des plantes qui ont leur point d'insertion au dessous de celles qui sont axillaires. Une tige qui porte des rameaux au dessous desquels des feuilles ont leur point d'insertion, les rameaux et tout ce qui nait entre les feuilles et la tige sont *axillaires*, et les feuilles sont *sous-axillaires*.

SOUS-BAIL, s. m. *V.* BAIL.

(*Pratique*) Bail que le preneur fait à un autre, d'une partie de ce qui lui a été donné à ferme.

SOUS-CLAVIER, IÈRE, adj. du lat. *sub clavius*, qui est sous la clavicule.

(*Anat.*) *Artères sous-clavières;* celles qui naissent de la convexité de la crosse de l'aorte; elles sont au nombre de deux, la droite et la gauche.

Muscle sous-clavier; celui qui a des attaches fixes antérieurement à la première côte, dans l'endroit où elle se joint à la portion cartilagineuse, et se glissant sous la clavicule, va se terminer le long de sa partie inférieure et externe. Ce muscle sert à abaisser la clavicule.

Veines sous-clavières; elles sont produites par la veine-cave supérieure.

SOUS-CONTRAIRE, adj. *V.* CONTRAIRE.

(*Géom.*) Lorsque deux triangles semblables sont placés de façon qu'ils ont un angle commun au sommet, sans que leurs bases soient parallèles, on dit qu'ils ont une position *sous-contraire*.

SOUS-COSTAL, LE, adj. *V.* COTE: qui est sous les côtes.

(*Anat.*) *Muscles sous-costaux;* ce sont des muscles qui servent à abaisser les côtes, et par-là à l'expiration.

SOUSCRIPTION, s. f. de la préposition *sub*, sous, et de *scriptio*, signature: signature qu'on fait au bas d'un acte, pour l'approuver.

(*Pratique*) *Souscription* s'entend principalement de l'engagement que contracte celui qui *souscrit* un billet, d'être la caution de celui qui doit, et de payer pour lui les sommes y contenues, dans le cas où il ne les paieroit pas lui-même à leur échéance.

Souscription se dit aussi de l'intérêt que des particuliers ont dans une entreprise, en souscrivant dans un registre pour la somme qu'ils s'engagent de fournir.

(*Commerce de livres, gravures*, etc.) On appelle de ce nom, dans le commerce de la librairie, la consignation qu'on fait d'une certaine somme d'argent que l'on avance pour l'édition d'un livre, d'une estampe, ou d'une collection de gravures, à la charge d'en avoir un ou plusieurs exemplaires.

Souscription se dit aussi de l'obligation réciproque de la part du libraire ou de l'éditeur de délivrer ces exemplaires dans un certain tems.

Les *souscriptions* commencèrent en Angleterre, au milieu du dix-septième siècle, à l'occasion de l'édition de la Bible polyglotte de Walton. Cet usage passa d'Angleterre en Hollande, et fut introduit en France en 1717, pour la collection des Antiquités de Montfaucon.

SOUS-CUTANÉ, ÉE, adj. *V.* CUTANÉ.

(*Anat.*) Il se dit de ce qui est sous la peau: les *nerfs sous-cutanés*, les *artères sous-cutanées*.

SOUS-DOMINANTE, adj. *V.* DOMINANTE.

(*Musique*) Nom donné par M. Rameau à la quatrième note du ton, laquelle est, par conséquent, au même intervalle de la tonique en descendant, qu'est la dominante en montant.

SOUS-DOUBLE, adj. *V.* DOUBLE.

(*Mathémat.*) On dit qu'une quantité est *sous-double*, ou en raison *sous-double* d'une autre quan-

tité, quand la première est contenue deux fois dans la seconde : ainsi, 3 est *sous-double* de 6, comme 6 est double de 3.

SOUS-DOUBLÉ, adj. *V.* DOUBLE.

(*Mathémat.*) Deux grandeurs sont en raison *sous-doublée* de deux autres, quand elles sont dans le rapport ou la raison des racines carrées de ces deux autres.

SOUS-ÉPINEUX, SE, adj. *V.* ÉPINE : qui est sous l'épine.

(*Anat.*) La cavité ou fosse *sous-épineuse* de l'omoplate ; le muscle *sous-épineux* qui occupe toute la cavité ou fosse de l'omoplate.

SOUS-MÉDIANTE, adj. du lat. *medium*, milieu.

(*Musique*) C'est, dans le vocabulaire de M. Rameau, le nom de la sixième note du ton.

SOUS-MULTIPLE, adj. *V.* MULTIPLE.

(*Mathémat.*) Une *quantité sous-multiple* est celle qui est contenue dans une autre un certain nombre de fois, et qui, par conséquent, étant répétée un certain nombre de fois, lui devient exactement égale ; ainsi, 3 est un *sous-multiple* de 21. Dans ce sens, *sous-multiple* est la même chose que partie aliquote.

Raison sous-multiple ; c'est celle qui est entre la quantité *sous-multiple* et la quantité qui la contient : ainsi, la raison de 3 à 21 est une raison *sous-multiple.*

SOUS-NORMALE, adj. composé de la prépos. *sub*, sous, et de *norma*, règle ; c'est la même chose que SOUS-PERPENDICULAIRE. *V.* ce mot.

SOUS-OCCIPITAL, LE, adj. *V.* OCCIPITAL, qui est situé sous l'*occiput.*

(*Anat.*) Les *nerfs sous-occipitaux* tirent leur origine de la moëlle allongée, entre l'os *occipital* et la première vertèbre du col.

SOUS-ORBITAIRE, adj. *Voy.* ORBITAIRE, qui est situé sous l'orbite.

(*Anat.*) Il se dit des vaisseaux que parcourent le dessous de l'*orbite.*

SOUS-ORDRE, s. m. *V.* ORDRE.

(*Pratique*) Ordre ou distribution de la somme qui a été adjugée à un créancier dans un ordre, laquelle est répartie entre les créanciers de ce créancier, opposans sur lui.

Opposans en sous-ordre, créanciers en sous-ordre ; ce sont ceux qui sont opposans sur un créancier de la partie saisie.

SOUS-PERPENDICULAIRE, adj. *V.* PERPENDICULAIRE.

(*Géom.*) C'est une portion de l'axe d'une courbe, interceptée entre l'extrémité de l'ordonnée et le point, où la *perpendiculaire* à la tangente coupe, tirée de l'autre extrémité de l'ordonnée coupe l'axe de cette courbe.

La *sous-perpendiculaire* est la même chose que la *sous-normale.*

SOUS-SCAPULAIRE, adj. *Voy.* SCAPULAIRE : ce qui est sous l'épaule.

(*Anat.*) *La fosse sous-scapulaire, le muscle sous-scapulaire.*

SOUS-TANGENTE, s. f. *Voy.* TANGENTE.

(*Géom.*) La *sous-tangente* d'une courbe est une portion de son axe, interceptée entre l'extrémité d'une ordonnée et l'intersection de la tangente avec l'axe ; cette ligne détermine le point où la tangente coupe l'axe prolongé.

SOUS-TENDANTE, s. f. du lat. *sub*, sous, et de *tendo*, tendre.

(*Géom.*) La sous-tendante est une ligne droite opposée à un angle, et que l'on suppose tirée entre les deux extrémités de l'arc qui mesure cet angle.

Dans tout triangle rectangle, le carré de la *sous-tendante* de l'angle droit, est égal aux *sous-tendantes* des deux autres angles, par la 47e. proposition d'Euclide. Cette merveilleuse propriété du triangle a été découverte par Pythagore. *Voy.* HYPOTHÉNUSE.

SOUSTRACTION, s. f. du latin *sub*, sous, dessous, et de *trahere*, traire, ôter, enlever : l'action de tirer en dessous, de soustraire.

(*Arithmét.*) La *soustraction* est la seconde règle, ou pour mieux dire, la seconde opération de l'arithmétique. Elle consiste à ôter un nombre d'un autre nombre plus grand, et à

trouver

trouver exactement l'excès de celui-ci sur celui-là.

En un mot, la *soustraction* est une opération par laquelle on trouve un nombre qui, ajouté au plus petit de deux nombres homogènes, fait avec lui une somme égale au plus grand de ces nombres.

(*Algèbre*) La *soustraction* en algèbre, quand il s'agit de *monomes*, consiste à écrire ces quantités de suite, en changeant simplement le signe de la grandeur à soustraire, et à faire ensuite la réduction, si ces quantités sont semblables.

S'il est question de *polynomes*, on disposera les termes de la grandeur à soustraire, sous ceux de la grandeur dont on soustrait, c'est-à-dire, les termes de l'un, sous les termes semblables de l'autre, en changeant simplement tous les signes de la grandeur à soustraire, en des signes contraires. Cette préparation faite, on réduira les termes à leur plus simple expression. Quand il n'y a point de termes semblables, on écrit simplement la quantité à soustraire, dont on change les signes à la suite du polynome, dont on fait la soustraction.

SOUS-TRIPLE, adj. *V.* TRIPLE.

(*Mathémat.*) Deux quantités sont en raison *sous-triple*, quand l'une est contenue dans l'autre trois fois. Ainsi 2 est *sous-triple* de 6, ou en raison *sous-triple* de 6, de même que 6 est *triple* de 2, ou en raison *triple* de 2.

SOUS-TRIPLÉE, adj. *V.* TRIPLE.

(*Mathémat.*) *Raison sous-triplée*; c'est le rapport des racines cubiques. *V.* RAISON.

SOUSTYLAIRE, s. et adj. *Voy.* STYLE.

(*Gnomonique*) La ligne *soustylaire*, ou *la soustylaire* en gnomonique, est une ligne droite, sur laquelle le *style* ou gnomon d'un cadran est très-élevé, et à laquelle il répond perpendiculairement.

Dans les cadrans polaires, équinoxiaux, horizontaux, méridionaux et septentrionaux, la ligne *sous-stylaire* est la méridienne, ou ligne de douze heures ou l'intersection du plan sur lequel le cadran est tracé, avec celui du méridien du lieu, parce que le méridien du lieu se confond alors avec le méridien du plan; mais dans dans les autres cas, la méridienne diffère presque toujours de la *sous-stylaire*. *V.* GNOMON.

SOUTE, s. f. de l'italien *solta*, fait du latin *subtùs*.

(*Marine*) Il se dit de compartimens formés avec des cloisons, faisant des logemens ou cabinets qui ferment à clefs placés *au dessous* du pont, pour enfermer et mettre à l'abri et en particulier, divers effets, vivres et munitions.

SOUTE, s. f. du latin *solvo*, *solutum*, souldre, payer.

(*Pratique*) Somme qui se doit payer par l'un des co-partageans, pour rendre les lots ou partage égaux en valeur.

Il se dit aussi du paiement fait pour demeurer quitte du reste du compte.

SOUTENEMENT, s. m. du lat. *sustinere*, sontenir.

(*Pratique*) Écritures que fournit un rendant compte pour soutenir les articles de son compte qui ont été débattus.

SOUTENIR, v. a. du lat. *sustinere*, pour *sub tenere*, tenir en dessous, soutenir.

(*Musique*) *Soutenir*, pris en sens neutre, signifie faire exactement durer les sons, toute leur valeur, sans les laisser éteindre avant la fin, comme font très-souvent les musiciens, et sur-tout les symphonistes.

SOUTENU, UE, adj. de SOUTENIR. *V.* ce mot.

(*Diction*) *Style soutenu*; c'est un style noble et continuellement soigné.

SOUS-TERRAIN, NE, adj. du latin *subterraneus*, composé de *sub*, sous, et de *terra*, terre: qui est pratiqué sous terre.

(*Archit.*) Il se dit d'un lieu voûté, pratiqué sous le rez-de-chaussée, pour différens usages.

SOUTERRÉ, ÉE, adj. même origine que SOUTERRAIN.

(*Botan.*) Il se dit du fruit de

quelques plantes qui cherche à se cacher, ou se cache plus ou moins dans la terre.

SOUVERAIN, NE, s. et adj. du latin *supra* ou *superior*, dont les Italiens ont fait *sovrano*.

(*Econ. polit.*) On appeloit autrefois *souverain*, le premier en quelque chose, ou celui qui étoit supérieur aux autres. Sous le roi Jean, et Charles VI, on appeloit *souverain* maître-d'hôtel, *souverain* maître des eaux et forêts, *souverain* du trésor, ceux qui avoient l'intendance ou la supériorité de ces choses. On trouve même dans les vieilles ordonnances, et encore dans celle de 1386, sous Charles VI, que le titre de *souverain* est donné aux baillis et sénéchaux, par rapport à leurs supériorités sur les prévots et châtelains; et en général à tous juges qui connoissoient des appellations des juges inférieurs.

Souverain ne se dit maintenant que des rois ou princes qui sont absolus et indépendans.

(*Monnoie*) *Souverain* est aussi le nom d'une monnoie frappée dans les Pays-Bas, vers le milieu du dix-septième siècle, par un édit de la reine de Hongrie; elle étoit au titre de vingt-deux karats, et de la taille de quarante-quatre, quatre-vingt neuvièmes au marc, poids de Troy; elle pèse cent quatre grains, poids de France, et vaut seize livres huit sous neuf deniers de France, environ.

SOYEUX, SE, adj. de SOIE, (*V.* ce mot); fin et doux au toucher comme de la SOIE.

(*Botan.*) Il se dit des parties des plantes couvertes de poils mous, serrés, couchés et luisans comme de la *soie*.

SPAGIRIE, s. f. du grec σπάω (*spao*), extraire, et d'ἀγείρω (*ageiro*), rassembler: ce qui sépare et rassemble.

(*Chimie*) On a appelé la chimie *spagirie*, ou *l'art spagirique*, parce que cet art enseigne le moyen de séparer les substances les plus pures des mixtes, d'avec les impures et inutiles, et de les rassembler.

SPAHIS, s. m. Mot turc.

(*Hist. Turque*) Nom des soldats Turcs qui servent à cheval.

Les principales forces du grand seigneur sont composées de jani saires qui font la meilleure partie des gens de pied, et de *spahis* qui sont les gens de cheval.

Les armes des *spahis* sont un sabre et une lance, et un dard long de quatre à cinq pieds, et ferré par un de ses bouts, qu'ils dardent avec beaucoup d'adresse. Il y en a aussi qui portent une épée attachée à côté de la selle de leurs chevaux.

SPARIES, s. f. du grec σπείρω (*spéiro*), disperser.

(*Marine*) Tout ce que la mer rejette sur ses bords.

SPARSILE, adj. du lat. *spargo*, *sparsum*, répandre.

(*Astron.*) Les étoiles *sparsiles*, sporades ou informes, sont celles qui ne sont point comprises dans les grandes constellations auxquelles les astronomes ont donné des noms.

SPARTERIE, s. f. de *sparte*, nom d'une plante graminée.

(*Manufacture*) *Sparterie* est le nom qu'on donne à une manufacture de tissus de *sparte*, plante qui croit principalement en Espagne.

Le *sparte* est connu et employé depuis un grand nombre de siècles; la Grèce, Rome, Carthage, l'Europe et l'Afrique en ont fait un usage constant et journalier. Les anciens fabriquoient avec ce végétal, non-seulement des cordages, mais des nattes, des paniers, des chaussures, etc.

M. de Gavoty, de Berthe, qui a résidé long-tems en Espagne, avoit établi, il y a plusieurs années, à Paris, une manufacture de *sparte*, dans laquelle on exécutoit presque tous les ouvrages qui se font dans le pays même où cette plante croit.

Il se fait à Paris, une grande consommation de tapis de *sparterie*, auxquels on donne différentes couleurs. Ils sont communément verts, et imitent le gazon; c'est sans doute ce qui a fait imaginer d'en envelopper les pots de fleurs qu'on place dans les appartemens sur les consoles et les cheminées.

SPASME, s. m. du grec σπασμὸς (*spasmos*), contraction, fait de σπάω (*spao*), contracter, tirer.

(*Méd.*) Convulsion, contraction

violente et involontaire des muscles qui servent au mouvement local.

SPASMODIQUE, adj. de SPASME.

(*Méd.*) Il se dit des mouvemens convulsifs, et quelquefois des remèdes contre les *spasmes* ou les convulsions; alors c'est la même chose qu'ANTI-SPASMODIQUE.

SPASMOLOGIE, s. f. du grec σπασμὸς (*spasmos*), spasme, et de λόγος (*logos*), discours, traité.

(*Méd.*) Partie de la médecine qui traite des spasmes ou convulsions.

SPATH, s. m. Mot allemand qui signifie pierre lamelleuse.

(*Minéral.*) *Spath* est une dénomination sous laquelle on comprend un grand nombre de substances pierreuses qui ont une structure lamelleuse. Il y a différentes espèces de *spath*.

Spath adamantin (Voy. ADAMANTIN); c'est une pierre dont la couleur est différente, suivant les localités : à la Chine, elle est brune; au Bengale et ailleurs, elle est grise ou verdâtre; sa dureté est très-considérable, elle raie le cristal de roche, et même la topase.

La poudre de cette pierre est depuis très-long-tems employée par les Chinois pour scier et polir les pierres dures.

Spath calcaire, ou *carbonate de chaux cristallisé*; la couleur la plus ordinaire de cette substance est le blanc; mais on en trouve accidentellement de plusieurs autres couleurs.

Nulle substance minérale n'est susceptible d'une division mécanique aussi nette que le *spath calcaire* : le clivage est triple, et ses fragmens sont rhomboïdaux. Il est ordinairement translucide et quelquefois diaphane; alors ses fragmens rhomboïdaux rendent, d'une manière très-sensible, la double image, ainsi qu'on l'observe dans le *spath* d'Islande.

Spath fluor, *spath fusible*, *spath vitreux*, *chaux fluorée*, *chaux fluatée*, *fluate de chaux*; c'est une substance minérale, formée par la combinaison de l'acide fluorique avec la chaux. Cette substance se présente sous les couleurs aussi brillantes que variées des différentes pierres précieuses. On la voit revêtir tour à tour le vert velouté de l'émeraude, ou le vert tendre de la crysolite, le bleu profond du saphir, ou le bleu léger du béril, le jaune doré de la topaze, le riche pourpre de l'améthyste, ou la douce couleur de rose de rubis balais, le vert bleuâtre de l'aigue-marine, ou enfin, le blanc limpide du cristal de roche.

C'est le célèbre chimiste Schéele qui a découvert que l'acide qui entre dans la composition du *spath fluor*, étoit un acide particulier, qu'on a nommé *acide fluorique*, le seul jusqu'à présent dans lequel on ait reconnu la propriété de dissoudre la silice.

(*Gravure.*) Tout le monde connoit aujourd'hui la propriété qu'a l'*acide fluorique* de corroder le verre. M. Puymorin a su tirer parti de cette propriété; il a employé l'*acide fluorique*, à graver sur le verre, en suivant le même procédé dont on se sert pour graver sur le cuivre avec l'eau forte; mais on a ensuite perfectionné ce procédé : au lieu de verser l'acide sur la glace enduite de vernis, où le dessin est tracé à la pointe, on l'expose à l'action de cet acide, réduit à l'état de gaz. A cet effet, l'on met dans un vase de plomb ou d'étain, du *spath fluor* en poudre; on y verse de l'acide sulfurique, et l'on couvre bien exactement le vase avec la glace même qu'on veut graver; le gaz fluorique mord sur le verre plus vivement que n'eût fait l'acide liquide, nécessairement affoibli par l'eau qui s'y trouve mêlée.

(*Sculpture*) La Saxe, la Bohême, le Hartz, la Suede, plusieurs parties de la France, abondent en *spath fluor*, mais aucune contrée n'en est aussi richement pourvue que l'Angleterre; aussi l'industrie anglaise a-t-elle su tirer un parti très-avantageux des rognons de *spath fluor*; on les travaille à Derby, à Matlock, à Ashfort, où l'on en fait une immense quantité de vases et autres ornemens qu'on envoie à Birmingham, où ils sont montés sur métaux.

SPATHE, s. f. du grec σπάθη (*spathé*), lance ou pique.

(*Botan.*) Sorte de calice membraneux qui sert d'enveloppe aux

fleurs avant leur épanouissement, et se déchire pour leur ouvrir passage aux approches de la fécondation ; il est ainsi appelé, parce qu'il se termine en pointe.

La *spathe* est caractéristique dans la famille des palmiers, et dans celle des liliacées. On dit d'une fleur qu'elle est *spathacée*, pour dire qu'elle est enveloppée d'une *spathe*.

SPATHILLE, s. f. diminutif de *spathe*.

(*Botan.*) *Petite spathe* partielle ou propre de chacune des fleurs enveloppées d'une spathe commune.

SPATULE, s. f. du grec σπάθη (*spathé*), lance.

(*Pharmacie*) Instrument en fer, en buis, en bois, en ivoire, en verre, en argent, ou autre métal, de forme plate, allongée, et dont une des extrémités est plus large et arrondie : on s'en sert dans les pharmacies pour prendre les onguens et les électuaires dans les pots, et pour agiter sur le feu les mélanges visqueux.

SPATULÉ, ÉE, adj. de SPATULE.

(*Botan.*) Il se dit des parties des plantes qui ont la forme d'une *spatule*.

SPÉCIAL, LE, adj. du latin *specialis*, particulier, fait de *species*, forme, figure.

(*Pratique*) Il se dit de ce qui est déterminé à quelque chose de particulier : *procuration spéciale, hypothèque spéciale*.

SPÉCIEUX, SE, adj. du latin *speciosus*, fait de *speciositas*, augmentatif de *species*, beau, remarquable, de belle figure, de belle apparence.

(*Diction*) Il se dit ordinairement de ce qui a l'apparence de vérité et de justice.

(*Algèbre*) *Arithméthique spécieuse ;* c'est cette espèce d'arithmétique qui enseigne à calculer les quantités exprimées par les lettres de l'alphabet, que les premiers algébristes appeloient *species*, *espèces*, apparemment parce que ces lettres servent à exprimer généralement toutes les quantités, et en marquent ainsi l'espèce générale, pour ainsi dire. On appelle cette arithmétique, *spécieuse*, pour la distinguer de celle où les quantités sont exprimées par des nombres, qu'on appelle *arithmétique numéraire*.

L'arithmétique *spécieuse* est ce qu'on appelle communément ALGÈBRE. *Voy.* ce mot.

SPÉCIFIQUE, adj. du lat. *specifico*, pour *speciem facio*, spécifier : propre spécialement à quelque chose.

(*Méd.*) Il se dit des médicamens dont la vertu est telle qu'ils sont plus avantageux et plus efficaces contre certaines maladies déterminées. C'est ce qui a fait donner le nom de *spécifique* au *quinquina*, parce qu'il arrête les accès des fièvres intermittentes; au *mercure*, parce qu'il guérit les maladies vénériennes.

(*Mécan.*) *Pesanteur spécifique;* voy. PESANTEUR.

(*Botan.*) Les botanistes entendent par *spécifique*, ce qui appartient ou est relatif à l'*espèce* ; ainsi *série spécifique* est une série composée d'individus de la même espèce.

SPECTACLE, s. m. du latin *spectaculum*, fait de *specto*, voir, considérer, regarder : objet qui attire les regards, qui arrête la vue.

(*Jeux scéniques*) *Spectacle* se dit particulièrement d'une représentation théâtrale que l'on donne en public. *V. course, lutte, pugilat, disque, ceste, jeux olympiques, isthmiques, phytiques et néméens; tragédie, comédie, cirque, amphithéâtre, athlète, gladiateur, satyre, atellane, pantomime, joûte, tournois, histrion, troubadour, mystère, folie, moralité, farce, opéra, drame, mélodrame*, etc.

SPECTRE, s. m. du latin *spectrum*, fantôme, figure surprenante que l'on voit ou que l'on croit voir.

(*Physique*) *Spectre coloré ;* c'est le nom que l'on donne à l'image oblongue et colorée du soleil, dont les rayons passent par l'angle d'un prisme dans une chambre obscure.

SPÉCULAIRE, adj. du lat. *speculum*, miroir : qui appartient au miroir.

(*Minéral.*) *Pierre spéculaire ;*

c'est le nom vulgaire donné aux lames transparentes d'une espèce de gypse en fer de lance.

La *pierre spéculaire* servoit chez les Romains à garnir les fenêtres, les litières et les ruches. L'usage s'en est introduit au tems de Sénèque, et il étoit si général, qu'il y avoit des ouvriers dont l'unique profession étoit de la travailler et de la poser.

SPECULUM, s. m. Mot latin qui signifie miroir.

(*Chirurgie*) On a donné ce nom à plusieurs instrumens servant à dilater les passages ou les cavités naturelles, parce qu'ils font voir ce qui se trouve de contre nature dans les cavités qu'ils dilatent ; tels sont le *speculum ani*, ou le dilatateur du fondement ; le *speculum oculi*, ou le dilatateur de l'œil, etc.

SPERMA-CETI, s. m. Mot lat. et grec (*V.* SPERME), qui signifie semence ou blanc de baleine.

(*Hist. Nat.*) Nom improprement donné à une huile concrete, blanche, demi-opaque, qui se trouve liquide dans le crâne et l'épine dorsale des cachalots (espèce de cétacés), et qui prend de la consistance à l'air ; on s'en sert en médecine et dans la toilette ; aujourd'hui on en prépare de belles bougies.

SPERMATIQUE, adj. du grec σπερματικὸς (*spermatikos*), fait de σπέρμα (*sperma*), semence : qui concerne le sperme, la semence.

(*Anat.*) Epithète qui s'applique aux organes de la génération, et à toutes les parties qui y répondent.

SPERMATOCÈLE, s. m. du grec σπέρμα (*sperma*), semence, et de κήλη (*kélé*), hernie, tumeur.

(*Chirurgie*) Espèce de hernie, causée par l'enflure des vaisseaux spermatiques, et qui est souvent la suite d'une hernie humorale, ou d'une enflure des testicules, provenant de causes vénériennes.

SPERMATOLOGIE, s. f. du grec σπέρμα (*sperma*), semence, et de λόγος (*logos*), discours.

(*Physiol.*) Dissertation ou traité sur la semence.

SPERMATOSE, s. f. du grec σπέρμα (*sperma*), semence.

(*Physiol.*) Production de la semence, coction de la semence dans les testicules et les vésicules séminaires.

SPERME, s. m. du grec σπέρμα (*sperma*), semence.

(*Physiol.*) Liqueur préparée et séparée du sang, dans les testicules. *V.* SEMENCE.

SPHACÈLE, s. m. du grec σφάκελος (*sphakélos*), mortification.

(*Chirurgie*) Le *sphacèle* est une mortification complète et entière d'une partie du corps, causée par l'interception de la circulation du sang ou des autres humeurs.

Le *sphacèle* differe de la gangrène en ce que celle-ci n'affecte pour l'ordinaire que le pannicule adipeux, au lieu que le *sphacèle* affecte toutes les parties, sans en excepter les os. *V.* NÉCROSE, SIDÉRATON.

SPHÈNE, s. m. du grec σφὴν (*sphén*), coin à fendre du bois.

(*Minéral.*) Nom donné par Haüi à une pierre cristallisée en forme de coin. Quelques naturalistes l'appellent *schorl violet.*

SPHÉNOÏDE, adj. et s. m. du grec σφὴν (*sphén*), coin à fendre du bois, et d'εἶδος (*éidos*), forme, ressemblance : qui a la forme d'un coin.

(*Anat.*) Nom que l'on donne à un os situé à la partie inférieure et un peu antérieure du crâne : on l'appelle *sphénoïde* ou *cunéiforme*, parce qu'il est engagé et comme enclavé entre les autres os, en forme de coin.

De *sphénoïde* on a fait *sphénoïdal*, pour désigner ce qui a rapport à l'os *sphénoïde* : la *fente sphénoïdale.*

SPHÉNO-MAXILLAIRE, adj. composé du grec σφὴν (*sphén*), coin, et du lat. *maxilla*, mâchoire.

(*Anat.*) Il se dit de ce qui a du rapport à l'*os sphénoïde* et à l'*os maxillaire* : la *fente sphénoïdo-maxillaire.*

SPHÉNO-PALATIN, adj. et s. m. du grec σφὴν (*sphén*), coin, et du lat. *palatus*, palais.

(*Anat.*) Il se dit de ce qui a rapport à l'os sphénoïde et au palais. C'est le nom d'un muscle de la luette.

SPHÉNO-PTÉRYGO-PALA-

TIN, adj. et s. m. composé du grec σφὴν (*sphén*), coin, de πτέρυξ (*ptérux*), aile, et du lat. *palatus*, palais.

(*Anat.*) Qui a du rapport à l'os sphénoïde, à l'apophyse ptérigoïde et au palais. Nom d'un muscle du voile du palais ou de la luette.

SPHENO-SALPINGO-STAPHYLIN, adj. et s. du grec σφὴν (*sphén*), coin, de σάλπιγξ (*salpigx*), trompe, et de σταφυλὴ (*staphulé*), luette.

(*Anat.*) Qui a du rapport à l'os sphénoïde, à la trompe d'Eustache et à la luette: nom d'un muscle de la luette.

SPHÈRE, s. f. du grec σφαῖρα (*sphaira*), globe.

(*Géom.*) *Sphère*, en termes de géométrie, est un corps solide contenu sous une seule surface, et qui a dans le milieu un point qu'on appelle centre, d'où toutes les lignes tirées à la surface sont égales.

On peut supposer que la *sphère* est engendrée par la révolution d'un demi-cercle autour de son diamètre, qu'on appelle aussi l'axe de la *sphère*.

Projection de la sphère; voyez PROJECTION.

(*Physique*) *Sphère d'activité*; la *sphère d'activité* d'un corps est un espace déterminé et étendu autour de lui, au delà duquel les émanations qui sortent du corps n'ont plus d'action sensible.

Ainsi, l'aimant a de certaines bornes au delà desquelles cette pierre ne peut point attirer une aiguille, mais par-tout où l'aiguille peut être mise en mouvement par l'aimant, on dit qu'elle est dans la *sphère d'activité* de l'aimant. *V.* ACTIVITÉ.

(*Astron.*) *Sphère*, en astronomie, est cet orbe ou étendue ronde et concave du ciel qui entoure notre globe, et auquel les corps célestes, le soleil, les étoiles, les planètes, les comètes, semblent être attachés. On l'appelle aussi la *sphère* du monde, et elle est l'objet de l'astronomie *sphérique*.

Cicéron attribue l'invention de la *sphère* à Archimède de Syracuse. Diogène de Laërce en fait honneur à Musée, et Pline dit qu'on en est redevable à Anaximandre.

Cercles de la sphère; le diamètre du globe de la terre est si petit, quand on le compare au diamètre de la *sphère* du monde, que, quoique l'observateur se place souvent dans les différens points de la terre, le centre de la *sphère* du monde ne souffre point de changement sensible; c'est-à-dire, que les étoiles fixes paroissent occuper le même point dans la surface de la *sphère*; afin donc de déterminer mieux les lieux que ces corps occupent dans la *sphère*; on a imaginé différens cercles sur sa surface, et qu'on appelle, par cette raison, *cercles de la sphère*. Il y en a quelques-uns qu'on appelle grands cercles, comme l'écliptique, le méridien, l'équateur, etc.; les autres, petits cercles, comme les tropiques, les parallèles, etc.

Ces cercles se rapportent naturellement à la surface de la *sphère*, où on les conçoit tracés directement sous ceux de la *sphère*, et dans les mêmes plans; de manière que si les plans des cercles de la terre étoient continués jusqu'à la *sphère*, ils coïncideroient avec les cercles respectifs qui y sont placés.

Sphère se dit aussi de la disposition de ces cercles, par rapport aux différens pays de la terre.

Sphère droite; c'est celle dans laquelle l'équateur est droit sur l'horizon, ou coupe l'horizon du lieu à angles droits. Dans cette situation, tous les cercles parallèles à l'équateur doivent couper directement l'horizon, sans s'incliner d'un côté plus que de l'autre.

Sous la *sphère droite*, les jours sont égaux aux nuits, et le soleil descendant directement sous l'horizon, s'en éloigne plus vite que s'il s'y plongeoit obliquement; ainsi, le crépuscule est le plus court.

Sphère parallèle; c'est celle dans laquelle l'équateur est parallèle à l'horizon: elle a lieu pour deux points de la terre, qui sont les pôles.

Sous la *sphère parallèle*, le soleil est six mois en-deçà de l'équateur, et six mois au delà.

Sphère oblique; c'est celle dans laquelle l'équateur coupe l'horizon obliquement. Dans cette position, l'horizon et l'équateur se coupent obliquement, faisant un angle aigu

d'un côté et obtus de l'autre; de sorte que les révolutions de la *sphère* se font obliquement par rapport à l'horizon; l'un des pôles du monde est toujours élevé au dessus de l'horizon, et toujours visible; mais l'autre est perpétuellement au dessous, et invisible.

Sphère armillaire ou *artificielle;* c'est un instrument qui représente les différens cercles de la *sphère*, dans leur ordre naturel, et qui sert à donner une idée de l'usage et de la position de chacun d'eux, et à résoudre différens problèmes qui y ont rapport. On l'appelle ainsi parce qu'elle est composée d'un nombre de bandes ou anneaux de cuivre ou de carton, appelés *armillæ*, à cause de leur ressemblance avec les bracelets ou anneaux. *V.* ARMILLAIRE.

Il y a des *sphères armillaires* de deux sortes, suivant l'endroit où la terre est placée : la *sphère de Ptolémée*, la *sphère de Copernic*.

Sphère de Ptolémée; c'est celle dont on se sert communément, et au milieu de laquelle est une boule qui représente la terre.

Tous les problèmes qui ont rapport aux phénomènes du soleil et de la terre, peuvent se résoudre au moyen de cette *sphère*.

Sphère de Copernic; dans cette *sphère*, le soleil occupe le centre, et autour de cet astre, sont placées, à différentes distances, les planètes, au nombre desquelles est la terre; cet instrument est de peu d'usage.

Sphère se dit quelquefois de l'ancienne disposition des cercles de la *sphère*, par rapport aux étoiles; ainsi l'on appelle *sphère* d'Eudoxe, celle qui avoit lieu 12 ou 1300 ans avant J. C., tems où le point équinoxial répondoit aux étoiles du taureau.

On dit aussi *sphère persique*, *sphère indienne*, pour désigner les noms et les figures de constellations que les anciens Orientaux employoient dans leurs globes.

Sphère mouvante; c'est un instrument d'astronomie qui représente les mouvemens des planètes, conformément aux observations : c'est, à proprement parler, la *sphère* de Copernic, mise en mouvement par un rouage, qui est mené par une pendule.

SPHÉRICITÉ, s. f. même origine que SPHÈRE : qualité de ce qui est sphérique.

(*Physique*) Les physiciens ne sont pas d'accord sur les causes qui font prendre à des cailloux, à des fruits, à des graines, aux gouttes d'eau, de vif argent, etc., et aux bulles d'air dans l'eau, la figure sphérique. Suivant Hooke, leur *sphéricité* vient du peu de convenance de leurs parties avec celle du fluide environnant; ce fluide, selon lui, les empêche de se mêler, et les contraint de prendre une forme ronde, en les pressant également de toutes parts.

Les Newtoniens expliquent cette *sphéricité* par leur grand principe de l'attraction, suivant lequel les parties de la même goutte fluide, etc, se rangent naturellement le plus proche du centre de cette goutte qu'il est possible, ce qui occasionne nécessairement une figure ronde.

SPHÉRIQUE, adjectif du grec σφαιρακὸς (*sphairakos*), dérivé de σφαῖρα (*sphaira*), sphère : qui a rapport à la *sphère*, qui est rond comme une *sphère*.

(*Géométrie*) *Angle sphérique;* c'est l'inclinaison mutuelle de deux plans qui coupent une *sphère*.

Triangle sphérique; c'est un triangle compris entre trois arcs de grands cercles d'une *sphère*, qui se coupent l'un l'autre.

Compas sphérique; v. COMPAS.

Géométrie sphérique; c'est la doctrine de la *sphère*, et particulièrement des cercles qui sont décrits sur la surface, avec la méthode de les tracer sur un plan, et d'en mesurer les arcs et les angles quand on les a tracés.

(*Astronom.*) *Astronomie sphérique;* on appelle ainsi la partie de l'astronomie qui considère l'univers dans l'état où l'œil l'aperçoit.

L'*astronomie sphérique* comprend tous les phénomènes et les apparences des cieux et des corps célestes, telles que nous les apercevons, sans en chercher les raisons et la théorie; en quoi elle est distinguée de l'*astronomie théorique*, qui considère la structure de l'univers, et les causes de ses phénomènes.

SPHÉRIQUES, s. f. même origine que SPHÉRIQUE.

(*Géométrie*) *Les sphériques de Théodose*; c'est le titre d'un ouvrage de Théodose qui contient la doctrine des propriétés de la *sphère*, considéréo comme un corps géométrique, et particulièrement des différens cercles qui sont décrits sur sa surface.

SPHÉRISTIQUE, s. f. du grec σφαιριστικὸσ (*sphairisticos*), le jeu de la balle.

(*Gymnastique*) Nom générique qui comprenoit, chez les anciens, tous les exercices où l'on se servoit de balles. On appeloit SPHERISTÈRE, σφαιριστήριον (*sphairistérion*), le lieu destiné à ces exercices.

La *sphéristique* faisoit l'amusement des héros d'Homère; mais elle étoit fort simple du tems de ce poëte. Dans les siècles suivans, les Grecs, et sur-tout les Athéniens la portèrent au plus haut degré de perfection.

SPHÉROÏDAL, adj. du grec σφαῖρα (*sphaira*), sphère, et de εἶδος (*éidos*), figure, ressemblance: qui a l'apparence, la figure d'une sphère.

(*Minéralog.*) Nom imposé par Haüi, au diamant à 48 faces bombées.

SPHÉROÏDE, adj. même origine que SPHÉROÏDAL.

(*Géomét.*) C'est le nom qu'Archimède a donné à un solide qui approche de la figure d'une *sphère*, quoiqu'il ne soit pas exactement rond, mais oblong, parce qu'il a un diamètre plus grand que l'autre, et qu'il est engendré par la révolution d'une demi-ellipse sur son axe.

On appelle aujourd'hui assez généralement *sphéroïde*, tout solide engendré par la révolution d'une courbe ovale autour de son axe, soit que cette courbe ovale soit une ellipse ou non.

(*Astronomie*) *La terre est un sphéroïde.* Voy. TERRE.

SPHÉROMACHIE, s. f. du grec σφαῖρα (*sphaira*), sphère, et de μάχη (*maché*), combat.

(*Gymnast.*) Jeu, exercice de la balle, de la paume ou du ballon. On prétend que ce jeu n'étoit pas le même que la *sphéristique*, mais on ne sait trop en quoi il différoit.

SPHÉROMÈTRE, s. m. du grec σφαῖρα (*sphaira*), sphère, et de μέτρον (*metron*), mesure.

(*Optique*) Instrument d'optique destiné à mesurer la courbure des verres.

SPHINCTER, s. m. du grec σφίγγω (*sphiggó*), lier, serrer.

(*Anat.*) Nom que l'on donne à plusieurs muscles qui ferment les passages naturels; tels sont le *sphincter* de l'anus, le *sphincter* de la vessie.

SPHINX, s. m. du grec σφίγξ, dérivé de σφίγγω (*sphiggó*), serrer, presser.

(*Mythol.*) Monstre fabuleux qui embarrassoit les passans par des énigmes; il avoit la tête d'une femme, des ailes d'oiseau, les griffes d'un lion, et le reste du corps fait en forme de chien.

(*Archit.*) *Sphinx* est aussi le nom d'un ouvrage de sculpture, représentant les anciens *sphinx*, dont les architectes ornent les rampes de terrasse dans les jardins.

SPICA, s. m. du latin *spica*, épi.

(*Chirurg.*) Mot latin conservé en françois pour désigner une espèce de bandage, ainsi appelé parce qu'il représente, par ses tours de bande et de doloires, les rangs d'un épi de blé.

SPICCATO, adj. Mot italien qui signifie *détaché*.

(*Musique*) Ce mot, écrit sur la musique, indique des sons secs et bien détachés.

SPICILÈGE, s. m. du latin *spicilegium*, composé de *spica*, épi, et de *lego*, choisir, cueillir: l'action de ramasser, de glaner des épis.

(*Didact.*) Ce mot a été employé, pour la première fois, par le P. d'Acheri, pour servir de titre à un recueil de pièces, d'actes et de monumens qui n'avoient pas été imprimés. Fabricius a aussi donné un *spicilége* de quelques-uns des Pères.

SPINAL, LE, adj. du lat. *spina*, épine: qui appartient à l'épine.

(*Anat.*) *Le nerf spinal*, *la moëlle spinale*; le premier est ainsi nommé, parce qu'il tire son origine de la moëlle de l'épine.

SPINA VENTOSA, s. m. Mots latins qui signifient littéralement épine venteuse.

(*Méd.*) C'est le nom d'une maladie dans laquelle il y a carie causée par quelque vice de la moëlle.

Rhasis, médecin arabe, l'a ainsi nommée, parce que la corrosion et la corruption de l'os sont ordinairement accompagnées d'une douleur vive et piquante, comme si l'on étoit percé par une *épine*; et parce que cette maladie n'a pas plutôt corrodé l'os, que les tégumens s'enflent considérablement, et que cette enflure semble remplie d'humeur venteuse ou flatueuse.

SPINELLE, s. m. *V.* RUBIS.

SPINISCENT, TE, adj. du lat. *spina*, épine : terminé en forme d'épine.

(*Botan.*) Il se dit des parties des plantes, dont le sommet s'amincit en pointe grêle, roide et piquante comme une épine.

SPINOSISME, s. m. de *Spinosa*, nom d'homme.

(*Philos.*) Doctrine, secte de Spinosa. Le principe du *spinosisme* est qu'il n'y a absolument que la matière et la modification de la matière.

SPINTHÈRE, s. m. du grec σπινθὴρ (*spinthér*), étincelle.

(*Minéral.*) Nom donné à une espèce de minéral peu connu, dont les cristaux ont un tissu lamelleux d'une couleur verdâtre, et jettent des reflets si vifs, qu'ils brillent comme des *étincelles*, d'où lui vient son nom.

SPINTHÉROMÈTRE, s. m. du grec σπινθὴρ (*spinthér*), étincelle, et de μέτρον (*métron*), mesure : mesure-étincelle.

(*Physique*) Nom donné par M. Leroy, de l'académie des sciences, à un instrument qu'il a imaginé pour mesurer la force des étincelles électriques.

SPIRALE, s. f. du grec σπεῖρα (*speïra*), tour, entortillement.

(*Géom.*) Une *spirale* est en général une ligne courbe, qui va toujours en s'éloignant de son centre, et en faisant autour de ce centre plusieurs révolutions.

Mais on appelle plus proprement et plus particulièrement *spirale*, en géométrie, une ligne courbe, dont Archimède est l'inventeur, et qu'on nomme pour cette raison *spirale d'Archimède*.

SPIRALÉ, ÉE, adj. même origine que SPIRALE.

(*Botan.*) Il se dit de ce qui est tors ou roulé en *spirale*; ou bien tellement tordu, que les bords ou côtés décrivent une spirale.

SPIRIQUES, adj. de SPIRALE.

(*Géom.*) *Lignes spiriques*; espèces de courbes inventées par Perseus, et qu'il ne faut pas confondre avec les spirales. Les *lignes spiriques* étoient des courbes qui se formoient en coupant un solide fait par la circonvolution d'un cercle autour d'une corde, ou d'une tangente, ou d'une ligne extérieure. De là naissoit un corps en forme d'anneau ouvert ou fermé, ou en forme de bourlet. Ce corps étant coupé par un plan, donnoit, suivant les circonstances, des courbes d'une forme singulière; tantôt allongées en forme d'ellipses, tantôt applaties et rentrantes dans leur milieu, tantôt se coupant en forme de nœud ou de lacet. Perseus considéra ces courbes, et crut avoir fait une découverte si intéressante qu'il sacrifia à son bon génie. *Consultez Montucla, Hist. des Mathémat.*

SPLANCHNOGRAPHIE, s. f. du grec σπλάγχνον (*splagchnon*), viscère, et de γράφω (*graphô*), décrire.

(*Anat.*) Partie de l'anatomie qui a pour objet la description des viscères.

SPLANCHNOLOGIE, s. f. du grec σπλάγχνον (*splagchnon*), viscère, et de λόγος (*logos*), discours.

(*Anat.*) Partie de l'anatomie qui traite des viscères.

SPLANCHNOTOMIE, s. f. du grec σπλάγχνον (*splagchnon*), viscère, et de τέμνω (*temnô*), inciser, couper.

(*Anat.*) Partie de l'anatomie, qui a pour objet la dissection des viscères.

SPLEEN, s. m. Mot anglois, corruption du latin *splen*, *splenis*, fait du grec σπλὴν (*splén*), rate.

(*Méd.*) Ce mot signifie proprement la *rate;* mais, comme ce viscere est supposé être le siége de la colère, de la joie et de la mélancolie, on dit quelquefois qu'un homme a le *spleen*, qu'il est devoré de *spleen*, pour dire qu'il est mélancolique, qu'il est dévoré de consomption. On dit de même en anglois, qu'un homme a eu un accès de *spleen*, *one fit of spleen*, pour dire qu'il a eu un accès de colère.

SPLENALGIE, s. f. du gr. σπλὴν (*splén*), la rate, et d'ἄλγος (*algos*), douleur.

(*Méd.*) Douleur de la rate.

SPLÉNIQUE ou SPLÉNÉTIQUE, adj. du grec σπλὴν (*splén*), la rate : qui concerne la rate.

(*Anat.*) On appelle *splémques*, les parties qui ont rapport à la rate. Le *nerf spléuique*, *l'artère splénique*, etc.

(*Méd.*) *Splénique* se dit aussi des médicamens apéritifs, propres pour les maladies de la rate. Quelques-uns prétendent que *splénique* doit s'entendre particulierement des maladies de la rate, et *splénétique*, des remedes qui conviennent à leur guérison.

On dit aussi *splénique* ou *rateleux*, pour celui qui est malade de la rate.

SPLÉNITIS ou SPLÉNITIE, s. f. du grec σπλὴν (*splén*), la rate.

(*Méd.*) Inflammation de la rate.

SPLENIUS, adj. et s. Mot latin dérivé de *splen*, la rate.

(*Anat.*) Mot latin retenu en françois pour désigner quelques muscles qui ressemblent à une rate : le *splenius* de la tête, le *splenius* du cou, etc.

SPLÉNOCÈLE, s. f. du grec σπλὴν (*splén*), la rate, et de κήλη (*kélé*), hernie.

(*Méd.*) Hernie de la rate.

SPLÉNOGRAPHIE, s. f. du grec σπλὴν (*splén*), la rate, et de γράφω (*grapho*), décrire.

(*Anat.*) Partie de l'anatomie qui a pour objet la description de la rate.

SPLÉNOLOGIE, s. f. du grec σπλὴν (*splén*), la rate, et de λόγος (*logos*), discours.

(*Anat.*) Partie de l'anatomie qui traite des usages de la rate.

SPLÉNOTOMIE, s. f. du grec σπλὴν (*splén*), la rate, et de τέμνω (*temnó*), couper, inciser.

(*Anat.*) Partie de l'anatomie qui a pour objet la dissection de la rate.

SPODE, s. f. du grec σποδὸς (*spodos*), cendre.

(*Chimie*) Les chimistes ont donné ce nom à la cendre du zinc calciné, appelée autrement TUTIE. *V.* ce mot.

SPODOMANCIE, s. f. du grec σποδὸς (*spodos*), cendre, et de μαντεία (*mantéia*), divination.

(*Divinat.*) Espèce de divination par la cendre du feu qui avoit consumé les victimes dans les sacrifices. C'est la même chose que TÉPHRAMANCIE. *V.* ce mot.

SPOLIATION, s. f. du latin *spolio*, dépouiller : action de dépouiller.

(*Pratique*) Action par laquelle on dépossede quelqu'un d'un bien, par violence ou par fraude.

Spolier une succession; c'est la dépouiller de ses effets.

(*Méd.*) Quesnay emploie le mot de *spoliation*, pour exprimer la diminution de quelques-unes des humeurs, qui à proportion sont enlevées par la saignée, en plus grande quantité que les autres. Ainsi, la saignée *spoliative* est celle où l'on se propose de diminuer la quantité proportionnelle de la partie rouge du sang. Les saignées fréquentes produisent cet effet, parce que la partie blanche se répare beaucoup plus promptement que la partie rouge.

SPONDAULES, s. m. du grec σπονδὴ (*spondé*), libation, et de αὐλὸς (*aulos*), flûte.

(*Hist. anc.*) C'étoit chez les anciens un joueur de flûte, ou autre instrument semblable, qui, pendant qu'on offroit le sacrifice, jouoit à l'oreille du prêtre quelque air convenable, pour l'empêcher de rien écouter qui pût le distraire.

SPONDÉE, s. m. du gr. σπονδεῖος;

(*spondeios*), dérivé de σπονδὴ (*spondé*), libation : qui concerne les libations, ce qu'on emploie dans les libations.

(*Poésie gr. et lat.*) Sorte de mesure ou de pied dans les vers grecs et dans les vers latins, composé de deux syllabes longues ; il est ainsi appelé parce qu'on l'employoit ordinairement dans les hymnes qui se chantoient pendant les sacrifices, à cause de sa mesure grave et convenable à la dignité imposante d'un culte majestueux.

De *spondée* on a fait *spondaïque*, pour désigner les vers tout composés de *spondées*, ou du moins qui ont deux *spondées* à la fin.

SPONDILLE, s. m. du grec σπόνδυλος (*spondulos*), vertèbre.

(*Anat.*) C'est en général le nom de toute sorte de vertèbres, et en particulier de la seconde vertèbre du cou.

SPONDYLOÏTES, s. f. du grec σπόνδυλος (*spondulos*), vertèbre, et de λίθος (*lithos*), pierre : vertèbre pétrifiée.

(*Minéral*) Pétrifications formées par des moules intérieurs de coquilles.

SPONGIEUX, SE, adj. du latin *spongia*, éponge : qui tient de l'éponge.

(*Anat.*) Il se dit des parties du corps qui tiennent de la nature de l'éponge. *Le tissu spongieux de l'urètre ; les lames spongieuses inférieures du nez.* L'os ethmoïde est aussi appelé l'*os spongieux* à raison de sa substance *spongieuse*.

(*Botan.*) *Spongieux* se dit aussi des parties des plantes qui ont le tissu lâche et compressible, à peu près comme une éponge.

SPONGITE, s. f. du lat. *spongia*, éponge, et du grec λίθος (*lithos*), pierre : pierre qui imite l'éponge.

(*Minéral.*) Nom donné par quelques naturalistes à des incrustations formées par les eaux sur des végétaux.

SPONTANÉ, ÉE, adj. du latin *spontaneus*, fait de *sponte*, volontairement, librement : volontaire, qui est fait de plein gré.

(*Méd.*) Il se dit de tous les mouvemens naturels du corps qui se font d'eux-mêmes, sans la participation de l'ame, comme le mouvement du cœur, des artères, du cerveau.

On appelle aussi *lassitude spontanée*, celle qui survient sans cause manifeste, et sans qu'elle ait été précédée d'aucune fatigue.

Évacuation spontanée ; celle qui se fait d'elle-même, sans avoir été excitée par aucun remède.

(*Botan.*) *Spontané* se dit aussi des plantes qui naissent sans le secours de l'art.

SPORADES, s. f. du gr. σπείρω (*speiro*), semer, répandre.

(*Astron.*) C'est un nom que les anciens donnoient aux étoiles qui ne faisoient partie d'aucune constellation ; c'est la même chose que SPARSILE. *V.* ce mot.

(*Géogr.*) On donne aussi le nom de *sporades*, aux îles éparses dans l'Archipel, pour les distinguer des Cyclades.

SPORADIQUE, adj. même origine que SPORADES : dispersé, épars.

(*Méd.*) Épithète que l'on donne aux maladies qui regnent indifféremment par-tout, en tout tems, et qui attaquent chaque personne séparément par des causes particulières, sans contagion, comme l'érésypèle à l'un, et le phlegmon à l'autre ; à la différence des maladies épidémiques, qui sont communes à toutes sortes de personnes en même tems, et dans un même lieu, et qui dépendent d'une cause générale.

SPUMOSITÉ, s. f. du lat. *spuma*, écume.

(*Didact.*) Qualité de ce qui est rempli d'écume. Les philosophes se servent de ce terme pour parler de différentes écumes que produisent les corps.

SPUTATION, s. f. du lat. *sputo*, cracher.

(*Méd.*) L'action de cracher.

SQUADRONISTE, s. m. de l'italien *squadronista*, fait de *squadrone*, escadron : qui appartient à un escadron.

(*Cour de Rome*) C'est le nom qu'on donne aux cardinaux qui, dans les conclaves, sont de l'escadron vo-

lant, c'est-à-dire, qui ne sont d'aucune faction, et qui se jettent dans le parti qu'ils trouvent le plus raisonnable.

SQUALE, s. m. du lat. *squalus*, chien de mer.

(*Ichtyol.*) Genre de poisson dont le caractère consiste à avoir cinq, six ou sept ouvertures branchiales de chaque coté du corps. Ce genre est connu sous la dénomination vulgaire de chiens de mer.

SQUAMMEUX, SE, adj. du lat. *squamma*, écaille, écailleux, ou qui a dn rapport à l'écaille.

(*Anat.*) On donne l'épithète de *squammeuse* à une suture du crâne qui est faite en manière d'écaille; laquelle joint les temporaux avec les pariétaux.

SQUARREUX, SE, adj. du lat. *squarrosus*, rude.

(*Botan.*) Il se dit des plantes qui sont fournies ou garnies de parties rapprochées et roidement recourbées.

SQUELETTE, s. m. du grec σκελετὸς (*skeletos*), desséché, fait de σκέλλω (*skello*), dessécher.

(*Anat.*) On entend par *squelette*, tous les os d'un animal dépouillés des tégumens, des muscles, des vaisseaux, des glandes et des viscères, et rangés dans leur situation naturelle.

Les anatomistes distinguent deux sortes de *squelettes* : le *squelette naturel*, dans lequel les os tiennent ensemble par leurs ligamens; le *squelette artificiel*, où ils sont attachés avec du fil d'archal, ou quelqu'autre substance, qui ne faisoit point partie de l'animal à qui les os appartiennent.

(*Hist. nat.*) *Squelette*, dans le langage des naturalistes s'entend de cette charpente ou cet assemblage d'os qui s'articulent ensemble, et qui sont recouverts par les muscles et la peau; mais dans ce sens, tous les animaux n'ont pas de *squelette osseux* : la matière cutanée des zoophytes n'a pas de véritables articulations; le fourreau corné qui enveloppe les insectes, et auquel leurs muscles sont attachés, ne forme point un vrai *squelette* : la coque des écrevisses et des crabes, ressemble au fourreau des insectes, et les coquilles des testacés sont extérieures et sans articulations.

Le *squelette* n'existe que dans les animaux pourvus d'un cœur et d'un sang rouge; c'est cette différence de conformation qui a fourni aux naturalistes modernes un excellent caractère pour diviser le règne animal en deux portions : la première comprend les animaux qui ont un *squelette*, et la seconde, ceux qui n'en ont pas un véritable : de là les expressions d'animaux VERTÉBRÉS et INVERTÉBRÉS (*V.* ces mots); parce que les vertèbres ou l'épine dorsale est un caractère très-constant dans les espèces qui sont pourvues d'un *squelette*.

SQUINANCIE, s. f. *V.* ESQUINANCIE.

SQUIRRE, s. m. du grec σκίῤῥος (*skirrhos*), tumeur dure, dérivé de σκίρος (*skiros*), moellon.

(*Méd.*) Tumeur dure, indolente, circonscrite, sans douleur, sans chaleur et sans changement de couleur à la peau; ainsi appelée, parce qu'elle se pétrifie quelquefois ou devient dure comme du moellon, du gravier ou du plâtre.

Les glandes sont ordinairement le siége du *squirre*, et la lymphe trop épaisse, trop visqueuse, arrêtée dans les vaisseaux de ces corps et capable de s'endurcir comme du plâtre, en est la cause prochaine.

STABILITÉ, s. f. du lat. *stabilitas*, fait de *stabilio*, rendre solide : qualité de ce qui est stable.

(*Mécan.*) On dit d'un corps qu'il a de la *stabilité*, lorsqu'ayant été un peu écarté d'un plan horizontal, où il étoit en équilibre, il peut reprendre le même équilibre sur le champ, ou après quelques oscillations.

S'il se renverse pour prendre un autre équilibre, il est dit n'avoir point de *stabilité*.

STADE, s. m. du grec στάδιον (*stadion*).

(*Métrol.*) Mesure de chemin, qui a cent vingt-cinq pas géométriques de long.

(*Gymnast.*) C'étoit aussi une carrière, d'à-peu-près la même

longueur, où les Grecs s'exerçoient à la course.

STAGE, s. m. du lat. barbare *stagium*, formé de *stare*, être sur ses pieds.

(*Hist. ecclés.*) Résidence actuelle et exacte que doit faire un chanoine dans son église quand il a pris possession d'une chanoinie.

(*Pratique*) *Stage* indiquoit autrefois le tems pendant lequel les jeunes avocats étoient obligés de fréquenter le barreau avant d'être inscrits sur le tableau.

STAGNATION, s. f. du latin *stagnatio*, fait de *stagnum*, étang : état des eaux stagnantes, qui ne coulent point, qui forment une espèce d'*étang*.

(*Méd.*) Stagnation se dit d'un épanchement de quelque fluide dans une des cavités du corps. *Voy.* STASE.

STALACTITE, s. f. du grec σταλάζω (*stalazo*), distiller, et de λίθος (*lithos*), pierre : pierre distillée, pierre formée par stillation.

(*Minéral.*) Substances pierreuses, ordinairement de nature calcaire et d'une forme cylindrique qu'on voit pendre à la voute des grottes, et qui descendent quelquefois jusqu'au sol, de maniere à représenter des espèces de colonnes ; ces substances sont ainsi appelées, parce qu'elles se forment par la *stillation* des eaux chargées de molécules calcaires, etc.

STALAGMITES, s. f. même origine que STALACTITES.

(*Minéral.*) Plusieurs naturalistes confondent les *stalagmites* avec les *stalactites*, mais d'autres prétendent que ces deux substances diffèrent l'une de l'autre, en ce que les *stalactites* pendent aux voûtes des souterrains, au lieu que les *stalagmites* paroissent être le produit d'un simple dépôt confusément cristallisé, qui s'élève successivement sous la figure d'une borne.

STALLE, s. m. au sing. et f. au pluriel, de l'allemand *stall*, siége ; l'allemand *stall* a été formé du latin barbare *stallus* ; de là *installare*, pour *installer*, placer dans le *stall*.

(*Hist. ecclés.*) Les stalles sont les siéges de bois qui sont autour du chœur, dans une église, dont le fond s'élève et se baisse.

STALTIQUE, adj. et s. du grec στέλλω (*stello*), resserrer, réprimer.

(*Méd.*) Epithète que l'on donne aux médicamens répulsifs, ou qui rendent les lèvres des plaies égales.

STAMINAL, LE, adj. du latin *stamina*, *um*, filamens.

(*Botan.*) Il se dit de ce qui appartient ou qui est relatif à l'ÉTAMINE. *V.* ce mot.

STAMINEUX, SE, adj. du lat. *staminosus*, dérivé de *stamina*, filamens.

(*Botan.*) Il se dit des plantes, dont les *étamines* sont très-longues.

STAMINIFÈRE, adj. du latin *stamina*, filamens, et de *fero*, porter.

(*Botan.*) Il se dit des plantes ou des fleurs qui portent une ou plusieurs étamines.

STAMPE, s. f. *V.* ESTAMPE.

(*Minéral*) Ce mot sert à désigner dans une mine, l'intervalle d'une mine à l'autre.

STANCE, s. f. de l'italien *stanza*, fait du latin *sto*, s'arrêter, demeurer.

(*Poésie*) Nombre réglé de vers comprenant un sens parfait, et ainsi appelé, parce qu'à la fin de chaque *stance*, il faut qu'il y ait un sens complet et un repos.

On distingue deux sortes de *stances* :

Stances régulières, celles qui sont formées par un même nombre de vers arrangés de la même manière, quant à la disposition des rimes, et au nombre des syllabes.

Stances irrégulières ; celles qui diffèrent les unes des autres, ou par le nombre des vers, ou par le mélange des rimes, ou par le nombre des syllabes de chaque vers.

Une certaine suite de vers arrangés d'une maniere particuliere, et formant un sens complet, n'est point appelée *stance*, quand elle n'est pas suivie ou précédée de quelques autres ; si elle est seule, on lui donne le nom de QUATRAIN, MADRIGAL, ÉPIGRAMME, etc. *V.* ces mots.

Les *stances* n'ont été introduites dans la poésie françoise, que sous le

règne de Henri III, en 1580. Jean de Lingendes, natif de Moulins, est le premier poëte françois qui ait fait des *stances ;* on y trouve de la douceur et de la facilité.

STANGUE, s. f. du saxon *staeng*, dont les Anglois ont fait *stang*, et les italiens *stanga*, barre.

(*Blason*) C'est la tige droite d'une ancre.

STANTÉ, adj. de l'italien *stentato*, peiné, fait de *stentare* pâtir.

(*Peinture*) Ce terme appartient exclusivement à la peinture, et signifie peiné, fatigué. On dit d'un tableau qu'il est *stanté*, lorsque le travail se fait trop sentir. Quand on a bien travaillé pour finir un tableau, il reste souvent un travail à faire, pour empêcher qu'il ne paroisse *stanté*.

STAPÉDIEN, adj. et s. du latin *stapia*, *étrier ;* qui a rapport à l'étrier.

(*Anat.*) C'est le nom d'un petit muscle de l'étrier.

STAPHYLE, s. f. du grec σταφυλὴ (*staphulé*), la luette, fait de σταφὶς (*staphis*), raisin, parce qu'elle pend au palais comme une grappe de raisin.

STAPHYLIN, adj. du grec σταφυλὴ (*staphulé*), la luette.

(*Anat.*) Nom des muscles qui font mouvoir la luette.

STAPHYLOME, s. m. du grec σταφὶς (*staphis*), raisin.

(*Méd.*) Maladie de l'œil, qui consiste en une tumeur formée par l'uvée qui passe au travers d'une ouverture faite à la cornée par quelque cause que ce soit ; elle est ainsi appelée, parce que cette tumeur a la forme d'un grain de raisin.

STARIE, s. f. du latin *stare*, demeurer.

(*Marine*) Terme de commerce de mer, usité particulierement par les Hollandois, et qui signifie le tems que ceux qui commandent les escortes accordées aux convois qui vont au Levant, ont permission de séjourner à Smyrne, ou dans tel autre port.

Les capitaines de vaisseaux marchands nomment de même *sur-starie*, le tems qu'ils ont été retenus dans un port, au-delà du tems convenu ; et les marchands qui ont freté le vaisseau sont obligés de payer tant par jour de *sur-starie*, suivant le contrat qui a été passé.

STASE, s. f. du grec στάσις (*stasis*), repos, station.

(*Méd.*) Séjour du sang ou des humeurs dans quelques parties du corps, où elles sont si engagées et si arrêtées, jusque dans les plus petits vaisseaux, qu'elles y perdent leur mouvement progressif ; en quoi le *stase* differe de la stagnation, dans laquelle il reste un peu de mouvement, quoique très-lent.

STATÈRE, s. f. du latin *stater*, *eris*.

(*Antiq.*) Pièce de monnoie ancienne, qui pesoit quatre drachmes attiques, et qui valoit environ vingt-cinq ou trente sous de France.

STATHOUDER, s. m. de l'hollandois *stede*, ou de l'allemand *stadt*, lieu, place, et de l'hollandois *houder*, ou de l'allemand *halter*, tenant : lieutenant.

(*Econ. polit.*) Titre de l'ancien chef des Provinces-Unies.

Cette dignité fut créée en 1576, par la république des Provinces-Unies des Pays-bas, en faveur de Guillaume de Nassau-Dillembourg, prince d'Orange. En 1674, elle fut déclarée héréditaire ; en 1794, elle fut abolie lors de l'invasion des François, et de la révolution qui en fut la suite.

STATION, s. f. du lat. *statio*, fait de *sto*, *statum*, demeurer, s'arrêter : demeure, lieu de repos, séjour.

(*Hist.*) Les Hébreux donnoient ce nom au rang de ceux qui assistoient aux sacrifices, et les Romains à l'endroit où les avocats se tenoient pour répondre aux consultations ; dans la primitive église, *station* désignoit le jour que les chrétiens consacroient à la prière, et dans lequel ils jeûnoient jusqu'à l'heure de nones. Présentement on entend par *station*, les églises où le clergé et le peuple vont en procession pour y gagner les indulgences. Les anciens Romains en usoient de même dans les occasions de réjouissance ou de deuil ; ils alloient faire des stations

dans les principaux temples des dieux.

(*Métrol.*) En orient, on appelle *station*, stance ou journée, un chemin de trente milles. Les géographes persans font la *station* de vingt-quatre milles, ou de huit parasanges, dont chacune contient trois milles.

(*Géom.*) *Station* en géométrie, est un lieu qu'on choisit pour faire une observation, prendre un angle, ou autre chose semblable.

On ne peut mesurer une hauteur ou une distance inaccessible, qu'on ne fasse deux *stations* dans deux endroits dont la distance est connue. Quand on fait des cartes géométriques d'une portion de pays, on fixe les stations sur plusieurs éminences du pays, et de là on prend les angles aux différentes villes, villages, etc.

Dans l'arpentage, on mesure la distance qu'il y a d'une *station* à une autre, et on prend l'angle que l'endroit où on se trouve forme avec la *station* suivante.

(*Astron.*) *Station*, en astronomie, est la position ou l'apparence d'une planète au même point du zodiaque, lorsque son mouvement paroit nul.

Comme la terre d'où nous apercevons les mouvemens des planètes, est placée hors du centre de leurs orbites, les planètes, vues de la terre, ont un cours irrégulier: quelquefois on les voit aller en avant, c'est-à-dire, d'occident en orient, c'est ce qu'on appelle *être directes;* quelquefois on les voit aller en arrière, c'est-à-dire, d'orient en occident, c'est ce qu'on appelle *être rétrogrades*, et dans l'intervalle, elles sont *stationnaires*. Voy. RÉTROGRADATION.

(*Marine*) *Station* a encore parmi les gens de mer, une signification empruntée de l'usage anglois, et suivant laquelle ils entendent par ce mot un parage de mer, ou la partie des possessions lointaines où un certain nombre de vaisseaux ou frégates ont ordre de se tenir, de naviguer, de croiser, et se diviser selon les besoins du service, pour la protection du commerce, l'honneur du pavillon, et la sûreté et défense des possessions de la mère patrie; c'est dans ce sens qu'on dit, la *station* des *îles du vent*, la *station de l'île de France*, la *station du Levant*.

Relever la station; c'est changer les bâtimens qui la composent, et les remplacer par d'autres.

STATIONNAIRE, adj. du latin *stationnarius*, fait de *statio*, station: qui semble n'avancer ni ne reculer, qui semble rester dans le même lieu.

(*Astron.*) *Planète stationnaire;* une planète est dite *stationnaire* pendant le tems qui s'écoule entre le moment où elle cesse d'être directe, et celui où elle devient rétrograde. *Voy.* STATION.

(*Méd.*) *Fièvres stationnaires:* c'est ainsi que Sydenham appelle des espèces particulières de fièvre, apportées par des constitutions de l'atmosphère qui produisent sur les corps des animaux des effets pernicieux.

STATIQUE, s. f. du latin *stare*, *sto*, s'arrêter, être en repos, du grec στατὸς (*statos*), repos, station.

(*Mécan.*) La *statique* est une partie de la mécanique qui a pour objet les lois de l'équilibre des corps ou des puissances qui agissent les unes sur les autres.

La mécanique en général a pour objet les lois de l'équilibre et du mouvement des corps; mais on donne particulièrement le nom de *mécanique statique* ou simplement *statique*, à la partie qui traite de l'équilibre, et ce nom lui vient de ce que l'effet de l'équilibre est de produire le repos.

La *statique* se divise en deux parties: l'une, qui est la *statique* proprement dite, a pour objet l'équilibre des solides; l'autre partie qu'on appelle *hydrostatique*, enseigne les lois de l'équilibre des fluides.

(*Botan.*) *Statique des végétaux;* c'est le titre d'un ouvrage de *Halès;* il enseigne l'art de faire des expériences par lesquelles on puisse déterminer les mouvemens des fluides qui coulent dans les vaisseaux des plantes.

STATISTIQUE, s. f. Mot emprunté de l'allemand *statistick*, qui pourroit avoir été fait du grec στάσις (*stasis*), dont les latins ont fait *status*,

dans le sens d'état, constitution, gouvernement, et de τέχνη (*techné*), art, science; ce qui voudroit dire l'art, la science du gouvernement, comme on dit *arithmétique*, *diplomatique*, pour la science des nombres, la science des diplomes. Peut-être aussi que l'allemand *statistick* est tout simplement un emprunt fait à la langue italienne, où l'on trouve les mots *statista* et *statistico*: le premier, pour *homme d'état*, et le second pour *ce qui appartient à un homme d'état*.

Shakespear et Milton s'étoient déjà emparés du *statista* des Italiens, pour en faire *statist*, dans la même signification.

(*Econ. Polit.*) La *statistique* est la partie de l'économie politique qui a pour objet de faire connoître les richesses et les forces d'un état, en présentant le tableau de son étendue territoriale, de sa population, de ses productions, de ses fabriques et de son commerce.

Si les Allemands ne sont pas les créateurs du mot *statistique*, c'est à eux, du moins, qu'appartient l'honneur d'avoir fourni les premiers et les meilleurs tableaux *statistiques*.

La France, l'Angleterre et les autres grandes puissances de l'Europe n'avoient que des idées confuses sur l'étendue de leur territoire, et leur population, lorsque les plus petits états de l'Empire d'Allemagne possédoient des tableaux exacts et méthodiques, contenant, outre les bases principales de la *statistique*, leurs revenus, leurs manufactures, leur commerce, l'état de leur agriculture, et jusqu'aux quantités de terre employées dans les divers genres de culture. Mais enfin une noble émulation s'est tout-à-coup emparée de l'esprit des gouvernemens des grands états de l'Europe: l'Angleterre a déjà une très-bonne *statistique* de l'Écosse, et elle rassemble, en ce moment, les élémens des autres provinces.

La France, après des travaux longs, pénibles, et souvent interrompus, est enfin parvenue, sinon à avoir une *statistique* complète, du moins à en connoître les élémens, et à composer les cadres et les tableaux, dont il ne s'agit plus que de remplir les colonnes, pour fournir les matériaux complets de l'un des plus beaux monumens du siècle sur cette matière. Ces travaux commencés sous Louis XIV, et dont le comte de Boulainvilliers a publié l'extrait, sous le titre d'*état de la France*, furent abandonnés par le gouvernement jusqu'à l'époque du ministère de M. Necker, qui, profitant du zèle des assemblées provinciales et des sociétés d'agriculture, en obtint plusieurs excellens mémoires, dont il composa la *notice statistique* de la France, qui fait partie de son *traité de l'administration des finances*.

Depuis ce tems-là, l'assemblée des notables, l'assemblée constituante, l'assemblée législative et la convention se sont successivement occupées de cette grande entreprise. La division départementale fut d'abord un grand pas fait vers son exécution; le savant Lavoisier fit, pour l'assemblée législative, un travail immense, et qui contient les bases économiques les plus sûres pour parvenir à la connoissance de la richesse nationale; la commission du commerce et des arts de la convention nationale, reçut des administrateurs de district quelques matériaux utiles sur la *statistique* de la France.

Mais ce ne fut que sous le ministère de M. François-de-Neufchateau que l'on commença à s'occuper sérieusement et avec succès du projet d'une *statistique* françoise. Ce projet a été suivi avec zèle et activité par ses successeurs; l'institut et les savans en général ont été invités à les seconder; et déjà les préfets d'un grand nombre de départemens ont répondu au vœu du gouvernement; le travail se continue, les données positives sur l'état des départemens se multiplient, et bientôt l'on aura une *statistique complète* de l'Empire françois.

STATUAIRE, s. m. du lat. *statuarius*, fait de *stare*, *sto*, être debout.

(*Sculpture*) Le sculpteur qui fait des *statues*. Les Latins employoient le mot *statuarius*, pour signifier l'artiste qui faisoit des statues en bronze. C'est dans ce sens que Pline en fait usage; il appeloit l'artiste qui travailloit en marbre, *sculptor marmoris*

marmorum sculptor ; cette distinction avoit beaucoup de justesse, l'artiste qui fait un ouvrage que l'on doit couler en brouze ne sculpte pas, il modèle.

Statuaire s'emploie aussi comme substantif féminin, pour désigner l'art de faire des statues. Socrate exerça la *statuaire* avant de se livrer à la philosophie.

STATUE, s. f. du lat. *stare*, être debout.

(*Sculpture*) Figure fondue en bronze, ou sculptée en marbre, en pierre, en bois.

Si l'on vouloit avoir égard à l'étymologie, on ne devroit appeler *statues* que des figures droites, et laisser le nom générique de figures à celles qui sont assises ou couchées ; mais l'usage veut qu'on appelle *statue*, toute figure sculptée, debout ou assise, d'une proportion approchante de la proportion naturelle, et au dessus, et *figure*, toute figure sculptée dans la proportion de demi-nature et au dessous.

Statue pédestre ; c'est une statue en pied ou debout. *Voy.* PÉDESTRE.

Statue équestre ; c'est celle qui représente un homme à cheval. *V.* EQUESTRE.

Statue de fonte ; voy. FONTE.

Statue curule ; c'est celle qui représente un homme dans un char, comme on en a vu dans les cirques et dans les hippodromes anciens. *V.* CURULE.

Statue allégorique ; c'est celle qui, sous le symbole de la figure humaine, représente des fleuves, des divinités, etc. *V.* ALLÉGORIE.

Statue hydraulique ; c'est celle qui sert d'ornement à une fontaine, et qui fait l'office de jet ou de robinet par quelqu'une de ses parties.

Statue colossale ; c'est celle qui est beaucoup plus haute que nature, comme le colosse de Rhodes, et l'ancienne *statue* de Néron.

Statue persique ; c'est toute figure d'homme qui fait l'office de colonne sous un entablement. *V.* PERSIQUE.

Statue cariatide ; c'est la *statue* d'une femme qui fait également l'office d'une colonne. *V.* CARIATIDE.

Statue grecque ; cette expression signifie, en termes d'antiquaire, une *statue* nue et antique, comme les Grecs représentoient leurs divinités, leurs héros, leurs athlètes.

Statue romaine ; les savans donnent ce nom aux *statues* qui sont vêtues, et qui reçoivent différens noms, suivant le genre de leurs habillemens.

Les premières *statues* furent élevées en Egypte, et elles furent un hommage rendu à la religion. Des sphynx décoroient l'entrée des temples du Soleil et de la Lune, et dans l'intérieur il y avoit aussi des *statues* de lion, à cause de l'entrée du soleil dans le signe du lion, au tems des débordemens du Nil, principe de la fertilité des terres que ce fleuve arrosoit. Osiris fut honoré, après sa mort, sous la forme d'une génisse, pour avoir enseigné l'agriculture. Les Israélites élevèrent le serpent d'airain.

Les Grecs et les Romains eurent de bonne heure le goût des *statues*, et ils en remplirent les édifices sacrés. Dans les uns étoient placées les images des dieux et des demi-dieux, et dans les autres on voyoit celles des héros, des législateurs et des bienfaiteurs de la patrie ; les femmes mêmes qui lui avoient rendu quelques services, en éprouvoient la même reconnoissance.

Dans la suite, le nombre des *statues* s'accrut à un degré qui paroîtroit incroyable, s'il n'étoit attesté par tous les historiens de l'antiquité. Sans parler de l'Attique et de la ville même d'Athènes, qui fourmilloient en ce genre d'ouvrages, la seule ville de Milet en Ionie en rassembla une si grande quantité, que, lorsqu'Alexandre s'en rendit maître, il ne put s'empêcher de demander où étoient les bras de ces grands hommes, quand les Perses les subjuguèrent.

A Rome, la multitude des *statues* étoit si grande, qu'en l'an 596 de sa fondation, les censeurs P. Cornélius Scipio et M. Pompilius, se crurent obligés de faire ôter des marchés publics les *statues* des particuliers qui les remplissoient, attendu qu'il en restoit encore assez pour les embellir, en laissant subsister celles des citoyens qui en avoient obtenu le privilége par des décrets du peuple et du sénat.

Cette passion pour les *statues* s'accrut encore sur la fin de la république, ainsi que sous le règne d'Auguste et de ses successeurs. L'Empereur Claude fit des lois inutiles pour la modérer. Les *statues* de prix étoient si nombreuses qu'il fallut des officiers pour garder nuit et jour ce peuple de *statues* et ces troupeaux de chevaux dispersés dans toutes les rues, palais et places publiques de la ville.

En France, sous les première, seconde et troisième races, jusqu'au regne de Louis XIII, si l'on faisoit la *statue* d'un roi, ce n'étuit que pour la placer sur son tombeau, ou au portail de quelque grand édifice, ou dans quelque maison royale. La *statue* équestre de Henri IV est le premier monument public de cette espèce qu'on ait élevé à la gloire des rois de France.

STATUT, s. m. du lat. *statutum*, fait de *statuo*, établir, ordonner, statuer.

(*Pratique*) Arrêt, ordonnance, réglement, droit particulier suivant lequel sont régis et gouvernés les personnes et les biens d'une même province, les membres d'une même association.

STAUROTIDE, s. f. du grec σταυρὸς (*stauros*), croix.

(*Minéralogie*) Nom donné par Haüi à la pierre appelée croisette, ou staurolite, et pierre de chaux par d'autres naturalistes. On la trouve dans le département du Morbihan, sur-tout aux environs de Quimper.

STÉATITE, s. f. du grec στέαρ (*stéar*), génit. στέατος (*stéatos*), suif.

(*Minéral.*) Sorte de pierre, ainsi nommée parce qu'elle est d'une substance molle et onctueuse, à peu près comme le suif. On la nomme aussi pierre de lard. Elle sert à faire des vases. On en trouve de différentes couleurs.

STÉATOCÈLE, s. m. du grec στέαρ (*stéar*), suif, et de κήλη (*kélé*), tumeur, hernie.

(*Chirurgie*) Espèce de hernie causée par la masse d'une substance semblable à du suif dans le *scrotum*.

STÉATÔME, s. m. du grec στέαρ (*stéar*), dont le génitif est στέατος (*stéatos*), suif.

(*Chirurgie*) Espèce de tumeur enkystée, indolente, sans changement de couleur à la peau, qui renferme une substance semblable à du suif.

De *stéatôme* on a fait *stéatomateux*, pour désigner ce qui ressemble à du suif.

STÉGANOGRAPHIE, s. f. du grec στεγανὸς (*stéganos*), couvert, caché, et de γράφω (*graphô*), écrire : écriture cachée.

(*Diplomatique*) L'art d'écrire d'une manière obscure, soit en chiffres, soit en signes, de sorte qu'on ne puisse être entendu que de son correspondant.

Polybe rapporte qu'un nommé Œnéas le tacticien, avoit inventé vingt manières d'écrire en *stéganographie*. Trithème a travaillé sur ce sujet ; Jean-Baptiste Porta, Vigenete, le P. Niceron, Gaspard Schot, Wolfand, Ernest Eidel se sont également exercés sur l'art *stéganographique*. S'gravesande a fait un petit traité dans lequel, après avoir donné les règles générales de la méthode analytique, et de la manière de faire usage des hypothèses, il applique avec beaucoup de clarté ces règles à l'art de déchiffrer.

STEGNOTIQUE, s. m. et adj. du grec στεγνὸς (*stegnos*), serré, dérivé de στέγω (*stégo*), resserrer.

(*Méd.*) Il se dit des remèdes que l'on donne pour resserrer les fibres et les orifices des vaisseaux.

STÉLÉCHITE, s. f. du grec στέλεχος (*stélechos*), tronc d'arbre.

(*Minéral.*) Pierre de couleur grise, appelée ainsi parce qu'elle ressemble à un petit tronc d'arbre dont on a rompu les branches.

STELLIONAT, s. m. du latin *stellionatus*, fait de *stellio*, espèce de lézard dont le corps est marbré, fascié, couvert de taches, *stellæ* : symbole des artifices d'un faux vendeur.

(*Pratique*) On comprend sous ce nom toute fraude qui n'a point de nom, et qui est employée pour se faire confier de l'argent. Ainsi, celui qui vend deux fois le même effet à

deux différentes personnes, ou qui vend comme sien, ou qui hypothèque ce qui appartient à autrui; celui qui présente comme libres des biens hypothéqués, ou qui déclare des hypothèques moindres que celles dont ses biens sont chargés; celui qui donne en gage des effets qui ne lui appartiennent pas; celui qui emprunte avec promesse de faire tel emploi, et qui ne le fait pas, se rend coupable de *stellionat*. Le *stellionat* est, comme on voit, un abus de confiance. La peine du *stellionat* est la prison, et la contrainte par corps a lieu, en matière civile, pour le *stellionat*.

De *stellionat*, on a fait *stellionataire*, pour désigner celui qui se rend coupable de *stellionat*.

STÉNOCHORIE, s. f. de στενός (*sténos*), étroit, serré, et de χῶρος (*chôros*), lieu.

(*Méd.*) Retrécissement des vaisseaux, à l'occasion de quelque tumeur dans la propre substance de la membrane qui forme la cavité, et intercepte le passage.

STÉNOGRAPHIE, s. f. du grec στενὸς (*sténos*), étroit, serré, et de γράφω (*graphô*), écrire : écriture serrée, réduite.

(*Diplomatique*) L'art d'écrire en abrégé, ou de réduire l'écriture dans un plus petit espace, ou l'art d'écrire en signes ou caractères abréviateurs.

La *sténographie* étoit pratiquée chez les Grecs, et Plutarque décrit la forme des signes dont Xénophon faisoit usage pour suivre la parole de Socrate. Cet art passa de la Grèce à Rome. Cicéron avoit un affranchi, nommé Tyron, qui y étoit très-habile. Lorsque Caton prononça son discours pour combattre l'avis de Jules-César, au sujet de la conjuration de Catilina, Cicéron, alors consul, posta en divers endroits du sénat, des *notarii*, c'est-à-dire, des écrivains en notes, pour copier la harangue. Suétone dit que Tibère écrivoit par abréviations, aussi vite que l'on pouvoit parler. Properce et Ausone ont célébré dans leurs vers, les talens de plusieurs *sténographes* de leur tems.

La *sténographie*, ou les notes tironiennes, furent d'un usage très-étendu en Occident; les empereurs s'en servirent, ainsi que les derniers de leurs sujets : on les enseignoit dans les écoles publiques; on s'en servoit dans les interrogatoires des criminels et dans les sentences des juges; c'est en notes tironiennes qu'ont été recueillis les actes sincères des martyres, les homélies de plusieurs pères de l'église; on en usoit généralement pour former des diplômes, ou plutôt des protocoles ou formules.

L'usage des notes de Tyron cessa en France, vers la fin du 9e. siècle, et en Allemagne, vers la fin du 10e. Il n'en reste presqu'aucun vestige dans les monumens, depuis le commencement du 10e. siècle.

Les notes de Tyron ont donné lieu à la *sténographie* que l'on pratique aujourd'hui en Angleterre et en France, et à d'autres écritures abrégées connues sous les noms de *tachygraphie*, ou écriture rapide; *brachygraphie*, ou écriture abrégée; de *semygraphie*, ou écriture par signes; *cryptographie*, ou écriture cachée; *radiographie*, ou écriture radiée. *Voy.* ces mots.

STENTORÉE, adj. de *Stentor*, dont parle Homère, au 5e. livre de l'Iliade, qui faisoit entendre sa voix au dessus de celle de cinquante hommes.

Épithète que l'on donne quelquefois à une voix extraordinairement forte.

STERCORAIRE, adj. du latin *stercorarius*, fait de *stercus*, *stercoris*, fumier, excrément d'animaux.

(*Hist. ecclés.*) *Chaire stercoraire*; on appeloit ainsi une chaire sur laquelle on faisoit asseoir le pape le jour de sa consécration, en mémoire de ces paroles tirées du psaume 123 : *suscitans de terra inopem, et de stercore erigens pauperem*.

(*Entomol.*) *Stercoraire* sert à désigner les insectes qui font leur demeure dans la fiente des animaux.

STERCORATION, s. f. du lat. *stercus*, *stercoris*, fiente, et d'*ago*, agir.

(*Agriculture*) L'action de fumer les terres avec la fiente des animaux.

STÈRE, s. m. du grec στερὸς (*stéréos*), solide.

(*Métrol.*) Mesure de solidité : dans le nouveau système métrique, le *stère* est égal au mètre cube ; en mesures anciennes, sa capacité est de 29 p. c. 202690, un peu plus grande que la voie de bois, car le *stère* est à la voie de bois, à peu près comme 12 est à 23. *Voyez* DÉCASTÈRE, DÉCISTÈRE.

STÉRÉOBATE, s. m. du grec στερὸς (*stéréos*), solide, et de βαίνω (*bainô*), marcher ; comme qui diroit lieu solide sur lequel on marche.

(*Architecture*) Soubassement, partie saillante de la base d'une colonne.

STÉRÉOGRAPHIE, s. f. du grec στερὸς (*stéréos*), solide, et de γραφὴ (*graphê*), écriture, description : littéralement, description des solides.

(*Perspective*) L'art de dessiner la forme ou la figure des solides sur un plan.

La *stéréographie* est une branche de la perspective, ou plutôt c'est la perspective même des corps solides. *Voy.* PERSPECTIVE, SCÉNOGRAPHIE, PROJECTION.

STÉRÉOGRAPHIQUE, adj. même origine que *stéréographie*, qui appartient à la *stéréographie*.

(*Astron. perspect.*) Projection *stéréographique* de la sphère ; c'est celle dans laquelle on suppose que l'œil est placé sur la surface de la sphère.

La projection *stéréographique* est la projection des cercles de la sphère sur le plan de quelque grand cercle, l'œil étant placé au pôle de ce cercle. *Voy.* PROJECTION.

STÉRÉOMETRIE, s. f. du grec στερὸς (*stéréos*), solide, et de μέτρον (*métron*), mesure : mesure des solides.

(*Géom.*) Partie de la géométrie qui enseigne la manière de mesurer les corps solides ; c'est-à-dire, de trouver la solidité ou le contenu des corps, comme des globes, des cylindres, des cubes, des vases, des vaisseaux, etc. *Voy.* SOLIDE, SOLIDITÉ.

STÉRÉOTOMIE, s. f. du grec στερὸς (*stéréos*), solide, et de τέμνω (*temnô*), couper, inciser : coupe des solides.

(*Archit.*) L'art de couper les pierres pour les différens usages auxquels elles peuvent être employées dans l'architecture.

STÉRÉOTYPAGE, s. m. ou STÉRÉOTYPIE, s. f. du grec στερὸς (*stéréos*), solide, et de τύπος (*tupos*), type, figure originale, forme, caractère : littéralement, type solide, ou multiplication de l'écriture avec des planches solides.

(*Imprimerie*) On parle beaucoup depuis quelques années de *polytypage*, de *stéréotypage*, pour désigner divers moyens de répandre des ouvrages par la voie de l'imprimerie. On a d'abord appliqué ces mots, tantôt à des procédés du même genre, tantôt à des procédés de genre différent ; mais on est aujourd'hui convenu d'entendre par *polytypage*, la multiplication de l'écriture ou du dessin, par des procédés qui ont plus ou moins d'affinité avec ceux de la gravure en taille-douce ; et par *stéréotypage* la multiplication d'une feuille écrite ou d'un livre, par des moyens qui ont des rapports avec ceux de l'imprimerie. *Voy.* POLYTYPAGE.

Les premiers essais du *stéréotypage* datent de l'invention de l'imprimerie. On sait que cet art consistoit alors dans l'impression de planches d'une seule pièce de bois, sur laquelle on gravoit en relief le discours dont on se proposoit de multiplier les exemplaires. Ce procédé avoit un grand avantage : on n'étoit pas obligé de tirer un grand nombre d'exemplaires ; les planches subsistant entières, on ne tiroit qu'à proportion du débit ; mais cet avantage étoit accompagné de graves inconvéniens : il falloit préparer autant de planches que le livre avoit de pages ; graver autant de lettres qu'il y en avoit dans le discours ; les planches de bois alternativement mouillées et séchées, se tourmentoient, se fendoient, et ne pouvoient pas être d'un long service. Aussi, on en abandonna l'usage dès que l'on eut trouvé la manière de composer les pages avec des caractères mobiles, et de parfaire l'édition d'un

volume de cent feuilles avec une quantité de caractères suffisante pour quatre ou cinq feuilles.

Dans la suite on regretta la facilité de tirer les exemplaires, seulement à mesure du débit, et c'est le besoin de réunir cet avantage à ceux des caractères mobiles, qui a donné naissance à l'art renouvelé du *stéréotypage*, tel qu'il existe aujourd'hui.

Ceux qui les premiers s'occupèrent de ce projet, imaginèrent de composer des pages avec les caractères mobiles en usage dans l'imprimerie, d'enfoncer cette planche dans de l'argile ou du plâtre, et de former ainsi une planche creuse, ou un moule, dans lequel on couloit du métal qui donnoit une planche solide propre à être imprimée.

Ce procédé avoit l'avantage de conserver les planches d'un livre, pendant tout le tems qu'on voudroit, et sans une grande dépense, parce que les planches coulées n'avoient pas besoin de l'épaisseur considérable des planches composées de caractères mobiles; il n'avoit pas l'inconvénient d'occuper une grande quantité de caractères, puisqu'il en falloit une moindre provision que pour l'impression ordinaire.

Le plus ancien essai en ce genre est le jet en moule de planches pour imprimer les calendriers qu'on place à la tête des livres d'église. Lottin assure que ce procédé fut mis en pratique, en France, dès la fin du dix-septième siècle, et que dans le dix-huitième on se servoit de ces planches chez l'imprimeur Valleyre.

Vers 1725, un orfèvre d'Edimbourg, nommé *William Ged*, conçut aussi l'idée d'imprimer des livres avec des planches moulées: après avoir formé sa planche de caractères mobiles, il couloit dessus une composition de plâtre, qui devenoit un moule où il versoit de la matière, d'où résultoit une planche solide avec laquelle il imprimoit. Des livres publiés par Ged, on ne connoit que son *Salluste*, format petit in-12, portant la date de 1739.

D'après le titre d'un ouvrage publié à Erfort, en 1740, par un imprimeur-libraire, nommé Fuuckter, il paroit que les Allemands sont depuis ce tems en possession de certains procédés pour cuire le plâtre, préparer des moules de sable pour couler les lettres, vignettes, medailles, etc.

Depuis 1784 jusqu'en 1789, plusieurs personnes, entre lesquelles on distingue Hoffman de Strasbourg, Carez de Toul, etc., firent plusieurs essais dans le même genre; mais c'est particulièrement à la création des assignats que l'art du *stéréotypage* est redevable des progrès et des perfectionnemens auxquels il est parvenu depuis. Toutes les tentatives qui avoient eu lieu jusqu'à cette époque vinrent se réunir dans la grande entreprise de la fabrication de ce papier-monnoie: quiconque imaginoit un moyen nouveau étoit entendu, et ses propositions mises à l'essai.

La fabrication des assignats a donc été l'occasion d'un grand nombre d'expériences heureuses sur le mécanisme de l'imprimerie, et notamment sur le *polytypage* et le *stéréotypage*. Un des procédés dont on atteignit le plutôt la perfection, fut le *polytypage* des planches à graver, opération qui fut confiée à M. Herhan; mais le *stéréotypage* des planches ou formes en caractères saillans, pour imprimer avec les procédés ordinaires de l'imprimerie en lettres, éprouva plus de difficultés. Les procédés suivis jusqu'alors n'étoient pas sans inconvéniens. Il étoit rare qu'un moule en sable, terre ou argile, qui avoit reçu des impressions peu profondes, étroites et anguleuses, telles que celles de nos caractères d'imprimerie, n'éprouvât pas, lors de la dessication, une retraite qui altéroit la forme des caractères; après cela, il étoit extrêmement difficile d'y faire pénétrer la matière en fusion, ce qui rendoit les angles obtus et les caractères *flou*.

Le moyen qui parut le plus propre à vaincre ses difficultés, et vers lequel les artistes dirigèrent toutes leurs recherches, fut de réunir les matrices isolées de toutes les parties de l'assignat, pour en former un seul tout, une matrice unique; ensuite, il fallut trouver une puissance pour porter la matrice sur la matière en fusion, ce qui donna naissance à la *machine à clicher*.

Clicher est un terme nouveau que

l'on croit venir de l'allemand *klatschen*, frapper, mais qui signifie, en termes de *stéréotypage*, faire tomber perpendiculairement, subitement et avec force, une matrice sur du métal en fusion, pour retirer l'empreinte de la matrice. La machine à *clicher* est composée d'une table sur le derrière de laquelle s'élèvent, à une hauteur convenable, deux pièces de bois qui laissent entr'elles une rainure, et le long desquelles une masse de bois garnie d'une languette, et disposée comme un mouton à enfoncer les pilotis, peut monter et descendre. A la partie inférieure de la masse de bois, perpendiculairement à son axe, est implantée une vis. La boîte qui renferme la matrice porte sur le dos un écrou; et bientôt, en approchant l'écrou de la vis, la matrice adhère fermement à la masse du bois ou mouton. Le creux de la matrice est tourné vers la table au dessus de laquelle le mouton se meut. On enlève le mouton au moyen d'un cric et d'une manivelle; on pose sur la table une caisse de papier fort, dans laquelle on a versé du métal fondu. Au moment où le métal commence à se figer, une détente dégage le mouton; celui-ci glisse dans sa rainure, tombe de tout son poids sur le métal qui se fige au même instant. Le mouton relevé, on détache le métal, et l'on a une planche, un format qui porte l'empreinte de la matrice.

Le 3 nivose an 6, M. Herhan, imprimeur et fondeur, dont les talens et les lumières avoient contribué puissamment à la perfection des assignats, obtint un brevet d'invention dont le préambule énonce la description détaillée d'une nouvelle méthode de fondre des formats solides, inventée et exécutée par lui dans le courant du mois de messidor an 5, et dans lequel il déclare avoir inventé un autre procédé, qui consiste à faire des caractères mobiles gravés en creux, au lieu de l'être en relief; à composer avec ces caractères des pages qui forment une matrice; à tirer de cette matrice une empreinte nette et sans défaut.

Le procédé de M. Herhan réunit le triple avantage, 1°. d'éviter deux des trois opérations suivies jusqu'alors, savoir: la composition d'une planche avec les caractères mobiles en relief, l'enfoncement de cette planche dans une masse solide, pour former la planche creuse ou matrice; 2°. d'obtenir des caractères creux ou matrices formés un à un, et plus parfaits que les matrices en argile ou en plomb; 3°. d'employer un métal plus dur et plus propre à former un cliché net et parfait.

Depuis cette époque, M. Herhan n'a cessé de suivre ses travaux. Ses machines destinées à frapper les matrices mobiles en cuivre sont regardées comme des productions recherchées, finies et précieuses. Sa table à clicher a été également perfectionnée, et il a pleinement justifié l'éloge que la commission de l'institut a fait de ses procédés, dans son rapport du 3 vendémiaire an 9, en déclarant: « Que le citoyen Herhan avoit perfectionné l'art et les opérations de la *stéréotypie*, et que c'étoit par des moyens autant précis qu'ingénieux, qu'il obtenoit les résultats qu'il avoit annoncés. »

M. Firmin Didot a aussi obtenu, le 6 nivose an 6, un brevet d'invention pour la composition des formats *stéréotypes* et des éditions en résultant. Son premier procédé consistoit à composer une page d'impression, à la renverser sur une table de pierre, à souder les pieds de toutes les lettres en une plaque métallique. Maintenant M. Firmin Didot fait fondre des caractères mobiles d'un métal particulier, fait composer avec ce caractère la page qu'il veut stéréotyper; fait enfoncer cette page dans une masse de plomb pur, pour en obtenir une matrice paginaire; et de cette matrice il obtient une empreinte en relief, par le moyen de la machine à clicher décrite ci-dessus.

Parmi les avantages qui doivent résulter de l'invention du *stéréotypage*, avantages qui intéressent également et le public et les imprimeurs-libraires, on remarque principalement ceux qui suivent:

1°. Les caractères fixés en une planche solide ne peuvent ni couler ni être transportés, et la correction, une fois obtenue, ne peut plus être altérée.

2°. La diminution du prix de la

vente des auteurs françois et étrangers: prix qui doit être environ un tiers au dessous de celui des autres éditions.

3°. La certitude de remplacer un volume perdu, au prix partiel de la valeur totale de l'ouvrage.

4°. Pour le libraire-imprimeur, l'avantage inappréciable de ne tirer des exemplaires qu'à mesure du débit, et d'éviter par-là des avances immenses de papier et de frais de magasin.

STÉRILE, adj. du lat. *sterilis*; qui ne porte point de fruit.

(*Botan.*) Il se dit des plantes qui ne fructifient point, ou des parties des plantes qui sont inaptes à la fécondation.

(*Anat.*) Il se dit d'une femme qui ne peut avoir d'enfans, soit par accident, soit par le vice des organes propres à la fécondation.

STERNO - CLAVICULAIRE, adj. du grec στέρνον (*sternon*), le sternum, et du latin *clavicula*, la clavicule.

(*Anat.*) Il se dit des parties qui s'étendent du sternum à la clavicule. C'est le nom d'un ligament qui unit cet os.

STERNO-CLEÏDO-HYOÏDIEN, du grec στέρνον (*sternon*), le sternum, de κλεὶς (*kléis*), la clavicule, et de ὑοειδὴς (*huoeidés*), l'os hyoïde.

(*Anatom.*) Qui a du rapport au sternum, à la clavicule, et à l'os hyoïde: c'est le nom d'un muscle de l'os hyoïde.

STERNO-COSTAL, adject. du grec στέρνον (*sternon*), le sternum, et du lat. *costa*, côte.

(*Anatom.*) Qui a du rapport au sternum et aux côtes. Nom de plusieurs muscles appelés *sterno-costaux*, ou triangulaires du sternum.

STERNO-HYOÏDIEN, adjectif du grec στέρνον (*sternon*), le sternum, et d'ὑοειδὴς (*huoeidés*), l'os hyoïde.

(*Anatom.*) Qui a du rapport au sternum et à l'os hyoïde: *le muscle sterno hyoïdien.*

STERNO-MASTOÏDIEN, adj. du grec στέρνον (*sternon*), le sternum, de μαστὸς (*mastos*), mamelle, et d'εἶδος (*éidos*), forme, figure.

(*Anatom.*) Qui a du rapport au sternum et au mastoïde: c'est le nom d'un muscle situé obliquement entre le derrière de l'oreille et le bas de la gorge, et qui sert à fléchir la tête.

STERNO-THYROÏDIEN, adj. du grec στέρνον (*sternon*), le sternum, et de θυρεὸς (*thureos*), bouclier, ou pomme d'Adam.

(*Anatom.*) Qui a du rapport au sternum et au cartilage thyroïde: c'est le nom d'un muscle du larynx.

STERNUM, s. m. Mot lat. tiré du grec στέρνον (*sternon*), qui signifie la partie antérieure de la poitrine.

(*Anatom.*) On appelle *sternum*, toute la partie osseuse de la poitrine, entre les sept côtes supérieures de chaque côté, et à laquelle elles vont se joindre par leurs extrémités cartilagineuses dans les enfans. Dans la suite, la plupart de ces cartilages s'ossifient, et alors le *sternum* ne renferme plus que deux pièces, et quelquefois qu'une seule.

STERNUTATOIRE, adj. et s. m. du latin *sternutatorium*, fait de *sternuo*, ou *sternuto*, éternuer: qui fait éternuer.

(*Médec.*) On donne ce nom à tous les médicamens qui excitent l'éternuement. La membrane pituitaire qui tapisse tout l'intérieur des narines, est tellement susceptible d'irritation, à cause des ramifications du nerf olfactique et de l'ophthalmique, qui rampent sur toute sa surface, qu'aucun corps ne sauroit la toucher, sans produire cet effet. Cependant il y a des remèdes qui possèdent spécialement cette vertu.

STIBIÉ, ÉE, adj. du latin *stibium*, antimoine.

(*Médec.*) *Tartre stibié*; c'est le nom sous lequel les médecins désignent le tartre émétique, qui n'est qu'une composition de tartre et d'antimoine, pour ne pas choquer ceux qui ont de la répugnance pour l'antimoine.

STICHOMANCIE, s. f. du grec στίχος (*stichos*), vers, et de μαντεία (*manteia*), divination.

(*Divinat.*) L'art de devine par le moyen des vers; c'est-à-dire, en tirant au sort des billets sur lesquels étoient écrits des vers.

Les vers des Sybilles et les poésies

d'Homère ou de Virgile, serveient ordinairement à cet usage. Lampridius rapporte, dans la vie d'Alexandre Sévère, que l'élévation de ce prince avoit été marquée par ce vers de Virgile, qui s'offrit à l'ouverture du livre : (*Æneid. liv. 6, v. 851.*)

Tu regere imperio populos, Romane, memento.

« Romain, ta destinée est de régner sur les peuples, et de les » gouverner ».

Les chrétiens se servoient du psautier et de la bible, et prenoient pour signe de la volonté de Dieu, le premier endroit sur lequel ils tomboient.

STICHOMETRIE, s. f. du grec στίχος (*stichos*), vers, et de μέτρον (*métron*), mesure.

(*Bibliogr.*) Ce mot sert à désigner la division d'un ouvrage par versets, lorsque l'on met chaque phrase, ou chaque demi-phrase à l'alinéa. Ainsi on dit que saint Jérôme introduisit la *stichométrie* dans les manuscrits de l'écriture sainte, d'où quelques savans inlèrent que l'introduction des *stiques*, ou divisions en versets, dans les livres prosaïques de l'ancien testament, étant due à saint Jérome, les manuscrits latins, ainsi divisés, ne doivent pas être estimés antérieurs à ce docteur. Cependant, il dit lui-même que l'on observoit déjà quelques divisions de versets avant lui. saint Jérôme est mort en 420.

STIGMATES ou STYGMATES, s. m. du grec στίγματα (*stigmata*), dérivé de στίζω (*stizo*), piquer, marquer par des points : marques de plaies, flétrissure faite avec un fer chaud.

(*Botan.*) *Stigmate*, en termes de botanique, est le sommet du pistil, qui s'ouvre au moment de la fécondation, pour donner passage à la poussière prolifique. C'est dans une fleur, prête à s'épanouir, que l'on peut plus facilement observer le *stigmate*.

De *stigmate*, les botanistes ont fait *stigmatique*, pour ce qui appartient au *stigmate*; et *stigmatisé*, pour ce qui porte des *stigmates*.

STIGMITE ou STIGNITE, s. f. du grec στιγμὴ (*stigmé*), point, fait de στίζω (*stizo*), piquer.

(*Minéral.*) Nom donné par quelques naturalistes, à toutes sortes de pierres qui présentent de petites taches. Pline appeloit *stignite*, un granit rouge avec des taches de hornblende noire, qui venoit des environs de Siène en Thébaïde.

STILBITE, s. f. du grec στίλβω (*stilbo*), luire, être resplendissant; et de λίθος (*lithos*), pierre : pierre luisante.

(*Minéral.*) Nom imposé par Haüi à la substance que les minéralogistes nomment vulgairement zéolithe lamelleuse, ou nacrée.

STILLATION, s. f. du latin *stillatio*, fait de *stillo*, tomber goutte à goutte, et d'*ago*, faire : l'action de tomber goutte à goutte, de dégoutter.

(*Physique*) Filtration de l'eau à travers les terres. On dit aussi *stillatoire*, pour ce qui tombe goutte à goutte, ce qui distille, et *distillicide*, en parlant de l'eau qui tombe d'un toit, du latin *stillicidium*, gouttière.

STIMULANT, TE, adj. du latin *stimulus*, aiguillon.

(*Méd.*) Il se dit des remèdes qui aiguillonnent, qui excitent, qui animent; on l'applique aussi à certains médicamens énergiques, conjoints à d'autres qui ont moins de vertu, pour augmenter l'action de ceux-ci.

STIMULEUX, SE, adj. du latin *stimulus*, aiguillon.

(*Botan.*) Il se dit de ce qui, dans les plantes, est garni de poils roides, dont la piqûre est brûlante.

STIPENDIAIRE, adj. du latin *stipendiarius*, fait de *stipendium*, solde, paye, appointemens de gens de guerre.

(*Art milit. anc.*) Les Romains appeloient ainsi les troupes que les tributaires étoient obligés de fournir et d'entretenir. Il se dit maintenant de tous ceux qui sont à la solde de quelqu'un.

STIPITÉ, ÉE, adj. du latin *stipes*, *stipitis*, pieu, souche : qui a la forme d'un pieu, d'une souche.

(*Botan.*) Il se dit de ce qui est subitement rétréci par la base, comme en une espèce de support plus ou moins prolongé.

STIPULE, s. f. du latin *stipula*, paille, fétu.

(*Botan.*) Appendice membraneux ou foliacé, qui naît à la base du pétiole, du pédoncule ou de la branche, ou qui fait corps avec eux.

STIPULÉ, ÉE, adj. de *stipula*, paille, fétu.

(*Botan.*) Pourvu de *stipules*.

STIPULEUX, SE, adj. du lat. *stipula*, paille, fétu, stipule.

(*Botan.*) Ayant des stipules extrêmement grandes ou longues, relativement aux feuilles ou à celles d'autres plantes congénères ou affines.

STIPULER, v. a. du latin *stipulare*, fait de *stipula*, paille, fétu : littéralement, donner, délivrer un fétu, un stipule.

(*Pratique*) Demander, exiger, faire promettre ; faire convenir des clauses et conditions que chacune des parties veut qu'on insère dans un contrat, et qu'elles s'obligent d'exécuter. L'origine de cette expression vient de ce qu'anciennement on avoit coutume, quand on faisoit une vente, de donner un *fétu* à l'acquéreur, en signe de réelle tradition ; et quand on faisoit quelque obligation, de rompre une paille ou un *fétu*, dont chacun des contractans emportoit un morceau, qu'ils joignoient après, pour reconnoître leur promesse.

STOCKFISH, s. m. mot anglois, emprunté de l'hollandois *stockevisch*, poisson séché sur des bâtons.

(*Pêche*) Ce mot signifie en général toute espèce de poisson salé et séché sur des perches ; mais il s'applique plus particulièrement à la morue sèche.

STOÉCHOLOGIE, s. f. du grec στοιχῖον (*stoicheion*), élément, principe, et de λόγος (*logos*), discours : discours ou traité sur les élémens.

(*Physique*) Partie de la physique générale, qui a pour objet la recherche et l'explication de la nature et des propriétés des élémens, ou des principes.

STOÏCISME, s. m. du grec στοὰ (*stoa*), galerie, portique.

(*Philos.*) Opinion, doctrine des stoïciens, disciples de Zénon, ainsi nommée parce que Zénon rassembloit ses disciples sous un portique, pour s'entretenir avec eux.

Stoïcisme se dit aussi de la fermeté, de l'austérité, de la constance dans les douleurs, dans l'adversité, telle qu'étoit celle des stoïciens.

Le *stoïcisme* est sorti de l'école cynique. Zénon qui avoit étudié la morale sous Crates, en fut le fondateur ; cependant Zénon rendit sa philosophie plus étendue et plus intéressante que celle de Diogène. Il ne s'en tint pas à traiter les devoirs de la vie, il composa un système de philosophie universelle, d'après les maîtres qu'il avoit entendus, et il donna aux exercices de l'école une face nouvelle.

La secte des stoïciens s'étendit et s'accrédita dans l'Empire romain, sous le premier Antonin ; des femmes eurent le courage d'embrasser le *stoïcisme* et de se distinguer par la pratique de ses vertus austères.

La philosophie stoïcienne eut des restaurateurs dans le quinzième siècle, entr'autres Juste-Lipse, Scioppus, Heinsius et Gataker.

STOLONIFÈRE, adj. du latin *stolo*, *stolonis*, rejetton inutile, et de *fero*, porter.

(*Botan.*) Il se dit des plantes dont la tige pousse du pied comme de petites tiges latérales, grêles, stériles, susceptibles de radication ou propres à la transplantation.

STOMACACE, s. m. du grec στόμα (*stoma*), bouche, et de κακία (*kakia*), mal, vice, maladie.

(*Méd.*) Espèce de scorbut, ou maladie de la bouche, qui rend l'haleine et la salive fétides.

STOMACAL, LE, adj. du grec στόμαχος (*stomachos*), estomac.

(*Méd.*) Epithète que l'on donne aux remèdes qui facilitent la digestion, qui fortifient l'estomac.

STOMACHIQUE, adj. même origine que STOMACHAL, qui appartient à l'estomac.

(*Anat.*) Artère *stomachique coronaire* ; artères *stomachiques* ; glandes *stomachiques*, suc *stomachique*, veines *stomachiques*.

(*Méd.*) Outre sa signification anatomique, *stomachique* s'applique encore aux médicamens propres à fortifier le ton de l'estomac, et à faciliter la digestion, et dans ce sens, c'est la même chose que *stomacal*.

STOMATIQUE, adj. du grec στόμα (*stoma*), bouche : qui concerne la bouche.

(*Méd.*) Epithète que l'on donne aux remèdes pour les maux de bouche et de gorge.

STOMOMATIQUE, adj. du grec στόμωμα (*stomôma*), acier, qui est fait d'acier.

(*Méd.*) Terme employé par quelques médecins pour désigner une menue écaille d'acier qui a une qualité fort astringente.

STOMPER, v. a. *Voy.* ESTOMPER.

STONE, s. m. Mot anglois dérivé du saxon *stone*, pierre.

(*Métrol.*) Le mot *stone* a plusieurs significations dans la langue angloise : il se prend généralement pour pierre, et tout ce qui est composé de pierres ; pour *pierre* (gemme) ; pour pierre (calcul de la vessie) ; pour testicule ; et enfin pour un poids.

Lorsqu'il est question de laine, de fer, etc., c'est un poids de 14 livres, avoir du poids. S'il s'agit de foin, il est de 7 livres, avoir du poids ; si l'on parle de viande, il est égal à 7 livres, avoir du poids.

Lorsqu'en parlant des courses de chevaux, on dit que tel cheval a porté huit, neuf, dix *stones*, on entend que le jockey qui le montoit pesoit huit, neuf, dix *stones*, ou huit, neuf, dix fois quatorze livres.

STORAX ou STYRAX, s. m. du grec στύραξ (*sturax*), astringent : nom donné à un arbre de Syrie, d'où découle une sorte de résine astringente.

(*Botan.*) Espèce de résine qu'on retire du liquidambar oriental, ou d'un arbre qui croît en Syrie, et qui a la forme d'un cognassier.

(*Chimie*) Le *storax* a une odeur très-forte ; il donne par l'analyse une huile volatile, un sel acide, concret, et une huile épaisse ; on l'emploie dans différentes préparations. Les parfumeurs préparent avec sa dissolution alcoholique, un très-beau lait virginal.

STORE, s. m. du lat. *storea*, dont les Italiens ont fait *stoja*, ou *stuoja*, natte de jonc.

(*Technol.*) Espèce de rideau de jonc, de coutil ou de taffetas, qui s'élève et se baisse par un ressort, et qu'on met devant une fenêtre, ou à une portière de carrosse, pour se garantir du soleil.

STRABISME, s. m. du grec στραβός (*strabos*), louche ; du verbe στρέφω (*stréphô*), détourner.

(*Anat.*) Distorsion des yeux, ou défaut de cet organe, qui fait loucher, qui fait regarder de travers, soit en haut, soit en bas, soit sur les côtés, tantôt d'un œil, tantôt des deux.

Les médecins et les physiciens ne sont pas d'accord sur les causes du *strabisme* ; ceux-ci prétendent que le *strabisme* est causé par la contraction de quelques muscles de l'œil, et par le relâchement de leurs antagonistes ; les autres, parmi lesquels Antoine Maître Jean, fameux chirurgien et oculiste, prétendent que le *strabisme* dépend d'une mauvaise conformation de la cornée transparente, plus tournée d'un côté que de l'autre ; que c'est un vice naturel et irréparable, et que tous les moyens proposés pour rendre la vue droite à ceux qui l'avoient de travers, ont été sans effet.

STRANGULATION, s. f. du lat. *strangulare*, étrangler, suffoquer.

(*Méd.*) Etranglement, suffocation ; c'est une sensation ordinaire dans les maladies hystériques.

STRANGURIE, s. f. du grec στραγξ (*stragx*) goutte, d'οὖρον (*ouron*), urine ; goutte d'urine, ou l'action d'uriner goutte à goutte.

(*Méd.*) Evacuation d'urine qui se fait goutte à goutte, avec ardeur, douleur et de grands efforts. La bière nouvelle, le moût, et plusieurs autres liqueurs mal fermentées, ont coutume de causer la *stranguric*.

STRAPASSER, v. a. de l'italien *strapazzare*, tourmenter.

(*Peinture*) Les peintres *strapassent*, ou tombent dans le *strapassé*, en voulant outrer le grand

deur de caractère et de mouvement, et en voulant joindre à ces qualités, le charme d'une extrême facilité.

De *strapasser* on a fait *strapusson*, pour désigner l'artiste qui *strapasse* des figures.

Strapasser est un défaut, mais dans lequel ne peut tomber un peintre médiocre, car il suppose de la facilité et de la grandiosité.

STRAS, s. m. Nom d'homme.

(*Lapidaire*) Espèce de pierre fausse, ou de composition, ainsi appelée du nom d'un joaillier, qui qui en a été l'inventeur.

STRATAGÈME, s. m. du grec στρατήγημα (*stratégéma*), fait de στρατηγέω (*stratégéo*), commander une armée, dérivé de στρατὸς (*stratos*), armée, et de ἡγέομαι (*hégéomai*), conduire.

(*Art milit.*) Ce mot signifioit anciennement la conduite, les exploits d'un général d'armée. Il a été étendu depuis à toutes les ruses et adresses dont on se sert pour réussir à la guerre.

STRATIFICATION, s. f. du latin *stratum*, lit, et de *facio*, faire: l'action de mettre lit sur lit; ce que les Latins appellent *stratum superstratum*.

(*Chimie*) Manière de disposer par lits, dans un creuset ou dans un fourneau, différentes matières. Il y a plusieurs opérations en chimie, dans lesquelles on se sert de cette manipulation. Lorsqu'on veut, par exemple, convertir le fer en acier fondu, on met alternativement une couche de ciment, qui est du charbon, et une couche de barreaux de fer.

(*Jardin.*) La *stratification* se pratique aussi, dit M. Thouin, à l'égard des semences qui perdent promptement leurs propriétés germinatives: on les place lits par lits, dans du sable ou avec de la terre, et dans des vases, jusqu'au printems où on les retire pour les mettre en terre.

STRATOCRATIE, s. f. du grec στρατὸς (*stratos*), armée, et de κράτος (*kratos*), puissance, gouvernement.

(*Économ. polit.*) Gouvernement militaire.

STRATOGRAPHIE, s. f. du grec στρατὸς (*stratos*), armée, et de γράφω (*graphó*), décrire.

(*Art milit.*) Description de tout ce qui compose une armée, des différentes armes, de la manière de camper, etc. *Végèce a donné la stratographie des Romains.*

STRELETZ, s. m., au pluriel, *strelitz*, mot russe qui vient de *strelai*, flèche ou trait.

(*Hist. russe*) C'étoit le nom d'une milice russienne, d'ancienne institution, et entretenue en tems de paix comme en tems de guerre. Elle servoit à pied, et ses armes primitives étoient, comme l'indique son nom, des arcs et des fleches.

Ces *strelitz* étoient, dans les tems reculés, la seule troupe réglée de la Russie; ils étoient au nombre de vingt à vingt-quatre mille hommes. Ils ressembloient assez, quant à leur licence, aux milices prétoriennes de Rome, sous les premiers empereurs, et aux janissaires de Constantinople. Ils se mutinoient souvent comme ces derniers, et se mêloient quelquefois du gouvernement. Leur dernière révolte, en 1698, lorsque le czar Pierre étoit hors du pays, leur fut funeste, et causa leur ruine totale. Le czar, à son retour, en extirpa jusqu'au nom, et mit ses troupes sur le pied des autres nations de l'Europe.

STRIBORD, s. m. Contraction de *dextrebord*, ou le bord à droite.

(*Marine*) C'est le côté droit du vaisseau, en regardant de la poupe à la proue.

STRIES, s. f. du latin *stria*, le plein qui est entre les cavités des cannelures des colonnes cannelées.

(*Archit.*) Il se dit, en architecture, des cannelures des colonnes. *Colonnes striées ou cannelées, pilastres striés ou cannelés.*

(*Conchyliologie*) Il se dit aussi des filets en forme d'aiguilles qu'on voit sur certaines coquilles, partant d'un centre commun.

(*Minéral.*) Il se dit encore de petits filets saillans et parallèles entre eux, qu'on voit à la surface de presque tous les cristaux.

(*Anat.*) On appelle corps *striés*, ou corps cannelés, deux éminences

du cerveau, placées sur les branches de la moëlle allongée.

STROBILE, s. m. du latin *strobilus*, pin, pomme d'artichaut.

(*Botan.*) Assemblage arrondi ou ovoïdal, d'écailles coriaces ou ligneuses, imbriquées en tout sens autour d'un axe commun allongé et caché par elles. *V.* CÔNE.

STRONGLE, s. m. du grec στρογγύλος (*stroggulos*), cylindrique.

(*Méd.*) On donne ce nom aux vers longs et ronds qui s'engendrent dans les intestins grêles, principalement dans le duodenum. C'est l'espèce de vers la plus fréquente.

STRONTIANE, s. f. de *Strontian*, nom d'une ville d'Écosse.

(*Minéral.*) La *strontiane* est une des neuf terres simples qui sont maintenant connues. Elle est ainsi nommée parce qu'elle a été découverte à Strontian, en Écosse.

La *strontiane*, de même que la baryte, se trouve beaucoup plus souvent combinée avec l'acide sulfurique, qu'à l'état de carbonate, et ses formes cristallisées se rapprochent si fort de celles de la baryte, que les plus célèbres cristallographes les avoient réunies.

Suivant l'analyse faite par Klaproth, d'un sulfate de *strontiane* bleuâtre fibreux, trouvé près de Franckston, en Pensilvanie, il contient 58 parties sur 100 de *strontiane*, et 42 d'acide sulfurique.

STROPHE, s. f. du grec στροφὴ (*strophé*), conversion, retour, dérivé de στρέφω (*stréphô*), tourner.

(*Poésie*) Couplet ou stance d'une ode. Ce mot vient de ce que, dans la tragédie grecque, les personnages qui composoient le chœur, exécutoient une espèce de marche, d'abord à droite, et puis à gauche.

La partie du chant qui répondoit au mouvement du chœur allant à droite, s'appeloit *strophe*, et la partie du chant qui répondoit à son retour, s'appeloit *anti-strophe*.

C'est de là que la poésie lyrique a pris le nom de *strophe*, qu'elle a donné à ces couplets de vers, dont l'ode ancienne étoit le plus souvent composée, comme on le voit dans celles de Pindare, et dans les deux qui restent de Sapho.

Dans la poésie moderne, *strophe* se dit d'un certain nombre de vers au bout duquel on finit un sens. On en recommence ensuite une autre qui a même nombre et mesure de vers, avec une même disposition de rimes.

STRUCTURE, s. f. du lat. *structura*, construction, fait de *struo*, bâtir, construire.

(*Archit.*) La manière dont un édifice est bâti. *Ce bâtiment est d'une structure solide, légère, agréable ou magnifique.*

(*Anat.*) *Structure du corps humain;* cette expression signifie la manière dont le corps humain est composé, dont les parties du corps humain sont arrangées entr'elles.

(*Diction.*) On dit aussi la *structure d'un discours*, pour dire l'ordre, la disposition, l'arrangement des parties d'un discours.

(*Poésie*) *Structure du vers;* c'est l'observation de toutes les lois imposées aux poëtes pour le nombre, la qualité et l'arrangement des syllabes qui composent un vers.

STRUMOSITÉ, s. f. du lat. *strumositas*, fait de *strumæ*, écrouelles.

(*Méd.*) Enflure du gosier.

STUC, s. m. de l'italien *stucco*.

(*Archit. sculpt.*) Espèce de mortier qui est fait de marbre blanc pulvérisé et mêlé avec de la chaux, et dont on fait quelquefois des enduits de murailles, des ornemens d'architecture et des figures. De *stuc* on a fait *stucateur*, pour désigner un ouvrier qui travaille en *stuc*.

STUPÉFACTION, s. f. du latin *stupefacio*, étonner, étourdir: étonnement extraordinaire.

(*Méd.*) Engourdissement d'une partie du corps qui la rend incapable de mouvement et de sentiment. C'est la même chose que *stupeur*. On dit stupéfiant, stupéfactif, pour exprimer ce qui assoupit, qui endort, qui engourdit, qui ôte le sentiment, pour désigner les remèdes appelés autrement NARCOTIQUES. *V.* ce mot.

STUPIDITÉ, s. f. du lat. *stupiditas*, fait de *stupeo*, être étonné.

(*Méd.*) Espèce de délire qui consiste dans la perte de raison et de mémoire, sans fièvre et sans fureur. La plupart des gens regardent cette maladie comme incurable. Cependant,

les médecins les plus fameux assurent qu'on peut la guérir parfaitement, ou du moins en partie, au moyen des remèdes convenables.

STYLE, s. m. du grec στύλος (*stulos*), sorte de poinçon, grosse aiguille.

(*Diplomatique*) Le *style* étoit un instrument dont se servoient les anciens pour écrire sur des tablettes de cuivre, de plomb ou d'ivoire, enduites de cire, en y gravant des lettres. *V.* TABLETTES.

Les styles avoient à peu près la grandeur de cinq à six pouces (treize à seize centimètres environ); l'une des extrémités se terminant en pointe, servoit à écrire; et l'autre étant applatie, servoit à effacer ce que l'on vouloit raturer; de là, l'expression latine *vertere stylum*, pour signifier corriger un ouvrage.

(*Gnomonique*) Style signifie aussi l'aiguille d'un cadran solaire.

(*Botan.*) *Style* est la partie du pistil qui tient le stygmate au dessus de l'ovaire. *V.* PISTIL.

(*Chirurgie*) *Style* ou *stylet* est aussi le nom d'un instrument de chirurgie; c'est une espèce de sonde très-mince, de la grosseur d'une aiguille à tricoter.

(*Chronol.*) *Style* signifie figurément, par extension, la manière de compter: l'on appelle *nouveau style* toutes les dates, suivant le calendrier corrigé par Grégoire XIII, ou le calendrier Grégorien; et *vieux style*, toutes les dates selon l'ancien calendrier, ou le calendrier de Jules-César.

On dit actuellement en France, *vieux style*, par opposition au *style* établi par le nouveau calendrier françois.

(*Pratique*) *Style* signifie, en termes de pratique, les termes dont on se sert au palais, ou la manière de procéder en justice. *Style de pratique*, *style du palais*, *style de chancellerie*, *style de finances*, etc.

(*Diction*) *Style* se prend aussi pour la manière de composer, d'écrire.

Le *style* en matière de belles-lettres et d'éloquence, est une façon de s'exprimer; portant un caractère émané, tant de la qualité de l'ouvrage, que du goût personnel de l'auteur. Ce caractère résulte des pensées, des sentimens qui font le détail de l'ouvrage, des expressions qui rendent ces sentimens et ces pensées, et de l'arrangement respectif de toutes ces parties.

On distingue assez ordinairement trois sortes de *styles*: le *sublime*, ou *élevé*, le *tempéré* et le *simple*, *V.* ces mots.

Le *style* exige la correction, la clarté, la facilité, l'harmonie, la propriété des termes, la précision, l'élégance et l'énergie.

On distingue encore beaucoup d'autres sortes de *styles*, comme le *style attique* ou le *style délicat*, *spirituel*, à la manière des Athéniens.

Le *style laconique* ou le *style concis*, comme celui des Lacédémoniens.

Le *style oratoire* est celui qui comprend tout ce qu'on a dit plus haut du *style* en général.

Le *style prosaïque*, le *style poétique*; la différence de l'un à l'autre n'est que du plus au moins. La prose admet des inversions comme la poésie: il n'est point de figures que l'on ne puisse employer dans l'un comme dans l'autre de ces deux *styles*; seulement tout cela est d'un usage plus fréquent dans la poésie que dans la prose.

(*Beaux arts*) Le *style* en peinture est la réunion de toutes les parties qui concourent à la conception, à la composition et à l'exécution d'un ouvrage de l'art. Il y a une infinité de *styles*, mais les principaux et ceux dont les autres ne sont que des nuances, peuvent être réduits à un nombre déterminé: le sublime, le beau, l'expressif et le naturel.

Le *style sublime* est la manière propre à l'exécution des plus grandes idées, de celles qui nous rendent sensibles quantité d'objets qui sont d'une nature supérieure à ceux que nous connoissons par les sens. Tels sont, dans notre religion, Dieu et les anges; tels sont dans l'antique mythologie, les divinités et les personnages héroïques qui tiennent le milieu entre la nature des dieux et celle de l'homme.

La magie de ce *style* est de porter les formes connues jusqu'à une perfection qui ne se trouve que dans la pensée, et dont la nature n'offre

point de modèles. L'Apollon du Belvédère est le plus grand exemple que nous ayons de ce *style*.

Le *beau style* est celui qui rend sensible l'idée de la perfection dans la nature humaine. Il doit être plus individuel, moins fier, moins austère, plus suave que le *style sublime*. Tel est le *style* du Laocoon.

Le *style gracieux* consiste à donner aux figures des mouvemens aisés, modérés, délicats, plus modestes que fiers. Apelles, suivant le témoignage des Grecs, avoit porté cette partie à un degré supérieur. Les modeles les plus parfaits que les Grecs nous aient donné de ce *style*, sont la Vénus de Médicis, l'hermaphrodite, etc.

Le *style expressif* est celui d'un artiste qui fait de l'expression le principal but de son travail. On peut proposer Raphaël comme un parfait modèle de ce *style*.

Le *style naturel* est celui par lequel l'artiste ne cherche qu'à rendre la nature meme, sans la corriger et sans l'embellir. Quelques peintres flamands et hollandois, tels que Rembrandt, Gerard Dow, Teniers, etc., ont porté ce *style* à un haut degré de perfection.

(*Musique*) *Style* en musique, est le caractere distinctif de composition ou d'exécution. Ce caractère varie beaucoup selon les pays, le goût des peuples, le génie des auteurs; selon les matieres, les lieux, les tems, les sujets, les expressions, etc. On dit en France, le *style* de Lully, de Rameau; en Allemagne, le *style* de Gluck, de Hayden, etc.; en Italie, le *style* de Léo, de Pergolèse, de Jomelli, de Piccini, de Sachini, de Paesiello, de Cimarosa.

Le *style* des musiques d'église n'est pas celui des musiques pour le théâtre.

Le *style dramatique* ou *imitatif* est un style propre à imiter ou à peindre les passions.

Le *style d'église* est un *style* sérieux, majestueux, grave.

Comme chaque instrument a sa touche, son doigter, son caractère particulier, il a aussi son *style*.

STYLOBATE, s. m. du grec στυλοβάτης (*stulobatés*), piédestal, appui, soutien d'une colonne, fait de στύλος (*stulos*), colonne, et de βαίνω (*bainó*), marcher, être appuyé. (*Archit.*) La base, le pied d'un édifice, ou le soubassement de l'avant-corps d'un édifice.

STYLOCÉRATO-HYOÏDIEN, adj. du grec στύλος (*stulos*), stylet, de κέρας (*kéras*), corne, et d'ὑοειδὴς (*huoeidés*), l'os hyoïde.

(*Anat.*) Qui a rapport à l'apophyse styloïde, à la corne et à l'os hyoïde. C'est le nom d'un muscle.

STYLO-GLOSSE, adj. du grec στύλος (*stulos*), stylet, et de γλῶσσα (*glossa*), langue.

(*Anat.*) Il se dit d'un muscle qui appartient à l'apophyse styloïde et à la langue.

STYLO-HYOÏDIEN, adj. du grec στύλος (*stulos*), stylet, et d'ὑοειδὴς (*huoeidés*), l'os hyoïde.

(*Anat.*) C'est le nom d'un muscle qui appartient à l'apophyse styloïde, et à l'os hyoïde.

STYLOIDE, adj. du grec στύλος (*stulos*), stylet, et d'εἶδος (*éidos*), forme, figure: qui a la forme d'un stylet.

(*Anat.*) Nom donné à une apophyse de l'os temporal, parce qu'il ressemble à une sonde ou stylet.

STYLO-MASTOÏDIEN, adj. *Voy.* STYLOIDE, MASTOÏDE.

(*Anat.*) Qui a rapport aux apophyses *styloïde* et *mastoïde*.

Le *trou stylo-mastoïdien*, ou l'aqueduc de Fallope; l'*artère stylo-mastoïdien*.

STYLOMÉTRIE, s. f. du grec στύλος (*stulos*), colonne, et de μέτρον (*métron*), mesure.

(*Archit.*) L'art de mesurer une colonne dans toutes ses parties pour en connoître les proportions.

STYLO-PHARYNGIEN, adj. *V.* STYLOIDE, PHARYNGIEN.

(*Anat.*) Qui appartient à l'*apophyse styloïde*.

STYPTIQUE, adj. et s. m. du grec στύφω (*stuphó*), resserrer, astreindre: qui a la vertu d'astreindre, de resserrer.

(*Méd.*) Epithète que l'on donne aux remèdes qui arrêtent les hémorragies, en crispant les vaisseaux, sans faire d'escarre, et en coagulant le sang qui y est contenu.

STYRAX, s. m. *V.* STORAX.

SUAVE, adj. du latin *suavis*, doux, charmant, agréable.

(*Physique*) Il se dit principalement des odeurs : *Une odeur suave, un parfum suave.*

(*Peinture*) On dit, en termes de peinture, *un effet, une couleur, une composition suave.* Une composition *suave* est celle dont toutes les parties et l'effet général inspireroient un sentiment à la fois doux et agréable. Les mêmes idées s'appliquent à l'effet et à la couleur.

Si l'on rapproche l'un de l'autre deux extrêmes de couleur ou d'effet, leur choc sera brusque, et aura quelque chose de dur. Si l'on ne parvient d'un extrême à l'autre que par des passages insensibles, l'effet sera *suave*, parce que l'œil sera conduit doucement de l'un à l'autre extreme.

SUBALTERNE, adj. et s. du lat. *sub*, sous, et d'*alter*, un autre : sous le ressort, sous le commandement d'un autre.

(*Pratique*) *Juge subalterne, juridiction subalterne;* c'est un juge, une juridiction qui est au dessous d'une autre.

(*Art milit.*) *Officier subalterne;* c'est un officier qui est sous un autre officier, comme un lieutenant, un sous-lieutenant sous un capitaine.

SUBAUDITION, s. f. du latin *sub*, sous, et d'*audire*, entendre.

(*Gramm.*) Partie d'une expression dont le reste est sous-entendu.

SUBDÉLÉGATION, s. f. du latin *sub*, sous, et de *delego*, dont la racine est *lego*, envoyer, députer, commettre.

(*Econ. polit.*) Commission par laquelle un officier supérieur commet un particulier pour agir sous ses ordres et en son absence.

SUBDIVISION, s. f. du latin *sub*, sous, et de *divido*, partager, diviser.

(*Arithmét.*) Division d'une des parties d'un tout déjà divisé.

SUBER, s. m. Mot latin qui signifie liége.

(*Botan.*) Matière végétale analogue au liége ; c'est une membrane sèche, cassante, demi-transparente, insipide, indissoluble dans l'eau. Cette matière recouvre tous les végétaux, et en forme l'épiderme.

SUBÉREUX, SE, adjectif de *suber*.

(*Botan.*) C'est la même chose que LIEGEUX. *Voy.* ce mot.

SUBÉRATES, s. m. du latin *suber*, liége.

(*Chimie*) Union de l'acide *subérique* avec les bases terreuses alkalines et métalliques.

SUBÉRIQUE, adj. du lat. *suber*, liége.

(*Chim.*) *Acide subérique ;* c'est un acide préparé avec le liége et l'acide nitrique.

SUBHASTATION, s. f. du latin *sub hastatio*, formé de *sub*, sous, et de *hasta*, pique : sous une pique.

(*Pratique*) Action de mettre quelque chose à l'encan. Ce nom vient de l'usage où étoient les Romains d'enfoncer une pique en terre dans l'endroit où ils exposoient un effet à l'encan.

SUBINTRANTE, adj. f. du lat. *sub intrare*, entrer un peu.

(*Méd.*) Il ne se dit que des fièvres intermittentes dans lesquelles l'accès recommence avant que le précédent soit fini, ce qui les rend continues.

SUBLIMATION, s. f. du lat. *sublimatio*, fait de *sublimis*, haut, élevé, et de *facio*, faire, rendre : l'action d'élever en haut.

(*Chimie*) Opération à l'aide de laquelle on fait élever au haut d'un vaisseau mis sur le feu, les parties les plus subtiles et les plus légères d'un corps sec. La *sublimation* est une espèce de distillation, mais elle en diffère en ce que dans celle-ci, il n'y a que les parties fluides des corps qui s'élèvent, au lieu que, dans celle-là, ce sont les parties solides et sèches qui s'élèvent et s'attachent aux parois des vaisseaux dans lesquels on fait l'opération.

SUBLIME, adj. et s. du latin *sublimis*, haut, élevé.

(*Anatom.*) *Sublime* se dit, en anatomie, pour ce qui est dessus, ce qui est placé au dessus d'un autre. *Le muscle sublime, les ligamens sublimes.*

(*Élocution*) *Sublime* signifie, en matière d'éloquence, ce qu'il y a de grand, d'extraordinaire, de merveilleux dans les images, dans les sentimens, ou dans le style.

Une image *sublime* est celle qui frappe l'esprit d'étonnement, en lui présentant un objet grand et extraordinaire ; telle est celle qu'emploie Horace en parlant de la constance du sage, que le choc des débris de l'univers n'ébranleroit pas.

Si fractus illabatur orbis,
Impavidum ferient ruinæ.

Le *sublime* des sentimens se fait remarquer dans une tranquillité d'ame, une intrépidité héroïque, au milieu des revers et des événemens qui feroient entrer les ames vulgaires dans l'emportement et la fureur, ou qui les jeteroient dans l'abattement. C'est ainsi qu'Auguste, après avoir rappelé à Cinna qui conspiroit contre ses jours, les bienfaits dont il l'a comblé ; après lui avoir fait, avec un air de bonté inconcevable, le récit de la conspiration, telle qu'elle devoit s'exécuter, lui dit :

Soyons amis, Cinna, c'est moi qui t'en convie....

Le *style sublime* consiste à rendre d'une manière convenable les pensées, les images et les sentimens qui élèvent l'ame au dessus des idées ordinaires de grandeur. Consultez le traité du *sublime* de Longin, de Burke.

(*Peinture*) Le *sublime*, en peinture, est la plus haute perfection.

Dans les arts d'imitation, le *sublime* est toujours simple. Une seule intention prédominante dans une composition, dans laquelle tout se montre l'effet de cette intention, a quelque chose d'imposant qui appartient au *sublime*.

Peu d'objets dans un tableau, nulle complication dans la disposition de ces objets ; une seule lumière, un coloris sans recherche, un accord simple et général, tendant à un effet unique, etc., voilà quels sont, pour tendre au *sublime*, les moyens de l'art. L'heureux choix qu'en fait l'artiste de génie, le conduit au *sublime* d'imitation.

(*Mathém. transcend.*) *Géométrie sublime* ou *transcendante* ; c'est le nom qu'on donne particulièrement à la géométrie infinitésimale, ou des infiniment petits. Ces expressions vieillissent.

SUBLIMÉ, adj. du lat. *sublimo*, élever.

(*Mat. méd.*) *Sublimé corrosif*, ou *muriate suroxigéné de mercure sublimé* ; c'est une combinaison d'acide muriatique oxigéné avec le mercure coulant. Il y a plusieurs procédés plus simples et plus prompts les uns que les autres, pour faire cette combinaison.

On emploie le *sublimé corrosif* en médecine, dans les maladies de peau et les affections syphillitiques. On s'en sert aussi pour conserver des préparations anatomiques.

Sublimé doux, ou *muriate de mercure doux* ; c'est une combinaison de l'acide muriatique avec l'oxide de mercure. On l'emploie dans les mêmes cas que le *sublimé corrosif* ; celui-ci comme un puissant escharotique, et celui-là comme un cathartique fondant.

SUBLINGUAL, LE, adj. du lat. *sub*, sous, et de *lingua*, langue : qui est sous la langue.

(*Anat.*) Les glandes *sublinguales*, les artères *sublinguales*, ou les glandes : les artères situées sous la langue.

SUBLUNAIRE, adj. du lat. *sub*, sous, et de *luna*, lune : qui est sous la lune.

(*Physique*) *Corps sublunaires* ; on appelle ainsi tous les corps situés entre la terre et la lune.

SUBMERGÉ, adj. du lat. *sub*, sous, et de *mergo*, plonger, enfoncer dans l'eau.

(*Botan.*) Il se dit des plantes entièrement plongées dans l'eau.

Un très-petit nombre de plantes fructifient dans un état constant de submersion ; mais la plupart des plantes aquatiles, d'abord submergées, élèvent leurs sommités ou leurs pédoncules, à la surface ou au dessus de l'eau.

SUBMERSIBLE, adj. même origine que SUBMERGÉ.

(*Botan.*) Il se dit de plusieurs plantes aquatiles, qui ont leur fructification submersible, c'est-à-dire, dont les pédoncules, qui élevoient d'abord les fleurs hors de l'eau pour la fécondation, replongent ensuite les ovaires fécondés, dont l'émersion auroit empêché ou gêné l'accroissement.

SUBMERSION,

SUBMERSION, s. f. même origine que les précédens.

(*Physique*) Grande et forte inondation qui couvre totalement le terrein inondé.

SUBORDINATION, s. f. du lat. *sub*, sous, et d'*ordino*, ordonner.

(*Écon. polit.*) Certain ordre établi entre les personnes, et qui fait que les unes dépendent des autres.

SUBORNATION, s. f. du latin *suborno*, faire honneur, louer outre mesure.

(*Pratique*) Action par laquelle on corrompt quelqu'un par adresse, par crédit, par promesse. *Subornation de témoins, subornation d'une fille.*

SUBRÉCARGUE, s. m. Corruption de l'espagnol *sobrecargo*.

(*Commerce marit.*) On donne ce nom particulièrement en Suède et en Angleterre, à celui qui est chargé de l'inspection et du soin de la cargaison d'un vaisseau marchand.

SUBREPTICE, adj. du lat. *sub*, sous, et de *repo*, ramper.

(*Pratique*) Il se dit des lettres obtenues par surprise, d'une manière furtive et illicite (*V.* OBREPTICE) : il y a cette différence entre les lettres *obreptices* et *subreptices*, que les premières ont été obtenues sur un exposé faux.

SUBROGATION, s. f. du latin *subrogo*, mettre à la place, substituer.

(*Pratique*) Substitution d'une chose à une autre, ou d'une personne à une autre.

SUBSIDE, s. m. du latin *subsido*, pour *subsedeo*, s'arrêter, secourir.

(*Finances*) Impôt, levée de deniers qu'on fait pour le peuple, pour les nécessités de l'Etat. Il se dit aussi de tous les secours d'argent que des sujets donnent à leur souverain.

(*Diplomatie*) *Subside* se prend encore pour un secours d'argent qu'un prince donne à un autre prince, son allié, en conséquence des traités faits entr'eux.

SUBSIDIAIRE, adj. même origine que SUBSIDE.

(*Pratique*) Il se dit de ce qui vient au secours, qui est secondaire. *Moyens subsidiaires ;* ce sont des moyens surabondans qu'on allégue pour fortifier une cause ou des conclusions incidentes, qui ont été prises au cas que les premières souffrent quelque difficulté.

Hypothèque subsidiaire ; c'est une seconde hypothèque qui sert à assurer davantage la première, et qui ne l'est qu'au défaut de l'autre.

SUBSISTANCE, s. f. du latin *subsistantia*, fait de *subsisto*, se soutenir, subsister : nourriture, entretien.

(*Art milit.*) On appelle *subsistances*, au pluriel, tout ce qui est nécessaire à la subsistance d'une armée.

SUBSTANCE, s. f. du lat. *substo*, être, exister, avoir de la réalité.

(*Philos.*) Les philosophes entendent par *substance*, un être qui subsiste par lui-même, à la différence de l'accident, qui ne subsiste qu'étant adhérent à un sujet.

(*Physique*) Ce mot, en physique, est synonyme de matière. Il y a des *substances gazeuses, salines terreuses, inflammables, métalliques*, etc.

SUBSTITUTION, s. f. du latin *substituo, substitutum*, pour *substatuo*, mettre à la place.

(*Pratique*) Seconde disposition par laquelle un testateur, après avoir fait une première institution d'héritier ou de légataire, nomme une autre personne ou plusieurs, pour recueillir les biens au défaut du premier légataire ou héritier, ou après lui. Les *substitutions* sont prohibées en France.

(*Algèbre*) *Substitution*, en algèbre, se dit d'une opération qui consiste à mettre à la place d'une quantité qui est dans une équation, quelqu'autre quantité qui lui est égale, quoiqu'exprimée d'une manière différente.

(*Calcul intégral*) *Méthode des substitutions ;* cette méthode consiste, en général, à substituer dans une équation différentielle proposée à la place des variables qui y entrent, d'autres variables égales à des fonctions des premières, et telles qu'après la *substitution*, la propagée devienne d'une forme donnée, et pour laquelle

on ait une méthode particulière d'intégrer.

SUBTERFUGE, s. m. du latin *subterfugium*, fait de *subter*, dessous, en dessous, et de *fugio*, s'échapper, se dérober, éviter.

(*Pratique*) Fuite et échappatoire en matière de chicane. *Poursuivre l'adversaire dans ses subterfuges.*

SUBTIL, LE, adj. du lat. *subtilis*, fin, délié, délicat, pénétrant.

(*Physique*) Il se dit des corps dont les parties sont extrêmement petites, fines et déliées; telles sont les émanations des corps colorans; tel est encore ce fluide que les Cartésiens prennent pour leur premier élément, et qu'ils appellent *matière subtile.*

(*Fauconnerie*) *Mal subtil;* on appelle ainsi une maladie des oiseaux de vol, qui est une espèce de boulimie, et dans laquelle ils sont toujours affamés.

SUBULÉE, ÉE, adj. du latin *subula*, alène : fait en forme d'alène.

(*Botan.*) Il se dit des parties des plantes qui sont faites en alène, c'est-à-dire, planes, allongées, étroites et rétrécies de bas en haut, de manière à se terminer insensiblement en pointe.

SUBURBICAIRE, adj. du latin *suburbicarius*, composé de *sub*, sous, et d'*urbs*, *urbis*, ville : qui est sous la ville.

(*Hist. ecclés.*) Nom qu'on donnoit aux provinces d'Italie qui composoient le diocèse de Rome.

SUBVENTION, s. f. du lat. *subventio*, fait de *sub*, et de *venio*, venir au secours, survenir.

(*Finances*) Secours d'argent, espèce de subside extraordinaire pour les besoins de l'État.

SUBVERSION, s. f. du lat. *sub*, et de *verto*, mettre sens dessus dessous, retourner : renversement.

(*Polit.*) Il ne s'emploie guère qu'au figuré, pour signifier la ruine, le renversement d'un État, des lois.

(*Méd.*) Les médecins disent au propre *subversion d'estomac*, pour bouleversement d'estomac, ou vomissement violent.

SUC, s. m. du lat. *succus.*

(*Physiol.*) On appelle *sucs* certaines liqueurs qui se trouvent dans le corps des animaux.

Suc gastrique; c'est une humeur lymphatique, un peu visqueuse, presque analogue à la salive. Il se filtre par les glandes ou les tuyaux excrétoires de l'œsophage et du ventricule, pour lubréfier ces parties, et pour aider à la digestion. *V.* GASTRIQUE.

Suc nourricier; c'est une humeur lymphatique un peu visqueuse, douce, balsamique, fournie par les artères lymphatiques à toutes les parties du corps, pour les nourrir, et réparer la perte qu'elles font continuellement, tant par la transpiration que par les autres sécrétions.

Suc pancréatique; c'est une liqueur qui se filtre dans le PANCRÉAS (*V.* ce mot), et qui est portée dans le duodénum par un canal excrétoire. Il est de la nature de la salive, et sert à perfectionner le chyle.

Suc nerveux; c'est la même chose qu'ESPRITS ANIMAUX. *V.* ce mot.

Suc se dit aussi du jus ou liquide qui découle des viandes ou des chairs des animaux, lorsqu'ils sont tués ou cuits.

(*Botan.*) *Suc des plantes.* On distingue les *sucs propres* des plantes, et les *sucs lymphatiques.*

Dans tous les végétaux, les vaisseaux lymphatiques contiennent la même humeur; les vaisseaux propres, au contraire, charrient dans chaque végétal, ou au moins dans chaque famille de plantes, une liqueur particulière.

Les vaisseaux propres du sapin contiennent de la térébenthine; ceux de la *tithymale* renferment un fluide blanc corrosif; ceux de la chélidoine répandent un suc jaune, etc.

Suc des végétaux. On appelle ainsi un produit immédiat qu'on retire des végétaux frais, par les moyens mécaniques, tels que la presse, le pilon, etc. Ces sucs, épaissis par le moyen de la chaleur, forment ce qu'on appelle *extraits* en pharmacie.

SUCCÉDANÉE, adj. du lat. *succedanes*, qu'on met à la place, fait de *succedo*, prendre la place.

(*Méd.*) On donne cette épithète aux ingrédiens qu'on substitue à la

place de ceux qui ont été prescrits, quand ceux-ci manquent.

SUCCENTURIAUX, adj. du lat. *succenturiare*, remplacer.

(*Anat.*) Il se dit de deux corps glanduleux situés au-dessus des reins. Leurs usages ne sont pas encore démontrés; ils sont dans le fœtus extrêmement gros, et diminuent en volume avec l'âge.

SUCCESSION, s. f. du lat *successio*, fait de *succedo*, prendre la place: hérédité.

(*Pratique*) Mutation occasionnée par la mort naturelle ou civile d'une personne, et qui fait passer ses biens entre les mains de celui qui est appelé pour lui succéder.

Succession se dit aussi des biens qu'un défunt a laissés à son héritier.

Succession directe; celle qui est ouverte en faveur des enfans ou petits-enfans de la personne décédée.

Succession collatérale; celle qui, au défaut des héritiers en ligne directe, passe aux parens collatéraux.

(*Écon. polit.*) *Succession à la couronne;* l'ordre des *successions* est fondé, dans les monarchies, sur le bien de l'Etat, qui demande que cet ordre soit fixé, pour éviter les malheurs qui résulteroient d'un ordre incertain et arbitraire.

Ce n'est pas pour la famille régnante que l'ordre de *succession* est établi, mais parce qu'il est de l'intérêt de l'Etat qu'il y ait une famille régnante.

(*Astron.*) *Succession des signes;* c'est l'ordre dans lequel ils se suivent, et suivant lequel le soleil y entre successivement. On appelle aussi cette *succession* ordre des signes, et en latin *consequentia.* Quand une planète est directe, on dit qu'elle va suivant l'ordre et la *succession* des signes, ou *in consequentia*, c'est-à-dire d'aries en taurus, etc. Quand elle est rétrograde, on dit qu'elle va contre l'ordre et la *succession* des signes, ou *in antecedentia*, c'est-à-dire, de *gemini* en *taurus*, ensuite en *aries*, etc.

SUCCIN, s. m. du lat. *succinum*, fait de *succus*, suc; comme qui diroit produit d'un suc.

(*Hist. nat.*) Substance bitumineuse concrète, que la mer rejette sur certaines côtes, ou qu'on trouve enfouie dans des terreins d'alluvion, d'une couleur jaune plus ou moins foncée, quelquefois blanche ou tirant sur le rouge ou le vert, tantôt diaphane, tantôt translucide, ou même à peu près opaque.

Quoique peu dur et facile à casser, le *succin* est susceptible d'un beau poli; et l'on en fait de la bijouterie estimée en Perse, en Chine, et dans d'autres contrées de l'Asie.

Quand on frotte le *succin*, il acquiert comme les corps résineux, mais plus énergiquement encore, la propriété d'attirer les corps légers, propriété que les physiciens modernes ont nommée *électricité*, d'*electrum*, nom que les Grecs donnoient à cette substance. Les Latins l'ont appelée *succinum*, parce qu'ils pensoient, suivant Pline, qu'elle étoit formée d'un suc résineux. Les Arabes l'appellent *karabé.* L'origine du *succin* est un problème sur lequel les naturalistes s'exercent depuis long-tems, et qu'ils n'ont pu encore résoudre. Les uns disent que c'est un suc bitumineux qui sort de la terre, et qui se durcit ensuite; d'autres prétendent que c'est la résine du pin; d'autres, que c'est une gomme. Les poëtes nous apprennent que lorsque Phaéton fut précipité sur les bords de l'Eridan, ses sœurs pleurèrent sa mort si amèrement, que les Dieux touchés de pitié les changèrent en peupliers; que ces peupliers toujours sensibles, versent tous les ans de nouvelles larmes, et que ces larmes sont du *succin.*

Quand on jette le *succin* en poudre sur de la braise, il répand une épaisse fumée d'une odeur assez pénétrante, et qu'on a reconnu comme très-propre à purifier le mauvais air. Dans les pays du nord, on en fait de fréquentes fumigations. Ces fumigations sont aussi regardées comme très-salutaires dans les rhumatismes, les paralysies, en les dirigeant d'une manière convenable sur les parties affectées.

(*Chimie*) *Acide succinique;* c'est une substance, un sel concret que la chimie retire du *succin*, et qu'on emploie en médecine comme un remède incisif, cordial et antiputride.

On retire encore du *succin* une

huile bitumineuse, qui, combinée avec le soufre, forme un baume qu'on emploie avec succès dans les affections pituiteuses. Cette même huile bien rectifiée et mêlée avec l'alkali volatil caustique, forme une espèce de savon liquide connu sous le nom d'*eau de luce*, qui possède éminemment la propriété de rappeler les esprits des personnes évanouies ou asphyxiées.

SUCCINATES, s. m. de *succin*.

(*Chimie*) On appelle ainsi des sels formés par l'acide *succinique* avec différentes bases. Leur terminaison en *ate* indique qu'ils appartiennent à un acide complétement saturé d'oxigène, et dont la terminaison, en conséquence, est en *ique*. Voy. ACIDE.

SUCCION, s. f. du latin *sugere*, dont les Anglois ont fait *suck*, les Italiens *succhiare*.

(*Physique*) Action de sucer ou attirer un fluide, comme l'air, l'eau, etc., par la bouche et les poumons. On suce l'air par la bouche, par le moyen du thorax et de l'abdomen, qui étendent la capacité des poumons et de l'abdomen. Ainsi, l'air qui, renfermé est raréfié, cesse d'être en équilibre avec l'air extérieur qui, par conséquent pressé par l'atmosphère, est poussé dans la bouche et les narines.

SUCCUBE, s. m. du lat. *sub*, sous, et de *cubare*, coucher dessous.

(*Démonographie*) C'est le nom que les démonographes donnent à une espèce de démon qui, selon eux, prend la figure d'une femme pour avoir commerce avec un homme. *Succube* est l'opposé d'*incube*, démon qui prend la figure d'un homme, et qui a commerce avec une femme.

SUCRE, s. m. de l'italien *zucchero*, dérivé de l'arabe *sucar*.

(*Botan.*) Substance concrète, friable, douce et alimentaire, qu'on retire d'un grand nombre de substances.

Le *sucre* est une matière homogène dans les végétaux; il est regardé comme un de leurs principes immédiats. L'érable, le bouleau, la carotte, le panais, la bette-rave, le raisin, le maïs, et une foule d'autres plantes, contiennent du *sucre*; mais parmi toutes les plantes connues, il n'en est pas une qui en contienne une plus grande quantité que le roseau cultivé dans les deux Indes sous le nom de *canne à sucre*.

La *canne à sucre* est, dit-on, originaire des Indes orientales. Les chinois ont connu l'art de la cultiver et d'en extraire le sucre, près de deux mille ans avant que cette plante fût connue en Europe. Les anciens Egyptiens, les Phéniciens, les Juifs, les Grecs et les Latins ne l'ont point connue. Elle fut transportée en Arabie à la fin du treizième siècle; de là elle passa en Nubie, en Egypte, en Ethiopie, où l'on fit du *sucre* en abondance.

Vers la fin du XIVe. siècle, on la porta en Syrie, en Chypre, en Sicile; le *sucre* qu'on en tiroit étoit, comme celui d'Arabie, gras et noir. Dom Henri, régent de Portugal, ayant fait la découverte de Madère, en 1420, y fit transporter des cannes de Sicile, où on les avoit introduites depuis peu. Elles y furent cultivées avec succès, ainsi qu'aux Canaries; et bientôt le *sucre* qu'elles y produisirent fut préféré, dans le commerce, à tous les *sucres* de ce tems-là. Les Portugais portèrent la *canne à sucre* à l'île St. Thomas, aussitôt que cette île leur fut connue; et en 1520, il y avoit plus de soixante manufactures à *sucre*. On essaya de planter ce roseau en Provence, mais il ne put y réussir, à cause de la température de l'hiver. Il prospéra cependant en Espagne, où on le cultive encore dans quelques parties de ce royaume.

Après la découverte de l'Amérique, cette belle plante fut transportée à St.-Domingue, où elle se reproduit de boutures, et se multiplie ainsi avec une merveilleuse fécondité.

Sucre brut; c'est le produit du vin de canne, après qu'il a été lessivé, cuit et cristallisé: c'est de tous les *sucres* le plus agréable à manger, le plus nourrissant, le plus sain, et celui qui contient le plus de parties balsamiques. Sa saveur est plus douce que sucrée; il contient encore beaucoup de mucilage.

Sucre terré; on donne ce nom au sucre qui, après avoir été purgé, a

encore été dépouillé de la surabondance de son sirop par le terrage.

L'objet du *terrage* est d'enlever, à la faveur de l'eau, la portion de sirop qui reste à la surface des petits cristaux de sucre, réunis et aggrégés dans une masse conique nommée pain. Pour cet effet, on verse dessus une terre argileuse délayée dans l'eau à consistance de bouillie; cette terre fait fonction d'éponge; emportée par son propre poids, l'eau dissout le sirop qui, devenu plus fluide, est entraîné vers la partie inférieure de la forme, et découle dans un pot sur lequel elle est placée.

Sucre raffiné ; l'art de raffiner consiste dans l'extraction des parties muqueuses, mucilagineuses, et de l'huile empyreumatique, que contient le sucre brut ; mais il est démontré par l'analyse du *sucre*, que ses qualités balsamiques et bienfaisantes consistent principalement dans son sel, son huile et sa substance mucilagineuse ; par conséquent, plus le *sucre* aura été cuit, recuit et épuré, moins il aura de ces qualités, et plus il en faudra pour édulcorer une certaine quantité d'eau.

(*Econ. dom.*) Dans quelqu'état qu'on considère le *sucre*, et quelque purification qu'il ait subi, il conserve toujours une portion de gomme ou de mucilage qui ne peut s'en séparer, et c'est à cette qualité qu'il doit une partie de ses propriétés salutaires et balsamiques ; aussi, de toutes les substances qu'on retire des végétaux, il n'en est point qui soit d'un usage plus étendu que le *sucre :* il entre dans tous nos repas, assaisonne tous les mets agréables ; tantôt fusible ou solide, il prend, dans l'art du confiseur, les formes les plus variées ; il se prête à toutes les combinaisons dans celui du liquoriste ; il est la base de toutes les boissons préparées par le limonadier ; enfin il est regardé, depuis Rouelles, comme une substance alimentaire ; il se digère facilement, il convient à tous les âges, dans toutes les circonstances, au malade comme à l'homme sain, au vieillard comme à l'enfant qui vient de naître. On peut en tirer un grand parti dans l'art de faire fermenter les vins ; il peut être employé dans la confection de la bière, et suppléer aux décoctions de houblon.

(*Méd.*) Le *sucre* est très-employé en médecine ; il fait la base des sirops, entre dans les pâtes, dans les tablettes et dans la plupart des remèdes adoucissans composés par le pharmacien. Tronchin recommande l'eau sucrée à presque tous les malades. L'usage du *sucre* est conseillé par tous les médecins dans les maladies de poitrine et de poumons. Les boissons édulcorées par le sucre, purgent et détergent la poitrine et les ulcères des poumons. Enfin le sucre est incisif, apéritif, tonique et stimulant.

(*Chirurgie*) On peut encore faire un emploi du sucre dans l'art chirurgical : il est préférable aux emplâtres et aux onguens, parce que ne rancissant pas ainsi qu'eux, il ne cause point d'irritation comme les huiles et les graisses. Il peut priver les plaies du contact de l'air, et servir d'excipient aux remèdes actifs. Les Turcs guérissent toutes les plaies récentes en les lavant avec le vin, et les couvrant de *sucre* en poudre.

SUD, s. m. du saxon *suth*, dont les Anglois ont fait *south*.

(*Astron. géogr.*) L'un des quatre points cardinaux qui divisent l'horizon en quatre parties égales ; c'est la même chose que le midi.

C'est aussi le nom que l'on donne à l'un des pôles du monde ; savoir, celui qui est situé dans la partie méridionale du ciel, et qui est diamétralement opposé au nord.

C'est encore le nom d'une des quatre principales plages.

(*Marine*) *Sud* est le nom d'un des quatre points cardinaux de l'horizon, et celui du vent qui souffle de ce côté-là.

Le mot *sud* se compose avec ceux d'est et d'ouest, pour désigner tous les points ou aires de vent intermédiaires sur la boussole ou rose des vents.

SUDORIFIQUE ou SUDORIFÈRE, adj. du lat. *sudor*, sueur, et de *facio*, faire, provoquer, ou de *fero*, porter.

(*Méd.*) Epithète que l'on donne aux remèdes qui provoquent la sueur.

SUETTE, s. f. Corruption de

l'anglois *sweat*, dérivé du lat. *sudor*, sueur.

(*Méd.*) Maladie grave et meurtrière, dont l'Angleterre fut affligée en 1483, et qui reparut jusqu'à cinq fois dans l'espace de 66 ans. Ceux qui en étoient attaqués périssoient en vingt-quatre heures, et quelquefois en six.

Cette maladie étoit ainsi appelée à cause des sueurs continuelles qui l'accompagnoient dès le commencement.

SUEUR, s. f. du lat. *sudor*.

(*Physiol.*) Evacuation sensible qui se sépare du sang par les glandes miliaires, qui sort par les petits tuyaux excrétoires de la peau, et qu'on voit l'été, ou après un exercice violent se répandre sur la peau en petites gouttes.

SUFFETE, s. m. Mot punique qui, comme l'hébreu *schofet*, signifie juge.

(*Hist. anc.*) On appeloit ainsi, chez les Carthaginois, les deux principaux magistrats de la République qui étoient élus parmi les sénateurs les plus distingués par la naissance, par la richesse et par les talens. Leur autorité ne duroit qu'un an, comme celle des consuls romains; leurs fonctions étoient purement civiles, et il ne paroît pas que les *suffetes* fussent chargés du commandement des armées, pendant leur magistrature; cependant Annibal, Himilcon et Magon ont commandé les armées des Carthaginois, dans le tems même qu'ils étoient revêtus de la dignité de *suffete*.

SUFFOCATION, s. f. du latin *suffocare*, fait de *sub*, et de *focus*, mettre sous le foyer.

(*Méd.*) Etouffement, oppression, grande difficulté de respirer.

Suffocation hystérique; voy. HYSTÉRIQUE.

SUFFRAGE, s. m. du lat. *suffrago*, *suffraginis*, le pli du jarret de derrière, en parlant d'un animal à quatre pieds.

(*Econ. polit.*) Déclaration qu'on fait de son sentiment, de sa volonté, et qu'on donne, soit de vive voix, soit par écrit ou autrement, dans l'occasion d'une élection, d'une délibération.

(*Hist. anc.*) Le peuple à Lacédémone avoit une manière toute particulière de donner ses suffrages. Pour autoriser une proposition, il faisoit de grandes acclamations, et pour la rejeter, il gardoit le silence; mais en même tems, afin de lever tous les doutes en fait d'acclamations ou de silence, la loi ordonnoit à ceux qui étoient d'un avis de se placer d'un côté, et ceux de l'opinion contraire de se ranger de l'autre; ainsi, le plus grand nombre étant connu, décidoit la pluralité des suffrages sans équivoque et sans erreur. Chez les Athéniens le peuple opinoit de la main dans les affaires d'Etat, et par suffrage secret ou par scrutin dans les affaires criminelles.

Les Romains donnèrent d'abord leurs suffrages de vive voix dans les affaires de la république, et le suffrage de chacun étoit écrit par un greffier à la porte du clos fait en parc, et qui se nommoit *ovile*. Cet usage dura jusqu'en l'année 615 de la fondation de Rome. Alors, le peuple jeta dans l'urne son bulletin où étoit écrit le nom de celui qu'il vouloit élire.

(*Hist. moderne*) Les Anglois donnent leurs *suffrages* avec la main dans les assemblées populaires; au parlement par oui ou par non, et dans les circonstances équivoques, en faisant sortir de la salle ceux qui sont contre le *bill*; deux membres sont chargés de compter ceux qui sortent et ceux qui restent.

En France, on a généralement opiné dans les assemblées délibérantes par levé et par assis; aujourd'hui on donne son suffrage par la voie du scrutin secret.

Les Américains ont une manière particulière de donner leurs suffrages; chaque membre est muni d'un écran, dont une surface est blanche et l'autre noire; la différence des écrans blancs et des écrans noirs décide la pluralité.

SUFFUMIGATION, s. f. du lat. *suffumigare*, fait de *sub*, sous, et de *fumigo*, fumer: faire de la fumée par dessous.

(*Méd.*) Il se dit de tous les remèdes qu'on fait entrer dans le corps par le moyen de la fumée ou en parfum.

SUFFUSION, s. f. du lat. *suffundere*, fait de *sub*, sous, et de *fundo*, répandre : répandre sous.

(*Méd.*) Epanchement des hnmeurs qui se remarquent sur la peau. Il se dit particulièrement du sang et de la bile ; cette rougeur qui vient de la honte, est une *suffusion* de sang, qui paroit sur les joues. La jaunisse est une *suffusion* de bile par-tout le corps. Les anciens avoient donné le nom de *suffusion* à la cataracte, parce qu'ils n'avoient pas une idée particulière de cette maladie.

SUGGESTION, s. f. du latin *suggere*, *suggestum*, formé de *sub*, sous, et de *gero*, mettre : l'action de mettre sous, à la place, de substituer : instigation, persuasion.

(*Pratique*) Persuasion artificieuse, fausseté adroitement déguisée, à la faveur de laquelle le séducteur trouve le moyen de substituer sa volonté à la place de celle de la personne séduite.

La *suggestion* ainsi que la violence, annulle les actes, parce qu'il n'y a point d'engagement où il n'y a point de liberté.

SUGILLATION, s. f. du latin *suggillo*, meurtrir.

(*Méd.*) *Sugillation* est la même chose que meurtrissure. Il se dit aussi des vergetures, des flétrissures, et des taches rouges, livides, purpurines qui surviennent à la peau dans le scorbut, la rougeole, les fièvres rouges et les fievres malignes.

SUICIDE, s. m. du latin *suicidium*, pour *sui cædes*, le meurtre de soi-même.

(*Jurisprud.*) La loi romaine distingue les différentes causes qui portent l'homme à se donner la mort. Elle ne punissoit point cette action lorsqu'elle avoit été faite par ennui de la vie, par foiblesse d'ame, ou par impuissance de souffrir la douleur ; mais celui qui s'étoit tué par désespoir du crime, étoit coupable. Cette distinction de la loi tenoit à la manière de penser des Romains, à leur coutume. Du tems de la république, cette action chez les historiens, est toujours prise en bonne part ; du tems des premiers empereurs, les grandes familles de Rome furent sans cesse exterminées par des jugemens, et la coutume s'introduisit de prévenir la condamnation par une mort volontaire. Parmi les causes de cette coutume, on peut remarquer, dit Montesquieu, le progrès de la secte stoïque, qui portoit au *suicide* ; l'établissement des triomphes et de l'esclavage, qui firent penser à plusieurs grands hommes qu'il ne falloit pas survivre à une défaite ; l'avantage que les accusés avoient de se donner la mort plutôt que de subir un jugement, par lequel leur mémoire devoit être flétrie et leurs biens confiqués.

SUIE, s. f. du latin *fuligo*.

(*Histoire nat.*) Matière noirâtre et fuligineuse que la fumée dépose contre les parois des cheminées.

Comme les principes contenus dans la *suie* dépendent de la nature des matières qu'on brûle ou qu'on expose à l'action du feu, il y a des *suies* qui renferment des substances particulières.

La *suie* de toutes les cheminées des fonderies métalliques, renferme toutes sortes de métaux, même de l'or et de l'argent, qui, malgré leur fixité, sont entraînés avec les matières volatiles.

Dans les cheminées où l'on brûle beaucoup de matières animales, comme en Egypte, la *suie* contient une prodigieuse quantité de sel ammoniac.

La *suie* ordinaire de nos cheminées sert aux teinturiers à faire une couleur brune. Les peintres en tirent aussi la couleur connue sous le nom de *bistre*, qui est employée dans les dessins des plus grands maîtres.

SUIF, s. m. du latin barb. *suelum*, corruption de *sebum*.

(*Hist. nat.*) Espèce de graisse dure, et qui est fournie par les seuls quadrupèdes ruminans.

(*Marine*) On appelle *suif*, un mélange dans lequel le *suif* entre pour la plus grande partie, et dont on enduit la carène ou partie submergée du vaisseau. Cet enduit se nomme plus proprement corroie.

SUINT, s. m. du latin *sudare*, dont on a fait *succidum*, *succidinum*.

(*Hist. nat.*) Espèce d'huile dont

la laine des moutons est imprégnée naturellement, et qui la rend grasse.

SUJET, s. m. du lat. *subjectus*, soumis, qui est dans la dépendance: cause, raison, la matière sur laquelle on compose, on travaille; l'objet d'une scène.

(*Littérat.*) *Sujet* se dit de la matière sur laquelle on écrit, sur laquelle on parle. *Le sujet d'un livre; un sujet de comédie; sujet stérile.*

(*Anat.*) *Sujet* se dit aussi de l'objet d'un art ou d'une science. Le corps humain est le *sujet* de la médecine et de la chirurgie; et c'est ainsi que les anatomistes appellent *sujet*, un corps qu'ils disséquent, et sur lequel ils font des leçons.

(*Musique*) *Sujet* est, en termes de composition, la partie principale du dessin, l'idée qui sert de fondement à toutes les autres.

(*Jardin.*) *Sujet* se dit encore d'un arbre ou sauvageon, sur lequel on applique une greffe ou une branche d'un autre arbre que l'on veut multiplier.

SULFATE, s. m. du latin *sulphur*, soufre.

(*Chimie*) Sels formés par la combinaison de l'acide sulfurique avec différentes bases. Sa terminaison en *ate*, indique qu'il appartient à un acide complétement saturé d'oxigène, et dont la terminaison est en *ique*.

SULFITE, s. m. même origine que SULFATE.

(*Chimie*) Sel formé par la combinaison de l'acide sulfureux avec différentes bases. Sa terminaison en *ite*, indique qu'il appartient à un acide foible, et non saturé d'oxigène, et dont la terminaison est en *eux*.

SULFURE, s. m. même origine que SULFATE.

(*Chimie*) Combinaison du soufre en nature, et non porté à l'état d'acide, avec une base métallique, saline ou terreuse. Cette dénomination remplace, dans la nouvelle nomenclature, le *foie de soufre*, l'*hepar*, le *baume de soufre*, etc.

SULFUREUX, adj. même origine que SULFATE.

(*Chimie*) *Acide sulfureux*; c'est un acide formé par la combinaison du soufre. Sa terminaison en *eux*, indique le premier état des acides, celui où ils tiennent le moins d'oxigène possible pour être acides.

SULFURIQUE, adj. même origine que les précédens.

(*Chimie*) *Acide sulfurique*; c'est un acide formé par la combinaison rapide et complète du soufre. Sa terminaison en *ique*, indique le second état des acides, celui où ils sont complétement saturés d'oxigène.

SULTAN, mot arabe, syriaque et chaldéen, qui signifie puissance, domination.

(*Hist. d'Orient*) Ce mot désigne l'empereur des Turcs. *V.* SOLDAN, SOUDAN.

On donne aussi le titre de *sultan* au fils du kan de la Tartarie-Crimée.

Sultan-chérif; c'est le titre du prince qui gouverne la Mecque.

Sultane; c'est la maîtresse du grand-seigneur.

Sultane favorite; c'est celle des femmes du sérail que le sultan honore de ses faveurs.

Sultane régnante; c'est la première de toutes qui donne un enfant mâle au grand-seigneur.

Sultane validé; c'est la mère de l'empereur régnant.

SULTANNIN, s. m. de SULTAN.

(*Monnoie*) Monnoie de Turquie, valant 200 aspres, et ayant cours en Égypte, au Caire, à Alexandrie.

SUPÉRATION, s. f. du lat. *superare*, surpasser.

(*Astron.*) Différence entre les mouvemens de deux planètes qu'on appeloit aussi autrefois ÉLONGATION. *V.* ce mot.

SUPERBE, adj. du latin *superbus*, orgueilleux.

(*Physiol.*) Épithète que l'on donne à un des muscles droits de l'œil. On le nomme aussi le releveur.

SUPÈRE, adj. du latin *superus*, d'en haut: qui est en haut.

(*Botan.*) *Ovaire supère*; c'est celui qui est libre au fond de la fleur, ou distinct de toutes ses autres parties.

Fleur supère; c'est celle dont l'ovaire infère porte les autres parties.

SUPERFÉTATION, s. f. du lat. *super*, en sus, et de *fœto*, concevoir: l'action de concevoir de nouveau.

(*Anat.*) On entend par ce mot la conception d'un nouveau fœtus, après qu'un autre est déja conçu, de manière que deux œufs fécondés prennent racine dans la matrice. Les physiologistes ont disputé long-tems sur cette matière.

SUPERFICIE, s. f. du latin *superficies*, longueur et largeur.

(*Géométrie*) *Superficie* est la même chose que SURFACE. *V.* ce mot.

SUPERPATIENT, du latin *super patiens*, qui soufre, qui supporte au delà.

(*Arithmét. géom.*) On dit que deux nombres ou deux lignes sont *superpatientes*, lorsqu'une des deux contient l'autre un certain nombre de fois avec un reste, et que ce reste est une de ses aliquotes.

SUPERPOSITION, s. f. du latin *super*, sur, dessus, et de *pono*, *positum*, mettre: l'action de poser sur.

(*Géom.*) C'est, en géométrie, une manière de démontrer, qui consiste à appliquer une figure sur une autre.

SUPERPURGATION, s. f. du lat. *super*, sur, au dessus, et de *purgo*, purger.

(*Méd.*) Purgation immodérée ou excessive, qui est l'effet ordinaire des remèdes colliquatifs, corrosifs et irritans.

SUPERSÉDER, du latin *super sedeo*, littéralement s'asseoir dessus.

(*Pratique*) Surseoir, différer pour un tems. On *supersède* aux poursuites, à l'exécution d'un jugement. Surseoir est plus usité.

SUPINATEUR, s. m. du latin *supino*, renverser en arrière.

(*Anat.*) On donne ce nom à deux muscles, dont l'action est de renverser en dessus la paume de la main.

SUPPLÉER, v. a. et n. du latin *suppleo*, pour *super impleo*, parfaire, fournir de nouveau, mettre à la place de ce qui manque.

(*Économ. polit.*) *Suppléant*; c'est celui qui est nommé pour remplacer un fonctionnaire public, en cas d'absence, de mort ou de démission.

SUPPLÉMENT, s. m. même origine que SUPPLÉER: ce qu'on donne pour suppléer.

(*Littérat.*) *Supplément d'un auteur*; c'est ce qu'on a ajouté à un livre, pour suppléer à ce qui manquoit.

(*Gramm.*) *Supplément* se dit aussi de ce qu'on ajoute à un ou plusieurs mots, pour rendre le sens complet. *A la saint Martin*, pour *à la fête de la saint Martin*.

(*Géom.*) *Supplément d'un arc*; c'est le nombre de degrés qui manquent à un arc pour faire le demi-cercle entier, ou 180 degrés. Ainsi, le *supplément* d'un arc ou angle de 30 degrés, est de 150 degrés. *V.* COMPLÉMENT.

SUPPORT, s. m. du latin *supporto*, pour *sub porto*, porter, tenir par dessous, soutenir: ce qui soutient quelque chose, sur quoi elle pose.

(*Physique*) On appelle *support*, en termes d'électricité, tout corps propre à en soutenir un autre, que l'on veut électriser par communication. Ces corps sont le verre, la soie, le crin, le soufre, la résine, la poix, la cire d'Espagne, la cire d'abeilles, etc. *V.* GÂTEAU, CONDUCTEUR, ISOLER.

SUPPOSITION, s. f. du lat. *suppono*, pour *sub pono*, mettre dessous.

(*Didact.*) Proposition que l'on suppose comme vraie ou comme possible, afin d'en tirer ensuite quelque induction.

(*Pratique*) Production ou allégation d'une pièce fausse. La *supposition d'un contrat*, la *supposition d'un testament*. On dit dans le même sens *supposition d'un enfant*, *supposition de part*. *V.* SUPPRESSION, PART.

(*Musique*) *Notes par supposition*. On appelle ainsi des notes étrangères à l'harmonie, et que l'on compte pour rien; cela arrive lorsque plusieurs notes montent ou descendent diatoniquement dans une partie, sur une même note d'une autre partie; alors ces notes diatoniques ne sauroient toutes faire harmonie, ni entrer dans le même accord;

ce sont ces notes qu'on appelle *notes par supposition.*

Accords par supposition ; ce sont ceux où la basse-continue ajoute ou suppose un nouveau son au dessous de la basse fondamentale; ce qui fait que de tels accords excèdent toujours l'étendue de l'octave.

SUPPOSITOIRE, s. m. même origine que SUPPOSITION.

(*Méd.*) Sorte de préparation médicinale, solide, faite en pyramide arrondie, longue et grosse comme le petit doigt, qu'on introduit dans le fondement, pour faire aller à la selle et tenir lieu de lavement.

SUPPRESSION, s. f. du lat. *supprimo, suppressum*, pour *sub premo*, cacher dessous, supprimer: action de supprimer.

(*Pratique*) *Suppression d'un contrat ;* c'est l'action par laquelle on cèle frauduleusement un contrat.

(*Méd.*) *Suppression* s'entend, en médecine, du défaut d'évacuation de quelque humeur excrémentitielle, qui devroit sortir et être chassée hors du corps. Ce terme se dit des ordinaires des femmes, qui ne coulent pas, ou qui cessent de couler. On distingue la *suppression* des règles de leur *rétention :* la première se dit des règles qui coulant actuellement, viennent à s'arrêter tout-à-coup ; et l'autre, des règles qui ne paroissent point, et qui devroient cependant paroître.

Suppression s'emploie aussi en parlant de l'urine, et on distingue de même la *suppression* de la rétention; la première ayant lieu quand un vice de l'organe, ou quelque corps étranger, empêche l'urine de se séparer de la masse du sang, et l'autre, lorsque l'urine filtrée par les reins, s'arrête dans la vessie.

SUPPURATIF, VE, adj. du lat. *suppuro*, fait de *sub*, sous, et de *pus, puris*, pus: jeter du pus.

(*Méd.*) Epithète que l'on donne aux médicamens qui, étant appliqués sur le corps vivant, changent en pus les humeurs arrêtées.

SUPPUTATION, s. f. du latin *supputo*, fait de *sub*, sous, *çà et là*, et de *puto*, couper, retrancher : littéralement l'action de *couper, tailler, retrancher çà et là.*

(*Arithmét.*) C'est l'action de compter, calculer, ou d'examiner par voie d'arithmétique, en additionnant, soustrayant, multipliant, ou divisant certaines sommes ou nombres.

SUPRÉMATIE, s. f. Corruption de l'anglois *supremacy*, fait du lat. *supremus*, le plus haut : la première autorité.

(*Hist. d'Anglet.*) Ce mot signifie en général le premier degré de puissance et d'autorité; mais il sert particulièrement à désigner le droit que les rois d'Angleterre, et même les reines qui le sont de leur chef, se sont attribué, d'être chefs de la religion anglicane.

On appelle serment de *suprématie*, ou *test*, le serment par lequel les anglicans reconnoissent leur roi pour chef de l'église.

La *suprématie* fut établie par Henri VIII, en 1534.

SURALE, s. f. et adj. du latin *sura*, l'os postérieur de la jambe.

(*Anat.*) La *surale*, ou la *veine surale ;* l'*artère surale*, le *nerf sural. V.* TIBIAL POSTÉRIEUR.

SURANNÉ, ÉE, adj. du lat. *super*, au dessus, au delà, et d'*annus*, année: qui a plus d'un an de date.

(*Pratique*) Il s'est dit d'abord de certains actes publics qui n'avoient d'effet que pour une année, et qu'on étoit obligé de faire renouveler, lorsque l'année étoit expirée, pour leur rendre leur force et leur validité.

Il se dit maintenant de tout acte public, lorsque l'année, an delà de laquelle ils ne peuvent avoir d'effet, est expirée. Ce terme vient de ce qu'autrefois, chez les Romains, toutes les commissions étoient annuelles.

(*Langage*) Dans le langage ordinaire, il se dit des personnes et des choses qu'on regarde comme vieilles.

SURARBITRE, s. m. du latin *super*, au dessus, et d'*arbiter*, arbitre: arbitre supérieur.

(*Pratique*) Tierce personne dont on convient, pour juger à l'amiable un différend, quand les deux arbitres qu'on a nommés, sont partagés.

SURBAISSE, ÉE, adj. du latin *suprà*, au delà, et de l'ital. *basso*, bas.

(*Archit.*) Il se dit d'une voûte,

d'une arcade qui s'abaisse par le milieu, et qui n'est pas en plein ceintre.

SURCILLIER, ou SOURCILLIER, du latin *super ciliaris*, au dessus des sourcils.

(*Anat.*) Le premier des seize trous externes de la tête.

SURCOMPOSÉ, adj. du latin *suprà*, sur, au delà, et de *compono*, composer.

(*Grammaire*) Il se dit des tems des verbes, dans la conjugaison desquels on redouble l'auxiliaire *avoir*. *J'aurois eu fait*, *vous auriez eu dit*, sont des tems surcomposés.

(*Botan.*) Il se dit de ce qui est composé ou divisé plus de deux fois.

(*Chimie*) *Surcomposé* s'emploie substantivement, en chimie, pour désigner un corps qui résulte de la combinaison des corps que l'on appelle *composés*.

SURCOSTAUX, adj. du lat. *suprà costales*.

(*Anat.*) Il se dit des muscles placés sur les parties postérieures des côtes.

SURCULEUX, SE, adj. du lat. *surculus*, branche.

(*Botan.*) Il se dit de ce qui est garni de nouvelles branches.

SURDENT, s. f. du latin *suprà*, au dessus, et de *dens*, dent.

(*Anat.*) C'est une *dent* qui vient hors de rang, et entre deux autres dents.

SURDITÉ, s. f. du lat. *surditas*, fait de *surdus*, sourd.

(*Méd.*) Perte ou diminution considérable du sens de l'ouïe. Il y a des sourds de naissance, et d'autres qui le deviennent par accident. Les premiers sont muets, les autres le deviennent ordinairement. *V.* à l'art. MUET, l'*art de faire parler les muets*.

(*Joaillerie*) *Surdité*, en termes de joaillerie, est un défaut qui se trouve dans quelques pierreries, quand elles sont obscures ou mal nettes, quand elles ont quelques pailles ou glaces qui diminuent de leur prix.

SURENCHÈRE, s. f. augmentatif d'ENCHÈRE. *V.* ce mot.

SURÉROGATION, s. f. du latin *super*, sur, au dessus, et d'*erogo*, donner, distribuer; largesse excessive, ce qu'on fait de bien au delà de ce qu'on est obligé de faire, ou au delà de ce qu'on a promis.

SURFACE, s. f. du latin *super*, et de *facies*: superficie, l'extérieur, le dehors d'un corps.

(*Géom.*) *Surface*, en géométrie, est une grandeur qui n'a que deux dimensions, longueur et largeur, sans aucune épaisseur.

Dans les corps, la *surface* est tout ce qui se présente à l'œil. On considère la *surface* comme la limite ou la partie extérieure d'un solide. Quand on parle simplement d'une *surface*, sans avoir égard au corps ou au solide auquel elle appartient, on l'appelle ordinairement *figure*.

Surface rectiligne; celle qui est comprise entre des lignes droites.

Surface curviligne; celle qui est comprise entre des lignes courbes.

Surface plane; voy. PLAN.

SURGEON, s. m. du lat. *surculus*, fait de *surgo*, s'élever.

(*Botan.*) Jeune branche qui part du bas de la tige. *V.* BOURGEON, SCION, REJETON.

SURNAGER, v. n. du lat. *super*, sur, et de *natare*, nager: nager dessus.

(*Hydrostatique*) Action par laquelle un corps se soutient sur un liquide. Un corps qui pèse moins qu'un volume égal au sien de la liqueur dans laquelle il est plongé, *surnage* en partie; mais il s'y enfonce jusqu'à ce qu'il ait déplacé un volume de cette liqueur aussi pesant que lui.

SURPATIENT; *voy.* SUPERPATIENT.

SURPEAU; *voy.* ÉPIDERME.

SURPLOMB, s. m. pour *hors d'aplomb*.

(*Archit.*) Défaut de ce qui n'est pas aplomb.

SURPOSÉ, ÉE, adj. du latin *super*, sur, et de *pono*, mettre: mis, placé dessus.

(*Botan.*) *Graines surposées*; ce sont des graines posées l'une sur l'autre, en série longitudinale.

SURPRISE, s. f. du latin *super*, sur, et de *prehendere*, prendre: l'action de prendre inopinément.

(*Art milit.*) On prend une place par *surprise*, quand, pour s'en ren-

dre maître, on se sert du pétard, de l'escalade, des embûches, de l'introduction par quelque trou du rempart, d'égoût ou de rivière, ou par le moyen des fossés glacés, ou par une intelligence secrète, ou enfin par quelque stratagème que ce soit, qui n'oblige pas aux longueurs et aux autres formalités accoutumées des siéges.

SURSÉANCE, s. f. du lat. *super*, sur, dessus, et de *sedeo*, s'asseoir: littéralement l'action de s'asseoir dessus, de surseoir.

(*Pratique*, *commerce*) Délai, suspension, tems pendant lequel une affaire est sursise; grâce, terme qu'on accorde à ceux qui sont obligés de payer quelque dette.

SURSIS, participe de *surseoir*, et *s.* m. même origine que SURSÉANCE.

(*Pratique*) Délai. Ordonner un *sursis*, obtenir un *sursis*.

SURSOLIDE, s. m. du latin *super solidum*.

(*Arithmétique*) La cinquième puissance d'un nombre, ou la quatrième multiplication d'un nombre considéré comme racine.

(*Géométrie*) *Problème sursolide;* c'est celui qui ne peut être résolu que par des courbes plus élevées que les sections coniques.

SUSCEPTION, s. f. du lat. *suscipio*, *susceptum*, s'attirer, prendre sur soi: action par laquelle on reçoit. *V.* INTUS-SUSCEPTION.

SUSCRIPTION, s. f. du lat. *super*, sur, et de *scribo*, *scriptum*, écrire: l'action d'écrire sur.

(*Pratique*) Titre, adresse, ce qui est écrit au dessus d'un acte, d'une lettre, etc.

SUSPENSION, s. f. du latin *suspendo*, pour *super pendo*, attacher en haut: suspendre.

(*Mécan.*) Le *point de suspension* d'une balance est le point où la balance est arrêtée et suspendue. Les points de *suspension* des poids de la balance sont les points où sont attachés ces poids.

(*Rhétor.*) La *Suspension* est une figure de rhétorique propre aux passions, à réveiller l'attention des auditeurs. Elle se fait lorsqu'on commence un discours de telle sorte que l'auditeur ne sait pas ce que va dire celui qui parle, et que l'attente de quelque chose de grand le rend attentif.

(*Musique*) On dit, en musique, qu'il y a *suspension* dans tout accord sur la base duquel on soutient un ou plusieurs sons de l'accord précédent, avant que de passer à ceux qui lui appartiennent. Il y a des *suspensions* qui se chiffrent et entrent dans l'harmonie; d'autres *suspensions* ne sont que de goût.

(*Econ. polit.*) *Suspension* se dit aussi de l'action d'interdire un fonctionnaire public de ses fonctions.

SUSPENSOIRE, s. m. même origine que SUSPENSION.

(*Anat.*) Il se dit de plusieurs ligamens. Le ligament *suspensoire* du foie; le ligament *suspensoire* de la verge; le ligament *suspensoire* de la vessie.

(*Chirurgie*) *Suspensoire* est aussi le nom d'une espèce de bandage dont on se sert pour soutenir le scrotum, dans les descentes et les autres maladies de cette partie.

SUTURAL, LE, adj. du latin *sutura*, cóuture.

(*Botan.*) Qui naît ou dépend d'une *suture;* les graines ou les placenta, de certains fruits sont *suturales*. Le style des légumineuses, de quelques renonculées, etc. est *sutural*.

SUTURE, s. f. du lat. *sutura*.

(*Anat.*) Articulation particulière aux os de la tête, dans laquelle les pièces sont engrénées de manière que les dents, par lesquelles elles se tiennent, représentent à l'extérieur une grosse couture.

(*Chirurgie*) *Suture*, en termes de chirurgie, est la réunion qui se fait des lèvres d'une plaie en les cousant.

On distingue deux espèces de *suture:*

La *suture sanglante*, celle qui se fait avec une aiguille.

Suture sèche ou *suture fausse*, celle qui se fait en appliquant sur la plaie des emplâtres adhésifs.

(*Botan.*) *Suture*, en botanique, est une impression longitudinale, plus ou moins marquée, indiquant

comme la soudure ou la commissure de doux parties.

SVELTE, adj. de l'italien *svelte*, délié.

(*Peinture*) *Svelte*, dans toute l'étendue que lui donnent les artistes, répond aux mots *élégant*, *délicat*, *léger*.

Le *svelte* s'applique plutôt à l'ensemble, qu'à de moindres parties. On ne dit pas des *bras*, *des jambes sveltes*; mais on dit une *taille svelte*, en parlant de celle d'une nymphe ou de celle d'un jeune homme.

SYBÉRITE, s. f. de *Sibérie*, nom de pays, et du grec λίθος (*lithos*), pierre : pierre de Sibérie.

(*Minéral.*) Nom donné par quelques naturalistes au schorl rouge de Sibérie.

SYCOMANTIE, s. f. du grec σῦκον (*sukon*), figuier, et de μαντεία (*manteia*), divination.

(*Divination*) Sorte de divination en usage chez les anciens par le moyen de feuilles de figuier sur lesquelles on écrivoit les questions dont on vouloit avoir la solution.

SYCOPHANTE, s. m. du grec συκοφάντης (*sukophantés*), formé de σῦκον (*sukon*), figuier, et de φαίνω (*phainó*), dénoncer; littéralement, dénonciateur de figuiers.

(*Hist. anc.*) On appeloit *sycophantes*, chez les Athéniens, les dénonciateurs de ceux qui transportoient des figuiers hors de l'Attique; et la raison de cette dénomination, venoit de ce que le territoire d'Athènes, sec et aride, ne produisant guère que des olives et des figues, une loi défendoit l'exportation des figuiers, et autorisoit la dénonciation de ceux qui l'enfreignoient; mais comme souvent ces sortes de dénonciations étoient de pures calomnies, le mot de *sycophante*, devint bientôt synonyme de calomniateur; et, depuis, on a continué d'appeler de ce nom les délateurs, les faiseurs de faux rapports, sur-tout dans les maisons des princes.

SYLLABE, s. f. du grec συλλαβή (*sullabé*), dérivé de συλλαμβάνω (*sullambanó*), comprendre; parce que la syllabe est comprise dans une seule émission de voix.

(*Gramm.*) Son simple ou composé, prononcé avec toutes ses articulations, par une seule émission de voix.

De *Syllabe* on a fait *syllabaire*, pour désigner un petit livre élémentaire, où les *syllabes* sont rangées par ordre, pour apprendre à lire; et *syllabique* pour ce qui a rapport aux *syllabes*; *syllaber*, pour assembler des lettres, *syllabiser*, pour ranger par *syllabes*; *syllabisation* pour l'action de former, de prononcer des *syllabes*.

SYLLEPSE, s. f. du grec σύλληψις (*sullépsis*), prise, acception.

(*Gramm.*) La *syllepse* est une figure de grammaire, par laquelle le discours répond plutôt à notre pensée qu'aux règles grammaticales. Il est six heures, au lieu de dire, *il est la sixième heure*, est une *syllepse*.

(*Diction*) Il y a *syllepse* quand le même mot est pris au propre et au figuré dans la même phrase. Quand le berger Coridon, dans une églogue de Virgile, dit que sa Galathée est pour lui plus douce que le thim du mont Ida; ce mot *douce* est pris en même tems au propre et au figuré; au propre par rapport au thym, et au figuré, par rapport à l'impression que la bergère fait sur lui.

SYLLOGISME, s. m. du grec συλλογισμὸς (*sullogismos*), raisonnement, dérivé de σὺν, avec, et de λέγω, dire.

(*Logique*) Le *syllogisme* est un raisonnement composé de trois propositions dépendantes l'une de l'autre : la première contient la seconde; la seconde fait voir qu'elle est contenue dans la première, et toutes les deux démontrent mutuellement qu'elles contiennent la troisième.

SYLPHE, IDE, s. du grec σίλφη (*silphé*), nom d'une espèce d'insecte qui ne vieillissoit jamais.

(*Cabale*) Nom que les cabalistes donnent aux prétendus génies élémentaires de l'air.

SYLVANE, s. f. de Transylvanie, nom de pays.

(*Minéral.*) C'est le nom que Werner et les minéralogistes allemands donnent au nouveau métal, que nous appelons TELLURE. (*V.* ce mot.) Werner l'a nommé ainsi

parce que c'est en Transylvanie qu'on l'a découvert.

SYLVATIQUE, adj. du latin *sylva* ou *silva*, forêt.

(*Botan.*) Il se dit des plantes qui croissent dans les forêts.

SYLVESTRE, adj. du lat. *sylvestris*, fait de *sylva*, forêt; de bois, sauvage.

(*Botan.*) Il se dit en général, des plantes qui viennent sans culture; mais il est particulièrement employé par opposition à quelque plante analogue cultivée.

SYMBOLE, s. m. du gr. σύμβολον (*sumbolou*), dérivé de συμβάλλω (*sumballô*), comparer, conférer: signe, marque, caractère, image ou figure, qui sert à désigner, à représenter quelque chose.

(*Relig. cathol.*) En termes de religion catholique, on appelle *symboles* ou *symboles* sacrés, les signes extérieurs des sacremens.

Symbole se dit aussi du formulaire qui contient les principaux articles de la foi. Les trois *symboles* de la foi sont le *symbole* des apôtres, le *symbole* de Nicée, et le *symbole* attribué à saint Athanase.

(*Antiquit.*) Chez les anciens peuples, le *symbole* étoit une espèce d'emblème ou représentation de quelque chose morale, par les images ou propriétés des choses naturelles. Le Lion étoit le *symbole* de la valeur; la boule, de l'inconstance; le pélican, de l'amour paternel. Chez les Egyptiens, les *symboles* étoient fort estimés et couvroient la plupart des mystères de morale. Les lettres des Chinois sont des *symboles* significatifs.

Symbole a produit *symbolique*, pour exprimer ce qui se fait de *symbole*, et *symboliser*, pour avoir du rapport, de la conformité.

Les alchimistes disent dans ce sens, que les planètes *symbolisent* avec les métaux.

SYMBOLOGIE, s. f. du grec σύμβολον (*sumbolon*), *symbole*, et de λόγος (*logos*), discours, traité.

(*Méd.*) Partie de la pathologie qui traite des signes et des symptômes des maladies.

SYMÉTRIE, s. f. du grec συμμετρία (*summetria*), rapport, proportion ou régularité des parties nécessaires pour former un beau tout; dérivé de σὺν (*sun*), avec, ensemble, et de μέτρον (*métron*), mesure: mesure commune, proportion d'égalité ou de ressemblance.

(*Archit.*) *Symétrie* est en architecture, la disposition régulière de toutes les parties d'un bâtiment; le parfait rapport qu'ont entr'elles les parties correspondantes, comme les deux ailes d'un bâtiment.

SYMPATHIE, s. f. du grec συμπάθεια (*sumpathéia*), convenance d'affections et d'inclinations, composé de σὺν (*sun*), avec, et de πάθος (*pathos*), affection, passion: correspondance des qualités que les anciens imaginoient entre certains corps.

(*Physiol.*) *Sympathie* s'entend parmi les physiologistes, du consentement, de la convenance, de la relation, du rapport d'une partie avec une autre. La *sympathie* qui se trouve entre certaines parties du corps humain, dépend de la communication qu'elles ont ensemble par le moyen des artères, des veines, des vaisseaux lymphatiques, des tuyaux secrétoires et excrétoires, des nerfs, des membranes, des muscles, des tendons ou d'autres parties qui leur sont communes. C'est par quelques-unes de ces voies, qu'une maladie arrive à une partie du corps par le vice d'une autre qui lui a communiqué la cause; ce qu'on appelle par *sympathie* ou par consentement.

(*Peinture*) Les peintres emploient le mot *sympathie* pour désigner l'amitié, l'accord des couleurs entr'elles. Il y a des couleurs dont le voisinage est dur, et d'autres qui s'approchent doucement, qui semblent se complaire à s'avoisiner.

Il y a des couleurs qui sont naturellement antipathiques; telles sont deux couleurs qui, belles par elles-mêmes, et capables de s'avoisiner avec douceur, ne produisent, par leur mélange, qu'une troisième couleur désagréable.

(*Méd. empyrique*) *Poudre de sympathie*; c'est une poudre préparée que l'on applique sur le sang sorti d'une blessure, et que l'on pré-

tend qui agit sur la personne blessée, quoiqu'elle soit éloignée.

SYMPATHIQUE, adj. de SYMPATHIE. (*V.* ce mot), qui a de la sympathie.

(*Méd.*) On donne cette épithète aux maladies qui ont deux causes, une éloignée ou primitive, et une prochaine, et qui tirent par conséquent leur cause primitive d'une autre partie que de celle qui est affligée. Il est opposé à IDIOPATHIQUE (*Voy.* ce mot.) Il se dit aussi des causes mêmes des maladies.

(*Technol.*) *Encre sympathique.* Voy. ENCRE.

SYMPÉTALIQUE, adj. du grec σὺν (*sun*), qui marque réunion, et de πέταλον (*pétalon*), feuille, pétale; comme qui diroit réunion de pétales.

(*Botan.*) Il se dit des étamines qui réunissent les pétales, de manière à donner à une corolle véritablement polypétalée, l'apparence de monopétaléité; la plupart des *malvacées*, quelques *guyanacées*, etc. ont des étamines *sympétaliques.*

SYMPHISE ou SYMPHYSE, s. f. du grec σύμφυσις (*sumphusis*), fait de σὺν (*sun*), avec, et de φύω (*phuô*), naître: adhérence, union.

(*Anat.*) Union ou liaison naturelle des os. Toutes les pièces qui composent le squelette sont naturellement liées ou unies ensemble; c'est cette union ou liaison que les anciens ont nommée *symphise.*

(*Chirurgie*) *Symphise* se dit encore, en termes de chirurgie, de la réunion des passages naturels, tels que l'anus, le vagin, les narines, etc.

SYMPHONIE, s. f. du grec συμφωνία (*sumphônia*), fait de σὺν (*sun*), avec, et de φωνὴ (*phoné*), son, voix.

(*Musique*) Ce mot signifie dans la musique ancienne, cette union des sons qui forme un concert. Il paroît démontré que les Grecs ne connoissoient pas l'harmonie dans le sens qu'on donne aujourd'hui à ce mot. Ainsi leur *symphonie* ne formoit pas des accords, mais elle résultoit du concours de plusieurs voix ou de plusieurs instrumens, ou d'instrumens mêlés aux voix, chantant ou jouant la même partie; cela se faisoit de deux manières: ou tout concertoit à l'unisson, et alors la *symphonie* s'appeloit plus particulièrement *homophonie;* ou la moitié des concertans étoit à l'octave, ou à la double octave de l'autre, et cela se nommoit *antiphonie.*

Aujourd'hui le mot *symphonie* s'applique à toute musique instrumentale, tant des pièces qui ne sont destinées que pour les instrumens, comme les sonates et les concerto, que de celles où les instrumens se trouvent mêlés avec les voix, comme dans nos opéra, et dans plusieurs autres sortes de musique.

SYMPTOMATIQUE, adj. du grec σύμπτωμα (*sumptôma*), symptômes; qui tient du symptôme.

(*Médec.*) On appelle *maladies symptomatiques*, celles qui dépendent du vice de quelqu'autre partie que celles où elles se manifestent, et dont elles ne sont que le *symptôme:* telle est l'inflammation de la conjonction à la suite des plaies du cerveau; car elle vient de la lésion de la dure-mère.

Évacuations symptomatiques; ce sont celles qui ne se font pas par la coction des humeurs, comme les critiques, mais par leur irritation, ou par la foiblesse des parties, sans terminer les maladies: telles sont les sueurs et les diarrhées qui viennent dans le commencement des maladies.

SYMPTOMATOLOGIE, s. f. du grec σύμπτωμα (*sumptôma*), symptome, et de λόγος (*logos*), discours, traité.

(*Méd.*) Partie de la médecine qui traite des symptômes des maladies.

SYMPTÔME, s. m. du grec σύμπτωμα (*sumptôma*), fait de σὺν (*sun*), avec, et de πίπτω (*piptô*), tomber, arriver: ce qui tombe, ce qui arrive avec quelqu'autre chose.

(*Méd.*) *Symptôme* signifie en général, tout ce qui arrive contre nature dans l'animal, la maladie, la cause morbifique, et toutes les suites: dans un sens plus strict, il ne s'entend que des suites des maladies et de leurs causes, à l'exclu

sion des maladies et des causes mêmes.

SYMPTOSE, s. f. du grec σύμπτωσις (*sumptósis*), fait de σὺν (*sun*), avec, et de πίπτω (*piptó*), tomber ensemble.

(*Méd.*) On appelle ainsi l'affaissement et la contraction des vaisseaux, comme il en arrive après des évacuations. Il est opposé à DIONCOSE. *Voy.* ce mot.

SYNAGÉLASTIQUE, adj. du grec σὺν (*sun*), avec, et d'ἀγελάζω (*agélazó*), assembler : qui se rassemble en troupeau.

(*Icthiologie*) Epithète qu'on donne aux poissons qui nagent en bandes.

SYNAGOGUE, s. f. du grec συναγωγὴ (*sunagógé*), fait de σὺν (*sun*), avec, ensemble, et d'ἄγω (*agó*), conduire, presser : congrégation, assemblée.

(*Religion juive*) L'assemblée des fidèles sous l'ancienne loi, et aussi le lieu destiné chez les Juifs au culte public.

Quelques-uns croient que l'usage des *synagogues* n'est pas fort ancien parmi les Juifs, et que ce ne fut qu'après le retour de la captivité de Babylone qu'on crut que le service de Dieu n'étoit pas tellement attaché au temple de Jérusalem, qu'il ne pût être célébré ailleurs. D'autres disent qu'il y avoit des *synagogues*, même du tems de David. Quoi qu'il en soit, les Juifs en érigeoient partout. On en comptoit 480 dans la seule ville de Jérusalem.

SYNALÉPHE, s. m. du grec συναλείφω (*sunaleiphó*), joindre ensemble, confondre.

(*Gramm.*) Élision d'une voyelle devant une autre, ou réunion de deux mots en un seul dans la prononciation.

SYNALLAGMATIQUE, adj. du grec συναλλαγματικὸς (*sunallagmatikos*), fait de σὺν (*sun*), avec, et d'ἀλλάττω (*allatto*), changer, changer avec, échanger : qui concerne les échanges.

(*Pratique*) Il se dit d'un contrat qui contient des engagemens réciproques entre les contractans, et qui par conséquent est obligatoire de part et d'autre.

SYNANCIE ou SYNANCHIE, s. f. du grec σὺν (*sun*), avec, et d'ἄγχειν (*agchein*), suffoquer, étrangler.

(*Chirurgie*) Espèce de squinancie, dans laquelle les muscles internes du pharinx se trouvent enflammés.

SYNANTHÉRIQUE, adj. du grec σὺν (*sun*), qui marque réunion, et d'ἀνθηρὸς (*antherós*), anthère, à anthère : à anthères réunies.

(*Botan.*) Il se dit des étamines dont les anthères sont réunies entre elles.

SYNAPHE, s. f. du grec συνάφη (*sunaphé*), liaison, connexion, adhérence.

(*Musique*) Conjonction de deux tétracordes, ou, plus précisément, résonnance de quarte ou diatessaron, qui se fait entre les cordes homologues de deux tétracordes conjoints.

SYNARTHROSE, s. f. du grec σὺν (*sun*), avec, ensemble, et d'ἄρθρον (*arthrón*), articulation : co-articulation.

(*Anat.*) Espèce d'articulation par laquelle les os sont arrêtés ensemble, pour demeurer fermes dans leur situation, telle est celle des os du carpe et du métacarpe.

SYNATROÏSME, s. m. du grec συναρτάω (*sunartaó*), mettre ensemble.

(*Rhétorique*) Figure de rhétorique qui consiste à faire un amas de plusieurs choses ou d'espèce d'une chose, au lieu de nommer la chose même. *Nihil ex ista laude centurio, nihil præfectus, nihil cohors, nihil turma decerpit.*

SYNAULÉE, s. f. du grec συναυλία (*sunaulia*), fait de σὺν (*sun*), avec, ensemble, et de d'αὐλὴ (*aulé*), habitation : proprement co-habitation, et par extension concert de flûte.

(*Musique*) Concert de plusieurs musiciens, qui, dans la musique ancienne, jouoient et se répondoient alternativement sur des flûtes, sans aucun mélange de voix.

SYNAXARION, s. m. du grec συναξάριον (*sunaxarion*), fait de σύναξις (*sunaxis*), recueil.

(*Culte religieux*) Les Grecs appellent ainsi un recueil abrégé de la vie des saints.

SYNAXE

SYNAXE, s. f. du grec σύναξις (*sunaxis*), assemblée, de συνάγω, réunir,

(*Relig. cathol.*) C'étoit le nom de l'assemblée des premiers chrétiens, où l'on chantoit les psaumes, et où l'on faisoit les prières en commun.

SYNCARPE, s. m. du grec σὺν (*sun*), avec, ensemble, et de καρπὸς (*karpos*), fruit, semence.

(*Botan.*) Fruit composé de plusieurs petits fruits, comme soudés les uns aux autres, et provenant d'une seule fleur polygynique.

SYNCHISE, s. f. du grec σὺν (*sun*), avec, et de χύω (*chuo*), répandre: désordre, confusion.

(*Gramm.*) Transposition de mots qui trouble l'arrangement d'une période.

SYNCHONDROSE, s. f. du grec σὺν (*sun*), avec, et de χόνδρος (*chondros*), cartilage.

(*Anat.*) Union de deux os, faite par l'interposition d'un cartilage. C'est ainsi que les cotes sont attachées au sternum.

SYNCHRONE, adj. du grec σὺν (*sun*), avec, ensemble, et de χρόνος (*chronos*), tems: en même tems.

(*Physique, mécanique*) Ce mot est d'usage en mécanique et en physique, pour marquer les mouvemens ou effets qui se font dans le même tems. Il ne faut pas confondre *synchrone* avec *isochrone*; celui-ci marque des effets qui se font en tems égaux, et celui-là, des effets qui se font non-seulement dans des tems égaux, mais en même tems.

SYNCHRONISME, s. m. même origine que SYNCHRONE, identité du tems.

(*Didact.*) Le *synchronisme* est l'identité du tems, comme l'*isochronisme* en est l'égalité. On dit le *synchronisme* de deux personnes, de deux choses, pour la co-existence de ces deux personnes, de ces deux choses dans le même tems.

De là on dit *synchroniste* pour contemporain, qui a vécu dans le même tems.

SYNCOPE, s. f. du grec συγκόπτω (*sugkopto*), couper, retrancher.

(*Méd.*) Défaillance subite et considérable: abattement de toutes les forces et des fonctions animales et vitales.

(*Gramm.*) *Syncope* est aussi une figure de grammaire, qui consiste dans le retranchement d'une lettre ou d'une syllabe au milieu d'un mot.

(*Musique*) *Syncope* se dit en musique du prolongement sur le tems fort d'une note commencée sur le tems foible.

SYNCRÈSE, s. f. du grec συγκρίνω (*sugkrinó*), épaissir, cailler, figer.

(*Chimie*) Concrétion ou coagulation opérée par la réduction spontanée ou violente d'une substance liquide en une solide, par le retranchement de l'humide.

SYNCRÉTISME, s. m. du grec σὺν (*sun*), qui exprime réunion, et de χρητισμὸς (*krétismos*), manière des Crétois: réunion à la manière des Crétois.

(*Didact.*) Quelque division qu'il y eût dans le sein de la république de Crète, on se réunissoit toujours contre l'ennemi commun, et cette vertu politique étoit si bien établie, qu'elle passa en proverbe dans toute la Grèce, et qu'on appela communément *syncrétisme* toute espèce de réunion, soit en matière de religion, soit en matière civile ou politique, des sectes, des opinions ou des partis les plus opposés et les plus contradictoires. Il s'entend maintenant, en parlant de religion, de la conciliation, du rapprochement de diverses sectes, de différentes communions.

SYNCRITIQUE, adj. même origine que SYNCRÈSE.

(*Méd.*) Épithète que donnoient les médecins méthodiques aux remèdes qui étoient d'une nature coercitive et astringente.

SYNDÉRESE, s. f. du grec συντήρησις (*suntérésis*), fait de σὺν (*sun*), ensemble, et de τηρέω (*téreo*), observer: observation.

(*Religion*) Remords de conscience, reproche secret que fait la conscience de quelque crime qu'on a commis, et qui tourmente sans cesse. La conscience a été appelée de la sorte, parce qu'elle est comme une sentinelle qui observe tout, et qu'elle nous reproche le mal que nous commettons.

SYNDESMOGRAPHIE, s. f. du grec σύνδεσμος (*sundesmos*), lien,

ligament, et de γράφω (*graphô*), décrire.

(*Anat.*) Partie de l'anatomie qui a pour objet la description des ligamens.

SYNDESMOLOGIE, s. f. du grec σύνδεσμος (*sundesmos*), lien, ligament, et de λόγος (*logos*), discours, traité.

(*Anat.*) Partie de l'anatomie qui traite de l'usage des ligamens.

SYNDESMOSE, s. f. *V.* SYNNÉVROSE.

SYNDESMATOMIE, s. f. du grec σύνδεσμος (*sundesmos*), lien, ligament, et de τέμνω (*temnô*), couper, disséquer.

(*Anat.*) Partie de l'anatomie qui a pour objet la dissection des ligamens.

SYNDIC, s. m. du grec σὺν (*sun*), avec, et de δίκη (*dikê*), cause, justice, procès.

(*Commerce*) Les anciens appeloient *syndics* ceux qui étoient élus pour prendre soin des affaires d'une même communauté, d'un corps dont ils étoient membres.

SYNECDOQUE ou SYNECDOCHE, s. f. du grec συνεκδοχὴ (*sunekdochê*), fait de σὺν (*sun*), ensemble, et de δέχομαι (*déchomai*), prendre, recevoir : compréhension, conception.

(*Diction*) On appelle ainsi une figure de diction qui fait concevoir à l'esprit plus ou moins que le mot dont on se sert ne signifie dans le sens propre. C'est une espèce de métonymie, avec cette différence pourtant que la métonymie prend simplement un mot pour un autre, au lieu que la *synecdoque* prend le moins pour le plus ou le plus pour le moins.

SYNÉRÈSE, s. f. du grec σὺν (*sun*), avec, et d'αἱρέω (*haireô*), prendre.

(*Gramm. gr. ou lat.*) Contraction, réunion de deux syllabes en une seule dans un même mot.

SYNÉVROSE ou SYNNÉVROSE, s. f. du grec σὺν (*sun*), avec, et de νεῦρον (*neuron*), nerf : liaison par les nerfs.

(*Anat.*) Union de deux os, faite par l'interposition d'un ligament : elle se trouve particulièrement dans toutes les articulations mobiles, et sert à les affermir.

SYNGÉNÉSIE, s. f. du grec σὺν (*sun*), avec, et de γίνομαι (*géinomai*), naître : naître ensemble.

(*Botan.*) Linnæus a ainsi appelé la dix-neuvième classe de son système des végétaux, celle qui comprend les plantes dont les anthères des étamines sont réunies en un tube, à travers lequel passe le pistil. Elle renferme les plantes que Tournefort avoit appelées *composées*, parce que leurs fleurs sont réunies en plus ou moins grand nombre, dans un calice commun.

SYNGRAPHE, s. m. du grec σὺν (*sun*), ensemble, et de γράφω (*graphô*), écrire : écrire ensemble.

(*Jurisprud. anc.*) *Syngraphe* étoit le nom qu'on donnoit autrefois à un acte souscrit de la main du débiteur et du créancier, et gardé par tous les deux.

SYNODE, s. m. du grec σύνοδος (*sunodos*), fait de σὺν (*sun*), avec, ensemble, et d'ὁδὸς (*hodos*), voie, chemin : assemblée publique où l'on se rend de tous côtés.

(*Hist. ecclés.*) C'est, en général, une assemblée de l'église. On a employé quelquefois le mot *synode*, pour désigner une assemblée générale de tous les évêques, et l'assemblée des évêques d'une nation ou d'une province. Dans ce cas, on dit mieux CONCILE. *V.* ce mot.

Synode se dit aujourd'hui d'une assemblée des curés et autres ecclésiastiques d'un diocèse, convoqués par l'évêque, pour y faire quelques réglemens, quelques corrections, pour conserver la pureté des mœurs dans son diocèse.

(*Relig. réf.*) Les églises prétendues réformées, l'église anglicane, etc., ont aussi leurs *synodes*, pour entretenir chez elles la réforme et la discipline.

SYNODIQUE, adj. de SYNODE, *V.* ce mot.

(*Hist. ecclés.*) Qui est émané du synode. *Lettres synodiques.*

(*Astron.*) On donne aussi ce nom aux révolutions des planètes, considérées relativement à leur conjonction au soleil, que l'on appeloit autrefois *synode;* de sorte que le tems qui s'écoule entre une conjonction

moyenne et la suivante, s'appelle révolution *synodique*.

Mois synodique; c'est la révolution *synodique* de la lune, ou l'intervalle entre deux conjonctions successives de la lune au soleil.

SYNONYME, s. m. et adj. du grec συνώνυμος (*sunônumos*), fait de σὺν (*sun*), avec, et d'ὄνομα (*onoma*), nom, même nom: qui a même nom ou même signification qu'un autre.

(*Diction*) On appelle *synonymes*, les mots qui se ressemblant par une idée commune, sont néanmoins distingués l'un de l'autre, par une idée accessoire et particulière à chacun d'eux, d'où naît, dans beaucoup d'occasions, une nécessité de choix pour les placer à propos, et parler avec justesse.

La ressemblance que produit l'idée générale, fait les mots *synonymes*, et la différence qui vient de l'idée particulière qui accompagne la générale, fait qu'ils ne le sont pas parfaitement, et qu'on les distingue comme les diverses nuances d'une même couleur.

SYNONYMIE, s. f. même origine que SYNONYME. *V.* ce mot.

(*Rhét.*) La *synonymie* est une figure de rhétorique, qui exprime la même chose par des mots que l'on regarde comme *synonymes*, comme par exemple, *abiit, excessit, evasit, erupit.*

(*Hist. nat.*) *Synonymie* est parmi les naturalistes, l'art de rassembler les noms différens que les minéraux, les végétaux et les animaux, ont reçu des différens auteurs qui les ont décrits, et de les rapprocher de l'individu, de l'espèce, ou du genre auxquels ils appartiennent exclusivement.

L'histoire naturelle ne peut faire de progrès qu'autant que les divers objets qu'elle embrasse, ont des noms particuliers, qui servent à les faire reconnoître. Mais l'étude et l'observation des productions immenses de la nature, n'ont pu être l'ouvrage d'un seul homme. De là les différens noms donnés à une même chose ou le même nom donné à différentes choses; de là ces nombreuses nomenclatures qui embrouillent les sciences naturelles; de là la nécessité des *synonymes*.

L'ouvrage le plus parfait que l'on connoisse en ce genre, est le *species plantarum* de Linnæus, dans lequel l'auteur rapporte tous les noms, toutes les phrases des plus célèbres auteurs qui ont écrit sur la botanique.

Il ne faut pas confondre la nomenclature avec la *synonymie*: la première a pour objet d'assigner à chaque individu, à chaque espèce, à chaque genre, le nom qui lui est propre; au lieu que l'autre est l'art de rapporter à un individu, etc., tous les noms que lui ont donné ceux qui l'ont décrit.

SYNOPTE, s. m. *V.* SINOPLE.

SYNOPTIQUE, adj. du grec σὺν (*sun*), ensemble, et d'ὄπτομαι (*optomai*), voir: que l'on voit dans son ensemble, dans sa totalité.

(*Didact.*) *Tableaux synoptiques;* ce sont des tableaux qui représentent sous un seul point de vue, des classifications, des principes fondamentaux, des résultats, des faits, etc., qui ont été décrits en détail, dans le cours d'un ouvrage.

SYNOQUE, adj. du grec συνεχὴς (*sunechès*), continu, formé de σὺν (*sun*), ensemble, et d'ἴχω (*échô*), tenir, tenir ensemble, entretenir.

(*Méd.*) Epithète que l'on donne à une espèce de fièvre continue, qui persiste jusqu'à la fin, sans redoublement.

SYNOSTÉOGRAPHIE, s. fém. du grec σὺν (*sun*), avec, ensemble, d'ὀστέον (*ostéon*), os, et de γράφω (*graphô*), décrire.

(*Anat.*) Partie de l'anatomie qui a pour objet la description des jointures, des articulations des os.

SYNOSTÉOLOGIE, s. f. du grec σὺν (*sun*), avec, d'ὀστέον (*ostéon*), os, et de λόγος (*logos*), discours, traité.

(*Anat.*) Partie de l'anatomie qui traite de l'usage des articulations des os.

SYNOSTÉOTOMIE, s. fémin. du grec σὺν (*sun*), avec, ensemble, d'ὀστέον (*ostéon*), os, et de τέμνω (*temnô*), inciser, couper.

(*Anat.*) Partie de l'anatomie qui a pour objet la dissection, ou la

préparation anatomique des articulations des os.

SYNOVIE, s. f. du grec σὺν (*sun*), avec, ensemble, et d'ὠὸν (*oon*), œuf.

(*Physiol.*) Terme créé par Paracelse, pour désigner une liqueur visqueuse, mucilagineuse, semblable à un blanc d'œuf battu ; elle se trouve dans toutes les articulations mobiles, où elle est renfermée par des capsules ligamenteuses qui l'empêchent de s'écouler. Elle sert à humecter et lubrifier les articulations entre lesquelles elle se répand.

SYNTAXE, s. f. du grec σύνταξις (*suntaxis*), formé de σὺν (*sun*), ensemble, et de τάσσω (*tassô*), construire, arranger.

(*Gramm.*) La *syntaxe* est cette partie de la grammaire qui règle, d'après l'usage, la forme sous laquelle un mot doit paroître dans le discours, en conséquence des liaisons qu'il a avec d'autres mots.

Syntaxe signifie aussi les règles de la construction des mots et des phrases; il se dit encore du livre qui comprend ces règles.

SYNTEXIS, s. f. du grec σύντηξις (*suntéxis*), colliquation, formé de σὺν (*sun*), avec, ensemble, et de τήκω (*tékô*), fondre, dissoudre.

(*Méd.*) Abattement de forces, épuisement : exténuation ou colliquation des parties solides d'un corps.

SYNTHÈSE, subst. fémin. du grec σύνθεσις (*sunthesis*), composition, formé de σὺν (*sun*) ensemble, et de τίθημι (*tithêmi*), placer, mettre, mettre ensemble : l'art de mettre ensemble.

(*Didact.*) On appelle *synthèse*, dans les sciences, la méthode par laquelle, en partant des premiers principes, des axiomes, des définitions, on parvient, par un enchaînement de propositions démontrées, à la connoissance des vérités les plus éloignées. Dans ce sens, la *synthèse* est opposée à l'*analyse*, qui commence par les propositions générales pour descendre aux premiers principes. L'*analyse* est la décomposition du tout; la *synthèse* est sa recomposition. *Voy.* ANALYSE.

De *synthèse* on a fait *synthétique*, pour ce qui a rapport à la *synthèse*, et *synthétiquement*, pour ce qui est fait d'une manière *synthétique*.

(*Chimie*) La *synthèse*, en chimie, est synonyme de recomposition. C'est un moyen qu'elle emploie pour connoître l'action intime et réciproque des corps de la nature.

La *synthèse* sert de preuve à l'analyse; c'est par elle qu'on parvient à réformer le corps soumis à cette dernière opération, en réunissant tous les principes qu'on avoit séparés.

(*Chirurgie*) Les chirurgiens emploient le mot *synthèse* dans le sens de liaison, réunion, jonction.

La *synthèse* est une des quatre opérations de la chirurgie ; c'est par elle qu'on réunit et remet les parti. s divisées ou déplacées contre l'ordre naturel. On distingue la *synthèse* de continuité, et la *synthèse* de contiguité ; la première réunit ce qui a été divisé; la seconde remet dans sa situation naturelle ce qui a été déplacé. De là, on appelle *synthétisme* l'ensemble des opérations de la *synthèse*, comme l'extension, la coaptation, la remise et le bandage d'une fracture.

(*Mathématiques*) On dit, en mathématiques, que l'on procède par *synthèse*, quand on démontre le résultat d'un problème, de manière à ne pas laisser apercevoir la chaîne des propositions qui ont conduit à ce résultat ; et l'on dit que l'on procède par l'analyse, lorsque l'on développe la suite ou la liaison des propositions qui ont conduit à la solution du problème.

SYPHON, s. m. *Voy.* SIPHON.

SYRINGOTOME, s. m. du grec σύριγξ (*surigx*), tuyau, flûte, et par métaphore, une fistule, et de τέμνω (*témnô*), couper, tailler.

(*Chirurgie*) Nom d'un instrument de chirurgie, propre pour l'opération de la fistule; *syringotomie* est le nom de l'opération même.

SYROP, s. m. *Voy.* SIROP.

SYSSARCOSE, s. f. du grec σὺν (*sun*), avec, et de σὰρξ (*sarx*), au génit. σαρκὸς (*sarkos*), chair.

(*Anat.*) Union de deux os, faite par l'interposition des chairs : telle

est la liaison de l'omoplate avec les côtes.

SYSTALTIQUE, adj. du grec συστέλλω (*sustellô*), resserrer, contracter.

(*Phisiol.*) On donne cette épithète au mouvement du cœur, des artères, des nerfs, et de toutes les fibres nerveuses, qui par leur vertu élastique, se contractent, se resserrent continuellement et alternativement, broient les liquident, et en accélèrent le mouvement progressif.

SYSTÈME, s. m. du grec σύστημα (*sustêma*), assemblage, formé de σὺν (*sun*) ensemble, et d'ἵστημι (*histêmi*), placer.

(*Didactique*) *Système* signifie, en général, un arrangement de principes et de conclusions, un enchaînement, un tout de doctrine, dont toutes les parties sont liées ensemble, et suivent ou dépendent les unes des autres.

(*Astronomie*) *Système*, en termes d'astronomie, est la supposition d'un certain arrangement des différentes parties qui composent l'univers, d'après lesquelles les astronomes expliquent tous les phénomènes ou apparences des corps célestes.

Il y a dans l'astronomie trois *systèmes* principaux, sur lesquels les philosophes ont été partagés.

Les anciens philosophes qui connoissoient très-peu les circonstances du mouvement des planètes, varièrent beaucoup sur ce sujet. Pythagore et quelques-uns de ses disciples, supposèrent d'abord la terre immobile au centre du monde. Dans la suite, plusieurs disciples de Pythagore s'écartèrent de ce sentiment, firent de la terre une planète, et placèrent le soleil immobile au centre du monde. Platon fit revivre le *système* de l'immobilité de la terre; plusieurs philosophes suivirent ce sentiment: c'est ce qui a donné lieu au *système* de Ptolémée.

Ptolémée, qui écrivoit vers l'an 140 de J. C., a donné son nom à ce *système*, parce que son *Almageste* est le seul livre détaillé qui nous soit parvenu de l'ancienne astronomie.

Copernic, vers l'an 1530, commença d'abord par admettre le mouvement diurne de la terre, ou son mouvement de rotation sur son axe, ce qui simplifia beaucoup le *système*. Ce mouvement une fois admis, il devenoit bien simple d'admettre un second mouvement de la terre dans l'écliptique. Celui-ci explique avec la plus grande facilité, le phénomène des stations et des rétrogradations des planètes.

Tycho-Brahé, regardant le témoignage de quelques passages de l'Ecriture-Sainte comme un très-grand obstacle au *système* de Copernic, proposa, vers la fin du seizième siècle, de placer la terre immobile au centre du monde, et de faire tourner autour d'elle la lune, le soleil et les étoiles fixes; les cinq autres planètes tournant autour du soleil, dans des orbites qui sont emportées avec lui dans sa révolution autour de la terre. Mais comme ce *système* exige la même rapidité de mouvement que celui de Ptolémée, il n'est pas plus recevable. Aussi Longomontanus, astronome célèbre, qui vécut dix ans chez Tycho-Brahé, ne put se résoudre à admettre en entier le *système* de Tycho; il admit le mouvement diurne de la terre, ou son mouvement de rotation sur son axe, pour éviter de donner à toute la machine céleste, cette vitesse inconcevable du mouvement diurne.

Quoiqu'il y ait moins de difficultés à proposer à Longomontanus, que contre Tycho-Brahé, il est aujourd'hui démontré que le mouvement annuel de la terre est aussi évident que son mouvement diurne. Ainsi, le *système* de Copernic, corrigé par Képler, demeure vrai dans tous ses points.

(*Anatom.*) *Système*, en anatomie, signifie un assemblage des parties d'un tout; c'est ainsi qu'en parlant de tous les nerfs, on dit le *système des nerfs*, ou le *système nerveux*.

(*Bibliogr.*) *Système bibliographique*; on appelle ainsi l'ordre observé dans une classification quelconque d'ouvrages, soit imprimés, soit manuscrits, pour former une bibliothèque ou un catalogue de livres. Jusqu'à ce moment, on ne connoît aucun *système bibliographique* parfait, et peut-être est-il impossible d'atteindre à cette perfection

désirée; car ce *système* consiste à diviser et sous-diviser en diverses classes, tout ce qui fait l'objet de nos connoissances; et la difficulté à surmonter pour établir entre toutes ces parties l'ordre qui leur convient, est 1°. de fixer le rang que les classes primitives doivent tenir entr'elles; 2°. de rapporter à chacune d'elles la quantité immense de branches, de rameaux, et de feuilles qui lui appartiennent. Or, sera-t-on jamais d'accord sur les divisions et sur les sous-divisions.

Les anciens ne nous ont rien laissé sur l'ordre qu'ils observoient dans leurs bibliothèques. Le premier qui a écrit sur cette matière est un nommé Florian Treffer, qui a donné une méthode de classer les livres imprimés à Augsbourg en 1560. Cette méthode est plus que médiocre. On fut un peu plus satisfait des ouvrages de Cardona, en 1587, et de Scholt, en 1608, sur le même objet. En 1627 Naudé publia son *Avis pour dresser une bibliothèque.*

Louis Jacob de Saint-Charles publia un *Traité des plus belles bibliothèques publiques et particulières.* Ces deux derniers ouvrages firent oublier les précédens. Un des systèmes les plus recommandables est celui où l'on expose l'ordre et la disposition des livres du collége de Clermont, tenu par les jésuites à Paris, 1678. La collection entière est séparée en quatre grandes parties: *Théologie, philosophie, histoire, droit.*

Les Allemands ont beaucoup travaillé sur la bibliographie; et parmi les nombreux traités qu'ils ont publiés, il s'en trouve *de scriptis* et *bibliothecis ante-diluvianis.* Morhoff, dans son *Polyhistor*, a parlé de la disposition des livres dans une bibliothèque. Leibnitz a aussi travaillé sur ce sujet.

Parmi les auteurs françois qui ont écrit sur cette matière, on distingue, outre Naudé et Louis Jacob, dont il a été parlé plus haut, Le Gallois, Baillet, Girard, Martin, Barrois et Debure, Formey, Bruzen de la Martillière, Ameilhon, Camus, Grégoire, etc.

(*Musique*) Ce mot a plusieurs acceptions en musique: dans son sens propre et technique, *système* signifie tout intervalle composé ou conçu comme composé d'autres intervalles plus petits, lesquels, considérés comme les élémens du *système*, s'appellent *diastème.*

Système est encore, ou une méthode de calcul pour déterminer les rapports des sons admis dans la musique, ou un ordre de signes établi pour les exprimer.

Système, enfin, est l'assemblage des règles de l'harmonie, tirées de quelques principes connus qui les rassemblent, qui forment leur liaison, desquels elles découlent, et par lesquels on en rend raison.

SYSTILE, s. m. du grec σὺν (*sun*), avec, ensemble, et de στύλος (*stulos*), colonne.

(*Archit. anc.*) Edifices où les colonnes sont éloignées de deux de leurs diamètres. Dans cette ordonnance elles sont moins serrées que dans le PYCNOSTYLE. *Voy.* ce mot.

SYSTOLE, s. f. du grec συστολὴ (*sustolé*), contraction, formé de συστέλλω (*sustellô*), contracter, resserrer.

(*Physiol.*) Mouvement du cœur, des artères, et de toutes les fibres nerveuses, qui se fait par contraction ou resserrement pour chasser en avant les liquides, les broyer, les atténuer et faciliter les sécrétions: ce mouvement est opposé à celui de diastole avec lequel il est alternatif. *Voy.* DIASTOLE.

SYZYGIE, s. f. du grec συζυγία (*suzugia*), conjonction, formé de σὺν (*sun*), ensemble, et de ζευγνύω (*zeugnuô*), joindre: joindre ensemble.

(*Astron.*) Ce terme sert à indiquer la conjonction et l'opposition d'une planète avec le soleil; il s'emploie sur-tout en parlant de la lune.

Les éclipses n'arrivent que dans les *syzygies.*

Quand la lune est dans les *syzygies*, les apsides sont rétrogrades; les nœuds se meuvent plus vite contre l'ordre des signes, ensuite leur mouvement se ralentit.

Quand les nœuds arrivent dans la ligne des *syzygies*, l'inclinaison de l'orbite est la plus petite.

Ces différentes inégalités ne sont pas égales à chaque *syzygie*, mais toutes un peu plus grandes dans la conjonction que dans l'opposition.

C'est à Newton que l'on doit l'explication de toutes ces inégalités que les astronomes avoient observées, sans en pouvoir pénétrer la cause. Il a fait voir qu'elles étoient la suite de l'action du soleil.

T

T, s. m. la vingtième lettre, et seizième consonne de l'alphabet françois.

(*Hist. anc.*) Le T étoit chez les anciens une lettre numérale qui signifioit 160; avec un trait dessus, dans cette forme $\bar{T}$, elle signifioit 160,000.

(*Monnoie*) T est le caractère de la monnoie qui se fabrique à Nantes.

(*Chirurgie*) T est le nom d'un bandage, ainsi appelé à cause de sa forme qui ressemble à celle de cette lettre; il sert pour soutenir l'appareil de la taille de la fistule à l'anus, des plaies, des abcès, et des ulcères aux fesses et au périné.

(*Art de la guerre*) T se dit d'un arrangement en forme de T, et d'une disposition de fourneaux, chambres et logemens qui se font sous une pièce de fortification pour la faire sauter.

(*Musique*) La lettre T s'écrit quelquefois dans les partitions pour désigner la partie de la taille, lorsque cette taille prend la place de la basse, et qu'elle est écrite sur la même portée; la basse gardant le tacet.

Quelquefois dans les parties de symphonie le T signifie *tout* ou *tutti*, et est opposé à la lettre S ou au mot *seul* ou *solo*.

TABAC, s. m. de *Tabago*, ou *Tobago*, l'une des petites Antilles.

(*Bot.*) Plante annuelle originaire de l'Amérique, et qui, depuis deux siècles et demi, s'est répandue dans les quatre parties du monde où on la cultive, non pour les arts ou pour servir d'aliment, mais comme une plante de fantaisie qui se mâche, se fume, et se prend en poudre par le nez.

Tabac se dit indifféremment ou de la plante même, ou de sa poudre, ou de ses feuilles entières ou séchées.

C'est vers l'an 1560 que cette plante fut introduite en Europe. Elle y porta d'abord divers noms: On l'appela *Nicotiane*, *herbe du Grand-Prieur*, *herbe à la Reine*, parce que M. *Nicot*, ambassadeur de France à la cour de Portugal, l'ayant reçue d'un marchand flamand, la présenta, à son arrivée à Lisbonne, au *grand-prieur*, et puis, à son retour en France, à *la reine* Catherine de Médicis. Elle fut aussi appelée *herbe de Sainte-Croix*, *herbe de Torna-Buona*, des noms des cardinaux de *Sainte-Croix* et de *Torna-Buona*, qui, les premiers, la mirent en réputation dans l'Italie. Aux Indes occidentales, au Brésil, et dans la Floride, elle portoit le nom de *pétun*, qu'elle y conserve encore; mais les Espagnols lui donnèrent le nom de *tobacco*, dont nous avons fait *tabac*, parce qu'ils la connurent premièrement à *Tabago*, l'une des petites Antilles. C'est de cette même île de *Tabago*, que Sir Francis Drake l'apporta en Angleterre, en 1585.

Les Espagnols et les autres Européens ayant fait usage du *tabac*, à l'imitation des Indiens, le portèrent bientôt par-tout où s'étendoit leur commerce. Ainsi, cette plante, qui n'étoit qu'une simple productinn sauvage d'une petite île de l'Amérique, se répandit en peu de tems dans un très-grand nombre de climats différens. Les lieux les plus renommés où elle croît, et où on la cultive aujourd'hui, sont le Brésil, Borneo, la Virginie, le Maryland, le Mexique, l'Italie, l'Espagne, la Hollande, l'Angleterre, et quelques contrées de la France, telle que la ci-devant Bourgogne, la Franche-Comté, l'Alsace, le Dauphiné, le Languedoc, le Béarn.

(*Commerce*) Les Indes orientales et l'Afrique cultivent le *tabac* pour leur usage; elles n'en vendent ni n'en achètent.

Dans le Levant, Salonique est le grand marché du *tabac*; la Syrie, la Morée, l'Egypte, y versent tout leur superflu.

Les *tabacs* de Dalmatie et de

Croatie sont de très-bonne qualité, mais si forts, qu'on ne peut les prendre sans les tempérer par des *tabacs* plus doux.

Les *tabacs* de Hongrie seroient assez bons, s'ils n'avoient généralement une odeur de fumée qui en dégoûte.

L'Ukraine, la Livonie, la Prusse, la Poméranie, récoltent une assez grande quantité de *tabacs*, mais il n'a ni saveur, ni consistance.

Le *tabac* du Palatinat est médiocre, mais il a la propriété de s'amalgamer très-bien avec des *tabacs* de meilleure qualité, et d'en prendre le goût.

La province d'Utrecht, en Hollande, produit des *tabacs* d'une excellente qualité, et qui ont le rare avantage de communiquer leur parfum aux *tabacs* inférieurs.

Dans l'origine, les îles du Nouveau-Monde s'occupèrent beaucoup de la culture du *tabac*; mais le sucre, le café et l'indigo la firent bientôt abandonner, excepté à Cuba, qui fournit de *tabac* en poudre les possessions espagnoles des deux hémisphères. Son parfum est exquis, mais trop fort.

Le *tabac* du Brésil seroit imprenable, à raison de son âcreté, si on ne le tempéroit par une décoction de *tabac* et de gomme de Copal.

Mais les meilleurs *tabacs* du globe croissent dans l'Amérique septentrionale, particulièrement dans la Virginie et le Maryland.

Les Américains ont des lois pour la préparation de leur *tabac*, des officiers publics pour en faire l'inspection. Ce sont ces officiers qui en déterminent la qualité. Tout *tabac* mal préparé, qui a été mouillé en chemin, ou qui a fermenté dans les boucauts, est condamné au feu, et perdu pour le propriétaire. C'est par la stricte observation de ces lois que le *tabac* s'est perfectionné, et que le commerce qu'ils en font s'est étendu au point où on le voit.

(*Médecine*) Le *tabac* a eu ses détracteurs et ses panégyristes. Amurat IV, empereur des Turcs, un czar, et un roi de Perse, en défendirent l'usage à leurs sujets, sous peine de la vie, ou d'avoir le nez coupé.

Jacques Stuart, roi d'Angleterre, et Simon Paulli, ont fait un traité sur le mauvais usage du tabac. On trouve une bulle d'Urbain VIII, par laquelle il excommunie ceux qui prennent du tabac dans les églises. Le père Labat dit que le *tabac* fut comme une pomme de discorde, qui alluma une guerre très-vive entre les savans.

Cette plante est en général âcre, irritante, et ceux qui commencent à le prendre en poudre, éternuent, ont des nausées, quelquefois des vertiges; une humeur ténue s'écoule de leurs narines; mais l'usage constant ou immodéré de cette poudre diminue la sensibilité de l'odorat, affoiblit la mémoire, dispose à l'apoplexie sanguine. Il est cependant utile d'en user modérément, et comme d'un remède, toutes les fois que la tête se trouve embarrassée d'une abondance d'humeurs séreuses ou pituiteuses.

Les feuilles sèches mâchées rendent la sécrétion de la salive plus abondante, et en déterminent l'excrétion: elles conviennent sous cette forme dans la paralysie pituiteuse, dans celle de la langue, dans l'impuissance de parler ou la difficulté d'ouïr, causées par des humeurs séreuses, dans l'enchifrenement, dans la surdité catarrhale, la douleur rhumatismale des dents, la goutte séreuse produite par la suppression d'un écoulement naturel ou habituel; mais la mastication de ses feuilles, constante ou habituelle fait rejeter une grande quantité de salive utile pour la digestion, rend la bouche sèche et fétide, et diminue la sensibilité des organes du goût. La fumigation des feuilles, reçue dans la bouche, a les mêmes avantages et les mêmes inconvéniens que la mastication.

L'usage intérieur du tabac purge toujours avec violence par haut et par bas; cependant manié par des mains adroites, il peut produire des guérisons désespérées.

L'usage externe du *tabac*, pour la guérison des dartres, de la gale, des ulcères, est confirmé chaque jour par l'expérience.

L'huile distillée de *tabac* est un poison, même très-violent.

TABELLION, s. m. du latin *tabula*, table, dont on a fait *tabularii*.

(*Pratique*) C'étoit, avant la révolution, le nom d'un officier public créé pour recevoir des actes et contrats, ou seulement pour en délivrer des expéditions sur les minutes qui lui étoient remises par le notaire qui avoit fait les actes.

Anciennement les notaires n'étoient que les clercs des *tabellions*, et écrivoient sous eux. Chez les Romains ils s'assembloient tous dans la place publique; c'étoit même une loi de ne pouvoir instrumenter qu'en public. Il y avoit dans cette place des bancs destinés pour eux. Les parties s'adressoient à l'un de ces bancs, le clerc ou notaire mettoit par écrit les intentions des contractans, ou le projet d'acte, et c'étoit le *tabellion* qui lui donnoit la forme authentique; ceci se pratiquoit également en France. Par la suite, les clercs se séparèrent de leurs maîtres, et les notaires furent érigés en titre d'office. Leurs fonctions demeurèrent cependant long-tems séparées; les notaires dressoient les minutes des actes, et les remettoient aux *tabellions* pour en délivrer les expéditions aux parties; mais un édit de Henri IV du mois de mai 1597 réunit les fonctions des *tabellions* à celles des notaires royaux.

TABERNACLE, s. m. du latin *tabernaculum*, tente, pavillon, diminutif de *taberna*, loge.

(*Hist. des Juifs*) Lieu où reposoit l'arche d'alliance chez les Juifs, soit lorsqu'elle étoit sous des tentes, soit lorsqu'elle fut posée dans le temple.

Fête des tabernacles; cette fête fut instituée par le peuple d'Israël, après qu'il eut pris possession de la terre de Chanaan, en mémoire de ce qu'il avoit habité sous des tentes dans le désert. Elle commençoit le 15 septembre et duroit huit jours. Le dernier étoit le plus solennel: c'est de lui que parle St. Jérôme, quand il dit que J. C. vint à la fête des *tabernacles*, le dernier et le plus grand jour.

(*Culte cathol.*) *Tabernacle* se dit aussi d'un petit temple de bois doré ou de matière précieuse qu'on met sur un autel, pour renfermer le S. Sacrement.

TABÈS, s. m. Mot latin.

(*Méd.*) Ce mot emprunté du latin signifie une maladie de consomption, langueur qui dessèche, phthisie, atrophie, étisie, marasme. Il signifie encore sanie, sang corrompu, ou humeur claire et putride qui coule des ulcères malins ou des parties mortifiées.

De *tabes* on a fait *tabide*, pour désigner celui qui est attaqué d'une maladie de consomption, ou une fièvre lente, accompagnée d'une grande maigreur, et *tabifique* pour exprimer ce qui cause la phthisie; c'est-à-dire, ce qui fait mourir de langueur et de consomption; ce qui consume, qui dessèche, qui fait sécher, qui rend sec et languissant, qui fait tomber en langueur.

TABLATURE, s. f. du lat. *tabula*, table.

(*Musique*) Ce mot signifioit autrefois la totalité des signes de la musique. Aujourd'hui il se dit d'une certaine manière de noter par lettres, qu'on emploie pour les instrumens à cordes qui se touchent avec les doigts.

Comme les instrumens pour lesquels on employoit la *tablature* sont la plupart hors d'usage, et que pour ceux dont on joue encore on trouve la note ordinaire plus commode, la *tablature* est presqu'entièrement abandonnée, ou ne sert qu'aux premières leçons des écoliers.

TABLE, s. f. du lat. *tabula*, meuble de ménage propre à recevoir et à soutenir ce qu'on veut poser dessus.

(*Écon. dom.*) *Table à manger*; les Grecs se servoient autrefois de tables de bois ordinaire, sans le moindre ornement; mais quand le luxe asiatique eut altéré la simplicité de leurs mœurs, ils eurent des tables de cèdre, de citronnier, ornées de bandes d'ébène ou de nacre de perles.

Les Romains, perpétuels imitateurs des Grecs, les surpassèrent bientôt dans la magnificence des

(*Antiquités*) *Table isiaque;* v. ISIAQUE.

(*Archit.*) *Table* se dit d'un membre simple, ordinairement carré long, sans sculpture, sans moulure.

Table en saillie; c'est celle qui est détachée du parement nu d'une muraille, d'un piédestal, etc.

Table fouillée; c'est celle qui, au lieu d'être en saillie, est au contraire enfoncée; elle est ordinairement bordée d'une moulure.

Table d'attente; c'est un bossage qu'on ménage dans une façade au dessus de la porte, des fenetres, etc., soit pour y tailler des têtes de sculpture, soit pour y mettre une inscription.

(*Marine*) *Table de loch;* c'est un tableau servant à marquer les diverses circonstances nécessaires à connoître, pour le calcul de la route du vaisseau, et principalement la direction de la route, et la quantité de chemin indiqué par le LOCH. *V.* ce mot.

(*Astron.*) *Tables astronomiques;* on appelle ainsi les suites des nombres qui indiquent les situations et les mouvemens des astres, ou qui servent à les calculer.

Les plus anciennes *tables* dont on ait connaissance, sont contenues dans l'almageste de Ptolomée; on y trouve des tables de sinus, des tables du mouvement du soleil, de la lune et des cinq planètes.

Alphonse, roi de Castille, fut le premier qui rectifia les tables astronomiques de Ptolomée, vers l'an 1252; les *tables* alphonsines ont été imprimées à Venise en 1492, et à Paris en 1545.

Copernic, le premier restaurateur de l'astronomie, publia de nouvelles *tables* des mouvemens célestes, en 1543, fruit de 30 ans d'observations.

Mais Tycho-Brahé surpassa infiniment tous ceux qui l'avoient précédé, par le nombre prodigieux d'observations qu'il fit dans son île d'Huène, sur la fin du 16e. siècle, et il fournit la matière d'une nouvelle suite de *tables* plus parfaite que les anciennes.

Képler, qui fit dans l'astronomie de si belles découvertes, par le secours des observations de *Tycho*, est aussi celui auquel nous devons les fameuses *tables rudolphines*, imprimées à Lintz, en 1627.

La publication de ces tables fut une époque pour le renouvellement de l'astronomie, et elles donnèrent lieu à un grand nombre d'autres tables publiées depuis, dans lesquelles on s'est efforcé d'en rendre la forme plus commode.

Il n'y a maintenant aucun article de l'astronomie qui ne renferme des *tables* plus ou moins étendues. On les distingue en *tables auxiliaires* et en *tables d'observations*. Les premières servent dans les tables des calculs, comme les tables de logarithmes, de parties proportionnelles; les tables de logarithmes de Callet, publiées en 1783, sont très-commodes. Pour les parties proportionnelles, on a l'ouvrage intitulé *Sexcentenary table*, Bernouilli, 1779; et un autre ayant pour titre: *Sexagésimal table*, Taylor, 1780.

Les *tables d'observations* sont les plus importantes de toutes pour les astronomes; mais ce ne sont pas des *tables* proprement dites, ce sont plutot des recueils. Les plus considérables sont ceux de Tycho-Brahé, Hévélius, Flamstead, Halley, Bradley, Maskelyne, Lemonnier, Darquier, etc.

(*Bibliogr.*) *Table* se dit aussi d'un index fait ordinairement par ordre alphabétique, pour trouver les matières ou les mots qui sont dans un livre. *Table des matières; table des chapitres.*

TABLEAU, s. m. du lat. *tabula*, dont on a fait *tabulellum*, sous-entendu *pictum*.

(*Peinture*) On donne ce nom à tout ouvrage de peinture qui peut se déplacer, à la différence des ouvrages peints sur les voûtes et sur les murs. Il y a des *tableaux* peints sur bois, sur toile, sur cuivre, sur étain, etc.

(*Musique*) *Tableau* se dit souvent en musique, pour désigner la réunion de plusieurs objets formant un tout par la musique imitative. *Le tableau de cet air est bien dessiné; cet opéra est plein de tableaux admirables.*

Enlevement des tableaux ; voy. ENLEVEMENT.

Restauration des tableaux ; voy. RESTAURATION.

Tableau votif ; chez les Romains, ceux qui s'étoient sauvés du naufrage, faisoient représenter leur aventure en un tableau qu'ils consacroient dans le temple du dieu à qui ils croyoient devoir leur salut, ou ils le portoient pendu à leur cou, pour exciter la compassion du public. Les avocats employoient aussi ce moyen pour toucher les juges en exposant aux yeux la misère de leurs parties et la cruauté de leurs ennemis. Enfin, ceux qui relevoient de quelque fâcheuse maladie, consacroient souvent un tableau au dieu à qui ils attribuoient leur guérison.

(*Littérat.*) *Tableaux synoptiques ;* ce sont des tables, cartes ou feuilles, sur lesquelles sont digérées et réduites méthodiquement en raccourci, et sous un seul point de vue, des matières dogmatiques, historiques, etc. *V.* SYNOPTIQUE.

(*Perspect.*) *Tableau*, en perspective, est une surface plane, que l'on suppose perpendiculaire à l'horizon. On y représente l'objet par le moyen des rayons visuels qui viennent de chacun des points de l'objet à un œil, en passant à travers le *tableau*, qu'on imagine à une certaine distance entre l'œil et l'objet.

(*Archit.*) *Tableau* se dit de la base d'une porte ou d'une fenêtre, du pied droit ou d'un jambage d'arcade sans fermeture.

(*Marine*) On appelle *tableau* dans les vaisseaux de guerre françois, un corps plat de la partie supérieure de la coupe, au dessus du tendelet de la galerie, sur lequel on place des ornemens, des attributs, etc., ayant rapport au nom du vaisseau.

(*Physique*) *Tableau magique ;* c'est un *tableau* préparé de façon à pouvoir donner la commotion électrique. Francklin est l'inventeur de ces *tableaux*.

Tableaux électriques ; ce sont des bandes de verre sur lesquelles sont collées de petites pièces de métal, rangées de manière à représenter des dessins qui paroissent tracés par des points de lumière très-vifs, lorsqu'on se sert de ces *tableaux* pour tirer des étincelles d'un corps électrisé.

TABLETTES, s. f. du latin *tabulettæ*, diminutif de *tabulæ*.

(*Diplomatique*) C'étoit le nom de la matière subjective de l'écriture chez les anciens. Les tablettes étoient composées de petites planches enduites de cire sur lesquelles on écrivoit. Ordinairement les bords des *tablettes* étoient relevés de tous les côtés, de manière à laisser un espace creux dans le milieu pour y placer une cire préparée, laquelle élevant un peu la page, rendoit une face toute unie et de niveau avec les bords : on nommoit ces tablettes, *ceratæ tabellæ*. On écrivoit, ou, pour mieux dire, on gravoit sur cette cire préparée ce que l'on vouloit, et l'on effaçoit ce qu'on avoit écrit, soit en pressant avec la tête du style, quand la cire étoit encore molle, soit en la raclant quand elle étoit sèche.

On appelle encore *tablettes*, des feuilles d'ivoire, de parchemin, de papier préparé, qui sont attachées ensemble, et qu'on porte ordinairement dans la poche pour écrire avec un crayon ou avec une aiguille d'or ou d'argent, les choses dont on veut se ressouvenir.

(*Pharmacie*) *Tablette* est le nom d'un électuaire solide, composé de poudres, de condits, de confections, de pulpes ou autres semblables, incorporés dans du sucre cuit à la plume ou avec du mucilage de gomme adragant et du sucre en poudre. Cette composition se divise ensuite en petites tables carrées, rondes, en lozange, etc. d'où lui vient son nom.

On donne aussi ce nom à certaines autres compositions : *tablettes de chocolat, tablettes de bouillon.*

TACET, s. m. Mot latin qui signifie *il garde le silence.*

(*Musique*) Mot latin employé dans la musique pour indiquer le silence d'une partie. Quand dans le cours d'un morceau de musique, on veut marquer un silence d'un certain tems, on l'écrit avec un bâton ou des pauses ; mais quand quelque

partie doit garder le silence, un morceau entier, on exprime cela par le mot *tacet* écrit dans cette partie, au dessus du nom de l'air ou des premières notes du chant.

TACHE, s. f. Vieux mot françois qu'on a prononcé *tciche* et *taiche*, et qui se prenoit indifféremment en bonne comme en mauvaise part, c'est-à-dire, dans le sens de bonne ou de mauvaise qualité; aujourd'hui souillure, marque naturelle.

(*Méd.*) Marque, impression ou efflorescence à la peau, qui change la couleur de l'épiderme; il y a des *taches* ou efflorescences pestilentielles; des *taches* ou efflorescences hépatiques qui proviennent de la sérosité du sang, tendant à la coagulation des *taches* volantes, ou qui disparoissent promptement, auxquelles les enfans sont sujets; des *taches* originelles imprimées sur le fœtus par accident, par nature ou par maladie; des *taches* aux yeux, comme la cataracte; des *taches* blanches qui affectent la cornée.

(*Peinture*) On appelle *taches* en peinture des parties de couleur qui ne sont pas d'accord avec celles qui les avoisinent.

(*Astron.*) *Taches* ou *maculæ*, en astronomie, sont des endroits obscurs qu'on remarque sur les surfaces lumineuses du soleil et de la lune, et même de quelques planètes; en ce sens, *taches* est opposé à *facules*, qui est le nom qu'on donne aux parties les plus obscures.

Les *taches* du soleil sont des endroits obscurs, d'une figure irrégulière et changeante, qu'on observe sur la surface du soleil. Elles furent aperçues en 1611, peu après la découverte des lunettes, et observées en même tems par Galilée, Scheiner et Fabricius.

Les astronomes ne sont pas d'accord sur la nature de ces *taches*, et même sur leur mouvement; on sait seulement que ces *taches* sont très-variables et pour le nombre et pour la grandeur. On en voit aussi tantôt plus, tantot moins; on en voit aussi changer de forme, croître, diminuer, se couvertir en ombre, disparoître totalement, et reparoître quelquefois long-tems après au même endroit.

On prétend que les *taches* ne sont que des éminences d'une masse solide, opaque, irrégulière, recouverte ordinairement par le fluide igné, et qui, par le flux et reflux de ce fluide, se montre quelquefois sur la surface du soleil, et fait voir quelques-unes de ses éminences.

Pour les *taches* de la lune, *v.* SÉLÉNOGRAPHIE.

Les satellites mêmes ont des *taches*, à en juger par les variations qu'on aperçoit dans leur lumière, sur-tout dans les satellites de Saturne, dont un disparoit totalement; mais ces *taches* ne peuvent s'observer, et les satellites sont trop petits pour qu'on puisse y rien distinguer, non plus que dans Mercure et dans la planète d'Herschell.

TACHÉ, adj. *V.* TACHE.

(*Botan.*) Il se dit des parties des planètes marquées d'une ou plusieurs *taches*, dont on détermine le nombre. Ainsi, on dit *unitaché*, *bitaché*, *tritaché*, etc.

TACHETÉ, adj. de TACHE.

(*Botan.*) Il se dit des parties des plantes marquées de *taches*, dont on ne détermine pas le nombre.

TACHYGRAPHIE, s. f. du grec ταχὺς (*tachus*), vite, et de γράφω (*graphô*), écrire: l'art d'écrire vite.

(*Diplomatique*) C'est l'art d'écrire aussi vite que l'on parle, en employant certaines figures qui ont des significations particulières. *V.* STÉNOGRAPHIE.

TACITE, adj. du lat. *taceo*, se taire.

(*Pratique*) Qui n'est point formellement exprimé, mais qui est sous-entendu et qui peut se sous-entendre.

Condition tacite; convention tacite, consentement tacite.

Réconduction tacite; c'est la continuation d'un bail qui n'a point été renouvelé à son expiration, et en vertu duquel on ne laisse pas de jouir d'une ferme, d'une maison, etc.

TACT, du latin *tactus*, fait de *tango*, toucher.

(*Physiol.*) On appelle *tact* ou toucher, non ce sens universel dont il n'est presqu'aucune partie du corps qui soit parfaitement dépourvue; mais ce sens particulier qui se fait

au bout des doigts. *V.* TOUCHER.

TACTICIEN, s. m. *V.* TACTIQUE.

TACTILE, adj. du lat. *tactilis*, fait de *tango*, toucher : qu'on peut toucher.

(*Physique*) Épithète que l'on donne à ce qui peut tomber sous le sens du toucher. Tout ce qui est matière est *tactile* de sa nature ; cependant il y a des parties du corps qui sont tellement déliées, qu'elles ne sont ni *tactiles* ni visibles pour nous, soit à cause de leur petitesse, soit à cause du défaut de délicatesse, de sensibilité dans nos organes.

TACTIQUE, s. f. du grec τάσσω (*tassó*), dont le participe est ταχτὸς (*taktos*), ranger, mettre en ordre, et de τέχνη (*techné*), art : l'art de ranger.

(*Art milit.*) La *tactique* est la science des ordres dans les différentes occasions de la guerre.

La *tactique générale* est une combinaison des premiers ordres, pour en former de plus grands et de plus composés, suivant les genres de combats qu'on doit livrer et soutenir.

La *tactique* n'est pas la même chose que l'évolution : la première est l'ordre et la disposition, et la seconde est le mouvement qui conduit à l'ordre. La grande *tactique* est absolument nécessaire aux officiers généraux, et tous les officiers et les soldats ne sont obligés que de savoir les évolutions.

En vain un général aura formé des projets magnifiques, si le terrein lui manque, si dans les mouvemens généraux les corps particuliers de son armée s'embarrassent, s'ils s'entrechoquent ou se séparent, si la lenteur de la manœuvre donne le tems à l'ennemi d'en faire une plus prompte, c'est à quoi un général doit pourvoir, et c'est ce qui s'appelle posséder la science de la *tactique*.

(*Marine*) *Tactique navale;* c'est la connoissance de l'exécution des différens ordres de marche ou de bataille, et des positions que peuvent prendre les vaisseaux en corps d'armée navale ou en escadre, manœuvrant tous ensemble ou successivement, pour parvenir à la combinaison ordonnée par le commandant. *V.* ÉVOLUTION.

TAFIA, s. m. Mot créole. On nomme ainsi à Saint-Domingue, et dans les autres îles françoises du l'Amérique, l'eau de vie qu'on retire des écumes et des gros sirops de sucre de canne. Les Anglois donnent à cette liqueur le nom de RUM ou RHUM. *V.* ce mot.

TAIE, s. f. du lat. *tega*, fait de *tego*, couvrir.

(*Chirurgie*) On appelle *taie* une pellicule ou tache blanchâtre qui se forme sur la cornée transparente, qui s'obscurcit et fait qu'on voit les objets comme au travers d'un nuage. *V.* ALBUGO et LEUCOMA.

On donne encore le nom de *taie* à plusieurs membranes qui sont dans le corps, comme au chorion, à l'amnios, qui sont les enveloppes du fœtus, etc.

(*Art vétérin.*) *Taie* est aussi un mal qui vient aux yeux des chevaux, des bœufs, des brebis.

TAILLE, s. f. du latin *talio* ou *talea*, division, coupure, fait de *taliare*, pour *sundere*, couper, diviser : la coupe, la manière dont on coupe certaines choses.

(*Jardin.*) *Taille* est l'art de disposer et de conduire les arbres fruitiers pour en tirer plus d'utilité et d'agrément. Elle consiste dans la suppression sage et réfléchie de leurs rameaux superflus, et le raccourcissement de ceux qui sont nécessaires.

(*Monnoie*) *Taille* est employé dans les monnoies pour exprimer la quantité d'espèces que produit ou doit produire un marc d'or ou d'argent. On dit que telle pièce d'or est à la *taille* de 30 au marc, pour faire connoître qu'il en faut trente pour composer un marc.

(*Archit.*) *Taille* se dit de la manière dont on coupe les pierres dures pour un bâtiment ; et on appelle *pierres de taille*, pierres propres à être taillées pour un bâtiment.

(*Lapidaire*) *Taille* signifie, en termes de lapidaire, les diverses figures et facettes qu'ils donnent aux pierres précieuses en les sciant, en les limant, en les faisant passer sous la roue.

(*Glyptique*) *Taille douce ;* voy. GRAVURE.

(*Chirurgie.*) *Taille* est aussi le

nom qu'on donne à l'opération qu'on fait pour tirer la pierre de la vessie.

Cette opération est une des plus anciennes de la chirurgie ; on voit, par le serment d'Hyppocrate, qu'on la pratiquoit de son tems ; mais on ignore absolument la maniere dont elle se faisoit. Aucun auteur n'en a parlé depuis lui jusqu'à Celse, qui l'a décrite exactement. L'usage s'en perdit dans les siecles suivans ; et au commencement du 16e. siecle, il n'y avoit personne qui osât la pratiquer, du moins sur les grands sujets.

C'est en France qu'on a d'abord essayé d'étendre ce secours sur tous les âges. Germain Collot, sous Louis XI, imagina une opération nouvelle, et la pratiqua sur un archer de Bagnolet, condamné à mort ; le malade fut parfaitement rétabli en quinze jours et eut sa grâce.

Cette opération, malgré de si heureux commencemens, est restée longtems dans l'oubli. Jean Desromains rechercha la route qu'on pouvoit ouvrir à la pierre, et enfin par ses travaux, l'art de la tirer dans tous les âges devint un art éclairé. Marianus Sanctus, son disciple, publia cette méthode en 1524. Elle a souffert en différens tems et chez différentes nations des changemens notables, et principalement dans l'usage des instrumens. *V.* LITHOTOMIE, LITHOTOME.

(*Finances*) *Taille* se disoit avant la révolution, d'une certaine imposition de deniers qui se levoit sur le peuple, et dont quantité de privilégiés étoient exempts ; son nom venoit d'un bâton fendu en deux parties, dont l'une restoit à celui qui recevoit la *taille*, et l'autre à celui qui la payoit : en rapprochant ces deux parties, on connoissoit les sommes payées, au moyen des petites coupures qui s'y trouvoient, et qui s'appeloient *tailles*. Les boulangers, les bouchers, et quelques autres marchands, conservent encore aujourd'hui cet usage.

(*Musique*) *Taille*, anciennement *tenor*, est la seconde des quatre parties de la musique, en comptant du grave à l'aigu. C'est la partie qui convient le mieux à la voix d'homme la plus commune ; ce qui fait qu'on l'appelle aussi voix par excellence.

La *taille* se divise quelquefois en deux autres parties, l'une plus élevée qu'on appelle *premiere* ou *haute taille*, l'autre plus basse qu'on appelle *seconde* ou *basse taille* ; cette dernière est en quelque maniere une partie mitoyenne ou commune entre la taille et la basse, et s'appelle aussi, à cause de cela, *concordant*.

On n'emploie presque aucun rôle de *taille* dans les opéra françois ; au contraire, les Italiens préferent dans les leurs, le *tenor* à la basse, comme une voix plus flexible, aussi sonore et beaucoup moins dure.

TAILLIS, s. m. de TAILLE, propre à être taillé, coupé.

(*Econ. dom.*) On appelle ainsi une certaine étendue de terrein couvert de bois, que l'on coupe par le pied, ou de tems en tems, ou à des époques fixées au dessous de l'âge de quarante ans.

Tout bois un peu considérable doit être divisé en certaines portions, et on n'en peut couper chaque année qu'une quantité ; c'est ce qu'on appelle mettre en coupe réglée.

Lorsque l'on veut faire une futaie, on laisse croître le bois sans le couper, pendant trente ans ou du moins vingt-sept ans, et jusqu'alors on l'appelle *taillis*.

Suivant l'ordonnance de 1667, les bois taillis ne peuvent être coupés que de dix en dix ans au moins, avec réserve de seize baliveaux par arpent.

TAIN, s. m. contraction d'ÉTAIN.

(*Technol.*) Feuille ou lame d'étain fort mince, que l'on met derrière des glaces, pour en faire des miroirs.

TALC, s. m. de l'allemand *talk*, qui pourroit venir lui-même de l'arabe *telk* ou *tolk*.

(*Minéral.*) Pierre magnésienne extrêmement onctueuse sous le doigt.

Les fragmens du *talc* passés avec frottement sur une étoffe, y laissent souvent des taches blanchâtres : les variétés du *talc* les plus pures ont la faculté de communiquer à la cire d'Espagne, l'électricité vitrée par le frottement.

TALENT, s. m. du gr. τάλαντον (*talanton*), dont les Latins ont fait *talentum*.

(*Monnoie*) Monnoie en usage chez les différens peuples de l'antiquité.

Le *talent* étoit une monnoie de compte, à peu près comme le *lack de roupies* dans l'Inde.

Le *talent* étoit d'or ou d'argent et de différente valeur.

Le *talent* d'argent en poids chez les Hébreux, pesoit trois mille sicles.

Le *talent* d'or hébraïque valoit seize *talens* d'argent.

Le *talent* attique valoit cinquante mines attiques.

Le *talent* de l'île d'Egine valoit le double du *talent* attique.

Le *talent* euboïque ou de l'île d'Eubée, qu'on appelle aujourd'hui Négrepont, valoit plus de cinquante mines attiques.

Le *talent* babylonien et celui de Perse, valoient soixante-dix mines attiques, et celui de Syrie en valoit vingt-cinq.

(*Arts libéraux*) *Talent* se dit figurément des dons de la nature, de la disposition et aptitude naturelle pour certaines choses; et l'on appelle *gens à talens*, ceux qui professent les arts libéraux ou les arts qui demandent du *talent*.

(*Peinture*) On appelle particulièrement *peintre à talent*, le peintre qui réussit dans plusieurs genres, sans avoir dans aucun des succès éminens.

TALION, s. m. du latin *talio*, *talionis*, fait de *talis*, tel, pareil, semblable.

(*Jurisprud.*) Ponition pareille à l'offense. Cette loi tire son origine des lois des Hébreux; elle fut pratiquée chez les Grecs, adoptée par les Romains dans le cas seulement où on ne pouvoit appaiser celui qui se plaignoit.

Les meilleurs jurisconsultes la regardent comme contraire au droit naturel; néanmoins, les Etats despotiques, comme le remarque Montesquieu, l'observent rigoureusement; et elle est même reçue quelquefois, mais avec des tempéramens, dans les états modérés.

TALISMAN, s. m. Les étymologistes ne sont pas d'accord sur l'origine de ce mot; mais on croit généralement qu'il peut venir du grec τέλεσμα (*télesma*), ou τέλεσμαν (*télesman*), conservation.

(*Astrol.*) Certaines figures gravées, ou taillées avec plusieurs observations sur les caractères et sur les dispositions du ciel, et auxquelles on attribue des propriétés merveilleuses.

Les anciens avoient la plus haute confiance en la vertu des talismans. Suivant l'opinion commune, Milon de Crotone, ne devoit ses victoires qu'à ces sortes de pierres.

Elien dit qu'en Egypte, les gens de guerre portoient des scarabées pour fortifier leur courage. A Rome, la bulle d'or que les généraux ou consuls portoient au cou dans la cérémonie du triomphe, renfermoit des *talismans*. On pendoit de pareilles bulles au cou des enfans pour les défendre des génies malfaisans et les garantir de tous dangers. Les Arabes répandirent les *talismans* dans toute l'Europe, après l'invasion des Maures en Espagne: on y croyoit en France, sous les rois de la première race. Il n'y a guère plus de deux cents ans que, sous le nom de *figures constellées*, ils faisoient encore illusion à la plupart de ceux même, qui auroient rougi d'être confondus avec le peuple, et leur crédit se soutient toujours en Orient.

TALMUD ou THALMUD, s. m. Mot hébreu qui signifie ce qui est enseigné; quelques auteurs le traduisent par le mot *doctrinale*.

(*Bibliogr.*) C'est ainsi que s'appelle le livre qui est le plus en considération parmi les juifs. Il renferme tout ce qui regarde l'explication de leur loi. Le *talmud* est composé de deux parties; l'une est appelée la *mischna*, ou seconde loi, qui comprend le texte, et l'autre la *gemare*, ou complément, perfection, qui renferme le commentaire du texte. Les Juifs distinguent la loi, en *loi écrite*, ce sont les livres de Moïse, et en *loi non écrite*; c'est la glose et l'explication de l'ancienne loi par les anciens docteurs. Ainsi le *talmud*,

mud contient la tradition des Juifs, leur police, leur doctrine et leurs cérémonies.

Ce n'est qu'après la destruction de Jérusalem, que les Juifs mirent par écrit le *talmud*. On en compte deux: l'un compilé par le rabbin Johanan à Jérusalem, environ 300 ans après J. C.; et l'autre, que les Juifs prétendent compilé par le rabbin Juda, surnommé le saint, n'a été terminé à Babylone qu'en l'an 506 de J. C. C'est ce dernier que les Juifs regardent comme le meilleur, et celui qu'ils estiment le plus. De *talmud*, on a fait *talmudique*, pour ce qui appartient au *talmud*; et *talmudiste*, pour celui qui est attaché aux opinions du *talmud*.

TALON, s. m. du latin *talus*.

(*Anat.*) La partie postérieure du pied.

(*Manége*) *Talon* se dit de l'éperon dont on arme les talons d'un cavalier. On dit qu'un cheval entend les *talons*, connoit les *talons*, obéit aux *talons*, pour dire qu'il est sensible à l'éperon, qu'il y obéit, qu'il le craint. On dit encore, promener un cheval dans la main et dans les *talons*, pour dire, le gouverner avec la bride et l'éperon.

(*Vénerie*) *Talon* est le derrière du pied des animaux. La connoissance du *talon* donne celle de l'âge de la bête. Dans le cerf, par exemple, plus le *talon* est rapproché des os ou des ergots, plus l'animal est vieux; tandis que dans les jeunes cerfs, il y a entre eux un espace de quatre doigts.

(*Archit.*) *Talon* est aussi le nom d'une espèce d'astragale ou de moulure concave par le bas, et convexe par le haut, qui fait l'effet contraire de la doucine.

TALUS, ou TALUT, ou TALUD, s. m. Mot purement latin, qui signifie talon, ou tout ce qui va en pente comme le talon.

(*Archit.*) On nomme ainsi l'inclinaison sensible, ou la pente que l'on donne aux ouvrages ou aux dehors des murailles, pour les faire tenir plus ferme.

(*Jardin.*) *Talus*, en termes de jardinage, est une pente de terrein revêtue de gazon, qui sert à soutenir une terrasse, les bords d'un boulingrin. Le *talus* est plus roide que le glacis.

TAMBOUR, s. m. de l'espagnol *tambor*, qui vient de l'arabe *altambor*.

(*Art milit.*) Instrument militaire qui sert particulièrement dans l'infanterie, tant pour assembler les soldats que pour les faire marcher, combattre, et en d'autres occasions de service. *Tambour* se dit aussi du soldat destiné à battre la caisse.

Le *tambour*, dont l'usage est aujourd'hui commun à presque toutes les nations de l'univers, est moins ancien que la trompette; les Grecs ne l'ont point connu, et l'on ne voit pas non plus que les Romains s'en soient servi à la guerre. Quelques-uns croient qu'il vient originairement des Sarrasins. Le *tambour* n'a été connu en France que le 3 août 1347, sous Philippe de Valois, lorsqu'Edouard III entra dans Calais, après onze mois et quelques jours de siége.

(*Mécan.*) *Tambour* est le nom d'une machine, composée de deux rones d'égale grandeur, et ayant même arbre, couvertes par des lattes contiguës, clouées à leur circonférence. Le *tambour* s'applique très-souvent à la grue: un ou plusieurs hommes, introduits dans l'intérieur, la font tourner, et monter le poids qu'on veut élever.

(*Archit.*) *Tambour* est une avance de maçonnerie ou de menuiserie, dans un bâtiment où l'on veut faire une double porte, comme l'on voit aux églises.

On appelle aussi *tambour*, une assise de pierre ronde, selon son lit de carrière, ou une hauteur de marbre, dont plusieurs forment le fût d'une colonne, et sont plus bas que son diamètre. On appelle encore *tambour*, chaque pierre pleine ou percée, dont le noyau d'un escalier à vis est composé.

(*Architect. milit.*) *Tambour* est une traverse dont on se sert pour empêcher les communications des chemins couverts aux redoutes et lunettes d'être enfilées.

(*Anat.*) *Membrane du tambour*; c'est une pellicule mince,

qui est incertain de ce qu'il doit mettre sur la toile, qui n'opère qu'à tâtons, comme s'il étoit dans les ténèbres.

TATOUER, v. a. du mot indieu *tatou*.

(*Hist. de l'Amér.*) Barioler le corps avec des couleurs imprégnées dans la peau.

TAUPE, s. f. du lat. *talpa*.

(*Chirurgie*) Espèce d'athérôme qui se forme sous le tégument de la tête. C'est une tumeur molle, de figure irrégulière, et qui contient un pus blanc et épais comme de la bouillie, et qui devient quelquefois si âcre, qu'il carie le crâne, et fait des sillons sous le cuir chevelu, comme la *taupe* en fait dans la terre, d'où vient le nom de cet abcès.

TAUTOCHRONE, adj. du grec ταὐτὸ (*tauto*), le même, et de χρόνος (*chronos*), tems: en même tems, en tems égaux.

(*Mécan.*) Il se dit des effets qui se font dans le même tems, c'est-à-dire qui commencent et qui finissent en tems égaux. Les vibrations d'un pendule, lorsqu'elles n'ont pas beaucoup d'étendue, sont sensiblement *tautochrones*.

Courbe tautochrone; c'est une courbe dont la propriété est telle, que si on laisse tomber un corps pesant le long de la cavité de cette courbe, il arrivera toujours dans le même tems au point le plus bas, de quelque point qu'il commence à partir. De *tautochrone* on a fait *tautochronisme*, pour désigner la propriété par laquelle une courbe est *tautochrone*; ainsi, on dit le *tautochronisme* des vibrations d'un pendule, le *tautochronisme* de la cycloïde.

TAUTOGRAMME, s. m. de grec ταὐτὸ (*tauto*), le même, et de γράμμα (*gramma*), lettre.

(*Poésie*) On appelle un poëme *tautogramme*, et des vers *tautogrammes*, ceux dont tous les mots commencent par une même lettre. Un allemand a composé un poëme de près de 1200 vers sur J.-C. crucifié, dont tous les mots commencent par un C. Il y a plusieurs de ces chefs-d'œuvres de patience et de mauvais goût. *Stultum est difficiles habere nugas.*

TAUTOLOGIE, s. f. du grec ταὐτὸ (*tauto*), le même, et de λόγος (*logos*), discours.

(*Gramm.*) Vice du discours qui consiste à répéter deux fois la même chose, ou à dire deux mots qui ont tout-à-fait la même signification.

TAUTOLOGIQUE, adj. même origine que TAUTOLOGIE, qui répète plusieurs fois la même chose.

(*Physique, acoustique*) *Échos tautologiques*; on appelle ainsi les échos qui répètent plusieurs fois le même ton, la même syllabe ou les mêmes mots.

TAUTOMÉTRIE, s. f. du grec ταὐτὸ (*tauto*), le même, et de μέτρον (*métron*), mesure: même mesure.

(*Didact.*) Répétition exacte et servile des mêmes mesures. La *tautométrie* est l'excès de la symétrie, et dégénère en vice, en excluant la variété.

TAUX, s. m. Corruption de *taxe*, taxer, du lat. *taxare*, dont on a fait *taxer* et *taux*.

(*Commerce*) Le prix établi pour la vente des denrées. Le denier auquel les intérêts de l'argent sont réglés.

TAXE, s. f. même origine que TAUX. *V.* ce mot.

(*Commerce, finances*) Réglement fait par autorité publique, pour le prix des denrées; imposition en deniers sur des personnes en certains cas; la somme portée par le réglement d'imposition.

Taxe d'entretien des routes; c'est une imposition établie en l'an 5, pour réparer et entretenir les grandes routes.

(*Pratique*) Liquidation qui se fait des dépens auxquels une partie adverse a été condamnée.

(*Hist. d'Angleterre*) *Taxe territoriale* ou *land-tax*; c'est une imposition établie en Angleterre, en 1692, sur les fonds territoriaux, ou les revenus que les propriétaires en retirent.

La *taxe* sur les terres a été accordée par le parlement, pendant 135 années de suite, et chaque fois pour une année seulement; mais elle fut rendue perpétuelle en 1798.

TAXIDERMIE, s. fém. du grec

τάξις (*taxis*), arrangement, disposition, fait de τάσσω (*tassó*), ranger, mettre en ordre, et de δέρμα (*derma*), peau.

(*Hist. nat.*) Terme nouvellement créé, pour exprimer l'art de préparer, monter et conserver les animaux.

Réaumur paroît être le premier qui ait publié quelques principes sur l'art de garantir de la corruption les peaux des oiseaux. Ces moyens consistoient à les mettre dans l'esprit-de-vin, pour les conserver pendant le voyage et la traversée, et à les monter ensuite sur un fil d'archal. Les plus gros animaux étoient bourrés avec de la paille, d'où est venu le mot empaillé, que les naturalistes modernes ont réformé pour y substituer celui de *monter*.

Schœffer qui vint après, se contenta de couper les oiseaux en deux parties, après les avoir dépouillés, et de les remplir de plâtre. C'est cette méthode perfectionnée qu'on suit encore en Allemagne.

Il parut à Lyon, en 1758, un ouvrage qui avoit pour titre: *Mémoire instructif sur la manière de rassembler et de préparer les diverses curiosités d'histoire naturelle*, dans lequel l'auteur pose quelques principes utiles à la *taxidermie*. En 1786, l'abbé Manesse publia un *Traité sur la manière d'empailler et de conserver les animaux et les pelleteries*. Cet ouvrage contient des avis fort utiles. Les alkalis sont les moyens qu'il emploie; mais cette substance qui attire puissamment l'humidité de l'air, se dissout dans les tems de dégel, et couvre les plumes et les pattes d'une liqueur salée qui fixe la poussière, et ternit les plumes. Il n'en est pas de même des grands quadrupèdes, on ne connoît pas encore de moyens préférables à ceux qu'il indique.

Mauduyt a donné un mémoire sur la manière de préparer les oiseaux morts, inséré dans la *cinquième livraison de l'Encyclopédie méthodique, hist. nat. des oiseaux*, v. 1re. et 2e partie. Mauduyt n'indique aucun moyen de conservation; et les fumigations sulfureuses qu'il fit adopter à M. Daubenton, lui parurent le *nec plus ultrà*, pour faire périr les insectes destructeurs.

Les Hollandois, qui sont grands amateurs d'oiseaux rares, suppléent à tous autres moyens de conservation, en fixant l'animal qu'ils ont monté, dans une boîte proportionnée à son volume, garnie en dedans de papier blanc, et ayant sur le devant un verre assujéti et mastiqué avec soin.

Les Anglois emploient les mêmes moyens pour conserver les animaux; mais cette manière de les enfermer se refuse à un arrangement méthodique, et l'œil et la science y perdent également.

En l'an X, il parut presque en même tems, deux ouvrages sur la *taxidermie*; l'un par M. Nicolas, l'autre par M. Henon. Le premier emploie une pommade savonneuse et une liqueur tannante, avec lesquelles il prétend que les animaux montés se conservent très-long-tems. Quant à M. Henon, l'essence de térébenthine est à peu près le seul préservatif qu'il indique; mais l'essence de térébenthine a l'inconvénient d'absorber et de ternir les couleurs, même les plus brillantes.

Les moyens qu'on emploie maintenant au muséum national de Paris, sont le savon arsenical de Becœur, apothicaire de Metz, et le créateur de l'art de la *taxidermie*, une colle de gomme et du coton gommé.

Pour la description des procédés, consultez l'article *Taxidermie* du nouveau dictionnaire d'histoire naturelle, tome XXI, rédigé par M. Dufresne, employé au muséum d'histoire naturelle de Paris.

TAXIS, s. m. du grec τάξις (*taxis*), ordre, arrangement, position, situation, fait de τάσσω (*tassó*), arranger, placer.

(*Chirurgie*) Terme grec qu'on a retenu en françois pour désigner la réduction de quelque partie du corps, dans sa place naturelle: telle est dans les hernies, la réduction de l'intestin ou de l'épiploon, qu'on fait rentrer dans la capacité du bas-ventre; telle est aussi la réduction des os dans les luxations; celle de la matrice, du vagin et de l'anus, lorsque ces parties sont déplacées.

TECHNIQUE, adject. du grec τεχνικὸς (*technikos*), dérivé de τέχνη (*techné*), art : ce qui appartient à un art.

(*Technol.*) Il se dit principalement des mots affectés aux arts. *Mot technique, expression technique, langage technique.*

TECHNOLOGIE, s. f. du grec τέχνη (*techné*), art, et de λόγος (*logos*), discours, traité : traité des arts en général.

TÉGUMENT, s. m. du latin *tegumentum*, fait de *tego*, couvrir : ce qui sert à couvrir, couverture, enveloppe.

(*Anat.*) On a donné le nom de *tégument* à la peau ou au derme, à l'épiderme et à la membrane cellulaire, parce que ces parties servent à couvrir et à envelopper tout le corps.

(*Botan.*) *Tégument propre ;* c'est le nom que Gœrtner a donné à la pellicule ou enveloppe immédiate de l'amande d'une graine.

TEIGNE, s. f. du lat. *tinea.*

(*Entomol.*) Genre d'insectes connus par les dégâts qu'ils font en rongeant, détruisant les étoffes de laine et les pelleteries.

(*Méd.*) Les médecins appellent *teigne*, une espèce de dartre corrosive, parce que, comme les *teignes* qui mangent les étoffes, elle ronge les tégumens de la tête, et les bulbes des cheveux.

(*Art vétérin.*) *Teigne* est aussi le nom d'une maladie qui attaque les chevaux, et qui consiste dans la pourriture de la fourchette du pied du cheval.

TEINT, s. m. *V.* TEINTURE.

TEINTE, s. f. du latin *tingere, tinctum.*

(*Peinture*) On entend par *teintes*, en peinture, des couleurs mêlées entr'elles, dans des proportions différentes, suivant les nuances dont on a besoin.

Ainsi on dit : avant que de peindre, il faut faire ses *teintes* ;

Les *teintes* doivent être posées avec bien de la justesse ;

Noyez les *teintes* les unes dans les autres, sans cependant les salir.

Tel peintre variait infiniment ses *teintes*, tel autre les employoit d'une manière fort simple.

Les *teintes* de Rubens sont vives.

Les *teintes* du Guide sont fraîches.

Le Corrège fondoit bien ses *teintes.*

TEINTURE, s. f. du latin *tingere, tinctum*, teindre.

(*Technol.*) Liqueur préparée pour teindre, et l'impression de couleur que cette liqueur laisse sur les étoffes et sur les autres choses que l'on teint.

Les couleurs dont on se sert pour teindre, sont, pour la plupart, tirées du règne végétal ou animal. Appliquées sur les étoffes, elles sont fixées par un mordant.

Les couleurs sont en général tirées des racines, des bois, des fleurs, des fruits ou des fécules.

Les mordans sont de diverses natures, selon celle de la couleur, car elles en demandent toutes un particulier. Les plus communs sont les sulfates d'alumine et de fer, l'acetate d'alumine, le muriate d'étain. Le tannin est aussi une espèce de mordant qui s'unit aux couleurs, et les rend plus solides. Les teintures sont la combinaison d'un mordant avec l'étoffe et une couleur.

(*Chimie*) *Teinture* se dit, en chimie, de la couleur d'un minéral ou d'un végétal, tirée par le moyen de quelque liqueur que ce soit.

(*Méd.*) *Teinture* est, en médecine, un extrait liquide des mixtes, chargé de leur couleur et de leur vertu, et séparé de leurs parties grossières, fait par le moyen d'un menstrue convenable.

TEINTURIEN, NE, adj. du lat. *tinctorius*, fait de *tingere, tinctum*, teindre.

(*Botan.*) Il se dit des parties des plantes qui sont ou peuvent être en usage dans la teinture.

TÉLÉGRAPHE, s. m. du grec τῆλε (*télé*), loin, et de γράφω (*grapho*), écrire : ce qui sert à écrire au loin.

(*Art des signaux*) Le *télégraphe* est destiné à transmettre au loin, et en très-peu de tems, la pensée, et tout ce qui peut intéresser le gouvernement, au moyen de différens signaux convenus, variables à l'infini

pour la signification, et transmis à des instrumens pareils, placés de distance en distance, sur des lieux élevés, d'où ils peuvent s'apercevoir avec des télescopes.

Les anciens ont connu l'art des signaux (*voy.* SIGNAL); ils ont employé les feux, les phares, les torches, les pavillons, les étendards, etc. pour annoncer promptement et au loin des avis ou des événemens prévus d'avance. Polybe fait particulièrement mention d'un certain Cléoxène qui avoit inventé une méthode par laquelle on pouvoit faire lire à un observateur ce qu'il étoit intéressant d'apprendre; mais quelques simples que fussent ces procédés, le défaut de lunettes devoit rendre très-courtes les distances entre les stations, et la plupart des signaux n'étoient visibles que de nuit.

Parmi les modernes, les premiers essais télégraphiques connus sont ceux de Kircher, de Kesler, d'Amontons, de Rob-Hook, de Gauthey, de Guyot et de Pauliau. Mais leurs méthodes, plus ou moins ingénieuses, n'auroient jamais pu présenter tous les avantages que M. Chappe a su réunir dans le télégraphe de son invention.

Ce *télégraphe* est composé d'un long châssis, garni de lames, à la manière des persiennes, tournant autour d'un axe, et fixé sur un mât, qui lui-même roule sur un pivot, et est maintenu, à la hauteur de dix pieds, par des jambes de force, de manière à rendre visibles tous les mouvemens de la machine.

Aux deux extrémités du châssis, sont deux ailes mouvantes, moitié moins longues, et dont le développement s'effectue en divers sens, par l'analyse des différentes inclinaisons de ces trois branches sur l'horizon, ou sur le mât vertical, et des positions où elles se trouvent les unes à l'égard des autres. On a cent signaux parfaitement prononcés, qui représentent des figures ou lettres dont on détermine la valeur. Le mécanisme du *télégraphe* est tel, que la manœuvre se fait sans peine et avec célérité; c'est à l'aide de bons télescopes et de pendules à secondes, que se font les observations, et que se communiquent les avis d'une extrémité à l'autre, souvent sans que les observateurs intermédiaires puissent pénétrer le sens de la missive.

Cette découverte date de 1793: ce fut le 12 juillet de cette année, que le comité d'instruction publique de la convention nationale en fit faire l'expérience. Le succès fut complet; et il fut reconnu qu'en treize minutes quarante secondes, la transmission d'une dépêche pouvoit se faire à la distance de quarante-huit lieues. La première nouvelle importante transmise à Paris par le *télégraphe*, fut la prise de Condé. On lut à la séance de la convention nationale, du 13 fructidor an 2, la dépêche *télégraphique* ainsi conçue:

Condé est au pouvoir de la république, et la garnison prisonnière de guerre. La convention répondit par la même voie.

L'invention du *télégraphe* a passé chez les différens peuples de l'Europe; d'autres ont cherché à étendre et à perfectionner ces établissemens.

On trouve dans la bibliothèque britannique, janvier 1796, des détails sur un télégraphe inventé par deux Irlandois. M. Edelvrantz, suédois, a fait un *traité du télégraphe*, dans lequel il propose différens procédés aussi simples qu'ingénieux. MM. Breguet et Britancourt ont présenté, en l'an 6, à l'Institut, un *télégraphe* de leur invention. M. Peytes-Montcabrier a imaginé un *télégraphe* marin, qu'il appelle *vigigraphe*; fait de *vigie*, sentinelle, et du grec γράφω (*graphô*), écrire, que l'on peut établir en 24 heures, et avec lequel on peut exécuter grand nombre de signaux avec exactitude et célérité. L'épreuve en a été faite avec succès à Rochefort.

TÉLÉPHIEN, adj. du grec τηλέφειος (*télépheios*), Téléphe, nom d'homme.

(*Chirurgie*) Epithète que l'on donne à un ulcère malin, très-difficile à guérir, ainsi appelé de Téléphe, qui avoit été blessé par Achille, et dont la plaie dégénéra en un pareil ulcère: on lui donne aussi le nom de CHIRONIEN. *V.* ce mot.

TÉLESCOPE, s. m. du gr. τῆλε (*télé*), loin, et de σκοπέω (*skopeô*),

regarder : ce qui sert à regarder de loin.

(*Optique, astronomie*) *Télescope*, au commencement du dix-septième siècle, ne signifioit qu'une lunette d'approche, un instrument formé de différens verres ajustés dans un tube pour voir les objets fort distans. Aujourd'hui, il se dit en France plus spécialement d'un instrument fait avec deux miroirs; mais les étrangers comprennent sous ce nom, ou ces deux espèces d'instrumens, ou en général tout ce qui sert à voir des objets très-éloignés, soit directement au travers de plusieurs verres, soit par réflexion, au moyen de plusieurs miroirs.

L'invention du *télescope* est une des plus belles dont les modernes puissent se vanter.

Quelques savans ont cru que les anciens avoient eu l'usage des *télescopes*, et que d'une tour fort élevée de la ville d'Alexandrie, on découvroit les vaisseaux qui en étoient éloignés de six cents milles; mais cela est impossible, puisque la rondeur de la terre empêche de voir de dessus une tour de cent cinquante pieds, un objet situé sur l'horizon à une plus grande distance que douze ou quatorze milles d'Hollande, et un vaisseau à la distance de vingt milles.

Jean-Baptiste Porta, noble napolitain, est le premier qui ait fait un *télescope*, comme il paroit par un passage assez obscur de sa magie naturelle, imprimée en 1529.

Soixante ans après, on présenta au prince Maurice de Nassau, un *télescope* de douze pouces de long; (3 $\frac{1}{4}$ décimètres), et fait par un lunetier de Middelbourg; mais les auteurs ne sont point d'accord sur le nom de cet artiste : Jean Sitturus, veut que ce soit Jean Lipperson, lunetier de Middelbourg; mais Pierre Borel, dans un volume composé exprès sur l'invention du *télescope*, fait voir que Zacharie Jansen, ou Hansen, en est le véritable inventeur. Voici de quelle manière on raconte que se fit cette découverte :

Des enfans en se jouant dans la boutique de leur père, lui firent remarquer que quand ils tenoient entre leurs doigts deux verres de lunettes, et qu'ils mettoient les verres l'un devant l'autre, à quelque distance, ils voyoient le coq de leur clocher, beaucoup plus gros que de coutume, et comme s'il étoit tout près d'eux, mais dans une situation renversée. Le père frappé de cette singularité, s'avisa d'ajuster deux verres sur une planche, en les y tenant debout à l'aide de deux cercles de laiton qu'on pouvoit approcher ou éloigner à volonté : avec ce secours on voyoit mieux et plus loin. D'autres ouvriers de la même ville firent usage à l'envi de cette même découverte, et par la nouvelle forme qu'ils lui donnèrent, ils s'en approprièrent tout l'honneur.

En 1620, Jacques Métius, frère d'Adrien Métius, professeur de mathématiques à Franker, se rendit à Middelbourg avec Drebel, et y acheta des *télescopes* des enfans de Zacharie; mais Simon Marius, en Allemagne, et Galilée en Italie, sont les premiers qui aient fait de longs *télescopes*, propres pour les observations astronomiques.

Le Rossi raconte que Galilée étant à Venise, apprit que l'on avoit fait en Hollande une espèce de verre optique, propre à rapprocher les objets; sur quoi s'étant mis à réfléchir sur la manière dont cela pouvoit se faire, il tailla deux morceaux de verre du mieux qu'il lui fut possible, et les ajusta aux deux bouts d'un tuyau d'orgue, ce qui lui réussit au point qu'immédiatement après, il fit voir à toute la noblesse vénitienne, toutes les merveilles de son invention, au sommet de la tour de Saint-Marc. Le Rossi ajoute que depuis ce tems-là, Galilée se donna tout entier à perfectionner le *télescope*, et que c'est par-là qu'il se rendit digne de l'honneur qu'on lui fit de l'en croire l'inventeur, et d'appeler cet instrument *le tube de Galilée*. Ce fut par ce moyen que Galilée aperçut des taches sur le soleil; il vit ensuite cet astre se mouvoir sur son axe, etc.

Divers savans, tels que Galilée, Kepler, Descartes, Grégory, Huyghens, Newton, etc., ont contribué successivement à porter le *télescope* au point de perfection où il est aujourd'hui.

Il y a différentes sortes de *télescopes* qui se distinguent par le nombre et par la forme de leurs verres, et qui reçoivent leurs noms de leurs différens usages.

Tel est le premier *télescope*, ou le *télescope* hollandois; celui de Galilée qui n'en diffère que par sa longueur; le *télescope* céleste ou astronomique; le *télescope* terrestre, et le *télescope* aérien; il y a encore le *télescope* composé de miroirs, ou à réflexion, et qu'en France on appelle plus particulièrement *télescope.*

Le *télescope* de Galilée, ou allemand, est composé d'un tuyau, à l'un des bouts duquel est un verre objectif, convexe, et à l'autre un verre oculaire concave; c'est la plus ancienne de toutes les formes des *télescopes*, et la seule qui ait été pratiquée avant Huyghens.

Le *télescope* ou *lunette astronomique*, diffère du *télescope* de Galilée, en ce que l'oculaire y est convexe, comme l'objectif. On lui a donné ce nom parce qu'on ne s'en sert que pour les observations astronomiques, à cause qu'il renverse les objets: Kepler en donna l'idée, et J. Scheiner l'exécuta.

Le *télescope aérien* est une espèce de *télescope* astronomique, dont les verres ne sont point renfermés dans un long tuyau. Ce n'est, à proprement parler, qu'une façon particulière de monter des verres objectifs, dont le foyer est très-long, et leurs oculaires, de façon qu'on puisse les diriger avec facilité pour observer les corps célestes pendant la nuit, et éviter les embarras des tuyaux qui deviennent fort incommodes lorsqu'ils sont très-longs. C'est au célèbre Huyghens que l'on est redevable de cette invention.

Le *télescope* terrestre, ou le *télescope* de jour, que l'on doit au père Rheita, est un *télescope* composé de quatre verres convexes, ou plans convexes, dont l'un sert d'objectif, et les trois autres d'oculaires. C'est le *telescope* astronomique auquel on a ajusté deux oculaires, afin de redresser l'image: au lieu qu'il est indifférent de voir les astres droits ou renversés, à cause de leur figure ronde. *V.* LUNETTES ASTRONOMIQUES.

On fait quelquefois des *télescopes* à trois verres; on en fait encore à cinq oculaires, et jusqu'ici il avoit paru qu'ils ne devoient représenter les objets que d'une manière plus foible, à cause des rayons qui doivent être interceptés en passant par chacun de ces verres. Cependant Dolond, célèbre opticien anglois, fit voir, vers 1760, par d'excellentes lunettes à six verres, que l'interception de ces rayons n'étoit point, autant qu'on l'imaginoit, un obstacle à la perfection des *télescopes*. Enfin, on a fait voir vers le même tems en Angleterre, des lunettes de nuit qui servent principalement sur mer, pour suivre un vaisseau dans l'obscurité, reconnoître une côte, l'entrée d'un port. Ces lunettes, dont la première idée est due au docteur Hook, sont composées d'un objectif d'un grand diamètre, afin qu'il puisse recevoir beaucoup de rayons, et d'un ou plusieurs oculaires. S'il n'y en a qu'un, on voit les objets renversés; mais cet inconvénient est de peu de conséquence, parce qu'il suffit, dans le cas où on s'en sert, de pouvoir distinguer les masses.

Le *télescope*, celui qu'en France on appelle proprement *télescope*, et ailleurs *télescope* à réflexion, catoptrique, ou cata-dioptrique, est principalement composé de miroirs en place de verres; et au lieu de représenter les objets par réfraction comme les autres, il les représente par réflexion.

On attribue ordinairement l'invention de ce *télescope* à Newton; cependant, s'il l'exécuta le premier, il ne fut pas celui qui en conçut la première idée. Il ne songea à ce *télescope*, comme il le dit lui-même, qu'en 1666; et trois ans auparavant, Jacques Grégory, savant géomètre écossois, avoit donné, dans son *Optica promota*, la description d'un *télescope* de cette espèce. Cassegrain, en France, avoit eu aussi, à peu près dans le même tems, une idée semblable; mais la première invention de ce *télescope* appartient véritablement au père Mersenne, qui y avoit pensé plus de 20 ans auparavant, et qui l'auroit probable-

ment exécuté, si Descartes, dont il avoit apparemment demandé le sentiment, touchant ces nouveaux *télescopes*, ne l'en avoit détourné.

Le premier essai de Newton fut un *télescope* de six pouces de long, avec lequel il pouvoit lire de plus loin qu'avec une bonne lunette de quatre pieds. Cependant, il se passa un long tems avant que persoune tenta de l'imiter. Ce ne fut qu'en 1719 que Halley parvint à en faire deux de cinq pieds trois pouces d'Angleterre, avec lesquels il voyoit les satellites de Saturne aussi distinctement qu'avec un *télescope* ordinaire de 123 pieds. Depuis ce tems-là, ces *télescopes* sont devenus communs de plus en plus. On en fait non-seulement en Angleterre, mais encore en France et en Hollande.

Dès 1773, Paris et Gonichon, et trois ans après Passemeot, avoient fait à Paris des *télescopes* à réflexion.

Le *télescope* à réflexion de Grégory est composé d'un tube, dans le fond duquel est un miroir concave, percé à son centre d'une ouverture; à l'autre extrémité est un autre miroir concave beaucoup plus petit, et dont la concavité fait partie d'une plus petite sphere que le grand miroir; il est placé de façon que son foyer se trouve un peu au delà du foyer du grand miroir.

L'objet y est grossi dans la raison composée de la distance du foyer du grand miroir à celle du foyer du petit, et de la distance du foyer du petit miroir au lieu de l'image, apres la seconde réflexion, à la longueur du foyer de l'oculaire.

Le *télescope* de Cassegrain ne diffère de celui de Grégory que par la forme du petit miroir qui est convexe au lieu d'être concave. Il résulte de cette forme deux choses: 1°. qu'on peut le faire plus court que celui de Grégory; 2°. qu'au lieu de représenter comme celui-ci les objets dans leur situation naturelle, il les renverse.

Le *télescope* de Newton diffère de celui de Grégory et de Cassegrain en ce que le grand miroir concave n'est point percé; le petit miroir n'est ni convexe ni concave, mais simplement plan, elliptique et incliné à l'axe du *télescope* de 45 degrés. L'oculaire convexe est placé sur le côté du *télescope*, dans la perpendiculaire à cet axe, tirée du centre du petit miroir. Ainsi, dans ce *télescope*, le grand miroir réfléchit les rayons qui viennent de l'objet sur le petit qui les réfléchit, à son tour sur l'oculaire d'où ils sortent parallèles.

Par la position de l'œil dans ce *télescope*, il est assez difficile de le diriger vers un objet; c'est pourquoi, pour y parvenir avec plus de facilité, on place dessus une petite lunette dioptrique dont l'axe est parallèle à celui du *télescope*. Les Anglois l'appellent un *trouveur;* nous l'appelons *chercheur*. M. Herschell, qui a surpassé tous les autres dans la construction des *télescopes*, les fait à la manière de Newton. Consultez l'*Optique de Smith*, pour la théorie, la construction et les usages des divers *télescopes*.

TÉLESCOPIQUE, adj. de TÉLESCOPE (*V.* ce mot): qui appartient au *télescope*.

(*Astron.*) Les astronomes appellent *étoiles télescopiques* les étoiles qui sont invisibles à la vue simple, et qu'on ne peut découvrir que par le secours d'une lunette ou d'un *télescope*. Toutes les étoiles au dessous de la sixième grandeur sont *télescopiques* pour des yeux ordinaires, et le nombre de ces étoiles *télescopiques* est immense.

TÉLÉSIE, s. f. du grec τελέσιος (*télésios*), parfait.

(*Minéral.*) Nom imposé par Hauï à la pierre précieuse vulgairement appelée SAPHIR. *Voy.* ce mot.

TELLURE, s. m. du latin *tellus*, *telluris*, la terre.

(*Minéral.*) Nouveau métal trouvé en 1782 dans les mines d'or de Transylvanie, par M. Muller de Reichen-Stein. M. Klaproth, qui en a fait l'analyse, lui a donné le nom de *tellurium*, en l'honneur de la terre, *tellus*, à l'exemple des anciens, qui donnèrent aux autres métaux les noms des différentes planètes.

Werner l'a nommé *sylvane*, parce que c'est en Transylvanie qu'on l'a découvert.

De *tellurien*, *tellure* ou *sylvane*,

est d'un blanc d'étain; il est très-fusible, volatil et fragile. Il est le moins dense de tous les métaux; sa pesanteur spécifique n'étaut que de 6115.

TÉMOIN, s. m. du latin *testimonium*, qui se trouve dans la signification de *testis* dans les anciens auteurs latins.

(*Pratique*) Celui qui est appelé en justice pour déposer ce qu'il sait de la vérité d'un fait contesté.

Témoins nécessaires; ce sont des témoins qui ne sont reçus que parce que la chose dont il s'agit n'a pu être connue que d'eux.

Témoin muet; c'est une chose qui peut servir d'indice, ou d'une sorte de preuve, ordinairement dans les affaires criminelles.

Témoins se dit encore de petits morceaux de tuile, d'ardoise, etc. qu'on enterre sous les bornes d'un champ, d'un héritage, afin de connoître dans la suite si ces bornes n'ont point été dérangées.

(*Manufact.*) *Témoins*, en termes de fabrique de draps, sont des parties de draps qui restent intondues.

(*Archit. civile et milit.*) *Témoins* se dit de certaines hauteurs faites de la même terre qu'on transporte, auxquelles on ne touche point. On les laisse dans les fondemens et lieux qu'on vide, afin de savoir au juste combien on a tiré de terre, en toises ou en pieds cubiques.

TEMPE, s. f. du latin *tempora*.

(*Anat.*) Les *tempes* sont deux régions de la tête situées sur les côtés de la partie chevelue, et se terminant en bas par les oreilles. On prétend qu'on a appelé cette partie de la tête *tempora*, parce qu'elle montre le tems ou l'âge de l'homme, à cause que c'est le poil de cet endroit-là qui blanchit le premier.

TEMPÉRAMENT, s. m. du lat. *temperamentum*, fait de *tempero*, régler, modérer, tempérer.

(*Méd.*) Les médecins entendent par *tempérament* une disposition particulière du corps, qui est produite par la combinaison particulière des principes dont il est composé: c'est une union et accord de ces principes, tant solides que liquides, qui se répriment et tempèrent mutuellement.

On distingue ordinairement quatre espèces de *tempéramens*, savoir: 1°. le sanguin et chaud; 2°. le pituiteux, flegmatique et froid; 3°. le mélancolique et atrabilaire; 4°. le bilieux et sec.

(*Diplomatie*) *Tempérament* se dit au figuré, en matière de négociation, des expédiens, des adoucissemens qu'on propose pour accommoder les affaires, raccorder les différens, concilier les esprits.

(*Musique*) Le *tempérament*, en musique, est une opération par laquelle au moyen d'une légère altération dans les intervalles, faisant évanouir la différence de deux sons voisins, on les confond en un, qui, sans choquer l'oreille, forme les intervalles respectifs de l'un et de l'autre.

TEMPÉRANT, TE, adjec. du latin *tempero*, modérer, tempérer.

(*Méd.*) Epithète que l'on donne aux remèdes qui ont la vertu de modérer l'érétisme des solides, et calmer l'effervescence des fluides.

TEMPÉRATURE, s. f. du latin *temperatura*, fait de *tempero*, régler, modérer, tempérer.

(*Physique*) Nom que l'on donne au degré de chaleur qui règne dans un lieu ou dans un corps. On dit: tel lieu ou tel corps est à telle température, en exprimant le degré de chaleur qui y règne.

On s'occupe depuis quelque tems de la connoissance de la température du globe terrestre dans différentes saisons, et à différens degrés d'élévation. Saussure a déjà fait d'excellentes observations en ce genre, qui engageront sans doute d'autres naturalistes à les continuer dans les souterreins les plus profonds des mines, où les circonstances ne lui ont pas permis de descendre.

TEMPÉRÉ, ÉE, adj. du latin *temperatus*, participe de *tempero*, modérer.

(*Elocut.*) *Style tempéré*; voisin du simple et du sublime, ou pour mieux dire également éloigné des deux, il n'a ni toute la finesse et la naïveté du premier, ni la véhémence du second; mais sa marche douce et

coulante a l'heureuse facilité de l'un, et quelquefois la noblesse de l'autre. Il tire son principal mérite des richesses de l'art, c'est-à-dire, que l'agrément des expressions, les tours nombreux et périodiques, et encore plus que tout cela les pensées fines et délicates, ingénieuses, forment son caractère.

(*Géogr.*) *Zones tempérées ;* ce sont celles qui sont placées entre la zone torride et les zones glaciales. *V.* ZONE.

TEMPÊTE, s. f. du latin *tempestas*, pour *temporis æstas*, agitation du tems.

(*Physique*) Orage, violente agitation de l'air causée par l'impétuosité des vents, et souvent mêlée de pluie, de grêle, d'éclairs, de tonnerre, etc.

TEMPLE, s. m. du lat. *templum*, dérivé, suivant quelques-uns, du grec τέμενος (*témènos*), qui signifie la même chose.

(*Culte relig.*) Edifice public consacré à Dieu, ou à ce qu'on révère comme Dieu.

Dans des tems où l'on ne connoissoit ni l'architecture, ni la sculpture, on choisit pour le culte religieux des bois plantés sur des hauteurs, et ces bois devinrent sacrés.

Les *temples* de pierre et de marbre s'élevèrent quand l'architecture eut fait des progrès.

C'est en Egypte que l'on a commencé à bâtir des temples. Le goût de cette construction fut porté de là chez les Assyriens, les Phéniciens, les Syriens ; ensuite il passa dans la Grèce avec les colonies, et de la Grèce il vint à Rome. Il n'y eut que quelques peuples, tels que les Perses, les Indiens, les Gètes et les Daces, qui persistèrent dans l'opinion qu'on ne devoit pas enfermer les dieux dans aucun édifice de la main des hommes, quelque magnifique qu'il pût être.

TEMPORAL, LE., adj. du lat. *tempora*, tempes, ce qui a rapport aux tempes.

(*Anat.*) *L'artère temporal*, la *fosse temporale*, le *muscle temporal*, le *nerf temporal*, l'*os temporal*.

TEMPOREL, ELLE, adj. du latin *temporalis*, fait de *tempus*, tems : qui passe avec le tems, périssable. Il est opposé à éternel, spirituel.

(*Hist. ecclés.*) *Temporel* est aussi substantif, et signifie le revenu qu'un ecclésiastique tire de son bénéfice.

TEMPS ou TEMS, s. m. du lat. *tempus :* la mesure de la durée des choses.

(*Astron.*) Le *tems* se mesure par le mouvement du soleil ; sa révolution d'orient en occident forme un jour ; sa révolution d'occident en orient forme l'année ; leurs subdivisions forment les mois, les heures, etc.

Quelques auteurs distinguent le *tems* en astronomique et en civil.

Le *tems astronomique* se compte d'un midi à l'autre, par la révolution diurne du soleil.

Le *tems civil* n'est autre chose que le *tems* astronomique, accommodé aux usages de la société civile, et divisé en années, mois et jours, que l'on compte d'un minuit à l'autre.

On distingue aussi dans l'astronomie, le *tems vrai* ou *apparent*, et le *tems moyen* ou *uniforme*. Voy. ÉQUATION DU TEMS.

(*Marine*) Le mot *tems* signifie, en termes de marine, comme dans le langage ordinaire, l'état actuel de l'atmosphère, de la mer et du vent.

Beau tems ; c'est un vent frais, favorable à la route.

Grand tems ; c'est un grand vent, favorable à la route, et qui fait faire beaucoup de chemin.

Gros tems ; c'est un mauvais *tems*, avec gros vent et grosse mer.

Petit tems ; c'est un *tems* où le vent souffle modérément, et fait faire peu de chemin.

Tems fait ; c'est un vent qui souffle depuis plusieurs jours, qui est favorable à la route, et qui promet de durer ; il est opposé à *tems incertain*.

Tems maniable ; c'est celui par lequel on peut faire faire toutes les évolutions que l'on veut, sans qu'un soit fatigué ni retardé par une grosse mer.

(*Musique*) *Tems* se dit en musique, de la mesure du son, quant à la durée.

On considère le *tems*, en musique, ou par rapport au mouvement général d'un air, et, dans ce sens, on dit qu'il est lent ou vite, ou, selon les parties aliquotes de chaque mesure, et qu'on appelle particulierement *tems*; ou, enfin, selon la valeur propre de chaque note.

(*Danse, escrime*) *Tems* se dit dans la danse, dans l'escrime, dans les exercices militaires, de certains momens, pendant lesquels il faut faire certains mouvemens qui sont distingués et séparés par des pauses.

(*Gramm.*) *Tems* se dit aussi en termes de grammaire, des différentes inflexions qui marquent dans les verbes, le *tems* où se passent les actions dont on parle.

(*Vénerie*) *Revoir de bon tems*; cette expression signifie trouver une voie fraiche et de la nuit. Si la voie est d'un jour ou deux, on dit qu'elle est de *vieux tems*.

TENABLE, adj. de tenir, en latin *teneo*.

(*Art milit.*) *Cette place n'est pas tenable*; cela signifie, en termes militaires, qu'elle est trop foible pour etre défendue.

TENACE, adj. du lat. *teneo*, tenir: qui tient fortement.

(*Physique*) On désigne par ce mot, ou par *tenacité*, cette qualité des corps par laquelle ils peuvent soutenir une pression, une force, un tiraillement considérable sans se rompre. La qualité qui lui est opposée est fragilité.

(*Botan.*) Il se dit de ce qui, au moyen de petites pointes hameçonnées, ou de petits poils crochus, s'accroche à ce qui le touche, et s'en détache difficilement. Le calice commun de la bardane, la gousse de beaucoup d'espèces d'*hédysare* sont tenaces.

TENAILLE, s. f. du latin *tenacula*, fait de *tenax*, qui tient fortement, dérivé de *teneo*, tenir.

(*Technol.*) Instrument de fer composé de deux pieces attachées l'une à l'autre, par une goupille, autour de laquelle elles s'ouvrent et se resserrent pour tenir ou pour arracher quelque chose.

(*Chirurgie*) Les chirurgiens appellent *tenailles* un instrument dont ils se servent pour couper des esquilles ou cartilages. Ce sont des espèces de pinces dont l'extrémité de chaque branche est un demi-croissant terminé par un tranchant.

(*Archit.*) En architecture, on appelle *tenailles de fer* ce que les ouvriers appellent aujourd'hui *louve*.

(*Art milit.*) *Tenaille*, en termes de fortification, est un ouvrage extérieur placé devant la courtine, entre les deux bastions, construit sur les lignes de défense.

TENAILLON, s. m. diminutif de *tenaille*.

(*Art milit.*) C'est le même ouvrage que celui qu'on appelle grande lunette. Il est composé de deux parties, dont chacune couvre les faces de la demi-lune, devant laquelle il est construit.

TENDANCE, s. f. du latin *tendo*, tendre, se diriger vers.

(*Physique*) Effort que fait un corps pour se porter vers un point quelconque. Tous les corps pesans ont une *tendance* vers le centre des graves. La *tendance* d'un corps mû circulairement, est de s'échapper par une *tangente*.

TENDON, s. m. du latin *tendo*, *tendinis*, fait de *tendo*, tendre.

(*Anat.*) Le *tendon* est une partie solide, glacé de bleu, qui termine ordinairement le muscle, et qui est de même composé de filets étroitement unis les uns avec les autres.

TENDRE, adj. du lat. *tener*: qui peut être aisément divisé, incisé.

(*Peinture*) *Couleurs tendres*; ce sont celles qui font sur les yeux le même effet que des choses délicates operent sur le tact. Des couleurs *tendres* sont opposées à des couleurs dures.

TENDREMENT, adverb. même origine que *tendre*: avec tendresse.

(*Peinture*) *Peindre tendrement*, ou *avec tendresse*; c'est peindre d'une maniere suave et moëlleuse. On dit de même en gravure, *burin tendre*. Le burin de Drevet avoit de la tendresse; celui de Balechou en manquoit.

(*Musique*) *Tendrement*, écrit à la tête d'un air, indique un mouvement lent et doux, des sons filés

gracieusement, et animés d'une expression tendre et touchante. Les Italiens se servent du mot *amoroso*, dans le même sens; mais le caractère de l'*amoroso* a plus d'accent; il est moins fade et plus passionné.

TENESME, s. m. du grec τενεσμὸς (*ténesmos*), tension, dérivé de τείνω (*teino*), tendre.

(*Médec.*) Le *ténesme* est une envie fréquente, pour ne pas dire continuelle, mais inutile, d'aller à la selle, sans rendre tout au plus qu'une petite quantité de matière visqueuse, mucilagineuse, sanguinolente ou purulente.

Le *ténesme* accompagne souvent la dyssenterie, la diarrhée, les hémorroïdes et la pierre : il est ainsi appelé, parce que, dans cette maladie, on sent une continuelle tension au fondement.

TENETTE, s. f. du lat. *tenacula*, fait de *teneo*, tenir.

(*Chirurgie*) Instrument de chirurgie fait en pince, propre à saisir et à fixer en embrassant. On s'en sert particulièrement pour saisir et tirer la pierre de la vessie, dans l'opération de la taille.

TENEUR, s. f. du latin *tenor*, suite, continuation.

(*Pratique*) Il se dit des dispositions contenues dans un acte, dans un contrat, dans un jugement.

Les arrêts confirmatifs des sentences portent qu'elles seront exécutées *selon leur forme et teneur.*

TENOR, s. m. Terme italien qui signifie TAILLE. *Voy.* ce mot.

TENSIF, VE, adj. du lat. *tendo, tensum*, tendre, étendre : accompagné de tension.

(*Méd.*) *Douleur tensive;* c'est une douleur accompagnée de tension.

TENSION, s. f. du lat. *tensio*, fait de *tendo, tensum*, tendre : état d'une chose tendue.

(*Musique*) Les différens tons que peut rendre la même corde, qui demeure toujours de la même longueur, dépendent des différens degrés de *tension.* V. TON.

TENTACULE, s. f. diminutif du lat. *tenta*, tente, fait de *tendo, tensum* ou *tentum*, tendre.

(*Hist. nat.*) Les *tentacules* sont des cornes mobiles, placées à l'extrémité antérieure des mollusques, au nombre de deux ou de quatre, et qui s'allongent et se raccourcissent à volonté.

TENTE, s. f. du lat. *tentorium*, fait de *tendo*, tendre.

(*Art. milit.*) Espèce de pavillon fait ordinairement de toile de coutil, etc., dont on se sert à la guerre, pour se mettre à couvert.

(*Chirurgie*) *Tente* se dit aussi d'un petit morceau de charpie, roulé, figuré comme un clou à tête ronde, qu'on introduit dans les plaies et les ulcères, pour porter les médicamens dans leur fond, pour donner issue à la matière, et pour les empêcher de se refermer avant que le fond soit rempli.

TENTIPELLE, s. m. du latin *tendo, tensum* ou *tentum*, tendre, et de *pellis*, peau : ce qui tend la peau.

(*Cosmét.*) Remède pour dérider, pour effacer les rides de la peau.

TENU, UE, adj. du lat. *tenuis*, fait de *tenuo*, amenuiser, affoiblir, amoindrir.

(*Didactique*) Terme didactique qui signifie menu, mince, *membrane tenue, particules tenues.*

TENUE, s. f. du latin *teneo*, tenir : état d'une chose ferme, stable et constante.

(*Musique*) *Tenue*, en termes de musique, est un son soutenu par une partie durant deux ou plusieurs mesures, tandis que d'autres parties travaillent.

(*Marine*) On dit en termes de marine, que la *tenue* est bonne, qu'un fond est de *bonne tenue*, lorsque les ancres mordent bien au fond et ne sont pas sujettes à y chasser par de gros vents; et l'on dit qu'un fond est de *mauvaise tenue*, lorsqu'il est mou, que les ancres le labourent facilement, ou bien lorsqu'il est composé de roches dures où l'ancre ne s'accroche pas suffisamment.

TÉORBE, s. m. *V.* TUORBE.

TEPHRAMANCIE, s. f. du grec τέφρα (*tephra*), cendre, et de μαντεία (*manteia*), divination.

(*Divinat.*) Espèce de divination dans laquelle on se servoit de la cen-

dre du feu qui avoit consumé les victimes dans les sacrifices, pour tirer des présages, c'est la même chose que SPODOMANCIE. *V.* ce mot.

TÉRATOSCOPIE, s. f. du grec τέρας (*téras*), génit. τέρατος (*tératos*), prodige, et de σκοπέω (*skopéo*), voir, considérer.

(*Divinat.*) Espèce de divination qui consiste à tirer des augures de l'apparition et la vue des monstres, des prodiges, des fantomes; comme accouchemens monstrueux, pluies de pierre, de sang, combats d'armées aériennes, etc.

TÉRÉBENTHINE, s. f. du grec τερέβινθος (*térébinthos*), arbre résineux du Levant.

(*Botan.*) Résine liquide qui découle naturellement ou par incision des térébinthes.

Le *térébinthe* ou pistachier *térébinthe* est originaire de l'île de Chio, et se trouve aussi dans quelques contrées méridionales de la France.

TÉRÉBRATION, s. f. du latin *terebra*, tarrière, et d'*ago*, agir, faire: l'action de percer avec une tarrière.

(*Agricult.*) Terme d'agriculture par lequel on exprime l'action de percer un arbre, pour en tirer la gomme, la résine.

TÉRET, ÈTE, adj. du latin *teres*, *teretis*, rond, long et cylindrique.

(*Botan.*) Il se dit des parties des plantes qui sont solides, sans angles, soit rentrans, soit saillans.

TÉRÉTIUSCULE, adj. dimin. de *téret*.

(*Botan.*) Presque *téret*.

TERGÉMINÉ, ÉE, adj. du latin *tergeminus*, triple, composé de *ter*, trois fois, et de *gemino*, accouplé, composé trois fois.

(*Botan.*) *Feuille tergéminée*; c'est une feuille composée, dont le pétiole commun se fourche au sommet en deux pétioles secondaires, dont chacun est muni de trois folioles, l'une à la base externe, et les deux autres terminales.

TERGIVERSATION, s. f. du latin *tergiversatio*, fait de *tergum*, le dos, et de *versor*, être dans l'habitude de faire, de tourner: l'action de faire voir le dos, de montrer le derrière.

(*Pratique*) L'action de tergiverser, ou faire des fuites, des chicanes, des obstacles, des difficultés pour empêcher la conclusion d'une affaire, ou pour ne pas faire de réponses positives.

TERME, s. m. du grec τέρμα (*terma*), borne, limite, dont les Latins ont fait *terminus*, dans le même sens.

(*Archit.*) *Termes* se dit, en architecture, des statues dont la partie inférieure se termine dans la forme d'un obélisque renversé, ce qui s'appelle gaîne. Le *terme* marin est celui qui se termine en queue de poisson.

(*Pratique*) *Terme* se prend au palais, pour l'échéance du délai, du jour auquel on doit payer ou faire ce qui est dû.

(*Géom.*) *Terme*, en géométrie, se prend quelquefois pour un point, pour une ligne, etc. Un point est le *terme* d'une ligne, une ligne est le *terme* d'une surface, et la surface est le *terme* d'un solide.

(*Algèbre*) *Termes d'une équation*; ce sont les différens monomes dont elle est composée.

(*Arithmét.*) *Termes de proportion*; ce sont les nombres ou quantités que l'on veut comparer les unes aux autres. Par exemple, 4 : 8 :: 6 : 12; alors 4, 8, 6, 12, sont appelés *les termes de la proportion*.

(*Astron.*) *Termes écliptiques*; ce sont les limites des distances de la lune à son nœud, nécessaires pour qu'il y ait éclipse.

(*Gramm.*) *Terme* signifie aussi mot, diction.

Terme propre, *terme figuré*, *terme technique*. *V.* PROPRE, FIGURÉ, TECHNIQUE.

TERMINAL, LE, adj. du lat. *terminalis*, fait de *terminus*, TERME. *V.* ce mot.

(*Botan.*) Qui occupe ou forme le sommet même d'une partie quelconque.

TERMINTHE, s. m. du grec τέρμινθος (*terminthos*), fruit du térébinthe.

(*Méd.*) Espèce de pustule ou de tubercule

tubercule inflammatoire, rond, noirâtre ou verdâtre, sur lequel il se forme une pustule noire et ronde, qui, en se desséchant, dégénère en bouton écailleux, semblable en quelque manière au fruit du térébinthe, en grec *terminthos*, d'où lui vient son nom.

TERNAIRE, adj. du lat. *ternarius*, nombre de trois.

(*Arithmét. anc.*) *Nombre ternaire*; c'est un nombre parfait, selon Plutarque; le nombre *ternaire* étoit fort en estime chez la plupart des peuples anciens.

TERNE, adj. de ternir, fait, suivant quelques-uns, du latin *terrenire* rendre semblable à de la terre; qui n'a point d'éclat, ou qui en a peu.

TERNÉS, ÉES, adj. du lat. *ternus*, du nombre de trois.

(*Botan.*) Il se dit des parties des plantes qui sont au nombre de trois, sur un support commun, ou fixées trois à trois, soit au même point, soit sur le même plan d'un axe ou réceptacle commun.

TERRAGE, s. m. de TERRE, (*V.* ce mot), et d'*ago*, faire, agir: l'action de terrer.

(*Raffinerie*) *Terrage* est le nom que les cultivateurs de la canne à sucre ont donné à une opération dont l'objet est d'enlever, à la faveur de l'eau et d'une terre argileuse, la portion de sirop qui reste à la surface des petits cristaux de sucre, réunis et agrégés en une masse conique, appelée *pain*. Pour cet effet, on verse sur la base du *pain*, une terre argileuse, délayée dans l'eau, à consistance de bouillie. Cette terre fait fonction d'éponge. Emportée par son propre poids, l'eau dissout le sirop, qui, devenu plus fluide, est entraîné vers la partie inférieure de la forme, et découle dans le pot sur lequel elle est placée. Telle est l'opération qu'on appelle *terrage*.

TERRAIN, s. m. du lat. barbare *terranium*, fait de *terra*, terre: espace de terre.

(*Art milit.*) On dit, en parlant d'un siége, que les assiégeans ont gagné du *terrein* peu à peu. On dit d'un fort, qu'il est dans une situation merveilleuse, mais sur un mauvais *terrain*.

TERRAQUÉ, ÉE, adj. formé du lat. *terra*, terre, et d'*aqua*, eau: composé de terre et d'eau.

(*Cosmologie*) Il n'est guère d'usage que dans cette phrase: *le globe terraqué*.

TERRASSE, s. f. du lat. barbare *terracia*, fait de *terra*, dont les Italiens ont fait *terrazo*.

(*Archit.*) Levée de terre dans un jardin, dans un parc, faite de main d'homme, pour la commodité de la promenade, ou pour le plaisir de la vue.

On dit d'un jardin, qu'il est en *terrasse*, pour dire qu'il est élevé en forme de *terrasse*.

Terrasse se dit aussi d'un ouvrage de maçonnerie, en forme de balcon et de galerie découverte.

Terrasse se dit encore du toit d'une maison, lorsqu'il est en plate-forme et à découvert.

(*Sculpture*) Les sculpteurs appellent *terrasse*, certains défauts qui se trouvent dans le marbre, et qui empêchent de lui donner un beau poli.

TERRASSÉ, ÉE, adj. même origine que TERRASSE.

(*Blason*) On dit, en termes de blason, qu'un arbre est *terrassé*, pour dire qu'on voit autour de l'arbre, la motte de terre dans laquelle sont ses racines. *Un tel porte d'argent à l'arbre de Sinople, terrassé de même.*

TERRE, s. f. du latin *terra*.

(*Astron.*) La *terre* est, suivant le système de Copernic, l'une des planètes qu'on appelle *premières*.

Dans l'hypothèse de Ptolémée, la *terre* est le centre du système solaire. *V.* SYSTÈME.

La *terre* est applatie vers les pôles. *V.* FIGURES DE LA TERRE; *V. aussi* PRÉCESSION, SAISONS, SPHÈRE, ZONE, GLOBE, AXE, DEGRÉ, PÔLE, etc.

(*Géogr.*) *Terre* se dit des diverses portions de la *terre*. *Terres australes, terres inconnues, terre ferme*, ou continent, par opposition aux îles.

(*Marine*) Le mot *terre*, accompagné de différens verbes, forme, dans le langage des gens de mer, dif-

férentes expressions dont voici les principales :

Terre ! terre ! (interjection) ; c'est un cri que fait l'homme qui aperçoit le premier la *terre*, après une longue traversée, où l'on n'a pas eu la vue de la *terre* depuis long-tems.

Être à terre ; c'est être près de *terre* dans un vaisseau.

Courir à terre ; c'est gouverner droit sur la *terre*.

Avoir le bord à terre ; c'est, lorsqu'on louvoie le long des côtes, être sur celui des deux bords qui vous mène vers la *terre*.

Être mangé par la terre ; c'est, en parlant d'un bâtiment, lorsqu'étant vu de loin, il semble collé contre une *terre*, et se distingue à peine, parce que ses mâts et ses voiles se confondent avec les différens objets de la côte.

Noyer la terre ; voy. NOYER.

Brise de terre ; voy. BRISE.

(*Minéral.*) *Terres ;* on appelle ainsi les substances qui forment la base de toutes les pierres, et dont quelques-unes entrent dans la composition des corps organisés.

On les regarde comme des substances simples, parce que l'art n'est pas encore parvenu à les composer ni à les décomposer. On en connoit aujourd'hui neuf :

1°. La *silice*, qui forme la base des roches primitives, et de toutes les pierres quartzeuses et silicées.

2°. L'*alumine*, qui entre pour beaucoup dans la composition des schistes, des ardoises, des argiles, etc.

3°. La *chaux* ou *terre calcaire*, qui fait la base des marbres.

4°. La *magnésie*, qui entre comme partie essentielle dans la composition des serpentines, des stéatites, des talcs, et autres pierres connues sous le nom de *magnésiennes*.

5°. La *zircone*, qui fait la base du *zircon*, appelé par corruption *jargon*, et de l'hyacinthe.

6°. La *baryte* ou *terre pesante*, qui est la base du sulfate de baryte ou *spath pesant*. De très-habiles naturalistes la regardent comme un oxide métallique.

7°. La *strontiane*, qui est la base de la *strontianite* ou la carbonate de *strontiane*, et de la célestine ou sulfate de *strontiane*. Il paroit aussi que c'est une *terre* qui éprouve un commencement de métallisation.

8°. La *glucine*, découverte par Vauquelin dans l'aigue-marine, ou émeraude de Sibérie, et dans l'émeraude du Pérou.

9°. L'*yttria*, découverte dans le minéral nommé *gadolinite*.

Les quatre premières de ces terres sont anciennement connues ; les cinq autres sont des découvertes de la chimie moderne.

Tromsdorff a cru avoir découvert dans le béril de Saxe, une dixième *terre*, qu'il a nommée AGUSTINE, (*V.* ce mot) ; mais cette découverte n'a pas été confirmée.

Terre absorbante ; on donnoit autrefois ce nom à une substance qu'on regardoit comme le *principe terreux* par excellence ; mais la chimie moderne ayant reconnu neuf espèces de terres simples, il ne peut plus y avoir de *principe terreux* unique.

(*Méd.*) On donne, en médecine, le nom de *terres absorbantes* à différentes sortes de *terres* auxquelles on attribue la propriété d'absorber les humeurs viciées de l'estomac. Telles sont la magnésie, les yeux d'écrevisse, les coquilles d'œuf, les bols de terres bolaires.

(*Minéral.*) *Terre adamique ;* c'est le nom que les anciens naturalistes donnoient à diverses substances terreuses, et même à des oxides métalliques, tels que l'ocre rouge.

Terre alkaline ; c'est une terre qui possède plusieurs propriétés des alkalis, et notamment celle de se combiner avec tous les acides, comme la *chaux*, la *magnésie*, la *baryte*, la *strontiane*.

Terre alumineuse ; voy. ALUMINE.

Terre animale ; quand on donne ce nom au résidu de la putréfaction des cadavres, c'est un terreau composé d'un grand nombre de substances différentes. La *terre animale* obtenue par la combustion, est un phosphate de chaux.

Terre argileuse ; v. ARGILE.

Terre arsénicale ; c'est l'oxide d'arsenic.

Terre bleue ; on a donné ce nom, tantôt à du prussiate de fer natif, tantôt à des terres argileuses colorées par le cuivre, tantôt aux cendres bleues natives, qui sont un carbonate de cuivre pulvérulent.

Terre bitumineuse ; v. HOUILLE.

Terre bolaire, ou bol, ou *terre sigillée ;* voy. BOL.

Terre calcaire ; voy. CHAUX.

Terre forte ; on donne ce nom aux terres mélangées où l'argile domine.

Terre à foulon ; voy. FOULON.

Terre jaune ; voy. OCRE.

Terre métallique ; on donnoit autrefois ce nom aux oxides des métaux.

Terre novale ; les agriculteurs donnent ce nom à une terre *nouvellement* défrichée.

Terre d'ombre ; c'est une matière terreuse, d'une couleur brune assez obscure, qu'on emploie principalement en peinture. Il y a deux substances très-différentes qui portent le même nom : la *terre d'ombre*, proprement dite, que l'on a d'abord tirée des environs de la ville de Nocéra, ville d'Ombrie, d'où lui vient son nom, et qu'on tire aujourd'hui de l'île de Chypre. La seconde est la *terre d'ombre végétale ;* c'est un bois fossile converti en une espèce de tannée, de couleur brune, qui se réduit facilement en poudre. On l'emploie en peinture, soit à l'huile, soit en détrempe.

Terre pesante ; voy. BARYTE.

Terre à pipe ; c'est une argile blanche et fine, qu'on trouve aux environs de Rouen, et qu'on transporte en Hollande, où l'on en fabrique une immense quantité de pipes.

Terre à porcelaine ; voy. KAOLIN, PETUN-TSE.

TERRE A POTIER ; voy. ARGILE.

TERRE QUARTZEUSE ; voy. SILICE.

TERRE VEGÉTALE, ou *humus*, ou *terreau ;* c'est la couche superficielle qui presque par-tout couvre le sol, et qui est communément composée de trois sortes de terre : l'*argile*, la *terre calcaire* et la *terre quartzeuse*, mêlées du débris des corps organisés, et sur-tout des végétaux, qui, tous les ans, l'embellissent de leur verdure, et tous les ans y laissent leurs dépouilles.

Terre vierge ; on appelle ainsi la *terre* qui n'a jamais été soumise à la culture.

TERREAU, s. m. diminutif de TERRE.

(*Agricult., jardin.*) On donne ce nom à la terre produite par la décomposition des végétaux et des animaux de toute espèce, mais particulièrement à celle si éminemment noire, légère, substantielle, et, en général si recherchée des cultivateurs et des fleuristes en particulier, qui provient des couches des jardins.

Les jardiniers s'en servent pour garnir les couches, afin d'avancer la végétation des plantes et des légumes. Afin de le rendre gras et vif, ils ont soin de l'amonceler en brisant les vieilles couches. Toutes sortes d'herbages entassés depuis long-tems, et réduits en terre, forment un excellent *terreau*.

TERRE-PLEIN, ou TERRE-PLAIN, s. m. du lat. *terra*, terre, et de *planus*, plat, uni.

(*Archit.*) *Terre-plein* se dit en architecture, de toute terre rapportée entre deux murs de maçonnerie, pour servir de terrasse ou de chemin pour communiquer d'un lieu à un autre.

(*Fortificat.*) *Terre-plein* est aussi la superficie horizontale du rempart, c'est-à-dire, la partie supérieure du rempart, qui est à peu près parallèle au rez-de-chaussée, et qui, du côté de la campagne, est terminée par un parapet, et du côté de la place par le talus extérieur.

TERREUR, s. f. du lat. *terror*, effroi, épouvante.

(*Art milit.*) *Terreur panique ;* voy. PANIQUE.

On expliqueroit difficilement les *terreurs paniques* qui arrivent dans les armées, tant la cause en est cachée et inconnue. Elles arrivent ordinairement lorsque les armées sont proches ou en présence, ou après quelque échec ou quelque renfort arrivé à l'ennemi. Alors, peu de chose est capable de jeter l'armée dans l'épouvante et la *terreur*, et sur-tout

dans le silence et les ténèbres de la nuit. Xénophon, qui est un maître dans la science des armes, dit qu'il est avantageux, lorsqu'il arrive une *terreur panique* dans une armée, de la tourner en plaisanterie.

TERRIER, s. m. du latin barb. *terrarium*.

(*Chasse*) Trou, cavité dans la terre, où certains animaux se retirent. *Terrier de lapin, terrier de renard.*

Terrier se dit aussi d'un chien propre à chasser le lapin, le blaireau, etc.

(*Rég. féodal*) *Papier terrier;* c'étoit, avant la révolution, un registre contenant le dénombrement des particuliers qui relevoient d'une seigneurie, et le détail des droits, cens et rentes qui y étoient dus.

TERRITOIRE, s. f. du lat. *territorium*, dérivé de *terra*, terre : étendue de terre.

(*Écon. polit.*) Etendue de pays occupée par une puissance ou un état politique.

Il se dit aussi de l'espace de terre qui dépend d'une juridiction.

TERROIR, s. m. du lat. *terra*.

(*Agricult.*) Terre considérée par rapport à l'agriculture. *Terroir fertile, terroir aride.*

TERSET ou TERCET, s. m. du grec τριστιχὸς (*tristichos*), qui procède de trois en trois.

(*Poésie*) Il se dit de trois vers qui sont liés ou qui marchent ensemble.

Le sonnet est composé de deux quatrains et de deux *tercets*. En Italie, plusieurs poëmes sont faits par *tercets*.

TERTRE, s. m. du celtique *tertr*, colline.

(*Topogr.*) Éminence de terre, monticule qui s'élève au milieu d'une plaine, et qui est détachée des côtes voisines. Quelques naturalistes ont remarqué que ces plaines sont les vastes lits des anciens fleuves, et que les *tertres* sont des petites îles que ces fleuves avoient formées par l'accumulation de leurs dépôts.

TEST ou TÊT, s. m. du latin *testa*, coquille.

(*Conchyliologie*) On appelle ainsi la substance de l'enveloppe des mollusques conquilifères, des tortues, des crustacés et des oursins.

(*Métallurg.*) *Test* ou *têt* est encore une espèce de coupelle dont on se sert dans l'affinage ou dans l'opération de la coupelle en grand. Le *têt* sert ordinairement à rotir, à griller la mine dans les essais docimastiques.

(*Hist. d'Anglet.*) *Serment du test*, ou serment d'épreuve. On donne ce nom, en Angleterre, à l'acte de soumission, ou un formulaire de serment, établi par acte du parlement, au préjudice des catholiques romains, par lequel on reconnoît la suprématie du roi, et l'on renonce à la primauté du pape. Ce serment est ainsi appelé, parce qu'on le regarde comme l'épreuve, la pierre de touche, et la plus grande marque de fidélité pour le gouvernement établi, et l'on ne peut obtenir aucun emploi sans cette condition.

TESTACÉ, ÉE, adj. du lat. *testa*, coquille, écaille : garni d'écailles.

(*Hist. nat.*) Ce nom a été appliqué anciennement à tous les animaux qui avoient une enveloppe solide. Aujourd'hui on n'applique plus ce mot qu'aux coquillages.

(*Minéral.*) De *testacés*, les minéralogistes ont fait *testacites*, pour désigner les coquilles pétrifiées. *Testacite* vient du latin *testa*, coquille, et du grec λίθος (*lithos*), coquille, pierre, ou coquille pétrifiée.

TESTAMENT, s. m. du lat. *testamentum*, fait de *testor*, témoigner, assurer, déclarer.

Le *testament* est un acte par lequel le testateur dispose, pour le tems où il n'existera plus, de tout ou partie de ses biens, et qu'il peut révoquer.

Testament olographe; c'est celui qui est écrit en entier, daté et signé de la main du testateur. Il n'est assujéti à aucune forme.

Testament authentique ou par acte public; c'est celui qui est reçu par deux notaires, qui leur est dicté par le testateur, et qui est écrit par l'un de ces notaires, tel qu'il est dicté.

Testament mystique; c'est celui qui est caché au notaire ou aux témoins qui le reçoivent. Ce testament

est entièrement écrit, daté et signé de la main du testateur; mais il est tenu de le présenter aux notaires et aux témoins, et d'écrire en leur présence, que le papier qu'il présente est son testament.

Testament mutuel; c'est celui qui est fait réciproquement entre conjoints ou autres, au profit du survivant.

Testament nuncupatif; c'est celui qui est fait de vive voix, et sans écrit. *V.* NUNCUPATIF.

TESTICULE, s. m. du lat. *testiculus*, diminutif de *testis*, témoin: petit témoin.

(*Anat.*) C'est le nom de deux glandes destinées à sécréter du sang l'humeur séminale. Elles sont ainsi appelées, parce que les anatomistes les ont regardées comme deux petits témoins dont la présence est nécessaire pour constater la virilité.

Il paroit cependant que le témoignage d'un seul suffit en cette matière, puisqu'on a vu des hommes féconds, qui n'étoient cependant pourvus que d'un seul *testicule*, comme le dictateur Sylla, et le conquérant tartare Tamerlan.

Il y a des hommes qui paroissent à l'extérieur, n'avoir point de *testicules;* mais c'est parce que ces organes sont demeurés dans la cavité du bas-ventre; loin que ces individus soient impuissans, on les dit beaucoup plus ardens que les autres, à cause de la chaleur continuelle dont leurs *testicules* sont pénétrés. C'est pour cela que plusieurs animaux, ayant leurs *testicules* toujours attachés près des reins, sont d'un tempérament très-porté à l'amour, témoin parmi les oiseaux, les coqs, les moineaux; et, parmi les quadrupèdes, les rats, les lapins, les lièvres, etc.

TESTUDO, s. Mot latin qui signifie *tortue.*

(*Méd.*) Tumeur enkistée, analogue au meliceris, large et ronde comme une écaille de *tortue*, d'où lui vient son nom. Elle se forme à la tête, et cause quelquefois, par sa suppuration, autant d'accidens que le talpa.

TÉTANOS, s. m. du grec τιταίνω (*tétaino*), tendre.

(*Méd.*) Sorte de spasme, ou convulsion universelle qui saisit tout le corps à la fois. Le *tétanos* est rare dans les climats tempérés: il est beaucoup plus commun dans les pays chauds.

TÊTE, s. f. de *testa*, coquille, écaille.

(*Anat.*) L'une des trois principales cavités du tronc; c'est cette partie ronde et oblongue située au dessus du tronc, qui renferme non-seulement le cerveau généralement pris, mais encore les principaux organes des sens.

(*Vénerie*) *Tête* se dit des bois ou cornes des bêtes fauves: elles quittent tous les ans leurs *têtes*, et on connoit leur âge par leur *tête.*

Tête bien née; cette expression sert à désigner la belle venue et la régularité du bois.

Tête portant brochure; c'est celle qui a trois ou quatre chevilles, *andouillers* ou *épois*, à la sommité du bois.

Tête enfourchée ou *bien chevillée;* c'est celle dont les dards du sommet font la fourche.

Tête pommée; c'est celle qui représente à sa sommité une main ouverte.

Tête couronnée; c'est celle qui forme avec ses cors une espèce de couronne: c'est la plus rare.

Tête faux marquée; c'est celle dont les cors ne sont pas égaux en nombre de chaque côté: par exemple, quand il y en a six d'un côté et cinq de l'autre, le cerf porte alors, dans le langage de la vénerie, quatorze *faux marqués*, le plus emportant le moins.

(*Fauconnerie*) *Faire la tête d'un oiseau de vol;* c'est l'accoutumer au chaperon.

(*Arts du dessin*) *Tête* se dit de la représentation, de l'imitation d'une *tête* humaine par un peintre, un sculpteur, etc. *Tête grecque, tête antique; c'est une tête du Carruche, c'est une tête du Titien.*

(*Numismat.*) *Tête*, en parlant de médailles, est le côté de l'effigie.

(*Art milit.*) *Tête du camp;* c'est le terrein du campement qui fait face vers la campagne: c'est à la *tête du camp* que l'on monte le bivouac.

Tête de la sape, tête de la tranchée; c'est la partie la plus avancée, la plus proche de l'ennemi.

Tête d'ouvrage à corne; ce sont les deux demi-bastions et sa courtine.

Tête d'un ouvrage à couronne; c'est un espace qui comprend un bastion, deux demi-bastions avec leur courtine et leurs flancs.

(*Archit.*) *Tête de chevalement;* c'est une pièce de bois qui porte sur deux étais, pour soutenir quelque pan de mur ou quelqu'encoignure, pendant qu'on fait une reprise par sous-œuvre.

Tête de mur; c'est ce qui paroît de l'épaisseur d'un mur dans une ouverture, qui est le plus souvent revêtu d'une chaine de pierre ou d'une jambe étrière.

Tête de voussoir; c'est la partie du devant ou du derriere d'un voussoir d'arc.

(*Marine*) *Tête* est un terme de construction.

Longueur du vaisseau de tête en tete; cette phrase, dans laquelle on sous-entend de la *tête de l'estambot à celle de l'étrave,* signifie la dimension de la longueur d'un vaisseau.

Tête se dit quelquefois de la partie la plus en avant du vaisseau, et ce qui est le plus en avant dans une escadre, une armée navale ou un convoi.

Vaisseau de tête; c'est celui qui ouvre la marche, et qui se trouve posté le plus en avant de la ligne, ou à la tête de la ligne.

Faire tête, on sous-entend au vent; c'est faire roidir le cable après avoir mouillé, afin de faire enfoncer les pattes de l'ancre.

(*Manége*) On dit qu'un cheval place bien sa *tête,* pour dire qu'il porte en beau lieu, en parlant de son action et de son encolure. On dit qu'il a la *tête* dedans, quand il manie sur les voltes de biais, et en pliant un peu la tête.

Courir les têtes; on appelle ainsi un exercice de manége où le cavalier perce plusieurs *têtes* de carton qui sont à terre, avec diverses sortes d'armes, tandis que le cheval galope.

TÉTRA, du grec τέτρα (*tétra*), contraction de τέτταρα (*tettara*), qui signifie quatre. Ce mot entre dans la composition de plusieurs mots grecs et françois.

TÉTRACORDE, s. m. du grec τέτρα (*tétra*), quatre, et de χορδὴ (*chordé*), corde : à quatre cordes.

(*Musique ancienne*) C'étoit, dans la musique ancienne, un ordre ou système particulier de sons, dont les cordes extrêmes sonnoient la quarte. Ce système s'appeloit *tétracorde,* parce que les sons qui le composoient étoient ordinairement au nombre de quatre, ce qui pourtant n'étoit pas toujours vrai.

TÉTRADACTYLE, adj. du grec τέτρα (*tétra*), quatre, et de δάκτυλος (*daktulos*), doigt : à quatre doigts.

(*Hist. nat.*) Il se dit des animaux qui ont quatre doigts à chaque pied. L'*hyppopotame* est de ce nombre.

TETRADYNAMIE, s. f. du grec τέτρα (*tetra*), et de δύναμις (*dunamis*), puissance : à quatre puissances génératrices.

(*Botan.*) C'est le nom que Linnæus a donné à la classe XV de son Système sexuel, celle qui renferme les plantes qui ont quatre grandes étamines et deux plus courtes et opposées, et dont le fruit est ou une silique ou une silicule. Les plantes qui la composent ont été appelées crucifères par Tournefort, à raison de la disposition de leurs pétales.

TÉTRAÈDRE, s. m. du grec τέτρα (*tétra*), quatre, et d'ἕδρα (*hédra*), siége, base : à quatre bases.

(*Géom.*) C'est ainsi que les géomètres appellent l'un des cinq corps réguliers, celui qui est composé de quatre triangles équilatéraux; c'est-à-dire, qui ont les faces et les angles égaux.

(*Cristallographie*) M. Hauï a aussi donné ce nom à un cristal, lorsqu'il présente la forme du tétraèdre régulier, comme forme secondaire, tel que le sulfate de zinc tétraèdre.

TÉTRAGONE, adj. du grec τέτρα (*tétra*), quatre, et de γωνία (*gonia*), angle : à quatre angles.

(*Géom.*) Figure de quatre angles. Ainsi, le quarré, le parallélogramme,

le rhombe, le trapèse, sont des figures *tétragones*.

TÉTRAGONISME, s. f. même origine que TÉTRAGONE.

(*Géom.*) C'est un terme dont quelques auteurs font usage pour exprimer la quadrature du cercle.

TÉTRAGINIE, s. f. du grec τέτρα (*tétra*), quatre, et de γυνὴ (*gunè*), femme : à quatre parties, femelles.

(*Botan.*) C'est le nom du quatrième ordre des treize premières classes du Système sexuel de Linnæus, celui qui comprend les plantes qui ont quatre parties femelles ou quatre pistils.

TÉTRALOGIE, s. f. du grec τέτρα (*tétra*), quatre, et de λόγος (*logos*), discours; ce qui est composé de quatre discours.

(*Hist. anc.*) C'étoit le nom d'une sorte de combat littéraire, qui avoit lieu chez les Grecs, et qui consistoit à disputer le prix par quatre pièces dramatiques.

TÉTRAMÈTRE, s. m. du grec τέτρα (*tétra*), quatre, et de μέτρον (*métron*), mesure, pied : à quatre mesures, à quatre pieds.

(*Poésie gr. et lat.*) Sorte de vers grec ou latin composé de quatre pieds. On ne trouve de ces sortes de vers, que dans les comiques, comme Térence.

TÉTRANDRIE, s. f. du grec τέτρα (*tétra*), quatre, et d'ἀνδρὸς (*andros*), génitif d'ἀνὴρ (*anér*), homme, mari : à quatre maris.

(*Botan.*) Nom donné par Linnæus à la quatrième classe de son Système sexuel, celle qui comprend les plantes qui ont quatre parties mâles ou quatre étamines égales en hauteur.

TÉTRAPASTE ou TÉTRAPASTON, s. m. du grec τέτρα (*tétra*), quatre, et de σπάω (*spao*), tirer : à quatre poulies.

(*Mécan.*) C'est le nom d'une machine composée de quatre poulies.

TÉTRAPÉTALE, adj. du grec τέτρα (*tétra*), quatre, et de πέταλον (*pétalon*), pétale : feuille à quatre pétales.

(*Botan.*) Il se dit des fleurs composées de quatre feuilles ou *pétales*.

TÉTRAPHYLLE, adj. du grec τέτρα (*tétra*), quatre, et de φύλλον (*phullon*), feuille : à quatre feuilles.

(*Botan.*) Qui est composé de quatre folioles.

TÉTRAPLES, s. m. pl. du grec τέτρα (*tétra*), quatre, et d'ἁπλόω (*haploô*), développer : à quatre versions.

(*Littérat. sacrée*) C'étoit le nom d'une bible rangée par Origène sur quatre colonnes. Dans chaque colonne étoit une version différente : celle d'Aquila, de Symmaque, des Septante et de Théodoston; cet ouvrage fut composé après les HEXAPLES (*V.* ce mot), pour la commodité de ceux qui ne pouvoient avoir les *hexaples*.

TÉTRAPODE, adj. du grec τέτρα (*tétra*), quatre, et de πούς (*pous*), génit. ποδὸς (*podos*), pied : à quatre pieds.

(*Hist. nat.*) Animal à quatre pieds : quadrupède.

TÉTRAPODOLOGIE, s. f. du grec τέτρα (*tétra*), quatre, de πούς (*pous*), génit. ποδὸς (*podos*), pied, et de λόγος (*logos*), discours, traité.

(*Hist. nat.*) Partie de la zoologie qui traite des animaux à quatre pieds ou des quadrupèdes.

TÉTRAPTÈRE, adj. du grec τέτρα (*tétra*), quatre, et de πτέρον (*ptéron*), aile : à quatre ailes.

(*Botan.*) Qui est composé de quatre ailes.

TÉTRARQUE, s. m. du grec τέτρα (*tétra*), quatre, et d'ἀρχὴ (*archè*), empire, gouvernement.

(*Écon. polit.*) Titre par lequel on désignoit des princes du second ordre, subordonnés à une puissance supérieure; et ainsi nommés, parce que leurs Etats étoient censés faire à peu près la quatrième portion d'un royaume démembré.

On appeloit *tétrarchat* ou *tétrarchie*, la principauté d'un *tétrarque*.

TÉTRASPERME, adj. du grec τέτρα (*tétra*), quatre, et de σπέρμα (*sperma*), semence : à quatre graines.

(*Botan.*) Portant ou renfermant quatre semences.

TÉTRASTILE ou TÉTRAS-

TYLE, s. m. du grec τέτρα (*tétra*), quatre, et de στύλος (*stulos*), colonne : à quatre colonnes.

(*Archit.*) Bâtiment soutenu par quatre colonnes de front.

TÉTRASTIQUE, s. m. du grec τέτρα (*tétra*), quatre, et de στίχος (*stichos*), vers.

(*Poésie*) Quatrain, stance, couplet de quatre vers.

TÉTRASYLLABE, s. m. du grec τέτρα (*tétra*), quatre, et de συλλαβὴ (*sullabé*), syllabe.

(*Gramm.*) Mot composé de quatre syllabes.

TEUTONIQUE, adj. du latin *teutones* ou *teutoni*, *theotitci*, *teutisci*, *teufisci*, nom d'un ancien peuple de Germanie : qui appartient aux Teutons.

(*Chevalerie*) *Ordre teutonique ;* cet ordre prit naissance l'an 1190, au camp des Croisés, devant la ville de Saint-Jean-d'Acre. Quelques citoyens de Lubeck et de Brême, touchés de compassion pour le grand nombre de malades et de blessés, qui se trouvoit dans l'armée des Croisés, consacrèrent leurs biens et leurs personnes au soulagement de ces infortunés. Pour cet effet, ils dressèrent une tente avec la voile d'un certain vaisseau Teutonique, nommé Cocka, y reçurent tous les infirmes et les blessés de leur nation, et les traitèrent avec tout le soin qu'inspire la plus tendre charité. Le roi et le patriarche de Jérusalem engagèrent Frédéric, duc de Souabe, qui commandoit le corps des Croisés allemands, à écrire au roi de Germanie, Henri, son frère, pour demander au pape Célestin III, la confirmation de cet établissemont. Henri fit la demande, et obtint une bulle datée du 12 février 1191, par laquelle Célestin confirmoit l'institut des Frères-Hospitaliers *teutoniques*, de Notre-Dame de Sion ; leur ordonnant de porter une croix noire sur un manteau blanc, et de vivre sous la règle de saint Augustin, avec tous les priviléges accordés aux hospitaliers de Saint-Jean, et aux chevaliers du Temple. Bientôt les hospitaliers *teutoniques* devinrent militaires, sur le modèle des deux ordres qui les avoient précédés. Ils possédèrent en toute souveraineté la Prusse, la Livonie, les duchés de Comlande et de Sémigal ; mais la discorde s'étant introduite parmi eux, les princes voisins en profitèrent pour enlever à l'ordre une partie de ses possessions. Le luthéranisme acheva sa ruine. Les chevaliers qui persistèrent dans la religion catholique, furent obligés de quitter la Prusse, où étoit le siége de l'ordre, et de le transférer à Mariendal, en Franconie. Il ne leur reste de leur puissance et de leurs richesses, qu'un petit nombre de commanderies divisées en différentes provinces.

TEXTE, s. m. du latin *textus*, fait de *texo*, *textum*, faire un tissu, composer un ouvrage : ouvrage composé, ou tissu d'un ouvrage, d'un discours.

(*Littérat.*) Discours original, ou les propres paroles d'un auteur, considérées par rapport aux notes, aux commentaires, aux gloses qu'on a faites dessus le *texte de l'écriture sainte*, *le texte hébreu.*

(*Imprimerie*) *Gros texte*, *petit texte ;* ce sont deux caractères d'imprimerie.

TEXTILE, adj. *de texo*, *textum*, tisser.

(*Minéral.*) Il se dit des substances minérales qui peuvent être employées à faire un tissu. *L'amiante est une pierre textile.*

TEXTUEL, LE, adj. même origine que TEXTE.

(*Pratique*) Qui est dans le *texte* d'une loi, d'un arrêté, d'un règlement. De là, *textuellement*, pour, *phrases pour phrases*, *mot pour mot.*

TEXTURE, s. f. du latin *texo*, *textum*, faire un tissu : la manière dont une chose est tissue.

(*Physique*) On nomme ainsi la disposition particulière des molécules d'un corps, de ses parties constituantes ; c'est cette disposition qui fait que ce corps est de telle ou telle nature, qu'il a telles ou telles propriétés, telles ou telles qualités.

THALASSARCHIE, ou THALASSARQUIE, s. f. du grec θάλασσα (*thalassa*), la mer, et d'ἀρχὴ (*archè*), empire, gouvernement : empire de la mer.

(*Histoire*) C'est l'empire des

mers. M. de Fénélon attribue, dans son Télémaque, la *thalassarquie*, aux Phéniciens. Jusqu'au tems de Justinien, les lois romaines permettoient d'agir contre ceux qui troubloient la navigation, ou s'opposoient à la pêche de la mer. L'empereur Léon est le premier qui ait accordé aux personnes qui avoient des terres, le privilége de pêcher devant leurs domaines respectifs, exclusivement aux autres. Il permit même à plusieurs particuliers de se partager entr'eux le Bosphore de Thrace.

D'autres puissances ont fait, dans la suite, diverses tentatives pour s'emparer de la mer, et en interdire l'usage public. La république de Venise sembloit publier, quand son doge épousoit la mer, qu'elle étoit maîtresse du golfe Adriatique.

Aujourd'hui, les Anglois prétendent à l'empire des mers. La *thalassarquie* n'appartient à personne: toutes les puissances ont chacune leur droit sur la mer.

THALASSOMÈTRE, s. m. du grec θάλασσα (*thalassa*), la mer, et de μέτρον (*métron*), mesure: mesure de la mer.

(*Marine*) C'est un nom qu'on a donné à la sonde de mer, dont on se sert pour connoître la profondeur de l'eau, et la qualité du fond.

THARGOUM, s. m. Mot chaldéen, qui signifie interprétation.

(*Littérature sacrée*) C'est le nom que l'on donne aux paraphrases chaldaïques de la bible. On compte huit *thargoums*.

THAUMATURGE, s. masc. du grec θαῦμα (*thauma*), génit. θαύματος (*thaumatos*), merveille, et d'ἔργον (*ergon*), ouvrage: faiseur de miracles.

(*Histoire ecclésiastique*) On a donné ce nom à quelques saints qui se sont rendus célèbres par le nombre et l'éclat de leurs miracles. *Saint Grégoire thaumaturge, saint Léon thaumaturge.* Dans les derniers siècles, saint François de Paule, saint François Xavier ont été de grands *thaumaturges*.

THÉ, s. m. Corruption du chinois *theh*.

(*Botan.*) C'est le nom d'un arbrisseau qui croît spontanément à la Chine et au Japon. Les Chinois le nomment *theh*, et les Japonois *tsiaa*. Il est toujours vert, et se plaît dans les plaines basses, et sur les collines et les revers des montagnes qui jouissent d'une température douce.

Les différentes sortes de *thé* qui sont connues dans le commerce, proviennent toutes de la même plante. Les différences que l'on y remarque, résultent des divers sols où croît l'arbrisseau du *thé*, de l'âge auquel on récolte les feuilles, et des diverses préparations qu'elles subissent.

Le *thé* est naturellement sans odeur; celle qu'il répand lui est communiquée par plusieurs plantes avec lesquelles on le mêle, sur-tout par l'olivier odorant. Les auteurs des *Lettres édifiantes* disent que les Chinois gardent pour eux le meilleur *thé*, et que celui que les Européens exportent, a souvent bouilli plus d'une fois dans les théyères de ce pays.

De tous les *thés* consommés en Europe, le plus agréable est celui qui nous vient de la Chine, par terre, et que la caravanne apporte à Pétersbourg.

On fait, à la Chine et au Japon, deux ou trois récoltes de *thé*: la première a lieu à la fin de février, ou au commencement de mars. L'arbrisseau ne porte alors que peu de feuilles, à peine développées, et n'ayant guère plus de deux ou trois jours de crue; elles sont gluantes, petites, tendres, et réputées les meilleures de toutes: aussi les réserve-t-on pour l'empereur et les grands de sa cour; elles portent, par cette raison, le nom de *thé impérial*. On les appelle aussi quelquefois la fleur du *thé*.

La seconde récolte, qui est la première de ceux qui n'en font que deux par an, commence à la fin de mars, ou dans les premiers jours d'avril. Les feuilles alors sont beaucoup plus grandes, et n'ont pas perdu leur saveur. Quelques-unes sont parvenues à leur perfection, d'autres ne sont qu'à moitié venues; on les cueille indifféremment; mais, dans la suite, avant de leur donner la préparation ordinaire, on les range dans leurs diverses classes, selon leur

grandeur et leur bonté. Les feuilles de cette récolte, qui n'ont pas encore toute leur crue, approchent de celles de la première, et on les vend sur le même pied; c'est par cette raison qu'on les trie avec soin, et qu'on les sépare des plus grandes et des plus grossières.

Enfin, la troisième récolte, qui est la dernière et la plus abondante, se fait un mois après la seconde, et lorsque les feuilles ont acquis toute leur dimension et leur épaisseur. On en compose trois classes; la troisième comprend les feuilles les plus grossières, et qui composent le *thé* que le simple peuple boit ordinairement.

Il y a, à la Chine, plusieurs manières de préparer les feuilles de *thé*. Voici la préparation qu'elles reçoivent communément.

Aussitôt qu'elles sont cueillies, on les fait sécher ou rôtir sur le feu, dans une platine de fer, et lorsqu'elles sont chaudes, on les roule avec la paume de la main, sur une natte, jusqu'à ce qu'elles deviennent comme frisées. Le but de cette opération est de les dépouiller de l'eau surabondante; aussi la répète-t-on jusqu'à ce qu'elles aient perdu tout leur jus : deux ou trois fois suffisent ordinairement, mais il y a des gens délicats qui la répètent jusqu'à cinq fois, et même jusqu'à sept, si le tems ne leur manque pas.

Le *thé*, après avoir été gardé pendant quelque tems, doit être tiré des vases où on le tient, et rôti encore sur un feu très-doux, afin de lui faire perdre toute l'humidité qu'il peut contenir, ou qu'il a attirée de nouveau; après cela il devient propre pour l'usage, et peut être conservé fort long-tems sans se gâter, en ayant soin de le garantir du contact de l'air, qui, lorsqu'il est chaud, en dissipe les parties volatiles.

THÉANDRIQUE, adj. du grec θεὸς (*théos*), Dieu, et d'ἀνὴρ (*aner*), génit. ἀνδρὸς (*andros*), homme.

(*Théol.*) Terme dogmatique, employé par St. Denis, évêque d'Athènes, pour exprimer les deux opérations divine et humaine de J. C.

THÉANTROPE, s. m. du grec θεὸς (*théos*), Dieu, et d'ἄνθρωπος (*anthrôpos*), homme : homme-dieu.

(*Théol.*) On se sert quelquefois de ce mot dans le dogmatique, pour signifier la personne de Jésus-Christ, qui est véritablement homme-dieu.

THÉÂTRE, s. m. du grec θέατρον (*théatron*), dérivé de θεάομαι (*theaomai*), regarder : lieu d'où l'on regarde.

(*Art dramat.*) Le *théâtre* des anciens, c'est-à-dire, tout le corps de l'édifice où l'on s'assembloit pour voir les représentations tragiques, étoit composé d'un amphithéâtre en demi-cercle, entouré de portiques, et garni de sièges de pierres qui environnoient un espace appelé *orchestre*.

An devant étoit le plancher du *théâtre*, qu'on nommoit le *proscenium* ou *pulpitum*, avec la scène qui étoit une grande façade, décorée de trois ordres d'architecture, derrière laquelle étoit le lieu où les acteurs se préparoient. Ce *théâtre* avoit trois sortes de scènes mobiles de perspectives peintes; savoir : la tragique, la comique et la satyrique.

Dans la Grèce, jusqu'à Cratérus, les *théâtres*, ainsi que les amphithéâtres, n'étoient que de charpente; mais un jour que ce poëte faisoit jouer une de ses pièces, l'amphithéâtre trop chargé, se rompit et fondit tout à coup. Cet accident engagea les Athéniens à élever des *théâtres* plus solides, et ils en firent construire qui ne le cédoient en magnificence à aucun édifice public, pas même aux temples des dieux.

A Rome, les *théâtres* ne se bâtissoient anciennement que de bois, et ne servoient que pendant quelques jours. Lucius Mummius fut le premier qui rendit ces *théâtres* de bois plus splendides, en enrichissant les jeux qu'on fit à son triomphe, des débris du théâtre de Corinthe. Ensuite Scaurus éleva le sien avec une telle magnificence, que la description du théâtre paroît appartenir à l'histoire des fées. Le *théâtre* suspendu et brisé de Scribonius Curion, fit voir une machine merveilleuse, quoique d'un autre genre. Pompée bâtit le premier un magnifique *théâtre* de pierres et de marbre, à l'imita-

tion de celui de Mitylène, dont il rapporta le plan. Marcellus en construisit un autre, dans la neuvième région de Rome, et ce fut Auguste qui le consacra.

Les *théâtres* de pierres se multiplièrent bientôt; on en comptoit jusqu'à quatre dans le seul camp de Flaminius. Trajan en éleva un des plus superbes, qu'Adrien fit ruiner.

Caius Pulcher fut un des premiers qui à la diversité des colonnes et des statues, joignit les peintures pour en orner la scène. Catulus la revêtit d'ébène; Antoine alla plus loin, il la fit argenter; et Néron, pour fêter Tiridate, fit dorer tout le théâtre.

Entre les rideaux, tapisseries ou voiles du *théâtre* des Romains, les uns servoient à orner la scène, d'autres à la spécifier, et d'autres à la commodité des spectateurs. Ceux qui servoient d'ornement, étoient les plus riches, et ceux qui spécifioient la scène, représentoient toujours quelque chose de la pièce qu'on jouoit. La décoration versatile étoit un triangle suspendu, facile à tourner, et portant des rideaux où étoient peintes différentes choses qui se trouvoient avoir du rapport au sujet de la fable, ou du chœur, ou des intermèdes.

Les voiles tenoient lieu de couverture, et on s'en servoit pour la seule commodité des spectateurs. Catulus imagina le premier cette commodité, car il fit couvrir tout l'espace du *théâtre* et de l'amphithéâtre, de voiles étendues sur des cordages qui étoient attachés à des mâts de navires ou à des troncs d'arbres enfoncés dans les murs. Lentulus Spinther en fit de lin, d'une finesse jusqu'alors inconnue. Néron, non-seulement les fit teindre en pourpre, mais y ajouta encore des étoiles d'or, au milieu desquelles il étoit peint sur un char; le tout travaillé à l'aignille, avec tant d'adresse et d'intelligence, qu'il paroissoit comme un Phœbus, qui, modérant ses rayons dans un jour serein, ne laissoit briller que le jour agréable d'une belle nuit.

Le plus célèbre *théâtre* qui reste de l'antiquité, est celui de Marcellus à Rome.

Parmi les modernes, les Espagnols sont les premiers qui aient composé des poëmes dramatiques où l'on remarque quelque méthode. Leurs théâtres sont presque carrés, et ont trois étages, avec des loges au premier et au second rang. On est assis aux deux côtés du parterre, sur des gradins, comme dans les anciens amphithéâtres, entourés d'une balustrade. Il y a encore un autre endroit du *théâtre*, appelé *pacio*, qui est de toute la largeur du *théâtre*, et où il y a des bancs. Cette forme de *théâtre*, qui diffère tant de celle des autres *théâtres* de l'Europe, est une preuve de l'antiquité du *théâtre* espagnol.

Chez les Anglois, tout le parterre est en amphithéâtre. Il n'y a qu'un rang de loges; et au dessus, deux galeries avec des gradins, où le peuple va se placer.

En Italie, les *théâtres* ont communément quatre rangs de loges, outre un autre rang qui fait l'enceinte du parterre. Il y a même à Venise un théâtre à sept rangs de loges. Dans toute l'Italie, on est assis au parterre; le *théâtre* de Parme, comme chez les anciens Romains, n'a point de loges, mais seulement des gradins en amphithéâtre.

Théâtre se prend aussi pour les règles de la poésie dramatique, ou pour la poésie dramatique elle-même. C'est dans ce sens qu'on dit *le théâtre grec, le théâtre anglois, le théâtre italien.* *V.* TRAGÉDIE, COMÉDIE, etc.

Coup de théâtre; c'est, dans une pièce dramatique, un événement imprévu, quoique préparé, comme les reconnoissances.

Théâtre se dit encore des recueils de toutes les pièces d'un auteur. *Le théâtre de Corneille, le théâtre de Molière.*

(*Littérat.*) *Théâtre* a aussi servi de titre à plusieurs livres. *Le théâtre d'agriculture, le théâtre de la vie humaine de Lycosthène.*

(*Anat.*) *Théâtre*, en parlant d'une école de médecine et de chirurgie, est le nom d'une salle avec plusieurs rangs de siége, en amphithéâtre circulaire, et une table posée sur un pivot, au milieu, pour la dissection et la démonstration des cadavres.

THÉIFORME, adj. composé de *thé*, et de *forme* : qui a la forme du *thé*, en guise de *thé*.

(*Méd.*) Il se dit des infusions d'herbes, qu'on prépare comme le thé. *Infusions théiformes.*

THEISME, s. m. du grec θεὸς (*théos*), Dieu.

(*Théologie*) Terme dogmatique par lequel on désigne le sentiment de ceux qui admettent l'existence d'un Dieu, d'un Être-Suprême. C'est l'opposé de l'*athéisme*. De là, *théiste*, pour celui qui reconnoit l'existence d'un Dieu.

THÈME, s. m. du grec θέμα (*théma*), position, dérivé de τίθημι (*tithémi*), poser, établir.

(*Gramm.*) On appelle *thème d'un verbe*, le radical primitif d'où il a été tiré par diverses formations; mais, en grec, on appelle ainsi le présent d'un verbe, parce que c'est le premier tems qu'on pose pour former les autres.

(*Didact.*) Dans le didactique, on entend par *thèmes*, la matière d'un discours, le sujet qu'on entreprend de traiter, la proposition qu'on veut établir, éclaircir ou prouver.

Thème se dit, dans les classes, de ce qu'on donne aux écoliers à traduire de la langue qu'ils savent, dans celle qu'on veut leur apprendre.

(*Astrol.*) *Thème céleste;* c'est, en termes d'astrologie, la position où se trouvent les astres, par rapport au moment de la naissance de quelqu'un, et au lieu où il est né, et sur lequel les astrologues tirent des conjectures, qu'ils appellent *horoscope.*

THÉNAR, s. m. du grec θέναρ (*thénar*), la paume de la main ou la plante du pied.

(*Anat.*) Mot grec que l'on a conservé en françois, qui signifie proprement la paume de la main, ou la plante du pied, mais qui sert, dans notre langue, à désigner un muscle de la main ou du pied.

THÉOCRATIE, s. f. du grec θεὸς (*théos*), Dieu, et de κράτος (*kratos*), pouvoir, puissance.

(*Écon. polit.*) Espèce de gouvernement où les chefs de la nation ne sont regardés que comme des ministres de Dieu.

THÉODICÉE, s. f. du grec θεὸς (*théos*), Dieu, et de δίκη (*diké*), justice : justice de Dieu.

(*Littérat.*) C'est le titre d'un ouvrage de Leibnitz, qui traite des attributs de Dieu.

THÉODOLITE, s. m. du grec θέω (*théo*), prendre, et de δολιχὸς (*dolichos*), longueur, étendue, espace : instrument propre à mesurer les espaces.

(*Arpentage*) Instrument en usage dans l'arpentage, pour prendre les hauteurs et les distances. Pour la description de cet instrument, consultez l'ouvrage de M. Gardner, intitulé : *practical surveying improved*, c'est-à-dire, *l'arpentage perfectionné.*

THÉOGONIE, s. f. du grec θεὸς (*théos*), Dieu, et de γόνος (*gònos*), race, génération, dérivé de γίνομαι (*géinomai*), naître : naissance des dieux.

(*Culte relig.*) Ce mot, dans son acception générale et commune, s'applique à tout système religieux, imaginé dans le paganisme. On dit dans ce sens, *la théogonie des Égyptiens*, *la théogonie des Grecs*, *la théogonie des Perses.*

Il se dit aussi, par extension, de quelques ouvrages particuliers sur la même matière. *La théogonie d'Hésiode.*

THÉOLOGIE, s. f. du grec θεὸς (*théos*), Dieu, et de λόγος (*logos*), discours, traité.

(*Théol.*) Science qui traite de Dieu et des choses divines, ou qui a pour objet Dieu et les choses qu'il a révélées.

Théologie se dit aussi de la science qui, chez les anciens païens, avoit pour objet les choses de leur religion.

De *théologie*, on a fait *théologal*, pour désigner un chanoine qui enseigne la *théologie.*

Théologales, pour distinguer les vertus qui ont principalement Dieu pour objet. Ces vertus sont *la foi*, *l'espérance et la charité.*

Théologien, pour exprimer celui qui écrit sur les matières de la *théologie.* Le premier à qui l'on a donné le titre de *théologien* par excellence,

a été St. Jean l'évangéliste; le second, St. Grégoire de Nazianze. On l'a aussi donné à quelques docteurs modernes, comme à un Anglois, nommé Richard, chanoine de St. Victor; à Jean Taulère, qu'on a surnommé le *théologien* illuminé.

On dit aussi des poëtes, qu'ils étoient les *théologiens* du paganisme.

Théologique, pour désigner ce qui appartient à la *théologie*. *Ce docteur est profond sur les matières théologiques. Cela n'est pas de foi, c'est une opinion théologique.*

THÉOLOGIUM, s. m. du grec θεὸς (*théos*), Dieu, et de λόγος (*logos*), discours, fait de λέγω (*lego*), parler.

(*Art dramat.*) On donnoit ce nom, chez les anciens, au lieu du théâtre d'où parloient les dieux.

THÉOMANCIE, s. f. du grec θεὸς (*théos*), Dieu, et de μαντεία (*mantéia*), divination.

(*Divinat.*) Espèce de divination pratiquée par des imposteurs qui se disoient inspirés par quelque divinité.

THÉOMAQUE, s. m. du grec θεὸς (*théos*), Dieu, et de μάχομαι (*machomai*), combattre: celui qui combat Dieu ou les dieux.

(*Hist. anc.*) On donnoit ce nom aux géants que l'on disoit avoir combattu les dieux; il s'est dit depuis, par extension, de tout ennemi de Dieu.

THÉOPHANIE, s. f. du grec θεοφανεία (*théophanéia*), fait de θεὸς (*théos*), Dieu, et de φαίνω (*phainò*), apparoître.

(*Culte cathol.*) On a donné autrefois ce nom à l'Épiphanie ou à la fete des rois.

(*Hist. anc.*) *Théophanie* étoit, chez les païens, le nom d'une fete qui se célébroit à Delphes, en mémoire de la première apparition d'Apollon dans cette ville.

THÉOPHILANTHROPE, s. m. du grec θεὸς (*théos*), Dieu, de φίλος (*philos*), ami, et d'ἄνθρωπος (*anthrópos*), homme: ami de Dieu et des hommes.

(*Culte relig.*) Mot nouveau qui désigne certains sectaires qui, dans la dernière révolution, s'annonçoient pour n'avoir d'autre culte que celui qui consiste dans des discours de morale et des hymnes à l'Être-Suprême et aux vertus, et dont la croyance se bornoit à l'existence d'un Dieu et à l'immortalité de l'ame.

THÉOPTIE, s. f. du grec θεὸς (*théos*), Dieu, et d'ὄπτομαι (*optomai*), voir: apparition des dieux.

(*Hist. anc.*) Ce mot signifie la même chose que *théophanie*, l'apparition des dieux. Les anciens étoient persuadés que les dieux se manifestoient quelquefois, et apparoissoient à quelques personnes, et que cela arrivoit ordinairement aux jours où l'on célebroit quelque fete en leur honneur. Cicéron, Plutarque, Arnobe et Dion Chrysostôme, font mention de ces sortes d'apparition.

THÉORBE ou TUORBE, de l'italien *Tiorba*, nom d'homme.

(*Musique instrum.*) Instrument de musique qui differe peu du luth; ainsi appelé du nom de son inventeur, à ce qu'on croit.

THÉORÈME, s. m. du grec θεώρημα (*théórema*), dérivé de θεωρέω (*théoréò*), contempler.

(*Mathémat.*) *Théorème* est une proposition qui énonce et qui démontre une vérité. Ainsi, si l'on compare un triangle à un parallélogramme appuyé sur la même base, et de même hauteur, en faisant attention à leurs définitions immédiates, aussi bien qu'à quelques-unes de leurs propriétés préalablement déterminées, on en infere que le parallélogramme est double du triangle. Cette proposition est un *théorème*.

Le *théorème* est différent du problème, en ce que le premier est de pure spéculation, et que le second a pour objet quelque pratique.

On distingue plusieurs espèces de *théorèmes*: le *théorème général*, le *théorème particulier*, et le *théorème réciproque*.

THÉORIE, s. f. du grec θεωρία (*théória*), fait de θεωρέω (*théóreo*), contempler: contemplation.

(*Didact.*) On donne ce nom à la partie contemplative d'un art ou d'une science, qui s'occupe plutôt

de la démonstration que de la pratique des vérités.

(*Mathémat.*) Ce mot s'emploie en mathématiques, pour désigner un certain assemblage de propositions, dont la combinaison mène à la découverte d'une nouvelle, ou à la solution de quelque problème.

(*Méd.*) *Théorie*, en médecine, est la partie qui donne la connoissance de l'anatomie, des maladies et des moyens de les guérir. Elle explique tous les phénomènes qui se passent dans le corps vivant, soit sain, soit malade; de là *théorique*, pour ce qui appartient à la théorie; *théoricien*, pour celui qui connoît les principes d'un art, sans le pratiquer; *théoriste*, pour l'auteur d'une théorie.

THÉOSOPHE, s. m. du grec Θεὸς (*théos*), Dieu, et de σοφὸς (*sophos*), savant: savant dans les choses divines.

(*Hist. ecclés.*) On trouve ce mot dans quelques écrivains ecclésiastiques, pour désigner un homme versé dans les matières théologiques. Le roi Robert, second roi de la troisième race, est surnommé *Théosophe*, par Hugues de Flavigni.

THÉOSOPHISME, s. m. même origine que *théosophe*.

(*Métaphysique*) C'est le nom qu'on donne au système de ceux qui, comme Mallebranche, pensent que nous voyons, nous sentons, nous pensons en Dieu.

THÉRAPEUTES, s. m. du grec θεραπεύω (*thérapeuô*), servir, être au service de quelqu'un, prendre soin de quelqu'un.

(*Hist. juive*) On a donné ce nom à une secte de juifs esséniens qui se livroient à la contemplation et à la prière. Quelques écrivains ecclésiastiques ont prétendu que ces juifs étoient des moines chrétiens.

THÉRAPEUTIQUE, s. f. du grec θεραπεύω (*thérapeuo*), traiter, prendre soin.

(*Méd.*) La *thérapeutique* est proprement la médecine curative, ou la partie de la médecine qui donne la connoissance des règles générales qu'il faut observer, et des moyens qu'on doit employer dans la cure des maladies.

THÉRIAQUE, s. f. du grec θὴρ (*thèr*), bête venimeuse, et d'ἀκέομαι (*akéomai*), guérir: remède contre la morsure des bêtes venimeuses.

(*Méd.*) Nom que les anciens ont donné à diverses compositions médicinales, qu'ils croyoient propres contre les poisons. On n'estimoit autrefois que la *thériaque* de Vénise; mais celle que font les apothicaires de Paris et de Montpellier ne lui est point inférieure.

Andromaque le père, médecin de Néron, est l'inventeur de ce remède. Gallien prétend que la *thériaque* est un très-noble et très-ancien remède; que plusieurs médecins célèbres avoient travaillé à le perfectionner, et qu'Andromaque y mit la dernière main en y ajoutant les vipères.

THÉRIOTOMIE, s. f. du grec θὴρ (*thêr*), ou θηρίον (*thérion*), bête, bête venimeuse, et de τέμνω (*temnô*), couper, inciser.

(*Anat.*) On entend par ce mot l'anatomie des brutes.

THERMAL, LE, adj. du grec θερμὸς (*thermos*), chaud.

(*Minéral. méd.*) Epithète que l'on donne aux eaux minérales qui sont chaudes, et qu'on appelle pour cela eaux *thermales*; telles sont en France les eaux de Bourbonne, de Balaruc, de Barège, de Plombières, de Saint-Amand, etc.

THERMANTIDES, du grec θερμαντὸς (*thermantos*), qui a été chauffé, ou qui est susceptible de l'être.

(*Minéral.*) Nom imposé par M. Hauï aux matières qui ont été exposées à l'action des feux souterreins volcaniques et non volcaniques, et qui, suivant lui, n'offrent que des indices de cuisson; il place dans ce nombre les cendres de volcans, la *pouzzolane*, etc. *Voy.* ce mot.

THERMANTIQUE, adj. du grec θερμαντικὸς (*thermantikos*), qui a la propriété d'échauffer; dérivé de θερμαίνω (*thermaino*), échauffer.

(*Méd.*) Il se dit des remèdes qui échauffent ou qui ont la vertu d'augmenter la chaleur naturelle.

THERMES, s. m. de θερμαὶ (*thermaï*), de θέρω, échauffer; en latin *thermæ*, bains d'eau chaude.

(*Hist. anc.*) Bâtimens qui chez les anciens étoient destinés à se baigner.

L'usage des bains est venu des Orientaux auxquels ils étoient nécessaires. Il a passé chez les Grecs, qui y ont trouvé un genre de volupté, et s'est introduit chez les Romains qui en ont fait un objet de luxe et de magnificence. Si l'on en croit Pline, les bains publics ne furent établis à Rome que du tems de Pompée ; les édiles furent alors chargés d'en multiplier le nombre et les agrémens. Le seul Agrippa en fit construire 170 pour le public, et sous les premiers empereurs, on en comptoit jusqu'à 800 ; il y en avoit douze très-magnifiques, entre lesquels on distinguoit sur-tout celui d'Alexandre Sévère, celui de Titus et celui de Caracalla. On voit à Paris le lieu où étoient les *thermes* de Julien, à ce qu'on prétend.

THERMIDOR, s. m. du grec θερμὸς (*thermos*), chaud.

(*Calendrier françois*) C'est le nom du onzième mois de l'année de la république françoise. Mois qui a trente jours comme les onze autres, et qui commence le 19 juillet, et finit le 17 août. On lui a donné le nom de thermidor, à cause de la grande chaleur qui se fait ordinairement sentir dans ce mois. Aussi est-il composé presque en entier des jours caniculaires.

THERMOLAMPE, s. m. du grec θερμὸς (*thermos*), chaud, et de λαμπὰς (*lampas*), lampe : comme qui diroit lumière qui échauffe, ou chaleur qui éclaire.

(*Technol.*) C'est le nom que M. Lebon, ingénieur, a donné à un poêle de son invention qui a pour objet de convertir le bois en charbon, de faire servir le calorique dégagé de la combustion du bois, qui a opéré la carbonisation, à cuire des mets et à chauffer l'emplacement d'une cuisine, d'employer l'hydrogène dégagé du bois carbonisé, soit à chauffer des poêles dans un nombre de chambres, et à éclairer par la combustion de cet hydrogène, soit dans les poêles, soit dans les lampes, dans lesquels il arrive par des tuyaux.

Ce poêle a encore la propriété, après qu'on a chauffé et éclairé les appartemens, de fournir, en valeur réelle, du goudron et de l'acide pyroligneux, pour environ le double de ce qu'a coûté le bois.

THERMOMÈTRE, s. m. du grec θερμὸς (*thermòs*), chaud, et de μέτρον (*métron*), mesure : mesure du chaud ou de la chaleur.

(*Physique*) Instrument destiné à indiquer les différens degrés de chaleur ou de froid dans les différentes substances qu'on éprouve par son moyen.

Le *thermomètre* fut inventé au commencement du dix-septième siècle, par Corneille-Drebbel, paysan de la Nord-Hollande, qui employa l'air, comme le fluide le plus susceptible de se raréfier ou de se condenser à un foible degré de chaleur ou de froid ; ce thermomètre étoit très-imparfait, parce que ses degrés ne se rapportoient à aucun terme connu ; parce que l'ascension et la descente de la liqueur ne dépendoient pas seulement du froid et du chaud, mais encore de la pression de l'air, et qu'il y avoit par conséquent deux causes qui agissoient quelquefois dans le même sens, quelquefois en sens contraires.

Après Drebbel, l'académie de Florence fit un *thermomètre* au moyen duquel elle se flattoit de mesurer les degrés de chaleur et de froid de l'air, par la raréfaction et la condensation de l'esprit de vin ; mais, de même que celui de Drebbel, il avoit le défaut de ne se rapporter à aucun terme connu, et de plus le même degré de chaleur le faisoit varier d'un nombre de degrés plus ou moins grand, suivant le rapport de capacité de la boule au tube.

Amontons, au commencement de ce siècle, conçut enfin l'idée d'un *thermomètre* comparable, c'est-à-dire, qui fut tel que plusieurs de ces *thermomètres* faits suivant les mêmes principes, même en différens tems et en différens lieux, marquassent tous le même degré dans la même température ; ou dans des températures semblables. Pour remplir cet objet, il fit usage de deux découvertes qu'il venoit de faire : la première que le ressort ou la force élas-

tique de l'air, s'augmente d'autant plus par le même degré de chaleur, que ce fluide est chargé d'un plus grand poids; la seconde, que l'eau qui a une fois acquis assez de chaleur pour bouillir, ne devient pas plus chaude, quoiqu'elle continue de bouillir plus long-tems. Il avoit donc d'une part un terme de chaleur aisé à saisir, et qui renfermoit au dessous de lui tous les degrés de froid et de chaud qu'on pouvoit éprouver dans les différens climats; et d'autre part, il employoit le poids d'une colonne de mercure pour charger et comprimer une masse d'air contenue dans une boule de verre creuse, à laquelle étoit adapté un tube de verre recourbé. Ce *thermomètre* étoit encore sujet à des inconvéniens dont le plus grave, étoit que pour être sûr que plusieurs instrumens de la même espèce eussent tous la même marche, il falloit que les masses d'air fussent de la même qualité; ce dont il étoit difficile de s'assurer. C'est pourquoi l'on ne fait plus guère usage du *thermomètre* d'Amontons.

Le *thermomètre* de Réaumur est celui de tous qui a eu le plus de vogue, parce que ses degrés sont relatifs à des termes connus de froid et de chaud.

La graduation commence au terme de la congélation de l'eau, marquée par zéro. Le degré de dilatation que reçoit la liqueur par la température des caves profondes est marquée par 10 $\frac{1}{4}$; celui qu'elle reçoit par la chaleur animale est de 32 $\frac{1}{2}$: et celui qu'elle reçoit dans un vaisseau ouvert par la chaleur de l'eau distillée bouillante, est marquée par 80.

Réaumur a fait usage de l'esprit-de-vin plutôt que du mercure, qui est susceptible d'un plus haut degré de chaleur, parce que l'esprit-de-vin étant beaucoup plus expansible que le mercure, chaque degré occupe un plus grand espace; et cette liqueur pouvant être coloriée autant qu'on veut, on l'aperçoit plus aisément que le mercure.

Il faut avouer cependant, que les *thermomètres* à l'esprit-de-vin ne peuvent être employés à éprouver de grands degrés de chaleur, et que ceux de mercure y sont plus propres. Aussi plusieurs physiciens, tels que Fareinheit, Delisle, de Luc, ont-ils employé ce dernier fluide. Dans le *thermomètre* de mercure de de Luc, la graduation commence comme dans celui de Réaumur, à la congélation de l'eau, et est marquée par 0: la température des caves profondes, par 9, 6: la chaleur animale, par 29, 9: la chaleur de l'eau bouillante par 80.

Dans le *thermomètre* de Fareinheit, qui est de mercure, le 0 de sa graduation répond à 14 $\frac{1}{2}$ degrés au dessous de la congélation de l'eau du *thermomètre* de mercure de de Luc. La congélation de l'eau y est marquée par 32: la température des caves profondes, par 53, 6: la chaleur animale, par 99,225: la chaleur de l'eau bouillante, par 212.

La graduation du *thermomètre* de Delisle, n°. 5, qui est de mercure, commence au terme de l'eau bouillante, qui est marqué 0: la chaleur animale, par 93,937: la température des caves profondes, par 132: la congélation de l'eau, par 150.

Pour les diverses autres sortes de *thermomètres*, l'espèce de substance qui convient le mieux au *thermomètre*, et la manière dont les corps sont affectés par la chaleur, consultez l'ouvrage de de Luc, *sur les modifications de l'atmosphère*.

THERMOSCOPE, s. m. du grec θερμὸς (*thermos*), chaud, et de σκοπέω (*skopeo*), considérer, observer.

(*Physique*) Instrument destiné à faire connoître les changemens qui arrivent dans l'air, par rapport au froid et au chaud. Il y a cette différence entre un *thermomètre* et un *thermoscope*, que le premier mesure les changemens du froid et du chaud, et que l'autre ne fait que les indiquer.

THESAURISER, v. n. du grec θησαυρίσειν (*thesaurisein*), dérivé de θησαυρὸς (*thesauros*), trésor: amasser des trésors.

THÈSE, s. f. du grec θέσις (*thésis*), position, fait de τίθημι (*tithémi*), poser, établir.

(*Didact.*) On appelle généralement *thèse* toute proposition, toute question qui entre dans le discours ordinaire; mais on appelle particulièrement *thèse*, une suite de propositions

sitions de mathématique, de droit, de théologie, de philosophie, de médecine, etc. qu'on soutient publiquement dans les écoles.

Thèse se dit aussi de la feuille imprimée qui contient ces propositions.

THÉURGIE, ou THÉOURGIE, s. f. du grec θεὸς (*théos*), Dieu, et d'ἔργον (*ergon*), ouvrage : ouvrage divin.

(*Magie*) Nom que les anciens donnoient à la partie de la magie que nous appelons magie blanche. Ce nom signifie l'art de faire des choses divines, ou que Dieu seul peut faire.

Aristophane et Pausanias attribuent l'invention de la *théurgie* à Orphée.

Les formules *théurgiques*, selon Jamblique, avoient d'abord été composées en langue égyptienne ou en langue chaldéenne. Les Grecs et les Romains conservèrent beaucoup de mots des langues originales, qui, mêlés avec des mots grecs et latins, formoient un langage barbare, inintelligible aux hommes, mais que l'on supposoit clair pour les dieux. Au reste, il falloit prononcer tous ces termes sans en omettre, sans hésiter, sans bégayer ; le plus léger défaut d'articulation étant capable de faire manquer toute l'opération *théurgique*.

THLIPSIE, s. f. de θλίψις (*thlipsis*), fait de θλίζω, serrer, comprimer.

(*Méd.*) On entend par ce mot la compression des parois mobiles d'un vaisseau qui se fait, lorsqu'une cause externe, approchant les membranes du vaisseau les unes des autres, diminue sa cavité par degrés, et enfin la détruit totalement.

THOLUS, s. m. θόλος (*tholos*), voûte, ou chambre voûtée.

(*Archit.*) La clef ou la pièce de bois du milieu dans laquelle s'assemblent toutes les courbes d'une voûte de charpente.

THON, s. m. du latin *thynnus*, ou *tunnus*.

(*Pêche*) Espèce de poisson du genre *scombre*, qu'on trouve dans toutes les mers, qui parvient à une grandeur très-considérable, dont la chair est d'un excellent goût, et qui fait sur quelques rivages l'objet d'une pêche de première importance.

La pêche du *thon* se fait ordinairement à la *thonnaire*, ou à la *madrague*.

La *thonnaire* est une enceinte de filets qu'on forme rapidement sur la côte pour arrêter une bande de *thons*, que des sentinelles, placés au sommet d'un rocher ou d'une tour, ont vu s'approcher de la terre.

L'intérieur de cette enceinte est successivement rétréci par de nouveaux filets flottés ; et lorsqu'elle est devenue très-petite on amène à terre les *thons* qui s'y trouvent renfermés avec un autre filet qu'on appelle *bouclier*, qui porte une grande poche, dans laquelle ils s'accumulent.

La *madrague* est un grand parc qui reste construit dans la mer pendant toute la saison de la pêche, et dont l'enceinte est distribuée en plusieurs chambres, dont la grandeur diminue à mesure qu'elles s'éloignent de l'ouverture.

L'ouverture de la *madrague* est fort élargie par deux filets divergens ; et un autre filet qui va jusqu'à terre lui est perpendiculaire.

Les *thons* qui, pendant leur migration annuelle, suivent presque toujours le rivage, trouvant leur chemin barré par ce dernier filet, descendent en le côtoyant dans la première chambre de la *madrague*, que l'on ferme du coté extérieur dès qu'on s'aperçoit qu'il y en a un certain nombre ; alors, en les épouvantant d'une manière quelconque, on les fait passer de chambre en chambre, ayant soin d'ouvrir la porte extérieure de chaque chambre dès qu'ils sont entrés dans la suivante : le poisson arrive enfin dans la dernière, qu'on appelle *chambre de mort*, *corpon* ou *corpou*. Là ils sont accumulés dans un espace très-étroit, au dessus d'un filet horizontal, qu'on soulève lorsqu'on veut terminer la pêche ; de manière qu'on les prend très-aisément à la main, lorsqu'ils sont petits, et avec des crochets et des cordes lorsqu'ils sont très-gros.

La pêche de la chambre de mort, qui ne se fait que de loin en loin, attire souvent, sur-tout dans les commencemens, un grand nombre de

spectateurs autour de la *madrague*. C'est une véritable fête, souvent animée par de la musique, et toujours suivie de scènes actives et divertissantes qui laissent de longs souvenirs.

On appelle *thonine* la chair de *thon* mariné.

THORACHIQUE, adj. de THORAX (*Voy.* ce mot), qui a rapport à la poitrine.

(*Méd.*) On appelle ainsi les médicamens propres à guérir les maladies de la poitrine et des poumons.

THORACIQUE, adj. de THORAX, *poitrine*, pectorale.

(*Ichtyol.*) C'est le nom du cinquième ordre des poissons, qui renferme ceux qui ont des aisselles, et dont les nageoires ventrales sont placées sous les pectorales.

La *limande*, le *turbot*, la *sole*, sont des *thorachiques*.

THORAX, s. m. de θώραξ (*thôrax*), poitrine, dérivé de θορεῖν, sauter.

(*Anat.*) La seconde partie du tronc du corps humain qui forme la capacité de la poitrine où sont enfermés le cœur et le poumon.

THRUMBUS, ou TROMBUS, ou THROMBE, s. m. du grec θρόμβος (*trombos*), grumeau de sang, ou sang caillé.

(*Chirurgie*) Tumeur formée par un sang épanché et grumelé aux environs de l'ouverture de la veine dans une saignée. Cet accident arrive quand l'ouverture de la veine ne répond pas à celle de la peau, ou qu'il s'y présente un morceau de graisse, ou que le vaisseau est percé de part en part : alors une petite portion de sang qui ne peut sortir librement, se glisse dans les cellules du corps graisseux, et fait élever la tumeur dont il s'agit.

THYMUS, s. m. du grec θύμος (*thumos*), *thym*, espèce de fleurs.

(*Chirurgie*) Espèce de grosse verrue rougeâtre ou blanchâtre, ordinairement indolente, qui a des aspérités, des rugosités et des crevasses semblables à la tête du *thym*, d'où vient son nom.

(*Anat.*) Le *thymus*, en anatomie, est la partie qu'on appelle *ris* dans les veaux, les agneaux, et d'autres petits animaux : dans les enfans il est blanc et quelquefois mêlé de rouge ; mais dans les personnes formées, il est ordinairement brun : la plus grande partie du *thymus* est située entre la duplicature de la portion supérieure et antérieure du médiastin et les gros vaisseaux du cœur, d'où il monte un peu au dessus des deux plèvres ; sa structure interne, et les sécrétions auxquelles il est destiné, ne sont pas encore assez connues pour qu'on puisse déterminer ses usages ; il semble cependant qu'il sert plus dans les enfans que dans les adultes.

THYRO-ARYTÉNOÏDIEN, adj. du grec θυρεὸς (*thuréos*), bouclier, d'ἀρύταινα (*arutaina*), aiguière, et d'εἶδος (*éidos*), forme, ressemblance : qui est de la nature, qui appartient aux cartilages *thyroïde* et *aryténoïde*.

(*Anat.*) *Les muscles thyro-aryténoïdiens*.

THYRO-ÉPIGLOTIQUE, adj. *Voy.* pour l'origine THYROÏDE, ÉPIGLOTTE.

(*Anat.*) Qui a du rapport au cartilage thyroïde et à l'épiglotte. Les *muscles thyro-épiglotiques*.

THYRO-HYOÏDIEN, adj. *V.* pour l'origine THYROÏDE et HYOÏDE.

(*Anat.*) Qui a du rapport au cartilage thyroïde et à l'os *hyoïde*. Les *muscles thyroïdiens*.

THYROÏDE, adj. du grec θυρεὸς (*thuréos*), bouclier, et d'εἶδος (*éidos*), figure, forme, ressemblance : qui a la forme d'un bouclier.

(*Anat.*) C'est le nom d'un cartilage du larynx. Les anciens lui ont donné ce nom, parce qu'ils ont cru trouver dans sa configuration de la ressemblance avec un bouclier.

Thyroïde est aussi le nom de deux glandes lymphatiques, situées à la partie inférieure du larynx.

THYRO-PALATIN, adj. du grec θυρεὸς (*thuréos*), bouclier, du latin *palatum*, palais.

(*Anat.*) C'est le nom d'un petit muscle, qui, du cartilage thyroïde aboutit au palais.

THYRO-PHARYNGIEN, adj. du grec θυρεὸς (*thuréos*), bouclier, et de φάρυγξ (*pharugx*), le pharynx.

(*Anat.*) Il se dit de deux petits muscles qui s'attachent au cartilage thyroïde et au pharynx.

THYRO-PHARINGO-STAPHYLIN, adj. *V.* pour l'origine, THYROÏDE, PHARYNX et STAPHYLIN.

(*Anat.*) Il se dit de deux muscles qui appartiennent au cartilage thyroïde, au pharynx et à la luette, nommée en grec *staphylin*.

THYRO-STAPHYLIN, adj. *V.* THYROÏDE et STAPHYLIN.

(*Anat.*) C'est le nom de deux muscles qui s'attachent au cartilage thyroïde et à la luette.

THYRSE, s. m. du grec θύρσος (*thursos*), javelot entouré de pampre.

(*Poésie*) Terme employé par les poëtes pour désigner le sceptre de Bacchus. C'étoit un dard ou une lance enveloppée de pampre et de feuilles de vigne. On dit que Bacchus et son armée le portèrent dans leurs guerres des Indes pour tromper les esprits grossiers des Indiens, et peu faits à la guerre, et que c'est de là qu'on s'en servoit pour les sacrifices et les fêtes de ce dieu.

TIARE, s. f. du grec τιάρα (*tiara*), ornement de tête autrefois en usage chez les Perses.

(*Hist.*) La *tiare* étoit un ornement de tête chez les Perses; elle couvroit le front des rois de Pont et d'Arménie; les prêtres juifs la portoient aussi en forme de petite couronne faite de bysses; mais le grand prêtre en avoit une d'hyacinthe, entourée d'une triple couronne d'or, garnie sur le devant d'une lame d'or, sur laquelle étoit gravé le nom de *Jehova*.

(*Hist ecclés.*) La *tiare* du pape est une espèce de bonnet rond et assez élevé, environné de trois couronnes d'or, enrichies de pierreries, posées en trois rangs l'une sur l'autre, qui se termine en pointe, et soutient un globe surmonté d'une croix. Le pape Hormisdas, élu en l'an 514, n'avoit sur ce bonnet que la couronne royale d'or, dont l'empereur de Constantinople avoit fait présent à Clovis, roi de France, et que ce monarque avoit envoyée à Saint-Jean de Latran. Le pape Boniface VIII, élu en 1294, y ajouta la seconde; et le pape Jean XXII, mort en 1334, y mit la troisième couronne, pour marquer la juridiction spirituelle du chef de l'Église sur les trois parties du monde qui étoient alors connues.

Les papes ne portoient au commencement qu'un simple bonnet d'une forme semblable aux *mitres* phrygiennes dont se servoient autrefois les sacrificateurs de Cybèle.

TIBIA, s. m. Mot latin qui signifie flûte; il est féminin en cette langue, mais les anatomistes l'emploient au masculin, parce qu'ils sous-entendent *os*.

(*Anat.*) C'est le nom d'un os long, gros, et d'une forme à peu près triangulaire, situé à la partie antérieure interne de la jambe. Il est ainsi appelé parce qu'il ressemble à une flûte.

De *tibia* on a fait *tibial*, pour désigner l'un des muscles extenseurs de la jambe. On dit aussi les artères *tibiales*.

TIC, s. m. Onomatopée, ou mot qui est une imitation de la chose qu'il signifie.

(*Hyppiatrique*) Sorte de maladie qui vient aux chevaux, et qui fait que de tems en tems ils ont un mouvement convulsif, et prennent la mangeoire avec les dents et la rongent. Ce mot vient de ce qu'en frappant de sa tête sur la mangeoire, le cheval représente le son de *tic*.

TIERCE, s. f. du lat. *tertius*.

(*Géom.*) On appelle *tierce* la soixantième partie d'une seconde, ou la 3600e. partie d'une minute, soit d'une minute de degré, soit d'une minute d'heure.

Les *tierces*, dans l'une et l'autre significations, se marquent par trois petits traits placés un peu plus haut que le chiffre qui en exprime le nombre.

(*Musique*) La *tierce*, en musique, est la dernière des consonnances simples et directes dans l'ordre de leur génération, et la première des deux consonnances imparfaites. Elle est appelée *tierce* parce que son intervalle est toujours composé de deux degrés ou de trois sons diatoniques. Il y a deux sortes de *tierce*, savoir, la *majeure* et la *mineure*.

(*Culte cathol.*) *Tierce* est, chez les catholiques, une des heures cano-

niales, laquelle, dans son institution, se chantoit à la troisième heure du jour, selon la manière de compter des anciens. *V.* PRIME, QUARTE, NONE.

(*Imprimerie*) *Tierce*, en termes d'imprimerie, est la dernière épreuve que le prote confère avec la précédente, pour être sûr que toutes les corrections sont exécutées.

(*Blason*) *Tierces*, en termes de blason, ou *tierches*, se dit des fasces ou devises qui se mettent trois à trois.

(*Escrime*) *Tierce* est un coup d'épée qu'on allonge à l'ennemi, dehors et sur les armes, le poignet tourné en dedans, dans une situation horizontale.

TIERCER, v. a. du lat. *tertiare*.

(*Agricult.*) C'est donner aux terres le troisième labour, la troisième façon, comme on dit biner de la seconde.

TIERS, TIERCE, adj. du latin *tertius*, troisième.

(*Méd.*) *Fièvre tierce*; c'est une *fièvre* dont les accès reprennent tous les trois jours inclusivement; c'est-à-dire, qu'il y a un jour d'intervalle entre les deux.

(*Pratique*) *Tiers opposant, tierce opposition*; c'est une opposition formée à un jugement, par une personne qui n'y est point dénommée comme partie.

L'objet du *tiers opposant* à un jugement, est d'y faire changer une disposition qui peut lui être préjudiciable.

Tiers-acquéreur; c'est, vis-à-vis les créanciers hypothécaires d'un vendeur, celui qui a acquis l'immeuble hypothéqué.

Tiers détenteur; c'est celui qui le possède.

(*Perspective*) *Tiers-point*; c'est un point qu'on prend à discrétion sur la ligne de vue, où aboutissent toutes les diagonales qu'on tire pour raccourcir les figures.

(*Archit.*) *Tiers-point*, en architecture, est le point de section qui se fait au sommet d'un triangle équilatéral, ou au-dessus ou au-dessous. Une voûte en *tiers-point* est une voûte élevée au-dessus du plein-ceintre.

TIGE, s. f. du saxon *twig*.

(*Botan.*) Corps principal d'une plante, qui s'allongeant en sens contraire de la racine à laquelle il est continu, produit et porte toutes les autres parties.

(*Archit.*) *Tige* se dit aussi du fût d'une colonne.

(*Pratique*) *Tige* se dit figurément, en termes de généalogie, de la branche principale à l'égard des branches cadettes qui en sont sorties. Pour compter les degrés d'une parenté, il faut remonter jusqu'à la *tige*.

TILLAC, s. f. du latin *tegula*, fait de *tego*, couvrir.

(*Marine*) Ancien terme de marine peu usité aujourd'hui, et qui signifie PONT. *V.* ce mot.

TIMBALE, s. f. Mot dérivé du persien ou de l'arabe: espèce de tambour à l'usage de la cavalerie, dont la caisse est de cuivre, faite en demi-globe, et couverte d'une peau corroyée sur laquelle on bat dans la marche de la cavalerie.

(*Art milit.*) Les *timbales* passent pour avoir été inventées par les Perses. Les Sarrasins s'en servirent dès les premières croisades. Les troupes allemandes sont les premières qui en aient eues en Europe, et on ne les connoissoit pas encore en France, lorsque Ladislas, roi de Hongrie, envoya des ambassadeurs à Charles VII, pour demander en mariage Magdeleine sa fille, qui épousa Gaston, comte de Foix.

Sous le règne de Louis XIV, on prit des *timbales* aux Allemands; depuis ce tems elles sont à l'usage de notre cavalerie; mais au commencement, on ne lui en vit pas d'autres que celles qu'elle avoit su enlever aux ennemis.

TIMBRE, s. m. du lat. *tympanum*, cloche sans battant en dedans, et frappée en dehors avec un marteau.

(*Blason*) *Timbre* s'est dit par analogie de ce qui se met sur l'écu, comme bonnets, mortiers, casques, etc., à cause de leur ressemblance avec les *timbres* d'une horloge. De là ces expressions des *armes timbrées* pour des armes dont l'écu porte un *timbre*, est marqué d'un *timbre*.

(*Finances*) *Timbre* s'est dit ensuite de toute espèce de marque imprimée qui fixe l'usage du papier sur

lequel elle est apposée, et à laquelle sont attachés certains droits.

TIMON, s. m. du latin *temo*, *temonis*, flèche de char, fait de *teneo*, tenir, parce qu'il tient et gouverne le char.

(*Marine*) Ce mot signifie la barre du gouvernail. *Etre au timon*, c'est gouverner le vaisseau, ou conduire et diriger la barre du gouvernail. De là *timonerie* pour un espace situé sur le gaillard d'arriere, où est placé l'habitacle avec les boussoles, etc.; *timonier* pour désigner une classe d'hommes de mer dont l'emploi, à bord des vaisseaux, est de diriger le *timon*.

TINKAL, s. m. Mot indien.

(*Minéral.*) Nom que les Indiens donnent au borax brut. On ne sait point encore d'une manière certaine si le *tinkal* est une production naturelle, ou si l'industrie humaine doit concourir à sa formation. *V.* BORAX.

TINTEMENT, s. m. du latin *tinnitus*, le bruit, le son d'une cloche, qui va toujours en diminuant dans l'air, après que le coup a frappé.

(*Méd.*) Dépravation de la sensation de l'ouïe; elle consiste dans la perception que l'oreille fait de bruits qui n'existent pas réellement, ou du moins qui ne sont pas extérieurs. Cette perception est causée par le battement de quelque artère, qui est dans l'oreille, par l'inflammation et l'abcès de la caisse et du labyrinthe, etc.

TIR, s. m. du latin *trahere*, tirer.

(*Art. milit.*) *Tir* se dit de la ligne suivant laquelle on *tire* une pièce d'artillerie ou arme à feu; ce mot vieillit.

TIRADE, s. m. du latin *trahere*, tirer.

(*Musique*) On appelle ainsi le passage que fait la voix ou l'instrument dans l'intervalle d'une note à une autre, par les notes diatoniques de cet intervalle distinctement articulées.

(*Littérat.*) *Tirade* se dit aussi de quelques endroits suivis d'un ouvrage en prose ou en vers, qui sont sur le même sujet. Il y a de belles *tirades* dans cet ouvrage.

TIRAGE, s. m. du latin *trahere*, tirer: l'action de tirer.

(*Technol.*) *Tirage* se dit de l'action de faire passer l'or, l'argent ou d'autres métaux par la filière; de faire passer le fil du cocon de la soie sur le dévidoir.

(*Imprimerie*) Tirage, dans les imprimeries de livres ou de taille-douce, signifie l'impression de chaque forme ou de chaque planche.

TIRONIEN, NE, adj. de Tiron, nom d'homme.

(*Sténographie*) On nomme ainsi des espèces de signes sténographiques, par le moyen desquels les Latins écrivoient d'une manière très-rapide et très-abrégée.

Selon saint Isidore, c'est Ennius, qui inventa le premier onze cents notes. Tiron, affranchi de Cicéron, en inventa un plus grand nombre, et régla le premier, comment les écrivains en notes devoient se partager, et quel ordre ils devoient observer pour écrire les discours qu'on prononçoit en public. Persannius fut le troisième inventeur des notes, mais seulement de celles qui exprimoient les prépositions. Philargirus et Aquila, affranchi de Mécène, en augmentèrent le nombre; Sénèque en ajouta d'autres, en sorte qu'il en forma un recueil de cinq mille. Saint Cyprien mit en notes les expressions particulières aux chrétiens. Quelques auteurs attribuent l'invention des notes sténographiques aux Egyptiens, d'où elles seroient passées chez les Grecs, et ensuite chez les Romains.

TISANE, s. f. du grec πτισάνη (*ptissané*), fait de πτίσσω (*ptisso*), piler, écorcer, dont nous avons fait ptisane, et ensuite *tisane*.

(*Mat. méd.*) Breuvage fait ordinairement d'orge et de racine de réglisse bouillis à l'eau.

La *tisane* chez les anciens, étoit faite avec de l'orge pelé ou dépouillé de son enveloppe, bouilli, réduit en pâte que l'on conservoit pour l'usage. Aujourd'hui, l'on entend par *tisane*, une boisson faite avec des semences, des racines, des fleurs, des fruits, des bois, ou quelquefois des

médicamens tirés des animaux et des minéraux.

TISSU, s. f. du latin *texius*, fait de *texo*, tresser, faire un tissu.

(*Manuf.*) Etoffe ou toile formée par l'entrelacement de différens fils, dont les uns étendus en longueur s'appellent la chaîne ; et les autres en travers, se nomment la trame de l'ouvrage.

(*Anat.*) *Tissu* se dit aussi d'un lacis de quelques parties d'une même nature en forme de toile. *Tissu vasculaire*, *réticulaire*, *cellulaire*, *spongieux*, etc. *V.* ces mots.

TITANE, s. m. du latin *titanes*, *titanum*, titans, nom des enfans de la Terre.

(*Minéral.*) Substance métallique appelée par les Anglois et les Allemands *menakanite*, ou *maénak*, découverte en 1791, par Williams Grégor, dans le sable d'un ruisseau qui traverse la vallée de Ménakan en Cornouaille ; ce sable est noir et ressemble à de la poudre à tirer : ce naturaliste a fait sur ce minéral un grand nombre d'expériences, et il a reconnu qu'il contenoit un nouveau métal auquel il a donné le nom de *mékanite*.

En 1795, Klaproth, analysa le minéral connu sous le nom de schorl rouge de Hongrie, et y découvrit une substance métallique qui est la même que celle que contient le sable de *Ménakan*, et il crut devoir donner à ce nouveau métal le nom de *titanium*, *titane*, en l'honneur des *Titans*, enfans de la Terre, comme il a donné à d'autres métaux les noms d'*urane* et de *tellure*, en l'honneur d'*Uranus* et de *Tellus*, à l'exemple des fondateurs de la chimie, qui consacrèrent aux divinités des planètes les principaux métaux connus de leur tems.

Les chimistes françois ont adopté le nom de *titane*, imposé par le célèbre chimiste de Berlin. Les minéralogistes allemands ont conservé (au moins à l'égard du sable de Ménakan), le nom qui lui avoit été donné par Grégor.

TITILLATION, s. f. du latin *titillo*, chatouiller : l'action de chatouiller.

(*Physique*) Sensation du chatouillement, sentiment qu'éprouve celui que l'on chatouille.

(*Œnologie*) Il se dit aussi du mouvement sautillant et doux de certains vins, et particulièrement du vin de Champagne.

TITRE, s. m. du lat. *titulus*.

(*Littérat.*) Inscription qui est au commencement ou à la première page d'un livre, qui contient le nom de l'auteur ou la matière dont il traite.

(*Econ. polit.*) *Titre* est aussi un nom de dignité, de distinction qu'on donne aux personnes ; il se dit encore de certaines qualités qu'on donne par honneur à quelques princes.

(*Pratique*) *Titre* est un acte qui constate un droit, une propriété, une jouissance.

Titre primordial ; c'est celui qui contient l'époque, l'origine d'un droit qui nous est dû.

Titre clérical ou sacerdotal ; c'est le *titre* qui prouve que l'aspirant à l'ordre de prêtrise, jouit d'un certain revenu temporel qui peut lui assurer sa subsistance.

Titre nouvel ; c'est l'acte que passe le débiteur d'une rente en faveur du créancier, portant nouvelle reconnoissance de la rente et des biens qui y sont affectés et hypothéqués.

(*Monnoie*, *orfévrerie*) *Titre* se dit de la quantité de métal fin, que contient un marc ou toute autre quantité d'or ou d'argent, en comparaison de ce qu'il contient de métal étranger.

Il y a deux sortes de *titres* légaux, celui qu'on observe dans la fabrication des monnoies, et celui que sont obligés de suivre les ouvriers qui emploient l'or et l'argent dans leurs ouvrages. *V.* ESSAI, KARAT.

Le *titre* des nouvelles monnoies est : savoir, pour les monnoies d'or, à 900 millièmes, au remède de 3 millièmes, ce qui réduit le *titre* réel à 897 millièmes ou 21 karats 19 trente-deuzièmes ; celles d'argent, à 900 millièmes, au remède de 7 millièmes, ce qui réduit le *titre* réel de la pièce à 891 millièmes ou 10 deniers 19 grains 1 cinquième.

Aujourd'hui il y a trois *titres* légaux pour les ouvrages d'or en France; savoir: le premier de 22 karats 1 trente-deuxième et demi, ou 920 millièmes.

Le second de 20 karats 5 trente-deuxièmes, plus 1 huitième de trente-deuxième, ou 840 millièmes.

Le troisième de 18 karats, ou 750 millièmes.

TITUBATION, s. f. du latin *titubo*, chanceler: l'action de chanceler.

(*Astron. anc.*) Balancement ou mouvement que le roi Alphonse, et autres anciens astronomes, ont attribué à des cieux cristallins qu'ils ont inventés pour expliquer certaines inégalités qu'ils observoient au mouvement des planètes. *V.* TRÉPIDATION, LIBRATION.

TOGE, s. f. du latin *toga*.

(*Hist. rom.*) La *toge* est le premier habit dont se soient servi les Romains; et il leur étoit tellement propre, que Virgile lui-même les appelle *gens togata*, par opposition aux Grecs appelés *gens palliata*.

Les pièces de théâtre même, dont le sujet étoit romain, étoient appelées *togatæ*, à la différence de celles des Grecs qui étoient appelées *palliatæ*.

Pallium étoit chez les Grecs ce que *toga* étoit chez les Romains.

TOILE, s. f. du latin *tela*.

(*Manufact.*) Tissu de fils entrelacés. Ovide et Ausone disent que c'est à Minerve qu'on est redevable de la toile. Pline assure que les Egyptiens en sont les inventeurs.

Par *toiles* on entend tous les tissus unis ou croisés de lin, de chanvre ou de coton, depuis la batiste ou le linon jusqu'à la toile d'emballage.

Les *toiles* se distinguent par les matières qui les composent, par les usages qu'on en fait, par les lieux d'où on les tire. *Toiles de lin, toiles de coton, toiles à voiles, toiles des Indes, toiles de Hollande.*

(*Jeux scéniques*) *Toile* se dit d'un grand rideau qui borde nos théâtres. Celle des anciens différoit de la nôtre, en ce qu'elle étoit attachée par le bas; de sorte qu'au commencement de la pièce ils la baissoient, la laissoient tomber sous le théâtre, et quand la pièce étoit finie, et même après chaque acte, on la relevoit pour les changemens de décorations, au lieu que nous la baissons. De là vient qu'on disoit en latin *tollere aulæa*, lever la toile, quand on fermoit la scène, et que les acteurs se retiroient, et *premere aulæa*, baisser la toile, quand on découvroit le théâtre pour commencer l'action.

(*Peinture*) On n'a pas de preuve que les artistes de l'antiquité aient peint sur toile, avant le règne de Néron. Depuis la renaissance des arts, on a long-tems peint sur le bois ou le cuivre; la *toile* enfin a été plus généralement adoptée.

Certains peintres ont préféré les *toiles* fines; d'autres des *toiles* fort grossières ou des coutils. Le choix, à cet égard, doit être subordonné au goût de l'artiste et à sa manière d'opérer.

TOISE, s. f. du latin *tesa*, fait de *tensus*, participe de *tendo*, tendre, étendre.

(*Métrol.*) Mesure qui varie selon les lieux où elle est en usage, et dont on se sert pour mesurer différentes dimensions. On appelle aussi *toise*, un instrument en forme de règle, qui a la longueur de cette mesure, et sur laquelle ses parties sont gravées. La *toise* dont on faisoit usage à Paris, avant l'établissement du nouveau système métrique, étoit de six pieds de roi. *V.* MÈTRE.

TOISON, s. f. du latin *tonsio*, fait de *tondeo*, tondre: l'action de tondre, et le résultat de cette action.

(*Econ. dom.*) La laine que l'on tond sur les brebis et sur les moutons.

TOLÉRANCE, s. f. du latin *tolero*, supporter, tolérer: condescendance, indulgence pour ce qu'on ne peut empêcher, ou qu'on croit ne devoir pas empêcher.

(*Monnoie*) *Tolérance*, en termes de fabrication des monnoies, signifie la quantité de poids en moins que l'on tolère dans un marc d'or ou d'argent fabriqué en espèces. Ainsi, quoique les écus de six livres dussent être à la taille de 8 trois dixièmes au marc, cependant s'il manquoit 36 grains sur le poids des 8 trois dixièmes d'écus, frappés pour faire un

marc, la fabrication est estimée bonne quant au poids.

On exprime cela en disant que les écus de six francs sont à la taille de 8 trois dixièmes au marc, à la *tolérance* de 36 grains de poids.

TOMBAC, s. m. du persan *tambac*.

(*Métallurgie*) On appelle *tombac*, dans l'Orient, une espèce de métal, composé d'or, d'argent et de cuivre. La couleur de cet alliage est jaune, tirant sur la couleur d'or : le cuivre en est la base. On en fait des boucles, des boutons, et plusieurs autres ouvrages et ornemens.

Les métallurgistes françois appellent *tombac*, un alliage de cuivre et de zinc, formé par la fusion directe et simultanée des deux métaux. Quand cet alliage se fait par la cémentation du cuivre, avec la calamine ou oxide de zinc, on obtient du laiton qui a l'avantage d'être aussi ductile que le cuivre pur, au lieu que le *tombac* est cassant; mais la couleur de ce dernier est beaucoup plus agréable, et il est susceptible d'un beau poli. On appelle aussi cet alliage *similor*, *métal de prince*, et *or de Manheim*.

TOMBE, s. f. du grec τύμβος (*tumbos*), sépulcre, grande table de pierre dont on couvre une sépulture.

TOMBEAU, s. m. même origine que TOMBE.

(*Hist.*) Le désir de survivre à eux-mêmes, porta les rois d'Égypte à construire des pyramides, pour y être déposés après leur mort.

Les Grecs eurent d'abord des sépulcres aussi simples que leurs mœurs; mais à mesure que leurs mœurs s'altérèrent, leurs *tombeaux* s'embellirent; il fallut même une loi expresse pour en arrêter la magnificence.

Les Romains avoient trois sortes de *tombeaux* : le *sépulcre*, le *monument* et le *cénotaphe*.

Le *sépulcre* étoit le *tombeau* ordinaire où l'on avoit mis le corps entier du défunt.

Le *monument* offroit aux yeux quelque chose de plus magnifique : c'étoit l'édifice construit pour conserver la mémoire d'une personne, sans aucune solennité funèbre.

Lorsqu'après avoir construit un *tombeau*, on y célébroit les funérailles avec l'appareil ordinaire, sans mettre néanmoins le corps du mort dans ce *tombeau*, on l'appeloit *cénotaphe* (V. ce mot.) L'idée des *cénotaphes* vint de l'opinion des Romains, qui croyoient que les ames de ceux qui n'étoient point enterrés, erroient pendant un siècle, le long des fleuves de l'enfer, sans pouvoir passer dans les Champs-Elysées.

Dans les premiers tems de la monarchie françoise, un champ de bataille devenoit le *tombeau* des souverains et des guerriers. Sous les deux premières races, il étoit défendu d'enterrer dans les villes; mais les personnes opulentes avoient leurs *tombeaux* autour de leur enceinte, et elles y étoient enfermées avec leurs habits, leurs armes, un épervier, et quelques-uns de leurs bijoux les plus précieux.

A l'égard des monarques, depuis la fin du cinquième siècle, jusqu'au milieu du huitième, ils avoient des *tombeaux* de pierre, sur lesquels étoit bâtie une voûte, sans ornement ni inscriptions. L'usage des épitaphes ne s'introduisit que sous Pepin; et de tous les rois de la troisième race, Louis XI est le seul qui n'ait pas sa sépulture à Saint-Denis.

TOME, s. m. du grec τόμος (*tomos*), de τέμνω (*temnó*), couper, diviser : division, partie d'un tout; division, partie d'un ouvrage imprimé.

(*Bibliogr.*) Volume d'un ouvrage qui fait partie d'uu plus grand ouvrage.

Tome et *volume* se prennent souvent l'un pour l'autre, quoiqu'à la rigueur ils ne soient pas synonymes. Le *volume* peut contenir plusieurs *tomes*, et le *tome* peut faire plusieurs *volumes*; mais la reliure sépare les *volumes*, et la division de l'ouvrage distingue les *tomes*.

TOMIE, s. f. du grec τομὴ (*tomé*), action de couper, fait de τέμνω (*temnó*), couper. Ce mot entre dans la composition de plusieurs mots françois, tels qu'*anatomie*, *lithotomie*, *phlébotomie*.

TOMOTOCIE, s. f. du grec τομὴ (*tomé*), incision, et de τόκος (*tokos*), accouchement; comme qui di-

roit incision que l'on fait pour faciliter un accouchement laborieux.

(*Chirurgie*) Nom que quelques auteurs ont donné à l'opération césarienne.

TON, s. m. du grec τόνος (*tonos*), tension, fait de τείνω (*téinô*), tendre.

(*Musique*) *Ton* a plusieurs sens en musique: il se prend d'abord pour un intervalle qui caractérise le système et le genre diatonique. Dans cette acception, il y a deux sortes de *tons* : le *ton majeur*, dont le rapport est de 8 à 9, et le *ton mineur*, dont le rapport est de 9 à 10.

On appelle aussi *ton*, le degré d'élévation que prennent les voix, ou sur lequel sont montés les instrumens pour exécuter la musique. C'est, en ce sens, qu'on dit, dans un concert, que le *ton* est trop haut ou trop bas.

Ton se prend encore pour une règle de modulation relative à une note ou corde principale, qu'on appelle *tonique*.

Enfin, on donne le nom de *ton* à un instrument qui sert à donner le *ton* de l'accord à tout un orchestre.

(*Physiol.*) On entend par *ton*, en physiologie, l'état de tension et de fermeté naturelle de chaque partie du corps. C'est dans la fibre un certain degré de tension; et le mouvement par lequel cette tension augmente, est le mouvement *tonique*.

(*Peinture*) *Ton* a, dans les arts du dessin, un sens général et un sens spécial.

On dit généralement : *cette estampe est d'un beau ton, d'un ton vigoureux, suave, chaud, argentin, sourd, lourd*, etc. *Ce tableau est d'un ton ferme, clair, brun, rouge, gris*, etc., etc. On dit : *il faut hausser le ton de cet ouvrage*, pour exprimer la nécessité d'en rendre les couleurs plus vives, et encore mieux, celle d'en rendre les masses plus décidées, et les objets plus saillans.

L'emploi spécial du mot *ton*, est d'exprimer les degrés de clair ou de brun. *Couleur du même ton*, c'est-à-dire, *couleur qui n'est ni plus claire ni plus brune*.

Dans les *teintes* d'un objet, il doit donc y en avoir qui soient de différens *tons*, pour les différens degrés de clair ou de brun. C'est la connoissance des *tons*, ou l'art de les ménager, qui fait que l'on peut mettre chaque partie d'un ouvrage à sa vraie place, donner du corps aux objets, et faire avancer ou fuir ceux qui doivent paroître près ou loin de la vue.

(*Elocution*) Dans le langage, on appelle *ton*, le caractère de noblesse, de familiarité, de popularité, le degré d'élévation ou d'abaissement qu'on peut donner à l'élocution, depuis le bas jusqu'au sublime. Ainsi, l'on dit que le ton de la tragédie et de l'épopée est majestueux; que celui de l'histoire est noble et simple; que celui de la comédie est familier, quelquefois populaire.

Ton se dit aussi des autres caractères que l'expression reçoit de la pensée, de l'image, du sentiment. *Le ton triste de l'élégie, le ton galant du madrigal, le ton léger de la plaisanterie, le ton pathétique, le ton sérieux*, etc.

TONDRE, v. a. du lat. *tondeo*, tondre, raser.

(*Econ. dom.*) *Tondre* se dit des brebis, des barbets et autres animaux dont on peut tirer de la laine, de la bourre, ou du poil propre à faire des chapeaux, des camelots, et autres étoffes.

(*Agricult.*) *Tondre*, en agriculture et en jardinage, c'est raccourcir les pousses nouvelles des arbres, arbustes et arbrisseaux destinés à figurer dans un jardin, pour leur faire prendre certaines formes particulières.

TONICITÉ, s. f. de TON. *V.* ce mot.

(*Méd.*) L'une des quatre forces vives des solides.

TONIQUE, adj. de TON. *V.* ce mot.

(*Méd.*) Il se dit des remèdes, soit intérieurs, soit extérieurs, qui sont capables de fortifier, c'est-à-dire, de maintenir, de rétablir, ou d'augmenter le *ton* ou la tension naturelle, soit du système général des solides, soit de quelque organe en particulier.

TONNAGE, s. m. de l'allemand *tonne*.

(*Commerce marit.*) *Tonnage* se dit du droit que l'on paie par chaque tonneau de mer que contient un na-

vire. Ce droit concerne le bâtiment et non les marchandises; il est perçu sur les bâtimens étrangers et françois entrant dans un port de l'empire françois.

Tonnage désigne aussi la quantité de tonneaux employés à la navigation d'un pays.

En Angleterre, *tonnage* est un droit qui se paie au roi d'Angleterre, pour les marchandises qui entrent ou qui sortent par la navigation.

TONNEAU, s. m. de l'allemand TONNE.

(*Commerce*) Mesure de liqueurs, qui a différentes valeurs, et est souvent une mesure de compte. En termes de marine, *tonneau* est le poids de deux mille livres.

TONNERRE, s. m. du lat. *tonitruum*, bruit qui accompagne la foudre, et qui est le plus souvent précédé par un éclair.

(*Électricité*) De tout tems les physiciens se sont étudiés à connoître la cause du tonnerre; mais leurs laborieuses recherches ont été stériles, jusqu'à l'époque où Franklin a fait voir qu'il existe une véritable analogie entre la foudre, le *tonnerre*, les éclairs et les phénomènes électriques; dès-lors les physiciens ont publié que le *tonnerre* n'est autre chose qu'une grande électricité, produite par la nature dans le sein de l'atmosphère. *V.* ECLAIR, FOUDRE, ÉLECTRICITÉ, PARATONNERRE, POINTE, POUVOIR DES POINTES.

TONOTECHNIE, s. f. du grec τόνος (*tonos*), ton, et de τέχνη (*techné*), art.

(*Musique*) Art de noter les cylindres de certains instrumens de musique.

TONSILLAIRE, adj. du latin *tonsillaris*, fait de *tonsillæ*, amygdales: qui a du rapport aux amygdales.

(*Anat.*) Les *artères tonsillaires*. On appelle ainsi les artères qui se jettent dans les glandes ou les amygdales.

TONTE, s. f. du lat. *tonsio*, fait de *tondeo*, tondre.

(*Écon. dom.*) L'action de tondre la laine de dessus les agneaux; la saison où l'on tond.

(*Manufact.*) *Tonte* ou *tonture*, se dit aussi de l'une des dernières opérations de la fabrique des draps. Elle consiste à raser le poil du drap, pour le rendre parfaitement uni, plus doux, et pour qu'il réfléchisse les couleurs le plus vivement possible.

TONTINE, s. f. de *Tonti*, nom d'homme.

(*Finances*) C'est le nom qu'on a donné à une espèce de rente viagère, qui diffère des autres en ce qu'elle ne s'éteint point par le décès d'un seul, mais seulement par le décès de tous les actionnaires compris dans une même classe ou même division.

Cette rente, appelée *tontine*, du nom de *Laurent Tonti*, napolitain, son inventeur, fut établie en France, pour la première fois, par édit du mois de novembre 1653.

TOPARCHIE, s. f. du grec τόπος (*topos*), lieu, et d'ἀρχὴ (*archè*), commandement.

(*Écon. polit.*) Gouvernement d'un lieu, d'un canton. De là *toparque*, pour le chef d'une *toparchie*.

TOPAZE, s. f. du grec τοπάζιον (*topazion*).

(*Minéral.*) Pierre précieuse qui se trouve de différentes couleurs, comme toutes les autres gemmes, mais qui, dans le commerce, ne porte ce nom que lorsqu'elle est d'une couleur jaune. Les joailliers donnent même le nom de *topaze* à des pierres d'une nature différente, par la seule raison qu'elles sont de cette couleur.

On nomme *topaze orientale*, une gemme fort supérieure à la *topaze* proprement dite, et qui est une simple variété du saphir et du rubis d'Orient. Dans le commerce, sa valeur est à peu près la même.

La *topaze* de Bohême, n'est autre chose qu'un cristal de roche, de couleur jaune. Le cristal de couleur brune, est le *rouch-topas* des Allemands, c'est-à-dire, *topaze enfumée*.

Quelques autres cristaux pierreux, tels que l'émeraude jaune de Sibérie, et certaines variétés de péridots ont

aussi porté quelquefois le nom de *topaze*.

On distingue trois principales variétés de *topazes* proprement dites : *la topaze du Brésil*, *la topaze de Saxe*, *et la topaze de Sibérie*.

La *topaze du Brésil* est la plus dure, la plus brillante et la plus estimée ; sa couleur ordinaire est d'un rouge orangé plus ou moins foncé.

Parmi les *topazes du Brésil*, il s'en trouve qui sont parfaitement blanches, et d'une assez belle eau pour jouer à un certain point le diamant ; et l'on soupçonne que le prétendu diamant du poids de douze onces, qu'on voit dans le trésor du roi de Portugal, est une de ces *topazes blanches*.

La *topaze de Saxe* est d'un jaune léger ou jaune de paille. Elle est souvent tout-à-fait incolore, et quelquefois d'une teinte bleuâtre et verdâtre,

La *topaze de Sibérie* est incolore et limpide comme le cristal de roche.

TOPIQUE, s. m. et adj. du grec τόπος (*topos*), lieu : local.

(*Méd.*) Il se dit particulièrement des remèdes externes qu'on applique sur les parties malades. Tels sont les emplâtres, les onguens, les cataplasmes, etc.

TOPIQUE, s. f. du grec τοπικὴ (*topiké*), l'art de trouver les argumens.

(*Rhét.*) Partie de la rhétorique qui enseigne l'art de trouver les argumens.

TOPOGRAPHIE, s. f. du grec τόπος (*topos*), lieu, et de γράφω (*graphó*), décrire : description d'un lieu.

(*Arpent.*) Description ou plan de quelque lieu particulier, ou d'une petite étendue de terre, comme celle d'une ville, d'une terre, d'une ferme, d'un champ, d'un jardin, etc.

La *topographie* diffère de la *chorographie*, comme le moins étendu diffère du plus étendu ; la *chorographie* étant la description d'une contrée, d'un diocèse, d'une province, d'un département, ou de quelqu'autre étendue considérable.

(*Élocution*) *Topographie* est une figure de rhétorique propre à orner et embellir le discours ; c'est la description d'un lieu, comme d'un temple, d'un bois, d'un ruisseau, etc.

TOQUE, s. f. du celtique ou du bas breton *toc*, qui signifie chapeau.

(*Costume*) Habillement de tête en forme de chapeau, plat par dessus, à petits bords plissés tout autour.

TORE, s. m. du grec τόρος (*toros*), fait de τερέω (*téréó*), tourner autour.

(*Archit.*) Gros anneau ou grosse moulure ronde des bases des colonnes, ainsi appelé parce que ces anneaux représentent les cercles ou liens qu'on mettoit originairement aux troncs d'arbres qui servoient de colonnes, pour les empêcher de s'éclater.

TOREUMATOGRAPHIE, s. f. du grec τόρευμα (*toreuma*), génit. τόρευματος (*toreumatos*), tout ce qui est taillé en rond, tout ce qui est sculpté, et de γράφω (*graphó*), décrire.

(*Sculpt.*) L'art de décrire, de connoître les bas-reliefs antiques. On doit l'invention de la *toreumatographie* à Phidias.

TORI ou TORY, s. m. Mot irlandois qui signifie brigand, bandit.

(*Hist. d'Anglet.*) Fameux nom de parti, en Angleterre, opposé à celui de WHIG (*V.* ce mot). Ce nom fut d'abord donné aux catholiques d'Irlande qui, sous le règne de Charles I, avoient pris un grand ascendant sur les protestans, et en firent un massacre presque général.

Ensuite il fut appliqué aux partisans de l'autorité royale en Angleterre, que l'on accusoit de favoriser la rebellion d'Irlande. Ceux-ci, pour se venger, donnèrent à ceux de l'opinion contraire le nom de *Whigs*, qui étoit celui qu'on donnoit en Écosse à une semblable espèce de bandits ou de fanatiques.

TORRÉFACTION, s. f. du latin *torreo*, rôtir, et de *facio*, faire : l'action de rôtir.

(*Chimie*) Opération que l'on fait subir au minéral, pour le priver du soufre qu'il contient, avant d'en faire l'essai.

(*Pharmacie*) La *torréfaction*, en pharmacie, est une combustion lente, ou plutôt un léger grillage que l'on fait éprouver à différentes sub-

stances, telles que la rhubarbe, le cacao, le café, etc., afin d'en séparer une portion d'huile ou de résine qu'elles contiennent.

TORRENT, s. m. du lat. *torrens*, impétueux, brûlant, précipité.

(*Hist. nat.*) Courant d'eau très-rapide qui descend des montagnes, et qui provient ordinairement ou d'une pluie d'orage, ou de la fonte des neiges. Ce sont les *torrens* qui sont une des principales causes de la dégradation des montagnes, et de leur affaissement continuel, occasionné par ces éboulemens journaliers, si souvent observés par les géologues; et ce sont des affaissemens semblables qui ont donné naissance à presque tous les lacs.

TORRIDE, adj. du latin *torreo*, brûler : brûlant.

(*Géogr.*) *Zône torride*; la surface de la sphère est divisée en cinq ZÔNES (*V.* ce mot). De ces cinq *zônes*, l'une s'étend à 23 degrés et demi de chaque côté de l'équateur; elle comprend tous les pays situés entre les deux tropiques, et dans lesquels on peut voir le soleil au zénith. C'est pour cela qu'elle est nommée *torride*.

TORS, TORSE, adj. de *tortum*, participe de *torqueo*, tordre : qui est tordu, qui en a la figure.

(*Botan.*) Il se dit des parties des plantes dont les bords, ou côtés correspondans, tournent ou tendent manifestement à tourner obliquement autour de leur axe.

TORSE, s. m. de l'italien *torso*, trognon.

(*Sculpt.*) C'est le nom que les artistes donnent à des statues mutilées dont il ne reste que le tronc. On connoît le fameux *torse* antique, déposé au Musée Napoléon, et que l'on regarde comme un précieux fragment de la figure d'un Hercule.

TORTICOLIS, s. m. Corruption du lat. *tortum collum*, cou tordu.

(*Méd.*) Maladie qui fait pencher la tête d'un côté. Elle arrive lorsque le muscle mastoïdien et les muscles de la tête agissent plus fortement d'un côté que de l'autre.

TORTILE, adj. du lat. *tortilis*, fait de *torqueo*, tordre.

(*Botan.*) Susceptible de torsion spontanée. Plusieurs parties des plantes, qui sont d'abord droites, deviennent ensuite *torses*, et sont par conséquent *tortiles*.

TORTUE, s. f. de l'espagnol *tortuga*, fait, suivant Ménage, du latin *tortus*.

(*Hist. nat.*) Genre de reptiles dont le corps est renfermé dans une boîte osseuse recouverte de cuir ou de plaques écailleuses.

(*Art de la guerre anc.*) *Tortue d'hommes*; cette *tortue* étoit une espèce d'abri que les soldats romains se faisoient de leurs boucliers, en les élevant sur leurs têtes, et en les serrant les uns contre les autres.

Tortue étoit encore le nom d'une machine de guerre dont se servoient les anciens, quelquefois pour l'escalade, plus souvent pour mettre les travailleurs à couverts des traits, des pierres, etc., que les assiégés pouvoient jeter d'en haut. On employoit sur-tout la *tortue* quand on approchoit des murailles pour la sappe.

TORTUEUX, SE, adj. du lat. *tortuosus*, fait de *torqueo*, tordre : qui fait plusieurs tours et retours.

(*Botan.*) Il se dit des parties des plantes courbées inégalement en divers sens.

TORULEUX, SE, adj. du lat. *torulus*, petit cordon.

(*Botan.*) Oblong, solide, alternativement renflé et contracté sans articulation.

TORY, s. m. *V.* TORI.

TOSCAN, adj. du lat. *tuscus* ou *toscus*, de *Toscane*, nom d'une grande contrée d'Italie.

(*Archit.*) *Ordre toscan*; le plus simple et le plus solide de tous les ordres d'architecture. Il est ainsi appelé parce que d'anciens peuples de Lydie étant venus habiter dans la Toscane, y bâtirent les premiers des temples de cet ordre.

TOSTE, s. f. Corruption de l'anglois *toast*, santé.

(*Gastronomie*) Proposition de boire à la santé de quelqu'un, à l'accomplissement d'un vœu, au souvenir d'un événement.

TOUAGE, s. m. du saxon *teon*,

ou de l'allemand *toghen*, dont les Anglois ont fait *tow*.

(*Marine*) L'action de *touer* un vaisseau, ou de le tirer et le faire avancer par le moyen d'une haussière ou d'un cordage appelé *toué*, qui est attaché par un bout à un point fixe, pour le changer de position.

TOUCHAUX, s. m. de *toucher*. *V.* ce mot.

(*Monnoie*) Petits cylindres composés avec un alliage de cuivre, d'or et d'argent en différentes proportions, afin d'établir des titres différens.

On trace avec ces *touchaux* quelques lignes sur une pierre de *touche*; on verse sur ces lignes un acide capable de dissoudre le cuivre, sans toucher à l'or; on compare ensuite les traces ainsi éprouvées avec celles qu'on a faites en se servant du métal qu'on veut essayer: la dégradation des tons indique à peu près le titre du métal. Ce moyen n'est jamais que provisoire et approximatif.

TOUCHE, s. f. de TOUCHER. (*V.* ce mot.) Ce qui sert à toucher.

(*Monnoie*) *Touche* se dit de l'opération par laquelle on essaie le titre de l'or et de l'argent, sur la pierre qu'on appelle *pierre de touche*. *Voy.* PIERRE, TOUCHAUX, ESSAI.

(*Musique*) *Touche*, en termes de musique, se dit des divisions d'un clavier, ou du manche d'un luth, ou autre instrument, sur lesquelles appliquant les doigts, on en tire des sons différens pour en faire des accords.

(*Peinture*) *Touche* se dit aussi d'un coup de pinceau, par lequel le peintre, après avoir fondu suffisamment les couleurs convenables, pour représenter les objets qu'il s'est proposé d'imiter, en applique de nouvelles pour faire sentir davantage le caractère de ces objets; *touche forte, gracieuse, légère*, par opposition à *touche molle, incertaine, timide, foible, mesquine, sans esprit, dure, pesante*.

TOUCHER, s. m. du lat. *tactio, tactus*, fait de *tango*, dont les Italiens ont fait *toccare*.

(*Physiol.*) Le sens par lequel nous apercevons les objets palpables. Il tient le premier rang parmi les sens; il est le plus grossier, mais aussi le plus sûr de tous. L'ouïe, la vue peuvent nous tromper, mais le *toucher* est infaillible. Les nerfs sont le véritable organe du toucher, et comme ils s'étendent par-tout le corps, ce sens en occupe toute l'habitude: l'objet du *toucher* est toute la matière qui a assez de consistance ou de solidité pour ébranler la surface de notre peau. Le sens du *toucher* nous fait connoître le volume et la figure des corps, leur repos, leur mouvement, leur dureté, leur mollesse, leur liquidité; le chaud, le froid, le sec, l'humide, etc. ce sont là ses objets propres.

(*Chirurgie*) Le *toucher*, dans l'art des accouchemens, est l'examen de l'état de la matrice, de la situation du fœtus, et de tout ce qui est contenu dans l'utérus.

(*Marine*) *Toucher*, v. n., en termes de marine, c'est heurter contre le fond, faute d'avoir assez d'eau sous le vaisseau, pour le tenir à flot.

TOUR, s. f. du lat. *turris*.

(*Archit. milit.*) Sorte de bâtiment élevé, rond, carré, dont on fortifioit anciennement les murailles des villes, des châteaux.

Tours mobiles; c'étoit un assemblage de poutres et de grosses solives, capables de résister contre l'effort des masses lancées par les balistes et les catapultes des assiégés. Cet assemblage de montans et de traverses étoit couvert de forts madriers mis en travers.

Les *tours* ont été en usage jusqu'à l'invention de la poudre.

(*Marine*) *Tour* est aussi le nom d'un édifice ordinairement en forme de tour élevée que l'on établit sur un cap avancé en mer, ou un point remarquable d'une côte. On allume sur son sommet, pendant la nuit, des feux qui servent de renseignemens aux vaisseaux qui se trouvent sur les côtes, ou qui cherchent à aborder un port ou une embouchure; tels sont la tour de Cordouan, à l'entrée de la rivière de Bordeaux, la tour d'Eddystone, au large de Plymouth; la tour de Schogon, à l'entrée du Categat, pour arriver dans la mer Baltique.

TOUR, s. m. (mouvement en rond), du lat. *torno*, tourner.

(*Mécan.*) *Tour*, en mécanique, est une roue ou cercle concentrique à la base d'un cylindre, avec lequel il peut se mouvoir autour d'un même axe.

L'axe, la roue et les leviers qui y sont attachés pour se mouvoir en même tems, forment la puissance mécanique appelée *axis in peritrochio*, *axe* dans le tambour, ou simplement *tour*.

Cette machine s'appelle proprement *tour* ou *treuil*, lorsque l'axe ou arbre est parallèle à l'horizon; et *vindas* ou *cabestan*, lorsque l'arbre est perpendiculaire à l'horizon.

Ces deux machines sont employées fréquemment aux puits, aux carrières, aux bâtimens, pour élever les pierres et les autres matériaux, sur les vaisseaux et dans les ports pour lever les ancres, etc. Quand on y fait attention, on les retrouve en petit dans une infinité d'autres endroits, où elles ne sont différentes que par la façon ou par la matière dont elles sont faites; les tambours, les fusées, les bobines, sur lesquelles on enveloppe les cordes, ou les chaînes, pour remonter le poids ou les ressorts des horloges, des pendules, des montres même, doivent être régardés comme autant de petits treuils ou de petits cabestans.

TOURBE, s. f. du saxon *turfe*, dont les Anglois ont fait *turf*, les Allemands *zorff* ou *surb*; ou peut-être de l'arabe *torb* ou *torbah*, qui signifie terre.

(*Minéral.*) Substance végétale, noire, onctueuse, combustible, formée de débris de plantes.

TOURBILLON, s. m. du lat. *turbo*, *turbinis*.

(*Physique*) Mouvement circulaire et violent que prennent l'eau ou le vent en certaines circonstances.

Un fleuve qui coule rapidement, venant à rencontrer une masse de rochers qui lui fait faire brusquement un coude, éprouve dans cette sinuosité des remous qui impriment à l'eau un mouvement de rotation qui se manifeste à sa surface.

Cet effet se manifeste d'une manière bien plus frappante dans certains parages maritimes, notamment dans le fameux passage des côtes de Norwège, le *Maelstrom*, et le detroit de Messine, connu sous le nom de Carybde et Scylla.

Les *tourbillons de vent* sont des mouvemens de fermentation qui s'opèrent dans l'atmosphère par la réaction des fluides gazeux qui s'échappent quelquefois du sein de la terre, et dont le mélange avec les fluides atmospbériques produit en grand les mêmes effets que l'on observe dans les expériences chimiques.

Système des tourbillons; c'est le nom que Descartes a donné à un système qu'il a imaginé et qu'il a développé fort au long dans *la troisième partie de ses principes*.

Tourbillon magnétique; c'est un nom que quelques physiciens ont donné à la matière magnétique en mouvement autour et au dedans d'un aimant. Ces physiciens prétendent que la matière magnétique entre dans un aimant par un de ses poles, et qu'elle en sort par l'autre, et qu'ensuite ne trouvant nulle part un accès aussi libre que dans l'aimant lui-même, elle retourne en glissant le long de sa surface, pour entrer de nouveau dans le pôle de l'aimant par lequel elle étoit entrée d'abord. Si cela est ainsi, cette circulation muette de la matière magnétique doit former autour de l'aimant une espèce de *tourbillon*, et c'est ce qu'on appelle *tourbillon magnétique*.

TOURMALINE, s. f. Mot indien.

(*Minéral.*) Nom donné par les habitans de l'île de Ceylan, à une substance pierreuse cristallisée, qui devint célèbre dans le siècle dernier par la propriété qu'on lui reconnut d'être pyro-électrique, c'est-à-dire, de devenir électrique par la chaleur, et d'attirer les cendres et autres corps légers: propriété que Pline avoit remarquée 1600 ans auparavant, et que la *tourmaline* partage avec beaucoup d'autres minéraux cristallisés.

La couleur des *tournalines* varie suivant les localités: celles de Ceylan sont rougeâtres ou verdâtres; on donnoit à ces dernières le nom de péridot: celles du Brésil sont communément d'un vert foncé, quelquefois bleuâtres. Les vertes ont été nommées émeraudes du Brésil.

Celles du Tyrol paroissent d'une couleur brune, quand les morceaux sont épais ; celles d'Espagne sont d'une couleur orangée, quelquefois très-foncée. On trouve en Corse une *tourmaline* blanche.

TOURMENTER, v. a. du latin *tormentum*, torture : faire souffrir quelque tourment de corps.

(*Peinture*) *Tourmenter un modèle ;* c'est lui faire tenir une pose à laquelle se prêtent difficilement la structure et les efforts du corps humain, et qui par conséquent le met à la gêne.

Tourmenter une figure ; c'est lui donner une attitude, un mouvement qui n'est pas dans la nature, et qu'on ne pourroit faire prendre à un modèle vivant.

Tourmenter la couleur ; c'est l'employer avec incertitude, brouiller les teintes au lieu de les fondre, les fatiguer par des mouvemens de pinceau maladroitement répétés.

Composition tourmentée ; c'est celle à laquelle un affecte de donner beaucoup plus de mouvement que le sujet n'en exige, et même qu'il n'en permet.

Contours tourmentés ; ce sont ceux auxquels on fait décrire des lignes exagérées que la nature désavoue.

TOURNIQUET, s. m. du latin *torno*, tourner.

(*Chirurgie*) Instrument de chirurgie qui sert à comprimer les vaisseaux sanguins d'un membre, et à y suspendre quelque tems la circulation du sang, pour faciliter les opérations qu'on doit faire. Cette espèce de bandage sert particulièrement dans les amputations des membres.

TOURNOY, ou TOURNOI, mot purement françois, qui vient de tourner.

(*Chevalerie*) Exercice et divertissement de guerre et de galanterie que faisoient les anciens chevaliers pour montrer leur adresse et leur bravoure. Ces exercices étoient ainsi nommés parce qu'ils avoient lieu en tournoyant avec des cannes en guise de lances.

Les exercices guerriers commencèrent à prendre naissance en Italie, vers le regne de Théodoric, qui venoit de supprimer les combats des gladiateurs. Il y eut ensuite, en Italie, et sur-tout dans le royaume de Lombardie, des jeux militaires, de petits combats qu'on appeloit *bataillole.*

Cet usage passa bientôt chez les autres nations. En 870, les enfans de Louis le débonnaire signalèrent leur réconciliation par une de ces joutes solennelles, qu'on appela depuis *Tournois ;* parce que, dit Nitrard, *ex utraque parte alter in alterum veloci cursu ruebant.*

L'empereur Henri l'oiseleur, pour célébrer son couronnement en 920, donna une de ces fêtes militaires ; on y combattit à cheval.

L'usage s'en perpétua en France, en Angleterre, chez les Espagnols et chez les Maures. Geoffroi de Preuilli fit quelques lois pour la célébration de ces jeux, qui furent renouvelées dans la suite par Réné d'Anjou, roi de Sicile et de Jérusalem.

Les *tournois* donnèrent naissance aux ARMOIRIES. *V.* ce mot.

L'empire grec n'adopta que très-tard les tournois ; toutes les coutumes de l'occident étoient méprisées des Grecs ; ils dédaignoient les armoiries, et la science du blason leur parut ridicule ; ce ne fut qu'en 1326, que quelques jeunes Savoyards donnèrent à Constantinople le spectacle d'un *tournois*, à l'occasion du mariage du jeune empereur Andronic avec une princesse de Savoie.

L'usage des *tournois* se conserva dans toute l'Europe. Un des plus solennels fut celui de Boulogne-sur-mer, en 1309, au mariage d'Isabelle de France avec Édouard II, roi d'Angleterre. Édouard III en fit deux beaux à Londres. Le nombre en fut ensuite très-grand jusques vers le tems qui suivit la mort du roi de France, Henri II, tué dans un *tournois* au palais des Tournelles, en 1559.

Cet accident sembloit devoir les abolir pour toujours ; cependant telle étoit la force de l'habitude, et la vie désoccupée des grands, qu'on en fit un autre, un an après, à Orléans, dont le prince Henri de Bourbon Montpensier fut encore la victime ; une chute de cheval le fit périr. Les *tournois* cessèrent alors absolument ; il en resta une image dans les pas-d'armes

dont Charles IX et Henri III furent les tenans un an après la Saint-Barthelemi. Il n'y eut point de *tournois* au mariage du duc de Joyeuse, en 1581 : le terme de *tournois* est employé mal à propos à ce sujet dans le journal de l'Etoile. Les seigneurs ne combattirent point ; ce ne fut qu'une espèce de ballet guerrier représenté dans le jardin du Louvre, par des mercenaires. C'étoit un spectacle donné à la cour, mais non pas un spertacle que la cour donnoit elle-même. Les jeux que l'on continua depuis d'appeler *tournois* ne furent que des carrousels.

L'abolition des tournois est donc de l'année 1560, et avec eux périt l'ancien esprit de la chevalerie, qui ne parut plus guère que dans les romans.

TOURNOIS, adj. (monnoie), du latin *turonensis*, de la ville de Tours.

(*Monnoie*) *Tournois* était le nom d'une petite monnoie bordée de fleurs de lys, et ainsi nommée de la ville de Tours, où on la fabriquoit.

Il y avoit des livres *tournois*, des sols *tournois*, des petits *tournois*, des doubles deniers *tournois* que l'on distinguoit en *tournois* blancs ou d'argent, et en *tournois* noirs ou billons. Ce n'est plus aujourd'hui qu'une monnoie de compte qui est opposée à celle qu'on nomme *Parisis*, et qui étoit plus forte d'un quart que la monnoie *tournois*.

TOUSSAINT, s. f. Contraction de *tous les saints*.

(*Hist. ecclés.*) La *Toussaint*, ou la fête de *tous les saints*, étoit originairement la dédicace de l'ancien Panthéon de Rome, appelé la Rotonde, qui fut converti en église, le 13 mai 613, par le pape Boniface IV, et consacré avec la permission de l'empereur Phocas, sous le titre de *Sainte-Marie aux-Martyrs*.

En 835, Grégoire IV, étendit cette fête à toute l'église, et la transporta au 1er. novembre.

TOUT, s. adj. et adv. du latin *totus* ; chose considérée en son entier, le *tout est plus grand que sa partie*, *somme toute*, pour *somme totale* ; *tout à vous*, pour entièrement à vous.

(*Peinture*) *Tout ensemble* ; ce mot se dit de la composition entière; on sacrifie les détails qui seroient capables de nuire au *tout ensemble*.

Il ne suffit pas d'étudier chaque partie de son sujet, il faut en embrasser le *tout ensemble*.

TOUX, s. f. du lat. *tussis*.

(*Méd.*) Expiration violente, subite, fréquente, inégale et avec bruit, qui se fait par la bouche pour se délivrer, par l'expectoration, de ce qui irrite la gorge et la trachée-artère. Dans la *toux*, les muscles du larynx, la trachée-artère, les muscles de la poitrine, destinés à l'expiration et ceux de l'abdomen, entrent dans des mouvemens spasmodiques.

TOXIQUE, s. m. du grec τοξικὸν (*toxikon*), venin, dérivé de τόξον (*toxon*), arc ou carquois.

(*Méd.*) Nom générique donné par les Grecs à toute sorte de poisons, d'après l'opinion qu'ils avoient que les Barbares se servoient de flèches empoisonnées.

TRABE, du lat. *trabs*, poutre.

(*Physique*) On donne ce nom à un météore enflammé, qui paroit en forme de poutre ou de cylindre.

(*Blason*) *Trabe* est aussi la partie de l'ancre qui traverse la stangue par le haut.

Il se dit encore du bâton qui supporte la bannière ; il porte une bannière semée de franc, à la *trabe* d'argent.

TRACHÉE-ARTÈRE, s. f. du grec τραχὺς (*trachus*), rude, âpre, et d'ἀρτηρία (*artéria*), vaisseau aérien.

(*Anat.*) Canal en partie cartilagineux, et en partie membraneux, qui s'étend de la bouche dans le poumon, dont l'usage est de conduire l'air dans cette dernière partie. Galien l'appelle ainsi, à cause qu'il est rude et raboteux.

(*Botanique*) *Trachée des plantes* ; ce sont, suivant Malpighi, certains vaisseaux formés par les contours spiraux d'une lame mince, plate et assez large, qui se roulant et contournant ainsi en tire-bourre, forme un tuyau étranglé, et comme

divisé

divisé en sa longueur en plusieurs cellules.

TRACHÉLO-MASTOÏDIEN, NE, adj. du grec τράχηλος (*trachélos*), le cou, et de μαστὸς (*mastos*), mamelle, et d'εἶδος (*éidos*), forme, figure.

(*Anat.*) Nom d'un muscle qui a du rapport au cou et à l'apophyse mastoïde.

TRACHÉOTOMIE, s. f. du grec τραχὺς (*trachus*), rude, raboteux, et de τέμνω (*tenno*), couper, inciser.

(*Chirurgie*) Incision faite à la *trachée-artère*; c'est la même chose que BRONCHOTOMIE et LARYNGOTOMIE. *V.* ces mots.

TRACHOMA ou TRACHOME, s. m. du grec τραχὺς (*trachus*), âpre, rude.

(*Chirurgie*) Mot grec retenu en françois pour signifier une espèce de dartre des paupières accompagnée d'âpreté ou de rudesse, sur-tout des parties internes.

TRACTION, s. f. du lat. *traho*, *tractum*, tirer.

(*Mécan.*) Action d'une puissance mouvante, par laquelle un corps mobile est attiré vers celui qui le tire. Ainsi, le mouvement d'un chariot tiré par un cheval est un mouvement de traction.

Traction diffère d'*attraction*, en ce que le premier se dit des puissances qui tirent un corps par le moyen d'un fil, d'une corde, d'une verge; etc., et que le second se dit de l'action qu'un corps exerce sur un autre pour l'attirer à lui, sans qu'il paroisse un corps visible intermédiaire, par le moyen duquel cette action s'exerce.

TRACTOIRE ou TRACTRICE, s. f. du lat. *traho*, *tractum*, tirer.

(*Géom.*) Nom d'une courbe dont la tangente est égale à une ligne constante; elle est ainsi nommée, parce qu'on peut l'imaginer comme formée par l'extrémité d'un fil que l'on tire par son autre extrémité, le long d'une ligne droite.

TRADITION, s. f. du lat. *trado*, *traditum*, donner, livrer.

(*Pratique*) Délivrance de la chose donnée ou vendue.

Tradition réelle; c'est celle où le preneur est mis en possession réelle de la chose.

Tradition feinte; lorsque le preneur est réputé s'être mis en possession de cette chose, quoiqu'elle reste entre les mains du vendeur.

Tradition symbolique; on appelle ainsi la *tradition* qui s'opère par le moyen de quelque symbole; telle est, par exemple, la remise des clefs d'une maison par le vendeur à l'acheteur. Telle étoit encore anciennement la tradition, *per annulum*, en mettant un anneau au doigt de celui à qui on remettoit la possession d'une église, d'un héritage; la tradition, *per baculum*, quand on remettoit un bâton entre les mains du nouveau possesseur; la tradition, *per cultellum*, quand on lui remettoit un couteau plié; la tradition, *per festucam*, quand on lui remettoit un fétu en main.

(*Hist. ecclés.*) *Tradition* se dit aussi de la voie par laquelle la connoissance des choses qui concernent la religion, et qui ne sont point dans l'écriture-sainte, se transmet de main en main, et de siècle en siècle. Il se dit aussi des choses même que l'on connoît par la voie de la *tradition*.

(*Hist.*) *Tradition* se dit encore des faits purement historiques, qui ont passé d'âge en âge, et qu'on ne sait que parce qu'ils se sont transmis de main en main. Il se dit aussi de ces faits mêmes.

TRADUCTION, s. f. du latin *traduco*, pour *transduco*, transmettre.

(*Littérat.*) Version d'un ouvrage dans une langue différente de celle où il a été écrit.

TRAGÉDIE, s. f. du gr. τράγος (*tragos*), bouc, et d'ᾠδὴ (*ódé*), chant; littéralement le chant du bouc, parce que chez les Grecs, le prix de ce poëme fut d'abord un bouc ou un chevreau.

(*Littérat.*) La *tragédie* est ainsi que l'épopée, l'imitation d'une action grande, entière et vraisemblable, qui se passe parmi des personnages fameux, dont le merveilleux est exclu, et dont la durée ne peut être que de vingt-quatre heures.

La *tragédie* dut sa naissance chez les Grecs aux fêtes de Bacchus. La

partie de ces fêtes qui se célébroit dans les temples, consistant en chœurs, c'est-à-dire, en chants graves et monotones, étoit nécessairement triste. Thespis essaya d'introduire dans ces chœurs un personnage qui récitât quelqu'un des exploits de Bacchus; ce qui fit un épisode, c'est-à-dire, un morceau étranger dans le chœur. A ce personnage, Eschyle en ajouta un second qui forma un dialogue avec le premier. Sophocle y en ajouta un troisième; c'étoit tout ce qu'il en falloit pour composer une action dramatique.

L'épisode étoit donc dans l'origine une sorte de dialogue inséré dans les chœurs religieux, pour y jeter quelque variété.

Eschyle, Sophocle et Euripide, furent chez les Grecs les poëtes qui portèrent la *tragédie* au plus haut point de perfection.

La *tragédie* ne fut connue des Romains qu'environ l'an de Rome 514, c'est-à-dire, 160 ans après Sophocle et Euripide. Les premiers poëtes tragiques se contentèrent de traduire les pièces des Grecs.

Livius Andronicus, fut le premier qui mit des *tragédies* sur le théâtre, à l'imitation de celles de Sophocle. Accius et Pacuvius se distinguèrent ensuite à Rome par leurs *tragédies*.

Jules-César et Asinius Pollion, en avoient composé qui étoient fort estimées de leurs tems. Quintilien rapporte que l'on vantoit la Médée d'Ovide, comme une pièce parfaite; mais malheureusement il ne nous reste pour juger du goût des Romains pour la *tragédie*, que quelques pièces de Sénèque.

Les poëtes qui ont fait en France les premiers pas dans la carrière dramatique, sont Étienne Jodelle, Robert Garnier, et Alexandre Hardi; mais chez le premier tout est déclamation, sans action, sans règles et sans jeu. Le second met plus d'élévation dans ses pensées et d'énergie dans son style; néanmoins ses pièces sont languissantes. Le troisième connoissoit mal les règles de la scène, et n'observoit pas ordinairement l'unité de lieu.

Le théâtre françois ne prit naissance que sous Pierre Corneille. Ce génie sublime franchit presque tout à coup les espaces immenses qu'il y avoit entre les essais informes de son siècle et les productions les plus accomplies de l'art.

Quand Corneille commençant à vieillir cessa de nous transporter d'admiration, Racine vint, qui fit couler des larmes délicieuses; ensuite, on vit Crébillon, dont le pinceau mâle et sombre nous attendrit et nous épouvante. Enfin parut Voltaire qui a réuni tous les genres, le tendre, le touchant, le terrible, le grand et le sublime.

L'Angleterre a produit un petit nombre d'auteurs tragiques, parmi lesquels on distingue Shakespeare, qui offre des étincelles de génie, mais brut et inculte; et Addison qui est plus correct et plus astreint aux règles dramatiques.

Les Allemands font des efforts pour se mettre au niveau de la scène tragique françoise, mais on ne connoît encore rien qui approche de nos grands maîtres.

L'Italie se glorifie avec raison de la Mérope du marquis Maffei; mais les bonnes tragédies qu'elle a produites sont encore bien rares.

Autant l'Espagne est féconde en comédies, autant elle est stérile en *tragédies*, à moins qu'on ne veuille donner ce titre à des pièces qu'ils appellent tragi-comédies, où à travers quelques bouffonneries, on trouve des situations très-touchantes.

TRAGI-COMÉDIE, s. f. *Voy.* pour l'origine TRAGÉDIE et COMÉDIE.

(*Littérat.*) Pièce de théâtre dans laquelle on représente une action considérable, qui se passe entre des personnes illustres, qui est mêlée d'incidens comiques, et qui ne finit point par un événement tragique.

On appelle aussi *tragi-comédie* une pièce de théâtre dont l'action, sans être mêlée de personnages comiques, se passe entre des personnes illustres, et ne finit par aucun événement tragique.

La *tragi-comédie* fut inconnue aux anciens: leur génie et leur goût leur faisoient une loi de ne pas placer dans les drames le sérieux à côté du comique, et, pour ainsi dire, de les

y confondre ; mais ce monstrueux mélange fut long-tems goûté en Angleterre. Garnier essaya de l'introduire parmi nous ; Corneille travailla aussi dans ce genre ; mais il eut beau le déguiser sous le nom de comédie héroïque, il ne put réussir à lui donner des partisans.

TRAGUS, s. m. Mot latin qui signifie une espèce de blé.

(*Anat.*) Nom donné au petit bouton antérieur qui est au dessous de l'extrémité antérieure du pli de l'oreille, et qui, avec l'âge, devient couvert de poil. Il est ainsi nommé, à cause de sa ressemblance au grain d'une espèce de blé, appelé *tragum* ou *tragus*.

TRAIT, s. m. du latin *tractus*, *tractûs*, l'action de tirer, ou la chose tirée.

(*Peinture*) Le *trait*, en peinture, est la ligne qui termine une figure quelconque ; faire un *trait*, c'est tracer les lignes que décrit une figure sur ce qui lui sert de fond.

(*Littérat.*) *Trait*, en matière de littérature, signifie pensée, saillie, beau morceau d'un discours, ce qu'il y a de plus vif, de plus brillant.

TRAITE, s. f. du latin *tracta*, formé de *tractum*, dont les Italiens ont fait *tratta*, et les Anglois *trade*.

(*Commerce*) *Traite* signifie proprement distance d'un lieu à un autre, étendue de chemin qu'on fait d'un lieu à un autre sans se reposer ; de là on a appelé *traite* le commerce des esclaves, des dents d'éléphant, de la poudre d'or, de la gomme que l'on fait en Afrique, et des peaux de castors et pelleteries que l'on fait au Canada et dans le nord de l'Amérique.

Traite, en termes de banque, signifie une lettre de change qu'un banquier tire sur son correspondant, et que ce dernier a commission d'acquitter.

TRAITÉ, s. m. du lat. *tractatus*, fait de *tracto*, manier, traiter.

(*Pratique*) Contrat, marché, accord, convention.

(*Polit.*) Négociation et conclusion de paix, de confédération, de mariage, de capitulation.

(*Littérat.*) *Traité* se dit aussi d'un ouvrage, d'un écrit sur quelque art, quelque science, quelqu'objet que ce soit.

TRAJECTOIRE, s. f. du latin *trajicio*, traverser.

(*Géom.*) On appelle ainsi les courbes qui coupent, sous un angle donné, une famille de courbes du même genre, dont les individus résultent de la variation d'un paramètre.

Trajectoire réciproque ; c'est le nom que Jean Bernouilli a donné à une courbe décrite sur un axe, dont la propriété est telle, que si on la place dans une situation opposée, et si on la fait glisser parallèlement à elle-même, elle coupe toujours sa première position.

(*Mécan.*) *Trajectoire*, en mécanique, se dit de la courbe que décrit un corps animé par une pesanteur quelconque, et jeté suivant une direction donnée, soit dans le vide, soit dans un milieu résistant.

Galilée a le premier démontré que dans le vide, et dans la supposition d'une pesanteur uniforme, toujours dirigée suivant les lignes parallèles, la *trajectoire* des corps pesant étoit une parabole.

Newton a fait voir dans *ses principes*, que les *trajectoires* des planètes, ou, ce qui revient au même, leurs orbites, sont des ellipses.

TRAMONTANE, s. f. de l'italien *tramontana*, fait du latin *transmontes*, ou *transmontanus*, au delà des monts.

(*Marine*) C'est le nom que les navigateurs de la mer Méditerranée donnent au vent du nord, qui, en Italie, vient d'au-delà des montagnes, et par suite ils l'appellent l'aire-de-vent du nord, et même l'étoile du nord, ou la petite ourse ; d'où est venue l'expression populaire, perdre la *tramontane*, pour perdre la raison, le jugement, son point de direction, être désorienté, avoir perdu l'étoile du nord.

TRANCHE, s. f. du lat. *truncare*, couper, dont les Italiens ont fait *tranciare* : morceau coupé un peu mince.

(*Archit.*) *Tranche de marbre ;* c'est un morceau de marbre mince, qu'on incruste dans un compartiment

ment, ou qui sert de table pour recevoir une inscription.

(*Librairie*) *Tranche* se dit aussi de l'extrémité de tous les feuillets d'un livre, le côté par lequel ils ont été coupés. *Un livre doré ou marbré sur tranche.*

(*Monnoie*) *Tranche* signifie, en termes de monnoie, la circonférence des espèces, autour de laquelle on imprime une légende ou un cordonnet, afin qu'on puisse voir quand ils ont été rognés.

(*Géom.*) Quand on conçoit qu'un cylindre, un prisme, un cône, etc. sont coupés par des plans parallèles à la base, les sections qui en naissent s'appellent des *tranches* : on donne même quelquefois ce nom aux portions solides, comprises entre deux coupes.

TRANCHÉE, s. f. du verbe trancher, en latin *truncare*, dont les Italiens ont fait *trincea*.

(*Archit.*) Ouverture faite en terre, creusée en long et carrément, pour fonder un bâtiment, ou pour poser et réparer des conduits.

(*Art milit.*) *Tranchée* est, en termes de guerre, une ligne d'approche, ou ligne d'attaque, qui se fait par l'assiégeant, pour gagner à couvert le fossé et le corps de la place.

Il est incontestable que non-seulement les anciens peuples alloient par lignes obliques ou par lignes creusées en terre, mais encore que nos sappes couvertes et nos parallèles ou places d'armes, ne sont pas une invention moderne, et que les anciens les ont pratiquées avant nous : d'abord les peuples de l'Asie, après eux les Grecs, et après ceux-ci les Romains.

Il y a des *tranchées* doubles, des *tranchées* à crochet, des *tranchées* droites, et des *tranchées* tournantes.

Il ne doit pas y avoir un point dans une *tranchée*, qui puisse être vu d'aucun endroit que ce soit de la place attaquée.

Il faut qu'il n'y ait aucun endroit dans la *tranchée*, d'où l'on ne puisse commodément sortir par les revers, afin que les troupes ne soient pas contraintes de défiler, en cas d'une sortie de la part des assiégés.

(*Méd.*) *Tranchées* se dit aussi des douleurs de colique, ou douleurs aiguës dans les intestins, occasionnées par des vents, ou des humeurs âcres et piquantes.

TRANCHER, v. a. du lat. *truncare*, couper, séparer en coupant.

(*Peinture*) On dit que des couleurs *tranchent* les unes sur les autres, quand l'artiste ne conduit pas des unes aux autres par des nuances.

Les lumières *tranchent* sur les ombres, et les ombres sur les lumières, quand on néglige de conduire des unes aux autres par des passages doux et imperceptibles.

TRANSACTION, s. f. du latin *transigo*, percer d'outre en outre, finir, achever.

(*Pratique*) Acte par lequel deux ou plusieurs personnes terminent à l'amiable leurs différends, ou préviennent des contestations prêtes à naître.

(*Littérat.*) *Transactions philosophiques ;* nom d'une espèce de journal des expériences, des découvertes et des observations faites par les membres de la société royale de Londres, ou qui viennent à leur connoissance. Ce journal a été d'abord publié chaque mois, ensuite tous les deux ou trois mois : il paroît maintenant deux fois par an.

TRANSCENDANT, TE, adj. du lat. *transcendo*, pour *trans scando*, monter au delà, passer outre en montant : élevé, sublime, qui excelle en son genre.

(*Métaphys.*) *Transcendant* s'est dit d'abord de l'objet de la métaphysique qui considère l'être en général : les *êtres transcendans*, comme Dieu, les anges et les vérités qui ne consistent qu'en pure spéculation.

(*Logique*) On l'a appliqué ensuite aux attributs et aux qualités qui conviennent à toutes sortes d'êtres, sans exception, comme *un*, *vrai*, *bon*.

(*Mathémat.*) *Géométrie transcendante ;* c'est la partie de la géométrie qui a pour objet toutes les courbes différentes du cercle, comme les sections coniques, et les courbes d'un genre plus élevé.

Équations transcendantes ; ce sont celles qui ne renferment point, comme les équations algébriques, des quantités finies, mais des différen-

tielles ou fluxions de quantités finies.

Courbe transcendante ; c'est celle que l'on ne sauroit déterminer par aucune équation algébrique, mais seulement par une équation *transcendante. V.* GÉOMÉTRIE, COURBE.

(*Philos.*) *Philosophie transcendantale ;* c'est ainsi que l'on désigne le système philosophique de Kant, autrement appelé étude du sujet, en tant qu'il observe, ou étude du subjectif, ou TRANSCENDATALISME.

TRANSCOLATION, s. f. du lat. *trans*, au travers, et de *colatus*, filtré : l'action de filtrer au travers de....

(*Chimie*) C'est la même chose que FILTRATION. *V.* ce mot. *V. aussi* COLATURE.

TRANSCRIPTION, s. f. du lat. *trans*, au delà, et de *scribo*, *scriptum*, écrire : l'action d'écrire une seconde fois.

(*Pratique*, *commerce*) Il se dit de l'action d'écrire une seconde fois, de transporter sur un autre papier, sur un autre livre, un article, un compte, etc. ; d'insérer dans un acte, un autre acte, un arrêt, un jugement, etc.

TRANSFERT, s. m. du lat. *trans*, au delà, et de *fero*, porter : transport.

(*Finances*) Terme nouveau qui signifie le transport de la propriété d'une rente, etc.

TRANSFIGURATION, s. f. du lat. *trans*, au delà, et de *figuror*, figurer : l'action de changer de forme, de prendre une autre figure.

(*Lithurgie*) Il ne se dit que pour désigner une fête qu'on célèbre en l'église, le sixième d'août, en mémoire de l'action et du miracle que fit Jésus-Christ quand il se transfigura devant ses apôtres, saint Pierre, saint Jacques et saint Jean, et qu'il fut vu avec Moïse et Elie.

La fête de la *Transfiguration* est ancienne dans l'église, puisqu'au 5me. siècle, saint Léon a fait un sermon sur ce sujet.

TRANSFORMATION, s. f. du lat. *trans*, au delà, de *forma*, et d'*ago*, faire : l'action de changer de forme, métamorphose.

(*Géom.*) *Transformation* se dit, en géométrie, du changement ou de la réduction d'une figure ou d'un corps, en un autre de même aire ou de même solidité, mais d'une forme différente. Par exemple, on *transforme* un triangle en carré, une pyramide en parallélipipède, etc.

Transformation des axes ; c'est l'opération par laquelle on change la position des axes d'une courbe.

(*Algèbre*) *Transformation* se dit encore de l'opération qui consiste à substituer, dans une équation déterminée, au lieu de l'inconnue, une fonction d'une nouvelle inconnue. Le résultat de cette opération s'appelle *équation transformée*, ou plus simplement la *transformée*.

TRANSFUGE, s. m. du latin *transfuga*, formé de *trans*, au delà, et de *fugio*, fuir.

(*Art de la guerre*) Celui qui abandonne son parti, pour se retirer chez les ennemis.

TRANSFUSION, s. f. du latin *trans*, au delà, au travers, et de *fundo*, *fusum*, couler : action par laquelle on fait couler une liqueur d'un vaisseau dans un autre.

(*Chirurgie*) Ce mot a été particulièrement consacré à désigner une opération qui consiste à faire passer le sang d'une personne ou d'un animal vivant, dans les veines d'un autre.

Cette opération qui a eu une grande célébrité vers le milieu du 17e. siècle, et qui est aujourd'hui tombée dans l'oubli, a été inventée ou renouvelée par un médecin anglois, nommé Richard Lower ; car quelques-uns la font remonter jusqu'aux tems les plus reculés, et prétendent en trouver des descriptions dans des ouvrages très-anciens, et particulièrement dans les métamorphoses d'Ovide, où on la trouve décrite parmi les moyens dont se servit Médée pour rajeunir Œson, et qu'elle promit d'employer pour *Pélias*.

TRANSIT, s. m. Contraction du lat. *transitus*, participe de *transeo*, aller au delà : passage.

(*Commerce*) *Acquit de transit ;*

c'est un acte que les commis des douanes délivrent aux marchands, voituriers ou autres, pour certaines marchandises qui doivent passer sans être visitées, ou sans y payer les droits, à la charge néanmoins par les propriétaires ou voituriers desdites marchandises, de donner caution de rapporter, dans un tems marqué dans l'acquit, un certificat, qu'au bureau d'arrivée elles auront été trouvées en nombre, poids, quantité et qualité, etc. conformément à l'acquit. C'est la même chose que PASSAVENT. *V.* ce mot.

TRANSITIF, IVE, adj. même origine que TRANSIT.

(*Gramm.*) Il se dit des verbes qui signifient une action qui passe du sujet qui la fait, à un sujet, ou sur un sujet qui la reçoit. *Tous les verbes actifs sont transitifs.*

TRANSITION, s. f. même origine que TRANSIT : liaison, passage.

(*Grammaire*) Les *transitions*, en termes de grammaire, sont des conjonctions qui servent à lier les différentes parties du discours.

(*Rhétorique*) *Transition* est aussi une figure de rhétorique, par laquelle un orateur parlant de quelqu'un, se met subitement à sa place, et en joue le personnage.

(*Musique*) *Transition*, en parlant du chant, est une manière d'adoucir le saut d'un intervalle disjoint, en insérant des sons diatoniques entre ceux qui forment cet intervalle.

Transition, dans l'harmonie, est une marche fondamentale, propre à changer de genre ou de ton, d'une manière sensible, régulière, et quelquefois par des intermédiaires.

TRANSITOIRE, du lat. *transitorius*, fait de *transeo*, *transitum*, passer outre, traverser: passager, qui dure peu.

(*Didact.*) Ce mot a d'abord été employé pour exprimer les choses de ce monde, par comparaison avec celles de l'éternité ; il a été appliqué ensuite à tout ce qui est passager, changeant ; et Montesquieu a dit : Il y a des États où les lois ne sont rien, ou ne sont qu'une volonté capricieuse et *transitoire* du souverain.

TRANSLATER, v. a. du latin *trans*, au delà, et de *latus*, participe de *fero*, porter : transporter, traduire.

(*Littérat.*) Vieux mot qui signifioit autrefois traduire : les Anglois disent encore *to translate*, pour traduire, et *translator*, pour traducteur.

TRANSLATION, s. f. du latin *trans*, au delà, et de *latus*, participe de *fero*, porter : l'action de porter au delà, de transporter.

(*Econ. polit.*) Il se dit au lieu de transport, en parlant d'un évêque, ou du siège d'un évêché, d'un siège de justice, etc.

TRANSLUCIDE, adj. du latin *trans*, en travers, et de *lucidus*, lucide, transparent.

(*Minéral.*) Terme adopté par les minéralogistes, pour désigner les minéraux qui ont une sorte de transparence.

TRANSMIGRATION, s. f. du latin *trans*, au delà, et de *migro*, changer de séjour.

(*Polit.*) Transport d'une nation entière en un autre pays par la violence d'un conquérant.

(*Philos.*) Il se dit aussi du passage d'une ame d'un corps dans un autre. Pythagore enseignoit la *transmigration* des ames. *V.* MÉTEMPSYCOSE.

TRANSMISSION, s. f. du latin *trans*, au delà, et de *mitto*, *missum*, envoyer : action de transmettre.

(*Optique*) Propriété par laquelle un corps transparent laisse passer les rayons de lumière à travers sa substance.

Transmission se dit aussi dans le même sens que réfraction, parce que la plupart des corps, en transmettant les rayons de lumière, leur font subir aussi des réfractions. *Voy.* RÉFRACTION.

Newton prétend que les rayons de lumière, sont susceptibles de *transmission* et de réflexion. Il appelle cette vicissitude, à laquelle les rayons de lumière sont sujets, des accès de facile réflexion et de facile *transmission* ; et il se sert de cette propriété pour expliquer dans son optique, des phénomènes curieux et singuliers que ce philosopho expose dans un assez grand détail.

TRANSMUTATION, s. f. du latin *trans*, au delà, et de *muto*, changer : l'action de changer une chose en une autre.

(*Philos. hermét.*) Ce terme est fort usité dans le grand art pour signifier le changement des métaux imparfaits, en or ou argent, par le moyen de l'élixir ou poudre de projection.

(*Géom. sublime*) *Transmutation* se dit du changement d'une courbe en une autre, de même genre ou de même ordre.

Newton a donné dans le premier livre de *ses principes*, une méthode pour la *transmutation* d'une courbe en une autre, et se sert de cette *transmutation* pour résoudre différens problèmes qui ont rapport aux sections coniques.

TRANSPARENCE, s. f. de l'italien *trasparenza*, fait du lat. *trans*, au travers, et d'*appareo*, paroître : qualité de ce qui est transparent, au travers de quoi l'on voit les objets.

(*Physique*) Propriété en vertu de laquelle un corps donne passage aux rayons de lumière.

Les physiciens ont beaucoup écrit sur la cause de la *transparence* des corps, mais il paroît que Newton a mieux vu qu'aucun autre, en attribuant cette transparence à l'égalité de densité des parties constituantes du corps *transparent*.

TRANSPARENT, TE, adj. même origine que *transparence* : diaphane, au travers de quoi l'on voit les objets.

(*Peinture*) Ce mot, dans la peinture, s'applique aux couleurs naturelles et aux couleurs artificielles. Par rapport aux premières, il sert à distinguer les couleurs lourdes et terrestres de celles qui sont légères et aériennes. Ainsi, on dit *la laque*, *les stils de grain*, sont des couleurs *transparentes*. Les ocres, les bruns rouges, la terre d'ombre ne sont pas *transparens*.

A l'égard des couleurs artificielles, le mot *transparent* s'applique aux couleurs fines, légères, qui laissent voir les premières teintes que le peintre a placées sous les glaces. Dans ce sens, il n'exprime que l'effet dont l'usage des glaces est le moyen, comme dans cette phrase ; *c'est par des glaces que Rubens rend ses couleurs transparentes*. C'est dans les tableaux des écoles vénitienne et flamande, qu'on peut admirer les charmes de la *transparence* des teintes dans l'art de colorier.

TRANSPIRATION, s. f. du lat. *trans*, au travers, et de *spiro*, exhaler, sortir.

(*Physiol.*) La transpiration est une des plus importantes sécrétions de tout le corps, par laquelle une humeur séreuse est continuellement poussée hors du corps par le moyen de la peau.

Il y a deux sortes de *transpirations* : l'une particulière à la peau ; l'autre qui se fait par toute la surface intérieure des vésicules du poumon, des bronches de la trachée-artère, de la bouche et du nez.

Transpiration insensible ; c'est l'évacuation insensible de cette humeur subtile, déliée, qui s'exhale en forme de vapeur de toute la superficie du corps et de toutes les cavités. Cette évacuation est appelée insensible, parce que les yeux ne peuvent l'apercevoir sensiblement, quoique cependant elle soit la plus abondante de toutes les évacuations ; car Sanctorius a observé que de huit livres d'alimens il s'en dissipe cinq par la transpiration insensible.

(*Botan.*) *Transpiration* se dit aussi, en botanique, de la perte que font les végétaux, d'une humeur ou suc quelconque qui s'échappe de leur intérieur à travers leur surface, d'une manière sensible ou non apparente.

TRANSPLANTATION, s. f. du latin *trans*, au delà, de *planto*, planter, et d'*ago*, faire. L'action de planter des arbres dans un lieu différent de celui où ils étoient auparavant.

(*Agricul.*, *jardin.*) Pour transplanter les grands arbres, on fait avant les gelées des tranchées autour de leurs racines, et on prépare les trous qui doivent les recevoir. Quand la gelée a suffisamment durci la terre, on les lève avec des léviers, sans rompre leur motte, et on les plante. Au dégel, on remplit les trous de nouvelle terre, et on garnit les racines.

(*Méd.*) *Transplantation* est aussi le nom d'une manière de guérir les maladies en les faisant passer d'un sujet à un autre, soit végétal, soit

animal. C'est une rêverie de Paracelse, qui recommande la *transplantation* dans son traité de la phthisie.

TRANSPORT, s. m. du latin *trans*, au delà, et de *porto*, porter : action de porter au delà, de transporter une chose d'un lieu dans un autre.

(*Pratique*) Cession faite à un tiers, d'un droit, d'une créance, sans l'intervention du débiteur.

Transport de droits litigieux ; c'est celui par lequel l'événement incertain d'un procès entrepris ou à entreprendre, est cédé pour un prix certain.

(*Méd.*) *Transport* se dit aussi de quelques accidens qui arrivent au cerveau dans certaines maladies. Ces accidens consistent dans une violente douleur de tête, dans un délire ou dans un assoupissement. Ils viennent de ce que la matière morbifique, qui est mêlée avec le sang, ou qui se jetoit sur les parties inférieures, est retenue dans le cerveau.

(*Marine*) *Bâtiment de transport ;* c'est un vaisseau destiné uniquement à porter des vivres, des troupes, munitions, et divers effets, pour le service de l'Etat, ordinairement à la suite d'une escadre ou armée navale ; et, le plus souvent, les vaisseaux de *transport* sont des vaisseaux frétés.

TRANSPOSITION, s. f. du lat. *trans*, au delà, et de *pono*, position, mettre, placer : l'action de mettre quelque chose hors de l'ordre où elle devoit être.

(*Gramm.*) *Transposition* se dit, en termes de grammaire, du renversement de l'ordre naturel ou ordinaire des mots : *toute transposition qui rend le discours embarrassé est vicieuse.*

(*Musique*) *Transposition* est aussi un changement par lequel on transporte un air, ou une pièce de musique d'un ton à un autre.

(*Algèbre*) *Transposition* se dit encore de l'opération qu'on fait en transposant, dans une équation, un terme d'un côté à l'autre. Cette opération ne produit aucun changement dans une équation, pourvu qu'en transposant les termes d'un membre dans l'autre, on observe de leur donner des signes contraires.

TRANSSUBSTANTIATION, s. f. du lat. *trans*, au delà, de *substantia*, substance, et d'*ago*, *actum*, faire : l'action de changer une substance en une autre.

(*Culte cathol.*) Ce mot ne se dit que du changement miraculeux de la substance du pain et du vin, en la substance du sang et du corps de Jésus-Christ.

TRANSSUDATION, s. f. du lat. *trans*, au travers, de *sudo*, suer, et d'*ago*, faire : l'action de passer au travers, de transsuder.

(*Physique*) Il se dit de certains vases qui ont la propriété de rafraîchir l'eau, ou les autres liqueurs, c'est-à-dire, dont les pores ouverts facilitent l'évaporation. *V.* CRUCHES RAFRAICHISSANTES, ALCARRAZAS.

TRANSVERSAIRE, adj. du lat. *trans*, au delà, et de *verto*, *versum*, tourner : tourné, fixé d'un autre côté.

(*Anat.*) C'est le nom d'un muscle épineux du cou, et en général de ce qui a rapport aux apophyses transverses des vertèbres.

TRANSVERSAL, LE, adj. même origine que le précédent : qui est situé transversalement.

(*Anat.*) Le muscle *transversal* de l'urètre, le ligament *transversal* du troisième os du métatarse, etc.

(*Géom.*) *Transversal*, ou *transverse*, se dit en général de quelque chose qui passe dessus une autre, c'est-à-dire, qui la croise et la coupe. On dit l'axe *transverse* d'une hyperbole, pour désigner le premier axe de cette courbe.

(*Astron.*) *Lignes transversales ;* ce sont des lignes que l'on trace sur le timbre d'un quart de cercle entre deux circonférences concentriques, et qui servent à subdiviser les degrés.

(*Botan.*) *Transversal* signifie en botanique, dirigé ou fixé, parallèlement à la base, ou dans le sens de l'épaisseur ou largeur du corps auquel on rapporte la direction observée.

TRAPÈZE, s. m. du grec τράπεζα (*trapéza*), contraction de τετράπεζα (*tétrapéza*), formé de τετρὰς (*tétras*), quatre, et de πέζα

(*péza*), pied : à quatre pieds; table à quatre pieds.

(*Géom.*) Trapèze est un quadrilatère, ou figure terminée par quatre côtés, dont les cotés ne sont ni égaux ni paralleles, ou du moins dont deux cotés opposés étant parallèles, ils ne sont pas égaux, ou dont deux des côtés opposés étant égaux, ils ne sont pas parallèles.

(*Anat.*) C'est par comparaison que les anatomistes appellent *trapèze* le muscle supérieur de l'omoplate, et le second des quatre os du second rang du corps.

TRAPÉZOÏDE, du grec τράπεζα (*trapéza*), trapèse, et d'εἶδος (*éidos*), forme, ressemblance : qui a la figure, la forme d'un *trapèze*.

(*Géom.*) Il se dit d'un quadrilatère, ou figure terminée par quatre côtés, et dans laquelle il n'y a aucun côté parallèle à l'autre.

(*Anat.*) *Trapézoïde* est aussi le nom d'un ligament qui vient de la partie supérieure et moyenne de l'apophyse concoïde sur laquelle porte la clavicule.

C'est aussi le nom du second os de la seconde rangée des os du carpe.

TRAPP, s. m. Mot suédois.

(*Minéral.*) Mot suédois qui a été adopté par les minéralogistes des autres nations, pour désigner une roche dont la couleur est le plus souvent d'une teinte grise obscure ou bleuâtre, tirant sur le noir.

Le *trapp* se rapproche beaucoup de la roche de corne et du basalte.

TRAPPE, s. f. du lat. barbare *trappa*, dont on a fait attraper, et entraper, pour tromper, faire tomber dans un piége.

(*Vénerie*) Il se dit d'une sorte de piége pour prendre des bêtes dans un trou que l'on fait en terre, et que l'on couvre d'une bascule, ou de branches et de feuillages, afin que la bête venant à passer sur la bascule, ou sur les branchages, tombe dans le trou.

TRASS, s. m. Corruption de l'hollandois *tiras*, qui signifie ciment.

(*Minéral.*) Tuf volcanique qu'on trouve aux environs d'Andernach, sur la rive gauche du Rhin, entre Coblentz et Bonn. Il est beaucoup employé en Hollande pour les constructions hydrauliques, et il a la même propriété que la pouzzolane.

Pour employer le *trass*, on le réduit en poudre dans des moulins qui sont uniquement destinés à cet usage, et qui portent le nom de *moulins-à-trass*. C'est en cet état qu'on le transporte en Hollande.

TRAUMATIQUE, adj. du grec τραῦμα (*trauma*), blessure : propre aux blessures.

(*Méd.*) Il se dit des remèdes qui sont propres pour les plaies. C'est la même chose que VULNÉRAIRE. *V.* ce mot.

TRAVAIL, s. m. de l'italien *travaglio*, peine, douleur, labeur, fatigue.

(*Vénerie*) *Travail* est l'endroit où le sanglier a tourné et fouillé la terre.

(*Fauconnerie*) *Oiseau de grand travail;* c'est celui qui a beaucoup de vigueur et de courage dans son vol.

(*Arts du dessin*) *Travail* se prend pour toutes les parties de l'exécution. En peinture, un beau *travail* est un beau maniement de pinceau, de burin; dans la gravure, un beau maniement de pointe ou de burin; dans le dessin, un beau maniement de crayon. On dit que le *travail* d'un ouvrage est facile, spirituel, peiné, lourd, léger, gracieux, agréable, grand, fier, petit, mesquin.

Le mot *travail* s'emploie souvent au plurier quand il est question de gravure. On dit : les *travaux* de cette estampe sont maigres, nourris, mous, fermes, égratignés, moëlleux. Il y a de beaux et savans *travaux* dans la fameuse tête de l'homme à la grande barbe, par Corneille Wisscher.

Les *travaux* de Masson ont souvent de la bizarrerie.

TRAVAILLER, v. n. même origine que TRAVAIL.

(*Peinture*) On dit, en parlant d'un tableau, que les couleurs *travaillent;* cela signifie qu'avec le tems elles changent de ton, que les bleus noircissent, que les blancs jaunissent, que certaines couleurs s'évaporent. Il arrive encore que le peintre, en

changeant souvent d'idée, recouvre la couleur qu'il a d'abord établie par une couleur différente; les couleurs de dessous percent avec le tems à travers celles dont il les a couvertes, et détruisent le dernier effet auquel il s'étoit déterminé. Un peintre qui veut éviter ces inconvéniens, doit avoir une pratique sûre et facile, et bien connoître les matériaux qu'il emploie, et l'effet de l'huile et du tems sur les différentes couleurs.

(*Musique*) On dit qu'une partie *travaille* quand elle fait beaucoup de notes et de diminutions, tandis que d'autres parties font des tenues, et marchent plus posément.

TRAVAUX, s. m. plurier de TRAVAIL. *V.* ce mot.

(*Art milit.*) *Travaux militaires;* ce sont le remuement des terres, le transport et l'arrangement des gabions, des sacs à terre, des briques, des fascines et de tout ce que l'on fait pour se loger et se couvrir.

Si l'on réfléchit sur ce qui s'est passé dans les siéges les plus mémorables que nous offre l'histoire ancienne, tels que ceux de Syracuse, où se trouva Archimède de Lilybée, soutenu par les Carthaginois, de Numance qui dura quatorze ans, de Jérusalém pris par Titus, et d'Amida en Perse, défendu par les Romains, on verra que les *travaux militaires* anciens étoient admirables, et que ce que l'on appelle aujourd'hui *grands travaux* a été su et pratiqué dans les tems les plus reculés. En effet, on voyoit des lignes de circonvallation et de contrevallation, des tranchées, des mines, des sapes; on construisoit sous terre des blindes, ou longues galeries de bois, qui conduisoient les soldats en sûreté, jusqu'au pied d'une muraille qu'il falloit saper ou escalader.

On construisoit encore d'autres galeries souterraines qui alloient du camp des assiégeans, jusque dans la ville assiégée; et ces secondes galeries étoient assez larges pour que plusieurs hommes pussent y combattre de front.

On sapoit une tour ou un mur, et à mesure que l'ouvrage avançoit, on soutenoit la chose minée avec des pieux, et ensuite, en otant tous ces pieux à la fois, la tour ou la muraille tomboit toute entière avec un fracas effroyable.

On avoit l'art de faire des tours roulantes pour s'approcher du rempart d'une ville assiégée et y entrer de plein pied. Enfin, si on joint à cela l'effet des machines propres à battre les places, telles que le bélier et la catapulte, l'habileté qu'on avoit à faire former aux soldats des tortues convenables à l'escalade et à l'assaut, lesquelles étoient différentes des tortues de bataille, il faudra bien convenir que les travaux anciens valoient pour le moins autant que ceux qui sont actuellement en usage. *Voy.* DEHORS, APPROCHES, OUVRAGES.

TRAVÉE, s. f. du latin *transversus*, de travers.

(*Archit.*) Espace qui est entre deux poutres, ou entre une poutre et la muraille qui lui est parallèle, ou entre deux murs.

Travée de balustres; c'est un rang de balustres entre deux colonnes ou piédestaux.

Travée de grille; c'est un rang de barreaux entre deux pilastres.

TRAVERS, s. m. du lat. *transversus*, l'étendue d'un corps considéré selon sa largeur.

(*Marine*) *Travers*, en parlant d'un vaisseau, s'entend d'une ligne perpendiculaire à celle de sa longueur, ou à la quille du vaisseau, vers le milieu.

Être par le travers d'un vaisseau; c'est le voir, c'est le relever sur un rayon visuel qui fait un angle droit avec la quille.

Avoir le vent par le travers; c'est avoir un vent qui souffle perpendiculairement à la quille du vaisseau, ou à sa ligne de longueur.

Mettre en travers; c'est gouverner et manœuvrer le vaisseau, de manière à le mettre sur une ligne perpendiculaire, ou à peu près, à la route qu'il faisoit, et à lui faire présenter le côté au vent et à la route qu'il suivoit, pour suspendre et arrêter momentanément sa marche. *V.* PANNE.

Présenter le travers à un vaisseau; c'est se mettre parallèlement

à lui, et lui montrer le côté prêt à le canonner.

TRAVERSE, s. f. du lat. *transversus*, pièce de bois mise en travers pour servir de support.

(*Art milit.*) *Traverses*, en termes de fortification, se dit de parapets de terre qui traversent le chemin couvert d'espace en espace.

On se sert de semblables *traverses* pour mettre à couvert les ouvrages du dehors, et ceux même de la place, de quelque commandement ou batterie à ricochet.

TRAVERSÉE, s. f. du lat. *transverto*, aller au delà : passage.

(*Marine*) On appelle ainsi le trajet et le tems que dure le voyage qu'on fait par mer d'un pays à un autre. Ainsi on dit, ce vaisseau a fait une belle *traversée*, une longue *traversée*.

TRAVERSIER, ÈRE, adj. du latin *transversus*.

(*Marine*) *Vent traversier d'un port ou d'une côte;* on appelle ainsi un vent fréquent dans ce parage et qui fait angle droit avec la direction qu'il faut suivre pour y entrer ou pour y naviguer, de manière que ce même vent peut servir pour aller et venir, pour entrer et sortir.

TRAVERTIN, s. m. de l'italien *travertino* ou *tiburtino*.

(*Minéral.*) Pierre calcaire formée par les eaux du *Teverone* ou *Anio*, qui descend des Apennins, et passe à Tivoli. Cette pierre d'un blanc jaunâtre et d'une assez grande dureté, étoit fort employée par les anciens, et est encore aujourd'hui d'un grand usage à Rome dans l'architecture.

On trouve aussi du *travertin* en Toscane, et on l'emploie comme pierre de taille à Sienne, à Lucques et à Pise.

TRÉBELLIANIQUE, adj. *Voy.* QUARTE-TREBELLIANIQUE.

TRÈFLE, s. m. du latin *trifolium*, plante à trois feuilles, dérivé du grec τριφυλλον (*triphullon*).

(*Agricult.*) Tous les bons agronomes apprécient les nombreux avantages de la culture du *trèfle*. Cette culture n'est ni pénible ni dispendieuse; elle rapporte beaucoup et met en valeur des terres qu'on eût laissées en jachères.

Le *trèfle* est une plante trisannuelle, qui peut être coupée deux ou trois fois, et dont le bétail est très-friand.

Le *trèfle* purge entièrement de mauvaises herbes le sol où on le cultive, il rend la terre plus meuble, et il l'améliore par les sels végétatifs qu'il y dépose; mais l'un des plus grands avantages de la culture du *trèfle* est son accroissement rapide : quelques mois après qu'il est semé, il offre déjà au cultivateur une coupe qui le dédommage de ses peines et de ses avances. Il vient par-tout, excepté dans les terreins secs.

(*Blason*) *Trèfle*, en termes de blason, se dit de la figure du *trèfle* posée sur un écu, ou aux extrémités d'une croix. *Il porte d'argent avec une croix tréflée de synople.*

(*Sculpture*) *Trèfle* est un ornement qui se taille sur les moulures.

(*Technologie*) *Trèfle* est aussi dans plusieurs arts, le nom d'un instrument qui a plus ou moins la figure d'un *trèfle*.

(*Art milit.*) *Trèfle* est encore un terme de mine : le *trèfle* simple n'a que deux logemens, le double *trèfle* quatre, le triple *trèfle* six.

TRÉFLÉ, ÉE, adj. de TRÈFLE. *V.* ce mot.

(*Botan.*) Il se dit des plantes ou parties des plantes composées de trois folioles disposées comme celles du *trèfle*.

TRÉMA, adj. du grec τρῆμα (*tréma*), trou.

(*Gramm.*) Il se dit d'une voyelle accentuée de deux points qui avertissent que cette voyelle forme seule une syllabe, et ne doit pas s'unir avec une autre. On dit un *ë tréma*, un *ï tréma*.

TREMBLANT, s. m. et adj. du latin *tremulus*.

(*Musique*) Il se dit d'une certaine modification des jeux de l'orgue, qui fait qu'ils paroissent trembler.

TREMBLEMENT, s. m. du latin *tremor*, agitation de ce qui tremble.

commerce est permis entre deux Etats qui sont en guerre.

TRIANDRIE, s. f. du grec τριῖς (*tréis*), trois, et d'ἀνὴρ, génitif ἀνδρὸς (*andros*), mari : à trois maris.

(*Botan.*) C'est le nom que Linnæus a donné à la troisième classe de son Système sexuel, celle qui renferme les plantes à trois étamines.

TRIANGLE, s. m. du latin *triangulum*, fait de *treis*, *trium*, trois, et d'*angulus*, angle : composé de trois angles.

(*Géom.*) Figure comprise entre trois côtés ou trois lignes, et qui par conséquont a trois angles. On distingue le *triangle rectiligne et le triangle sphérique*. V. RECTILIGNE, SPHÉRIQUE.

TRIANGULAIRE, adjectif de TRIANGLE.

(*Géom.*) Il se dit de tout ce qui a rapport au triangle.

TRIBADE, s. f. du grec τριβὰς (*tribas*), génit. τριβάδος (*tribados*), frotteuse, dérivé de τρίβω (*tribó*), frotter.

(*Anat.*) Une *tribade* est une femme qui abuse de son sexe. Quoique le clitoris soit ordinairement caché au dedans des lèvres des parties naturelles des femmes, on en trouve néanmoins certaines dans lesquelles il déborde si fort, que les personnes ignorantes croient qu'elles ont été transformées en hommes ; celles qui abusent de cette conformation avec d'autres femmes, sont appelées par les Grecs *tribades*, et par les Latins *confricatrices, fricatrices*, en françois, frotteuses.

On prétend que cette conformation vicieuse est si commune en Orient, qu'il y a des femmes qui font métier d'amputer cette partie aux jeunes filles. Mais indépendamment de cette cause, il n'est que trop vrai que, dans les pays où la polygamie est permise, les harems ou sérails sont pour des jeunes femmes destinées à y finir leurs jours, une vraie école de libertinage et d'impudicité, où ces malheureuses esclaves cherchent à se dédommager entr'elles de la contrainte et de la privation des plaisirs où elles languissent.

Au reste ce vice n'est ni nouveau ni particulier aux pays où la polygamie est permise : la fameuse Sapho, si connue par ses poésies passionnées, ses amours infortunées et sa fin malheureuse, fut une *tribade* très-renommée. Saint Paul n'a pas craint d'attaquer publiquement ce vice dans son épître aux Romains, ch. 1, vers. 26. Saint Jerôme, avec sa véhémence ordinaire, adresse aux *tribades* des reproches encore plus amers, de même que Sénèque le philosophe et le mordant Juvenal.

TRIBOMÈTRE, s. m. du grec τρίβω (*tribó*), frotter, et de μέτρον (*métron*), mesure : mesure du frottement.

(*Mécan.*) Machine propre à mesurer les frottemens inventés par M. Muschenbroeck, célèbre physicien hollandois, mort à Leyde, en 1761.

TRIBORD, s. m. *V.* STRIBORD.

TRIBRAQUE, s. m. du grec τριῖς (*tréis*), trois, et de βραχὺς (*brachus*), bref.

(*Poésie gr. et lat.*) Pied de vers composé de trois syllabes brèves.

TRIBUN, s. m. du latin *tribunus*.

(*Hist. rom.*) C'est le nom que portoient à Rome certains magistrats chargés de défendre les droits et les intérêts du peuple contre les entreprises des praticiens.

Tribun militaire ; on appeloit ainsi des magistrats qui, durant un tems, ont eu dans Rome toute l'autorité des consuls.

(*Républ. fr.*) *Tribun*, est un membre du tribunat, ou d'un corps politique, chargé, suivant la constitution de l'an 8, de discuter les lois.

TRIBUNAL, s. m. du latin *tribunal*, nom que l'on donnoit à Rome au siége élevé où le tribun se mettoit pour rendre la justice.

(*Pratique*) Ce mot a d'abord signifié les siéges et les bancs où sont assis les juges ; il s'est dit ensuite du corps des juges qui rendent la justice, et de la juridiction même.

TRIBUT, s. m. du latin *tribuo, tributum*, donner.

(*Finances*) Contribution personnelle que les princes lèvent sur leurs sujets pour les dépenses de l'état.

TRICAPSULAIRE, adj. du lat. *tres*, trois, et de *capsula*, petite cassette, capsule : à trois capsules.

(*Botan.*) *Fruit tricapsulaire ;* c'est celui qui est comme composé de trois capsules.

TRICEPS, s. m. Mot latin qui signifie ce qui a trois têtes.

(*Anat.*) Il se dit des muscles qui ont trois têtes.

TRICHIASIS, ou TRICHIASE, du grec θριξ (*thrix*), génit. θριχὸς (*thrichos*), poil ou cheveu.

(*Méd.*) Maladie des paupières qui consiste dans un dérangement des cils, de manière qu'ils entrent dans l'œil et le piquent.

Trichiasis est encore une affection des reins dans laquelle on rend des espèces de poils qui flottent dans les urines.

TRICHISME, s. m. du grec τρὶξ (*trix*), cheveu : ce qui est fin, délié comme un cheveu.

(*Chirurgie*) Nom par lequel on désigne une fracture des os plats, si fine qu'elle est presqu'imperceptible. On l'appelle aussi fente capillaire.

TRICHITES, s. f. du grec τρὶξ (*trix*), cheveu, et de λίθος (*lithos*), pierre.

(*Minéral.*) Nom donné au vitriol concret en cristaux capillaires, ou fins et déliés comme des cheveux.

TRICLINE, s. m. du grec τρεῖς (*tréis*), trois, et de κλίνη (*kliné*), lit : à trois lits, ou lit pour trois personnes.

(*Antiquités*) *Triclinc* étoit le nom du lieu où mangeoient les Romains ; on lui donnoit ce nom à cause des trois lits qui y étoient dressés, ou parce que ces lits servoient pour trois convives.

On montre encore à Rome le *triclinium* sur lequel Jésus-Christ étoit couché, dans la cène qu'il fit à ses apôtres.

TRICTRAC, s. m. Mot formé par onomatopée, ou imitation du bruit que font les dés quand on les pousse sur le tablier.

(*Jeux*) Jeu qui se joue avec deux dés, suivant le jet desquels chaque joueur ayant quinze dames, les dispose artistement sur des pointes marquées dans le tablier, et, selon les rencontres, gagne ou perd plusieurs points, dont douze font gagner une partie ou un trou, et les douze parties, le tout ou le jeu.

Trictrac se dit aussi du tablier sur lequel on joue.

TRICUSPIDE, adj. du lat. *tris*, pour *tres*, trois, et de *cuspis*, pointe : à trois pointes.

(*Anat.*) On donne ce nom aux trois valvules placées à l'orifice du ventricule droit du cœur, dans l'endroit où il se joint à l'oreillette. On les nomme ainsi, parce qu'elles sont de figure triangulaire.

TRIDACTYLE, adj. du grec τρεῖς (*tréis*), trois, et de δάκτυλος (*daktulos*), doigt : qui a trois doigts.

(*Hist. nat.*) Il se dit des animaux qui ont trois doigts à chaque pied.

TRIDENT, s. m. du lat. *tridens*, formé de *tres*, et de *dens*, à trois dents : fourche à trois dents ou pointes.

(*Poésie*) Sceptre que les poëtes mettent à la main de Neptune, qui est en forme d'une fourche à trois dents.

(*Pêche*) C'est aussi le nom d'une espèce de fourchette dont les dents sont barbelées, et avec lesquelles les pêcheurs prennent des poissons, en les piquant dans l'eau, lorsqu'ils les voient passer ; on donne aussi à cet instrument le nom de foëne.

(*Géom.*) *Trident* est encore le nom d'une courbe qu'on appelle autrement parabole de Descartes ; elle est ainsi nommée, parce qu'elle a à peu près la figure d'un *trident*. Elle forme une des quatre divisions générales des lignes du troisième ordre, suivant Newton.

TRIDENTÉ, ÉE, adj. de TRIDENT.

(*Botan.*) Il se dit des feuilles et autres parties des plantes qui ont trois dents.

TRIENNAL, LE, adj. du latin *tres*, trois, et d'*annus*, années : qui dure trois ans.

(*Econ. polit.*) Il se dit des emplois qu'on exerce tous les trois ans, et des personnes qui les exercent.

En Angleterre, on disoit avant 1717, *parlement triennal*, parce qu'alors les membres devoient être élus de nouveau tous les trois ans ; mais depuis cette époque, le parlement est *septennal*, c'est-à-dire, qu'il se renouvelle tous les sept ans.

TRIFIDE, adj. du lat. *trifidus*, formé de *tres*, trois, et de *fidus*, pour *fissus*, participe de *findo*, fendre : fendu en trois.

(*Botan.*) Qui est d'une seule pièce, mais divisée ou fendue en trois, à peu près jusqu'à moitié ou moins.

TRIGLOCHINE, adj. du grec τρεῖς (*tréis*), trois, et de γλαχὶν (*glochin*), pointe : à trois pointes.

(*Anat.*) C'est la même chose que TRICUSPIDE. *Voyez* ce mot.

TRIGLOTTISME, s. m. du grec τρεῖς (*tréis*), trois, et de γλῶττα (*glotta*), langue.

(*Grammaire*) Phrase composée de trois langues, ou mot composé de trois mots tirés de trois différentes langues.

TRIGLYPHE, s. m. du grec τρεῖς (*tréis*), trois, et de γλυφὴ (*gluphé*), gravure.

(*Archit.*) C'est par intervalles égaux, dans la frise dorique, une espèce de bossage, qui a deux gravures entières en anglet, appelées *glyphes*, ou canaux, et séparées par trois cuisses ou cotés d'avec les deux demi-canaux des côtés.

TRIGONE, adj. du grec τρίγωνον (*Trigônon*) triangle, formé de τρεῖς (*tréis*), trois, et de γωνία (*gônia*), angle.

(*Astron.*) *Trigone* se dit de l'aspect de deux planetes, lorsqu'elles sont éloignées l'une de l'autre de la troisième partie du zodiaque, c'est-à-dire, de 120 degrés. On appelle plus communément cet aspect *trine*.

Trigone des signes ; c'est un instrument dont on se sert en gnomonique, pour tracer les arcs des signes.

(*Botan.*) *Trigone* se dit encore de ce qui, dans les plantes, a trois angles et trois côtés, ou trois faces distinctes.

(*Musique anc.*) *Trigone* étoit chez les anciens, le nom d'une lyre qui avoit la forme triangulaire.

TRIGONOMÉTRIE, s. f. τρίγωνον (*trigônon*), triangle, et de μέτρον (*métron*), mesure : art de mesurer les triangles.

(*Géom.*) La *trigonométrie* est une partie de la géométrie, qui a pour objet de trouver les parties inconnues d'un triangle, par le moyen de celles qu'on connoît.

On distingue deux espèces de *trigonométrie* :

Trigonométrie rectiligne, ou *plane ;* c'est celle qui a pour objet les triangles rectilignes.

Trigonométrie sphérique ; c'est celle qui a pour objet les triangles sphériques formés sur la surface de la sphère par des arcs de grands cercles.

TRIGYNIE, s. f. du grec τρεῖς (*tréis*), trois, et de γυνὴ (*gunè*), femme : à trois femmes.

(*Botan.*) C'est le nom que Linnée donne au troisième ordre des classes des plantes dont la fleur a trois parties femelles ou trois pistils. Lorsque, par le nombre, la forme, l'insertion ou la grandeur respective des étamines, on a déterminé la classe d'une plante, cette même plante est du troisième ordre de sa classe, si elle est pourvue de trois pistils.

TRIJUGUÉ, ÉE, adj. du latin *tres*, trois, et de *jugo*, *jugatum*, lier, attacher.

(*Botan.*) Il se dit d'une feuille conjugée à trois fois.

TRILATÈRE, s. m. du lat. *tres*, trois, et de *latus*, *lateris*, coté : à trois côtés.

(*Géom.*) Figure qui a trois côtés. On dit plus communément TRIANGLE. *Voy.* ce mot.

TRILOBÉ, ÉE, adj. du lat. *tres*, trois, et de *lobus*, lobe, loge, cosse.

(*Botan.*) *Stigmate trilobé ;* c'est un stigmate qui a trois loges.

TRILOCULAIRE, adj. du lat. *tres*, trois, et de *loculi*, réduit.

(*Botan.*) Il se dit d'une capsule à trois loges.

TRIMESTRE, s. m. du latin *tres*, trois, et de *mensis*, mois.

(*Chronologie*) Espace de trois mois.

TRIMÈTRE, adj. du grec τρεῖς (*tréis*), trois, et de μέτρον (*métron*), mesures : à trois mesures.

(*Poésie lat.*) Vers composé de trois pieds. On a donné ce nom aux vers iambiques, quoiqu'ils soient de six pieds, parce qu'en les scandant, on a joint deux pieds ensemble.

TRINERVÉ, ÉE, adj. du lat. *tres*, trois, et de *nervus*, nerf.

(*Botan.*) Il se dit de ce qui a trois nervures.

TRINITÉ, s. f. du lat. *trinitas*, pour *trium unitas*, unité de trois.

(*Théologie*) C'est le nom d'un mystère que la foi nous enseigne : la croyance d'un seul Dieu en trois personnes ; père, fils, et saint esprit.

(*Liturgie*) *Fête de la Trinité ;* c'est une fête qui se célèbre dans l'église catholique, à l'honneur de la Très-Sainte-Trinité. Le concile d'Arles, tenu en 1260, ordonne la célébration de l'office de la Sainte-Trinité, le jour de l'octave de la Pentecôte.

TRINOME, s. m. du grec τρεῖς (*treis*), trois, et de νομὴ (*nomé*), part, division.

(*Mathémat.*) C'est l'assemblage de trois termes ou monômes, joints les uns avec les autres par les signes + ou —.

TRIO, s. m. du latin *tres*, *trium*, trois.

(*Musique*) Musique à trois parties principales ou récitantes. Cette espèce de composition passe pour la plus excellente, et doit être aussi la plus régulière de toutes.

TRIŒCIE, s. fém. du grec τρεῖς (*tréis*), trois, et d'οἰκία (*oikia*), maison, habitation.

(*Botan.*) C'est, dans le Système sexuel de Linnée, le nom du troisième ordre de la vingt-troisième classe, celui qui renferme les plantes qui, sur trois individus de la même espèce, portent sur l'un, des fleurs hermaphrodites ; sur le second, des fleurs mâles ; et sur le troisième, des fleurs femelles.

TRIOLET, s. m. Diminutif de *trio*, trois : trois fois.

(*Poésie*) Le *triolet* est une sorte de poésie ancienne, renouvelée pendant le blocus de Paris. Chaque *triolet* consiste en huit vers ; le premier desquels, le quatrième et le septième ne sont qu'un seul et même vers ; et c'est de cette triple répétition que vient le mot *triolet*.

Le caractère du *triolet* est essentiellement plaisant et badin : c'est pourquoi on l'emploie ordinairement pour un trait de satyre et de raillerie.

TRIOMPHE, s. m. du lat. *triumphus*.

(*Hist. anc.*) Cérémonie pompeuse et solennelle qui se faisoit chez les anciens, lorsqu'un général d'armée, qui avoit remporté quelque grande victoire, rentroit dans la capitale de l'Empire.

Le sénat de Rome décernoit les honneurs du triomphe à ceux qui avoient conquis une province, ou gagné quelque grande bataille. Le triomphateur, précédé du sénat, paroissoit élevé sur un char, couronné de lauriers ; après lui, marchoient les captifs.

TRIPARTIBLE, adj. du latin *tres*, trois, et de *partior*, diviser : diviser en trois parties.

(*Botan.*) Il se dit de ce qui est susceptible de division en trois parties. *Les valves des capsules sont souvent tripartibles.*

TRIPARTITION, s. f. même origine que TRIPARTIBLE.

(*Arithmét. et géom.*) Action de diviser une grandeur quelconque en trois parties égales, ou d'en prendre la troisième partie.

TRIPÉTALE, adj. du grec τρεῖς (*tréis*), trois, et de πέταλον (*pétalon*), feuille ou pétale.

(*Botan.*) Fleur composée de trois feuilles ou de trois pétales.

TRIPHTONGUE, s. f. du grec τρεῖς (*tréis*), trois, et de φθόγγος (*phthoggos*), son : qui a trois sons.

(*Gramm.*) Syllabe composée de trois voyelles.

TRIPHYLLE,

TRIPHYLLE, adj. du grec τρεῖς (*tréis*) *trois*, et de φύλλον (*phullon*), feuille : qui a trois feuilles.

(*Botan.*) Il se dit des plantes composées de trois pièces distinctes, ou de trois feuilles : calice à trois feuilles.

TRIPLE, adj. du lat. *triplico*, plier en trois : qui contient trois fois le simple.

(*Mathémat.*) Rapport *triplé* ; c'est ainsi qu'on appelle le rapport que les cubes ont entr'eux. Les solides semblables sont en raison *triplée* de leurs côtés homologues, c'est-à-dire, comme les cubes de ces côtés. Il ne faut pas confondre une raison *triplée* avec une raison *triple*. La raison *triple* est le rapport d'une grandeur à une autre grandeur qu'elle contient, ou dans laquelle elle est contenue trois fois : or, il est évident que le rapport des cubes, qui est la raison *triplée*, est fort différent.

TRIPLINERVÉE, adj. du latin *triplico*, plier en trois, et de *nervus*, nerf.

(*Botan.*) *Feuille triplinervée* ; c'est une feuille qui a cinq nervures principales longitudinales, deux naissantes de la base de la nervure médiaire, et deux autres au dessus, et à une distance plus ou moins grande des premières.

TRIPOLI, s. m. de Tripoli, ville de Syrie.

(*Minéralogie*) Substance argileuse, ferrugineuse, calcinée par l'action lente, et long-tems continuée, des feux souterrains.

Cette terre tire son nom, dit Buffon, de Tripoli en Barbarie ; mais d'autres naturalistes prétendent que c'est de Tripoli en Syrie, pays entièrement volcanisé, et d'où elle nous étoit envoyée, avant qu'on l'eût découvert, en Europe.

Le *tripoli* sert à polir les glaces, les pierres dures, les métaux, et surtout le cuivre et ses différens alliages.

TRIPTÈRE, adj. du grec τρεῖς (*tréis*), trois, et de πτέρον (*ptéron*), aile : à trois ailes.

(*Botan.*) Il se dit des parties des plantes qui ont trois ailes.

TRIQUÈTRE, adj. du lat. *triqueter*, triangle.

(*Botan.*) Prismatique, à trois angles vifs, et trois faces très-planes.

TRIRÈME, s. f. suivant l'Académie, et s. m. suivant l'Encyclopédie et le dictionn. de Trévoux ; du latin *triremis*, composé de *tres*, trois, et de *remus*, rame.

(*Marine anc.*) Espèce de galère à trois rangs de rames.

Il y a long-tems que l'on regarde comme une chimère ces trois, quatre, cinq et jusqu'à huit rangs de rames, les uns sur les autres, par lesquels les savans qui n'étoient pas marins ont voulu expliquer les *trirèmes*, les *quadrirèmes*, etc.

Il suffit d'avoir la moindre idée de la marine pour sentir l'impossibilité des quatre rangs de rames les uns sur les autres.

Ceux qui ont cru résoudre la question en supposant que les avirons des galères antiques étoient disposés en échiquier, et non les uns sur les autres, auroient dû sentir qu'une telle disposition n'est pas possible dans la distribution des étages et des ponts d'un bâtiment, soit pour leur solidité, soit pour la communication de toutes les parties.

Une troisième solution, quoique plus raisonnable et moins contradictoire à ce que l'on sait de la mer, n'est guère plus satisfaisante. On veut que les *birèmes* aient eu deux hommes pour mener chaque aviron, les *trirèmes* trois, les *quinquerèmes* cinq, et ainsi de suite. Cette explication séduit d'abord ; mais il n'est pas difficile d'en faire sentir le vide. Les galeasses qu'on voyoit encore dernièrement à Venise, et qui n'approchent pas de ces galères immenses de l'antiquité, ont neuf rameurs à chaque aviron ; de plus, ces expressions *remorum ordines*, *remigum gradus*, que l'on trouve dans les descriptions qui nous restent, ne signifient pas le nombre d'hommes qui sont à chaque rame.

Les auteurs anciens, en petit nombre, qui ont traité de la marine, distinguent dans les grandes galères trois étages les uns sur les autres, mais jamais davantage ; ils distinguent aussi différentes classes, différens or-

drès de rameurs : ceux qui ramoient à la poupe, à la proue et au milieu du bâtiment ; ainsi, quand on parle des galères au dessus des *trirèmes*, il faut entendre par quatrième, cinquième, etc. rang de rames, les rangs de la poupe et de la proue qui étoient doubles dans les *quadrirèmes* et triples dans les *octirèmes*.

Au reste, de quelque manière qu'on arrange ces rangs de rames ou ces ordres de rameurs, soit en lignes perpendiculaires, soit en files obliques, soit en forme de rampes, on n'en conçoit guère la possibilité pratique. Les anciens n'ont rien laissé par écrit sur leurs principes dans l'architecture navale. On voit, il est vrai, quelques figures de navires, conservées dans des débris de sculptures antiques, entr'autres dans les bas-reliefs de la colonne trajane, et une barque antique posée en relief sur un piédestal qu'on voit encore en son entier à Rome, auprès de la *Villa Mattei*, au mont Célio. Mais on ne peut pas mieux décider par là de la construction des anciens, qu'on ne pourroit juger de la nôtre à l'inspection des armes de la ville de Paris, représentées en relief sur les édifices de cette capitale.

TRISANNUEL, ELLE, adj. du latin *tres*, trois, et d'*annus*, année.

(*Botan.*) Il se dit des plantes qui durent trois ans.

TRISARCHIE, s. f. du grec τρεῖς, (*tréis*), trois, et d'ἀρχὴ (*archè*), pouvoir, commandement.

(*Econ. polit.*) Gouvernement commun à trois diverses personnes ; c'est la même chose que TRIUMVIRAT.

TRISECTION, s. f. du lat. *tres*, trois, et de *seco*, *sectum*, couper : division d'une chose en trois parties.

(*Géom.*) Ce terme est principalement employé en géométrie, pour la division d'un angle en trois parties égales.

La *trisection* géométrique des angles, telle que les anciens la demandoient, c'est-à-dire, en n'employant que la seule règle et le compas, est un de ces problèmes qu'on a cherché en vain depuis plus de deux mille ans, et qui, à cet égard, ainsi que la duplication du cube, peut être comparée à la quadrature du cercle. La solution de ce problème dépend d'une équation du troisième degré.

TRISMEGISTE, s. m. du grec τρεῖς (*tréis*), trois, et de μέγας (*mégas*), grand : trois fois grand.

(*Mythol.*) Surnom donné par les anciens à un prince d'Egypte nommé Hermès, qu'on regarde comme l'inventeur de plusieurs arts.

TRISPASTE, s. f., ou TRISPASTON, s. m. du grec τρεῖς (*tréis*), trois, et de σπάω (*spaô*), tirer.

(*Mécan.*) Machine à trois poulies, ou un assemblage de trois poulies pour soulever de grands fardeaux.

TRISPERME, adj. du grec τρεῖς (*tréis*), trois, et de σπέρμα (*sperma*), graine, semence.

(*Botan.*) Portant ou renfermant trois graines.

TRISSYLLABE, adj. du grec τρεῖς (*tréis*), trois, et de συλλαβὴ (*syllabé*), syllabe : à trois syllabes.

(*Gramm.*) Mot composé de trois syllabes. On l'emploie aussi substantivement : *c'est un trissyllabe.*

TRITERNÉ, ÉE, adj. du latin *tres*, trois, et de *ternus*, du nombre de trois.

(*Botan.*) *Feuille triternée ;* c'est une feuille composée, dont le pétiole commun se divise et subdivise trois fois en trois.

TRITON ; s. m. du grec τρεῖς (*tréis*), trois, et de τόνος (*tonos*), ton : à trois tons.

(*Musique.*) Intervalle dissonnant composé de trois tons, deux majeurs et un mineur, et qu'on peut appeler quarte superflue.

TRITURATION, s. f. du latin *trituratio*, fait de *tritum*, broyer, et d'*ago*, faire : l'action de broyer.

(*Chimie pharmaceut.*) La *trituration* est un moyen que l'on emploie pour pulvériser les corps. Dans la *trituration* on ne frappe point avec le pilon, mais on le promène en roulant sur la matière qu'on veut diviser.

(*Physiol.*) *Trituration* se dit aussi de l'action de l'estomac qui broie les alimens pour en faciliter la digestion. On attribue aussi un mouvement de *trituration* à tous les vaisseaux artériels qui, par leur vertu

systaltique, broient et atténuent continuellement les humeurs.

TRIUMVIRAT, s. m. du latin *tres*, *trium*, trois, et de *vir*, homme : gouvernement de trois personnes.

(*Hist. rom.*) C'est sous ce nom que l'histoire a consacré l'association faite par trois personnes, pour changer le gouvernement de la république et s'en emparer.

Rome vit naître deux fois cette usurpation. César, Pompée et Crassus s'unirent d'intérêts, et c'est ce qu'on appelle le premier *triumvirat;* Octave, Antoine et Lépide furent les seconds *triumvirs*. Dans la suite, Auguste vainquit Lépide et Marc Antoine, et demeura seul le maître de l'Empire.

TRIVIAL, LE, adj. du lat. *trivium*, place, carrefour où aboutissent trois chemins; composé de *tres*, trois, et de *via*, chemin.

(*Littérat.*) Il se dit, en parlant des expressions, de ce qui est extrêmement commun, usé et rebattu.

TROCAR, s. m. Contraction de *trois quarts*, pour trois angles.

(*Chirurgie*) Instrument de chirurgie; poinçon d'acier terminé en pointe triangulaire, et renfermé dans une cannule d'argent dont on se sert pour faire la ponction ou l'opération de la parencelèse et autres.

TROCHAÏQUE, adj. du grec τροχαῖος (*trochaïos*), trochée; composé de *trochées*.

(*Poésie*) Terme de poésie grecque et latine; espèce de vers qui ont des trochées aux pieds pairs, comme les vers iambes ont une jambe.

TROCHANTER, s. m. du grec τροχάω (*trochaó*), tourner : qui fait tourner.

(*Anat.*) C'est le nom de deux apophyses situées à la partie supérieure de l'os de la cuisse. Elles sont ainsi appelées, parce que les muscles qui s'y attachent sont les principaux instrumens qui agissent lorsqu'on court, et font mouvoir la cuisse en rond.

TROCHISQUES, s. m. du grec τροχὸς (*trochos*), roue.

(*Pharmacie*) On entend par *trochisques* une forme de médicamens secs et solides, composée de différentes poudres incorporées dans quelques liqueurs convenables, et réduites en une masse dont on forme de petits pains ronds, plats, triangulaires, etc., et qu'on fait ensuite sécher à l'ombre.

TROCHITE, sub. masc. du grec τροχὸς (*trochos*), roue, et de λίθος (*lithos*), pierre : pierre en forme de roue.

(*Minéral.*) On donne ce nom aux coquilles fossiles.

TROCHLÉATEUR ou TROCLÉATEUR, s. m. de *trochlea*, poulie, fait du grec τροχάω (*trochaó*), tourner autour.

(*Anat.*) Nom d'un muscle de l'œil, ainsi appelé, parce qu'il passe par un petit anneau cartilagineux, comme autour d'une poulie.

TROCHOÏDE; *voy.* CYCLOÏDE.

TROGLODYTE, s. m. du grec τρώγλη (*trôglé*), trou, caverne, et de δύνω (*duno*), entrer, pénétrer : qui habite les cavernes.

(*Géogr.*) Nom d'un ancien peuple d'Abyssinie, ainsi nommé, parce qu'il habitoit, dit-on, dans les cavernes.

(*Métallurgie*) C'est par comparaison qu'on donne aujourd'hui le nom de *troglodytes* à ceux qui vivent sous terre, tels que les mineurs de Suède, de Pologne, etc.

TROMBE, s. f. de l'allemand *drumbon*, ou de l'italien *tromba*.

(*Physique*) *Météore aqueux*, ou amas de vapeurs ressemblant à une grosse nuée, fort épaisse, qui s'allonge de haut en bas ou de bas en haut, en forme de colonne cylindrique, ou de cône renversé, qui fait entendre un bruit assez semblable à celui d'une mer fortement agitée, qui jette souvent autour d'elle beaucoup de pluie ou de grêle, qui est capable de submerger les vaisseaux, de renverser les arbres et les maisons, et tout ce qui se trouve exposé à son choc.

Les *trombes* sont très-rares sur terre, mais assez fréquentes sur mer : et comme les marins courent de très-grands risques lorsqu'ils s'y trouvent exposés, ils font tous leurs efforts pour s'en éloigner, et lorsqu'ils ne peuvent pas éviter d'en approcher, ils tâchent de les rompre à coups de canon, avant que d'être dessous.

TROMPE, s. f. même origine que TROMBE.

(*Anat.*) On entend par trompes, en anatomie, certaines parties du corps qui ont quelque rapport à une *trompette*. La *trompe d'Eustache*, les *trompes de Fallope*, etc.

TROMPETTE, s. f. diminutif de TROMPE, en italien *tromba*.

(*Art milit.*) Instrument militaire qui sert dans la cavalerie pour l'avertir du service. Il signifie aussi l'homme qui sonne de l'instrument.

Cet instrument, aussi ancien que la guerre, fut inventé en Egypte, et connu des Israélites du tems de Moïse. Les Grecs en ignoroient encore l'usage, lors du siége de Troie; mais ils s'en servirent trois cents ans après, comme il paroit par le poëme d'Homère sur le combat des rats et des grenouilles.

Les Romains avoient trois sortes de *trompettes*, une pour l'infanterie, une pour la cavalerie, et une pour la cérémonie des triomphes, et pour la célébration des sacrifices et des jeux.

On est redevable aux modernes de la perfection des différentes *trompettes*, non-seulement quant à leur mécanique et à leur forme, mais aussi pour ce qui est de l'alliage qui leur convient, et de la théorie de leurs sons.

La forme actuelle de la *trompette* vient d'un François nommé *Maurice*, qui vivoit sous Louis XII.

TRONC, s. m. du lat. *truncus*.

(*Botan.*) Corps principal d'une tige branchue ou ramifiée.

(*Anat.*) *Tronc* se dit aussi du buste du corps humain, dont on a séparé la tête, les bras et les cuisses.

(*Archit.*) *Tronc* se dit encore du fût de la colonne, et aussi de la partie du piédestal, qui est entre la base et la corniche, qu'on appelle aussi le *dé*.

(*Pratique*) *Tronc* se dit au figuré, en généalogie, de la souche dont on est descendu. C'est la ligne directe d'où partent les lignes ou branches collatérales.

(*Cult. cathol.*) *Tronc* est aussi un coffre de bois, posé dans une église, avec une petite ouverture pour recevoir les aumônes. L'usage des *troncs* fut établi par Joas, roi de Juda, qui en fit placer un dans le temple de Jérusalem, pour y recevoir les aumones destinées à réparer les outrages que lui avoit faits Athalie. Néanmoins, on n'a commencé à en voir en France qu'à la fin du douzième siècle, sous le pontificat d'Innocent III.

TRÔNE ou THRÔNE, s. m. du grec θρόνος (*thronos*), dérivé de θράω (*thrao*), s'asseoir.

(*Econ. polit.*) Siége élevé où les rois sont assis dans les fonctions solennelles de la royauté.

Trône se dit aussi du siége élevé où le pape se met dans certaines cérémonies.

(*Hiérarchie céleste*) *Trônes*, au pluriel, est le nom d'un des neufs chœurs des anges. *Anges*, *archanges*, *trônes*, *dominations*.

TRONQUÉ, ÉE, adj. du latin *truncatus*, fait de *truncus*, tronc.

(*Botan.*) Il se dit de ce qui est terminé brusquement, comme si on l'avoit coupé transversalement.

(*Géom.*) *Pyramide tronquée*; on appelle ainsi une pyramide dont on a retranché la partie supérieure par un plan, soit parallèle à la base, soit incliné d'une manière quelconque.

Il en est de même d'un prisme *tronqué*.

TROPE, s. m. du grec τρόπος (*tropos*), tour, dérivé de τρέπω (*trépo*), tourner.

(*Rhétorique*) Emploi d'une expression dans un sens figuré. Lorsqu'en parlant d'une flotte, on dit une *flotte de cent voiles*, *voile* se dit pour vaisseau, quoique *voile* ne signifie point vaisseau.

Les grammairiens ont beaucoup disputé entr'eux, pour savoir dans combien de classes on devoit ranger les *tropes*; quelles espèces chaque classe renfermeroit; enfin quel ordre on devoit observer entre ces classes et ses espèces.

Sans s'arrêter à ces discussions, on peut compter autant de *tropes* qu'il y a de manières différentes de donner à un mot une signification qui n'est pas sa signification propre.

On trouvera les différens *tropes* chacun à leur place.

TROPHÉE, s. m. du lat. *tropæum*, fait du grec τροπαῖον (*tropaïon*), dérivé de τρέπω (*trépô*), mettre en fuite.

(*Art milit.*) Monument élevé pour avoir mis les ennemis en fuite. Les *trophées* n'étoient dans l'origine que des troncs d'arbres revêtus des dépouilles ou des armes des vaincus. Les Grecs, dans les tems héroïques, les dressoient sur le champ de bataille, immédiatement après la victoire, et n'y mettoient pour inscription que le nom des vainqueurs et celui des vaincus.

Les Romains, dont la politique se proposoit d'accoutumer au joug les peuples qu'ils avoient soumis, et d'en faire des sujets fidèles, furent long-tems sans reprocher aux ennemis leur défaite par des *trophées*. Le premier dont l'histoire romaine fasse mention, est celui que Caïus Flaminius fit mettre l'an 530, dans le Capitole, en l'honneur de Jupiter, après avoir défait les Insubriens.

Les plus célèbres *trophées* qu'il y ait eu à Rome du tems de la république, sont ceux que plaça Marius, en mémoire de ses deux victoires, l'une remportée sur Jugurtha, et l'autre sur les Cimbres et les Teutons.

TROPIQUES, s. m. du grec τροπικοὶ (*tropikoi*), dérivé de τρέπω (*trépô*), retourner; comme qui diroit cercles d'où retourne le soleil.

(*Astron.*) On appelle ainsi deux petits cercles de la sphère, parallèles à l'équateur, et passant par les points solsticiaux; c'est-à-dire, par les points éloignés de l'équateur de 23 degrés 28 minutes. Ce sont les parallèles que le soleil atteint et décrit, lorsqu'il est dans la plus grande déclinaison, soit septentrionale, soit méridionale.

Celui des deux cercles qui passe par le premier point du cancer, s'appelle *tropique du Cancer;* celui qui passe par le solstice d'hiver, ou par le premier point du capricorne, est le *tropique au Capricorne.*

Les *tropiques* sont ainsi appelés parce que le soleil, après s'être écarté continuellement de l'équateur, semble retourner sur ses pas, pour s'en rapprocher dès qu'il atteint le *tropique.*

TROPOLOGIE, s. f. du gr. τρόπος (*tropos*), trope ou figure, et de λόγος (*logos*), discours.

(*Rhétor.*) *Le sens tropologique d'un emblême;* c'est le sens figuré.

TROT, s. m. de l'allemand *trotten*, secouer.

(*Equitat.*) Allure du cheval entre le pas et le galop.

TROTTOIR, s. m. de TROT.

(*Archit. civile*) Chemin élevé que l'on pratique quelquefois le long des quais, des ponts et des rues, pour la commodité des gens qui vont à pied.

TROU, s. m. du latin *traugus*, dans la signification de *foramen*: sorte d'ouverture dans quelque chose.

(*Art. milit.*) *Trou du mineur;* anciennement on mettoit au pied du mur où l'on vouloit faire brèche, de gros madriers sous lesquels le mineur se mettoit à couvert pour faire son *trou.*

Aujourd'hui on fait le *trou* à coups de canon, dans lequel le mineur s'étant glissé, peut facilement éloigner avec une fourche tous les feux qu'on jette d'en haut.

(*Peinture*) *Trou* s'emploie en peinture, relativement à la composition, et relativement à l'effet. On dit qu'il y a des *trous* dans la composition, lorsque les objets étant mal groupés, leurs parties laissent voir le fond comme au travers de plusieurs *trous.* Il y a des *trous* relativement à l'effet, quand certaines parties d'un objet qui est sur les premiers plans, sont du même ton que des objets qui se trouvent sur des plans reculés. Alors les tons des objets avancés étant les mêmes que ceux des objets reculés, *percent avec eux*, comme disent les peintres, et font des *trous.*

TROUBADOUR, ou TROMBADOUR, ou TROUVÉOUR, ou TROUVEUR, ou TROUVÈRE, s. m. de *trombe* ou *trompe*, instrument dont ces poëtes s'accompagnoient, ou du verbe *trouver*, inventer, parce qu'ils avoient beaucoup d'invention.

(*Poésie*) C'est le nom que l'on donnoit autrefois, et que l'on donne

encore aujourd'hui aux anciens poëtes provençaux. Les *troubadours* parurent au commencement du 12e. siècle, et l'on peut les regarder comme les premiers poëtes françois.

Un *troubadour* étoit toujours suivi de ses chanteurs et de ses ménestriers; les premiers chantoient des vers composés par leur chef; et les seconds les accompagnoient sur leurs instrumens.

Louis VII, vers l'an 1144, combla de présens les *troubadours;* tous les seigneurs de Provence se faisoient gloire d'en avoir auprès d'eux.

La fin du XIVe. siècle vit s'éclipser la gloire des *troubadours*. Les jongleurs et les joueurs, connus sous le nom *Joculatores* leur succédèrent.

Les poésies des *troubadours* consistoient en sonnets, pastorales, chants, satyres, teusous ou disputes d'amour, et en sirventes ou poëmes mêlés de louanges et de satyres.

TROUBLER, v. a. du lat. barb. *turbulare*, fait de *turbare*, troubler, rendre trouble, inquiéter.

(*Mathémat.*) On dit que des grandeurs sont en raison *troublée*, quand étant proportionnelles, elles ne le sont pas dans le même ordre où elles sont écrites.

TROUPE, s. f. du latin *turba*, dont on a fait *truba*, par métathèse, et ensuite *trupa*.

(*Art. milit.*) Assemblée d'hommes portant les armes pour le service de leur prince et de la patrie.

Les *troupes* qui composent présentement les armées, sont l'infanterie, la cavalerie et les dragons.

Troupes légères; ce sont des hommes de guerre lestement habillés et armés, mis en corps de régimens composés de fantassins, de dragons et de hussards.

TROUSSEAU, s. m. de l'allemand *tross*, bagage; trousse, ce qu'un cavalier porte derriere lui. On a dit anciennement *troussel*.

(*Pratique*) *Trousseau* se dit des habits, linges, hardes, qu'une fille reçoit de ses parens, lorsqu'elle se marie.

(*Anat.*) *Trousseau* se dit aussi d'un petit faisceau de parties d'une même espèce unies ensemble. *Trousseau musculaire et ligamenteux.*

TROUVEUR, s. m. de *trouver*.

(*Optique*) Nom que l'on donne à une petite lunette dioptrique que l'on place sur le corps d'un télescope, et sur-tout d'un télescope newtonien.

TRUSION, s. f. du lat. *trudere, trusum*, pousser avec violence.

(*Physiol.*) Mouvement du sang du cœur à toutes les parties du corps par les artères, et son retour de ces parties au cœur par les veines.

TUBE, s. m. du latin *tubus*, tuyau, conduit, canal.

(*Physique*) Cylindre creux ou de verre, ou de métal, ou de quelqu'autre matière solide.

Tube de Toricelli; c'est le baromètre; on l'appelle ainsi, parce que c'est *Toricelli* qui le premier a fait l'expérience de mettre une colonne de mercure en équilibre avec une colonne d'air de même base.

Tube capillaire; voy. CAPILLAIRE.

Tube électrique; c'est un *tube* de verre, qui étant électrisé par frottement, est par là mis en état de communiquer l'électricité à d'autres corps.

(*Astron.*) *Tube* se dit quelquefois au lieu d'une lunette d'approche; mais on appelle ordinairement *tube*, cette partie de la lunette, dans laquelle on met les verres lenticulaires, et par laquelle on les met en œuvre.

(*Chimie*) *Tube de Welter;* c'est un *tube* de verre, recourbé en S, garni à sa partie supérieure d'une espèce d'entonnoir. C'est avec cet instrument qu'on introduit les liquides, et sur-tout les acides dans les cornues; il sert principalement dans la fabrication des acides nitrique, muriatique, etc.

(*Botan.*) *Tube* est aussi le nom de la partie inférieure, indivise et non étalée d'un calice monophylle, ou d'une corolle monopétalée.

TUBERCULE, s. m. du latin *tuberculum*, diminutif de *tuber*, truffe: petite tumeur.

(*Méd.*) Tumeur, bosse, nœud. Il se prend ordinairement pour une

tumeur médiocre, plus considérable que la pustule.

(*Anat.*) Il se dit aussi de quelques petites éminences. Les *tubercules* quadrijumeaux du cerveau; le *tubercule* situé dans le concours de la veine-cave supérieure avec l'inférieure.

(*Botan.*) Il se dit, en termes de botanique, de toute excroissance en forme de bosse ou de grains de chapelet, que l'on rencontre sur les feuilles, les tiges, les racines, et particulièrement sur les racines tubéreuses.

De *tubercule* on a fait *tuberculeux*, pour exprimer ce qui est garni de *tubercules*; et *tubéreuses*, pour désigner les racines renflées et plus ou moins charnues.

TUBEROSITÉ, s. f. du latin *tuber*, truffe; et par analogie, tumeur, grosseur.

(*Méd.*) Il se dit d'une bosse ou tumeur qui vient naturellement.

(*Anat.*) Il se dit aussi de certaines éminences des os, où s'attachent les muscles.

TUBULURE, s. f. du lat. *tubus* tube: vase garni d'un tube, ou tubulé.

(*Chimie*) *Une cornue tubulée*; c'est une cornue garnie d'un tube.

TUF, s. m. du lat. *tophus*.

(*Minéral.*) Matière pierreuse, ordinairement de nature calcaire, poreuse, légère, tendre, sans être fragile, facile à tailler, très-propre à la construction des voûtes.

(*Agriculture*) On donne, en agriculture, le nom de *tuf*, au sol, de quelque nature qu'il soit, que recouvre la terre végétale.

TUMÉFACTION, s. f. du latin *tumeo*, être enflé, et d'*ago*, *actum*, faire: l'action de s'enfler.

(*Médecine*) Tumeur, enflure, causée extraordinairement en quelque partie du corps.

TUMEUR, s. f. du latin *tumor*, fait de *tumeo*, être enflé.

(*Méd.*) On entend, en général, par le terme de *tumeur*, toute partie du corps grossie ou enflée contre nature; ainsi, ce terme s'étend, non-seulement aux *tumeurs* produites par des humeurs arrêtées dans quelques parties molles, mais aussi à celles qui sont causées par le déplacement de quelques parties organiques, comme dans les vraies hernies et dans les luxations, à celles qui viennent du gonflement des os, comme dans les exostoses; enfin à celles qui ne reconnoissent pour cause que la présence de quelque corps étranger.

En particulier, on entend par *tumeurs*, celles qui naissent par le séjour et l'accumulation de quelque humeur, et qu'on appelle *tumeurs humorales*, eu égard à leur cause. Ces espèces de *tumeurs* sont connues ordinairement sous le nom d'*apostème*.

TUNG-STÈNE, s. m. Mot suédois, qui signifie terre pesante.

(*Minéral.*) Métal découvert par Schéele, en 1781.

Le métal, ou plutôt le minéral qui le renferme, est d'une couleur blanche jaunâtre, demi-transparent, tendre et facile à casser. Sa pesanteur spécifique est de 6,066.

TUNIQUE, s. f. du lat. *tunica*.

(*Costumes*) Espèce d'habit de dessous que portoient autrefois les anciens, tant à Rome qu'en Orient.

Les *tuniques* ont eu vogue en France au tems des croisades, et la mode en vint des Sarrasins qui en portoient communément sur leurs armes. Les François, revenus des croisades, se firent honneur au retour, de paroître avec ce qui dénotoit les lieux où ils avoient été signaler leur valeur; et ils parurent avec des *tuniques* uniformes, qu'ils nommèrent *saladines*, à cause du sultan *Saladin*; ce qui fit prendre le nom de *salade*, non-seulement à l'armure qui se trouva couverte de la *tunique* ou *saladine*, mais encore à un casque sans crête, plus léger que celui qui étoit en usage.

(*Anat.*) *Tunique* se dit aussi des peaux ou membranes qui enveloppent les vaisseaux et diverses autres parties du corps moins solides. L'œil est composé de plusieurs *tuniques* ou membranes.

(*Botan.*) *Tunique* se dit encore de toute espèce de productions membraneuses qui servent d'enveloppe aux différentes parties des plantes, et qui sont susceptibles d'être déta-

chées les unes des autres. Il y a des tiges, des racines, qui ne sont composées que de *tuniques* appliquées les unes sur les autres, et d'autres qui sont renfermées dans une *tunique*, comme dans une bourse.

TUNSTATE, s. m. dérivé de TUNG-STÈNE. *V.* ce mot.

(*Chimie*) Sel formé par la combinaison de l'acide tunstique avec différentes bases. Sa terminaison en *ate*, indique qu'il appartient à un acide complétement saturé d'*oxigène*, et dont par conséquent la terminaison est en *ique*.

TUNSTIQUE, adj. de TUNG-STÈNE. *V.* ce mot.

(*Chimie*) *Acide tunstique*; c'est un acide composé du métal appelé *tung-stène* et d'oxigène. Sa terminaison en *ique* indique le second état des acides, celui où ils sont complétement saturés d'oxigène.

TUORBE, s. m. *V.* TÉORBE.

TURBAN, ou DULBAND, ou TULBENT, s. m. de l'arabe, *dul*, et *band* ou *bent*, qui signifie étendre, environner; comme qui diroit écharpe entourée.

(*Costume oriental*) Le *turban* est l'ancienne coiffure des peuples d'Asie, et celle qui distingue encore aujourd'hui la plupart des orientaux et des musulmans.

Les Emires qui se prétendent de la race de Mahomet, portent un *turban* vert, et eux seuls parmi les Turcs, ont le privilége de l'avoir entièrement de cette couleur, qui est celle du prophète. Ceux des autres Turcs sont ordinairement rouges, avec un bourrelet blanc.

Les Persans ont des *turbans* de laine rouge ou de taffetas blanc rayé de rouge; ce sont les marques distinctives de la religion de ces deux peuples, lesquelles ont été établies vers l'an 1370, par Sophi, roi de Perse, qui se glorifioit d'être de la secte d'Ali.

TURBINÉ, adj. du lat. *turbinatus*, fait de *turbo*, *turbinis*, en forme de toupie.

(*Botan.*) Il se dit de ce qui est court et d'une forme conoïdale renversée, ou qui a quelque ressemblance avec une toupie ou une poire.

TURCIE, s. f., ou TURGIE, comme on disoit anciennement du latin *turgere*, enfler, gonfler.

(*Archit. hydraul.*) Levée ou chaussée de pierre, en forme de digue, pour empêcher l'inondation et le gonflement des rivières.

TURGESCENCE, s. f. du latin *turgescere*, s'enfler, devenir enflé.

(*Méd.*) C'est la même chose qu'ORGASME. *V.* ce mot.

TURION, s. m. du lat. *turio*, tendron, extrémité des branches d'arbres.

(*Botan.*) Bourgeon radical des plantes vivaces; l'asperge que l'on mange est le *turion* de la plante du même nom.

TURNEP, s. m. Corruption de l'anglois, *turnip*, composé du saxon *turn*, rond, et de *næpe*, fait du latin *napus*, navet: le navet rond, pour le distinguer du *navet* ordinaire, qui est long et d'une forme conique.

(*Agricult.*) C'est le nom d'une espèce particulière de gros *navet*, dont les agronomes modernes conseillent la culture, comme étant très-avantageuse au bétail pour lequel elle est une nourriture aussi saine qu'abondante, et à la terre qu'elle rend meuble, fertile, et propre à donner une abondante récolte de blé.

TURQUOISE, s. f. de Turquie, nom de pays.

(*Minéral.*) Pierre précieuse ainsi appelée de sa couleur bleue, qui est la couleur favorite des Turcs.

On distingue deux espèces de *turquoises*: la *turquoise orientale*, ou de roche, qui se trouve en Turquie et en Perse, dont la couleur tire sur le bleu; et la *turquoise occidentale*, qui est d'une couleur verdâtre. La *turquoise orientale* est plus dure, et reçoit un plus beau poli.

On donne encore ce nom à des dents fossiles de différens animaux qui ont été colorés en vert ou en bleu par des oxides métalliques, et sur-tout par le cuivre.

Swedenborg a fait graver la figure d'un squelette de quadrupede qui avoit été coloré par ce métal.

On voit au muséum d'histoire

naturelle une main de femme, dont le bout des doigts est vert, et dont les muscles desséchés comme ceux d'une momie, sont aussi d'une couleur verdâtre.

Les environs de Simore, dans le Bas-Languedoc ont offert beaucoup d'ossemens colorés par ce métal, parmi lesquels étoient quelques-unes de ces énormes dents qu'on trouve aussi sur les bords de l'Ohio, et qui ont appartenu à un quadrupède de la taille de l'éléphant, dont l'espèce ne subsiste plus.

TUSCULANE, s. f. de *tusculum*, nom d'une maison de Cicéron, près Frascati.

(*Littérat.*) *Questions tusculanes*, ou *tusculanes ;* on appelle ainsi certains ouvrages de Cicéron, pour les distinguer des autres. Les *Tusculanes* sont au nombre de cinq. On les nomme ainsi, parce que Cicéron les composa à sa maison de *Tusculum*, et parce qu'il les a nommées lui-même *questions tusculanes.*

TUTELLE, s. f. du lat. *tutela*, défense, protection, fait de *tutor*, protéger.

(*Pratique*) Protection ou défense qu'un tuteur doit à la personne et aux biens des mineurs que la loi a mis sous son autorité.

Tutelle se dit aussi de la charge publique imposée à quelqu'un de veiller à la conservation de la personne et des biens d'un mineur.

TUTIE, s. f. du chinois *tutanag*, nom que l'on donne dans ce pays au zinc.

(*Minéral.*) Oxide métallique dur, chagriné, garni d'un grand nombre d'aspérités qui semblent lui donner un aspect poreux : cet oxide participe du zinc, du cuivre et de l'étain : on le retire en exploitant les mines de plomb dans lesquelles le zinc existe.

TUYAU, s. m. du latin *tubellus*, diminut. de *tubus*, tube : petit tube: tube ou canal de fer, de plomb, de fer-blanc, de cuivre, de bois, de terre cuite, etc.

(*Physique*) On emploie souvent en physique des tuyaux de verre, préférablement à ceux qui sont faits de quelqu'autre matière, à cause de leur transparence, qui permet au physicien de voir ce qui se passe intérieurement.

(*Mécan. hydraul.*) On emploie aussi dans bien des machines, surtout dans les machines hydrauliques, des tuyaux, soit de métal, soit de bois, soit de terre cuite, pour conduire ou élever les eaux.

TUYAU CAPILLAIRE; *voy.* CAPILLAIRE.

TUYÈRE, s. f. augmentatif de TUYAU. *V.* ce mot.

(*Métallurgie*) On nomme ainsi dans les fonderies une espèce de tuyau conique de cuivre, de fer fondu ou de tôle, dans lequel on ajuste le bec des soufflets qui doivent animer le feu dans les fourneaux où l'on traite les mines et les métaux.

TYMPAN, s. m. du grec τύμπανον (*tumpanon*), qui signifie instrument que l'on frappe avec des baguettes, dérivé de τύπτω (*tuplo*), frapper.

(*Anat.*) Membrane sèche, déliée, transparente, qui ferme l'extrémité du canal auditif, et qui est tendue à peu près comme la peau d'un tambour.

TYMPANITE, s. f. même origine que TYMPAN.

(*Méd.*) Enflure du bas-ventre, ainsi appelée, parce que la peau du ventre est tendue et résonne comme un tambour, lorsqu'on le frappe.

TYMPANON, s. m. du grec τύμπανον (*tumpanon*). *V.* TYMPAN.

(*Musique*) Instrument de musique monté avec des cordes de laiton, et qu'on touche avec deux petites baguettes.

TYPE, s. m. du grec τύπος (*tupos*), de τύπτω, frapper.

(*Didactique*) Modèle, figure originale, signe ou marque fait en frappant.

TYPHODE, adj. du grec τύφω (*tuphó*), allumer, enflammer.

(*Méd.*) Epithète que l'on donne à une fièvre ardente et continue.

TYPHOMANIE, s. f. du grec τύφος (*tuphos*), fumée, et de μανία, manie, folie.

(*Méd.*) Maladie composée d'une phrénésie et d'une léthargie, dans laquelle les malades sont dans la rêverie, et affligés d'un COMA-VIGIL. *V.* ce mot.

TYPHON, s. m. du grec τύφω (*tuphó*), s'enfler, s'enflammer, exciter de la fumée.

(*Physique*) Ouragan d'une violence extrême qui agit en tourbillonnant, et qui cause quelquefois des ravages affreux sur les côtes et sur les mers de l'Inde.

TYPOGRAPHIE, s. f. du grec τύπος (*tupos*), modèle, marque frappée, et de γράφω (*graphó*), décrire.

La *typographie* ou l'art *typographique*, comprend tout ce qui est relatif à l'impression des livres. Elle a sur-tout pour objet la gravure ou taille des poinçons, la fonte des caractères et l'impression.

Trois villes se disputent l'honneur d'avoir donné le jour à l'art *typographique*; ces trois villes sont: Harlem, Strasbourg et Mayence.

Voici sur quel fait Harlem fonde ses prétentions: Jean-Laurent Coster, se promenant un jour dans un bois près de Harlem, détacha des écorces de hêtre, et s'amusa à en former des lettres; il les imprimoit séparément l'une après l'autre sur du papier, et en faisoit des lignes en sens inverse, pour servir d'exemple et de leçon à ses neveux. Il fit avec son gendre Thomas-Pierre, une encre plus tenace et plus glutineuse que l'encre ordinaire; puis il tira des épreuves des caractères qu'il avoit réunis, et comme il n'imprimoit que sur un côté du papier, il colloit deux feuillets ensemble pour faire disparoître le blanc qui se trouvoit entre les pages imprimées. Ensuite, Laurent changea ses types de hêtre en types de plomb, puis en types d'étain. Il fit de sa découverte une branche de commerce fort lucrative, et prit un domestique qu'il s'associa. Ce domestique, nommé Jean, et qu'on suppose être *Fust*, étant au fait de l'imprimerie, déroba pendant la nuit de Noël, les types et tous les ustensiles de son maître; il prit la fuite, en dirigeant sa marche par Amsterdam et Cologne, et se réfugia à Mayence, où il retira des fruits abondans de son vol. C'est là que, vers l'an 1442, il a imprimé avec les caractères de Jean-Laurent Coster, son maître, une grammaire fort en usage, appelée *Doctrinale Alexandri Galli*.

Tels sont les titres de Harlem. Ce qui fait douter de leur authenticité, c'est qu'ils n'ont été publiés qu'un siècle après la découverte de l'imprimerie. En général, on regarde l'histoire de ce Coster comme une fable.

Les droits de Strasbourg à l'honneur de la découverte, sont plus fondés. Jean Guttemberg, que l'on croit né à Mayence vers l'an 1400, vint à Strasbourg dès 1424, et peut-être avant; en 1435, il forma une société avec André Drizchennius ou Dryschn, Jean Rilf, et André Heilman, bourgeois de Strasbourg, et s'engagea à leur découvrir des secrets importans, qui devoient assurer leur fortune.

André Drizchennius, chez qui étoit le laboratoire, mourut. Guttemberg envoya dire au frère de cet André, de ne laisser entrer personne dans le laboratoire, de peur qu'on ne vint à découvrir le secret, et à enlever les pages et les formes qui s'y trouvoient; mais elles étoient déjà disparues. Cette fraude devint la matière d'un procès dont le résultat fut la rupture de la société. Guttemberg s'en retourna à Mayence en 1445, et s'y occupa de nouveau d'impression. C'est là qu'il s'associa avec Jean Fust. Parmi les premiers ouvrages imprimés par eux, on cite: 1°. *l'alphabet gravé sur une planche, à l'usage des écoles;* 2°. *Alexandri Galli doctrinale*, et *Petri Hispani tractatus logicales;* 3°. un vocabulaire latin intitulé *catholicon*, c'est-à-dire, universel, ou bien *Donatus seu grammatica brevis in usum scholarum conscripta.*

Plusieurs bibliographes assurent que ces ouvrages ont été imprimés en caractères fixes, gravés sur des tables de bois. On fit succéder à cette impression tabellaire, des essais de caractères détachés, et gravés sur des tiges mobiles de bois ou de cuivre; c'est avec ces caractères que la plupart des bibliographes pensent qu'a été imprimée la première bible en 1450 jusqu'en 1455. Cette opinion est combattue par d'autres bibliographes, qui ne croient point à l'existence de cette bible. Il devoit être long, très-difficile et très-pénible de sculpter à la main ces lettres de bois

on de métal; aussi, après bien des tentatives, Guttemberg et Fust trouvèrent la méthode de fondre dans des matrices, les formes de toutes les lettres de l'alphabet latin. Ils virent alors la possibilité d'imprimer la bible, et Fust fournit les premiers fonds nécessaires à cette entreprise, le 22 août 1450. On peut dater de cette époque l'acte de société de Fust et de Guttemberg, et la véritable invention de l'imprimerie.

A peine ces deux associés étoient-ils parvenus au troisième quaternion de la bible, qu'ils avoient déjà dépensé un capital de quatre mille florins d'or. Mille obstacles, outre l'excessive dépense, entravoient la marche de leurs opérations. L'imperfection des moules, du métal, de l'encre, du papier, de la presse; l'inégalité et la disproportion des lettres fondues, tout concouroit à les retarder et à les arrêter dans leur entreprise, quand Pierre Schœffer, l'un des ouvriers de Fust, homme ingénieux et réfléchi, imagina une méthode plus facile de composer des caractères, et de leur donner une mesure et une forme plus régulière et mieux proportionée; il trouva la taille des poinçons; il fit de nouvelles matrices abécédaires, et d'autres instrumens qui élevèrent l'art typographique au plus haut degré de perfection. En 1452, Fust, par reconnoissance et par attachement, lui donna sa fille Christine en mariage, et il l'associa à son entreprise. Guttemberg, Fust et Schœffer s'engagèrent à garder le secret de leur invention, et ouvrirent leur carrière *typographique* par l'impression de la bible, en 1452.

En 1455, la société fut dissoute par suite d'un procès que Guttemberg perdit avec Fust, à qui il fut obligé de céder son attirail d'imprimerie; mais il y a apparence qu'il monta une autre imprimerie à part, et que Fust et Schœffer restèrent toujours unis. Ces derniers donnèrent, en 1457, une édition du psautier, qui passe pour le plus beau monument de l'imprimerie naissante, et qui fera, dans tous les siècles, l'admiration des connoisseurs.

Depuis 1457, jusqu'en 1460, Fust et Schœffer imprimèrent plusieurs ouvrages, et notamment les *Offices de Cicéron*, qui passent pour un de leurs chefs-d'œuvres. C'est à cette époque que Fust vint à Paris, sans doute pour y vendre les livres qu'il avoit imprimés. Gabriel Naudé raconte que Fust apporta à Paris un grand nombre d'exemplaires de la bible de 1462; qu'il les vendoit d'abord comme manuscrits, 60 couronnes l'exemplaire (environ 550 livres); qu'ensuite il les passoit à 40 couronnes, puis à 20; qu'enfin la fraude ayant été découverte, Fust fut poursuivi en justice; qu'il s'enfuit de Paris; qu'il revint à Mayence, et que ne s'y trouvant pas en sûreté, il se retira à Strasbourg pendant quelque tems.

La prise de la ville de Mayence en octobre 1462, par Adolphe, comte de Nassau, endommagea l'atelier de l'imprimerie de Fust et de Schœffer; la plupart de leurs ouvriers et de leurs coopérateurs, se dispersèrent, et se réfugièrent à Rome, à Naples, à Milan, à Paris, et bientôt l'art typographique s'établit dans les principales villes de l'Europe.

Pour la description des procédés de l'imprimerie, *V.* CARACTÈRE, GRAVURE, FONTE, COMPOSITION, JUSTIFICATION, IMPOSITION, IMPRESSION, PRESSE, etc.

TYPOLITHE, s. f. du grec τύπος (*tupos*), type, image, et de λίθος (*lithos*), pierre : pierre figurée.

(*Minéral.*) Impressions de plantes et d'autres corps organisés dans les couches pierreuses.

TYRAN, s. m. du grec τύραννος (*turannos*), qui signifioit dans l'origine roi ou souverain qui a usurpé l'autorité suprême, et aujourd'hui un prince injuste, violent et cruel.

TYRO-MORPHITE, s. f. du grec τυρός (*turos*), fromage, et de μορφὴ (*morphé*), forme, figure.

(*Minéral.*) Nom donné par quelques naturalistes à des pierres qui leur ont paru ressembler à un morceau de fromage.

U

UKASE, s. m., mot russe.

(*Écon. polit.*) Terme de la lan-

gue russe adopté dans la nôtre, pour exprimer un édit, une signification de la volonté du souverain en Russie.

ULCÈRE, s. m. du latin *ulcus*, *ulceris*.

(*Chirurgie*) Solution de continuité des parties molles, produite ou entretenue par un vice intérieur ou par un vice local, avec perte de substance et écoulement de pus.

ULIGINAIRE, du latin *uliginarius*, fait d'*uligo*, *uliginis*, humidité naturelle d'une terre.

(*Botan.*) Il se dit des plantes qui croissent dans les lieux uligineux, humides ou marécageux.

ULTIMATUM, s. m. du latin *ultimus*, dernier.

(*Diplomatie*) Mot latin adopté en françois, pour exprimer les dernières conditions que l'on met à un traité, et auxquelles on tient irrévocablement.

UNGUIS, s. m. Mot latin qui signifie ongle.

(*Anat.*) On donne ce nom à deux os, dont chacun est situé dans l'orbite, au bas de l'angle interne. Ils sont ainsi appelés à cause de leur ressemblance à un ongle de doigt.

(*Chirurgie*) *Unguis* est aussi le nom d'une maladie de l'œil, qu'on appelle autrement PTÉRYGIEN, ONGLE, ou ONGLET. *V.* ces mots.

UNICAPSULAIRE, adj. du lat. *unus*, et de *capsula*, capsule.

(*Botan.*) Il se dit d'un fruit qui n'a qu'une capsule.

UNIFLORE, adj. du lat. *unus*, et de *flos*, *floris*.

(*Botan.*) Il se dit des plantes qui ne produisent qu'une seule fleur, ou dont les fleurs sont solitaires.

UNIFORME, adj. du latin *unus*, un, et de *forma*, forme figurée, semblable, égal: qui a la même forme.

(*Mécan.*) *Mouvement uniforme;* c'est celui d'un corps qui parcourt des espaces égaux en tems égaux; telle est, au moins sensiblement, le mouvement d'une aiguille de montre ou de pendule.

(*Art milit.*) *Uniforme* se dit absolument et substantivement, d'un habit fait suivant le modèle prescrit, à une compagnie, un régiment, etc.

Le tems où les gens de guerre ont commencé à porter l'uniforme est assez incertain. Ce n'est pas dans les tems que les Grecs et les Romains combattoient, revêtus seulement de corps d'armes de fer ou de cuir bonilli, si juste et si bien pris, qu'ils sembloient être moulés sur la personne, qu'il faut aller chercher des habits *uniformes*.

A l'égard des premiers François, le sayon de peau fut leur uniforme, et leur unique armure défensive, jusqu'au cinquième siècle, qu'ils s'armèrent à la romaine. Ils conservèrent cette mode jusqu'à Charlemagne, qu'ils reprirent leur ancien sayon de cuir, auquel on ajouta le hautbert, autre sayon composé de mailles de fer, pour être mis sur le premier.

Le hautbert, ou l'habit maillé, *squammata vestis*, fut d'usage jusqu'au tems du roi Charles VI, qu'on le quitta pour reprendre l'armure de fer battu, qui, pour former un armement complet, consistoit en un casque et une cuirasse, à laquelle se joignoient des brassards, des cuissards et des grèves.

Le hautbert céda sa place à la cotte d'armes, qui, sous Charles VII, fut comme un *uniforme* de guerre, propre, par sa forme, à la distinction générale de tous les gendarmes, et, par sa couleur, à la distinction particulière de chaque compagnie de ces gendarmes. Un commandant communiquoit la couleur de sa cotte à tous les hommes d'armes de son commandement. En sorte que toutes les cottes d'une même compagnie, se trouvant de la même couleur, cela commença à former ce qui s'appelle aujourd'hui un *uniforme*.

A la cotte succéda le hoqueton, espèce de mantille, qui bientôt, devenue casaque parce qu'on en ferma les manches et qu'on l'ouvrit par devant, fut un habillement plus léger et plus commode que la cotte.

L'usage des casaques a été aboli sous le règne de Henri II, ou peu de tems après, et à sa place on choisit, pour servir d'*uniforme* aux troupes, l'écharpe qui avoit été d'usage dès le tems de St. Louis, où elle se mettoit alors sous la cotte d'armes. Il y avoit

deux écharpes, l'une pour la livrée de la nation, et l'autre pour l'uniforme des troupes. Celle de ces écharpes qui ne servoit qu'à l'*uniforme*, étoit de la couleur qu'il plaisoit au commandant actuel d'une troupe de lui donner.

Les gens de guerre conservèrent l'écharpe d'ordonnance, jusqu'à ce que l'uniformité des habits fût établie, et même après. L'écharpe d'*uniforme* particulière des troupes a duré jusqu'à la bataille de Steinkerque, après laquelle il n'a plus été question d'écharpe pour le militaire. Après qu'elle fut passée, ce fut dans les aiguillettes ou nœuds d'épaules, que chaque commandant eut occasion de continuer de donner sa livrée à ses soldats.

L'*uniforme* complet dans l'habillement n'a commencé que sous Louis XIII, et il se passa encore bien du tems avant qu'il fût observé avec régularité; c'est sous Louis XIV que les premiers *uniformes* des officiers et de toutes les troupes du roi, ont commencé à être portés régulièrement. Auparavant, les officiers n'en avoient pas, et les soldats, cavaliers et dragons, portoient des habits de différentes couleurs.

UNILABIÉ, ÉE, adj. du latin *unus*, un, et de *labium*, lèvre.

(*Botan.*) Dont le tube se prolonge d'un seul coté, en une seule levre: telle est celle de l'acanthe.

UNILATÉRAL, LE, adj. du latin *unus*, un, et de *latus*, *lateris*, côté.

(*Botan.*) Dont toutes les fleurs naissent d'un seul côté de la râfle commune.

Plusieurs parties semblables sont dites *unilatérales*, lorsqu'elles naissent toutes du même coté, sur le corps qui les porte.

UNILOCULAIRE, adj. du latin *unus*, un, et de *loculi*, *orum*, loges.

(*Botan.*) A une seule loge, c'est-à-dire, dont la cavité intérieure n'est divisée par aucune cloison complete.

UNION, s. f. du latin *unio*, jonction de deux ou plusieurs choses.

(*Pratique*) *Contrat d'union*; c'est un acte par lequel les créanciers d'un débiteur insolvable se réunissent pour éviter la contrariété des procédures, et parvenir plus facilement au recouvrement de ce qui leur est dû

(*Politique*) *Union* se dit des ligues offensives et défensives que font ensemble des princes, des républiques.

La fameuse ligue qui se forma en France, sous le règne d'Henri III, porta souvent dans l'histoire le nom d'*union*. On appelle *union d'Utrecht*, la célèbre confédération qui se fit à Utrecht, en 1579, entre les provinces qu'on a appelées depuis les Provinces-Unies, et aujourd'hui la république Batave.

UNIPÉTALE, ÉE, adj. du lat. *unus*, un, et du grec πέταλον (*pétalon*), pétale.

(*Botan.*) *Corolle unipétalée*; c'est une corolle à une seule pétale, dont la position latérale, relativement aux organes sexuels, indique cependant la polypétaléité. Plusieurs genres des légumineuses offrent des exemples de cette sorte de corolle.

UNISEXÉ, ÉE, adj. du latin *unus*, un, et de *sexus*, sexe: d'un seul sexe.

(*Botan.*) *Fleur unisexée*; c'est celle qui est pourvue d'un seul sexe.

UNISSANT, TE, adj. du latin *uniens*.

(*Chirurgie*) On donne ce nom à un bandage qui procure la réunion des plaies longitudinales, et de la rotule fracturée en long.

UNISSON, s. m. du latin *unus*, un, et de *sonus*, son.

(*Musique*) Union de deux sons qui sont au même degré, dont l'un n'est ni plus grave ni plus aigu que l'autre, et dont l'intervalle étant nul, ne donne qu'un rapport d'égalité.

UNISSONI, mot italien.

(*Musique*) Ce mot écrit dans une partition sur la portée vide du second violon, marque qu'il doit jouer à l'*unisson* sur la partie du premier; et ce même mot, écrit sur la partie vide du premier violon, marque qu'il doit jouer à l'*unisson* sur la partie du chant.

UNITÉ, s. f. du latin *unitas*, principe des nombres, et qui est opposé à pluralité.

(*Mathémat.*) *Unité*, est ce qui exprime une seule chose ou une partie individuelle d'une quantité quelconque.

Quand un nombre a quatre ou cinq chiffres, celui qui est le plus à la droite, c'est-à-dire, le premier en allant de droite à gauche, exprime ou occupe la place des *unités*.

(*Littérat.*) On dit, en parlant de poëmes dramatiques, qu'il y faut observer les trois *unités : l'unité d'action, l'unité de lieu, et l'unité de tems*.

UNIVALVE, adj. du lat. *unus*, un, et de *valvæ*, battans.

(*Botan.*) *Péricarpe univalve ;* c'est celui qui s'ouvre d'un seul côté ou bord par une suture longitudinale.

(*Conchyliologie*) On appelle *univalve*, une classe de testacés dont la coquille n'est composée que d'une seule pièce.

UNIVERS, s. m. du latin *universus*, sous-entendu *mundus*, le monde entier.

(*Géographie*) *Univers* se prend aussi dans un sens particulier pour la terre.

UNIVERSITÉ, s. f. du lat. *universitas*, totalité, toute l'étendue.

(*Instruct. publ.*) Nom collectif qui se dit d'un assemblage de plusieurs colléges établis dans une ville où il y a des professeurs en divers sciences, appointés pour les enseigner. Ces établissemens ont été appelés *universités*, à cause des quatre facultés de théologie, de droit, de médecine et des arts, dont ils sont ordinairement composés, et qui font l'*université* des études.

UNIVOQUE, adj. du latin *univocus*, fait de *unus*, un, et de *vox*, mot, nom.

(*Logique*) Il se dit des noms qui s'appliquent dans le même sens à plusieurs choses, soit de même espèce, soit d'espèce différente.

(*Gramm.*) *Univoque* se dit aussi des mots qui ont le même son.

(*Musique*) *Consonnances univoques ;* ce sont l'octave et ses répliques, parce que toutes portent le même nom. Ptolémée fut le premier qui les appela ainsi.

(*Séméiologie*) *Univoque* se dit encore des signes des maladies. Les signes *univoques* sont ceux qui ne se rencontrent que dans une espèce de maladie, et qui par conséquent la caractérisent. Par exemple, si en portant la sonde dans la vessie, on y rencontre un corps dur, c'est un signe *univoque* que le malade est attaqué de la pierre.

URANE ou URANITE, s. m. du grec οὐρανὸς (*ouranos*), le ciel.

(*Minéral.*) Substance métallique découverte en 1789, par Klaproth, dans un minéral qui se trouvoit assez abondamment dans les mines d'Eibenstock et de Joan-Georgen-Stadt, en Saxe, et de Joachim-Sthal en Bohême; on le désignoit sous le nom de *pech-blende*, ou de *pech-ertz*. Klaproth décora ce nouveau métal du nom d'*uranium*, le ciel, comme il a depuis consacré le *tellure* à la terre (*tellus*).

L'*Urane* noir ou *pech-ertz* est d'une couleur tout-à-fait noire, ou brune noirâtre, ou noire, mêlée de bleu. Il a l'éclat demi-métallique; il est opaque, demi dur, aigre et cassant; sa pesanteur spécifique est de 7,500.

URANIE, s. f. du grec οὐρανὸς (*ouranos*), le ciel.

(*Mythol.*) Nom de la Vénus céleste, fille du Ciel et de la Lumière.

(*Littérat.*) Uranie est aussi le nom d'une des neuf muses. On la représente couronnée d'étoiles, et soutenant un globe des deux mains, ou bien ayant près d'elle un globe posé sur un trépied.

URANOGRAPHIE, s. f. du grec οὐρανὸς (*ouranos*), le ciel, et de γράφω (*gmphô*), décrire : description du ciel.

(*Astron.*) Description du ciel ou des constellations ; c'est le titre des cartes célestes de Boyer.

URATES, s. m. d'URANE. *V.* ce mot.

(*Chimie*) Sels formés par la combinaison de l'acide *urique* avec différentes bases.

URCÉOLÉ, ÉE, adj. du latin

urceolus, diminutif d'*urceus*, outre, vase : petit vase, petite outre.

(*Botan.*) Renflé comme une petite outre, et rétréci vers l'orifice. La corolle de la scrophulaire, de beaucoup de bruyères, etc. est *urcéolée*.

URÉE, s. f. Terme nouveau formé du grec οὖρον (*ouron*), urine.

(*Chimie*) Substance nouvellement découverte dans l'urine, et qui lui donne sa couleur, son odeur et une partie de sa saveur.

URÉTÈRE, s. m. du grec οὐρήθρα (*ouréthra*), dérivé d'οὖρον (*ouron*) urine.

(*Anat.*) On donne ce nom à deux canaux qui portent l'urine des reins à la vessie.

URÈTRE, s. m. du grec οὐρητὴρ (*ouréter*).

(*Anat.*) Canal de la verge par où sort l'urine.

URÉTIQUE, adj. du grec οὐρητικὸς (*ourétikos*), fait d'οὖρον (*ouron*), urine.

(*Anat. et méd.*) *Urétique* se dit quelquefois des passages urinaires, et en ce sens, il signifie les *urétères*. Quelquefois il se dit des remèdes, et alors il est synonyme à diurétique; d'autres fois des malades mêmes, et signifie alors qu'ils urinent facilement; il se dit enfin d'une maladie, et particulièrement d'une fièvre symptomatique; et ainsi fièvre *urétique*, est une fièvre compliquée avec un diabète.

URINE, s. f. du grec οὖρον (*ouron*).

(*Physiol.*) L'*urine* est l'excrément que les glandes de la substance verticale des reins séparent du sang.

URIQUE, adj. du grec οὖρον (*ouron*), urine.

(*Chimie*) *Acide urique*; c'est un acide que l'on retire de l'urine humaine et qui forme la pierre de la vessie. On l'avoit nommé auparavant acide *lithique*, du grec λίθος (*lithos*), pierre. Sa terminaison en *ique*, indique le second état des acides, celui où ils sont complétement saturés d'oxigène.

URNE, s. f. du latin *urna*.

(*Antiquité*) Les antiquaires désignent principalement sous ce nom les vases cinéraires où l'on conservoit les cendres des morts. Les Romains enfermoient dans des *urnes* les cendres des morts qu'ils se faisoient un devoir de brûler. Ils se servoient aussi de ces vases pour jeter les bulletins de suffrage dans les jugemens, et dans les assemblées des citoyens pour l'élection des magistrats. Ils les employoient encore pour la divination. Enfin, on conservoit le vin dans des *urnes*.

Les *urnes* étoient faites de différentes matières. Les *urnes cinéraires* de Trajan, de Démétrius et de Sévère, étoient d'or. Marcellus, qui prit Syracuse, avoit une *urne* d'argent. Les gens du commun usoient d'*urnes* de terre; quelques-unes étoient d'une forme élégante et décorées de divers ornemens.

UROCRISE, s. f. du grec οὖρον (*ouron*), urine, et de κρίσις (*krisis*), jugement.

(*Méd.*) Jugement qu'on porte des maladies par l'inspection de l'urine.

UROMANCIE, s. f. du grec οὖρον (*ouron*), urine, et de μαντεία (*manteïa*), divination.

(*Méd.*) L'art de prédire et de connoître les maladies par l'inspection de l'urine. De là on a appelé *uromantes* ceux qui font profession de deviner les maladies par la seule inspection des urines.

URTICATION, s. f. du latin *urtica*, ortie, et d'*ago*, faire, agir.

(*Chirurgie*) Espèce d'opération de chirurgie, employée dans la sciatique, la paralysie, la léthargie, qui consiste à fouetter la partie malade avec des orties, et laver la chair devenue rouge avec du vin chaud, afin d'y rappeler la chaleur naturelle.

US, s. m. du latin *usus*, usage, coutume.

(*Pratique*) *Us* se disoit autrefois pour usage coutumier.

Us et coutumes de la mer; ce sont les maximes, lois ou usages qui servent comme de base à la juridiction maritime. *Les us et coutumes de la mer* consistent en trois sortes de réglemens. Les premiers s'appellent *jugemens d'Oléron*. Ils furent faits du tems de la reine Eléonore, duchesse de Guienne, qui en

fit faire les premiers projets à son retour de la Terre-Sainte, sur les mémoires qu'elle rapporta des coutumes du Levant, où le commerce étoit alors fort en vogue. Elle les nomma *rôles d'Oleron*, parce qu'elle résidoit alors dans cette île. Ils furent augmentés par Richard, roi d'Angleterre, son fils, vers l'an 1266. Les seconds furent faits par les marchands de la ville de Wisby, en l'île de Gothland, qui fut autrefois la ville la plus célèbre par le commerce, où toutes les nations de l'Europe avoient leurs quartiers, boutiques, fondiques ou magasins. Ces règlemens furent dressés en langue teutonique; ils sont encore observés par tout le nord. On n'en sait pas la date, mais on les croit postérieurs à l'an 1288.

Les troisièmes furent faits par les députés des villes anséatiques, vers l'an 1597, à Lubeck. Ces trois pièces ont servi de modèle pour faire les ordonnances et règlemens pour la marine, tant en France qu'en Espagne, et elles ont été compilées et commentées par Etienne Clérac, avocat de Bordeaux, sous le titre d'*Us et coutumes de la mer.*

USANCE, s. f. du lat. *usus*, coutume: usage reçu.

(*Pratique*) *Usance* s'entend de l'usage reçu. *Les juges doivent avoir égard à l'usance des lieux.*

(*Commerce marit.*) *Usance du négoce, usance de la mer;* ce sont les usages reçus et pratiqués dans le négoce et le commerce de mer.

(*Banque, commerce*) *Usance* est, en matière de change et de commerce, le tems que l'on a coutume d'accorder pour le paiement des lettres de change. Ce tems, qui commence à courir ou du jour de l'acceptation des lettres, ou du jour de leur date, est plus ou moins long suivant l'usage de la place.

L'*Usance*, pour une lettre de change tirée de France sur la Hollande, est d'un mois courant du jour de la date de la lettre de change. Mais l'*usance* de la Hollande sur la France n'est que de trente jours.

USINE, s. f. Vieux mot françois qui signifie manière de vivre, genre de vie.

(*Manufacture*) *Usine* se dit maintenant d'un établissement fait pour une forge, une verrerie, un moulin, et pour l'ensemble de toutes les machines.

USTENSILE, s. m. du lat. *ustensile*, fait d'*utor*, user.

(*Econ. dom.*) Il se dit de toutes sortes de petits meubles servant au ménage, et principalement de ceux qui servent à l'usage de la cuisine.

USTION, s. f. du latin *uro*, *ustum*, brûler: l'action de brûler.

(*Chirurgie*) Opération de chirurgie qui consiste à toucher quelque partie avec le cautère actuel, pour détruire la carie des os, ou la malignité et la callosité des plaies et des ulcères.

(*Pharmacie*) *Ustion* est aussi le nom d'une opération pharmaceutique, qui consiste à calciner certains médicamens, pour les réduire en cendre et en tirer le sel, ou à les dessécher pour les réduire en poudre. La torréfaction de la rhubarbe, la calcination de la corne de cerf, sont des espèces d'*ustion.*

USTULLATION, s. f. du latin *ustulo*, diminutif d'*uro*, faire brûler, faire griller: l'action de faire griller.

(*Pharmacie*) L'action de faire griller ou rotir une substance humide, à dessein de la dessécher. Ce mot se dit aussi du vin qu'on a fait chauffer ou brûler.

USUCAPION, s. f. du lat. *usucapio, onis*, composé d'*usus*, usage, et de *capio*, prendre: l'action d'acquérir par l'usage.

(*Pratique*) Acquisition de la propriété d'une chose, par la possession et une jouissance non interrompue pendant un certain tems. C'est la même chose que PRESCRIPTION. *V.* ce mot.

USUFRUIT, s. m. du lat. *utor, usum*, user, et de *fructus*, fruit.

(*Pratique*) Jouissance pleine et entière d'une chose dont nous ne sommes pas propriétaires, et de tous les fruits, revenus que cette chose peut produire, sans la détériorer ni la diminuer.

USURE, s. f. du lat. *usura.*

(*Pratique*) Prix d'un argent prêté. Il s'entend principalement d'un intérêt

térêt illicite ou d'un prix exhorbitant et non autorisé par les lois, qu'exige un particulier, pour le loyer de son argent.

UTÉRIN, NE, adj. du lat. *uterinus*, fait d'*uterus*, matrice.

(*Pratique*) *Frères utérins ;* on appelle ainsi les frères qui sont nés de même mère, mais de pères différens.

(*Méd.*) *Fureur utérine ;* c'est une espèce de délire mélancolique qui provient d'un désir déréglé du coït.

UTOPIE, s. f. du grec ὐ (*ou*), non, et de τόπος (*topos*), lieu : lieu qui n'existe pas.

(*Littérature*) C'est le titre d'un ouvrage du chancelier Thomas Morus. Il se dit quelquefois du plan d'un gouvernement imaginaire, à l'exemple de la république de Platon.

UTRICULAIRE, s. et adj. du latin *utricularius*, diminutif d'*uter, utris*, outre : petite outre.

(*Musique*) Il se dit substantivement de celui qui joue de la cornemuse.

(*Botan.*) Employé adjectivement, il sert à désigner un genre de plante dont le fruit est une capsule globuleuse et uniloculaire.

UVÉE, s. f. du latin *uva*, grain de raisin.

(*Anat.*) L'une des tuniques de l'œil, ainsi appelée à cause de sa ressemblance à un grain de raisin noir.

V

VACATION, s. f. du lat. *vacatio*, dispense, relâche.

(*Pratique*) Il se dit du tems qu'un juge ou un officier de justice emploie à remplir certains devoirs de sa charge.

Vacation désigne aussi, par extension, l'honoraire ou la rétribution qui revient à l'officier pour ce tems, ainsi employé. Il se dit encore des vacances ou cessation des séances d'un tribunal.

Chambre des vacations ; c'étoit le nom d'une chambre du parlement de Paris, qui ne tenoit que pendant les *vacations* ou vacances des autres chambres.

VACCINE, s. f. du lat. *vaccinus*, fait de *vacca*, vache : ce qui concerne la vache.

(*Méd.*) C'est le nom que l'on donne, depuis quelques années, à une espèce d'inoculation avec le *vaccin*, ou virus pris des pustules du pis d'une vache ; découverte nouvelle qui a pour objet de préserver de la petite vérole.

Dans plusieurs provinces de l'Angleterre, renommées par la fertilité de leurs paturages, les vaches sont sujettes à une éruption de boutons ou pustules irrégulières, qui se manifestent au pis de ces animaux. On avoit remarqué que ces boutons se communiquoient aux filles de basse-cour, chargées de traire les vaches qui en étoient infectées, et l'on avoit observé que les personnes qui les avoient contractés, étoient inaccessibles à la contagion de la petite vérole ; mais cette croyance n'avoit été long-tems qu'une tradition populaire, qui même ne s'étoit pas répandue au loin. Le docteur Jenuer, instruit de l'opinion vulgaire sur la vertu préservative de cette affection, crut devoir recourir à l'expérience pour en reconnoître la valeur.

Un grand nombre d'individus, qui, plus ou moins long-tems auparavant, avoient pris la *vaccine* en soignant des vaches, furent soumis par lui à l'inoculation variolique ordinaire, et aucun d'eux ne put en contracter la contagion. La bénignité de la maladie, dans les personnes qui l'avoient reçue ainsi de l'animal même, le détermina à l'inoculer à différens sujets qui ne l'avoient jamais éprouvée ; et ces individus soumis ensuite à l'inoculation variolique ordinaire, n'en éprouvèrent comme les premiers, aucun effet sensible.

Ces expériences furent répétées à Londres ; de nombreuses inoculations de *vaccine* furent faites sur des sujets de différens âges, et furent couronnées d'un succès complet.

A peine ces succès furent-ils connus à Paris, que l'école de médecine nomma des commissaires pour faire des expériences. Du fluide *vaccin*

ayant été apporté à Paris, des essais furent tentés par le docteur Pinel, à la Salpétrière. Un jeune médecin, M. Aubert, passa en Angleterre pour suivre les inoculations de *vaccine* que l'on y pratiquoit; enfin une souscription fut ouverte, et un comité fut chargé de faire des expériences publiques, dans un hospice qui reçut le nom d'Hospice Central de la *vaccine*.

Dans le même tems, des relations étoient établies avec les médecins des départemens et des gouvernemens étrangers, afin d'y répandre la nouvelle pratique; et dans l'espace de trois ou quatre ans, c'est-à-dire, depuis 1798, jusqu'en 1802, toute l'Europe et une partie de l'Asie avoient été témoins des progrès et de l'efficacité de la *vaccine*.

On reconnoît généralement dans cette affection singulière, une éruption nouvelle, entièrement distincte de toutes celles qui sont connues; qui paroissant particulière à l'une des espèces les plus utiles et les plus nombreuses de nos animaux domestiques, peut cependant se transmettre à l'homme; qui, lorsqu'elle lui a été inoculée et qu'elle se développe, offre la marche la plus bénigne, n'est accompagnée d'aucune autre apparition de pustules, que celles qui surviennent à chacune des piqûres, et se termine sans trouble en un petit nombre de jours.

Dans cette action si calme et si douce, on n'a pas moins reconnu un grand pouvoir: celui de modifier l'économie animale, d'anéantir en nous cette disposition si universelle, si constante, qui nous rend susceptibles d'être atteints par la contagion de la petite vérole; et, ce qui est encore plus important, de bannir cette espèce de contagion, et d'anéantir ce fléau destructeur.

VADE-MECUM, s. m. terme composé de deux mots latins, qui signifient *viens avec moi*.

(*Littérat.*) Il se dit en parlant des choses que l'on a souvent à la main, et qu'on porte avec soi; on le dit particulièrement d'un livre qu'on aime. Il y en a qui font leur *vade-mecum* d'un Virgile, d'un Horace, etc. C'est quelquefois aussi le titre d'un livre élémentaire, qu'on nomme autrement *manuel*.

VAGIN, s. m. du lat. *vagina*, fourreau, gaine.

(*Anatom.*) On appelle ainsi le conduit qui aboutit depuis l'orifice externe des parties naturelles de la femme, jusqu'à celui de la matrice.

VAGINAL, LE, adj. de *vagin*: qui a du rapport à une gaine, à un fourreau.

(*Anatom.*) Il se dit de la tunique qui embrasse les testicules; celle de l'œsophage et celle de la moëlle spinale. On donne aussi cette épithète à différens ligamens qui enveloppent certaines parties en forme de gaine.

VAGINANT, TE, adj. de VAGIN. *V.* ce mot.

(*Botan.*) Il se dit des parties des plantes qui font l'office de gaine.

VAGUE, s. f. du saxon *wœge*, dont les Allemands ont fait *waegk*, les Anglois *wave*.

(*Marine*) Grandes ondes que forme la mer, quand elle est fortement agitée par les vents. Les marins leur donnent aussi le nom de *lames*. On remarque que ces *lames* sont d'autant plus longues, que la mer a plus d'étendue. La mer du Sud a des *lames* très-longues; celles de la mer Noire sont brusques et courtes.

VAGUE, adj. du latin *vagus*, errant, incertain, peu constant, fait de *vagor*, être vagabond, errer çà et là.

(*Anat.*) *Vague* se dit de la huitième paire de nerfs, parce qu'elle se distribue çà et là, principalement dans la poitrine et dans le bas-ventre.

(*Agricult.*) *Vague* se dit pour *inculte; des terres vaines et vagues*, c'est-à-dire, qui ne rapportent rien. Il signifie aussi, en parlant d'une forêt, d'un espace dégarni de bois et d'arbres.

(*Peinture*) *Vague* se dit en peinture, de la couleur, et plus particulièrement de celle du ciel. On dit la couleur de ce tableau est *vague*; ce ciel est d'un ton, d'une teinte, d'une couleur *vague*. *Vague* dans cette acception signifie indécis.

VAGUESSE, s. f. Corruption, ou imitation de l'italien *vaghezza*.

(*Peinture*) On emploie quelquefois ce mot pour exprimer ce ton aérien et une certaine légéreté ou finesse de teintes, qui appartient à d'heureuses ruptures ou mélanges de tons, dont la pratique, l'observation de la nature, et l'étude des maîtres qui sont recommandables par cette partie, peuvent seuls instruire l'artiste.

VAISSEAU, s. m. du latin *vas*, dont on a fait ensuite *vascellum*, pour petit *vaisseau*.

(*Econ. dom.*) Vase, ustensile destiné à contenir des liqueurs.

(*Archit.*) *Vaisseau* se dit d'un grand bâtiment, comme une église, un sallon, une bibliotheque, ou autres grandes pièces d'un bâtiment considérées en dedans.

(*Anat.*) Les anatomistes donnent le nom de *vaisseau* à toutes les parties qui contiennent un fluide, aux veines, aux arteres et aux conduits lymphatiques.

(*Marine*) *Vaisseau*, qu'on a dit autrefois *basellus*, fait de *phaselus*, est le nom générique de tous grands bâtimens qui vont sur la mer, mâtés de trois mâts verticaux, et portant sur chacun d'eux plusieurs étages de voiles.

Vaisseau de ligne; les vaisseaux de ligne sont distingués les uns des autres, en différens rangs, d'après leur grandeur, le nombre de leurs canons, etc. *V.* RANG.

Vaisseau de compagnie; c'est un *vaisseau* qui marche assez bien pour se tenir rallié avec les autres, faisant même route, sans les obliger à diminuer de voiles, ou à mettre en panne par intervalles pour l'attendre, comme cela a lieu à l'égard des mauvais marcheurs.

Vaisseau de la compagnie ou *de la compagnie des Indes;* c'est un *vaisseau* appartenant à une compagnie de commerce comme celle des Indes orientales d'Angleterre, ou autre nation.

Vaisseau de charge; c'est un *vaisseau* dont les capacités sont considérables, et qui est construit à fonds larges, et à gros ventre, pour porter beaucoup.

Vaisseau de transport; c'est un *vaisseau* ordinairement frété pour le compte de l'Etat, pour porter des effets, vivres et munitions, à la suite d'une expédition.

Vaisseau fin; c'est un *vaisseau* taillé pour la marche. *V.* FIN.

Vaisseau de haut bord; on entend communément par cette dénomination, un *vaisseau de ligne.*

(*Chimie*) *Vaisseau* s'applique aux vases qui servent dans les opérations chimiques, comme les matras, cornues, pélicans, balons, etc.

Vaisseau de rencontre; ce sont les vases qui communiquent par leurs ouvertures et qu'on lutte ensemble. C'est ainsi qu'on unit une cornue à une allonge, à un balon ou à un récipient.

VALÉTUDINAIRE, adj. du lat. *valetudinarius*, fait de *valetudo*, état de la santé bonne ou mauvaise.

(*Méd.*) Il se dit d'un homme infirme, sujet aux maladies, qui est d'une foible constitution, qui a une foible santé.

VALEUR, s. f. du latin *valor*, ce que vaut une chose.

(*Commerce*) Il se dit des lettres et billets de change, de la chose qu'on donne pour la lettre que l'on achète, et qui est faite en notre faveur ou passée à notre ordre.

Valeur reçue comptant, est une valeur en argent comptant, en banque ou en versemens.

Valeur en compte; cette expression est employée dans les lettres qu'un négociant tire ou cède en faveur de ses correspondans, auxquels il les envoie, ou à des négocians de la même ville, avec lesquels il a des comptes ouverts. Dans ce cas, on les débite du montant de ces remises.

Valeur en marchandises; celle faite en marchandises.

Valeur en moi-même; cette valeur est exprimée dans une lettre lorsque le tireur la fait à son ordre; ce qui arrive lorsqu'un banquier reçoit ordre de tirer pour le compte de ses correspondans, et qu'il le fait en sa faveur pour céder ensuite sa propre lettre. Alors il fait mention dans son endossement de la valeur qu'il reçoit de celui à qui il cède la lettre.

(*Musique*) *Valeur des notes*; outre la position des notes qui en marque le ton, elles ont toutes quelque figure déterminée qui en marque la durée ou le tems, c'est-à-dire, qui détermine la *valeur* de la note.

C'est à Jean de Muris qu'on attribue l'invention de ces figures, vers l'an 1330; car les Grecs n'avoient point d'autre *valeur* de note que la quantité des syllabes, ce qui seul prouveroit qu'ils n'avoient pas de musique purement instrumentale.

VALVE, s. f. du latin *valvæ*, battans de porte ou de fenêtre.

(*Conchyhologie*) On donne ce nom aux parties dont les coquilles sont composées; ainsi, il y a des coquilles *univalves*, *bivalves* et *multivaves*.

(*Botan.*) *Valves* se dit aussi des pièces de la capsule qui se séparent plus ou moins profondément, et qui se détachent presque toujours entièrement, lorsque ce péricarpe s'ouvre.

VALVULE, s. f. du lat. *valvula*, diminutif de *valvæ*: petite porte.

(*Anat.*) Espèce de petite porte ou membrane qui se trouve dans plusieurs cavités du corps, qui donne passage à une humeur, ou à quelqu'autre matière qui y doit passer, et qui empêche qu'elle ne retourne d'où elle est venue. Les veines et les vaisseaux lymphatiques ont des *valvules* situées d'espace en espace, qui s'ouvrent du côté du cœur et qui ferment du côté des extrémités, c'est-à-dire, qu'elles laissent passer le sang et la lymphe qui vont vers le cœur, et les empêchent de retourner vers les parties d'où ils viennent.

(*Mécan.*) *Valvule* est la même chose que SOUPAPE. *V.* ce mot.

VANILLE, s. f. de l'espagnol *vaynillas*.

(*Botan.*) C'est le nom d'une plante qui croît en Amérique; son fruit que l'on nomme aussi vanille, ressemble à une espèce de silique de six ou sept pouces de long, renfermant une pulpe roussâtre et remplie d'une infinité de petits grains noirs luisans; c'est ce fruit qu'on nous apporte du Mexique et du Pérou, et qui sert à parfumer le chocolat.

Dans le commerce, on distingue trois sortes de *vanille*. La première est appelée par les Espagnols *poniprona* ou *bova*, c'est-à-dire enflée ou bouffie; ses siliques sont grosses et courtes. La seconde ou celle du *Leq*, qui est la légitime ou la marchande, a ses siliques plus longues et plus déliées. Enfin, les siliques de la troisième, qu'on appelle *simarona* ou bâtarde, sont les plus petites en tout sens.

La seule *vanille* du *Leq* est la bonne. Elle doit être d'un rouge brun foncé, ni trop noire, ni trop rousse, ni trop gluante, ni trop desséchée; il faut que ses siliques paroissent pleines, et qu'un paquet de cinquante pèse plus de cinq onces. Celle qui en pèse huit est la *sobre buena*, ou l'excellente; l'odeur en doit être pénétrante, agréable.

Certains marchands du Mexique, dit Bomare, connoissant le prix qu'on attache en Europe à la *vanille*, ouvrent les gousses après les avoir cueillies, en retirent la pulpe aromatique, y substituent de petites pailles ou d'autres corps étrangers, en bouchent les ouvertures avec un peu de colle, et les entre-mêlent ensuite avec la bonne *vanille*. D'autres, lorsque la *vanille* est trop desséchée, la mettent dans une huile qu'ils tirent des cerneaux de la noix d'acajou, mêlée avec du storax et du baume du Pérou. Cette fabrication qui la rajeunit, et lui donne une bonne odeur, est assez difficile à reconnoître.

VANNE, s. f. du lat. barbare *venna* ou *benna*.

(*Archit. hydraul.*) Les *vannes* sont de gros ventaux de bois de chêne que l'on hausse ou que l'on baisse dans des coulisses, pour lâcher ou retenir les eaux d'une écluse, d'un étang, d'un canal. On appelle encore *vannes* les deux cloisons d'ais soutenues d'une foule de pieux dans un batardeau.

(*Fauconn.*) *Vannes* se dit aussi des peunes des ailes des oiseaux de vol.

VAPEUR, s. f. du latin *vapor*, qui a produit *vaporo*, exhaler, pousser des vapeurs.

(*Physique*) Les physiciens don-

nent le nom de *vapeurs* aux particules aqueuses les plus déliées, qui abandonnent les masses auxquelles elles appartiennent, passent dans l'atmosphère terrestre sous la forme de fluides élastiques.

(*Méd.*) On donne vulgairement le nom de *vapeurs* aux affections hypochondriaques et hystériques, parce qu'on croyoit qu'elles étoient causées par des *vapeurs* qui s'élevoient des entrailles ou de la matrice jusqu'au cerveau, et causoient tous les accidens détaillés dans ces maladies; mais elles dépendent plutôt des mouvemens spasmodiques des nerfs et de leurs plexus, qui sont irrités dans le bas-ventre et dans la poitrine. L'irritation des fibres nerveuses des viscères contenues dans le bas-ventre, du foie, de la rate, de la matrice, affecte sympathiquement le cerveau, par la communication de la huitième paire de nerfs avec le grand intercostal, et cette communication est la cause unique de ce qu'on appelle *vapeurs*, et des symptomes étranges qui les accompagnent.

(*Mécan.*) *Machine à vapeur* ou *pompe à feu*; on peut voir à l'article POMPE A FEU, l'origine et les progrès de cette précieuse découverte; on se contentera de parler ici d'un perfectionnement remarquable imaginé par un anglois nommé Woulf. Ce perfectionnement est fondé sur la découverte importante qu'il a faite relativement à l'expansibilité de la vapeur de l'eau bouillante. Déjà M. Wat avoit trouvé que la vapeur de l'eau bouillante, agissant avec une force expansive de quatre livres par pouce carré, contre une soupape ou valvule exposée à l'air atmosphérique, est capable de se dilater jusqu'à occuper un espace quatre fois aussi grand que celui qu'elle occupoit d'abord, et qu'elle conserve, dans ce nouvel état, assez d'élasticité pour faire équilibre à la pression de l'atmosphère, pourvu toutefois que la température de la vapeur, demeure toujours la même.

M. Woulf a continué ces expériences, et il a trouvé que la vapeur ayant une force expansive de cinq livres par pouce carré, peut occuper cinq fois plus d'espace, et demeurer en équilibre avec l'air atmosphérique; d'où il a conclu que cette *vapeur* ainsi dilatée, est encore capable d'exercer une action assez forte contre le piston de l'ancienne machine de Newcomen, ou qu'elle peut être portée dans l'espace vide du cylindre de la machine perfectionnée que MM. Boulton et Wat ont les premiers exécutée.

M. Woulf a obtenu pour cette découverte une patente du gouvernement anglois.

(*Econ. dom.*) *Blanchiment à la vapeur.* Depuis que Berthollet a indiqué l'emploi de l'acide muriatique oxigéné pour remplacer dans le blanchiment des fils et des toiles, les longues expositions sur le pré, Chaptal s'est occupé particulièrement du perfectionnement des lessives, et il est parvenu à tirer de l'obscurité une pratique grossière d'ouvriers ignoraus, et à deviner les nombreuses applications dont elle étoit susceptible; cette pratique est ce qu'il appelle le *blanchiment à la vapeur. V.* BLANCHIMENT.

Parmi les applications dont le *blanchiment à la vapeur* est susceptible, la plus importante c'est le blanchissage domestique. Cette opération dont on peut voir les détails dans le *traité du blanchissage domestique*, publié par M. Cadet-de-Vaux, consiste à échanger le linge à l'eau de rivière ou de fontaine, à le passer à une lessive composée de douze livres de sel de soude crystallisé, sur cent livres ou cent pintes d'eau, et à le placer ensuite dans un cuvier à vapeur.

Le cuvier rempli, on le couvre, on allume le feu; la lessive qui égoutte dans la chaudière, ne tarde pas à bouillir, et la vapeur se répand dans le cuvier et parvient à inonder la masse entière.

Après quelques heures de séjour dans le cuvier, on retire le linge, on le lave à petite eau, et on le dégorge ensuite à grande eau; après quoi on le laisse égoutter.

Le linge ainsi blanchi, est net clair, bien odorant, et d'une blancheur éclatante de lait; ce procédé n'exige ni chaux, ni potasse caustique, ni battoirs, ni brosses, et il est, comparativement à la méthode

ordinaire, d'une économie dans le rapport de quatre à sept.

VARIABLE, adj. du lat. *vario*, varier, diversifier : sujet à varier.

(*Algèbre et géom.*) *Quantités variables ;* on appelle ainsi, en géométrie, les quantités qui varient suivant une loi quelconque. Telles sont les abscisses et les ordonnées des courbes, leurs rayons osculateurs, etc. On les appelle ainsi par opposition aux quantités constantes, qui sont celles qui ne changent point, comme le diamètre d'un cercle, le paramètre d'une parabole, etc.

On exprime communément les *variables* par les dernières lettres de l'alphabet x, y, z.

Quelques auteurs, et principalement les auteurs anglois, au lieu de se servir de l'expression de quantités *variables*, disent des *fluentes*. *Voy.* FLUXION.

VARIANTES, s. f. même origine que VARIABLE. *V.* ce mot.

(*Littérat.*) *Variantes* se dit des diverses leçons d'un même texte. *Les variantes de la bible, les variantes d'un auteur ; on a recueilli les variantes.*

VARIATION, s. f. même origine que VARIABLE. (*V.* ce mot.) Changement.

(*Mathémat. transcend.*) *Variation*, dans le calcul intégral, se dit d'une manière de différencier, imaginée par M. de Lagrange. Voici à quelle occasion :

Jean Bernouilli proposa, à la fin du siècle avant dernier, de trouver entre toutes les courbes qu'on peut faire passer par deux points donnés, situés dans un même plan vertical, celle, le long de laquelle un corps descendant arriveroit du point le plus haut, au point le plus bas, dans le moins de tems possible. Plusieurs géomètres, et particulièrement monsieur Euler et M. de Lagrange, traitèrent cette question, et c'est la manière de différencier, proposée par M. de Lagrange, qu'on est convenu d'appeler *variation*. Consultez les mémoires de Turin, pour les années 1760 et 1761, et le *troisième volume du calcul intégral* de monsieur Euler.

(*Astron.*) *Variation* est aussi le nom que les astronomes donnent à la troisième inégalité de la lune découverte par Tycho-Brahé, en 1601.

(*Marine*) *Variation de la bousole ;* les marins appellent ainsi le changement de direction de l'aiguille aimantée, ce que les physiciens nomment plus proprement DÉCLINAISON DE L'AIMANT. *V.* ce mot.

La *variation* ou la déclinaison de l'aiguille est proprement l'angle que l'aiguille magnétique, suspendue librement, fait avec la ligne méridienne dans le plan de l'horizon ; ou un arc de l'horizon compris entre le vrai méridien et le méridien magnétique.

Il est infiniment important aux marins de connoître la déclinaison de l'aiguille, qui varie dans chaque parage, et d'y avoir égard dans le calcul de la route du vaisseau.

On observe la déclinaison chaque jour, autant qu'on le peut, au lever ou au coucher du soleil, lorsque l'astre montre clairement son disque dégagé de nuages ou de vapeurs à l'horizon.

On observe encore la déclinaison par les azimuths, et cette méthode est la plus exacte. *Voy.* AMPLITUDE, AZIMUTH.

On a imaginé différentes hypothèses pour expliquer le phénomène extraordinaire de la *variation* dans la déclinaison de l'aiguille aimantée. Quelques savans ont pensé que les terres attiroient l'aiguille, et ils prétendoient que l'aiguille avoit une déviation plus ou moins grande, suivant qu'elle étoit plus ou moins éloignée de quelque grand continent. D'autres ont eu recours à la contexture de l'intérieur de la terre, qui étant pleine de mines, de rochers, etc. placés en plus grand nombre vers les pôles qu'ailleurs, mais rarement dans la direction du méridien, obligent l'aiguille à tendre, en général, vers les pôles, mais avec des *variations*.

Plusieurs attribuent la déclinaison aux mines d'aimant et de fer, qui, ayant plus de vertu magnétique que le reste de la terre, attirent l'aiguille avec plus de force.

Enfin, il y a des physiciens qui

ont imaginé que les tremblemens de terre, ou les grandes marées, ont pu déranger plusieurs parties considérables de la terre, et en changer l'axe magnétique qui étoit originairement le même que l'axe de la terre.

Mais toutes ces hypothèses sont détruites par la *variation* de la *variation*, c'est-à-dire, par le changement continuel de la déclinaison dans le même lieu, phénomène singulier, et cependant démontré par toutes les observations modernes.

C'est ce qui a engagé Halley à donner un nouveau système, qui est le résultat d'une infinité d'observations et de plusieurs grands voyages ordonnés à ce sujet par la nation angloise.

Des observations qu'il a recueillies, Halley a imaginé cette hypothèse, que tout le globe entier de la terre est un grand aimant ayant quatre poles magnétiques ou points d'attraction, deux voisins du pôle artique du monde, deux voisins du pôle antarctique, et que l'aiguille, en quelque lieu qu'elle soit, éprouve l'action de chacun de ces quatre pôles, mais toujours une action plus forte du pôle dont elle est plus voisine que des autres.

C'est sur ces principes que Halley a fait dresser une carte du globe où toutes les déclinaisons de l'aiguille aimantée sur tous les parages du globe, sont marquées par des lignes courbes prolongées sur tous les points de la terre où on a rencontré la même déclinaison; mais cette carte ne peut être d'aucun usage pour les navigateurs, parce que la déclinaison a changé et varié dans les différens parages.

(*Musique*) On entend par *variations* en musique, toutes les manières de broder et doubler un air, soit par des diminutions, soit par des passages ou autres agrémens qui ornent et figurent cet air. A quelque degré qu'on multiplie et charge les *variations*, il faut toujours qu'à travers ces broderies on reconnoisse le fond de l'air que l'on appelle le *simple*, et il faut en même tems que le caractère de chaque *variation* soit marqué par des différences qui soutiennent l'attention et prévienne l'ennui.

VARICE, s. f. du latin *varix*, qui signifie dilatation d'une veine.

(*Chirurgie*) On donne le nom de *varices* à ces tumeurs molles, inégales, noueuses ou tortueuses, indolentes, livides ou noirâtres, causées par la dilatation de quelque veine engorgée d'un sang épais ou gêné qui s'y rallentit.

VARICOCELE, s. m. du latin *varix*, dilatation de veine ou veine dilatée, et du grec κήλη (*kêlé*), tumeur, hernie.

(*Chirurgie*) Fausse hernie, ou tumeur du scrotum, causée par des *varices* qui se forment autour des testicules et des vaisseaux spermatiques. C'est la même chose que CIRSOCÈLE. *V.* ce mot.

VARICOMPHALE, s. m. du lat. *varix*, veine dilatée, et du grec ὀμφαλὸς (*omphalos*), nombril.

(*Chirurgie*) Tumeur variqueuse de quelques vaisseaux du nombril.

VARIÉTÉ, s. f. du latin *varietas*, fait de *vario*, changer, varier: diversité.

(*Hist. nat.*) En minéralogie, *variétés* et espèces sont des termes synonymes, ou plutôt les *variétés* tiennent lieu d'espèces; mais en botique, *variété* se dit d'une plante qui diffère de l'espèce par certaines notes évanescibles ou variables, soit par une culture continuée, soit par la reproduction par grain.

(*Littérat.*) *Variétés* se dit au pluriel pour mélange: *variétés morales, variétés littéraires, variétés philosophiques.*

VARIETUR (*ne*), expression latine usitée principalement au palais, pour dire, *de peur qu'une chose ne soit changée.* Quand une partie représente quelque pièce, ou quelqu'acte dont on veut tirer des inductions, soit par inscription en faux, ou autrement, on ordonne que, par chacune des parties et par le juge, elle sera paraphée *ne varietur*, pour prévenir les changemens qu'on pourroit y faire.

VARIOLEUX, EUSE, ou VARIOLIQUE, adjectif du latin *variolæ*.

(*Méd.*) Il se dit de ce qui a rap-

port à la petite vérole : *la matière varioleuse*, *l'inoculation variolique.*

VARIOLÉE, s. f. du latin *variolæ*, la petite vérole, et du grec λίθος (*lithos*), pierre : *pierre variolée.*

(*Minéral.*) On a donné ce nom à des pierres roulées qui présentent à leur surface de petites protubérances circulaires de deux ou trois lignes de diamètre, d'une couleur plus claire que le fond de la pierre, et auxquelles on a trouvé quelque ressemblance avec les grains de la petite vérole, d'où vient leur nom.

VARIORUM (*cum notis*).

(*Bibliogr.*) Expression latine en usage parmi les littérateurs et les bibliographes, et qui sert à désigner une collection d'auteurs anciens et modernes latins, imprimée avec les notes d'un grand nombre de commentateurs, *cum notis variorum*, ou *cum selectis variorum observationibus.* Cette collection monte à 397 volumes. Consultez la bibliographie de Debure, pag. 680 du tome 7.

VARIQUEUX, SE, adj. du lat. *varicosus*, qui signifie celui qui a des varices aux jambes.

(*Chirurgie*) On donne ce nom aux tumeurs causées par des varices, et aux vaisseaux veineux trop dilatés.

VASCULEUX, SE, ou VASCULAIRE, adj. du lat. *vasculum*, diminutif de *vas*, petit vase : qui est rempli de petits vaisseaux.

(*Anat.*) L'œsophage est composé de plusieurs membranes dont il y en a une appelée *vasculeuse*, parce qu'elle est composée d'une infinité de vaisseaux.

VASE (*coupe*), s. m. du latin *vas, vasis.*

(*Architecture, sculpture*) Vaisseau qui est fait pour contenir des liquides, mais qui, d'ordinaire, est plus de parade que d'usage ; c'est quelquefois un ornement de sculpture isolé et creux, qui posé sur un socle, ou sur un piédestal, sert pour décorer les bâtimens et les jardins. En architecture, *vase* est le corps du chapiteau corinthien et de composité.

VASE, (*bourbe*), du saxon *facs*, humidité ; chose humectée : bourbe qui est au fond de la mer, des fleuves, des étangs, des marais.

(*Hist. nat.*) *Vase de mer ;* c'est un limon gras et onctueux que la mer rejette sur ses bords, ou qu'elle accumule dans les anses, les golfes et autres endroits où ses eaux sont tranquilles.

Quelques naturalistes prétendent que cette *vase* est principalement formée des débris d'animaux marins.

VATICAN, s. m. du dieu *Vatican.*

(*Topographie*) *Vatican* est le nom d'une des sept collines de la ville de Rome, ainsi appelée à cause des oracles et des prédictions qui avoient coutume de s'y faire par l'inspiration du dieu *Vatican*, d'où l'on a fait *vaticinium*, et *vaticinator*, pour exprimer les prédictions, et ceux qui les font.

On voit actuellement sur le *Vatican*, le magnifique palais des papes, et l'église de Saint-Pierre, qui passe pour la plus grande et la plus belle du monde ; c'est de là qu'on dit les *foudres du Vatican*, pour dire les anathèmes de Rome ; la *bibliothèque du Vatican ;* les *manuscrits du Vatican.*

VAUDEVILLE, s. m. Corruption de *vau-de-vire.*

(*Poésie*) Sorte de chanson à couplets, qui roule ordinairement sur des sujets badins ou satyriques. Quelques-uns font remonter l'origine du *vaudeville* jusqu'au règne de Charlemagne, mais selon la plus commune opinion, il fut inventé par Olivier Basselin, foulon de Vire en Normandie ; et comme pour danser sur ces chants on s'assembloit dans le val de Vire, ils furent appelés *vaux-de-vire*, puis par corruption, *vaudevilles.*

L'air *des vaudevilles* est communément peu musical ; on n'y sent, pour l'ordinaire, ni goût, ni chant, ni mesure ; mais comme on n'y fait attention qu'aux paroles, l'air sert à rendre la récitation plus appuyée.

Le *vaudeville* appartient exclusivement aux François, et ils en ont de très-piquant et de très-plaisant.

Boileau, dans son Art poétique a

consacré quelques vers à exprimer le caractère libre, enjoué et badin de ce petit poëme. Voici comme il en parle, après avoir peint l'esprit du poëme satyrique :

D'un trait de ce poëme, en bons mots si fertile,
Le françois né malin créa le Vaudeville ;
Agréable, indiscret, qui, conduit par le chant,
Passe de bouche en bouche et s'accroît en marchant.
La liberté françoise en ses vers se déploie ;
Cet enfant du plaisir veut naître dans la joie.

VECTEUR, s. m. du latin *veho, vectum*, porter, transporter.

(*Astron.*) *Rayon vecteur;* c'est la distance d'une planète, ou une ligne qu'on suppose tirée d'une planète qui se meut autour d'un centre ou du foyer d'une ellipse, à ce centre ou à ce foyer. Cette ligne est ainsi appelée, parce que c'est celle par laquelle la planète paroit, pour ainsi dire, être portée, et avec laquelle elle décrit des aires proportionnelles au tems, autour du foyer de son orbite que le soleil occupe.

VÉDETTE, s. f. de l'italien *vedetta.*

(*Art milit.*) C'est le nom d'une sentinelle de cavalerie ; c'est un cavalier qui fait le guet pour la garde d'un camp, d'une place, etc. *Mettre en vedette, être en vedette.*

VÉGÉTAL, VÉGÉTAUX, s. m. du latin *vegeto*, donner, prendre de la vigueur.

(*Botan.*) On appelle *végétaux* ou plantes tout ce qui vient d'une graine, qui se développe et vit sans avoir la faculté de se mouvoir volontairement, et qui perpétue son espèce au moyen de ses graines, ou par quelques moyens équivalens, comme par les caïeux, les boutures, etc.

Règne végétal ; c'est une expression par laquelle on désigne l'ensemble des *végétaux.* Le *règne végétal* formoit une des trois grandes divisions des corps naturels, divisions que les naturalistes modernes ont réduites à deux, attendu, disent-ils, qu'il n'est pas possible de déterminer d'une manière précise les limites de ces trois prétendus regnes; c'est-à-dire, de déterminer exactement où cesse l'animal, où commence le végétal, et où finit le minéral. Mais, comme une distance infinie semble séparer le végétal et l'animal de la pierre la plus parfaite et du fossile le plus travaillé, ils ont cru qu'il étoit plus raisonnable de diviser les corps naturels en deux principaux règnes, savoir : le règne inorganique ou minéral, et le règne organisé, végétal ou animal. *Voy.* REGNE.

VÉGÉTATION, s. f. du latin *vegetatio*, fait de *vegeto*, donner, prendre de la vigueur.

(*Botan.*) La *végétation* est le développement successif des parties qui concourent à la perfection du végétal.

VÉHICULE, s. m. du latin *vehiculum*, fait de *veho*, porter.

(*Méd.*) Il se dit de ce qui sert à conduire, chasser, pousser, à faire passer plus facilement. Les purgations servent de *véhicule* aux humeurs peccantes, pour les porter hors du corps. Les artères sont les *véhicules* du sang et des esprits.

VEILLE, s. f. du latin *vigilia*, fait de *vigilo*, veiller : privation du sommeil de la nuit.

(*Méd.*) On appelle veille cet état du corps humain dans lequel les actions des sens internes et externes et des muscles peuvent se faire facilement, sans trouver aucune résistance, et recevoir avec la même facilité l'impression des objets.

(*Botan.*) *Veilles des plantes ;* c'est la détermination des heures du jour auxquelles les fleurs des plantes s'ouvrent, restent épanouies et se ferment.

(*Marine*) *Veille, à la veille ;* les marins entendent par cette expression, un objet qui paroit hors de l'eau et surnage, sur-tout en parlant des bouées.

Bouée à la veille ; c'est celle qui flotte sur l'eau verticalement au dessus de l'ancre mouillée au fond, à laquelle elle est liée par son orin.

Ancre de veille ou *ancre à la veille ;* c'est celle qui est suspendue au bossoir, dégagée de tout ce qui pouvoit la retenir, et prête à être mouillée.

(*Antiquités*) *Veille*, suivant les anciens, étoit une partie de la nuit qui étoit divisée en quatre *veilles*.

(*Liturgie*) *Veille* se dit du jour qui précède une fête. Autrefois, on passoit la nuit en oraison pour se préparer à la célébration d'une fête. Depuis on a donné ce nom aux autres jours remarquables, et l'on dit, dans le langage ordinaire, *la veille de l'entrée du roi*, *la veille de mon départ*.

VEINE, s. f. du lat. *vena*.

(*Anat.*) Les *veines* sont des vaisseaux destinés à recevoir de toutes les parties du corps le sang qui y a été porté par les artères. Leur structure est à peu près la même, avec cette différence que leurs parois sont plus minces, et que le sang qui y circule y est soutenu par des valvules qui entre-coupent leur cavité d'espace en espace.

(*Minéral.*) *Veines métalliques*; voy. FILONS, MINES.

(*Technol.*) *Veines de bois*; on donne ce nom, dans l'art de l'ébénisterie, aux bandes ou rayures colorées, droites ou courbes, plus ou moins larges, plus ou moins claires, qu'on aperçoit à la surface d'un bois poli, et qui tranchent avec le fond de sa couleur.

VEINÉ, ÉE, ou VEINEUX, SE, adj. de ce qui est plein de veines.

VÉLIN, s. m. du latin *vitellina*, en sous-entendant *pellis*, peau de veau.

(*Technol.*) Peau de veau préparée. On emploie pour le *vélin* des veaux depuis l'âge de huit jours jusqu'à six semaines. Les veaux qui ont le poil blanc font le plus beau *vélin*.

Le *vélin* le plus beau et le plus recherché est celui qui est fait de la peau d'un *fœtus*, lorsqu'à la boucherie on a tué une vache qui étoit pleine: on les appelle des *vélots*.

Saint Jérôme, et après lui la plupart des savans, font honneur de l'invention du *vélin* à Crates le grammairien, contemporain d'Attalus, et son ambassadeur à Rome.

Papier vélin; on appelle ainsi un papier imitant la blancheur et l'uni du *vélin*, où il ne paroit aucune des marques nommées pontuseaux et vergeures.

VÉLITES, s. m. du latin *veles*, *velitis*, soldat armé à la légère.

(*Art. milit.*) Les *vélites* étoient des soldats romains choisis entre les plus jeunes et les moins riches. Ils étoient armés d'une épée, d'un javelot et d'un bouclier assez grand pour mettre son homme à couvert. Leur javelot étoit une espèce de dard dont le bois avoit pour l'ordinaire deux coudées de long et un doigt de grosseur. La pointe étoit longue d'une grande palme, et si amenuisée qu'au premier coup elle se faussoit, de sorte que les ennemis ne pouvoient pas la renvoyer, c'est ce qui la distinguoit des autres traits.

Il y a dans l'armée françoise un corps de *vélites*, composé des conscrits que leur petite taille n'a pu faire admettre dans les autres corps.

VÉLOCITÉ, s. f. du latin *velocitas*, fait de *velox*, vite, qui va vite; c'est la même chose que VITESSE. *V.* ce mot.

VELOURS, s. m. du latin *villosum*, dont on a fait d'abord *velueil*, *veluyau*, puis *velous*, et enfin *velours*.

(*Manuf.*) Le *velours* est une étoffe de soie couverte à l'endroit, d'un poil épais, court, serré, très-doux, et dont l'envers est une espèce de tissu extrêmement fort et pressé.

Le *velours* fut inventé à Gênes, sous Louis XII; et en 1536, les sieurs Etienne Turquetti, et Barthelemi Norris, génois, en établirent une manufacture à Lyon.

Velours de coton; la fabrique de ce *velours* a été imaginée en Angleterre en 1747.

VELOUTÉ, adj. de VELOURS. *V.* ce mot.

(*Anat.*) On appelle dans l'homme et les animaux, le *velouté* de l'estomac, des intestins, de la vessie et de la vésicule du fiel, la surface intérieure de ces parties, qui est comme hérissée d'un nombre infini de petits filets, comme du *velours*, qui sert à défendre ces parties de l'impression trop vive des corps qui les touchent.

VELTE, s. f. ou VERGE, s. f.

(*Métrol.*) Mesure de liqueur en usage dans plusieurs pays.

La *velte* de Paris, que l'on ap-

peloit aussi septier, dans quelques endroits, contient huit pintes de Paris.

Dans le système des nouvelles mesures, *velte* est le terme vulgaire employé concurremment avec le nom de DÉCALITRE. *V.* ce mot.

VELU, UE, adj. du lat. *villosus*.

(*Botan.*) Il se dit en botanique, de ce qui est garni de poils longs, mous, très-serrés; et c'est particulièrement par ce dernier caractère que *velu* diffère de *poilu*.

VENDÉMIAIRE, s. m. du lat. *vindemia*, la vendange.

(*Chronol.*) Premier mois de l'année de la République françoise. Ce mois qui a trente jours comme les autres, commence le 22 septembre, et finit le 21 octobre; mais dans l'année qui suit immédiatement l'année sextile, ce mois commence le 23 septembre, et finit le 22 octobre, parce que l'année sextile a six jours complémentaires. Ce mois est ainsi appelé, parce que c'est communément le tems des vendanges.

VENDREDI, s. m. composé du latin *dies*, jour, et de *Vénus*, *Veneris*, la déesse *Vénus*.

(*Chronol.*) Sixième jour de la semaine, consacré autrefois à *Vénus*, dont il a conservé le nom. Il est appelé dans l'église *Feria-Sexta*; c'est le jour consacré à Dieu chez les Turcs, comme le dimanche chez les chrétiens.

VÉNÉNEUX, SE, adj. du latin *venenifer*, fait de *venenum*, poison; qui a du venin.

(*Botan.*) Il se dit ordinairement des plantes; c'est la même chose que *venimeux*; mais celui-ci se dit plus particulièrement des animaux.

VÉNERIE, s. f. du latin *venari*, chasser: l'art de chasser avec des chiens courans à toutes sortes de bêtes, particulièrement aux bêtes fauves.

L'équipage particulier à la chasse du sanglier se nomme vautrait, et celui qui sert pour le loup, prend la dénomination de *louveterie*.

L'art de la chasse fut en honneur dès les tems les plus anciens; la mythologie le consacra en lui donnant des dieux pour inventeurs et pour protecteurs.

Apollon et Diane l'enseignèrent à Chiron, pour récompenser sa justice: et Diane fut considérée comme la déesse des chasseurs. C'étoit pour les Grecs une occupation à laquelle ils attachoient beaucoup d'importance: Persée passoit chez eux pour le plus ancien des chasseurs; Alexandre, Cyrus, et d'autres grands hommes de la Grèce, firent de la chasse un exercice favori, et Xénophon, exilé après sa fameuse retraite des dix mille, composa les *Cynégétiques* ou traité de la chasse, sur les bords de la Sélenonte, non loin du mont Pholoë, dont les forêts nourrissoient une quantité de cerfs et de sangliers. Les Romains s'adonnèrent aussi à la chasse et en firent une affaire importante: c'étoit l'amusement de la jeunesse de Rome. Emilius donna au jeune Scipion, un équipage de chasse, semblable à ceux des rois de Macédoine. Jules-César, Pompée, étoient de grands chasseurs. Plusieurs auteurs, tant Grecs que Romains, ont fait l'éloge de la chasse; Pline y voit l'origine des États monarchiques.

En France, les rois de la première race se sont réservés de grandes forêts, et ils y passoient des saisons entières pour chasser. Gontran, roi d'Orléans et de Bourgogne, étoit si jaloux de la chasse, qu'il en coûta la vie à trois de ses courtisans pour avoir tué un cerf dans les Vauges, sans sa permission. Charlemagne et ses successeurs n'avoient point de séjour fixe, tant étoit grande leur passion pour la chasse; ils alloient successivement d'Aix-la-Chapelle, dans l'Aquitaine, et du palais de Casenveil, dans celui de Verberie. Toutes les assemblées générales de la nation se terminoient par une chasse. Cet amusement a toujours plu aux François: il doit succéder aux fatigues de la guerre; il doit même les précéder. Savoir manier les chevaux et les armes sont des talens communs au chasseur et au guerrier. La chasse est l'école agréable d'un art nécessaire. L'habitude au mouvement, à la fatigue; l'adresse, la légèreté du corps, si nécessaires pour soutenir et même pour seconder le courage, se pren-

nent à la chasse et se portent à la guerre.

VÉNÉRIEN, NE, adj. du latin *venereus*, fait de *Vénus*, *Veneris*, *Venus* : qui concerne *Venus*.

(*Méd.*) On appelle *mal vénérien* ou *maladie vénérienne*, la grosse vérole et tous les accidens qui reconnoissent pour cause un virus contracté originairement par un commerce impur; cette maladie est ainsi appelée de *Vénus*, que les anciens regardoient comme la déesse de la beauté et de la volupté.

VENIMEUX, SE, adj. du latin *venenatus*, fait de *venenum*, venin : qui a du venin.

(*Méd.*) Ce mot signifie la même chose que *vénéneux;* mais il s'applique particulièrement aux animaux; au lieu que *vénéneux* se dit des plantes et des minéraux. Les serpens, les vipères, sont des animaux *venimeux*.

VENIN, s. m. du lat. *venenum*.

(*Méd.*) Qualité maligne qui est en quelques animaux, qui est dangereuse aux autres, qui les tue.

Venin se dit aussi de certaines qualités qui se trouvent dans quelques maladies malignes. *Il y a du venin dans cette fièvre; le venin de la peste.*

VENT, s. m. du latin *ventus*.

(*Physique*) *Météore aérien;* mouvement de translation de l'air, par lequel une portion assez considérable de l'atmosphère est poussée d'un lieu dans un autre, avec une vitesse plus ou moins grande, et dans une direction déterminée.

Les *vents* prennent différens noms relativement à leur direction, relativement aux différens points de l'horizon où ils soufflent.

Celui qui souffle du nord vers le sud, s'appelle *vent de nord*.

Celui qui souffle dans une direction contraire, s'appelle *vent de sud*.

Celui qui souffle du couchant au levant, s'appelle *vent d'ouest*.

Celui qui souffle du levant au couchant, s'appelle *vent d'est*.

Les *vents* sont divisés en généraux ou constans, en périodiques ou réglés, et en variables.

Les *vents* généraux ou constans, sont ceux qui soufflent toujours du même côté. Tels sont les vents *alizés* (*V.* ce mot), qu'on remarque entre les deux tropiques, et qui soufflent constamment de l'est à l'ouest, avec seulement quelques variations périodiques, suivant les différentes déclinaisons du soleil.

Les *vents réglés* ou *périodiques* sont ceux qui soufflent périodiquement d'un point dans un certain tems, et d'un autre, dans un autre tems. Tels sont les *moussons*, qui soufflent du sud-est, depuis le mois d'octobre jusqu'au mois de mai; et du nord-ouest, depuis le mois de mai jusqu'au mois d'octobre, entre la côte de Zanguebar et l'île de Madagascar. Tels sont encore les *vents* de terre et de mer qui soufflent de la mer à la terre le matin, et de la terre à la mer sur le soir.

Les *vents variables* sont ceux qui soufflent tantôt d'un côté, tantôt d'un autre, et qui commencent ou cessent sans aucune règle, soit par rapport aux lieux, soit par rapport aux tems, et qui sont par conséquent variables, soit par la direction, soit par la durée, soit par la vitesse. Pour la cause physique des *vents*, consultez les ouvrages de physique.

(*Méd.*) *Vents* se dit aussi d'un air renfermé dans le corps des animaux, quand il sort par haut ou par bas : c'est la même chose que FLATUOSITÉ. *V.* ce mot.

(*Marine*) Les marins considèrent les *vents* sous différens rapports, relativement à l'usage qu'ils en font. Le premier de ces rapports est la direction. Pour désigner et connoître la direction du vent, on se sert des rumbs ou divisions de la bonssole, tracés sur un carton que les marins appellent *rose des vents*. Voyez RUMB, BOUSSOLE.

Le second rapport du *vent* est sa vitesse ou sa force : ils en distinguent les différens degrés ou la rapidité, par les expressions ci-après : *petit vent*, *vent foible* ou *vent mou*, *grand vent*, *gros vent*, *frais*, *petit frais*, *grand frais*, *coup de vent*, *grain de vent*, *bon vent*.

Un troisième rapport du *vent* est celui du plus ou moins de faveur qu'il présente à la route.

Vent de bout, celui qui souffle du point même de l'horizon où l'on voudroit se diriger.

Vent maniable, celui qui permet toutes les manœuvres.

Vent forcé, celui qui ne permettant pas de faire route au plus près, oblige de mettre à la cape.

Vent étale ou *vent fait*, celui qui souffle régulièrement et qui paroît devoir durer.

Vent arrière ou *vent en poupe*.

Vent largue, celui qui fait un angle obtus avec la route du vaisseau.

Vent de quartier, celui qui est perpendiculaire à la route du vaisseau.

Vent de bouline, celui dont la direction fait avec la route du vaisseau un angle aigu, et oblige pour faire route, de s'orienter au plus près. Il est ainsi nommé, parce qu'on est obligé de faire usage des boulines.

Vent au plus près, celui qui fait avec la quille du vaisseau un angle le plus aigu possible.

Vent devant, c'est lorsque le *vent* vient droit de l'avant du vaisseau; ce qui arrive sous voile en plusieurs cas, ou malgré soi, si le timonier a mal gouverné; ou si le *vent* a sauté tout à coup et s'est rangé de l'avant; ou enfin par la force des courans; c'est ce qu'on appelle *prendre vent devant* ou *faire chapelle*. Ou bien cela a lieu voloutairement lorsqu'on veut virer de bord: dans ce cas on emploie l'expression *donner vent devant*, pour désigner le moment où par le moyen du gouvernail, on fait présenter la proue du vaisseau droit au vent, pour l'avoir ensuite sur l'autre bord, en continuant de tourner, et en changeant de côté les armures des voiles. V. *Virer de bord vent devant*.

Un quatrième rapport sous lequel les marins considerent le *vent*, est celui de sa direction par rapport à la terre ou aux côtes. Ainsi le *vent de terre*, appelé dans quelques endroits *vent d'amont*, (*V.* AMONT,) est celui qui vient du coté de la terre, ou qui souffle de la côte vers la pleine mer. On l'appelle *brise de terre*, dans les parages des pays chauds, où ces *vents* ont une régularité journaliere.

Vent du large, ou *brise du large*, ou *vent d'aval* (*V.* AVAL); c'est celui qui souffle du côté de la pleine mer et se dirige sur la terre.

Vent traversier; *v.* TRAVERSIER.

Si l'on considère le *vent* quant à la situation des objets, et sur-tout des vaisseaux, comparée à la direction d'où le vent souffle, il en résulte un cinquième rapport:

Au vent, cette expression indique la situation de l'objet qui est plus près de la source ou de l'origine du *vent* que l'autre objet, vaisseau, etc. avec lequel on le compare, et qui par rapport au premier se trouve *sous le vent*, c'est-à-dire, plus éloigné de la source ou origine du *vent* que l'autre.

Sous ce rapport, par lequel on considère le *vent* comme un courant d'air, dont la partie supérieure est vers la source, le *dessus du vent* ou l'*avantage du vent*, qui se dit quelquefois le *vent*, veut dire toujours le côté qui est le plus près de l'origine du *vent*.

Par exemple, lorsque deux escadres sont en présence, l'*escadre du vent* est celle qui est le plus près de la source du vent ou vers le haut de ce courant d'air, relativement à l'autre escadre, à laquelle on la compare: la première a le *dessus du vent* ou l'*avantage du vent*, et l'autre est l'*escadre sous le vent*. De là cette distinction employée dans toutes choses: *le côté du vent*, *et le côté sous le vent*.

Avoir le vent sur un vaisseau; c'est être au vent à lui; c'est avoir l'avantage du vent sur lui.

Gagner le vent; c'est à force de courir des bords et de louvoyer, ordinairement en compétition avec un vaisseau ennemi, parvenir à être plus élevé dans le *vent* que lui; ce qui est regardé comme un grand avantage pour combattre avec succès.

Tomber sous le vent; c'est lorsqu'étant désemparé, un vaisseau est hors d'état de se maintenir dans sa direction et qu'il a dérivé, ou qu'il est entraîné hors de sa route, loin de la source du vent.

Vent dessus; on dit qu'une voile a le vent dessus, ou que le vent est

sur la voile lorsqu'il frappe sur la surface antérieure de cette voile, ce qui s'appelle une voile coiffée.

On dit au contraire, qu'une voile a le *vent* dedans, ou que le *vent* est dans la voile, lorsqu'il frappe la surface postérieure de cette voile.

On dit qu'un vaisseau est *vent dessus*, *vent dedans*, lorsqu'un de ses huniers ou les voiles d'un des mâts sont coiffées, et l'autre hunier ou les voiles de l'autre mât sont enflées par le vent comme à l'ordinaire; ce qui s'appelle plus proprement être en panne.

VENTE, s. f. du latin *vendo*, vendre.

(*Pratique*) Aliénation à prix d'argent.

Contrat de vente; c'est un acte par lequel un des contractans qui est le vendeur, s'oblige envers un autre qui est l'acquéreur de lui livrer la propriété et la jouissance de la chose convenue, moyennant un certain prix.

Vente forcée; c'est celle qui est faite pour cause d'utilité publique ou par autorité de justice; c'est aussi une vente faite par celui qui avoit contracté l'obligation de vendre.

Vente se dit aussi, en parlant d'eaux et forêts, de la partie d'une forêt, d'un bois, qui vient d'être coupé. C'est dans ce sens qu'on dit *vider, nettoyer les ventes*, pour dire, enlever le bois qui est coupé. C'est de là encore qu'on appelle *jeunes ventes*, les ventes où le bois coupé commence à revenir.

VENTILATEUR, s. m. du latin *ventilo*, faire du vent, exposer au vent: ce qui sert à donner du vent.

(*Phys.*) Machine par le moyen de laquelle on peut renouveler l'air dans les endroits où ce renouvellement peut devenir utile ou nécessaire. Tels sont les vaisseaux, les chambres des malades, les hôpitaux, les salles de spectacle, et en général tous les endroits où il s'assemble beaucoup de monde.

Le premier projet d'une semblable machine fut lu dans une assemblée de la société royale de Londres, au mois de mai 1741. Au mois de novembre suivant, M. Triewald, ingénieur du roi de Suède, écrivit à M. Mortimer, secrétaire de la société royale, qu'il avoit inventé une machine propre à renouveler l'air des entreponts les plus bas des vaisseaux. Le célèbre Halès a inventé un *ventilateur* dont on fait maintenant un usage universel dans la marine. Consultez la *description du ventilateur de Halès*, par Demours, médecin de Paris. *In*-12, 1744.

VENTÔSE, s. m. du lat. *ventosus*, venteux.

(*Chronol.*) Sixième mois de l'année de la République françoise: ce mois qui a trente jours comme les onze autres, commence le 19 février, et finit le 20 mars; mais dans l'année qui suit immédiatement l'année sextile, ce mois *ventôse* commence le 20 février et finit le 20 mars; parce que l'année sextile a six jours complémentaires; ce qui retarde d'un jour le commencement de l'année suivante. On a donné à ce nouveau mois le nom de *ventôse*, à cause des grands vents qui soufflent ordinairement dans ce mois.

VENTOUSE, s. f. du latin *ventosus*, plein de vent.

(*Chirurgie*) Instrument de chirurgie, petit vaisseau ordinairement de verre, fait en poire, qu'on applique sur la peau pour attirer avec violence les humeurs du dedans au dehors.

(*Hydraul.*) *Ventouse* se dit de l'ouverture d'un petit soupirail qu'on laisse dans les tuyaux, dans des conduits de fontaine pour faciliter l'échappée des vents, ou pour leur donner de l'air quand il est besoin.

(*Archit.*) *Ventouse de cheminée*; c'est une espèce de soupirail pratiqué sous la tablette, ou aux deux angles de l'âtre d'une cheminée, pour chasser la fumée.

(*Jardin.*) *Ventouse* est encore une branche surnuméraire et même défectueuse qu'on laisse à certains arbres, afin de consumer leur sève, et qu'on supprime peu à peu, quand ils deviennent sages. Sans cette industrie, les arbres fruitiers fourmilleroient incessamment de branches gourmandes et de faux bois.

VENTRE, s. m. du lat. *venter*.

(*Anat.*) Ce mot se prend en différens sens. Chez les anatomistes modernes, il veut dire, dans sa signification la plus étendue, une cavité remarquable où sont contenus quelques-uns des principaux viscères. A prendre ce terme en ce sens, tout le corps est divisé en trois *ventres*, dont le plus bas s'appelle communément l'abdomen; celui du milieu, le thorax; celui d'en haut, la cavité de la tête. Mais on prend ordinairement le terme de *ventre* dans un sens plus déterminé, pour l'abdomen et la région d'entre le diaphragme et les parties naturelles.

VENTRICULE, s. m. du latin *ventriculus*, diminutif de *venter*, ventre: petit ventre.

(*Anat.*) On donne ce nom à l'estomac. Il se dit aussi de différentes cavités:

Les *ventricules* du cerveau, les *ventricules* du cœur, les *ventricules* du larynx.

VENTRILOQUE, s. m. et adj. du latin *venter*, ventre, et de *loquor*, parler: qui parle du ventre. *Voy.* GASTRILOQUE, ENGASTRIMYTHE.

VENUS, s. f. du latin *Venus*, *Veneris*, nom d'une des divinités des anciens.

(*Astron.*) *Vénus* est aussi le nom d'une des planètes inférieures qui tourne autour du soleil en 224 jours, à une distance de 25 millions de lieues.

Vénus est aisée à reconnoître par son éclat et sa blancheur, qui surpassent celles de toutes les autres planètes.

Les passages de *Vénus* sur le soleil en 1761, ont fait connoître aux astronomes les véritables distances du soleil, et de toutes les planètes au soleil.

(*Minéral.*) *Vénus*, en termes de chimie, signifie le cuivre.

VÊPRE, s. f. du latin *vesper* ou *hesperus*, l'étoile du berger ou l'étoile de Vénus, qui paroit le soir, quand elle est occidentale.

(*Lithurgie*) Partie de l'office divin, ainsi appelé, parce qu'on le disoit autrefois sur le soir.

VERBE, s. m. du latin *verbum*.

(*Gramm.*) Partie de l'oraison dont le principal usage est de signifier l'affirmation.

VERBÉRATION, du latin *verbero*, battre, et d'*ago*, agir: l'action de battre.

(*Physique*) Les physiciens se servent de ce terme pour expliquer la cause du son, qui ne provient que de la *verbération* de l'air choqué et frappé en plusieurs manières qui font les sons différens.

VERGE, s. f. du latin *virga*, sorte de petite baguette longue et flexible.

(*Métrol.*) *Verge* est en certains pays, une mesure dont on se sert pour mesurer les terres. On donne aussi ce nom à une mesure pour les étoffes.

(*Anat.*) *Verge* est le nom d'un organe destiné par la nature à l'éjection de la semence et l'émission de l'urine.

(*Physique*) *Verges* au plurier, se dit d'un météore lumineux que l'on appelle autrement *columellæ et fines tentorii*: c'est un assemblage de plusieurs rayons de lumière qui représentent comme des cordes tendues.

VERGER, s. m. du lat. *viridarium*, d'où les Italiens ont fait *verziere*, et les Espagnols *vergel*.

(*Jardin.*) Lieu planté d'arbres fruitiers en plein vent.

VERGLAS, s. m. du lat. *viridis glacies*, glace verte.

(*Physique*) On donne ce nom à la glace qui s'étend et s'attache sur les pavés, en prenant une face très-lisse; ce qui rend le marcher très-difficile pour les hommes, les chevaux, etc.

VERGUE, s. f. anciennement VERGE, du latin *virga*.

(*Marine*) Pièce de bois légère, ordinairement de sapin, longue, arrondie, qui sert à supporter les voiles des vaisseaux, en y attachant le côté supérieur de la voile.

VERMEIL, LE, adj. du latin *vermiculus*, espèce de petit ver qui contient une humeur rouge, dont on teignoit autrefois les draps de soie: *couleur vermeille*.

VERMEIL, s. m. même origine que le précédent.

(*Orfévrerie*) *Vermeil* est le nom qu'on donne à l'argent doré ; c'est de l'or amalgamé avec du mercure.

VERMEILLE, s. f. même origine que VERMEIL.

(*Minéral.*) On donne ce nom dans le commerce de la bijouterie, tantôt à un rubis spinelle, d'une couleur rouge écarlate, tantôt à un grenat dont la couleur rouge tire un peu sur l'orangé :

La première de ces gemmes est appelée *vermeille orientale ;*

La seconde, *vermeille commune* ou *occidentale.*

VERMICELLE, s. m. de l'italien *vermicello*, petit ver, vermisseau.

(*Econ. dom.*) Nom d'une pâte faite avec du gruau de froment, pâte que l'on pétrit fort dure, que l'on sale légèrement, et à laquelle on ajoute quelquefois quelques pincées de safran en poudre, et qu'ensuite on transforme en cylindres contournés, plus ou moins gros, ou en rubans, par le moyen d'une presse percée de trous.

Le *macaroni*, le *kagne*, le *lasagne* et le *patre*, ne sont que des espèces de *vermicelle.*

VERMICULAIRE, adj. du latin *vermiculus*, vermisseau : qui a du rapport aux petits vers.

(*Anat.*) On dit l'*appendice vermiculaire du cæcum ; les éminences vermiculaires du cervelet ; le mouvement vermiculaire des intestins.*

VERMICULANT, TE, adj. du lat. *vermiculus*, petit ver.

(*Méd.*) Il se dit d'une espèce de pouls semblable au mouvement ondoyant des vers qui rampent.

VERMIFUGE, adj. et s. m. du lat. *vermis*, ver, et de *fugo*, chasser : qui chasse les vers.

(*Méd.*) Il se dit des remèdes qui font mourir les vers et les chassent hors du corps. C'est la même chose qu'ANTHELMENTIQUE. *V.* ce mot.

VERMINEUX, SE, adj. du lat. *vermis*, ver.

(*Méd.*) Epithète que l'on donne aux substances ou aux corps dans lesquels se sont engendrés des vers.

VERMOULU, UE, adj. du lat. *vermis*, ver, et de *malo*, moudre, *quasi vermibus molutus*, moulu par les vers ; qui est rongé par les vers ; qui est plein de vers.

VERNIER, s. m. nom d'homme.

(*Astron.*) Espèce de division que l'on emploie dans les instrumens, pour subdiviser les degrés et distinguer facilement les minutes et les secondes. Elle est ainsi appelée du nom de son inventeur. Pierre Vernier, châtelain de Dornans, en Franche-Comté qui la publia dans un petit ouvrage imprimé à Bruxelles en 1631, intitulé *la construction, l'usage et les propriétés du cadran nouveau.* On l'appeloit ci-devant *nonius*, quoique Nonius, n'en soit pas l'inventeur ; mais il en avoit imaginé une autre qui eut beaucoup de célébrité dans le tems.

VERNIS, s. m. du latin barbare *vernix*, la gomme du genièvre.

(*Technol.*) On donne ce nom dans les arts, à toute matière liquide, appliquée par couches à la surface des corps, et qui a la propriété, après sa dessication, de les garantir des influences de l'air et de l'eau, et de les rendre luisans, sans détruire leur poli et sans masquer ni altérer leurs couleurs.

Les Chinois et les Japonois, ont fait usage du *vernis* très-long-tems avant nous. Les missionnaires envoyés en Chine, furent les premiers qui, dans le 15e. siècle, donnèrent une connoissance confuse du *vernis* dont on se servoit en ce pays.

Dans le dix-septième siècle, les pères Martino, Martini et Kircher, en parlèrent avec plus de détail, et le premier françois qui mit à profit les notions encore vagues de ces missionnaires, fut le père Jamart, hermite, qui composa un *vernis* différent, il est vrai de celui de la Chine, mais qui passa pour tel et fut très-recherché. Dès qu'il en eut publié la composition, beaucoup de particuliers cherchèrent à le perfectionner et à en composer de nouveaux, au moyen des différentes combinaisons des gommes, des résines, des bitumes, etc. Enfin le père d'Incarville, nous apprit que le *vernis* employé par les Chinois, à couvrir les lambris, les planchers de leurs maisons,

sons, et la plupart de leurs meubles, étoit produit par un arbre qu'ils appeloient *tsichou* ou *tsi-chu*, ce qui signifie arbre du *vernis*. Les botanistes n'ont pas su d'abord à quel genre de plantes appartenoit cet arbre, mais il est aujourd'hui reconnu que c'est l'*augie* ou une espèce de *badanier*. Le *vernis* du Japon provient d'un *sumac*.

Le *vernis* doit être inattaquable par l'eau, transparent et durable; il doit s'étendre facilement, sécher de même, et ne laisser, lorsqu'il est sec, ni aucun pore, ni écaille. Or, les résines et les bitumes réunissent ces propriétés; ce sont ces matières aussi qui font la base des *vernis*; mais il faut les disposer à ces usages en les dissolvant, en les divisant le plus qu'il est possible, et en les combinant de manière que les vices de celles qui sont sujettes à s'écailler, soient corrigés par d'autres.

On peut, dit Chaptal, dissoudre les résines par trois agens: par l'huile fixe, par l'huile volatile, et par l'alcohol.

On distingue en général deux sortes de *vernis*; les uns qu'on appelle *vernis dessicatifs*, parce qu'ils se sèchent promptement; et les autres qu'on nomme *vernis gras*.

Les *vernis dessicatifs* sont composés de matières résineuses tenues en dissolution par l'alcohol. Lorsqu'on applique ces *vernis*, l'alcohol s'évapore promptement, et laisse les substances résineuses sous la forme d'un enduit brillant comme une glace; mais ces *vernis* se dessèchent considérablement à l'air, et se fendent ou se gercent, inconvénient auquel ne sont point exposés les *vernis gras*.

Les *vernis gras* se font en dissolvant dans des huiles, à l'aide du feu, les bitumes ou résines sur lesquels l'alcohol n'a point d'action. Ces *vernis* ne sont pas sujets à être altérés par l'eau, comme le sont les *vernis* à l'alcohol, mais le plus ordinairement ils sont colorés, et se sèchent plus difficilement.

VÉROLE, s. f. du latin barbare *variola*, formé de *varius*, tacheté, moucheté, marqueté, ou de *vari*, mot employé par les Latins pour signifier les taches, les boutons qui viennent au visage.

(*Méd.*) Nom qui sert à désigner deux sortes de maladies bien différentes: la *petite vérole* et la *grosse vérole*.

La *petite vérole* est un genre de maladie inflammatoire, exanthémateuse, le plus souvent épidémique, dont l'éruption consiste en pustules phlegmoneuses, qui tendent à la suppuration, et qui acquièrent la grandeur d'un poids.

On a tout lieu de présumer que la *petite vérole* a été inconnue aux Grecs et aux Romains, puisqu'aucun médecin de ce tems-là ne nous en a laissé la description, à moins qu'ils n'aient regardé ces éruptions comme un vice accessoire à la fièvre, et qu'ils ne les aient confondues avec d'autres fièvres éruptives, dont ils nous parlent. Ce qu'il y a de certain, c'est que les Arabes sont les premiers qui nous en aient donné une histoire distincte et détaillée. Rhasès est celui d'entr'eux qui en a le mieux traité. Il ne parle jamais que d'après l'observation de la nature: la description qu'il donne de la *petite vérole* est si fidelle, que depuis le tems de ce fameux médecin jusqu'à ce moment, on n'a presque rien découvert de nouveau à ajouter à la bonne pratique des Arabes.

On croit que cette maladie a eu son origine en Ethiopie; qu'elle parut pour la première fois en Arabie, l'année de la naissance de Mahomet; qu'elle fut transportée d'Asie en Europe du tems des croisades, et qu'elle a passé d'Europe en Amérique, lors de la conquête du Pérou par Fernand Cortez. *Voy.* INOCULATION, VACCINE.

Grosse vérole, ou *maladie vénérienne*, ou *mal napolitain*, ou *mal françois*; c'est une maladie contagieuse, transmise par voie de génération, ou qui vient à la suite d'un commerce impur, et dont la présence se manifeste par des excroissances, des boutons, des excoriations ou des ulcères, aux parties qui ont été exposées au contact immédiat du virus.

L'origine de la *vérole* n'est pas fort connue. C'est une tradition com-

mune que la maladie vénérienne parut, pour la première fois, dans l'armée françoise qui étoit campée devant Naples ; de là vient que les François l'appellent *maladie de Naples*, et les Italiens, *mal françois ;* mais l'opinion la plus généralement reçue des plus habiles médecins, est que la maladie vénérienne vient originairement des Indes occidentales, et que les Espagnols l'apportèrent des îles de l'Amérique, où elle étoit fort commune avant que ces peuples y eussent jamais mis le pied.

La nature du virus vénérien n'est pas plus connue que son origine ; ce qu'il y a de mieux connu, c'est que la *vérole* est une maladie contagieuse, entretenue et propagée par un virus ou un venin qui gâte la masse des humeurs, et leur fait prendre son même caractère.

La véritable méthode de guérir la *vérole* fut long-tems ignorée. Enfin l'analogie de plusieurs symptômes de ce mal, avec ceux de beaucoup de maladies de la peau, l'efficacité du mercure dans ces dernières, firent soupçonner aux médecins que ce minéral pourroit bien convenir à la maladie vénérienne. Bérenger de Carpi, fut, à ce qu'on croit, le premier qui l'employa ; il eut un grand nombre d'imitateurs. On ne l'administra d'abord qu'extérieurement sous la forme de frictions ; mais bientôt les lumières de la chimie firent découvrir de nouvelles routes.

VERRE, s. m. du lat. *vitrum.*

(*Technol.*) Composition dure, fragile, entrant en fusion au feu, brillante et unie dans la fracture, et préparée par la fusion de sable, de pierres vitrifiables, et de sel alkali ou d'oxides métalliques.

L'usage du *verre* est de la plus haute antiquité ; il en est parlé dans les livres de Moïse et de Job ; mais il avoit différens noms que les traducteurs et les commentateurs ont rendus par les mots de *pierre précieuse*, *pierre transparente*, crystal, miroir, diamant, verre diaphane et glace, à cause de sa ressemblance avec l'eau congelée.

Aristote demande pourquoi nous voyons au travers du verre, et pourquoi le verre ne peut se plier. Ces problèmes sont un des monumens les plus anciens de l'existence du *verre*. On peut en placer la découverte au tems de l'invention des briques et de la poterie ; car lorsqu'on met le feu à un fourneau à briques ou à poterie, il y a presque toujours quelques endroits qui sont convertis en *verre*.

Lucrèce est le premier poëte latin qui ait parlé du *verre* et de sa transparence ; et Pline prétend que Sidon est la première ville qui ait été fameuse par sa verrerie. Suivant le même auteur, ce fut sous Tibère, que l'on commença à faire du *verre* à Rome. Un des trois ordres qui composoient le théâtre de l'Edile Scaurus, étoit de *verre*, ainsi que plusieurs colonnes d'un temple situé dans l'île d'Aradus, et le globe céleste inventé par Archimède. Sous Néron, on trouva le secret de faire des vases et des coupes de *verre* aussi transparent que le crystal de roche ; enfin, les anciens savoient peindre le *verre*, et ils en formèrent les urnes dans lesquelles ils recueilloient les larmes que la douleur leur faisoit répandre.

On ne peut révoquer en doute la plupart de ces faits ; mais ils ne prouvent pas que le *verre* ait atteint dans ces tems reculés, le degré de perfection qu'il a présentement.

Il n'appartenoit qu'à la chimie de soumettre sa composition et sa fusion à des règles constantes, d'étendre son usage, de multiplier ses formes, de doubler sa valeur et d'augmenter son éclat.

L'art de faire le *verre* est un des plus beaux présens que la chimie ait fait aux hommes. Il nous fournit les vases les plus propres, les plus commodes et les plus agréables ; il nous procure les moyens de nous mettre à l'abri des injures de l'air, sans nous priver des avantages de la lumière. La conservation d'une infinité de liqueurs lui est due. C'est par son secours que nous remédions aux défauts de notre vue, ou que nous réparons les ravages que le nombre des années y produit. L'astronomie doit au *verre* ses plus grands progrès ; l'usage des grandes lunettes a perfectionné la connois-

sance du ciel, fait découvrir de nouvelles planètes, de nouvelles étoiles, de nouveaux mondes entièrement inconnus à l'antiquité. Les lunettes sont également utiles pour la navigation, pour la guerre, et dans tous les cas où il est bon de découvrir les objets de fort loin.

La physique expérimentale ne doit pas moins à l'invention du *verre*. Sans le *verre* on ignoreroit peut-être encore une infinité de phénomènes.

(*Optique*) *Verre à facettes*; c'est un *verre* plan d'un côté et composé, de l'autre côté, de plusieurs surfaces planes, inclinées les unes aux autres: ce *verre* fait voir l'image d'un objet qu'on regarde au travers, autant de fois qu'il y a de surfaces planes sur son côté taillé à facettes.

Verre ardent; c'est un *verre* convexe des deux côtés et qui a la propriété de rassembler les rayons du soleil en un petit espace, que l'on appelle foyer.

Tous les *verres* convexes sont capables de produire cet effet et beaucoup d'autres, en tout ou en partie; mais strictement parlant, on ne donne ce nom qu'à ceux qui sont capables de le produire et même en grand.

Verre concave; c'est un *verre* creusé en portion de sphère. Ces sortes de *verres* sont ou concaves des deux côtés, ou concaves d'un côté et plans de l'autre. Les *verres* concaves ont la propriété de disperser les rayons de lumière, c'est-à-dire, de rendre divergens, les rayons qui sont parallèles, d'augmenter la divergence des rayons déjà divergens, et de diminuer pour le moins la convergence des rayons convergens; aussi ces *verres* produisent-ils trois effets remarquables:

1°. Ils font voir les objets plus petits qu'ils ne sont;

2°. Ils font voir l'objet plus près qu'à la vue simple.

3°. Ils font voir l'objet avec moins de clarté.

Verre convexe; c'est un *verre* formé de deux segmens de sphère, appliqués l'un à l'autre par leur plan.

Les *verres* convexes ont la propriété de réunir les rayons de lumière qui les traversent, c'est-à-dire, qu'ils rendent convergens les corps parallèles, qu'ils augmentent la convergence des rayons déjà convergens, et que pour le moins, ils diminuent la divergence des rayons divergens. Un *verre* convexe est la même chose qu'une lentille, et produit les mêmes effets.

Verre lenticulaire; c'est un *verre* qui a la forme d'une lentille. C'est la même chose qu'un *verre* convexe ou une lentille. Les *verres* de lunettes sont de cette espèce.

Verre plan concave; c'est un *verre* creusé en portion de sphère, mais d'un côté seulement, et plan de l'autre. Les *verres plans concaves* produisent les mêmes effets que les *verres concaves* des deux côtés, mais à courbures égales, leurs effets sont moitié moindres que ceux des *verres concaves*.

Verres plan-convexes; c'est un *verre* formé d'un segment de sphère; ce *verre* est donc convexe d'un côté et plan de l'autre, ce qui l'a fait nommer *plan-convexe*.

Les *verres plan-convexes* produisent les mêmes effets que les *verres* convexes des deux côtés; mais à courbures égales, leurs effets sont moitié moindres que ceux des *verres* convexes.

(*Minéral.*) *Verre de Moscovie*; on a donné ce nom au mica en grandes lames, qu'on trouve dans quelques montagnes granitiques de la Russie septentrionale et sur-tout en Sibérie. Cette dénomination très-impropre, quant à la nature de cette substance minérale, vient de ce qu'elle est employée au lieu de *verre* pour les carreaux de fenêtres.

On a beaucoup exagéré leur grandeur; ceux qu'on emploie n'ont guère plus de neuf pouces sur six; on en fait usage pour les fenêtres des vaisseaux de guerre, parce qu'ils ont l'avantage de ne pas se briser par l'explosion du canon.

Verre de volcan; c'est une matière complétement vitrifiée que rejetent plusieurs volcans. C'est communément une espèce d'émail noirâtre ou vert, ou de différentes couleurs, il est plus dur que l'émail artificiel, et communément il fait feu contre l'acier.

(*Musique*) *Musique de verres*; cette musique qui n'est connue en

France que depuis 1765, est de l'invention du docteur Franklin ; et l'instrument nommé *harmonica*, est une boîte carrée, dans laquelle sont attachés plusieurs *verres* ronds de différens diamètres, et dans lesquels on met de l'eau en différentes quantités. En passant le doigt mouillé sur les bords de ces *verres*, on en tire des sons mélodieux, et semblables à ceux que les Persans produisent en frappant sur sept coupes de porcelaine remplies d'eau, avec des baguettes d'ivoire ou d'ébène. *Voy.* HARMONICA.

(*Peinture*) *Peinture sur verre ;* c'est une idée assez généralement répandue que l'art de peindre sur *verre*, tel qu'on l'exerça dans le moyen âge, est entièrement perdu ; et malgré le traité de Leviel, il y a encore des personnes qui persistent à croire que les procédés employés de nos jours, sont des procédés modernes, et nullement ceux usités, il y a quatre ou cinq cents ans.

Les François prétendent que ce fut d'un peintre de Marseille, qui travailloit à Rome vers l'an 1509, sous Jules II, que les Italiens apprirent cette peinture. Quoi qu'il en soit de son origine, cet art est fort déchu de l'estime dont il jouissoit en France, vers le onzième siècle, tems où il étoit au plus haut degré de splendeur. A présent l'Angleterre est la seule partie de l'Europe où la peinture sur *verre* soit pratiquée avec succès, parce que le goût de l'architecture gothique s'y est conservé au point qu'il y a des particuliers qui sacrifient des sommes énormes pour ériger des fabriques dignes du quatorzième siècle.

Jarvis a fait de très-beaux vitraux, d'après les dessins de feu le chevalier Reynolds, pour la chapelle de Windsor. Cet habile artiste a suivi les procédés de Leviel ; mais l'expérience lui a suggéré plusieurs changemens et modifications de ses procédés. Les bases de toutes les couleurs employées à peindre sur *verre* sont des substances métalliques oxidées ; et toutes les modifications, les mélanges, les calcinations, etc. que l'on conseilla jadis comme indispensables pour le succès des couleurs, ne doivent être attribuées qu'à l'état de la science à l'époque où les anciens auteurs ont publié leurs ouvrages ; aujourd'hui, il faut une marche plus claire et moins mystérieuse.

Les ouvrages déjà publiés, et surtout le traité de Leviel, donnent d'excellens conseils pour le travail du peintre et les précautions qu'il doit prendre. Rien ne ressemble plus à la gravure en manière noire, que l'opération du peintre sur verre. Consultez, pour les détails, le *traité de Leviel*, et le n°. 34 des *Annales des arts et manuf. d'Oreilly*.

VERRUE, s. f. du lat. *verruca*.

(*Méd.*) On donne ce nom à une petite excroissance charnue, dure, indolente, élevée sur la peau comme un petit pois.

VERS, s. m. du latin *versus*, *versûs*.

(*Poésie*) Paroles mesurées et cadencées, d'après des règles fixes.

Par le mot *vers*, on entend le style poétique astreint aux règles de la versification. Si vous n'avez que la première de ces deux parties, votre discours sera élevé, nombreux, plein d'images, vous serez poëte si vous le voulez, mais vous ne ferez pas des vers.

Si vous soumettez un style prosaïque aux règles de la versification, vous nous donnerez des lignes qui auront tous les compartimens du *vers ;* mais qui ne seront que de la prose.

Mais on voit des *vers* qui ont la rime, l'hémistiche, le nombre de pieds, certaines figures, certains tours poétiques, de la noblesse même et de la douceur, et qui cependant n'ont point cette saveur que l'on goûte dans les bons *vers*. Quel est donc le principe qui établit le caractère général du *vers ?* On a cru que c'étoit l'inversion, et l'on s'est trompé : l'inversion est un assaisonnement qu'on donne à la prose aussi bien qu'à la poésie. Prenez toutes les qualités qui peuvent rendre une phrase prosaïque plus parfaite dans quelque genre que ce soit, portez-les à un point plus élevé, ajoutez-y quelques traits qui fassent sortir le style du ton ordinaire, même le plus accompli ; joignez-y les mesures, les rimes, des figures éclatantes

et lumineuses, des inversions préparées et menagées dans un juste degré de liberté : en un mot, que la phrase cesse d'être commune dans son genre, et qu'elle soit soumise aux règles de la versification, vous aurez des *vers*. C'est par le goût qu'on juge de la bonté des *vers* : ce goût quand il est exercé, ne s'y trompe jamais, et il suffit pour quiconque lit ou fait des *vers*. *Voy.* POÉSIE, RIME.

VERSE, adj. du lat. *verto*, *versum*, ou de *verso*, *versatum*, tourner, retourner.

(*Géom.*) *Sinus-verse*; le *sinus-verse* d'un arc est la partie du diamètre qui passe par une extrémité de l'arc, comprise entre cette extrémité et la perpendiculaire, qui tombe sur le diamètre de l'autre extrémité de l'arc. Le *sinus-verse* d'un arc est donc l'excès du rayon sur le co-sinus.

VERSEAU, s. m. contraction de *verseur d'eau*, ou *verse eau*, en latin *aquarius*, ou *aquarium*, aiguière, réservoir d'eau.

(*Astron.*) Onzième signe du zodiaque, ainsi appelé de la saison des pluies qui ont lieu dans l'Europe à l'entrée de l'hiver.

(*Hydraul.*) Le *verseau*, dit le poëte Manilius, est un signe qui, penché sur son urne, en fait sortir des torrens impétueux, et influe sur les avantages que nous procure la conduite des eaux. C'est à lui que nous devons l'art de connoître les sources cachées dans le sein de la terre, et c'est lui qui nous apprend à les élever à sa surface, et à les élancer vers les cieux où elles semblent se mêler avec les astres. Ainsi, l'hydraulique étoit connue des anciens, et ce n'est point au siècle de Louis XIV qu'on doit l'art des eaux jaillissantes, comme M. Perrault l'a imaginé.

VERSET, s. m. diminutif de *vers*, en lat. *versus*, *versiculus*.

(*Bibliologie*) Les cinq livres de la loi furent anciennement partagés en cinquante-quatre sections, et chaque section fut divisée en versets. Esdras passe pour être l'auteur de cette division, qui vraisemblablement fut imaginée pour l'usage des interprètes chaldéens. En effet, quand l'hébreu cessa d'être la langue vulgaire des Juifs, et que le chaldéen eut pris sa place, ce qui arriva au retour de la captivité de Babylone, on lisoit d'abord au peuple l'original hébreux, ensuite un interprète le traduisoit en chaldéen, afin que tout le monde l'entendît parfaitement, et cela se faisoit à chaque période, ou verset.

VERSIFICATION, du lat. *versus*, vers, et de *facio*, faire : l'action de faire des vers, manière de tourner les vers.

(*Poésie*) La *versification* n'a pour objet que le mécanisme des vers; c'est l'art de les construire, relativement à la qualité et à la place des sons; et la *versification françoise* est l'art de la structure et de l'arrangement des vers françois.

Il semble que les poëtes de tous les pays devroient être assujettis à des règles communes, puisqu'ils peignent tous un même objet, qui est la belle nature; que cet objet se ressemble par-tout, et que les couleurs du tableau doivent toujours être conformes à celles de l'original; mais les différences qui se trouvent entre le génie, la marche, l'ordre de construction et les propriétés des idiômes dont les peuples se servent, ont dû donner des caractères bien variés aux expressions de nos idées et de nos sentimens. Certains peuples ont dû avoir dans leur langue des beautés dont d'autres langues n'étoient pas susceptibles. Ici, la continuité des sons a quelque chose de plus rapide et de plus coulant; là, on trouve plus de force et plus de nerf; ailleurs, plus de noblesse et d'harmonie, ou plus d'aisance et de variété. Les uns auront racheté certains agrémens qui leur manquoient par d'autres qu'on ne retrouve point chez leurs voisins. Peut-être même l'habitude nous aura-t-elle fait prendre pour des beautés ce qui ne devroit être considéré que comme des vices. La rigueur de certaines règles aura peut-être donné un air de prix et d'importance à leur objet. La *versification* a donc des principes généraux, qui sont communs à toutes les langues, et des règles qui sont particulières à chacune. La peinture vraie de l'objet, l'expression et la force des termes,

l'application des figures, la clarté, l'aisance, l'harmonie, le nombre, tout cela est de tous les pays et de toutes les langues; mais ceux-ci y parviennent par une route, et ceux-là par une autre, parce que les entraves et la gêne auxquelles on est assujetti par l'idiome dont on se sert, varient autant que ces idiomes eux-mêmes. Les Latins avoient, pour le mécanisme de leurs vers, l'espèce, le nombre et la disposition de leurs pieds. Les François ont ordonné, pour leurs vers, le nombre des syllabes, mais sans rien statuer pour la quantité; seulement ils y ont ajouté la rime, que les Latins n'avoient pas; comme s'ils avoient voulu par là compenser une beauté par une autre.

Chez les anciens la rime n'étoit connue que dans la prose. Ils avoient fait un ornement du style, de donner quelquefois la même désinence à deux membres de période, et on appeloit cette figure de mots, *similiter cadens, similiter desinens.* Ils se plaisoient aussi quelquefois à faire rimer les deux *hémistiches* du vers pentamètre et de l'asclépiade.

Dans la basse latinité, lorsqu'on abandonna le vers métrique, c'est-à-dire, le vers régulièrement mesuré, pour le vers rhythmique, beaucoup plus facile, parce que la prosodie n'y étoit pas observée, et qu'il suffisoit d'en compter les syllabes sans nul égard à leur valeur, les poëtes sentirent que des vers privés de nombre avoient besoin d'être relevés par l'agrément des consonnances: de là, l'usage de la rime introduit dans les langues modernes, adopté par les Provençaux, les Italiens, les François, et par-tout le reste de l'Europe. *V.* RIME, CÉSURE.

VERSO, s. m. Terme emprunté du latin, fait de *vertere*, tourner.

(*Bibliogr.*) La seconde page d'un feuillet, celle qu'on trouve après avoir tourné le feuillet. Il est opposé à *recto*, sous-entendu *folio*, qui est la page qui se présente d'abord.

VERT ou VERD, VERTE, adj. du latin *viridis*, qui est de la couleur des herbes et de la feuille des arbres.

(*Physique*) L'une des sept couleurs primitives dont la lumière est composée, c'est la quatrième en commençant à compter par la plus forte, ou, ce qui est la même chose, par la moins réfrangible. *Voyez* COULEURS.

Les corps qui nous paroissent *verts*, ne nous paroissent tels que parce que leur surface réfléchit les rayons *verts* en beaucoup plus grande abondance que les autres.

(*Minéral.*) *Vert de Brunswick;* c'est une couleur dont la préparation est due à M. Kasteleyn. Ce *vert* dont la consommation est très-considérable, tant pour la peinture à l'huile, que pour l'impression des papiers à meubles, se prépare en arrosant des coupures de cuivre d'une solution de muriate d'ammoniac dans des vases fermés.

Trois parties de muriate d'ammoniac dissolvent deux parties de cuivre, et il en provient six parties de couleur. Ce beau *vert* porte en Hollande le nom de *vert de Pise.* On le falsifie presque toujours avec de la céruse.

Vert-de gris; c'est un oxide de cuivre formé par l'acide acéteux. On le préparoit autrefois en très grande quantité à Montpellier; mais aujourd'hui on le prépare dans beaucoup de pays vignobles. Pour cela, on dispose des lames de cuivre d'une largeur proportionnée au vase dans lequel on opère; on les recouvre de marc de raisin; le tout arrangé couche par couche, on l'arrose avec de la vinasse ou du mauvais vin fait avec le marc de raisin fermenté. Lorsque le cuivre est suffisamment oxidé par la décomposition de l'acide acéteux, on le ratisse et on le met dans des vessies, pour le livrer au commerce.

Vert de montagne; c'est du cuivre carbonnaté, vert natif, mélangé de matières terreuses qui lui donnent une couleur pâle.

Vert antique ou *vert d'Egypte;* c'est un marbre brèche, composé de petites masses d'une belle couleur *vert d'émeraude.* Les quatre superbes colonnes qui décorent le salon du Laocoon, dans le musée Napoléon, sont des colonnes de marbre de *vert antique.*

On trouve un marbre semblable

dans les montagnes des environs de Carare, sur la côte de Toscane, près de la côte de Gênes.

Vert d'azur; quelques naturalistes ont donné ce nom au *vert* de montagne ou carbonate de cuivre *vert*, lorsqu'il se trouve mêlé avec l'azur de cuivre compacte ou pierre d'Arménie, qui est un carbonate de cuivre bleu.

Vert campan; c'est un marbre primitif qu'on tire de la vallée de Campan, dans les Pyrénées.

Vert de Corse, en italien *verde di Corsica;* c'est une roche primitive formée d'un mélange de smaragdite et de jade limanite. Cette roche se trouve dans les montagnes de Serpentine, et d'autres pierres magnésiennes de l'île de Corse; on en fait des tables de la plus grande beauté.

VERTÈBRE, s. f. du lat. *vertebra*, fait du latin *vertere*, tourner, à cause que c'est par le moyen des *vertèbres* que le corps tourne.

(*Anat.*) Les *vertèbres* sont les os qui composent la colonne de l'épine dorsale chez l'homme, les quadrupèdes, les cétacés, les oiseaux, les reptiles les serpens et les poissons. C'est aussi à cause de ce caractère que plusieurs naturalistes les ont nommés *animaux vertébrés*, pour les distinguer des mollusques, des coquillages, des insectes, des vers et des zoophytes qui, n'ayant point de colonne *vertébrale* et de squelette osseux intérieur, sont appelés pour cela *animaux invertébrés*.

De *vertèbre*, les anatomistes ont fait *vertébrales*, pour désigner tout ce qui appartient aux *vertèbres: les artères vertébrales; les ligamens vertébraux.*

VERTÉBRITES, s. f. du latin *vertebra*, vertèbre, et du grec λίθος (*lithos*), pierre: vertèbre pétrifiée.

(*Minéral.*) On a quelquefois donné ce nom aux *vertèbres fossiles.*

Les *vertèbres fossiles* se trouvent plus fréquemment que les autres parties des animaux, parce que leur forme raccourcie les rend moins sujettes à être brisées. On a trouvé plusieurs fois en Sibérie des vertèbres d'éléphans. On voit beaucoup de vertèbres de crocodiles dans la montagne de Saint-Pierre de Maëstricht.

VERTEX, s. m. Mot latin qui signifie haut, sommet, faîte.

(*Anat.*) Il se dit du sommet de la tête.

VERTICAL, LE, adj. du latin *vertex*, sommet: qui a rapport au sommet.

(*Géom.*) *Vertical* se dit en général de ce qui est perpendiculaire à l'horizon, parce qu'une ligne tirée par le sommet de notre tête et par la plante de nos pieds, est toujours perpendiculaire à l'horizon.

(*Astron.*) *Cercle vertical;* c'est un grand cercle de la sphère passant par le zénith, par le nadir, et par un autre point de la surface de la sphère.

L'usage des *cercles verticaux* est de mesurer la hauteur des astres et leur distance au zénith, et de mesurer les azimuths et les amplitudes ortives et occases, par la distance de ces cercles au méridien, etc.

Premier vertical; c'est celui qui coupe perpendiculairement le méridien; il passe par les points d'orient et d'occident.

Ligne verticale ou *ligne aplomb;* c'est celle qui va du zénith au nadir, et qui se dirige vers le centre de la terre ou perpendiculairement à la surface. Elle est marquée par un fil auquel on suspend un poids.

Cadran vertical; c'est un cadran solaire fait sur un plan *vertical* ou perpendiculaire à l'horizon.

Point vertical; c'est le zénith.

Astre vertical; c'est celui qui passe au zénith d'un lieu.

VERTICALITÉ, s. f. du latin *vertex*, *verticis*, sommet, et d'*habilitas*, habileté, propriété.

(*Mécan.*) Situation d'une chose placée verticalement.

VERTICITÉ, s. f. du lat. *vertex*, *verticis*, sommet.

(*Physique*) Faculté qu'a un corps de tendre vers un côté plutôt que vers un autre. La *verticité* de l'aiguille aimantée est la faculté qu'elle a de tendre du nord au sud.

VERTICILLE, s. m. du latin *verticillus*, espèce d'anneau qui entoure les branches des arbres.

(*Botan.*) Assemblage de feuilles ou de fleurs disposées autour d'une tige, à la manière des vertèbres, d'où il tire son nom.

VERTIGE, s. m. du lat. *vertigo*, fait de *vertere*, tourner.

(*Méd.*) Maladie du cerveau, dans laquelle il semble que tous les objets tournent, et qu'on tourne soi-même. Il y a deux espèces ou deux degrés de *vertige*, l'un simple, l'autre ténébreux. Le simple ne consiste que dans un tournoiement apparent des objets externes, sans que la vue en soit obscurcie. Le *ténébreux*, appelé autrement SCOTOMIE, est celui dans lequel, non-seulement le malade s'imagine que tout ce qu'il voit autour de lui tourne, mais aussi ses yeux s'obscurcissent, comme s'ils étoient couverts de nuages, et il tombe par terre avec des palpitations de cœur. Ce *vertige* est ordinairement l'avant-coureur de l'épilepsie ou de l'apoplexie.

VÉSICATION, s. f. du latin *vesica*, vessie, et d'*ago*, faire: l'action de produire des vessies.

(*Chirurgie*) Naissance des cloches ou vésicules qui se forment après une brûlure de feu ou d'eau chaude.

Vésication se dit aussi de l'effet des remèdes vésicatoires.

VÉSICATOIRE, s. m. du latin *vesicatorium*, fait de *vesica*, vessie.

(*Chirurgie*) Remède topique qui ulcère la peau et fait élever des vessies pleines de sérosités. On l'appelle aussi ÉPIPASTIQUE. Les cantharides sont ordinairement la base des *vésicatoires*.

VÉSICULE, s. f. du latin *vesicula*, diminut. de *vesica*, vessie: petite vessie.

(*Anat.*) *Vésicule* se dit souvent de la poche qui contient le fiel, qu'on appelle *vésicule* du fiel.

Il se dit aussi des *vésicules* séminales, qui sont des corps mous, blanchâtres, noueux, situés obliquement entre le *rectum* et la partie inférieure de la vessie.

(*Ichtyologie*) *Vésicule aérienne*; c'est un organe placé sous la colonne vertébrale de la plupart des poissons, et qui contient de l'air destiné à les rendre plus ou moins légers, selon qu'ils veulent monter ou descendre.

VESSIE, s. f. du lat. *vesica*.

(*Anat.*) Réservoir membraneux dans lequel se dépose l'urine. La vessie est une espèce de poche ou bouteille membraneuse et charnue, capable de dilatation et de resserrement, située au bas de l'abdomen, immédiatement derrière la symphyse des os pubis, vis-à-vis l'intestin *rectum*.

VESTALE, s. f. de *Vesta*, nom d'une divinité des anciens.

(*Hist. rom.*) Les Romains donnoient ce nom à des vierges consacrées à la déesse *Vesta*.

Ces prêtresses, dont l'ordre venoit originairement d'Albe, furent établies à Rome par Numa Pompilius. Ce législateur n'en avoit d'abord institué que quatre: Servius Tullius, suivant Plutarque, ou Tarquin l'ancien, suivant Valère Maxime, et Denis d'Halicarnasse, en ajouta deux.

L'occupation la plus importante des *vestales*, étoit la garde du feu sacré. Ce feu devoit être entretenu jour et nuit; la superstition avoit attaché les conséquences les plus terribles à son extinction, et la *vestale* qui l'avoit occasionnée, étoit punie du fouet par le souverain pontife.

Les *vestales* qui avoient violé la virginité, recevoient un châtiment bien plus sévère que celles qui avoient laissé éteindre le feu sacré. Numa les condamna à être lapidées. Festus rapporte une autre loi postérieure, qui ordonnoit qu'on leur tranchât la tête. On croit que Tarquin l'ancien est le premier qui établit l'usage de les enterrer toutes vives; du moins c'est sous son règne que ce supplice a eu lieu pour la première fois, et c'a été depuis la punition des *vestales* infidelles à leurs vœux.

L'ordre des *vestales* dura environ onze cents ans. Il se maintint longtems dans un état de lustre et de splendeur. Du tems des empereurs, il étoit à son plus haut degré d'élévation. Il subsista encore quelque tems sous les princes chrétiens, et paroit n'avoir été aboli qu'en 389, lorsque Théodose fit fermer tous les temples des faux dieux.

VESTIAIRE, s. m. du lat. *ves-*

tiarium, dérivé de *vestis*, habit.

(*Hist. anc.*) C'étoit, dans l'empire grec, celui qui avoit soin des habits de l'empereur, le maître de la garde-robe. Mais *vestiaire*, chez les Romains, n'étoit qu'un marchand d'habits, ou un tailleur.

Vestiaire se dit aujourd'hui du lieu où sont les habits.

VESTIBULE, s. m. du latin *vestibulum*, composé, suivant Martinius, de *vesta* et de *stabulum*, parce que le devant d'une maison étoit dédiée à la déesse *Vesta*, et, suivant Daviler, de *vestis* et d'*ambulo*, parce que c'étoit dans le *vestibule* que l'on commençoit à laisser traîner les robes.

(*Architecture*) Entrée dans un bâtiment, espace, lieu couvert qui est au devant des salles, et au bas de l'escalier, pièce qui se présente la première à celui qui entre, et qui sert de passage pour aller aux autres.

(*Anatomie*) *Vestibule* se dit aussi, par analogie, de l'une des trois parties qui composent la portion la plus enfoncée de l'oreille interne, laquelle est connue sous le nom de labyrinthe; c'est celle de ces trois parties qui est située au milieu.

VÉSUVIENNE, s. f. du *mont Vésuve*.

(*Minéral.*) Substance minérale, ainsi nommée par Werner, parce qu'elle se trouve fréquemment dans les produits du mont Vésuve. La *vésuvienne* est d'une couleur brunâtre, tirant tantôt sur le rouge, et tantôt sur le vert. Elle est quelquefois transparente, mais plus souvent translucide sur les bords, et même tout-à-fait opaque.

VÉTÉRAN, s. m. du latin *veteranus*, augmentatif de *vetus*, *veteris*, ancien : vieux soldat.

(*Hist. romaine*) Un *vétéran*, dans la milice romaine, étoit un soldat qui avoit vieilli dans le service, qui avoit fait un certain nombre de campagnes, et qui avoit obtenu son congé et les récompenses dues à son service. Tous les Romains étant obligés de servir, on appeloit *tirones* ou *novicii* ceux qui faisoient leur première campagne; *veteres*, ceux qui avoient servi quelques années, et *veterani*, ceux qui avoient servi vingt ans.

(*Art milit.*) *Vétéran* se dit aujourd'hui des militaires qui, en considération de leurs années de service, ou pour quelqu'autre cause, ont été admis dans des compagnies sédentaires, nommées compagnies de *vétérans*.

VÉTÉRINAIRE, adj. et subst. du latin *veterinarius*; qui a soin des bêtes de somme, qui concerne les bêtes de somme, fait de *veterina*, *veterinorum*, bêtes de somme.

Art vétérinaire; c'est l'art de connoître la structure de tous les animaux utiles, comme chevaux, bœufs, vaches, moutons et brebis, leurs diverses maladies, et les moyens de les guérir.

Cette occupation, digne autrefois des plus grands hommes, ne fut pas inconnue aux Aristote, aux Varron, aux Columelle, etc.; mais les auteurs qui sont venus après eux auroient cru s'avilir, en consignant dans leurs écrits la pratique d'un art aussi intéressant; ils l'ont abandonné à la tradition, et cette tradition s'est si fort altérée dans le décours, qu'au bout de quelques siècles, elle n'étoit plus reconnoissable; l'art étoit tombé dans le mépris, et paroissoit entièrement oublié. Pour en faire revivre les préceptes, des magistrats ont obtenu l'établissement de plusieurs écoles vétérinaires; d'abord à Lyon, en 1762, et ensuite à Alfort, près Paris, en 1767. *Voy.* ÉCOLE VÉTÉRINAIRE.

VIAGER, ÈRE, adj. du vieux terme de coutume *viage*, qui signifie *vie*, en latin *vita* : qui dure pendant la vie; pension viagère.

VIBRATION, s. f. du latin *vibro*, lancer, darder, et d'*ago*, agir : l'action de lancer.

(*Physique*) Mouvement alternatif d'allée et de venue. Il n'y a que les corps élastiques qui soient susceptibles de *vibrations*. Il est de la nature de ces *vibrations*, soit qu'elles soient grandes, soit qu'elles soient petites, d'être achevées toutes dans des tems égaux, et elles seroient en effet parfaitement isochrones, si le ressort étoit parfait, et qu'il n'y eût ni frottement, ni résistance de milieu.

Vibration est aussi employé pour exprimer différens autres mouvemens réguliers et alternatifs. On suppose que les sensations se font par le moyen du mouvement de *vibration* des nerfs, qui part des objets extérieurs, et est continué jusqu'au cerveau. Newton suppose que les différens rayons de lumière font des *vibrations* de différentes vitesses, qui excitent les sensations des différentes couleurs, à proportion de leurs vitesses.

Suivant le même auteur, la chaleur n'est qu'un accident de lumière occasionné par les rayons qui excitent un mouvement de *vibration* dans un milieu subtil et éthéré, dont tous les corps sont pénétrés.

(*Musique*) *Vibration* se dit, en musique, des ébraulemens légers, mais sensibles, fréquens et successifs, qu'éprouve un corps sonore, lorsqu'il est en action et qu'il est sorti de son état de repos. Ces *vibrations*, communiquées à l'air, portent à l'oreille, par ce véhicule, la sensation du son; et ce son est grave ou aigu, selon que les *vibrations* sont plus ou moins fréquentes dans le même tems.

VICAIRE, s. m. du latin *vicarius, qui alterius vices gerit*: celui qui fait les fonctions d'un autre.

(*Hist. rom.*) *Vicaire*, dans l'empire romain, étoit un lieutenant que l'empereur envoyoit dans les provinces où il n'y avoit pas de gouverneur. L'Italie fut gouvernée par deux *vicaires*. L'un étoit le *vicaire* d'Italie, qui résidoit à Milan, et l'autre étoit le *vicaire* de la ville, qui résidoit à Rome.

(*Empire d'Allem.*) Le comte palatin du Rhin, ou le duc de Bavière et le duc de Saxe, sont les *vicaires* de l'Empire; mais ils ne font leurs fonctions qu'après la mort ou la démission de l'empereur, pendant l'interrègne, et en cas qu'il n'y ait point de roi des Romains.

(*Hist. eccléS.*) Le pape a aussi un *grand-vicaire* dans Rome, qui est un cardinal, depuis Pie IV.

Vicaire apostolique; c'est un titre que le pape confère à un ecclésiastique dans des pays infidèles ou hérétiques, pour veiller sur la religion.

Vicaire se dit particulièrement de ceux qui soulagent les évêques et les curés dans leurs fonctions.

VICE-VERSA (*et*) expression latine retenue en françois, et qui signifie *réciproquement*.

VICE-AMIRAL, s. m. *V.* AMIRAL.

VICOMTE, s. m. du lat. *vice comitis*, gen. de *comes*, qui remplace un comte.

(*Econom. politiq.*) Le mot *vicomte*, comme titre d'office, est très-ancien: cette institution remonte jusqu'au tems de la première race. Le titre de *vicomte* fut d'abord donné aux lieutenans ou vicaires des *comtes*, qui, chargés en même tems du commandement des armées et de l'administration de la justice, abandonnèrent cette dernière partie aux soins des *vicomtes*. Dans la suite, les ducs et les comtes s'étant appropriés leurs gouvernemens, qui n'étoient auparavant que de simples commissions, les *vicomtes* ne tardèrent point à suivre cet exemple, et leurs offices furent interdits de même que ceux des ducs et des comtes.

A l'époque de la révolution, les *vicomtes* étoient des seigneurs dont les terres étoient érigées en vicomtés, mais sans autorité ni juridiction.

(*Hist. d'Anglet.*) Les anciens *vicomtes* d'Angleterre étoient, comme en France, des officiers; leurs fonctions étoient les mêmes que celles des *shérifs*, avec cette seule différence que ceux-ci avoient une origine saxonne, et que ceux-là étoient une institution normande.

Les *vicomtes*, tels qu'ils existent aujourd'hui, datent du tems d'Henri VI; ils ont rang dans la chambre des pairs, après les comtes et avant les barons.

VIDE, s. m. et adj. de l'allemand *ode*, dont nous avons d'abord fait *woide*, ensuite *vuide*, et *vide*, espace qui n'est pas rempli de ce qui a coutume d'y être.

(*Physique*) Les physiciens entendent par *vide*, un espace dans lequel ils supposent qu'il n'y a aucun corps, ni solide, ni fluide, ce qui seroit un *vide absolu*. Il est impossible qu'il n'y ait pas quelques espaces *vides* de cette nature; les déplacemens nécessaires pour toutes

les espèces de mouvement semblent l'exiger. Mais ces espaces *vides* doivent être peu considérables : tous ces grands espaces que nous voyons, ainsi que tous ceux que des causes physiques nous empêchent de voir, sont en grande partie remplis de la matière de la lumière et de l'éther, ou matière subtile ; mais ces matières sont si prodigieusement rares, qu'elles résistent infiniment peu aux corps qui se meuvent dans leur sein, de sorte que ces corps paroissent se mouvoir avec autant de liberté que s'ils exerçoient leur mouvement dans le *vide*.

Vide de Boyle ; on appelle ainsi l'espèce de *vide* que l'on produit sous un récipient appliqué à la machine pneumatique, lorsqu'il en pompe l'air. Ce *vide* a pris le nom de *Boyle*, parce que ce physicien, aidé par Papin, a beaucoup perfectionné la machine pneumatique, inventée par Otto de Guerike.

Les principaux phénomènes observés dans le *vide*, sont que les corps les plus pesans et les plus légers y tombent également vite. Toute espèce de feu et de lumière s'éteint dans le *vide*.

La collision d'un caillou et de l'acier, ne donne point d'étincelle.

Le son ne se propage point.

Une fiole remplie d'air commun se brise.

Derham a trouvé que les animaux qui avoient deux ventricules et qui n'avoient point de trou ovale, mouroient en moins d'une demi-minute, dès la première exhaustion ; une taupe y meurt en une minute ; une chauve-souris en sept ou huit.

Les insectes comme les guêpes, abeilles, sauterelles, semblent morts au bout de deux minutes ; mais après avoir été même vingt-quatre heures dans le *vide*, ils revivent lorsqu'on les remet dans l'air libre.

La petite bière s'évente et perd son goût dans le *vide* ; l'eau tiède y bout très violemment.

VIDIAN, NE, adj. du lat. *vidianus*, fait de *Vidus Vidius*, nom d'un médecin de Florence.

(*Anat.*) Il se dit de ce qui a du rapport au conduit *vidius* ou ptérygoïdien.

L'artère *vidianne*, est une petite artère qui enfile ce conduit, et le nerf *vidian* est un rameau de la seconde branche de la cinquième paire.

VIERGE, s. f. et adj. du latin *virgo*, *virginis*, fille qui n'a jamais eu commerce avec un homme.

(*Astron.*) Vierge est le nom du sixième signe du zodiaque, dans lequel le soleil nous paroît entrer le 22 ou le 23 août.

(*Peinture*) *Teinte vierge ;* lorsque le peintre a empâté une partie de son tableau, il fond ou noie les teintes les unes dans les autres, pour en faire perdre à l'œil les différences, et en rendre les degrés insensibles ; mais ce travail fait perdre aux teintes de leur fraîcheur ; c'est alors que le peintre qui a la pratique du coloris, place de côté et d'autre des teintes, qu'on nomme *vierges*, parce qu'il ne les mélange plus sur son tableau. Il atteint à la perfection de cette pratique, si cette teinte, toute fraîche qu'elle est, n'est point dure, crue, tranchante, et si elle est du ton convenable à son plan, et à l'effet de la partie qu'elle enrichit par sa fraîcheur et par sa pureté.

Dans ce sens, les *teintes vierges* sont opposées aux *teintes sales*.

(*Agricult.*) Vierge se dit aussi d'une terre neuve et qui n'a point rapporté, comme celle des terrains où l'on fouille profondément.

VIGIE, s. f. de l'espagnol *vigia*, qui signifie sentinelle.

(*Marine*) On appelle *vigies* ou *roches qui veillent*, des sommets, des rochers ou des bancs de roches, ou de rocailles, isolés au milieu de la mer, et quelquefois même hors de vue des terres, à des distances considérables des côtes. Ces dangers sont d'autant plus à craindre pour les vaisseaux, que leur peu d'étendue, et leur médiocre élévation, ne permettent pas de les apercevoir de loin.

Les *vigies* sont marquées sur les cartes par une ou plusieurs croix.

On appelle *vigie* ou l'*homme en vigie*, un matin qui est monté sur la tête d'un mât ou sur une vergue de perroquet, pour découvrir au loin, en mer, s'il y a des vaisseaux à vue

et en faire le rapport, ou pour chercher la vue de terre.

Il se dit aussi dans les colonies d'Amérique, des sentinelles établies dans différens postes, sur les hauteurs le long des côtes, pour découvrir les vaisseaux qui passent en mer et en faire les signaux.

C'est aussi le nom de l'endroit ou sommet de montagne, où est établie une pareille sentinelle.

VIGILE, s. f. du latin *vigilia*, veille.

(*Lithurgie*) Les vigiles sont les jours qui précèdent immédiatement les fêtes les plus solennelles. Leur origine est attribuée à une coutume de l'ancienne église, suivant laquelle les fidèles s'assembloient la veille de Pâque, pour prier et veiller ensemble, en attendant l'office que l'on faisoit de grand matin, en mémoire de la résurrection de J. C. Par la suite, les Chrétiens firent la même chose à d'autres fêtes; mais comme il s'y étoit glissé des abus, ces vigiles furent défendues par un concile tenu en 1322; et à leur place, on institua les jeûnes, qui jusqu'à présent ont retenu le nom de *vigiles*.

VIGNETTE, s. f. diminutif de vigne, en latin *vinea*.

(*Bibliogr.*) On a d'abord donné ce nom aux ornemens que les miniaturistes peignoient autrefois au haut des pages des manuscrits, parce que souvent ils représentoient des pampres et des raisins. Après l'invention de l'imprimerie, ces miniatures furent remplacées par des gravures en bois, et dans la suite par des gravures en taille-douce qui conservèrent le nom de *vignettes*, quoique ces ouvrages n'eussent plus rien de commun avec l'ornement nommé *vignette*, que d'occuper la même place. Enfin, d'extension en extension, on a appliqué le mot de *vignette*, aux gravures qui servent de frontispices aux livres, ou qui sont répandues dans le corps de l'ouvrage.

VIGOGNE, s. f. Corruption de l'espagnol *vicuña*.

(*Manufact.*) Nom d'un quadrupède du genre du lama; il se dit aussi de la laine qui couvre cet animal.

La *vigogne* est célèbre par la beauté et la finesse de sa toison. C'est un animal particulier à la partie haute du Pérou.

La chasse de la *vigogne* est la plus pénible de toutes les chasses; elle ne se fait que sur des cimes glacées, où il n'y a aucune habitation, et dure quelquefois des mois entiers.

VIGUEUR, s. f. du latin *vigor*, force pour agir.

(*Littérat.*) On dit quelquefois *vigueur de style*, pour dire la force, l'énergie du style. Le *meilleur style* perd sa vigueur, à mesure qu'on le lime et qu'on le polit. On dit encore, *remettre les lettres en vigueur*, pour dire, les faire revivre, les remettre dans un état florissant.

(*Peinture*) *Vigueur*, *vigoureux* sont des expressions souvent employées en peinture, et qui servent à caractériser les formes et le coloris. On dit le *dessin vigoureux* de Michel Ange, les formes vigoureuses de l'Hercule Farnèse; on dit aussi, la première manière du Guide, fut mâle et *vigoureuse*, et la seconde fut douce et aimable; le Georgien, est un peintre *vigoureux*.

VIN, s. f. du latin *vinum*.

(*Agricult.*) Ce nom convient à tous les sucs sucrés des végétaux, qui par l'effet d'un mouvement intestin qu'on nomme fermentation, de doux et opaques qu'ils étoient, sont transformés en une liqueur transparente, agréable, plus ou moins piquante; mais on le donne plus particulièrement au suc exprimé des fruits de la vigne qui a subi cette fermentation, et produit le vin proprement dit, la meilleure de toutes les liqueurs fermentées.

La *vigne* ou l'arbrisseau sarmenteux qui produit le *vin*, est originaire de Perse.

Les Phéniciens qui parcouroient souvent les côtes de la Méditerranée, introduisirent sa culture dans la Grèce, dans les îles de l'Archipel, dans la Sicile, enfin en Italie, et dans le territoire de Marseille. Cette culture, une fois parvenue en Provence, s'étendit bientôt sur les côteaux du Rhône, de la Saône, de la Garonne, de la Dordogne, dans les territoires de Dijon, vers les rives de

la Marne et même de la Moselle. Son succès ne fut pas égal par-tout, comme en Bourgogne, dont les premiers ducs se flattoient d'être qualifiés *seigneurs des meilleurs vins de la chrétienté, à cause de leur bon pays de Bourgogne, plus famé que tout autre en croit de bons vins.*

L'art de faire le *vin* se perd dans la nuit des tems : les anciens Egyptiens en connoissoient les procédés ; ils existent encore sculptés sur les murs de leurs temples les plus antiques.

Les Grecs et les Romains les avoient recueillis, et préparoient une multitude de *vins* dont les noms et la célébrité sont passés jusqu'à nous. Ils en avoient de légers qu'ils pouvoient boire de suite ; ils en avoient d'autres qui n'étoient potables qu'après un tems très-long ; enfin ils en avoient dont la conservation se prolongeoit au delà d'un siècle. Ils mettoient aussi en réserve du moût plus ou moins concentré par l'évaporation, et qu'on délayoit avec de l'eau pour en préparer des boissons. Les habitans de l'Archipel ont continué à faire de ce raisiné, et il est employé aujourd'hui en Egypte, à faire une espèce de sorbet.

En Grèce on cueilloit le raisin avant sa maturité ; on le séchoit à un soleil ardent, pendant trois jours, et le quatrième on l'exprimoit.

On suit encore ce procédé dans plusieurs vignobles de l'Espagne, de l'Italie, et sur-tout de l'île de Chypre. Dans ce dernier pays, la vendange se fait pendant les mois d'août et de septembre ; les vignes sont basses, les raisins sont rouges ; le moût se met à fermenter dans de grands vases de terre goudronnés intérieurement. Le vin le plus commun dure huit à dix ans, mais on en fait de bien plus durable, puisqu'à la naissance d'un enfant le père fait placer dans la terre une grande jarre remplie de vin, bouchée hermétiquement, et qu'il conserve jusqu'au jour où il marie cet enfant. Les plus riches destinent sur-tout à cet usage l'excellent vin de *commanderie.*

Dans quelques endroits d'Espagne on fait évaporer le suc des raisins blancs sur un feu doux, jusqu'à une consistance convenue, avant de le faire fermenter.

En Toscane on prépare le vin dit *vino santo*, avec un moût si rapproché, qu'il faut la plus forte chaleur d'un soleil ardent pour lui faire subir la fermentation.

Les anciens connoissoient aussi l'art de cuire et rapprocher le moût. Les Lacédémoniens le réduisoient d'un cinquième, et buvoient leur vin après la quatrième année.

A Rome, pour préparer certains vins, on poussoit l'évaporation du moût jusqu'à le réduire à moitié ou aux deux tiers, et quelquefois même aux trois quarts. Ainsi concentré, il falloit qu'on y excitât la fermentation par la chaleur du soleil, et qu'on continuât de l'y tenir exposé pendant une longue suite d'années ; mais enfin, quand ces *vins* avoient achevé leur fermentation, ils étoient si généreux, ou plutôt si forts, si spiritueux, qu'on ne pouvoit pas les boire purs.

Galien parle d'un *vin* qu'on mettoit aussi au soleil, sur le toit des maisons.

Enfin, Pline en annonce un autre qui se préparoit spécialement avec des raisins appiens, dont on différoit la récolte, et dont le suc étoit diminué de moitié par la cuisson.

En Espagne, il est quelques vignerons qui, après avoir évaporé le suc de raisin, y mettent un quart ou cinquième de plâtre nouveau. Ces vignerons savent, on ne sait comment, que le plâtre est avide d'eau ; qu'il s'empare de la portion d'humidité qui est encore surabondante dans le moût ; qu'il a la propriété de décomposer le tartre, et qu'il diminue la quantité de celui qui y existe, et qui y nuiroit.

Les anciens paroissent n'avoir pas ignoré cette double propriété du plâtre, et les Asiatiques avoient aussi reconnu que cette substance saline étoit utile dans la préparation de quelques vins. Nous voyons en effet qu'en Perse, on prépare le *vin* de Schéras dans des cuves spécialement enduites de plâtre.

Le *vin de Tockai* se prépare avec

le raisin le plus sucré de la Hongrie ; on le laisse sur le cep, si la saison est favorable, ou on le sèche dans des fours, si la saison est pluvieuse et le menace de pourriture. Pour les procédés suivis en France, dans la fabrication des *vins*, consultez le *Traité de M. Chaptal*. Ce savant a examiné avec le plus grand soin la nature des raisins; il a calculé avec précision l'influence qu'exercent sur eux les variétés du sol, du climat, des saisons et de la culture, celle que produisent sur leurs sucs, sur les différens procédés de la vinification, les degrés de température; et ensuite, appuyé sur des principes certains, il propose aux fabricans de *vins* les méthodes les plus appropriées à leurs différens pays.

VINAIGRE, s. masc. pour *vinaigre*.

(*Chimie*) Le *vinaigre* est le second produit de la fermentation que subit le moût du raisin, et qu'on appelle fermentation acéteuse. Plusieurs conditions sont nécessaires pour obtenir la fermentation acéteuse. La première est le contact de l'air extérieur. Il s'agit, pour la seconde, d'une température supérieure à celle de l'atmosphère; il ne faut pas qu'elle passe 18 à 20 degrés. La troisième consiste dans l'addition des matières étrangères aux liquides qu'on veut convertir en *vinaigre*, et qui, dans ces cas, exercent les fonctions de levain. Ce sont les lies de tous les vins acides et des vinaigres, le tartre rouge et blanc, les rejetons des vignes et les rafles de grappes de raisins, de groseilles, d'épine-vinette, le levain du froment et de seigle, la levûre, toutes les substances animales et leurs débris. Enfin, la quatrième et principale condition, est que les liqueurs vineuses, destinées à être transformées en *vinaigre*, soient les plus abondantes en spiritueux; car ce sont les vins les plus généreux qui produisent constamment les meilleurs *vinaigres*. Consultez le 10e. volume du *Cours complet d'agriculture de Rozier*.

VINDAS, s. m. Corruption de l'anglois *windlass*, littéralement, corde tournante.

(*Mécan.*) Espèce de treuil horizontal, qui fait l'office de cabestan, soit pour lever les ancres, soit pour d'autres fortes manœuvres et opérations, dans la plupart des vaisseaux marchands anglois et autres. On en retire l'avantage de faire la manœuvre avec moins de monde; mais on perd en tems ce que l'on gagne en force.

VINOMÈTRE, s. m. du latin *vinum*, et du grec μέτρον (*métron*), mesure.

(*Chimie*) Instrument propre à mesurer la force du vin. C'est la même chose que ŒNOMÈTRE. *V.* ce mot.

VIOLE, s. masc. de l'espagnol *biola*.

(*Musique*) C'est ainsi qu'on appelle, dans la musique italienne, cette partie de remplissage qu'on appelle, dans la musique françoise, quinte, ou taille; car les François doublent souvent cette partie, c'est-à-dire, en font deux pour une; ce que ne font jamais les Italiens.

La *viole* sert à lier les dessus aux basses, et à remplir, d'une manière harmonieuse, le trop grand vide qui resteroit entre deux. C'est pourquoi la *viole* est toujours nécessaire pour l'accord du tout, même quand elle ne fait que jouer la basse à l'octave, comme il arrive souvent dans la musique italienne.

VIOLET, TE, adjectif du latin *viola*, nom d'une fleur appelée en françois *violette*: qui ressemble à la *violette*.

(*Physique*) L'une des sept couleurs primitives, dont la lumière est composée. C'est la septième et la dernière, en commençant à compter par la plus forte, ou, ce qui est la même chose, par la moins réfrangible. Les corps qui nous paroissent *violets* ne nous paroissent tels, que parce que leur surface réfléchit les rayons *violets* en beaucoup plus grande abondance que les autres.

VIOLON, subs. m. de l'espagnol *biolone*.

(*Musique*) Instrument de musique à quatre cordes, et dont on joue avec un archet.

Il se dit aussi d'un symphoniste qui joue du *violon* dans un orchestre. Les *violons*, dans ce dernier

sens, se divisent ordinairement en premiers, qui jouent le premier dessus, et en seconds, qui jouent le second dessus.

VIRELAI. s. m. composé de *virer*, qu'on a dit pour *tourner*, et de *lai*, qui vient de l'allemaud *licd*, chanson.

(*Poésie*) Petite pièce de poésie, pour l'ordinaire comique et plaisante, dont on attribue l'invention aux Picards.

Le *virelai* moderne est un peu différent de l'ancien; il tourne sur deux rimes seulement, dont la première doit dominer dans toute la pièce; l'autre ne vient que de tems en tems, pour faire un peu de variété.

Le premier, ou même les deux premiers vers du *virelai* se répètent dans la suite, ou tous deux, ou séparément, par manière de refrain, autant de fois qu'ils tombent à propos; et ces vers, ainsi repris, doivent encore former le *virelai*.

VIREMENT, s. m. de l'ancien verbe *virer*, pour tourner.

(*Banque et commerce*) *Virement de parties;* c'est une manière de s'acquitter sans rien débourser, ce qui se fait en donnant en paiement un billet, une lettre de change ou autre effet, ou en cédant à un tiers la créance qui est due par un autre. Par cette opération, on change de débiteur et de créancier.

Cette facilité de s'acquitter sans bourse délier, se pratique dans toutes les banques de commerce, établies dans les principales villes de l'Europe.

VIRER, du lat. *gyrare*, tourner en roud. On a dit anciennement *gyrer*.

(*Marine*) Ce mot, d'un grand usage dans la marine, est synonyme de *tourner*.

Virer au cabestan; c'est faire tourner le cabestan par le moyen de ses barres.

Virer à pic; c'est virer jusqu'à ce que le cable soit perpendiculaire sur l'ancre qui est au fond. On *vire à pic* pour se préparer à appareiller.

Virer un vaisseau en carène; c'est abattre un vaisseau, ou le coucher sur le côté, afin de le caréner. *V.* CARÈNE.

Vaisseau viré en quille; c'est un vaisseau abattu ou couché sur le côté pour le caréner, jusqu'à avoir découverte la quille entièrement hors de l'eau.

Virer de bord; c'est, lorsqu'on a le vent contraire et qu'on louvoie, faire tourner le vaisseau pour changer de route, et lui faire prendre le vent de l'autre côté. Ce mouvement s'exécute de deux façons, ou en faisant faire le tour à la proue du vaisseau par le côté du vent, ce qui s'appelle *virer de bord vent devant;* ou en lui faisant faire le tour par le côté sous le vent, ce qu'on appelle *virer de bord vent arrière*, ou *virer lof pour lof.* La première façon est la plus commune et la plus avantageuse, parce que le vaisseau ne perd point de chemin pendant cette manœuvre, et gagne au contraire au vent, quand elle est faite vivement.

VIRGULE, s. f. du lat. *virgula*, diminutif de *virga*, verge: petite verge.

(*Grammaire*) Marque faite en forme de petit *c* renversé, qui fait partie de la ponctuation, et qui sert à marquer le plus foible repos, et la moindre des séparations qui peuvent se trouver, quant au sens, entre les mots qui concourent à former une même phrase.

VIRIL, LE, adj. du lat. *virilis*, fait de *vir*, homme: qui appartient à l'homme.

(*Physiologie*) *Age viril;* c'est la force de l'âge de l'homme, depuis 30 ans jusqu'à 45.

(*Anatomie*) *Membre viril;* c'est la verge de l'homme.

(*Pratique*) *Portion virile;* c'est la portion en propriété qu'ont les père et mère qui succèdent à l'un de leurs enfans avec ses frères, ou la portion en usufruit qui appartient au père, en récompense de l'émancipation.

VIRTUEL, LE, adjectif du lat. *virtus*, dans le sens de force ou pouvoir.

(*Didactique*) Il se dit des choses qui ont la puissance de produire tel ou tel effet, mais qui ne le produisent pas actuellement. Il est opposé à *actuel*.

VIRTUOSE, s. des deux genres, de l'italien *virtuoso*.

(*Beaux-arts*) Mot emprunté de l'italien, pour signifier un homme ou une femme qui a des talens pour les beaux-arts. Il ne s'entend, en Italie, que de ceux qui excellent dans la musique ou la danse.

VIRUS, s. m. Mot latin qui signifie poison, venin.

(*Médecine*) On entend par *virus* une qualité maligne, pernicieuse, venimeuse, ennemie de la nature. Tel est le *virus* de la vérole, du scorbut, des écrouelles, de la gale, de la lèpre, de la rage, etc.

De *virus*, les médecins ont fait *virulent*, pour désigner certaines maladies qui ont un mauvais caractère, leurs causes et leurs symptômes, ainsi que les odeurs et les saveurs fortes et désagréables.

VIS, s. f. du lat. *gyrus*, tour, rond.

(*Mécanique*) Une des six machines simples employées en mécanique. C'est un cylindre droit autour duquel s'enveloppe ou s'entortille spiralement un solide qui a, suivant sa grosseur, la forme d'un prisme parallélogrammique, ou triangulaire. L'une des faces parallélogrammiques de ce solide s'applique sur la surface convexe du cylindre; et si l'on conçoit que ce même solide est composé, dans le sens de sa longueur, d'une infinité de filets parallèles entr'eux, tous ces filets, en s'entortillant autour du cylindre, à différentes distances de l'axe, forment des angles aigus et égaux entr'eux, avec des droites qui les rencontreroient, et qui seroient parallèles à l'axe.

Vis d'Archimède, ou *pompe spirale;* machine propre à l'élévation des eaux, inventée par Archimède. C'est un tube, ou canal creux qui tourne autour d'un cylindre, de même que le cordon spiral dans la *vis* ordinaire. Le cylindre est incliné à l'horizon, sous un angle d'environ 45 degrés. Un orifice du canal est plongé dans l'eau. Si, par le moyen d'une manivelle, on fait tourner la *vis*, l'eau s'élevera dans le tube spiral, et se déchargera par l'autre orifice. L'invention de cette machine est si simple et si heureuse, que l'eau remonte dans le tube spiral par sa seule pesanteur. En effet, lorsqu'on tourne le cylindre, l'eau descend le long du tuyau, parce qu'elle s'y trouve comme sur un plan incliné.

Cette machine est fort propre à élever une grande quantité d'eau avec une très-petite force.

M. Daniel Bernouilli, dans la section neuvième de son *Hydrodynamique*, a donné une théorie assez étendue de la *vis d'Archimède*, et des effets qu'elle peut produire

Vis sans fin; c'est une *vis* dont l'action est continue du même sens. C'est principalement en quoi elle diffère des *vis* ordinaires qui se meuvent dans un écrou, et qui cessent de tourner quand elles ont avancé de toute leur longueur.

VISAGE, s. m. du latin barbare *visagium*, fait de *visus*.

(*Anatomie*) Le *visage* est l'assemblage des parties qui composent le devant de la tête, le front, les sourcils, les paupières, les yeux, le nez, les oreilles, les lèvres, le menton, et la peau dont ces parties sont recouvertes.

VISCÈRE, s. m. du lat. *viscus*, au pluriel *viscera*, entrailles, fait de *vesci*, manger.

(*Anatomie*) *Viscère* se dit du cœur, du foie, des poumons, de l'estomac, des intestins et autres parties intérieures de l'homme. On se sert particulièrement de ce mot, quand on veut parler de quelque partie des entrailles en particulier, parce que le mot d'entrailles n'a point de singulier.

Les anciens ont appelé ces parties, *viscères*, à cause que les alimens, en latin *vesca*, y reçoivent diverses préparations.

VISCOSITÉ, s. m. du lat. *viscus*, glu : qualité de ce qui est visqueux, ou gluant.

(*Hist. nat.*) Propriété des corps dont les molécules ont entr'elles une certaine adhésion, et adhèrent aisément à d'autres corps. L'huile a une assez grande *viscosité*. L'huile de térébenthine récente en a très-peu; elle est presqu'aussi fluide que l'eau; mais,

mais, en vieillissant, elle en acquiert beaucoup.

VISIBILITÉ, s. f. du lat. *visus*, participe de *video*, voir, et d'*habilitas*, disposition, habileté.

(*Physique*) Propriété qu'ont les corps de pouvoir être aperçus par le moyen du sens de la vue.

VISIBLE, adj. même origine que VISIBILITÉ.

(*Physique*) Épithète que l'on donne à tout ce qui est l'objet de la vue ou de la vision, à tout ce qui transmet, anime ou réfléchit assez de lumière pour affecter l'œil de manière à produire la sensation de la vue.

VISION, s. f. du latin *visio*, *visionis*, fait de *video*, voir : action de voir.

(*Physique*) Les physiciens définissent la *vision*, l'idée que nous concevons des objets, en conséquence des impressions qu'ils font sur l'œil, par le moyen de la lumière.

Les phénomènes de la *vision*, ses causes, la manière dont elle s'exécute, sont un des points les plus importans de la physique.

Tout ce que Newton et d'autres ont découvert sur la nature de la lumière et des couleurs, les lois de l'inflexion, de la réflexion, et de la réfraction des rayons, la structure de l'œil, particulierement celle de la rétine et des nerfs, se rapportent à cette théorie.

VISIR, s. m. *V.* VIZIR.

VISUEL, adj. même origine que les précédens.

(*Physique*) Épithète que l'on donne à ce qui appartient à la vue, ou à la faculté de voir.

Rayons visuels ; ce sont des lignes de lumiere qu'on imagine venir de l'objet jusque dans l'œil.

(*Perspective*) *Point visuel ;* c'est un point sur la ligne horizontale, dans lequel les rayons *visuels* s'unissent.

VITAL, LE, adjectif du latin *vitalis*, fait de *vita*, vie : qui soutient, qui entretient la vie.

(*Physiologie*) *Vital* se dit de ce qui sert à la conservation de la vie, et sans quoi l'animal ne sauroit vivre.

Les *parties vitales* sont le cœur, le foie, le poumon, le cerveau.

Les *fonctions vitales* sont la respiration et la circulation du sang.

VITESSE, s. f. Ménage dérive ce mot du lat. *vegetus ;* selon d'autres, il viendroit de *festus*, pour *festinus* : célérité, grande promptitude.

(*Mécan.*) Affection du mouvement, par lequel un corps est capable de parcourir un certain espace en un certain tems.

La *vitesse* d'un corps est donc le rapport qu'il y a entre l'espace qu'il parcourt, et le tems qu'il emploie à le parcourir.

Pour connoître cette *vitesse*, il ne s'agit que de diviser l'espace par le tems.

On distingue la *vitesse* en *vitesse uniforme*, *vitesse accélérée*, et *vitesse retardée*. On la distingue aussi en *vitesse absolue*, *vitesse relative*, et *vitesse respective*.

Vitesse absolue ; c'est celle d'un corps, considérée en elle-même, et sans aucun rapport avec la *vitesse* d'un autre corps ; comme lorsqu'on considère la *vitesse* d'un cheval qui fait dix lieues en cinq heures. Sa *vitesse* est de deux lieues par heure.

Vitesse accélérée ; c'est celle d'un corps qui, pendant des tems égaux et successifs, parcourt des espaces qui vont toujours en augmentant de plus en plus ; ou celle d'un corps qui parcourt des espaces tous égaux entre eux, mais dans des tems qui décroissent de plus en plus. Telle est la *vitesse* d'un corps qui tombe librement, et qui va plus vite vers la fin de sa chute qu'au commencement.

Vitesse relative ; c'est la *vitesse* d'un corps, comparée avec celle d'un autre corps, comme lorsqu'on compare la *vitesse* de deux chevaux qui parcourent le même nombre de lieues, mais dont l'un met plus de tems que n'en met l'autre à parcourir cet espace. Leurs *vitesses* sont entr'elles, en raison inverse des tems employés. Si ces deux chevaux marchoient pendant le même tems, mais que l'un des deux fît plus de chemin que l'autre, leurs *vitesses* seroient alors en raison directe des espaces parcourus.

Vitesse respective; c'est la *vitesse* avec laquelle l'espace qui sépare deux corps est parcourue, ou par l'un des deux entièrement, ou en partie par l'un, et en partie par l'autre.

On appelle aussi, dans le même sens, *vitesse respective*, celle avec laquelle deux corps s'éloignent l'un de l'autre d'un certain espace, dans un tems déterminé, quelles que soient leurs *vitesses absolues*.

Vitesse retardée; c'est celle d'un corps qui, dans des tems égaux et successifs, parcourt des espaces qui vont toujours en décroissant de plus en plus; ou celle d'un corps qui parcourt des espaces tous égaux entr'eux, mais dans des tems qui augmentent de plus en plus. Telle est la *vitesse* d'une boule qu'on roule sur le terrain, et qui se ralentit peu à peu, jusqu'à ce que la boule soit réduite au repos.

Vitesse uniforme; c'est celle d'un corps qui parcourt des espaces égaux en tems égaux. Cette uniformité de *vitesse* est possible, mais elle est très-rare dans l'état naturel, à cause des obstacles inévitables qui apportent à chaque instant quelque changement au mouvement des corps.

Vitesse des corps parcourans des lignes courbes; suivant le système de Galilée sur la chute des corps, système reçu aujourd'hui de tout le monde, la *vitesse* d'un corps qui tombe verticalement, est à chaque moment de sa chute, proportionnelle à la racine de la hauteur d'où il est tombé. Après que Galilée eut découvert cette proposition, il reconnut que, si le corps tomboit le long d'un plan incliné, la *vitesse* seroit la même que s'il étoit tombé par la verticale qui mesure sa hauteur, et il étendit la même conclusion jusqu'à l'assemblage de plusieurs plans inclinés qui feroient entr'eux des angles quelconques, en prétendant toujours que la *vitesse*, à la fin de la chute faite le long de ces différens plans, devoit être la même que s'il étoit tombé verticalement de la même hauteur.

Cette dernière conclusion a été admise jusqu'en 1693, que M. Varignon en démontra la fausseté, en faisant remarquer que le corps qui vient de parcourir le premier plan incliné, et qui arrive sur le second, le frappe avec une partie de la *vitesse* qui se trouve perdue, et l'empêche par conséquent d'être dans le même cas que s'il étoit tombé par un seul plan incliné, qui n'auroit point eu de pli.

VITRE, s. f. du lat. *vitria*, employé par les auteurs de la basse latinité, pour exprimer les fenêtres décorées de vitraux, ou assemblage de plusieurs pièces de verre, pour donner du jour à un bâtiment.

VITRÉ, ÉE, adj. du lat. *vitreus*, transparent.

(*Physiol.*) *Humeur vitrée;* c'est une liqueur gélatineuse très-claire et très-liquide, renfermée dans une capsule membraneuse très-fine et transparente, qu'on appelle tunique *vitrée*, et avec laquelle elle forme une masse à peu près de la consistance d'œuf. Elle occupe la plus grande partie de la capacité du globe de l'œil; savoir, presque tout l'espace qui répond à l'étendue de la rétine, excepté un petit endroit derrière l'uvée, où elle forme une fossette dans laquelle le crystallin est logé.

VITREUX, SE, adj. du latin *vitreus*, transparent.

(*Chimie*) Il se dit de ce qui a de la ressemblance avec le verre, ou de ce qui est de la nature du verre: *Mine d'argent vitreuse, substance vitreuse.*

VITRIFIABLE, ou VITRESCIBLE, adj. du lat. *vitreus*, transparent, d'*habilis*, habile, propre, et de *facio*, faire.

(*Chimie*) Propre à être changé en verre.

VITRIFICATION, s. f. du lat. *vitrum*, verre, et de *facio*, faire: action de vitrifier.

(*Chimie*) Opération par laquelle on parvient à faire le verre pour nos usages domestiques, ou par laquelle on réduit en verre des substances terreuses.

Il y a beaucoup de précautions à prendre dans la fabrication du verre: il faut d'abord faire choix d'excellens creusets, ensuite de terres pures, et de bons fondans, savoir régler la proportion de ces derniers, savoir encore proportionner ou graduer le degré de chaleur, etc.

Les fondans les plus communs sont le borax, la potasse, les oxides métalliques, sur-tout ceux du plomb.

VITRIOL, s. m. du lat. *vitreolum*, couleur de verre.

(*Chimie*) Nom vulgaire des sulfates métalliques : ce sont des substances salines, formées par la combinaison d'un métal avec l'acide sulfurique.

L'art peut opérer cette combinaison avec la plupart des métaux ; mais jusqu'ici l'on n'a trouvé dans la nature que quatre métaux combinés avec cet acide ; savoir : le fer, le cuivre, le zinc et le plomb.

VITRIOLISATION, s. f. du lat. *vitreolum*, et d'*ago*, faire : formation du vitriol.

(*Chimie*) Opération par laquelle les sulfures métalliques passent à l'état de sulfate par la décomposition de la pyrite. On accélère cette décomposition en exposant les pyrites à l'air, et en les arrosant de tems en tems pour les faire effleurir après les avoir concassées.

VIVACE, adj. du lat. *vivax*, qui vit long-tems, qui a en soi les principes d'une longue vie.

(*Botan.*) On dit qu'une plante est vivace, quand la durée de sa vie va au delà de trois ans. Parmi les plantes *vivaces*, il y en a qui perdent leurs tiges tous les hivers, mais dont la racine reproduit, tous les ans, une tige nouvelle, et d'autres qui conservent leurs tiges en hiver.

VIVIER, s. m. du lat. *vivarium*, fait de *vivo*, vivre : parc où l'on nourrit des bêtes.

(*Econ. domest.*) Anciennement le mot *vivier* signifioit indifféremment les lieux où toutes sortes d'animaux, tant terrestres qu'aquatiques, étoient réservés en vie ; aujourd'hui ce mot est particulièrement employé pour exprimer un réservoir d'eau, ou un très-petit étang, attenant à l'habitation, et dans lequel on conserve les poissons pris dans les rivières ou les étangs, afin de les trouver au besoin.

On fait aussi des *viviers* sur le bord de la mer.

Les Romains avoient des *viviers* d'eau douce et d'eau salée, où ils nourrissoient beaucoup d'espèces de poissons de mer dans les uns et dans les autres, pour améliorer leur chair, pratique qui est actuellement totalement négligée, quoiqu'on sache généralement que les poissons de mer qui remontent les rivières acquièrent de la délicatesse pendant leurs voyages.

VIVIPARE, adj. et s. du latin *vivus*, vivant, et de *pario*, engendrer, produire : qui produit des petits tout vivans.

(*Hist. nat.*) On donne ce nom aux animaux qui mettent bas des petits vivans, par opposition à ceux qui pondent des œufs.

On distingue deux sortes de *vivipares*, les *vrais* et les *faux* ; les premiers allaitent leurs petits, les derniers n'ont point de mamelles, et prennent peu de soin de leur progéniture.

On donne aussi ce nom à plusieurs poissons dont les petits éclosent dans le ventre de leur mère, et entr'autres à la blennie *ovovipare*.

(*Botan.*) *Vivipare* se dit encore des plantes qui, au lieu de fleurs, produisent de petits rejetons feuillés.

VIZIR, s. m. Corruption de l'arabe *wezir*, fait du verbe *wazara*, porter ; celui qui porte, qui est chargé.

(*Hist. turque*) C'est la première charge ou dignité dans l'empire ottoman. On l'appelle *vizir-azem*, c'est-à-dire, *grand vizir*. Ce fut Amurat qui, en 1370, établit la charge de *grand vizir*, pour se décharger des plus importantes affaires : c'est le premier ministre de l'état qui commande l'armée, et préside au divan. Il y a six autres vizirs qui sont au dessous de lui, et conseillers du divan, dont le *grand vizir* est le chef. On les appelle *vizirs du banc* ou *du conseil*, *pachas à trois queues*.

VOCABULAIRE, s. m. du latin *vocabulum*, vocable, mot, terme, parole.

(*Gramm.*) Il se dit de la collection des mots d'une langue ; c'est ce qu'on nomme autrement *dictionnaire*, mais on lui suppose moins d'étendue.

VOCAL, LE, adj. du lat. *vocalis*,

qui a la voix bonne, résonnant, bruyant.

(*Musique*) *Musique vocale;* c'est celle qui est destinée pour les voix, par opposition à *musique instrumentale.*

Vocale se prend substantivement pour exprimer la partie de la musique qui s'exécute par des voix; et l'on dit: *les symphonies d'un tel opéra sont assez bien faites, mais la* VOCALE *est mauvaise.*

VOIE, s. f. du lat. *via*, chemin, route par où l'on va d'un lieu à un autre.

(*Ecriture*) *Voie étroite;* on appelle ainsi, en termes d'écriture, la *voie*, le chemin du salut, par opposition à *voie large*, pour le chemin de la perdition.

Voie signifie aussi les lois, les commandemens de Dieu: *Seigneur, enseignez-moi vos voies.*

(*Architect. civile*) Ce mot, considéré comme synonyme de route et chemin, ne se dit plus au propre qu'en parlant des grands chemins des anciens Romains; c'est ainsi qu'on dit: *La voie appienne, la voie flaminienne.* Hors de là, le mot de *voie* n'est employé que dans quelques phrases proverbiales ou populaires: *Embarrasser la voie publique; cet homme est toujours par voie et par chemin.*

On dit encore: *La voie des carrosses, la voie des charrettes*, pour exprimer l'espace qui est entre les deux roues.

(*Chasse*) On appelle *voie*, en termes de vénerie, l'endroit par où le gibier a passé, quand on le suit à la piste, ou par l'odeur ou l'impression qu'il a laissée dans l'air: *On a remis les chiens sur les voies.*

(*Technol.*) On appelle *voie* l'ouverture que fait la scie dans le bois qu'on coupe ou qu'on fend avec la scie.

On appelle une porte *à claires voies*, celle qui est faite en treillis de barreaux de fer, ou de bois, à à travers laquelle le jour passe.

Voie se dit aussi de ce qu'on transporte à chaque voyage qu'on fait; une *voie* de moellons, de carreaux, de pierres de taille, de plâtre, de charbon, d'eau, etc.

(*Manufact.*) *Voie de calandre;* on dit qu'on a donné une *voie* de calandre à une étoffe ou à une toile, pour faire entendre qu'elles ont passé huit fois de suite sous la calandre.

(*Pratique*) *Voie* signifie figurément, moyen dont on se sert, conduite que l'on tient pour arriver à quelque fin. C'est dans ce sens qu'on dit qu'il faut se pourvoir par les *voies de droit*, pour dire qu'il faut avoir recours à la justice, suivant les formes prescrites par les ordonnances; et on appelle *voies de fait* les actes de violence qu'on fait sans avoir recours à la justice.

(*Méd.*) *Premières voies;* cette expression s'applique, en médecine, aux premiers vaisseaux ou conduits qui reçoivent les sucs alimenteux, avant qu'ils soient changés en sang, tels que l'estomac, les intestins, etc.

(*Chimie*) *Voie humide, voie sèche;* ce sont deux moyens que la chimie emploie pour parvenir à dissoudre les substances terreuses et métalliques. La *voie sèche* emploie le feu; la *voie humide*, les dissolvans.

On a un exemple de la dissolution par la *voie sèche*, dans la vitrification et la fusion des métaux ou des terres, soit isolément, soit avec addition de fondans. Si l'on met ces mêmes substances dans un acide ou un autre réactif liquide, et qu'il y ait dissolution, on les traitera par la *voie humide.* Ces expressions sont principalement d'usage en docimasie.

(*Marine*) *Voie d'eau;* c'est une fente, un trou ou ouverture accidentelle qui se trouve dans le bois de la carene extérieure d'un vaisseau, au dessous ou au niveau à peu près de la flottaison, par où l'eau de la mer peut s'introduire dans l'intérieure du vaisseau. De là ces expressions: *Boucher une voie d'eau, découvrir une voie d'eau, faire une voie d'eau, aveugler une voie d'eau.*

(*Astron.*) *Voie lactée;* c'est une espèce de bande lumineuse qui fait le tour du ciel, coupe l'écliptique vers les deux solstices, et s'en écarte de 60 deg. environ.

Suivant Ovide, la *voie lactée* est le chemin qui conduit à l'empire et au palais de Jupiter.

D'autres poëtes en rapportent l'origine à l'embrâsement que Phaéton avoit causé; au lait de Junon qu'Hercule avoit laissé tomber de sa bouche. Il y en a qui en font le séjour des amis des héros, comme on le peut voir dans Manilius, qui décrit fort au long la situation et la trace de la *voie lactée*.

Aristote regardoit la *voie lactée*, comme un météore placé dans la moyenne région; mais Démocrite bien plus ancien, jugea que cette blancheur céleste devoit être produite par une multitude d'étoiles, trop petites pour être apperçues distinctement. C'étoit aussi le sentiment de Manilius, qui, après avoir raconté les fables des anciens, ajoute plus philosophiquement:

An major stellarum turba corona
Contexit flammas et crasso lumine candet
Et fulgore nitet collato clarior orbis.

mais, quoiqu'il soit certain que la *voie lactée* tire une partie de son éclat et de sa blancheur de la lumiere des petites étoiles qui s'y trouvent par millions, on ne distinguoit pas un assez grand nombre de ces étoiles, pour que l'on pût attribuer uniquement à celles qu'on distingue, la blancheur de la *voie lactée*, qui est si sensible à la vue simple; telle a été pendant plusieurs siècles, et telle étoit encore l'opinion de la plupart des astronomes sur les causes de la blancheur de la *voie lactée*, lorsque les observations de M. Herschell, sont venues dissiper tous les doutes à cet égard. La multitude immense des étoiles qui sont dans la *voie lactée* ne permet plus de chercher ailleurs la cause de cette blancheur.

VOIERIE, s. f. du lat. *viaria*.

(*Econ. polit.*) *Voierie* qui signifioit autrefois grand chemin, ou certaines places publiques adjacentes aux chemins, se dit aujourd'hui de la police des chemins et de la juridiction qui exerce cette police.

Cette partie de la police a été connue des Romains; c'est d'eux que nous avons emprunté le même terme. On distingue la grande et petite *voierie*.

VOILE, s. f. du latin *velum*.

(*Marine*) Assemblage de plusieurs lés ou bandes de toile, ou autre tissu flexible, formant une surface étendue proportionnée au bâtiment, et que l'on déploie et présente à l'impulsion du vent, pour procurer une vitesse au vaisseau à travers le fluide.

Il y a des voiles de différentes formes; les *quarrées*, les *trapésoïdes*, et les *triangulaires*, ou *latines*. Dans un bâtiment à trois mâts, on distingue:

La grand'voile, tenue sur la grand'vergue et au grand mât.

La voile de misaine, ou *la misaine*, tenue sur la vergue de misaine et au mât de ce nom.

Le grand hunier, le petit hunier, tenus au grand et au petit mât de hune sur leurs vergues.

Le perroquet de fougue, qu'on pourroit appeler *hunier d'artimon*.

Grand perroquet, *petit perroquet*, tenus sur leurs vergues aux mâts de grand et petit perroquet.

Grand perroquet volant et *petit perroquet volant*, appelés aussi par quelques-uns graud et petit cataconas, tenus aussi sur des vergues au même mât, au dessus du perroquet.

La civadière et *la contre-civadière*, enverguées l'une sous le mât de beaupré, et l'autre plus haut et en avant de lui.

Voile d'artimon; cette voile est de l'espèce des voiles AURIQUES. *V.* ce mot.

Il y a outre cela, les *voiles* d'étai, les BONNETTES et les FOCS. *V.* ces mots.

On distingue encore les *voiles* en hautes et basses.

Les *basses voiles* sont la grande *voile* et la misaine, et aussi quelquefois l'artimon.

Les *voiles hautes* sont les huniers et les perroquets.

Toutes voiles dehors; cela se dit d'un vaisseau lorsqu'il a déployé au vent toutes les voiles qu'il peut porter.

Faire force de voiles; c'est déployer toutes les voiles que le vaisseau peut porter, pour marcher avec plus de vitesse; ce qui ne se fait que dans un cas très-pressant, et n'est pas sans danger.

VOILIER, s. m. de VOILE.

(*Marine*) Ce mot joint à bon ou mauvais, exprime la marche d'un vaisseau sous voile, et indique celui qui marche avec vitesse et porte bien la *voile*, ou celui qui n'avance pas beaucoup sous *voile*.

VOILURE, s. f. de VOILE.

(*Marine*) Nom collectif qui signifie toutes les voiles d'un vaisseau. C'est tout l'appareil et l'assortiment des voiles d'un vaisseau.

Voilure se dit aussi de la façon particulière d'orienter les voiles et de les porter pour naviguer, suivant les différens vents, ou suivant la force du vent ou l'état de la mer, dans différentes circonstances.

Régler la voilure; c'est fixer, par un ordre du commandant on par des signaux convenus, les voiles que les vaisseaux qui font route ensemble dans une armée navale, escadre ou convoi, doivent porter, pour se maintenir ensemble, et ne pas se séparer. Cet ordre est sur-tout pour la nuit.

Voilure se dit encore de l'espèce, forme et genre distinctifs des voiles de différens bâtimens. *La voilure des galiotes, la voilure des cutters.*

VOITURE, s. f. du latin *vectura*, fait de *veho*, porter.

(*Mécan.*) Ce mot se dit en général de tout ce qui sert à porter les choses ou les personnes qu'on veut faire passer d'un lieu à un autre.

Les anciens avoient comme nous des *voitures* roulantes; elles étoient à deux ou à quatre roues. Les chars qui servoient à porter les images des dieux dans les pompes et les cérémonies publiques, n'avoient que deux roues. Le *carpentum* fut d'abord la voiture des dames de qualité et des vestales: on y attelloit des chevaux ou des mulets blancs. La carruque, *carruca*, et le *pilentum* étoient des voitures couvertes à quatre roues qui ne servoient qu'aux personnes de qualité. Celles que les Romains appeloient *essedæ*, *vehicula*, étoient à peu près les mêmes que le *pilentum*, et servoient aux mêmes usages.

Outre les *voitures* roulantes, les anciens avoient des litières et des chaises à porteurs, dont on ne connoît point la forme. La basterne fut inventée à Rome, sous les consuls. La litière étoit portée sur les épaules des esclaves, au lieu que la basterne étoit portée par des bêtes.

La mode des basternes passa d'Italie dans les Gaules. Grégoire de Tours, dit que Deuterie, femme de Théodebert Ier., roi de Metz, voyant sa fille nubile, et craignant que le roi ne l'enlevât, la mit dans une basterne et y fit atteler deux taureaux indomptés, qui la précipitèrent du haut du pont de Verdun. Le P. Daniel, dans son histoire de France, prétend que la basterne étoit une espèce de charriot tiré par des bœufs, et que ce fut dans une pareille voiture que Clotilde se mit en route en 493, pour aller célébrer son mariage à Soissons avec Clovis.

Les derniers rois de la première race se servoient d'une voiture nommée *carpenton* attelée de quatre bœufs, et s'y faisoient traîner d'ordinaire, lorsqu'ils alloient se montrer au peuple et recevoir ses présens.

Telle étoit la simplicité de nos ancêtres, qu'ils n'avoient pour leur commodité, ni chars, ni carrosses; ils ne se servoient que de chevaux ou de litières, même dans les cérémonies les plus pompeuses. Les princesses et les dames assistoient aux joûtes, aux touruois et autres fêtes, ou sur un palefroi, mêné par deux palefreniers, ou derrière leurs écuyers sur un cheval de croupe.

Anne de Bretagne, Marie d'Angleterre, la reine Claude, la reine Eléonore, Catherine de Médicis et Elisabeth d'Autriche, firent leurs entrées dans de riches litières découvertes.

L'usage d'aller à cheval dans Paris, et de monter en croupe, a duré jusqu'au règne de Louis XIII.

Les légats faisoient leurs entrées dans Paris, montés sur une mule; les présidens et les conseillers alloient aussi au parlement sur des mules; mais les dames qualifiées usoient quelquefois de charriots et de coches ronds, à deux personnes, faits, dit Favin, de même que les gondoles, qui ont la poupe et la proue découvertes et le milieu couvert. *V.* CARROSSE, COCHE, LITIERE.

VOIX, s. f. du latin *vox*, son qui sort de la bouche de l'homme.

(*Physiol.*) Il y a des voix articulées, comme celles de l'homme; il y a des voix non articulées, comme l'aboiement des chiens, le sifflement des serpens, le rugissement du lion.

(*Musique*) Les musiciens distinguent généralement les *voix* en deux classes; savoir, les *voix* aiguës et les *voix* graves. La différence commune des unes aux autres, est à peu près d'une octave.

VOL, s. m. du latin *volo*, voler, passer vite.

(*Ornythologie*) L'action par laquelle les oiseaux et les insectes ailés se transportent dans les airs.

Pour le mécanisme du *vol* des oiseaux, consultez les *observations de M. Hubert, de Genève, sur le vol des oiseaux de proie;* ainsi que le traité de Borelli, *de motu animalium*, et l'ouvrage de M. Barthez, sur la *statique des animaux.*

(*Fauconnerie*) *Chasse du vol;* c'est la chasse avec les oiseaux de proie.

Equipage du vol; c'est la réunion des chiens et des oiseaux propres à cette espèce de chasse.

Bon vol; on dit d'un oiseau qu'il fait *bon vol*, quand il chasse bien.

Vol à la toise; il a lieu, lorsque l'oiseau part du poing à tire d'aile, pour poursuivre une perdrix à la course.

Vol à la course ou à lève-cul; c'est quand le gibier part.

Vol à la renverse; celui qui a lieu lorsque la perdrix se renverse à vau-le-vent.

Vol à la couverte; c'est lorsqu'on approche du gibier qui est à couvert derrière une haie.

VOL, (larcin), s. m. du latin *vola*, paume de la main, dont on a fait *involare* et *volare*, pour dérober avec la paume de la main.

(*Pratique*) On comprend sous ce nom, toutes les manières de prendre, soit en cachette, soit par finesse, soit avec adresse, soit de force et avec violence.

Vol se dit aussi de la chose volée.

VOLATIL, E, adj. du lat. *volo*, passer vite.

(*Chimie*) Il se dit des parties des corps, les plus subtiles et les plus légères, que l'action du feu fait élever et dissiper. Il est opposé à *fixe.* Le mercure, le soufre, l'arsenic, sont des substances très-volatiles.

VOLATILE, s. f. du lat. *volo*, passer vite.

(*Ornythol.*) On appelle ainsi tout animal qui *vole.* Son usage le plus ordinaire est au pluriel.

VOLCANISTES ou VOLCANIENS, s. m. de VOLCAN. *V.* plus bas.

(*Hist. nat.*) On donne ce nom aux naturalistes qui pensent que les basaltes sont des produits de volcans; ils sont ainsi appelés pour les distinguer des *neptunistes* ou *neptuniens*, qui soutiennent que ce sont des produits de la voie humide. *V.* NEPTUNIENS, BASALTE.

VOLCAN, s. m. du latin *vulcanus*, nom d'une divinité du paganisme, que les anciens ont pris pour le dieu du feu, ou pour le feu même.

(*Hist. nat.*) On appelle ainsi les montagnes qui vomissent, en certains tems, de la fumée, des flammes, des cendres, des pierres et des torrens embrasés de matières fondues et vitrifiées.

Les éruptions de ces matières solides ne se font que par intervalles plus ou moins éloignés, et sont précédées de divers phénomènes: on entend des mugissemens souterrains; la terre tremble par secousses redoublées, et l'on voit sortir de la vaste bouche du volcan, une colonne de fumée épaisse et noire, semblable à une masse solide et qui s'élève jusqu'au dessus des nues.

Le sable noir, et les cendres dont elle est composée, tombent comme une grêle, et couvrent la terre d'une couche épaisse.

Après la sortie de ces matières pulvérulentes, commence l'éruption de la lave, qui, comme un fleuve de feu, sort tantôt par le cratère, et tantôt par une ouverture latérale, qu'elle se fraie elle-même dans le sein de la montagne. Elle coule, elle s'avance, et dans sa marche terrible, elle renverse, brûle et détruit tout ce qui se trouve sur son passage. Des villes entières ont été dévorées par ce torrent destructeur.

Tel fut ce vaste courant de lave,

sorti du sein de l'Etna, qui termina son cours en couvrant la ville de Catane, avant de se précipiter dans la mer. Tel fut encore celui qui sortit en 1794, des flancs du Vésuve, et qui consuma la ville de la Torre.

C'est un fait connu depuis longtems, qu'il n'y a de *volcans* en activité que dans les îles ou sur les bords de la mer. On n'en voit pas un seul dans l'intérieur des continens, ou même à quelque distance un peu considérable des côtes.

Le nombre des *volcans* actuellement brûlans, s'élève à plusieurs centaines; mais celui des *volcans* éteints, surpasse de beaucoup celui des *volcans* en activité.

Buffon disoit qu'on pouvoit compter cent fois plus de *volcans* éteints que de *volcans* en activité; et si on jugeoit d'après l'Italie, cette proposition n'auroit rien d'exagéré.

Les phénomènes que présentent les *volcans*, ont de tout tems fixé l'attention des hommes; et en même tems qu'ils répandoient autour d'eux une épouvante universelle, ils inspiroient aux observateurs de la nature, le plus vif désir de pénétrer la cause de ces effrayantes convulsions de la terre; mais toujours un voile épais semble l'avoir dérobée à leurs regards. Pour les diverses théories des *volcans*, consultez les ouvrages de physique et d'histoire naturelle.

VOLÉE, s. f. du latin *volo*, passer vite: le vol d'un oiseau.

(*Fauconnerie*) *Volée* se dit de l'espace que parcourt un oiseau sans s'arrêter.

(*Artillerie*) *Volée* se dit aussi en parlant d'une pièce de canon, de cette partie qui prend depuis les tourillons jusqu'à la bouche.

Tirer à toute volée; c'est élever la pièce et la tirer en rase campagne sans lui donner d'objet ni de but.

Volée est encore un nombre de coups de canon, tirés à la fois. Ce terme employé dans ce dernier sens, est particulièrement d'usage à la mer.

VOLER, v. n. du latin *volo*, passer vite: se contenir, se mouvoir en l'air par le moyen des ailes.

(*Fauconnerie*) *Voler* signifie chasser avec les oiseaux de proie.

Voler de poing; c'est jeter les oiseaux de poing à la poursuite du gibier.

Voler d'amour; c'est laisser *voler* les oiseaux en liberté.

VOLTE, s. f. de l'italien *volta*, tour.

(*Manège*) Certain mouvement que le cavalier fait faire au cheval, en le menant en rond.

On dit, faire les six *voltes* d'une haleine, manier un cheval sur les quatre coins de la *volte*, le mettre sur les *voltes*, embrasser toute la *volte*, passager sur les *voltes*, serrer la *volte*, en parlant des divers exercices qu'on fait au manège.

(*Art. milit.*) *Volte face*, faire le *volte face* à une troupe devant l'ennemi, c'est la faire présenter devant; c'est tourner le visage à l'ennemi qui poursuit.

VOLUME, s. m. du latin *volvo*, *volutum*, rouler, tourner.

(*Bibliographie*) Livre relié ou broché; les livres étoient ainsi appelés chez les anciens, parce qu'ils étoient composés d'une ou plusieurs feuilles attachées les unes aux autres et roulées autour d'un bâton appelé *cylindrus*, dont les extrémités ou boutons étoient nommés *umbilici* ou *cornua*. Les deux côtés extérieurs des feuilles ou les tranches s'appeloient *frontes*, et les extrémités du bâton étoient ordinairement décorées de petits morceaux d'ivoire, quelquefois enrichis d'or et de pierres précieuses: c'est sur ces extrémités que l'on mettoit le titre de l'ouvrage.

Les feuillets qui composoient les *volumes* ou *rouleaux*, se nommoient pages, *paginæ*, du mot *pangere*, lier ensemble. *Voyez* TOME, LIVRE.

(*Physique*) *Volume* se dit aussi de la grandeur ou l'étendue d'un corps. Cette étendue est toujours limitée par des surfaces; et c'est le plus ou le moins de surface non interrompue qui détermine le *volume*. Le *volume* d'un corps est donc la quantité de matière, considérée en tant qu'elle occupe une telle quantité d'espace.

Un centimètre cube d'or et un centimètre cube de bois, sont égaux en volume, mais non en pesanteur ni en densité; parce qu'entre les parties des corps, il y a des espaces vides de leur propre substance; aussi s'en faut-il de beaucoup que la matière propre ou les parties d'un corps remplissent exactement tout le *volume* de ce corps.

(*Musique*) *Volume* se dit encore en parlant de la voix, de l'étendue ou l'intervalle qui est entre le son le plus aigu et le son le plus grave qu'elle peut rendre. Le *volume* des voix les plus ordinaires est d'environ huit à neuf tons: les plus grandes voix ne passent guère les deux octaves en sons bien justes et bien pleins.

VOLUTE, s. f. du latin *voluta*, fait de *voluto*, rouler, tourner en rond.

(*Archit.*) Entourement en ligne spirale qui fait le principal ornement des chapiteaux de la colonne ionique et de la colonne composite.

VOLVE, s. f. du latin *volva*, fait de *volvo*, entourer.

(*Botan.*) C'est le nom qu'on donne à l'enveloppe radicale de toutes les espèces de champignons.

On dit d'un champignon qu'il est *volvé*, quand il est pourvu d'une *volve*.

VOLVULUS, s. m. mot latin, fait de *volvo*, tourner.

(*Méd.*) Mot latin qu'on a conservé en françois pour désigner une espèce de maladie qui ressemble à la passion iliaque, et qui est ainsi appelée, parce que les intestins de ceux qui en meurent, paroissent en quelque sorte entortillés les uns avec les autres.

VOMER, s. m. Mot latin qui signifie soc de charrue.

(*Anat.*) Nom d'un os qui forme la partie postérieure de la cloison du nez; il est ainsi nommé, parce que sa figure approche d'un carré oblique, et ressemble assez à un soc de charrue, renversé de bas en haut.

VOMIQUE, s. f. du lat. *vomica*, abcès, apostume.

(*Méd.*) Ce terme signifie proprement un abcès enkisté dans le poumon; c'est-à-dire, un amas de pus enveloppé d'une membrane, dans la substance du poumon. Il peut s'en former aussi dans les autres viscères, comme dans le mésentère, dans les reins, dans le foie, etc. Quand l'abcès se crève, et que le pus s'évacue par quelque voie naturelle, le malade peut guérir.

VOMISSEMENT, s. m. du lat. *vomitus* ou *vomitio*, fait de *vomo*, vomir: l'action de vomir.

(*Méd.*) Contraction spasmodique et rétrograde des fibres musculaires de l'œsophage, de l'estomac et des intestins, accompagnée de fortes convulsions des muscles de l'abdomen et du diaphragme, dans laquelle contraction les matières contenues dans l'estomac sont expulsées par haut, et sont même quelquefois suivies de celles que contiennent les intestins.

VOMITIF, VE, adj. du latin *vomitivus*, fait de *vomo*, vomir.

(*Méd.*) Epithète que l'on donne aux remèdes qui font vomir. C'est la même chose qu'émétique.

VOMITOIRE, s. m. du latin *vomitorium*, fait de *vomo*, vomir: ce qui vomit.

(*Jeux scéniques*) On appeloit *vomitoires*, chez les Romains, les issues par où le peuple sortoit du théâtre, à la fin du spectacle.

VORACE, adj. du latin *vorax*, fait de *voro*, dévorer: qui dévore.

(*Hist. nat.*) Il se dit des animaux carnassiers, qui dévorent, qui mangent sans mâcher, avec avidité. Les lions et autres bêtes farouches, sont des animaux *voraces*; les brochets dans les rivieres sont des poissons *voraces*.

VOTE, s. m. du latin *votum*, fait de *voveo*, *votum*, vouer, faire un vœu.

(*Econ. polit.*) Vœu émis, suffrage donné. En parlant des affaires d'Angleterre, c'est un arrêté, une décision de la chambre des communes du parlement. *Le parlement a voté vingt mille livres sterling, pour les dépenses de l'année courante.*

VOTIF, VE, adj. du latin *votivus*, qui a rapport à un vœu.

(*Hist. anc.*) *Boucliers votifs :* les anciens appeloient ainsi les boucliers qu'on appendoit quelquefois dans les temples ou ailleurs, pour des occasions particulières.

(*Hist. mod.*) *Tableau votif;* c'est un tableau qui est offert pour acquitter un vœu.

Messe votive; c'est une messe que l'on dit à dévotion, pour quelqu'intention particulière, comme pour les malades, pour les voyageurs, pour les défunts, et qui n'est point de l'office du jour.

VOUSSOIR, subs. m. dérivé de VOUTE. *V.* ce mot.

(*Architect.*) Courbure, élévation d'une voûte, ce qui en forme le cintre. On le dit aussi des portes et des fenêtres en arc. C'est encore le nom d'une pierre propre à former le cintre.

VOÛTE, s. f. du latin barbare *voluta*, fait de *volvo*, tourner.

(*Architect.*) Toit rond, bâti en arcade, de telle sorte que les pierres se soutiennent l'une l'autre par la disposition de leur coupe.

Les anciens ne connoissoient que trois sortes de *voûte :* la *voûte* appelée *fornix*, parce qu'elle étoit faite en forme de berceau ; celle appelée *testudo*, faite en forme de tortue, et ce que nous appelons cul-de-four ; la *voûte* nommée *conche*, faite en forme de coquille.

Les modernes ont inventé plusieurs autres *voûtes*, auxquelles ils ont donné différens noms, suivant leurs figures et leurs usages.

Il y a des *voûtes* en plein cintre, en hémi-cycle, ou demi-cercle, ou en berceau; d'autres en anse de panier, qu'on appelle *surbaissées ;* d'autres dont la hauteur excède le demi-diamètre, qu'on appelle en *berceau surhaussé ;* d'autres qui sont toutes plates, mais qui sont de petite étendue, et qui sont faites avec des claveaux. Il y a aussi des *voûtes à la gothique*, à croisettes, et avec des nerfs saillans et des ogives, dont les traits ou arêtes sont en diagonales, etc., etc.

L'art de construire les *voûtes* a été inconnu à tous les peuples de la haute antiquité. Le pont de Babylone, que les anciens ont mis au nombre des plus merveilleux ouvrages de l'Orient, n'étoit point voûté ; il avoit cependant près de cent toises de long, sur à peu près quatre de large. On est redevable à M. de la Hire, de la proportion dans laquelle les pesanteurs des pierres d'une *voûte* demi-circulaire doivent être augmentées pour être en équilibre, ou tendre en en bas avec une force égale ; ce qui est la disposition la plus ferme qu'une *voûte* puisse avoir.

(*Physique*) *Voûte acoustique ;* c'est une voûte construite de façon que la voix de quelqu'un qui parle, même fort bas, d'un certain point, est entendue, à un autre point, aussi distinctement que si l'oreille qui écoute étoit placée devant la bouche qui parle.

Ces sortes de *voûtes* doivent être elliptiques ou paraboliques.

Dans le premier cas, si quelqu'un parle, même fort bas, à l'un des foyers de l'ellipse, une autre personne, placée à l'autre foyer, l'entendra très-distinctement, et les autres personnes placées çà et là, n'entendront rien. Si la *voûte* est parabolique, quelqu'un placé au foyer de la parabole, entendra distinctement tous ceux qui parleront dans une direction parallèle à l'axe de la parabole. La raison de cela est que tous les rayons sonores, partant d'un des foyers d'une ellipse, sont réfléchis à l'autre foyer par les parois intérieures de l'ellipse ; et, dans la parabole, tous les rayons parallèles à l'axe sont réfléchis au foyer de la parabole.

VOYAGE, s. m. du latin *via*, chemin, dont on a fait *viagium*, pour l'action de cheminer, d'aller d'un lieu à un autre.

(*Littérature*) Les grands hommes de l'antiquité ont jugé qu'il n'y avoit point de meilleure école de la vie que celle des *voyages*. Les beaux génies de la Grèce et de Rome employèrent plusieurs années à voyager. Diodore de Sicile met à la tête de sa liste des voyageurs illustres, Homère, Licurgue, Solon, Pythagore, Démocrite, Eudoxe et Platon.

Strabon nous apprend qu'on montra long-tems en Egypte la maison

où ces deux derniers demeurèrent ensemble pour profiter de la conversation des prêtres de cette contrée, qui possédoient seuls les sciences contemplatives.

Aristote voyagea avec son disciple Alexandre, dans toute la Perse, et dans une partie de l'Asie, jusques chez les Brachmanes. Cicéron met Xénocrate, Crantor, Arcésilas, Carnéade, Panétius, Clitomaque, Philon, Possidonius, etc. au rang des hommes célèbres qui illustrèrent leur patrie par les lumières qu'ils avoient acquises en visitant les pays étraugers.

Parmi les modernes, Magellan est le premier qui ait fait un *voyage* autour du monde, en l'année 1519, et dans l'espace de 1124 jours. François Drake fit le second en 1577, et en 1086 jours; ensuite, en 1586, Thomas Cavendish fit ce même voyage en 777 jours. Depuis cette époque, jusqu'au milieu du dix-huitième siècle, le goût des voyages s'est un peu ralenti; mais aujourd'hui, il n'est point de puissance un peu considérable qui ne fasse des expéditions lointaines, et qui n'entretienne des voyageurs par terre et par mer, dont l'avancement des connoissances humaines est l'objet principal.

(*Marine*) *Voyages de long cours;* on appelle ainsi, en parlant des campagnes, des vaisseaux, des voyages, qui engagent dans de longues traversées, et hors de la vue des côtes, pour les distinguer des *voyages* de CABOTAGE. *V.* ce mot.

VOYELLES, s. f. du lat. *vocales*, fait de *vox*, *vocis*, voix.

(*Gramm.*) On appelle *voyelles* les caractères destinés à peindre dans l'écriture, ce qu'on appelle *voix* dans la parole, c'est-à-dire, les sons qui ne sont point articulés. *V.* ECRITURE, CARACTÈRE.

VUE, s. f. du latin *visus*.

(*Physiol.*) L'un des sens externes, par lequel nous jugeons des couleurs, de la grandeur, de la figure, de la distance et de la situation des corps sensibles.

Les rayons de lumière qui partent de chaque point des objets extérieurs, passent au travers des parties transparentes de l'œil, et souffrent diverses réfractions dans l'humeur aqueuse, dans le cristallin, et dans l'humeur vitrée; ils se rassemblent sur la rétine, qui est l'organe immédiat de la vue, et forment l'image de l'objet, qui est transmise à l'ame par le moyen du nerf optique, dont la rétine n'est que l'épanouissement. Quand, par le moyen de ces réfractions, faites à propos, tous les points de lumière se rassemblent sur la rétine, sans confusion, et dans l'ordre dans lequel ils sont partis, l'on voit nettement et distinctement les objets qui sont en une moyenne distance; quand, au contraire, les rayons ne se rassemblent pas à propos, c'est-à-dire, que le point de leur réunion ne se fait pas en deçà ou au delà de la rétine, l'on voit les objets confusément et sans distinction. C'est ce qui arrive quand l'œil n'est pas bien conformé. *Voy.* HÉMÉRALOPIE, NYCTALOPIE, MYOPIE, et PRESBYOPIE.

(*Commerce*) *Vue, à vue;* c'est un terme de banque qui signifie d'abord, ou dès la présentation. Une lettre de change payable *à vue* doit être payée aussitôt qu'elle est présentée à celui sur lequel elle est tirée, sans quoi le porteur la fait protester, faute de paiement. Une lettre de change à un mois de *vue*, ou à 10 à 12 jours de *vue*, est payable un mois après, ou 10 ou 12 jours après le jour où elle a été acceptée, c'est-à-dire, exclusivement, ou sans le compter.

(*Peinture*) On appelle *vue* le portrait d'un site qu'on a fait d'après la nature. On dit *dessiner des vues*, *peindre des vues*, *saisir une vue*.

Le genre des *vues* s'étend à une infinité d'objets particuliers; une marine, une chaumière, un terrain singulier, des roches, tout cela, lorsque l'étude en est faite sur la nature, s'appelle des *vues*.

(*Pratique*) *Vue*, ou *droit de vue sur l'héritage voisin;* la plupart des anciennes coutumes, et le nouveau code civil, assujettissent celui qui a un droit de *vue* sur l'héritage voisin, à une certaine hauteur de plancher, et fermée à barreaux de fer et verre dormant.

VUIDANGES, ou VIDANGES, s. f. *Voy.* VIDE.

(*Chirurgie*) C'est la même chose que LOCHIES. *Voy.* ce mot.

VULGAIRE, adj. du lat. *vulgaris*, fait de *vulgus*, peuple, multitude : ce qui est commun, ordinaire, trivial.

(*Littérat.*) *Langues vulgaires ;* on appelle ainsi les différentes langues que les peuples parlent aujourd'hui, et se dit par opposition à *langues savantes.*

VULGATE, s. f. du lat. *vulgata*, fait de *vulgus*, peuple, commun.

(*Hist. ecclés.*) C'est le nom d'une version latine de la Bible, déclarée authentique par le concile de Trente. L'ancienne *vulgate* de l'ancien Testament avoit été traduite mot pour mot sur le grec des Septante ; on ne connoit point l'auteur de cette *vulgate*, qu'on appeloit *italique* ou *vieille version ;* elle a été commune ou vulgaire jusqu'à la nouvelle version que publia saint Jérôme, et dans laquelle il corrigea l'ancienne. C'est donc le mélange de l'ancienne version italique, et de quelques corrections de S. Jérôme, que l'on nomme aujourd'hui *vulgate*, et que le concile de Trente a sanctionnée.

On ne se sert dans l'église que de cette *vulgate*, excepté quelques passages de la version italique, qu'on a laissés dans le Missel, ainsi que les psaumes que l'on y chante encore selon la vieille version.

On dit aussi la *vulgate*, en parlant de l'ancienne version du nouveau Testament.

VULNÉRAIRE, adj. et s. du lat. *vulnus*, *vulneris*, blessure : qui est propre aux blessures.

(*Chirurgie*) On donne cette épithète aux médicamens qui sont propres pour la guérison des plaies et des ulcères. C'est la même chose que TRAUTMATIQUE. *Voy.* ce mot.

VULVE, s. f. du lat. *vulva*, qui signifie matrice, dans les écrits des anciens médecins.

(*Anat.*) Porte, ou orifice du vagin, ou parties naturelles de la femme.

W.

WALLON, s. et adj. même origine que GAULOIS. *Voy.* ce mot.

(*Gramm.*) *Wallon*, ou *langue wallone ;* on prétend que c'est l'ancien langage des Gaulois. Les Romains ayant subjugué quelques provinces de la Gaule, y établirent des préteurs ou proconsuls, qui administroient la justice en latin. Ainsi, les Gaulois s'appliquèrent à apprendre la langue latine, et ils empruntèrent un grand nombre de mots latins, qu'ils mêlèrent avec leur langage ; et de ce mélange se forma un nouveau langage que l'on appela *roman*. Mais le vieux gaulois, qui n'étoit point confondu avec le latin, s'appela *wallon*.

Cette distinction s'est transmise jusqu'à nous ; car les habitans de quelques cantons de l'ancienne Flandre disent qu'en France l'on parle *roman*, au lieu qu'ils parlent *wallon*, lequel approche plus de la naiveté du vieux gaulois.

(*Hist. d'Espagne*) *Gardes-wallones ;* c'est un corps de troupes dans les armées d'Espagne. Ce corps fait partie de la maison militaire de Sa Majesté catholique. Ce corps est ainsi appelé, parce que, dans son origine, il avoit été levé en Flandre.

WARRANT, s. m. mot anglois, dérivé du vieux françois *warandir*, dont nous avons fait *garantir*.

(*Hist. d'Angleterre*) Ce mot se trouve fréquemment dans les récits des affaires d'Angleterre, où il signifie généralement garantie, sécurité, sûreté, et particulièrement un ordre, un écrit, en vertu duquel le porteur agit par autorité, et est par-là garanti de toute poursuite qui pourroit être faite contre lui, à l'occasion de l'exécution de cet ordre.

WETZLAR, nom d'une ville d'Allemagne, à dix lieues de Francfort.

(*Econ. polit.*) *Chambre de Wetzlar*, ou *chambre impériale ;* c'est une juridiction où l'on juge les différens des princes et villes de l'empire d'Allemagne.

Cette chambre étoit au commen-

rement ambulatoire. Elle fut formée l'an 1473 à Augsbourg, par Frédéric IV.

Après avoir été transportée en divers lieux, comme à Nuremberg, à Ratisbonne, à Worms, à Francfort, à Spire, elle a été enfin transférée dans la ville de *Wetzlar*.

Cette chambre a le pouvoir de juger en dernier ressort de toutes les affaires civiles de tous les sujets de l'empire, de même que le conseil aulique qui réside à la cour de l'empereur.

WHIG, s. m. Nom de parti en Angleterre, dont Burnet rapporte ainsi l'origine :

Les habitans de la partie occidentale de l'Ecosse, dont le terrain est peu fertile en blé, sont dans l'usage d'aller tous les ans à Leith, où ils trouvent dans des magasins toujours approvisionnés par le nord de l'Ecosse de quoi fournir à leurs besoins; et parce que les voituriers qui font ce commerce se servent ordinairement du mot *whiggam*, pour animer leurs chevaux, ou les appelle *whiggamors*, et par abréviation *whigs*.

Or, il arriva qu'à l'époque de la défaite du duc d'Hamilton, mais avant que la nouvelle en fût répandue dans le pays, les ministres presbytériens excitèrent leurs paroissiens à la révolte, se mirent à leur tête, et marchèrent sur la ville d'Edimbourg sous le commandement du duc d'Argyle, qui se joignit à eux avec son parti. Cette incursion fut appelée l'incursion des *whigs*, et dans la suite ce nom fut étendu à tous ceux qui avoient pris les armes contre la cour, ou même qui entretenoient une opinion contraire aux intérêts de la cour. De l'Ecosse, cette dénomination est passée en Angleterre, où elle sert encore aujourd'hui à désigner le parti contraire à celui de la cour, ou le parti des TORYS. *Voy.* ce mot.

WHIST, ou, par corruption, WISK, s. m. interjection angloise, qui sert à commander le silence.

(*Jeux*) C'est un jeu de cartes, partie de hasard, partie de science, qui se joue avec toutes les cartes, entre quatre personnes, deux contre deux. Ce jeu a été emprunté des Anglois, qui l'ont ainsi nommé, parce qu'il exige de l'attention et du *silence*.

WOLFRAM, s. m. Mot suédois qui signifie mine ferrugineuse.

(*Minéralogie*) Substance minérale ferrugineuse, remarquable surtout en ce qu'elle contient le nouveau métal découvert par Schéèle dans le Tungstène, dont il a conservé le noms.

Le *wolfram* a la couleur et la pesanteur du fer; il n'est pas très-commun : on ne le trouve ordinairement que dans les mines d'étain de Saxe, de Bohème, et sur-tout dans celles de Cornouailles.

X

XÉNÉLASIE, s. f. du grec ξένος (*xénos*), étranger, et d'ἐλάω (*élaó*), éloigner: interdiction faite aux étrangers.

(*Jurisprud.*) C'étoit le nom d'une loi établie à Lacédémone, par Lycurgue, et qui défendoit aux étrangers le séjour d'une ville, et même la libre entrée en Laconie.

XÉRASIE, s. f. du grec ξηρασία (*xérasia*), sècheresse, fait de ξηρὸς (*xéros*), sec.

(*Méd.*) Maladie des cheveux, espèce d'*alopécie*, dans laquelle les cheveux tombent séchés par défaut de nourriture.

XÉROPHAGIE, s. f. du grec ξηρὸς (*xéros*), sec, et de φάγω (*phagó*), manger : usage des viandes sèches.

(*Hist. ecclés.*) On donnoit ce nom dans la primitive église à une sorte d'abstinence des chrétiens qui ajoutoient au jeûne, l'usage des viandes sèches. Tertullien, dans son traité des Jeûnes, marque la *xérophagie*, comme recommandée en tems de persécution pour se préparer au combat. Dans la suite, l'église condamna les Montanistes qui vouloient assujettir tout le monde à la *xérophagie*.

(*Gymnastique*) La *xérophagie* étoit quelquefois pratiquée par les athlètes; mais uniquement par prin-

cipe de santé, et pour entretenir leurs forces.

XÉROPHTALMIE, s. f. du grec ξηρὸς (*xéros*), sec, et d'ὀφθαλμὸς (*ophthalmos*), œil : sécheresse de l'œil.

(*Méd.*) Opbtalmie sèche, qui consiste dans une cuisson, une démangeaison et une rougeur des yeux, sans enflure et sans écoulement de larmes. Cette maladie diffère peu de la SCLEROPHTALMIE. *V.* ce mot.

XÉROTRIBIE, s. f. du grec ξηρὸς (*xéros*), sec, et de τρίζω (*tribô*), frotter : friction sèche.

(*Chirurgie*) Friction sèche faite avec la main, ou autrement sur une partie malade, pour y rappeler la chaleur et le mouvement.

XIPHOÏDE, adj. du grec ξίφος (*xiphos*), épée, et d'εἶδος (*éidos*), forme, figure : qui a la forme d'une épée.

(*Anat.*) *Cartilage xiphoïde ;* c'est le nom donné au cartilage qui est au bas du sternum, parce qu'il est aigu et qu'il ressemble un peu à la pointe d'une épée. On l'appelle vulgairement le brechet.

XYLOBALSAME, s. m. du grec ξύλον (*xulon*), bois, et de ζάλσαμον (*balsamon*), baume : bois de baume.

(*Botan.*) C'est le nom qu'on donne aux petites branches de l'arbre qui porte le baume de Judée.

XYLOGRAPHIE, s. f. du grec ξύλον (*xulon*), bois, et de γράφω (*graphô*), écrire : imprimé en planches.

(*Imprimerie*) La *xylographie* est le nom que l'on a donné à l'un des premiers procédés de l'imprimerie, celui qui consistoit à imprimer en planches de bois fixes.

XYSTE, s. m. du grec ξυστὸν (*xuston*), fait de ξύω (*xuô*), applanir : lieu applani.

(*Antiquité*) Lieu d'exercice, consacré à divers usages. Chez les Grecs, le *xyste* étoit un portique couvert ou à découvert où les athlètes s'exerçoient à la course ou à la lutte. Chez les Romains, les *xystes* n'étoient autre chose que des allées d'arbres qui servoient à la promenade.

Y

YACHT, s. m. Mot d'origine teutonique, adopté par les Hollandois, et ensuite par les Anglois : bâtiment léger servant à la promenade.

(*Marine*) Les *yachts* sont en général, des bâtimens légers, faits pour la marche, et servant à faire de petites traversées et des promenades. Le gréement distinctif des *yachts* proprement dits, consiste en un grand mât, un mât d'artimon et un mât de beaupré, avec les mêmes voiles que le *ketch*.

Le roi et la reine d'Angleterre, ont chacun un *yacht* ; mais ces bâtimens sont gréés à trois mâts, avec toutes les mêmes voiles qu'un vaisseau, dont ils ne diffèrent que parce que leur mâture et leurs vergues sont plus déliées, que leur gréement est plus léger, et qu'ils sont décorés de sculpture, de dorure, et fournis de logemens très-commodes.

Les Hollandois et les Anglois qui sont aisés ont des *yachts* pour le seul plaisir de la promenade. Il y en a aussi en Hollande pour le transport des personnes constituées en autorité.

YACK, s. m. Corruption de l'anglois *jack*.

(*Marine*) C'est le canton ou quartier d'un pavillon. *V.* JACK.

YEOMAN, s. m. Mot anglois, que Junius fait dériver de *geman*, qui signifie un habitant de la campagne, un fermier propriétaire.

(*Hist. d'Angleterre*) On rencontre souvent dans les livres anglois, ces expressions : le corps des *Yeomen*, de la garde du roi ; la *Yeomanric ;* cela signifie dans le promier cas, un corps particulier de la garde du roi, au nombre de cent, et dont l'habillement ressemble assez à celui des Cent-Suisses de l'ancienne maison des rois de France. Dans le second cas, c'est la partie de la milice irlandoise, composée de propriétaires.

YAWS. s. m. Mot en usage à la côte de guinée.

(*Méd.*) Maladie endémique dans la Guinée et autres climats chauds d'Afrique, qui est caractérisée par des éruptions fongueuses sur les différentes parties du corps.

YEUX, s. m. pluriel d'ŒIL. *V.* ce mot.

(*Mat. méd.*) *Yeux d'écrevisses;* c'est un nom impropre donné à des concrétions demi-sphériques qui se trouvent au nombre de deux aux cotés de l'estomac des écrevisses d'eau douce. Elles s'y rencontrent à l'époque où ces crustacées changent de tete, et ne s'y trouvent plus quand l'enveloppe extérieure est solide. Les anciens leur attribuoient des vertus cordiales et diurétiques qu'elles n'ont point. On s'en sert en pharmacie et en médecine comme matière absorbante.

(*Peinture*) On appelle *yeux*, en parlant de draperies, les points où se cassent les plis.

C'est dans les *yeux* des plis des étoffes que les peintres ont occasion d'exprimer la forme la plus sentie de leurs draperies, par la touche, et par l'effet des lumières et des ombres. C'est par les *yeux* que les étoffes se caractérisent : ils sont aigus dans le taffetas et le satin ; plus ronds dans la serge ou le drap, plus fins dans les linges et autres étoffes molles et très-légères.

YOLE, s. f. Corruption de l'anglois YAWL.

(*Marine*) C'est le nom d'un très-petit canot fort léger, ordinairement bordé à clin, et qui sert à passer d'un vaisseau à l'autre.

YTTRIA, s. f. d'*Ytterby* nom de lieu en Suède.

(*Minéral.*) C'est le nom d'une nouvelle terre découverte par le professeur Gadolin, dans le minéral, auquel le chimiste Ekeberg a donné le nom de GADOLINITE.

Le nom d'*Yttria* vient de celui d'*Ytterby*, qui est le lieu de la Suède, où la gadolinite a été découverte. L'*yttria* a plusieurs propriétés qui la rapprochent de la glucine ; mais elle en a d'autres qui l'en distinguent essentiellement : c'est la neuvième des terres simples.

Z

ZAGAIE, s. f. de l'espagnol *azagaya.*

(*Art de la guerre*) Espèce d'arme en forme de grand dard, dont les Maures se servent dans les combats, et qu'ils lancent avec beaucoup d'adresse.

ZAIN, adj. de l'italien *zaino.*

(*Manége*) Il se dit d'un cheval qui n'est ni gris ni blanc, et qui n'a aucune marque blanche sur le corps ; qui est tout noir et tout bai, sans aucune marque de blanc. Les chevaux *zains* sont, dit-on, tout bons ou tout mauvais.

ZÉLATEUR, TRICE, s. du grec ζῆλος (*zélos*), zèle, émulation, ardeur pour quelque chose : celui ou celle qui agit avec zèle pour quelque chose.

(*Gramm.*) Ce terme n'est venu dans notre langue que parce qu'on l'a trouvé dans quelques traductions de l'Écriture. Les prédicateurs s'en sont servi dans les chaires ; on l'a ensuite employé dans les livres spirituels, et enfin on l'a étendu par métaphore à divers usages.

(*Hist. juive*) On appelle *zélateurs* une faction qui s'éleva parmi les Juifs contre Titus et Vespasien. Ils furent ainsi appelés à cause du zèle qu'ils avoient pour la liberté de leur patrie : les Romains les appeloient SICARII, SICAIRES. *V.* ce mot.

ZÉNITH, s. m. Corruption de l'arabe *semt* ou *semtarras*, qui signifie point vertical.

(*Astron.*) C'est le point du ciel qui répond verticalement au dessus de notre tête.

Le *zénith* est appelé le *pôle de l'horizon*, parce qu'il est distant de 90 degrés de chacun des points de ce grand cercle.

Le point diamétralement opposé au *zénith* est le *nadir.* Le *nadir* seroit le *zénith* de nos antipodes, si la terre étoit exactement sphérique ; mais il s'en faut un peu qu'elle ne le soit ; ainsi, cette ligne perpendiculaire à la surface de la terre, ne passe par le centre que lorsqu'on est sous l'équateur ou aux pôles ; dans

tous les autres endroits, elle n'y passe pas.

ZÉNONISME, s. m. du philosophe *Zénon*.

(*Philosophie*) Secte de *Zénon*. Il se dit aussi de la doctrine de *Zénon*.

ZÉOLITHE, s. f. du grec ζέω (*zéo*), bouillir, être échauffé, et de λίθος (*lithos*), pierre: pierre échauffée.

(*Minéral.*) Substance minérale qui ne se trouve ordinairement que dans les anciennes matières volcaniques dont elle occupe les soufflures, où elle s'est formée après le refroidissement, de la même manière que les agathes et les calcédoines.

ZÉPHIR, s. m. du grec ζέφυρος (*zéphuros*), composé de ζωὴ (*zoé*), vie, et de φέρω (*phero*), porter: qui porte la vie.

(*Physique*) Vent d'occident, vent doux et agréable.

ZERO, s. m. Corruption de *sifra*, employé pour *chifre* et pour *nul*.

(*Arithmét.*) Caractère d'arithmétique formé comme un o, qui ne vaut rien seul, mais qui augmente la valeur du nombre qui le précède d'autant de dixaines qu'il renfermoit auparavant d'unités.

ZÉTÉTIQUE, adj. du grec ζητέω (*zéléo*), chercher.

(*Mathémat.*) *Méthode zététique*; c'est une méthode dont on se sert pour résoudre un problème de mathématiques, parce qu'on y cherche la nature et la raison d'une chose.

(*Philosophie*) On a appelé aussi *zététiques*, d'anciens philosophes, qui, comme les Pyrrhoniens, faisoient profession de chercher la vérité, mais qui ne la trouvoient point, parce qu'ils doutoient de tout.

ZINC, s. m. Mot allemand.

(*Minéral.*) Métal blanc, lamelleux, qu'il est aisé, au premier aspect, de confondre avec le bismuth ou l'antimoine, mais qu'on reconnoît à un reflet bleuâtre que n'ont point ces métaux.

Si l'on en croit Bergman, les anciens ne connoissoient pas le *zinc*. Paracelse est le premier auteur qui en ait parlé, et qui lui ait donné le nom de *zinc*.

Jungius écrivoit, en 1674, que depuis long-tems on savoit, dans les Indes orientales, extraire le *zinc* de ses mines.

Les Indiens l'appellent *toutenague*.

Le *zinc* a, depuis quelques années, acquis une sorte de célébrité, par l'usage qu'on en fait dans les expériences galvaniques, à cause de l'affinité particulière qu'il montre avec le fluide galvanique.

Les Chinois exploitent les mines de *zinc* pour en retirer le métal; mais en France on le retire par sublimation, en exploitant des mines de plomb qui contiennent du sulfure de *zinc*.

Le *zinc* s'unit au cuivre, et dans différentes proportions, il forme ce qu'on connoit sous le nom de *tombac*, *similor*, *laiton*, *cuivre jaune*, etc.

Les artificiers mêlent de la limaille de *zinc* à leur poudre pour faire des étoiles blanches et brillantes.

On a proposé le *zinc* pour étamer les armes.

Le sulfate de *zinc* est employé dans la teinture pour fixer les couleurs, et dans le feutrage des chapeliers.

Les médecins en font usage comme astringent ou comme vomitif.

ZIRCON, s. m. *Voy.* JARGON.

ZIRCONE, s. f. de ZIRCON, ou comme nous disons par corruption JARGON.

(*Minéral.*) Une des neuf terres simples, qui tire son nom du *zircon* ou *jargon*, dont elle fait la base.

ZIZANIE, s. f. du grec ζιζάνιον (*zizanion*), ivraie: mauvaise herbe qui vient parmi le blé.

(*Morale*) Il se dit figurément, en morale, pour discorde, division, mésintelligence.

ZODIACAL, adj. *V.* LUMIÈRE ZODIACALE.

ZODIAQUE, s. m. du grec ζῳδιακὸς (*zodiakos*), fait de ζῶον (*zoon*), animal; parce que les signes du *zodiaque* sont tous représentés sous des noms et des figures d'animaux.

(*Astron.*) Bande ou zône sphérique d'environ 18 degrés de largeur, partagée en deux parties égales par l'écliptique,

l'écliptique, et terminée par deux cercles, que les planètes ne passent jamais dans leurs plus grandes latitudes.

Le *zodiaque* est divisé en douze parties appelées *signes*; et ces signes ont les noms de douze constellations qui y répondoient autrefois; mais le mouvement des étoiles d'occident en orient, fait que les étoiles ne répondent plus aux mêmes parties du *zodiaque*. *V.* PRÉCESSION DES ÉQUINOXES.

ZOÏLE, s. m. Nom propre.

(*Littérat.*) *Zoïle* étoit un ancien critique qui entreprit de critiquer Homère, et à qui cette liberté réussit mal. Son nom a passé comme en proverbe parmi les savans, qui appellent un mauvais critique, un envieux, un *zoïle*.

ZÔNE, s. f. du grec ζώνη (*zônê*), bande, ceinture.

(*Astron. Géogr.*) Portion du globe terrestre comprise entre deux parallèles et l'équateur.

La terre est partagée en cinq *zônes*:

Zône torride; c'est une bande ou partie de la surface de la terre, terminée par les deux tropiques, et partagée en deux parties égales par l'équateur.

Zônes tempérées; ce sont deux bandes de la surface de la terre, terminées chacune par un tropique et par un cercle polaire.

Zônes glaciales; ce sont les segmens de la surface de la terre, terminés, l'un par le cercle polaire arctique, l'autre par le cercle polaire antarctique.

ZOOGLYPHITES, s. f. du grec ζῶον (*zôon*), animal, et de γλύφω (*gluphô*), graver.

(*Minéral.*) Nom donné par quelques naturalistes aux pierres schisteuses qui présentent des empreintes d'animaux.

ZOOGRAPHIE, s. f. du grec ζῶον (*zôon*), animal, et de γράφω (*graphô*), décrire.

(*Hist. nat.*) Description des animaux.

ZOOLATRIE, s. f. du gr. ζῶον (*zôon*), animal, et de λατρία (*latreïa*), culte, adoration.

(*Pagan.*) Culte d'adoration des animaux. La *zoolatrie* étoit fort en usage chez les anciens Egyptiens.

ZOOLITHE, s. f. du grec ζῶον (*zôon*), animal, et de λίθος (*lithos*), pierre: animaux pétrifiés.

(*Minéral.*) On donne ce nom aux animaux ou à quelques-uns de leurs débris qui ont été enfouis par les eaux, et convertis en pierre.

ZOOLOGIE, s. f. du grec ζῶον (*zôon*), animal, et de λόγος (*logos*), discours, traité.

(*Hist. nat.*) Partie de l'histoire naturelle qui traite des animaux.

ZOOMORPHITES, s. f. du gr. ζῶον (*zôon*), animal, et de μορφὴ (*morphé*), forme.

(*Minéral.*) Nom donné par quelques naturalistes à des pierres, qui, soit par leurs couleurs, soit en relief, présentent accidentellement des figures d'animaux, ou de quelques-unes de leurs parties.

Les cailloux d'Egypte offrent quelquefois les accidens de la première espèce, et les concrétions pierreuses ceux de la seconde.

ZOONATES, s. masc. du grec ζῶον (*zôon*), animal.

(*Chimie*) Sels formés par l'union de l'acide zoonique avec différentes bases.

ZOONIQUE, adj. du grec ζῶον (*zôon*), animal.

(*Chimie*) *Acide zoonique*; acide tiré des matières animales, et particulièrement des muscles.

ZOOPHAGE, adj. du grec ζῶον (*zôon*), animal, et de φάγω (*phagô*), manger.

(*Hist. nat.*) On donne cette épithète aux races d'animaux qui dévorent d'autres animaux.

ZOOPHORE, s. masc. du grec ζῶον (*zôon*), animal, et de φέρω (*phérô*), porter.

(*Architecture*) C'est le nom de la frise d'un bâtiment, ainsi nommée, parce qu'on la chargeoit autrefois de figures d'animaux, pour lui servir d'ornement.

ZOOPHYTES, s. masc. du grec ζῶον (*zôon*), animal, et de φυτὸν (*phuton*), plante: animal plante.

(*Hist. naturelle*) C'est ainsi que Linnæus a appelé généralement les substances polypeuses, c'est-à-dire,

les madrépores, les coraux, les gorgones, etc.

ZOOPHYTOLITHES, s. f. du grec ζωόφυτον (*zóophuton*), ZOOPHYTE (*Voy.* ce mot), et de λίθος (*lithos*), pierre.

(*Minéral.*) On a donné ce nom aux zoophytes fossiles, dont la forme approche de celle des végétaux, tels que le palmier marin et autres semblables.

ZOOTOMIE, s. f. du grec ζῶον (*zóon*), animal, et de τέμνω (*temnó*), couper, disséquer.

(*Anatomie*) Partie de l'anatomie qui a pour objet la dissection des animaux.

ZOOTYPOLITHE, s. f. du grec ζῶον (*zóon*), animal, de τύπος (*tupos*), empreinte, forme, et de λίθος (*lithos*), pierre.

(*Minéral.*) On appelle ainsi les pierres qui portent l'empreinte de quelques animaux ou portions d'animaux fossiles.

ZOPISSA, s. fém. du grec ζέω (*zeó*), bouillir, et de πίσσα (*pissa*), poix.

(*Mat. médic.*) Poix navale, ou goudron que l'on détache des vieux navires. On lui attribue une vertu astringente, et propre à cicatriser les ulcères.

ZYGOMA, s. m. Mot grec, dérivé de ζευγνύω (*zeugnuó*), joindre, assembler.

(*Anatomie*) Nom d'un os appelé par quelques anatomistes, *os jugal*. Le *zygoma* n'est point un os particulier, mais une union de deux éminences d'os, dont l'une vient de l'os temporal, l'autre de la pommette.

ZYMOLOGIE, s. fém. du grec ζύμη (*zumé*), levain, ou ferment, et de λόγος (*logos*), discours, traité.

(*Chimie*) Discours, ou traité sur la fermentation.

ZYMOSIMÈTRE, s. m. du grec ζύμη (*zumé*), levain, ferment, et de μέτρον (*métron*), mesure.

(*Chimie*) Nom d'un instrument propre à la mesure de la fermentation.

ZYMOTECHNIE, s. f. du grec ζύμη (*zumé*), levain, ferment, et de τέχνη (*techné*), art.

(*Chimie*) Partie de la chimie qui traite de la fermentation.

FIN DU TOME IIIe. ET DERNIER.

(N°. VI.)

LIVRES D'ASSORTIMENT

Qui se trouvent, à Paris, chez LE NORMANT, *libraire, imprimeur du* Journal des Débats, *rue des Prêtres Saint-Germain-l'Auxerrois, n°. 42, la porte cochère vis-à-vis le petit portail de l'Eglise, au premier étage sur le devant.*

NOTA. On trouve chez le même libraire toutes les nouveautés qui paroissent journellement.

A

Avis au Peuple sur sa santé; par M. Tissot, docteur et professeur en médecine, de la société de médecine de Londres, de l'académie médico-physique de Bâle, etc. etc. Dernière édition, revue et augmentée, la seule avouée par l'auteur. Deux vol. in-12 Prix, brochés : 2 fr. 50 cent. et 4 fr. 25 c. par la poste.

Almanach des Gourmands, servant de guide dans les moyens de faire bonne chère; par un vieil amateur. Troisième édition revue, corrigée et considérablement augmentée. Première année, contenant le calendrier nutritif et l'itinéraire d'un gourmand dans les divers quartiers de Paris. Un vol. in-18. Prix : 1 fr. 80 c., et 2 fr. 25 c. par la poste.

Abrégé de la Géographie de Crozat, par demandes et par réponses, avec la nouvelle division de la France par départemens ou préfectures, sous-préfectures, évêchés, etc., et tous les changemens survenus tant en France, en Allemagne et en Italie, que dans le reste de l'Europe et les autres parties du monde; précédé d'un Traité de la sphère, adopté par le lycée de Paris. Troisième édition, revue, corrigée et ornée de cartes géographiques. Un vol. in-12, relié en parchemin, Prix : 1 fr. 25 c., et 1 fr. 75 c. par la poste; relié en basane, cartes enluminées, 2 fr., et 2 fr. 50 c. par la poste.

Alfred et Liska, ou le Hussard parvenu, roman historique du dix-septième siècle; par Lamartelière, membre de plusieurs sociétés littéraires. Prix : 7 fr. 50 c., et 10 fr. par la poste.

Abrégé élémentaire de Géographie ancienne et moderne, avec des notions préliminaires de Chronologie et d'Histoire; 2 vol. in-8°., brochés, sans atlas; avec une mappemonde et une carte nouvelle de la France, comparative et enluminée. Prix : pour Paris, 10 fr., et 13 fr. 50 c. par la poste.

C

Cours théorique et pratique de Clinique externe; par P. J. Desault, chirurgien en chef de l'Hôtel-Dieu de Paris, ou extrait de ses leçons, ré-

digées et publiées par J. J. Cassius, docteur en médecine, professeur de physique à l'école centrale d'Aubusson, etc. Deux vol. in-8°. Prix, broché : 10 fr., et 13 fr. par la poste.

Code des Enfans naturels, ou Recueil complet des loix qui fixent leur état et leurs droits ; précédé d'un traité analytique des mêmes loix, et suivi de formules d'actes de reconnoissance ; par P. A. Garrez, avocat, ci-dev. avoué-défenseur au tribunal de cassation. Un vol. in-12. Prix : 2 fr., et 2 fr. 50 c. par la poste.

Charles, ou *Mémoires historiques de M. de la Bussière*, employé au comité de salut public, servant de suite à l'Histoire de la Révolution française, avec des notes sur les événemens extraordinaires arrivés sous le règne des décemvirs; rédigés par Liénart, jurisconsulte. Quatre volumes in-12. fig. Prix : 7 fr. 50 c., et 9 fr. 50 c. par la poste.

Cours complet de Cosmographie, de Géographie, de Chronologie et d'Histoire ancienne et moderne; par M. Mentelle, membre de l'Institut national; seconde édition. 4 vol. in-8°. de 2800 pages, caractère petit romain, brochés, avec 166 tableaux, et un atlas cartonné, actuellement composé de 20 cartes, dont 19 enluminées. Prix : 30 fr. pour Paris. On ne l'envoie pas par la poste, il seroit trop coûteux; mais on le mettra aux diligences pour la commodité des acquéreurs des départemens si on en reçoit l'ordre.

Conversations d'une mère avec sa fille, composées pour la maison d'éducation de madame Campan, dédiées à madame Louis Bonaparte, en français et en anglais. In-8°., figures. Prix : 3 fr., et 3 fr. 75 cent. par la poste.—Le même ouvrage en français et en italien, même prix.

Cours élémentaire, théorique et pratique de pharmacie-chimique, ou manuel du pharmacien-chimiste, contenant la définition des diverses opérations pharmaceuto-chimiques, la description de tous les procédés connus, tant anciens que modernes ; le mode d'exercice-pratique relatif à chacun d'eux ; l'explication des divers phénomènes qui se passent dans chaque opération, conformément à la théorie la plus moderne; l'exposition des vertus, de l'usage, et des doses des médicamens, tant magistraux qu'officinaux; avec l'application de l'art du pharmacien aux autres arts qui lui sont relatifs, notamment à ceux du distillateur, du confiseur, du parfumeur, du fabricant de couleurs et du vernisseur; avec l'adoption et l'explication des nouveaux poids et mesures comparés aux anciens, et les anciens signes de médecine conservés; par S. Morelot. Trois vol. in-8°. Prix : 15 fr., et 21 fr. par la poste.

Connoissance des Temps ou *des Mouvemens Célestes*, à l'usage des astronomes et des navigateurs, pour l'an 14 de l'ère de la république ; publié par le bureau des longitudes. Un vol. in-8°. Prix : 4 fr. et 5 fr. 50 c. par la poste.

Claudine, ou le petit Savoyard, par M. de Florian ; suivi de la comédie, par M. Pigault-Lebrun. Un vol. in-18. orné d'une jolie fig. Prix : 1 fr., et 1 fr. 25 c. par la poste.

D

Dictionnaire généalogique, historique et critique de l'Ecriture Sainte, où sont réfutées plusieurs fausses assertions de Voltaire et autres philosophes du dix-huitième siècle ; par l'abbé . . . . ., revu, corrigé et publié par M. l'abbé Sicard, membre de l'Institut. Un vol. in-8°. Prix : 7 fr. et 9 fr. par la poste.

Dictionnaire botanique et pharmaceutique, contenant les principales propriétés des minéraux, des végétaux, des animaux ; avec les préparations de pharmacie, internes et externes, les plus usitées en médecine et en chirurgie, d'après les meilleurs auteurs anciens, et surtout d'après les modernes; par une société de médecins, de pharma-

ciens et de naturalistes : ouvrage utile à toutes les classes de la société ; avec 17 grandes planches, représentant 278 plantes, gravées avec soin : nouvelle édition, publiée par Jean-François Bastien. Ce dictionnaire est précédé, 1°. d'un discours préliminaire sur l'étude et la connoissance des plantes; 2°. d'un tableau alphabétique des plantes usuelles, ou des principales propriétés des plantes en médecine, par Bernard de Jussieu, où il réunit et classe toutes les différentes plantes, sous des noms qui ont rapport à leurs vertus médicinales; 3°. d'un vocabulaire des termes de médecine, des noms des maladies, et des propriétés des plantes, dont beaucoup ne sont pas généralement connus: il est terminé par deux tables très-détaillées; l'une, des noms d'animaux, de végétaux, de minéraux, et de leurs différentes préparations pour la santé; l'autre, des maladies pour lesquelles on trouve des remèdes dans cet ouvrage. Le succès de la première édition, enlevée assez rapidement, a engagé l'éditeur à publier cette nouvelle absolument conforme. Prix des deux volumes, brochés en carton et étiquetés : 12 fr., et 15 fr. par la poste.

E

Etat actuel de la Grande-Bretagne; par Arthur O'Connor. 1 vol. in-8°. Prix : 2 fr., et 2 fr. 50 c. par la poste. — Le même ouvrage en anglais, par le même auteur, même prix.

Elémens de géographie historique, à l'usage des écoles secondaires et des pensions, tirés du Notionnaire de M. de Garsault : édit. revue, corrigée et considérablement augmentée; par M. Moustalon, auteur du *Lycée de la jeunesse*. Un vol: in-12, avec six cartes. Prix: 1 fr. 80 c., et 2 fr. 40 c. par la poste.

Etudes de la Nature, suivies de Paul et Virginie, des Vœux d'un Solitaire, de l'Arcadie, de la Chaumière indienne, etc.; par J. Bernardin Henri de Saint-Pierre. Nouvelle édition revue et corrigée par l'auteur. Cinq vol. in 8°., sur beau papier et belle impression de Crapelet, ornés de dix planches en taille douce. Prix, brochés : 30 fr., et 40 fr. par la poste. — Les mêmes sur papier vélin, premières épreuves, cartonnés : 60 fr., et 70 fr. par la poste.

Essai sur le mode d'assiette et de perception qui paroît le plus convenable au gouvernement, au commerce et aux consommateurs, pour les contributions indirectes; par Jean-Baptiste Ciceron, ancien procureur-syndic du district de La Grasse, au département de l'Aude, actuellement employé à la liquidation générale de la dette publique. Prix : 1 fr. 20 c., et 1 fr. 50 cent. par la poste.

F

Fleming fils, ou la Manie des Systèmes; traduction libre de l'allemand, d'Auguste Lafontaine; par madame de Cérenville, traducteur du *Baron de Fleming*. Prix : 5 fr. et 6 fr. 50 c. par la poste.

Fables nouvelles, mises en vers français; par R. N. Duhoullay. Vol. in-12, orné du portrait de l'auteur, imprimé sur beau papier carré fin d'Auvergne. Prix : 1 fr. 50 cent., et 2 fr. par la poste. — Les mêmes, papier vélin : 2 fr. 50 c., et 3 fr. par la poste.

Fables de Lafontaine, nouvelle édition plus complète que les précédentes, ornée de 202 gravures en bois de M. Godard, qui paroissent pour la première fois; avec les notes et les remarques choisies de Coste et de Chamfort; la vie et l'éloge de Lafontaine. Deux gros vol. in-12. Prix : 6 fr., et 8 fr. franc de port.

Flore Parisienne, ou Description des caractères de toutes les plantes qui croissent naturellement aux environs de Paris, distribuées suivant la

méthode du Jardin des Plantes de cette ville ; avec l'indication de leurs noms français, latins et vulgaires, de la couleur de leurs fleurs, de leur lieu natal et des époques de leur floraison. Par L. B. F. Un vol. in-18 Prix : 2 fr. broché, et 2 fr. 50 c. par la poste.

H

Histoire des Flibustiers, traduite de l'allemand, de M. J. W. d'Archenholtz, avec un avant-propos et quelques notes du traducteur. Un vol. in-8°. Prix : 4 fr., et 5 fr. 25 cent. par la poste.

Histoire des Gaulois, depuis leur origine jusqu'à leur mélange avec les Francs, et jusqu'au commencement de la monarchie française ; suivie de détails sur le climat de la Gaule, sur la nature de ses productions, sur le caractère de ses habitans, leurs mœurs, leurs usages, leur gouvernement, leurs loix, leur religion, leur langage, les sciences et les arts qu'ils ont cultivés, etc., etc. ; par J. Picot de Genève, professeur d'histoire. Trois vol. in-8°. Prix : 12 fr., et 16 fr. par la poste.

I

Introduction à la physique terrestre par les fluides expansibles ; précédée de deux Mémoires sur la Nouvelle théorie chimique, considérée sous différens points de vue, pour servir de suite et de développement aux Recherches sur les modifications de l'atmosphère. Par J. A. De Luc, de la société royale de Londres, et de plusieurs autres académies. Deux forts vol. in-8°. Prix : 9 fr., et 13 fr. par la poste.

L

Le Phèdre français, ou choix de fables françaises, à l'usage des enfans et de la jeunesse ; par J. Brunel. Un vol. in-18. Prix : 75 cent. et 1 franc par la poste.

Les Journées au Village, ou Tableau d'une bonne Famille, ouvrage où l'on trouvera des contes, des historiettes, des apologues, etc. pour amuser utilement la jeunesse ; par M. Ducray-Dumesnil. Huit vol. in-18, ornés de 72 figures. Prix : 12 fr., et 15 fr. par la poste.

Louis XVI détrôné avant d'être roi, ou Tableau des causes de la révolution française, et de l'ébranlement de tous les trônes. Seule édition de l'auteur ; par l'abbé Proyart. Prix : 5 fr., et 6 fr. 50 c. par la poste.

La Henriade, par Voltaire, avec notes, suivies de l'Essai sur la poésie épique, nouvelle et jolie édition, ornée de dix jolies figures, et d'un frontispice gravé en taille douce, propre à l'usage de la jeunesse. Un vol. in-12. Prix : 2 fr., et 2 fr. 70 c. par la poste.

Le Gascon de la rue Saint-Denis, ou Histoire de mon Père ; par madame L. F. D. L. C., auteur de *Coralie de Beaumont*. Quatre vol. in-12 ornés de quatre jolies gravures. Prix : 7 fr. 50 c., et 9 fr. par la poste.

Lycée, ou Cours de littérature ancienne et moderne, par J. F. La Harpe, avec l'épigraphe :

Indocti discant, et ament meminisse periti.

Tomes 13e, et 14e. Prix des deux volumes brochés : 10 fr. et 13 fr. par la poste.

Le Petit Magasin des Dames, seconde année. Un vol. in-18 de 216 pages. Prix : 1 fr. 50 c., et 1 fr. 80 c. par la poste.

*Les Souvenirs de Félicie L**** ;* par madame D. Genlis. Un vol. in-12. Prix : 2 fr. 50 c., et 3 fr. 25 c. par la poste.

Le notti Romane al Sepolcro de' Scipioni. In-18, broc., 2 fr. 50 c. et 3 fr. 30 c. par la poste. In Parigi, al negozio di libri italiani di L. Fayolle, rue Saint-Honoré, n°. 1442, près Saint-Roch. Cet ouvrage du comte Derri, offre les traits les plus intéressans de l'histoire Romaine.

C'est un livre classique, que tous les professeurs de la langue italienne ont mis entre les mains de leurs élèves, ensorte que les exemplaires en étoient devenus très-rares.

L'arithmétique des premières écoles et des écoles secondaires, approuvée par le cit. Chaptal, ministre de l'intérieur, contenant un grand nombre d'applications au commerce, aux impositions, et aux mesures de superficie et de solidité, et terminée par une instruction familière sur le mode de peser et de calculer avec les nouveaux poids; par Guillard, professeur de mathématiques. Un vol. in-8°. Prix : 3 fr. et 4 fr. par la poste.

Le Medecin de la Montagne, ou le Guide des Praticiens de campagne et des personnes charitables qui s'emploient à secourir les malades. Nouvelle médecine et chirurgie des pauvres. Traduit du Suédois, de Roseen; par M. C., médecin. Précédé d'une introduction par P. V., médecin de la Faculté de Montpellier. Un vol. in-12. Prix : 2 fr. 50 c., et 3 fr. 50 c. par la poste.

Lettres sur les Principes élémentaires d'éducation, par Elisabeth Hamilton, auteur des *Mémoires des Philosophes modernes*, etc.; traduites de l'anglais sur la deuxième édition, par L. C. Cheron. Deux volumes in-8°. Prix : 7 francs 50 centimes, et 9 francs par la poste.

Le Baron de Las-Casas. 2 vol. *in*-12. Prix : 1 fr. 50 c., et 2 fr. par la poste.

La Langue française et l'Orthographe, enseignées par principes, et en vingt-quatre leçons, ou *Grammaire française*, à l'aide de laquelle on peut seul, et sans le secours d'aucun maître, apprendre à parler et à écrire correctement cette langue. — Ouvrage divisé en vingt-quatre chapitres ou leçons, et qui renferme des règles intéressantes sur les parties du discours, la terminaison des mots, l'emploi des doubles consonnes et les participes qu'aucun grammairien n'a suffisamment traités jusqu'à ce jour; par M. Fournier, membre de plusieurs sociétés savantes, et professeur de langues française, latine, anglaise et allemande. Prix : 1 fr. 25 c., et 1 fr. 50 c. par la poste.

M

Méthode éprouvée, avec laquelle on peut parvenir facilement, et sans maître, à connoître les plantes de l'intérieur de la France, et en particulier celles des environs d'Orléans; ouvrage infiniment utile aux personnes qui passent une partie de l'année à la campagne, et aux jeunes gens auxquels on veut inspirer du goût pour l'Histoire Naturelle; par M. Dubois, théologal de l'église d'Orléans, ancien démonstrateur du Jardin des Plantes de cette ville. Un vol. in-8°. de 592 pag. Prix : 6 fr. broch., et 8 fr. par la poste.

Moreau et Pichegru, au 18 *fructidor an* 5; suivi de la conjuration de ce dernier, dans les années 3, 4 et 5; suivi de la correspondance des nommés Drake et Spencer-Smith, ambassadeurs anglais, pendant le mois de mars dernier, tendante à renouer les trames contre la France et le premier consul. Un vol. in-12, de 350 pag. Prix : 2 fr. 50 c., et 3 fr. 50 c. par la poste.

Mémoire sur les Abeilles; nouvelle manière de construire des ruches en paille, et la façon de gouverner les Abeilles; nouvelle édition, par M. Bienaymé, évêque de Metz, ci-devant chanoine de la cathédrale d'Evreux. Un vol. in-12. avec fig. Prix : 1 fr. 25 c., et 1 fr. 50 c. par la poste.

N

Nouveau Dictionnaire historique, ou Histoire abrégée de tous les hommes qui se sont fait un nom, par des talens, des vertus, des forfaits, des erreurs, etc., etc., depuis le commencement du monde jusqu'à nos

jours; dans laquelle on expose avec impartialité, ce que les écrivains les plus judicieux ont pensé sur le caractère, les mœurs et les ouvrages des hommes célèbres dans tous les genres, avec Tables chronologiques, pour réduire en corps d'histoire les articles répandus dans ce *Dictionnaire*; par L. M. Chaudon et F. A. Delandine. Huitième édition, revue, corrigée et considérablement augmentée; treize volumes in-8°. à deux colonnes de près de 700 pages chacun, et sur papier fin d'Annonay. Prix, brochés: 80 francs.

Nouveaux Contes moraux et Nouvelles historiques, par Mad. *de Genlis*; contenant les deux Réputations; Daphnis et Pandrose, ou les Oréades; le Palais de la Vérité; le Malencontreux; le Mari instituteur; l'Apostasie ou la Dévote; les Hermites des Marais-Pontins; le Jupon vert; les Préventions d'une Femme; le Journaliste; la Femme auteur; la Princesse des Ursins; l'Amant dérouté; le Bon-Homme; et Mademoiselle de Clermont. Deux vol. in-8°. Prix: 12 fr., et 15 fr. par la poste.

Nouveaux Elémens de Physiologie, par Anthelme-Richerand, chirurgien en chef de l'hôpital S. Louis, chirurgien-major dans la garde de Paris, professeur d'anatomie, de physiologie, de chirurgie, et membre de la société de l'école de médecine de Paris; 3°. édition, revue, corrigée et augmentée. Prix: 11 fr., et 14 fr. par la poste.

Nouvelle hygiène militaire, ou Préceptes sur la santé de l'homme de guerre, considéré dans toutes ses positions, comme: les garnisons, les cantonnemens, les campemens, les bivouacs, les ambulances, les hôpitaux, les embarquemens, etc., etc. Ouvrage utile aux médecins et chirurgiens près les armées, aux chefs de corps, aux officiers et sous-officiers de toute arme; par E. B. B[illegible]lat, docteur en médecine. Un vol. in-8°. Prix: 4 fr. 50 c., et 5 fr. 75 c. par la poste.

Notice historique sur la Pepinière nationale des Chartreux, au Luxembourg, établie et dirigée sous les ordres du cit. Chaptal, ministre de l'intérieur; par Etienne Calvel. Un vol. in-12. Prix: 90 cent, et 1 fr. 20 cent. par la poste.

Nouvel Essai sur la Femme, considérée comparativement à l'homme, principalement sous les rapports moraux, physiques, philosophiques, etc. avec des applications nouvelles à sa pathologie; par le docteur Jouard, avec cette épigraphe:

Laudatur et alget.

Un vol. in-8°. 4 fr., et 5 fr. 25 c. par la poste.

Nouveau Dictionnaire portatif français et anglais, rédigé d'après les dictionnaires les plus estimés, et sur-tout d'après ceux de l'académie Française et du docteur S. Johnson; par Thomas Nugent: nouvelle édition, augmentée de plus de deux mille mots par l'éditeur des auteurs anglais à Bâle. On y a joint un abrégé de grammaire anglaise et une table de mots homonymes. Deux vol. oblongs. Prix: 6 fr., et 7 fr. 50 c. par la poste.

Nouvelle découverte sur la phthisie et sur toutes les fièvres causées par une suppuration interne, notamment sur les ulcères aux reins et à la vessie, qui peuvent être entretenus encore par la présence d'une pierre ou des matières graveleuses. L'auteur a joint à la théorie de ces maladies, une manière particulière de les guérir avec un remède nouveau; par J. Labrousse, docteur, associé de la société de médecine de Nîmes et autres. Prix: 2 fr., et 2 fr. 50 c. par la poste.

O

Œuvres complètes de Berquin, ornées de 193 fig., précédées de sa vie, augmentées de la Bibliothèque des villages, et de plusieurs Idylles et Romances qui n'avoient pas encore été recueillies dans ses œuvres, jusqu'à présent. Dix vol. in-12. Prix: 25 fr. — Le même ouvrage, 20 vol.

in-8°., nouvelle édition, et rangée dans un nouvel ordre, 30 fr. — *Idem*, orné de très-jolies fig. en taille-douce, 60 fr. — *Idem*, 17 vol. in-12, papier vélin, fig., 120 fr.

N. B. On trouvera de toutes ces éditions reliées.

P

Précis de la nouvelle méthode d'éducation, de M. Pestalozzi, directeur de l'institut d'éducation à Berthoud en Suisse; publié par M. de H***. suivi de quelques considérations sur cette Méthode, par Amaury Duval. Prix : 75 c., et 1 fr. par la poste.

Poésies diverses, par A. Grenier. Avec cette épigraphe:

Pictoribus atque poetis,
Quidlibet audendi semper fuit æqua potestas.
HORACE. Art. poétique.

Prix : 1 fr. 50 c., et 2 fr. par la poste.

Précis, ou Tableau chronologique des événemens et de la législation de la révolution, suivi d'une classification méthodique et par ordre de matières, des loix civiles, criminelles et de police, rendues depuis 1789, jusques et y compris les titres du code civil, publiés en l'an 11; par C. G. Heulhard-Montigny, jurisconsulte-défenseur, membre de la société académique des sciences, de l'athénée des arts, etc. Prix : 5 fr., et 6 fr. 25 c. franc de port.

Projet de code criminel, avec les observations des rédacteurs, celles du tribunal de cassation, et le compte rendu par le grand-juge; suivi d'une Table des Matières par l'auteur du Dictionnaire forestier. Prix : 3 francs, et 4 francs par la poste.

Particules latines, pour servir de suite à la Méthode qui réduit à sept questions toutes les règles nécessaires pour apprendre cette langue; par Hubert Wandelaincourt. Troisième édition, la seule qui ait été revue et entièrement refondue par l'auteur. Un vol. in-12, relié en parchemin. Prix : 90 c., et 1 fr. par la poste.

Petite Bibliothèque des Enfans, par J. H. Campe, traduite de l'allemand par l'abbé J. D. Grandmollet, 2 vol. *in*-12, fig. Prix : 6 fr., et 8 fr. franc de port.

Paradise Lost, a Poem, in twelve book, by John Milton : printep from the text of Tonson's correct edition of 1711; a new edition. (1803.)

Deux volumes in-12. de 362 pages. Prix : 3 fr., et 4 fr. par la poste.

Premiers Elémens de la langue française, ou Grammaire usuelle; seconde édition. Deux vol. in-8°. Prix : 9 fr., et 12 fr. par la poste.

Pièces choisies de Goldsmith, Pernell, Gray, Pope, Grenville, Prior, Mallet; suivies d'un Entretien sur la beauté. Un vol. petit in-8°. Prix : 1 fr. 80 c. et 2 fr. 25 c. par la poste.

Principes d'agriculture et d'économie, appliqués, mois par mois, à toutes les opérations du cultivateur dans les pays de grande culture. Ouvrage particulièrement destiné aux propriétaires qui font valoir par eux-mêmes; dans lequel ils trouveront des instructions intéressantes sur le soin des troupeaux et le gouvernement d'une ferme; avec cette épigraphe:

Le labourer et l'espargner,
Est ce qui remplit ton grenier.
OLIV. de Serres.

R

Retraite pour la première Communion; par madame Antoinette Leg[illegible]bing-Lamaisonneuve, institutrice, auteur de l'Essai sur l'Education des [illegible]mmes. Prix : 2 fr. 50 c., et 3 fr. 50 c. par la poste.

Réflexions sur la réorganisation des Haras (en France), l'amélioration des chevaux et le rétablissement des manéges; par M. Louis de

Maleden, ancien officier de cavalerie. Un vol. in-8°. Prix : 3 fr., et 4 fr. par la poste.

Recueil de Contes ; par madame Isabelle de Montolieu, auteur de Caroline de Litchfield, traducteur des Tableaux de Famille, etc. Trois vol. in-12, ornés de figures. Prix : 6 fr., et 8 fr. par la poste

Recueil des loix composant le Code civil, décrété en l'an XI, avec les loix transitoires, et une table alphabétique des matières. Un volume in-32, format de poche, jolie édition. Prix : 1 franc 20 cent., et 1 franc 50 cent. par la poste.

S

Souvenir d'un Voyageur sans prétention, roman en deux vol. in-12 de 540 pages d'impression. Prix : 3 fr., et 4 fr. 25 par la poste.

Supplément à la Tenue des livres rendue facile, ou Nouvelle Méthode pour tenir les livres en double partie, par le moyen d'un seul registre, dont tous les comptes se balançant journellement, composent un seul tableau de l'état de situation des affaires d'un négociant ; à l'usage des marins, des voyageurs, des gens d'affaires, etc., comme à celui des négocians, et qui peut être appliqué à la comptabilité des administrations publiques ; par Ed. Degrange, auteur de la Tenue des livres rendue facile, du Traité du change. Un vol. in-8°. Prix : 2 fr., et 2 fr. 25 c. par la poste ; avec un tableau servant de modèle du nouveau registre.

T

Tableau historique de l'Orient, dédié au roi de Suède, par le chevalier Mouradja-d'Osshon, ministre plénipotentiaire de sa majesté le roi de Suède près la Porte-Ottomane. Deux vol. in-8°. De l'imprimerie de Didot. An XII (1804). — Prix, broch. : 10 fr., et 13 fr. par la poste.

Tables chronologiques de l'histoire ancienne et moderne jusqu'à la paix d'Amiens, à l'usage du Prytanée français ;

Contenant la fin de l'histoire moderne, et notamment celle des papes et des Chinois, et formant la seconde et dernière partie des tables chronologiques adoptées par le gouvernement, pour l'enseignement des lycées et des écoles secondaires.

Par A. Sérieys, bibliothécaire et professeur d'histoire générale au Prytanée de Paris ; 1 vol. in-12. — Prix : 2 francs 50 cent. broché, et 3 fr. 30 cent. franc de port. Les deux volumes ensemble seront, pour le public, au prix de 5 fr. 50 cent. brochés, et 7 fr. 50 cent. par la poste

Traité élémentaire d'arithmétique décimale, comparée à l'ancienne, à l'usage des écoles publiques et particulières, ou des commençans ; contenant, 1°. Les quatre règles sur les nombres simples et sur les nombres composés, selon le nouveau et l'ancien calcul. 2°. Une nouvelle méthode pour résoudre les questions de l'ancien, de la même manière que celles du nouveau. 3°. Les règles de trois directes, indirectes et composées ; diverses questions sur les règles du cent, du mille, de commission, d'intérêt, de change, de gain, etc ; celles de compagnie simples et composées ; la règle du marc le franc, etc. Par J. Chénu, auteur du Barrême décimal. Prix : 1 fr. 25 cent., et 1 fr. 50 cent. par la poste.

Traité de l'Education économique des Abeilles, deuxième édit., à laquelle on a ajouté les nouvelles découvertes de M. Chabert, avec leur application à la pratique de cet art ; par Ducarme de Blangy. Un vol. in-12. Prix : 1 fr. 50 cent., et 2 fr. par la poste.

The Poetical Works of Oliver Goldsmith, containing his Deserted village, Traveller, Hermit, Retalliation, Miscellering, etc., etc. with the life of the author. (1803.) Un vol. in-12 de 132 pages. Prix : 1 fr. 50 c., et 2 fr. par la poste.

646813
SBN